Après qu'elle a traverſé beaucoup de montagnes & de vallées, elle arroſe une plaine à deux milles de la ville de Fez. Elle fait la même choſe dans la province d'Aſgar, & ſe jette dans la mer auprès de la ville de Maroc. Ce n'eſt toutefois qu'après s'être groſſie de l'eau de pluſieurs rivieres, comme de Guarca, de Sador, qui deſcendent des monts Gomere & Errif; de celle de Fez, qui eſt le Fut de Pline, & le Pheut ou Theut de Ptolomée, & de celle d'Ynavan & de Bath dont la province d'Agaſcar eſt baignée.

2°. *Subur*, ville de l'Eſpagne tarragonoiſe. Ptolomée, *l. II. c. vj.* la donne aux Coſetani, & la place ſur la côte entre Barcinon & Tarracon. Cette ville eſt connue de Pomponius Mela, *l. II. c. vj.* qui la compte au nombre des petites villes, ſituées aux environs de Tarracone. Pline, *l. III. c. iij.* ne fait que la nommer. Les habitans de *Subur* ſont appellés *Suburitani* dans une inſcription trouvée auprès de Tarragone, & rapportée par Gruter, *p. 414.*

L. FURIO L. F.
FAVENTINO.
SUBURITANI.

(*D. J.*) Public.

SUBURA, (*Topog. de l'anc. Rome.*) quartier de Rome qui étoit entre le mont Eſquilin, le mont Viminal & le mont Quirinal. C'étoit le quartier ordinaire des courtiſanes, & le rendez-vous des jeunes débauchés. Quand je n'eus plus, dit Perſe, autour de moi que des gens complaiſans, & que j'eus pris la robe blanche, c'eſt-à-dire la robe virile, je promenois mes yeux avec pleine licence dans le quartier *Subura.*

Cum blandi comites, totâque *impunè* Subura
Permiſit ſparſiſſe oculos, jam candidus umbo.

Dans Horace, *ode v. l. V.* Canidie invoque les divinités de la nuit, pour ameuter les chiens du quartier de *Subura* contre Varus, qui y alloit voir tous les ſoirs des filles de joie; qu'ils décelent, ajoute-t-elle, ſa perfidie, & qu'ils le rendent la fable de toute la ville.

Senem quòd omnes videant adulterum,
Latrent Suburanæ *canes.*

(*D. J.*)

SUBURBANUM ou SUBURBANA, (*Littérat.*) en ſous-entendant *domus* ou *villa*, ſignifioit chez les Romains une *maiſon de campagne* aux portes de Rome. Comme les ſénateurs, & ſur-tout ceux qui avoient beaucoup de part au gouvernement, ne pouvoient être long-tems abſens de Rome; outre ces maiſons de campagne ſi magnifiques qu'ils avoient dans les endroits de l'Italie les plus délicieux, ils en avoient encore d'autres moins conſidérables dans les dehors de Rome, qu'ils appelloient leurs *jardins.* Les vignes des grands ſeigneurs italiens ont pris la place de ces *ſuburbana.* (*D. J.*)

SUBURBICAIRES, adj. (*Gram. & Juriſprud.*) les provinces qui appartenoient au vicariat de Rome furent appellées *ſuburbicaires*, *quaſi ſub urbe poſitæ*, ainſi que le démontre le P. Sirmond; & par une ſuite on appella auſſi *égliſes ſuburbicaires* celles qui étoient renfermées dans le vicariat de Rome. Cependant Saumaiſe & quelques autres auteurs reſſerrent les provinces & les égliſes *ſuburbicaires* dans des bornes beaucoup plus étroites; ils prétendent que l'on ne doit donner ce nom qu'aux provinces qui étoient aux environs de Rome, dans la diſtance de cent milles; d'autres ont donné dans un autre excès, & ſe ſont efforcés de prouver que, par le terme de *provinces ſuburbicaires*, on entendoit toutes les provinces ſoumiſes à l'empire romain, ou du-moins celles qui étoient compriſes ſous ce qu'on appelle *occident.* Telle eſt l'opinion de Schelſtrate & de Léon Allatius; mais M. Dupin, partiſan de l'opinion du P. Sirmond, a démontré l'erreur des deux autres opinions, & a prouvé ſolidement que le titre de *ſuburbicaire* étoit donné aux provinces & égliſes compriſes dans le vicariat de Rome. (*A*)

SUC, on donne le nom de *ſuc* à tous les fluides ou humeurs du corps animal, ou du-moins à la plus grande partie. *Voyez* FLUIDE, HUMEUR & CORPS.

Le *ſuc nerveux* eſt une liqueur qui, ſuivant quelques médecins, ſe trouve dans les nerfs, d'où elle a tiré ſon nom.

Gliſſon, Wharton & Willis ſont les premiers qui ayent parlé du *ſuc* nerveux. Ils croient qu'il ſert de véhicule aux eſprits animaux, dont il empêche la trop grande diſſipation, & que les parties du corps en ſont nourries. Mais la plûpart des médecins modernes nient l'exiſtence de ce *ſuc.* *Voyez* NERF, ESPRIT, *&c.*

Suc pancréatique, eſt une liqueur qui ſe ſépare dans les glandes du pancréas. *Voyez* PANCRÉAS & PANCRÉATIQUE.

Suc gaſtrique, eſt une humeur ainſi nommée à cauſe qu'elle ſe ſépare dans l'eſtomac ou ventricule, elle ſert à la digeſtion.

Suc nourricier, eſt la matiere & l'étoffe de nos parties, il eſt différent, ſelon la qualité, la ſéchereſſe des fibres & des humeurs. Dans les goutteux, il eſt goutteux; dans les écrouelleux, il eſt écrouelleux; dans les vérolés, il eſt vérolique; dans les ſcorbutiques, il eſt ſcorbutique; dans les galeux & dartreux, il eſt empreint d'un virus analogue à ces maladies: cela poſé.

C'eſt la dépravation des *ſucs* qui produit la cacochimie, la conſomption & toutes les maladies lentes; il n'y a pas de remede dans aucun des vices qui en proviennent ſans changer auparavant la qualité vicieuſe du *ſuc* nourricier. Et comme celle-ci eſt occaſionnée par l'acrimonie de la lymphe, le vice des digeſtions de l'hématoſe & des ſecrétions, il faut, avant toutes choſes, penſer à remédier à toutes ces cauſes, ainſi la cure thérapeutique de la dépravation du *ſuc* nourricier conſiſte à changer les fonctions naturelles, animales & vitales, s'il eſt poſſible.

SUC, *en Pharmacie*, eſt une préparation faite avec les végétaux.

Le *ſuc* eſt une liqueur qu'on tire des végétaux par inciſion ou par expreſſion; on en tire auſſi des animaux, mais on leur donne d'autres noms.

Le *ſuc* qui ſe tire par inciſion eſt meilleur que celui qu'on retire par expreſſion, parce que la preſſe fait couler beaucoup de parties tetreſtres avec la liqueur.

Pour avoir cette eſpece de *ſucs*, on fait des taillades à la plante ou à ſa racine; il ſort peu-à-peu par ces ouvertures une humeur qu'on fait évaporer au ſoleil, ou à une chaleur très-lente: c'eſt de cette maniere qu'on prépare l'aloës ſuccotrin & le ſang-dragon.

Les *ſucs* ſe tirent par expreſſion en pilant la plante, ſes feuilles ou ſa racine dans un mortier; & l'exprimant fortement, il en ſort un liqueur qu'on peut faire épaiſſir par la chaleur du ſoleil, ou par le feu: c'eſt ainſi que l'on prépare l'aloës caballin, le méconium, que nous appellons *opium*, l'*acacia*, l'*hypociſte*, l'*elaterium.*

On tire davantage de *ſuc* de la plante, ſi, avant que de l'exprimer, on la laiſſe en digeſtion pendant quelques heures.

Pluſieurs plantes ſont naturellement ſi peu ſucculentes, qu'on doit les arroſer de quelque liqueur appropriée lorſqu'on veut en tirer le *ſuc*: telles ſont la petite centaurée, la verge d'or, l'armoiſe, l'euphraiſe & pluſieurs racines.

Lorſqu'on veut garder les *ſucs* en liqueur, on les dépure, ſoit en les faiſant bouillir, ſoit en les coulant, ſoit en les laiſſant repoſer un jour ou deux au ſoleil, & en les ſéparant enſuite de leur ſédiment, on en remplira des bouteilles, on y ajoutera de l'huile d'amandes douces à la hauteur de deux doigts, cela empêche l'action de l'air qui y occaſionneroit la fermentation & la corruption.

SUCS ARSÉNICAUX, (*Chimie.*) les *ſucs arſénicaux*, ou ſubſtances arſénicales, forment trois claſſes, qui ſont *l'orpiment*, le *réalgar*, & l'*arſenic* proprement dit. *Voyez ces trois mots.*

Ces ſortes de ſubſtances ont beaucoup d'affinité avec le ſoufre, auſſi bien qu'avec les métaux. Elles conviennent avec le ſoufre, en ce qu'elles ſe diſſolvent dans les huiles, qu'elles brûlent, s'enflamment, & que pendant ce tems, elles répandent une odeur de ſoufre plus forte, & ſouvent nuiſible; de plus, elles s'élevent entierement par la chaleur du feu en une légere fumée, ou comme les Chimiſtes l'appellent, en une fleur volatile, ſans qu'il reſte rien ou très-peu de matiere métallique. Elles participent des métaux, & ſur-tout du mercure, puiſqu'elles en ont l'éclat, ou qu'elles le reçoivent facilement; qu'elles laiſſent ſouvent après l'évaporation un peu de métal, & que leurs exhalaiſons blanchiſſent le cuivre, comme le font celles du mercure. (*D. J.*)

SUCS BITUMINEUX, (*Chimie.*) Les Chimiſtes appellent *ſucs bitumineux*, des corps minéraux inflammables, qui ſe diſſolvent, & ſe mêlent dans l'huile; on diviſe les *ſucs bitumineux*, en bitumes proprement dits, qui ſont liquides ou concrets, en ſoufre & en arſenic. *Voyez* BITUME, SOUFRE, ARSENIC & SUCS ARSÉNICAUX. (*D. J.*)

SUCAYCADA, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Tunis, ſur une haute montagne, qui s'étend juſqu'à la mer, à l'endroit du golphe de Numidie, & à douze lieues de Conſtantine, du côté du nord. On prétend que c'eſt la Tacacie de Ptolomée, à laquelle il donne 29 *degrés* de *longitude*, & 32. 30 de *latitude*. (*D. J.*)

SUCCADANA, (*Géogr. mod.*) petite ville des Indes orientales, dans la partie occidentale de l'île de Bornéo, à l'embouchure de la riviere de Lavi, avec un port, que M. de Liſle nomme *Porto-Dato*. (*D. J.*)

SUCCASSES, (*Géogr. anc.*) peuples de la Gaule Aquitanique. C'eſt Pline, *l. IV. c. 19.* qui en parle. M. de Valois, *p. 524.* croit trouver des traces du nom de ce peuple dans *Secus*, ou *Saucats*, bourg ſitué entre la Garonne & l'Eyre, à trois lieues de Bourdeaux. (*D. J.*)

SUCCEDANÉE, ad. *en Pharmacie*, eſt un remede qu'on ſubſtitue à un autre qui avoit été preſcrit d'abord, lorſqu'on ne peut pas ſe procurer les drogues néceſſaires pour la compoſition de cet autre. *Voyez* SUBSTITUT. Ce mot eſt formé du latin *ſuccedo*, ſuccéder, venir après.

Subſtitut & *ſuccedaneum* emportent la même idée, à moins qu'on n'aime mieux, avec quelque auteurs, employer le mot *ſubſtitut*, pour un ſimple qu'on met à la place d'un autre de pareille vertu; & *ſuccedanée* pour un remede compoſé dont on ſe ſert au lieu d'un autre.

SUCCÉDER, v. n. (*Gram.*) c'eſt ſe ſuivre; les jours ſe ſuccedent, mais ils ne ſe reſſemblent pas. C'eſt remplir la place qu'un autre a laiſſée vacante; qui eſt-ce qui *ſuccédera* à ce vieil abbé? C'eſt regner tour-à-tour; les paſſions ſe *ſuccedent* tour-à-tour les unes aux autres, & forment le zodiaque de notre vie. C'eſt hériter; un fils *ſuccede* à toute la richeſſe de ſon pere. C'eſt avoir un bon ou mauvais ſuccès; cette entrepriſe vous *ſuccédera* bien ou mal. *Voyez* SUCCESSEUR.

SUCCENTEUR, ſ. m. (*Hiſt. eccl.*) ſynonyme à *ſous-chantre*.

SUCCENTURIÉ, adj. (*Anat.*) deux muſcles du bas-ventre, appellés maintenant *pyramidaux*. *Voyez* PYRAMIDAUX.

SUCCÈS, ſ. m. (*Gram.*) fin ou iſſue bonne ou mauvaiſe d'une affaire. Le *ſuccès* d'une entrepriſe ne dépend pas toujours de la prudence. Cette vertu nous conſole ſeulement, lorſqu'il ne répond pas à notre attente. Quel que ſoit le *ſuccès* d'une choſe, il vient de Dieu. Il n'arrive jamais, que ce qui doit arriver. Si le *ſuccès* étoit autre, il faudroit que l'ordre univerſel changeât. Lorſque l'Etre tout-puiſſant gratifie une créature d'un bon *ſuccès*, il fait un miracle auſſi grand que quand il créa l'univers. Il faut la même puiſſance pour changer l'enchaînement univerſel des cauſes, que pour l'inſtituer. Si Dieu écoutoit nos ſouhaits & qu'il nous accordât des *ſuccès* tels que nous les deſirons, il feroit marcher l'univers à notre fantaiſie, & ſouvent il nous châtieroit ſéverement. Qui eſt ce qui ſait, ſi le *ſuccès* qu'il demande, eſt celui qui convient vraiment au bon ſens? Reconnoiſſons donc la vanité & l'indiſcrétion de nos vœux, & ſoumettons nous aux événemens.

SUCCESSEUR, ſ. m. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt celui qui remplace quelqu'un; c'eſt un terme générique qui comprend différentes ſortes de perſonnes qui ſuccedent à des titres & à des objets différens.

Un héritier eſt un *ſucceſſeur* à titre univerſel, mais tout *ſucceſſeur* n'eſt pas héritier.

On peut être *ſucceſſeur* d'un défunt ou d'une perſonne vivante.

Les légataires univerſels & particuliers ſont des *ſucceſſeurs* à un défunt, l'un à titre univerſel, l'autre à titre particulier; mais ils ne ſont pas héritiers.

Un donataire entrevifs, eſt un *ſucceſſeur* à l'égard de ſon donataire, quant aux biens donnés.

Celui qui eſt pourvu d'un bénéfice, au lieu & place d'un autre, eſt le *ſucceſſeur* du précédent titulaire, quant au bénéfice.

L'acquéreur d'un office eſt le *ſucceſſeur* de ſon prédéceſſeur: dans les offices de procureur & de notaire, celui qui a acheté l'office & la pratique, s'appelle *ſucceſſeur à l'office & pratique*. *Voyez* BÉNÉFICE, HÉRITIER, LEGS, OFFICE, PRATIQUE, SUCCESSION. (*A*)

SUCCESSIF, adj. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt ce qui eſt relatif à une ſucceſſion, comme titre *ſucceſſif*, droit *ſucceſſif*. *Voyez* SUCCESSION. (*A*)

SUCCESSION *en Philoſophie*, eſt une idée qui nous vient en réflechiſſant ſur cette ſuite d'idées enchaînées conſtamment les unes aux autres dans notre eſprit, lorſque nous veillons.

La diſtance qu'il y a entre les parties de cette *ſucceſſion*, eſt ce que nous appellons *durée*. Quand cette *ſucceſſion* d'idées ceſſe, nous n'avons pas de perception du tems, ni de ſa durée: mais le moment auquel nous nous endormons, & celui auquel nous nous réveillons, ſemblent joints enſemble.

Ceux qui penſent que nous acquérons l'idée de la *ſucceſſion*, en obſervant le mouvement par le moyen des ſens, tombent dans le ſentiment de M. Look & par-delà, quand ils conſiderent que le mouvement ne produit pas l'idée de *ſucceſſion*, autrement qu'en produiſant une ſuite continue d'idées qu'on peut diſtinguer les unes des autres.

Un homme qui conſidere un corps en mouvement, ne perçoit point le mouvement, à-moins que le mouvement ne produiſe une ſuite conſtante d'idées ſucceſſives.

Mais en quelque lieu qu'un homme ſoit placé, quoique tout ſoit en repos au tour de lui; pourvu qu'il penſe, il aura l'idée de la ſucceſſion. *Voyez* TEMS.

SUCCESSION, ſ. f. (*en Aſtronomie.*) la *ſucceſſion* des ſignes, eſt l'ordre dans lequel ils ſe ſuivent, & ſuivant lequel le ſoleil y entre ſucceſſivement. On appelle auſſi cette *ſucceſſion*, ordre des ſignes, & en latin *conſequentia*. *Voyez* SIGNE. Cet ordre eſt exprimé dans les deux vers techniques qui ſuivent.

Sunt aries, taurus, gemini, cancer, leo, virgo,
Libraque, ſcorpius, arcitenens, caper, amphora, piſces.

Quand une planete eſt directe, on dit qu'elle va ſuivant l'ordre & la *ſucceſſion* des ſignes, ou *in conſequentia*, c'eſt-à-dire, d'*aries* en *taurus*, &c. Quand elle eſt retrograde, on dit qu'elle va contre l'ordre & la *ſucceſſion* des ſignes, ou *in antecedentia*, c'eſt-à-dire, de *gemini* en *taurus*, enſuite en *aries*, &c. *Voyez* DIRECTE, RÉTROGRADE, *&c. Chambers.* (*O*)

SUCCESSION, (*Juriſprud.*) en général, eſt la maniere dont quelqu'un entre en la place d'un autre, ou receuille ſes biens & ſes droits avec leurs charges.

On ſuccede à une perſonne vivante ou décédée dans un office, dans un bénéfice.

On peut auſſi ſuccéder aux biens, droits & charges d'une perſonne vivante, ſoit par donation, vente, échange, tranſport, ſubrogation ou autrement.

Mais l'on entend plus ordinairement par le terme de *ſucceſſion*, la maniere dont les biens, droits & charges d'un défunt ſont tranſmis à ſes héritiers ou légataires.

On entend auſſi par *ſucceſſion* ou *hérédité*, la maſſe des biens, droits & charges qu'une perſonne laiſſe après ſa mort.

Les *ſucceſſions* aux biens & droits d'un défunt ſont légitimes ou teſtamentaires; on appelle légitimes, ou *ab inteſtat*, celles qui dérivent de la loi ſeule; & teſtamentaires, celles qui ſont fondées ſur le teſtament du défunt.

On appelle *héritier*, celui qui recueille une *ſucceſſion* en vertu de la loi, ou qui eſt inſtitué héritier par teſtament. On appelle *légataire*, celui qui recueille une *ſucceſſion* en tout ou en partie par teſtament; mais à titre de legs, & non à titre d'inſtitution d'héritier.

Toute perſonne eſt habile à recueillir une *ſucceſſion*, à laquelle elle eſt appellée par la loi, ou par la diſpoſition de l'homme, à-moins qu'il n'y ait dans l'héritier quelque cauſe d'incapacité d'héritier.

La *ſucceſſion* ne comprend pas toujours tous les biens dont jouiſſoit le défunt, mais ſeulement ceux qu'il a pu tranſmettre à ſes héritiers.

Il ſe trouve quelquefois dans une *ſucceſſion* plus de dettes & charges que de biens.

Une *ſucceſſion* peut même être ſans biens, ſoit qu'ils ſe trouvent abſorbés par les dettes, ſoit que le défunt n'en ait laiſſé aucuns; c'eſt à l'héritier à voir s'il lui convient d'accepter la *ſucceſſion*, & s'il eſpere y trouver quelque bénéfice préſent ou avenir.

Les charges des *ſucceſſions* ſont de trois ſortes; la premiere, de celles qui ſont dûes indépendamment de la volonté du défunt, comme ſes dettes paſſives, la reſtitution d'un bien dont il n'avoit que l'uſufruit; la ſeconde, de celle qu'il peut avoir impoſée ſur ſes biens, comme les legs; & la troiſieme, de celles qui peuvent ſurvenir après ſa mort, telles que les frais funéraires.

La *ſucceſſion* non encore acceptée, repréſente le défunt.

Les héritiers préſomptifs ont trois mois pour faire inventaire des biens de la *ſucceſſion*, & encore quarante jours pour délibérer s'ils accepteront la *ſucceſſion*.

Cette acceptation eſt expreſſe ou tacite.

Elle eſt expreſſe, lorſque l'on prend la qualité d'héritier; & tacite, lorſque l'on fait acte d'héritier, c'eſt-à-dire, que l'on s'immiſce dans la jouiſſance des biens de la *ſucceſſion*.

L'héritier qui craint que la *ſucceſſion* ne lui ſoit plus onéreuſe que profitable, a deux moyens de s'en garantir; l'un, eſt de renoncer à la *ſucceſſion*; l'autre, de l'accepter par bénéfice d'inventaire.

L'addition pure & ſimple d'hérédité, oblige indéfiniment aux dettes; l'addition en acceptation par bénéfice d'inventaire, n'oblige aux dettes, que juſqu'à concurrence de l'émolument.

Les dettes ſe diviſent entre les héritiers, à proportion de la part que chacun prend dans les biens.

Les biens d'une *ſucceſſion* ne s'eſtiment point, que déduction faite des dettes.

Le partage des biens de la *ſucceſſion*, ſe fait par ſouches ou par tête; par ſouches, lorſqu'il y a lieu à la repréſentation; par tête, lorſqu'il n'y a point d'héritier dans le cas de la repréſentation.

Il y a trois ordres différens pour les *ſucceſſions* légitimes ou *ab inteſtat*, celui des enfans & autres deſcendans; celui des aſcendans, & celui des collatéraux.

Le premier ordre de *ſucceſſion*, eſt donc celui des enfans & petits enfans, leſquels ſuccedent au défunt, par préférence à tous autres héritiers.

Les enfans ſuccedent par portions égales.

Les petits enfans viennent par repréſentation avec les enfans du premier degré; & auſſi entre eux, quoiqu'il n'y ait point d'enfans au premier degré.

Suivant le droit romain, les pere & mere, & à leur défaut les autres aſcendans, ſuccedent à leurs enfans & petits enfans décédés ſans poſtérité.

Les aſcendans les plus proches excluent les plus éloignés; ils ſuccedent entre eux par ſouches, & non par têtes.

Les freres germains & les ſœurs germaines, ſuccedent avec les aſcendans des neveux du défunt, ils peuvent auſſi concourir avec eux.

Au défaut des aſcendans, les collatéraux les plus proches ſuccedent au défunt.

En pays coutumier, à défaut de deſcendans du défunt, les aſcendans ſuccedent aux meubles & acquêts, & aux choſes par eux données; mais les collatéraux ſont préférés aux aſcendans pour les propres de leur ligne.

Dans les pays de droit écrit, & dans les coutumes de double lieu, les freres germains excluent les autres.

Les enfans des freres germains concourent avec leurs oncles, ils excluent les freres conſanguins, & les freres utérins.

Les freres conſanguins & les freres utérins concourent enſemble.

Les enfans des freres & ſœurs viennent par repréſentation avec leurs oncles & tantes.

Les autres collatéraux viennent ſelon leur proximité de degré.

L'égalité qui doit être obſervée entre certains héritiers, ſelon qu'elle eſt preſcrite plus ou moins étroitement par les lois & les coutumes, oblige les héritiers à rapporter à la ſucceſſion ce qu'ils ont reçu; ce qui ſe fait en remettant effectivement les biens à la maſſe, ou en précomptant ſur leur part héréditaire, ce qu'ils ont reçu. *Voyez* RAPPORT.

La matiere des *ſucceſſions* eſt particulierement traitée dans le digeſte, depuis le commencement du *XVIII. livre*, juſqu'à la fin du *XXXVIII.* Elle comprend tout le *VI. livre* du code, excepté les huit premiers titres; & dans les inſtitutes, elle commence au *tit. 10. du l. II.* & finit avec le *tit. 13. du III. l.*

Voyez auſſi le *III. & IV. liv. des Sentences* de Paulus, & les *Traités* de Graſſus, Barry, le Brun.

Sur ce qui concerne en particulier les *ſucceſſions* teſtamentaires, on peut voir les mots DONATION À CAUSE DE MORT, HÉRITIER INSTITUÉ, LEGS, TESTAMENT, CODICILE, FIDÉI-COMMIS, SUBSTITUTION

SUCCESSION ABANDONNÉE *ou* VACANTE, eſt celle qui n'eſt reclamée par aucun héritier ni par aucune autre perſonne qui prétende y avoir droit au défaut des héritiers. On dit plus ordinairement *ſucceſſion vacante*. *Voyez ci-après* SUCCESSION VACANTE.

SUCCESSION AB INTESTAT, ainſi nommée par abbreviation du latin *ab inteſtato*, comme qui diroit *quæ ab inteſtato defertur*, eſt celle qui eſt déférée par la loi lors que le défunt eſt mort *inteſtat*, c'eſt-à-dire ſans avoir diſpoſé des biens par teſtament ou autre diſpoſition à cauſe de mort. *Voyez ci-devant le mot* SUCCESSION.

SUCCESSION DES AFFRANCHIS, étoit celle qui étoit déférée au patron, à l'effet de recueillir les biens de celui qui avoit été autrefois ſon eſclave, & qu'il avoit affranchi.

Les regles que l'on obſervoit pour cette *ſucceſſion* ſont expliquées aux Inſtitutes, *lib. III. tit. 8.* *Voy.* AFFRANCHI & ESCLAVE.

SUCCESSION DES ACQUETS, eſt celle qui comprend les biens acquets; elle comprend auſſi ordinairement les meubles, mais cela dépend de la diſpoſition des coutumes. *Voyez* ACQUETS, SUCCESSION MOBILIAIRE, PROPRES, SUCCESSION DES PROPRES.

SUCCESSION DES AGNATS, *agnatorum*, étoit celle qui étoit déférée par la loi aux parens paternels *agnati*, au défaut des héritiers ſiens, & à l'excluſion des *cognati* ou parens du côté maternels.

Mais peu-à-peu l'on admit auſſi les cognats, & Juſtinien ayant enfin ſupprimé la différence que l'on faiſoit entre les *agnats* & les cognats, voulut qu'ils fuſſent tous admis également ſelon la proximité de leur parenté avec le défunt. *Voyez* la *loi des xij tables*; la *nov. 18. ch. iij*; la *nov 118, ch. iv*, les *Inſtit. lib. III. tit. 2*, & SUCCESSION DES COGNATS.

SUCCESSION ANCIENNE, veut dire l'ancien patrimoine des biens propres. La coutume de Normandie ſe ſert de ce terme en ce ſens, art. 240. On en trouve pluſieurs autres exemples dans les coutumes. *Voyez* ACQUETS, HÉRITAGE, PATRIMOINE, NAISSANT, PROPRES.

SUCCESSION ANOMALE *ou* IRRÉGULIERE, eſt celle qui eſt déférée à quelqu'un contre le cours ordinaire des *ſucceſſions*, telles ſont les ſucceſſions des ſeigneurs par droit de deshérence, bâtardiſe; la *ſucceſſion* du fiſc par droit de confiſcation.

SUCCESSION ANTICIPÉE, eſt celle dont on commence à jouir d'avance; c'eſt ainſi que l'on qualifie quelquefois les donations qui ſont faites aux enfans par leurs pere & mere en avancement d'hoirie. *Voy.* AVANCEMENT D'HOIRIE, DONATION, HOIR, HÉRÉDITÉ, SUCCESSION.

SUCCESSION APPREHENDÉE, du latin *apprehendere* qui ſignifie *prendre* eſt celle dont on a déja pris poſſeſſion.

SUCCESSION ASCENDANTE, eſt l'ordre ſuivant lequel les aſcendans ſuccedent à leurs enfans, & autres deſcendans qui meurent ſans poſtérité. *Voyez* SUCCESSION DESCENDANTE, SUCCESSION DIRECTE, SUCCESSION EN LIGNE DIRECTE.

SUCCESSION BÉNÉFICIAIRE *ou* PAR BÉNÉFICE D'INVENTAIRE, eſt celle que l'héritier n'accepte que ſous le bénéfice d'inventaire, c'eſt-à-dire ſous condition de n'être point tenu des dettes au-delà du contenu en l'inventaire. *Voyez* BÉNÉFICE D'INVENTAIRE, DETTES, HÉRITIER, INVENTAIRE.

SUCCESSION EN EAUX, eſt celle qui eſt reglée par la coutume locale du bailliage de Caux, pour les biens regis par ladite coutume. *Voyez la coutume de Normandie à la fin.*

SUCCESSION DES COGNATS, étoit celle des parens du côté maternel appellés *cognati*, leſquels anciennement ne ſuccédoient point en vertu de la loi avec les agnats ou parens paternels, mais ſeulement à leur défaut, & en vertu de l'Edit du préteur; mais depuis la diſtinction des agnats & des cognats fut ſupprimée. *Voyez* SUCCESSION DES AGNATS.

SUCCESSION COLLATÉRALE, eſt celle qui paſſe du défunt à un héritier collatéral, c'eſt-à-dire qui n'eſt ni de ſes aſcendans ni de ſes deſcendans, & qui n'eſt ſon parent que *à latere*. *Voyez* COLLATÉRAL, & *ci-devant* le *mot* SUCCESSION.

SUCCESSION CONTRACTUELLE, eſt celle dont l'ordre eſt reglé non par la loi, mais par un contrat ou donation entrevifs, telles ſont les inſtitutions & ſubſtitutions contractuelles. *Voyez le traité des conventions de ſuccéder* par Boucheul; DONATION, INSTITUTION CONTRACTUELLE & SUBSTITUTION CONTRACTUELLE.

SUCCESSION COUTUMIERE, eſt celle qui eſt déférée, non ſelon la diſpoſition de droit, mais reglée par la diſpoſition de quelque coutume. *Voyez* Berault *ſur le coût. de Normandie, tom. I. p. 510. col. 2.*

SUCCESSION DESCENDANTE, eſt celle qui eſt déférée en deſcendant aux enfans ou petits-enfans du défunt, ſelon la proximité de leur dégré. *Voyez* SUCCESSION ASCENDANTE & SUCCESSION DIRECTE.

SUCCESSION DÉFÉRÉE, c'eſt-à-dire que la loi donne à quelqu'un. *Voyez* SUCCESSION DÉVOLUE.

SUCCESSION DES PROPRES, eſt celle qui comprend les propres ou biens anciens & patrimoniaux du défunt; on la diſtingue de la ſucceſſion des meubles & acquets, parce que celle-ci appartient au plus proche parent, au-lieu que la ſucceſſion des propres paternels & maternels appartient à l'héritier qui en eſt le plus proche du côté où les propres ſont échus au défunt. *Voyez* HÉRITIER, LIGNE, PROPRES.

SUCCESSION DÉVOLUE *ou* DÉFERÉE; ces termes ſont ſouvent ſynonymes, ſi ce n'eſt que par le terme *dévolue* on entend plus particulierement celle qui d'un héritier a paſſé à un autre. *Voyez* HÉRITIER, RENONCIATION, SUCCESSION, SUCCESSION DÉFERÉE.

SUCCESSION DIRECTE *ou* EN LIGNE DIRECTE, eſt celle qui paſſe en droite ligne du défunt à ſon héritier, comme du pere au fils ou petit-fils, ou autre deſcendant, ou du fils ou petit-fils, au pere ou ayeul, ou autre aſcendant. *Voyez* SUCCESSION ASCENDANTE & DESCENDANTE, SUCCESSION COLLATÉRALE.

SUCCESSION DIRECTE ASCENDANTE, eſt celle qui paſſe en droite ligne des deſcendans aux aſcendans.

SUCCESSION DIRECTE DESCENDANTE, eſt celle qui paſſe en droite ligne des aſcendans aux deſcendans. *Voyez* SUCCESSION DIRECTE & COLLATÉRALE.

SUCCESSION DROITE *pour* DIRECTE en l'ancienne coutume de Normandie. *Voyez* TERRIEN & SUCCESSION DIRECTE.

SUCCESSION DU FISC, eſt lorſque le fiſc ſuccede au défaut d'héritier par droit de deshérence ou par droit de confiſcation. *Voyez* DESHÉRENCE, CONFISCATION, FISC.

SUCCESSION ÉCHUE, eſt celle qui eſt tombée ou dévolue à quelqu'un: une ſucceſſion échue eſt différente d'une ſucceſſion future, en ce que l'héritier a un droit acquis à la premiere, au lieu qu'il n'a qu'une eſpérance caſuelle aux ſucceſſions futures.

SUCCESSION EN DROITE LIGNE, eſt la même choſe que *ſucceſſion en ligne directe*.

On entend auſſi quelquefois par-là ce qui eſt échu par *ſucceſſion* immédiate à quelqu'un, quoiqu'en ligne collatérale, ou même par legs fait à un étranger;

c'eſt une expreſſion impropre en ce ſens. *Voyez* SUCCESSION DIRECTE.

SUCCESSION EN PROPRE ; la coutume de Normandie ſe ſert de ce terme pour exprimer la *ſucceſſion* aux biens propres & ancien patrimoine, tant en directe que collatérale. *Voyez l'article 235 & ſuivant.*

SUCCESSION FÉODALE, eſt celle par laquelle un fief eſt échu à l'héritier. On entend auſſi ſouvent par-là, l'ordre que les coutumes ont établi pour ſuccéder aux fiefs.

SUCCESSION FIDÉICOMMISSAIRE, eſt celle que l'héritier ne recueille que par forme de fidéicommis, c'eſt-à-dire, à la charge de la rendre à un autre héritier, ſoit de ſon vivant ou après ſa mort, ſuivant les conditions appoſées au fidéicommis. *Voyez ci-devant* FIDÉICOMMIS, HÉRITIER, SUBSTITUTION, SUBSTITUTION FIDÉICOMMISSAIRE, *& ci-après* SUCCESSION FIDUCIAIRE.

SUCCESSION FIDUCIAIRE, eſt la même choſe que *ſucceſſion fidéicommiſſaire ;* c'eſt celle que l'héritier eſt chargé de rendre à un autre. *Voyez* FIDÉICOMMIS & SUBSTITUTION, SUCCESSION FIDÉICOMMISSAIRE.

SUCCESSION FUTURE, eſt celle qui n'eſt pas encore échue, mais que l'on peut eſpérer de recueillir un jour à venir.

L'héritier préſomptif ne peut pas en général diſpoſer des *ſucceſſions futures*, parce que *viventis non eſt hereditas ;* il y a néanmoins des cas où l'on peut renoncer à une *ſucceſſion future. Voyez* RENONCIATION A SUCCESSION FUTURE.

SUCCESSION JACENTE, du latin *jacere*, eſt la même choſe que *ſucceſſion abandonnée* ou *vacante.*

SUCCESSION IMMOBILIAIRE, eſt celle qui comprend les immeubles du défunt, tels que les maiſons, terres, rentes, offices & droits réels ; on diſtingue quelquefois la *ſucceſſion immobiliaire* de la *ſucceſſion mobiliaire*, parce que dans certaines coutumes, l'héritier des meubles & celui des immeubles ne ſont pas toujours le même : en quelques lieux la *ſucceſſion* mobiliaire doit acquitter l'immobiliaire des dettes.

SUCCESSION INDIVISE, eſt celle qui n'eſt point encore partagée entre les héritiers & autres qui peuvent y avoir droit, tels que la veuve du défunt, les donataires & légataires. *Voyez* PARTAGE & SUCCESSION.

SUCCESSION IRRÉGULIERE. *Voyez* SUCCESSION ANOMALE.

SUCCESSION LÉGITIME, eſt celle qui eſt dévolue à quelqu'un par le ſeul bénéfice de la loi, ſans aucune diſpoſition de l'homme ; on en diſtinguoit de deux ſortes, celle des héritiers ſiens, & celle des agnats : depuis tous les enfans & petits-enfans furent mis au rang des héritiers ſiens, & les cognats furent mis au rang des agnats.

La novelle 118 introduiſit trois ordres de *ſucceſſions légitimes ;* le premier eſt celui des deſcendans ; le deuxieme eſt celui des aſcendans ; & le troiſieme eſt celui des collatéraux.

La *ſucceſſion* des enfans à leur mere, & celle de la mere aux enfans, étoit auſſi une *ſucceſſion légitime* déja introduite par les ſénatus conſulte Tertyllien & Orphitien. *Voyez* SUCCESSION *AB INTESTAT*, HÉRITIER-SIEN, SIEN, SUITE, COGNATS, AGNATS, MERE, SUCCESSION DES MERES ; & aux *inſtitutes* le *titre de hæredit. quæ ab inteſtato deferuntur.*

SUCCESSION LUCTUEUSE, *luctuoſa*, eſt celle qui défere aux pere, mere, & à leur défaut aux autres aſcendans en remontant, les biens de leurs enfans & petits-enfans décédés ſans poſtérité. Cette ſorte de *ſucceſſion* eſt appellée *luctueuſe*, parce qu'elle eſt contre l'ordre de nature, ſuivant lequel les enfans doivent ſuccéder aux pere & mere, & non les pere & mere à leurs enfans. *Voyez* aux *inſtitutes* de Juſtinien, *lib. III. tit. iv.*

SUCCESSION MAIN-MORTABLE, eſt celle d'une perſonne de main-morte qui eſt déférée au ſeigneur de la main-morte. *Voyez ci-devant* MAIN-MORTABLE, MAIN-MORTE.

SUCCESSION MATERNELLE, eſt celle qui provient à l'héritier, ſoit de la mere directement, ſoit du côté maternel. *Voyez* SUCCESSION PATERNELLE.

SUCCESSION DES MERES, eſt celle par laquelle les enfans viennent à la *ſucceſſion* de leur mere décédée, & réciproquement la mere vient à la *ſucceſſion* de ſes enfans décédés ſans poſtérité.

Par l'ancien droit romain, la conjonction féminine étoit ſi peu conſidérée, que les enfans ne ſuccédoient point à leur mere ni la mere à ſes enfans. Le ſénatus-conſulte Orphitien appelle les enfans à la *ſucceſſion de la mere*, & le Tertyllien à la *ſucceſſion* de leurs enfans.

L'édit de Charles IX. donné à Saint-Maur au mois de Mai 1567, appellé communément l'*édit des meres*, regle que les meres ſeroient réduites à l'uſufruit des biens paternels avec la propriété des meubles & acquêts qui n'en faiſoient pas partie ; mais cet édit a été révoqué par un autre édit du mois d'Août 1729, qui a ordonné que les *ſucceſſions des meres* à leurs enfans ſeroient reglées ſuivant les lois romaines, comme elles l'étoient avant l'édit de Saint-Maur.

Voyez aux *inſtitutes les titres de S. C. Orphitiano & Tertylliano*, & *ci-devant* au *mot* ÉDIT, l'article *Edit des meres.*

SUCCESSION DES MEUBLES ET ACQUÊTS, eſt celle qui comprend le mobilier du défunt & les immeubles par lui acquis.

Les coutumes reglent diverſement la *ſucceſſion des meubles & acquêts* & ſes charges : l'uſage le plus général eſt que cette *ſucceſſion* appartient au plus proche parent ſans diſtinction de côté ni ligne, à la différence de la *ſucceſſion* des propres, laquelle eſt déférée ſuivant l'ordre de proximité dans la ligne de laquelle vient le propre. *Voyez* ACQUETS, MEUBLES, MOBILIER, PROPRES, QUINT, SUCCESSION MOBILIAIRE.

SUCCESSION MISÉRABLE, *ſucceſſio miſerabilis*, étoit chez les Romains une maniere d'acquérir en propriété des biens à titre univerſel ; elle avoit lieu lorſqu'un homme libre ſe vendoit lui-même, tous biens étoient acquis à celui qui avoit acheté ſa perſonne.

De même auſſi lorſqu'une femme libre qui avoit commerce avec un eſclave ne s'en abſtenoit point après trois ſommations, tous ſes biens étoient acquis au maître de l'eſclave.

Mais ces ſortes de *ſucceſſions* furent abolies, l'une par l'empereur Juſtinien, l'autre par l'empereur Léon, ſurnommé le *ſage. Voyez* aux *inſtitutes*, *liv. III. tit. iij.*

SUCCESSION MOBILIAIRE, eſt celle qui comprend le mobilier du défunt ; on comprend cependant quelquefois auſſi ſous ce terme la *ſucceſſion* des acquêts, parce qu'elle ſuit communément le même ſort que celle des meubles ; mais il faut conſulter là-deſſus chaque coutume, cette matiere étant reglée diverſement. *Voyez* ACQUÊTS, MEUBLES, MOBILIER, HÉRITIER DES MEUBLES, PROPRES, SUCCESSION DES MEUBLES & ACQUÊTS.

SUCCESSION NOBLE, eſt celle qui ſe partage noblement entre les héritiers ; la qualité de la *ſucceſſion* dépend en quelques coutumes de celle des biens : les *ſucceſſions nobles* ſont celles des fiefs & francaleux nobles, leſquels ſe partagent toujours noblement, même entre roturiers. Tel eſt l'uſage à Paris, & dans le plus grand nombre des coutumes : dans celles d'Anjou & Maine, la qualité des *ſucceſſions*

dépend de celle des perſonnes & non des biens : cependant la *ſucceſſion* d'un noble dévolue à des héritiers roturiers, ſe partage noblement pour la premiere fois ; il en eſt de même des biens hommagés qui ſont tombés en tierce-foi, ils ſe partagent noblement entre roturiers. *Voyez* FIEF, FOI (*tierce*) NOBLE, PARTAGE, & les *coutumes d'Anjou & Maine, titre des partages*, & Dupineau *ſur Anjou*.

SUCCESSION OBÉRÉE, eſt celle qui eſt chargée de dettes & autres charges. *Voyez* CHARGES, DETTES, LEGS.

SUCCESSION OUVERTE, eſt celle qui eſt échue à quelqu'un par le décès de celui *de cujus bonis* : on dit figurément la *ſucceſſion* eſt *ouverte*, comme ſi l'entrée en étoit ouverte par le décès du défunt. *Voyez* SUCCESSION ÉCHUE.

SUCCESSION PATERNELLE, eſt celle qui eſt échue à l'héritier par le décès de ſon pere, ou autre aſcendant du côté paternel ; on l'appelle ainſi pour la diſtinguer de ce qui eſt échu du côté maternel. *Voyez ci-devant* SUCCESSION MATERNELLE.

SUCCESSION PRÉTORIENNE, étoit celle qui étoit déférée, non par la loi, mais en vertu de l'édit du préteur, dans les cas où l'on n'étoit pas appellé par la loi ; telle étoit la *ſucceſſion* des cognats, avant que Juſtinien les eût aſſimilés en tout aux agnats. *Voyez ci-devant* SUCCESSION DES AGNATS & SUCCESSION DES COGNATS.

SUCCESSION PAR REPRÉSENTATION, eſt lorſque l'héritier ne vient pas à la *ſucceſſion* de ſon chef, mais comme repréſentant ſon pere ou ſa mere prédécédés, qui auroient été en parité de degré pour ſuccéder avec les co-héritiers du repréſentant. *Voyez* REPRESENTATION.

SUCCESSION RÉPUDIÉE, eſt celle à laquelle un héritier a renoncé. *Voyez* HÉRITIER, RENONCIATION, SUCCESSION.

SUCCESSION ROTURIERE, eſt celle qui n'eſt compoſée que de biens tenus en roture, ou qui ſe partagent roturierement entre les héritiers, ſoit nobles ou roturiers. *Voyez ci-devant* SUCCESSION NOBLE.

SUCCESSION PAR SOUCHES, *in ſtirpes*, eſt celle ou pluſieurs perſonnes ſorties d'une même ſouche ou tronc viennent entre elles pour une même portion par repréſentation de leur pere, mere, ayeul ou ayeule qui étoit en même degré que les autres héritiers. *Voyez ci-devant* REPRÉSENTATION, & *ci-après* SUCCESSION PAR TÊTES.

SUCCESSION PAR TÊTES, *in capita*, eſt oppoſée à celle qui ſe fait par ſouches, *in ſtirpes* ; les héritiers qui ſuccedent par têtes ſont ceux qui viennent de leur chef à la *ſucceſſion*, & non par repréſentation d'une perſonne décédée ; on dit qu'ils ſuccedent par têtes, parce qu'ils ſont comptés chacun pour une tête dans la *ſucceſſion*, au-lieu que ceux qui viennent par repréſentation ne ſont comptés tous enſemble que pour une tête. *Voyez ci-devant* REPRESENTATION & SUCCESSION PAR SOUCHES.

SUCCESSION PAR TIGES, eſt la même choſe que *ſucceſſion* par ſouches. *Voyez ci-devant* REPRESENTATION & SUCCESSION PAR SOUCHES.

SUCCESSION PAR VENTE SOLEMNELLE, étoit un moyen d'acquérir uſité chez les Romains, par lequel tous les biens d'un débiteur caché, & qui ne ſe défendoit pas, ou qui étoit condamné & ne ſatisfaiſoit pas au bout de trente jours, étoient vendus de l'autorité du préteur, & acquis à l'acheteur à condition de ſatisfaire aux créanciers.

Mais depuis que tous les jugemens furent rendus extraordinaires, on ſupprima ces ſortes de ventes, & il fut permis aux créanciers de poſſéder les biens de leurs débiteurs, & de les faire vendre de l'autorité du magiſtrat. *Voyez aux Inſtit. liv. III. le tit. 13.* & le *mot* CRÉANCIER, DÉBITEUR, DETTE, GAGE, HYPOTHEQUE.

SUCCESSION TESTAMENTAIRE, eſt celle qui eſt déférée, non par la loi ou la coutume, mais en vertu d'un teſtament ou codicille, ou autre diſpoſition à cauſe de mort, à la différence de la *ſucceſſion ab inteſtat*, qui eſt déférée par la loi. *Voyez* SUCCESSION *AB INTESTAT*.

SUCCESSION VACANTE, eſt celle qui n'eſt reclamée par aucun héritier, ni par aucune autre perſonne, au défaut des héritiers.

Lorſque l'on a quelque action à diriger contre une *ſucceſſion vacante*, on fait créer un curateur à cette *ſucceſſion*, lequel repréſente l'héritier, mais ſans être tenu perſonnellement des dettes & charges de la *ſucceſſion*, il eſt ſeulement obligé de rendre compte de ce qu'il peut avoir touché. *Voyez* CURATEUR A LA SUCCESSION VACANTE.

SUCCESSION *UNDÈ VIR ET UXOR*, ainſi appellée parce qu'elle a lieu en vertu de l'édit, *undè vir & uxor*, eſt une *ſucceſſion* particuliere, introduite originairement par le droit romain, & obſervée préſentement par tout le royaume, en vertu de laquelle le ſurvivant des conjoints par mariage ſuccede au prédécédé à l'excluſion du fiſc.

Pour que cette *ſucceſſion* ait lieu, il faut que le prédécédé n'ait laiſſé ni deſcendans, ni aſcendans, ni collatéraux capables de lui ſuccéder.

Cette *ſucceſſion* a lieu, non-ſeulement en cas de deshérence, mais auſſi quand le prédécédé eſt bâtard ou aubain, même naturaliſé, s'il ne laiſſe aucun héritier.

Cet uſage eſt fondé ſur ce que le fiſc ſuccede toujours le dernier, *fiſcus poſt omnes*, il ne ſuccede point tant qu'il y a quelque autre perſonne qui a quelque titre pour lui être préféré. *Voyez* au digeſte le *titre, undè vir & uxor* ; Bacquet, *de l'aubaine* ; Colombet, Henrys, Bretonnier. (*A*)

SUCCESSION A LA COURONNE, (*Droit politiq.*) l'ordre de *ſucceſſion* dans un état, eſt fondé ſur le bien de l'état, qui demande néceſſairement que cet ordre ſoit fixé. La loi qui regle la *ſucceſſion* des particuliers eſt une loi civile, qui a pour objet l'intérêt des particuliers ; celle qui regle la *ſucceſſion* dans une monarchie, appartient au droit politique, qui a pour objet l'avantage & la conſervation de l'état.

Il ſuit de-là, que lorſque la loi politique a établi dans un état un ordre de *ſucceſſion*, & que cet ordre vient à finir, il eſt abſurde de reclamer la *ſucceſſion* en vertu de la loi civile de quelque peuple que ce ſoit.

Il ſuit encore de-là, que lorſque la loi politique a fait renoncer quelque famille à la *ſucceſſion*, il eſt abſurde de vouloir employer les reſtitutions tirées de la loi civile.

Il eſt ridicule de vouloir décider des droits des royaumes, des nations, & de l'univers, par les mêmes maximes ſur leſquelles on décide entre particuliers d'un droit de gouttiere, pour me ſervir de l'expreſſion de Cicéron.

Quand la loi politique qui a établi dans l'état un certain ordre de *ſucceſſion*, devient deſtructive du corps politique pour lequel elle a été faite, il ne faut pas douter qu'une autre loi politique ne puiſſe changer cet ordre ; & bien loin que cette même loi ſoit oppoſée à la premiere, elle y ſera dans le fond entierement conforme, puiſqu'elles dépendent toutes deux de ce principe, « le ſalut du peuple eſt la » ſuprême loi.

Si un grand état a pour héritier le ſucceſſeur d'un grand état, le premier peut fort bien l'exclure par une nouvelle loi politique, parce qu'il eſt utile à tous les deux états que l'ordre de la *ſucceſſion* ſoit changé. Ainſi la loi de Ruſſie faite au commencement du regne d'Eliſabeth, exclut-elle prudemment tout héritier qui poſſederoit toute autre monarchie : ainſi la

loi

loi de Portugal rejette-t-elle un étranger qui seroit appellé à la couronne par le droit du sang.

Les lois politiques décident encore dans les monarchies purement électives, dans quel cas la raison veut que la couronne soit déférée aux enfans, ou à d'autres. *Esprit des lois.* (*D. J.*)

SUCCIN, s. m. (*Histoire nat. Minéral. & Chimie.*) en latin *succinum*, *ambra citrina*, *karabe chryselectrum*, *smatternium*, *&c.* c'est une substance résineuse, dure mais cassante, qui s'enflamme en répandant une odeur agréable; elle est d'un jaune plus ou moins foncé; il y en a d'opaque & de transparente: on la trouve en masses plus ou moins grosses.

Cette substance est la même que celle qu'on appelle *ambre jaune;* elle a été décrite dans le premier volume de ce Dictionnaire sous ce nom; cependant on a cru devoir suppléer ici à ce qui peut manquer à cet article, afin de présenter aux lecteurs quelques observations sur cette substance, qui paroît avoir été méconnue de la plupart des naturalistes.

Le *succin* se trouve par couches suivies en plusieurs endroits de la terre, & sur-tout dans le royaume de Prusse, sur les bords de la mer Baltique. Aux endroits où il se rencontre on voit d'abord à la surface de la terre une couche de sable, il vient ensuite une couche de glaise qui couvre une couche de bois résineux, presque entierement pourri & réduit en terre, mais qui a encore la propriété de s'enflammer. Au-dessous de ce bois se trouve une couche de terre alumineuse & vitriolique; enfin on rencontre une nouvelle couche de sable, dans laquelle le *succin* est répandu par masses détachées, & en morceaux plus ou moins gros. M. Hellwing, qui a eu occasion d'observer par lui-même la situation de cette substance dans le sein de la terre, remarque dans son ouvrage qui a pour titre *Litographia angerburgica*, que l'on trouve toujours du bois bitumineux, de la terre bitumineuse noire, & du gravier, dans le voisinage du *succin*, & que l'on y rencontre aussi du vitriol & du soufre; d'où il conclud, avec beaucoup de raison, que c'est un bois fossile & bitumineux qui doit être regardé comme la source d'où est venu le *succin*, qui se tire du sein de la terre, & que l'on nomme *succin fossile*, pour le distinguer de celui qui se tire de la mer; cependant cette distinction est mal fondée, vû que le *succin* qui se pêche avec des filets dans la mer, & que pour cette raison l'on nomme *succinum haustile*, est précisément de la même nature que celui qui se tire de la terre. En effet, il ne se trouve dans la mer que parce que ses eaux poussées par les vents ont été frapper avec violence les côtes, ont miné le terrein, & en ont arraché des masses de *succin* qu'elles ont entraînées plus loin dans la mer. Ce qui prouve cette vérité, c'est qu'on ne trouve le *succin* en grande abondance dans la mer qu'à la suite des fortes tempêtes, & sur-tout de celles qui ont porté les flots avec violence contre les côtes qui contiennent des couches de cette substance: ainsi c'est une erreur de croire que le *succin* ait été produit dans le lit de la mer, ses eaux ne font que la détacher, & souvent on en trouve des morceaux qu'elles ont rejetté sur les bords.

En 1731, on découvrit une mine de *succin* en Saxe, dans le voisinage de Pretsch. Le terrein où l'on fit cette découverte est assez uni, quoique l'on y rencontre quelques buttes ou inégalités; il est composé d'un sable rougeâtre, mêlé de cailloux & de gallets. Le sable rougeâtre peut avoir environ deux toises d'épaisseur, & couvre une couche de terre noire, qui est elle-même composée de deux bancs; le premier est un limon mêlé de sable & de parties talqueuses; en la portant sur la langue, on lui trouve un goût de vitriol, & en en jettant sur le feu il en part une fumée épaisse, & un odeur de bitume. Le second banc est une glaise grise, dans laquelle on trouve des morceaux de bois & des racines; elle est aussi vitriolique, mais moins que le banc précédent. Le *succin* se trouvoit à la partie supérieure du banc noir, qui renfermoit aussi une substance semblable à du jais, & à qui, pour cette raison, on donnoit mal-à-propos le nom de *succin noir*, dont elle differe considérablement; ce banc contenoit aussi différentes especes de bois bitumineux. Au-dessous de ces deux bancs étoit une glaise verdâtre qui ne contenoit rien de particulier.

Suivant le rapport de plusieurs auteurs, le terrein qui renferme ce *succin* de Saxe a souvent brûlé, & s'est embrasé, soit de lui-même, soit par différens accidens; on assure que pendant les grandes chaleurs de l'été, on s'apperçoit en ce lieu d'une odeur très-agréable.

Tout ce qui vient d'être rapporté prouve que le *succin* est une vraie résine, qui tire son origine du regne végétal, & qui vient des arbres résineux, qui par quelque inondation, ou quelque révolution du globe, ont été ensevelis dans le sein de la terre; origine qui lui est commune avec le charbon de terre, le jais, & tous les bitumes. La différence que l'analyse chimique fait trouver entre le *succin* & les résines ordinaires, ne paroît venir que du séjour qu'il a fait dans le sein de la terre, où les exhalaisons minérales sulfureuses & vitrioliques peuvent lui avoir donné des qualités que n'a point une résine purement végétale, & qui n'a point été enfouie en terre pendant plusieurs siecles. C'est à ces mêmes vapeurs que le *succin* paroît être redevable de sa dureté; car on ne peut douter que cette substance résineuse n'ait été molle & fluide dans son origine, comme toutes les résines que nous connoissons; ce qui prouve cette vérité, c'est que les morceaux de *succin* que l'on trouve dans le sable, sont remplis de petits trous qui y ont été formés par les grains de gravier, lorsque cette matiere étoit encore molle; ces petits trous, ou ces inégalités ne se trouvent point sur les morceaux de *succin* que l'on tire de la mer, parce qu'ils ont été roulés, & pour ainsi dire, polis par le mouvement des eaux. Ce qui démontre encore plus la fluidité primitive du *succin*, ce sont les insectes, les mouches, les araignées, *&c.* qui s'y trouvent renfermés, & comme embaumés; nous voyons tous les jours que la même chose arrive aux insectes qui s'attachent aux arbres d'où il découle de la gomme ou de la résine.

Concluons de tous ces faits que le *succin* est une véritable résine, qui a découlé des bois résineux & bitumineux qui se trouvent dans la couche qui est au-dessus; cette résine s'est filtrée au-travers de la couche alumineuse ou vitriolique d'où sa partie la plus pure a passé dans la couche de sable, ou l'on trouve actuellement le *succin*; qui par la suite des tems, soit par une évaporation lente, soit par le concours des exhalaisons de la terre, à acquis une consistence dure qu'il n'avoit point originairement.

On demandera peut-être quel est l'arbre qui a produit cette résine? Il y a tout lieu de croire que cet arbre est étranger à ce climat où l'on trouve aujourd'hui le *succin*. Ce sera peut-être dans les Indes ou dans quelque pays lointain qu'il faudra chercher une résine végétale analogue. Cela ne paroîtra point absurde, pour peu que l'on fasse attention que les bois & les plantes, dont on trouve les empreintes dans les pierres feuilletées qui accompagnent nos mines de charbon de terre, sont entierement étrangeres à nos climats; c'est une observation que M. de Jussieu a faite dans les mines de charbon de terre de S. Chaumont en Lyonnois, où il a trouvé le fruit de l'arbre triste, qui croît actuellement dans le Malabar. D'ailleurs plusieurs naturalistes qui ne se bornent point à observer les choses superficiellement, ont remarqué

que les insectes qui sont renfermés dans le *succin*, different de ceux de nos climats, & ont leurs analogues vivans dans des pays éloignés. Ainsi pour rendre raison des événemens qui ont enterré les arbres d'où est provenu le *succin*, il faut recourir aux révolutions générales du globe qui ont bouleversé sa surface, & changé la position de ses parties. *Voyez les articles* FOSSILES, TERRE (*révolutions de la*), *&c.* Ces insectes sont des mouches, des vermisseaux, des papillons, des chenilles, *&c.* Quelques auteurs ont été jusqu'à dire qu'il y avoit des morceaux de *succin* où l'on trouvoit des grenouilles, des viperes, des lézards, mais il paroît constant que c'est l'art qui les a produits; en effet, quelques personnes ont eu le secret de fondre le *succin* sans lui ôter sa transparence, qui même devient par-là plus grande.

On a encore des morceaux de *succin* qui renferment du bois, des feuilles d'arbres, de la mousse, *&c.* On sent aisément que plusieurs de ces morceaux peuvent être factices, & que ceux qui ont le secret de ramollir le *succin*, peuvent aussi y introduire tout ce qui leur plaît.

On prétend que Stenon & Kerckring ont eu le secret de réunir ensemble plusieurs petits morceaux de *succin* pour en faire un gros. Glauber faisoit pour cet effet dissoudre le *succin* dans de l'esprit-de-vin, que l'on enleve ensuite par la distillation, mais la masse qui reste est molle. On assure qu'en faisant bouillir le *succin* dans de l'huile de raves, il se durcit & perd sa couleur, ce qui peut venir de l'alkali volatil contenu dans cette huile.

Quelques artistes ont aussi le secret d'introduire dans le *succin* toutes les couleurs qui leur plaisent, & de contrefaire par-là les pierres prétieuses.

Dans le royaume de Prusse la pêche du *succin* appartient au roi seul, qui l'afferme à des particuliers. On trouve encore du *succin* dans plusieurs autres parties de l'Europe: en 1738 on en a découvert une couche abondante en Ukraine à peu de distance de Kiow; il étoit, ainsi que celui de Prusse, dans du sable. On en a trouvé en France, près de Soissons, dans les fouilles qui ont été faites pour le canal de Picardie. On en a aussi trouvé en Sicile, & dans quelques endroits de l'Asie mineure.

Le *succin* varie pour la couleur; il y en a d'un jaune de citron, d'un jaune d'or, d'orangé, de rouge, de blanc, de bleuâtre. Quelques auteurs font mention d'un *succin* noir; mais il paroît qu'ils ont voulu désigner par-là du jais.

Le *succin* faisoit autrefois une branche de commerce assez considérable; c'étoit un objet de luxe; aujourd'hui le prix en est beaucoup diminué, cependant les morceaux les plus gros, ne laissent pas de se vendre assez cher.

La composition du *succin* n'a pas moins occupé les chimistes que son origine. Les amateurs de l'histoire naturelle, Pott, Neuman, M. Bourdelin, sont ceux qui paroissent l'avoir examiné avec le plus de succès. Nous allons rapporter leurs travaux tels qu'ils se trouvent décrits dans une dissertation de M. Stockar de Neuforn, imprimé à Leyde en 1760, sous le titre de *specimen chemico medicum inaugurale de succino in genere, & speciatim de succino fossili Wisholzensi*, dans laquelle cet auteur a ajouté plusieurs expériences neuves, & apprécié de la maniere la plus lumineuse celles des savans chimistes que nous venons de nommer.

L'eau ne produit aucun changement dans le *succin*. Lorsqu'on l'expose long-temps à son action, elle contracte à la vérité une légere odeur, & se charge d'un peu de matiere mucilagineuse, & de quelque vestige de sel marin; mais on doit attribuer plutôt ces produits aux ordures qui adherent à sa surface, qu'à la décomposition de sa substance.

Si l'on verse de l'esprit-de-vin rectifié sur du *succin* réduit en poudre très-subtile, & qu'on les fasse digerer ensemble, on obtient une teinture rouge, qu'on peut préparer plus promptement; si, comme Boërhaave le prescrit, on empâte le *succin* reduit en poudre avec un alkali résout, qu'on desseche la masse, qu'on la laisse tomber en déliquium pour la désecher de nouveau, ce qu'on répete trois ou quatre fois; ou, comme le prescrit M. Neuenhan, dans les *mélanges d'observations*, publiés à Léipsic en 1755, qu'on broie le *succin* avec de la potasse & du sucre, & qu'on le mette à digerer ensuite dans l'esprit-de-vin; mais quoique l'on fasse, il n'y a jamais qu'une très-petite portion du *succin* qui se dissout, le résidu est mollasse, & on a beau y remettre de nouvel esprit-de-vin, on n'obtient plus rien.

Si l'on verse de l'eau sur ces teintures de *succin*, elles deviennent laiteuses, & le *succin* s'en sépare sous la forme d'une poudre blanche, si atténuée, qu'elle passe par le filtre avec l'esprit-de-vin; mais elle se précipite bientôt au fond. La teinture de *succin* a un goût très-agréable, & l'odeur du *succin*; on sent en même tems qu'il s'en dégage une poudre qui adhere à la langue, & qui paroît être entierement insipide.

Si l'on distille cette teinture de *succin*, on a un esprit-de-vin qui conserve le goût & l'odeur du *succin*; mais duquel l'eau ne dégage plus rien: il reste au fond du vaisseau un peu d'une matiere d'un rouge foncé, molle & tenace. Cet esprit-de-vin ainsi chargé de l'esprit recteur du *succin* pourroit être d'une grande utilité pour la médecine: il est plus que vraisemblable qu'il a toutes les vertus qu'on a reconnues dans la teinture du *succin*, puisque le *succin* doit nécessairement s'en dégager dans l'estomac, où il ne trouve plus aucun menstrue capable de le dissoudre; du-moins on pourroit se flatter d'augmenter la vertu de la teinture du *succin*, si on employoit pour la faire de l'esprit-de-vin qu'on auroit retiré de dessus le *succin*.

Les sels, soit acides, soit alkalis, n'agissent point sur le *succin*, il faut en excepter le seul acide vitriolique qui le dissout entier & en assez peu de tems: cette dissolution est claire & limpide, mais si aisée à déranger, que les acides, les alkalis, l'esprit-de-vin, l'huile de térébenthine, l'eau, *&c.* la décomposent; il s'en dégage une poudre grise très-fine, qui n'a plus l'odeur agréable du *succin*, mais plutôt celle de la poix.

Le sucre dissous dans l'eau, ni le plomb fondu, n'operent aucun changement dans ce bitume; il se ramollit un peu dans la cire & dans le soufre fondus; mais il reprend sa premiere dureté; si-tôt qu'il est réfroidi, il change seulement de couleur.

Hoffmann ayant renfermé du *succin* avec le double de son poids d'huile d'amandes dans la machine de Papin, le trouva réduit au bout d'une heure en une masse gélatineuse, transparente, au-dessus de laquelle nâgeoit un peu d'huile. M. Stockar dit avoir mis du *succin* de différentes couleurs dans des vaisseaux de verre cylindriques, & avoir versé par-dessus des huiles de raves, de pavot, d'amandes, d'olives, de noix, de laurier par décoction, de romarin, de casse, puis de *succin*, du baume de copahu & de térébenthine; il boucha bien ses vaisseaux & les mit en digestion au bain de sable; au bout de huit jours il trouva que le *succin* qu'il avoit mis dans le baume de copahu & de térébenthine s'étoit dissout en une liqueur d'un rouge foncé, laquelle étant réfroidie, forma une masse solide, fragile, de la même couleur. La dissolution faite dans l'huile de raves, étoit d'un beau jaune; l'huile de pavot en donna une d'un rouge jaunâtre; l'huile d'olive d'un beau rouge; celle de noix étoit d'un rouge plus foncé; il s'étoit dépose

au fond une matiere mucilagineuſe blanche; la diſſolution dans l'huile de laurier étoit d'un rouge pourpre; elle avoit cela de ſingulier, que quoique cette huile ait ordinairement la conſiſtence d'un beurre, la diſſolution qu'elle avoit faite du *ſuccin* reſta liquide. La diſſolution dans l'huile de lin étoit de couleur d'or; celle dans l'huile d'amandes étoit d'un beau jaune; l'huile de *ſuccin* ne l'attaqua pas non plus que celles de romarin & de cajeput. M. Stockard conjecture que cela vient de ce que ces huiles s'évaporent; On peut accelerer ces diſſolutions, en les faiſant dans des vaiſſeaux fermés.

Nous ajouterons à ces obſervations de M. Stockard, qu'on peut les faire en un quart-d'heure, en faiſant fondre le *ſuccin* réduit en poudre groſſiere dans de la térébenthine qu'on tient à cet effet ſur le feu, & en y verſant de l'huile de lin cuite toute bouillante. C'eſt ainſi que M. Rouelle prépare le vernis dont il ſe ſert pour faire ſon lut gras.

Toutes ces diſſolutions ſe mêlent parfaitement avec l'huile de térébenthine, & on peut faire par ce moyen de très-beau vernis; tel eſt celui qu'on emploie pour les tabatieres qui ſe fabriquent aux invalides. Elles ne ſe mêlent pas de même avec l'eſprit-de-vin; mais elles ſe diſſolvent entierement auſſi-bien que les vernis qu'on en prépare dans l'huile de vitriol qui leur donne une couleur rouge foncée, les autres acides ne ſauroient les attaquer.

Le ſuccin détonne avec le nitre, & lorſqu'on en a employé une quantité ſuffiſante, c'eſt-à-dire dans la proportion de trois à quatre, on ne retrouve qu'un alkali pur; au lieu que lorſqu'on ſuit la proportion indiquée par M. Bourdelin, de deux à quatre; on retrouve encore du nitre entier qui n'a pas été décompoſé; calciné avec l'alun, il fait le pyrophore de Homberg. Ce pyrophore eſt jaune en-dedans comme en-dehors; pour le bien faire, il faut commencer par deſſécher l'alun, enſuite on le mêle avec le *ſuccin* ſans les calciner ſéparément, comme on fait quand on emploie la farine, & on les calcine enſemble juſqu'à ce qu'il ne s'en exhale plus de vapeur; le reſte du procédé ſe fait à l'ordinaire.

Si l'on expoſe le *ſuccin* dans une cornue à l'action du feu, on obtient à un degré de chaleur aſſez léger du phlegme qui vient d'abord ſans couleur, & qui peu-à-peu en prend une laiteuſe, il paſſe en même-tems quelques veſtiges d'une huile très-limpide qui eſt d'abord mêlée au phlegme; mais il s'en ſépare par le repos en hauſſant le feu, la retorte & le récipient ſe rempliſſent de vapeurs blanches très-épaiſſes, on voit couler une huile pure, & il s'attache au col de la retorte quelques aiguilles ſalines qui augmentent peu-à-peu au point de boucher preſqu'entierement ce col. Lorſque tout ce ſel eſt paſſé, le *ſuccin* ſe fond, il vient en même tems une huile qui ſe colore & s'épaiſſit de plus en plus, au point que ſur la fin elle adhere au col de la retorte comme de la poix fondue. Lorſque tout eſt paſſé, il reſte dans la cornue un charbon très-ſpongieux qui fait à peine un douzieme du *ſuccin* employé. Quant à la proportion des autres produits, elle varie ſelon que le *ſuccin* eſt plus ou moins pur; cependant on peut l'évaluer à-peu-près à un huitieme de phlegme, trois quarts d'huile, un vingt-quatrieme de ſel & un douzieme de terre.

Paſſons maintenant à l'examen de ces différens produits. Le premier phlegme qui paſſe eſt une eau pure, celui qui le ſuit eſt chargé d'un peu d'huile qui s'en ſépare par le repos, & d'une petite quantité de ſel qui ſe manifeſte avec le ſirop de violette qu'il rougit, & avec les alkalis avec leſquels il fait efferveſcence; on y trouve encore un eſprit recteur que l'eſprit-de-vin peut lui enlever; cet eſprit recteur n'eſt pas le même que celui que le ſucccin entier donne à l'eſprit-de-vin; puiſqu'il n'a pas la même odeur, & que ſi on le rectifie, il devient puant. En diſtillant de l'eſprit-de-vin ſur ce phlegme de *ſuccin*, on remarque un phénomene que nous ne devons pas paſſer ſous-ſilence; l'huile qui eſt contenue dans ce phlegme monte avec l'eſprit-de-vin, mais elle s'en ſépare ſur le champ, & tombe au fond du récipient.

Après le phlegme, vient comme nous l'avons dit, le ſel concret. Les premiers chimiſtes qui l'ont connu, tels que Maurice Hoffmann & Glaſer l'ont mis au rang des alkalis volatils déterminés par ſa volatilité; mais il y a long-tems que Barchuſen & Boulduc ont démontré qu'il eſt acide. Les chimiſtes ſont peu d'accord ſur la nature de cet acide; Neumann, Sendelius, Fréderic Hoffmann, *&c.* l'ont rangé parmi les ſels vitrioliques. M. Bourdelin veut qu'il ſoit de la nature du ſel marin; le lecteur jugera par l'expoſé que nous allons faire de ſes propriétés, ſi ces prétentions ſont fondées; mais il faut auparavant que nous indiquions le moyen de l'avoir le plus pur qu'il eſt poſſible.

On a propoſé différentes méthodes pour purifier ce ſel, mais ſans entrer dans des détails inutiles, nous dirons que la voie la plus ſûre de l'avoir le moins chargé d'huile qu'il eſt poſſible; c'eſt de le détacher du col de la retorte avec de l'eau bouillante, avant que l'huile épaiſſe ait commencé à paſſer; car lorſqu'il en eſt une fois ſali, il eſt très-difficile de l'en dépouiller; on fera enſuite évaporer cette eau, & on la mettra cryſtalliſer; s'il n'eſt pas aſſez pur, on le diſſoudra de nouveau & on le fera cryſtalliſer une ſeconde fois. Ce ſel ainſi purifié, cryſtalliſé en priſmes triangulaires dont les pointes ſont tronquées, il eſt d'un goût manifeſtement acide & un peu aſtringent.

Il ſe diſſout très-difficilement dans l'eau froide; puiſqu'il en faut vingt-quatre parties pour diſſoudre une partie de ce ſel, au lieu qu'il ne faut que deux parties d'eau bouillante; mais à meſure que cette eau ſe refroidit la plus grande partie du ſel ſe dépoſe, il en reſte néanmoins en diſſolution plus que l'eau froide n'en auroit pû diſſoudre.

L'eſprit-de-vin ne le diſſout, que lorſqu'il eſt aidé de la chaleur.

Expoſé à un degré de chaleur un peu ſupérieur à celui de l'eau bouillante, il ſe liquefie & s'envole ſous la forme d'une vapeur blanche, épaiſſe, qui incommode les poumons.

Il fait efferveſcence avec les alkalis, ſoit fixes, ſoit volatils, avec les terres abſorbantes & calcaires, & les diſſout: il rougit le ſirop de violette, ſoit qu'on l'emploie en forme concrete, ſoit qu'on prenne ſa diſſolution ou même le phlegme de *ſuccin*. Il ne fait point efferveſcence & il n'en exhale aucune vapeur lorſqu'on verſe deſſus de l'huile de vitriol. Quelque choſe qu'on faſſe, il n'eſt pas poſſible de l'avoir ſous forme fluide comme les autres acides.

Si on ſature une diſſolution de ſel de *ſuccin* avec un alkali fixe bien pur; qu'après avoir filtré la liqueur, on l'évapore à un léger degré de chaleur, on obtient des cryſtaux tranſparens qui ont la même figure que ceux du ſel de *ſuccin*. Ce nouveau ſel a une ſaveur qui lui eſt particuliere, il ſe diſſout aiſément dans l'eau froide, en quoi il differe eſſentiellement du tartre vitriolé. Il décrépite lorſqu'on le jette ſur les charbons ardens; il y reſte fixe & ſans ſe décompoſer: les acides verſés ſur ce ſel neutre n'y produiſent aucun changement; il ne change point l'eau forte en eau régale, il ne précipite pas l'argent diſſous dans l'eau-forte; il précipite à la vérité le vinaigre de ſaturne en une chaux blanche, mais il n'eſt pas poſſible de convertir cette chaux blanche en plomb corné.

Cette même diſſolution de ſel de ſuccin ſaturée d'alkali volatil forme un ſel ammoniacal, qu'on purifie en le ſublimant dans des vaiſſeaux fermés. Ce ſel

eſt parfaitement neutre, il a un goût amer, & imprime un léger ſentiment de froid ſur la langue; ſi on l'expoſe dans une cuillere d'argent ſur des charbons allumés, il ſe liquefie & s'envole ſous la forme d'une vapeur blanche.

Le ſel de *ſuccin* jetté ſur du nitre en fuſion détonne plus ou moins vivement, ſelon qu'il eſt plus ou moins chargé d'huile, il ſe diſſipe avec l'acide du nitre, & il ne reſte qu'un alkali fixe pur.

Si on le calcine avec parties égales d'alkli fixe bien pur & bien dépouillé de tout tartre vitriolé, il ne forme point un *hepar ſulphuris* comme il auroit dû faire, s'il eût été de nature vitriolique, & il ne reſte qu'un alkali fixe pur.

Le ſel de ſuccin diſtillé avec les acides du vinaigre, du ſel, du nitre, du vitriol, ſe ſublime ſous ſa premiere forme; ces acides ne lui enlevent que ſon huile étrangere. Il faut un certain degré de chaleur pour que ces acides puiſſent le diſſoudre, il n'y a que l'acide vitriolique qui le diſſout à froid. De quelque maniere qu'on l'uniſſe à l'acide nitreux, il ne lui donne pas la propriété de diſſoudre l'or, preuve évidente qu'il n'eſt pas de la nature de l'acide du ſel marin.

Diſſous avec parties égales de ce ſel & diſtillé, il paſſe pur & dépouillé de ſon huile.

Si l'on mêle exactement enſemble parties égales de ce ſel de *ſuccin* & de fleurs de ſel ammoniac & qu'on les diſtille, on obtient d'abord un peu d'une liqueur acide de couleur jaune, qui a toutes les propriétés de l'eſprit de ſel. Si l'on pouſſe le feu, ce qui reſte de ſel au fond de la cornue ſe ſublime, de façon cependant qu'ils reſtent ſéparés & diſtincts; le ſel de *ſuccin* occupant la partie ſupérieure du col de la retorte, & le ſel ammoniac l'inférieure; au ſel de *ſuccin* eſt unie la petite portion d'alkali volatil qui a perdu ſon acide du ſel marin; il reſte au fond du vaiſſeau un peu de charbon noir. M. Stockar à qui nous devons cette expérience dit, qu'en ajoutant toujours de nouveau ſel de *ſuccin* aux mêmes fleurs de ſel ammoniac, il étoit parvenu à les décompoſer preſqu'entierement.

La craie ſe diſſout très-aiſément dans la ſolution de ſel de *ſuccin*; & lorſqu'on a attrapé le point de ſaturation, ce ſel perd ſon goût acide pour en prendre un amer. Si l'on filtre la diſſolution & qu'on l'évapore, elle cryſtalliſe beaucoup plutôt que le ſel de *ſuccin* pur. Les cryſtaux qu'on obtient, conſervent leur figure tant qu'ils ſont ſous l'eau: mais dès qu'on les a deſſéchés, ils tombent en pouſſiere & prennent une couleur griſe. Ce ſel ne s'humecte point à l'air, & n'eſt ſoluble que dans l'eau chaude. Les acides n'en font exhaler aucune vapeur. Les alkalis fixes & volatils & l'acide vitriolique dégagent la craie de ce compoſé, les autres acides n'y operent aucun changement. Le ſel de *ſuccin* ne précipite la craie que lorſqu'elle eſt unie à l'acide végétal; il n'a aucune action ſur les diſſolutions de cette terre dans les acides minéraux.

Le ſel de *ſuccin*, combiné de cette façon avec la craie, perd toute ſa volatilité. L'acide du vinaigre le plus concentré diſtillé ſur ce ſel, ne peut pas en dégager le ſel de *ſuccin*. Le vinaigre paſſe pur, & la combinaiſon de ſel de *ſuccin* & de craie reſte au fond de la cornue. La même choſe arrive lorſqu'on diſtille ce ſel avec l'acide du ſel marin. Il n'en eſt pas de même, ſi au lieu de l'acide du ſel on emploie une ſolution de ſel armoniac: car alors le ſel de *ſuccin* quitte la craie pour s'unir à l'alkali volatil, & l'acide du ſel marin s'unit à la craie.

Si l'on traite de la même maniere ce ſel cretacée de *ſuccin* avec l'acide nitreux, on obtient d'abord cet acide pur; mais lorſqu'il s'eſt concentré juſqu'à un certain point, il détonne avec la partie huileuſe du ſel de *ſuccin*, & briſe tout l'appareil.

Si l'on diſtille l'acide vitriolique ſur ce même ſel, il le décompoſe, l'acide vitriolique s'unit à la craie, & le ſel de *ſuccin* paſſe pur.

Le ſel de *ſuccin* diſſous dans l'eau, diſſout le cuivre, le fer, l'étain & le zinc; il attaque plus difficilement le plomb & le biſmuth; il ne touche pas à l'argent, au mercure, à la platine ni au régule d'antimoine. Ces diſſolutions préſentent quelques phénomenes particuliers: par exemple, l'acide vitriolique dégage le cuivre uni à ce ſel, & n'en dégage pas le fer; l'étain ſe précipite de lui-même au fond de la diſſolution, & il n'en reſte rien dans la liqueur. Le plomb ne paroît que rongé à la ſurface, ſans que la liqueur qui le ſurnage en paroiſſe rien contenir. L'alkali volatil verſé ſur la diſſolution du zinc lui donne une petite couleur rouge. Alors l'alkali fixe ne peut plus la précipiter; au lieu qu'il la précipite ſous la forme d'une poudre blanche, lorſqu'on le verſe le premier.

Nous avons déja dit que le ſel de *ſuccin* ne dégageoit point l'argent ni le mercure diſſous dans l'eau-forte; il ne dégage pas non plus le plomb de l'eau-forte ni de l'eſprit de ſel; mais il le dégage de l'acide du vinaigre, la poudre qu'on obtient par ce moyen, ne peut pas ſe changer en plomb corné.

Ces expériences ſont plus que ſuffiſantes pour démontrer que le ſel de *ſuccin* n'eſt pas un ſel vitriolique, comme l'ont prétendu Neumann, Sendelius, *&c.* puiſqu'il ne forme pas de ſoufre avec la poudre de charbon; ni un acide de la nature de l'acide du ſel marin, puiſqu'il ne convertit pas l'eau forte en eau régale, qu'il ne dégage pas l'argent ni le mercure diſſous dans cette même eau forte, & qu'il ne fait pas de plomb corné. Eſt-on plus fondé à le regarder comme une eſpece de ſel végétal? M. Pott ſeroit aſſez de ce ſentiment, ce ſeroit auſſi le nôtre; car quant à ce que M. Stockard objecte qu'il ne fait pas de tartre tartariſé avec l'alkali fixe, & qu'il chaſſe l'acide du vinaigre, de la craie & du plomb auxquels il étoit uni, on pourroit lui répondre, que ce ſel n'étant pas un acide pur, puiſqu'il a une forme concrete, peut avoir quelques qualités particulieres qu'il doit aux matieres hétérogènes qui lui ſont unies; cela eſt ſi vrai que la crème de tartre & le vinaigre, quoiqu'ils ſoient un même acide végétal, forment des ſels neutres différens avec l'alkali fixe & les terres abſorbantes, & que l'acide du vinaigre & même le ſuc de citron, décompoſent les différentes combinaiſons de la crème de tartre avec les alkalis, les terres, & même les ſubſtances métalliques. D'ailleurs on trouve dans le regne végétal un ſel concret acide qui paroît avoir la plus grande analogie avec le ſel de *ſuccin*, je veux parler des fleurs de benjoin.

Les Chimiſtes paroiſſent s'être bien moins occupés de développer la nature de l'huile de *ſuccin* que celle de ſon ſel: à-peine trouve-t-on quelques expériences ſur cette ſubſtance; on a cependant travaillé à l'avoir auſſi pure qu'il eſt poſſible, ce qu'on a obtenu par des rectifications répétées. Ces rectifiations ſe font, ou ſans addition, ou en y ajoutant différens intermedes: de ces intermedes il n'y a que l'eau, l'eſprit de vin ou l'acide du ſel marin qu'on puiſſe employer avec ſureté: les autres, ou décompoſent l'huile de *ſuccin*, ou en retiennent une grande partie.

Cette huile ainſi rectifiée eſt très-limpide, d'une odeur forte; elle eſt inſoluble dans l'eſprit auquel on l'unit cependant par le moyen de différens intermedes, tels que le ſavon, le blanc de baleine, *&c.* & c'eſt le procédé que l'on ſuit ordinairement pour faire l'eau de luce. Elle ſe diſſout aiſément dans l'huile de vitriol, l'eſprit de térébenthine, les huiles & les baumes des végétaux. Il n'a pas été poſſible à M. Stockard de l'unir à l'alkali fixe, quoiqu'il les

ait tenus en digeſtion pendant très-long-tems.

Le réſidu qu'on trouve dans la cornue eſt plus ou moins abondant, ſelon que le *ſuccin* qu'on a employé eſt plus ou moins pur. C'eſt une terre unie au phlogiſtique : celui-ci y tient ſi fort, que la calcination la plus long-tems continuée ne ſauroit l'en dégager, & qu'il détonne encore avec le nitre. On trouve dans cette terre quelques veſtiges de fer que l'aiman en ſépare, & quelquefois un peu de ſel marin, ſurtout lorſqu'on a employé du *ſuccin* puiſé dans la mer.

Il nous reſte à parler de l'emploi que l'on fait en médecine de cette ſubſtance & de ſes différens produits, comme ſa teinture, ſon huile & ſon ſel eſſentiel. On fait entrer le *ſuccin* préparé, c'eſt-à-dire réduit en poudre très-ſubtile dans les différentes compoſitions antiſpaſmodiques & nervines ; on l'emploie même ſeul pour arrêter les gonorrhées & les hémorrhagies. Sa teinture, par ſa vertu antiſpaſmodique & nervine, convient dans les maladies hipocondriaques & hyſtériques, & quelquefois dans les maladies convulſives, ſurtout dans les perſonnes d'un tempérament lâche & humide.

Le ſel de *ſuccin* bien purifié eſt rangé parmi les remedes céphaliques, déterſifs, balſamiques, antiſeptiques & antiſpaſmodiques. Il agit par la voie des urines ; & joint à petite doſe aux diaphorétiques & aux purgatifs, il en augmente la vertu ; combiné avec l'eſprit volatil de corne de cerf, il forme un ſel qu'on conſerve en liqueur ſous le nom de *liqueur de corne de cerf ſuccinée*, qu'on emploie avec le plus grand ſuccès à la ſuite des remedes apéritifs pour redonner aux parties le ton qu'elles ont perdu.

L'huile de *ſuccin* eſt âcre, balſamique, vulnéraire, diaphorétique, emménagogue & antiſpaſmodique ; on l'emploie avec ſuccès dans les vieux ulceres & dans les maladies de convulſions.

Uſage médicinaux du ſuccin. L'huile de *ſuccin* blanche, & celle qu'on retire de l'huile noire par la rectification, ſont regardées comme ſpécifiques contre les affections ſpaſmodiques, & principalement contre la paſſion hyſtérique. Elles ſont très-recommandées encore contre les maladies du ſyſtème nerveux & du cerveau, telles que la paralyſie, l'apoplexie, *&c.* On l'ordonne communément par gouttes, & la doſe la plus haute n'excede guere ſept à huit gouttes. Il n'y a point d'inconvéniens à augmenter conſidérablement cette doſe, à donner cette huile à un demi-gros, & même à un gros & davantage, ſi on l'unit à un jaune-d'œuf ou à du ſucre en poudre. *Voyez oleo-ſaccharum.* Outre l'uſage intérieur dont nous venons de parler, on l'emploie encore extérieurement contre les mêmes maladies, on en frotte les tempes, le deſſous du nez, la nuque, l'épine du dos, dans les maladies nerveuſes & convulſives, dans l'apoplexie, la paralyſie, *&c.*

Dans les paroxiſmes des vapeurs hyſtériques, on en applique ſous les narines, on en fait flairer un flacon, & on en fait encore un uſage fort ſingulier & vraiſemblablement fort inutile, qui eſt d'en frotter le pubis & la vulve, & même d'introduire dans le vagin des peſſaires qui en ſoient imbibés.

L'eſprit & le ſel de *ſuccin*, ſont comptés parmi les apéritifs diurétiques les plus efficaces : on croit que la matiere huileuſe dont ce ſel eſt empreint, le rend très-propre à déterger & à conſolider les ulceres de la veſſie & de l'uretre. Cet eſprit & ce ſel ſont encore recommandés contre les maladies des obſtructions & en particulier contre la jauniſſe : on le vante auſſi pour le traitement du ſcorbut ; la doſe commune de l'eſprit eſt d'environ demi-gros juſqu'à un gros, dans une liqueur appropriée. Or en ſuppoſant l'eſprit de *ſuccin* comme une liqueur ſaline à-peu-près ſaturée, la doſe de ſel concret correſpondante à un gros de liqueur, ſera d'environ cinq grains : car une partie de ſel de *ſuccin* demande environ quatorze parties d'eau pour être diſſoute ; d'où l'on peut conclure que cette doſe vulgaire d'eſprit de *ſuccin*, pourroit être très-conſidérablement augmentée : car certainement le ſel de *ſuccin* ne ſauroit être regardé comme un remede actif. Au reſte le ſel & l'eſprit de *ſuccin* ſont des drogues fort peu employées.

L'uſage pharmaceutique le plus ordinaire de l'eſprit de *ſuccin*, c'eſt d'être employé à la préparation de la liqueur de corne de cerf ſuccinée, qui ſe fait en mêlant juſqu'au point de ſaturation de l'eſprit de *ſuccin* & de l'eſprit volatil de corne de cerf, ce qui conſtitue une liqueur ſaline ou leſſive d'un ſel ammoniacal fort gras, & que pluſieurs auteurs recommandent ſingulierement comme un excellent remede, dans les maladies convulſives, principalement dans l'aſthme, & dans les maladies d'obſtructions, dans leſquelles il paroît en effet que ce remede doit très-bien faire, & qu'il devroit par conſéquent être plus uſité parmi nous dans ces cas.

Le *ſuccin* en ſubſtance ou en poudre eſt auſſi employé à titre de remede ; mais il paroît peu propre à paſſer dans les ſecondes voies & à opérer un effet réel. La teinture qu'on en tire par l'eſprit-de-vin, a un peu plus d'efficacité : d'abord parce que l'eſprit-de-vin lui-même, qu'on y emploie, a une vertu médicamenteuſe reconnue contre les maladies auxquelles on emploie cette teinture, & qui ſont les mêmes pour leſquelles on recommande l'huile de *ſuccin* ; ſecondement, par l'état de diſſolution, ou au moins de très-grande diviſion, dans lequel le *ſuccin* contenu dans cette teinture peut parvenir à l'orifice des vaiſſeaux lactés, quand même cette teinture ſeroit précipitée par les liqueurs digeſtives : au reſte cette teinture de *ſuccin* eſt très-peu chargée ; l'eſprit-de-vin ne diſſout le *ſuccin* qu'avec peine, qu'en petite quantité, & peut-être que fort incompletement. M. Baron dit dans ſes notes ſur Lemeri, que l'huile aromatique du *ſuccin*, eſt la ſeule partie de ce bitume dont l'eſprit-de-vin puiſſe ſe charger. Si cette propoſition au-lieu d'être purement gratuite, étoit tant-ſoit-peu prouvée, il faudroit dire poſitivement que l'eſprit-de-vin ne diſſout le *ſuccin* qu'incompletement, au-lieu de dire que cela eſt *peut-être* ainſi.

Quoi qu'il en ſoit, pour faire une bonne teinture de *ſuccin*, une teinture bien chargée, vraiment empreinte de la vertu médicamenteuſe du *ſuccin*, il faut avoir recours à l'intermede de l'alkali fixe, qui eſt capable non ſeulement de diſpoſer le *ſuccin* à être plus facilement attaqué par l'eſprit-de-vin, mais même qui peut contracter avec ce bitume, une eſpece d'union ſous forme de ſavon, qui le rend très-propre à ſe diſtribuer parfaitement dans le ſyſtème vaſculeux, à ſe mêler à la maſſe des humeurs : l'alkali fixe opere l'un & l'autre effet dans la teinture de *ſuccin* d'Hoffman, dont voici la deſcription.

Teinture de ſuccin d'Hoffman ; eſſentia ſuccini præſtantiſſima, décrite dans les obſervations phyſico-chimiques de cet auteur, *liv. I. obſ. 17.* Prenez du ſel de tartre & du *ſuccin* choiſi & réduit en poudre très-fine, parties égales ; faites-les digerer dans un vaiſſeau convenable, avec ſuffiſante quantité d'eſprit-de-vin, pour s'élever de quatre doigts au-deſſus de la matiere ; diſtillez enſuite en un alambic de verre, vous obtiendrez un eſprit bien empreint de l'huile ſubtile & aromatique de *ſuccin*, qui ſera par-là bien plus propre que l'eſprit-de-vin ordinaire, à préparer la teinture ſuivante.

Prenez du *ſuccin* tranſparent en poudre, broyez-le ſur le porphyre, en verſant deſſus peu-à-peu une ſuffiſante quantité d'huile de tartre par défaillance, pour le réduire en conſiſtance de bouillie, que vous

ſécherez doucement : alors mettez ce mélange dans un vaiſſeau convenable, verſez deſſus ſuffiſante quantité d'eſprit-de-vin, bouchez convenablement le vaiſſeau, & digerez à une chaleur douce : on obtient par ce moyen une liqueur très-recommandable par ſon efficacité, ſon goût, & ſon odeur. Il eſt remarquable, dit Hoffman, que lorſqu'on la verſe dans de l'eau, elle n'eſt point précipitée comme les diſſolutions ordinaires des ſubſtances huileuſes & réſineuſes dans l'eſprit-de-vin ; ce qui ne prouve pas ſeulement que le *ſuccin* eſt parfaitement diviſé & atténué dans cette teinture, ſelon l'explication de M. Baron, note ſur la *chimie de Lemeri*, chap. *teinture de karabé*, (car la diviſion même radicale, celle que ſuppoſe la diſſolution chimique, n'empêche point les huiles & les réſines d'être précipitées du ſein de l'eſprit-de-vin, par l'eau : car le *ſuccin* le plus diviſé & le plus atténué, n'eſt point ſoluble dans l'eau) ; mais ce qui prouve que l'alkali fixe a contracté une union réelle avec le *ſuccin*, ou quelque principe huileux du *ſuccin*, & a formé par-là un ſavon qui eſt ſoluble par l'eau, auſſi-bien que par l'eſprit-de-vin. Cette idée eſt non-ſeulement établie par le phénomène même, mais encore par une expérience du même Hoffman, rapportée dans le même ouvrage, *liv. II. obſ. 23.* ſavoir que le *ſuccin* ſe diſſout preſque tout entier dans une diſſolution alkaline.

Hoffman recommande ſon eſſence de *ſuccin*, priſe à la doſe de quelques gouttes avec du ſucre, du ſirop d'œillet, ou du ſirop de limon, le matin, pour fortifier l'eſtomac, la tête, & le ſyſtème nerveux, avalant par-deſſus quelques taſſes de caffé ou de chocolat, à la maniere allemande. L'auteur dit qu'on peut le prendre encore pendant le repas, dans un vin de liqueur : il ajoute que c'eſt encore un bon remede pour faire couler les regles, pour arrêter les fleurs, & pour guérir les affections rhumatiſmales.

Sirop de karabé. On trouve ſous ce nom, dans la plûpart des diſpenſaires modernes, un ſirop narcotique, dans la compoſition duquel entre le *ſuccin*, ou quelques-uns de ces principes à titre de correctifs de l'opium ; ce qui eſt, pour l'obſerver en paſſant, une vue aſſez vaine, tant abſolument, ou en ſoi, qu'en particulier : c'eſt-à-dire, en ſe promettant cet effet du *ſuccin*, ou de ces principes. Voici ce ſirop, d'après la pharmacopée de Paris : prenez opium pur, coupé par morceaux, deux ſcrupules ; faites-le fondre dans un vaiſſeau de terre, ſur un feu moderé, dans douze onces d'eau commune ; paſſez la ſolution avec forte expreſſion ; clarifiez & cuiſez en conſiſtence de ſirop épais, avec une livre de ſucre blanc ; lorſque le ſirop ſera refroidi, mélez-y exactement deux ſcrupules d'eſprit de *ſuccin*, gardez ce ſirop dans un vaiſſeau exactement fermé : la doſe de ce ſirop, correſpondant à un grain d'opium, eſt d'environ demi once : le *ſuccin* entier, ſon huile & ſon ſel, entrent dans un grand nombre de compoſitions officinales, tant externes qu'internes ; le *ſuccin* entier, par exemple, dans la poudre antiſpaſmodique de la pharmacopée de Paris ; dans le baume de Fioraventi ; l'huile & le ſel dans la thériaque céleſte ; l'huile ſeule dans les pilules hyſtériques, l'eſſence antihyſtérique, le baume hyſtérique, le baume acouſtique, &c.

L'eau de luce n'eſt autre choſe que de l'huile eſſentielle de *ſuccin*, mêlée avec de l'eſprit volatil de ſel amoniac. Pour faire ce mélange, on triture avec grand ſoin dans un mortier, de l'huile eſſentielle de *ſuccin*, avec du blanc de baleine (*ſperma ceti*). On met ce mélange en digeſtion avec de l'eſprit-de-vin, qui par-là ſe charge de l'huile de *ſuccin* : on verſe quelques gouttes de cet eſprit-de-vin dans de l'eſprit volatil de ſel ammoniac tiré par la chaux, ce qui lui donne une couleur laiteuſe ou blanchâtre. C'eſt ce mélange qui eſt connu ſous le nom d'*eau-de-luce*, qui eſt un remede ſouverain contre la morſure des ſerpens & des viperes, lorſqu'on en prend à pluſieurs repriſes dix gouttes dans un verre d'eau, ce qui produit une tranſpiration très-abondante. Il y a lieu de croire que ce remede auroit un effet très-heureux, ſi on l'employoit contre la rage. *Article de M. Roux, docteur en Médecine.*

SUCCINCT, adj. (*Gram.*) il ſe dit d'un diſcours compris en peu de paroles, & quelquefois de l'homme qui a parlé ſuccinctement. Soyez *ſuccinct* ; les éloges ne peuvent être trop *ſuccincts*, ſi on ne veut ni bleſſer la modeſtie, ni manquer à la vérité. Si l'éloge n'eſt pas mérité, celui à qui on l'adreſſe doit ſouffrir ; il doit ſouffrir encore s'il le mérite. Tâchons donc d'être *ſuccinct*, afin de faire ſouffrir le moins de tems qu'il eſt poſſible : on dit auſſi un repas *ſuccinct*.

SUCCION, ſ. f. (*Phyſ.*) eſt l'action de ſucer ou attirer un fluide, comme l'air, l'eau, *&c.* par la bouche & les poumons. On ſuce l'air par la bouche, par le moyen des muſcles du thorax & de l'abdomen, qui étendent la capacité des poumons & de l'abdomen. Ainſi l'air qui y eſt renfermé, eſt rarefié & ceſſe d'être en équilibre avec l'air extérieur qui, par conſéquent preſſé par l'atmoſphere, eſt pouſſé dans la bouche & les narines. *Voyez* RESPIRATION.

On ſuce l'air avec un tuyau de même qu'avec la bouche ſeule ; c'eſt la même choſe que ſi la bouche étoit alongée de la longueur du tuyau.

La *ſuccion* des liqueurs plus peſantes que l'air ſe fait de la même maniere, par exemple, quand on ſe couche par terre pour boire à une ſource, *&c.* on applique les levres préciſement ſur la ſurface de l'eau, & on les place de façon à empêcher l'air de s'y inſinuer : enſuite on élargit la cavité de l'abdomen, *&c.* & l'air qui preſſe ſur la ſurface de l'eau hors de la circonférence de la bouche, étant plus peſant que celui qui preſſe la ſurface de l'eau occupée par la circonférence de la bouche, l'eau eſt obligée de monter, par le même principe qui la fait monter dans une pompe. *Voyez* AIR & POMPE.

Quand on ſuce une liqueur peſante comme l'eau, à-travers un tube, plus le tube eſt long, plus on a de peine à ſucer ; & la groſſeur & le diametre du tube augmentent encore la difficulté : la raiſon de cela eſt fondée ſur les principes d'Hydroſtatique.

En effet, ſi on veut ſucer une liqueur, par exemple avec un tuyau d'un pié de long, il faut que l'air extérieur ait aſſez de force pour porter par ſa preſſion la liqueur à la bouche, & par conſéquent pour ſoutenir cette liqueur à la hauteur d'un pié ; & plus le tube eſt gros, plus la quantité de la liqueur que l'air doit ſoutenir eſt grande : c'eſt pourquoi plus le tube eſt long & gros, plus il faut que la preſſion de l'air extérieur ſurpaſſe celle de l'air qui eſt dilaté dans les poumons, & comme la preſſion de l'air extérieur eſt toujours la même à-très-peu près, il faut donc que l'air des poumons ait d'autant moins de force que le tube eſt plus long & plus gros, c'eſt-à-dire que l'inſpiration ou la dilatation de l'air, doit être d'autant plus grande, & par conſéquent la *ſuccion* plus difficile.

De ce que nous venons de dire il paroît évidemment que ce que nous appellons *ſuccion*, ne ſe fait pas par quelque faculté active qui réſide dans la bouche, le poumon, *&c.* mais par la ſeule impulſion & par la preſſion de l'atmoſphere.

SUCCION, l'action de ſucer. Il y a dans les troupes du roi des ſoldats qu'on appelle ſuperſtitieuſement pour la cure des plaies, & principalement celles qui ſont faites par inſtrument piquant, & qui pénetrent dans la cavité de la poitrine ou du bas-ventre. Ces hommes n'ont aucune idée de la Chirurgie ; ils le ſignifient eux-mêmes : ils *panſent du ſecret*, c'eſt leur expreſſion. Ce ſecret conſiſte à ſucer les plaies, à y

faire couler enſuite quelque peu d'huile & de vin, en marmotant quelques paroles & diſpoſant les compreſſes en forme de croix. On trouve des perſonnes aſſez dépourvues de ſens pour ſe mettre entre les mains de ces ignorans & impoſteurs, & qui ſe laiſſent tellement prévenir par leurs promeſſes, qu'elles refuſent tout ſecours de la part de la Chirurgie.

On ſent aſſez que les plaies du bas-ventre avec léſion des inteſtins, les plaies de tête qui exigent le trépan, les plaies des gros vaiſſeaux dans les extrémités, & tant d'autres qui exigent une grande expérience & beaucoup de ſoins intelligens de la part du chirurgien, ſoit par leurs cauſes, ſoit par leurs complications, ne ſont pas ſuſceptibles d'une guériſon par un moyen auſſi ſimple que l'eſt la *ſuccion*.

La méthode de ſucer pourroit cependant être bonne dans quelques cas. Un coup d'épée dans une partie charnue, où il n'y a aucun vaiſſeau conſidérable d'intéreſſé, occaſionne un épanchement de ſang dans tout le trajet du coup : on procureroit une prompte guériſon en ſuçant une pareille plaie, parce qu'on la debarraſſeroit du ſang dont la préſence devient une cauſe de douleur, d'inflammation & d'abſcès dans les interſtices des muſcles, accidens qui mettent quelquefois dans la néceſſité de faire des inciſions douloureuſes.

Les plaies de poitrine avec épanchement de ſang ſur le diaphragme, peuvent être guéries très-promptement par la *ſuccion*, pourvû qu'elle ſoit faite à-tems, c'eſt-à-dire avant la coagulation du ſang épanché.

M. Anel, docteur en chirurgie & chirurgien de madame royale de Savoie, biſaïeule de Louis XV. perſuadé de l'utilité de la *ſuccion* des plaies, dans les circonſtances que nous venons d'expoſer, a donné un moyen de le faire ſans ſe ſervir de la bouche. Il y a effectivement du danger à ſucer la plaie d'un bleſſé qui ſe trouveroit atteint de quelque maladie contagieuſe, comme la vérole, le ſcorbut, *&c.* & les bleſſés qui ſeroient d'une bonne conſtitution ne riſqueroient pas moins de la part d'un ſuceur qui auroit quelque mauvaiſe diſpoſition.

L'invention de M. Anel conſiſte dans l'uſage de la ſeringue ordinaire, à laquelle il a adapté des tuyaux d'une figure particuliere. *Voyez Pl. XXXI. fig. 4. & 5.*

Pour ſe ſervir de cette ſeringue, il faut dégorger l'entrée de la plaie des caillots de ſang, ſi elle en étoit bouchée. Si c'eſt par exemple, une plaie pénétrante dans la poitrine, on introduit une ſonde juſque dans la cavité. Cette ſonde cannelée, *fig. 1. Pl. X.* ſera armée d'un fil ; on étend ce fil à droite & à gauche pour qu'il ſe trouve engagé & preſſé par l'orifice du tuyau qui doit être appliqué ſur la circonférence de la plaie, en maniere de ventouſe : par ce moyen la ſonde eſt aſſujettie.

On ajuſte la ſeringue à ce tuyau, on en tire le piſton, & l'on pompe ainſi tout le ſang qui eſt épanché. On doit injecter enſuite dans la plaie un peu de baume tiede ; & couvrir l'orifice externe de la plaie pendant un quart d'heure, avec une compreſſe trempée dans l'eau vulnéraire. Alors on ſuce la plaie pour la ſeconde fois, afin d'ôter le baume ſuperflu, qui reſtant dans la plaie & écartant les parois, empêcheroit la réunion ; & afin d'évacuer l'épanchement des humeurs qui auroit pu ſe faire depuis l'injection du baume. On applique une compreſſe & un bandage contentif, & on ne néglige point les autres ſecours qui peuvent favoriſer la guériſon, leſquels ſe tirent du régime, & de l'adminiſtration des remedes convenables. (*Y*)

SUCCISE, ſ. f. (*Botan.*) eſpece de ſcabieuſe, nommée par Tournefort *ſcabioſa folio integro.* Elle pouſſe des feuilles oblongues, pointues, entieres, ſans découpures, excepté qu'elles ſont un peu crenelées en leurs bords. Sa tige haute de deux piés & plus porte des ſommets des fleurs ſemblables à celles de la ſcabieuſe, de couleur bleue, quelquefois purpurine ou blanche. Sa racine eſt groſſe comme le petit doigt, courte, & comme rongée tout-autour. Elle croît aux lieux incultes, & ſon goût eſt amer. (*D. J.*)

SUCCOMBER, v. neut. manquer de la force qu'il faut. On *ſuccombe* ſous un fardeau ; on *ſuccombe* ſous le poids du malheur ; on *ſuccombe* à la tentation ; on *ſuccombe* dans une affaire, dans une entrepriſe, dans une diſpute, dans un combat, au travail, à la honte, à la proſpérité.

SUCCOSA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tartagonoiſe. Ptolomée, *l. II. c. vj.* la donne aux Ilergetes, & la place dans les terres. Quelques-uns croient que c'eſt à préſent Ainſa dans l'Arragon, & d'autres veulent que ce ſoit Suz-de-Surta, au même royaume. (*D. J.*)

SUCCUBAR, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie céſarienſe. Pline, *l. V. c. ij.* lui donne le titre de *colonia Auguſta*, & la place dans les terres. Les exemplaires imprimés liſent *Succubar ;* mais tous les manuſcrits portent *Succabar.* Dans une ancienne inſcription rapportée par Goltz, qui appelle cette ville *Sugabarritanum municipium*, ajoute qu'elle étoit *Tranſcellenſi monti accline.* C'eſt la ville Ζυχαββαρι de Ptolomée, *l. IV. c. ij.* & c'eſt ſans doute la ville Sufazar de l'itinéraire d'Antonin. (*D. J.*)

SUCCUBE, ſ. m. (*Divination.*) terme dont ſe ſervent les démonographes, pour ſignifier un *démon* ou un *eſprit* qui prend la figure d'une femme, & qui, dans cet état, a commerce avec un homme. *Voyez* DÉMON.

Quelques auteurs employent indiſtinctement les mots *incube* & *ſuccube.* Cependant on doit les diſtinguer : on ne doit ſe ſervir du mot *incube* que quand le démon prend la figure d'un homme, & qu'en cet état il a commerce avec une femme.

Delrio prouve ſérieuſement qu'un *ſuccube* ne ſauroit ni concevoir, ni engendrer, parce que, dit-il, les femelles contribuent beaucoup plus à la génération que les mâles ; que la ſemence de ceux-ci ne forme pas tout-à-coup un corps organiſé ; & que le fœtus, pour être ſuſtenté, demande dans la mere qui le porte une ame végétative, ce que les démons, ajoute-il, ne peuvent faire avec le corps fantaſtique qu'ils empruntent pour faire l'office de *ſuccubes.* On peut voir le détail de ces raiſons dans ſes *diſquiſitions magiques, liv. II. queſt. xv. p. 162.*

SUCCUBO, (*Géogr. anc.*) ville d'Eſpagne. Pline, *l. III. c. j.* la met dans la Baſtitanie, & dit qu'elle étoit une des villes de l'aſſemblée générale de Cordoue. Hirtius, *de Bel. Hiſpan.* la nomme *Umbis*, & la place dans le voiſinage d'Attegua. Capitolin nous apprend que Annius Verus, biſayeul paternel de l'empereur Marc Antonin, *in M. Antonino*, étoit de *Succubo*, qu'il appelle *Succubitanum municipium.* Ambr. Moralès veut que cette ville ſoit préſentement *Sierra de Ronda.* (*D. J.*)

SUCCUIR *ou* SUCHUR, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans la grande Tartarie, au royaume de Tangut, capitale d'une contrée de même nom. Cette ville eſt peuplée, & pluſieurs de ſes maiſons ſont bâties de briques. Il croît aux environs de la rhubarbe qui eſt eſtimée, & dont les habitans font trafic. (*D. J.*)

SUCCULENT, adj. (*Gram.*) qui eſt rempli de ſuc. On dit des viandes *ſuculentes ;* un mets *ſuculent.*

SUCCURSALE, adj. (*Gram.*) égliſe bâtie pour ſervir de ſecours à une paroiſſe trop étendue pour le ſervice des eccléſiaſtiques, & les beſoins des paroiſſiens.

SUCCURSALE, ſ. f. (*Gram.*) ne ſe dit que de l'égliſe d'une paroiſſe qui ſert de ſecours à une autre trop étendue. Ainſi S. Joſeph eſt *ſuccurſale* de S. Euſtache.

SUCEMENT, SUCER, (*Gram.*) termes qui déſignent l'action d'attirer à ſoi, par le moyen de la bouche, des levres & de l'haleine. On les dit auſſi des plantes ; & au figuré, des opinions que nous avons reçues de bonne heure, *ſucées* avec le lait.

SUCEMENT *des plaies*, ou SUCCION *des plaies*, (*Médec.*) la réputation où étoient autrefois les pſylles pour guérir la morſure des ſerpens par la *ſuccion*, fit que quand les perſonnes d'un autre pays avoient été mordues d'un ſerpent, on employoit par préférence un pſylle lorſqu'il s'en trouvoit quelqu'un ſur le lieu pour ſucer la plaie, & en épuiſer le venin.

C'eſt ce qu'on pratiqua néanmoins ſans ſuccès par rapport à Cléopatre, qui, au rapport de quelques hiſtoriens & poëtes, Velléius, Paterculus, Florus, Properce, Horace, *&c.* dont je ne garantis point le témoignage, s'étoit fait piquer par des aſpics, pour ne point paroître au triomphe d'Auguſte.

Celſe remarque judicieuſement que quiconque auroit eu la hardieſſe d'un pſylle pour tenter la même épreuve, auroit également réuſſi, & que même toute perſonne peut ſans danger ſucer une plaie produite par la morſure d'un ſerpent, pourvu que cette perſonne-là n'ait point d'ulcere ou d'excoriation dans la bouche. Cette remarque de Celſe eſt confirmée par un grand nombre d'expériences que l'on a faites dans le ſiecle paſſé ſur le venin des viperes, qui n'eſt nuiſible qu'autant qu'il ſe mêle immédiatement avec la maſſe du ſang.

Les femmes & les meres des Germains ſuçoient les bleſſures de leur maris & de leurs enfans, & tâchoient ainſi de les guérir. Cette méthode de panſer les bleſſures eſt aſſez naturelle, & ſon origine ſe perd dans l'antiquité la plus reculée. Homere en fait mention au quatrieme livre de l'Iliade. (*D. J.*)

SUCET, *voyez* REMORE.

SUCHE, (*Géog. anc.*) ville de l'Ethiopie. Pline, *l. VI. c. xxix.* la place au voiſinage du golfe d'Adulique. Elle tiroit apparemment ſon nom de *Suchus*, ſon fondateur. Strabon, *l. XVI. p. 770.* parle d'un château bâti par Suchus, & la place dans les terres. Le P. Hardouin veut que ce château & la ville *Suche* ſoient la même choſe, & il ajoute que le nom & la ſituation conviennent également à la ville *Suaquem* d'aujourd'hui. (*D. J.*)

SUCHET, (*Géog. mod.*) montagne de la Suiſſe. Elle fait partie de la joux au-deſſus d'Orbe, & eſt fort élevée. (*D. J.*)

SUCHUEN, (*Géog. mod.*) province de la Chine. Elle ne cede ni pour la grandeur, ni pour l'abondance à aucune autre de l'empire. Le fleuve Kiang la coupe en deux parties. La province de Huquang ſe borne à l'orient, le royaume de Tibet à l'occident, la province de Xenſi au nord, & celle de Junnan au midi. Elle produit beaucoup de fer, d'étain & de plomb. Cette province eſt la ſixieme en rang. On y compte huit métropoles, ſix grandes cités, quatre villes militaires, une cité militaire, & pluſieurs forteresſes qui en dépendent. Ching-Tu eſt la capitale de la province. (*D. J.*)

SUCHUTCH, (*Médecine.*) maladie à laquelle ſont ſujets les habitans de Kamtſchatka. C'eſt une eſpece de gale, qui forme comme une ceinture autour de la partie du corps qui eſt au-deſſous des côtes. On prétend que tout homme dans ce pays a cette maladie une fois en ſa vie, comme parmi nous la petite-vérole : elle eſt mortelle lorſque la gale n'entre pas en ſuppuration, & ne tombe pas enſuite d'elle-même.

SUCHZOW, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la partie de la Valachie ſoumiſe à la Porte, ſur la riviere de Strech, avec un château, où les Turcs tiennent garniſon. (*D. J.*)

SUCK, (*Géog. mod.*) riviere d'Irlande, dans la province de Connaught. Elle ſépare le comté de Roſcommon du comté de Galloway, & ſe jette dans le Shanon. (*D. J.*)

SUÇOIR, (*Conchyliol.*) c'eſt dans un coquillage une partie concave qui a la faculté de ſe reſſerrer pour s'attacher au corps environnant, & pour pomper l'eau dans laquelle il nage. (*D. J.*)

SUCRE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Art.*) perſonne n'ignore que le *ſucre* eſt une ſubſtance ſolide, blanche, douce, agréable au goût, fort en uſage dans les offices, les cuiſines, & même en pharmacie pour la confection des ſirops & la préparation de pluſieurs remedes, ſe diſſolvant parfaitement dans l'eau, à laquelle il donne une ſaveur gracieuſe, ſans lui communiquer ni couleur ni odeur.

Quoiqu'il ſoit aſſez difficile de preſcrire le tems auquel le *ſucre* a commencé de paroître ſous une forme concrete, il eſt cependant certain que les anciens l'ont connu, puiſqu'au rapport de Théophraſte, de Pline & autres, ils faiſoient uſage du *ſuc* de certains roſeaux, qui vraiſſemblablement étoient des cannes à *ſucre*, & dont Lucien entend parler lorſqu'il dit : *quique bibunt tenera dulces ab arundine ſuccos.* Mais nous ne voyons point que l'antiquité ait poſſédé l'art de cuire ce *ſuc*, de le condenſer & de le réduire en une maſſe ſolide & blanche, comme nous faiſons aujourd'hui ; c'eſt ce dont il ſera queſtion dans cet *article*, après avoir parlé des cannes à *ſucre* & de leur culture, des machines, des uſtenſiles & des ingrédiens néceſſaires à la préparation de cette production exotique, qui fait un des principaux objets du commerce maritime.

Des cannes à ſucre. La canne à *ſucre*, ou canne de *ſucre*, ſelon l'uſage du pays, differe de certains roſeaux creux, qu'on nomme *cannes d'Eſpagne*, en ce qu'elle eſt maſſive ; ſes nœuds ſont plus rapprochés les uns des autres, ſon écorce eſt moins ligneuſe, plus mince, & ſert d'enveloppe à une multitude de longues fibres parallelement diſpoſées, formant une eſpece de tiſſu célulaire, rempli d'un *ſuc* doux, agréable, un peu gluant, & reſſemblant à du ſyrop délayé de beaucoup d'eau.

Le corps de la canne eſt diviſé par nœuds, dont les intervalles croiſſent à proportion qu'ils s'éloignent du pié de la ſouche : c'eſt de ces nœuds que ſortent les feuilles qui ſechent & tombent à meſure que la plante acquiert de l'accroiſſement, enſorte qu'il n'en reſte qu'un bouquet vers le ſommet ; elles ſont longues, étroites, dentelées imperceptiblement ſur les bords, partagées d'une ſeule nervure, & reſſemblant à de grandes lames d'eſpadon : lorſque la plante fleurit, il ſort du milieu de ſes feuilles un jet ou fleche très-droite, longue de 30 à 35 pouces, groſſe à-peu-près comme l'extrémité du petit doigt, garnie à ſon ſommet d'un grand panache parſemé de petites houpes très-déliées, renfermant la ſemence.

Les cannes plantées dans une bonne terre croiſſent ordinairement de ſix à huit piés de hauteur, portant environ douze à quinze lignes de diametre ; elles acquierent une belle couleur jaune en mûriſſant, & le *ſuc* qu'elles renferment eſt ſavoureux. Celles que produiſent les terreins bas & marécageux s'élevent juſqu'à douze & quinze piés, même plus ; elles ſont preſqu'auſſi groſſes que le bras ; mais leur *ſuc*, quoiqu'abondant, eſt fort aqueux & peu ſucré ; les terreins arides au contraire donnent de très-petites cannes, dont le *ſuc* eſt peu abondant, trop rapproché, & comme à demi-cuit par l'ardeur du ſoleil.

Culture des cannes. Quoique la fleche ou fleur dont on

on a parlé renferme entre ſes houpes une multitude de ſemences, on ne s'en ſert point pour multiplier l'eſpece, l'expérience ayant appris qu'il eſt plus à-propos de planter les cannes de bouture : cette méthode eſt plus prompte & plus certaine, c'eſt pourquoi on coupe le ſommet des cannes par morceaux de quinze à dix-huit pouces de longueur, on les couche obliquement deux à deux dans chacune des foſſes deſtinées à les recevoir ; on jette de la terre par-deſſus, ſans en couvrir les extrémités ; & ſi la ſaiſon eſt favorable, ce plan commence à pouſſer au bout de ſept à huit jours : la quantité de broſſailles qui levent en même tems, oblige de ſarcler les cannes à cinq ou ſix repriſes, juſqu'à ce qu'elles aient acquis aſſez de force pour étouffer les mauvaiſes herbes ; les cannes étant parvenues à une certaine grandeur, ſont quelquefois attaquées par un grand nombre de petits inſectes, que les habitans appellent *puchons* ou *pucons* ; les fourmis ne leur cauſent pas moins de dommages, & les rats en font un grand dégât.

Dans un bon terrein bien préparé & ſoigneuſement entretenu, le plan ſubſiſte douze & quinze ans, même plus, ſans qu'il ſoit beſoin de le renouveller.

L'âge auquel on doit couper les cannes n'eſt point fixe, le tems de leur maturité étant ſouvent retardé par les variétés de la ſaiſon ; on doit obſerver de ne jamais faire la récolte lorſqu'elles ſont en fleurs, puiſqu'elles ne peuvent pouſſer leurs jets ou fleches qu'aux dépens de leur propre ſubſtance ; l'uſage indique qu'il faut prévenir ce tems d'environ un mois, ou bien attendre autant qu'il ſoit paſſé.

Deſcription des moulins à écraſer les cannes. On en conſtruit ordinairement de trois ſortes, ſavoir, à eau, à vent, & à bœufs ou à chevaux. *Voyez les figures.*

Leur principal méchaniſme conſiſte en trois gros rouleaux de bois de pareil diametre, rangés perpendiculairement ſur une même ligne à côté l'un de l'autre, & couverts chacun d'un tambour ou cylindre de métal très-ſolide, *C*. Ces rouleaux, ou rôles, ainſi qu'on les nomme dans les pays, ſont percés, ſuivant leur axe, d'un grand trou quarré, dans lequel eſt enchâſſé avec force un gros pivot de fer, dont la partie inférieure eſt garnie d'un cul-d'œuf bien acéré portant ſur une crapaudine, & l'extrémité ſupérieure étant de forme cylindrique, tourne librement dans un collet de métal. A quelques pouces au-deſſous des tambours ou cylindres, ſont placés des hériſſons *G*, dont les dents engrenent les unes dans les autres. Il eſt facile de voir, par la diſpoſition des trois rôles couronnés de hériſſons, que celui du milieu étant mis en mouvement, doit faire agir à ſens contraire ceux qui ſont à ſes côtés ; c'eſt pourquoi la partie ſupérieure de ce principal rôle doit être conſidérablement prolongée dans les moulins à vent & dans ceux qui ſont mûs par des chevaux ; mais dans les moulins à eau cette partie n'eſt élevée que de quelques piés : c'eſt ce qu'on appelle le *grand arbre* auquel la puiſſance eſt attachée. *Voyez* la lettre *D*, *figure* du moulin à eau, & *H* dans celle du moulin à bœufs.

Sous les rôles eſt une forte table *B*, conſtruite pour l'ordinaire d'un ſeul bloc, dont le deſſus un peu creuſé en forme de cuvette eſt garni de plomb, ayant une gouttiere prolongée au beſoin, par où le *ſuc* des cannes écraſées entre les tambours ſe rend dans la ſucrerie ; toutes ces pieces ſont bien aſſujetties & renfermées dans un chaſſis de charpente *A*, très-ſolidement conſtruit : dans les moulins à eau, à peu de diſtance au-deſſus du chaſſis, eſt une roue horiſontale *F*, qui pour axe a le grand arbre ; les dents de cette roue étant diſpoſées perpendiculairement, engrenent entre les fuſeaux d'une lanterne *G*, miſe en action par la grande roue à pots *I*, verticalement diſpoſée, & ſur laquelle tombe l'eau de la conduite *X*.

On ſait qu'au lieu de roue à pots, les moulins à vent agiſſent par le moyen de grandes aîles. Quant aux moulins à beſtiaux, leur méchaniſme eſt ſi ſimple, que l'inſpection ſeule de la *figure* ſuffit pour le concevoir.

Sucrerie, *édifice*, *purgerie*, *étuve* ; Voyez *ces articles à leurs lettres.*

Caſes à bagaſſes. A quelque diſtance du moulin & de la ſucrerie, on conſtruit de grands hangards couverts de feuilles de cannes ou de roſeaux, ſervant à mettre à l'abri de la pluie les bagaſſes ou morceaux de canne écraſés au moulin, dont on ſe ſert pour chauffer les fourneaux de la ſucrerie.

Les uſtenſiles de ſucrerie, ſont des chaudieres, dont on a parlé dans l'*article* SUCRERIE ; un canot à veſou, eſpece de grande auge de bois d'une ſeule piece, deſtinée à recevoir le veſou ou ſuc des cannes provenant du moulin.

Des rafraîchiſſoires de cuivre rouge ; ce ſont de grandes baſſines à fond plat, ayant deux anſes pour les tranſporter.

Des becs-de-corbin, ſorte de grands chaudrons à deux anſes, ayant un large bec en forme de gouttiere. *Voyez* BEC-DE-CORBIN.

Chaque garniture de chaudiere conſiſte en un balai de feuilles de latanier, une grande cuillere de cuivre rouge en forme de caſſerole profonde, & une large écumoire de cuivre jaune. Ces deux inſtrumens ſont emmanchés d'un bâton de cinq piés de longueur : leur uſage eſt évident.

Pour paſſer le véſou & le ſirop, on ſe ſert de blanchets ; ce ſont des morceaux de drap de laine blanche, ſoutenus par une grande caiſſe de bois percée de pluſieurs trous de tarriere, & dont le fond fait en forme de grille eſt ſupporté par deux bâtons diſpoſés en bras de civiere ; ces bâtons ſe poſent en travers ſur les bords du glacis lorſqu'on veut paſſer le veſou ou le ſirop d'une chaudiere dans une autre.

On doit encore avoir pluſieurs petites bailles ou baquets ſervant à recevoir les écumes.

Un cuvier élevé ſur des piés & percé par le fond, ſervant à faire la leſſive propre à la purification du *ſucre*.

Un vaſe à préparer l'eau de chaux pour le même uſage.

Des poinçons propres à percer le *ſucre* dans les formes.

De grands couteaux de bois longs de trois piés, eſpece d'eſpatules, que les Raffineurs appellent *pagayes*.

Les inſtrumens néceſſaires pour le travail qui ſe fait dans la purgerie, ſont des tilles, eſpeces de petites herminettes à manche court, des truelles rondes, des broſſes ſemblables à de gros pinceaux à barbouiller, des ſerpes, un bloc de raffineur, ſorte de grande ſellette à trois piés, & une bonne proviſion d'une terre préparée ſemblable à celle dont on fait des pipes à Rouen.

Il eſt indiſpenſable d'avoir un nombre ſuffiſant de formes garnies de leurs pots : ces formes ſont de grands vaſes de terre cuite de figure conique, ouverts entierement par leur baſe, & percés d'un trou à la pointe ; leur grandeur differe beaucoup, les unes ayant trois piés & plus de hauteur & environ quinze pouces de diametre à la baſe ; d'autres n'ont que dix-huit pouces ſur un diametre proportionné. Il s'en trouve de moyennes entre ces deux grandeurs ; mais autant qu'il eſt poſſible, il eſt bon d'avoir un aſſortiment pareil : chaque forme doit être accompagnée d'un pot proportionné. *Voyez la figure.*

Parmi les ingrédiens dont on ſe ſert pour la fabrique du *ſucre*, on employe des cendres de bois dur,

de la chaux, de l'alun, & quelques autres drogues dont on ne parlera pas, l'ignorance & le charlatanisme en ayant introduit l'usage.

Préparation de la lessive servant à purifier le sucre. Après avoir bouché légerement le trou du cuvier, on en garnit le fond avec des herbes & des racines coupées, fort estimées des Raffineurs : sur ce premier lit, on établit une couche de cendre épaisse de quatre doigts, sur laquelle on met une pareille épaisseur de chaux vive : le tout se recouvre avec des herbes, & l'on continue cet ordre jusqu'à ce que le cuvier soit totalement rempli ; alors on y verse de l'eau bouillante, qui après s'être impregnée des sels de la cendre & de la terre absorbante de la chaux, s'écoule par le trou du cuvier dans un vase destiné à la recevoir ; cette eau doit être recohobée plusieurs fois, afin de la bien charger de sels ; comme il y a quelques remarques importantes à faire sur sa composition, on croit devoir les renvoyer à la fin de cet *article*, pour ne pas interrompre l'ordre qu'on s'est proposé.

Procédé concernant la fabrique des sucres. Le vesou provenant des cannes écrasées au moulin, peut être bien ou mal conditionné, suivant la bonne ou mauvaise combinaison de ses principes constituans ; la nature du terrein où on a planté les cannes, leur degré de maturité, & la saison dans laquelle on a fait la récolte occasionnent des différences notables qu'il est essentiel de bien observer si l'on veut réussir.

C'est à l'inspection du vesou, lorsqu'on l'a fait passer du canot dans la grande chaudiere, que le raffineur décide du plus ou du moins d'ingrédiens qui doivent être employés, & dont la pratique seule indique les doses convenables. Si les principes salins, aqueux, terreux & huileux sont liés dans une juste proportion, le vesou se trouve parfait, & peut être travaillé facilement ; mais si au contraire les principes huileux & aqueux sont mal combinés avec les deux autres, l'acide se trouvant trop développé, le vesou alors doit être verd & gras ; c'est pourquoi il exige dans la chaudiere environ une pinte de cendre & autant de chaux en poudre très fine bien délayée dans une suffisante quantité du même vesou.

Les vieilles cannes & celles qui ont souffert une grande sécheresse, donnent un suc noirâtre, épais, & comme à demi-cuit par la chaleur du soleil ; ce suc contient peu de principes aqueux, & l'acide n'y est plus sensible, s'étant, pour ainsi dire, neutralisé dans une portion du principe huileux qui s'y rencontre alors par surabondance.

La constitution de ce vesou oblige quelquefois d'y mêler de l'eau claire, & l'on jette dans la chaudiere une pinte de cendre, une chopine de chaux & un peu d'antimoine en poudre mêlé dans la lessive ; la nécessité d'employer cette derniere drogue n'est pas bien démontrée : au surplus on n'en met qu'une quantité si médiocre, qu'elle ne peut pas faire de mal, & on ne s'en sert que dans la fabrication du *sucre* qu'on veut laisser brut sans le blanchir ensuite. *Voyez* la remarque *à la fin de l'article.*

Ces précautions étant prises & le vesou chauffant dans la chaudiere, il faut avant qu'il bouille en enlever exactement toutes les écumes, jusqu'à ce qu'il n'en paroisse plus à la surface ; on le laisse ensuite bouillir pendant une heure, après quoi on le vuide avec des cuillieres dans la seconde chaudiere nommée *la propre*, ayant soin de le passer au-travers d'un blanchet soutenu de sa caisse percée ; la grande chaudiere se remplit de nouveau vesou, & l'on continue le travail sans interruption.

Le vesou qui a passé dans *la propre* commençant à bouillir, on y jette un peu de la lessive dont on a parlé, on écume avec soin, & l'on continue l'ébullition jusqu'à ce que la grande chaudiere soit en état d'être transvasée, alors en faisant usage des cuilleres & du blanchet, le vesou de la propre doit être passé dans le flambeau, ou troisieme chaudiere, pour acquérir un nouveau dégré de purification par la violence du feu & d'un peu de lessive qu'on y met à plusieurs reprises, écumant toujours à chaque fois.

Du flambeau le vesou étant passé dans la quatrieme chaudiere perd son nom & se convertit en sirop par la force de l'ébullition, on continue de le purifier avec un peu de lessive, & on se sert d'une écumoire dont les trous sont étroits.

La batterie ou cinquieme chaudiere étant remplie de ce sirop, & très-violemment échauffée, on y met encore un peu de lessive ; les bouillons montent considérablement, & le sirop pourroit s'épancher pardessus les bords, si l'on n'avoit soin d'y jetter de tems en tems quelques petits morceaux de beurre ou d'autres matieres grasses en l'élevant avec l'écumoire pour lui donner de l'air. Cette manœuvre répétée fait baisser les bouillons & donne le tems d'écumer, ce qu'il faut faire avec tout le soin possible.

Le sirop approchant du dégré de cuisson qu'il doit avoir, & le raffineur se rappellant les phénomenes qu'il a observés dans la grande chaudiere, on verse dans la batterie, s'il en est besoin, une pinte d'eau de chaux dans laquelle on a fait dissoudre une once d'alun, quelquefois même pour mieux dégraisser le *sucre*, on met dans la chaudiere un peu d'alun en poudre.

C'est à la figure & au mouvement des bouillons qu'on juge si le sirop est suffisamment cuit, & afin de mieux s'en assurer, on en met une goutte sur le pouce ; y joignant l'index ou le doigt du milieu, & les écartant l'un de l'autre, il se forme un filet, dont la rupture plus ou moins nette & prompte, montre le dégré de cuisson ; cela s'appelle *prendre la cuite*, laquelle étant à son juste point, il faut avec une extrême diligence retirer le sirop, crainte qu'il ne brûle ; on le vuide dans le rafraichissoire en le remuant avec la pagaye, après quoi on le laisse reposer ; au bout d'un quart d'heure ou environ, il se forme une croute à la surface, on la brise pour la bien mêler dans le sirop, & on laisse encore reposer le tout sur les habitations, ou l'on se contente de faire le *sucre* brut, sans avoir intention de le blanchir ; il suffit, au moyen du bec-de-corbin, de transporter le sirop du rafraichissoire dans un grand canot de bois, où après l'avoir remué un peu, on le laisse refroidir au point d'y pouvoir tenir le doigt ; alors le bec-de-corbin sert à le verser dans de grandes bariques ouvertes par le haut, percées d'un trou par le fond, & posées debout sur les soliveaux de la citerne ; le trou de ces bariques doit être bouché d'une canne plantée debout, laquelle venant à se sécher un peu par la chaleur du *sucre* laisse un passage libre pour l'écoulement du sirop qui n'étant pas condensé fait divorce d'avec la masse du sucre.

Le *sucre* que l'on veut terrer & blanchir exige d'autres précautions ; on met à chaque chaudiere un ouvrier pour la soigner, & l'on ne met point d'antimoine dans la lessive ; les formes dont a parlé ayant trempé dans de l'eau claire pendant 24 heures, & étant bien nettoyées, on en bouche le trou fort exactement avec un tampon d'étoupes, & on les dispose dans la sucrerie la pointe en bas. *Voyez la fig. M dans les Planches.* Le tout ainsi préparé, on prend dans le rafraichissoire une quantité suffisante de sirop pour en remplir le bec-de-corbin, cette quantité se partage par portions à-peu-près égales dans toutes les formes, dont le nombre est fixé suivant la capacité de la batterie ; on continue ainsi de charger & de vuider le bec-de-corbin jusqu'à ce que les formes soient totalement pleines de sirop à la

ſurface duquel ſe forme une croute qu'il faut rompre & bien mêler avec ce qui eſt liquide, ce que l'on fait en remuant avec la pagaye, & ratiſſant l'intérieur des formes pour empêcher le *ſucre* déja condenſé d'y adhérer; cette opération ſe fait deux fois ſeulement dans l'intervalle d'une demi-heure, enſuite on donne le tems au ſucre de s'affermir ſans y toucher nullement.

Après quinze ou ſeize heures on débouche les formes, & l'on enfonce dans le trou un poinçon de ſept à huit pouces de longueur, afin de percer la tête du pain de ſucre, & faciliter l'écoulement du ſirop ſuperflu; on met la pointe des formes ainſi débouchées dans des pots faits exprès, & on les arrange le long d'un des côtés de la ſucrerie où ces vaſes reſtent toute la ſemaine, tandis que l'on continue le travail des chaudieres nuit & jour.

Les ſirops qui s'égouttent naturellement dans les pots s'appellent *gros ſirops*, on les fait recuire pour en fabriquer du *ſucre* nommé *ſucre de ſirop*, dont la qualité eſt inférieure à celle du précédent. Ce *ſucre* de ſirop étant mis à égouter, donne un ſirop amer ſervant à faire le taffia ou eau-de-vie de ſucre.

Travail du ſucre dans la purgerie ſuivant la capacité de l'étuve. On détermine le nombre de pains de *ſucre* qui peuvent être ſoumis au travail, on commence par les viſiter en les retirant l'un après l'autre de dedans les formes, & les remettant enſuite bien exactement chacun dans la ſienne; les défectueux ſe rangent à part pour les refondre, & toutes les formes dont on a choiſi les pains ſont portées dans la purgerie où on les place bien perpendiculairement la pointe en bas dans de nouveaux pots vuides, obſervant de les ranger des deux côtés du bâtiment avec beaucoup d'ordre & par diviſions de ſix formes de front ſur huit à dix de longueur, ſuivant la largeur du terrein, lequel par cet arrangement ſe trouve partagé d'un bout à l'autre par un chemin d'environ quatre à cinq pieds de large, & croiſé d'autant de petites ruelles qu'il ſe trouve de diviſions ou lits de formes; cette diſpoſition reſſemble aſſez à celle des lits de malades dans un hôpital.

Toutes les formes ainſi placées ſur leurs pots demandent une préparation avant de recevoir la terre qui les doit couvrir; il faut, ſelon le langage des raffineurs, en faire le fond, c'eſt-à-dire enlever une croute ſéche qui s'eſt formée ſur le ſucre, & au-deſſous de laquelle ſe trouve une autre croute plus graſſe ſéparée de la premiere par un vuide d'environ un pouce: la croute ſéche ſe met à part pour être refondue avec le gros ſirop, & la graſſe n'eſt propre qu'à faire du taffia; le vuide qu'elles occupoient dans les formes étant bien nettoyé avec des broſſes, on le remplit à un demi-pouce près du bord d'une ſuffiſante quantité de ſucre blanc rapé, un peu tapé & bien dreſſé de niveau au moyen d'une petite truelle de fer; le tout ſe couvre d'une couche de terre blanche bien nette & délayée en conſiſtence de mortier clair.

Après cette préparation il faut fermer les fenêtres pour empêcher l'air extérieur de deſſécher la terre; l'eau qu'elle contient ſe philtre inſenſiblement au-travers des molécules du ſucre, délaye le ſirop ſuperflu qui les coloroit, & le détermine par ſon poids à s'écouler dans les pots placés ſous les formes; c'eſt le ſirop fin qu'on fait recuire dans les chaudieres placées à cet effet à l'une des extrémités de la purgerie.

Il eſt néceſſaire de viſiter ſouvent les formes terrées, l'humidité de la terre pourroit agir inégalement, & former des gouttieres & des cavités dans l'intérieur du pain; le remede à cet inconvénient eſt de mettre un peu de ſable fin dans les petits creux qui commencent à paroître ſur la ſurface de la terre: ce ſable abſorbe l'humidité & l'empêche de ſe précipiter trop vîte dans cette partie.

Au bout de dix à douze jours la terre s'étant totalement deſſéchée d'elle-même, on doit l'enlever proprement, & en ſéparer avec un couteau le côté qui touchoit au ſucre, le reſte ſe mettant à part pour ſervir une autre fois.

La place que la terre rempliſſoit dans la forme étant bien broſſée & nettoyée, on creuſe un peu le deſſus du ſucre avec un poinçon pour l'égrainer d'environ un pouce dans toute ſa ſurface; on le dreſſe avec la truelle, & on le couvre d'une nouvelle couche de terre délayée, en pratiquant ce qui s'eſt obſervé précédemment. Cette ſeconde terre acheve de précipiter le reſte de la ſubſtance colorante dont la pointe du pain du ſucre pourroit être encore impregnée, & lorſqu'elle a produit ſon effet, on ouvre les fenêtres pour donner de l'air, on nettoye le deſſus des formes & on laiſſe repoſer le *ſucre* pendant huit à dix jours, & plus s'il en eſt beſoin, enſuite on loche les formes, c'eſt-à-dire qu'on les renverſe ſur le bloc pour en retirer le pain dont la pointe doit ſe trouver blanche & ſéche, autrement on la ſépare d'un coup de ſerpe, & on la met avec les croutes ſeches, & les gros ſirops qui doivent être recuits dans la ſucrerie.

Les pains tronqués & ceux qui par leur bonne conſtitution ſont reſtés dans leur entier, ſont portés à l'étuve qu'on a dû nettoyer & chauffer quelques jours auparavant. Il faut obſerver pendant les deux ou trois premiers jours de donner un feu modéré & par dégré. On doit auſſi viſiter les pains de ſucre, & en ſéparer ſoigneuſement les morceaux qui paroiſſent s'en détacher; s'il en tomboit quelque parcelle ſur le coffre de fer qui ſert de fourneau, cela occaſionneroit un embraſement auquel il ne ſeroit pas facile de remédier. Le tout étant bien diſpoſé, on ferme la trape & la porte de l'étuve, on augmente le feu juſqu'à faire rougir le coffre, & au bout de huit ou dix jours d'une chaleur continuelle, le *ſucre* ſe trouve en état d'être retiré, alors on profite d'un beau jour pour le tranſporter ſous les engards ſitués auprès de la purgerie, & on le pile dans de grands canots de bois faits exprès; s'il ſe rencontre encore quelques pointes moins blanches que le corps des pains, on les pile à part, & cela s'appelle *ſucre de têtes*.

Le *ſucre* bien pilé & paſſé au-travers d'un crible, ſe met dans des barriques en le foulant à force de pilons; ces barriques étant remplies & foncées, peſent ordinairement huit, dix, juſqu'à douze quintaux. Les Portugais du Bréſil ſe ſervent de grandes caiſſes, qu'ils appellent *caſſa*, d'où le *ſucre*, ſoit brut, ſoit terré, a pris le nom de *caſſonade brune* ou *blanche*, dont les raffineurs d'Europe font le *ſucre* rafiné, qu'ils mettent en petits pains pour le vendre aux épiciers.

Sucre rafiné à la façon des îles. Pour le faire, on emploie les débris du *ſucre* terré, les têtes qui n'ont pas blanchi ſous la terre, les croutes ſéches, & quelquefois le *ſucre* brut même.

Ayant mis dans une des chaudieres de la purgerie, poids égal de *ſucre* & d'eau de chaux, on chauffe & l'on écume très-ſoigneuſement, juſqu'à ce qu'il ne paroiſſe plus d'écume à la ſuperficie de la liqueur, qu'il faut paſſer auſſitôt au-travers d'un blanchet, & continuer de la faire chauffer, y jettant à pluſieurs repriſes des blancs d'œufs délayés & battus avec des verges, dans de l'eau de chaux, & obſervant d'écumer à chaque fois le plus exactement qu'il eſt poſſible; lorſqu'il ne monte plus d'ordures, & que le ſirop paroît clair, on le paſſe une ſeconde fois au-travers d'un blanchet bien propre, & on acheve de le faire cuire dans la chaudiere voiſine, juſqu'à ce qu'il ait acquis la cuiſſon néceſſaire pour être retiré

de deſſus le feu, & mis dans le rafraîchiſſoire; on le remue avec le couteau de bois, & après l'avoir ſaupoudré d'un peu de *ſucre* rafiné, on le laiſſe repoſer avant de le vuider dans les formes: du reſte on procede comme il a été dit, en parlant du *ſucre* terré, & quand il a été bien égouté naturellement, & enſuite par le moyen de la terre imbibée d'eau, on le tranſporte à l'étuve.

Ceux qui font une grande quantité de *ſucre* raffiné ſe ſervent de ſang de bœuf, au lieu d'œufs; cette méthode eſt moins diſpendieuſe, mais le *ſucre* contracte ſouvent une très-mauvaiſe odeur.

Il eſt aiſé de donner au *ſucre* rafiné pluſieurs degrés de perfection, en le faiſant refondre & cuire dans de l'eau d'alun, & le purifiant toujours avec des blancs d'œufs: on le met enſuite dans de petites formes que l'on couvre de pluſieurs petits morceaux de draps imbibés d'eau claire, qui font l'office de la terre dont on a parlé; & lorſqu'il eſt bien égoutté, on l'expoſe au grand ſoleil, ſans le mettre à l'étuve, dont la chaleur pourroit le rouſſir. Ce *ſucre* ſe nomme *ſucre royal*, il acquiert beaucoup de blancheur & de peſanteur à l'égard de ſon volume; mais s'il gagne au coup d'œil, il perd conſidérablement de ſa douceur primitive.

Obſervations eſſentielles ſur les travaux précédens. Dans la compoſition de la leſſive dont on a parlé, on a pour objet de retirer une liqueur impregnée d'un ſel alkali, & d'une terre abſorbante, l'un & l'autre provenant des cendres & de la chaux miſes dans le cuvier entre des lits d'herbes auxquelles on attribue de grandes propriétés; l'eau bouillante qu'on verſe deſſus, diſſout très-bien ce ſel & cette terre, mais en même-tems elle ſe charge de la fécule & de la partie colorante des plantes & des racines, ſubſtances étrangeres, qui en colorant le veſou, lui communiquent une qualité nuiſible à la perfection du travail. Il faudroit donc les ſupprimer comme inutiles & préjudiciables.

L'extrême chaleur de l'eau bouillante entraîne encore avec elle une huile groſſiere contenue dans les cendres & dans les particules de charbon qui ont pu y reſter; cette huile colorée empyreumatique donne un mauvais goût, & ſe mêlant d'ailleurs aux parties ſalines, elle les empêche d'agir ſur l'acide & ſur l'huile ſurabondante du veſou.

Il paroît donc qu'il vaudroit mieux ſe ſervir d'eau froide, ſans employer les cendres chaudes ſortant du fourneau, comme cela ſe pratique aſſez ſouvent; après que l'eau froide aura été recohobée pluſieurs fois ſur les cendres, on pourra y mettre une ſuffiſante quantité de chaux à infuſer, après quoi il ſera bon de philtrer le tout, au-travers d'une chauſſe bien ſerrée.

Si la leſſive ainſi préparée ne paroît pas aſſez forte, on peut la concentrer en la faiſant évaporer ſur le feu, juſqu'à ce qu'une goutte étant miſe ſur la langue occaſionne une vive ſenſation; par ce moyen on aura une leſſive très-alkaline, fort claire, & qui ne communiquera rien d'étranger au veſou ni au ſirop.

La cendre qu'on met en ſubſtance dans la grande chaudiere, doit auſſi par ſon huile groſſiere, colorer & altérer le veſou; cette cendre n'agiſſant qu'en raiſon du ſel qu'elle contient, pourquoi ne pas employer ce ſel même dégagé des matieres hétérogenes nuiſibles à ſon action? il eſt très-facile de s'en procurer en quantité, au moyen d'une leſſive bien faite & évaporée juſqu'à ſiccité, ce ſel n'étant pas de nature à cryſtalliſer.

De la propriété qu'ont les alkalis fixes & les tertes abſorbantes, de s'unir intimément aux acides, & de ſe lier aux matieres graſſes, il s'enſuit que le ſel dont nous parlons, étant mêlé à l'eau de chaux & mis en proportion convenable dans les chaudieres, doit s'emparer de l'acide du veſou; ce que fait auſſi la terre abſorbante contenue dans l'eau de chaux; ſi l'on ajoute une nouvelle doſe de ſel & de terre abſorbante, ces ſubſtances ne trouvant plus d'acide, agiront directement ſur l'huile ſurabondante du *ſucre*, & formeront un compoſé ſavonneux qui, par la chaleur venant à s'élever à la ſurface du veſou, en raſſemblera toutes les ordures groſſieres, que le raffineur pourra facilement emporter avec ſon écumoire.

Comme on ne peut penſer que perſonne ait jamais eu intention de donner au *ſucre* une qualité émétique ou diaphorétique, on ne voit pas quel autre effet peut produire l'antimoine employé dans la leſſive, heureuſement que la doſe ordinaire de cette ſubſtance eſt ſi petite, qu'elle ne peut pas faire de mal.

On obſervera en paſſant, que les alkalis fixes ont la faculté de ſe joindre au ſoufre de l'antimoine, avec lequel ils forment un compoſé connu ſous le nom d'*hépar*, qu'on ſait être le diſſolvant des ſubſtances métalliques, & par conſéquent de la partie réguline de l'antimoine; cela poſé, & la leſſive étant rapprochée, il peut en réſulter un kermès minéral, émétique ou diaphorétique à une certaine doſe; ce qui certainement doit être mieux placé dans les boutiques d'apoticaires, que dans les chaudieres à *ſucre*.

Si l'alun en poudre qu'on jette dans la batterie contribue à dégraiſſer le ſirop, il en reſte toujours un peu dans la maſſe, lorſque le *ſucre* prend corps: ainſi cette drogue en peut altérer la qualité, on ne doit donc l'employer qu'avec circonſpection.

La terre dont on ſe ſert pour blanchir le *ſucre*, doit être graſſe, blanche, ſans aucun mélange de pierre ou ſable, ne colorant point l'eau dans laquelle on la détrempe, & ne faiſant point d'effervеſcence avec les acides; c'eſt une ſorte d'argille ſemblable à celle dont on fait les pipes à Rouen.

On a dit plus haut que les pains de *ſucre* portés dans la purgerie, n'ont été terrés que deux fois ſeulement; une troiſieme opération ſeroit nuiſible, puiſque l'eau dont la terre eſt imbibée ne trouvant plus de ſirop avec qui elle pût ſe mêler, agiroit directement ſur le grain du *ſucre*, & en diſſoudroit une partie.

D'après le détail des opérations ci-deſſus, il eſt aiſé de connoître la nature du *ſucre*, qui n'eſt autre choſe que le ſel eſſentiel de la canne réduit en maſſe concrete par le moyen de la cuiſſon & de la cryſtalliſation: ce ſel, par un nouveau travail, peut être formé en beaux cryſtaux ſolides, tranſparens, & à facettes, c'eſt ce que les confiſeurs appellent *ſucre candi*, dont voici le procedé, ſuivant l'uſage de quelques particuliers des îles françoiſes de l'Amérique.

Ayant fait diſſoudre du *ſucre* blanc dans une ſuffiſante quantité d'eau de chaux très-foible, on verſe cette diſſolution dans une baſſine de cuivre rouge poſée ſur le feu, & la liqueur étant chaude, on y jette des blancs d'œufs battus, on clarifie, & l'on écume avec beaucoup de ſoin, enſuite de quoi on paſſe la liqueur au-travers d'une chauſſe très-propre, & l'on continue de la faire cuire; il eſt à propos de préparer une forme dans laquelle on arrange pluſieurs petits bâtons bien propres, les diſpoſant les uns au-deſſus des autres en différens ſens: on bouche légerement le trou de la forme avec un peu de paille, & on la ſuſpend dans l'étuve la pointe en-bas, ayant ſoin de mettre au-deſſous un vaſe propre pour recevoir le ſirop qui s'égoutte.

Lorſque le ſirop qui eſt dans la baſſine ſe trouve ſuffiſamment cuit, on le laiſſe un peu refroidir, après quoi il faut le verſer dans la forme, dont on couvre le deſſus, & le *ſucre* en ſe refroidiſſant, s'attache autour des petits bâtons par groupes de beaux cryſtaux ſolides, anguleux, & tranſparens comme du verre, on préſume que c'eſt ſur ce même principe, que les confiſeurs travaillent.

La diſpoſition qu'ont les cannes à *ſucre* de ſe gâter en vingt-quatre heures, ſi on néglige de les employer lorſqu'elles ont été coupées, & l'extrême rapidité avec laquelle elles paſſent de la fermentation ſpiritueuſe à la fermentation acide, ſont des ſujets d'obſervation que la longueur de cet article ne permet pas de détailler : on en parlera convenablement lorſqu'il ſera traité des eſprits ardens tirés du *ſucre* par le moyen de la diſtillation. *Voyez* RHUM *ou* TAFFIA. *Article de M.* LE ROMAIN.

Raffinage du ſucre dans nos raffineries. Voici à-peu-près comme je le conçois. Il y a dans le ſuc des cannes, comme dans pluſieurs autres ſucs de plantes, une partie qui cryſtalliſe, & une qui ne cryſtalliſe pas : (je dirai en paſſant, que cette partie du corps muqueux qui cryſtalliſe, pourroit bien être au corps muqueux en général, ce que ſont aux réſines les fleurs de benjoin & le camphre, & aux huiles eſſentielles, ce corps d'une nature ſinguliere, obſervé par Boyle, qui en trouble la tranſparence, lorſqu'elles ſont gardées long-tems). Eſt-ce à l'huile ſurabondante, à l'acide, à la terre, qu'il faut attribuer la difficulté qu'a une partie du corps muqueux à cryſtalliſer ? Je n'en ſais rien. Quoi qu'il en ſoit, le *ſucre* que nous demandons pour nos uſages, le *ſucre* proprement dit, eſt cette partie du ſuc des plantes qui cryſtalliſe, miſe à part & dégagée du mélange de la mélaſſe ou ſirop qui ne cryſtalliſe pas ; l'objet du travail des raffineries, eſt donc de ſéparer ces deux parties l'une de l'autre, & ce travail eſt tout entier renfermé dans deux points : 1°. faire cryſtalliſer la plus grande quantité de *ſucre* qu'il eſt poſſible : 2°. emporter le plus exactement qu'il eſt poſſible toute la mélaſſe. On atteint le premier point en faiſant évaporer l'eau ſurabondante, par la cuite ; & le ſecond, en lavant le *ſucre* déja cryſtalliſé, avec de l'eau qui emporte toute la mélaſſe, parce que cette mélaſſe eſt incomparablement plus ſoluble que le *ſucre* cryſtalliſé. Il ne faut que ſuivre le détail de toutes les opérations du raffineur, pour voir qu'elles ſe réduiſent toutes à remplir ces deux points de vue.

1°. Le ſuc après avoir été exprimé des cannes, eſt mis dans des chaudieres où il s'évapore au-delà du point de la cryſtalliſation, c'eſt-à-dire que l'eau y reſte en trop petite quantité, pour qu'il ſoit tenu en diſſolution à froid, & qu'ainſi il ſe cryſtalliſe par le ſeul refroidiſſement, ſans évaporation ultérieure ; chaque petit cryſtal eſt ainſi iſolé, ſans liaiſon avec les autres cryſtaux, environné de toutes parts d'un ſirop gluant, enſorte que le tout reſte friable & gras au toucher. Tel eſt l'état du *ſucre* brut ou moſcouade.

2°. Comme les petits cryſtaux, dans la moſcouade, ſont très-peu liés les uns avec les autres, & que la quantité de la melaſſe eſt très-conſidérable, ſi l'on entreprenoit de faire paſſer de l'eau à-travers la maſſe totale pour emporter la melaſſe, la plus grande partie du *ſucre* ſeroit auſſi diſſoute & emportée avec la melaſſe. Une nouvelle cuite donne plus de corps & de maſſe aux cryſtaux, & diminue la proportion de la mélaſſe dans le tout : on redifſout le *ſucre*, & on le remet à évaporer dans des chaudieres : on ſe ſert pour le diſſoudre d'eau de chaux, & on clarifie avec le blanc d'œuf, ou avec le ſang de bœuf. C'eſt un fait qu'après cette opération, la proportion du *ſucre* & de la melaſſe eſt changée ; mais quelle en eſt la raiſon ? l'eau de chaux fournit-elle à une portion de la mélaſſe la terre qui lui manquoit pour cryſtalliſer ? abſorbe-t-elle une partie de la matiere graſſe, ſurabondante, ou ne ſert-elle qu'à abſorber l'acide qui ſe développe par la chaleur du feu ? je penſerois volontiers que le *ſucre* eſt tout formé dans le ſuc de la plante, & qu'il ſe convertit plutôt par la ſuite en mélaſſe, que la melaſſe en *ſucre* ; la melaſſe étant toujours ſoluble & fluide, diſſout toujours un peu de *ſucre* qui y eſt plongé, & lui communique un leger commencement de fermentation qui en décompoſe une partie ; c'eſt je crois à cette cauſe qu'il faut attribuer le déchet ou coulage que ſouffre le *ſucre* brut qu'on apporte des îles. Le *ſucre* même eſt ſujet à quelque déchet, ſi on le garde long-tems dans un lieu expoſé à l'humidité ; il s'y excite un léger mouvement de décompoſition, il jaunit peu-à-peu, il devient gras, on eſt obligé de le raffiner de nouveau, & il s'y retrouve de la melaſſe ; je conjecture que la cuite, ſans augmenter la quantité du *ſucre* déja tout formé dans la plante, diminue la quantité de la mélaſſe & la décompoſe, préciſément comme le mouvement de l'ébullition décompoſe en général le mucillage & les extraits, dont une partie ſe réduit toujours en terre à chaque fois qu'on les repaſſe au feu pour les clarifier ; cette terre forme l'écume & s'enleve par la deſpumation au blanc d'œuf : car il n'eſt pas vrai, comme M. R. le dit, que le blanc d'œuf ſerve à enlever la matiere graſſe ou melaſſe ; car, puiſqu'elle eſt plus ſoluble que le *ſucre* même, à plus forte raiſon doit-elle paſſer comme lui à travers le réſeau que forme le blanc d'œuf coagulé ; elle ne peut être enlevée que lorſqu'elle eſt décompoſée & reduite en terre par la continuité des ébullitions ; à l'égard de l'eau de chaux, je crois qu'elle ne ſert gueres qu'à abſorber l'acide qui ſe développe par l'action du feu, à l'empêcher de réagir ſur l'huile, & de donner à la matiere un goût empyreumatique ; peut-être auſſi que cet acide, s'il reſtoit libre, pourroit agir ſur le *ſucre* même, & en décompoſer une partie. J'attribue donc le changement de proportion entre le *ſucre* & la melaſſe, à ce que le mouvement de l'ébullition agit plus fortement ſur la melaſſe pour la décompoſer, que ſur le *ſucre* : & je crois que les mêmes cauſes, la même perfection dans ſa combinaiſon qui font cryſtalliſer le *ſucre*, & qui le rendent moins ſoluble, le font auſſi réſiſter davantage à ſa décompoſition : ce n'eſt pas que je vouluſſe décider abſolument que l'eau de chaux ne contribue pas à faire cryſtalliſer quelques portions de la melaſſe, en leur fourniſſant de la terre ; mais ce n'eſt-là qu'une conjecture vague, qui auroit beſoin d'être prouvée, & qui eſt d'autant moins indiquée par les phénomènes, que la quantité abſolue du *ſucre* diminue plutôt que d'augmenter à chaque cuite.

3°. Nous avons vu tout ce que la cuite peut faire pour changer la proportion du *ſucre* à la melaſſe, & pour obtenir la plus grande quantité poſſible de *ſucre* cryſtalliſé. Il ne s'agit plus que de le faire cryſtalliſer & d'en ſéparer la melaſſe qui reſte. On continue la cuite juſqu'à ce que le ſirop ſoit au point d'avoir perdu toute ſon eau de diſſolution, & ne conſerve plus ſa fluidité que par l'action de la chaleur. Si on évaporoit au-delà de ce point, la melaſſe trop peu fluide deviendroit un obſtacle à ce mouvement des parties du *ſucre* qui doivent s'arranger en cryſtaux, & les deux ſubſtances reſteroient confondues. Les Raffineurs reconnoiſſent ce point précis par la conſiſtance du ſirop qu'ils font filer entre leurs doigts ; il eſt évident que c'eſt-là une connoiſſance qu'on ne peut manquer d'acquérir par le ſimple tâtonnement : c'eſt pourtant en ce point qu'ils font conſiſter tout le ſecret de leur art ; c'eſt la derniere choſe qu'ils apprennent à leurs éleves, & pour apprendre ce beau ſecret, il faut donner quatre cens francs. Le ſirop une fois réduit à cette conſiſtance, il ne s'agit plus que de le faire refroidir pour y faire cryſtalliſer le *ſucre* ; on le verſe pour cet effet, dans des moules coniques renverſés. Là le *ſucre* cryſtalliſe, mais toujours au milieu de la melaſſe. Dans cet état il forme une maſſe ſolide, mais criblée d'une quantité innombrable de pores dans leſquels la melaſſe eſt retenue par

la force du tuyau capillaire, augmentée par la viſcoſité qu'elle a acquiſe par la cuite du *ſucre*, par l'évaporation de l'eau ſurabondante. Pour ſéparer cette melaſſe, il faut lui rendre aſſez de fluidité pour qu'elle puiſſe s'écouler à-travers la maſſe du *ſucre*, comme à-travers un filtre, & s'égoutter par le ſommet du cone renverſé, dans lequel le *ſucre* s'eſt cryſtalliſé. Ce ſommet eſt percé à cet effet, & ſon ouverture eſt placée ſur un vaſe deſtiné à recevoir la melaſſe. L'eau verſée ſur la baſe du pain de *ſucre* renverſé, entraînera la melaſſe en ſe filtrant entre les pores du *ſucre*. Mais quoique le *ſucre* ſoit beaucoup moins ſoluble que la melaſſe, cependant ſi cette eau paſſoit en trop grande quantité, & trop rapidement entre tous ces cryſtaux, elle ne pourroit manquer d'en diſſoudre auſſi la plus grande partie, & de l'entraîner pêle-mêle avec la melaſſe. Pour ne donner à la melaſſe que la quantité préciſe d'eau néceſſaire pour la rendre plus fluide, & pour l'entraîner ſans attaquer le *ſucre*, au lieu de verſer de l'eau ſur la baſe du pain de *ſucre*, on y verſe de l'argile détrempée & délayée à conſiſtance de bouillie. Cette bouillie contient beaucoup plus d'eau que l'argile n'en peut ſoutenir; elle la laiſſe donc échapper, mais en petite quantité, avec lenteur. La melaſſe ſupérieure humectée preſſe l'inférieure par ſon poids, celle-ci commence à s'égoutter, avant même que l'eau ſoit parvenue juſqu'à elle, de nouvelle eau s'échappe de l'argile, & continue à laver le filtre en entraînant le reſte de la melaſſe. A meſure que l'eau a perdu plus de ſa force par le chemin qu'elle a parcouru, & que l'argile en laiſſe moins échapper, la forme conique du vaſe la raſſemble en plus grande quantité, à-proportion de la melaſſe qui ſe trouve dans les tranches inférieures du cone renverſé. La melaſſe la moins fluide a paſſé dès le commencement, preſſée par la chûte de la melaſſe des tranches ſupérieures; celle-ci plus fluide s'écoule toute ſeule, & il n'en reſte qu'une très-petite quantité au ſommet du cone, où la force du tuyau capillaire la retient. Auſſi le ſommet du pain de *ſucre* eſt-il moins beau que le *ſucre* pris à deux ou trois doigts de diſtance. On voit par ce détail que la forme conique des pains de *ſucre* n'eſt rien moins qu'indifférente pour l'écoulement de la melaſſe. La bouillie d'argile a encore un autre uſage que de donner de l'eau à la melaſſe, c'eſt de former une croûte qui conſerve ſon humidité & empêche l'évaporation de l'eau qui traverſe le pain de *ſucre*. On ſent bien que la bouillie plus ou moins délayée, & formant une couche plus ou moins épaiſſe, détermine la quantité d'eau qui doit paſſer dans le pain de *ſucre*; & que le tâtonnement ſeul peut enſeigner le point précis qu'il faut obſerver là-deſſus, & qui doit varier ſuivant le degré de cuite du *ſucre*, la forme & la hauteur du moule, la nature de l'argile qu'on emploie, *&c.* malgré l'inégale ſolubilité du *ſucre* & de la melaſſe, l'eau entraîne un peu de *ſucre* avec la melaſſe, & il reſte auſſi dans le *ſucre* un peu de melaſſe. Auſſi recuit-on la melaſſe pour en retirer encore le *ſucre*, & le *ſucre* pour achever de le raffiner de plus en plus. Celui qui n'a été raffiné qu'une fois s'appelle *caſſonade* ou *ſucre terré*; on le repaſſe encore pluſieurs fois pour en faire le *ſucre* royal. On voit que la melaſſe joue préciſement le meme rôle dans le raffinage du *ſucre*, que l'eau mere dans la purification du nitre. Je ne ſais pourquoi M. R. donne à cette melaſſe le nom de *matiere graſſe*, ni pourquoi il imagine que l'argile dégraiſſe le *ſucre*, par la propriété qu'elle a de s'unir aux huiles. L'argile n'eſt appliquée qu'extérieurement au *ſucre* déjà cryſtalliſé, & ſi on en mêloit avec le *ſucre* dans la cuite, il ſeroit très-difficile, vû l'extrême diviſion dont elle eſt ſuſceptible & la viſcoſité du ſirop, de l'en ſéparer.

SUCRE DES ARABES, (*Matiere médic. des Arabes.*) les Arabes ont fait mention de trois eſpeces de *ſucre*; qui ſont le *ſacchar arundineum*, c'eſt-à-dire le *ſucre* de roſeau ou de cannes; le *tabaxir* & le *ſacchar alhuſſer* ou *alhuſſar*.

On prétend que le *ſacchar arundineum* d'Avicennes, coule des cannes, & ſe trouve deſſus ſous la forme de ſel. Il ne peut être différent du *ſucre* des anciens, qui découloit de la canne à *ſucre*; on lui donnoit encore le nom de *tabarzed*, parce qu'on le trouvoit tout blanc.

2°. Le *tabaxir* du même Avicenne, ſemble n'être autre choſe que le *ſacchar mambu* des Indes, ou le *ſucre* naturel des anciens qui venoit du roſeau en arbre. Ce roſeau qui leur étoit également connu, eſt l'*arundo mambu*. Piſon Mant. Aromat. 185, *arundo arbor, in quâ humor lacteus gignitur, qui tabaxir Avicennæ, & Arabicus dicitur*, C. B. P. 18. *Ili*, Hort. Malab. 1. 16.

Ses racines ſont genouillées & fibrées; il en ſort des tiges fort hautes, cylindriques, dont l'écorce eſt verte, & dont les nœuds ſont durs; ces racines ſont compoſées de filamens ligneux, blanchâtres & ſéparées aux nœuds par des cloiſons ligneuſes: de ces nœuds ſortent de nouvellles branches & des rejettons, creux en-dedans, garnis auſſi de nœuds, armés d'une, de deux ou d'un plus grand nombre d'épines, oblongues & roides; les tiges s'élevent à la hauteur de dix ou quinze piés, avant que de donner des rameaux.

Lorſqu'elles ſont tendres & nouvelles, elles ſont d'un verd-brun, preſque ſolides, remplies d'une moëlle légere, ſpongieuſe & liquide, que le peuple ſuce avec avidité, à cauſe de ſon goût agréable. Lorſqu'elles ſont vieilles, elles ſont d'un blanc jaunâtre, luiſantes, creuſes en-dedans, & enduites d'une eſpece de chaux: car la ſubſtance, la couleur, le goût & l'efficacité de la liqueur qu'elles contiennent ſe changent, & cette liqueur ſort peu-à-peu; elle ſe coagule ſouvent près des nœuds par l'ardeur du ſoleil, & acquiert la dureté de la pierre ponce: mais elle perd bientôt cette douceur, & devient d'un goût un peu aſtringent, ſemblable à celui de l'ivoire brûlé: c'eſt cette liqueur que les habitans du pays appellent *ſacchar-mambu*, & que Garcias & Acoſta nomment *tabaxir*. Ce ſuc eſt d'autant meilleur, qu'il eſt plus léger & plus blanc; mais il eſt d'autant plus mauvais, qu'il eſt plus inégal & de couleur cendrée.

Les feuilles ſortent des nœuds, portées ſur des queues très-courtes; elles ſont vertes, longues d'un empan, larges d'un doigt près de la queue, plus étroites vers la pointe, cannelées & rudes à leurs bords.

Les fleurs ſont dans des épics écailleux, ſemblables à celles du froment, plus petites cependant, poſées en grand nombre ſur les petits nœuds des tiges; elles ſont à étamines, & pendantes à des filamens très-menus.

On trouve quelques-uns de ces roſeaux ſi grands & ſi ſolides, que ſelon Piſon, on en fait des canaux en les coupant par le milieu, & on laiſſe deux nœuds à chaque extrémité.

Les Indiens eſtiment beaucoup les nouveaux rejettons, qui ſont fort ſucculens & de bon goût, parce qu'ils ſervent de baſe à la compoſition qu'ils nomment *achar*, & qui fait leurs délices.

Quoique ces roſeaux ſoient remplis dans le commencement d'une liqueur agréable, cependant on ne la trouve pas dans tous les roſeaux, ni dans toutes ſortes de terres; mais elle eſt plus ou moins abondante, ſelon la force du ſoleil & la nature du terroir. Or quoique le prix de ce *ſucre* varie ſelon la fertilité de l'année, cependant Piſon rapporte qu'on le vend toujours dans l'Arabie au poids de l'argent; ce qui en fait la chereté, c'eſt que les médecins des Indiens,

des Arabes, des Maures, des Perſes & des Turcs, le regardent comme ſouverain dans les inflammations internes, les dyſſenteries bilieuſes, les ſtranguries & les gonorrhées.

Les anciens connoiſſoient cette eſpece de *ſucre*, qu'il ne faut pas confondre avec celui que les modernes tirent par art des cannes à *ſucre*. Les Perſes, les Arabes l'appellent encore *tabaxir*, mot que les nouveaux grecs & latins qui ont interpreté les Arabes, ont rendu par celui de *cendre* ou de *ſpode*. Mais il faut obſerver que le ſpode des Arabes eſt bien différent de celui des anciens grecs; car ceux-ci ont entendu par ce mot la cendre du cuivre, & les Arabes entendent par le même mot de ſpode, le *ſacchar mambu*, ou même le *ſucre commun*.

3°. Pour ce qui regarde le *ſacchar alhuſſer* ou *alhaſſer* ou *alhuſſal* des Arabes; nous n'en pouvons parler que par conjectures, car tantôt ils lui ont donné le nom de *manne*, & tantôt celui de *ſucre*, ne ſachant eux-mêmes à quelle eſpece ils le devoient rapporter. Avicenne diſtingue le *zucchar alhuſſar* du *ſucre* que l'on tire des roſeaux.

Le zucchar alhuſſar eſt, dit-il, une manne qui tombe ſur l'alhuſſar, & il reſſemble aux grains de ſel: il a quelque ſalure & quelque amertume, & il eſt un peu déterſif & réſolutif. Il y en a de deux ſortes, l'un eſt blanc, & l'autre tire ſur le noir: il appelle le blanc *iamenum*, & le noir *agizium*; il eſt utile, ſelon lui, pour les poumons, l'hydropiſie anaſarque, en le mêlant avec du lait de chameau; il eſt encore bon pour le foie, les reins, & la veſſie; il n'excite pas la ſoif, comme les autres eſpeces de *ſucre*, parce que ſa douceur n'eſt pas grande.

Quoique Avicenne appelle ce ſucre, *manne qui tombe du ciel*, peut-être parce qu'il eſt formé en petits grains qui reſſemblent à de la manne, cependant il ne vient point-du-tout de la roſée, mais il découle d'une plante appellée *alhuſſar*, de la même maniere que les pommes & la manne elle-même, comme Sérapion le reconnoît. L'alhaſſer, dit cet auteur, a des feuilles larges & il ſort du zucchar des yeux de ſes branches & de ſes feuilles; on le recueille comme quelque choſe de bon: il a de l'amertume. Cette plante porte des pommes, d'où découle une liqueur brûlante, ſtiptique, & très-propre pour faire des cauteres: le bois de l'alhaſſer eſt poli, gros, droit, & beau.

On ne trouve point à-préſent dans nos boutiques ce *ſucre* nommé *alhuſſer*: cependant il n'eſt pas inconnu en Egypte ni dans l'Arabie, car c'eſt une larme qui découle d'une plante d'Egypte, nommée *beid-el-oſſar*, par P. Alp. de plant. ægyp. 86. *Apocynum erectum, incanum, latifolium ægyptiacum, floribus croceis*, Herman. Par. Bat. *Apocynum ægyptiacum, lacteſcens, ſiliquâ aſclepiadis*, C. B. P. 304. *Beidelſar alpini, ſive apocynum ſyriacum*, J. B. *II.* 136. Cette plante vient comme un arbriſſeau: elle a pluſieurs tiges droites qui ſortent de la racine, & s'élevent à la hauteur de deux coudées: ſes feuilles ſont larges, arrondies, épaiſſes, & blanches, d'où il découle une liqueur laiteuſe quand on les coupe.

Ses fleurs ſont jaunes, ſafrannées: ſes fruits ſont pendans deux-à-deux, oblongs, de la groſſeur du poing, attachés chacun à un pédicule de la longueur d'un pouce, courbé, épais, dur & cylindrique. L'écorce extérieure eſt membraneuſe, verte: l'intérieure eſt jaune, & reſſemble à une peau mince paſſée en huile, elles ſont liées enſemble par des filets ſemblables aux poils de la pulmonaire.

Tout l'intérieur du fruit eſt rempli d'un duvet blanc, auſſi mou que de la ſoie, & des graines de la forme de celle de la citrouille, mais moins groſſes de moitié, plus applaties, brunes; la pulpe en eſt blanchâtre intérieurement & d'un goût amer. Les tiges & les feuilles ſont blanches, couvertes de duvet; enfin toute la plante paroit être ſaupoudrée d'une farine groſſiere. L'écorce des tiges & la côte des feuilles, ſont remplies de beaucoup de lait amer & âcre. Cette plante s'appelle communément en Egypte *oſſar*, & ſon fruit *beid-el-oſſar*, c'eſt-à-dire, *œuf d'oſſar*; Honorius Bellus n'a rien pû ſavoir ſur le *ſucre* que l'on dit qui ſe trouve ſur cette plante, ou qui en découle, n'ayant pas pû l'obſerver ſur les nouvelles plantes qu'il a cultivées: il a ſeulement remarqué que le lait qui découle de la feuille que l'on a arrachée, ſe fige avec le tems à la playe, & devient comme une certaine gomme blanche, ſemblable à la gomme adragant, ſans avoir cependant de la douceur.

Il eſt vraiſſemblable que cette larme, ou cette eſpece de *ſucre* découle d'elle-même ſeulement dans les pays chauds. Cette plante croît, ſelon P. Alpin, dans des lieux humides auprès d'Alexandrie, dans le bras du Nil, appellé *Nili-calig*, & au Caire près de Mathare, qui eſt preſque toujours humide & marécageux à cauſe du Nil qui y croupit long-tems.

On ſe ſert, dit P. Alpin, de ſes feuilles pilées ſoit crues, ſoit cuites dans l'eau, en forme d'emplâtre pour les tumeurs froides. On fait avec ſon duvet des lits ou des couſſins; on s'en ſert auſſi à la place d'amadou pour retenir le feu de la pierre à fuſil. Toute cette plante eſt remplie d'un lait très-chaud & brûlant, que pluſieurs ramaſſent dans quelques vaiſſeaux pour tanner le cuir & en faire tomber les poils; car ſi on le laiſſe quelque tems dans ce lait, tous les poils tombent. Ce lait étant deſſeché, produit des flux de ventre dyſſentériques qui ſont mortels. On l'emploie extérieurement pour diſſiper des dartres vives, & autres maladies de la peau. Le tems nous apprendra peut-être ſi la larme qui découle d'elle-même, & qu'on nomme *ſucre*, a la même acrimonie. (*D. J.*)

SUCRE ANTI-SCORBUTIQUE, (*Médecine.*) prenez une certaine quantité de ſuc de cochléaria, renfermez ce ſuc dans un vaiſſeau de verre bien fermé, juſqu'à ce que les feces ſoient précipitées; décantez la partie claire & la mettez dans un mortier de marbre avec une quantité ſuffiſante de *ſucre*, travaillez le tout enſemble & faites-le ſécher doucement; verſez de-rechef du ſuc ſur le même ſucre, travaillez le tout de-rechef & le faites ſécher; réiterez ſept fois la même opération, & gardez le dernier mélange pour l'uſage.

SUCRE CANDI, (*Hiſt. mod. des Drogues.*) χάνδι ou χάνδιον par Myrepſe, *ſaccharum candum officin.* eſt un *ſucre* dur, tranſparent, anguleux, d'où lui eſt venu ſon nom. Il y en a de deux ſortes, l'un eſt ſemblable au cryſtal, & s'appelle *cryſtalin*, qui ſe fait avec le ſucre rafiné ou terré; l'autre eſt roux & ne devient jamais clair, il ſe fait avec la moſcouade & la caſſonnade. Les uns choiſiſſent celui qui eſt très-dur, ſec, cryſtalin & tranſparent; d'autres préferent celui qui eſt rouſſâtre, comme étant plus gras, & plus propre en qualité de remede.

Le *ſucre candi* ſe fait mieux avec du *ſucre* terré qu'avec du ſucre rafiné, parce que le premier a plus de douceur. On fait diſſoudre le ſuc qu'on y veut employer dans de l'eau de chaux foible, & après qu'on l'a clarifié, écumé & paſſé au drap, & qu'il eſt ſuffiſamment cuit, on en remplit de mauvaiſes formes qu'on a auparavant traverſées de petits bâtons pour retenir & arrêter le *ſucre* lorſqu'il ſe cryſtaliſe. Ces formes ſe ſuſpendent dans l'étuve déjà chaude, avec un pot au-deſſous pour recevoir le ſyrop qui en ſort par l'ouverture d'en-bas, qu'on bouche à demi pour qu'il filtre plus doucement. Quand les formes ſont pleines, on ferme l'étuve & on lui donne un feu très-vif: alors le ſucre s'attache aux bâtons dont les formes ſont traverſées, & y reſte en petits

BIBLIOTH. UNIVERS.

éclats de cryſtal : lorſque ce *ſucre* eſt tout-à-fait ſec, on caſſe les formes, & l'on en tire le *ſucre candi*.

On fait du *ſucre candi* rouge en jettant dans la baſſine où l'on cuit le *ſucre*, un peu du jus de pommes de raquettes ; & ſi l'on veut lui donner du parfum, on jette quelques gouttes d'eſſence dans le *ſucre* en le mettant dans les formes.

Cette maniere de travailler le *ſucre candi* eſt du pere Labat. Celle qui ſuit eſt du ſieur Pomet dans ſon hiſtoire des drogues, qui ne parle que de celui qui ſe fait en France, & particulierement par quelques épiciers-droguiſtes & confiſeurs de Paris. Ainſi on y trouvera quelque choſe de différent de la maniere de le faire, rapportée par le miſſionnaire aux Antilles.

Le *ſucre candi* blanc de France, dit Pomet, ſe fait avec du *ſucre* blanc & de la caſſonade de Bréſil fondus enſemble & cuits à la grande poële. Il ſe candit à l'étuve, où on le porte enfermé dans des poëles de cuivre traverſées de petits bâtons autour deſquelles s'attachent les cryſtaux, à meſure qu'ils ſe forment. Le feu de l'étuve doit être toujours égal pendant quinze jours, après leſquels on tire le *ſucre* des poëles pour l'égoutter & le ſécher.

Le *ſucre candi* rouge ou roux, comme on l'appelle à Paris, ſe fait comme le blanc, à la reſerve qu'on emploie des moſcouades brunes, qu'on cuit à la feuille ou à la plume, ce qui ſe fait dans des pots de terre.

Le *ſucre candi* cryſtalin, réduit en poudre fine, ſoufflé dans les yeux, diſſipe les tayes récentes de la cornée : il fait encore plus ſurement cet effet étant diſſout dans l'eau d'eufraiſe, de chélidoine ou de fenouil. On le jette ſur des charbons ardens & l'on en reſpire l'odeur & la fumée dans l'enchifrenement de la membrane pituitaire, mais ſon plus grand uſage n'eſt pas pour les maladies. Les Hollandois en conſomment beaucoup pour leurs boiſſons de thé & de caffé ; ils le tiennent dans la bouche en buvant des liqueurs chaudes, & ils ſe perdent ainſi les dents. (*D. J.*)

On peut encore obtenir un vrai *ſucre* de pluſieurs arbres & plantes.

SUCRE D'ÉRABLE, (*Hiſt. nat.*) les Sauvages du Canada & des autres parties de l'Amérique ſeptentrionale, font une eſpece de *ſucre*, avec une liqueur qu'ils tirent d'une eſpece d'érable, que les Anglois nomment pour cette raiſon, *ſugar-maple*, c'eſt-à-dire, *érable de ſucre*, dont il a été parlé à l'*article* ÉRABLE. Cet arbre fournit aux habitans de ces climats rigoureux, un *ſucre* qui les dédommage en partie de ce que les cannes de *ſucre* ne croiſſent point chez eux. Ray l'appelle *acer montanum candidum*, les Iroquois lui donnent le nom d'*oẓeketa*. Il y en a encore une eſpece d'érable que Gronovius & Linnæus ont déſigné par *acer folio palmato angulato, flore fere apetalo foſſili, fructu pedunculato corymboſo*. Voyez Gron. *flora virgin.* 41. & Lin. *hort. ups* 94. on en tire auſſi du *ſucre*. Les François le nomment *érable rouge*, *plaine* ou *plane*, & les Anglois *maple*. Le *ſucre* que fournit cet arbre, eſt d'une très-bonne qualité, & on le regarde comme fort ſain ; mais c'eſt l'érable de *ſucre* qui en donne le plus abondamment. Il ſe plaît dans les parties les plus ſeptentrionales & les plus froides de l'Amérique, & devient plus rare, à meſure qu'on s'approche du midi. Alors on ne le rencontre que ſur de très-hautes montagnes & du côté qui eſt expoſé au nord ; d'où l'on voit que cet arbre exige un pays très-froid.

Voici la maniere dont les Sauvages & les François s'y prennent pour en tirer le *ſucre*. Au printems, lorſque les neiges commencent à diſparoître, ces arbres ſont pleins de *ſuc*, alors on y fait des inciſions, ou bien on les perce avec un foret ; & l'on y fait des trous ovales, par ce moyen il en ſort une liqueur très-abondante, qui découle ordinairement pendant l'eſpace de trois ſemaines ; cependant cela dépend du tems qu'il fait, car la liqueur coule en plus grande abondance, lorſque la neige commence à fondre, & lorſque le tems eſt doux, & l'arbre ceſſe d'en fournir, lorſqu'il vient à geler & quand les chaleurs viennent. La liqueur qui découle eſt reçue dans un auget de bois, qui la conduit à un baquet ; quand on en a amaſſé une quantité ſuffiſante, on la met dans une chaudiere de fer ou de cuivre que l'on place ſur le feu ; on y fait évaporer la liqueur, juſqu'à ce qu'elle devienne épaiſſe pour ne pouvoir point être remuée facilement : alors on retire la chaudiere du feu & on remue le réſidu, qui en refroidiſſant devient ſolide, concret, & ſemblable à du *ſucre* brut, ou à de la melaſſe. L'on peut donner telle forme que l'on voudra à ce *ſucre* en le verſant dans des moules, après qu'il a été épaiſſi. On reconnoît que la liqueur eſt prête à ſe cryſtalliſer ou à donner du *ſucre*, lorſqu'on s'apperçoit qu'il ceſſe de ſe former de l'écume à ſa ſurface, il y en a beaucoup au commencement de la cuiſſon, on a ſoin de l'enlever à meſure qu'elle ſe forme ; on prend auſſi du ſirop épaiſſi avec une cuillere, & l'on obſerve ſi en ſe refroidiſſant, il ſe convertit en *ſucre*. Alors on ôte la chaudiere de deſſus le feu, & on la place ſur des charbons ; on remue ſans ceſſe, afin que le *ſucre* ne s'attache point à la chaudiere & ne ſoit point brûlé ; en continuant ainſi, le le ſirop ſe change en une matiere ſemblable à de la farine ; alors on le met dans un lieu frais, & l'on a du *ſucre* qui reſſemble à la melaſſe. Il eſt d'une couleur brune avant que d'être raffiné, & communément on lui donne la forme de petits pains plats de la grandeur de la main. Ceux qui font ce *ſucre* avec plus de ſoin, le clarifient avec du blanc d'œuf pendant la cuiſſon, & alors ils ont un *ſucre* parfaitement blanc.

On regarde le *ſucre d'érable* comme beaucoup plus ſain que le *ſucre* ordinaire, & l'on en vante l'uſage pour les rhumes & pour les maladies de la poitrine. Mais d'un autre côté il ne ſe diſſout point auſſi aiſément dans l'eau que le *ſucre* des cannes, & il en faut une plus grande quantité pour ſucrer. Il y a lieu de croire, que ſi on le préparoit avec plus de ſoin que ne font les Sauvages & les François du Canada, on pourroit tirer de ce *ſucre d'érable* un plus grand parti qu'on ne fait, & on le perfectionneroit conſidérablement. La liqueur que fournit l'érable, miſe dans un barril, & expoſée au ſoleil d'été, fait un très-bon vinaigre.

Les Sauvages & les François du Canada mêlent quelquefois les *ſucre d'érable* avec de la farine de froment ou de maiz, & en forment une pâte dont ils font une proviſion pour les grands voyages qu'ils entreprennent. Ils trouvent que ce mélange, qu'ils nomment *quiſera*, leur fournit un aliment très-nourriſſant, dans un pays où l'on ne trouve point de proviſions. Les habitans de ces pays mangent auſſi ce *ſucre* étendu ſur leur pain, chacun en fait ſa proviſion au printems pour toute l'année.

On fait auſſi une eſpece de ſirop avec la liqueur qui découle de l'érable, pour cet effet on ne la fait point bouillir auſſi fortement que lorſqu'on veut la réduire en *ſucre*. Ce ſirop eſt très-doux, très-rafraîchiſſant & très-agréable au goût, lorſqu'on en mêle avec de l'eau ; mais il eſt ſujet à s'aigrir, & ne peut être tranſporté au loin. On s'en ſert auſſi pour faire différentes eſpeces de confitures.

La liqueur telle qu'elle ſort de l'arbre, eſt elle-même très-bonne à boire, & elle paſſe pour fort ſaine ; celle qui découle des inciſions faites à l'arbre au commencement du printems, eſt plus abondante & plus ſucrée que celle qui vient lorſque la ſaiſon eſt plus avancée & plus chaude ; on n'en obtient jamais

une

une plus grande quantité qu'à la ſuite d'un hiver rude, & où il eſt tombé beaucoup de neige ; & lorſque le printems eſt froid, & quand il reſte encore de la neige ſur la terre, & lorſque les nuits ſont froides & accompagnées de gelée.

On a remarqué que durant les vents d'eſt, ces arbres ceſſent bien-tôt de donner de la liqueur. Ils en fourniſſent plus dans un tems ſerein, que lorſque le tems eſt couvert, & jamais on n'en obtient plus, que lorſqu'une nuit froide eſt ſuivie d'un jour clair & doux. Les érables d'une grandeur moyenne fourniſſent le plus de liqueur, ceux qui ſont dans les endroits pierreux & montueux, donnent une liqueur plus ſucrée que ceux de la plaine. Un bon arbre produit de 4 à 8 pintes de liqueur en un jour, & lorſque le printems eſt frais, un ſeul arbre fournira de 30 à 60 pintes de liqueur, dont 16 pintes donnent communément une livre de *ſucre*. Un même arbre fournit de la liqueur pendant pluſieurs années ; mais il faudra pour cela faire les inciſions, ou percer les trous toujours du même côté, & les faire de bas en haut, & non de haut en bas, ſans quoi l'eau de la pluie en ſéjournant dans l'ouverture, feroit périr l'arbre.

Tous ces détails ſont dûs à M. Pierre Kalm, de l'académie de Stockholm, qui a vu par lui-même le travail qui vient d'être décrit, & en a rendu compte à l'académie dont il étoit membre, dans une diſſertation inſérée dans le *t. XIII.* de ſes *mémoires*, *année 1751* ; il conclud de ces faits, que l'on pourroit avec ſuccès tirer le même parti des érables qui croiſſent dans les parties ſeptentrionales de l'Europe. M. Gautier correſpondant de l'académie des Sciences de Paris, a pareillement rendu compte à l'académie, de la maniere dont ſe fait le *ſucre d'érable*, dans un mémoire inſéré dans le ſecond volume des *mémoires préſentés à l'académie*, *t. II.* que l'on a auſſi conſulté dans cet *article*.

M. Kalm obſerve que l'on obtient pareillement du *ſucre* d'une eſpece de bouleau, que les Anglois nomment *ſugar-birch*, ou *black-birch*, *betula fol. ovati, oblongo acumine ſerrato.* Gron. *flor. virgin. 188.* mais le *ſucre* qu'on en tire eſt en ſi petite quantité, qu'il ne dédommage point de la peine.

On tire auſſi du *ſucre* d'un arbre d'Amérique, appellé par les François le *noyer amer*, & par les Anglois *hickory ; nux juglans virginiana alba minor, fructu nucis moſchatæ ſimili, cortice glabro, ſummo faſtigio veluti in aculeum producto.* Pluknet. Phyt. La liqueur que donne cet arbre eſt très-ſucrée, mais en très-petite quantité.

On obtient encore du *ſucre* de la plante appellée *gleditſia*, par Gronovius & Linnæus, *hort. upſal 298.* Lawſon dans ſon *hiſtoire de la Caroline*, *p. 97.* dit qu'on en plante en Virginie dans beaucoup de jardins pour cet uſage.

Le maïz ou blé de turquie fournit auſſi une liqueur propre à faire du *ſucre* lorſqu'il eſt verd ; on trouve dans la tige un ſuc limpide, qui eſt très-doux ; les Sauvages d'Amérique coupent le maïz pour en ſucer le ſuc. On peut encore obtenir du *ſucre* de la ouatte, (*aſclepias, caule erecto ſimplici annuo. Lin. hort. Clifford. 78.*) On en tire auſſi des fleurs que l'on cueille de grand matin lorſqu'elles ſont pleines de roſée, on en exprime un ſuc qui épaiſſi par la cuiſſon, donne du *ſucre*.

Le P. Charlevoix dans ſon *hiſtoire de la nouvelle france*, nous dit qu'on tire du *ſucre* d'une liqueur que fournit le frêne ; M. Kalm dit n'en avoir rien entendu dire dans l'Amérique ſeptentrionale, & croit que le P. Charlevoix aura pris pour du frêne l'érable qui a des feuilles de frêne *acer fraxini foliis*, qui croît abondamment dans cette partie d'Amérique & que les habitans nomment *frêne*. Quand on y fait des inciſions, il en découle une grande quantité d'un ſuc très-doux. *Voyez* les *mémoires de l'académie de Suède, tome XIII. année 1751.*

M. Marggraf célebre chimiſte de l'académie de Berlin, a trouvé que pluſieurs racines communes en Europe, étoient propres à fournir un vrai *ſucre*, ſemblable à celui qui ſe tire des cannes. Il en a obtenu, 1°. de la bette-blanche, *cicla officinarum*, C. B. 2°. du chervi, *ſiſarum, dodonæi.* 3. de la bette-rave. Toutes ces racines lui ont fourni un ſuc abondant, dans lequel à l'aide du microſcope, on pouvoit découvrir des molécules cryſtalliſées, ſemblables à celles du *ſucre* ordinaire. Pour s'aſſurer de la préſence du *ſucre*, il a mis ces racines diviſées en digeſtion dans de l'eſprit-de-vin bien rectifié qu'il mit au bain de ſable ; il pouſſa la chaleur juſqu'à faire bouillir ; il filtra la liqueur encore toute chaude, & la mit dans un matras à fond plat, qu'il plaça dans un lieu tempéré ; au bout de quelques ſemaines, il trouva qu'il s'étoit formé des cryſtaux au fond du vaiſſeau ; il les fit diſſoudre de nouveau, afin d'avoir ces cryſtaux plus purs. Cette méthode eſt très-propre pour eſſayer ſi une plante contient du *ſucre*, mais elle ſeroit trop couteuſe pour l'obtenir en grande quantité. Il ſera donc beaucoup plus court de tirer le ſuc de ces racines par expreſſion, de le clarifier avec du blanc d'œuf, & enſuite de l'évaporer ſur le feu & de le faire cryſtalliſer ; en un mot, de ſuivre la même méthode que pour le *ſucre* ordinaire. M. Marggraf a auſſi tiré du *ſucre* des panais, des raiſins ſecs, de la fleur de l'aloës d'Amérique. *Voyez* les *mémoires de l'académie de Berlin*, *année 1747.*

En Thuringe, on tire des panais une eſpece de ſirop dont les gens du pays ſe ſervent au lieu de *ſucre*, ils en mangent même ſur le pain. Il paſſe pour être un bon remede contre les rhumes de poitrine, la pulmonie, & contre les vers auxquels les enfans ſont ſujets. On commence par couper les panais en petits morceaux, on les fait bouillir dans un chaudron, juſqu'à devenir aſſez tendres pour s'écraſer entre les doigts ; & en les faiſant cuire, on a ſoin de les remuer, afin qu'ils ne brûlent point. Après cela on les écraſe & l'on exprime le ſuc dans un chaudron, on remet ce ſuc à bouillir avec de nouveaux panais, on exprime le tout de nouveau ; ce qu'on réitere tant qu'on le juge à-propos. Enfin on fait évaporer le jus, en obſervant d'enlever l'écume qui s'y forme ; on continue la cuiſſon pendant 14 ou 16 heures, ayant ſoin de remuer lorſque le ſirop veut fuir. Enfin, l'on examine ſi la liqueur a l'épaiſſeur convenable. Si l'on continuoit la cuiſſon trop long-tems ; la matiere deviendroit ſolide, & formeroit du *ſucre*. *Voyez* le *magaſin d'Hambourg*, *t. VIII.* (—)

SUCRE PERLÉ, (*Pharm.*) autrement *manus chriſti*, eſt du *ſucre* roſat, ſur chaque livre duquel on a fait entrer demi-once de perles préparées : on l'appelle *ſaccharum perlatum.*

SUCRE A LA PLUME ; (*Art du Confiſeur.*) c'eſt le *ſucre* qui a atteint le quatrieme degré de cuiſſon. On l'éprouve avec l'écumoire ou la ſpatule, comme le *ſucre* à ſouffler ; & toute la différence qui s'y rencontre, c'eſt que le *ſucre* à la plume étant un peu plus pouſſé de chaleur, les bouteilles qui ſortent de la ſpatule, en la ſecouant, ſont plus groſſes ; & même dans la grande *plume*, ces bouteilles ſont ſi groſſes & en ſi grande quantité, qu'elles ſemblent liées les unes aux autres. Les Apoticaires font cuire le *ſucre à la plume*, pour les tablettes de diacartami ; & ce qui eſt plus agréable, les Confiſeurs emploient le même *ſucre* pour leurs maſſepains. (*D. J.*)

SUCRE D'ORGE, *en Epicerie*, n'eſt autre choſe que de la caſſonade fondue dans de l'eau clarifiée : on le colore avec du ſafran.

SUCRE ROSAT, *parmi les Epiciers*, eſt un *ſucre* blanc, clarifié & cuit dans de l'eau-roſe.

SUCRE ROUGE, (*Pharmac.*) Le *ſucre rouge* ou *de Chypre*, *ſaccharum rubrum offic.* eſt rouſſâtre ou brun, un peu gras, & fait du marc qui reſte après que l'on a purifié la caſſonade; on ne l'emploie que pour les lavemens, ou plutôt on n'en fait guere uſage. (*D. J.*)

SUCRE ROYAL; c'eſt *en terme de Confiſeurs*, ce qu'il y a de plus dur & de plus fin en fait de *ſucre*: on le clarifie en Hollande où l'on a l'art de le faire meilleur qu'ailleurs.

SUCRE TAPÉ, (*Sucrerie.*) On appelle du *ſucre tapé* du *ſucre* que les affronteurs vendent aux îles Antilles pour du *ſucre* royal; quoique ce ne ſoit véritablement que du *ſucre* terré, c'eſt-à-dire de la caſſonade blanche préparée d'une certaine maniere. On l'appelle *ſucre tapé*, parce qu'on le tape & qu'on le bat fortement, en le mettant dans les formes. (*D. J.*)

SUCRE TORS, (*Pharm.*) en latin *penidium ſaccharum*: on le prépare de la maniere ſuivante. On fait diſſoudre telle quantité de *ſucre* que l'on veut; on le clarifie avec un blanc d'œuf; on le coule, & on le fait épaiſſir peu-à-peu; quand il forme de groſſes bulles, on le retire du feu juſqu'à ce qu'elles diſparoiſſent; on le verſe enſuite ſur une planchette qu'on doit avoir frottée avec de l'huile d'amandes douces. Lorſqu'il eſt un peu réfroidi, on le prend avec un crochet & avec les mains ſaupoudrées d'amidon; enfin après lui avoir donné la forme convenable, on le garde pour l'uſage. (*D. J.*)

SUCRERIE, ſ. f. (*Edifice.*) c'eſt un bâtiment ſolidement conſtruit, faiſant partie des établiſſemens où l'on fabrique le ſucre. Il eſt toujours ſitué auprès du moulin; ſa grandeur eſt plus ou moins conſidérable, ſuivant l'équipage, c'eſt-à-dire le nombre des chaudieres qu'on y veut placer: quelques-uns en contiennent juſqu'à ſept, d'autres quatre ſeulement, mais les plus ordinaires ſont de cinq. Ce nombre n'exige qu'un bâtiment de quarante à cinquante piés de long, ſur une largeur de trente à trente-ſix piés, étendue ſuffiſante pour placer les cinq chaudieres ſur une même ligne le long du mur de pignon. *Voyez* leurs *noms* & l'ordre de leur poſition dans *nos Pl. d'Œcon. ruſtique.* Elles ſont enchâſſées fort exactement dans un corps de maçonnerie très-ſolide, ſous lequel ſont diſpoſés les arceaux, le fourneau & le canal par où ſe communique la chaleur ſous chacune des chaudieres. On peut en voir le plan & la coupe *dans les mêmes Pl.* Il eſt à remarquer que le corps de maçonnerie dont on vient de parler, ſurmontant conſidérablement le deſſus des chaudieres, cet excédent doit être garni de carreaux de terre cuite, proprement joints & bien liés avec du ciment, formant des encaiſſemens quarrés, terminés inſenſiblement en rond à la partie inférieure qui joint exactement le bord de chaque chaudiere.

La ſurface de ce corps de maçonnerie ſe nomme le *glacis*: il doit avoir à-peu-près ſix à ſept piés de largeur & environ ſix à ſept pouces de pente inſenſible, à prendre du deſſus de la plus petite chaudiere nommée la *batterie*, juſqu'audeſſus de la grande: cette précaution étant néceſſaire pour éviter que le vaiſſeau, autrement la liqueur qui bout en s'élevant conſidérablement, ne s'épanche des grandes chaudieres dans les plus petites, dont le ſirop ayant acquis une ſupériorité de cuiſſon, ſeroit gâté infailliblement. Le contraire ne peut cauſer aucun dommage. Au-devant du glacis on laiſſe un eſpace de dix piés pour la commodité des raffineurs. Le reſte du bâtiment étant occupé en partie par un citerneau couvert d'un plancher volant, & en partie par les vaiſſeaux & uſtenſiles néceſſaires au travail.

SUCRERIE. (*Habitation.*) Les habitations où l'on fabrique le ſucre, ſont plus ou moins conſidérables, ſuivant les facultés des propriétaires: quelle que ſoit l'étendue du terrein d'une *ſucrerie*, il doit être partagé en plantations de cannes, en ſavannes ou pâturages, en vivres & en bois. On diviſe ordinairement les champs de cannes par pieces de cent pas de large ſur autant & même le double & le triple de longueur; ayant attention de ſéparer ces pieces par des chemins bien alignés, d'environ dix-huit piés de largeur pour la commodité des charrettes ou cabrouets qui ſervent à tranſporter les cannes au moulin, lorſqu'on travaille à faire la récolte: dans toute autre ſaiſon, ces eſpaces peuvent être ſemés & plantés de manioc précoce, de patates, de pois & d'autres plantations utiles à la ſubſiſtance des eſclaves. Il faut autant qu'il eſt poſſible, que la maiſon du maître & ſes dépendances ſoient placées ſur une hauteur d'où l'on puiſſe aiſément découvrir ce qui ſe paſſe dans l'habitation, dont un des principaux avantages eſt d'être arroſée d'une riviere ou d'un ruiſſeau aſſez fort pour faire agir un moulin, auprès duquel doivent être ſituées la *ſucrerie*, les caſes à bagaſſes, la purgerie, l'étuve & la vinaigrerie ou l'endroit deſtiné à faire l'eau-de-vie de ſucre: cette diſpoſition s'obſerve toujours, même dans les établiſſemens où, faute d'une ſuffiſante quantité d'eau, on eſt obligé de faire uſage de moulins à vent ou à beſtiaux. Les caſes à negres doivent être ſituées à la portée des opérations journalieres, & diſpoſées par rues fort larges & tirées au cordeau. On laiſſe entre chaque caſe un eſpace d'environ vingt piés, afin de remédier facilement aux accidens du feu, & ce vuide eſt toujours rempli de calebaſſiers ou d'autres arbres utiles.

Pour exploiter une habitation d'une grandeur moyenne, c'eſt-à-dire de cent quarante ou cent cinquante quarrés, de cent pas de côté chacun, le pas étant de trois piés & demi à la Martinique, & de trois piés ſeulement à la Guadeloupe, il faut cent à cent vingt negres compris en trois claſſes: dans la premiere, ſont les negres ſucriers ou raffineurs. La ſeconde renferme les ouvriers de différens métiers, comme tonneliers, charpentiers, charrons, menuiſiers, maçons, & quelquefois un forgeron très-néceſſaire ſur les grandes habitations.

Les eſclaves de la troiſieme claſſe ſont les negres de jardin, ayant à leur tête un ou pluſieurs commandeurs, ſuivant le nombre de troupes que l'on eſt obligé de diſperſer aux différens travaux; c'eſt auſſi du nombre de ces eſclaves que l'on tire les cabrouettiers, les négreſſes qui fourniſſent les cannes au moulin, les gardeurs de beſtiaux, & ceux qui chauffent les fourneaux de la *ſucrerie* & de l'étuve.

Quant aux domeſtiques de la maiſon, ce ſont ordinairement de jeunes eſclaves des deux ſexes, en qui l'on apperçoit des talens & de la figure: on les entretient proprement, & les commandans n'ont aucune inſpection ſur leur conduite, à-moins d'un ordre exprès du maître.

Il eſt peu d'habitations un peu conſidérables qui ne ſoient ſous la régie d'un économe blanc, lequel rend compte au maître des travaux qui ſe ſont faits dans le cours de la journée ou pendant la nuit.

Pour traiter les negres en cas de maladie ou d'accidens, il eſt bon d'avoir un chirurgien à gages, ſous les ordres duquel on met des négreſſes qui ont ſoin de l'infirmerie.

On a déja dit à l'*article* NEGRES *conſidérés comme eſclaves*, que cette eſpece d'hommes eſt extrémement vicieuſe, très-ruſée & d'un naturel pareſſeux. Les negres, pour s'exemter du travail, feignent des indiſpoſitions cachées, affectent des maux de tête, des coliques, *&c.* dont on ne peut vérifier la cauſe par aucun ſigne extérieur. Cette ruſe trop fréquente étant tolerée, pourroit cauſer beaucoup de deſordre, ſi les maîtres n'y remédioient par des châti-

mens qui d'ordinaire ſont trop rigoureux, inhumains, & même dangereux, car il peut ſe faire qu'un negre ſoit réellement incommodé. Le moyen le plus prudent & le plus conforme à l'humanité, eſt de faire enfermer le malade douteux dans une infirmerie bien cloſe, en le privant pendant vingt-quatre heures de toute nourriture, & ſur-tout de tabac à fumer dont les negres ne peuvent ſe paſſer; & comme ils abhorrent les remedes d'eau tiéde, il n'eſt pas hors de propos d'en faire donner trois ou quatre au prétendu malade, en lui laiſſant un pot de tiſanne dont il peut boire à volonté. Un pareil traitement ne doit pas ſatisfaire un homme en bonne ſanté, & devient un préparatif néceſſaire à celui qui réellement eſt malade: par ce moyen qui a été pratiqué pluſieurs fois avec ſuccés, on arrête le deſordre, & l'on ne commet point d'injuſtice. Les maîtres prudens, humains, & qui ſans baſſeſſe, entendent leurs intérêts, ne peuvent trop ménager leurs eſclaves; ils y ſont obligés par la loi & encore plus par les ſentimens de leur conſcience. *Liſez l'extrait du code noir*, dans l'*article* NEGRES *conſiderés comme eſclaves.*

Il eſt difficile de fixer au juſte le revenu annuel d'une *ſucrerie*. L'expoſition du terrein, l'inégalité des ſaiſons, les maladies des negres, pluſieurs accidens imprévus, & les variations du prix des ſucres occaſionnent des différences conſidérables. Ainſi on ne croit pas pouvoir certifier, qu'une habitation de cent cinquante quarrés en bon état, ayant un moulin à eau, cinq chaudieres montées dans la *ſucrerie*, & bien exploitée par cent vingt negres, doit produire année commune, quarante-cinq à cinquante mille livres. *Article de M. LE ROMAIN.*

SUCRIER, ſ. m. (*Sucrerie.*) les *ſucriers* ſont des ouvriers qui travaillent dans les ſucreries; il y a deux ſortes de principaux ouvriers dans les ſucreries des îles françoiſes de l'Amérique; les uns que l'on appelle ſimplement *ſucriers*, les autres que l'on nomme *raffineurs*: les *ſucriers* ſont ceux qui purifient le veſou ou ſuc de cannes, qui le cuiſent, & qui en font le ſucre brut: les raffineurs ſont ceux qui travaillent ſur le ſucre blanc, c'eſt-à-dire, qui le raffinent. On appelle auſſi *ſucriers*, ceux qui font le commerce du ſucre, & qui ont une ſucrerie. (*D. J.*)

SUCRIER, (*Orfévrerie.*) vaiſſeau d'argent, d'autre métal ou de fayance, compoſé d'un corps, d'un fond & d'un couvercle fait en forme de dôme, lequel eſt percé proprement de petits trous au-travers deſquels paſſe le ſucre quand on renverſe le *ſucrier*. Scarron reproche à ſa ſœur d'avoir fait apetiſſer les trous de ſon *ſucrier* par économie. (*D. J.*)

SUCRO, (*Géogr. anc.*) fleuve de l'Eſpagne tarragonnoiſe. Il eſt marqué dans le pays des *Conteſtani* par Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui place ſon embouchure entre le port *Illicitatus*, & l'embouchure du fleuve *Pallantia*. Strabon, *l. III. p. 158.* met à l'embouchure de ce fleuve une ville de même nom, que Ptolomée paſſe ſous ſilence; mais Pline, *l. III. c. iij.* nous en donne la raiſon, c'eſt que cette ville ne ſubſiſte plus. *Sucro fluvius*, dit-il, *& quondam opidum.* Il ajoute que le *Sucro* faiſoit la borne de la Conteſtanie, qui commençoit à Carthage la neuve; & il s'accorde en cela avec Ptolomée.

Cette riviere, ſelon Strabon, ſortoit des montagnes qui s'étendent au nord de Malaca & de Carthage: on pouvoit la paſſer à gué, & elle étoit preſque parallele avec l'Iberus, dont elle étoit un peu plus éloignée que de Carthage. C'en eſt aſſez pour nous faire connoître que cette riviere eſt préſentement le Xucar. Le *Sucro* donna le nom à la bataille qui fut livrée entre Pompée & Sertorius, & qui fut appellée *ſucronenſis pugna.* (*D. J.*)

SUCU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) eſpece de pommier fort commun à la province de Canton à la Chine. Son fruit eſt un peu plus gros que les renettes; il eſt preſque rond, & de couleur rougeâtre; on le ſeche comme nos figues, afin de le conſerver toute l'année.

SUD, (*Géogr. mod.*) l'un des quatre points cardinaux. Il eſt diſtant de 90 des points eſt & oueſt, & de 180 du nord, auquel il eſt par conſéquent diamétralement oppoſé.

Sud-eſt; c'eſt la plage qui tient le milieu entre l'orient & le midi. Le vent qui ſouffle de ce côté porte auſſi ce nom, & ceux d'*eurauſter*, ou *notapéliotes.*

Sud-eſt quart-à-l'eſt; nom de la plage qui décline de 38°. 45′. de l'orient au midi. Le vent qui ſouffle de ce côté eſt ainſi appellé. On le nomme auſſi *meſeurus.*

Sud-eſt quart-au-ſud; c'eſt le nom de la plage qui décline de 33°. 45′. du midi à l'orient, & celui du vent qui ſouffle de cette partie du monde, & qu'on appelle auſſi *hypophœnix.*

Sud-oueſt; plage qui tient le milieu entre le midi & l'occident. Le vent qui ſouffle de ce côté, porte le même nom; en latin ceux d'*africus*; *notolybicus*, *notozephyrus.*

Sud-oueſt quart-à-l'oueſt; nom de la plage qui eſt à 33°. 45′. du midi à l'occident. C'eſt auſſi le nom du vent qui ſouffle de ce côté, qu'on nomme en latin *hypafricus*, *hipolibs*, *ſubveſperus.*

Sud-oueſt quart-au-ſud; plage qui décline de 33°. 45′. de l'occident au midi. Le vent qui ſouffle de ce côté porte le même nom, & en latin celui de *meſolibonotus.*

Sud-quart-au-ſud-eſt; nom de la plage qui eſt à 11°. 15′. du midi à l'orient, & du vent qui ſouffle de ce côté, connu auſſi ſous le nom de *meſophœnix.*

Sud-quart-au-ſud-oueſt; plage qui eſt à 11°. 15′. du midi à l'occident. Outre ce nom, le vent qui ſouffle de ce côté eſt encore connu ſous celui d'*hypolibonotus* ou *alſanus.*

Sud-ſud-eſt; nom de la plage de 22°. 30′. du midi à l'orient, & du vent qui vient de cette partie du monde qu'on nomme auſſi *gangeticus*, *leuconotus*, *phœnicias.*

Sud-ſud-eſt; c'eſt la plage qui décline de 22°. 30′. du midi à l'occident. Le vent qui ſouffle de ce côté, porte le même nom, & en latin ceux de *auſtro-africus*, *libonotus*, *notolybicus.* (*D. J.*)

SUD, COMPAGNIE ANGLOISE DU, (*Com. & Hiſt. mod. d'Angl.*) bien des lecteurs ſeroient fâchés de ne pas trouver ici un précis de l'hiſtoire d'une compagnie qui a fait tant de bruit, ce qui peut-être dans ſon origine, fut moins un véritable établiſſement de commerce, qu'un ſyſtême de politique, pour trouver un ſecours prompt & ſuffiſant dans les preſſans beſoins de l'Angleterre épuiſée par ſes longues guerres contre la France, & cependant animée du deſir de les ſoutenir glorieuſement par de nouveaux efforts, vu le ſuccès de ſes armes au commencement de ce ſiecle.

Quoi qu'il en ſoit, le parlement d'Angleterre tenu en 1710, ſous la reine Anne, ayant pris connoiſſance des dettes de la nation, tâcha d'y pourvoir. On trouva que ces dettes montoient en capital à 8 millions 47 mille 264 livres ſterl. environ 183 millions 84 mille 256 livres de France. On s'aviſa donc pour y remédier de former une compagnie qui auroit le commerce des mers du *ſud* par préférence, & à l'excluſion de tous autres, à condition qu'elle ſe chargeroit d'acquitter les dettes de la nation, moyennant que le parlement lui accordât les fonds ſuffiſans pour payer les intérêts aux particuliers juſqu'au rembourſement du capital, qui ſeroit produit par ledit commerce. Ceux à qui appartenoient ces dettes publiques pourroient, à leur choix, être de cette com-

pagnie préférablement aux autres, ou n'en être point.

L'ingénieux lord Harley, comte d'Oxford, fut l'auteur du projet, qui eſt une des belles choſes qu'on ait fait en ce genre, & la reine le nomma premier gouverneur de cette compagnie. Par cet établiſſement, avec l'idée des deux loteries, la premiere de 15 cens mille livres ſterl.; la ſeconde de deux millions ſterl. qui furent remplies en moins de 8 jours, & par d'autres ſecours, les dettes furent preſque payées; mais la nouvelle compagnie qui ſeroit peut-être tombée, n'ayant ni terrein, ni fortereſſes, trouva bien-tôt après les plus grandes reſſources, en entrant en poſſeſſion du traité de l'Aſſiente, c'eſt-à-dire de cette capitulation connue, par laquelle elle acquit du roi d'Eſpagne la permiſſion de porter pendant 30 années 4800 negres par an dans l'Amérique eſpagnole, & d'envoyer chaque année aux foires du Mexique un vaiſſeau de 500 tonneaux.

Perſonne n'ignore les avantages & les ſuites de ce traité, non plus que le triomphe chimérique qu'eurent les actions du *ſud* en 1720, leur prompte chute en 1722, les dettes de la compagnie, qui montoient alors à plus de 30 millions de livres ſterl. (environ 670 millions de notre monnoie), l'infidélité des directeurs, la fuite des caiſſiers, & la punition de quelques-uns de ceux qui eurent part à tous ces déſordres.

On peut juger à quel excès ces derniers avoient porté leurs friponneries, puiſqu'on tira de la taxe à laquelle ils furent condamnés, 2 millons 400 mille livres ſterling, plus de 40 millions de France. Enfin l'on ſait les ſoins que prit alors le parlement pour rétablir le crédit de cette compagnie, & l'heureux ſuccès de ces ſoins qui l'ont remiſe en 1724 dans ſa premiere ſplendeur, & qui la ſoutiennent encore dans un état floriſſant, ſes actions faiſant une des grandes circulations de la bourſe de Londres. Ces derniers événemens ſont les plus conſidérables du regne de George I. & la grande-Bretagne n'en perdra jamais le ſouvenir.

En 1736 le fond de la compagnie du *ſud* étoit de 17 millions ſterl. & en 1750 le roi d'Eſpagne devoit lui payer en dédommagement 2 millions 300 mille livres de notre monnoie. Voilà donc une compagnie qui peut fournir une ample matiere de ſpéculation & d'étonnement à ceux qui conſidéreront toutes ſes viciſſitudes juſqu'à ce jour, & ſeulement dans l'eſpace de 40 ans. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

Compagnie angloiſe des Indes, (*Comm.*) de toutes les compagnies de l'Angleterre, & elle en a ſeule preſque autant que les autres nations de l'Europe enſemble, la plus conſidérable eſt celle de l'Orient; mais il ſuffira d'en tracer ici l'hiſtoire abrégée, & de renvoyer le lecteur aux livres qui en parlent en détail.

Cette compagnie mérite toujours de tenir le ſecond rang, que M. Savary lui aſſignoit en 1723. parmi celles qui ſont établies en Europe pour le commerce des grandes Indes.

Elle ſe forma ſous les dernieres années du regne d'Eliſabeth en 1599, & parvint au plus haut point de ſa grandeur en 1662. ſous Charles II. qui lui accorda d'amples privileges, par pluſieurs chartres qu'elle paya ſous main libéralement; elle perdit de ſa ſplendeur depuis 1680, fut prête de culbuter en 1691, & finalement ſe rétablit en 1699 dans un état plus glorieux que jamais, par ſon union avec une nouvelle compagnie.

Alors on nomma des commiſſaires pour ſon établiſſement nouveau, & pour recevoir les ſouſcriptions propoſées à ce ſujet de deux millions de livres ſterlings (environ 46 millions de France) qui furent remplis en quatre jours. Il eſt même très-probable qu'on auroit eu le double, & peut-être le triple de cette ſomme, ſi on s'étoit moins hâté de fermer les livres, & qu'on eût donné le tems aux provinces & aux négocians étrangers de faire remettre leurs commiſſions à Londres. Ces fonds devinrent ſi conſidérables par cette incorporation, qu'en moins de deux ans, la compagnie avoit mis en mer juſqu'à 45 gros vaiſſeaux équipés pour ſon commerce.

Depuis ce tems-là, ſes actions & ſon crédit ont toujours augmenté; je n'entends point parler ici de cette manie ſubite qui, en 1719 & en 1720, donna au cours de ces actions & à celles du ſud, ce haut prix trop connu, qui a été ſi fatal à l'état & aux particuliers; déſordre auquel le ſage parlement de cette nation remédia bien-tôt après.

Cette compagnie a aujourd'hui outre Madras ſur la côte de Coromandel, quatre principaux établiſſemens aux Indes; ſavoir, à Surate, au golfe de Bengale, en Perſe, & à Sumatra, ce qui lui forme pluſieurs comptoirs. Les trois quarts de la cargaiſon de ſes vaiſſeaux ſont en or & en argent, le reſte en marchandiſes. Ses retours montent ordinairement par an à plus de vingt-ſix millions de notre monnoie, ſans parler du bénéfice des navires de permiſſion, & des pacotilles qu'elle accorde aux propriétaires des vaiſſeaux qu'elle frette, & aux officiers qui les montent; car ſa méthode par rapport aux vaiſſeaux qu'elle emploie pour ſon commerce, eſt entierement différente de celle de la compagnie orientale de Hollande. Celle-ci a une très-grande quantité de vaiſſeaux, & ſa marine cede peu à celle de la république même. La compagnie d'Angleterre n'a en propre que quelques petits vaiſſeaux dans les Indes, & tous ceux qu'elle y envoye de l'Europe; elle les frette à meſure de ſes beſoins, ſouvent de ſes propres directeurs, & cependant ce n'eſt pas manque de fonds. Eſt-ce que l'intérêt particulier l'emporte ſur l'intérêt public? Ou la compagnie trouve-t-elle tout calculé des avantages à louer à fret pour chaque voyage par une charte-partie conventionnelle, le nombre de vaiſſeaux dont elle a beſoin?

On n'entrera point dans les autres détails de ſa police, on ajoutera ſeulement, que le commerce de ſes actions ſe fait en écritures; enſorte que la ſûreté & la bonne foi de ce commerce, conſiſte dans la fidélité des livres qui ſont tenus par la compagnie. Pour en être membre, il faut être Anglois ou naturaliſé Anglois, & payer 5 liv. ſterl. en ſe faiſant recevoir. Tous les magaſins de la compagnie ſont à Londres; elle a vingt-quatre directeurs. Elle créa en 1733 pour un million de livres ſterling de nouvelles actions. En 1743, elle avança un million de livres ſterl. au gouvernement, en reconnoiſſance du renouvellement de ſa charte pour quatorze ans. Ses privileges ſont très-étendus, & au point qu'elle peut faire la guerre dans les Indes ſans en attendre les ordres de la cour. Finiſſons par une réfléxion qui s'offre ici.

Il eſt aſſez ſingulier que la grande-Bretagne ayant une compagnie générale pour l'Aſie, ait au contraire établi pour l'Amérique, dont elle poſſede une portion conſidérable, preſque autant de compagnies particulieres qu'elle a de cantons. Je ne veux pas attaquer par-là la politique de l'état, je penſe bien différemment; je crois qu'il en réſulte un bénéfice beaucoup plus grand pour la nation, puiſque d'habiles gens ont calculé, que ce qui eſt apporté en Angleterre par ſes compagnies particulieres des Indes occidentales, après en avoir pris ce qu'il faut pour l'uſage du royaume, monte annuellement à 500 mille liv. ſterl. & que ce qui eſt apporté des colonies d'Amérique, & des parties ſeptentrionales de ce continent, monte à 400 mille liv. ſterl. par an, c'eſt-à-dire en un mot, à plus de 20 millions de notre monnoie chaque année. Voilà les fruits du commerce

qui ne reſſemblent point à ceux de la guerre. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SUDA, (*Géog. mod.*) petit golfe qui fait partie de la mer de Candie, ſur la côte ſeptentrionale de l'île, & du territoire de la Canée. Ce golfe ne mérite que le nom de *port*; mais c'eſt un port vaſte & commode, connu des Italiens ſous le nom de *porto-Suda*. (*D. J.*)

SUDAMINA, (*Médec. anc.*) ſont des petites rougeurs ſemblables à des grains de millet, qui viennent ſur la peau des jeunes gens, ſur-tout de ceux qui ſont d'un tempérament chaud & qui font beaucoup d'exercice. *Voyez* SUEUR.

Ces puſtules ſont une ſuite des impuretés, ſoit bilieuſes, ſoit ſalines, ſoit viſqueuſes, qui attaquent & défigurent les glandes de la peau; elles ſont fort incommodes dans l'été. Elles ſortent avec la ſueur; elles cauſent une grande demangeaiſon, & font grater beaucoup ceux à qui elles arrivent.

Les remedes ſont les mêmes que ceux des dartres vives; les ſaignées, les purgatifs, les ſudorifiques coupés avec les émulſions ſont indiqués; l'acrimonie particuliere du ſang & des humeurs peut faire varier ce traitement.

La répercuſſion en eſt fort dangereuſe, de même que dans toutes les autres maladies cutanées.

SUDATOIRE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) eſt un nom que les anciens romains donnoient à leurs étuves ou chambres chaudes, qu'on appelloit auſſi quelquefois *laconia*. *Voyez* BAIN & GYMNASIUM.

Les *ſudatoires* étoient une ſorte d'étuves ou hypocauſta. *Voyez* HYPOCAUSTUM, *&c.*

SUDATSES, LES, *terme de relation*, nom des Tartares méridionaux, tributaires du grand cham de Tartarie, & voiſins des Tartares Zagatai, & du royaume de Turkeſtan. (*D. J.*)

SUDAVIE, LA, (*Géog. mod.*) contrée du royaume de Pruſſe, dans le cercle de Natangen; elle eſt bornée au nord, par le cercle de Samland; au midi & au levant, par la Lithuanie; & au couchant, par la Bartonie. Lictk eſt le ſeul lieu un peu conſidérable de ce pays, qui eſt non-ſeulement rempli de lacs & de marais, mais entierement dépeuplé. (*D. J.*)

SUDBURY, (*Géogr. mod.*) ville d'Angleterre, dans Suffolck-ſhire, aux confins de la province d'Eſſex; à 30 milles d'Ipſwich, & ſur la Stoure. C'eſt une ville riche, bien peuplée, & qui contient trois paroiſſes. Elle a droit de marché, députe au parlement, & fabrique beaucoup de draps. Ceux qui la nomment en latin *Colonia*, ſe trompent beaucoup. La *Colonia* d'Antonin eſt Colcheſter; du-moins, c'eſt l'opinion de Cambden; & celle qui paroît la plus vraiſſemblable, quoique M. Gale penſe autrement. *Long.* de *Sudbury*, *18. 20. lat. 52. 15.* (*D. J.*)

SUDERKOPING, (*Géog. mod.*) & dans quelques cartes géographiques *Soderkoëping*, ville de Suéde, dans l'Oſtrogothie, au fond du bras de mer, à 7 milles de Nordkoping, & à quinze de la mer Baltique. Quoiqu'ouverte & ſans murailles, elle eſt aſſez marchande. *Long. 35. 45. lat. 58. 7.* (*D. J.*)

SUDERMANIE, *ou* SUDERMANLAND, (*Géog. mod.*) province de Suede, dans la Suéonie, avec titre de duché; elle eſt bornée au nord par l'Uplande & par la Weſtmanie; au midi par la mer Baltique; au levant par la preſque île de Toren, & au couchant par la Néricie. On donne à cette province 25 lieues ſuédoiſes de longueur, & 15 de largeur. Elle eſt des plus peuplées du royaume, contient dans ſon ſein des mines de fer & de cuivre, & la terre y produit quantité de blé. Ses principales villes ſont, Nikoping capitale, Strégnès, & Troſa. La *Sudermanie* a acquis de la célébrité, depuis que Charles ſon duc, fut nommé à la couronne de Suede, le 15 de Mai 1607, ſous le nom de *Charles IX.* à la place de Sigiſmond roi de Pologne ſon neveu. (*D. J.*)

SUDERNUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, en Toſcane, ſelon Ptolomée, *l. III. c. j.* qui la marque dans les terres; Léander dit que c'eſt à préſent Maderno. (*D. J.*)

SUD-GOTHIE, (*Géog. mod.*) contrée du royaume de Suede, qui fait l'une des trois parties de la Gothie, en latin *Sud-Gothia*, ou *Gothia meridionalis*. Elle a l'Oſtrogothie & la Weſtrogothie pour bornes au nord, & la mer aux autres endroits. On l'appelle quelquefois *Schonen* ou *Scanie*, qui eſt le nom de la plus conſidérable de ſes provinces. Les autres ſont le Bleking, & la Jallande: les Danois qui ont été long-tems maîtres de ce pays, le céderent aux Suédois par le traité de paix qui fut fait en 1658. (*D. J.*)

SUDORIFIQUE & SUEUR ARTIFICIELLE, (*Thérapeutique.*) les remedes qui excitent la ſueur ſont appellés *ſudorifiques*, *ſudorifera*, *hydrotica*. *Voyez* SUEUR & TRANSPIRATION.

Cette ſueur qu'ils excitent eſt appellée *artificielle*, pour la diſtinguer de celle que la nature opere quelquefois d'elle-même dans le cours des maladies, & de la tranſpiration qui eſt encore une eſpece de ſueur naturelle & propre à l'état de ſanté.

L'évacuation cutanée ou la ſueur eſt de deux eſpeces; ſavoir une inſenſible à laquelle appartient ſpécialement le nom de *tranſpiration* ou *perſpiration*, (*voyez* TRANSPIRATION.) & une autre ſenſible, qui coule par groſſes gouttes, & quelquefois même par petits ruiſſeaux, ſur toute la ſurface du corps, & qui eſt appellée proprement *ſueur*.

Les remedes qui excitent la tranſpiration inſenſible, ou plutôt les remedes capables d'exciter l'excrétion cutanée en général, conſidérés comme excitant la tranſpiration inſenſible, ſont appellés *diaphorétiques* & *diapnoïques*; & les mêmes remedes conſidérés comme excitans la ſueur proprement dite, ſont appellés *ſudorifiques* & *hydrotiques*.

Nous n'attachons point comme on voit les deux différentes vertus à des remedes différens: nous penſons au contraire que les mêmes remedes ſont capables de ces deux effets, leſquels ne different que par le degré; en ſorte qu'en variant la doſe & quelques autres circonſtances de l'adminiſtration, tout remede vraiment capable de procurer l'effet diaphorétique, eſt auſſi capable de procurer l'effet *ſudorifique*, & réciproquement.

Cela n'empêche point que la tranſpiration & la ſueur proprement dite, ne ſoient co munément des choſes très-différentes: car la tranſpiration inſenſible n'eſt & ne peut être qu'une exhalaiſon purement aqueuſe, ou du-moins preſque entierement aqueuſe; au lieu que la ſueur eſt ordinairement chargée de matieres ſalines & de quelques autres ſubſtances qui ne ſauroient s'exhaler avec la tranſpiration inſenſible; car ces matieres ne ſont point volatiles comme elles devroient l'être pour pouvoir être évacuées ſous cette forme.

Il eſt connu, principalement par les obſervations de Sanctorius, & par celles des auteurs qui ont obſervé d'après ſa méthode, que la tranſpiration inſenſible qui eſt une évacuation très-copieuſe, a une influence majeure ſur la conſervation de la ſanté, & que les dérangemens qui ſurviennent dans cette évacuation, cauſent ſur le champ un grand nombre d'incommodités, & ſont à la longue la cauſe de beaucoup de maladies très-graves. Il eſt connu encore que l'évacuation critique la plus générale & la plus ſûre, par laquelle les maladies aiguës ſont terminées, c'eſt la ſueur; & même, ſelon la doctrine des anciens, nulle fievre n'eſt parfaitement jugée ſans ſueur.

Enfin, l'utilité de cette évacuation dans un grand nombre de maladies cutanées, dans les douleurs de

membres, & dans toutes les affections ſéreuſes, chroniques, eſt généralement reconnue.

L'uſage des *ſudorifiques* ſe déduit aiſément de ces trois obſervations.

On doit les employer où ils ſont indiqués dans toutes les incommodités qui dépendent immédiatement d'une tranſpiration ſupprimée ou diminuée, telles que les rhumes, les enchifrenemens, les légeres fluxions ſur les yeux ou ſur les oreilles, ſur le nez, *&c.* les légeres douleurs des membres, *&c.* lorſque ces incommodités ſurviennent après qu'on s'eſt expoſé à l'humidité de l'air : dans les maladies aiguës qui ſe terminent éminemment par les ſueurs, telles que les fievres proprement dites & les douleurs de côté, & en général, lorſque les ſignes de la ſueur, & ſur-tout le pouls, annoncent cette évacuation avec l'indication de l'aider. *Voyez* POULS. Enfin, dans les maladies chroniques, douloureuſes, ſéreuſes, & cutanées, telles que les maux de tête invétérés, les rhumatiſmes, l'anaſarque, les dartres, la gale, la lepre, *&c.*

Les *ſudorifiques* ont été mis encore ou rang des remedes éprouvés des maladies vénériennes. *Voyez* VÉROLE.

Les remedes *ſudorifiques* conſidérés très-généralement, ou les moyens d'exciter la ſueur, different beaucoup entre eux.

1°. L'exercice du corps ou la fatigue, excitent cette évacuation; mais ce moyen ne ſauroit être mis au rang des reſſources thérapeutiques, ou tout au plus peut-on l'employer dans quelques maladies chroniques, comme douleurs rhumatiſmales, œdemes légers, *&c.* car en général les malades ſont peu en état de faire de l'exercice. Les perſonnes attaquées de rhume léger en ſont à peine capables; cette maniere d'exciter la ſueur eſt beaucoup plus utile, comme ſecours diététique & préſervatif. *Voyez* EXERCICE, *Médecine.*

2°. On excite la ſueur en expoſant le corps à une chaleur extérieure; ſoit celle d'un air échauffé, comme dans les étuves ſéches, les laconicons des anciens, *voyez* LACONICON; ſoit celle de différentes vapeurs aromatiques, ſulphureuſes, métalliques, *&c.* dans les fumigations, *voyez* FUMIGATION; ſoit celle d'une vapeur aqueuſe, comme dans les étuves, eaux minérales, (*voyez ſous l'article* MINERALES *eaux*), ſoit enfin, celle de l'eau qu'on verſe en maſſe ſur le corps, ce qui s'appelle *donner des douches*, voyez DOUCHE, *ſous l'article* MINÉRALES *eaux*; ſoit en plongeant le corps dans une eau chaude, comme dans les bains d'eau thermale, *voyez l'article* MINÉRALES *eaux*; ſoit en couvrant le corps d'un ſable très-chaud, du marc de raiſin échauffé par la fermentation, ou du marc d'olive échauffé par l'eau bouillante, dont il a été imbibé depuis peu ſur le preſſoir, & qu'on en a exprimé tout récemment.

On peut rapporter à cette derniere claſſe de *ſudorifique* l'impoſition des couvertures que les Médecins ordonnent quelquefois pour faire ſuer les malades dans leurs lits, & les gros habits, les fourrures, *&c.* qu'ils preſcrivent à ceux dont ils veulent augmenter la tranſpiration; les camiſoles d'Angleterre que l'on porte immédiatement ſur la peau dans cette vue, *&c.* Tous ces moyens équivalent à l'application réelle d'une chaleur extérieure: car l'homme vivant communément dans un milieu beaucoup moins chaud que ſa chaleur naturelle (*voyez* CHALEUR ANIMALE), & les couvertures empêchant la communication de ce milieu plus froid, & conſervant par-là autour du corps une chaleur égale à ſa chaleur propre; il eſt clair qu'elles entretiennent autour du corps une chaleur inaccoutumée & artificielle.

Enfin, un grand nombre de médicamens propres à être pris intérieurement, rempliſſent la derniere claſſe des *ſudorifiques*. Les végétaux fourniſſent un grand nombre d'eaux diſtillées aromatiques, d'huiles eſſentielles, de baumes, de réſine, d'eſprits alkalis volatils, ſoit ſpontanés, ſoit dus à la violence du feu de ſes eſprits ardens fermentés; & enfin, pluſieurs plantes uſitées en ſubſtances, & qui doivent évidemment leurs vertus aux principes que nous venons d'indiquer. Entre ces ſubſtances végétales, le gayac, l'eſquine, l'un & l'autre très-réſineux, & le ſaſſafras très-aromatique & très-riche en huile eſſentielle, tiennent un rang diſtingué. L'azédouaire, l'angélique, la benoite, la ſauge, le chardon bénit, les fleurs de ſureau, *&c.* ſont auſſi au premier rang. *Voyez ces articles particuliers.*

Les chaux antimoniales abſolues, telles que l'antimoine diaphorétique, le bézoardique minéral, *&c.* qui ſont les *ſudorifiques* les plus renommés du regne minéral, n'ont à ce titre qu'une vertu fort douteuſe: la propriété *ſudorifique*, ou la vertu *ſudorifique* des fleurs de ſoufre & de l'eſprit ſulphureux volatil, ne ſont pas bien conſtatés non plus; quant aux terres abſorbantes, aux terres ſcellées qui ſont au rang des argilleuſes & aux pierres précieuſes que les Pharmacologiſtes comptent au rang des *ſudorifiques*, on peut prononcer hardiment que cette propriété qu'ils leur ont attribuée, eſt purement imaginaire. *Voyez l'article* TERREUX, & MATIERE MÉDICALE.

Le regne animal fournit les alkalis volatils ſous forme liquide, appellés communément *eſprits alkalis volatils*, tels que celui du ſel ammoniac, de la corne de cerf, de la ſoie, des viperes, du crâne humain, qui ſont les plus efficaces de tous les *ſudorifiques*; ce regne fournit encore l'eſprit des fourmis, qui eſt un remede peu éprouvé; le ſang de bouquetin, plus uſité & plus efficace, les cloportes, les vers de terre, les écreviſſes, la chair de vipere & de ſerpent, & celle des tortues, toutes ſubſtances dont les vertus échauffantes, animantes, *ſudorifiques*, ne ſont pas encore ſuffiſamment conſtatées. *Voyez les articles particuliers.*

On ne doit point avoir meilleure opinion des matieres terreuſes abſorbantes de ce regne, que l'on trouve encore au rang des *ſudorifiques* (telles que les coquilles, la mere de perles, la corne de cerf calcinée, la mâchoire de brochet, les bézoards, *&c*), que des matieres terreuſes du regne minéral.

On trouve encore dans les boutiques pluſieurs compoſitions *ſudorifiques*, tant ſous forme ſolide que ſous forme liquide; les eſprits ardents aromatiques, les elixirs, les teintures, les mixtures balſamiques aromatiques, dont l'excipient eſt toujours un eſprit ardent; les eſprits volatils aromatiques, huileux; la liqueur de corne de cerf ſuccinée; la thériaque, le mithridate, le diaſcordium, la confeſſion alkermes, *&c.*

Les médicamens *ſudorifiques* ſe donnent ordinairement ſous forme de tiſanne. *Voyez* TISANNE. C'eſt ſous cette forme que ſont certains remedes *ſudorifiques* de charlatans, tels que la tiſane de kalac ou calat, qui eſt à-préſent oubliée, vraiſſemblablement parce qu'elle eſt connue, & celle de vinache, qui eſt un des deux cens ſecrets actuellement en vogue à Paris, *voyez* SECRET, (*Médecine.*) & qui n'eſt vraiſſemblablement qu'une imitation, ou peut-être une copie de la tiſane de kalac, qui reſſemble elle-même à toutes les tiſanes *ſudorifiques* compoſées, qu'on a dès long-tems employées au traitement des maladies vénériennes (*voyez* VÉROLE), & dont les ingrédiens ſont ce qu'on appelle les *bois par excellence*, c'eſt-à-dire, le *gayac*, le *ſaſſafras*, la *ſquine* & la *ſarſepareille*, auxquels on ajoute quelquefois l'iris de Florence, la régliſſe, dans laquelle on fait bouillir, aſſez inutilement, des chaux antimoniales, ou du mercure crud, & enfin à laquelle on ajoute quelquefois des purgatifs.

Les *ſudorifiques* élevent le pouls, augmentent la chaleur naturelle, ſont véritablement échauffans. *Voyez* ÉCHAUFFANT. Par conſéquent on doit être très-reſervé ſur l'uſage des *ſudorifiques* chez ceux qui ſont d'un tempérament vif, ardent, mobile, ſec, ou ſanguin, & très-plétorique, qui ſont ſujets à des hémorragies, qui ont la poitrine délicate ou quelque ſuppuration intérieure, & qui ſont dans la fievre hectique; quoiqu'il ne faille pas croire que des ſueurs abondantes & critiques ne puiſſent être utiles dans les cas ordinaires aux ſujets ainſi conſtitués, nous voulons dire ſeulement que les fautes dans l'adminiſtration de ce ſecours peuvent être plus dangereuſes pour eux que pour les autres.

Quant aux précautions pratiquées & aux contr'indications tirées de l'état de maladie, ces choſes découlent d'elles-mêmes de la loi générale, de n'employer ce remede que d'après l'indication propre & directe levée de la tendance de la nature vers cette évacuation; tendance eſtimée principalement par le pouls. Nous obſerverons ſeulement que ceux qui ſe gouvernent par cette bouſſole, ne trouvent pas toujours les *ſudorifiques* contr'indiqués par l'état de très-grande chaleur de fievre très-forte, d'inflammation, d'orgaſme; car non-ſeulement cet état peut ſe trouver avec la ſueur imminente, mais même la ſueur imminente eſt ordinairement précédée de cet état, & elle en eſt ſouvent la plus heureuſe ſolution: tandis que les Médecins qui ſe conduiſent ſous les indications artificielles redoutent cet état, méconnoiſſent l'événement qu'il préſage, éloignent cet événement par des ſaignées ou d'autres remedes à contre-tems, *&c.* (*b*)

SUDSUTETE, ſ. m. (*Critiq. ſac.*) ce mot eſt employé par ſaint Paul dans ſa I. épître aux Corinthiens, *ch. j. v. 20.* πῦ σοφός; πῦ γραμματεὺς; πῦ συζητητὴς τῦ αἰῶνος τῦτυ; c'eſt-à-dire, où eſt le ſage? où eſt le ſcribe? où eſt le rechercheur de ce ſiecle? συζητητὴς, *diſquiſitor*, de συν & ζητέω, *quæro*. Le rechercheur dont il s'agit ici, eſt le juif qui étudie la ſcience énigmatique des prophéties, & qui prétend en découvrir le ſens. Le paſſage de ſaint Paul s'explique par un paſſage analogue de l'Eccléſiaſtique, *c. xxxix. v. 1.* Le ſage, le ſcribe, le ſavant, recherchera la ſageſſe de tous les anciens, s'occupera de l'étude des prophéties & du ſens caché de leurs ſentences; car il paſſe ſa vie dans l'étude des paraboles énigmatiques. Les Juifs *ſyzétetes* ſe nommoient en hébreu *darſchan*, & leurs explications *midraſch.* (*D. J.*)

SUEDE, (*Géog. mod.*) un des royaumes des plus grands & des plus ſeptentrionaux de l'Europe. Les terres qu'il renferme, ſont compriſes à-peu-près entre le 30. & le *46. degré de longitude*, & entre les *55. & 70 degrés de latitude ſeptentrionale.* Il a ainſi dans ſa plus grande longueur plus de 350 lieues du ſeptentrion au midi, & plus de 140 d'orient en occident. Il eſt borné au nord par la Laponie norwégienne ou danoiſe, & par l'Océan ſeptentrional; au ſud par la mer Baltique & par le golphe de Finlande; à l'orient par la Moſcovie, & au couchant par la Norwege, le détroit du Sund & le Categat.

Ce royaume jouit d'un air ſain, qui eſt cependant ſi froid & ſi peu tempéré, qu'à l'hiver qui occupe les trois quarts de l'année, ſuccedent durant deux mois des chaleurs exceſſives. Il n'y a preſque point de milieu entre un froid très-violent & une chaleur étouffante; & par conſéquent il n'y a que peu ou point du tout de printems ni d'automne. Le ſoleil, dans ſa plus grande élevation, eſt dix-huit heures & demie ſur l'horiſon de Stockolm, & fait pendant quelques ſemaines un jour continuel; mais les jours d'hiver ſont bien courts à proportion, car le ſoleil n'y paroît que cinq heures & demie. La lumiere de la lune, la blancheur de la neige & la clarté du ciel dédommagent foiblement de l'abſence du ſoleil. On ſe précautionne contre l'âpreté du froid par le moyen des poëles qui ſont dans les maiſons, & par de bonnes fourures quand on eſt obligé de ſortir. Les pauvres même ſont obligés de ſe ſervir de peaux de mouton, & autres peaux ſemblables pour pouvoir réſiſter au froid du climat. La négligence en ce genre ſeroit fatale, car on ne ſauroit être mal-vêtu en *Suede*, ſans courir riſque de perdre le nez, les doigts des mains & des piés, & quelquefois même la vie.

La *Suede* ſe diviſe en *Suede* propre, Gothlande, Nortlande & Finlande. La *Suede* propre eſt ſituée entre les Nordelles au nord, l'Oſtrogothland au ſud, la mer à l'orient, & les gouvernemens de Bahus, d'Aggerhus & de Drontheim vers l'occident; elle renferme cinq provinces, ſavoir l'Uplande, la Sudermanie, la Weſtmanie, la Néricie & la Dalécarlie.

La *Suede* eſt un pays arroſé de rivieres & entrecoupé de grands lacs, qui, avec les montagnes & les forêts, occupent plus de la moitié du royaume. La terre y eſt ingrate en pluſieurs choſes utiles à la vie. On y voit des campagnes à perte de vue, couvertes de chênes & de ſapins d'une hauteur prodigieuſe. La chaſſe & la pêche produiſent de quoi nourrir cette vaſte contrée. On chaſſe les bêtes-fauves pour les manger; les loups, les renards, les chats ſauvages pour en avoir les peaux, qui ſervent à des fourrures. Il y a quantité d'aigles, de faucons & d'autres oiſeaux de proie qui nous ſont inconnus. Les renards & les écureuils y deviennent griſâtres, & les lievres blancs comme de la neige. Outre la mer, les lacs y fourmillent de poiſſons qu'on ne connoît point ailleurs. On y prend quantité de ſtréamlings, ſorte de poiſſon plus petit qu'un hareng; on le ſale, on l'encaque dans des barrils, & on le vend enſuite dans tout le pays. Le bétail de la *Suede* eſt en général petit, ainſi que dans les autres pays ſeptentrionaux. La laine que donnent les moutons eſt extrêmement groſſiere, & ne peut ſervir qu'aux habits des payſans. Les chevaux, quoique petits, ſont légers, vigoureux, forts, & excellens pour le traîneau, qui eſt l'unique voiture des habitans pendant la longue durée de l'hiver.

Les forêts produiſent du bois de charpente & à brûler tant qu'on veut; on en fait un grand débit, tant pour les bâtimens que pour les mâtures des vaiſſeaux. Les mines de cuivre & de fer ſont un objet de commerce conſidérable. Il y a telle mine de cuivre dont on tire annuellement la valeur d'un million. Outre le fer qui ſe conſume dans le pays, il s'en tranſporte tous les ans chez l'étranger pour d'aſſez groſſes ſommes; mais voilà toutes les reſſources de cette monarchie.

Son origine & ſon commencement nous ſont inconnus. Les révolutions qu'elle a eſſuyées ont été exactement décrites par Puffendorf, & agréablement par l'abbé de Vertot. La *Suede*, probablement épuiſée d'habitans par les anciennes émigrations dont l'Europe fut inondée, parut comme enſevelie dans la barbarie pendant les huit, neuf, dix & onzieme ſiecles. Le chriſtianiſme qui y fut préché dès le neuvieme, n'y fit aucun progrès. Elle renonça au chriſtianiſme dans le ſiecle ſuivant, & dans le onzieme ſiecle, toutes les côtes de la mer Baltique étoient encore payennes.

Les premiers rois de cet état étoient abſolus. Les *Suénones*, dit Tacite, ſont tombés ſous la domination d'un ſeul; ce n'eſt plus une monarchie tempérée, c'eſt le pur deſpotiſme. Les *Suénones* ſont les Suédois; je n'ai pas beſoin d'en avertir, ni de remarquer que les choſes ont bien changé. Les Suédois, ce peuple de tous les Germains le ſeul eſclave du tems de Tacite, & l'un des plus barbares dans les

ſiecles d'ignorance, ſont devenus de nos jours une nation du Nord des plus éclairées, & l'une des plus libres des peuples européens qui ont des rois. Outre que la monarchie y eſt mitigée, la nation ſuédoiſe eſt encore libre par ſa belle conſtitution, qui admet les payſans mêmes dans les états généraux.

La couronne de *Suede*, anciennement élective, n'eſt devenue ſucceſſive & héréditaire que ſous le regne de Guſtave I. Il fut réſolu dans une aſſemblée de la nobleſſe, tenue à Stockholm en 1680, & confirmée à la diete en 1682, que les filles ſuccéderoient à la couronne, ſi les mâles venoient à manquer dans la famille royale.

Les états du royaume avoient beaucoup plus d'autorité qu'ils n'en ont, depuis qu'on a changé la forme du gouvernement. Il conſiſte en quatre ordres, qui ſont la nobleſſe, le clergé, les bourgeois, & les payſans. Ces quatre états compoſés d'un millier de gentilshommes, de cent eccléſiaſtiques, de cent cinquante bourgeois, & d'environ deux cens cinquante payſans, faiſoient les lois du royaume.

On convoque ordinairement les états de quatre en quatre ans; & quand ils s'aſſemblent à Stockholm, c'eſt dans la grande ſalle du château. La nobleſſe a pour chef le maréchal de la diete, qui eſt nommé par le roi: elle eſt partagée en trois claſſes; la premiere eſt celle des comtes & des barons, la ſeconde, celle des maiſons illuſtres par les charges de la couronne, ou par les emplois conſidérables, & la derniere eſt celle des ſimples nobles.

Cette diſtinction n'a été introduite que depuis que la couronne eſt héréditaire: car du tems de l'élection, il n'y avoit que la vertu & le mérite qui miſſent de la différence entre les gentilshommes. L'archevêque d'Upſal eſt à la tête du clergé, en qualité du primat du royaume. Les bourgeois ont ordinairement à leur tête le bourguemeſtre de Stockholm, & les payſans choiſiſſent un préſident. Le roi congédie le plutôt qu'il peut l'aſſemblée des états, de peur qu'elle ne cenſure l'adminiſtration publique, & ne propoſe des réformations.

Le ſénat eſt le corps le plus conſidérable du royaume après les états généraux. Le corps des ſénateurs, aujourd'hui réduit à douze, étoit autrefois libre, juge des actions & de la vie du roi; il n'eſt plus aujourd'hui que le témoin de ſa conduite, & quoiqu'il entre en connoiſſance de toutes les affaires d'état, ſa fonction eſt de lui donner conſeil, ſans pouvoir lui rien preſcrire.

Le roi ſeul a le droit d'établir les impôts, de régler les étapes pour les ſoldats des provinces, de faire battre la monnoie, & de faire creuſer les mines de ſalpêtre, à-moins qu'elles ne ſoient dans les terres eccléſiaſtiques. Il nomme à toutes les charges du royaume, & à toutes les magiſtratures; il lui eſt permis, en cas de néceſſité, de lever le dixieme homme pour aller à la guerre; mais il prend en échange l'argent qui ſeroit employé à cette levée, & trouve, par ce moyen, le ſecret de ne pas dépeupler ſes états; ce qui fait que les armes de *Suede* ſont preſque toutes compoſées de ſoldats étrangers, & particulierement d'Allemands.

Outre les ſénateurs, il y a dans ce royaume, cinq grands officiers de la couronne, qui ſont régens nés du royaume pendant la minorité des rois. Ces cinq officiers ſont le droſſart, ou le grand juſticier, le connétable, l'amiral, le chancelier, & le grand tréſorier. Ils préſident chacun à une chambre, compoſée de quelques ſénateurs; quand leur charge vient à vacquer, le roi la donne à qui bon lui ſemble, & ordinairement au plus ancien ſénateur de la chambre.

Le grand juſticier préſide au ſuprême conſeil de juſtice, auquel on appelle de tous les autres; c'eſt lui qui a le privilege de mettre la couronne ſur la tête du roi dans la cérémonie de ſon couronnement.

Le connétable eſt le chef du conſeil de guerre, & prend ſoin de tout ce qui regarde les armées. Aux entrées des rois, il marche le premier devant eux tenant l'épée nue; & dans l'aſſemblée des états, il eſt aſſis devant le trône, à main droite.

Le pouvoir de l'amiral eſt fort conſidérable: il a le commandement des armées navales; il a le choix de tous les officiers de guerre & des finances qui ſervent dans la marine, & auxquels il donne des proviſions. La juſtice de l'amirauté lui appartient, & ſe rend en ſon nom; il a les amendes, les confiſcations, le droit de dixieme ſur toutes les priſes & conquêtes faites à la mer, le droit d'ancrage, l'inſpection ſur les arſenaux maritimes, & la diſtribution des congés à tous les vaiſſeaux qui partent des ports & havres du royaume. Il eſt préſident du conſeil de marine, qui connoît de toutes les entrepriſes de guerre, des abus & des malverſations commiſes par les officiers de marine; enfin il juge définitivement & en dernier reſſort toutes les affaires qui concernent l'amirauté.

Le chancelier eſt le chef de la police, en corrige les abus, & fait tous les réglemens néceſſaires pour le bien public; il eſt dépoſitaire des ſceaux de la couronne; il expédie toutes les affaires d'état, & expoſe les volontés du roi aux états-généraux; il préſide au conſeil de police, & c'eſt en ſes mains que le roi dépoſe la juſtice pour la faire rendre à ſes ſujets.

Le grand-tréſorier a l'adminiſtration des finances & des revenus du roi. Il fait rendre tous les comptes des fermes aux tréſoriers particuliers: c'eſt lui qui ſigne les ordonnances, & autres expéditions du tréſor, qui ordonne des fonds, & qui paie tous les officiers du royaume; il préſide à la chambre des comptes, qui expédie tous les arrêts portant impoſition ſur les peuples, & où l'on rapporte toutes les affaires qui regardent les finances.

Le revenu des rois de *Suede* a été beaucoup augmenté depuis le changement de religion, par la poſſeſſion des biens du clergé, & par la réunion au domaine de tous ceux qui en avoient été aliénés. Le roi tire encore ſon revenu de droits qu'il leve ſur les mines du royaume, ſur les amendes, & ſur les marchandiſes.

La juſtice eſt adminiſtrée en *Suede* par quatre tribunaux ſouverains, qu'on nomme *parlemens*, qui connoiſſent des affaires civiles & criminelles en dernier reſſort dans leur juriſdiction. Ces quatre parlemens ſont, celui de Stockholm, celui de Jenkoping, celui d'Abo en Finlande, & celui de Wiſmar, qui a dans ſon département les états que le roi de *Suede* poſſede en Allemagne.

La religion luthérienne regne en *Suede*. L'Egliſe de ce royaume eſt gouvernée par un archevêque & par dix évêques, qui ne ſont embarraſſés de l'adminiſtration d'aucune affaire particuliere, & qui ne ſont jamais appellés au conſeil que lorſque les états s'aſſemblent. Leurs revenus ſont forts médiocres. Ils ont ſous eux ſept ou huit ſurintendans qui ont tous autorité d'évêques, mais qui n'en ont pas le nom; & ſur chaque dix égliſes, il y a un prevôt ou diacre de la campagne. Il a quelqu'autorité ſur les eccléſiaſtiques inférieurs qu'on compte par le nombre des égliſes, qui montent, tout-au-plus, à deux mille, tant dans le duché de Finlande, que dans la *Suede*. Les chapelains & les curés groſſiſſent le corps des eccléſiaſtiques de près de quatre mille perſonnes. Ils ſont tous fils de payſans, ou de ſimples bourgeois, & par conſéquent ils ſe contentent du petit revenu qu'ils tirent de leurs charges. Lorſqu'il meurt un évêque, le clergé de chaque diocèſe, propoſe trois perſonnes au roi, qui choiſit l'une des trois pour remplir la prélature vacante. Tous les chapitres du royaume

me donnent auſſi leurs ſuffrages pour l'élection d'un archevêque ; mais la déciſion appartient au roi ſeul, qui de plus, a le patronage de toutes les égliſes, à la réſerve de quelques-unes, dont la nobleſſe diſpoſe.

On ne connoiſſoit point en *Suede*, en Danemarck, & dans le reſte du nord, avant la fin du ſeizieme ſiecle, aucun de ces titres de comte, de marquis, de baron, ſi fréquens dans le reſte de l'Europe. Ce fut le roi Eric, fils de Guſtave Vaſa, qui les introduiſit dans ſon royaume, vers l'an 1561 pour ſe faire des créatures ; mais ce fut une foible reſſource, & ce prince laiſſa au monde un nouvel exemple des malheurs qui peuvent ſuivre le deſir de ſe rendre deſpotique.

Le fils du reſtaurateur de la *Suede* fut accuſé de pluſieurs crimes pardevant les états aſſemblés, & dépoſé par une ſentence unanime, comme Chriſtiern II. l'avoit été en Danemarck ; on le condamna à une priſon perpétuelle, & on donna la couronne à ſon frere Jean III.

Les forces militaires du royaume de *Suede* conſiſtent ſur terre à près de cinquante régimens, qui ſont 60 mille hommes. Chaque régiment eſt ordinairement de 1200 hommes, y compris 96 officiers dans chacun ; comme ces régimens ſont toujours complets, on peut aſſembler en tous tems une armée de 20 mille hommes ſur les frontieres de Danemarck & de Norwege. Outre les fonds ordinaires, on a affecté à chaque régiment vingt fermes ſurnuméraires, pour faire ſubſiſter les officiers qui ne ſont plus en état de ſervir. On a auſſi établi pour les ſoldats qui ſont hors de ſervice par leur âge, ou par leurs bleſſures, un hôpital général qui jouit d'un bon revenu, indépendamment duquel, chaque officier qui s'avance paie au profit de l'hôpital, une ſomme d'argent proportionnée au grade qu'il acquiert. Un colonel paie cent écus, & les autres officiers à-proportion. Il y a à Stockholm un grand magaſin d'armes toutes prêtes, & un autre au château de Jencoping, ſitué vers les frontieres de Danemarck.

Les Suédois ſont grands, bien faits, d'une conſtitution vigoureuſe, & capables de ſupporter toutes ſortes de fatigues. La nature du climat & la bonne éducation leur procurent ces avantages. Leur génie les portant aux choſes ſérieuſes, les fait réuſſir dans les études de ce genre. Depuis la réformation, les Lettres ont percé en *Suede*. Guſtave Adolphe les protégea, & la reine Chriſtine imita ſon exemple. Stockholm eſt aujourd'hui décorée d'une illuſtre académie des Siences ; & le premier botaniſte de l'europe eſt un ſuédois. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SUEL, (*Géog. anc.*) ville de l'Etpagne Bétique. Pline, *l. III. c. j.* la met ſur la côte. Pomponius Mela, *l. II. c. vj.* nomme auſſi cette ville. Ptolomée la marque ſur la côte de la mer Ibérique ; mais le manuſcrit de la bibliotheque palatine lit *Suea*, au lieu de *Suel*.

Dans une inſcription rapportée par Reineſius, *p. 131.* on lit ces mots, *municipio ſuelitano ;* & comme cette inſcription avoit été trouvée à Fuengirola, village à quatre lieues de Malaca, quelques-uns s'étoient imaginé que ce village étoit l'ancienne *Suel*. Le P. Hardouin n'eſt pas de ce ſentiment ; il ſoutient, mais ſans en donner aucune raiſon, que l'inſcription dont il s'agit eſt ſuppoſée & moderne, & ajoute que *Suel* eſt aujourd'hui le château de Molina, au royaume de Grenade, entre Marbella & Malaca.

Quoi qu'il en ſoit, voici l'inſcription en entier, telle que la donne Bernard d'Aldrette dans ſes origines de la langue caſtillane, *l. I. c. ij.*

Neptuno Aug. ſacrum.
L. Junius Puteolanus
VI. Vir. Auguſtalis
In Municipio ſuelitano.

(*D. J.*)

SVELTE, adj. (*Beaux Arts.*) ce terme tiré de l'italien *ſvelto*, & dont on fait uſage en parlant du deſſein, de la peinture, de la ſculpture, & même de l'architecture, eſt l'oppoſé du gout lourd & écraſé ; il donne l'idée d'un morceau exécuté avec grace, avec légereté, d'une maniere dégagée & un peu alongée. De-là vient que figure *ſvelte* eſt une figure déliée & d'une taille légere & délicate.

SUELTÉRIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Suelteri*, peuples de la Gaule Narbonnoiſe ; c'eſt Pline, *liv. III. c. iv.* qui en parle. Ils habitoient dans les dioceſes de Fréjus, vers la riviere d'Argens, où ſont aujourd'hui Brignole & Draguignan. C'eſt le ſentiment d'Honoré Bouche, *l. VII. c. vij. p. 183.* qui eſt ſuivi par le P. Hardouin, & favoriſé par la ſituation que la table de Peutinger donne aux *Selteri*, qui ſont les mêmes que les *Suelteri*. (*D. J.*)

SUER, v. neut. (*Gram.*) c'eſt rendre de la ſueur, *voyez l'article* SUEUR. Il ſe dit auſſi métaphyſiquement des murailles & de leur humidité. Les murs *ſuent*. *Voyez les articles ſuivans.*

SUER, (*Jardinage.*) ſe dit des blés, des foins ; c'eſt un reſte d'humeur qui eſt en-dedans du blé & du foin, & qui n'ayant pas encore perdu ſa chaleur, en ſort & jette cette humeur en s'évaporant.

SUER, v. a. (*Fabriq. de Tabac.*) pour faire *ſuer* les feuilles de tabac, on choiſit un grenier ſec où il y ait de l'air. Là au ſortir de la pente, c'eſt-à-dire, après qu'elles ont ſeché pendues à des cordes, on en fait un lit ſur le plancher de la longueur qu'on veut, ſur la largeur de deux longueurs de feuilles. La maniere de les y placer eſt pointe contre pointe ou tête contre tête, en couvrant le premier lit de nouvelles feuilles, juſqu'à ce que le monceau ait environ trois piés de hauteur. En cet état, les feuilles s'échauffent & ſuent naturellement ; après un certain dégré de chaleur, on défait le tas, & on retourne les feuilles qu'on arrange comme la premiere fois : lorſque le tems eſt convenable, la ſueur s'acheve en quinze jours ; ſi elle tarde, on couvre les feuilles de planches, & on les charge de quelques pierres. Labat *Voyag.* (*D. J.*)

SUERIE, ſ. f. (*Manuf. de tabac.*) c'eſt ainſi qu'on appelle en Amérique la caſe, la maiſon, le bâtiment où les plantes de tabac coupées ſont apportées pour les faire reſſuer & fermenter. On les étend dans la *ſuerie* les unes ſur les autres, on les couvre de quelques méchantes toiles, ou nates avec des planches pardeſſus, & de pierres pour les tenir en ſujétion ; c'eſt ainſi qu'on les laiſſe trois ou quatre jours, pendant leſquelles elles fermentent, ou pour parler comme aux îles, elles reſſuent, après quoi on les fait ſecher. (*D. J.*)

SUESSA ARUNCA, (*Géogr. anc.*) ou *Sueſſa* ſimplement, ville d'Italie dans la Campanie. On rapporte, dit Tite-Live, *l. VII. c. xv.* que les Arunces épouvantés abandonnerent leur ville, & ſe retirerent avec leurs femmes & leurs enfans à *Sueſſa*, qu'ils fortifierent. Cette ville fut nommée *Arunca* du nom de ces peuples, pour la diſtinguer de *Sueſſa* ſurnommée *Pometia*.

L'hiſtoire ne nous apprend point que les Arunces aient été forcés dans *Sueſſa Arunca*. Quant à leur ancienne capitale, elle fut détruite par les Fidicins. Dans l'année 440 de la fondation de Rome, le ſénat envoya une colonie à *Sueſſa Arunca*. Du tems de Ciceron elle avoit le titre de Municipe. Il en fait cet éloge magnifique. *Lautiſſimum oppidum, nunc municipium honeſtiſſimorum quondam colonorum Sueſſam, fortiſſimorum militum ſanguine* (Antonius) *implevit.* Ciceron ne lui donna point en cet endroit de ſurnom, & Silius Italicus, *l. VIII. v. 498* en uſe ainſi,

detritaque bellis Sueſſa. La raiſon en eſt que *Sueſſa Pometia* avoit été détruite auparavant.

Sueſſa Arunca devint pour la ſeconde fois colonie romaine ſous Auguſte, ſelon une inſcription ancienne rapportée par Gruter *p. 1096*, où on lit *Ædilis colonia Julia felici claſſica Sueſſa.* Les habitans de cette ville ſont appellés *Sueſſani* dans une inſcription faite du tems de l'Empereur Adrien, & rapportée par Holſtenius p. 257. *Qui viam Sueſſanis Municipiis ſua pec. fecit.*

Lucilius (Caius) chevalier romain, & poëte latin, naquit à *Sueſſa* au pays des Arunces, vers le commencement du ſeptieme ſiecle de Rome, ſavoir l'an 605, & mourut à Naples vers l'année 660, âgé d'environ 55 ans. Il porta les armes ſous Scipion l'Africain à la guerre de Numance, & il eut beaucoup de part à l'amitié de ce fameux général, & à celle de Lelius; c'eſt Velleius Paterculus, *l. II. c. ix.* qui nous l'apprend. *Celebre*, dit-il, *& Lucilii nomen fuit, qui ſub P. Africano Numantino bello, eques militaverat.* Pompée du côté maternel étoit petit neveu de Lucilius, ainſi ce poëte étoit de bonne maiſon. Il commença trente livres de ſatyres où il cenſuroit nommément & d'une maniere piquante pluſieurs perſonnes qualifiées. Il ne fut pas l'inventeur de la ſatyre parmi les latins; mais il en fut comme le reſtaurateur, par le nouveau tour qu'il lui donna, en ſe réglant ſur le goût de l'ancienne comédie des Grecs; avec cette différence qu'il ſe ſervoit ordinairement de vers Pithiens, que les grammairiens appellent vers héxametres, au lieu que les poëtes comiques n'avoient employé que des vers iambes ou coraïques. Il fit pluſieurs autres ouvrages, mais il ne nous reſte que des fragmens de ſes ſatyres; ils ont été recueillis ſoigneuſement par François Douza, & publiés à Leide avec des notes l'an 1597. Ils auroient cependant bon beſoin d'être encore mieux éclaircis par quelque ſavant critique, parce qu'on en tireroit beaucoup de lumieres en ce genre. On apprendroit bien des choſes dans les autres œuvres de Lucilius qui ſe ſont perdues.

Les anciens ont été fort partagés ſur le mérite de ce poëte ſatyrique. On peut voir ce que dit Horace *ſat. I. l. II. ſat. IV. l. I. & ſat. X.* qu'il emploie toute entiere à répondre aux admirateurs de Lucilius, proteſtant en même tems qu'il ne prétend pas lui arracher la couronne qui lui eſt ſi juſtement due. Quintilien étoit extrêmement prévenu en faveur de Lucilius; mais tous les critiques ſe ſont déclarés pour le jugement d'Horace; cependant Lucilius a eu le bonheur de certaines femmes qui avec très-peu de beauté, n'ont pas laiſſé de cauſer de violentes paſſions. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que Ciceron ſe ſoit contredit dans ſes déciſions ſur le ſavoir de Lucilius. Il dit au premier livre de l'Orateur, c. 16: *ſed ut ſolebat C. Lucilius ſæpe dicere homo tibi ſubiratus, mihi propter eam ipſam cauſam minus quàm volebat familiaris, ſed tamen & doctus & perurbanus, ſic ſentio neminem eſſe in oratorum numero habendum qui non ſit omnibus iis artibus quæ ſunt libero homine dignæ, perpolitus.* Il lui donne le même éloge de docte au ſecond livre du même ouvrage, & il le lui ôte au premier livre *de finibus*, c. 3.

Je n'ajoute plus qu'un mot ſur Lucilius, parce que j'ai déja parlé de lui à l'*article* SATYRE. Il ne ſouhaitoit ni des lecteurs ignorans, ni des lecteurs très-ſavans. Il eſt vrai que ces deux ſortes de lecteurs ſont quelquefois également redoutables; les uns ne voient pas aſſez, & les autres voient trop: les uns ne connoiſſent pas ce qu'on leur préſente de bon; & l'on ne ſauroit cacher aux autres ce que l'on a d'imparfait. Ciceron ne veut point de lecteurs ignorans, il demande les plus habiles, déclarant ne craindre perſonne; mais combien peu de gens peuvent tenir le même langage? (*D. J.*)

SUESSA-POMETIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Latium. Strabon, *l. V.* lui donne le titre de métropole des Volſques; & Denys d'Halicarnaſſe *l. VI. p. 364* l'appelle la premiere, ou la principale ville de ce peuple.

Cette ville fiere de ſa puiſſance & de ſes richeſſes, s'étoit crû permis de porter le ravage chez ſes voiſins; les Latins s'en plaignirent; mais lorſqu'ils en demanderent la réparation, ils n'eurent point d'autre réponſe, ſinon qu'on étoit prêt à vuider le différend par les armes. Tarquin ſaiſit cette occaſion de faire marcher ſes troupes vers *Sueſſa.* L'armée des Sueſſans qui l'attendoit ſur la frontiere, fut vaincue & prit la fuite. Tarquin ne tarda pas d'aller faire le ſiege de leur capitale. Il environna la place d'une ample circonvallation qu'il munit d'un large foſſé, & pouſſa les attaques avec force. Les aſſiegés ſe défendirent courageuſement, mais ne recevant ni convois, ni ſecours, & ſe voyant épuiſés, ils préférerent de mourir ſur leurs remparts, & de conſerver leur liberté en périſſant. A la fin leur ville fut priſe d'aſſaut, tous ceux qui avoient porté les armes pour ſa défenſe, furent impitoyablement maſſacrés. Les femmes, les enfans, les vieillards & les eſclaves, dont le nombre étoit grand, devinrent la proie du ſoldat.

L'or & l'argent qu'on trouva dans cette ville opulente, furent ſeuls mis en réſerve, & portés dans un endroit marqué. On en conſacra la dixieme partie pour acheter le Temple de Jupiter Capitolin. Toute la ſomme montoit à 40 talens d'or.

Cette ville ſe rétablit; car l'année 258 de Rome, la grandeur de ſon enceinte, la multitude de ſes habitans, ſes richeſſes & ſon luxe la faiſoient encore paſſer pour la capitale des Volſques. Le conſul Servilius la prit d'aſſaut, & l'abandonna au pillage de ſes troupes.

Cette ville fut nommée *Pometia* pour la diſtinguer de *Sueſſa-Arunca.* Quelquefois elle ſe trouve appellée ſimplement *Sueſſa*, parce qu'elle étoit la plus puiſſante des deux; & quelquefois on la nomme ſeulement *Pometia.* Elle fut colonie romaine. Virgile *Æneid. l. VI. v. 775* déſigne cette ville ſous le nom du peuple.

Pometios, *caſtrumque Jani, Bolamque, coramque.*
(*D. J.*)

SUESSIONES, (*Géog. anc*) peuples de la Gaule belgique. Céſar, *bel. gall. l. VIII. c. vj.* les met ſous les *Rhemi; in fines Sueſſionum qui Rhemis erant attributi.* Les députés que les *Rhemi* envoyerent à Céſar, appellent les *Sueſſiones* leurs freres & leurs parens, qui ſe ſervoient des mêmes lois, faiſoient avec eux un même état, & avoient les mêmes magiſtrats: *fratres, conſanguineoſque ſuos, qui eodem jure, iiſdem legibus utantur, unum imperium & unumque magiſtratum cum ipſis habeant.*

Le nom de ces peuples eſt différemment écrit par les anciens. Les divers exemplaires de Céſar liſent quelquefois *Sueſſones* & quelquefois *Sueſſiones.* Cette derniere orthographe ſemble devoir être préférée, parce que le métafraſte grec lit conſtamment Συεσσίονες. Pline, *liv. IV. ch. xviij.* écrit auſſi *Sueſſiones*, de même que Tite-Live.

Les diverſes éditions de Strabon varient auſſi beaucoup; les unes portent Συεσσώνες, & d'autres Συεσσιώνες ou Συεσσιονες; Lucain, *l. I. v. 413.* dit *Sueſſones.*

Et Bituris, longiſque leves Sueſſones *in armis.*

Ptolomée a oublié apparemment la premiere lettre du nom de ces peuples, car il les appelle Ουεσσονες. L'itinéraire d'Antonin eſt pour *Sueſſones*, de ſorte que l'orthographe eſt abſolument douteuſe. Il eſt plus sûr que le peuple ainſi nommé habitoit le pays connu préſentement ſous le nom de *diocèſe de Soiſſons. Voyez* SOISSONS. (*D. J.*)

SUESSITAINS, LES, (*Géogr. anc.*) *Sueſſitani*, peuples de l'Eſpagne citérieure, ſelon Tite-Live, *l. XXXIV. c. xx.* M. de Marca, *Hiſpan. l. II. c. xxix.* ne doute point que les *Coſetani*, ou plutôt une partie de cette nation, ne ſoit le peuple auquel Tite-Live donne le nom de *Sueſſitani.* Ce peuple, dit-il, allié du peuple romain, joignit ſes troupes à l'armée romaine pour prendre *Vergium*, forteresſe des *Lacetani*, qui voiſins de *Sueſſitani*, avoient ravagé leurs terres. Ce voiſinage avec les Lacétains, ne peut convenir à aucune autre nation qu'aux *Cocétani* & aux Ilergetes. Or ce ne peut point être ces derniers, puiſque Tite-Live fait mention d'eux dans le même chapitre que j'ai cité. Il ne reſte donc plus que les *Cocetani*, dont une partie du pays a été appellée *Sueſſétanie. Vergium* n'étoit pas la ſeule place des *Sueſſetani;* Tite-Live, *l. XXXIV. c.xxj.* leur donne une ville qui s'étendoit en longueur, mais qui n'étoit pas large; & ailleurs, *l. XXXXI. c. lxij.* il dit que A. Terentius prit d'aſſaut, dans le pays des *Sueſſetani*, une ville nommée *Corbio.* La queſtion ſeroit de ſavoir ſi cette ville de *Corbio* ne ſeroit point la même que la ville longue & peu large dont nous venons de parler. (*D. J.*)

SUESSULA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Campanie. La table de Peutinger la marque entre Capoue & Nola dans l'ordre qui ſuit.

Capua IX. Sueſſula *ex Nola.*

Ses habitans ſont appellés *Sueſſulani* par Tite-Live, *l. VIII. c. xiv.* & par Pline, *l. III. c. v.* Frontin nous apprend que Sylla y envoya une colonie: *Sueſſula oppidum muroductum: colonia, lege Sullanâ eſt deducta:* cette ville eſt nommée préſentement *Caſtel di Seſſola.* (*D. J.*)

SUETOLT, BUFOLT, *orbis*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) poiſſon de mer, qui a derriere la tête, à l'endroit de la poitrine, un os fait en forme d'écuſſon, & le corps rond; la bouche eſt plus ſaillante & plus avancée que celle du flaſcopſaro, auquel il reſſemble par la forme du corps; il a ſur tout le corps des os ovoïdes diſpoſés par rangées, & entre ces os il y a des aiguillons. Les yeux ſont petits & ronds; la bouche eſt garnie de dents plus petites que celles du flaſcopſaro. Le *ſuetolt* n'a que deux nageoires auprès des ouies, & une qui termine la queue; ſa chair n'eſt pas bonne à manger. Rondelet, *Hiſt. nat. des poiſſons, I. part. l. XV. c. ij. Voyez* FLASCOPSARO & POISSON.

SUETTE, ſ. f. *Voyez ci-après* SUEUR ANGLOISE.

SUEVES, LES, (*Géogr. anc.*) *Suevi*, nom général que Tacite, *Germ. c. xxxiij. & xlv.* donne non-ſeulement aux peuples qui habitoient au-delà de l'Elbe, & même dans la Sarmatie, au-delà des limites de la Germanie, mais encore aux habitans de la Scandinavie; & de-là tous les vaſtes pays qu'occupoient ces nations nombreuſes furent appellées du nom général de *Suevia.*

Selon le rapport de Pline, *l. IV. c. xiv.* les *Sueves* étoient compris ſous les *Hermunduri.* Les peuples auxquels on donna le nom de *Sueves* ne ſe trouvent pas toujours dans la même région. Du tems de Céſar, *Bel. gall. l. I. c. xxxvij. & xliv. l. IV. c. j. & ij. l. VI. c. ix. x. & xxix.* Les Cattes étoient réputés *Sueves.* Les *Narcomani*, les *Harudes*, & les *Seduſii*, furent compris enſuite ſous le même nom; du-moins ces peuples, lorſque Naraboduus les eut fait paſſer dans la Boëheme, ſont-ils comptés parmi les *Sueves.*

Strabon, *l. VII.* dit: la nation des *Sueves* eſt très-grande, car elle s'étend depuis le Rhein juſqu'à l'Elbe, & une partie même des *Sueves* habite au-delà de l'Elbe; mais depuis le troiſieme ſiecle on voit le nom de *Sueves* ſe reſtraindre extrêmement, à meſure que les peuples particuliers, compris auparavant ſous ce nom général, ſe firent connoître par leurs victoires, comme les Goths, les Wandales, les *Longobardi*, & les *Burgundiones.*

On trouve que dans le cinquieme ſiecle, lorſque les *Sueves* paſſerent en Eſpagne, le nom de ces peuples étoit encore celui de diverſes nations. Depuis ce tems-là les *Sueves* ne paroiſſent plus avoir été qu'un peuple particulier, fixé dans le pays des anciens *Hermunduri.* Jornandus, *de reb. Get.* en donnant les bornes du pays des *Sueves* dit, qu'il a les *Bajoarii* à l'orient, les *Franci* à l'occident, les *Burgundiones* au midi, & les *Thuringi* au ſeptentrion. Il ajoute que les *Alemanni* étoient joints aux *Sueves*, & qu'ils étoient maîtres des Alpes rhétiques.

Enfin les *Alemani* ayant abandonné entierement la Germanie, les *Sueves* ſe mirent peu-à-peu en poſſeſſion de leurs terres, s'étendirent juſqu'aux ſources du Danube, & juſqu'au lac de Conſtance, & donnerent à tout ce pays leur nom, qui s'y eſt conſervé juſqu'à préſent, quoiqu'un peu corrompu. Les Allemans l'appellent *Schwabenland*, & les François le nomment *Suabe.* (*D. J.*)

SUEUR, ſ. f. (*Phyſiolog.*) humeur plus ou moins tenue, ſéparée du ſang, ſelon la plûpart des phyſiciens, &, ſelon d'autres, par les vaiſſeaux artériels de Ruyſch.

Pluſieurs raiſons perſuadent que la *ſueur* eſt une liqueur abſolument artérielle; 1°. elle ſort par tout le corps, même où perſonne n'a vu des follicules ſubcutanées, comme à la paume de la main, à la plante des piés, *&c.* 2°. l'injection des arteres & leur comparaiſon avec le velouté de l'eſtomac & les inteſtins; démontrent qu'une humeur aqueuſe eſt pouſſée par un canal continu de tuyaux artériels cylindriques; 3°. quoiqu'un corps ſain ne ſue pas, la *ſueur* vient en excitant le mouvement du ſang artériel par quelque boiſſon chaude, ou par l'exercice. Et par conſéquent, ſi la filtration de la *ſueur* étoit glanduleuſe, les follicules devroient prodigieuſement ſe diſtendre dans un corps qui eſt pluſieurs jours ſans *ſueur*, & ſe vuider promptement dans la *ſueur*, comme ceux de la veſſie & de l'urethre, par exemple, qui deſſéchés en peu de tems par l'uſage des médicamens diurétiques, ceſſent de filtrer leur mucoſité naturelle 4°. Il paroît cependant vrai que les glandes cutanées, toutes les fois que la *ſueur* abonde trop à la peau, ne ſéparent pas leurs ſucs gras bien purs, mais mêlés d'eau, plus copieux, & joints à l'humeur artérielle; car la même détermination qui force les arteres cutanées à filtrer beaucoup de *ſueur*, agit de la même maniere dans les arteres qui ſéparent ſous la peau des matieres muqueuſes. De-là vient qu'on ſue davantage, & qu'on a une *ſueur* graſſe à la tête, aux aiſſelles, aux aînes & au viſage; & c'eſt en ce ſens qu'on doit admettre une *ſueur* glanduleuſe.

Après tout, ſoit que la *ſueur* ſoit ſéparée du corps par les glandes miliaires, ou par les petits vaiſſeaux de Ruyſch, il eſt toujours conſtant qu'elle eſt différente, ſelon les variétés de l'air, du climat, du ſexe, de l'âge, du tempérament, du régime de vie, du tems de la coction, de la ſtructure des excrétoires, de l'état de la ſanté, ou de celui de la maladie.

La *ſueur* en général eſt aqueuſe, un peu gluante, & d'une couleur qui panche vers le jaune, comme le linge le marque. De plus, elle eſt ſalée, & donne à-peu-prés par la diſtillation les mêmes principes chimiques que l'urine; s'ils ſont plus doux, c'eſt qu'elle n'a croupi dans aucun follicule. Si l'on joint à cela ces *ſueurs* des pthyſiques, on ſera convaincu qu'elle eſt compoſée du *ſerum* diſſous par une circulation réitérée, & de beaucoup d'eau chargée de ſel humain. Ce n'eſt pas tout, il y a divers phénomenes ſur l'écoulement de la *ſueur* dont il importe de donner l'explication.

1°. Quand le chyle ne ſe change pas en ſang com-

me dans les phthiſiques, la maſſe des fluides qui circulent n'eſt preſque que de l'eau; ainſi il n'eſt pas ſurprenant qu'elle s'échappe par les pores, & que les malades ſoient toujours baignés de *ſueur*. Mais quand les vaiſſeaux ſe dilatent dans les chaleurs, quand le ſang eſt pouſſé avec violence, comme dans les exercices violens, la *ſueur* doit couler, puiſque les engorgemens qui ſurviennent alors, ferment les conduits de la tranſpiration. Cependant ſi le ſang eſt pouſſé trop violemment, les arteres compriment auſſi les tuyaux ſudoriferes; c'eſt pourquoi les cordiaux ſuppriment quelquefois la *ſueur*.

2°. Dans l'agonie & la ſyncope, le ſang s'arrête, de-là vient que la partie aqueuſe s'en exprime: les vaiſſeaux ſecrétoires qui ſont alors relâchés, ne réſiſtent pas à la force qui pouſſe le ſang.

3°. Dans la frayeur, il coule une *ſueur* froide. Les nerfs ſont agités par la puiſſance qui anime nos corps, & les diametres des vaiſſeaux capillaires ſe raccourciſſent: alors ces vaiſſeaux ne reçoivent plus tant de ſang; par conſéquent les mouvemens de la chaleur y ceſſent, cependant la liqueur aqueuſe qui étoit dans les organes ſecrétoires ſort par cette contraction; elle eſt froide, puiſqu'elle ſort d'un lieu où la chaleur a été interrompue, & elle ſe refroidit encore en tombant ſur une ſurface refroidie.

4°. Quand on entre d'un lieu chaud dans un lieu froid, on ſue d'abord; la fraîcheur rétrécit la peau, en exprime la liqueur que la chaleur avoit ramaſſée dans les couloirs: cette liqueur ſort en gouttes, au lieu que ſans cette compreſſion ſubite, elle ſeroit ſortie en vapeurs.

5°. Si l'on deſcend dans un lieu profond, comme dans des mines, la *ſueur* ſuccede; cela vient de ce que dans cet endroit profond l'air eſt plus peſant; la peau eſt donc plus comprimée, & par conſéquent l'eau ramaſſée dans les couloirs eſt exprimée.

6°. Si l'on relâche la peau, alors le ſang ne trouvera pas tant de réſiſtance dans les vaiſſeaux ſecrétoires; par conſéquent la *ſueur* ou l'humeur aqueuſe ſe ſéparera & ſortira par ces vaiſſeaux: on relâche les tuyaux de la peau par des vapeurs d'eau tiede & par des bains; on peut encore procurer le même relâchement par des remedes internes.

7°. Le ſang & la lymphe ſont des liqueurs trop épaiſſes; mais ſi on les diviſe, & ſi on les réduit par-là en une matiere aſſez fine pour entrer dans les tuyaux ſecrétoires, on procurera la *ſueur*.

8°. Lorſque le ſang ſe trouve arrêté dans quelque viſcere, il doit néceſſairement gonfler davantage les vaiſſeaux: la *ſueur* pourra donc ſurvenir dans les autres parties, par la même raiſon qu'elle paroît quand les muſcles par leur contraction chaſſent le ſang avec force de leurs vaiſſeaux dans d'autres.

9°. Si un corps a beaucoup de graiſſe, les vaiſſeaux ſeront comprimés, & par-là fort étrécis; ainſi au moindre exercice le ſang coulera dans ces vaiſſeaux avec rapidité, la *ſueur* ſurviendra donc aiſément; d'ailleurs comme la graiſſe arrête la tranſpiration inſenſiblement, l'humeur aqueuſe ſera obligée de ſe déterminer par les gros tuyaux ſudoriferes qui vont aboutir à la peau dès qu'il ſurviendra quelque mouvement. On peut ajouter une troiſieme raiſon, ſavoir, que la graiſſe doit être regardée comme une couverture; il n'eſt donc pas ſurprenant qu'un corps gras ſue facilement.

10°. Dans la fievre, les extrémités capillaires ſont bouchées par une matiere viſqueuſe; le ſang qui ne peut pas paſſer librement à cauſe de cet obſtacle, dilate davantage les vaiſſeaux, y excite des battemens plus forts & plus fréquens; mais dès que par le mouvement cette matiere a été diviſée, il ſurvient néceſſairement des *ſueurs*, parce que les paſſages ſe débouchent.

11°. La *ſueur* ne coule que par quelque cauſe violente. Lorſque tout eſt tranquille dans le corps humain, elle ne paroît pas. De plus, la tranſpiration inſenſible, qui eſt la ſource de notre ſanté, ſe trouve interrompue par la *ſueur*, qui n'eſt pas aſſez abondante pour tenir lieu de cette évacuation: on doit donc regarder le corps en *ſueur* comme dans un état de maladie.

12°. La matiere de la *ſueur* doit être plus groſſiere que celle de la tranſpiration, car elle eſt filtrée dans des tuyaux plus groſſiers; comme ces tuyaux viennent des vaiſſeaux ſanguins, le ſang pourroit y paſſer s'ils ſe dilatent juſqu'à un certain point; c'eſt auſſi cette communication des vaiſſeaux ſanguins avec ceux de la *ſueur*, qui fait que quelques alimens communiquent à la *ſueur* leur odeur & leur couleur. Il eſt rapporté dans les journaux d'Allemagne que la rhubarbe avoit coloré la matiere de la *ſueur* à M. Mentzel. Salmuth & Bennet citent des exemples de perſonnes dont l'odeur de l'ail ſe faiſoit appercevoir dans leur *ſueur*. Pyrard raconte que la *ſueur* des negres d'Afrique eſt ſi fétide quand ils ſont échauffés, qu'il n'eſt pas poſſible d'approcher d'eux. Voilà les principaux phénomenes de la *ſueur*.

Il ne me reſte plus qu'à dire un mot des déſavantages de ſon abondance. Elle nuit toujours par ſon premier effet, & ſi quelquefois elle eſt utile, ce n'eſt que par accident. On ſait que ce ſont les mêmes vaiſſeaux qui tranſpirent & qui ſuent; s'ils ſe relâchent, ou que la circulation redouble, ce qui n'étoit qu'une vapeur d'eau forme des gouttes; de-là vient qu'on ſue beaucoup dans toutes les diſſolutions du ſang, dans le ſcorbut, dans la phthiſie, dans la défaillance & dans tous les maux chroniques. Il y a maladie, dit Hippocrate, où regne la *ſueur*. Cette façon de penſer eſt bien différente de celle de quelques médecins qui attaquent tant de maladies par la provocation artificielle des *ſueurs*. Je ne parle point de ceux qui font uſage des ſudorifiques dans les maladies inflammatoires, & en particulier dans la petite vérole; cette pratique ne prendra jamais dans l'eſprit des gens éclairés.

Cependant nous reconnoiſſons qu'il y a des *ſueurs* vraiment critiques & ſalutaires; telles ſont, par exemple, celles qui avec un ſigne de coction dans l'urine, prennent vers le ſeptieme jour d'une maladie inflammatoire, & ſont continuées ſans jetter le malade dans la langueur. Hippocrate admet auſſi de telles *ſueurs* comme bonnes dans le cauſus ou fievre ardente, dans les fievres aiguës, dans les fievres remittentes & dans la pleuréſie; mais en général les *ſueurs* ne produiſent aucun avantage dans le commencement de ces mêmes maladies, & n'en diminuent point la cauſe, parce qu'elles dépouillent le ſang de la ſéroſité qui lui eſt néceſſaire pour en ſurmonter la violence. (*D. J.*)

SUEUR, (*Médec. ſémèiotiq.*) l'examen de la *ſueur* n'eſt point ou ne doit point être un objet indifférent pour le praticien, ſur-tout dans le traitement des maladies aiguës; les ſignes que lui fournit cette excrétion aſſez exactement vérifiés, peuvent lui aider à reconnoître quelques maladies, à en diſtinguer les différens états; ils répandent principalement des lumieres ſur le prognoſtic, partie plus brillante & non moins avantageuſe; non-ſeulement la *ſueur* peut ſervir à annoncer un événement futur favorable ou pernicieux, mais ſouvent elle contribue à le produire; une *ſueur* abondante ſurvenue un des jours critiques, n'eſt pas un ſimple ſigne paſſif de la guériſon prochaine, elle en eſt la cauſe la plus efficace. Des *ſueurs* continuelles en même tems qu'elles annoncent une maladie dangereuſe, augmentent beaucoup le danger par le deſſéchement & l'épuiſement qu'elles occaſionnent ſûrement; c'eſt pourquoi les ſignes qu'on

tire de la *sueur* sont toujours assez certains, le mal ou le bien qu'ils annoncent étant le plus souvent l'effet de cette excrétion diversement modifiée ; c'est toujours dans les écrits d'Hippocrate qu'il faut puiser les observations, les faits sur lesquels ils sont établis, & les vérités ou les axiomes qui en résultent. Avant lui on auroit inutilement cherché ces signes, & on ne les trouvera dans aucun des auteurs qui l'ont suivi, copié ou commenté, exposés avec plus d'exactitude & de précision. Prosper Alpin, dont les ouvrages seront toujours précieux aux vrais observateurs, a cependant trop raisonné la partie séméiotique qu'il a tirée d'Hippocrate. C'est un défaut qu'il doit sans doute à Galien dans les volumineux écrits duquel il me paroît avoir étudié la doctrine du divin vieillard plutôt que dans les ouvrages-mêmes de cet illustre législateur de la Médecine ; laissant donc à part les aitiologies assez peu satisfaisantes qu'il propose d'après Galien, ne prenons que les faits, & tâchons de les présenter d'une maniere & dans un ordre convenables.

On peut, dans les *sueurs*, considérer la quantité, la qualité, les parties par où elle se fait, le tems de la maladie auquel elle a lieu, & l'état du malade qui l'éprouve. La quantité de la *sueur* peut être trop grande ou trop petite ; la qualité varie principalement par rapport à l'odeur & à la chaleur. Quelques auteurs ajoutent fort inutilement par rapport au goût ; car qui est-ce qui goûte la *sueur* de ses malades, & quel signe lumineux a produit l'attention à cette qualité ? Les parties par où se fait la *sueur* peuvent être plus ou moins étendues ; de-là naît la division importante des *sueurs* en générales & particulieres. Le tems de la maladie les fait distinguer en critiques & symptomatiques. L'état du malade favorise la même distinction, & établit celle des *sueurs* bonnes, mauvaises & mortelles : ce sont-là les principales sources d'où découlent tous les signes qui se tirent de la *sueur*. Dans l'exposition que nous allons en faire, nous prendrons la méthode suivante ; détaillant d'abord les signes heureux & critiques ; 2°. ceux qui font craindre quelque symptome fâcheux déterminé ; 3°. ceux qui sont en général mauvais, ou mortels.

I. On doit en général regarder comme avantageuses les *sueurs* qui paroissent, après la coction, un des jours critiques, qui emportent entierement la fievre, & celles qui découlent de tout le corps, sont chaudes, forment de petites gouttes, & diminuent la violence des accidens. Hippocr. *pronost. lib. I. n°. 18.* Les jours auxquels les *sueurs* survenues sont bonnes, & même critiques, sont le 3, le 5, le 7, le 9, le 11, le 14, le 17, le 21, le 27, le 31 & le 34. *Aphor. 36. lib. IV.* Hippocrate n'a point fait à dessein mention du quatrieme jour, quoiqu'il passe ordinairement pour un des critiques, parce que, remarque Galien, les fievres très-aiguës ayant leur redoublement les jours impairs, la crise ne peut se faire que dans ce même tems ; & Prosper Alpin ajoute qu'il n'a presque jamais observé ce jour-là des *sueurs* favorables. Les *sueurs* critiques sont ordinairement précédées de frissons ; les fievres intermittentes en offrent des exemples très-fréquens, où l'on voit encore que la quantité des *sueurs* est proportionnée à la durée & à l'intensité du frisson ; & quoiqu'elles soient inutiles *à critiquer* pour le fond de la maladie, pour la cause des accès, elles n'en sont pas moins critiques pour chaque accès particulier dont elles sont la terminaison ordinaire. Cette assertion se trouve aussi confirmée par les histoires de plusieurs malades qu'Hippocrate a rapportées dans ses *épidémies*, où il dit que les malades frissonnoient, avoient ensuite la fievre très-aiguë, ardente, πυρ, & suoient enfin très-abondamment : ainsi la femme qui demeuroit sur le rivage, eut un léger frisson le onzieme jour, qui fut suivi d'une fievre très-vive, la *sueur* survint, & la fievre cessa. Charion eut de même un petit frisson, la fievre & des *sueurs* entierement critiques. C'est avec raison que Galien assure que les *sueurs* qui succedent aux frissons sont très-heureuses si elles paroissent avec des signes de coction. Il n'est pas moins avantageux que les *sueurs* soient chaudes & universelles ; tous les malades qui en ont été soulagés ou guéris, dont il est parlé dans les *épidémies*, les ont éprouvées telles ; Cléomastide, Meton, Mélidie, Anaxion, la femme qui demeuroit sur le rivage, le malade du jardin de Déalces, *&c.* Périclès eut sur le midi une *sueur* abondante & chaude, & qui découla de tout le corps, la fievre cessa & ne revint plus. Nicodeme éprouva la même chose ; la vierge de Larisse frissonna, & bientôt après eut des *sueurs* copieuses, chaudes & universelles, & fut parfaitement guérie, *epidem. lib. III. sect. 11. ægrot. 8. 10. 11 & 12.* Les *sueurs* venant peu à-peu sont d'un grand secours dans les convulsions accompagnées d'extinction de voix durable, *coac. prænot. n°. 13. cap. xiv.* Les personnes grêles, maigres, qui crachent beaucoup, se trouvent très-bien de suer en dormant. Plusieurs malades sont aussi soulagés par les *sueurs*, *ibid. n°. 12. cap. x.* Les douleurs aux hypocondres avec extinction de voix dans le cours des maladies aiguës se terminent heureusement par les *sueurs* ; & si cette crise n'a pas lieu, ces douleurs sont d'un mauvais caractere & très-dangereuses, *prorhet. lib. I. sect. 11. n°. 57.* Les malades qui sont au commencement agités, ont des insomnies, rendent par le nez du sang goutte-à-goutte, qui soulagés le sixieme jour, retombent pendant la nuit plus mal qu'auparavant, ont le lendemain des légeres *sueurs*, & tombent ensuite dans l'assoupissement & le délire ; ces malades, dis-je, ont à la fin une hémorragie du nez très-abondante, *ibid. sect. 3. n°. 40.* Les délires avec refroidissement occasionnés par la crainte, sont terminés par des fievres accompagnées de *sueurs* & des sommeils qui interceptent la voix, *coac. præn. cap. xxij. n°. 8.*

On a lieu d'attendre des *sueurs* critiques ou avantageuses dans les maladies aiguës, lorsque les signes généraux de coction ont paru, & qu'on observe ceux d'une crise prochaine, lorsque la peau est lâche & molle & qu'elle devient morte ; que la chaleur du corps est humide ; que le visage est très-rouge ; que le frisson survient ; que le ventre est resserré, les urines peu abondantes ; que la saison est convenable, ce qui arrive sur-tout lorsque l'été est humide & semblable au printems, *aphor. 6. lib. III.* Lorsqu'il y a eu des délires, & enfin ce qui est le signe le plus sûr & le plus constant, lorsque le pouls devient mol & ondulant ; ce caractere du pouls, avant-coureur de la *sueur* critique, décrit par Galien, a été copié machinalement par tous les auteurs qui l'ont suivi, & aucun jusqu'à Solano n'a imaginé que les autres évacuations critiques devoient naturellement être précédées & annoncées par un pouls particulier. Ce médecin espagnol a fort bien vu que le dévoiement & l'hémorragie du nez avoient leur pouls propre ; mais il n'a vu que cela. Cette partie a reçu beaucoup d'accroissement & de perfection par les observations neuves & intéressantes de M. Bordeu. *Voyez l'art.* POULS. Solano a dit que le pouls de la *sueur*, qu'il appelle *inciduus*, étoit celui « dans lequel deux pulsations, trois ou quatre tout-au-plus, s'élevent non-seulement au-dessus » des autres, mais aussi par degrés chacune au-dessus » de la précédente, la seconde au-dessus de la premiere, & ainsi de suite jusqu'à la quatrieme inclusivement ; car Solano n'a jamais observé plus de quatre pulsations consécutives de cette sorte ». Galien avoit déja remarqué cette élévation graduée des pulsations. M. Bordeu prétend que ce pouls ondulant n'est pas simple, & qu'il tient toujours un peu du pectoral,

& que le vrai pouls de la *sueur* eſt plein, ſouple, développé, fort; que quelques pulſations s'élevent au-deſſus les unes des autres, & vont en augmentant juſqu'à la derniere qui ſe fait diſtinguer par une dilatation, & une ſoupleſſe plus marquée que dans les autres pulſations. *Recherches ſur le pouls, chap. xvj.*

II. Les *ſueurs* n'annoncent pour l'ordinaire un ſymptome ou un accident déterminé que de concert avec quelques autres ſignes, & dans certains cas particuliers. Ainſi les *ſueurs* abondantes ſont rangées parmi les principaux ſignes d'une ſuppuration déja faite dans la poitrine, *prognoſt. lib. II. n°. 69.* & on obſerve dans ce cas que les *ſueurs* commencent à ſe faire par la poitrine, & qu'elles y ſont toujours en plus grande quantité; ce qui vérifie encore l'axiome, qui dit que le ſiege du mal eſt dans la partie par où ſe fait la *ſueur, aphor. 38. lib. IV.* ou les *ſueurs* copieuſes, chaudes ou froides continuelles ſont un ſigne que la maladie ſera longue & même dangereuſe, ou que le corps a trop d'humidité, & en ce cas elles indiquent les purgatifs émétiques, ſi le ſujet eſt robuſte; cathartique, s'il eſt d'une complexion délicate; & ſi ces cauſes n'ont point lieu, ces *ſueurs* dénotent que le malade mange trop, *aphor. 42. 56. lib. VII.* La fievre aiguë accompagnée de *ſueur* ſurvenue à un malade dont l'eſprit n'eſt pas tranquille, annoncent & déterminent la phrénéſie, *prorrhet. l. I. ſect. 1. n°. 17.* les *ſueurs* qui paroiſſent avec des tremblemens convulſifs, indiquent leur retour, *ibid. ſect. 3. n°. 13.* des légeres *ſueurs*, ἐφιδρωσις, avec douleur de tête & conſtipation précedent & préſagent les convulſions, *ibid. n°. 23.* ramolliſſement de la langue, dégoût, *ſueurs* froides à la ſuite d'un dévoiement, ſont des ſignes de vomiſſement de matieres noirâtres, *coac. prænot. c. vij. n°. 4.*

III. Les *ſueurs* qui fourniſſent un prognoſtic fâcheux, ou même qui donnent lieu de craindre la mort, ſont en général celles qui paroiſſent avant la coction, par conſéquent aucun des jours critiques qui n'apportent aucun ſoulagement, qui ſont en trop petite ou trop grande quantité, qui ne ſont que partielles, qui ſont froides & fétides, & qui enfin ſont accompagnées de ſignes pernicieux; la *ſueur* qui commence en même tems que la fievre dans les maladies aiguës eſt très-mauvaiſe, *coac. prænot. c. xxvj. n°. 3.* elle annonce une criſe imparfaite & très-laborieuſe, *epidem. lib. II. n°. 2.* Waldſmid aſſûre que les *ſueurs* abondantes qui viennent au commencement des petites-véroles, & qui ſont accompagnées de beaucoup de foibleſſe, ſont mortelles; les *ſueurs* qui n'ont aucun bon effet, ſont cenſées inutiles, ſi elles n'ont d'ailleurs aucun mauvais caractere; mais elles deviennent dangereuſes, ſi elles ſont trop abondantes, ce qui peut arriver de deux façons, ou ſi dans peu de tems elles coulent en grande quantité, ou ſi elles perſiſtent trop long-tems & ſont continuelles. Les *ſueurs* abondantes qui fatiguent ſont toujours mauvaiſes; ſi la fievre ne diminue pas, elle en devient plus longue, *aphor. 56. lib. IV.* lorſqu'elles ſont abondantes & chaudes, le danger eſt moins grand que lorſqu'elles ſont en même tems froides, *aphor. 42. ibid.* La plûpart de ceux qui tomberent malades pendant la conſtitution peſtilentielle décrite, *epidem. lib. III. ſect. 11. n°. 18.* moururent ou traînerent longtems, les friſſons étoient fréquens, la fievre aigue & continuelle, & les *ſueurs* copieuſes preſque toujours froides paroiſſoient dans des tems peu convenables. Pythion eut le jour de ſa mort le dixieme de ſa maladie une extinction de voix, un froid vif, la fievre très-aiguë & des *ſueurs* abondantes, *ibid. ægr. 3.* Les *ſueurs* ſurvenues même les jours critiques, ſi elles ſont fortes, abondantes & rapides, ſont dangereuſes; il en eſt de même, ſi elles ſortent du front comme des gouttes; & ſi elles ſont froides & copieuſes, elles ne peuvent paroître ainſi ſans beaucoup d'effort & de violence, *aphor. 4. lib. VIII.* Ceux qui, après le friſſon, ont des *ſueurs* abondantes, ſont très-dangereuſement malades, *coac. præn. c. j. n°. 13.* Les *ſueurs* aſſidues, continuelles ſont toujours ſymptomatiques & mauvaiſes, quand même elles ne ſeroient pas fort abondantes. Le phrénétique, dont parle Hippocrate dans ſes épidémies, *lib. III. ſect. ægr. 4.* vomiſſoit des matieres virulentes, avoit une fievre mêlée de friſſon & des *ſueurs* continuelles. Ce ſymptome eſt très-ordinaire, & mortel dans le troiſieme degré de phthiſie & dans les conſomptions: les *ſueurs* qui ceſſent trop-tôt, ou qui ſont trop légeres, les *déſudations*, ἐφιδρωσις, ne ſont pas moins dangereuſes que les précédentes. Galien a fort judicieuſement remarqué que les *ſueurs* qui ont commencé à paroître & qui ceſſent enſuite tout-à-coup, ſont très-mauvaiſes, *comment. in prorrhet. lib. I.* Ceux qui ne *ſuent* que peu, & ſur-tout aux environs de la tête dans les maladies aiguës, & qui ſont inquiets, ſont dans un danger preſſant, ſur-tout ſi les urines ſont en même tems noires; il en eſt de même, s'ils ne peuvent dormir & ſi la chaleur revient, *prorrhet. lib. I. ſect. 11. n°. 18. & 33.* De légeres *ſueurs* ſont ſut-tout pernicieuſes, ſi elles ſe font avec refroidiſſement à la ſuite d'un ſaignement de nez, *ibid. ſect. III. n°. 34.* Si elles ſuccedent à des horripilations fréquentes qui paſſent & qui reviennent ſouvent, à des friſſons qui accompagnent l'aſſoupiſſement, l'ardeur du viſage & les douleurs de tête; ſi elles ſe rencontrent avec laſſitude, obſcurciſſement de la vue, vieille toux, & ſur-tout ſi ces malades ſont promptement rechauffés, & lorſque ces *ſueurs* légeres paroiſſent après un friſſon ſuivi de réfroidiſſement, avec douleur de tête & du col, & perte de voix, les malades meurent avec une gêne dans le goſier, qui empêche la libre ſortie de l'air, *com. prænot. c. j. n°. 12. 8. 7. 35. 36. 41. 42. 1.* Le refroidiſſement ou le friſſon qui ſuccedent à ces légeres *ſueurs*, les rendent preſque toujours mortelle, ſur-tout s'il y a de fréquentes alternatives de friſſons & de *ſueurs*, le ventre ſe relâche à la fin, & il ſe fait des ſuppurations, *ibid. n°. 11. & 41.* On peut voir combien fréquemment le friſſon qui ſuit & intercepte les *ſueurs*, annonce & précede la mort des malades, dans les hiſtoires de la femme de Droméadus, *epidem. lib. I. n°. 34. p. 11.* de la fille d'Euryanoctê, du jeune homme qui demeuroit au marché des menteurs, *ibid. lib. III. ſect. I. ægr. 6. & 8.* de la femme de Théodore, de celle d'Euxenius & d'Ariſtocrate, *epidem. lib. VII. n°. 45, &c.* Autant les *ſueurs* générales ſont avantageuſes, autant celles qui n'ont lieu que par quelque partie du corps, par le front, la tête, le col & les clavicules, la poitrine, *&c.* ſont funeſtes & de mauvais augure, tous les malades dans leſquels Hippocrate a obſervé ces *ſueurs* partielles ſont morts, auſſi les met-il au nombre des ſignes qui caractériſoient dès le commencement les fievres ardentes qui devoient avoir une terminaiſon peu favorable, *epidem. lib. I. paſſim.* Les *ſueurs* froides ſont les plus pernicieuſes de toutes, ſur-tout ſi elles ne ſont pas générales, *prognoſt. lib. I. n°. 18.* on les obſerve ſouvent dans les derniers tems des maladies, lorſque les malades ſont prêts à rendre le dernier ſoupir; ſi elles ſe rencontrent avec une fievre légere, elles n'annoncent que de la durée; mais ſi la fievre eſt aiguë, elles dénotent une mort prochaine, *aphor. 37. lib. IV.* elles viennent quelquefois à la ſuite des déjections noires, *coac. præn. c. xxviij. n°. 43.* Philiſcus eut le cinquieme jour des *ſueurs* froides, & mourut le lendemain. Dans Silenus, après l'apparition de ce ſymptome, la mort fut plus lente, mais non pas moins certaine, *epidem. lib. I. n°. 24. & 25. ægr. 1. & 2.* Enfin quoique les *ſueurs* n'ayent au-

cune mauvaiſe qualité, ſi elles paroiſſent en même tems que d'autres ſignes fâcheux, elles contribuent à confirmer le prognoſtic de mort, ſur-tout ſi elles ne diſſipent point ces accidens. Ainſi la femme d'Olympiade avoit la voix éteinte, l'orthopnée, mauvaiſe couleur, & *ſuoit* principalement des jambes & des piés, elle étoit déja à l'agonie & dans les bras de la mort, *ibid. lib. VII. n°. 36.* Eraſinus dont la *ſueur* étoit jointe à des convulſions, & qui avoit les extrémités froides & livides, mourut le cinquieme jour, *ibid. lib. III. ſect. 3. ægr. 8.* d'où l'on peut conclure que, quoique les *ſueurs* ſoient des ſignes aſſez certains par elles-mêmes, on riſqueroit ſouvent de ſe tromper ſi l'on s'en tenoit à ce ſeul ſigne, & l'on voit la néceſſité de combiner tous les ſignes pour pouvoir porter un prognoſtic à peu-près certain, c'eſt-à-dire qui ait beaucoup de probabilité : toutes les parties de la *ſeméiotique* ſe prêtent un appui & une force réciproques ; on ne peut, ſous quelque prétexte que ce ſoit, s'exempter de les approfondir toutes avec ſoin, la moindre négligence ſur ce point eſt impardonnable ; elle peut tourner au déshonneur du médecin coupable, & qui pis eſt au détriment du malade innocent. (*m*)

SUEUR ANGLOISE, (*Médecine pratiq.*) maladie particuliere aux Anglois, dont la *ſueur* eſt le ſymptome principal, & l'unique remede ; elle eſt connue dans les différens auteurs ſous les noms de *fievre ſudatoire*, ἱδρωτυρετος, de *peſte britannique*, d'*éphemere peſtilentielle*, de *ſuette*, &c.

Cette maladie épidémique en Angleterre, n'y a pas été de tout tems ; l'époque de ſon invaſion dans ce pays, n'eſt pas bien déterminée : les écrivains qui la font remonter aux temps les plus reculés, ne la placent pas avant l'année 1480 ; tels ſont Surius, Cambden, Caïus, & Childrel : d'autres prétendent que cette maladie n'a commencé a faire des ravages qu'au commencement du ſixieme ſiecle ; mais ces prétentions ſont détruites par les témoignages poſitifs des premiers, qui ne s'accordent cependant pas entr'eux ſur l'année préciſe de ſon invaſion. Le ſentiment le plus commun, & qui paroît le plus ſûr, c'eſt celui de Caïus, qui aſſure que la *ſueur angloiſe* ſe répandit pour la premiere fois, en 1483, dans l'armée d'Henri VII. roi d'Angleterre, dès qu'elle fut abordée au port de Milfort, dans la principauté de Galles ; elle gagna enſuite Londres, où elle attaqua & tua un grand nombre de perſonnes, depuis le premier Septembre juſqu'à la fin du mois d'Octobre, alors les *ſueurs* ſe calmerent, & l'on n'en reſſentit aucune atteinte juſque à l'été de 1485 ; depuis elle reparut en 1506, & en 1518, & cette année elle fut ſi violente, qu'elle emportoit en trois heures les malades ; aucun ſexe, aucun âge, aucune condition, n'échappa à ſes coups, pluſieurs villes furent entierement dépeuplées : elle revint avec un peu moins de furie en 1528 ; cependant les malades qui en étoient attaqués ſuccomboient en moins de ſix heures à la violence du mal ; elle prit la plûpart de ſes victimes parmi les gens de conſidération : Henri VIII. régnant alors, ne fut pas à l'abri de ſes fureurs, il en fut frappé en 1529. ce fut alors qu'elle ſe répandit dans les contrées maritimes de la Hollande, de la Zélande, enſuite à Anvers ; de-là, dans la Flandre & le Brabant, & immola dans tous ces pays, des milliers d'habitans ; elle infecta auſſi quelques provinces d'Allemagne, & imterrompit à Marpurg le fameux colloque de Zuingle & de Luther, ſur l'euchariſtie. Enfin cette terrible maladie reparut en 1551, avec tant de violence, qu'il mourut dans un ſeul jour cent-vingt perſonnes à Weſtminſter. Ses ravages furent encore plus affreux à Shrewsbury, ſéjour du célebre Caïus, de qui nous tirons ces détails : ce canton fut preſque entierement dépeuplé. Les Anglois effrayés avec raiſon du danger prochain qu'ils couroient, chercherent leur ſalut dans la fuite, remede aſſuré dans les autres épidémies ; mais ce fut inutilement, le mal les ſuivoit & les attaquoit particulierement dans les pays où ils ſe réfugioient ; eux ſeuls étoient ſujets à cette maladie, les autres nations n'en éprouvoient aucune atteinte, & ſuivant les obſervations bien conſtatées, aucun étranger voyageant ou établi dans leur pays, n'en fut attaqué. Ce fut cette année que l'épidémie épuiſa ſes fureurs ; l'Angleterre en a été depuis ce tems exempte juſqu'à préſent.

Les ſymptomes qui accompagnoient la *ſueur angloiſe* étoient différens dans preſque tous les ſujets ; elle s'annonçoit le plus ordinairement par une douleur dans quelque partie, dans le col, les épaules, les bras, les jambes, *&c.* ou par une eſpece de vapeur chaude qui parcouroit ces parties ; peu après une chaleur brulante ſe répandoit dans l'intérieur, le malade étoit tourmenté par une ſoif inextinguible, par des inquiétudes, des langueurs d'eſtomac, des maux de cœur, quelquefois il ſurvenoit des vomiſſemens ; à ces accidens ſuccédoient plus ou moins promptement des douleurs de tête, le délire, une langueur extrême, un penchant inſurmontable au ſommeil, le pouls devenoit vîte & véhément, & la reſpiration fréquente & laborieuſe ; ces ſymptomes étoient tout-à-coup ſuivis d'une *ſueur* plus ou moins abondante, qui venant enſuite à ceſſer, jettoit les malades dans l'affaiſſement avant-coureur de la mort prochaine ; dans les différentes conſtitutions épidémiques, & dans les différens ſujets, la rapidité avec laquelle tous ces phénomènes ſe ſuccédoient, varioient extrémement ; en 1518, les malades avoient eſſuyé tous ces accidens, & étoient morts en trois heures ; en 1528, leur durée s'étendoit juſqu'à ſix heures ; en général les malades n'étoient pas ſans danger juſqu'à ce que les vingt-quatre heures fuſſent expirées ; c'étoit-là le terme le plus ordinaire de la *ſueur angloiſe*, qui l'avoit fait appeller *peſte éphémere*. On a obſervé que lorſque ſes coups étoient moderés & portés ce ſemble avec choix, ils ne tomboient que rarement ſur les pauvres, les vieillards, les enfans, les atrabilaires, & les perſonnes d'une conſtitution foible & délicate : les crapuleux, les perſonnes ſanguines, celles qui faiſoient un grand uſage du lait, étoient les premieres victimes de ſa fureur.

Pluſieurs objets s'offrent ici aux recherches des théoriciens, 1°. quelle eſt l'origine de cette maladie, la cauſe de ſon invaſion en Angleterre ; 2°. pourquoi eſt-elle ſi aiguë ; 3°. pourquoi n'exerce-t-elle ſes fureurs que ſur le ſang anglois, *&c.* Preſque tous les auteurs qui en ont écrit, Herman comte de Nvénare, Riquinus, Schiller, & Alexander Benedictus, s'accordent pieuſement à regarder cette maladie comme un des fleaux par leſquels un Dieu irrité exerce ſa vengeance ſur les criminels humains. La *ſueur angloiſe* a été principalement deſtinée à punir l'incrédulité, ſans doute plus familiere aux Anglois, ſuivant ces vers de Pherntophius.

. . . . . *Cæleſtia numina nobis,*
Nil ſunt quam nugæ, fabula, verba, jocus ;
Inde fames nobis, peſtes, mars denique fontem
Hinc etiam inclemens ἱδρωτυρετος habet
Sævum horrendum atrox genus immedicabile morbi,
Noſtræ perfidiæ debitum, &c.

Et en partant de ces principes, on explique par la volonté de ce même Dieu, tous les autres phénomènes de cette maladie, & ſur-tout ſon *endémicité* en Angleterre ; mais ces explications ne ſauroient ſatisfaire le philoſophe médecin, quoique infiniment perſuadé que Dieu eſt l'auteur & la premiere cauſe de tous les effets, parce qu'il ſait que pour les opérer, l'Etre ſouverain ſe ſert des moyens phyſiques dont

les recherches lui ſont permiſes, & que les lui attribuer toujours, ou comme on dit, recourir ſans-ceſſe à la ſacriſtie, n'eſt qu'une reſſource de la pareſſe orgueilleuſe & de la ſuperſtitieuſe ignorance. Quelles ſont donc les cauſes phyſiques de la *ſueur angloiſe*? Schiller penſe que l'influence des aſtres, ſur-tout de ſaturne, de mars, & de mercure, n'y a pas peu contribué. *Voyez* INFLUENCE DES ASTRES. Il ajoute que le changement conſidérable des ſaiſons, le genre de vie, & la mauvaiſe qualité de l'air, doivent auſſi être accuſées; il tire une preuve de l'action de l'air, de l'obſervation faite ſur les oiſeaux qui étoient attaqués de cette peſte, & qu'on trouvoit en grand nombre morts ſur les arbres, avec des petits abſcès ſous les aiſſelles. Il n'eſt pas douteux que les mauvaiſes qualités de l'air ne ſoient la principale cauſe de toutes les maladies épidémiques, & par conſéquent de la *ſueur angloiſe*; mais ce qu'il n'eſt pas poſſible de déterminer, pourquoi cet air n'a-t-il été infecté qu'en 1483? pourquoi, & comment cette infection s'eſt-elle renouvellée de tems-en-tems? Les mauvaiſes raiſons qu'on en a données, laiſſent encore ces problèmes à décider. Pourquoi auſſi les étrangers en étoient-ils exempts en Angleterre, & pourquoi les Anglois fugitifs dans les autres pays, n'étoient-ils pas à l'abri de ſes coups? Y auroit-il dans le ſang des Anglois une diſpoſition ſans laquelle on peut impunément s'expoſer aux cauſes morbifiques : porteroient-ils en naiſſant le germe de cette funeſte maladie, qui ne peut être développé que par la conſtitution analogue de l'air? cette diſpoſition ſeroit-elle un effet de leur façon de vivre, de l'uſage immodéré qu'ils font de la chair des animaux, & de l'état particulier de leur atmoſphere? voilà des queſtions qu'on auroit pu décider, ſi les auteurs qui ont écrit ſur cette maladie, euſſent été meilleurs phyſiciens & plus exacts obſervateurs. La crainte peut être regardée comme une des cauſes des ravages de la *ſueur angloiſe*; dans toutes les peſtes & les maladies épidémiques, elle joue un très-grand rôle; mais elle ne produit jamais l'épidémie, elle ne ſert qu'à en accélérer les progrès; pluſieurs auteurs ſe ſont manifeſtement trompés, en généraliſant cette cauſe. *Voyez* PESTE.

Dès que cette maladie ſe déclaroit, il étoit très-important de la reconnoître, elle parcouroit ſes tems avec une ſi grande rapidité, qu'il eût été dangereux de s'y méprendre; mais cette même rapidité en étoit un ſigne diſtinctif: d'ailleurs, lorſqu'une maladie eſt épidémique, il n'eſt pas à craindre qu'on la méconnoiſſe, quelque variés qu'en ſoient les accidens; il y a toujours un caractere commun qui frappe les moins éclairés, & que la crainte rend encore plus remarquable.

Le danger qui accompagnoit la *ſueur angloiſe*, n'a pas été ni auſſi preſſant, ni auſſi certain dans tous les différens tems où elle a paru; les années les plus meurtrieres ont été, comme nous avons vu, 1518, 1528, & 1551. La premiere année que cette maladie ſe fit connoître, en 1483, l'incertitude des médecins, & les méthodes de traitement peu appropriées qu'ils ſuivirent, n'ajouterent pas peu à la violence des accidens; & en effet, comme l'ont remarqué Herman, Eraſme, & quelques autres, la *ſueur angloiſe* preſque ſûrement mortelle dès le commencement, ſe calma au point que perſonne n'en mouroit que par le défaut ou l'ignorance du médecin; ceux qui ſuccomboient étoient toujours morts avant vingt-quatre heures: aucun, dit Thomas Morus, n'a péri de cette maladie que le premier jour; Eraſme a obſervé que les mêmes perſonnes étoient ſouvent attaquées trois ou quatre fois de cette maladie, juſqu'à ce qu'enfin elles devenoient hydropiques, *epiſt. 57. lib. XXVI.* la *ſueur* qui paroiſſoit étoit, ſuivant toutes les obſervations, plutôt une criſe ſalutaire, qu'un ſymptome dangereux, ſa ceſſation ſeule étoit l'accident le plus à craindre, la cauſe & le ſigne d'une mort prochaine; ceux, dit Herman, dans qui on repercutoit la *ſueur*, mouroient en peu d'heures, & bientôt après leur cadavre détruit par la putréfaction, s'en alloit en lambeaux & exhaloit une odeur inſupportable.

La *ſueur* étant l'unique remede de cette maladie, il paroît évidemment que le médecin n'a autre choſe à faire qu'à ſeconder la nature, ou ſuppléer à ſon défaut ſi elle eſt trop foible; il ne faut négliger aucun ſecours pour faire *ſuer*, les frictions doivent d'abord être employées; ſi leur effet n'eſt pas aſſez conſidérable, il faut avoir recours aux ſudorifiques internes; la maniere de les adminiſtrer eſt aſſez indifférente, peu importe qu'on les donne en opiate, en potion, en tiſanne, *&c.* il faut bien ſe garder d'employer les préparations de pavot, qu'on eſt aſſez dans l'uſage de méler aux potions ſudorifiques, pour en aſſurer & en augmenter l'effet; le ſommeil que ces remedes occaſionnent eſt mortel dans ces maladies, & loin de l'exciter, il faut le prévenir & l'empêcher, en ſecouant le malade, en lui parlant à haute voix; cette précaution eſt recommandée par tous les auteurs, ils s'accordent auſſi tous à défendre tout aliment ſolide ou liquide, à moins que la foibleſſe ne ſoit extrême, & que la ſyncope ne ſoit à craindre: alors on peut permettre un potage, ou un peu de poulet roti, & pendant tout le jour que dure, ou peut durer la maladie, il faut tenir le malade dans un lit bien chaud, bien couvert, ſans cependant l'affaiſſer ſous le poids des couvertures, avoir attention que l'air froid n'y pénetre pas; dans cet état on le laiſſe *ſuer* ſans le changer de linge; dès qu'il a ceſſé & que les ſymptomes ſont diſſipés, on le frotte avec des ſerviettes chaudes, on lui met du linge blanc, & on le tranſporte dans un autre lit: on peut alors lui donner un bouillon, & le laiſſer dormir pendant quelques heures, après quoi il n'eſt pas indifférent de lui provoquer de nouveau la *ſueur*, ſi elle ne revient pas naturellement; par ce moyen on prévient des rechutes preſque toujours funeſtes. Riquinus raconte qu'un payſan attaqué de la *ſueur angloiſe*, mépriſant les regles ordinaires de traitement, s'aviſa de ſe jetter dans un four d'où l'on venoit de tirer les pains, il y *ſua* prodigieuſement, on l'en retira après quelque tems extrémement foible, mais guéri; & ce qu'il y eut de plus ſingulier, c'eſt que, s'il en faut croire cet auteur, les pains qu'on cuiſit après dans ce four, prirent une qualité venimeuſe, & tous ceux qui en mangerent moururent enragés. Il paroît par-là qu'il n'y auroit pas de ſecours plus prompt & plus aſſuré dans la *ſueur angloiſe* que de mettre les malades dans une étuve, ſi l'on n'avoit pas à craindre le même inconvénient: cette crainte eſt fondée ſur une autre obſervation ſemblable, rapportée par Herman. Un médecin ayant des bubons peſtilentiels ſous l'aiſſelle gauche, va comme pour ſe laver au bain public, il fait allumer plus qu'à l'ordinaire le feu des poëles, & dans cette eſpece d'étuve, il ſe fait frotter avec force par deux domeſtiques, pour exciter plutôt & plus abondamment la *ſueur* qui ne tarda pas à couler de toutes parts; il remédie à la foibleſſe qu'il éprouvoit par quelques verres de vin ſpiritueux, & ſort ainſi du bain parfaitement guéri; mais ſa *ſueur* avoit tellement infecté le lieu du bain, que celui qui en avoit la direction, ſes domeſtiques, & tous ceux qui vinrent enſuite ſe baigner, y moururent auſſitôt; le gouvernement fut obligé de faire murer cet endroit, pour prévenir d'autres accidens auſſi funeſtes.

La fuite étant un expédient obſervé inutile pour ſe garantir de la *ſueur angloiſe*, les auteurs conſeillent d'allumer de grands feux avec des bois odoriférans, dans les rues & les maiſons, précaution conſeillée par

par Hippocrate dans la peſte, & couronnée par le ſuccès; de prendre des poudres & des infuſions aromatiques, alexipharmaques, &c. & lorſqu'on en a heureuſement réchappé, il faut bien ſe garder du froid qui ne manque pas d'occaſionner un cours de ventre preſque toujours mortel, comme le prouve la triſte expérience de ceux qui étant guéris, s'y ſont inconſidérément expoſés. (*m*)

SUEUR, ſ. m. (*Corroyerie.*) ouvrier qui autrefois travailloit les cuirs au ſortir de la main du tanneur. C'étoit celui qui les mettoit en ſuin ou en graiſſe, qu'on nomme alors *ſouin*; les *Sueurs*, comme on le voit dans les anciens ſtatuts des Corroyeurs, faiſoient une communauté particuliere, qui, auſſi bien que celle des Baudroyeurs & des Cordonniers, a été réunie à la communauté des Corroyeurs. *Savary.* (*D. J.*)

SUEVUS ou SUEBUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Germanie, ſelon Ptolomée, *l. II. c. x.* Spener, *notit. Germ. ant. l. II. c. ij.* veut que ce ſoit une des embouchures de l'Oder: ſavoir celle du milieu, appellée *Suine* ou *Sueve*, & qui approche plus du nom des Sueves qui ont anciennement habité dans ces quartiers. (*D. J.*)

SUEZ, (*Géog. mod.*) petite ville d'Egypte, ſur la côte ſeptentrionale de la mer Rouge, à vingt lieues au nord de Tor, avec un vieux château ruiné, & un petit port à trois journées du chemin du Caire.

Les anciens appelloient *Suez* la ville des héros, *Héréopolis*; peut-être ne s'acquit-elle un ſi beau nom qu'à cauſe de ſon commerce. Elle eſt cependant ſituée dans un terrein fort ſtérile juſqu'à cinquante milles tout-autour; elle manque d'eau, & ſon port qui a peu de fond, n'eſt qu'une vraie rade dangereuſe: les ſoudans d'Egypte, & après eux les Turcs, ne l'ont point réparé; & d'ailleurs dans le tems même qu'ils y travailloient pour s'oppoſer aux progrès que faiſoient les Portugais, il falloit qu'alors même les chameaux portaſſent tous les matériaux, depuis le Caire juſqu'à *Suez*. (*D. J.*)

SUEZ, *le golphe de*, (*Géog. mod.*) anciennement *Heroopolites ſinus*; c'eſt la partie la plus ſeptentrionale de la mer Rouge, & l'endroit où vraiſemblablement les Iſraëlites la paſſerent à pié ſec; ce golphe n'eſt ſéparé de la mer Méditerranée que par un iſthme d'environ cinquante milles, qui joint l'Aſie à l'Afrique, & qu'on appelle l'*iſthme de Suez*; nous en allons faire l'article. (*D. J.*)

SUEZ, *iſthme de*, (*Géog. mod.*) iſthme qui joint l'Aſie à l'Afrique. Cet iſthme peut avoir cinquante milles d'étendue, quoique Plutarque ne lui en donne que trente-ſept, juſqu'à l'endroit où l'on s'embarque ſur le Nil. Les rois d'Egypte conſidérant les grands avantages qui reviendroient à leur pays par la communication des mers, tenterent ſouvent de couper cet iſthme, & de faire par ce moyen une île de toute l'Afrique. Séſoſtris, au rapport de Strabon, fut le premier qui forma ce deſſein, & qui fit ſon poſſible pour l'exécuter. Darius, roi de Perſe & d'Egypte, tenta la même entrepriſe, & conduiſit ſon ouvrage juſqu'aux lacs Amers, nommés de la ſorte à cauſe de l'amertume de leurs eaux. Le premier Ptolomée parmi les ſucceſſeurs d'Alexandre, ſe propoſa d'achever l'ouvrage, & l'abandonna cependant bientôt après. Les uns diſent que ce fut par crainte d'inonder l'Egypte, qui eſt plus baſſe de trois coudées que la mer Rouge. D'autres aſſurent que ce fut de peur que la mer en entrant dans le Nil, ne gâtât par ſon amertume les eaux de ce fleuve, & que pour comble de maux tout ſon pays ne devînt ſtérile, d'abord que ſes campagnes ſe trouveroient arroſées des eaux de la mer.

Quoi qu'il en ſoit, on ſe contenta de creuſer un canal qui joignoit le Nil à la mer Rouge. Ce fut alors que les ports de cette mer commencerent à être fameux. La ville de Coptos devint l'entrepôt de toutes les marchandiſes qui paſſoient des Indes en Egypte. Depuis que l'on a laiſſé détruire le canal qui communiquoit le Nil avec la mer Rouge, on eſt obligé d'employer les chameaux pour tranſporter par terre les marchandiſes.

Cléopatre, après la perte de la bataille d'Actium, vint à Alexandrie, où ſe rendit Antoine, qui la trouva toute occupée d'un deſſein fort extraordinaire. Pour éviter de tomber entre les mains d'Octave, préſumant bien qu'il la pourſuivroit, elle ſongeoit à faire tranſporter ſes vaiſſeaux de la mer Méditerranée dans la mer Rouge par l'iſthme qui a cinquante à ſoixante milles de largeur de Pharma à *Suez*. Elle projettoit enſuite de mettre ſes tréſors dans ſes vaiſſeaux & dans les autres qu'elle avoit déja ſur cette mer, pour aller chercher quelque retraite écartée; mais elle abandonna ce deſſein, dans l'eſpoir peut-être de faire encore la conquête de ce nouveau maître du monde. (*D. J.*)

SUEZIC, (*Géog. mod.*) par les Orientaux *Sueriah*, province voiſine de la Colchide, dont les peuples nommés anciennement *Tzani* & *Lazi* habitoient la plus grande partie. (*D. J.*)

SUFFEGMAR, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume d'Alger; elle prend ſa ſource aux montagnes qui bornent le grand Atlas, & ſe jette dans la mer, au levant de Gigeri. C'eſt l'Ampſaga des anciens, ou l'Ampſagas de Ptolomée. (*D. J.*)

SUFFETES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) c'eſt ainſi que l'on nommoit chez les Carthaginois les deux principaux magiſtrats de la république qui étoient élus parmi les ſénateurs les plus diſtingués par la naiſſance, par la richeſſe & par les talens. Leur autorité ne duroit que pendant une année, comme celle des conſuls romains; mais il ne paroit pas que les *ſuffetes* fuſſent chargés du commandement des armées pendant leur magiſtrature; pour l'ordinaire leurs fonctions étoient purement civiles; cependant nous voyons qu'Annibal, Himilcon & Magon ont commandé les armées des Carthaginois dans le tems même qu'ils étoient revêtus de la dignité de *ſuffetes*; ils convoquoient le ſénat auquel ils préſidoient; ils y propoſoient les matieres ſur leſquelles on devoit délibérer; ils recueilloient les ſuffrages. Quelques auteurs croient qu'ils avoient le droit de vie & de mort, & d'infliger les punitions qu'ils jugeoient à-propos.

Aucune loi ne pouvoit paſſer dans le ſénat ſans leur concours; lorſqu'ils n'étoient point d'accord avec le ſénat, le peuple décidoit. Chaque ville de la domination carthaginoiſe avoit des *ſuffetes*, à l'exemple de la capitale.

SUFFIBULUM, ſ. m. (*Littérat.*) ce mot, dans Feſtus, ſignifie le voile blanc que les veſtales mettoient ſur leurs têtes lors des ſacrifices, & qui étoit attaché avec une agraffe. (*D. J.*)

SUFFISANT, SUFFISANCE, (*Lang. franç.*) lorſque *ſuffiſant* eſt participe, il ſignifie ſeulement *qui ſuffit*, comme un ordinaire *ſuffiſant*, des proviſions *ſuffiſantes*; mais lorſqu'il eſt adjectif, il déſigne un préſomptueux; « rien de plus inſupportable dans la » vie que ces hommes *ſuffiſans*, ces femmes *ſuffiſantes*, qui décident de tout ſans rien ſavoir. » Ce mot ne ſe prend en bonne part que quand il eſt joint à un autre qui en détermine la ſignification. Il ne faudroit donner les premieres places de l'état qu'à des gens *ſuffiſans*, & capables de remplir les grandes charges de la couronne.

L'on doit faire la même remarque du mot *ſuffiſance*; il ſe dit du vrai mérite & du faux mérite. Les riches gâtés par la fortune montrent ordinairement une *ſuffiſance* orgueilleuſe; mais l'adverſité jointe au génie produit la grande capacité & la *ſuffiſance* modeſte.

SUFFISANT, IMPORTANT, ARROGANT, (*Synon.*) le *ſuffiſant*, dit la Bruyere, eſt celui en qui la pratique de certains détails que l'on honore du nom d'affaires, ſe trouve jointe à une très-grande médiocrité d'eſprit.

Un grain d'eſprit & une once d'affaires plus qu'il n'en entre dans la compoſition du *ſuffiſant*, font l'*important*; ſotte & puérile confiance dans celui qui ſe croit tel!

Pendant qu'on ne fait que rire de l'*important*, il n'a pas un autre nom: dès qu'on s'en plaint, c'eſt l'*arrogant*. (*D. J.*)

SUFFISAMMENT, ASSEZ, (*Synon.*) ces deux mots, dit M. l'abbé Girard, regardent également la quantité; avec cette différence, qu'*aſſez* a plus de rapport à la quantité qu'on veut avoir, & que *ſuffiſamment* en a plus à la quantité qu'on veut employer.

L'avare n'en a jamais *aſſez*; il accumule, & ſouhaite ſans ceſſe. Le prodigue n'en a jamais *ſuffiſamment*; il veut toujours dépenſer plus qu'il n'a.

On dit, c'eſt *aſſez*, lorſqu'on n'en veut pas davantage; & l'on dit, en voilà *ſuffiſamment*, lorſqu'on en a préciſément ce qu'il faut, pour l'uſage qu'on en veut faire.

A l'égard des doſes & de tout ce qui ſe conſume, *aſſez* paroit marquer plus de quantité que *ſuffiſamment*; car il ſemble que quand il y en a *aſſez*, ce qui ſeroit de plus, y ſeroit de trop; mais que quand il y en a *ſuffiſamment*, ce qui ſeroit de plus, n'y feroit que l'abondance, ſans y être de trop. On dit auſſi d'une petite portion & d'un revenu médiocre, qu'on en a *ſuffiſamment*, mais on ne dit guere qu'on en a *aſſez*.

Il ſe trouve dans la ſignification d'*aſſez* plus de généralité; ce qui lui donnant un ſervice plus étendu, en rend l'uſage plus commun, au lieu que *ſuffiſamment* renferme dans ſon idée un rapport à l'emploi des choſes, qui lui donnant un caractere plus particulier, en borne l'uſage à un plus petit nombre d'occaſions.

C'eſt *aſſez* d'une heure à table pour prendre *ſuffiſamment* de nourriture; mais ce n'eſt pas *aſſez* pour ceux qui en font leurs délices.

L'économe ſait en trouver *aſſez* où il y en a peu. Le diſſipateur n'en peut avoir *ſuffiſamment*, où il y en a même beaucoup. Girard, *ſynonym. françois.* (*D. J.*)

SUFFISANTE GRACE, (*Théol.*) la grace *ſuffiſante*, ſelon les Catholiques, eſt celle qui donne à la volonté un pouvoir véritable, dégagé & propre à vaincre la concupiſcence, pour faire le bien méritoire de la vie éternelle.

Il eſt de foi que la grace eſt néceſſaire, & que ſans la grace on ne peut faire aucun bien qui ſoit méritoire de la vie éternelle. On convient auſſi que Dieu ne refuſe point les ſecours néceſſaires, & tout le monde ſait que l'homme ne fait pas ce qu'il devroit faire, & qu'il fait au contraire ce qu'il ne devroit pas faire.

De ces principes qui ſont généralement avoués par toutes les ſectes, quoique diviſées à d'autres égards, il s'enſuit qu'il y a quelques graces de Dieu auxquelles l'homme réſiſte; quelques-unes avec leſquelles l'homme n'agit point, quoiqu'il puiſſe véritablement agir; quelques-unes enfin malgré leſquelles l'homme fait le mal, quoiqu'il puiſſe faire le bien. C'eſt ce ſecours que l'on appelle *grace ſuffiſante*, parce qu'elle ſuffit pour que nous puiſſions agir, quoique nous puiſſions l'avoir ſans agir.

En effet il eſt d'expérience qu'il y a des graces que l'homme prive par la réſiſtance très-libre de ſa volonté, de l'effet dont elles ſont capables, eu égard aux circonſtances où elles ſont données, & que Dieu ſe propoſe de produire par leur moyen, dans le moment même qu'il les accorde. Tous les reproches que Dieu fait aux pécheurs dans l'Ecriture, d'avoir été ſourds à ſa voix, de n'avoir pas correſpondu à ſes ſaints deſirs, d'avoir réſiſté aux inſpirations céleſtes, établiſſent évidemment ce point de doctrine; autrement ces reproches ſeroient injuſtes & illuſoires.

Mais les theologiens ſcholaſtiques ſont partagés ſur la nature de cette *grace ſuffiſante*.

Les Thomiſtes appellent *grace ſuffiſante* celle avec laquelle l'homme peut faire le bien, mais avec lequel il ne le fera jamais ſans un nouveau ſecours qu'ils appellent *prémotion phyſique*. *Voyez* PRÉMOTION.

Les Auguſtiniens penſent de même; mais au lieu de la prémotion phyſique, ils n'exigent qu'une prémotion morale. La *grace ſuffiſante*, ſelon eux, donne aſſez de force à la volonté pour faire le bien, mais celle-ci ne le fera jamais ſans une délectation victorieuſe par elle-même & abſolument.

D'autres qu'on nomme auſſi *Auguſtiniens*, accordent qu'avec la *grace ſuffiſante* non-ſeulement on peut faire le bien, mais encore qu'on l'accomplit réellement dans certaines occaſions faciles; mais pour les œuvres plus difficiles, ils exigent une grace efficace.

Suarès & les Congruiſtes appellent *grace ſuffiſante* celle qui n'eſt pas proportionnée aux différentes circonſtances du tems, du lieu, ou de la perſonne à qui elle eſt donnée, & qui par cette raiſon n'a jamais ſon effet, quoiqu'elle donne toujours un pouvoir véritable & prochain pour agir.

Enfin les Moliniſtes appellent *grace ſuffiſante* celle qui telle que Dieu la donne, confere à l'homme un véritable pouvoir de faire le bien, & dont il peut uſer par la ſeule détermination de ſa volonté, ſans aucun autre ſecours ultérieur, enſorte que s'il y conſent, elle devient efficace, s'il y réſiſte, elle n'en a pas moins été *ſuffiſante*.

Luther & Calvin ont rejetté la *grace ſuffiſante*, & Janſenius l'a auſſi rejettée, en prétendant qu'il n'y a de véritable grace intérieure que celle à laquelle on ne réſiſte jamais.

Les théologiens catholiques prouvent que non-ſeulement Dieu ne refuſe point la *grace ſuffiſante*, mais encore qu'il la confere, l'offre ou la prépare aux juſtes, aux fideles, aux pécheurs, aux endurcis, aux infideles & aux enfans qui meurent ſans baptême.

SUFFISANTE RAISON, (*Métaphyſiq.*) *principe de la raiſon ſuffiſante*. C'eſt celui duquel dépendent toutes les vérités contingentes. Il n'eſt ni moins primitif, ni moins univerſel que celui de *contradiction*. Tous les hommes le ſuivent naturellement; car il n'y a perſonne qui ſe détermine à une choſe plutôt qu'à une autre ſans une *raiſon ſuffiſante*, qui lui faſſe voir que cette choſe eſt préférable à l'autre.

Quand on demande compte à quelqu'un de ſes actions, on pouſſe les queſtions juſqu'à ce qu'on ſoit parvenu à découvrir une raiſon qui nous ſatisfaſſe, & nous ſentons dans tous les cas que nous ne pouvons point forcer notre eſprit à admettre quelque choſe ſans une *raiſon ſuffiſante*, c'eſt-à-dire, ſans une raiſon qui nous faſſe comprendre pourquoi cette choſe eſt ainſi plutôt que tout autrement.

Si on vouloit nier ce grand principe, on tomberoit dans d'étranges contradictions: car dès que l'on admet qu'il peut arriver quelque choſe ſans *raiſon ſuffiſante*, on ne peut aſſurer d'aucune choſe qu'elle eſt la même qu'elle étoit le moment d'auparavant, puiſque cette choſe pourroit ſe changer à tout moment dans une autre d'une autre eſpece; ainſi il n'y auroit pour nous des vérités que pour un inſtant.

J'aſſure, par exemple, que tout eſt encore dans ma chambre dans l'état où je l'ai laiſſé, parce que je ſuis aſſuré que perſonne n'y eſt entré depuis que j'en ſuis ſorti; mais ſi le principe de la *raiſon ſuffiſante* n'a pas lieu, ma certitude devient une chimere, puiſque tout pourroit être bouleverſé dans ma chambre ſans qu'il y fût entré perſonne capable de le déranger.

Sans ce principe, il n'y auroit point des choſes identiques; car deux choſes ſont identiques, lorſque l'on peut ſubſtituer l'une à la place de l'autre ſans qu'il arrive aucun changement par rapport à la propriété qu'on conſidere. Ainſi, par exemple, ſi j'ai une boule de pierre & une boule de plomb, & que je puiſſe mettre l'une à la place de l'autre dans le baſſin d'une balance, ſans que la balance change de ſituation, je dis que le poids de ces boules eſt identique, qu'il eſt le même, & qu'elles ſont identiques quant à leurs poids: cependant s'il pouvoit arriver quelque choſe ſans une *raiſon ſuffiſante*, je ne pourrois prononcer que le poids de ces boules eſt identique dans le tems même que j'aſſure qu'il eſt identique, puiſqu'il pourroit arriver ſans aucune raiſon un changement dans l'une qui n'arriveroit pas dans l'autre, & par conſéquent leur poids ne ſeroit point identique; ce qui eſt contre la définition.

Sans le principe de la *raiſon ſuffiſante*, on ne pourroit plus dire que cet univers, où toutes les parties ſont ſi bien liées entr'elles, n'a pu être produit que par une ſageſſe ſuprême; car s'il peut y avoir des effets ſans *raiſon ſuffiſante*, tout cela a pu être produit par le haſard, c'eſt-à-dire, par rien. Ce qui arrive quelquefois en ſonge nous fournit l'idée d'un monde fabuleux, où tous les événemens arriveroient ſans *raiſon ſuffiſante*. Je rêve que je ſuis dans ma chambre occupé à écrire; tout d'un coup ma chaiſe ſe change en un cheval aîlé, & je me trouve en un inſtant à cent lieues de l'endroit où j'étois, & avec des perſonnes qui ſont mortes depuis long-tems. Tout cela ne peut arriver dans ce monde, puiſqu'il n'y auroit point de *raiſon ſuffiſante* de tous ces effets. C'eſt ce principe qui diſtingue le ſonge de la veille, & le monde réel du monde fabuleux que l'on nous dépeint dans les contes des fées.

Dans la Géométrie, où toutes les vérités ſont néceſſaires, on ne ſe ſert que du principe de contradiction; mais lorſqu'il eſt poſſible qu'une choſe ſe trouve en différens états, je ne puis aſſurer qu'elle ſe trouve dans un tel état plutôt que dans un autre, à moins que je n'allegue une raiſon de ce que j'affirme; ainſi, par exemple, je puis être aſſis, couché, debout, toutes ces déterminations de ma ſituation ſont également poſſibles; mais quand je ſuis debout, il faut qu'il y ait une *raiſon ſuffiſante* pourquoi je ſuis debout, & non pas aſſis ou couché.

Archimede paſſant de la géométrie à la méchanique, reconnut bien le beſoin de la *raiſon ſuffiſante*; car voulant démontrer qu'une balance à bras égaux, chargée de poids égaux reſtera en équilibre, il fit voir que dans cette égalité de bras & de poids, la balance devoit reſter en repos, parce qu'il n'y auroit point de *raiſon ſuffiſante* pourquoi l'un des bras deſcendroit plutôt que l'autre. M. de Leibnits, qui étoit très-attentif aux ſources de nos raiſonnemens, ſaiſit ce principe, le développa, & fut le premier qui l'énonça diſtinctement & qui l'introduiſit dans les ſciences.

Le principe de la *raiſon ſuffiſante* eſt encore le fondement des regles & des coutumes, qui ne ſont fondées que ſur ce qu'on appelle *convenance*; car les mêmes hommes peuvent ſuivre des coutumes différentes, ils peuvent déterminer leurs actions en pluſieurs manieres; & lorſqu'on choiſit préférablement à d'autres, celles où il y a le plus de raiſon, l'action devient bonne & ne ſauroit être blâmée; mais on la nomme *déraiſonnable*, dès qu'il y a des *raiſons ſuffiſantes* pour ne la point commettre; & c'eſt ſur ces mêmes principes que l'on peut prononcer qu'une coutume eſt meilleure que l'autre, c'eſt-à-dire, quand elle a plus de raiſon de ſon côté.

Ce principe bannit de la philoſophie tous les raiſonnemens à la ſcholaſtique; car les Scholaſtiques admettoient bien qu'il ne ſe fait rien ſans cauſe; mais ils alléguoient pour cauſes des natures plaſtiques, des ames végétatives, & d'autres mots vuides de ſens; mais quand on a une fois établi qu'une cauſe n'eſt bonne qu'autant qu'elle ſatisfait au principe de *raiſon ſuffiſante*, c'eſt-à-dire, qu'autant qu'elle contient quelque choſe par où on puiſſe faire voir comment, & pourquoi un effet peut arriver; alors on ne peut plus ſe payer de ces grands mots qu'on mettoit à la place des idées.

Quand on explique, par exemple, pourquoi les plantes naiſſent, croiſſent & ſe conſervent, & que l'on donne pour cauſe de ces effets une ame végétative qui ſe trouve dans toutes les plantes, on allegue bien une cauſe de ces effets, mais une cauſe qui n'eſt point recevable, parce qu'elle ne contient rien par où je puiſſe comprendre comment la végétation s'opere; car cette ame végétative étant poſée, je n'entends point de-là pourquoi la plante que je conſidere a plutôt une telle ſtructure que toute autre, ni comment cette ame peut former une machine telle que celle de cette plante.

Au reſte, on peut faire une eſpece d'argument *ad hominem* contre le principe de la *raiſon ſuffiſante*, en demandant à Meſſieurs Leibnits & Wolf comment ils peuvent l'accorder avec la contingence de l'univers. La contingence en effet ſuppoſe une différence d'équilibre. Or, quoi de plus oppoſé à cette indifférence que le principe de la *raiſon ſuffiſante*? Il faut donc dire que le monde exiſte, non contingemment, mais en vertu d'une *raiſon ſuffiſante*, & cet aveu pourroit mener juſqu'aux bords du ſpinoſiſme. Il eſt vrai que ces philoſophes tâchent de ſe tirer d'affaire, en expliquant la contingence par une choſe dont le contraire n'eſt point impoſſible. Mais il eſt toujours vrai que la *raiſon ſuffiſante* ne laiſſe point la contingence en ſon entier. Plus un plan a de raiſons qui ſollicitent ſon exiſtence, moins les autres deviennent poſſibles, c'eſt-à-dire, peuvent prétendre à l'exiſtence.

Néanmoins le principe de la *raiſon ſuffiſante* eſt d'un très-grand uſage. La plûpart des faux raiſonnemens n'ont d'autre ſource que l'oubli de cette maxime. C'eſt le ſeul fil qui puiſſe nous conduire dans ces labyrinthes d'erreur, que l'eſprit humain s'eſt bâti pour avoir le plaiſir de s'égarer. Il ne faut donc rien admettre de ce qui viole cette maxime fondamentale, qui ſert de bride aux écarts ſans nombre que fait l'imagination, dès qu'on ne l'aſſujettit pas aux regles d'un raiſonnement ſévere.

SUFFITIO, (*Littérat.*) eſpece de purification pratiquée par ceux qui avoient aſſiſté à des funérailles; cette purification conſiſtoit ſimplement à paſſer promptement ſur du feu, & à une légere aſperſion d'eau luſtrale. (*D. J.*)

SUFFOCATION, ſ. f. (*Phyſiolog.*) perte de la reſpiration, ſoit en tout, ſoit en partie.

La *ſuffocation* procede de différentes cauſes; mais nous n'expliquerons ici que la *ſuffocation* qui réſulte, 1°. de la ſubmerſion; 2°. de la privation d'air dans la machine du vuide; 3°. lorſqu'on monte ſur des lieux fort élevés; 4°. quand on reſpire un air trop chaud, condenſé, ou rempli de vapeurs nuiſibles aux poumons. Les *ſuffocations* qui proviennent de maladies, dépendent de ces maladies qui ſont fort variées.

Dans la ſubmerſion par l'eau, les noyés meurent comme ceux qui ſont étranglés. Dans les uns & dans les autres, le paſſage de l'air eſt bouché. Ce n'eſt point l'eau qui ſuffoque en entrant dans les poumons, car l'ouverture, c'eſt-à-dire, la glotte, n'eſt qu'une fente très-petite: or l'eau qui couvre cette fente, ne permet point à l'air d'en ſortir, par conſéquent elle ne ſauroit s'y inſinuer; cependant lorſque les cadavres viennent à flotter, l'eau n'y trouve

pas toujours les mêmes obſtacles ; car dans certaines ſituations, elle ne peut couvrir qu'une des extrémités de la glotte, tandis que l'autre répond à l'air ; ainſi dans ces ſituations, qui ne ſont pas rares dans un corps qui flotte, & qui ne garde jamais la même poſition, il eſt certain que l'eau pourra s'introduire dans les poumons, mais cela n'arrive que long-tems après la mort ; c'eſt pourquoi on ne trouve pas toujours de l'eau dans les poumons ni dans l'eſtomac des gens noyés, mais ſeulement quelquefois.

L'eſpece de *ſuffocation* artificielle, celle des animaux qui meurent dans la machine du vuide, n'eſt pas embarraſſante à concevoir ; cependant pour la comprendre, il faut ſe rappeller que les rameaux des bronches ſortent à angles aigus les uns des autres, & qu'étant élaſtiques, ils réſiſtent quand on les écartera ; or on ne ſauroit gonfler les poumons ſans écarter les branches des tuyaux bronchiques ; mais les rameaux qui peſent les uns ſur les autres, réſiſtent à la force qui fait effort pour les éloigner. Ajoutez la contractibilité du tiſſu pulmonaire qui tend toujours à raccourcir toutes les fibres, contractibilité qui n'eſt pas même perdue dans les cadavres. Cela poſé, mettez un animal dans la machine du vuide, pompez-en l'air, que doit il arriver quand l'air ſera moins denſe ? Il eſt certain qu'il ne pourra point ſoulever les bronches, par conſéquent elles ſe rapprocheront ; & d'un autre côté, l'air qui eſt dans le tiſſu intérieur des poumons ſe dilatera : il y aura donc une dilatation & une contraction dans les poumons des animaux qui ſeront dans la machine du vuide, lorſque l'air en aura été pompé.

Il eſt évident que le mouvement progreſſif du ſang ſera difficile dans ces poumons, car d'abord l'air n'aura pas aſſez de force pour élever les rameaux bronchiques ; de plus les poumons ſeront tellement diſtendus par l'air du tiſſu intérieur, qu'il faudra de toute néceſſité que les vaiſſeaux ſoient tiraillés, preſſés, crevés ; ainſi les animaux qui ſeront dans la machine du vuide, ſeront dans des angoiſſes extraordinaires, mettront en jeu le diaphragme & leurs muſcles intercoſtaux ; mais l'action même de ces muſcles leur ſera pernicieuſe, car quand les côtes agrandiront l'eſpace que renferme le thorax, le poumon ſe gonflera davantage, & les vaiſſeaux ſeront plus écartés les uns des autres. Pour avoir une idée de ce qui arrive alors, qu'on ſe ſouvienne que les véſicules des poiſſons crevent ſouvent dans la machine du vuide, & que les grenouilles ſe bourſoufflent ; la même choſe doit arriver aux poumons des animaux qui meurent dans le vuide.

Une troiſieme eſpece de *ſuffocation*, eſt celle qu'on éprouve quand on monte ſur des lieux élevés. Il faut regarder les lieux fort élevés comme des eſpeces de machines du vuide, car l'air y eſt très-raréfié ; ainſi il ne peut plus contrebalancer l'air qui eſt dans le tiſſu intérieur des poumons. Il faut regarder les poumons comme une veſſie d'air qu'on porte ſur le ſommet des montagnes ; or tout le monde ſait que cette veſſie ſe gonfle à-proportion qu'elle eſt dans un lieu plus élevé : il en eſt de même des poumons ; ainſi les voilà expoſés à un gonflement ſemblable à celui qui ſurvient dans la machine du vuide. Ainſi on y remarquera les mêmes phénomènes, c'eſt-à-dire que les poumons pourront laiſſer échapper les fluides qu'ils renferment, & qu'ils cauſeront par la dilatation une oppreſſion conſidérable. On ne ſera plus ſurpris à-préſent, de ce qui eſt rapporté par Acoſta, lequel en paſſant par les montagnes du Pérou fut expoſé à des accidens terribles ; l'eſtomac ſe bouleverſa ; les vomiſſemens furent énormes dans leurs efforts, qui lui firent rendre juſqu'au ſang ; & il crut enfin qu'il alloit mourir. D'autres voyageurs ont obſervé que les corps ſont alors comme des cribles, l'eau en découle de tous côtés, comme s'ils étoient dans une ſueur des plus abondante : la preſſion de l'air qui diminue à-proportion qu'il eſt éloigné de la terre, doit produire tous ces ſymptomes.

Une quatrieme eſpece de *ſuffocation* arrive lorſqu'un animal eſt renfermé dans un lieu reſſerré, qui n'a pas commerce avec l'air extérieur ; c'eſt qu'alors l'air qu'on reſpire n'étant point renouvellé, ſe charge d'exhalaiſons groſſieres & pernicieuſes à la reſpiration. Le fait ſuivant juſtifie cette explication, & prouve qu'on rétablit la reſpiration léſée, en imprégnant l'air de nouveaux corpuſcules qui l'améliorent.

Il eſt rapporté dans les écrits de Boyle, que Corneille Drebel fit un bateau pour aller ſous l'eau ; mais il avoit un inconvénient bien fâcheux pour ceux qui haſardoient d'entrer dans ce bateau, c'eſt qu'ils manquoient d'air frais ; Drebel trouva le ſecret de remédier à ce défaut par une liqueur. Lorſque l'air étoit ſurchargé des exhalaiſons qui ſortoient de ceux qui étoient dans le bateau, & qu'il ne pouvoit plus ſervir à la reſpiration, on débouchoit une bouteille remplie de ſa liqueur, & dans le moment il s'exhaloit de cette bouteille une grande quantité de corpuſcules qui corrigeoient l'air, & le rendoient plus propre à la reſpiration durant quelque tems.

L'air chaud produit la *ſuffocation*, parce qu'un des principaux uſages de l'air eſt de tempérer la chaleur du poumon. Enfin l'air chargé de vapeurs nuiſibles, irrite par l'âcreté de ces vapeurs le tiſſu du poumon, & gêne par conſéquent la reſpiration. Quant aux autres phénomènes qui rendent la reſpiration difficile, courte, forte & fréquente, *voyez* pour les entendre, l'*article* RESPIRATION, *Phyſiolog.* (*D. J.*)

SUFFOLK, (*Géog. mod.*) province maritime d'Angleterre, au diocèſe de Norwich. Elle eſt bornée au nord par le duché de Norfolck, au midi par le comté d'Eſſex, au levant par le Norfolck encore, & au couchant par la province de Cambridge.

La province de *Suffolk* eſt d'une figure approchante d'une demi-lune. Elle a vingt-cinq milles dans ſa plus grande largeur du nord au ſud, quarante-cinq de longueur de l'orient à l'occident, & cent quarante de circuit. Les anciens icéniens habitoient cette province, ainſi que celle de Norfolck & de Cambridge. Les Saxons firent de tout cela un royaume, auquel ils donnerent le nom d'*Eſt-Angle*.

On compte dans la province de *Suffolk* vingt-deux hundreds ou centaines ; vingt-huit villes ou bourgs à marché ; cinq cens ſoixante & quinze paroiſſes, & environ un million d'arpens de terre. Il s'y trouve ſept villes ou bourgs à marché, qui ont droit de députer au parlement, ſavoir Ipſwich capitale, S. Edmondbury, Dunwich, Orford, Alborough, Eye & Sudbury.

L'air de cette province eſt fort doux & fort ſain. Son terroir eſt très-fertile, étant pour la plupart & d'argile & de marne. Il produit le meilleur beurre d'Angleterre. Les manufactures de drap & de toile de cette province, contribuent encore à y entretenir l'abondance. Elle a le titre de comté, érigé par Jacques I. en faveur de Thomas Howard, ſecond fils du duc de Norfolck.

Je n'épuiſerai point ici la liſte des hommes de lettres qu'a produit cette province ; mais dans cette liſte j'en choiſirai quelques-uns qui ont fait du bruit par leurs écrits, & d'autres que leurs ouvrages ont rendu célebres.

Robert Groſſe-tête, en latin *Capito*, l'un des plus grands théologiens, des plus illuſtres philoſophes, & des plus ſavans hommes du xiij. ſiecle, tems d'ignorance & de barbarie, naquit de pauvres parens dans le comté de *Suffolk* Il devint par ſa ſcience le premier docteur d'Oxford, puis archidiacre de Lei-

ceſter, & enfin évêque de Lincoln, en 1235. Il remplit dignement les fonctions de l'épiſcopat, employant tout ſon tems au bien de ſon troupeau, à l'avancement des lettres & à compoſer des ouvrages. Il défendit avec zele la juriſdiction des ordinaires, tantôt contre les moines, tantôt contre le pape Innocent IV. & mourut en 1253; mais ſes écrits ont conſervé ſon nom. Il en a fait de profanes & de ſacrés. Son *Abregé de la ſphere* a paru à Veniſe en 1504, & ſon *Commentaire ſur les analytiques d'Ariſtote*, a été imprimé dans la même ville en 1537 & en 1552. On a publié à Londres en 1652, un ouvrage de ce prélat touchant les obſervations légales; & M. Brown a fait imprimer pareillement à Londres en 1690, quelques-unes de ſes lettres dans le ſecond volume du *Faſciculus rerum expectundarum*.

Alabaſter (Guillaume), accompagna le comte d'Eſſex en qualité de ſon chapelain, à l'expédition de Cadix. Ebloui par la pompe des égliſes, il ſe fit catholique; cependant, bientôt après, ne trouvant point ce qu'il avoit eſpéré dans ce changement, il reprit ſa premiere religion. Il entendoit fort bien la langue hébraïque, comme le prouve ſon *Lexicon hebraicum*; mais il ſe gâta l'eſprit par l'étude de la cabale. Il étoit poëte, & fit une tragédie latine intitulée *Roxama*, dont la repréſentation dans un college de Cambridge, fut accompagnée d'un accident remarquable. Il y eut une dame à cette piece qui fut tellement épouvantée du dernier mot de la tragédie *ſequar*, *ſequar*, prononcé par l'acteur d'un air furieux, qu'elle en perdit l'eſprit pour toute ſa vie.

Bale (Jean), en latin *Balæus*, hiſtorien du xvj. ſiecle, quitta la religion romaine par les ſoins de mylord Wentworth, & peut-être auſſi, dit Nicholſon, par ceux de la belle Dorothée qu'il épouſa. Le roi Edouard VI. le nomma évêque d'Oſſory en Irlande; mais la reine Marie étant montée ſur le thrône, il s'embarqua en 1553, pour paſſer la mer, & fut pris par des corſaires qui le vendirent. Ayant été racheté, il choiſit Baſle pour ſa demeure. Cependant ſous le regne d'Eliſabeth il revint en Angleterre, où il mourut en 1565, âgé de 68 ans.

Il a publié pluſieurs centuries latines des illuſtres écrivains de la Grande Bretagne: *Scriptorum illuſtrium Majoris Britanniæ*, &c. *Catalogus, continens* xiv. *centurias*, Baſileæ, 1557 & 1559. Cet ouvrage a été proſcrit d'une façon très-particuliere dans l'*Indice*, imprimé *in-fol.* à Madrid en 1667, & c'eſt avec juſtice; car l'auteur fait l'hiſtoire de la religion catholique d'un ſtyle amer, cauſtique, plein d'invectives, & a inventé cent fauſſetés pour multiplier les ennemis de l'égliſe romaine. Tous les habiles & honnêtes gens qui ſe ſont attachés à l'étude de l'antiquité étant dans les mêmes vûes, quoique de religion différente, ont toujours reſpecté la vérité, & n'ont jamais accommodé leurs hiſtoires à leurs opinions particulieres, comme Balæus & Pitſeus. Si l'on compare les odieuſes centuries de ces deux écrivains avec les excellens ouvrages de Leland & de Cambden, on s'appercevra bientôt de l'union intime qui ſe trouve entre le faux zele & l'ignorance, & entre l'érudition & la modération.

Boys (Jean), naquit en 1560 & mourut en 1643, âgé de 83 ans. Son premier deſſein étoit d'apprendre la médecine, & dans cette vûe il acheta quantité de livres ſur cet art; mais comme en les liſant, il s'imaginoit quelquefois être atteint des unes ou des autres maladies dont ſes lectures lui préſentoient la deſcription, cette crainte l'allarma, & lui fit abandonner une ſi triſte étude. Il ſe tourna donc vers d'autres études, & devint par ſon application continuelle, bon grammairien, habile grec & ſavant théologien. Il fut nommé par ſon mérite pour être un des traducteurs de la Bible, dont le roi Jacques I. ordonna la verſion en anglois, au commencement de ſon regne; & les livres apocryphes qui n'étoient pas les plus aiſés à traduire, tomberent en partage à Boys. Il aida auſſi de ſes lumieres le chevalier Saville, pour l'exécution de ſa belle édition des œuvres de S. Chryſoſtome.

Meſſieurs *Echard* (Jean & Laurent), tous deux de la province de *Suffolk*, & tous deux théologiens, ont publié des ouvrages; mais dans un genre différent. Le premier naquit en 1635, & mourut vers l'an 1696. Il abuſa de ſon eſprit par un écrit anonyme & ſatyrique intitulé: *Recherches des cauſes du mépris qu'on a pour le clergé de la Grande Bretagne, & pour la religion.* On lui répondit avec beaucoup de bon ſens & de vérité, 1°. que dans un royaume où il y avoit huit ou neuf mille paroiſſes, & peut-être autant d'eccléſiaſtiques, il étoit mal de s'attacher à recueillir les fautes qui avoient pu échapper pendant ſoixante ans, & dans des tems d'anarchie, à quelques membres d'un corps ſi nombreux, & d'en faire un ouvrage peu propre à plaire aux honnêtes gens, & ſeulement amuſant pour de jeunes libertins. 2°. qu'il abuſoit le lecteur, en attribuant à tout un corps les idées extravagantes de quelques fanatiques, ſans caractere. 3°. qu'il avoit confondu malicieuſement les tems d'ignorance & de licence avec ceux de lumiere & de vertu.

En effet, la bonne morale & la théologie pratique, ſemblent aujourd'hui, pour ainſi dire, particulieres au clergé de la Grande Bretagne. Les ouvrages d'érudition & de piété ſortis depuis un ſiecle de la plume des eccléſiaſtiques de ce royaume, font l'admiration de toute l'Europe. Les choſes étoient différentes avant le regne de la reine Eliſabeth. Alors les univerſités mêmes étoient ſi dépourvues de clercs qui puſſent prêcher d'une maniere édifiante, & la barbarie étoit ſi grande, qu'un sherif du comté d'Oxford, qui paſſoit pour un génie à cauſe de ſes pointes, monta en chaire, & fit au défaut du prédicateur qui étoit malade, un ſermon qu'on imprima, & dont voici le début.

« Arrivant au mont de Ste Marie, ſur le théatre » graveleux où je ſuis à-préſent, je vous apporte, » mes freres, quelques biſcuits qui ſont cuits au four » de la charité, & que je réſervois pour les poulets » de l'Egliſe, les moineaux de l'eſprit & les hiron» delles du ſalut, *&c.* » Fuller Church, *hiſtory of Britan. lib. IX. p. 65.* Cet exorde ridicule enchanta ſes auditeurs.

Echard (Laurent), étoit dans les ordres. Il s'eſt fait connoître avantageuſement dans ce ſiecle, par des traductions de Plaute & de Térence; par une *hiſtoire eccléſiaſtique univerſelle*, & par l'*hiſtoire d'Angleterre*, en trois vol. *in-fol.* Ce dernier ouvrage eſt louable pour le ſtyle & la méthode, ainſi que pour pluſieurs choſes qui ſont agréables & nouvelles; mais il a mérité, à d'autres égards, la juſte cenſure du docteur Edmund Calamy & de M. Jean Odlmixon. Laurent Echard eſt mort en 1730, dans ſa voiture, en allant prendre les eaux de Scarborough.

Calamy (Benjamin), théologien non-conformiſte, naquit en 1638 & mourut en 1685, à 47 ans. On a deux volumes de ſes ſermons, dont il s'eſt fait ſept ou huit éditions depuis ſa mort.

Wotton (Guillaume), un des illuſtres ſavans de notre ſiecle, naquit en 1666, & mourut en 1726 dans la 61e. année de ſon âge. Ses ouvrages montrent qu'il étoit profondément verſé dans la connoiſſance des langues, & dans celle de la plupart des ſciences. Son livre ſur le ſavoir des anciens & des modernes, imprimé à Londres en 1694 *in-8°.* eſt plein de jugement & d'érudition. Il publia en 1701 *in-8°.* ſon *Hiſtoire de Rome*, depuis la mort d'Antonin le Pieux, juſqu'à la mort de Sévere Alexandre; c'eſt une hiſtoi-

re eſtimée, parce que l'auteur a eu partout beaucoup d'égard à l'autorité des médailles, pour fixer l'époque des événemens les plus conſidérables du regne de chaque empereur. Ses diſcours ſur les traditions & les uſages des Scribes & des Phariſiens, parurent en 1718 en 2 vol. *in-8°*. Le but du docteur Wotton dans ce livre, eſt de donner aux jeunes étudians en théologie, une idée de la littérature judaïque, d'en faire connoître l'autorité & l'uſage qu'on peut en tirer. Ceux qui ne ſont pas en état de lire les grands ouvrages de Selden & de Lightfoot, en trouveront ici le précis.

Le même Wotton a traduit en latin, & publié les anciennes lois eccléſiaſtiques & civiles du pays de Galles, qu'il a illuſtrées de notes & d'un gloſſaire. Enfin il avoit conçu le deſſein de publier l'Oraiſon dominicale en cent cinquante langues; projet plus curieux qu'utile, mais projet qu'il pouvoit mieux exécuter que perſonne, parce qu'il entendoit lui-même la plupart des langues de l'orient & de l'occident. (*Le Chevalier de* JAUCOURT.)

SUFFRAGANT, ſ. m. *ſuffraganeus*, (*Gram. & Juriſprud.*) ſignifie en général celui qui a droit de ſuffrage dans une aſſemblée.

On donne ce titre aux évêques, relativement à leur métropolitain, parce qu'étant appellés à ſon ſynode, ils y ont droit de ſuffrage; ou bien parce qu'ils ne peuvent être conſacrés ſans ſon ſuffrage ou conſentement.

Chaque métropolitain a ſes évêques *ſuffragans*; par exemple l'archevêque de Paris a pour *ſuffragans* les évêques de Chartres, de Meaux, d'Orleans & de Blois.

L'appel des ſentences rendues par les officiaux des évêques *ſuffragans* ſe releve pardevant l'official du métropolitain. *Voyez* Ducange & les *mots* ARCHEVÊQUE, EVÊQUE, MÉTROPOLITAIN, SYNODE. (*A*)

SUFFRAGE, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) ſe prend en cette matiere pour la voix ou avis que l'on donne dans une aſſemblée où l'on délibere ſur quelque choſe; en toute délibération les *ſuffrages* doivent être libres dans les tribunaux; ces *ſuffrages* uniformes de deux proches parens, ſavoir du pere & du fils, de deux freres, de l'oncle & du neveu, du beau-pere & du gendre, & celui des deux beau-freres ne ſont comptés que pour un; c'eſt le préſident de l'aſſemblée qui recueille les *ſuffrages*: les conſeillers donnent leur *ſuffrage* de vive voix. Quand il s'agit d'une élection par ſcrutin, on donne quelquefois les *ſuffrages* par écrit.

Sur la maniere de compter les *ſuffrages* uniformes, *Voyez* l'édit du mois d'Août 1669, celui du mois de Janvier 1681, la déclaration du 25 Août 1708, & celle du 30 Septembre 1728. *Voyez* auſſi les *mots* DÉLIBÉRATION, OPINION, PARTAGE D'OPINIONS, VOIX. (*A*)

SUFFRAGE, (*Antiq. Rom.*) *ſuffragium*, les Romains donnoient leurs *ſuffrages* ou dans l'élection des magiſtrats pour la réception des lois, ou dans les jugemens. Le peuple donna longtems ſon *ſuffrage* de vive voix dans les affaires de la république, & le *ſuffrage* de chacun étoit écrit par un greffier à la porte du clos fait en parc, & qui ſe nommoit *ovile*.

Cet uſage dura juſqu'en l'an 615 de la fondation de Rome. Alors ſous le conſulat de Q. Calpurnius Piſo, & de M. Popilius Lenas, Gabinius tribun du peuple fit paſſer la premiere loi des bulletins pour l'élection des magiſtrats, qui ordonnoit qu'à l'avenir le peuple ne donneroit plus ſon *ſuffrage* de vive voix, mais qu'il jetteroit un bulletin dans l'urne, où ſeroit écrit le nom de celui qu'il voudroit élire. On appella cette loi *lex tabellaria*, à cauſe qu'on nommoit les bulletins *tabellæ*.

Papirius Carbo, autre tribun du peuple, fit paſſer une autre loi nommée *Papiria* l'an 625, par laquelle il fut ordonné que le peuple donneroit ſon *ſuffrage* par bulletins dans l'homologation des lois: enfin Caſſius tribun du peuple obligea les juges par une loi expreſſe de donner ſa voix par bulletins dans leurs jugemens.

Toutes ces lois furent extrêmement agréables aux citoyens qui n'oſoient auparavant donner librement leurs voix, de peur d'offenſer les grands. *Grata eſt tabella quæ frontes aperit, hominum mentes legit, datque eam libertatem ut quid velint faciant*: & ces tablettes ou bulletins étoient de petits morceaux de bois ou d'autre matiere fort étroits, marqués de diverſes lettres, ſelon les affaires dont on délibéroit. Par exemple, s'il s'agiſſoit d'élire un magiſtrat, l'on écrivoit les premieres lettres du nom des candidats, & on en donnoit autant à chacun, qu'il y avoit de compétiteurs pour la charge.

Dans les aſſemblées pour la réception de quelque loi, on en donnoit deux à chacun, dont l'une étoit marquée de ces deux lettres *U. R.* qui vouloit dire *uti rogat*; & l'autre ſeulement d'un *A.* qui vouloit dire *antiquo*, je rejette la loi. Dans les jugemens on en donnoit trois, l'une marquée d'un *A.* qui ſignifioit *abſolvo*, j'abſous l'accuſé; l'autre d'un *C. condemno*, je condamne l'accuſé; & la troiſieme de ces deux lettres *N. L. non liquet*, l'affaire n'eſt point ſuffiſamment éclaircie.

Ces tablettes étoient données à l'entrée du pont du parc par des diſtributeurs nommés *diribitores*, & le bureau où ils les délivroient, *diribitorium*. Le peuple venoit enſuite devant le tribunal du conſul, ou de celui qui préſidoit à l'aſſemblée, *qui ciſtellam deferebat*, & il jettoit dans l'urne celle des tablettes qu'il vouloit, & alors la centurie ou la tribu prérogative qui avoit été tirée au ſort la premiere pour donner ſon *ſuffrage*, étant paſſée, on comptoit les *ſuffrages*, & le crieur diſoit tout haut *prærogativa renuntiat talem conſulem*; s'il s'agiſſoit d'une loi, *prærogativa legem jubet*, ou *non accipit*. Le magiſtrat faiſoit enſuite appeller les centuries de la premiere claſſe, celles de la cavalerie les premieres, & celles de l'infanterie enſuite. Mais lorſqu'un candidat n'avoit pas un nombre ſuffiſant de *ſuffrages* pour obtenir une charge, le peuple pouvoit choiſir qui bon lui ſembloit, & cela s'appelloit en latin, *non conficere legitima* ſuffragia, *& non explere tribus*.

On ne ſera peut-être pas faché de ſavoir encore quelle étoit la récompenſe de ceux qui pourſuivoient les corrupteurs des *ſuffrages* pour arriver aux magiſtratures.

Il y en avoit de quatre ſortes. La premiere, c'eſt que ſi les accuſateurs avoient été eux-mêmes condamnés pour avoir eu des *ſuffrages* par ſubornation, ils étoient rétablis dans leurs droits, lorſqu'ils prouvoient ſuffiſamment le délit de ceux qu'ils accuſoient. Cic. *orat. pro Cluentio*. La ſeconde, c'eſt que l'accuſateur ayant bien prouvé ſon accuſation contre un magiſtrat déſigné & élu, obtenoit lui-même la magiſtrature de l'accuſé, ſi ſon âge & les loix lui permettoient d'y arriver. L'élection de Torquatus & de Cotta au conſulat à la place de Sylla & d'Antonius qu'ils avoient pourſuivis, en eſt une preuve, quoiqu'ils n'aient été déſignés qu'aux comices qui ſe tinrent de nouveau après la condamnation de ces deux derniers. La troiſieme récompenſe étoit le droit qu'avoit l'accuſateur de paſſer dans la tribu de l'accuſé, ſi elle étoit plus illuſtre que la ſienne. Cic. *pro Balbo*. La quatrieme, c'eſt qu'il y avoit une ſomme qui ſe tiroit de l'épargne pour récompenſer un accuſateur, lorſqu'il ne ſe trouvoit pas dans le cas de profiter d'aucun des trois avantages dont nous venons de parler. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SUFFRAGE *à Lacédémone*, (*Hiſt. de Lacédém.*) le

peuple à Lacédémone avoit une maniere toute particuliere de donner ſes *ſuffrages*. Pour autoriſer une propoſition, il faiſoit de grandes acclamations, & pour la rejetter il gardoit le ſilence; mais en même tems pour lever tous les doutes en fait d'acclamations ou de ſilence, la loi ordonnoit à ceux de l'aſſemblée qui étoient d'un avis, de ſe placer d'un côté, & à ceux de l'opinion contraire, de ſe ranger de l'autre; ainſi le plus grand nombre étant connu, décidoit la majorité des *ſuffrages* ſans erreur, & ſans équivoque. (*D. J.*)

SUFFRAGE SECRET, (*Hiſt. d'Athènes.*) c'étoit une des deux manieres d'opiner des Athéniens. Ce peuple opinoit de la main dans les affaires d'état; *voyez* ce que nous avons dit de cette pratique; & il opinoit par *ſuffrage ſecret*, ou par ſcrutin, dans les cauſes criminelles. Pour cet effet, on apportoit à chaque tribu deux urnes, l'une deſtinée pour condamner, & l'autre pour abſoudre; la loi ne voulant point commettre ſes miniſtres à la haine de ceux que le devoir ou la tendreſſe intéreſſoit en faveur de l'accuſé, ordonna le *ſuffrage ſecret*, ou le ſcrutin, qui cachoit même aux juges l'avis de leurs confreres. Cet uſage prévenoit encore les animoſités dangereuſes, qui ſouvent à cette occaſion, paſſent des peres aux enfans, & ſe perpétuent dans les familles.

SUFFRUTEX, ſous-arbriſſeau, *en Botanique*, eſt un nom qu'on donne à la plus petite eſpèce de plantes boiſeuſes, & qui durent toute l'année, qui ne jettent point de feuilles de leurs racines, & qui commencent à pouſſer des branches par le haut de leur tige. Tels ſont la lavande, la rüe, la ſauge, &c. *Voyez* PLANTE, ARBRE, &c.

SUFFUMIGATION, *en médecine*, eſt la même choſe que fumigation. *Voyez* FUMIGATION.

SUFFUSION, ſ. f. *terme de chirurgie*, maladie de l'œil, c'eſt la même choſe que la cataracte. *Voyez* CATARACTE & EXTRACTION.

SUGULMESSE, (*Géog. mod.*) province d'Afrique. *Voyez* SÉGELMESSE. (*D. J.*)

SUGGESTION, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt lorſque l'on inſinue à quelqu'un de faire une choſe, comme un teſtament, une donation.

La *ſuggeſtion* eſt un moyen de nullité contre les actes qui en ſont infectés, & ſurtout pour les teſtamens faits en maladie, ou dans une extrême vieilleſſe, parce que les perſonnes âgées ou malades ſont plus ſuſceptibles de *ſuggeſtion* que d'autres.

Quelques coutumes exigeoient pour la validité des teſtamens que l'on y fît mention que le teſtateur l'avoit fait ſans *ſuggeſtion* de perſonne; mais comme cette énonciation pouvoit-elle même être ſuggérée, la nouvelle ordonnance en a abrogé la néceſſité. *Voyez* CAPITATION, TESTAMENT. (*A*)

SUGGESTUM ou SUGGESTUS, ſ. m. (*Littérat.*) c'étoit un endroit du champ de Mars aſſez élevé, où tous les magiſtrats, ſuivant leur rang & leurs titres, ſe rendoient pour haranguer le peuple; car les particuliers n'avoient point ce droit, à-moins qu'ils n'en euſſent obtenu la permiſſion de quelque magiſtrat éminent. Les tribuns faiſoient auſſi monter dans cet endroit les perſonnes qu'ils dénonçoient au peuple comme coupables de quelque crime d'état. (*D. J.*)

SUGGRONDE, ſ. f. (*terme de Couvreur.*) les Couvreurs donnent le nom de *ſuggronde* aux ſaillies qu'ils font au bas des couvertures, pour rejetter les eaux pluviales loin du mur, & empêcher qu'elles ne l'endommagent. (*D. J.*)

SUGILLATION, ſ. f. (*Médec.*) on donne quelquefois le nom de *ſugillation*, ou *lividité*, au taches livides qui reſtent après la ſuccion d'une partie vaſculeuſe; en voici l'explication.

Lorſque la preſſion de l'athmoſphere ſur la ſurface de quelque partie du corps que ce ſoit, vient à diminuer, ou à ceſſer tout-à-fait, ſoit par la ſuccion ou par l'application des ventouſes, le ſang ſe porte aux parties qui ſont le moins preſſées par l'air, détend les vaiſſeaux, & entre dans les plus petits qui ſe trouvent dilatés, & qui naturellement ne contiennent point de ſang rouge; il arrive même ſouvent qu'il s'y engorge ſi fort, qu'il produit des taches rouges, livides & noires; ces taches ſont l'effet de cette *ſugillation*. (*D. J.*)

SUI *ou* SSI-NO-KI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un hêtre du Japon, qui a des feuilles de frêne, dont la fleur eſt hexapétale, & ramaſſée en épis. Son fruit eſt une noix renfermée dans une coque écailleuſe, garnie de pointes & de la groſſeurd'une aveline.

SUICIDE, ſ. m. (*Morale.*) le *ſuicide* eſt une action par laquelle un homme eſt lui-même la cauſe de ſa mort. Comme cela peut arriver de deux manieres, l'une directe & l'autre indirecte; on diſtingue auſſi dans la morale le *ſuicide* direct, d'avec le *ſuicide* indirect.

Ordinairement on entend par *ſuicide*, l'action d'un homme, qui de propos délibéré ſe prive de la vie d'une maniere violente. Pour ce qui regarde la moralité de cette action, il faut dire qu'elle eſt abſolument contre la loi de la nature. On prouve cela de différentes façons. Nous ne rapporterons ici que les raiſons principales.

1°. Il eſt sûr que l'inſtinct que nous ſentons pour notre conſervation, & qui eſt naturel à tous les hommes, & même à toutes les créatures, vient du créateur. On peut donc la regarder comme une loi naturelle gravée dans le cœur de l'homme par le créateur. Il renferme ſes ordres par rapport à notre exiſtence. Ainſi tous ceux qui agiſſent contre cet inſtinct qui leur eſt ſi naturel, agiſſent contre la volonté de leur créateur.

2°. L'homme n'eſt point le maître de ſa vie. Comme il ne ſe l'eſt point donnée, il ne peut pas la regarder comme un bien dont il peut diſpoſer comme il lui plaît. Il tient la vie de ſon créateur; c'eſt un eſpece de dépôt qu'il lui a confié. Il n'appartient qu'à lui de retirer ſon dépôt quand il le trouvera à propos. Ainſi l'homme n'eſt point en droit d'en faire ce qu'il veut, & encore moins de le détruire entierement.

3°. Le but que le créateur a en créant un homme, eſt ſûrement qu'il continue à exiſter & à vivre auſſi long-tems qu'il plaira à Dieu: & comme cette fin ſeule n'eſt pas digne d'un Dieu ſi parfait, il faut ajouter qu'il veut que l'homme vive pour la gloire du créateur, & pour manifeſter ſes perfections. Or ce but eſt fruſtré par le *ſuicide*. L'homme en ſe détruiſant, enleve du monde un ouvrage qui étoit deſtiné à la manifeſtation des perfections divines.

4°. Nous ne ſommes pas au monde uniquement pour nous-mêmes. Nous ſommes dans une liaiſon étroite avec les autres hommes, avec notre patrie, avec nos proches, avec notre famille. Chacun exige de nous certains devoirs auxquels nous ne pouvons pas nous ſouſtraire nous-mêmes. C'eſt donc violer les devoirs de la ſociété que de la quitter avant le tems, & dans le moment où nous pourrions lui rendre les ſervices que nous lui devons. On ne peut pas dire qu'un homme ſe puiſſe trouver dans un cas où il ſoit aſſuré qu'il n'eſt d'aucune utilité pour la ſociété. Ce cas n'eſt point du tout poſſible. Dans la maladie la plus déſeſpérée, un homme peut toujours être utile aux autres, ne fût-ce que par l'exemple de fermeté, de patience, *&c.* qu'il leur donne.

Enfin la premiere obligation où l'homme ſe trouve par rapport à ſoi-même, c'eſt de ſe conſerver dans un état de félicité, & de ſe perfectionner de plus en plus. Ce devoir eſt conforme à l'envie que chacun a de ſe rendre heureux. En ſe privant de la vie on né-

glige donc ce qu'on ſe doit à ſoi-même ; on interrompt le cours de ſon bonheur, on ſe prive des moyens de ſe perfectionner davantage dans ce monde. Il eſt vrai que ceux qui ſe tuent eux-mêmes regardent la mort comme un état plus heureux que la vie ; mais c'eſt en quoi ils raiſonnent mal ; ils ne peuvent jamais avoir une entiere certitude ; jamais ils ne pourront démontrer que leur vie eſt un plus grand malheur que la mort. Et c'eſt ici la clé pour répondre à diverſes queſtions qu'on forme ſuivant les différens cas où un homme peut ſe trouver.

On demande 1°. ſi un ſoldat peut ſe tuer pour ne pas tomber entre les mains des ennemis ; comme cela eſt ſouvent arrivé dans les ſiecles paſſés. A cette queſtion on en peut joindre une autre qui revient au même, & à laquelle on doit faire la même réponſe, ſavoir ſi un capitaine de vaiſſeau peut mettre le feu à ſon navire pour le faire ſauter en l'air afin que l'ennemi ne s'en rende pas maître. Quelques-uns d'entre les moraliſtes croient que le *ſuicide* eſt permis dans ces deux cas, parce que l'amour de la patrie eſt le principe de ces actions. C'eſt une façon de nuire à l'ennemi pour laquelle on doit ſuppoſer le conſentement du ſouverain qui veut faire tort à ſon ennemi de quelque façon que ce ſoit. Ces raiſons quoique ſpécieuſes, ne ſont cependant pas ſans exception. D'abord il eſt ſûr que dans un cas de cette importance il ne ſuffit pas de ſuppoſer le conſentement du ſouverain. Pendant que le ſouverain n'a pas déclaré ſa volonté expreſſément, il faut regarder le cas comme douteux : or dans un cas douteux, on ne doit point prendre le parti le plus violent, & qui choque tant d'autres devoirs qui ſont clairs & ſans conteſtation.

Cette queſtion a donné occaſion à une ſeconde, ſavoir s'il faut obéir à un prince qui vous ordonne de vous tuer. Voici ce qu'on répond ordinairement. Si l'homme qui reçoit cet ordre eſt un criminel qui mérite la mort, il doit obéir ſans craindre de commettre un *ſuicide* puniſſable, parce qu'il ne fait en cela que ce que le bourreau devroit faire. La ſentence de mort étant prononcée, ce n'eſt pas lui qui s'ôte la vie, c'eſt le juge auquel il obéit comme un inſtrument qui la lui ôte. Mais ſi cet homme eſt un innocent, il vaut mieux qu'il refuſe d'exécuter cet ordre, parce qu'aucun ſouverain n'a droit ſur la vie d'un innocent. On propoſe encore cette troiſieme queſtion, ſavoir ſi un malheureux condamné à une mort ignominieuſe & douloureuſe, peut s'y ſouſtraire en ſe tuant lui-même. Tous les moraliſtes ſont ici pour la négative. Un tel homme enfreint le droit que le magiſtrat a ſur lui pour le punir, il fruſtre en même tems le but qu'on a d'inſpirer par le chatiment de l'horreur pour des crimes ſemblables au ſien.

Diſons un mot du *ſuicide* indirect. On entend par-là toute action qui occaſionne une mort prématurée, ſans qu'on ait eu préciſément l'intention de ſe la procurer. Cela ſe fait ou en ſe livrant aux emportemens des paſſions violentes, ou en menant une vie déréglée, ou en ſe retranchant le néceſſaire par une avarice honteuſe, ou en s'expoſant imprudemment à un danger évident. Les mêmes raiſons qui défendent d'attenter à ſa vie directement condamnent auſſi le *ſuicide* indirect, comme il eſt aiſé de le voir.

Pour ce qui regarde l'imputation du *ſuicide*, il faut remarquer qu'elle dépend de la ſituation d'eſprit où un homme ſe trouve avant & au moment qu'il ſe tue ; ſi un homme qui a le cerveau dérangé, ou qui eſt tombé dans une noire mélancolie, ou qui eſt en phrénéſie, ſi un tel homme ſe tue, on ne peut pas regarder ſon action comme un crime, parce que dans un tel état on ne ſait pas ce qu'on fait ; mais s'il le fait de propos délibéré, l'action lui eſt imputée dans ſon entier. Car quoiqu'on objecte qu'aucun homme jouiſſant de la raiſon ne peut ſe tuer, & qu'effectivement tous les meurtriers d'eux-mêmes puiſſent être regardés comme des fous dans le moment qu'ils s'ôtent la vie : il faut cependant prendre garde à leur vie précédente. C'eſt-là où ſe trouve ordinairement l'origine de leur déſeſpoir. Peut-être qu'ils ne ſavent pas ce qu'ils font dans le moment qu'ils ſe tuent, tant leur eſprit eſt troublé par leurs paſſions ; mais c'eſt leur faute. S'ils avoient tâché de dompter leurs paſſions dès le commencement, ils auroient ſûrement prévenu les malheurs de leur état préſent, ainſi la derniere action étant une ſuite des actions précédentes, elle leur eſt imputée avec les autres.

Le *ſuicide* a toujours été un ſujet de conteſtation parmi les anciens philoſophes : les Stoïciens le permettoient à leur ſage. Les Platoniciens ſoutenoient que la vie eſt une ſtation dans laquelle Dieu a placé l'homme, que par conſéquent il ne lui eſt point permis de l'abandonner ſuivant ſa fantaiſie. Parmi les modernes, l'abbé de S. Cyran a ſoutenu qu'il y a quelques cas où on peut ſe tuer. Voici le titre de ſon livre. *Queſtion royale où eſt montré en quelle extrémité, principalement en tems de paix, le ſujet pourroit être obligé de conſerver la vie du prince aux dépens de la ſienne.*

Quoiqu'il ne ſoit point douteux que l'Egliſe chrétienne ne condamne le *ſuicide*, il s'eſt trouvé des chrétiens qui ont voulu le juſtifier. De ce nombre eſt le docteur Donne, ſavant théologien anglois, qui, ſans doute, pour conſoler ſes compatriotes, que la mélancolie détermine aſſez ſouvent à ſe donner la mort, entreprit de prouver que le *ſuicide* n'eſt point défendu dans l'Ecriture-Sainte, & ne fut point regardé comme un crime dans les premiers ſiecles de l'Egliſe.

Son ouvrage écrit en anglois, a pour titre BIAΘANATOΣ : *a déclaration of that paradoxe or theſis that ſelf-homicide is not ſo naturally ſin & that it mai never be otherwiſe, &c. London 1700.* ce qui ſignifie *expoſition d'un paradoxe ou ſyſtème qui prouve que le* ſuicide *n'eſt pas toujours un péché naturel, Londres 1700.* Ce docteur Donne mourut doyen de S. Paul, dignité à laquelle il parvint après la publication de ſon ouvrage.

Il prétend prouver dans ſon livre, que le *ſuicide* n'eſt oppoſé, ni à la loi de la nature, ni à la raiſon, ni à la loi de Dieu révélée. Il montre que dans l'ancien Teſtament, des hommes agréables à Dieu ſe ſont donné la mort à eux-mêmes ; ce qu'il prouve par l'exemple de Samſon, qui mourut écraſé ſous les ruines d'un temple, qu'il fit tomber ſur les Philiſtins & ſur lui-même. Il s'appuie encore de l'exemple d'Eleazar, qui ſe fit écraſer ſous un éléphant en combattant pour ſa patrie ; action qui eſt louée par S. Ambroiſe. Tout le monde connoît chez les payens, les exemples de Codrus, Curtius, Decius, Lucrèce, Caton, *&c.*

Dans le nouveau Teſtament, il veut fortifier ſon ſyſtème par l'exemple de Jeſus-Chriſt, dont la mort fut volontaire. Il regarde un grand nombre de martyrs comme de vrais *ſuicides*, ainſi qu'une foule de ſolitaires & de pénitens qui ſe ſont fait mourir peu-à-peu. S. Clément exhorte les premiers chrétiens au martyre, en leur citant l'exemple des payens qui ſe dévouoient pour leur patrie. Stromat, *lib. IV.* Tertullien condamnoit ceux qui fuyoient la perſécution, *Voyez* Tertullian. *de fugâ, propoſ. II.* Du tems des perſécutions, chaque chrétien pour arriver au ciel affrontoit généreuſement la mort, & lorſqu'on ſuppliciot un martyr, les aſſiſtans s'écrioient, *je ſuis auſſi chrétien.* Euſebe rapporte, qu'un martyr nommé Germanus, irritoit les bêtes pour ſortir plus promptement de la vie. S. Ignace, évêque d'Antioche, dans ſa lettre aux fideles de Rome, les prie de ne point ſolliciter ſa grace, *voluntarius morior quia mihi utile eſt mori.*

Bodin

Bodin rapporte d'après Tertullien, que dans une perſécution qui s'éleva contre les chrétiens d'Afrique, l'ardeur pour le martyre fut ſi grande, que le proconſul laſſé lui-même de ſupplices, fit demander par le crieur public, *s'il y avoit encore des Chrétiens qui demandaſſent à mourir.* Et comme on entendit une voix générale qui répondoit qu'*oui*, le proconſul leur dit de s'aller pendre & noyer eux-mêmes pour en épargner la peine aux juges. *Voyez* Bodin, *Demonſt. lib. IV. cap. iij.* ce qui prouve que dans l'Egliſe primitive les chrétiens étoient affamés du martyre, & ſe préſentoient volontairement à la mort. Ce zele fut arrêté par la ſuite au concile de Laodicée, *canon 33.* & au premier de Carthage, *Canon 2.* dans leſquels l'Egliſe diſtingua les vrais martyrs des faux; & il fut défendu de s'expoſer volontairement à la mort; cependant l'hiſtoire eccléſiaſtique nous fournit des exemples de ſaints & de ſaintes, honorés par l'Egliſe, qui ſe ſont expoſé à une mort indubitable; c'eſt ainſi que ſainte Pélagie & ſa mere ſe précipiterent par une fenêtre & ſe noyerent. *Voyez S. Auguſtin, de civit. Dei, lib. I. cap. xxvj.* ſainte Apollonie courut ſe jetter dans le feu. Baronius dit ſur la premiere, qu'il ne ſait que dire de cette action, *quid ad hæc dicamus non habemus.* S. Ambroiſe dit auſſi à ſon ſujet, *que Dieu ne peut s'offenſer de notre mort, lorſque nous la prenons comme un remede.* Voyez *Ambroſ. de virginitate, lib. III.*

Le théologien anglois confirme encore ſon ſyſtème par l'exemple de nos miſſionnaires, qui de plein gré s'expoſent à une mort aſſurée, en allant prêcher l'Evangile à des nations qu'ils ſavent peu diſpoſés à le recevoir; ce qui n'empêche point l'Egliſe de les placer au rang des ſaints, & de les propoſer comme des objets dignes de la vénération des fideles; tels ſont S. François de Xavier & beaucoup d'autres que l'Egliſe a canoniſés.

Le docteur Donne confirme encore ſa thèſe par une conſtitution apoſtolique, rapportée au *lib. IV. cap. vij. & cap. ix.* qui dit formellement qu'un homme doit plutôt conſentir à mourir de faim, que de recevoir de la nourriture de la main d'un excommunié. Athenagoras dit que pluſieurs chrétiens de ſon tems ſe mutiloient & ſe faiſoient eunuques. S. Jerôme nous apprend, que S. Marc l'évangeliſte ſe coupa le pouce pour n'être point fait prêtre. Voyez *Prolegomena in Marcum.*

Enfin, le même auteur met au nombre des *ſuicides* les pénitens, qui à force d'auſtérités, de macérations & de tourmens volontaires, nuiſent à leur ſanté & accélerent leur mort; il prétend que l'on ne peut faire le procès aux *ſuicides*, ſans le faire aux religieux & aux religieuſes, qui ſe ſoumettent volontairement à une regle aſſez auſtere pour abréger leurs jours. Il rapporte la regle des Chartreux, qui leur défend de manger de la viande, quand même cela pourroit leur ſauver la vie; c'eſt ainſi que M. Donne établit ſon ſyſtème, qui ne ſera certainement point approuvé par les théologiens orthodoxes.

En 1732, Londres vit un exemple d'un *ſuicide* mémorable, rapporté par M. Smollet dans ſon hiſtoire d'Angleterre. Le nommé Richard Smith & ſa femme, mis en priſon pour dettes, ſe pendirent l'un & l'autre après avoir tué leur enfant; on trouva dans leur chambre deux lettres adreſſées à un ami, pour lui recommander de prendre ſoin de leur chien & de leur chat; ils eurent l'attention de laiſſer de quoi payer le porteur de ces billets, dans leſquels ils expliquoient les motifs de leur conduite; ajoutant qu'ils ne croioient pas que Dieu pû trouver du plaiſir à voir ſes créatures malheureuſes & ſans reſſources; qu'au reſte, ils ſe réſignoient à ce qu'il lui plairoit ordonner d'eux dans l'autre vie, ſe confiant entierement dans ſa bonté. Alliage bien étrange de religion & de crime!

SUICIDE, (*Juriſprud.*) chez les Romains, l'action de ceux qui s'ôtoient la vie par un ſimple dégoût, à la ſuite de quelque perte ou autre événement fâcheux, étoit regardée comme un trait de philoſophie & d'héroïſme; ils n'étoient ſujets à aucune peine, & leurs héritiers leur ſuccédoient.

Ceux qui ſe défaiſoient ou qui avoient tenté de le faire par l'effet de quelque aliénation d'eſprit, n'étoient point réputés coupables, ce qui a été adopté par le droit canon & auſſi dans nos mœurs.

Si le *ſuicide* étoit commis à la ſuite d'un autre crime, ſoit par l'effet du remord, ſoit par la crainte des peines, & que le crime fût capital & de nature à mériter le dernier ſupplice ou la déportation, les biens du *ſuicide* étoient confiſqués, ce qui n'avoit lieu néanmoins qu'en cas que le criminel eût été pourſuivi en jugement ou qu'il eût été ſurpris en flagrant délit.

Lorſque le *ſuicide* n'avoit point été conſommé, parce qu'on l'avoit empêché, celui qui l'avoit tenté étoit puni du dernier ſupplice, comme s'étant jugé lui-même, & auſſi parce que l'on craignoit qu'il n'épargnât pas les autres; ces criminels étoient réputés infâmes pendant leur vie, & privés de la ſépulture après leur mort.

Parmi nous, tous *ſuicides*, excepté ceux qui ſont commis par l'effet d'une aliénation d'eſprit bien caractériſée, ſont punis rigoureuſement.

Le coupable eſt privé de la ſépulture, on en ordonne même l'exhumation au cas qu'il eût été inhumé; la juſtice ordonne que le cadavre ſera traîné ſur une claie, pendu par les piés, & enſuite conduit à la voirie.

Lorſque le cadavre ne ſe trouve point, on condamne la mémoire du défunt.

Enfin, l'on prononçoit autrefois la confiſcation de biens; mais Mornac & l'annotateur de Loyſel remarquent, que ſuivant la nouvelle juriſprudence, cette peine n'a plus lieu. *Voyez* au *digeſt.* le *tit. de his qui ſibi mortem conſciverunt*; le *trait. des crimes*, de M. de Vouglans, *tit. IV. ch. vij.* & le *mot* HOMICIDE. (*A*)

SUIE, ſ. f. (*Chimie.*) humidité pénétrante, noire, & graſſe, qui, quand on brûle des végétaux, s'éleve en fumée & s'inſinue dans les parois de la cheminée, & par ſa matiere huileuſe les peint d'une couleur très-noire. Cette matiere ainſi raſſemblée, s'amaſſe ſur la ſuperficie des parois d'une cheminée en forme de floccons noirs, peu adhérens, & ſe détachant aiſément.

La *ſuie* eſt proprement un charbon volatil, mais fort gras, & qui lorſqu'elle eſt ſeche, eſt une matiere très-inflammable. Elle eſt très-amere, comme les huiles brûlées; la quantité d'huile qu'elle contient eſt ce qui la rend graſſe. Sa noirceur lui eſt donnée par cette même huile brûlée, comme cela arrive à tout charbon. Elle paroît fort ſimple; mais, cependant ſi on la réſout en ſes principes par la diſtillation, elle donne premierement une aſſez grande quantité d'eau, qui étant exactement ſéparée de toute autre choſe, éteint la flamme & le feu.

La vapeur aqueuſe qui s'éleve encore dans cette premiere diſtillation, éteint auſſi tout-à-fait le feu; de ſorte qu'à parler proprement, on ne peut guere l'appeller *eſprit*. Si l'on augmente enſuite le feu, il ſort de la *ſuie* une grande quantité d'huile jaunâtre, inflammable, & qui eſt un aliment très-convenable au feu & à la flamme.

La partie la plus ſubtile de cette huile qu'on appelle *eſprit*, eſt auſſi inflammable: on en tire cependant un ſel très-volatil, un autre qui l'eſt moins, & un troiſieme qui eſt plus fec. Si l'on ſépare exactement ces ſels de l'huile & de l'eſprit, dont je viens de parler, on n'y trouvera rien d'inflammable, le ſel qui reſtera ſera entierement incombuſtible.

Enfin la derniere choſe qu'on trouvera par cette

analyſe, c'eſt du charbon. On voit à préſent ce que c'eſt que la *ſuie*, & ce qu'elle renferme de véritablement combuſtible. Si on l'ôte de la cheminée lorſqu'elle eſt ſeche, & qu'on la mette ainſi récente ſur le feu, elle brûle & elle s'enflamme preſqu'auſſi-bien que toute autre matiere combuſtible; c'eſt ce qu'on n'a que trop ſouvent occaſion de remarquer: combien de fois ne voit-on pas, que ſi on laiſſe long-tems des cheminées ſous leſquelles on fait ordinairement grand feu ſans les nettoyer, la *ſuie* s'y amaſſe, le feu y prend, & la flamme ſortant par le haut de la cheminée cauſe de fâcheux incendies. (*D. J.*)

SUIE, (*Agriculture.*) on regarde en Angleterre la *ſuie* comme très-bonne pour l'engrais des terres, on croit ſur-tout qu'elle eſt très-propre à faire périr les mauvaiſes herbes & les plantes aquatiques telles que les joncs & les roſeaux dans les prairies baſſes; on aſſure que lorſqu'on veut les détruire, on ne fait que les enlever avec la bêche, & l'on répand de la *ſuie* par-deſſus, ce qui les empêche de revenir.

SUIE, (*Teinturerie.*) les Teinturiers ſe ſervent de *ſuie* pour faire une couleur fauve qui eſt aſſez belle, il eſt vrai qu'elle eſt d'une très-mauvaiſe odeur, mais en récompenſe elle conſerve les draps & autres étoffes de laine, contre cette eſpece de vers qu'on appelle *teigne*, qui les percent & les rongent; elle eſt auſſi plus propre que la racine de noyer pour faire les feuilles mortes & couleurs de poils de bœuf, ſurtout quand elle eſt employée dans un garançage où il y a du terra-merita. Les teinturiers en ſoie, laine & fil, appellent la *ſuie*, bidanet. *Diction. du commerce.* (*D. J.*)

SUIE, (*Chim. Mat. médic.*) les médecins-chimiſtes ont dès long-tems traité la *ſuie* par la diſtillation à la violence du feu, pour en retirer des remedes, ſavoir un alkali volatil & une huile empireumatique, qui ſont des produits de cette opération, & qui ſont connus, dans les chimies médicinales, ſous le nom de *ſel volatil de ſuie* ou d'*eſprit de ſuie*, ſelon que cet alkali volatil eſt ſous forme concrete, ou ſous liquide, & celle d'huile de *ſuie*. Mais ces produits n'ayant que les qualités très-génériques des matieres de leur genre reſpectif, ſont à peine employés aujourd'hui, ne méritent du-moins aucune préférence. *Voyez* ALKALI VOLATIL ſous le *mot* SEL & HUILE EMPIREUMATIQUE à l'*article général* HUILE. Les chimiſtes du même ordre, c'eſt-à-dire les chimiſtes-médecins, entre leſquels Nicolas Lemeri mérite d'être diſtingué, font mention d'un ſel fixe de *ſuie* qu'ils croient être un alkali fixe. S'il eſt tel en effet, M. Baron a raiſon de dire dans ſes notes ſur Lemeri, que les propriétés médicinales de ce ſel lui ſont communes avec l'alkali fixe ordinaire, qui ſe prépare à beaucoup moins de frais, & qui par cette raiſon mérite la préférence. Mais c'eſt vraiſſemblablement accorder trop de confiance à Lemeri que de l'en croire ſans examen ſur la nature de ce ſel, dont la génération ne ſeroit point cependant difficile à découvrir; mais encore un coup, avant de s'occuper de cette recherche, il faut s'aſſurer ſi le ſel fixe de la *ſuie* eſt un alkali.

Outre les produits dont nous venons de parler, ſavoir l'alkali volatil, l'huile empireumatique, & un ſel fixe lexiviel, les chimiſtes qui, comme Boerhaave, ont examiné plus ſoigneuſement les produits de la diſtillation de la *ſuie*, exécutée dans des vues philoſophiques, comptent parmi ces produits un ſel ammoniacal, & obſervent que tous les produits dont nous venons de parler, ſont précédés d'une aſſez bonne quantité d'eau limpide.

Le ſel ammoniac vulgaire, eſt un produit de la diſtillation à la violence du feu, de la *ſuie* de cheminée où l'on brûle de la bouſe de vache. *Voyez* SEL AMMONIAC.

La *ſuie* provenue des matieres animales paroît devoir différer de celle que fourniſſent les matieres végétales. Peut-être que le ſel ammoniac fourni par cette derniere *ſuie*, differe du ſel ammoniac vulgaire; mais je ne ſache point que les chimiſtes ayent cherché à s'aſſurer de cette différence, non plus que des autres principes diſtinctifs de l'une & de l'autre.

Au reſte, ce point de vue eſt bien différent de celui qu'indique Boerhaave, lorſqu'il dit, à la fin de ſes réflexions ſur l'analyſe de la *ſuie* végétale, que la *ſuie* qu'on ramaſſeroit dans les cheminées de cuiſine ſeroit fort différente de celle-là, parce qu'elle ſeroit fournie non-ſeulement par les fumées des matieres qu'on emploiroit à entretenir le feu, mais encore par celles qui s'exhaleroient des viandes qu'on cuit; ce qui paroît à peine pouvoir altérer légerement la *ſuie;* car cuire des viandes, ce n'eſt pas les brûler, ou du-moins on ne brûle que très-accidentellement & très-rarement les viandes qu'on cuit dans les cuiſines, & les vapeurs qui ſe détachent des viandes ſimplement cuites, ne ſont preſque qu'aqueuſes, ou tout-au-plus chargées de la partie aromatique de quelques aſſaiſonnemens qu'on emploie à quelques-unes de ces cuites, & d'une légere émanation qui conſtitue l'odeur des viandes, toutes matieres peu propres à être retrouvées dans la *ſuie*. On peut obſerver encore que l'analyſe de la *ſuie* que Boerhaave donne comme fourniſſant le complément des connoiſſances acquiſes déjà ſur les végétaux traités par le ſecours du feu dans les vaiſſeaux fermés, & qu'un chimiſte françois qui l'a adoptée trouve décrite avec beaucoup d'exactitude & de préciſion; que cette analyſe, dis-je, ne ſauroit fournir la moindre connoiſſance ſur l'objet auquel Boerhaave la deſtine; car cet auteur ſe promettant de découvrir par cette analyſe les matieres que le feu ouvert chaſſe des corps actuellement brûlans en plein air, a très-mal choiſi ſon ſujet en prenant la *ſuie* ordinaire des cheminées, formée en partie, ſelon ſa propre obſervation, par des matieres qui ſe ſont élevées en forme de fumée, n'eſt point-du-tout un produit propre de l'ignition à l'air libre, mais au contraire un produit propre aux ſubſtances échauffées dans les vaiſſeaux fermés. La fumée qui précede l'apparition de la flamme, dans la combuſtion à l'air libre, eſt une matiere abſolument identique avec les premieres vapeurs ſalines & huileuſes qui s'élevent d'une matiere végétale dans le commencement de la diſtillation analytique: ainſi la *ſuie* ordinaire contient pêle & mêle, des produits pareils à ceux que le feu chaſſe d'un vaiſſeau dans un autre, ſelon les termes de Boerhaave, & des produits propres à la combuſtion dans l'air libre, & par conſéquent n'eſt point propre à démontrer les principes que le feu enleve d'une matiere végétale qui brûle & ſe conſume à l'air libre.

L'analyſe méthodique de la *ſuie* eſt donc encore une choſe intentée; & pour l'exécuter de maniere à mériter véritablement cet éloge d'exactitude & de préciſion, il faudroit préparer à deſſein une *ſuie* qui fût fournie par des matieres uniquement végétales, ou uniquement minérales, toujours enflammées, en ne les plaçant ſous la cheminée deſtinée à recevoir cette *ſuie* qu'après qu'elles auroient ceſſé de fumer, & lorſqu'elles *flamberoient vertement.*

Un principe de la *ſuie*, qui eſt évidemment produit par les matieres combuſtibles actuellement enflammées, c'eſt la matiere colorante noire, qui n'eſt autre choſe qu'un charbon très-ſubtil volatiliſé, ou pour mieux dire, entraîné par le mouvement rapide de la flamme.

Le noir de fumée, qui eſt la *ſuie* des matieres réſineuſes qui brûlent avec flamme, ne differe de cette matiere colorante de la *ſuie* vulgaire, qu'en ce que la premiere eſt un charbon à-peu-près pur, & que dans la derniere ce charbon eſt mêlé à de l'eau & à des ſubſtances huileuſes & ſalines. (*b*)

SUJET, ſ. m. (*Gouvernement civil.*) on nomme *ſujets* tous les membres de l'état, par oppoſition au ſouverain, ſoit que l'autorité ſouveraine ait été déférée à un ſeul homme, comme dans une monarchie, ou à une multitude d'hommes réunis, comme dans une république : ainſi le premier magiſtrat de cette république même, eſt un *ſujet* de l'état.

On devient membre ou *ſujet* d'un état en deux manieres, ou par une convention expreſſe, ou par une convention tacite.

Si c'eſt par une convention expreſſe, la choſe eſt ſans difficulté ; à l'égard du conſentement tacite, il faut remarquer que les premiers fondateurs des états, & tous ceux qui dans la ſuite en ſont devenus membres, ſont cenſés avoir ſtipulé que leurs enfans & leurs deſcendans auroient, en venant au monde, le droit de jouir des avantages communs à tous les membres de l'état, pourvu néanmoins que ces deſcendans, parvenus à l'âge de raiſon, vouluſſent de leur côté ſe ſoumettre au gouvernement, & reconnoître l'autorité du ſouverain.

Je dis pourvu que les deſcendans reconnoiſſent l'autorité du ſouverain, car la ſtipulation des peres ne ſauroit avoir par elle-même la force d'aſſujettir les enfans malgré eux, à une autorité à laquelle ils ne voudroient pas ſe ſoumettre ; ainſi l'autorité du ſouverain ſur les enfans des membres de l'état, & réciproquement les droits que ces enfans ont à la protection du ſouverain, & aux avantages du gouvernement, ſont établis ſur un conſentement réciproque.

Or de cela ſeul, que les enfans des citoyens parvenus à un âge de diſcrétion, veulent vivre dans le lieu de leur famille, ou dans leur patrie, ils ſont par cela même cenſés ſe ſoumettre à la puiſſance qui gouverne l'état, & par conſéquent ils doivent jouir, comme membres de l'état, des avantages qui en ſont les ſuites ; c'eſt pourquoi auſſi les ſouverains une fois reconnus, n'ont pas beſoin de faire prêter ſerment de fidélité aux enfans qui naiſſent depuis dans leurs états.

Les *ſujets* d'un état ſont quelquefois appellés *citoyens ;* quelques-uns ne font aucune diſtinction entre ces deux termes, mais il eſt mieux de les diſtinguer. Celui de citoyen doit s'entendre de tous ceux qui ont part à tous les avantages, à tous les privileges de l'aſſociation, & qui ſont proprement membres de l'état, ou par leur naiſſance, ou d'une autre maniere ; tous les autres ſont plutôt de ſimples habitans, ou des étrangers paſſagers que des citoyens ; pour les ſerviteurs, le titre de citoyens ne leur convient qu'en tant qu'ils jouiſſent de certains droits, en qualité de membres de la famille d'un citoyen, proprement ainſi nommé, & en général, tout cela dépend des lois & des coutumes particulieres de chaque état.

Quant au devoir des *ſujets*, nous nous contenterons de remarquer, qu'ils ſont ou généraux ou particuliers, les uns & les autres découlent de leur état & de leur condition.

Tous les citoyens ont cela de commun, qu'ils ſont ſoumis au même ſouverain, au même gouvernement, & qu'ils ſont membres d'un même état ; c'eſt de ces relations que dérivent les devoirs généraux ; & comme ils occupent les uns & les autres différens emplois, différens poſtes dans l'état, qu'ils exercent auſſi différentes profeſſions, de-là naiſſent leurs devoirs particuliers. Il faut encore remarquer que les devoirs des *ſujets* ſuppoſent & renferment les devoirs de l'homme conſidéré ſimplement comme tel, & comme membre de la ſociété humaine en général.

Les devoirs généraux des *ſujets* ont pour objet, ou les conducteurs de l'état, ou tout le corps du peuple & la patrie, ou les particuliers d'entre les concitoyens. A l'égard des conducteurs de l'état, tout *ſujet* leur doit l'obéiſſance que demande leur caractere. Par rapport à la patrie, un bon citoyen ſe fait une loi de lui faire honneur par ſes talens, ſa probité, & ſon induſtrie : ces devoirs particuliers ſont attachés aux différens emplois qu'il a dans la ſociété.

Mais c'eſt un droit naturel à tous les peuples libres, que chaque *ſujet* & citoyen a la liberté de ſe retirer ailleurs, s'il le juge convenable, pour s'y procurer la ſanté, les néceſſités, & les commodités de la vie, qu'il ne trouve pas dans ſon pays natal.

Les Romains ne forçoient perſonne à demeurer dans leur état, & Cicéron appelle cette maxime, le fondement le plus ferme de la liberté, qui conſiſte à pouvoir retenir ou céder ſon droit ſans y renoncer, comme on le juge à propos ; voici ſes propres termes. *O jura præclara atque divinitùs jam indè à principio romani nominis à majoribus noſtris comparata.... ne quis invitus civitate mutetur, neve in civitate maneat invitus ; hæc ſunt enim fudamenta firmiſſima noſtræ libertatis, ſui quemque juris & retinendi, & dimittendi eſſe dominum. Orat. pro L. Corn. Balbo.*

On ceſſe auſſi d'être *ſujet* ou citoyen d'un état, quand on eſt banni à perpétuité, en punition de quelque crime ; car du moment que l'état ne veut plus reconnoître quelqu'un pour un de ſes membres, & qu'il le chaſſe de ſes terres, il le tient quitte des engagemens où il étoit en tant que citoyen ; les Juriſconſultes appellent cette peine *mort civile.* Au reſte, il eſt bien évident que l'état, ou le ſouverain, ne peut pas chaſſer un citoyen de ſes terres quand il lui plaît, & ſans qu'il l'ait mérité par aucun crime.

On peut enfin perdre la qualité de *ſujet* d'un état, par l'effet d'une force ſupérieure de la part d'un ennemi, par laquelle on eſt obligé de ſe ſoumettre à ſa domination : c'eſt encore là un cas de néceſſité, fondé ſur le droit que chacun a de pourvoir à ſa conſervation.

Je finis par répondre à la queſtion la plus importante qu'on faſſe ſur les *ſujets*, vis-à-vis des ſouverains. On demande donc ſi un *ſujet* peut exécuter innocemment un ordre qu'il ſait être injuſte, & que ſon ſouverain lui preſcrit formellement ; ou s'il doit plutôt refuſer conſtamment d'obéir, même au péril de perdre la vie.

Hobbes répond qu'il faut bien diſtinguer, ſi le ſouverain nous commande de faire, en notre propre nom, une action injuſte qui ſoit réputée nôtre, ou bien s'il nous ordonne de l'exécuter en ſon nom & en qualité de ſimple inſtrument, & comme une action qu'il répute ſienne. Au dernier cas, il prétend que l'on peut ſans crainte exécuter l'action ordonnée par le ſouverain qui alors en doit être regardé comme l'unique auteur, & ſur qui toute la faute en doit retomber. C'eſt ainſi, par exemple, que les ſoldats doivent toujours exécuter les ordres de leur prince, parce qu'ils agiſſent comme inſtrumens, & au nom de leur maître. Au contraire, il n'eſt jamais permis de faire en ſon propre nom une action injuſte, directement oppoſée aux lumieres d'une conſcience éclairée. C'eſt ainſi qu'un juge ne doit jamais, quelque ordre qu'il en ait du prince, condamner un innocent ni un témoin à dépoſer contre la vérité.

Mais, cette diſtinction ne leve point la difficulté ; car de quelque maniere qu'un *ſujet* agiſſe dans tous les cas illicites, ſoit en ſon nom, ſoit au nom du ſouverain, ſa volonté concourt à l'action injuſte & criminelle qu'il exécute. Conſéquemment, ou il faut toujours lui imputer en partie l'une & l'autre action, ou l'on ne doit lui en imputer aucune. Il eſt donc vrai que dans tout ordre du ſouverain évidemment injuſte, ou qui nous paroît tel, il faut montrer un noble courage, refuſer de l'exécuter, & réſiſter de toutes ſes forces à l'injuſtice, parce qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, quel que ſoit

leur rang ſur la terre. En promettant au ſouverain une fidelle obéiſſance, on n'a jamais pu le faire que ſous la condition tacite qu'il n'ordonneroit rien qui fût contraire aux lois de Dieu, ſoit naturelles, ſoit revélées. « Je ne croyois pas, dit Antigone à Créon, » roi de Thebes, que les édits d'un homme mortel » tel que vous, euſſent tant de force, qu'ils dûſſent » l'emporter ſur les lois des dieux mêmes, lois non » écrites à la vérité, mais certaines & immua- » bles; car elles ne ſont pas d'hier ni d'aujourd'hui; » on les trouve établies de tems immémorial; per- » ſonne ne ſait quand elles ont commencé; je ne » devois donc pas par la crainte d'aucun homme, » m'expoſer, en les violant, à la punition des dieux. C'eſt un beau paſſage de Sophocle, *Tragédie d'Antigone, verſ.* 463. (*D. J.*)

SUJET, ſ. m. (*Log. Gram.*) En *Logique*, le *ſujet* d'un jugement, eſt l'être dont l'eſprit apperçoit l'exiſtence ſous telle ou telle relation à quelque modification ou maniere d'être. En *Grammaire*, c'eſt la partie de la propoſition qui exprime ce ſujet logique. Le *ſujet* peut être ſimple ou compoſé, incomplexe ou complexe; propriétés qui ont été développées ailleurs, & dont il n'eſt plus néceſſaire de parler ici. *Voyez* CONSTRUCTION & *ſur-tout* PROPOSITION. (*B. E. R. M.*)

SUJET, (*Poéſie.*) c'eſt ce que les anciens ont nommé dans le poëme dramatique la *fable*, & ce que nous nommons encore l'*hiſtoire* ou le *roman*. C'eſt le fond principal de l'action d'une tragédie ou d'une comédie. Tous les *ſujets* frappans dans l'hiſtoire ou dans la fable, ne peuvent point toujours paroître heureuſement ſur la ſcene; en effet leur beauté dépend ſouvent de quelque circonſtance que le théâtre ne peut ſouffrir. Le poëte peut retrancher ou ajouter à ſon *ſujet*, parce qu'il n'eſt point d'une néceſſité abſolue, que la ſcene donne les choſes comme elles ont été, mais ſeulement comme elles ont pu être.

On peut diſtinguer pluſieurs ſortes de *ſujets*; les uns ſont d'incidens, les autres de paſſions; il y a des *ſujets* qui admettent tout-à-la-fois les incidens & les paſſions. Un *ſujet* d'incidens, eſt lorſque d'acte en acte, & preſque de ſcene en ſene, il arrive quelque choſe de nouveau dans l'action. Un *ſujet* de paſſion, eſt quand d'un fond ſimple en apparence, le poëte a l'art de faire ſortir des mouvemens rapides & extraordinaires, qui portent l'épouvante ou l'admiration dans l'ame des ſpectateurs.

Enfin les *ſujets* mixtes ſont ceux qui produiſent en même tems la ſurpriſe des incidens & le trouble des paſſions. Il eſt hors de doute que les *ſujets* mixtes ſont les plus excellens & ceux qui ſe ſoutiennent le mieux. (*D. J.*)

SUJET, (*Peinture.*) On appelle *ſujets* en *Peinture*, tout ce que l'art du pinceau peut imiter. Ainſi pour tranſcrire ici les judicieuſes réflexions de M. l'abbé du Bos, nous dirons avec lui, que tout ce qui tombe ſous le ſens de la vue peut devenir un *ſujet* d'imitation. Quand les imitations que la peinture nous en préſente, ont le pouvoir de nous attacher; tout le monde dit que ce ſont là des *ſujets* heureux. La repréſentation pathétique du ſacrifice de la fille de Jephté, de la mort de Germanicus ſont, par exemple, des *ſujets* heureux. On néglige pour les contempler des *ſujets* groteſques; & même les payſages les plus rians & les plus gracieux. L'art de la peinture n'eſt jamais plus applaudi que lorſqu'elle réuſſit à nous affliger; & ſi je ne me trompe fort, généralement parlant, les hommes trouvent encore plus de plaiſir à pleurer qu'à rire au théâtre.

Il réſulte de cette réflexion, que dès que l'attrait principal du peintre eſt de nous émouvoir par des imitations capables de produire cet effet, il ne ſauroit trop choiſir les *ſujets* intéreſſans; car comment ſerons-nous attachés par la copie d'un original incapable de nous affecter?

Ce n'eſt pas aſſez que le *ſujet* nous intéreſſe, il faut encore que ce *ſujet* ſe comprenne diſtinctement & qu'il imite quelque vérité; le vrai ſeul eſt aimable. De plus, le peintre ne doit introduire ſur ſa toile que des perſonnages dont tout le monde, du-moins le monde devant lequel il doit produire ſes ouvrages, ait entendu parler. Il faut que ce monde les connoiſſe déja; car le peintre ne peut faire autre choſe que de les lui faire reconnoître.

Il eſt des *ſujets* généralement connus; il en eſt d'autres qui ne ſont bien connus que dans certains pays: les *ſujets* les plus connus généralement dans toute l'Europe, ſont tous les *ſujets* tirés de l'Ecriture-ſainte. Voilà pourquoi Raphaël & le Pouſſin ont préféré ces *ſujets* aux autres. Les principaux événemens de l'hiſtoire des Grecs & celle des Romains, ainſi que les aventures fabuleuſes des dieux qu'adoroient ces deux nations, ſont encore des *ſujets* généralement connus.

Il n'en eſt pas ainſi de l'hiſtoire moderne, tant eccléſiaſtique que prophane. Chaque pays a ſes ſaints, ſes rois, & ſes grands perſonnages très-connus, & que tout le monde y reconnoît facilement, mais qui ne ſont pas reconnus de même en d'autres pays. Saint Pierre vétu en évêque, & portant ſur la main la ville de Bologne, caractériſée par ſes principaux bâtimens & par ſes tours, n'eſt pas une figure connue en France généralement comme elle l'eſt en Lombardie. Saint Martin coupant ſon manteau, action dans laquelle les Peintres & les Sculpteurs le repréſentent ordinairement, n'eſt pas d'un autre côté une figure auſſi connue en Italie qu'elle l'eſt en France.

C'eſt à tort peut-être que les Peintres ſe plaignent de la diſette des *ſujets*, la nature eſt ſi variée, qu'elle fournit toujours des *ſujets* neufs à ceux qui ont du génie. Un homme né avec du génie, voit la nature que ſon art imite, avec d'autres yeux que les perſonnes qui n'ont pas de génie. Il découvre une différence infinie entre des objets, qui aux yeux des autres hommes paroiſſent les mêmes. Il ſait ſi bien ſentir cette différence dans ſon imitation, que le *ſujet* le plus rebattu, devient un *ſujet* neuf ſous ſa plume ou ſon pinceau. Il eſt pour un grand peintre une infinité de joies & de douleurs différentes qu'il ſait varier encore par les âges, par les tempéramens, par les caracteres des nations & des particuliers, & par mille autres moyens. Comme un tableau ne repréſente qu'un inſtant d'une action, un peintre né avec du génie, choiſit l'inſtant que les autres n'ont pas encore ſaiſi; ou s'il prend le même inſtant, il l'enrichit de circonſtances tirées de ſon imagination, qui font paroître l'action un *ſujet* neuf. Or c'eſt l'invention de ces circonſtances qui conſtitue le poëte en peinture.

Combien a-t-on fait de crucifimens depuis qu'il eſt des peintres? Cependant les artiſtes doués de génie, n'ont pas trouvé que ce *ſujet* fût épuiſé par mille tableaux déja faits. Ils ont ſu l'orner par des traits nouveaux de poéſie, & qui paroiſſent néanmoins tellement propres au *ſujet*, qu'on eſt ſurpris que le premier peintre qui a médité ſur la compoſition d'un crucifiment, ne ſe ſoit pas ſaiſi de ces idées. C'eſt ce qu'ont prouvé Rubens, le Pouſſin & Coypel par leurs tableaux ſur la crucifixion de Notre-Seigneur. En un mot, les peintres qui tiennent leur vocation du génie, trouveront toujours des *ſujets* neufs dans la nature; & pour parler figurément, leurs devanciers ont laiſſé plus de marbres dans les carrieres qu'ils n'en ont tiré pour le mettre en œuvre.

Ce n'eſt pas aſſez d'avoir trouvé des *ſujets* heu-

reux, intéreſſans, & connus à imiter; les Peintres doivent obſerver en traitant les *ſujets* qu'ils ont choiſis, de n'y rien mettre contre la vraiſſemblance. Les hommes ne ſont guere touchés d'un événement qui leur paroît ſenſiblement impoſſible.

Enfin, il eſt encore des *ſujets* plus propres à chaque genre de peinture qu'à d'autres genres de peinture. Le ſacrifice d'Iphigénie, par exemple, ne convient qu'à un tableau où le peintre puiſſe donner à ſes figures une certaine grandeur. Un pareil *ſujet* ne veut pas être repréſenté avec de petites figures deſtinées à l'embelliſſement d'un payſage. Un *ſujet* groteſque ne veut pas être traité avec des figures auſſi grandes que le naturel. Des figures plus grandes que nature, ne ſeroient point propres à repréſenter ſur toile une Vénus. (*D. J.*)

SUJET, *en Muſique*, ſe dit du chant principal, ſur lequel roule toute la diſpoſition d'une piece ou d'un morceau de muſique, & dont toutes les autres parties ne ſont que l'accompagnement. Quelquefois le *ſujet* eſt à la baſſe, plus ſouvent dans les deſſus, rarement dans les parties moyennes. Dans les muſiques, qu'on appelle *duo*, *trio*, *quatuor*, *&c.* le *ſujet* eſt ordinairement diſtribué entre pluſieurs parties, ce qui le rend plus difficile à traiter.

Le *ſujet* eſt la partie la plus importante du deſſein. *Voyez* DESSEIN. Toutes les autres ne demandent que du raiſonnement & de l'art. Celle-ci ſeule dépend uniquement du génie, & c'eſt en elle que conſiſte l'invention. Les principaux *ſujets* en *muſique* produiſent des imitations, des fugues, des baſſes-contraintes, *&c.* *Voyez* ces *mots*.

Enfin, *ſujet* ſe dit encore du texte ou des paroles ſur leſquelles on compoſe de la muſique. (*S*)

SUIF, ſ. m. eſt une eſpece de graiſſe qu'on trouve dans les daims, les moutons, les bœufs, les porcs, *&c.* & qui étant fondue & clarifiée, fait ce qu'on appelle *ſuif* dont on fait des chandelles. *Voyez* GRAISSE & SUIF.

Ce *mot* eſt formé du latin *ſuedum*, *ſebum* ou *ſevum* qui ſignifie la même choſe, & qui vient à *ſue* à cauſe de la graiſſe de cet animal.

Les Anatomiſtes, *&c.* diſtinguent quatre ſortes de graiſſe dans le corps d'un animal: la premiere qui ſe lie, & qui après qu'on l'a fondue, ſe refroidit & acquiert beaucoup de conſiſtance, ſe nomme *ſuif*. On la trouve en grande quantité dans le bas-ventre & autour des reins.

Le P. Lecomte fait mention d'un arbre qui vient dans la Chine, & qui porte le *ſuif*. *Voyez* ARBRE A *SUIF*.

SUIF, (*Pharm. & Mat. médic.*) eſpece de graiſſe qui ne mérite une conſidération particuliere, quant à ſes uſages pharmaceutiques, qu'à cauſe de ſa conſiſtence ferme & caſſante juſqu'à un certain point, à laquelle on doit avoir égard lorſqu'on l'emploie dans des compoſitions pharmaceutiques, dont il modifie la conſiſtence générale par cette qualité. Le *ſuif* n'a d'ailleurs que les qualités médicinales communes des graiſſes. *Voyez* GRAISSE, *Chimie*, *&c.*

On diſtingue dans les boutiques le *ſuif* de bélier, celui de mouton, celui de bouc, celui de bœuf, & celui de cerf.

On demande dans la Pharmacopée de Paris le *ſuif* de bélier pour l'onguent de la mere, pour le mondificatif d'ochre & pour le ſparadrap; le *ſuif* de mouton, pour l'emplâtre appellé *ciroëne*, & pour l'onguent de litharge; le *ſuif* du bouc, pour le baume d'arcæus & pour l'emplâtre de mélilot compoſé; le *ſuif* de bœuf, pour l'emplâtre de mélilot ſimple; & le *ſuif* de cerf, pour l'emplâtre de Nuremberg; mais il eſt très-ſûr (& c'eſt aſſûrément une infidélité très-pardonnable) que les Apoticaires emploient tous ces *ſuifs* fort indifféremment, à la réſerve ſeulement du *ſuif* de cerf, qu'ils ſe gardent bien d'employer, au-moins dans les contrées où cette drogue eſt rare & chere. Des quatre autres *ſuifs* moins magnifiques, celui de bouc eſt le plus beau & le plus ferme, mais ſes qualités méritent cependant fort peu de préférence dans l'uſage pharmaceutique. (*b*)

SUIF, *bois de*, (*Hiſt. nat.*) on trouve à la Chine un arbre qui fournit une ſubſtance parfaitement ſemblable à du *ſuif*. Le fruit de cet arbre eſt renfermé dans une enveloppe qui, lorſque le fruit eſt mûr, s'ouvre d'elle-même comme celle de nos châtaignes, il en ſort deux ou trois fruits de la groſſeur d'une noiſette, dont la pulpe a les mêmes propriétés que le *ſuif*, & qui, fondue avec un peu d'huile ou de cire, devient propre à faire des chandelles, dont on fait uſage dans tout l'empire de la Chine. Pour ſéparer cette eſpece de *ſuif* de ſon fruit, on le pulvériſe, après quoi on le fait bouillir dans de l'eau, à la ſurface de laquelle il ſurnage une ſubſtance ſemblable à de l'huile, qui ſe condenſe lorſqu'elle eſt refroidie, & qui prend la même conſiſtence que le *ſuif*. On mêle dix parties de cette ſubſtance avec trois parties d'huile de lin & avec un peu de cire, afin de lui donner de la ſolidité, & pour l'empêcher de s'attacher aux doigts. Les Chinois donnent la forme d'un ſegment de cône aux chandelles faites de cette ſubſtance, que l'on y colore quelquefois en y incorporant des couleurs avec des parfums, pour en rendre l'odeur plus agréable. Les meches que l'on y met ſont de coton.

Le *bois de ſuif* a préciſément l'odeur du *ſuif* ordinaire.

SUIF-NOIR, (*Marine.*) c'eſt un mélange de *ſuif* & de *noir*, dont les corſaires frottent le fond de leurs bâtimens, afin qu'il ne paroiſſe pas qu'on l'a ſuivé.

SUIF, *mettre les cuirs en* ſuif, *terme de Corroyeur & de Hongrieur*, qui ſignifie *imbiber* les cuirs avec du *ſuif* chaud par le moyen d'une eſpece de tampon de laine, appellé *gipon*.

SUIFFE, *voyez* VANDOISE.

SUILLATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie dans l'Umbrie, ſelon Pline, *l. III. c. xiv.* Ils habitoient, à ce que croit Cluvier, *Ital. l. II. p. 617.* le quartier où eſt aujourd'hui *Sigillo*, aux confins de la Marche-d'Ancône. (*D. J.*)

SUILLUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) quelques naturaliſtes donnent ce nom à une pierre qui, ſuivant Wallerius, eſt un ſpath brun opaque, elle a l'odeur de la corne brûlée. Il s'en trouve en Suede, dans la Gothie orientale & occidentale. Miſe dans le feu, elle pétille & décrépite comme le ſel marin, devient blanche & ſe convertit en chaux. M. Hiærne en a tiré une huile ſemblable à celle qu'on obtient du charbon de terre ou pétrole, & il s'attacha un ſel au col de la cornue; ce ſel étoit en très-petite quantité, & avoit une odeur urineuſe & le goût du ſel ammoniac. *Voyez* Urban Hiærne, *tentamina chimica.* M. Wallerius dit que cette pierre ſe trouve communément dans le voiſinage des mines d'alun. Il en diſtingue de priſmatique, de ſtriée ou rayonnée & de ſphérique, avec des cercles qui vont du centre à la circonférence. *Voyez* la *Minéralogie* de Wallerius.

SUINT *ou* ŒSIPE, ſ. m. (*Lainage.*) eſpece de graiſſe ou axonge qui ſe trouve adhérente à la laine des moutons & brebis; les marchands épiciers-droguiſtes qui en font le négoce, la vendent ſous le nom d'*œſipe*.

SUINTEMENT, SUINTER, (*Gram.*) termes relatifs au mouvement d'un fluide qui s'échappe preſqu'inſenſiblement d'un corps. Dans la plûpart des cavernes, l'eau *ſuinte* d'entre les pierres; ce vaiſſeau *ſuinte*; cette plaie ſeroit guérie ſans un léger *ſuintement* d'humeur, qu'il ſeroit dangereux d'arrêter.

SUIONS, LES, *Suiones*, (*Géog. anc.*) peuples septentrionaux, dont parle Tacite, *Germ. c. xvj.* Après avoir décrit la côte de la mer Suévique, aujourd'hui la mer Baltique, il fait mention des Suïons; *Suionum*, dit-il, *hinc civitates, ipso in Oceano :* par le mot *civitates*, il faut entendre des peuples : & quand il dit, *ipso in Oceano*, cela signifie *dans une île de l'Océan*, savoir la Scandie ou Scandinavie, que les anciens ont prise pour une île, quoique ce ne soit qu'une péninsule. C'est-là qu'habitoient les *Suïons*, partagés en divers peuples ou cités. Dans un autre endroit, Tacite, *c. xlv.* donne les *Suïons* pour voisins des Sitons : *Suionibus Sitonum gentes continuantur.* Enfin il dit ailleurs : « Les *Suïons* rendent honneur aux richesses, ce qui fait qu'ils vivent sous le » gouvernement d'un seul ». Cela signifie bien, dit l'auteur de l'*Esprit des lois*, que le luxe est singulierement propre aux monarchies. (*D. J.*)

SUIPPE, LA, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France en Champagne. Elle prend sa source aux confins de l'élection de Châlons & de l'Argonne, & se perd dans l'Aisne, entre Neuchâtel & Roucy. (*D. J.*)

SUISSE, on donne ce nom en Bourgogne à la salamandre terrestre. *Voyez* SALAMANDRE.

SUISSE, *la*, (*Géog. mod.*) pays d'Europe, séparé de ses voisins par de hautes montagnes. Ses bornes ne sont pas aujourd'hui les mêmes que dans le tems que ce pays étoit connu sous le nom d'*Helvétie ;* la *Suisse* moderne est beaucoup plus grande.

L'étendue du pays occupé présentement par les *Suisses*, par les Grisons & par leurs autres alliés, est proprement entre les terres de l'Empire, de la France & de l'Italie. Il confine vers l'orient avec le Tirol; vers l'occident, avec la Franche-comté ; vers le nord, avec le Sungtgaw, avec la Forêt-noire & avec une partie de la Suabe ; & vers le midi, avec le duché de Savoie, la vallée d'Aoste, le duché de Milan, & les provinces de Bergame & de Bresce. Ce pays, en le prenant dans sa plus grande largeur, s'étend environ l'espace de deux degrés de latitude, savoir depuis le 45d. 45. jusqu'au-delà du 47. & demi, & il comprend environ quatre degrés de longitude, c'est-à-dire depuis le 24. jusqu'au 28. Sa longueur est conséquemment d'environ 90 lieues de France, & sa largeur de plus de 33.

De cette façon, aujourd'hui comme autrefois, la *Suisse* est bornée au midi par le lac de Geneve, par le Rhône & par les Alpes, qui la séparent des Vallaisans & du pays des Grisons ; mais à l'occident, elle ne se trouve bornée qu'en partie par le mont Jura, qui s'étend du sud-oest au nord-est, depuis Geneve jusqu'au Botzberg, en latin *Vocetius*, comprenant au-delà du Jura le canton de Bâle, avec deux petits pays, qui autrefois étoient hors de la *Suisse*, & dont les habitans portoient le nom de *Rauraci*. A l'orient & au nord, elle est encore bornée aujourd'hui par le Rhin, à la réserve de la ville & du canton de Schaffouse, qui sont au-delà de ce fleuve & dans la Suabe.

La *Suisse* n'est pas seulement séparée de ses voisins, mais quelques cantons le sont l'un de l'autre par des suites de montagnes, qui leur servent également de limites & de fortifications naturelles. Elle est séparée particulierement de l'Italie par une si longue chaîne des Alpes, que l'on ne peut pas aller d'un pays à l'autre sans en traverser quelqu'une. Il n'y a que quatre de ces montagnes par lesquelles on puisse passer de la *Suisse* en Italie, ou du-moins n'y en a-t-il pas davantage où il y ait des chemins pratiqués communément par les voyageurs. L'une est le mont Cenis, par lequel on passe par la Savoie dans le Piémont ; la seconde est le S. Bernard, entre le pays nommé le *bas-Valais* & la vallée d'Aoste ; la troisieme est le Sampion, située entre le haut-Valais & la vallée d'Ossola, dans le Milanez ; & la quatrieme est le S. Godard, qui conduit du canton d'Ury à Bellinzona, & aux autres bailliages *suisses* en Italie, qui faisoient autrefois partie de l'état de Milan. C'est dans cette étendue de pays montagneux, dit le comte d'Hamilton,

Que le plus riant des vallons,
Au-lieu de fournir des melons,
Est un honnête précipice,
Fertile en ronces & chardons ;
L'on y respire entre des monts,
Au sommet desquels la geniſſe,
Le bœuf, la chevre, & les moutons,
Ne grimpent que par exercice,
Si fatigués, qu'ils ne sont bons
Ni pour l'usage des maisons,
Ni pour offrir en sacrifice.

Il ne faut pourtant pas s'imaginer que ces montagnes soient des rocs nuds, comme celles de Gènes. Elles portent la plûpart de bons pâturages tout l'été, pour des vastes troupeaux de bétail ; & l'on trouve dans certains intervalles des plaines fertiles, & d'une assez grande étendue.

La subtilité de l'air qu'on respire dans la *Suisse* & les diverses rivieres qui y prennent leur source prouvent que ce pays est extrèmement élevé. L'Adde, le Tésin, la Lintz, l'Aar, la Russ, l'Inn, le Rhône & le Rhin en tirent leur origine. On y peut ajouter le Danube, car quoiqu'à la rigueur il prenne naissance hors des limites de la *Suisse*, néanmoins c'est dans le voisinage de Schaffouse. La source de l'Ille est près de Bâle, & celle de l'Adige, quoique dans le comté de Tirol, est pourtant sur les confins des Grisons.

Entre le nombre de lacs de la *Suisse*, ceux de Constance, de Geneve, de Neufchâtel, de Zurich & de Lucerne sont très-considérables ; les deux premiers ont près de 18 lieues de longueur, & quelquefois 2, 3 ou 4 de largeur ; ils sont également beaux & poissonneux.

Jules César est le premier qui ait fait mention du peuple helvétique comme d'une nation. Il rapporte au commencement de ses commentaires la guerre qu'il eut avec les Helvétiens. Pendant son gouvernement des Gaules, ils firent une irruption en Bourgogne, avec le dessein de se transplanter dans un pays plus agréable & plus capable que le leur, de contenir le nombre infini de monde dont ils fourmilloient. Pour exécuter d'autant mieux ce projet, ils brûlerent douze villes qui leur appartenoient, & quatre cens villages, afin de s'ôter toute espérance de retour. Après cela, ils se mirent en marche avec leurs femmes & leurs enfans, faisant en tout plus de trois cens soixante mille ames, dont près de cent mille étoient en état de porter les armes. Ils voulurent se jetter dans le gouvernement de César par la Savoie ; mais ne pouvant passer le Rhône à la vue de son armée qui étoit campée de l'autre côté de ce fleuve, ils changerent de route, & pénétrerent par la Franche-comté. César les poursuivit, & leur livra plusieurs combats avec différens succès, jusqu'à ce qu'à la fin il les vainquit dans une bataille rangée, les obligea de revenir chez eux, & réduisit leur pays à l'obéissance des Romains, le joignant à la partie de son gouvernement, appellé la *Gaule celtique.*

Ils vécurent sous la domination romaine jusqu'à ce que cet empire même fut déchiré par les inondations des nations septentrionales, & qu'il s'éleva de nouveaux royaumes de ses ruines. L'un de ces royaumes fut celui de Bourgogne, dont la *Suisse* fit partie jusque vers la fin du xij. siecle. Il arriva pour-lors que ce royaume fut divisé en plusieurs petites souverainetés, sous les comtes de Bourgogne, de Mau-

rienne, de Savoie, de Provence, ainſi que ſous les dauphins du Viennois & ſous les ducs de Zéringen.

Par ce démembrement, la *Suiſſe* ne ſe trouva plus réunie ſous un même chef. Quelques-unes de ſes villes furent faites villes impériales. L'empereur Frédéric Barberouſſe en donna d'autres avec leur territoire (pour les poſſéder en fief de l'empire), aux comtes de Habſpourg, deſquels la maiſon d'Autriche eſt deſcendue. D'autres villes ſuiſſes, du moins leur gouvernement héréditaire, fut accordé au duc de Zéringen. La race de ces ducs s'éteignit dans le xiij. ſiecle: ce qui fournit l'occaſion aux comtes de Habſpourg d'aggrandir leur pouvoir dans tout le pays. Mais ce qui mit la liberté de la *Suiſſe* le plus en danger, ce fut le ſchiſme qui partagea ſi fort l'empire dans le même ſiecle, lorſqu'Othon IV. & Frédéric II. étoient empereurs à la fois, & alternativement excommuniés par deux papes qui ſe ſuccéderent. Dans ce déſordre tout le gouvernement fut bouleverſé, & les villes de la *Suiſſe* en particulier ſentirent les triſtes effets de cette anarchie; car comme ce pays étoit rempli de nobles & d'eccléſiaſtiques puiſſans, chacun y exerça ſon empire, & tâcha de s'emparer tantôt d'une ville, tantôt d'une autre, ſous quelque prétexte que ce fût.

Cette oppreſſion engagea pluſieurs villes de la *Suiſſe* & de l'Allemagne d'entrer enſemble en confédération pour leur défenſe mutuelle; c'eſt par ce motif que Zurich, Ury & Schwitz conclurent une alliance étroite en 1251. Cependant cette union de villes ne ſe trouvant pas une barriere ſuffiſante contre la violence de pluſieurs ſeigneurs, la plûpart des villes libres de la *Suiſſe*, & entr'autres les trois cantons que je viens de nommer, ſe mirent ſous la protection de Rodolphe de Habſpourg, en ſe réſervant leurs droits & leurs franchiſes.

Rodolphe étant devenu empereur, la nobleſſe accuſa juridiquement les cantons de Schwitz, d'Ury & d'Underwald de s'être ſouſtraits à leur domination féodale, & d'avoir démoli leurs châteaux. Rodolphe qui avoit autrefois combattu avec danger ces petits tyrans, jugea en faveur des citoyens.

Albert d'Autriche, au lieu de ſuivre les traces de ſon pere, ſe conduiſit, dès qu'il fut ſur le trône, d'une maniere entierement oppoſée. Il tâcha d'étendre ſa puiſſance ſur des pays qui ne lui appartenoient pas, & perdit par ſa conduite violente, ce que ſon prédéceſſeur avoit acquis par la modération. Ce prince ayant une famille nombreuſe, forma le projet de ſoumettre toute la *Suiſſe* à la maiſon d'Autriche, afin de l'ériger en principauté pour un de ſes fils. Dans ce deſſein, il nomma un certain Griſler bailli ou gouverneur d'Ury, & un nommé Landerberg, gouverneur de Schwitz & d'Underwald; c'étoient deux hommes dévoués à ſes volontés. Il leur preſcrivit de lui ſoumettre ces trois cantons, ou par la corruption, ou par la force.

Ces deux gouverneurs n'ayant rien pu gagner par leurs artifices, employerent toutes ſortes de violences, & exercerent tant d'horreurs & de traitemens barbares, que le peuple irrité n'obtenant aucune juſtice de l'empereur, & ne trouvant plus de ſalut que dans ſon courage, concerta les meſures propres à ſe délivrer de l'affreux eſclavage ſous lequel il gémiſſoit.

Il y avoit trois hommes de ces trois cantons dont chacun étoit le plus accrédité dans le ſien, & qui pour cette raiſon furent les objets principaux de la perſécution des gouverneurs; ils s'appelloient Arnold Melchtal, du canton d'Underwald; Werner Stauffacher, du canton de Schwitz; & Walter Furſt, de celui d'Ury. C'étoient de bons & d'honnêtes payſans; mais la difficulté de prononcer des noms ſi reſpectables, a nui peut-être à leur célébrité.

Ces trois hommes naturellement courageux, également maltraités des gouverneurs, & unis tous trois par une longue amitié que leurs malheurs communs avoient affermie, tinrent des aſſemblées ſecretes, pour délibérer ſur les moyens d'affranchir leur patrie, & pour attirer chacun dans leur parti, tous ceux de ſon canton, auxquels il pourroit ſe fier, & qu'il ſauroit avoir aſſez de cœur pour contribuer à exécuter les réſolutions qu'ils prendroient. Conformément à cette convention, ils engagerent chacun trois amis ſûrs dans leur complot, & ces douze chefs devinrent les conducteurs de l'entrepriſe. Ils confirmerent leur alliance par ſerment, & réſolurent de faire, le jour qu'ils fixerent, un ſoulevement général dans les trois cantons, de démolir les châteaux fortifiés, & de chaſſer du pays les deux gouverneurs avec leurs créatures.

Tous les hiſtoriens nous apprennent que cette conſpiration acquit une force irréſiſtible par un événement imprévu. Griſler, gouverneur d'Ury, s'aviſa d'exercer un genre de barbarie également horrible & ridicule. Il fit planter ſur le marché d'Altorff, capitale du canton d'Ury, une perche avec ſon chapeau, ordonnant ſous peine de la vie, de ſaluer ce chapeau en ſe découvrant, & de plier le genou avec le même reſpect que ſi lui gouverneur eût été là en perſonne.

Un des conjurés, nommé Guillaume Tell, homme intrépide & incapable de baſſeſſe, ne ſalua point le chapeau. Griſler le condamna à être pendu, & par un rafinement de tyrannie, il ne lui donna ſa grace, qu'à condition que ce pere, qui paſſoit pour archer très-adroit, abattroit d'un coup de fleche, une pomme placée ſur la tête de ſon fils. Le pere tira, & fut aſſez heureux ou aſſez adroit pour abattre la pomme, ſans toucher la tête de ſon fils. Tout le peuple éclata de joie, & battit des mains d'une acclamation générale. Griſler appercevant une ſeconde fleche ſous l'habit de Tell, lui en demanda la raiſon, & lui promit de lui pardonner, quelque deſſein qu'il eût pu avoir. « Elle t'étoit deſtinée, lui répondit Tell, ſi » j'avois bleſſé mon fils. » Cependant effrayé du danger qu'il avoit couru de tuer ce cher fils, il attendit le gouverneur dans un endroit où il devoit paſſer quelques jours après, & l'ayant apperçu, il le viſa, lui perça le cœur de cette même fleche, & le laiſſa mort ſur la place. Il informa ſur le champ ſes amis de ſon exploit, & ſe tint caché juſqu'au jour de l'exécution de leur projet.

Ce jour fixé au premier Janvier 1308, les meſures des confédérés ſe trouverent ſi bien priſes, que dans le même tems les garniſons des trois châteaux furent arrêtées & chaſſées ſans effuſion de ſang, les forteresſes raſées, & par une modération incroyable dans un peuple irrité, les gouverneurs furent conduits ſimplement ſur les frontieres & relâchés, après en avoir pris le ſerment qu'ils ne retourneroient jamais dans le pays. Ainſi quatre hommes privés des biens de la fortune & des avantages que donne la naiſſance, mais épris de l'amour de leur patrie, & animés d'une juſte haine contre leurs tyrans, furent les immortels fondateurs de la liberté helvétique! Les noms de ces grands hommes devroient être gravés ſur une même médaille, avec ceux de Mons, des Doria & des Naſſau.

L'empereur Albert informé de ſon déſaſtre, réſolut d'en tirer vengeance; mais ſes projets s'évanouirent par ſa mort prématurée; il fut tué à Konigsfeld par ſon neveu Jean, auquel il détenoit, contre toute juſtice, le duché de Souabe.

Sept ans après cette avanture qui donna le tems aux habitans de Schwitz, d'Ury & d'Underwald de pourvoir à leur ſûreté, l'archiduc Léopold, héritier des états & des ſentimens de ſon pere Albert, aſſembla une armée de vingt mille hommes, dans le deſ-

ſein de ſaccager ces trois cantons rebelles, & de les mettre à feu & à ſang. Leurs citoyens ſe conduiſirent comme les Lacédémoniens aux Thermopyles. Ils attendirent, au nombre de cinq cens hommes, la plus grande partie de l'armée autrichienne au pas de Morgarten. Plus heureux que les Lacédémoniens, ils porterent le déſordre dans la cavalerie de l'archiduc, en faiſant tomber ſur elle une grêle affreuſe de pierres, & profitant de la confuſion, ils ſe jetterent avec tant de bravoure ſur leurs ennemis épouvantés, que leur défaite fut entiere.

Cette victoire ſignalée ayant été gagnée dans le canton de Schwitz, les deux autres cantons donnerent ce nom à leur alliance, laquelle devenant plus générale, fait encore ſouvenir par ce ſeul nom, des ſuccès brillans qui leur acquirent la liberté.

En vain la maiſon d'Autriche tenta pendant trois ſiecles de ſubjuguer ces trois cantons; tous ſes efforts eurent ſi peu de réuſſite, qu'au lieu de ramener les trois cantons à ſon obéiſſance, ceux-ci détacherent au contraire d'autres pays & d'autres villes du joug de la maiſon d'Autriche. Lucerne entra la premiere dans la confédération en 1332. Zurich, Glaris & Zug ſuivirent l'exemple de Lucerne vingt ans après; Berne qui eſt en *Suiſſe* ce qu'Amſterdam eſt en Hollande, renforça l'alliance. En 1481 Fribourg & Soleure; en 1501 Baſle & Schaffhouſe accrurent le nombre des cantons. En voilà douze. Le petit pays d'Appenzell, qui y fut aggrégé en 1513, fit le treizieme. Enfin les princes de la maiſon d'Autriche ſe virent forcés par le traité de Munſter de déclarer les *Suiſſes* un peuple indépendant. C'eſt une indépendance qu'ils ont acquiſe par plus de ſoixante combats, & que ſelon toute apparence, ils conſerveront long-tems.

Les perſonnes un peu inſtruites conviennent que le corps helvétique doit plutôt être appellé la *confédération* que la république des *Suiſſes*, parce que les treize cantons forment autant de républiques indépendantes. Ils ſe gouvernent par des principes tout differens. Chacun d'eux conſerve tous les attributs de la ſouveraineté, & traite à ſon gré avec les étrangers; leur diete générale n'eſt point en droit de faire des réglemens, ni d'impoſer des lois.

Il eſt vrai qu'il y a tant de liaiſon entre les treize cantons, que ſi l'un étoit attaqué, les douze autres ſeroient obligés de marcher à ſon ſecours; mais ce ſeroit par la relation que deux cantons peuvent avoir avec un troiſieme, & non par une alliance directe, que chacun des treize cantons a avec tous les autres.

Les *Suiſſes* ne voulant pas ſacrifier leur liberté à l'envie de s'agrandir, ne ſe mêlent jamais des conteſtations qui s'élevent entre les puiſſances étrangeres. Ils obſervent une exacte neutralité, ne ſe rendent jamais garans d'aucun engagement, & ne tirent d'autre avantage des guerres qui deſolent ſi ſouvent l'Europe, que de fournir indifféremment des hommes à leurs alliés, & aux princes qui recourent à eux. Ils croyent être aſſez puiſſans, s'ils conſervent leurs lois. Ils habitent un pays qui ne peut exciter l'ambition de leurs voiſins; & ſi j'oſe le dire, ils ſont aſſez forts pour ſe défendre contre la ligue de tous ces mêmes voiſins. Invincibles quand ils ſeront unis, & qu'il ne s'agira que de leur fermer l'entrée de leur patrie, la nature de leur gouvernement républicain ne leur permet pas de faire des progrès au-dehors. C'eſt un gouvernement pacifique, tandis que tout le peuple eſt guerrier. L'égalité, le partage naturel des hommes y ſubſiſte autant qu'il eſt poſſible. Les lois y ſont douces; un tel pays doit reſter libre!

Il ne faut pas croire cependant que la forme du gouvernement républicain ſoit la même dans tous les cantons. Il y en a ſept dont la république eſt ariſtocratique, avec quelque mélange de démocratie; & ſix ſont purement démocratiques. Les ſept ariſtocratiques ſont Zurich, Berne, Lucerne, Baſle, Fribourg, Soleure, Schaffhouſe; les ſix démocratiques ſont Ury, Schwitz, Underwald, Zug, Glaris & Appenzell. Cette différence dans leur gouvernement ſemble être l'effet de l'état dans lequel chacune de ces républiques ſe trouva, avant qu'elles fuſſent érigées en cantons. Car comme les ſept premieres ne conſiſterent chacune que dans une ville, avec peu ou point de territoire, tout le gouvernement réſida naturellement dans le bourgeois, & ayant été une fois reſtraint à leur corps, il y continue toujours, nonobſtant les grandes acquiſitions de territoires qu'elles ont faites depuis. Au contraire, les ſix cantons démocratiques n'ayant point de villes ni de villages qui puſſent prétendre à quelque prééminence par deſſus les autres, le pays fut diviſé en communautés, & chaque communauté ayant un droit égal à la ſouveraineté, on ne put pas éviter de les y admettre également, & d'établir la pure démocratie.

On ſait que la *Suiſſe* priſe pour tout le corps helvétique, comprend la *Suiſſe* propre, les alliés des *Suiſſes*, & les ſujets des *Suiſſes*. La *Suiſſe* propre eſt partagée en ſeize ſouverainetés, ſavoir treize cantons, deux petits états ſouverains, qui ſont le comté de Neuf-Châtel & l'abbaye de S. Gall, une république qui eſt la ville de S. Gall. Les alliés des *Suiſſes* ſont les Griſons, les Vallaiſans & Genève. Les ſujets des *Suiſſes* ſont ceux qui ſont hors de la *Suiſſe*, ou ceux qui obéiſſent à pluſieurs cantons qui les poſſedent par indivis.

Il y a des cantons qui ſont catholiques, & d'autres proteſtans. Dans ceux de Glaris & d'Appenzell, les deux religions y regnent également ſans cauſer le moindre trouble.

Je me ſuis étendu ſur la *Suiſſe*, & je n'ai dit que deux mots des plus grands royaumes d'Aſie, d'Afrique & d'Amérique; c'eſt que tous ces royaumes ne mettent au monde que des eſclaves, & que la *Suiſſe* produit des hommes libres. Je ſais que la nature ſi libérale ailleurs, n'a rien fait pour cette contrée, mais les habitans y vivent heureux; les ſolides richeſſes qui conſiſtent dans la culture de la terre, y ſont recueillies par des mains ſages & laborieuſes. Les douceurs de la ſociété, & la ſaine philoſophie, ſans laquelle la ſociété n'a point de charmes durables, ont pénétré dans les parties de la *Suiſſe* où le climat eſt le plus tempéré, & où regne l'abondance. Les ſectes de la religion y ſont tolérantes. Les arts & les ſciences y ont fait des progrès admirables. Enfin dans ces pays autrefois agreſtes, on eſt parvenu en pluſieurs endroits à joindre la politeſſe d'Athènes à la ſimplicité de Lacédémone. Que ces pays ſe gardent bien aujourd'hui d'adopter le luxe étranger, & de laiſſer dormir les lois ſomptuaires qui le prohibent!

Les curieux de l'hiſtoire des révolutions de la *Suiſſe* conſulteront les mémoires de M. Bochat, qui forment trois volumes in-4°. Geſner, Scheuchzer & Wagner ont donné l'hiſtoire naturelle de l'Helvétie. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SUISSES, *privileges des Suiſſes en France pour leur commerce*; ils peuvent introduire dans le royaume les toiles du cru & de la fabrique de leur pays ſans payer aucuns droits. Ce privilege eſt fondé ſur les traités que nous avons faits avec eux depuis le xv. ſiecle, ainſi que ſur pluſieurs arrêts & lettres-patentes qui ont encore expliqué & confirmé ce privilege. Le détail de tous ces titres paroît être ici ſuperflu, il ſuffira d'en donner les dates. *Voyez* les traités de 1463, 1475, 1512, 1663 & 1715. *Voyez* les lettres-patentes & les arrêts de 1551, 1571, 1594, 1602, 1658, 1693, 1692 & 1698.

Sous le nom de *Suiſſes*, il faut entendre ici non-ſeulement les peuples des Treize Cantons, mais encore les habitans des ville & abbaye de Saint-Gal, du Valais, de la ville de Mulhauſen, & enfin ceux des

des trois ligues grises & de la comté de Neuchatel. Ils composent tous le louable corps helvétique, & jouissent tous en France des mêmes privileges sans aucune distinction.

L'entrée des toiles étrangeres n'est permise dans le royaume que par les villes de Rouen & de Lyon, en prenant pour cette derniere des acquits à caution aux bureaux de Gax ou de Coulonge, suivant un arrêt du 22 Mars 1692. Mais, en faveur des *Suisses* seulement, le bureau de Saint-Jean-de-Losne est ouvert comme les deux autres, par un arrêt de 1698.

La position du territoire des *Suisses* & de celui de leurs alliés, ne leur permet pas de faire entrer leurs toiles par Rouen; ainsi ce n'est qu'à Lyon qu'ils exercent leurs droits, après avoir rempli néanmoins certaines formalités.

Ils sont obligés de faire inscrire leurs noms & enregistrer leurs marques au bureau de la douane. Chaque particulier n'y est admis qu'après avoir constaté son origine devant le président en la juridiction de la douane, par des certificats authentiques des magistrats des lieux de sa naissance. La vérité de ces certificats doit être attestée avec serment par deux négocians *suisses* déja inscrits. Ensuite le procureur du roi & le directeur de la douane sont entendus; & enfin lorsque rien ne s'y oppose, on expédie des lettres d'inscription, dans lesquelles il est défendu au nouvel inscrit de prêter son nom & sa marque, à peine d'être déchu de son privilege.

Il n'y a que ceux des marchands *suisses* qui ont rempli ces formalités, qui puissent faire entrer leurs toiles à Lyon sans payer des droits. On exige même que les balles de toiles portent l'empreinte de la marque inscrite (qui par conséquent a été envoyée à un correspondant), & qu'elles soient accompagnées des certificats des lieux d'où elles viennent, portant que ces toiles sont du cru & de la fabrique du pays des *Suisses*, conformément aux arrêts de 1692 & 1698.

Il semble que de la teneur de ces deux arrêts, les *Suisses* pourroient inférer que leurs basins doivent être exempts de droits d'entrée comme leurs toiles. Mais il est constant que leurs basins payent les droits ordinaires; peut-être est-ce parce que tout privilege est de droit étroit, & que les basins ne sont point nommés dans ces privileges, ou bien parce que le coton dont ces basins sont en partie composés, empêche que l'on ne puisse les regarder comme marchandises du cru du pays des *Suisses*.

Par une concession de François I. en l'année 1515, qui est motivée *pour services rendus, & entr'autres prêt d'argent*, les marchands des villes impériales avoient obtenu quinze jours de délai, au-delà des quinze jours suivant immédiatement chaque foire, pendant lesquels, conformément aux édits de Charles VII. & de Louis XI. les marchandises ne payent à la sortie de Lyon aucun des droits dûs dans les autres tems. Les *Suisses* qui n'avoient que dix jours de grace, en demanderent quinze comme les Allemands, ce qui leur fut accordé par Henri II. le 8 Mars 1551. Pour jouir de cette faveur, ils doivent se faire inscrire à l'hôtel-de-ville comme ils le font à la douane pour l'affranchissement des droits d'entrée. La raison en est que ces droits de sortie, qui sont domaniaux, ont été aliénés à la ville de Lyon en 1630.

Voyez sur tout cet objet les *différentes histoires* des *Suisses*, ou au moins le *recueil de leurs privileges*, imprimé chez Saugrain en 1715; le *mémoire* de M. d'Herbigny, intendant de Lyon; dans l'*état de la France*, par le comte de Boulainvilliers; & le *recueil des tarifs*, imprimé à Rouen en 1758.

Il peut être important d'ajouter ici que les toiles de *Suisse*, que l'on envoie de France aux îles & colonies françoises, sont assujetties, par l'*article 14.* du réglement du mois d'Avril 1717, concernant le commerce de nos colonies, aux différens droits dûs à la sortie & dans l'intérieur du royaume d'une province à l'autre. *Voyez* PROVINCES *réputées étrangeres.*

L'*article 3.* du même réglement, a exempté de tous ces droits, dans le cas de l'envoi aux colonies, les marchandises & les denrées du cru & de la fabrique de France. Mais comme les toiles de *Suisse* une fois sorties de leurs ballots, n'ont plus rien qui les caractérise, il paroît qu'il seroit aisé de les envoyer à-travers tout le royaume de Lyon à la Rochelle, pour passer à nos colonies comme toiles françoises.

Afin de prévenir tout abus à cet égard, on pourroit exiger que les toiles de *Suisse* reçussent dans leur pays, ou lors de l'ouverture des balles en France, une marque particuliere & distinctive. Cette idée s'est présentée si naturellement, que j'ai cru devoir l'ajouter à cet *article* avant de le terminer. *Article de M.* BRISSON, *inspecteur des manufactures, & académicien de Ville-Franche en Beaujollois.*

SUITE, s. f. (*Gram.*) enchaînement, liaison, dépendance, qui détermine un ordre successif entre plusieurs choses. On dit les *suites* d'une affaire; la *suite* de la débauche; la *suite* d'un raisonnement; la *suite* d'un prince; c'est à la *suite* d'une affaire; une *suite* d'événemens fâcheux; une *suite* de sottises; la *suite* de l'histoire ecclésiastique; une *suite* de médailles de poëtes.

SUITE, *en Algebre*, est la même chose que *serie*. *Voyez* SERIE.

SUITE, (*Jurisprud.*) signifie la continuation ou la poursuite d'une chose.

Suivre le barreau, c'est le fréquenter, y assister.

Etre à la *suite* de la cour ou du conseil, c'est se tenir auprès & à ses ordres.

Faire *suite* d'une demande ou procédure, c'est continuer les poursuites commencées.

Suites de bêtes, dans la coutume de Berry & autres coutumes, c'est proprement une revendication que fait celui qui a donné du bétail à cheptel, lorsqu'il est vendu à son insçu par le preneur.

Suite se prend quelquefois pour le croît du bétail. On dit *croît & suite*; la coutume de Touraine, *article 100*, dit que ceux qui ont droit de faultrage & préage, avec faculté de mettre dans les prés dont ils jouissent des vaches & bêtes chevalines avec leur *suite*, n'y peuvent mettre que le croît & *suite* de l'année seulement, c'est-à-dire, les veaux & poulins de l'année.

Suite de dixme, ou *dixme de suite*. *Voyez* DIXME.

Suite par hypotheque, est lorsqu'en vertu de l'hypotheque on poursuit le détenteur d'un bien qui est hypothéqué à une créance. On dit communément que les meubles n'ont pas de *suite* par hypotheque, c'est-à-dire, que quand ils sont déplacés du lieu où on les avoit donnés en nantissement, on ne les peut pas saisir entre les mains d'un tiers, si ce n'est en cas de banqueroute ou par droit de revendication. *Voyez l'article 270* de la coutume de Paris.

Suite de personnes serves, c'est la revendication que peut faire le seigneur de ses hommes serfs, lorsque sans son consentement ils vont demeurer hors de sa seigneurie. *Voyez* les coutumes de Berry, Nivernois, Bourbonnois, Bourgogne, Comté.

Droit de suite du châtelet de Paris, est un droit particulier, en vertu duquel lorsqu'un commissaire du châtelet de Paris a apposé le scellé, il doit être par lui apposé par droit de *suite* dans tous les lieux où il peut se trouver des effets du défunt, & l'inventaire doit être fait de même par les notaires du châtelet, ou par ceux des lieux auxquels les officiers du châtelet délivrent des commissions à cet effet.

Ce droit de *ſuite* n'a été établi par aucune loi préciſe ; il paroît tirer ſon origine de ce qu'anciennement le ſcel du châtelet étoit unique & univerſel pour tout le royaume ; on s'en ſervoit même, au défaut du grand, pour ſceller les actes de chancellerie.

Ce ſcel étant exécutoire dans toute l'étendue du royaume, il eſt naturel que les officiers du châtelet ayant commencé à inſtrumenter en vertu de ce ſceau, continuent de le mettre à exécution dans tous les lieux où il y a occaſion de le faire.

Ce droit de *ſuite* réſulte d'ailleurs de l'indiviſibilité de la matiere, & l'on argumente pour cela du titre du code *ubi de hæreditate agatur*, & des interprétations que les docteurs lui ont donné, tantôt en fixant la compétence du juge par le lieu où ſe trouvent les choſes héréditaires ou la plus grande partie, par le lieu du domicile du défunt, ce qui doit ſur-tout avoir lieu en France, où les meubles ſuivent le domicile du défunt pour la maniere d'y ſuccéder.

Quoi qu'il en ſoit des motifs qui ont pu faire introduire cet uſage, il eſt certain qu'il a été autoriſé par pluſieurs réglemens ; il l'eſt implicitement par un édit du mois de Décembre 1477, qui donne pour motif d'une nouvelle création de commiſſaires-examinateurs, que le roi avoit recouvré par ſes conquêtes pluſieurs duchés, comtés, villes, châteaux, ſeigneuries & poſſeſſions, ce qui donnoit, eſt-il dit, beaucoup plus d'étendue à la juriſdiction du châtelet, tant à cauſe des privileges de l'univerſité qu'autrement ; motif qui ſuppoſent que les commiſſaires peuvent appoſer le ſcellé dans tout le royaume par droit de *ſuite*.

Ce même droit a été autoriſé par divers arrêts.

On peut néanmoins voir ce que dit à ce ſujet l'auteur du *recueil des réglemens ſur les ſcellés & inventaires*, *liv. II. ch. ix.* lequel prétend que ce droit de *ſuite* n'eſt point particulier aux offices du châtelet, qu'il ne réſulte que de l'indiviſibilité du ſcellé & de l'inventaire ; il prétend même que divers arrêts qu'il rapporte ont mis des bornes à ce privilege, mais il eſt certain que les officiers du châtelet ont pour eux la poſſeſſion. *Voyez* le *traité de la police* par de la Mare, *tom. I. liv. I. tit. 12.* le *ſtyle du châtelet.*

Quelques autres officiers jouiſſent auſſi du droit de *ſuite* pour les ſcellés, comme Meſſieurs de la chambre des comptes ſur les biens des comptables, en quelque endroit du royaume que ces biens ſoient ſitués ; mais c'eſt moins en vertu d'un privilege attaché à leur ſceau, qu'en conſéquence de leur juriſdiction, qui s'étend par-tout ſur les biens des perſonnes qui ſont leurs juſticiables. *Voyez* ATTRIBUTION, COMPÉTENCE, PRIVILEGE. (*A*)

SUITE, (*Art-numiſmat.*) les antiquaires appellent *ſuite*, l'arrangement qu'ils donnent à leurs médailles, de grand, moyen & petit bronze, comme nous l'avons expliqué au mot *médaille*. *Voyez* MÉDAILLE.

Mais la méthode la plus ordinaire eſt de former les *ſuites* par le côté de la médaille qu'on nomme la *tête*, & c'eſt de cette diſtribution dont nous allons entretenir ici les curieux.

Il y a dans les médailles parfaites deux côtés à conſiderer, qui contribuent à leur beauté & à leur rareté ; le côté qu'on appelle la *tête*, & celui qu'on appelle le *revers*. Le côté de la tête détermine les *ſuites*, & fixe l'ordre & l'arrangement de chacune, ſoit qu'effectivement l'on y voie la tête d'un perſonnage, comme d'un dieu, d'un roi, d'un héros, d'un ſavant, d'un athlete, ſoit qu'il s'y rencontre autre choſe qui tienne lieu de la tête, & qu'on ne laiſſe pas cependant de nommer ainſi, comme une figure, un nom, ou quelque monument public, dont l'inſcription eſt miſe de l'autre côté.

De ces différentes têtes dont nous parlons, ſe forment cinq ordres différens de médailles, dont on peut compoſer des *ſuites* fort curieuſes. Dans le premier on met la *ſuite* des rois. Dans le ſecond celle des villes, ſoit greques, ſoit latines ; ſoit avant, ſoit après la fondation de l'empire romain. Dans le troiſieme ſe rangent les familles romaines, dont les médailles ſe nomment auſſi *conſulaires*. Dans le quatrieme, les impériales, & toutes celles qui y ont rapport. Dans le cinquieme, les déités, ſoit qu'elles ſe trouvent ſur les médailles en ſimple buſte, ſoit qu'elles y ſoient tout de leur haut, & revêtues de leurs qualités, & de leurs ſymboles. On y voit les héros & les hommes illuſtres dont on a conſervé les médailles, comme Homere, Pythagore, & certains capitaines grecs & latins, *&c.*

Dans le premier ordre, qui eſt celui des rois, les *ſuites* peuvent être fort belles, & même très-nombreuſes, ſi l'on veut mêler les métaux, car il nous reſte beaucoup de médailles greques de ce genre. M. Vaillant nous a donné les rois de Syrie, dont il a formé une hiſtoire pleine de ſavantes remarques. Le titre de ſon livre eſt *Seleucidarum imperium, ſive hiſtoria regum Syriæ ad fidem numiſmatum accomodata*, Paris, 1601, *in-4°*. Il a ramaſſé dans cet ouvrage la ſuite complette des rois de Syrie depuis Séleucus I. dit *Nicator*, juſqu'à Antiochus XIII. du nom appellé *Epiphanes*, Philopator, Callinicus, & connu par la qualité d'aſiatique, ou comagene ; c'eſt-à-dire, que M. Vaillant a renfermé dans ſon hiſtoire numiſmatique le regne de 27 rois, qui fait l'eſpace de plus de 250 ans ; puiſque Séleucus commença de regner environ l'an 312 avant J. C. & que le dernier Antiochus finit environ l'an 75. On trouve dans cet ouvrage une ſuite de 120 médailles, gravées & expliquées avec beaucoup de netteté.

Le même auteur nous a donné les rois d'Egypte, dont il a fait un recueil très-curieux, intitulé *hiſtoria Ptolemæorum Ægypti regum ad fidem numiſmatum accommodata. Amſt. 1701, in-fol.* Près de 20 ans après la mort de ce ſavant antiquaire, on a publié en deux volumes de ſa main, & achevé avant ſa mort, l'ouvrage qui regarde les médailles & l'hiſtoire des rois parthes, des rois du Pont, du Boſphore & de Bithynie. Le premier volume eſt intitulé, *Arſacidarum imperium ſive regum Parthorum hiſtoria ad finem numiſmatum accommodata ;* & le ſecond : *Achæmenidarum imperium, ſive regnum Ponti, Boſphori & Bithyniæ hiſtoria, ad fidem numiſmatum accommodata.* Paris, 1425, *in-4°*. Il ſeroit à ſouhaiter que quelqu'un nous donnât de même l'hiſtoire des rois de Macédoine, de Thrace, de Cappadoce, de Paphlagonie, d'Arménie, de Numidie, par les médailles ; nous avons celle des rois de l'Oſrhoeſne, & de la Bactriane, par M. Bayer.

Il ſe voit des rois goths, dont les médailles ont paſſé juſqu'à nous, ſoit en bronze, ſoit en argent. Quelques-unes ne ſont pas mépriſables. Telles ſont celles d'Athalaric, de Wiiigez, de Baduela, & de Thela. On en trouve même d'or, mais d'un or très-pâle & très-bas, où M. Patin dit qu'il n'y a que la quatrieme partie de fin. On ne peut point former de *ſuites* de pareilles médailles.

Dans le deuxieme ordre, qui eſt celui des villes, on trouve de quoi faire des *ſuites* conſidérables ; des ſeules villes greques, l'on peut en ramaſſer plus de 250 ; j'entends à n'en prendre qu'une de chaque ville : car les différens revers conduiroient beaucoup plus loin.

Goltzius paroît y avoir travaillé avec beaucoup d'application, parce qu'il regardoit ces monumens non-ſeulement comme un embelliſſement, mais encore comme des preuves de ſon hiſtoire. Il en a compoſé un gros ouvrage où il y a beaucoup à appren-

dre; & où l'on trouve de quoi entendre les types différens de ces médailles, qu'il semble n'avoir pas voulu se donner la peine d'expliquer plus distinctement. Nous les avons depuis l'an 1618, gravées autrefois par Goltzius même, réparées & imprimées de nouveau par Jacques de Bie à Anvers, en plus de cent tables, & mises à la tête de deux tomes de l'histoire greque de ce même Goltzius. Le premier contient la grande Grece & la Sicile. Le second comprend la Grece même, les îles de la Grece, & une partie de l'Asie. Le plus grand chagrin des antiquaires, c'est qu'on a perdu la meilleure partie des médailles que Goltzius avoit ramassées, & que de 30 provinces dans lesquelles il avoit divisé toute la *suite*, il n'en est resté que les cinq moindres: la Colchide, la Cappadoce, la Galatie, le Pont, & la Bithynie.

M. de Boze possédoit un volume entier manuscrit des médailles de Goltzius, toutes dessinées fort exactement. Il seroit à souhaiter qu'on les fît graver, parce qu'il y en a quantité de fort rares; le nombre va jusqu'à près de sept mille toutes impériales, depuis Jules César jusqu'à Justinien, outre celles que nous avons déja du même auteur, gravées dans l'histoire qu'il nous a donnée des trois premiers Césars, Jules, Auguste & Tibere. Il est vrai qu'on n'est point d'accord sur la confiance qu'on doit donner à Goltzius. Chez plusieurs antiquaires, ce célebre artiste passe pour avoir rapporté quantité de médailles qui n'ont jamais existé: de sorte que sa destinée est comme celle de Pline entre les naturalistes, que tout le monde admire, & que personne ne veut croire; cependant l'on découvre tous les jours de ces médailles que l'on prétendoit avoir été faites à plaisir par ce fameux antiquaire, comme l'on découvre tous les jours de ces merveilles de la nature, qu'on regardoit comme d'agréables imaginations, que Pline avoit rapportées, sur la foi de gens à qui il avoit trop déféré.

Les médailles des colonies pourroient faire chez les curieux qui aimeroient la géographie ancienne, une *suite* différente de celle-ci, fort nombreuse, fort agréable, & fort aisée, avec le secours que nous avons maintenant pour la former, & pour la bien entendre. Je parle de ces villes où les Romains envoyoient des citoyens, soit pour décharger Rome d'un trop grand nombre d'habitans, soit pour récompenser les vieux soldats, en leur distribuant des terres & des établissemens. On donnoit aussi le nom de *colonies* à des villes que les Romains bâtissoient de nouveau; & l'on accordoit le même titre à d'autres villes, dont les habitans obtenoient le droit de citoyens romains, ou le droit du pays latin, qu'on appelloit *jus civitatis*, ou *jus latii*. Ces villes conservoient le nom de *colonie* ou de *municipe*, soit qu'elles fussent dans la Grece, soit qu'elles fussent ailleurs; car les Grecs regardoient ce mot κολωνια, comme un mot consacré, qu'ils avoient adopté par respect.

Le nombre des médailles de colonies deviendroit encore bien plus grand pour en former des *suites*, si l'on y joignoit toutes les villes qui ont battu des médailles en leur nom, sans considérer si elles sont impériales ou nom; si elles sont greques ou latines: mais pour perfectionner un cabinet en ce genre, il faudroit y placer comme tête, ce qui est revers dans les impériales, ensorte que la figure de l'empereur n'y seroit considérée que par accident. Nous avons indiqué au mot *médaille*, les beaux ouvrages qui ont été publiés sur cette matiere; nous ajouterons seulement ici, que les têtes des médailles des villes, ne sont ordinairement que le génie de la ville même, ou de quelqu'autre déité qui y étoit honorée, comme il est aisé de le voir dans le recueil de Goltzius.

Les médailles consulaires sont, dans le troisieme ordre, une *suite* très-nombreuse, comme nous le dirons ci-après. Cette *suite* néanmoins, a peu de choses curieuses, pour les légendes & pour les types; si ce n'est dans les médailles qui ont été frappées depuis la décadence de la république, & qui devroient commencer naturellement la *suite* des impériales. Avant ce tems-là, ces sortes de médailles, représentent simplement la tête de Rome casquée, ou celle de quelque déité, & le revers est ordinairement une victoire traînée dans un char, à deux ou à quatre chevaux.

Il est vrai que vers le septieme siecle de Rome, les triumvirs monétaires se donnerent la liberté de mettre sur les médailles, les têtes des hommes illustres qu'ils comptoient parmi leurs ancêtres, & de les y représenter, soit sous leur figure propre, soit sous celle de la divinité tutélaire de leur famille. Cet usage eut lieu jusqu'à la décadence de la république, que l'on commença à graver sur les médailles les têtes de Jules-César, des conjurés qui le tuerent, des triumvirs qui envahirent la souveraine puissance, & de tous ceux qui eurent depuis part au gouvernement; jusqu'à ces malheureux tems, il n'étoit permis à personne de graver sa tête sur la monnoie: ce privilege étant regardé comme une suite de la royauté, dont le nom même fut toujours odieux aux Romains.

Il faut remarquer ici que Jules-César fut le premier dont on ait mis, de son vivant, la tête sur la monnoie. On trouve ensuite des médailles d'or & d'argent avec la tête de M. Brutus, dont quelques-unes ont au revers une espece de bonnet entre deux poignards; mais il n'y a point d'apparence que ces médailles aient été frappées à Rome, où son parti n'étoit pas le plus fort; elles le furent, selon Dion, lorsque Brutus passa en Asie pour y joindre Cassius, après s'être rendu maître de la Macédoine, & d'une partie de la Grece. Au reste, jusqu'à présent on ne connoît point de médaille de Brutus aussi singuliere que celle qu'a fait graver le savant marquis Scipion Maffei, où l'on voit d'un côté la tête de Jules-César couronné de laurier, avec le bâton augural devant, & pour légende *Julius-Cæsar*; au revers, la tête de Brutus sans couronne, un poignard derriere, & ces mots: *M. Brutus*. Mais il faut avouer que cette médaille est suspecte par trop de raisons, pour ne pas croire que c'est une médaille de coin moderne.

Dans le *Thesaurus Morellianus*, on trouve deux cens six familles romaines, dont on a fait graver deux mille quatre cens quinze médailles, sans comprendre dans ce nombre ni les médailles qu'on n'a pu attribuer à aucune famille particuliere, & qui vont à cent trente-cinq, ni les médailles consulaires qui ne se trouvent que dans les fastes de Goltzius.

Il s'agit maintenant d'indiquer l'arrangement qu'on donne aux familles consulaires. Leur *suite* peut se faire en deux façons; l'une, selon la méthode d'Ursini; l'autre, selon celle de Goltzius.

Ursini a suivi l'ordre alphabétique des noms différens des familles qui se lisent sur les médailles, mettant ensemble toutes celles qui paroissent appartenir à la même maison. Cette maniere manque d'agrément, mais elle a la vérité, la réalité & la solidité.

Goltzius a fait la *suite* des familles par les fastes consulaires, rangeant sous chaque année les médailles des consuls. Cette deuxieme maniere est sans doute belle & savante, mais par malheur elle n'a que de l'apparence; & dans la vérité, l'exécution en est impossible. 1°. Parce que nous n'avons aucune médaille des premiers consuls, depuis l'an 244 jusqu'en l'an 485: ce qui a obligé Goltzius de mettre à leur place seulement les noms de ces magistrats,

ſelon qu'ils ſe trouvent dans les faſtes. 2°. Depuis l'an 485 juſqu'à l'empire d'Auguſte, les médailles que Goltzius rapporte n'ont point été frappées ni par les conſuls, ni pour les conſuls dont elles portent le nom, mais ſeulement par les Monétaires qui étant de la même famille, ont voulu conſerver leur nom ou celui de leurs ancêtres. C'eſt ce qu'il eſt néceſſaire d'obſerver, pour corriger l'erreur des jeunes curieux, qui s'imaginent que les médailles conſulaires ſont ainſi nommées, parce qu'elles ont été frappées pour les conſuls qui entroient toutes les années en charge ; quoique dans le vrai, on ne leur ait donné ce nom que parce qu'elles ont été battues du tems que la république étoit gouvernée par les conſuls.

Parlons à préſent des médailles impériales qui conſtituent notre quatrieme ordre, & où l'on trouve toutes les têtes néceſſaires, pour faire la *ſuite* complette des empereurs juſqu'à nos jours. On eſtime particulierement les antiques, & parmi les antiques celles qui compoſent le haut-empire, que l'on renferme entre Jules-Céſar & les trente tyrans. Il ne laiſſe pas d'y en avoir d'aſſez bien frappées & d'aſſez curieuſes juſqu'à la famille de Conſtantin, où finit toute la belle curioſité. Occo, médecin allemand à Ausbourg, nous en a donné la premiere deſcription dès l'année 1579. Son livre fut imprimé à Anvers, & le nombre des médailles qu'il ramaſſoit s'étant toujours groſſi, il en fit une ſeconde édition à Ausbourg en 1601, qui eſt la bonne. Le comte Mezza-Barba en a donné une troiſieme édition, augmentée de pluſieurs milliers.

On fait un cinquieme ordre de *ſuites* de médailles; c'eſt celle des déïtés, parce que l'on commence à rechercher ces ſortes de médailles avec ſoin, à cauſe du plaiſir qu'il y a d'y voir les noms des divinités, les ſymboles, les temples, les autels & les pays où elles étoient honorées. On en peut former une belle *ſuite* de bronze par le moyen des villes greques, où l'on en trouve une très-grande quantité ; mais la plus agréable eſt celle d'argent que fourniſſent les médailles des familles. Il y en a quantité dans le cabinet du roi, & l'on peut porter cette *ſuite* beaucoup plus loin que dans l'un & dans l'autre métal, ſi l'on veut emprunter les revers des impériales, où les déïtés ſont repréſentées plus agréablement encore que ſur les médailles des familles, tant parce qu'elles y ont tous leurs titres différens, que parce qu'elles y ſont ordinairement repréſentées de toute leur grandeur ; de ſorte que l'on y diſtingue l'habillement, les armes, les ſymboles, & les villes où elles ont été plus particulierement honorées.

Le P. Jobert a imaginé une ſixieme *ſuite* qui ſeroit compoſée de toutes les perſonnes illuſtres dont nous avons les médailles, comme des fondateurs des villes & des républiques. Bizas, Tomus, Nemauſus, Taras, *&c.* Smyrna, Amaſtris, *&c.* des reines, Cléopatre, Zénobie, *&c.* des plus fameux légiſlateurs, Lycurgue, Zaleucus, Pittacus ; des grands hommes, comme Pythagore, Archimede, Euclide, Hippocrate, Chryſippe, Homere, & ſemblables perſonnages, recommandables par leur ſcience ou par leur ſageſſe ; très-aſſûrément on verroit avec plaiſir une *ſuite* pareille, ſi, comme le remarque M. de la Baſtie, on avoit lieu d'eſpérer de la porter à une certaine perfection.

Pluſieurs antiquaires ont depuis long-tems eſſayé de nous donner des *ſuites* de têtes des hommes illuſtres de l'antiquité ; mais la plûpart de ceux qui ont eu cette penſée, ont jugé qu'il étoit impoſſible d'en ramaſſer beaucoup, s'ils ſe contentoient de s'attacher aux têtes qui ſe trouvent ſur les médailles ; c'eſt pourquoi ils y ont ajouté celles qui ſe ſont conſervées par le moyen des ſtatues & des buſtes, en marbre ou en bronze, & même des pierres gravées. Je ne connois pas de recueil en ce genre plus ancien que celui qui fut publié à Rome par Achille Stace, ſavant portugais, ſous ce titre : *Illuſtrium virorum, ut extant in urbe expreſſi vultus*, 1569, fol.

Cette collection fut conſidérablement augmentée par les ſoins de Fulvio Urſini, & réimprimé à Rome ſous ce titre : *Imagines & elogia virorum illuſtrium, ex lapidibus & numiſmatibus, expreſſa cum annotationibus, ex bibliothecâ Fulvii Urſini*, Rom. 1570, fol. Le cabinet d'Urſini ayant encore reçu de nouvelles augmentations, Théodore Gallæus, dans un voyage qu'il fit à Rome, deſſina de nouveau les têtes des hommes illuſtres qu'il y remarqua ; il y joignit les deſſeins de ce qu'il trouva dans les autres cabinets romains ; & de retour en France, il les grava, & les publia avec ce titre : *Illuſtrium imagines ex antiquis marmoribus, numiſmatibus, & gemmis expreſſæ, quæ extant Romæ, major pars apud Fulvium Urſinum. Theodorus Gallæus delineabat Romæ ex archetypis, incidebat*, Antuerp. 1598, ex officinâ Plantin. *in*-4°. Il n'y avoit dans ce livre que 151 images ; mais l'on y en ajouta 17 nouvelles, lorſqu'on imprima le commentaire de Jean Faber ſur ces portraits : *Joannis Fabri Bambergenſis medici romani, in imagines illuſtrium ex Fulvii Urſini bibliothecâ Antuerpiæ à Theodoro Gallæo expreſſas commentarius, Antuerp. ex off. Plant.* 1606, *in*-4°.

Enfin dans le ſiecle paſſé, il parut deux recueils encore plus amples de têtes d'hommes illuſtres ; l'un en italien, l'autre en latin. Le premier eſt intitulé : *Iconografia, cioè diſegni d'imagini di famoſiſſimi monarchi, filoſofi, poeti, ed oratori del antichità, cavati del* Angelo Canini, *dè frammenti de marmi antichi, è de gioé, medaglie d'argento, d'oro, è ſimili metalli*, Romæ 1669, *fol.* Le ſecond a pour titre : *Veterum illuſtrium philoſophorum, poëtarum, rhetorum imagines, ex vetuſtis nummis, gemmis, hermis, marmoribus, aliiſque antiquis monumentis de ſumptæ, à Joan. Petro Bellorio expoſitionibus illuſtratæ*, Rom. 1685, *fol.*

Quoique dans tous ces recueils il n'y ait pas plus de 200 têtes différentes, on a cependant été obligé d'y faire entrer également les médailles, les médaillons, les contorniates, les ſtatues, les buſtes & les pierres gravées. De plus, dans ces mêmes recueils, & principalement dans les trois premiers, il y a près de la moitié des têtes copiées d'après les médailles qui entrent plus naturellement dans d'autres *ſuites*, comme celles des rois d'Egypte, de Syrie, de Bithynie, du Pont, des familles romaines, & même des empereurs : il faut outre cela prendre garde que quelques-unes de ces têtes ayant été trouvées ſans inſcription, ont été nommées au haſard, & que les inſcriptions de pluſieurs autres ſont très-certainement fauſſes & modernes.

Si l'on veut donc ſe renfermer dans les bornes que le P. Jobert preſcrit ici à une *ſuite* de têtes de perſonnes illuſtres repréſentées ſur les médailles, on ne peut ſe flatter de la rendre bien nombreuſe. Il ne ſeroit cependant pas bien inutile d'eſſayer juſqu'où l'on pourroit la pouſſer ; mais il faudroit éviter de ſuivre l'exemple de M. Seguin, qui ayant deſtiné le ſecond chapitre de ſon livre de médailles choiſies à celles des hommes illuſtres, ne l'a preſque rempli que des têtes de divinités & de rois. Haym en a fait auſſi deux articles dans ſon *Teſoro Britanico*, *tome I. p. 124-149. & tome II. p. 57-76.*

Au reſte, la maniere de ranger les cabinets dépend de l'inclination de chaque particulier, & du nombre de médailles qu'il poſſede. Mais comme il n'y a que les grands princes qui puiſſent avoir des cabinets complets, c'eſt-à-dire enrichis de toutes les différentes *ſuites* dont nous avons parlé, il faut que les autres hommes ſe bornent à quelques-unes, en

évitant de mêler les métaux & les grandeurs. Quelque grande que ſoit la tentation, quand on ne veut point gâter ſon cabinet, il eſt bon d'avoir le courage d'y réſiſter.

Après tout, les ſavans ont aujourd'hui la facilité d'étudier les plus nombreuſes *ſuites* dans les catalogues détaillés de médailles qui ſont entre les mains de tout le monde. Ces ouvrages, en rendant publiques d'immenſes collections, multiplient en quelque ſorte les cabinets, les expoſent à plus de regards, & mettentles Antiquaires en état de comparer enſemble un plus grand nombre de ces monumens, & de les éclaircir l'un par l'autre. La lecture de tous les catalogues eſt non-ſeulement utile par les objets qu'elle offre à la curioſité, mais elle a encore l'avantage d'indiquer ce qui manque aux plus riches cabinets. Enfin elle nous procure quelquefois la connoiſſance des médailles rares, que leurs poſſeſſeurs ſe déterminent à publier, ſoit par vanité, ſoit par un ſentiment plus noble. C'eſt par ce dernier motif que ſe conduiſit M. de Valois en publiant en 1746 les médailles curieuſes de la *ſuite* qu'il avoit formée, & qu'il accompagna de remarques hiſtoriques. Toutes ces choſes concourent à étendre la connoiſſance de l'art numiſmatique. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SUIVABLE, adj. (*Manuf. en laine.*) un fil *ſuivable* eſt un fil filé égal, & qui ne barre point l'étoffe.

SUIVANT, adj. & ſubſt. (*Gram.*) celui qui ſuit, qui accompagne. Le jour *ſuivant*; un marchand *ſuivant* la cour; un *ſuivant* d'Apollon.

SUIVANTE, ſ. f. (*Littérat.*) c'eſt dans la comédie un rôle ſubalterne de femme. La *ſuivante* eſt attachée au ſervice d'une autre femme; c'eſt la confidente de cette femme; c'eſt elle qui la conſeille bien ou mal, qui la révolte contre ſes parens, ou qui la ſoumet à leurs volontés; qui conduit ſon intrigue, qui parle à l'amant, qui ménage l'entrevûe, *&c.* en un mot, qui lui rend à-peu-près les mêmes ſervices que l'amant reçoit de ſon valet, avec lequel la *ſuivante* eſt toujours en aſſez bonne intelligence. La *ſuivante* eſt communément ruſée, intéreſſée, fine, à-moins qu'il ne plaiſe au poëte d'en diſpoſer autrement, & de placer de l'honnêteté, du courage, du bon eſprit & de la vertu même dans ce rôle.

SUIVER, (*Marine.*) *voyez* ESPALMER.

SUIVRE, v. act. (*Gram.*) marcher ſur les pas d'un autre. Les jeunes animaux *ſuivent* leur mere. *Suivez* ce chemin, c'eſt le plus ſûr & le plus court: il faut le *ſuivre*, & voir ce qu'il devient. Quand il parut, tout ſon monde le *ſuivoit*; je l'ai *ſuivi* dans tous ſes tours & retours. On *ſuit* une affaire, un bon exemple, un beau modele, le parti des armes, une femme, un miniſtre, un diſcours, un prédicateur, la bonne doctrine, ſon génie, *&c.*

SUIVRE, *terme de Chaſſe*, le limier *ſuit* les voies d'une bête qui va d'aſſûrance; quand elle fuit, on dit qu'il la chaſſe.

SUIZE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France en Champagne. Elle a ſa ſource dans l'élection de Langres, & vient ſe joindre à la Marne un peu au-deſſus de Chaumont. (*D. J.*)

SUKOTYRO *ou* SUCOTARIO, ſ. m. (*Zoolog.*) nom que les Chinois donnent à un très-gros animal remarquable par ſes cornes, & qui paroît être le taureau carnivore des anciens.

Cet animal eſt de la grandeur d'un grand bœuf; il a le muſeau approchant de celui d'un cochon; deux oreilles longues & rudes; une queue épaiſſe & touffue. Ses yeux ſont placés perpendiculairement dans la tête, d'une maniere tout-à-fait différente de ce qu'ils ſont dans d'autres animaux. De chaque côté de la tête, tout proche des yeux, il ſort une longue corne ou plutôt une dent, non pas tout-à-fait auſſi épaiſſe que la dent d'un éléphant. Il paît l'herbe dans les endroits deſerts & éloignés.

Nieuhof, dont nous tenons cette deſcription & qui nous a donné la figure de cet animal, ajoute, ſans en être peut-être trop inſtruit, qu'on le prend fort rarement. Nous ne connoiſſons en Europe de cette bête que ſa paire de cornes, qui eſt d'une grandeur extraordinaire, & dont le chevalier Hans Sloane, qui en avoit dans ſon cabinet, a communiqué le détail ſuivant à MM. de l'académie des Sciences.

Ces cornes furent trouvées dans un magaſin qu'avoit à Wapping M. Doyly, homme fort curieux, & dont une certaine étoffe d'été porte le nom. Il en fit préſent au chevalier Hans. Elles étoient aſſez gâtées, & les vers les avoient rongées profondément dans leur ſurface en divers endroits; perſonne ne put inſtruire M. Doyly de quel pays elles étoient venues, ni en quel tems, & de quelle maniere elles avoient été miſes dans ce magaſin. Quoi qu'il en ſoit, on les a repréſentées dans les *Mémoires de l'académie de Sciences, année 1727.*

Elles ſont aſſez droites à une diſtance conſidérable de la baſe, & puis ſe courbant, elles vont inſenſiblement ſe terminer en pointe. Elles ne ſont pas rondes, mais un peu plates & comprimées, avec des ſillons larges & tranſverſaux ſur leur ſurface, ondées par-deſſous. La grandeur des deux cornes n'eſt pas tout-à-fait la même; la plus longue a ſix piés ſix pouces & demi, meſure d'Angleterre; ſon diametre à la baſe eſt de ſept pouces, & ſa circonférence d'un pié & demi. Elle peſoit vingt-deux livres, & contenoit dans ſa cavité un galon & une pinte d'eau. L'autre corne étoit un peu plus petite, peſoit par conſéquent un peu moins, & ne contenoit pas tout-à-fait autant de liqueur.

Le capitaine d'un vaiſſeau des Indes ayant conſidéré ces cornes chez le chevalier Hans, l'aſſûra que c'étoit celle d'une grande eſpece de bœuf indien, qu'il avoit eu occaſion de voir dans ſes voyages. Pluſieurs autres raiſons ont auſſi convaincu le chevalier Hans que cet animal eſt le bœuf ou le taureau qui ſe trouve dans l'Ethiopie & d'autres contrées au milieu de l'Afrique, & qui a été décrit par Agatharchide Cnidien, & par les autres anciens écrivains, quoique ce qui doit paroître étrange, peu d'auteurs modernes en ayent fait mention. Nous parlerons au long de cet animal au *mot* TAUREAU SAUVAGE.

C'eſt aſſez de dire ici que Bernier, dans ſa *relation des états du grand-mogol, tome II. p. 43.* remarque que parmi pluſieurs préſens qui devoient être offerts par deux ambaſſadeurs de l'empereur d'Ethiopie à Aureng-Zeb, il ſe trouvoit une corne de bœuf prodigieuſe remplie de civette; que l'ayant meſurée, il trouva que la baſe avoit demi-pié en diametre. Il ajoute que cette corne, quoiqu'elle fût apportée par les ambaſſadeurs à Delhi où le grand-mogol tenoit alors ſa cour, ne lui fut pourtant pas préſentée, parce que ſe trouvant courts d'argent, ils avoient vendu la civette en route.

Geſner, *Icon. anim. quadrup. Tiguri* 1560, *p.* 34. parle & donne la figure d'une corne fort grande, qu'il dit avoir vue ſuſpendue à une des colonnes de la cathédrale de Strasbourg, & qui paroît être de la même eſpece que les cornes en queſtion. Il ajoute que l'ayant meſurée le long de la circonférence extérieure, il trouva qu'elle avoit quatre verges romaines en longueur; & il penſe que ç'avoit été la corne d'un grand & vieux *urus*, taureau ſauvage, que vrai-ſemblablement on avoit ſuſpendu dans cet endroit à cauſe de ſa grandeur extraordinaire. Quant aux cornes de la collection du chevalier Hans Sloane, ce ſavant naturaliſte conjecture que du tems que les Anglois avoient un grand commerce à Ormus, elles y furent portées avec d'autres marchandiſes, & en-

ſuite envoyées ou apportées en Angleterre par quelque perſonne curieuſe. (*D. J.*)

SULAC ISLE; (*Géog. mod.*) on écrit auſſi *Xula* & *Xul*, île de la mer des Indes, & l'une des Moluques. Elle eſt entre l'île Célebes & la nouvelle Guinée, à cinquante lieues ſud-oueſt de l'île de Ternate, environ à 142. 35 de longitude, ſous le 2 d. de latitude méridionale. Ses habitans vont tous nuds. (*D. J.*)

SULÉVES, ſ. m. pl. (*Mytholog.*) divinités champêtres, qu'on trouve au nombre de trois ſur un ancien marbre: elles ſont aſſiſes tenans des fruits & des épis; on ne ſait point l'origine de leur nom, & elles n'ont point d'autres ſymboles qui les faſſe connoître. (*D. J.*)

SULLANUM CIVILE BELLUM, (*Antiq. Rom.*) c'eſt ainſi qu'Eutrope nomme la guerre civile de Sylla, qui jointe à celle des alliés d'Italie *Sociale Italicum*, dura dix ans, pendant leſquelles périrent plus de cent cinquante mille hommes, trente-trois perſonnages conſulaires, ſept préteurs, ſoixante édiles, deux cent ſénateurs, ſans parler du nombre innombrable d'hommes de toutes les parties d'Italie. (*D. J.*)

SULLONIACIS, (*Géog. mod.*) ou *Sulloniaca*, ou *Sullomaca*, ville de la Grande-Bretagne. Elle eſt marquée dans l'itinéraire d'Antonin, ſur la route du retranchement à *Portus-Rutupin*, entre *Verolamium* & *Londinium*, à neuf milles de la premiere de ces places, & à douze milles de la ſeconde. On s'accorde à dire que c'eſt préſentement Brockley-Hills, où l'on découvre aſſez ſouvent des médailles, des urnes ſépulcrales, & d'autres monumens d'antiquité. (*D. J.*)

SULLY, (*Géog. mod.*) ou *Sully ſur Loire*, petite ville de France dans le Gatinois ſur la Loire, à 8 lieues au-deſſus d'Orleans, avec titre de duché-pairie érigé en 1606 en faveur de la maiſon de Béthune. Il y a une collégiale dédiée à St. Ythier, & le duc de Sully nomme aux bénéfices du chapitre. *Long.* 20. 4, *latit.* 47. 48.

Sully, (Maurice de) célébre évêque de Paris, nâquit à *Sully* dans le xij. ſiecle, & prit le nom du lieu de ſa naiſſance. Sa famille étoit obſcure, mais ſa ſcience & ſa vertu lui procurerent l'évêché de Paris après la mort de Pierre Lombard. Il étoit magnifique, car non-ſeulement il jetta les fondemens de l'égliſe de Nôtre-Dame de Paris, mais il eſt encore le fondateur des abbayes de Herivaux & de Hermieres. Il mourut l'an 1196, & fut enterré dans l'abbaye de S. Victor, où l'on lit ſon épitaphe. (*D. J.*)

SULLY *iſle*, (*Géog. mod.*) petite ville d'Angleterre dans le Glomorghan-Shire, un peu au-deſſous de l'embouchure du Taf, vers une petite pointe de terre. Cette île eſt voiſine d'une autre appellée Barry, & toutes deux ne ſont ſéparées de la terre que par un petit détroit. (*D. J.*)

SULMO, (*Géog. anc.*) premiere ville d'Italie. C'eſt une de celles que Ptolomée, *l. III.* donne aux *Peligni*. Ceſar fait mention de cette ville au premier livre de la guerre civile, *c. xviij.* Il la connoît ſeulement ſous le nom de ſes habitans qu'il nomme *Salmonenſes*, & il ajoute qu'elle eſt à ſept milles de Corfinium. Silius Italicus *l. viij. v.* 510, donne à *Sulmo* l'épithéte de *gelidus*, à cauſe de ſa ſituation près des deux rivieres dont les eaux ſont très-froides.

Cette ville devint par la ſuite colonie Romaine; car on lit dans Frontin: *Sulmona eâ lege eſt adſignata, & ager Eſerniæ*: or *Eſerniæ*, ſelon le même auteur ne fut colonie Romaine que ſous Neron. Cette ville ſubſiſte encore préſentement. On la nomme *Sulmona*.

C'eſt la patrie d'Ovide, comme il nous l'apprend lui-même. *Triſt. l. IV. Eleg.* 9.

Sulmo mihi patria, & gelidis uberrimus undis.

Ovidius Naſon (Publius) chevalier romain, a été le poëte le plus galant de l'antiquité. Il ne ſe contenta pas de faire des conquêtes de galanterie, il apprit auſſi au public l'art d'aimer, & l'art de ſe faire aimer; c'eſt-à-dire qu'il réduiſit en ſyſtême une ſcience pernicieuſe, & qui n'a pour but que le deſhonneur des familles. Auguſte le relégua fort loin, à Tomer dans la baſſe-Moëſie, pour des raiſons qui nous ſont inconnues, & que perſonne n'a pu deviner. Il mourut dans ſon triſte exil âgé de 60 ans, étant né l'an de Rome 711. Il paroît que la meilleure édition de ſes œuvres eſt celle de M. Burman. *Lugd. Bathv.* 1722. 4. *vol. in-4°.*

Le plus bel ouvrage de ce poëte, dont nous entretiendrons ici le lecteur, eſt celui des Métamorphoſes, & c'eſt auſſi de cet ouvrage que l'auteur eſpéroit principalement l'immortalité de ſon nom. Il prédit qu'il réſiſtera au fer & au feu, à la foudre & aux injures du tems. On ſait par cœur les neuf vers qui en font la concluſion.

Jamque opus exegi, quod nec Jovis ira, nec ignes,
Nec poterit ferrum, nec edax abolere vetuſtas; ...
Ore legar populi: perque omnia ſæcula famâ,
Si quid habent veri vatum præſagia, vivam.

Cette prédiction n'a point été démentie, & ne le ſera que quand le monde tombera dans la barbarie. Il faut croire que la traduction en proſe de l'abbé Banier, & ce qui vaut mieux, celle de Dryden & de Garth en vers ſubſiſteront encore longtems; mais il faudroit être bien dupe pour s'imaginer qu'un certain poëme intitulé *de Vetulâ*, eſt un ouvrage d'Ovide; ce poëme a paru à Wolfembutel l'an 1662, & ſa premiere édition eſt de 1534; cet ouvrage barbare eſt vraiſemblablement la production d'un chrétien du bas Empire.

Ovide avoit compoſé ſes métamorphoſes avant le tems de ſa diſgrace; ſe voyant condamné au banniſſement, il les jetta dans le feu, ſoit par dépit, ſoit parce qu'il n'y avoit pas encore mis la derniere main, comme il nous l'apprend lui-même. *Triſt. l. I. Eleg. 7. v. 13.* Quelques copies qu'on avoit déja tirées de ce bel ouvrage, ont été cauſe qu'il n'a point péri.

L'auteur ſouhaita qu'en cas qu'il mourût au pays des Getes, ſes cendres fuſſent portées à Rome, & que l'on mît ſur ſon tombeau l'épitaphe qu'il ſe fit lui-même; en voici la fin, *Triſt. l. III. Eleg. 3. v. 59.*

Hic ego qui jaceo, tenerorum luſor amorum,
Ingenio perii, Naſo poeta, meo.
At tibi qui tranſis, ne ſit grave, quiſquis amaſti,
Dicere, Naſonis molliter oſſa cubent.

Il trouva non-ſeulement de l'humanité parmi les Gètes, mais auſſi beaucoup de bonté & de faveur; ils l'aimerent, l'honorerent ſingulierement, lui accorderent des exemptions, & lui témoignerent leur eſtime ſinguliere par des decrets publics en ſon honneur. Il eſt vrai que les deſcriptions que le poëte fit de leur pays, ne leur plurent pas, mais il les adoucit par des excuſes. Un italien délicat & maigre comme lui, ſouffroit réellement dans une région froide, & voiſine d'un peuple qui faiſoit continuellement des irruptions. Il écrivit pendant ſon exil une infinité de vers; comme il manquoit de converſation, & qu'il n'aimoit ni à boire ni à jouer, les muſes furent toute ſa reſſource.

Il faut mettre au nombre de ſes bonnes qualités, celle de n'avoir point été ſatyrique. Il étoit pourtant très-capable de faire des vers piquans, car dans ſon poëme contre Ibis, qu'il écrivit un peu après ſon exil, il n'y eut jamais de fiel plus amer que celui qu'il y verſa, ni des malédictions ou des anathèmes plus atroces. Bayle & M. de Chaufepié ont fait

un article fort curieux de cet aimable poëte. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SULMONA *ou* SULMONE, (*Géog. mod.*) anciennement *Sulmo* par les Romains, ville d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze-citérieure sur la Sora. Elle a dès le vj. siecle un évêché qui releve aujourd'hui du saint Siege. *Long.* 31. 37. *latit.* 42. 6.

Ciofani, (Ercole) littérateur du xvj. siecle, nâquit à *Sulmone*. L'honneur d'être le compatriote d'Ovide, lui fit entreprendre de donner des observations sur les métamorphoses de ce poëte, & on lui en sait bon gré, car ses observations ne sont pas seulement savantes, mais écrites d'un style pur, élégant & fleuri. (*D. J.*)

SULPICE SAINT, (*Géog. mod.*) ou *S. Sulpice de Lézadois*, petite ville de France dans le haut-Languedoc, au diocèse de Rieux, à deux lieues de Rieux, & à quatre de Toulouse. Cette petite place suit le droit écrit, & fait partie de la commanderie de Reineville de l'ordre de Malthe. Il n'y a point de gabelle dans cette ville, elle est très-pauvre, ne fait aucun commerce, & sa taille est réelle; son premier consul entre aux états de Languedoc, & n'y a nul crédit. (*D. J.*)

SULTAN, s. m. (*Hist. mod.*) ce mot qui est arabe, signifie *empereur* ou *seigneur*; on croit qu'il vient de *selatat* qui signifie *conquérant* ou *puissant*. Le nom de *sultan* tout court, ou précédé de l'article *el* désigne alors l'empereur des Turcs; cependant le titre de *padischah* est réputé plus excellent; & les Turcs appellent le lultan *Padischahi Alem Penah*, c'est-à-dire, *empereur, le refuge & le protecteur du monde*, ou bien on le nomme *Aliothman Padischahi*, empereur des enfans d'Othman. *Voyez l'article* SCHAH. On donne aussi le titre de *sultan* au fils du kan de la Tartarie Crimée. Le mot *sultanum* est chez les Turcs un titre de politesse qui répond à celui de *monsieur* parmi nous.

Le *sultan* exerce sur ses sujets l'empire le plus despotique. Selon la doctrine des Turcs, leur empereur a le privilege de mettre à mort impunément chaque jour, quatorze de ses sujets, sans encourir le reproche de tyrannie; parce que, selon eux, ce prince agit souvent par des mouvemens secrets, par des inspirations divines, qu'il ne leur est point permis d'approfondir; ils exceptent cependant le parricide & le fratricide qu'ils regardent comme des crimes, même dans leurs *sultans*. Cela n'empêche point que les freres des empereurs n'aient été souvent les premieres victimes qu'ils ont immolées à leur sûreté. Les *sultans* les plus humains les tiennent dans une prison étroite dans l'intérieur même du palais impérial; on ne leur permet de s'occuper que de choses puériles, & très-peu propres à leur former l'esprit, & à les rendre capables de gouverner. Malgré ce pouvoir si absolu des *sultans*, ils sont souvent eux-mêmes exposés à la fureur & à la licence d'un peuple furieux & d'une soldatesque effrénée qui les dépose & les met à mort, sous les prétextes les plus frivoles.

Le lendemain de son avénement au trône, le *sultan* va visiter en grand cortege un couvent qui est dans un des faubourgs de Constantinople; là le scheik ou supérieur du monastere, lui ceint une épée, & pour conclure la cérémonie, il lui dit: *allez, la victoire est à vous; mais elle ne l'est que de la part de Dieu.* Jamais l'empereur ne peut se dispenser de cette cérémonie qui lui tient lieu de couronnement.

On n'aborde le *sultan* qu'avec beaucoup de formalité; nul mortel n'est admis à lui baiser la main; le grand visir, lorsqu'il paroit en sa présence, fléchit trois fois le genou droit; ensuite touchant la terre de sa main droite, il la porte à sa bouche & à son front, cérémonie qu'il recommence en se retirant.

Le *sultan* n'admet personne à sa table; nul homme n'ose ouvrir la bouche sans ordre dans son palais; il faut même y étouffer jusqu'aux envies de tousser ou d'éternuer; on ne se parle que par signe; on marche sur la pointe des piés; on n'a point de chaussure, & le moindre bruit est puni avec la derniere sévérité.

Les résolutions prises par le *sultan* passent pour irrévocables, quelqu'injustes qu'elles soient; il ne peut jamais se rétracter. Ses ordres sont reçus comme s'ils venoient de Dieu même, & c'est une impiété que d'y désobéir; quand il veut faire mourir un grand visir, il lui signifie sa sentence par écrit en ces termes: *tu as mérité la mort, & notre volonté est qu'après avoir accompli l'abdest* (c'est-à-dire, l'ablution de la tête, des mains & des piés ordonnée par la loi), *& fait le namaz ou la priere selon la coutume, tu résignes ta tête à ce messager que nous t'envoyons à cet effet.* Le visir obéit sans héfiter, sans quoi il seroit deshonoré & regardé comme un impie & un excommunié. Le *sultan* prend parmi ses titres celui de *zillulah* qui signifie *image* ou *ombre de Dieu*: ce qui donne à ses ordres un caractere divin, qui entraine une obéissance aveugle.

Malgré tout ce pouvoir, le *sultan* ne peut point toucher, sans la nécessité la plus urgente, au trésor public de l'état, ni en détourner les deniers à son usage particulier: ce qui occasionneroit infailliblement une révolte; ce prince n'a la disposition que de son trésor particulier, dont le gardien s'appelle *hasnadar bachi*, & dans lequel du tems du prince Cantemir, il entroit tous les ans jusqu'à vingt-sept mille bourses, chacune d'environ 1500 livres argent de France; c'est dans ces trésors qu'entrent toutes les richesses des bachas & des visirs que le *sultan* fait ordinairement mourir, après qu'ils se sont engraissés de la substance des peuples dans leurs différentes places qu'ils ont occupées. La confiscation de leurs biens appartient de droit à leur maître.

Les *sultans* sont dans l'usage de marier leurs sœurs & leurs filles dès le berceau aux visirs & aux bachas; par-là ils se déchargent sur leurs maris du soin de leur éducation; en attendant qu'elles soient nubiles, ceux-ci ne peuvent point prendre d'autre femme avant que d'avoir consommé leur mariage avec la sultane; souvent le mari est mis à mort avant d'avoir rempli cette cérémonie; alors la femme qui lui étoit destinée, est mariée à un autre bacha. En moins d'un an la sœur d'Amurath IV. eut quatre maris, sans que le mariage eût été consommé par aucun d'eux; aussitôt que la céremonie nuptiale tiroit à sa conclusion, le mari étoit accusé de quelque crime, on le mettoit à mort, & ses biens étoient adjugés à sa femme; mais on prétend qu'ils entroient dans les coffres de l'empereur.

Les *sultans* ont un grand nombre de concubines. Dans les tems du *Bairam* ou de la pâque des Mahometans, les bachas envoient à leur souverain les filles les plus charmantes qu'ils peuvent trouver; parmi ces concubines il se choisit des maîtresses, & celles qui ont eu l'honneur de recevoir le *sultan* dans leurs bras & de lui plaire, se nomment *sultanes hasekis*. Voyez *cet article*. Voyez *l'histoire ottomane* du prince Cantemir.

SULTAN-CHÉRIF, (*terme de relation.*) titre du prince qui gouverne la Mecque. Ce prince étoit d'abord soumis & tributaire du grand-seigneur; mais dans la division de l'empire musulman, la race du prophete s'est conservé la souveraineté & la possession de la Mecque & de Médine, sans être dans la dépendance de personne; c'est alors qu'on a donné à ces princes le titre de *sultans-chérifs*, pour marquer leur prééminence. D'ailleurs tous les autres princes mahométans ont pour eux & pour les lieux qu'ils possedent, une extrême vénération, leur envoyant souvent des offrandes & des présens consi-

dérables. Enfin les *sultans-chérifs* ont usurpé un grand pays sur les Abyssins, lesquels ne possedent plus aujourd'hui de port en propriété sur la mer Rouge. (*D. J.*)

SULTANE, s. f. (*Hist. mod.*) maîtresse ou concubine du grand-seigneur. Nous ne disons pas *son épouse*, parce que la politique des empereurs turcs ne leur permet pas d'en prendre. *Sultane* favorite est une des femmes du serrail que le sultan a honoré de ses faveurs, & qu'on nomme *aseki sultana*. *Voyez* ASEKI.

Sultane regnante est la premiere de toutes qui donne un enfant mâle au grand-seigneur. On l'appelle ordinairement *bujuk aseki*, c'est-à-dire, la premiere ou la grande favorite.

Sultane validé est la mere de l'empereur regnant, comme nous disons la *reine mere*.

Toutes ces *sultanes* sont renfermées dans le serrail sous la garde d'eunuques noirs & blancs, & n'en sortent jamais qu'avec le grand-seigneur, mais dans des voitures si exactement fermées, qu'elles ne peuvent ni voir ni être vues.

Quand le grand-seigneur meurt, ou perd l'empire par quelque révolution, toutes ces *sultanes* sont confinées dans le vieux serrail.

Sultane est aussi le nom que les Turcs donnent à leurs plus gros vaisseaux de guerre.

SULTANE, *en terme de Confiseur*, ce sont des petits ouvrages d'assortiment & de symmétrie dont on se sert pour garnir quelque tourte ou autre chose.

SULTANIE *ou* SULTANIA, (*Géog. mod.*) ville de Perse, dans l'Irac-Agémi, sur les frontieres de l'Azerbijane, dans une plaine terminée par une montagne. Sultan Mahomet Chodabande fit bâtir *Sultanie* des ruines de l'ancienne ville de Tigranocerta, & en fit le siege de son empire; c'est de là qu'elle a pris le nom de *Sultanie*, qui veut dire *ville royale*. Elle devint très-considérable, & les prédécesseurs d'Ismaël sophi y firent souvent leur résidence; mais cette ville ayant été saccagée par Tamerlan, & par d'autres princes turcs & tartares, n'a conservé de son ancien lustre qu'une belle mosquée dans laquelle est le tombeau de Chodabande. On en peut voir la description dans l'histoire de Timur-Bec, *l. III. c. xxj. Long.* de *Sultanie*, suivant Tavernier, *76. 15. latit. 39. 40.* (*D. J.*)

SULTANIN, s. m. (*Monnoie.*) le *sultanin* est une monnoie d'or qui se fabrique au Caire, & qui a cours dans tous les états du turc; c'est la seule espece d'or qui se fasse au coin du grand-seigneur; on l'appelle aussi *schérifi* & *sequin*; il vaut à-peu-près le ducat d'or. On nomme aussi *sultanins* des especes d'or qui se frappent à Tunis; mais outre que ces *sultanins* sont d'un tiers plus forts que ceux d'Egypte, l'or en est à plus haut titre, & tout du plus fin qu'il puisse être, c'est-à-dire, au plus près de vingt-quatre karats. (*D. J.*)

SULTZ, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourg de France, dans la haute-Alsace, dépendant de l'évêché de Strasbourg. Il y a aussi un bourg appellé *Sultz*, en Allemagne, dans la Suabe, chef-lieu d'un comté de même nom; ce comté confine avec les cantons de Zurich, de Schaffhouse, le landgraviat de Stulingen, & la forêt-noire. (*D. J.*)

SULTZ, *comté de*, (*Géog. mod.*) comté d'Allemagne, en Suabe; ce comté confine avec les cantons de Zurich & de Schaffhouse, le landgraviat de Stulingen, & la forêt-noire. Le pays en est assez beau, & divisé en quatre bailliages. Son chef-lieu est un gros bourg de même nom. (*D. J.*)

SULTZBACH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la principauté de même nom, qui est située aux confins du haut palatinat, vers la Franconie. Cette seigneurie appartenoit à la branche de Neubourg. (*D. J.*)

SULTZBURG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le Brisgaw, dépendante des margraves de Bade-Dourlac, qui y ont bâti un château. Le terroir de ce lieu produit des vins rouges fort estimés en Allemagne. *Long. 25. 14. latit. 47. 53.* (*D. J.*

SUMAC, *rhus*, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposées en rond; le pistil sort du calice, & devient dans la suite une capsule arrondie, qui a presque la forme d'un rein, & qui renferme une semence de la même forme. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

SUMACH, *rhus*, petit arbre qui vient naturellement dans l'Europe méridionale, dans quelques contrées de l'Amérique septentionale, & en Afrique; mais les *sumachs* d'Afrique sont toujours verds, de plus petite stature, & bien différens de ceux d'Europe & d'Amérique: ces derniers s'élevent à douze ou quinze piés: ils font rarement une tige droite, leur écorce est lisse sur les vieilles branches, & extrêmement velue sur les jeunes rameaux, ce qui, joint à la direction courbe & oblique de ces rameaux qui sont fort gros, leur donne de loin l'apparence d'un bois de cerf; c'est ce qui a occasionné de donner au *sumach* le nom de *bois de cerf*; leurs feuilles sont composées de plusieurs folioles longues, pointues, dentelées & rangées par paires sur un filet commun qui est terminé par une seule foliole. Ces arbrisseaux donnent en Juin & Juillet de grosses grappes de fleurs un peu jaunâtres, & de peu d'apparence; les graines qui s'étendent, sont de très-petites baies velues, & bien peu charnues, qui contiennent un noyau rond l'automne & le tems de leur maturité.

Les *sumachs* d'Europe & d'Amérique sont très-robustes, & leur accroissement est très-prompt: on les voit réussir par-tout, depuis le sol de pur argile, jusque dans les terreins les plus pierreux: ils s'accommodent de toutes les expositions, ils reprennent aisément à la transplantation, ils souffrent la taille dans toutes les saisons, & ils se multiplient plus que l'on ne veut: on n'est pas en usage de les semer, ce seroit un moyen trop long, & d'ailleurs les graines levent difficilement; mais leurs racines qui rampent près de la surface de la terre, & qui s'étendent au loin, poussent une grande quantité de rejettons: cependant à leur défaut, on peut se servir des seules racines, qui étant coupées de la longueur du doigt, & mises en terre au printems, reprennent très-aisément.

On peut tirer quelque parti des *sumachs* pour l'agrément; leur feuillage est fort apparent & d'une belle verdure, quelques especes même donnent des grappes rouges qui sont d'un bel aspect dans l'automne & pendant tout l'hiver, & ces arbrisseaux sont très-propres soit à faire de la garniture dans les bosquets, soit à remplir promptement des places vuides, où quantité d'arbrisseaux ne pourroient réussir à cause de la défectuosité du terrein; mais ces arbrisseaux ne sont pas sans utilité: on se servoit anciennement de leurs graines pour assaisonner différens mets. Bellon rapporte que de son tems les Turcs les employoient à cet usage, qui n'a cessé vraisemblablement qu'à cause que cet assaisonnement noircissoit les dents. Il y a tout lieu de présumer cette propriété dans la graine du *sumach*, puisque la décoction de ses feuilles noircit les cheveux, & que le bois peut servir à faire de l'encre: on cultive ces arbrisseaux en Espagne & dans nos provinces méridionales, pour la préparation des cuirs, & on emploie à ce service toutes les parties du *sumach*, le bois, la feuille, & la graine. Ce petit arbre est au nombre des drogues colorantes qui sont communes aux teinturiers du grand & du petit teint; il sert à teindre en verd, & il entre dans l'apprêt des maroquins noirs, & de

quelques

quelques autres peaux; c'eſt du Portugal qu'on tire la plus grande partie du *ſumac* qui ſe conſomme en France on peut faire du vinaigre avec les grappes de cet arbriſſeau; en faiſant des inciſions au tronc, il en découle un ſuc réſineux qui pourroit avoir de l'utilité pour les arts: enfin on fait quelqu'uſage des graines de *ſumac* en médecine, par rapport à leur qualité aſtringente & rafraîchiſſante.

Il y a pluſieurs eſpeces de *ſumacs*.

1°. *Le ſumac à feuille d'orme:* c'eſt le ſeul qui vienne naturellement en Europe, & celui qui a le moins d'agrément: on doit appliquer particuliérement à cette eſpece, ce qui a été dit ci-deſſus.

2°. *Le ſumac de Virginie:* c'eſt celui que l'on cultive le plus communément dans les jardins pour l'agrément de ſes grappes rouges qui reſtent ſur l'arbre pendant tout l'hiver; ſon bois eſt fort tendre, mais il eſt veiné d'une couleur verte de deux nuances aſſez belles.

3°. *Le ſumac de Virginie velouté de rouge:* c'eſt une variété du précédent, il fait un plus grand arbre, ſon accroiſſement eſt plus prompt, ſes jeunes rameaux ſont garnis de duvet d'un rouge fort vif, ſes grappes de fleurs ſont blanches, fort grandes, & éparſes.

4°. *Le ſumac d'Amérique à bois liſſe:* c'eſt l'eſpece qui a la plus jolie apparence, par la verdure bleuâtre de ſon feuillage & de ſes jeunes rameaux, qui ſont ſans aucun duvet; ſes grappes ſont éparſes, & elles n'ont jamais de couleur apparente; cet arbre fait une tige plus droite que les autres.

5°. *Le ſumac de Canada à feuilles longues, ou le vinaigrier:* cet arbriſſeau s'éleve moins que les précédens; ſes feuilles ſont luiſantes & d'une couleur de verd de mer, & ſes grappes de fleurs d'un rouge vif de la plus belle apparence; il eſt vrai que ſes branches viennent fort irrégulierement, & qu'il pouſſe un grand nombre de rejettons, ce qui déprime un peu l'agrément qu'il a d'ailleurs.

6°. *Le petit ſumac de Virginie:* cet arbriſſeau ne s'éleve guere qu'à quatre piés; ſa fleur n'a rien de fort remarquable; toute ſa beauté conſiſte dans la ſingularité de ſes feuilles qui ſont doublement empannées, c'eſt-à-dire que le filet qui ſoutient pluſieurs paires de folioles eſt bordé d'un fanage qui ſe réunit avec les folioles; cet arbriſſeau ne donne point de rejetton du pié, il faut le faire venir de graine.

7°. *Le ſumac de Caroline à fruit écarlate.*

8°. *Le ſumac de Caroline à fruit noir:* ces deux dernieres eſpeces ſont encore très-rares, & peu connues.

9°. *Le ſumach copal, rhus obſoniorum:* cet arbre eſt originaire de la Caroline & de la Virginie, où il s'éleve à plus de vingt piés; ſes feuilles ſont ailées & compoſées de quatre, cinq, ou ſix paires de folioles, mais celle qui termine le filet commun n'a point de pédicule; il ſort du tronc de cet arbre un ſuc épais qui a quelque reſſemblance avec la gomme copal.

On connoit encore de cinq ou ſix ſortes de *ſumacs* qui ſont originaires de l'Afrique: ce ſont de petits arbriſſeaux fort délicats, qui n'ont d'autre agrément que d'être toujours verds.

SUMAC, (*Mat. med.*) ordinaire ou commun, & *ſumac de Virginie.* Les fruits de la premiere eſpece de *ſumac* étoient employés dans la cuiſine des anciens, à titre d'aſſaiſonnement; auſſi portent-ils chez pluſieurs botaniſtes le titre de *ſumac*, ou *rhus obſoniorum, rhus culinaria, &c.* les Turcs s'en ſervent encore aujourd'hui, au rapport de Bellon; mais il eſt abſolument inuſité à ce titre parmi nous.

Nous n'employons plus cet arbriſſeau, & principalement celui de la ſeconde eſpece, le *ſumac* de Virginie, qu'à titre de remede; ſes feuilles & ſes fruits ſont comptés parmi les plus puiſſans aſtringens: on en emploie l'infuſion & la décoction dans les cours de ventre & les hémorrhagies qu'il faut arrêter. Ces remedes ſont encore mis au rang des bons anti-ſcorbutiques.

Le fruit de *ſumac* entre dans le ſirop myrtin & dans le vin aſtringent *pro tolu*, de la pharmacopée de Paris; les ſemences entrent dans l'onguent de la comteſſe.

SUMAC, ſ. m. (*Teinture.*) drogue propre pour teindre en verd; cette drogue dont on ſe ſert auſſi dans l'apprêt des maroquins noirs & de quelques autres peaux, n'eſt autre choſe que les feuilles & les jeunes branches de l'arbriſſeau, pilées dans un mortier.

Quoique le *ſumac* ſoit du nombre des drogues colorantes, qui ſont communes aux teinturiers du grand & du petit teint, il eſt néanmoins défendu aux uns & aux autres d'en employer de vieux, c'eſt-à-dire qui a déja ſervi à paſſer les maroquins, ou autres peaux. Le meilleur *ſumac* pour la teinture eſt celui qui eſt verdâtre & nouveau. C'eſt du port de Porto, en Portugal, que vient la plus grande partie du *ſumac* qui ſe conſomme en France. (*D. J.*)

SUMATIA, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèſe dans l'Arcadie. Pauſanias, *liv. VIII. c. xxxvj.* nous apprend que cette ville étoit ruinée de ſon tems, & qu'elle avoit été ſituée au midi de Lycoa, autre ville ruinée. (*D. J.*)

SUMATRA, (*Géog. mod.*) grande île de l'Océan indien, à l'occident de la preſqu'île du Malaca & de l'île de Bornéo, & ſéparée de celle de Java par le détroit de la Sonde.

Cette île s'étend depuis la pointe d'Achem qui eſt par les 5 deg. 30′. nord, juſqu'au détroit de la Sonde, par les 5 deg. 30′. ſud, qui font onze degrés. Ainſi cette île auroit 300 lieues de longueur, & environ 70 de large.

Elle eſt arroſée d'un grand nombre de rivieres, grandes, moyennes & petites. Elle ne manque pas de mines d'étain, de fer & de cuivre. Elle eſt ſemée çà & là de montagnes très-hautes; mais l'air de ce pays eſt fort mal-ſain, à cauſe de la ligne équinoxiale qui le coupe par le milieu, & des pluies qui y regnent une partie de l'année, & qui ſont enſuite ſuivies de calmes qui ſurviennent après des tempêtes. Cependant les côtes de cette île offrent à la vûe des plaines couvertes d'orangers, de cocotiers & d'autres arbres fruitiers; des forêts toujours verdoyantes, des collines ornées de bocages, & des hameaux où brillent toutes les beautés champêtres.

Les terres produiſent une quantité prodigieuſe de riz, d'orge, de miel, de cire & ſur-tout du poivre. Les lieux incultes & ſauvages nourriſſent des éléphans, des ſangliers, des cerfs, des ſinges & des ſerpens. Les rivieres ne manquent pas de crocodiles qu'on nomme *caymans.* Les prairies nourriſſent quantité de bufles, de bœufs & de chevaux.

L'île de *Sumatra* eſt diviſée en pluſieurs royaumes, dont le plus puiſſant eſt celui d'Achem, qui occupe le côté ſeptentrional de l'île. Le côté méridional dépend en partie du royaume de Bantam, & en partie du Mataram de Java.

On parle la langue malaye dans toute l'île, & la plupart des habitans ont embraſſé le Mahométiſme, à l'exemple des Maures. En général ils ſont noirs, de la taille des Javanois, fiers, audacieux, perfides & ſanguinaires. Ils craignent leurs rois qui ſont abſolus, & qui pour des fautes légeres, leur font couper inhumainement les piés & les mains.

Ils ſont preſque tout nus, depuis la ceinture en-haut. Les plus magnifiques ont une légere cabaie, qui eſt de toile de coton. Leurs édifices, pagodes & maiſons, ſont élevés ſur des piliers de bois, & bâtis de légers matériaux, à la maniere des Maures.

Leurs vivres ordinaires ſont du riz, du poiſſon, des noix de cocos, & des herbages. On trouve chez eux d'aſſez bons ouvriers pour la conſtruction des navires, pour la fonte des vaiſſeaux de cuivre, & pour forger des couteaux, des poignards, des javelines.

Les Hollandois ont pluſieurs fortereſſes dans cette île, où ils ont acquis une grande autorité par leur puiſſance & leur commerce. Ils ſe ſont fait reſpecter des rois d'Achem, de Bantam & de Java. Ils enlevent tout le poivre du pays, qui eſt le plus eſtimé des Indes après celui de Cochin.

Selon Maffæi l'île de *Sumatra* eſt la Cherſonnèſe d'or des anciens; du-moins n'eſt-ce point la preſqu'île de Malacca, car il n'y a point du tout d'or dans tout le pays autour de Malacca, & l'on trouva beaucoup d'or dans l'île de *Sumatra* lorſque les Portugais s'en emparerent. (*D. J.*)

SUMBI, (*Géog. mod.*) province d'Afrique au royaume d'Angola, dans l'Ethiopie occidentale. Elle eſt ſituée par les 11 deg. de *latitude méridionale*. Pluſieurs rivieres la traverſent & l'arroſeroient ſuffiſamment pour la fertiliſer, ſi elle étoit cultivée, & qu'on détruisît les bêtes ſauvages qui la déſolent. Ses habitans ont les mêmes coutumes & la même religion que les Chiſſames. (*D. J.*)

SUMES, (*Mythолog.*) les Carthaginois honoroient Mercure ſous ce nom, qui ſignifioit en langue punique, le *meſſager des dieux*. (*D. J.*)

SUMMANALIE, ſ. m. (*Mythолog.*) gâteau de farine, fait en forme de roue. Les uns dérivent ce mot du dieu Summane auquel on les offroit; d'autres de *ſumen*, ou de la mamelle de la truie dont ils avoient la forme.

SUMMANE, (*Mythолog.*) un des dieux des enfers: les Mythologues ne s'accordent point ſur cette divinité. Ovide parlant des temples qu'on rebâtit en l'honneur de ce dieu, pendant la guerre contre Pyrrhus, témoigne qu'on ne ſavoit pas bien quel dieu c'étoit. Pline le naturaliſte obſerve qu'on attribuoit à *Summanus*, les foudres & les tonnerres qui arrivoient pendant la nuit, au lieu que ceux qui ſe faiſoient entendre de jour étoient cenſés venir de Jupiter.

Les anciens romains, au rapport de S. Auguſtin, avoient eu plus de vénération pour ce dieu infernal, que pour Jupiter même, juſqu'au tems qu'on bâtit le fameux temple du Capitole, qui attirant alors tous les vœux des Romains, fit oublier juſqu'au nom de *Summanus*. Cependant il avoit encore un temple à Rome du tems de Pline, auprès de celui de la Jeuneſſe, & une fête qu'on célébroit le 24 Juin. On lui immoloit deux moutons noirs, ornés de bandelettes noires.

Macrobe prétend avec beaucoup de vraiſſemblance, que *Summanus* n'eſt qu'un ſurnom de Pluton, que c'eſt l'abregé de *ſummus manium*, le chef & le ſouverain des manes, ou le prince des dieux de l'enfer.

Cicéron raconte que le dieu *Summanus* avoit une ſtatue qui n'étoit que de terre, placée ſur le faîte du temple de Jupiter. Cette ſtatue ayant été frappée de la foudre, & la tête ne s'en étant trouvée nulle part, les aruſpices conſultés répondirent que le tonnerre l'avoit jettée dans le Tibre: elle y fut trouvée toute entiere, à l'endroit qu'ils avoient déſigné. (*D. J.*)

SUMMASENTA, (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que les Eſpagnols donnent à des vents d'eſt & de ſud-eſt, qui ſe font quelquefois ſentir nuit & jour pendant une ſemaine entiere; ils ſont frais & ſecs, & regnent pendant les mois de Février, de Mars & d'Avril dans la baie de Campêche, dans un eſpace d'environ 120 lieues, ils ſoufflent ſur-tout dans les baſſes marées: on dit qu'ils different également des vents de terre & des vents de mer.

SUMMASENTA, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale. Elle a ſon embouchure ſur la côte de la baie de Campêche. On la trouve à l'eſt du lac des Marées, lorſqu'on entre à Port-Royal. Elle eſt petite, mais néanmoins aſſez grande pour donner entrée aux pirogues. (*D. J.*)

SUMMUS LACUS ou *SUMMO LACO*, (*Géog. anc.*) comme décrit l'itinéraire d'Antonin; bourgade d'Italie dans le pays des Eugani. L'itinéraire d'Antonin la place ſur la route Brigantia à Milan, en prenant par le lac Larius, & il la marque entre Murus & Comum, à vingt milles de la premiere de ces places, & à quinze milles de la ſeconde. Cette bourgade conſerve encore aujourd'hui ſon ancien nom un peu corrompu, car on l'appelle *Sammoleco*. Mais ſi elle a été autrefois très-conſidérable, elle a perdu tout ſon ancien luſtre, par la chûte d'une montagne voiſine, qui l'a tellement ruinée qu'à peine en voit-on quelques veſtiges à ſix milles de Chiavenne. Ce lieu avoit pris ſon nom de ſa ſituation ſur la rive de la partie ſeptentrionale du lac Larius, à laquelle on donnoit anciennement le nom de *Lacus ſummus*, par oppoſition à la partie méridionale qu'on appelloit *Lacus inferior*. (*D. J.*)

SUMMUS PENINUS ou *SUMMUM PENINUM*, (*Géog. anc.*) lieu des Alpes pénines, marqué dans l'itinéraire d'Antonin ſur la route de Milan à Mayence, en prenant par les Alpes pénines. Ce lieu ſe trouve entre *Auguſta Prætoria* & *Octodurum*, à vingt-cinq milles de chacune de ces places. Il avoit été ainſi nommé à cauſe de ſa ſituation ſur le haut de la montagne, où l'on adoroit anciennement le dieu Pennius dont parle Tite-Live, *liv. XXI. ch. xxxviij*, & dont il eſt fait mention dans une ancienne inſcription rapportée par Gudius, *page 54. n°. 6.*

Lucius Lucullus
Deo Pennio
Optimo,
Maximo,
Domum dedit.

Cette montagne s'appelle à-préſent le *Grand S. Bernard*. (*D. J.*)

SUMMUS-PYRENÆUS, (*Géog. anc.*) lieu que l'itinéraire d'Antonin place ſur une des routes de la Gaule en Eſpagne, ſavoir ſur celle de Narbonne à Terragone. Ce lieu eſt marqué entre *ad Centuriones* & *Juneiria*, à ſeize milles du premier de ces lieux, & à quinze milles du ſecond. Il avoit pris ſon nom de ſa ſituation au ſommet des Pyrénées, & aux confins de la Gaule & de l'Eſpagne. Ce lieu eſt appellé aujourd'hui *Port* par les François, & *Puerto* par les Eſpagnols; & il fait encore la ſéparation du Lampourdan avec le Rouſſillon. (*D. J.*)

SUMPTUM, ſ. m. (*Gram. Juriſprud.*) terme de chancellerie romaine, qui ſignifie une *copie collationnée*, que les maîtres du regiſtre des ſuppliques délivrent d'une ſignature inſérée dans leurs regiſtres, au bas de laquelle ils mettent de leur main *ſumptum ex regiſtro ſupplicationum apoſtolicarum, collationatum per me n... ejuſdem regiſtri magiſtrum.* Voyez le *traité de l'uſage & pratique de cour de Rome*, par Caſtel, *tome I. p. 39.* (*A*)

SUNA, (*Religion mahométane.*) nom du recueil des traditions qui concernent la religion mahométane; c'eſt leur thalmud; mais les exemplaires de ce thalmud ſont fort différens les uns des autres, parce que la tradition eſt toujours différente, ſelon les divers pays. Auſſi celles des Perſes muſulmans, des Arabes, des Africains, des habitans de la Mecque, ſont oppoſées les unes aux autres. Cette oppoſition a produit les diverſes ſectes de la religion mahométane, & a introduit toutes les variations qui regnent dans les explications de l'alcoran. (*D. J.*)

SUNA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, l'une de celles où les Aborigènes avoient eu des établiſſemens, & qui ſubſiſtoient du tems de Denis d'Halicarnaſſe, *l. I. c. vj.* Cet ancien hiſtorien la met à 40 ſtades de Vesbola; il ajoute que c'étoit une belle ville, remarquable principalement par un ancien temple de Mars. Sylburge croit que c'eſt la ville *Suana* de Ptolomée. (*D. J.*)

SUNCOPULLI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom que l'on donne dans les Indes orientales à une pierre que l'on fait calciner, & que l'on donne enſuite dans la fievre.

SUND, DÉTROIT DU, (*Géog. mod.*) célebre détroit d'Europe, dans les états de Danemarck; il eſt entre les côtes de Schonen & de Séeland; c'eſt la clé de la mer Baltique. Elſeneur, place de Danemarck, défendue par la forteresſe de Cronemburg, eſt ſur le bord du *Sund*, & garde le paſſage de ce détroit. De l'autre côté, eſt le château d'Elſinbourg, dans la province de Shonen, qui appartient à la Suede. On donne à ce détroit 16 lieues de longueur, & 5 dans ſa plus grande largeur; mais vis-à-vis la forteresſe de Cronenburg, il n'a pas au-delà d'une lieue de large, de ſorte que les gros vaiſſeaux n'y peuvent paſſer que ſous le canon de la forteresſe; c'eſt ce qui produit une ſomme conſidérable au roi de Danemarck, le péage qu'il leve ſur les bâtimens qui paſſent par le détroit, rapporte à ce prince environ 30 mille liv. ſterling par an. Ce tribut procede d'une ancienne convention des villes anſéatiques, avec le Danemarck, pour l'entretien de quelques fanaux le long de la côte. Lorſque ces villes tomberent en décadence, cette convention devint un droit. On y voit paſſer année commune deux milles vaiſſeaux, parmi leſquels il y en a bien mille appartenant aux Hollandois. (*D. J.*)

SUNDERBOURG, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, dans l'île d'Alſen, ſur le petit détroit nommé *Sunderburger-Sund*, à 2 milles de Norodbourg, à 3 de Lensbourg, à ſix au nord de Sleſwick, & à ſept d'Hadersleben, avec un château. *Long. 27. 43. lat. 54. 52.* (*D. J.*)

SUNDERHAUSEN *ou* SONDERSHAUSEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe, ſur le Wiper, avec un château. Elle appartient avec Arnſtad, à la branche des comtes de Schwartzbourg-Sondershauſen. (*D. J.*)

SUNDERLAND, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans la province de Durham, à l'embouchure de la Were. Ce bourg qui eſt conſidérable, a droit de marché, & il s'y fait entr'autres commerces, un riche trafic de charbon de terre. Il ſe trouve environné de la mer, & comme ſéparé de la terre, quand la marée eſt haute; de-là lui eſt venu le nom de *Sunderland*. (*D. J.*)

SUNDEWIT, (*Géog. mod.*) petit pays du Jutland, qu'on met dans la principauté de Lugsbourg; il appartient aux ducs de Sleſwick & du Holſtein Sonderbourg. A l'orient & au ſeptentrion, il eſt borné par le détroit qui ſépare l'île d'Alſen de la terre ferme; au midi, il a le golfe de Fleusbourg; à l'occident, il a en partie le même golfe & le territoire de Lundhoffthарde. (*D. J.*)

SUNDI *ou* SUNDO, (*Géogr. mod.*) province du royaume de Congo, dans l'Ethiopie occidentale, au midi de la riviere de Zaire. Cette province eſt arroſée d'un grand nombre de rivieres, & a dans ſes montagnes pluſieurs mines de fer, & de cuivre. La capitale qui lui donne ſon nom, eſt à ſix lieues de la grande caſcade du Zaire. (*D. J.*)

SUNDIVA, (*Géogr. mod.*) île d'Aſie, dans les Indes, à 6 lieues de la terre ferme de Bengale. On lui donne 30 lieues de tour; ſon commerce conſiſte à faire une grande quantité de ſel, dont tout le pays de Bengale ſe fournit. Les Portugais s'emparerent de cette île en 1602, mais ils furent obligés de l'abandonner l'année ſuivante au roi d'Aracan, qui en eſt reſté le maître. (*D. J.*)

SUNDSWALD, (*Géogr. mod.*) ville de Suede, capitale de la Médelpadie, à l'embouchure d'une grande riviere, dans le golfe de Bothnie, avec un bon port. C'eſt une ville nouvellement bâtie qui proſpere, & dont les habitans s'occupent en partie à la fabrique des armes. (*D. J.*)

SUNIADE, (*Mythol.*) Minerve avoit un temple au haut du promontoire de Sunium, qui étoit à l'entrée de l'Attique, & qu'on appelle aujourd'hui le *cap Colonne*, parce qu'il reſte encore de ce temple de Minerve dix-neuf colonnes qui ſont de bout; Minerve fut appellée de-là *Suniade*. (*D. J.*)

SUNIQUES, LES, (*Géogr. anc.*) *Sunici*, peuples de la Germanie, en deçà du Rhein. La plûpart des géographes conviennent, que ces peuples dont le nom commence à n'être connu que depuis le tems d'Auguſte, faiſoient partie des Suéves, qui furent transférés au deçà du Rhein, & qu'ils habitoient entre les Ubiens & les Tungres. M. Spener, *notit. gem. l. VI. c. v.* ſe joint au ſentiment commun, & dit que les *Sueves* dont les *Sunici* faiſoient partie, étoient ceux auxquels on avoit donné le nom de *Catti*.

Aujourd'hui, quelques géographes prétendent trouver dans les noms de quelques lieux, habités autrefois par les *Sunici*, l'origine du nom de ce peuple; mais il ſeroit encore plus naturel de dire, que ce ſont les *Sunici* qui ont donné leur nom à ces lieux. Quoi qu'il en ſoit, la demeure de ces peuples en deçà du Rhein eſt fixée par Tacite, qui dit que Civilis, après avoir fait alliance avec les habitans de Cologne, réſolut de gagner les cités voiſines, ou de réduire par les armes, celles qui s'oppoſeroient à ſon deſſein: que comme il s'étoit emparé du pays des *Sunici*, & avoit partagé toute leur jeuneſſe en diverſes cohortes; Claudius Labéon s'étoit mis à la tête de quelques troupes qu'il avoit levées à la hâte chez les Béthaſiens, les Tungres & les Nerviens, & avoit entrepris de lui réſiſter, s'aſſurant ſur l'avantage du poſte, ayant commencé de s'emparer du pont de la Meuſe.

On peut conjecturer de ce récit, & de la connoiſſance qu'on a de la demeure des autres peuples, que les *Sunici* habitoient entre les Ubiens & les Tungres; que la Meuſe du côté de l'occident ſéparoit les Tungres & les Ménapiens des *Sunici*, comme du côté de l'orient; la Roër ſéparoit ces derniers des Ubiens & des Gugerni: ces mêmes Gugerni & les Ménapii bornoient au nord les *Sunici*. (*D. J.*)

SUNIUM, (*Géog. anc.*) 1°. promontoire de l'Attique; c'eſt celui où aboutiſſent les côtes orientales & méridionales de cette contrée. Strabon, Tite-Live, Ptolomée & divers autres auteurs anciens parlent de ce promontoire. Stace dit:

Linquitur eois longè ſpeculabile proris
Sunion.

Ce promontoire eſt appellé par Vitruve, *liv. IV. ch. vij. Sunium Palladis*, ſans doute, à cauſe du temple qu'on y avoit bâti à l'honneur de Pallas. Par la même raiſon, il eſt nommé *Palladis promontorium* dans Homere & dans Ariſtophane.

Pauſanias, *liv. I. ch. j.* le décrit ainſi. Dans cette partie du continent de la Grece, qui regarde les Cyclades & la mer Egée, s'éleve à l'entrée de l'Attique, le promontoire *Sunium*. Au bas eſt une rade, & au haut un temple dédié à Minerve Suniade. Il ajoute que quand on a paſſé le promontoire *Sunium*, on voit un peu plus loin la montagne de Laurium, où les Athéniens avoient autrefois des mines d'argent.

Le promontoire *Sunium* eſt nommé par les Grecs

modernes, *capo Colonaïs*; & par les François, le *cap Colonne*; parce qu'on y voit pluſieurs colonnes doriques ſur pié, qui ſont les reſtes du temple de Minerve. On y voit auſſi des ruines d'édifices qui compoſoient le bourg de même nom que le promontoire dont nous parlerons dans l'article ſuivant.

Les colonnes du temple de Minerve ſont blanches, ſelon M. de Wheler, voyage de Grece, *tom. II. p. 261.* & ſe voient de fort loin en mer. Ce temple, ajoute-t-il, eſt ſitué ſur la croupe d'un haut rocher qui s'avance dans la mer. On voit neuf colonnes doriques au ſud-oueſt, & cinq vis-à-vis. Il reſte deux pilaſtres à l'extrémité méridionale, étant partie du pronaos, où ſont gravés pluſieurs noms anciens & modernes. Il ſemble par les fondemens des murailles, que le temple étoit renfermé dans la fortereſſe, au-deſſous de laquelle on voit d'autres fondemens de murailles, qui ſont indubitablement ceux de la ville de *Sunium*. Il y a une petite baie à main droite, où étoit l'ancien port qui eſt aujourd'hui abandonné, auſſi-bien que la petite île Patroclea, que la plûpart appellent *Guidroniſa*.

2°. *Sunium*, bourg de l'Attique, ſelon Strabon, *liv. IX. pag. 398.* qui le met ſur le promontoire de même nom; c'eſt apparemment le bourg *Sunium*, qui, au rapport d'Etienne le géographe, faiſoit partie de la tribu Léontide. Il eſt bien vrai que dans le marbre qui contient la liſte des bourgs de l'Attique, *Sunium* eſt mis ſous la tribu Atalide: mais ce doit avoir été l'effet du changement arrivé dans les tribus de l'Attique, au moyen de leur nombre qui fut augmenté de dix à treize. *Sunium*, dit M. Spon, fut célebre pour ſon beau temple de Minerve Suniade, bâti de la maniere de celui de Minerve à Athenes, & d'ordre dorique. Neptune y étoit auſſi adoré ſous le titre de *Suniarator*, & on y faiſoit pendant les fêtes panathénées des combats de galeres.

Ce bourg autrefois fort peuplé, & qu'on pourroit nommer *ville*, eſt aujourd'hui ſans habitans; & l'on ne peut juger de ſa grandeur que par ſes ruines. Le monument le plus entier qui y reſte, eſt le temple de Minerve Suniade, avec dix-ſept colonnes entieres d'un ouvrage tout ſemblable à celui du temple de Théſée à Athènes. On y voit ſur un bas-relief de marbre de Paros, une femme aſſiſe avec un petit enfant, qui comme elle, leve les bras, & paroît regarder avec effroi un homme nud qui ſe précipite du haut d'un rocher. M. Fourmont dans ſon voyage de Grece en 1729, prit les dimenſions de ce temple, leva le plan de la ville & du port. (*D. J.*)

SUNNET, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) les Mahométans diſtinguent deux eſpeces de préceptes dans l'alcoran; ils appellent *ſunnet*, ceux dont on peut être diſpenſé en de certaines occaſions; de ce nombre ſont la circonciſion, les rites eccléſiaſtiques, *&c.* On ne peut cependant les omettre ſans péché véniel; à-moins qu'il n'y eût néceſſité. Quant aux préceptes qui ſont d'une néceſſité indiſpenſable, ils les nomment *fars*; tel eſt le précepte appellé *ſalavat*, c'eſt-à-dire, la confeſſion de foi mahométane, qu'on ne peut négliger ſans mettre ſon ſalut en danger; tel eſt auſſi le *zekkiat*, ou la néceſſité de donner aux pauvres la cinquantieme partie de ſon bien.

SUNNING, (*Géog. mod.*) village d'Angleterre, dans Berckshire, ſur le bord de la Tamiſe, un peu au-deſſous de Reading. Ce village dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, a été le ſiége de huit évêques, avant que cet honneur fut transféré à Sherborn, & enſuite à Salisbury. (*D. J.*)

SUNNIS *ou* SONNIS, (*Hiſt. mod.*) ſecte des mahométans turcs attachés à la ſunna ou ſonna, & oppoſés à celle des ſchiais, c'eſt-à-dire, des mahométans de Perſe.

Les *Sunnis* ſoutiennent que Mahomet eut pour légitime ſucceſſeur Abubekir, auquel ſuccéda Omar puis Oſman, & enſuite Mortuz-Ali, neveu & gendre de Mahomet. Ils ajoutent qu'Oſman étoit ſecrétaire du prophete & homme d'un génie profond; que les trois autres étoient auſſi fort éclairés, & d'ailleurs très-grands capitaines, & qu'ils ont plus étendu la loi par la force des armes que par celle des raiſons. C'eſt pourquoi dans la ſecte des *Sunnis*, il n'eſt pas permis de diſputer de la religion, mais ſeulement de la maintenir le cimeterre à la main. Les Schiais ou Schiſtes traitent les *Sunnis* d'hérétiques, qualification que ceux-ci ne ménagent pas davantage à l'égard des Schiſtes. Tavern. *Voyage de Perſe.*

SUNTGAW, *ou* SUNDGOW, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Suntgowia*, ou *Sugitenſis pagus*, pays d'Allemagne en Alſace. Il eſt borné au ſeptentrion par la haute Alſace; à l'orient par le Rhin, & par le canton de Baſle; au midi par la principauté de Porentru, & par la Franche-Comté; & à l'occident par les états du duc de Lorraine.

Ce pays eſt du territoire des anciens Rauraques, qui faiſoient partie des Séquaniens. Enſuite le *Suntgaw* fit partie du royaume d'Auſtraſie, & puis du royaume de Bourgogne; d'où il paſſa entre les mains de l'empereur Conrard le ſalique. Le *Suntgaw* avoit alors pour capitale Mulhauſen, qui étoit immédiatement ſoumiſe à l'empire; cependant le comte de Pfirt, appellé de nos jours par les François *comte de Frerrette*, en poſſédoit une bonne partie.

Les François ſe rendirent maîtres de ce pays dans le dernier ſiecle, & il fut cédé à la couronne de France en toute ſouveraineté par le traité de Munſter, l'an 1648. Le *Suntgaw* comprend aujourd'hui les bailliages de Frerrette, Lauſer, Altkirc, Tham, & Véfort; ſes lieux principaux ſont Frerrette, Béfort, & Huningue. (*D. J.*)

SUOLA, (*Géog. mod.*) bourg de Grece, dans la Livadie, ſur le golfe de Lépante, au midi du mont Parnaſſe, & à ſix lieues des ruines de Delphes. C'eſt l'ancienne Antieyra, ſuivant les interpretes de Ptolomée. (*D. J.*)

SUOVÉTAURILIES, ſ. f. pl. (*Antiq. rom.*) *ſuovetaurilia*, où l'on immoloit un verrat, un bélier, & un taureau, comme le prouve le mot même *ſu-ove-taurilia*, qui eſt compoſé de *ſus*, *ovis*, *taurus*; le mot *ove* eſt pris ici pour un bélier; car, c'eſt le mâle de l'eſpece qui n'étoit point coupé, qu'on offroit dans cette cérémonie; d'où vient qu'on l'appelloit autrement *ſolitorilia*, c'eſt-à-dire, ſelon Sextus Pompeïus, *ſolida*, mot qui ſignifie que les animaux étoient entiers, & qu'ils n'avoient perdu aucune partie de leur corps.

Les ſacrifices du bélier, du verrat, & du taureau, étoient les plus grands, & les plus conſidérables que l'on faiſoit à Mars. Ce ſacrifice ſe faiſoit pour la luſtration du peuple, après le dénombrement du cenſeur, pour l'expiation des champs, des fonds de terre, des armées, des villes, & de pluſieurs autres choſes, pour les ſanctifier, ou les expier, ou les purifier, & attirer la protection des dieux par cet acte de religion.

Les *ſuovetaurilia* ſe diſtinguoient en grands & en petits: dans les petits, l'on immoloit de jeunes animaux, un jeune verrat, un agneau, un veau; dans les grands, on ſacrifioit des animaux parfaits qui avoient toute leur taille, comme le verrat, le bélier, le taureau. Avant le ſacrifice, on faiſoit faire à ces animaux trois fois le tour de la choſe qu'il s'agiſſoit de purifier. Que la victime qui doit être offerte, ſoit promenée trois fois autour des champs, dit Virgile. Le verrat étoit toujours immolé le premier, comme l'animal qui nuit le plus aux ſemences & aux moiſſons; & ſucceſſivement le bélier & le taureau.

Les *ſuovétaurilies* étoient chez les Romains un ſa-

crifice à Mars ; mais chez les Grecs ce ſacrifice s'offroit à d'autres dieux : dans Homere à Neptune, & dans Pauſanias à Eſculape. (*D. J.*)

SUPANNE, (*Marine.*) quelques marins entendent par ce mot, être en panne. *Voyez* PANNE.

SUPARA, (*Geogr. anc.*) ville de l'Inde, en-deçà du Gange, ſur le golfe Barigazene, ſelon Ptolomée, *l. VII. c. j.* qui la donne aux Ariaces. (*D. J.*)

SUPER, v. n. (*Marine.*) on dit qu'une voie d'eau a *ſupé*, lorſqu'il y eſt entré quelque choſe qui en a bouché l'ouverture.

SUPERÆQUANI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, placés dans la quatrieme région par Pline, *l. III. c. xij.* qui les met dans le pays des Peligni. La ville eſt nommée *Superequum* par Frontin, *p. 170.* & *colonia ſuperæquana* par Balbus. Holſten dit que c'eſt aujourd'hui *Caſtel-Vecchio ſubequo*, près de la riviere de Peſcara. (*D. J.*)

SUPERATION, ſ. f. (*Aſtron.*) différence du mouvement d'une planete comparée à une autre ou à elle-même en deux points différens de ſon orbite.

SUPERBE, adj. (*Gram.*) s'il ſe dit d'un homme, il eſt ſynonyme à *vain*, *fier*, *orgueilleux* ; un vainqueur *ſuperbe* : d'une choſe, il en marque l'éclat, la grandeur, la magnificence ; un ornement *ſuperbe*, un *ſuperbe* édifice, une entrée *ſuperbe*, un vêtement *ſuperbe*.

SUPERBE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *methonica*, genre de plante dont la fleur eſt en lis, compoſée de ſix feuilles rangées autour du même centre. Le piſtil devient un fruit ovale, diviſé dans ſa longueur en trois loges qui renferment des ſemences aſſez rondes. Il faut ajouter aux caracteres de ce genre, la racine charnue taillée en éguiere, & les feuilles terminées par une main. Tournefort, *mém. de l'acad. roy. des Sci. an. 1706.* *Voyez* PLANTE.

SUPERBE, *en Anatomie*, nom de l'un des quatre muſcles droits de l'œil, appellé auſſi le *releveur*. *Voyez* ŒIL & DROIT.

SUPERCESSIONS, ſ. f. pl. (*Juriſprud.*) arrêts du conſeil d'état qui déchargent les comptables.

SUPERFÉTATION, ſ. f. (*Phyſiologie.*) en grec ἐπιχύσις, comme qui diroit *ſurconception*, lorſque la mere concevroit en divers tems divers fœtus d'inégale groſſeur, & qui naîtroient les uns après les autres.

Quoique les ſecrets des myſteres de la génération ſoient couverts d'un voile impénétrable, cependant l'expérience & la théorie ſe réuniſſent à faire regarder la *ſuperfétation* comme impoſſible, ou du-moins ſi difficile à imaginer, que les meilleurs phyſiciens en nient généralement l'exiſtence. Il paroit, ainſi que l'a dit Hippocrate, qu'après la conception le cou de la matrice ſe reſſerre, & que ſon orifice ſe ferme de maniere à ne pouvoir plus laiſſer rien entrer. Enſuite la ſemence ne peut plus aller de la matrice aux ovaires par les trompes, dont l'embouchure dans le fond de la matrice eſt alors fermée par le placenta du fœtus naiſſant ; ou, ſi l'on veut, un œuf fécondé ne peut plus entrer dans la matrice par une trompe ainſi bouchée ; car dans ces premiers tems la matrice étant encore fort petite & fort étroite, le fond en eſt aiſément occupé par le placenta, toujours d'autant plus grand à proportion que le fœtus eſt plus petit : enfin le fœtus accru, abaiſſe par ſon poids le fond de la matrice, qui ne répond plus à l'orifice interne, & par conſéquent la ſemence entreroit vainement dans la matrice, elle ne peut plus prendre la route des trompes qui ſe ſont trop abaiſſées avec le fond auquel elles ſont attachées. *Mém. de l'acad. ann. 1705.* (*D. J.*)

SUPERFICIE, ſ. f. *en Géométrie*, eſt la même choſe que ſurface : ainſi l'on dit la *ſuperficie* d'un cercle, d'un triangle, pour dire ſa ſurface ou ſon aire. *Voyez* AIRE & SURFACE. (*E*)

SUPERFICIE, (*Juriſprud.*) on entend dans cette matiere par *ſuperficie*, ce qui ſe conſtruit, édifie, ou plante ſur le ſol, comme une maiſon ou un moulin, des arbres. La maxime en Droit eſt que, *ſuperficies ſolo cedit*, c'eſt-à-dire que celui qui a le ſol a le deſſus, & que le bâtiment conſtruit ſur un fond appartient au propriétaire du fond, ſauf à tenir compte à celui qui a bâti de ce dont le fond a été amélioré par la conſtruction du bâtiment. *Voyez aux Inſtitutes, l. II. tit. 1. §. 30. & ſuiv.* (*A*)

SUPERFICIE, (*Hydraul.*) on ne dit point *ſurface* en parlant de l'étendue d'eau d'un baſſin, mais *ſuperficie*, ainſi les eaux de *ſuperficie* ſont celles qui roulent & qui ſe perdent à meſure qu'elles viennent dans un baſſin, ce qu'on appelle encore, *décharge de ſuperficie*. (*K*)

SUPERFICIEL, adj. (*Gram.*) il ſe dit des choſes & des perſonnes. Un homme *ſuperficiel* eſt celui qui n'a effleuré des connoiſſances que la ſuperficie, qui n'a rien appris à fond. Un ouvrage *ſuperficiel* eſt celui qui a le défaut de l'homme *ſuperficiel*. Plus il y a d'hommes *ſuperficiels* dans une contrée, plus, tout étant égal d'ailleurs, il y aura d'hommes profonds, car il n'y a qu'un ſeul moyen de ſe diſtinguer des autres, c'eſt de ſavoir mieux qu'eux.

SUPERFIN, ſ. m. *terme de Manufacture*, ce mot ſe dit pour exprimer ſuperlativement la fineſſe d'une étoffe. Ainſi un drap, un camelot, *&c. ſuperfin*, eſt celui qui eſt le plus fin de tous ceux que l'on puiſſe fabriquer, ou qui a été manufacturé avec de la laine, de la ſoie, ou autre matiere extrêmement fine. (*D. J.*)

SUPERFIN, *terme de Tireur d'or*, c'eſt du fil d'or ou d'argent trait, tant fin que faux, qui après avoir paſſé par une infinité de pertuis ou trous de filiere, toujours en diminuant de groſſeur, eſt enfin parvenu à n'être pas plus gros qu'un cheveu ; ſoit que ce fil ait été battu, écaché ou mis en lame, ou qu'on l'ait enſuite filé ſur la ſoie ou ſur le fil de chanvre ou de lin, on ne laiſſe pas toujours de lui donner le nom de *ſuperfin*, enſorte que l'on dit indifféremment de l'or & de l'argent trait *ſuperfin*, de l'or ou de l'argent battu, écaché, ou en lame *ſuperfin*, du fil d'or ou d'argent *ſuperfin. Savary.* (*D. J.*)

SUPERFLU, adj. & ſubſt. (*Gram.*) ce qui eſt de trop : un mot *ſuperflu*, une démarche *ſuperflue*.

Le *ſuperflu*, c'eſt-à-dire tout ce qu'on poſſede au-delà des beſoins de ſon état : on a dit que c'étoit le patrimoine des pauvres.

En muſique, un intervalle eſt *ſuperflu*, lorſqu'étant rapporté à la gamme d'*ut* en majeur, ou à la gamme de *re* en mineur, cet intervalle eſt plus grand qu'il ne l'eſt dans ces deux gammes.

De *ſuperflu*, en morale, on a fait *ſuperfluité*. C'eſt par la *ſuperfluité* en tout genre, que les grands ſe piquent de mériter leur opulence : quelque riche qu'un homme puiſſe être, on lui pardonnera le dégoût de la *ſuperfluité*, s'il ſait accorder à la bienfaiſance tout ce qu'il ſupprimera de ſon faſte.

SUPERHUMÉRAL, (*Hiſt. ſacrée.*) ce mot ſignifie ce qui ſe met ſur les épaules ; c'eſt le terme latin de la vulgate pour déſigner l'éphod, ornement ſacerdotal chez les Juifs. *Voyez* ÉPHOD. (*D. J.*)

SUPÉRIEUR, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt celui qui eſt élevé au-deſſus des autres, comme le *ſupérieur* d'une communauté. *Voyez* CONGRÉGATION, COMMUNAUTÉ, COUVENT, MONASTERE, ORDRE. Les cours *ſupérieures* ſont les mêmes qu'on appelle *cours ſouveraines*. *Voyez* COUR, CONSEIL. Juge *ſupérieur*, eſt celui devant lequel ſe releve l'appel du juge inférieur. *Voyez* APPEL, JUGE, JURISDICTION, RESSORT. (*A*)

SUPÉRIEURS, *caracteres*, *terme d'Imprimeur*, on appelle *caracteres ſupérieurs*, de petites lettres qui ſe mettent au-deſſus de la ligne courante, ce qui ſert

d'ordinaire aux abréviations, comme lorſqu'on marque *primo* avec un *p*, un point, & un petit ° au-deſſus. (*D. J.*)

SUPÉRIEUR, *lac*, (*Géogr. mod.*) nom qu'on donne à un lac de l'Amérique ſeptentrionale, dans le Canada. C'eſt un prodigieux lac qui reçoit le fleuve Saint-Laurent, & qui paſſe pour avoir trois cens lieues de tour, ſur cinquante de longueur. (*D. J.*)

SUPÉRIORITÉ, ſ. f. (*Gram.*) avoir la *ſupériorité*, c'eſt exceller ſur quelqu'un en quelque choſe. Il a la *ſupériorité* ſur moi preſque en tout, mais je ſuis ſi jaloux de ſa gloire, que jamais mon amour-propre n'eſt mortifié.

SUPERLATIF, VE. adjectif, qui aſſez ſouvent eſt pris ſubſtantivement, *terme de Grammaire*. Ce mot a pour racines la prépoſition *ſuper* (au-deſſus de), & le ſupin *latum* (porter); de ſorte que *ſuperlatif* ſignifie littéralement, *qui ſert à porter au-deſſus de*. Cette étymologie du mot indique bien nettement ce que penſoient de la choſe les premiers nomenclateurs; le *ſuperlatif* étoit, ſelon eux, un degré réel de comparaiſon, & ce degré marquoit la plus grande ſupériorité: avoient-ils raiſon?

Le *ſuperlatif* latin, comme *ſanctiſſimus*, *maximus*, *facillimus*, *pulcherrimus*, peut bien être employé dans une phraſe comparative, mais il n'exprime pas plus la comparaiſon que la forme poſitive ne l'exprime elle-même. Sanctius en a donné juſqu'à quatorze preuves dans ſa *Minerve II. xj.* ſans rechercher à quoi l'on peut s'en tenir ſur la juſte valeur de toutes ces preuves, je me contenterai d'en indiquer deux ici.

La premiere, c'eſt que l'on trouve des exemples où l'adjectif eſt au poſitif, quoique la phraſe énonce une comparaiſon, comme quand Tite-Live dit (*lib. XXXVI.*), *inter cæteras pugna fuit inſignis*, & Virgile (*Æn. IV.*), *ſequimur te, ſancte deorum, quiſquis es*, de la même maniere que Pline (*lib. XIII.*) dit, *inter omnes potentiſſimus odor*, & (*lib. IX.*) *velociſſimus omnium animalium . . . eſt delphinus*, en employant le *ſuperlatif* au lieu du poſitif. En effet, puiſqu'il faut convenir que la comparaiſon doit être marquée par quelque prépoſition, dans les phraſes où l'adjectif eſt au poſitif, & nullement par l'adjectif même, pourquoi ne donneroit-on pas la même fonction aux mêmes prépoſitions, dans des phraſes toutes ſemblables où l'adjectif eſt au *ſuperlatif?* La prépoſition *inter* marque également la comparaiſon, quand on dit, *inter cæteras pugna inſignis*, & *inter omnes potentiſſimus odor*: pareillement *ſancte deorum* veut dire ſans doute *ſancte* (*in numero* ou *ſuprà cæteram turbam*) *deorum*; & *velociſſimus omnium animalium* ſignifie de même *velociſſimus* (*in numero* ou *ſuprà cæteram turbam*) *omnium animalium*.

Perizonius croit (*Minerv. II. xj. not. 2.*), que cet argument ne prouve rien du tout, par la raiſon que les poſitifs ſe conſtruiſent auſſi de la même maniere que les comparatifs avec la prépoſition *præ*, qui exprime directement la comparaiſon; c'eſt ainſi, dit-il, que nous liſons dans Cicéron, *tu beatus præ nobis*; or de cette reſſemblance de conſtruction, Sanctius ne conclura pas que l'adjectif comparatif n'exprime pas une comparaiſon, & par conſéquent il n'eſt pas mieux fondé à le conclure à l'égard du *ſuperlatif*.

Je ne ſais ce que Sanctius auroit répondu à cette objection; mais pour moi, je prétends que l'on peut également dire du comparatif & du *ſuperlatif*, qu'ils n'expriment par eux-mêmes aucune comparaiſon, & cela pour les raiſons pareilles qui viennent d'être alléguées. S'il eſt auſſi impoſſible avec l'un qu'avec l'autre d'analyſer uue phraſe comparative, ſans y introduire une prépoſition qui énonce la comparaiſon; il eſt également néceſſaire d'en conclure que ni l'un ni l'autre n'exprime cette comparaiſon. Or on trouve pluſieurs phraſes effectivement comparatives, où la comparaiſon eſt explicitement énoncée par une prépoſition, ſous quelque forme que paroiſſe l'adjectif: 1°. ſous la forme poſitive: *ô felix una ante alias priameïa virgo!* (Virg.) *Præ ſe formoſis invidioſa dea eſt.* (Propert.) *Parvam albam præ eâ quæ conderetur fore* (Liv.) 2°. ſous la forme comparative: *Pigmalion ſcelere ante alios immanior omnes* (Virg.); *Præter cæteras altiorem . . . crucem ſtatui juſſit* (Suet.); *Præ cæteris feris mitior cerva* (Apul.): 3°. ſous la forme *ſuperlative*: *Ante alios pulcherrimus omnes Turnus* (Virg.); *Famoſiſſima ſuper cæteras cœna* (Suet.); *Inter omnes maximus* (Ovid.); *Ex omnibus doctiſſimus* (Val. Maximus.). Il eſt donc en effet raiſonnable de conclure que ni le poſitif, ni le comparatif, ni le *ſuperlatif* n'expriment par eux-mêmes la comparaiſon, & que, comme le dit Sanctius, (*II. xj.*) *vis comparationis non eſt in nomine, ſed in præpoſitione.*

Mais Perizonius ſe déclare contre cette concluſion de la maniere la plus forte: *ferre vix poſſum quod auctor cenſet, vim comparationis eſſe in præpoſitionibus, non in nominibus.* (*not. 12 in Minerv. IV. vj.*) A quoi ſerviroit donc, ajoute-t-il, la formation du comparatif, & que ſignifieroit *doctior*, s'il ne marque pas directement & par lui-même la comparaiſon? Voici ce que je réponds. Dans toute comparaiſon il faut diſtinguer l'acte de l'eſprit qui compare, & le rapport que cette comparaiſon lui fait appercevoir entre les êtres comparés: il y a en effet la même différence entre la comparaiſon & le rapport, qu'entre le téleſcope & les taches qu'il me montre ſur le diſque du ſoleil ou de la lune; la comparaiſon que je fais de deux êtres eſt à moi, c'eſt un acte propre de mon eſprit; le rapport que je découvre entre ces êtres par la comparaiſon que j'en fais, eſt dans ces êtres mêmes; il y étoit avant ma comparaiſon & indépendamment de cette comparaiſon, qui ſert à l'y découvrir & non à l'y établir; comme le téleſcope montre les taches de la lune, ſans les y mettre; cela poſé, je dis que la prépoſition *præ*, qui ſemble plus particulierement attachée à l'adjectif comparatif, exprime en effet l'acte de l'eſprit qui compare, en un mot, la comparaiſon; au lieu que l'adjectif que l'on nomme comparatif, exprime le rapport de ſupériorité de l'un des termes comparés ſur l'autre, & non la comparaiſon même, qui en eſt fort différente.

J'avoue néanmoins que tout rapport énoncé, & conſéquemment connu, ſuppoſe néceſſairement une comparaiſon déjà faite des deux termes. C'eſt pour cela 1°. que l'on a pu appeller *comparatifs* les adjectifs *doctior*, *pulchrior*, *major*, *pejor*, *minor*, &c. parce que s'ils n'expriment pas par eux-mêmes la comparaiſon, ils la ſuppoſent néceſſairement. C'eſt pour cela 2°. que l'uſage de la langue latine a pu autoriſer l'ellipſe de la prépoſition vraiment comparative *præ*, ſuffiſamment indiquée par le rapport énoncé dans l'adjectif comparatif. Mais ce que l'énergie ſupprime dans la phraſe uſuelle, la raiſon exige qu'on le rétabliſſe dans la conſtruction analytique qui doit tout exprimer. Ainſi *ocior ventis* (Hor.) ſignifie analytiquement *ocior præ ventis* (plus vite en comparaiſon des vents) ce que nous rendons par cette phraſe, *plus vite que les vents*. De même *ſi vicinus tuus meliorem equum habet quàm tuus eſt* (Cic.), doit s'analyſer ainſi, *ſi vicinus tuus habet equum meliorem præ eâ ratione ſecundùm quam rationem tuus equus eſt bonus. Ego callidiorem hominem quàm Parmenonem vidi neminem* (Ter.), c'eſt-à-dire, *ego vidi neminem hominem callidiorem præ eâ ratione ſecundùm quàm rationem vidi Parmenonem callidum. Similior ſum patri quàm matri* (*Minerv. II. x.*), c'eſt-à-dire, *ſum ſimilior patri præ eâ ratione ſecundùm quam rationem ſum ſimilis matri. Major ſum quàm cui poſſit fortuna nocere* (Ovid.),

c'eſt-à-dire, *major ſum præ eâ ratione ſecundùm quam rationem ille homo, cui homini res eſt ita ut fortuna poſſit nocere, eſt magnus. Major, quam pro re, lætitia* (Liv.), c'eſt-à-dire, *lætitia major, præ eâ ratione ſecundùm quam rationem lætitia debuit eſſe magna pro re.* Cette néceſſité de ſuppléer eſt toujours la même, juſques dans les phraſes où le comparatif ſemble être employé d'une maniere abſolue, comme dans ce vers de Virgile (*Æn. I.*) : *triſtior, & lachrimis oculos ſuffuſa nitentes*, c'eſt-à-dire, *triſtior præ habitu ſolito.*

Ceux qui ne ſe ſont jamais mis en peine d'approfondir les raiſons grammaticales du langage, les Grammairiens purement *imitatores*, ne manqueront pas de s'élever contre ces ſupplémens, qui leur paroîtront des locutions inſoutenables & non autoriſées par l'uſage. Quoique j'aie déjà répondu ailleurs aux ſcrupules de cette fauſſe & pitoyable délicateſſe, je tranſcrirai ici une réponſe de Périzonius, qui concerne directement l'eſpece de ſupplément dont il s'agit ici. (*Minerv. III. xiv. not. 7.*) *horridiora ea ſunt ſæpe, fateor, ſed & idcircò, ſeu elegantiæ majoris gratiâ, omiſſa ſunt. Nam ſi uteremur integris ſemper & plenis locutionibus, quam maximè incomta & prorſus abſona foret latina oratio.* Et un peu plus bas : *vides quam alienâ ab aurium voluptate & orationis concinnitate ſint hæc ſupplementa ; ſed & idcircò etiam præciſa ſunt, ut dixi, retentâ tantùm illâ voculâ, in quâ vis tranſitionis in comparando conſiſtit, ſed quæ vis non niſi per illa ſupplementa explicari, planè & ut oportet, poteſt.*

Je reviens au comparatif, puiſque j'ai cette occaſion d'en approfondir la nature, & que cela n'a point été fait en ſon lieu par M. Dumarſais. Si l'adjectif ou l'adverbe comparatif, par la raiſon qu'il énonce un rapport, ſuppoſe néceſſairement une comparaiſon des deux termes ; on peut dire réciproquement que la prépoſition *præ*, qui eſt comparative en ſoi, ſuppoſe pareillement que l'adjectif ou l'adverbe énonce un rapport découvert par la comparaiſon ; ce rapport eſt en latin celui de ſupériorité, comme le ſeul auquel l'uſage ait deſtiné une terminaiſon propre, & le ſeul peut-être auquel il ait été fait attention dans toutes les langues. De-là viennent 1°. ces locutions fréquentes, où la comparaiſon eſt très-ſenſible, quoique l'adjectif ou l'adverbe ſoit au poſitif, comme nous avons vu plus haut : *præ nobis beatus, præ ſe formoſis, parvam præ eâ quæ conderetur.* De-là vient 2°. que les Hébreux ne connoiſſent que la forme poſitive des adjectifs & des adverbes, & qu'ils n'expriment leurs comparaiſons que comme on le voit dans ces exemples latins, ou par la prépoſition *men* ou *me* qui en eſt l'abrégé, & qui a la ſignification extractive de *ex* ou celle de *præ*, ou bien par la prépoſition *al* qui veut dire *ſuper* ; c'eſt ainſi qu'il faut entendre le ſens de ce paſſage (*pſ. cxvij. 8. 9.*) ; *bonum eſt confidere in domino quàm confidere in homine ; bonum eſt ſperare in domino quàm ſperare in principibus ;* le *quàm* latin étant ramené à ſa valeur analytique, *præ eâ ratione ſecundùm quam rationem bonum eſt*, rend la valeur de la prépoſition hébraïque, & prouve qu'avec *bonum* il faut ſouſentendre *magis* que les Hébreux n'expriment point ; c'eſt encore par un hébraïſme ſemblable qu'il eſt dit (*pſ. cxij. 4.*) *excelſus ſuper omnes gentes dominus*, pour *excelſior præ omnibus gentibus.* De-là vient 3°. que l'on trouve le *ſuperlatif* même employé dans des phraſes comparatives, dont la comparaiſon eſt énoncée par une prépoſition, ou déſignée par le régime néceſſaire de la prépoſition, ſi elle eſt ſouſentendue ; *ante alios pulcherrimus, famoſiſſima ſuper cæteras, inter omnes maximus, ex omnibus doctiſſimus*, la prépoſition eſt exprimée ; *quod minimum quidem eſt omnibus ſeminibus* (*Matth. xiij. 32.*), la prépoſition *præ* eſt indiquée ici par l'ablatif qui en eſt le régime néceſſaire.

Réſumons ce premier argument. On trouve des phraſes comparatives où l'adjectif eſt au poſitif ; la comparaiſon n'y eſt donc pas exprimée par l'adjectif, c'eſt uniquement par la prépoſition : on trouve d'autres phraſes où la même prépoſition comparative eſt exprimée, ou clairement déſignée par ſon régime néceſſaire, quoique l'adjectif ſoit au comparatif ou au *ſuperlatif* ; donc dans ces cas là même, l'adjectif n'a aucune ſignification comparative : j'ai déterminé plus haut en quoi conſiſte préciſément la ſignification du degré comparatif ; pour celle du *ſuperlatif*, nous l'examinerons en particulier, quand j'aurai ajouté à ce que je viens de dire, la ſeconde preuve que j'ai promiſe d'après Sanctuis, & qui tombe directement ſur ce degré.

C'eſt que l'on rencontre quantité de phraſes où ce degré eſt employé de maniere qu'il n'eſt pas poſſible d'y attacher la moindre idée de comparaiſon, ce qui ſeroit apparemment impoſſible, s'il étoit naturellement deſtiné au ſens comparatif. Quand Ciceron par exemple écrit à ſa femme Térence : *ego ſum miſerior quam tu quæ es miſerrima ;* la propoſition eſt ſans contredit comparative, & l'adjectif *miſerior*, qui qualifie par un rapport de ſupériorité, ſuppoſe néceſſairement cette comparaiſon, mais ſans l'exprimer ; rien ne l'exprime dans cette phraſe, elle n'y eſt qu'indiquée, & pour la rendre ſenſible il faut en venir à l'analyſe, *ego ſum miſerior* (*præ eâ ratione ſecundùm*) *quam* (*rationem*) *tu, quæ es miſerrima*, (*es miſera*) : or il eſt évident que *miſerrima* n'eſt pas plus comparatif, ou ſi l'on veut, pas plus relatif dans *quæ es miſerrima*, que *miſera* ne l'eſt lui même dans *tu es miſera :* au lieu du tour complexe que Ciceron a donné à cette propoſition, il auroit pu la décompoſer de cette maniere, où il ne reſte pas la moindre trace d'un ſens relatif : *equidem tu es miſerrima ; ſed ego ſum miſerior quam tu ;* vous êtes malheureuſe, j'en conviens, & très-malheureuſe ; cependant je le ſuis encore plus que vous.

Cette explication là même nous met ſur les voies du véritable ſens de la forme qu'on a nommée *ſuperlative ;* c'eſt une ſimple extenſion du ſens primitif & fondamental enoncé par la forme poſitive, mais ſans aucune comparaiſon prochaine ou éloignée, directe ou indirecte ; c'eſt une expreſſion plus énergique de la même idée ; ou ſi quelque choſe eſt ajouté à l'idée primitive, c'eſt une addition réellement indéterminée, parce qu'elle ſe fait ſans comparaiſon : je dirois donc volontiers que l'adjectif, ou l'adverbe, eſt pris alors dans un ſens ampliatif, plutôt que dans un ſens *ſuperlatif*, parce que cette derniere dénomination, ſuppoſant, comme on l'a vu plus haut, une comparaiſon de termes qui n'a point lieu ici, ne peut qu'occaſionner bien des erreurs, & des diſcuſſions ſouvent auſſi nuiſibles aux progrès de la raiſon, que l'erreur même.

Que ce ſoit en effet ce ſens ampliatif qui caractériſe la forme particuliere dont il eſt ici queſtion, c'eſt une vérité atteſtée par bien des preuves de fait.

1°. La langue hébraïque & ſes dialectes n'ont point admis cette forme ; mais elle y eſt remplacée par un idiotiſme qui préſente uniquement à l'eſprit cette addition ampliative & abſolue ; c'eſt la répétition de l'adjectif même ou de l'adverbe. Cette ſorte d'hébraïſme ſe rencontre fréquemment dans la verſion vulgate de l'Ecriture, & il eſt utile d'en être prévenu pour en ſaiſir le ſens, *malum eſt, malum eſt, dicit omnis emptor*, (*Prov. xx. 17.*) c'eſt-à-dire, *peſſimum eſt.* Voyez AMEN, & IDIOTISME. La répétition même du verbe eſt encore un tour énergique, que l'analyſe ne peut rendre que par ce qu'on nomme *ſuperlatif :* par exemple, *fiat !* ſignifie analytiquement *cupio hoc ut res fiat ;* mais *fiat, fiat !* c'eſt *cupio vehementiſſimè*, &c.

2°. L'idée de cette répétition pour déſigner le ſens

ampliatif, & celle ſur-tout de la triple répétition, n'étoit pas inconnue aux Latins : le *tergeminis tollere honoribus* d'Horace, *I. od. 1* ; ſon *robur & æs triplex*, *I. od. 3* ; le *terveneficus* de Plaute, pour ſignifier *un grand empoiſonneur* ; ſon *trifur*, voleur conſommé ; ſon *triparens*, fort meſquin ; le mot de Virgile, *I. æn. 98. o terque quaterque beati*, répeté par Tibulle, *o felicem illum terque quaterque diem*, & rendu encore par Horace ſous une autre forme, *felices ter & amplius* ; tout cela, & mille autres exemples, démontre aſſez que l'uſage de cette langue attachoit un ſens véritablement ampliatif, ſur-tout à la triple répétition du mot.

3°. Voſſius, *de anal. II. 20.* nous fournit de la même vérité, une preuve d'une autre eſpece, quoiqu'il en tire une conſéquence aſſez différente ; voici ſes propres termes : *non parùm hanc ſententiam juvat* ; (il parle de ſon opinion particuliere, & je l'applique à la mienne avec plus de juſteſſe, ſi je ne me trompe) ; *quòd* ſuperlativi, *in antiquis inſcriptionibus, poſitivi geminatione exprimi ſoleant : ita* BB *in iis notat benè benè*, hoc eſt *optimè : item* BB, *bonis bonis*, hoc eſt *optimis* ; & FF. PP. FF. *fortiſſimi, piiſſimi, feliciſſimi : item* LL. *libentiſſimè* ; MM. *meritiſſimò*, etiam *malus malus*, hoc eſt *peſſimus*. Voſſius cite Gruter pour garant de ce qu'il avance, & j'y renvoie avec lui.

4°. Cet uſage de répéter le mot pour en amplifier le ſens, n'étoit pas ignoré des Grecs, non qu'ils le répétaſſent en effet, mais ils en indiquoient la répétition : τρὶς μάκαρες Δαναοὶ καὶ τετράκις ; (*Odyſſ. 5.*) *ter beati Danaï & quater*, c'eſt-à-dire, *beatiſſimi Danaï* : on peut obſerver que le ſurnom de Mercure Triſmégiſte, τρισμέγιστος, a par emphaſe une double ampliation, puiſqu'il ſignifie littéralement *ter maximus*.

5°. Les Italiens ont un *ſuperlatif* aſſez ſemblable à celui des Latins, de qui ils paroiſſent l'avoir emprunté ; mais il n'a dans leur langue que le ſens ampliatif que nous rendons par *très* : *ſapiente*, ſage ; *ſapientiſſimo* pour le maſculin, & *ſapientiſſimà* pour le féminin, très-ſage. Jamais il n'a le ſens comparatif que nous exprimons par *plus* précédé d'un article. « *Le plus*, dit Vénéroni (*part. I. ch. ij.*) s'exprime » par *il più* ; exemples : le plus beau, *il più bello* ; » le plus grand, *il più grande* ; la plus belle, *la più* » *bella* ; les plus beaux, *i più belli* ; les plus belles, » *le più belle* ». Et de même, le plus ſage, *il più ſapiente* ; la plus ſage, *la più ſapiente* ; les plus ſages, *i più ſapienti*, m. ou *le più ſapienti*, f. Il me ſemble que cette diſtinction prouve aſſez clairement que le *ſuperlatif* latin n'avoit, de même, que le ſens ampliatif, & nullement le comparatif.

Il eſt vrai, car il faut tout avouer, que les Allemands ont un *ſuperlatif* qui n'a au-contraire que le ſens comparatif, & nullement le ſens ampliatif : ils diſent au poſitif, *weiſs*, ſage ; & au ſuperlatif ils diſent *weiſſeſt*, le plus ſage ; s'ils veulent donner à l'adjectif le ſens ampliatif, ils emploient l'adverbe *ſehr*, qui répond à notre *très* ou *fort*, & ils diſent *ſehr weiſs*, très-ſage, fort ſage.

Cette différence des Italiens & des Allemands ne prouve rien autre choſe que la liberté de l'uſage dans les différens idiomes ; mais l'une des deux manieres ne prouve pas moins que l'autre la différence réelle du ſens ampliatif, & du ſens *ſuperlatif* proprement dit, & par conſéquent l'abſurdité qu'il y auroit à prétendre que le même mot pût ſervir à exprimer l'un & l'autre, comme nos rudimentaires le penſent & le diſent du *ſuperlatif* latin. D'ailleurs la plus grande liaiſon de l'italien avec le latin, eſt une raiſon de plus pour croire que la maniere italienne eſt plus conforme que l'allemande à celle des Latins.

6°. Notre propre uſage ne nous démontre-t-il pas la même vérité ? Les premiers grammairiens françois voyant le *ſuperlatif* latin dans des phraſes comparatives, & dans des phraſes abſolues, & ſe trouvant forcés de le traduire dans les unes par *plus*, précédé d'un article, & dans les autres par *très* ou *fort*, *&c.* n'ont pas manqué d'établir dans notre langue deux *ſuperlatifs*, parce que la grammaire latine, dont ils ne croyoient pas qu'il fallût s'écarter le moins du monde, leur montroit également le *ſuperlatif* ſous les deux formes : c'eſt à la vérité reconnoître bien poſitivement la différence & la diſtinction des deux ſens ; mais où les a conduits l'homonymie de leur dénomination ? à diſtinguer un *ſuperlatif* relatif, & un *ſuperlatif* abſolu : le relatif eſt celui qui ſuppoſe en effet une comparaiſon, & qui exprime un degré de ſupériorité univerſelle ; c'eſt celui que les Allemands expriment par la terminaiſon *eſt*, & nous par *plus* précédé d'un article, comme *weiſſeſt*, le plus ſage : l'abſolu eſt celui qui ne ſuppoſe aucune comparaiſon, & qui exprime ſimplement une augmentation indéfinie dans la qualité qui individualiſe le mot ; c'eſt celui que les Hébreux indiquent par la double ou triple répétition du mot, que les Italiens marquent par la terminaiſon *iſſimo* pour le maſculin, & *iſſima* pour le féminin, & que nous rendons communément par la particule *très*, comme *ſapientiſſimo*, maſc. *ſapientiſſima*, fem. très-ſage. Rien de plus choquant à mon gré, que cette diſtinction : l'origine du mot *ſuperlatif* indique néceſſairement un rapport de ſupériorité ; & par conſéquent un *ſuperlatif* abſolu eſt une forme qui énonce ſans rapport, un rapport de ſupériorité : c'eſt une antilogie inſoutenable, mais cela doit ſe trouver ſouvent dans la bouche de ceux qui répetent en aveugles, ce qui a été dit avant eux, & qui veulent y coudre, ſans réforme, les idées nouvelles que les progrès naturels de l'eſprit humain font appercevoir.

Que conclure de tout ce qui précéde ? que le ſyſtème des degrés n'a pas encore été ſuffiſamment approfondi, & que l'abus des termes de la grammaire latine, adaptés ſans examen aux grammaires des autres langues, a jetté ſur cette matiere une obſcurité qui peut ſouvent occaſionner des erreurs & des difficultés : ceci eſt ſenſible ſur le *ſapientiſſimo* des Italiens, & le *weiſſeſt* des Allemands ; le premier ſignifie *très-ſage*, l'autre veut dire *le plus ſage*, & cependant les grammairiens diſent unanimement que tous deux ſont au *ſuperlatif*, ce qui eſt aſſigner à tous deux le même ſens, & les donner pour d'exacts correſpondans l'un de l'autre, quelque différence qu'ils ayent en effet.

Pour répandre la lumiere ſur le ſyſtème des degrés, il faut d'abord diſtinguer le ſens graduel de la forme particuliere qui l'exprime, parce qu'on retrouve les mêmes ſens dans toutes les langues, quoique les formes y ſoient fort différentes. D'après cette diſtinction, quand on aura conſtaté le ſyſtème des différens ſens graduels, il ſera aiſé de diſtinguer dans les divers idiomes les formes particulieres qui y correſpondent, & de les caractériſer par des dénonciations converſables ſans tomber dans l'antilogie ni dans l'équivoque.

Or il me ſemble que l'on peut enviſager dans la ſignification des mots qui en ſont ſuſceptibles, deux eſpeces générales de ſens graduels, que je nomme le ſens *abſolu* & le ſens *comparatif*.

I. Un mot eſt pris dans un ſens *abſolu*, lorſque la qualité qui en conſtitue la ſignification individuelle, eſt conſidérée en ſoi & ſans aucune comparaiſon avec quelque degré déterminé, ſoit de la même qualité, ſoit d'une autre : & il y a trois eſpeces de ſens *abſolus*, ſavoir, le *poſitif*, l'*ampliatif* & le *diminutif*.

Le ſens *poſitif* eſt celui même qui préſente la ſignification primitive & fondamentale du mot, ſans aucune

cune autre idée acceſſoire de plus ni de moins : tel eſt le ſens des adjectifs, *bon*, *ſavant*, *ſage*, & des adverbes *bien*, *ſavamment*, *ſagement*, quand on dit, par exemple, *un* BON *livre*, *un homme* SAVANT, *un enfant* SAGE, *un livre* BIEN *écrit*, *parler* SAVAMMENT, *conduiſez-vous* SAGEMENT.

Le ſens *ampliatif* eſt fondé ſur le ſens poſitif, & il n'en differe que par l'idée acceſſoire d'une grande intenſité dans la qualité qui en conſtitue la ſignification idividuelle : tel eſt le ſens des mêmes adjectifs *bon*, *ſage*, *ſavant*, & des mêmes adverbes *bien*, *ſavamment*, *ſagement*, quand on dit, par exemple, *un* TRÈS-BON *livre*, *un homme* FORT SAVANT, *un enfant* BIEN SAGE, *un livre* FORT BIEN *écrit*, *parler* BIEN SAVAMMENT, *conduiſez-vous* TRES-SAGEMENT.

Le ſens *diminutif* porte de même ſur le ſens poſitif, dont il ne differe que par l'idée acceſſoire d'un degré foible d'intenſité dans la qualité qui en conſtitue la ſignification individuelle : tel eſt encore le ſens des mêmes adjectifs, *bon*, *ſavant*, *ſage*, & des mêmes adverbes *bien*, *ſavamment*, *ſagement*, quand on dit, par exemple, *un livre* ASSEZ BON, *c'eſt un homme* PEU SAVANT, *un enfant* PASSABLEMENT SAGE, *un livre* ASSEZ BIEN *écrit*, *parler* PEU SAVAMMENT, *vous vous êtes conduit* ASSEZ SAGEMENT ; car il eſt viſible que dans toutes ces phraſes on a l'intention réelle d'affoiblir l'idée que préſenteroit le ſens poſitif des adjectifs & des adverbes.

On ſent bien qu'il ne faut pas prendre ici le mot de *diminutif* dans le même ſens que lui donnent les Grammairiens en parlant des noms qu'ils appellent *ſubſtantifs*, tels que ſont en latin *corculum* diminutif de *cor*, *Terentiola* diminutif de *Terentia* ; & en italien *vecchino*, *vecchieto*, *vecchiettino*, diminutifs de *vecchio* (vieillard) : ces diminutifs de noms ajoutent à l'idée de la nature exprimée par le nom, l'idée acceſſoire de petiteſſe priſe plutôt comme un ſigne de mépris, ou au contraire de careſſe, que dans le ſens propre de diminution phyſique, ſi ce n'eſt une diminution phyſique de la ſubſtance même, comme *globulus* diminutif de *globus*.

Les mots pris dans le ſens diminutif dont il s'agit ici, énoncent au contraire une diminution phyſique, dans la nature de la qualité qui en conſtitue la ſignification fondamentale, un degré réellement foible d'intenſité : tels ſont en eſpagnol *triſtezico* (un peu triſte) diminutif de *triſte*, & en latin *triſticulus* ou *ſubtriſtis*, diminutif de *triſtis*, *ſubobſcenè* diminutif d'*obſcenè*, &c.

II. Un mot eſt pris dans un ſens *comparatif*, lorſqu'un degré quelconque de la qualité qui conſtitue la ſignification primitive & individuelle du mot, eſt en effet relatif par comparaiſon, à un autre degré déterminé, ou de la même qualité, ou d'une autre, ſoit que ces degrés comparés appartiennent au même ſujet, ſoit qu'ils appartiennent à des ſujets différens. Or il y a trois eſpeces de ſens comparatifs, ſelon que le rapport acceſſoire que l'on conſidere, eſt d'*égalité*, de *ſupériorité* ou d'*infériorité*.

Le ſens comparatif d'*égalité* eſt celui qui ajoute au ſens poſitif l'idée acceſſoire d'un rapport d'égalité entre les degrés actuellement comparés.

Le ſens comparatif de *ſupériorité* eſt celui qui ajoute au ſens poſitif l'idée acceſſoire d'un rapport de ſupériorité à l'égard du degré avec lequel on le compare.

Le ſens comparatif d'*infériorité* eſt celui qui ajoute au ſens poſitif l'idée acceſſoire d'un rapport d'infériorité à l'égard du degré avec lequel on le compare.

Ainſi, quand on dit, *Pierre eſt* AUSSI SAVANT, PLUS SAVANT, MOINS SAVANT *aujourd'hui qu'hier*, on compare deux degrés ſucceſſifs de *ſavoir* conſidérés dans le même ſujet ; & l'adjectif *ſavant*, qui exprime le degré de ſavoir d'aujourd'hui, reçoit de l'adverbe *auſſi* le ſens comparatif d'égalité ; de l'adverbe *plus*, le ſens comparatif de ſupériorité ; & de l'adverbe *moins*, le ſens comparatif d'infériorité.

Quand on dit, *Pierre eſt* AUSSI SAVANT, PLUS SAVANT, MOINS SAVANT *que Jage*, on compare le degré de *ſavoir* qui ſe trouve dans Pierre, avec le degré de *ſageſſe* dont eſt pourvu le même ſujet : & au moyen des mêmes adverbes *auſſi*, *plus*, *moins*, l'adjectif *ſavant* reçoit les différens ſens comparatifs d'égalité, de ſupériorité ou d'infériorité.

Si l'on dit, *Pierre eſt* AUSSI SAVANT *que Paul eſt ſage*, ou bien, *Pierre eſt* PLUS SAVANT, MOINS SAVANT *que Paul n'eſt ſage*, on compare le degré de ſavoir de Pierre avec le degré de *ſageſſe* de l'autre ſujet Paul : & les divers rapports du *ſavoir* de l'un à la *ſageſſe* de l'autre, ſont encore marqués par les mêmes adverbes ajoutés à l'adjectif *ſavant*.

On peut comparer différens degrés de la même qualité conſidérés dans des ſujets, & différencier par les mêmes adverbes les rapports d'égalité, de ſupériorité ou d'infériorité. Ainſi, pour comparer un degré pris dans un ſujet, avec un degré pris dans un autre ſujet, on dira, *Pierre eſt* AUSSI SAVANT, PLUS SAVANT, MOINS SAVANT *que Paul*, c'eſt énoncer en quelque ſorte une égalité, une ſupériorité ou une infériorité individuelle : mais pour comparer un degré pris dans un ſujet avec chacun des degrés pris dans tous les ſujets d'un certain ordre, on dira, *Pierre eſt* AUSSI SAVANT *qu'aucun juriſconſulte*, ou bien, *Pierre eſt* LE PLUS SAVANT, LE MOINS SAVANT *des juriſconſultes* ; c'eſt énoncer une égalité, une ſupériorité ou une infériorité univerſelle, ce qu'il faut bien obſerver.

III. Voici le tableau abregé du ſyſtème des divers ſens graduels dont un même mot eſt ſuceptible.

Syſtème figuré des ſens graduels.

ABSOLUS.	COMPARATIFS.
Poſitif, *ſage*.	d'égalité, *auſſi ſage*.
Ampliatif, *très-ſage*.	de ſupériorité, *plus ſage*.
Diminutif, *un peu ſage*.	d'infériorité, *moins ſage*.

Sans m'arrêter aux dénominations reçues, j'ai ſongé à caractériſer chacun de ces ſens par un nom véritablement tiré de la nature de la choſe ; parce que je ſuis perſuadé que la nomenclature exacte des choſes eſt l'un des plus ſolides fondemens du véritable ſavoir, ſelon un mot de Coménius que j'ai déja cité ailleurs : *Totius eruditionis poſuit fundamentum, qui nomenclaturam rerum naturæ & artis perdidicit.* Jan. Ling. *tit. I. period. iv.*

Or il eſt remarquable que le ſens comparatif ne ſe préſente pas ſous la forme unique à laquelle on a coutume d'en donnner le nom ; & ſi quelqu'un de ces ſens doit être appellé *ſuperlatif*, c'eſt préciſément celui que l'on nomme excluſivement *comparatif*, parce que c'eſt le ſeul qui énonce le rapport de ſupériorité, dont l'idée eſt nettement déſignée par le mot de *ſuperlatif*.

Sanctius trouvant à redire, comme je fais ici, à l'abus des dénominations introduites à cet égard par la foule des grammairiens, (*Minerv. II. xj.*) Perizonius obſerve (*Ibid. not. I.*) que quand il s'agit de l'uſage des choſes, il eſt inutile d'incidenter ſur les noms qu'on leur a donnés ; parce que ces noms dépendent de l'uſage de la multitude qui eſt inconſtante & aveu-

gle; & que d'ailleurs il doit en être des noms des différens degrés comme de ceux des cas, des genres, & de tant d'autres par leſquels les Grammairiens ſe ſont contentés de déſigner ce qu'il y a de principal dans la choſe, vû la difficulté d'inventer des noms qui en exprimaſſent toute la nature.

Mais je ne donnerai pour réponſe à cet habile commentateur de la *Minerve*, que ce que j'ai déja remarqué ailleurs, *voyez* IMPERSONNEL, d'après *Bouhours* & *Vaugelas*, ſur la néceſſité de diſtinguer un bon & un mauvais uſage dans le langage national, & ce que j'en ai inféré par rapport au langage didactique.

J'ajouterai ici pour ce qui concerne la prétendue difficulté d'inventer des noms qui expriment la nature entiere des choſes, qu'elle n'a de réalité que pour ceux à qui la nature eſt inconnue; que d'ailleurs, quand on vient à l'approfondir davantage, la nomenclature doit être réformée d'après les nouvelles lumieres, ſous peine de ne pas exprimer avec aſſez d'exactitude ce que l'on conçoit; & que pour le cas préſent, j'oſe me flatter d'avoir employé des dénominations aſſez juſtes pour ne laiſſer aucune incertitude ſur la nature des ſens graduels.

IV. Il ne reſte donc plus qu'à reconnoître comment ils ſont rendus dans les langues.

De toutes les manieres d'adapter les ſens graduels aux mots qui en ſont ſuſceptibles, celle qui ſe préſente la premiere aux yeux de la Philoſophie, c'eſt la variation des terminaiſons. Cependant, ſi l'on excepte le poſitif, qui eſt par-tout la forme primitive & fondamentale du mot, il n'y a aucun des autres qui ſoit énoncé par-tout par des terminaiſons ſpéciales. Nous n'en avons aucune, ſi ce n'eſt pour le ſens *ampliatif* d'un petit nombre de mots conſervés au cérémonial, *ſéréniſſime*, *éminentiſſime*, &c. *Voyez* Bouhours, *Rem. nouv. tome I. page 312.* & pour le ſens comparatif de ſupériorité de quelques mots empruntés du latin ſans égard à l'analogie de notre langue, comme *meilleur*, *pire*, *moindre*, *mieux*, *moins*, *pis*, au-lieu de *plus bon*, *plus mauvais*, *plus petit*, *plus bien*, *plus peu*, *plus mal*: mais ces exceptions mêmes en ſi petit nombre confirment l'univerſalité de notre analogie.

1°. Le ſens *ampliatif* a une terminaiſon propre en grec, en latin, en italien & en eſpagnol; c'eſt celle que l'on nomme mal-à-propos le *ſuperlatif*. Ainſi *très-ſage* ſe dit en grec σοφώτατος, en latin *ſapientiſſimus*, en italien *ſapientiſſimo*, en eſpagnol *prudentiſſimo*; mots dérivés des poſitifs σοφὸς, *ſapiens*, *ſapiente*, *prudente*, qui tous ſignifient *ſage*. Dans les langues orientales anciennes, le ſens *ampliatif* ſe marque par la répétition matérielle du poſitif; & ce tour qui eſt propre au génie de ces langues, a quelquefois été imité dans d'autres idiomes; j'ai quelquefois vu des enfans, ſous l'impreſſion de la ſimple nature, dire de quelqu'un, par exemple, qui fuyoit, qu'il étoit *loin loin*, d'un homme dont la taille les avoit frappés par ſa grandeur ou par ſa petiteſſe, qu'il étoit *grand grand*, ou *petit petit*, &c. notre *très*, qui nous ſert à l'expreſſion du même ſens, eſt l'indication de la triple répétition; mais nous nous ſervons auſſi d'autres adverbes, & c'eſt la maniere de la plûpart des langues qui n'ont point adopté de terminaiſons *ampliatives*, & ſpécialement de l'allemand qui emploie ſur-tout l'adverbe *ſehr*, en latin *valdè*, en françois, *fort*.

2°. Le ſens diminutif ſe marque preſque par tout par une expreſſion adverbiale qui ſe joint au mot modifié, comme *un peu obſcur*, *un peu triſte*, *un peu froid*. Il y a ſeulement quelques mots exceptés dans différens idiomes, leſquels reçoivent ce ſens diminutif, ou par une particule compoſante, comme en latin *ſubobſcurus*, *ſubtriſtis*; ou par un changement de terminaiſon, comme en latin *frigidiuſculus*, ou *frigidulus*, *triſticulus*, & en eſpagnol *triſtezico*.

3°. Je ne connois aucune langue où le comparatif d'égalité ſoit exprimé autrement que par une addition adverbiale; *auſſi ſage*, *auſſi loin*: ſi ce n'eſt peut-être dans quelques mots exceptés par haſard, comme *tantus* qui veut dire en latin *tam magnus*.

4°. Le comparatif de ſupériorité a une terminaiſon propre en grec & en latin: de σοφὸς, *ſage*, vient σοφώτερος, *plus ſage*; de même les Latins de *ſapiens* forment *ſapientior*. Comme c'eſt dans ces deux langues le ſeul des trois ſens comparatifs qui y ait reçu une terminaiſon propre, on donne à l'adjectif pris ſous cette forme le ſimple nom de *comparatif*. Pourvu qu'on l'entende ainſi, il n'y a nul inconvénient; ſur-tout ſi l'on ſe rappelle que ce ſens comparatif énonce un rapport de ſupériorité, quelquefois individuelle & quelquefois univerſelle. La langue allemande, & peut-être ſes dialectes, a deux terminaiſons différentes pour ces deux ſortes de ſupériorité: quand il s'agira de la ſupériorité individuelle, ce ſera le *comparatif*; & quand il ſera queſtion de la ſupériorité univerſelle, ce ſera véritablement le *ſuperlatif*: *weiſs* (ſage); *weiſſer* (plus ſage), comparatif; *weiſſet* (le plus ſage), c'eſt le *ſuperlatif*. D'où il ſuit que ce ſeroit induire en erreur, que de dire que les Allemands ont, comme les Latins, trois degrés terminés; le *ſuperlatif* allemand *weiſſet* n'eſt point du tout l'équivalent du σοφώτατος des Grecs, ni du *ſapientiſſimus* des Latins, qui tous deux ſignifient *très-ſage*; il ne répond qu'à notre *le plus ſage*.

En italien, en eſpagnol & en françois, il n'y a aucune terminaiſon deſtinée ni pour le comparatif proprement dit, ni pour le *ſuperlatif*: on ſe ſert également dans les trois idiomes de l'adverbe qui exprime la ſupériorité, *piu* en italien, *mas* en eſpagnol, *plus* en françois; *più ſapiente*, ital. *mas prudente*, eſp. *plus ſage*, franç. Voilà le comparatif proprement dit.

Pour ce qui eſt du *ſuperlatif*, nous ne le différencions du comparatif propre qu'en mettant l'article *le*, *la*, *les* ou ſon équivalent avant le comparatif; je dis ſon équivalent, non-ſeulement pour y comprendre les petits mots *du*, *au*, *des*, *aux*, qui ſont contractés d'une prépoſition & de l'article, mais encore les mots que j'ai appellés *articles poſſeſſifs*, ſavoir *mon*, *ma*, *mes*, *notre*, *nos*; *ton*, *ta*, *tes* *votre*, *vos*; *ſon*, *ſa*, *ſes*, *leur*, *leurs*; parce qu'ils renferment effectivement, dans leur ſignification, celle de l'article & celle d'une dépendance relative à quelqu'une des trois perſonnes, *voyez* POSSESSIF. Nous diſons donc au comparatif, *plus grand*, *plus fidele*, *plus tendre*, *plus cruel*, & par exception, *meilleur*, *moindre*, *&c.* & au *ſuperlatif* nous diſons avec l'article ſimple, *la plus grande de mes paſſions*, *le plus fidele de vos ſujets*, *le plus tendre de ſes amis*, *les plus cruels de nos ennemis*, *le meilleur de tes domeſtiques*, *le moindre de leurs ſoucis*, ce qui eſt au même degré que ſi l'on mettoit l'article poſſeſſif avant le comparatif, & que l'on dît, *ma plus grande paſſion*, *votre plus fidele ſujet*, *ſon plus tendre ami*, *nos plus cruels ennemis*, *ton meilleur domeſtique*, *leur moindre ſouci*.

Nous conſervons au *ſuperlatif* la même forme qu'au comparatif, parce qu'en effet l'un exprime comme l'autre un rapport de ſupériorité; mais le *ſuperlatif* exige de plus l'article ſimple ou l'article poſſeſſif, & c'eſt par-là qu'eſt déſignée la différence des deux ſens: ſur quoi eſt fondé cet uſage?

Quand on dit, par exemple, *ma paſſion eſt plus grande que ma crainte*, on exprime tout; & le terme comparé *ma paſſion*, & le terme de comparaiſon, *ma crainte*; & le rapport de ſupériorité de l'un à l'égard de l'autre, *plus grande*; & la liaiſon des deux termes enviſagés ſous cet aſpect, *que*: ainſi l'eſprit voit clairement qu'il y a un rapport de ſupériorité individuelle.

Mais quand on dit, *la plus grande de mes paſſions*, l'analyſe eſt différente : *la* annonce néceſſairement un nom appellatif, c'eſt ſa deſtination immuable, & les circonſtances de la phraſe n'en déſignent pas d'autres que *paſſion ;* ainſi il faut d'abord dire par ſupplément, *la* (paſſion) *plus grande :* la prépoſition *de*, qui ſuit, ne peut pas tomber ſur *grande*, cela eſt évident ; ni ſur *plus grande*, nous ne parlons jamais ainſi ; elle tombe donc ſur un nom appellatif encore ſous-entendu, & comme il s'agit ici d'une ſupériorité univerſelle, il me ſemble que le ſupplément le plus naturel eſt *la totalité*, & qu'il faut dire par ſupplément, (la totalité) *de mes paſſions :* mais ce ſupplément doit tenir par quelque lien particulier à l'enſemble de la phraſe, & d'ailleurs *plus grande* n'étant plus qu'un ſimple comparatif exige un *que* & un terme individuel de comparaiſon ; je ferois donc ainſi l'analyſe entiere de la phraſe, *la* (paſſion) *plus grande* que les autres (paſſions de la totalité) *de mes paſſions* ; ce qui exprime bien clairement la ſupériorité univerſelle qui caractériſe le *ſuperlatif.*

Si l'on dit au contraire, *ma plus grande paſſion*, la ſuppreſſion totale du terme de comparaiſon eſt le ſigne autoriſé par l'uſage pour déſigner que c'eſt la totalité des autres objets de même nom, & que la phraſe ſe réduit analytiquement à celle-ci, *ma paſſion plus grande* (que toutes mes autres paſſions).

Dans ces deux cas, l'article ſimple ou poſſeſſif, ſervant à individualiſer l'objet qualifié par le comparatif, eſt le ſigne naturel qu'on doit le regarder comme extrait, à cet égard, de la totalité des autres objets de même nature ſoumis à la même qualification.

5°. Le comparatif d'infériorité eſt exprimé par l'adverbe qui marque l'infériorité, du-moins dans toutes les langues dont j'ai connoiſſance : les Grecs diſent, ἧσσον σοφὸς ; les Latins, *minus ſapiens* ; les Italiens, *meno ſapiente* ; les Eſpagnols, *menos prudente* ; & nous, *moins ſage.*

Comme *moins* eſt par lui-même comparatif, ſi nous avons beſoin d'en exprimer le ſens *ſuperlatif*, nous le faiſons comme il vient d'être dit, par l'addition de l'article ſimple ou poſſeſſif ; *le moins inſtruit des enfans, votre moins belle robe.*

V. L'expoſition que je viens de faire du ſyſtème des ſens graduels ſeroit incomplette, ſi je ne fixois pas les eſpeces de mots qui en ſont ſuſceptibles. Tout le monde conviendra ſans doute que grand nombre d'adjectifs & d'adverbes ſont dans ce cas : mais il paroîtra peut-être ſurprenant à quelques-uns, ſi j'avance qu'un grand nombre de verbes ſont également ſuſceptibles des ſens graduels, & qu'il auroit pu arriver dans quelques idiomes, que l'uſage les y eût caractériſés par des terminaiſons propres ; cependant la choſe eſt évidente.

Les adjectifs & les adverbes qui peuvent recevoir les différens ſens graduels, & conſéquemment des terminaiſons qui y ſoient adaptées, ne le peuvent, que parce que la qualité qui en conſtitue la ſignification individuelle, eſt en ſoi ſuſceptible de plus & de moins : il eſt donc néceſſaire que tout verbe, dont la ſignification individuelle préſente à l'eſprit l'idée d'une qualité ſuſceptible de plus & de moins, ſoit également ſuſceptible des ſens graduels, & puiſſe recevoir de l'uſage des terminaiſons qui y ſoient relatives.

			Adjectif.	Adverbe.	Verbe.
SENS	ABSOLUS,	Poſitif.	*amoureux.*	*amoureuſement.*	*aimer.*
		Ampliatif.	*très-amoureux.*	*très-amoureuſement.*	*aimer beaucoup.*
		Diminutif.	*un peu amoureux.*	*un peu amoureuſement.*	*aimer un peu.*
	COMPARATIFS,	d'égalité.	*auſſi amoureux.*	*auſſi amoureuſement.*	*aimer autant.*
		de ſupériorité.	*plus amoureux.*	*plus amoureuſement.*	*aimer plus.*
		d'infériorité.	*moins amoureux.*	*moins amoureuſement.*	*aimer moins.*

Quant à la poſſibilité des terminaiſons qui caractériſeroient dans les verbes ces différens ſens ; c'eſt un point qui eſt inſéparable de la ſuſceptibilité même des ſens, puiſque l'uſage eſt d'ailleurs le maître abſolu d'exprimer comme il lui plaît tout ce qui eſt de l'objet de la parole. Cela ſe juſtifie d'ailleurs par pluſieurs uſages particuliers des langues.

1°. La voix active & la voix paſſive des Latins donnent un exemple qui auroit pu être étendu davantage : ſi l'uſage a pu établir ſur un même radical des variations pour deux points de vue ſi différens, rien n'empêchoit qu'il n'en introduiſît d'autres pour d'autres vues ; & quoique l'on ne trouve point de terminaiſons graduelles dans les verbes latins, on y rencontre au-moins quelques verbes compoſés qui, par-là, en ont le ſens : *amare* (aimer), eſt le poſitif ; *adamare* (aimer ardemment), c'eſt l'*ampliatif :* « la prépoſition *per*, » dit l'auteur des *recherches ſur la langue latine* (*ch. xxv. p. 328.*) eſt dans tous les verbes, comme auſſi » dans les noms adjectifs & les adverbes, augmentative de ce que ſignifie le ſimple ; & dans le plus » grand nombre des verbes, elle y équipolle à l'un » de ces adverbes françois, *beaucoup*, *grandement*, » *fortement*, *parfaitement* ou *en perfection*, *tout-à-fait*, » *entierement* » ; il eſt aiſé de reconnoître à ces traits le ſens *ampliatif : malo* eſt en quelque ſorte le comparatif de ſupériorité de *volo*, &c.

2°. Les terminaiſons d'un même verbe hébraïque ſont en bien plus grand nombre, puiſqu'à s'en tenir à la doctrine de Maſclef, laquelle eſt beaucoup plus reſtrainte que celle des autres hébraïſans, le même verbe radical reçoit juſqu'à cinq formes différentes, que l'on appelle des *conjugaiſons* ; mais que j'appellerois plus volontiers des *voix :* ainſi l'on dit (meſar) *tradidit* ; (noumeſar) *traditus eſt* ; (hemeſir) *tradere fecit* ; (hemeſar) *tradi fecit* ; (hethmeſar) *ſe tradidit.* Sur quoi il faut obſerver que je ſuis ici la méthode de Maſclef pour la lecture des mots hébreux.

3°. La langue laponne, que nous ne ſoupçonnons peut-être pas de mériter la moindre attention de notre part, nous préſente néanmoins l'exemple d'une dérivation bien plus riche encore par rapport aux verbes : on y trouve *laidet*, conduire ; *laidelet*, continuer l'action de conduire ; *laidetet*, faire conduire ; *laidetallet*, ſe faire conduire ; *laidegaetet*, commencer à conduire ; *laideſtet*, conduire un peu (c'eſt le ſens diminutif) ; *laidanet*, être conduit de plein gré ; *laidanovet*, être conduit malgré ſoi ou ſans s'aider ; *laidetalet*, empêcher de conduire. *Voyez* les notes ſur le *ch. iij.* de la *deſcription hiſtorique de la Laponie ſuédoiſe*, traduit de l'allemand par M. de *Kéralio de Gourlay.*

Je terminerois ici cet article, ſi je ne me rappellois d'avoir vu dans les mémoires de Trévoux (Octobre 1759. *II. vol. p. 2668.*) une *lettre de M. l'abbé de Wailly aux auteurs de ces mémoires, ſur quelques expreſſions de notre langue*, laquelle peut donner lieu à quelques obſervations utiles. Ce grammairien y examine trois expreſſions, dont les deux premieres ont déja été diſcutées par Vaugelas, *rem. 514. & 85.* & la troiſieme par M. l'abbé Girard, *vrais princip. diſc. xj. tom. II. p. 218.* Je ne parlerai point ici de la premiere ni de la troiſieme, qui ſont étrangeres à cet article, & je ne m'arrêterai qu'à la ſeconde qui y a rapport

direct. Rien de mieux que les observations de M. de W. sur la *remarque 86.* de Vaugelas, & je souscris à tout ce qu'il en pense : je crois cependant qu'il auroit encore dû relever ici quelques fautes échappées à Vaugelas, ne fût-ce que pour en arrêter les suites, parce qu'on prend volontiers les grands hommes pour modeles.

Cet académicien énonce ainsi sa regle : *Tout adjectif mis après le substantif avec ce mot* plus, *entre deux, veût toujours avoir son article, & cet article se met immédiatement devant* plus, *& toujours au nominatif, quoique l'article du substantif qui va devant soit en un autre cas, quelque cas que ce soit.* Il applique ensuite la regle à cet exemple : *c'est la coutume des peuples les plus barbares.*

Or indépendamment de la doctrine des cas, qui est insoutenable dans notre langue (*voyez* CAS), il est notoirement faux que tout adjectif mis après son substantif, avec ce mot *plus* entre deux, veuille toujours avoir son article : en voici la preuve dans un exemple que M. de W. cite lui-même, sans en faire la remarque ; *je parle d'une matiere plus délicate que brillante :* il n'y a point là d'article avant *plus*, & il ne doit point y en avoir, quoique l'adjectif soit après son substantif.

Il semble que Vaugelas ait senti le vice de son énoncé, & qu'il ait voulu en prévenir l'impression. « Au » reste, dit-il plus bas, quand il est parlé de *plus* ici, » c'est de celui qui n'est pas proprement comparatif, » mais qui signifie *très*, comme aux exemples que j'ai » proposés ». Mais, comme l'observe très-bien M. » Patru, « ce *plus* est pourtant comparatif dans les » exemples rapportés par l'auteur : car en cette fa» çon de parler (*c'est la coutume des peuples les plus* » *barbares*), on sousentend *de la terre*, *du monde*, & » autres semblables qui n'y sont pas exprimées..... » L'adverbe *très* ne peut convenir avec ces manieres » de parler ». J'ajouterai à cette excellente critique de M. Patru, qu'il me semble avoir assez prouvé que notre *plus* est toujours le signe d'un rapport de supériorité, & conséquemment qu'il exprime toujours un sens comparatif; au lieu que notre *très* ne marque qu'un sens *ampliatif*, qui est essentiellement absolu, d'où vient que ces deux mots ne peuvent jamais être synonymes : ce que Vaugelas envisageoit donc, & qu'il n'a pas exprimé, c'est la distinction de la supériorité individuelle, & de la supériorité universelle, dont l'une est marquée par *plus* sans article, & l'autre *plus*, précédé immédiatement d'un article simple ou d'un article possessif; ce qui fait la différence du *comparatif* propre & du *superlatif*.

Outre ce mal-entendu, Vaugelas s'est encore apperçu lui-même dans sa regle d'un autre défaut qu'il a voulu corriger ; c'est qu'elle est trop particuliere, & ne s'étend pas à tous les cas où la construction dont il s'agit peut avoir lieu ; c'est pourquoi il ajoute : « Ce que j'ai dit de *plus*, s'entend aussi de ces au» tres mots *moins*, *mieux*, *plus mal*, *moins mal* ». Mais cette addition-même est encore insuffisante, puisque l'adjectif comparatif *meilleur* est encore dans le même cas, ainsi que tous les adverbes qui seront précédés de *plus* ou de *moins*, lorsqu'ils précédent eux-mêmes, & qu'ils modifient un adjectif mis après son substantif, pour parler le langage ordinaire : ex. *je parle du vin le meilleur que l'on puisse faire dans cette province ; du système le plus ingénieusement imaginé, le moins heureusement exécuté, le plutôt réprouvé*, &c.

Puisque M. de W. avoit pris cette remarque de Vaugelas en considération, il devoit, ce me semble, relever tous les défauts de la regle proposée par l'académicien, & des corrections même qu'il y avoit faites, & ramener le tout à une énonciation plus générale, plus claire, & plus précise. Voici comme je rectifierois la regle, d'après les principes que j'ai posés soit dans cet article, soit dans tout autre : *si un adjectif* superlatif, *ou précédé d'un adverbe* superlatif *qui le modifie, ne vient qu'après le nom auquel il se rapporte ; quoique le nom soit accompagné de son article, il faut pourtant répéter l'article simple avant le mot qui exprime le rapport de supériorité ; mais sans répéter la préposition dont le nom peut être le complément grammatical.*

Vaugelas, non content d'établir une regle, cherche encore à en rendre raison ; & celle qu'il donne, pourquoi on ne répete pas avant le *superlatif* la prépoſition qui peut être avant le nom, *c'est*, dit-il, *parce qu'on y sousentend ces deux mots*, qui sont, *ou* qui furent, *ou* qui sera, *ou quelqu'autre tems du verbe substantif avec* qui. Voici sur cela la critique de M. de W.

« Si l'on ne met point, dit-il, la prépoſition *de* ou » *à* entre le *superlatif* & le substantif, (il auroit dit la même chose de toute autre prépoſition, s'il n'avoit été préoccupé, contre son intention même, de l'idée des cas dont Vaugelas fait mention) ; « ce » n'est pas, comme l'a cru Vaugelas, parce qu'on y » sousentend ces mots *qui sont*, *qui furent*, ou *qui se*» *ra*, *&c.* c'est parce que la prépoſition n'est point » nécessaire en ce cas entre l'adjectif & le substantif ». Mais ne puis-je pas demander à M. de W. pourquoi la prépoſition n'est point nécessaire entre l'adjectif & le substantif ; ou plutôt n'est-ce pas à cette question-même que Vaugelas vouloit répondre ? Quand on veut rendre raison d'un fait grammatical, c'est pour expliquer la cause d'une loi de grammaire ; car ce sont les faits qui y font la loi. La remarque de M. de W. signifie donc que *la prépoſition n'est point nécessaire en ce cas, parce qu'elle n'y est point nécessaire.* Or assurement il n'y a personne qui ne voie évidemment jusqu'à quel point est préférable l'explication de Vaugelas. La nécessité de répéter l'article avant le mot comparatif, vient du choix que l'usage de notre langue en a fait pour désigner la supériorité universelle, au moyen de tous les supplémens dont l'article reveille l'idée, & que j'ai détaillés plus haut : ce besoin de l'article suppose ensuite la répétition du nom qualifié, lequel ne peut être répété que comme partie d'une proposition incidente, sans quoi il y auroit pléonasme ; & cette proposition incidente est amenée tout naturellement par *qui sont*, *qui furent*, *qui sera*, *&c.* donc ces mots doivent essentiellement être suppléés, & dès-lors la prépoſition qui précede leur antécédent n'est plus nécessaire dans la proposition incidente qui est indépendante dans sa construction, de toutes les parties de la principale.

« Comme il est ici question du *superlatif*, dit en» suite M. de W. permettez-moi d'observer que le » célebre M. du Marsais pourroit bien s'être trompé » quand il a dit dans cette phrase, *deorum antiquissi*» *mus habebatur cœlum*, c'est comme s'il y avoit *cœ*» *lum habebatur antiquissimus* (*è numero*) *deorum.* Il » me semble que c'est *deus* qui est sousentendu : *cœ*» *lum habebatur antiquissimus* (*deus*) *deorum.* En ef» fet, comme je l'ai remarqué dans ma grammaire, » quand nous disons, *le Luxembourg n'est pas la* » *moins belle des promenades de Paris ;* c'est comme » s'il y avoit, *le Luxembourg n'est pas la moins belle* » (*promenade*) *des promenades de Paris :* & n'est-ce » pas à cause de ce substantif sousentendu que le » *superlatif* relatif est suivi en françois de la prépoſi» tion *de*, & en latin d'un génitif » ?

M. de W. pourroit bien s'être trompé lui-même en plus d'une maniere. 1°. Il s'est trompé en prenant occasion de ses remarques, sur une regle qui concerne les *superlatifs* françois pour critiquer un principe qui concerne la syntaxe des *superlatifs* latins, & qui n'a aucune analogie avec la regle en question : *non erat hic locus.* 2°. Il s'est trompé, je crois, dans sa critique ; & voici les raisons que j'ai de l'avancer.

Il eſt vrai que dans la phraſe latine du P. Jouvenci, interpretée par M. du Marſais, *deus* eſt ſouſentendu; & cela eſt même indiqué par deux endroits du texte: l'adjectif *antiquiſſimus* ſuppoſe néceſſairement un nom maſculin au nominatif ſingulier; & d'autre part *deorum*, qui eſt ici le terme de la comparaiſon énoncée par l'enſemble de la phraſe, demontre que ce nom doit être *deus*, parce que dans toute comparaiſon, les termes comparés doivent être homogenes. Mais il ne s'enſuit point que ce ſoit à cauſe du nom ſouſentendu *deus*, que l'adjectif *antiquiſſimus* eſt ſuivi du génitif *deorum*: ou bien la propoſition n'eſt point comparative, & dans ce cas *cœlum habebatur antiquiſſimus deus deorum* (en regardant *deorum* comme complément de *deus*), ſignifie littéralement, *le ciel étoit reputé le très-ancien dieu des dieux*, c'eſt-à-dire, *le très-ancien dieu* créateur & maître *des* autres *dieux*; de même que *deus deorum dominus locutus eſt* (*Pſ. xlix. 1.*), ſignifie *le ſeigneur dieu des dieux a parlé*. Car le génitif *deorum* appartenant au nom *deus*, ne peut lui appartenir que dans ce ſens, & alors il ne reſte rien pour énoncer le ſecond terme de la comparaiſon, puiſqu'il eſt prouvé qu'*antiquiſſimus* par lui-même n'a que le ſens *ampliatif*, & nullement le ſens *ſuperlatif* ou de comparaiſon.

Quand la phraſe où eſt employé un adjectif *ampliatif*, a le ſens *ſuperlatif*, la comparaiſon y eſt toujours rendue ſenſible par quelque autre mot que cet adjectif, & c'eſt communément par une prépoſition: *ante alios pulcherrimus omnes* (très-beau au deſſus de tous les autres, c'eſt-à-dire *le plus beau de tous*; & afin qu'on ne penſe pas que *ce plus beau de tous* n'eſt que *le moins laid*, l'auteur ne dit pas ſimplement, *ante alios pulcher*, mais *pulcherrimus*, très-beau, réellement beau); de même, *famoſiſſima* SUPER *cæteras cœna*; INTER *omnes maximus*; EX *omnibus doctiſſimus*. Quelquefois auſſi l'idée de la comparaiſon eſt ſimplement indiquée par le génitif qui eſt une partie du ſecond terme de la comparaiſon; mais il n'en eſt pas moins néceſſaire de retrouver, par l'analyſe, la prépoſition qui ſeule exprime la comparaiſon: dans ce cas il faut ſuppléer auſſi le complément de la prépoſition, qui eſt le nom ſur lequel tombe le génitif exprimé.

Il réſulte de-là qu'il faut ſuppléer l'une des prépoſitions uſitées dans les exemples que l'on vient de voir, & lui donner pour complément immédiat un nom appellatif, dont le génitif exprimé dans le texte puiſſe être le complément déterminatif; & comme le ſens préſente toujours dans ce cas l'idée d'une ſupériorité univerſelle, le nom appellatif le plus naturel me ſemble être celui qui énoncera la totalité, comme *univerſa turba*, *numerus integer*, &c. de même que pour la phraſe françoiſe j'ai prouvé qu'il falloit ſuppléer *la totalité* avant la prépoſition *de*.

Ainſi *deorum antiquiſſimus habebatur cœlum*, ne peut pas être mieux intrepreté qu'en diſant: *cœlum habebatur* (*deus*) *antiquiſſimus*, (*ante univerſam turbam*) *deorum*, ou (*ſuper univerſam turbam*) *deorum*, ou (*inter univerſam turbam*) *deorum*; ou enfin (*ex integro numero*) *deorum*. Si M. du Marſais s'eſt trompé, ce n'eſt qu'en omettant *deus*, & l'adjectif *integro*, qui eſt néceſſaire pour indiquer la ſupériorité univerſelle, ou le ſens *ſuperlatif*.

Il en eſt de même de la phraſe françoiſe de M. de Wailly, *le Luxembourg n'eſt pas la moins belle des promenades de Paris*, ſelon l'analyſe que j'ai indiquée plus haut, & qui ſe rapproche beaucoup de celle qu'exige le génie de la langue latine, elle ſe réduit à celle-ci: *le Luxembourg n'eſt pas la* (promenade) *moins belle* (que les autres promenades de la totalité) *des promenades de Paris*. Si ce grammairien trouvoit dans mes ſupplémens trop de prolixité ou trop peu d'harmonie, je le prierois de revoir plus haut ce que j'ai déjà répondu à une pareille objection; & j'ajoute ici que cette prolixité analytique ne doit être condamnée, qu'autant que l'on détruiroit les principes raiſonnés qui en ſont le fondement, & que je crois établis ſolidement. (*E. R M. B.*)

SUPERPATIENT, ad. (*Arithmet. & Géom.*) ſorte de rapport. On dit que deux nombres ou deux lignes ſont *ſuperpatientes*, lorſqu'une des deux contient l'autre un certain nombre de fois avec un reſte, & que ce reſte eſt une de ſes aliquotes.

SUPERPOSITION, ſ. f. (*Géom.*) maniere de démontrer qui conſiſte à appliquer une figure ſur une autre. *Voyez* ſur cela l'*article* GÉOMÉTRIE.

SUPERPURGATION, LA, ſ. f. (*Médecine.*) eſt une purgation exceſſive & trop violente. *Voyez* PURGATION. Elle arrive à la ſuite d'un purgatif trop violent, ou donné à trop grande doſe.

Un homme qui avoit pris intérieurement de la poudre de diacarthame, alla à la ſelle juſqu'à cent fois, & fut guéri de cette *ſuperpurgation* par un bouillon de chapon, dans lequel on avoit mêlé une once de ſucre roſat, cinq grains de laudanum & un jaune d'œuf. Au lieu de laudanum on emploie quelquefois la thériaque nouvelle de Veniſe, à la doſe d'un gros & demi. *Burnet.*

SUPERSEDER, v. n. (*Gramm. & Juriſp.*) du latin *ſuperſedere*; ſignifie en terme de pratique, ſurſeoir la continuation de quelque acte ou procédure. *Voyez* SURSÉANCE. (*A*)

SUPERSTITIEUX, (*Philoſophie.*) c'eſt celui qui ſe fait une idée plus ou moins effrayante de la divinité & du culte religieux.

La crainte continuelle qui agitoit ce malheureux ſur la tête duquel étoit ſuſpendue une pierre énorme, ne rendoit pas ſon état plus triſte, que l'eſt quelquefois la ſituation du *ſuperſtitieux*. Le ſommeil peut délivrer un eſclave de la vûe importune d'un maître qu'il déteſte, & lui faire oublier le poids de ſes chaînes; mais le ſommeil du *ſuperſtitieux* eſt communément agité par des viſions effrayantes. Il craint l'Etre bienfaiſant, & regarde comme tyrannique ſon empire paternel. Inconſolable dans l'adverſité, il ſe juge digne des maux qu'il ſouffre, & ne ſuit que de fauſſes démarches pour en adoucir le fardeau. Il ne croit jamais avoir rempli ſes devoirs, parce qu'il n'en connoît ni l'étendue, ni les bornes. Il s'attache ſur-tout aux formalités, qu'il regarde comme des choſes eſſentielles. Telle eſt la ſource des minuties qui ſont ſi cheres aux ames foibles & aux ignorans. Auſſi voit-on que les perſonnes de peu de génie, celles qui ont été mal élevées, celles qui ont paſſé leur jeuneſſe dans le vice & le libertinage, deviennent naturellement *ſuperſtitieuſes*. En général, il n'y a point d'abſurdité ſi groſſiere, ni de contradiction ſi palpable, que les grands, le petit peuple, les ſoldats, les vieilles femmes & la plupart des joueurs, ne ſe portent à croire ſur les cauſes inviſibles, la religion, la divination, les ſonges, & toutes les pratiques les plus vaines & les plus ridicules. (*D. J.*)

SUPERSTITION, (*Métaphyſ. & Philoſ.*) tout excès de la religion en général, ſuivant l'ancien mot du paganiſme: il faut être pieux, & ſe bien garder de tomber dans la *ſuperſtition*.

Religentem eſſe oportet, religioſum nefas.
Aul. Gell. *l. IV. c. ix.*

En effet, la *ſuperſtition* eſt un culte de religion, faux, mal dirigé, plein de vaines terreurs, contraire à la raiſon & aux ſaines idées qu'on doit avoir de l'être ſuprême. Ou ſi vous l'aimez mieux, la *ſuperſtition* eſt cette eſpece d'enchantement ou de pouvoir magique, que la crainte exerce ſur notre ame; fille malheureuſe de l'imagination, elle emploie pour la frapper, les ſpectres, les ſonges & les viſions; c'eſt

elle, dit Bacon, qui a forgé ces idoles du vulgaire, les génies inviſibles, les jours de bonheur ou de malheur, les traits invincibles de l'amour & de la haine. Elle accable l'eſprit, principalement dans la maladie ou dans l'adverſité; elle change la bonne diſcipline, & les coutumes vénérables en momeries & en cérémonies ſuperficielles. Dès qu'elle a jetté de profondes racines dans quelque religion que ce ſoit, bonne ou mauvaiſe, elle eſt capable d'éteindre les lumieres naturelles, & de troubler les têtes les plus ſaines. Enfin, c'eſt le plus terrible fléau de l'humanité. L'athéiſme même (c'eſt tout dire) ne détruit point cependant les ſentimens naturels, ne porte aucune atteinte aux lois, ni aux mœurs du peuple; mais la *ſuperſtition* eſt un tyran deſpotique qui fait tout céder à ſes chimères. Ses préjugés ſont ſupérieurs à tous les autres préjugés. Un athée eſt intéreſſé à la tranquillité publique, par l'amour de ſon propre repos; mais la *ſuperſtition* fanatique, née du trouble de l'imagination, renverſe les empires. Voyez comme l'auteur de la Henriade peint les triſtes effets de cette démence.

Lorſqu'un mortel atrabilaire,
Nourri de ſuperſtition
A par cette affreuſe chimère,
Corrompu ſa religion,
Son ame alors eſt endurcie,
Sa raiſon s'enfuit obſcurcie,
Rien n'a plus ſur lui de pouvoir;
Sa juſtice eſt folle & cruelle,
Il eſt dénaturé par zele,
Et ſacrilége par devoir.

L'ignorance & la barbarie introduiſent la *ſuperſtition*, l'hypocriſie l'entretient de vaines cérémonies, le faux zele la répand, & l'intérêt la perpétue.

La main du monarque ne ſauroit trop enchaîner le monſtre de *ſuperſtition*, & c'eſt de ce monſtre, bien plus que de l'irreligion (toujours inexcuſable) que le trône doit craindre pour ſon autorité, & la partie pour ſon bonheur.

La *ſuperſtition* miſe en action, conſtitue proprement le fanatiſme, *voyez* FANATISME; c'eſt un des beaux & des bons articles de l'Encyclopédie. (*D. J.*)

SUPIN, ſ. m. *terme de Grammaire.* Le mot latin *ſupinus* ſignifie proprement *couché ſur le dos*; c'eſt l'état d'une perſonne qui ne fait rien, qui ne ſe mêle de rien. Sur quel fondement a-t-on donné ce nom à certaines formes de verbes latins, comme *amatum*, *monitum*, *rectum*, *auditum*, &c ? Sans entrer dans une diſcuſſion inutile des différentes opinions des grammairiens anciens & modernes ſur cette queſtion, je vais propoſer la mienne, qui n'aura peut-être pas plus de ſolidité, mais qui me paroît du moins plus vraiſſemblable.

Les verbes appellés *neutres* par le commun des grammairiens, comme *ſum*, *exiſto*, *fio*, *ſto*, &c. Diomedes dit, au rapport de Voſſius, (*Anal. III.* 2.) que le nom de *ſupins* leur fut donné par les anciens, *quod nempè velut otioſa reſupinaque dormiant, nec actionem, nec paſſionem ſignificantia.* Si les anciens ont adopté dans ce ſens le terme de *ſupin*, comme pouvant devenir propre au langage grammatical; c'eſt aſſurément dans le même ſens qu'il a été donné à la partie des verbes qui l'a retenue juſqu'à préſent, & c'eſt avec beaucoup de juſtice qu'il en eſt aujourd'hui la dénomination excluſive. Qu'il me ſoit permis, pour le prouver, de faire ici une petite obſervation métaphyſique.

Quand une puiſſance agit, il faut diſtinguer l'*action*, l'*acte* & la *paſſion*. L'*acte* eſt l'effet qui réſulte de l'opération de la puiſſance, (*res acta*), mais conſidéré en ſoi, & ſans aucun rapport à la puiſſance qui l'a produit, ni au ſujet ſur qui eſt tombée l'opération; c'eſt l'effet vû dans l'abſtraction la plus complete. L'*action*, c'eſt l'opération même de la puiſſance; c'eſt le mouvement phyſique ou moral, qu'elle ſe donne pour produire l'effet, mais ſans aucun rapport au ſujet ſur qui peut tomber l'opération. La *paſſion* enfin, c'eſt l'impreſſion produite par l'*acte*, dans le ſujet ſur qui eſt tombée l'opération. Ainſi, l'*acte* tient en quelque maniere le milieu, entre l'*action* & la *paſſion*; il eſt l'effet immédiat de l'*action*, & la cauſe immédiate de la *paſſion*; il n'eſt ni l'*action*, ni la *paſſion*. Qui dit *action*, ſuppoſe une puiſſance qui opere; qui dit *paſſion*, ſuppoſe un ſujet qui reçoit une impreſſion; mais qui dit *acte*, fait abſtraction, & de la puiſſance active & du ſujet paſſif.

Or, voilà juſtement ce qui diſtingue le *ſupin* des verbes: *amare* (aimer) exprime l'action; *amari* (être aimé) exprime la paſſion; *amatum* (aimé) exprime l'acte.

De-là vient, 1°. que le *ſupin amatum* peut être mis à la place du prétérit de l'infinitif, & qu'il a eſſentiellement le ſens prétérit, dès qu'on le met à la place de l'action. *Dictum eſt*, l'acte de dire eſt, & par conſéquent l'action de dire a été, parce que l'action eſt néceſſairement antérieure à l'acte, comme la cauſe à l'effet; ainſi *dictum eſt* a le même ſens que *dicere fuit* ou *dixiſſe eſt* pourroient avoir, ſi l'uſage les avoit autoriſés.

De-là vient, 2°. que le prétérit du participe paſſif en françois, en italien, en eſpagnol & en allemand, ne differe du *ſupin*, qu'en ce que le participe eſt déclinable, & que le *ſupin* ne l'eſt pas: *ſupin* indéclinable; *loué*, fr. *lodato*, ital. *alabado*, eſp. *gelobett*, all. Prétérit du participe paſſif, déclinable; *loué*, *ée*, fr. *lodato*, *ta*, ital. *alabado*, *da*, eſp. *glober*, *te*, *tes*, all. & il y a encore à remarquer que le *ſupin* & le participe, dans la langue allemande, ont tous deux la particule prépoſitive *ge* qui eſt le ſigne de l'antériorité, & qui ne ſe trouve que dans ces deux parties du verbe *loben* (louer); ce qui confirme grandement mes obſervations précédentes.

De-là vient, 3°. que le *ſupin* n'exprimant ni action, ni paſſion, a pu ſervir en latin à produire des formes actives & paſſives, comme il a plû à l'uſage, parce que la diverſité des terminaiſons ſert à marquer celle des idées acceſſoires qui ſont ajoutées à l'idée fondamentale de l'acte énoncé par le *ſupin*: ainſi le futur du participe actif, *amaturus*, *a*, *um*, & le prétérit du participe paſſif, *amatus*, *a*, *um*, ſont également dérivés du *ſupin*.

Je ne m'étendrai pas davantage ici ſur la nature du *ſupin*, ni ſur la réalité de ſon exiſtence dans notre langue & dans celles qui ont des procédés pareils à la nôtre, *voyez* PARTICIPE, *art. II.* Mais j'ajouterai ſeulement quelques remarques, qui ſont des ſuites néceſſaires de la nature même de la choſe.

1°. Le *ſupin* eſt véritablement verbe, & fait une partie eſſentielle de la conjugaiſon, puiſqu'il conſerve l'idée différencielle de la nature du verbe, celle de l'exiſtence ſous un attribut, qui eſt marquée dans le *ſupin* par le rapport d'antériorité qui le met dans la claſſe des prétérits. *Voyez* VERBE, PRÉTÉRIT & TEMPS.

2°. Le *ſupin* eſt véritablement nom, puiſqu'il peut être ſujet d'un autre verbe, comme les noms ou complément objectif d'un verbe relatif, ou complément d'une prépoſition. *Itum eſt*, *itum erat*, *itum erit*; le *ſupin* eſt ici le ſujet du verbe ſubſtantif, & conſéquemment au nominatif; c'eſt la même choſe dans cette phraſe de Tite-Live, *vij. 8. Diù non perlitatum tenuerat dictatorem*, littéralement, *n'avoir pas fait pendant long-tems de ſacrifices agréables aux dieux avoit retenu le dictateur*, car *perlitare* ſignifie *faire des ſacrifices agréables aux dieux, des ſacrifices heureux & de bon augure*; c'eſt-à-dire *ce qui avoit retenu le dictateur*,

c'eſt que depuis long-tems on n'avoit point fait de ſacrifices favorables. Dans Varron, *eſſe in arcadiâ ſcio ſpectatum ſuem*; le *ſupin* eſt complément objectif de *ſcio*, & littéralement *ſcio ſpectatum* veut dire, *je ſais avoir vu*. Enfin, dans Salluſte, *nec ego vos ultum injurias hortor*, le *ſupin* eſt complément de la prépoſition *ad*, ſous-entendue ici, & communément exprimée après le verbe *hortor*.

3°. Le *ſupin*, à proprement parler, n'eſt ni de la voix active, ni de la voix paſſive, puiſqu'il n'exprime ni l'action, ni la paſſion, mais l'acte: cependant comme il ſe conſtruit plus ſouvent comme la voix active, que comme la voix paſſive, parce qu'on le rapporte plus fréquemment au ſujet objectif, qu'à la puiſſance qui produit l'acte; il convient plutôt de le mettre dans le paradigme de la conjugaiſon active. En effet, on le trouve ſouvent employé avec l'accuſatif pour régime, & jamais la prépoſition *à* ou *ab* avec l'ablatif, ne lui ſert de complément dans le ſens paſſif; car *impetratum eſt à conſuetudine* (Cic.) ſe dit comme on diroit à l'actif *impetravimus à conſuetudine*.

4°. Le *ſupin* doit être placé dans l'infinitif, puiſqu'il eſt communément employé pour le prétérit de l'infinitif: *dictum eſt*, pour *dixiſſe eſt*, équivalent de *dicere fuit*, on a dit.

5°. Quelques grammairiens ont prétendu que le *ſupin* en *u* n'eſt pas un *ſupin*, mais l'ablatif d'un nom verbal dérivé de *ſupin*, lequel eſt de la quatrieme déclinaiſon: je crois qu'ils ſe ſont trompés. Les noms verbaux de la quatrieme déclinaiſon, différent de ceux de la troiſieme, en ce que ceux de la quatrieme expriment en effet l'acte, & ceux de la troiſieme l'action; ainſi *viſio*, c'eſt l'action de voir, *viſus* en eſt l'acte; *pactio*, l'action de traiter; *pactus*, l'acte même ou le traité; *actio* & *actus*, d'où nous viennent *action* & *acte*. Or le *ſupin* ayant un nominatif & un accuſatif, & ſurtout un accuſatif qui eſt ſouvent régi par des prépoſitions, pourquoi n'auroit-il pas un ablatif pour la même fin? On répond que l'ablatif devroit être en *o* à cauſe du nominatif en *um*: mais il eſt vraiſſemblable que l'uſage a proſcrit l'ablatif en *o*, pour empêcher qu'on ne le confondît avec celui du participe paſſif, & que ce qui a donné la préférence à l'ablatif en *u*, c'eſt qu'il préſente toujours l'idée fondamentale du *ſupin*; l'idée ſimple de l'acte, ſoit qu'on le regarde comme appartenant au *ſupin*, ſoit qu'on le rapporte au nom verbal de la quatrieme déclinaiſon, quand il en exiſte; car tous les verbes n'ont pas produit ce nom verbal, & cependant pluſieurs dans ce cas-là même ne laiſſent pas d'avoir le *ſupin* en *u*; ce qui confirme l'opinion que j'établis ici. (*E. R. M. B.*)

SUPINATEUR, *en Anatomie*, eſt le nom de deux muſcles du bras, dont l'un eſt appellé *long ſupinateur*, & l'autre *court ſupinateur*.

Le court *ſupinateur* vient de la partie externe & ſupérieure du cubitus & du condyle externe de l'humerus, & paſſant autour du radius va s'inférer à la partie ſupérieure & antérieure de cet os, au-deſſous du tendon du biceps. Voyez *nos planches anatomiques & leur explication*.

Le long *ſupinateur* eſt ſitué à la partie interne de l'avant-bras un peu en dehors, il vient de trois ou quatre travers de doigts au-deſſus du condyle externe de l'humerus, de-là s'avançant le long du radius, il ſe termine à la partie interne de l'apophyſe ſtiloïde de cet os. *Voyez* HUMERUS & RADIUS.

SUPINATION, ſ. f. *en Anat.* eſt l'action des muſcles ſupinateurs, ou le mouvement par lequel ces muſcles font tourner en-haut la paume de la main. *Voyez* SUPINATEUR.

SUPINO, (*Géog. mod.*) en latin *Sæpinum* & *Sepinum*; ville d'Italie, au royaume de Naples, dans le comté de Moliſe, à la ſource de la Tamara. Elle eſt ſituée entre Vénafre, à l'occident, & Luceria à l'orient, dans l'Apennin, ſur les confins de la terre de Labour, à 20 milles de Benevent: cette ville étoit un bourg des Samnites, appellé *Sepium*, par Ptolomée; & *Sepino*, par Léander Alberti. *Long.* 32. 39. *latit.* 40. 51. (*D. J.*)

SUPPARUM, (*Littérat.*) robe de femme très-légere. Les dames l'attachoient avec une agraffe, & la laiſſoient tomber négligemment ſur leurs épaules. Sidonius nous l'apprend, *Carm. 11. v.* 323.

Perque humeros teretes, rutilantesque lacertos
Pendula gemmiferæ mordebant ſuppara bullæ.

Lucain en parle auſſi ſur le même ton, *liv. II. v.* 362.

Humeriſque hærentia primis
Suppara *nudatos cingunt auguſta lacertos.*

C'étoit la robe des jeunes demoiſelles, ſi nous nous en rapportons à Feſtus, qui dit, ſupparum *puellarum veſtimentum lineum*; voyez Ferrarius *de re veſtiariâ*. Je m'imagine que cette robe étoit fort à la mode, car elle pare plus d'une jolie fille dans les planches d'Herculanum. (*D. J.*)

SUPPILOTES, (*Hiſt. nat.*) oiſeau du Mexique & des autres parties de la nouvelle Eſpagne; ils ſont de la groſſeur d'un corbeau. On en diſtingue deux eſpeces, les uns ont une crête de chair ſur la tête, les autres ont une hupe de plumes. Ces oiſeaux ne vivent que de charognes & d'immondices, & par cette raiſon il eſt défendu de les tuer à la Veracruz, dans l'idée où l'on eſt qu'ils contribuent à purifier l'air.

SUPPLANTER, v. act. (*Gram.*) c'eſt par des voies adroites, ſecrettes, ou par la force ouverte, écarter quelqu'un de ſa place & s'en emparer; conduite toujours deshonnête. Il ne faut *ſupplanter* perſonne. On *ſupplante* auprès d'un miniſtre, d'un protecteur, d'une femme.

SUPPLÉER, v. act. & neut. (*Lang. franç.*) ce verbe gouverne le datif & l'accuſatif; mais *ſuppléer* avec le datif ſignifie d'ordinaire réparer une choſe par une autre. Son mérite *ſupplée* au défaut de ſa naiſſance; la valeur *ſupplée* au nombre. On ne diroit pas *ſupplée* le défaut de ſa naiſſance, *ſupplée* le nombre. *Suppléer* avec l'accuſatif veut dire proprement *fournir ce qui manque, remplir un vuide*. On *ſupplée* dans une inſcription les lettres que le tems a mangées. (*D. J.*)

SUPPLÉMENT, ſ. m. *en Grammaire*; on appelle *ſupplément*, les mots que la conſtruction analytique ajoute, pour la plénitude du ſens, à ceux qui compoſent la phraſe uſuelle. Par exemple, dans cette phraſe de Virgile, (*Eccl. xj. 1.*) *Quò te, Mœri, pedes?* il n'y a que quatre mots; mais l'analyſe ne peut en développer le ſens, qu'en y en ajoutant pluſieurs autres. 1°. *Pedes* au nominatif pluriel, exige un verbe pluriel dont il ſoit le ſujet; & *te*, qui paroît ici ſans relation en ſera le régime objectif: d'autre part, *quò* qui exprime un complément circonſtanciel du lieu de tendance, indique que ce verbe doit exprimer un mouvement qui puiſſe s'adapter à cette tendance vers un terme: le concours de toutes ces circonſtances aſſigne excluſivement à l'analyſe le verbe *ferunt*. 2°. *Quò* eſt un adverbe conjonctif, qui ſuppoſe un antécédent; & la ſuppreſſion de cet antécédent indique auſſi que la phraſe eſt interrogative: ainſi l'analyſe doit *ſuppléer*, & le verbe interrogatif & l'antécédent de *quò* qui ſervira de complément à ce verbe, (*voyez* INTERROGATIF, RELATIF): le verbe interrogatif eſt *dic*, auquel on peut ajouter *mihi*, ainſi que Virgile lui-même l'a dit au commencement de ſa troiſieme éclogue, *dic mihi, Dameta, cujum pecus*: le

complément objectif de *dic* ſera *eum locum*, exigé par le ſens de *quò*; par conſéquent le *ſupplément* total qui doit précéder *quò*, c'eſt *dic mihi eum locum*. La conſtruction analytique pleine eſt donc: *Mœri* (dic mihi eum locum) *quò pedes* (ferunt) *te*; où l'on voit un *ſupplément* d'un ſeul mot *ferunt*, & un autre de quatre, *dic mihi eum locum*.

Quoique la penſée ſoit eſſentiellement une & indiviſible; la parole ne peut en faire la peinture, qu'au moyen de la diſtinction des parties que l'analyſe y enviſage dans un ordre ſucceſſif. Mais cette décompoſition même oppoſe à l'activité de l'eſprit qui penſe, des embarras qui ſe renouvellent ſans ceſſe, & donne à la curioſité agiſſante de ceux qui écoutent ou qui liſent un diſcours, des entraves ſans fin. De-là la néceſſité générale de ne mettre dans chaque phraſe que les mots qui y ſont les plus néceſſaires, & de ſupprimer les autres, tant pour aider l'activité de l'eſprit, que pour ſe rapprocher le plus qu'il eſt poſſible, de l'unité indiviſible de la penſée, dont la parole fait la peinture.

Eſt brevitate opus, ut currat ſententia, neu ſe
Impediat verbis laſſas onerantibus aures.

Ce que dit ici Horace, *I. Sat. x. 9. 10.* pour caractériſer le ſtyle de la ſatyre, nous pouvons donc en faire un principe général de l'élocution; & ce principe eſt d'une néceſſité ſi grande & ſi univerſellement ſentie, qu'il a influé ſur la ſyntaxe de toutes les langues: point de langues ſans ellipſes, & même ſans de fréquentes ellipſes.

Il ne faut pourtant pas s'imaginer, que le choix & la maniere en ſoient abandonnés au caprice des particuliers, ni même que quelques exemples autoriſés par l'uſage d'une langue puiſſent y fonder une loi générale d'analogie: l'ellipſe eſt elle-même une exception à un principe général, qui ne doit & qui ne peut être anéanti; & il le ſeroit par le fait, ſi l'exception devenoit générale. L'uſage, par exemple, de la langue latine, permet de dire elliptiquement, *vivere Romæ*, *Lugduni* (vivre à Rome, à Lyon) au lieu de la phraſe pleine, *vivere in urbe Romæ*, *in urbe Lugduni*; mais on feroit un ſoléciſme, ſi on alloit dire par une fauſſe analogie, *vivere Athenarum*, pour *in urbe Athenarum* ou pour *Athenis* (vivre à Athènes) *ire Romæ*, *Lugduni*, pour *ire in urbem Romæ*, *in urbem Lugduni* ou pour *ire Romam*, *Lugdunum* (aller à Rome, à Lyon): c'eſt que *vivere Romæ*, *Lugduni*, eſt une phraſe que l'uſage n'autoriſe que pour les noms propres de villes qui ſont ſinguliers & de l'une des deux premieres déclinaiſons, quand ces villes ſont le lieu de la ſcène, ou comme diſent les rudimens, à la queſtion *ubi*; dans d'autres circonſtances, l'uſage veut que l'on ſuive l'analogie générale, ou n'en permet que des écarts d'une autre eſpece.

Or, s'il eſt vrai, comme on ne peut pas en douter, qu'une ellipſe uſitée ne peut pas fonder une analogie générale; c'eſt une conſéquence néceſſaire auſſi, que de l'analogie générale on ne peut pas conclure contre la réalité de l'ellipſe particuliere. C'eſt pourtant ce que fait, dans ſa préface, l'auteur d'un *rudiment* moderne. » Il ne rencontre pas plus juſte, dit-il, » en parlant de Sanctius, quand il dit que cette phraſe, *natus Romæ*, eſt l'abrégé de celle-ci, *natus in urbe Romæ*; puiſqu'avec ſon principe on diroit également, *natus Athenarum*, qui ſeroit auſſi l'abrégé de celle-ci, *natus in urbe Athenarum* ». Il eſt évident que cet auteur prend acte de l'analogie générale qui ne permet pas de dire à la faveur de l'ellipſe, *natus Athenarum*, pour en conclure que quoiqu'on diſe *natus Romæ*, ce n'eſt point une expreſſion elliptique. Mais cette conſéquence, comme on vient de le dire, n'eſt point légitime, parce qu'elle ſuppoſe qu'une exception une fois conſtatée, peut fonder une loi générale & deſtructive de l'analogie dont elle n'eſt qu'une exception.

S'il falloit admettre cette conſéquence, qui empêcheroit qu'on ne dît à cet auteur qu'il eſt certain que *natus Romæ* eſt une phraſe très-bonne & très-latine, & que par conſéquent on peut dire par analogie, *natus Athenarum*, *natus Avenionis*? S'il donne à cette objection quelque réponſe plauſible, je l'adopte pour détruire l'objection qu'il fait lui-même à Sanctius; & je reviens à ce que j'ai d'abord avancé, que le choix & la maniere des ellipſes ne ſont point abondonnées au caprice des particuliers, parce que ce ſont des tranſgreſſions d'une loi générale à laquelle il ne peut être dérogé que ſous l'autorité incommunicable du légiſlateur, de l'uſage en un mot.

Quem penes arbitrium eſt, & jus, & norma loquendi.

Mais ſi la plénitude grammaticale eſt néceſſaire à l'intégrité de l'expreſſion & à l'intelligence de la penſée, l'uſage lui-même peut-il étendre ſes droits juſqu'à compromettre la clarté de l'énonciation, en ſupprimant des mots néceſſaires à la netteté, & même à la vérité de l'image que la parole doit tracer? Non ſans doute, & l'autorité de ce légiſlateur ſuprême de la parole, loin de pouvoir y établir des lois oppoſées à la communication claire des penſées des hommes, qui en eſt la fin, n'eſt au contraire ſans bornes, que pour en perfectionner l'exercice. C'eſt pourquoi, s'il autoriſe un tour elliptique pour donner à la phraſe le mérite de la briéveté ou de l'énergie, il a ſoin d'y conſerver quelque mot qui indique par quelque endroit la ſuppreſſion & l'eſpece des mots ſupprimés.

Ici, c'eſt un cas qui eſt eſſentiellement deſtiné à caractériſer ou le complément ſimple d'une prépoſition, ou le complément objectif d'un verbe, ou le complément déterminatif d'un nom appellatif; & quoique la prépoſition, le verbe, ou le nom appellatif ne ſoient pas exprimés, ils ſont indiqués par ce cas, & entierement déterminés par l'enſemble de la phraſe: *quem Minerva omnes artes edocuit*, ſuppl. *ad omnes artes*; *ne ſus Minervam*, ſuppl. *doceat*; *ad Minervæ*, ſuppl. *ædes*.

Là, c'eſt un mot conjonctif qui ſuppoſe un antécédent, lequel eſt ſuffiſamment indiqué par la nature même du mot conjonctif & par les circonſtances de la phraſe; ſouvent cet antécédent, quand il eſt *ſuppléé*, ſe trouve lui-même dans l'un des cas que l'on vient de marquer, & il exige ou un nom appellatif, ou un verbe, ou une prépoſition: *quando venies*? ſuppl. *dic mihi illud tempus*, ou *quæro illud tempus*; *quò vadis*? ſuppl. *dic mihi* ou *quæro illum locum*, &c. *Voyez* RELATIF, INTERROGATIF.

Ailleurs une ſimple inverſion qui déroge à la conſtruction ordinaire, devient le ſigne uſuel d'une ellipſe dont le *ſupplément* eſt indiqué par le ſens: *viendras-tu*? c'eſt-à-dire, *dis-moi ſi tu viendras*; *duſſions-nous l'acheter*, c'eſt-à-dire, *quoique nous duſſions l'acheter*; *que ne l'ai-je vu*! c'eſt-à-dire, *je ſuis fâché de ce que je ne l'ai pas vu*, &c.

Partout enfin ceux qui entendent la langue, reconnoiſſent à quelque marque infaillible ce qu'il peut y avoir de ſupprimé dans la conſtruction analytique, & ce qu'il convient de *ſuppléer* pour en rétablir l'intégrité.

L'art de *ſuppléer* ſe réduit en général à deux points capitaux, que Sanctius exprime ainſi (*Minerv. IV. ij.*): *ego illa tantùm* ſupplenda *præcipio, quæ veneranda illa* ſupplevit *antiquitas, aut ea ſine quibus grammatica ratio conſtare non poteſt*. La premiere regle de ne *ſuppléer* que d'après les anciens, quand les anciens fourniſſent des phraſes pleines qui ont ou le même ſens, ou un ſens analogue à celui dont il s'agit; cette premiere regle, dis-je, eſt fondée évidemment ſur ce qu'il

faut

faut apprendre à parler une langue comme on la parle, & que cela ne peut se faire que par l'imitation de ceux qui sont reconnus pour l'avoir le mieux parlée.

Mais comme il y a quantité d'ellipses tellement autorisées dans toutes les circonstances, qu'il n'est pas possible d'en justifier les *supplémens* par des exemples où ils ne soient pas supprimés; il faut bien se contenter alors de ceux qui sont indiqués par la logique grammaticale, en se rapprochant d'ailleurs, le plus qu'il est possible, de l'analogie & des usages de la langue dont il est question: c'est le sens de la seconde regle, qui autorise à juste titre les *supplémens*, *sine quibus grammaticæ ratio constare non potest.*

On objecte que ces additions faites au texte par forme de *supplément*, ne servent qu'à en énerver le style par des paroles superflues & des circonlocutions inouies & fatigantes, *verbis laſſas onerantibus aures*: ce qui est expressément défendu par Horace, & par le simple bon sens, qui est de toutes les langues: que d'ailleurs, si au défaut des exemples & de l'autorité, l'on se permet de faire dépendre l'art des *supplémens* des vues de la construction analytique, telle qu'on l'a montrée dans les différens articles de cet ouvrage qui ont pu en donner occasion; il arrivera souvent d'ajouter le barbarisme à la battologie: ce qui est détruire plutôt qu'approfondir l'esprit de la langue.

J'ai déja répondu ailleurs (*voyez* SUBJONCTIF, *à la fin.*), que le danger d'énerver le style par les *supplémens* est absolument chimérique, puisqu'on ne les donne pas comme des locutions usitées, mais au contraire comme des locutions évitées par les bons écrivains, lesquelles cependant doivent être envisagées comme des développemens analytiques de la phrase usuelle. Ce n'est en effet qu'au moyen de ces *supplémens*, que les propositions elliptiques sont intelligibles; non qu'il soit nécessaire de les exprimer quand on parle, parce qu'alors il n'y auroit plus d'ellipse ni de propriété dans le langage; mais il est indispensable de les reconnoître & de les assigner, quand on étudie une langue étrangere, parce qu'il est impossible d'en concevoir le sens entier & d'en saisir toute l'énergie, si l'on ne va jusqu'à en approfondir la raison grammaticale. Il est mieux, à la vérité, de puiser, quand on le peut, ces *supplémens* analytiques dans les meilleures sources, parce que c'est se perfectionner d'autant dans la pratique du bon usage; mais quand ce secours vient à manquer, il faut hardiment le remplacer comme on peut, quoiqu'il faille toujours suivre l'analogie générale: dans ce cas, plus les *supplémens* paroissent lâches, horribles, barbares, plus on voit la raison qui en a amené la suppression, malgré l'enchaînement des idées grammaticales, dont l'empreinte subsiste toujours, lors même qu'il est rompu par l'ellipse. Mais aussi plus on est convaincu de la réalité de l'ellipse, par la nature des relations dont les signes subsistent encore dans les mots que conserve la phrase usuelle, plus on doit avouer la nécessité du *supplément* pour approfondir le sens de la phrase elliptique, qui ne peut jamais être que le résultat de la liaison grammaticale de tous les mots qui concourent à l'exprimer. (*B. E. R. M.*)

SUPPLÉMENT *d'un arc*, en termes de Géométrie ou de Trigonométrie, est le nombre de degrés qui manquent à un arc pour faire le demi-cercle entier, ou 180 degrés, ainsi que *complément* est ce qui manque à un arc pour faire un quart de cercle. *Voyez* COMPLÉMENT.

Ainsi le *supplément* d'un arc ou angle de 30 degrés est 150 degrés, & son complément est 60 degrés. (*E*)

SUPPLÉMENT, *en matiere de Littérature*, se dit d'une addition faite pour suppléer à ce qui manquoit à un livre. *Voyez* APPENDIX & PARERGON.

Frenshemius a composé divers *supplémens* pour rétablir les livres de plusieurs auteurs de l'antiquité, dont on avoit perdu des fragmens.

Les François se servent aussi du mot *supplément*, pour exprimer une espece de taxe, ou d'arriere-payement que l'on exige des propriétaires & possesseurs de terres & de charges, sous prétexte qu'elles ont été vendues d'abord au-dessous de leur juste valeur: c'est ce qu'on appelle *supplément de finances.*

SUPPLÉMENT, *arc de*, c'est l'arc parcouru par le régulateur, après l'arc de levée, dans quelque échappement que ce soit: ainsi le recul dans l'un & le repos dans l'autre, sont l'objet de l'arc de *supplément.* Cet arc varie d'étendue par le plus ou le moins de force motrice; mais il ne varie point, ou très-peu, dans le tems employé à le parcourir: au lieu que l'arc de levée, qui peut être appellé *arc constant*, ne varie point d'étendue par le plus ou le moins de la force motrice, mais bien dans le tems employé à le parcourir. *Voyez* ARC *de levée.*

SUPPLÉMENT, s. m. (*terme de Finances.*) ce mot se dit d'une taxe ou augmentation qu'on fait payer aux acquéreurs des domaines du roi qu'on croit aliénés au-dessous de leur juste valeur, ou à des officiers pourvus de charges dont le prix paroît trop médiocre; ce qui n'arrive guere dans le dernier cas, que pour des offices de nouvelle création. *Diction. de Finances.* (*D. J.*)

SUPPLIANT, s. m. (*Gram.*) en général celui qui supplie. *Voyez* SUPPLIER, SUPPLIQUE & SUPPLICATION.

SUPPLIANT, (*Antiq. greq. & rom.*) c'étoit la coutume des *supplians* chez les Grecs & les Romains, lorsqu'ils desiroient de faire plus d'impression sur ceux dont ils vouloient obtenir quelque grace, de s'approcher du foyer consacré aux dieux Lares, sous la protection desquels étoient la maison & ceux qui l'habitoient. C'est ainsi qu'Homere nous représente Ulysse dans la maison d'Alcinoüs, dont il venoit implorer le secours; il alla s'asseoir au foyer près des cendres; mais Alcinoüs l'en retira, pour le faire asseoir sur un trône magnifique.

Thucydide dit la même chose de Thémistocle lorsqu'il vint chez Admete, où ne l'ayant point trouvé, il se jetta aux piés de la femme de ce prince, qui lui conseilla de prendre son fils entre ses bras, & d'attendre Admete aux piés du foyer. L'historien ajoute que c'étoit la maniere de supplier la plus efficace.

C'est encore dans le même état que Plutarque met Coriolan, lorsqu'il arriva chez le prince des Volsques; il entre, dit-il, dans la maison de Tullus; & aussi-tôt il s'approche du foyer, où il se tint dans un grand silence; car le silence & l'air affligé, étoient encore des marques affectées par les *supplians*, pour émouvoir la compassion. (*D. J.*)

SUPPLICATION, s. f. (*Gram.*) l'action de supplier. *Voyez* SUPPLIER & SUPPLIQUE.

SUPPLICATION, (*Antiq. rom.*) les *supplications* chez les Romains étoient ou publiques ou particulieres.

Les *supplications* publiques se faisoient ou dans les occasions pressantes, comme dans le tems de peste ou de quelque maladie populaire, ou, comme nous le dirons dans la suite, après quelque victoire inespérée, lorsque celui qui venoit d'être élu général, demandoit au sénat sa confirmation, & en même tems la *supplication*, pour se rendre les dieux favorables, & pour d'autres sujets encore.

Ces *supplications* étoient des jours solemnels, où il n'étoit pas permis de plaider pour quelque sujet que ce fût, & on les célebroit par des sacrifices, des prieres & des festins publics. Quelquefois le sénat bornoit à un jour la durée de cette fête; quelquefois on y en employoit plusieurs; & l'histoire

nous apprend qu'il y en a eu qui ont duré juſqu'à cinquante jours.

Il y avoit une autre eſpece de *ſupplication* publique, qu'on nommoit le *lectiſterne*. *Voyez* LECTISTERNE.

Les *ſupplications* particulieres n'étoient autre choſe que les prieres que chacun faiſoit aux dieux, ou pour obtenir la ſanté, une bonne récolte, *&c.* ou pour les remercier des biens qu'on en avoit reçus. Une ſeule formule des prieres des payens, ſuffira pour en donner quelque idée : je trouve celle-ci, qui a été conſervée dans une inſcription que Camilla Amata fait à la fievre pour ſon fils malade. *Divinæ febri, ſanctæ febri, magnæ febri*, Camilla Amata *pro filio malè affecto.* « P. Camilla Amata offre ſes » prieres pour ſon fils malade, à la divine fievre, à la » ſainte fievre, à la grande fievre ».

Les vœux peuvent encore être regardés comme des *ſupplications particulieres*. *Voyez* VOEUX.

Les *ſupplications* publiques qu'on faiſoit dans les féries impératives des Romains, avoient beaucoup de rapport à nos proceſſions, car il s'y trouvoit un nombre indéterminé, mais aſſez conſidérable d'enfans de l'un & de l'autre ſexe, nés libres, ayant encore leurs peres & leurs meres, *patrimi & matrimi*, couronnés de fleurs & de verdure, ou tenant à la main droite une branche de laurier, qui marchoient à la tête, & chantoient des hymnes à deux chœurs.

Dianam teneræ dicite virgines,
Intonſum pueri dicite cynthium.

Ils étoient ſuivis des pontifes, après leſquels on voyoit les magiſtrats, les ſénateurs, les chevaliers, les plébéïens, tous habillés de blanc, & avec les marques les plus éclatantes du rang que chacun tenoit dans la république : les dames mêmes, ſéparées des hommes, & avec leurs plus beaux atours, faiſoient quelquefois le plus brillant ornement de ces fêtes. Il a eu des tems où il ne leur étoit permis de porter de l'or & des habits de diverſes couleurs, que dans ces grandes ſolemnités : ces jours-là n'étoient point compris dans la loi oppia.

On alloit dans cet ordre ſe préſenter devant les dieux de la premiere claſſe, *diis majorum gentium*, qu'on trouvoit couchés ſur des lits dreſſés exprès, & rehauſſés de paquets ou gerbes de vervene, ou bien debout ſur des eſtrades, d'où ils paroiſſoient reſpirer l'encens qu'on leur brûloit, & accepter les victimes qu'on leur immoloit. Toute cette cérémonie eſt exprimée dans Tite-Live par ces mots, *ire* ſupplicatum *ad omnia pulvinaria.*

Ces *ſupplications* s'ordonnoient pour deux raiſons tout-à-fait oppoſées, pour le bien & pour le mal. Par exemple, un général d'armée qui avoit remporté une victoire ſignalée, ne manquoit pas d'envoyer au ſénat des lettres ornées de feuilles de laurier, par leſquelles il lui rendoit compte du ſuccès de ſes armes, & lui demandoit qu'il voulût bien décerner en ſon nom des *ſupplications* en actions de grace aux dieux ; & le decret du ſénat étoit ſouvent une aſſurance du triomphe pour le vainqueur, *triumphi prærogativa.*

On ne doit pas s'étonner du grand nombre de jours que duroient ces fêtes, ſur-tout vers la fin de la république. Le ſénat en ordonna quinze au nom de Jules-Céſar pour les victoires qu'il avoit remportées ſur les Gaulois ; & ce qui n'avoit encore été fait pour perſonne, il en ordonna cinquante en faveur de D. Brutus, qui avoit vaincu Marc-Antoine, dont l'ambition devenoit auſſi pernicieuſe à la république, que l'avoit été celle de Jules-Céſar.

Cicéron en fit ordonner autant au nom de C. Octavien, d'Hirtius & de Panſa, comme il le dit dans la *philippique xiv.* mais environ vingt ans auparavant il avoit eu le plaiſir de voir décerner des *ſupplications* en ſon nom, pour autant de jours qu'on en eût jamais accordé aux plus grands capitaines, & cela pour avoir étouffé la conjuration de Catilina, & remis le calme dans toute l'étendue de l'empire romain. L'orateur conſul ne manqua pas de faire valoir cette diſtinction, en exhortant tout le peuple à célebrer ces fêtes avec toute la joie qu'on eſt capable de goûter, lorſqu'on connoît la grandeur du péril qu'on a couru, & le miracle par lequel on a été préſervé.

L'autre occaſion de faire des *ſupplications* n'étoit pas ſi fréquente ; mais comme l'on eſt plus ſenſible au mal qu'au bien, quand il étoit queſtion de parer les traits de la colere céleſte, on redoubloit ſon zele, on n'épargnoit ni peine, ni dépenſe ; les prieres, les vœux, les ſacrifices, les ſpectacles mêmes, pour leſquels on s'imaginoit que les dieux ne devoient pas avoir moins de ſenſibilité que les hommes, tout étoit mis en uſage. (*D. J.*)

SUPPLICE, ſ. m. (*Gouvernem.*) peine corporelle, plus ou moins douloureuſe, plus ou moins atroce.

Un dictionnaire des divers *ſupplices*, pratiqués chez tous les peuples du monde, feroit frémir la nature ; c'eſt un phénomene inexplicable que l'étendue de l'imagination des hommes en fait de barbarie & de cruauté.

Gouverner par la force des *ſupplices*, c'eſt vouloir faire faire aux *ſupplices* ce qui n'eſt pas en leur pouvoir, je veux dire, de donner des mœurs. Les *ſupplices* retranchent bien de la ſociété un citoyen qui ayant perdu ſes mœurs, viole les lois ; mais ſi le monde, ou ſi la plus grande partie d'un état a perdu ſes mœurs, les *ſupplices* les rétabliſſent-ils ? Ils arrêteront, je l'accorde, pluſieurs conſéquences du mal général, mais ils ne corrigeront pas ce mal.

La vue des Perſes dans leurs ſages établiſſemens, au rapport de Xénophon, étoit d'aller au-devant du mal, perſuadés qu'il vaut bien mieux s'appliquer à prévenir les fautes qu'à les punir ; & au lieu que dans les autres états on ſe contente d'établir des punitions contre les méchans, ils tâchoient de faire enſorte que parmi eux il n'y eût point de méchans. (*D. J.*)

SUPPLICE DE LA CENDRE, (*Littér. ſacrée & profane.*) *ſupplice* particulier à la Perſe, & dont on ne ſe ſervoit que pour de grands criminels ; on les faiſoit périr en les étouffant dans la cendre. Voici la deſcription qu'en donne le *XI. liv.* des Macch. On rempliſſoit de cendres juſqu'à une certaine élévation, une grande tour. Du haut de cette tour on jettoit le criminel dans la cendre la tête la premiere, & enſuite avec une roue on remuoit cette cendre autour de lui, juſqu'à ce qu'elle l'étouffât. Vous trouverez dans Valere Maxime l'origine de ce *ſupplice*, *l. I. 9. 2. extern.* § 6. C'eſt de ce *ſupplice* qu'Ochus plus connu ſous le nom de Darius Nothus, fit périr Sogdien ſon frere qui s'étoit emparé du trône par des meurtres. Il traita de même Arſites ſon autre frere, par le conſeil de ſa femme Paryſatis. On ne voit dans l'hiſtoire que des crimes punis par d'autres crimes. (*D. J.*)

SUPPLICES DES HÉBREUX, on remarque pluſieurs ſortes de *ſupplices* uſités chez les Hébreux & mentionnés dans l'Ecriture. On peut les réduire à ceux-ci 1°. le crucifiement ou le *ſupplice* de la croix dont nous avons parlé ſous les *mots* CRUCIFIEMENT & CROIX, 2°. la ſuſpenſion ou la corde, 3°. la lapidation, 4°. le feu, 5°. le tympanum ou le fouet, 6°. la priſon, 7°. l'épée ou la décollation, 8°. la ſcie, 9°. précipiter les coupables du haut d'un rocher, 10°. les précipiter dans une tour remplie de cendres, 11°. les écraſer ſous des épines ou ſous les

piés des animaux, 12°. leur faire perdre les yeux, 13°. les étendre ſur le chevalet, 14°. leur couper les cheveux pour marque d'infamie. On en trouve encore un grand nombre d'autres marqués dans le livre des Macchabées, comme celui de la poële ardente, d'arracher la peau avec les cheveux de la tête, de brûler les côtés & les entrailles avec des torches ardentes, de les déchirer avec des peignes de fer, d'étendre ſur la roue, de couper les extrémités des piés & des mains, *&c.* mais comme ces derniers étoient moins uſités, & plutôt ſuggérés par la barbarie que preſcrits par les lois, nous nous attacherons principalement à donner au lecteur une idée des premiers que nous avons indiqués d'après la diſſertation que le p. Calmet a donnée ſur cette matiere; avant que d'entrer dans le détail de chacun, il ſera bon d'obſerver les formalités qui précédoient tous les *ſupplices*.

Les rabbins en racontent pluſieurs qui accompagnoient & qui ſuivoient la déciſion des juges en matiere criminelle. Quand il étoit queſtion de décider de la vie ou de la mort d'un homme, on y procédoit avec beaucoup de maturité. Lorſque les témoins avoient été ouis, on renvoyoit l'affaire au lendemain; les juges ſe retiroient chez eux, mangeoient peu, & ne buvoient point de vin; le lendemain ils ſe raſſembloient deux à deux pour examiner de nouveau plus à loiſir les circonſtances du procès. Après cet examen on pouvoit encore réformer le jugement de maniere que celui qui avoit été pour la condamnation, pouvoit changer de ſentiment & abſoudre, au lieu que celui qui avoit abſous, ne pouvoit varier ni condamner.

La ſentence étant confirmée & prononcée, on conduiſoit le criminel au *ſupplice*. Un homme placé à la porte de la cour tenoit un mouchoir à ſa main; un peu plus loin étoit poſté un cavalier ou un héraut à cheval. S'il ſe préſentoit quelqu'un pour parler en faveur du condamné, la premiere ſentinelle faiſoit ſigne avec ſon mouchoir, & le cavalier couroit & faiſoit ramener le coupable. Deux juges marchoient à ſes côtés pour entendre s'il avoit lui-même quelque choſe à dire pour ſa juſtification. On pouvoit le ramener juſqu'à cinq fois pour entendre ceux qui vouloient parler pour ſa défenſe. S'il n'y avoit rien qui arrêtât l'exécution, on crioit à haute voix: *un tel eſt abandonné pour un tel crime: tels & tels ont dépoſé contre lui: ſi quelqu'un a des preuves de ſon innocence, qu'il les produiſe.*

On donnoit aux ſuppliciés à boire du vin mêlé d'encens, de myrrhe ou d'autres drogues fortes capables d'engourdir les ſens, & de leur faire perdre le ſentiment de la douleur. Salomon conſeille de donner du vin à ceux qui ſont accablés de douleur, & nous voyons la pratique de cette œuvre d'humanité envers J. C. dans ſa paſſion; on lui offrit du vin de myrrhe avant qu'il fût crucifié, & du vinaigre lorſqu'il étoit à la croix, *Matth. xxvij. 34. 48.* Ces choſes étoient générales, & regardoient tous les *ſuppliciés*.

1°. La ſuſpenſion ou la corde étoit en uſage chez les Juifs; mais il n'eſt pas ſûr qu'on y pendît les coupables vivans. Les Juifs diſent qu'il n'y avoit que les blaſphémateurs & les idolâtres qu'on pendoit ainſi; pour les autres, on leur ôtoit apparemment la vie d'une autre maniere, & l'on ſuſpendoit enſuite leurs corps à un poteau ou une croix. Les exemples du pannetier de Pharaon dans la genèſe; du roi d'Haï, dans Joſué; de cinq autres rois chananéens que ce général fit encore pendre; d'Aman & de pluſieurs autres, prouvent que le *ſupplice* du gibet étoit connu des Juifs, & que quelquefois on pendoit les hommes vivans, mais que plus ſouvent on pendoit les cadavres des coupables après les a voir mis à mort.

2°. La lapidation conſiſtoit, comme le nom le porte, à écraſer un homme à coups de pierres, que tout le peuple ou la multitude des aſſiſtans lançoit contre lui. Cette exécution ſe faiſoit ordinairement hors des villes, comme il paroit par les exemples du blaſphémateur, du violateur du ſabbat, d'Achan & de ſaint Etienne. Les Rabbins prétendent que parmi les Hébreux lapider n'étoit point la même choſe que chez tous les autres peuples; ſelon eux, celui qui étoit condamné à ce *ſupplice*, étoit conduit ſur une éminence de la hauteur de deux hommes; les deux témoins le précipitoient de-là ſur des cailloux, & s'il n'étoit point mort de ſa chûte, le peuple l'accabloit à coups de pierres. Mais cette idée eſt une viſion des docteurs juifs, qui n'a pas le moindre fondement dans l'Ecriture.

3°. La peine du feu. Elle étoit en uſage parmi les Hébreux, même avant la loi. Juda ayant appris que Thamar ſa belle-fille étoit enceinte, voulut la faire brûler comme adultere. La loi de Moïſe impoſe la peine du feu aux filles des prêtres qui tombent dans l'impureté, *Levit. xxj. 9.* Moïſe veut qu'on brûle vif celui qui aura épouſé la mere & la fille, & il condamne ces femmes au même genre de mort: ce qui ſuppoſe un feu appliqué à l'extérieur. Cependant les auteurs juifs prétendent qu'on ne brûloit point dans les flammes celui qui étoit condamné au feu; on l'enterroit, ſelon eux, juſqu'aux genoux dans du fumier, on lui enveloppoit la gorge d'un grand linge qui étoit tiré à deux, tant que le patient étoit obligé d'ouvrir la bouche, ou s'il faiſoit réſiſtance, on la lui tenoit ouverte de force par deux tenailles, puis on lui faiſoit couler du plomb fondu qui conſumoit ſes entrailles. Il y a grande apparence que cette idée eſt de l'invention des rabbins.

4°. Le tympanum ou le fouet. Les critiques ont été fort partagés ſur la ſignification du mot *tympanum*; quelques-uns ont cru qu'il vouloit dire *écorcher vif*, d'autres, *trancher la tête*, d'autres, *tourmenter ſur le chevalet*. Dom Calmet croit, d'après le ſcholiaſte d'Ariſtophane, qu'il ſignifie *la baſtonade* ou *le ſupplice des verges*, dans lequel on faiſoit étendre le criminel par terre, & on le frappoit à coups de bâtons, quelquefois juſqu'à lui ôter la vie. A l'égard du fouet, lorſqu'un homme y étoit condamné les exécuteurs de la juſtice le ſaiſiſſoient, le dépouilloient depuis les épaules juſqu'à la ceinture, & déchiroient même ſa tunique depuis le col juſqu'aux reins. Ils frappoient ſur ſon dos avec un fouet de cuir de bœuf compoſé de quatre lanieres & aſſez long pour atteindre juſqu'à ſa poitrine; il y en a même qui veulent qu'on ait frappé ſix coups ſur le dos, puis trois coups ſur la poitrine, à l'alternatif. Le patient étoit attaché fortement par les bras à une colonne aſſez baſſe, afin qu'il fût panché, & celui qui frappoit, étoit derriere lui monté ſur une pierre. Pendant l'exécution les trois juges étoient préſens, & l'un d'eux crioit: *ſi vous n'obſervez point les paroles de cette loi, Dieu vous frappera de plaies extraordinaires, vous & vos enfans.* Le ſecond comptoit les coups, & le troiſieme exhortoit le licteur à faire ſon devoir. Le nombre des coups n'étoit, ſelon quelques-uns, que de trente-neuf, ni plus ni moins; mais Skikard prétend qu'on le diminuoit pour les moindres fautes, & qu'on le réitéroit pour les grandes.

5°. La priſon. C'étoit en général moins un *ſupplice* qu'une punition; mais quelquefois elle étoit regardée comme *ſupplice*. Ainſi les Philiſtins après avoir crevé les yeux à Samſon, le garderent dans un cachot où il étoit obligé de tourner la meule. Les liens, les menotes, les entraves, les chaines qui accompagnoient pour l'ordinaire la priſon, en aggravoient la peine. Mais les anciens hébreux avoient une eſpece de joug compoſée de deux pieces de bois longues & larges, dans leſquelles on faiſoit une entaille pour paſſer le

cou du criminel. Ils ſe ſervoient auſſi de ceps ou d'entraves, qui étoient des bois ouverts de diſtance en diſtance dans leſquelles on faiſoit paſſer les jambes des priſonniers à une plus ou moins grande diſtance, ſelon qu'on vouloit les tourmenter. Prudence a exprimé ce *ſupplice* dans ces deux vers de ſon hymne 4e.

Lignoque plantas inſerit
Divaricatis cruribus.

Il en eſt auſſi parlé dans le livre de Job, *c. xiij. v. 27*, & dans les *proverb. c. vij. v. 22.*

6°. Le *ſupplice* de l'épée ou la décollation. On en a pluſieurs exemples dans l'Ecriture. Le pannetier de Pharaon eut la tête tranchée, & après cela ſon cadavre fut pendu à un poteau, *Geneſ. xl. v. 19.* Abimelech, fils de Gédeon, fit décapiter 70 fils de Gédeon ſes freres ſur une ſeule pierre, *Indic. ix. v. 2.* Ceux de Samarie firent couper les têtes aux 70 fils d'Achab, & les envoyerent à Jehu dans des paniers. S. Jean fut décapité dans ſa priſon par le commandement d'Hérode. *Matth. xij.*

7°. Le *ſupplice* de la ſcie. On n'en trouve d'exemple que dans la perſonne d'Iſaïe qui fut, dit-on, ſcié par le milieu du corps depuis la tête juſqu'au cuiſſes par ordre de Manaſſé, & l'on ajoute que ce fut avec une ſcie de bois. Mais le p. Calmet remarque que S. Jérôme & les ſeptante appellent quelquefois du nom de *ſcie* certains gros rouleaux de bois armés de pointes de fer qu'on faiſoit paſſer ſur les gerbes pour les battre & en tirer le grain, & que ce fut ſous une ſemblable machine que le prophete Iſaïe fut déchiré & mis en pieces. Que ſi l'on veut entendre le paſſage de S. Paul où il en eſt parlé, d'une ſcie proprement dite, il faut reconnoître que c'étoit une *ſcie de fer à ſcier du bois*, *ſupplice* qui n'étoit pas inconnu aux anciens, qui eſt en uſage à Siam, & qu'on prétend auſſi uſité parmi les Suiſſes.

8°. Précipiter les coupables du haut d'un rocher. On en a quelques exemples parmi les Hébreux. Amaſias, roi de Juda, fit ſauter à bas d'un rocher dix mille iduméens qu'il avoit pris à la guerre, *II. Paralip. xxv. 12.* Les juifs de Nazareth voulurent précipiter Jeſus-Chriſt du haut de leur montagne. S. Jacques le juſte fut jetté en bas de l'endroit le plus élevé du temple dans la vallée qui étoit au pié.

9°. Le précipiter dans une tour remplie de cendre ou de pouſſiere pour les étouffer. C'étoit un *ſupplice* plus en uſage chez les Perſes & les autres peuples voiſins des Hébreux, que chez les Hébreux mêmes, où l'on n'en cite aucun exemple particulier à la nation.

10°. Ecraſer ſous les épines, ſous des traineaux ou ſous les piés des éléphans ſont des *ſupplices* inconnus aux peuples d'occident, mais dont on trouve quelques exemples dans l'Ecriture. Il eſt dit dans les *Juges, c. viij. v. 16*, que Gédeon étant de retour de la pourſuite des Madianites, écraſa ſous les épines & les ronces du déſert les principaux de la ville de Socoth qui lui avoient inſulté. Il mit apparemment du gros bois ou de groſſes pierres ſur les épines qui couvroient ces malheureux, afin de les écraſer & de les faire mourir. C'eſt ainſi à-peu-près qu'en uſoient les Romains envers ceux qu'ils faiſoient mourir ſous la claie : *ſub crate necare ;* on mettoit le patient ſous une claie qu'on chargeoit de groſſes pierres. David fit encore ſouffrir un *ſupplice* plus cruel aux Ammonites pris en guerre ; car il les coupa avec des ſcies ; il fit paſſer ſur eux des chariots armés de fer, les fit couper en pieces avec des couteaux, & les fit jetter dans les fourneaux où l'on cuit les briques, ainſi qu'il eſt rapporté dans le *II. liv. des Rois, c. xij. v. 31.* mais par les ſcies il faut entendre les rouleaux de bois armés de pointes de fer dont nous avons parlé ci-deſſus. Les chariots étoient des machines propres à briſer les gerbes, & à en faire ſortir le grain, il y en avoit de pluſieurs ſortes, mais tous étoient armés de pierre ou de fer. Enfin il les fit paſſer par des couteaux de fer & par un lieu où l'on cuit la brique, ſoit qu'on entende ces derniers mots d'un four à brique ou du lieu où l'on broie la terre des tuiliers où on écraſa ces malheureux ; *ſupplices* horribles, mais tolérés parmi ces peuples qui ſe permettoient de mettre à mort tout ce qui étoit pris en guerre.

Lex nulla capto parcit, aut pœnam impedit. Senec.

Ptolomée Philopator voulut faire écraſer les Juifs ſous les piés de ſes éléphans ; on dit que c'étoit chez les Carthaginois la peine qu'on infligeoit quelquefois aux deſerteurs.

11°. Arracher les yeux & faire perdre la vue, c'étoit des *ſupplices* peu communs, & dont l'on n'a des exemples que dans la perſonne de Samſon & de Nabuchodonoſor.

12°. Le *ſupplice* du chevalet conſiſtoit à étendre violemment le coupable ſur une eſpece de banc avec des cordes & des poulies, & là on le tourmentoit de diverſes manieres. *Voyez* CHEVALET.

13°. Couper les cheveux des coupables, paroit être un *ſupplice* plus ignominieux que douloureux ; cependant on croit que l'on joignoit la douleur à la honte, qu'on ne ſe contentoit pas de couper & de raſer les cheveux, mais qu'on les arrachoit avec violence, comme on plume un oiſeau vivant : c'eſt la propre ſignification de l'hébreu & du grec qui ſe lit dans Néhémie, qui dit qu'il reprit les juifs qui avoient épouſé des femmes étrangeres, qu'il en battit quelques-uns & leur arracha les cheveux, *decalvavit eos*, en grec, ἐμαδάρωσα αυτους. Quelquefois on jettoit de la cendre chaude ſur la peau dont on avoit arraché le poil, afin de rendre la douleur plus aiguë & plus vive. C'eſt ainſi qu'on en uſoit à Athènes envers les adulteres, comme le remarque le ſcholiaſte d'Ariſtophane, & c'eſt encore ainſi qu'en uſent les ſauvages d'Amérique qui, lorſqu'ils brûlent leurs priſonniers, leur arrachent la peau de la tête, & leur répandent enſuite de la cendre chaude ſur le crâne ſanglant & dépouillé.

Ce *ſupplice* étoit commun en Perſe. Artaxerxès y apporta quelques changemens ; il ordonna qu'au lieu d'arracher les cheveux à ceux de ſes ſatrapes ou généraux qui avoient commis quelque faute, on les obligeroit à quitter la tiare. L'empereur Domitien fit raſer les cheveux & la barbe au philoſophe Apollonius. En France on coupe les cheveux aux forciers. On a ſouvent fait ſouffrir cette peine aux martyrs de la religion chrétienne. Les Juifs, dans le livre impie qu'ils ont compoſé de la vie de Jeſus-Chriſt ſous le nom de *Toledos Jeſu*, diſent que leurs ancêtres lui firent couper les cheveux, & lui firent enſuite frotter la tête d'une liqueur qui empêcha les cheveux de croître, & qui le rendit chauve pour toute ſa vie. Mais il y a bien d'autres calomnies & d'autres impertinences dans cet ouvrage. Calmet, *Dictionn. de la Bibl. tom. III. pag. 599. & ſuiv.* & *diſſert. ſur les ſupplices des Hébreux.*

SUPPLICIER, v. act. (*Gram.*) exécuter la ſentence de mort prononcée contre un criminel.

SUPPLIQUE, ſ. f. (*Gram. Juriſprud.*) eſt un acte qui contient quelque ſupplication ou réquiſition faite à un ſupérieur, comme la ſupplique que fait au pape celui qui requiert de lui la proviſion d'un bénéfice : cette ſupplique commence en ces termes : *beatiſſime pater ſupplicat humiliter ſanctitati veſtræ devotus illius orator N...*, *&c.* C'eſt au bas de cette *ſupplique* que le pape ou le préfet met la ſignature qui tient lieu de proviſion. *Voyez* PROVISION, SIGNATURE.

On appelle auſſi *ſupplique* la réquiſition qu'un gra-

dué fait au recteur pour avoir sa nomination, à l'effet d'obtenir un bénéfice en vertu des ses grades. *Voyez* GRADUÉS.

Enfin l'on appelle encore *supplique* la démarche que fait un candidat qui supplie dans quelque faculté, pour y subir un examen ou autre acte. *Voyez* BACCALAURÉAT, EXAMEN, LICENCE, THESE, UNIVERSITÉ. (*A*)

SUPPORT, s. m. (*Gram.*) il se dit en général de tout ce qui soutient quelqu'un ou quelque chose: ôtez cette piece, & le reste s'écroulera faute de *support*. J'ai perdu mon *support* en le perdant.

SUPPORTS, (*Hist. nat. Bot.*) les *supports* sont certaines parties des plantes qui soutiennent & qui défendent les autres: on en compte de dix especes.

1°. Le pédunculé qui soutient & porte la fleur & le fruit.

2°. La hampe, *scapus*, qui est uniquement destinée à porter la fructification; elle nait immédiatement de la racine & pas du tronc.

3°. Le pétiole qui soutient les feuilles, comme le pédunculé soutient la fructification.

4°. La vrille, *cirrhus*, qui est une espece de lien par lequel une plante s'attache à un autre corps.

5°. La feuille florale, *bractea*, qui est une espece de feuille singuliere; elle se trouve près de la fleur, & ne paroît qu'avec elle.

6°. La stipule qui forme le bourgeon & se trouve aux insertions.

7°. L'aiguillon, qui est une pointe fragile; elle tient si peu à la plante, qu'on l'en détache aisément sans rien déchirer.

8°. L'épine qui est très-adhérente à la plante.

9°. La glande qui sert à la sécrétion des humeurs.

10°. L'écaille qui se trouve d'ordinaire dans les chatons à la base du calice de quelques fleurs, ou sous les fleurs. *Flor. Paris. prodrom. pag. 5. & 6.*

SUPPORT, *en Architecture*, un poteau ou une muraille de brique ajustée entre les deux bouts d'une piece de bois pour empêcher que tout son poids ne porte sur les extrémités seulement. *Voyez* PORTER.

SUPPORT, *outil d'Arquebusier*; c'est un billot de bois rond, lourd & un peu épais, qui est surmonté par le milieu d'un petit pilier de bois de la grosseur d'un pouce, & long de six, & est traversé d'un petit morceau de bois plat en forme de croix, & sert aux arquebusiers pour soutenir le bout d'un canon de fusil, quand l'autre bout est arrêté dans l'étau.

SUPPORT, *en terme de Boutonnier*, est une croix à trois bras. La branche transversale au milieu est percée d'un demi-trou servant à appuyer l'ouvrage, celle du milieu est garnie de deux pointes, l'une plus haute à vis & écrou, pour serrer le *support* contre la poupée, & l'autre plus petit & plus bas, entrant dans la poupée pour l'y fixer: cet instrument sert à creuser les bourrelets de lustre. *Voyez* BOURRELETS DE LUSTRE.

SUPPORT, *dans la pratique de l'Imprimerie*; est une reglette de bois, plus ou moins forte, que l'on colle à l'endroit de la frisquette qui porte sur un vuide dans la forme, pour soutenir la pression de la platine en cet endroit, & pour empêcher que le papier ne creve ou ne casse, ou que l'impression ne vienne trop noire aux endroits découverts où la lettre ne supporte pas assez. Mais comme ces sortes de *supports* laissent toujours sur le papier une empreinte desagréable, on est aujourd'hui dans l'usage d'élever les bois de garniture presque à la hauteur de la lettre, c'est-à-dire, à l'épaisseur d'un papier près: en suivant cette nouvelle méthode, on a la satisfaction de voir que les bois de garnitures soutiennent mieux l'effort de la presse, ménagent même l'œil de la lettre, & empêchent jusqu'à la plus petite apparence de foulage.

SUPPORT, *en terme de Piqueur en tabatiere*, c'est un morceau de bois quarré par un bout, & percé de plusieurs trous de distance en distance. A l'autre extrémité il est arrondi, & se termine en forme de vis. Ce support se plante dans une table, ou sur le coin d'un établi, & y est retenu par le moyen d'une virole au-dessus de l'établi, & d'un écrou à main par-dessous. Les trous qu'on voit sur la partie quarrée du *support* servent à recevoir le porte-aiguille ou le forêt qu'on tourne dans la piece en le faisant jouer avec la main.

SUPPORT, *chez les Tourneurs*, est une partie ministrante du tour sur laquelle ils posent leurs outils afin d'avoir plus de force. *Voyez* la description & les figures des différentes sortes de *supports*. *Voyez* au *mot* TOUR.

SUPPORT, *terme de Blason*, ce sont les figures peintes à côté de l'écu, qui semblent le supporter. Les *supports* de l'écu de France sont des anges. Il y en a qui ont des sauvages pour *supports*. Les princes de Monaco ont des moines augustins pour *supports*: les Ursins, des ours, par équivoque à leur nom. On ne doit dire *supports*, que lorsque l'on se sert des figures des animaux; & lorsque ce sont des anges ou des figures humaines, on doit les appeller *tenans*. (*D. J.*)

SUPPORTANT, *terme de Blason*, il se dit de la fasce, lorsqu'elle semble soutenir ou supporter quelqu'animal qui est peint au chef de l'écu, quoiqu'il ne porte que sur le champ, & qui met de la différence avec la chargée, qui se dit lorsqu'il y a des pieces qui posent effectivement sur elle; on le dit aussi des jumelles d'une bande d'un croissant. *Ménestrier*. (*D. J.*)

SUPPORTÉ, *terme de Blason*, ce mot se dit des plus hauts quartiers d'un écu divisé en plusieurs quartiers, qui semblent être *supportés* & soutenus par ceux d'en-bas. On appelle aussi chef *supporté* ou soutenu, lorsqu'il est de deux émaux, & que l'émail de la partie supérieure en occupe les deux tiers. En ces cas, il est en effet *supporté* par l'autre émail qui est au-dessous. *Ménestrier*. (*D. J.*)

SUPPOSER, v. act. (*Gramm. & Jurisprud.*) signifie quelquefois admettre une chose pour un moment & par forme d'hypothèse: quelquefois *supposer* signifie mettre par fraude une chose au lieu d'une autre, comme *supposer* un nom, un testament, un enfant. *Voyez* SUPPOSITION. (*A*)

SUPPOSITIF, v. adj. (*Gram.*) le françois, l'italien, l'espagnol, l'allemand, ont admis dans leur conjugaison un mode particulier, qui est inconnu aux Hébreux, aux Grecs, & aux Latins: *je ferois, j'aurois fait, j'aurois eu fait, je devrois faire.*

Ce mode est personnel, parce qu'il reçoit dans chacun de ses tems les inflexions & les terminaisons personnelles & numériques, qui servent à caractériser par la concordance, l'application actuelle du verbe, à tel sujet déterminé: *je ferois, tu ferois, il feroit; nous ferions, vous feriez, ils feroient.*

Ce mode est direct, parce qu'il peut constituer par lui-même la proposition principale, ou l'expression immédiate de la pensée: *je lirois volontiers cet ouvrage.*

Enfin, c'est un mode mixte, parce qu'il ajoûte à l'idée fondamentale du verbe, l'idée accidentelle d'hypothese & de *supposition*: il n'énonce pas l'existence d'une maniere absolue, ce n'est que dépendamment d'une *supposition* particuliere: *je lirois volontiers cet ouvrage, si je l'avois.*

Parce que ce mode est direct, quelques-uns de nos grammairiens en ont regardé les tems comme appartenant au mode indicatif. M. Restaut en admet deux à la fin de l'indicatif; l'un qu'il appelle *conditionnel présent*, comme *je ferois*; & l'autre qu'il nomme *con-*

ditionnel passé, comme *j'aurois fait*. Le P. Buffier les rapporte aussi à l'indicatif, & il les appelle *tems incertains*; mais il est évident que c'est confondre un mode qui n'exprime l'existence que d'une maniere conditionnelle, avec un autre qui l'exprime d'une maniere absolue, ainsi que le premier de ces grammairiens le reconnoît lui-même par la dénomination de *conditionnel*: ces deux modes, à la vérité, conviennent en ce qu'ils sont directs, mais ils different en ce que l'un est pur, & l'autre mixte; ce qui doit empêcher qu'on ne les confonde: c'est de même parce que l'indicatif & l'impératif sont également directs, que les grammairiens hébreux ont regardé l'impératif comme un simple tems de l'indicatif; mais c'est parce que l'indicatif est pur, & l'impératif mixte, que les autres grammairiens distinguent ces deux modes. La raison qu'ils ont eu à cet égard, est la même dans le cas présent; ils doivent donc en tirer la même conséquence: quelque frappante qu'elle soit, je ne sache pourtant aucun grammairien étranger qui l'ait appliquée aux conjugaisons des verbes de sa langue; & par rapport à la nôtre, il n'y a que M. l'abbé Girard qui l'ait sentie & réduite en pratique, sans même avoir déterminé à suivre ses traces, aucun des grammairiens qui ont écrit depuis l'édition de ses *vrais principes*; comme s'ils trouvoient plus honorable d'errer à la suite des anciens que l'on ne fait que copier, que d'adopter une vérité mise au jour par un moderne que l'on craint de reconnoître pour maître.

D'autres grammairiens ont rapporté au mode *subjonctif*, les tems de celui-ci: l'abbé Régnier appelle l'un *premier futur*, comme *je ferois*, & l'autre *second futur composé*, comme *j'aurois fait*. La Touche les place de même au subjonctif, qu'il appelle *conjonctif*; *je ferois*, selon lui, en est un second imparfait, ou l'imparfait conditionnel; *j'aurois fait*, en est le second plusque parfait, ou le plusque parfait conditionnel. C'est la méthode de la plûpart de nos rudimentaires latins, qui traduisent ce qu'ils appellent l'*imparfait* & le *plusque parfait* du subjonctif: *facerem*, que je fisse, ou je ferois; *feciſſem*, que j'eusse fait, ou j'aurois fait. C'est une erreur évidente, que j'ai démontrée au *mot* SUBJONCTIF, *n.* 1. & c'est confondre un mode direct avec un oblique.

Cette mépriſe vient, comme tant d'autres, d'une application gauche de la grammaire latine à la langue françoise; dans les cas où nous disons *je ferois*, *j'aurois fait*, les latinistes ont vu que communément ils doivent dire *facerem*, *feciſſem*; de même que quand ils ont à rendre nos expressions *je fisse*, *j'eusse fait*; & comme ils n'ont pas osé imaginer que nos langues modernes pussent avoir d'autres modes ou d'autres tems que la latine, ils n'ont pu en conclure autre chose, sinon que nous rendons de deux manieres l'imparfait & le plusque-parfait du subjonctif latin.

Mais examinons cette conséquence. Tout le monde conviendra sans doute, que *je ferois* & *je fisse*, ne sont pas synonymes, puisque *je ferois* est direct & conditionnel, & que *je fisse* est oblique & absolu: or il n'est pas possible qu'un seul & unique mot d'une autre langue, réponde à deux significations si différentes entre elles dans la nôtre, à moins qu'on ne suppose cette langue absolument barbare & informe. Je sais bien qu'on objectera que les latins se servent des mêmes tems du subjonctif, & pour les phrases que nous regardons comme obliques ou subjonctives, & pour celles que nous regardons comme directes & conditionnelles; & je conviens moi-même de la vérité du fait; mais cela ne se fait qu'au moyen d'une ellipse, dont le supplément ramene toujours les tems dont il s'agit, à la signification du subjonctif: *illud si feciſſem, ad id litteras meas accommodaſſem*; Cic. c'est-à-dire analytiquement, *si* res fuerat ita ut *feciſſem illud*, res ita ut *accommodaſſem ad id meas litteras*; si la chose avoit été de maniere que je l'eusse su, la chose étoit de maniere que j'y eusse adapté ma lettre. On voit même dans la traduction littérale, que je n'ai employé aucun des tems dont il s'agit ici, parce que le tour analytique m'en a épargné le besoin: les latins ont conservé l'empreinte de cette construction, en gardant le subjontif *feciſſem*, *accommodaſſem*; mais ils ont abregé par une ellipse, dont le supplément est suffisamment indiqué par ces subjonctifs mêmes, & par le *si*. Notre usage nous donne ici la même licence, & nous pouvons dire *si je l'eusse su, j'y eusse adapté ma lettre*; mais c'est, comme en latin, une véritable ellipse, puisque *j'eusse su*, *j'eusse adapté* sont en effet du mode subjonctif, qui suppose une conjonction, & une proposition principale, dont le verbe doit être à un mode direct; & ceci prouve que M. Restaut se trompe encore, & n'a pas assez approfondi la différence des mots, quand il rend son prétendu conditionnel passé de l'indicatif par *j'aurois*, ou *j'eusse fait*; c'est confondre le direct & l'oblique.

C'est encore la même chose en latin, mais non pas en françois, lorsqu'il s'agit du tems simple, appellé communément *imparfait*. Quand Ovide dit, *si possem, sanior essem*; c'est au-lieu de dire analytiquement, *si* res erat ita ut *possem*, res est ita ut *essem sanior*; si la chose étoit de maniere que je pusse, la chose est de maniere que je fusse plus sage. Dans cette traduction littérale, je ne fais encore usage d'aucun tems conditionnel; j'en suis dispensé par le tour analytique, que les latins n'ont fait qu'abréger comme dans le premier exemple; mais ce que notre usage a autorisé à l'égard de ce premier exemple, il ne l'autorise pas ici, & nous ne pouvons pas dire elliptiquement, *si je pusse*, *je fusse plus sage*: c'est l'interdiction de cette ellipse qui nous a mis dans le cas d'adopter ou l'ennuyeuse circonlocution du tour analytique, ou la formation d'un mode exprès; le goût de la briéveté a décidé notre choix, & nous disons par le mode *suppositif*, *je serois plus sage*, *si je pouvois*; la nécessité ayant établi ce tems du mode *suppositif*, l'analogie lui a accordé tous les autres dont il est susceptible; & quoique nous puissions rendre la premiere phrase latine par le *subjonctif*, au moyen de l'ellipse, nous pouvons le rendre encore par le *suppositif*, sans aucune ellipse; *si je l'avois su*, *j'y aurois adapté ma lettre*.

Il arrive souvent aux habitans de nos provinces voisines de l'Espagne, de joindre au *si* un tems du *suppositif*: c'est une imitation déplacée de la phrase espagnole qui autorise cet usage; mais la phrase françoise le rejette, & nous disons, *si j'étois*, *si j'avois été*, & non pas, *si je serois*, *si j'aurois été*, quoique les Espagnols disent *si estuviéra*, *si uviéra estado*.

J'ai mieux aimé donner à ce mode le nom de *suppositif*, avec M. l'abbé Girard, que celui de *conditionnel*; mais la raison de mon choix est fort différente de la sienne: c'est que la terminaison est semblable à celle des noms des autres modes, & qu'elle annonce la destination de la chose nommée, laquelle est spécifiée par le commencement du mot *suppositif*, qui sert à la supposition, à l'hypothese; comme *impératif*, qui sert au commandement; *subjonctif*, qui sert à la subordination des propositions dépendantes; *&c.* Tous les adjectifs françois terminés en *if* & *ive*, comme les latins en *ivus*, *iva*, *ivum*, ont le même sens, qui est fondé sur l'origine de cette terminaison.

Pour ce qui regarde le détail des tems du *suppositif*, *Voyez* TEMS. (*B. E. R. M.*)

SUPPOSITION, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est lorsque l'on met une chose au-lieu d'une autre, comme une *suppoſition* d'un nom pour un autre, ou d'un testament, ou autre acte, ou signature, qui n'est pas véritable.

La *ſuppoſition* de faits eſt lorſqu'on met en avant des faits inventés.

Suppoſition de perſonne eſt lorſqu'une perſonne s'annonce pour une autre, dont elle prend le nom pour abuſer quelqu'un, ou commettre quelqu'autre fraude. Ce crime eſt puni ſelon les circonſtances. *Voyez* Papon, *l. XXII. tit. 9.*

La *ſuppoſition de part*, ou d'enfant, eſt lorſqu'un homme ou une femme annoncent pour leur enfant quelqu'un qui ne l'eſt point. Ce crime eſt ſi grave qu'il eſt quelquefois puni de mort. *Voyez* au *digeſt.* les titres *ad leg. com. de fall. de inſpicien. ventre.* & *de Ca. . . . . edicto.* So. . . . *tom. I. cant. II. ch. lxxxix.* Dard. . . *tom. II. l. VII. ch. xxxj.* (*A*)

SUPPOSITION *des anciens auteurs*, (*Littérature.*) comme il importe encore d'anéantir l'hypothèſe biſarre du pere Hardouin, qui a tenté d'établir la *ſuppoſition* de la plûpart des anciens auteurs, je vais rapporter ici cinq argumens déciſifs, par leſquels M. des Vignoles a ſappé pour toujours le ſyſtème imaginaire du jéſuite trop audacieux.

Le premier argument qu'il emploie, c'eſt que dans les anciens hiſtoriens, comme Thucydide, Diodore de Sicile, Tite-Live, & autres, que le pere Hardouin regarde comme ſuppoſés: on trouve pluſieurs éclipſes de ſoleil & de lune marquées, qui s'accordent avec les tables aſtronomiques, & dont les chronologues ſpécifient le jour dans l'année Julienne proleptique, avec exactitude. Comment concevoir que des moines du xiij^e^. ſiecle, fabricateurs de tous ces anciens ouvrages, ſelon le P. Hardouin, ayent eu des tables ſemblables à celles que le roi Alphonſe fit faire depuis. M. des Vignoles répond en même tems à une objection tirée de Pline, & il prouve que ce que Pline dit, n'eſt nullement propre à invalider le témoignage des autres écrivains?

En ſecond lieu, on demande au P. Hardouin, où des moines françois du xiij^e^. ſiecle, auroient trouvé la ſuite des archontes athéniens, qui quadre parfaitement avec des inſcriptions anciennes qu'ils n'avoient jamais vues, & avec toute l'hiſtoire. Les faſtes des conſuls romains fourniſſent un argument de la même force; d'où ces fauſſaires ont-ils eu ces faſtes, pour les inſérer dans leur Tite-Live, dans leur Diodore, & dans leur Denys d'Halicarnaſſe, en ſorte qu'ils s'accordent avec les faſtes capitolins déterrés depuis peu? En quatrieme lieu, M. des Vignoles demande d'où ils ont ſû les noms & la ſuite des mois athéniens, puiſque l'on a diſputé juſqu'au ſiecle paſſé, de leur ſuite, & que ce n'eſt qu'alors qu'il a paru par divers monumens, & par les inſcriptions, que Joſeph Scaliger l'avoit bien marquée? Il falloit que ces moines du treizieme ſiecle fuſſent bien habiles, pour ſavoir ce qui étoit inconnu aux plus ſavans hommes du ſeizieme & du dixſeptieme ſiecle. On peut tirer un nouvel argument des olympiades, qui ſe trouvent ſi bien placées dans les hiſtoriens grecs prétendus ſuppoſés: on voit du premier coup d'œil que ces cinq argumens ſont ſans replique; mais l'on en ſentira encore mieux toute la force, ſi l'on ſe donne la peine de lire les *vindiciæ veterum ſcriptorum*, que M. Lacroze publia en 1708. contre l'étrange paradoxe, ou pour mieux dire la dangereuſe héréſie du P. Hardouin; car c'en eſt une que de travailler à détruire les monumens antiques grecs & latins, qui ſont aujourd'hui la gloire de nos études, & le principal ornement de nos bibliotheques. (*D. J.*)

SUPPOSITION, ſ. f. ce mot a aujourd'hui deux ſens *en Muſique.* 1°. Lorſque pluſieurs notes montent ou deſcendent diatoniquement dans une partie ſur une même note d'une autre partie, alors ces notes diatoniques ne ſauroient toutes faire harmonie, ni entrer à la fois dans le même accord, il y en a donc qui y ſont comptées pour rien, & ce ſont ces notes qu'on appelle *notes par ſuppoſition.*

La regle générale eſt, quand les notes ſont égales, que toutes les notes qui ſont ſur le tems fort doivent porter harmonie, celles qui paſſent ſur le tems foible, ſont des notes de *ſuppoſition* qui ne ſont miſes que par goût pour former des degrés conjoints. Remarquez que par *tems fort* & *tems foible*, j'entens moins ici les principaux tems de la meſure, que les parties mêmes de chaque tems. Ainſi s'il y a deux notes égales dans un même tems, c'eſt la premiere qui porte harmonie, la ſeconde eſt de *ſuppoſition*; ſi le tems eſt compoſé de quatre notes égales, la premiere & la troiſieme portent harmonie, la ſeconde & la quatrieme ſont par *ſuppoſition*, *&c.*

Quelquefois on pervertit cet ordre, on paſſe la premiere note par *ſuppoſition*, & l'on fait porter la ſeconde; mais alors la valeur de cette ſeconde note eſt ordinairement augmentée par un point aux dépens de la premiere.

Tout ceci ſuppoſe toujours une marche diatonique par degrés conjoints; car quand les degrés ſont disjoints, il n'y a point de *ſuppoſition*, & toutes les notes doivent entrer dans l'accord.

2°. On appelle *accords par ſuppoſition*, ceux où la baſſe continue ajoute ou ſuppoſe un nouveau ſon au-deſſous même de la baſſe fondamentale; ce qui fait que de tels accords excedent toujours l'étendue de l'octave.

Les diſſonnances des accords par *ſuppoſition* doivent toujours être préparées par des ſyncopes, & ſauvées en deſcendant diatoniquement ſur des ſons d'un accord, ſous laquelle la même baſſe ſuppoſée puiſſe tenir comme baſſe fondamentale, ou du moins comme une conſonnance de l'accord. C'eſt ce qui fait que les accords par *ſuppoſition* bien examinés, peuvent tous paſſer pour de pures ſuſpenſions. *Voyez* SUSPENSION.

Il y a trois ſortes d'accords par *ſuppoſition*, tous ſous des accords de la ſeptieme; la premiere quand le ſon ajouté eſt une tierce au-deſſous du ſon fondamental, tel eſt l'accord de neuvieme; ſi l'accord de neuvieme eſt formé par la médiante ajoutée au-deſſous de l'accord ſenſible en mode mineur, alors l'accord prend le nom de *quinte ſuperflue.* La ſeconde eſpece, eſt quand le ſon ſuppoſé eſt une quinte au-deſſous du ſon fondamental, comme dans l'accord de quarte ou onzieme; ſi l'accord eſt ſenſible, & qu'on ſuppoſe la tonique, cet accord prend le nom de *ſeptieme ſuperflue.* Enfin la troiſieme eſpece d'accord par *ſuppoſition*, eſt celle où le ſon ſuppoſé eſt au-deſſous d'un accord de ſeptieme diminuée; ſi c'eſt une quinte au-deſſous, c'eſt-a-dire que le ſon ſuppoſé ſoit la médiante, l'accord s'appelle *accord de quarte & quinte ſuperflue*; & ſi c'eſt une ſeptieme au-deſſous, c'eſt-à-dire que le ſon ſuppoſé ſoit la tonique, l'accord prend le nom de *ſixte mineure & ſeptieme ſuperflue.* A l'égard des renverſemens de ces divers accords, on trouvera au *mot* ACCORD, tous ceux qui peuvent ſe tolérer. (*S*)

SUPPOSITOIRE, ſ. m. (*Pharmac.*) en latin *glans, balanus*, βαλάνος, parce qu'on le faiſoit autrefois d'ordinaire en forme de gland; c'eſt un médicament plus ou moins ſolide, rond ou rond-oblong, en forme de petit globe, de petit cône ou de gland, qu'on introduit dans l'anus pour différens uſages.

La matiere & la préparation du *ſuppoſitoire* ſimple, ſont connues même du vulgaire. Il en emploie de différentes, & l'effet eſt néanmoins preſque toujours le même. Telles ſont un morceau de ſavon de Veniſe figuré en petit cône; un petit bout de bougie enduit de beurre; le miel cuit juſqu'à dureté; une racine de mauve, de guimauve, de bete, *&c.* dépouillée de ſon écorce, figurée convenablement, & enduite d'huile ou de beurre ſalé. Ces matieres vulgaires étant pré-

parées comme il convient, & introduites dans le rectum, ſervent dans les enfans, & quelquefois dans les adultes, à provoquer les ſelles & à émouvoir plus ou moins.

Le *ſuppoſitoire* compoſé eſt ou ſtimulant, ou propre aux maladies particulieres de l'anus. La matiere du *ſuppoſitoire* ſtimulant eſt excipiente ou excipiende. L'excipiente eſt le miel cuit juſqu'à dureté; quelquefois le ſavon de Veniſe, ou le mucilage de la gomme tragacanthe. L'excipiende ſont toutes les eſpeces d'âcres ſtimulans, ſoit ſecs en poudre, ſoit épais & qui different les uns des autres par leurs degrés d'acrimonie; tels ſont le ſavon, le ſel commun, le nitre, le ſel ammoniac, l'alun, l'aloës, la myrrhe, les maſſes de pillules purgatives cochées, le ſuc d'abſynthe épaiſſi, le fiel de bœuf épaiſſi, le caſtoreum; enfin les purgatifs & les émétiques les plus âcres, comme la coloquinthe, le jalap, la ſcammonée, l'euphorbe, le ſafran des métaux.

Les *ſuppoſitoires* d'Hippocrate étoient compoſés de miel, de ſuc de mercuriale, de ſel de nitre & de poudre de coloquinte, qu'il faiſoit introduire dans le fondement en forme longuette comme le petit doigt, & moins encore, pour irriter le muſcle ſphincter & procurer l'évacuation des matieres.

Le *ſuppoſitoire* propre aux maladies particulieres du rectum, eſt compoſé d'une matiere qui varie ſelon la différence de la maladie. Elle eſt ſtimulante, déterſive, balſamique, conſolidante, aſſoupiſſante, émolliente, aſtringente, *&c.*

On prépare cette matiere de trois façons; ou 1°. on la réduit en maſſe dure, emplaſtique, & on l'introduit ainſi dans l'anus; on ſe ſert quelquefois ſeulement d'un morceau d'emplâtre officinal enduit d'une huile appropriée. 2°. On lui donne encore la conſiſtance d'onguent, qu'on étend ſur de la charpie; on en forme une petite tente, & on y attache un fil qu'on laiſſe pendre en-dehors pour ſervir à la retirer de l'anus. 3°. On en fait une eſpece de pâte renfermée dans un linge dont on forme un nouet qu'on introduit dans le fondement.

Le choix de tous les *ſuppoſitoires* eſt fixé par le différent but qu'on ſe propoſe, par la vertu connue de la matiere, par le prix qu'elle coûte & par la maladie.

La grandeur du *ſuppoſitoire* détermine la quantité de matiere dont il a beſoin, & qui va depuis une drachme juſqu'à ſix. De plus l'âge différent, l'ouverture plus ou moins grande du rectum malade, & l'action plus ou moins lente du *ſuppoſitoire*, convenablement à l'eſpece de maladie qu'on traite, détermine ſa forme & ſa groſſeur.

Les *ſuppoſitoires* qui ſont durs, doivent être toujours enduits d'huile douce, de beurre, de graiſſe, *&c.* avant de les introduire. Il eſt encore néceſſaire d'évacuer auparavant les excrémens contenus dans les inteſtins, à-moins qu'on n'emploie le *ſuppoſitoire* dans cette vûe.

Le *ſuppoſitoire* peut ſouvent remplacer l'uſage des lavemens purgatifs; il peut être d'un grand ſecours dans les affections ſoporeuſes & apoplectiques. On emploie avantageuſement des *ſuppoſitoires* appropriés, dans les maladies particulieres du rectum, des fiſtules, de petits ulceres, *&c.* Mais il faut ſe défier des *ſuppoſitoires* qui ſont âcres, & l'on ne doit point les ordonner aux perſonnes dont les fibres ſont délicates, ou qui ſont attaquées de fiſſures, d'ulceres, de douleurs au rectum; ni à celles qui ſont ſujettes au flux hémorrhoïdal, *&c.* On a vu des femmes enceintes accoucher avant le terme, pour avoir fait uſage de *ſuppoſitoires* trop ſtimulans.

Les *ſuppoſitoires* ſimples qu'on emploie pour relâcher le ventre, ſont compoſés communément d'une drachme de ſavon de Veniſe, d'une demi-drachme de ſel commun & d'une quantité ſuffiſante de miel épaiſſi par la coction; ce *ſuppoſitoire* eſt pour un adulte, & on a ſoin de l'enduire de quelque huile douce. La matiere médicale de Boerhaave, & M. Gaubius dans ſon *Art de dreſſer les formules de médecine*, ont pris la peine de donner quelques exemples de *ſuppoſitoires* compoſés. (*D. J.*)

SUPPRESSION, ſ. f. (*Gramm. & Juriſp.*) eſt l'anéantiſſement de quelque choſe.

La *ſuppreſſion* d'une charge eſt lorſqu'on en éteint le titre.

Suppreſſion d'une communauté ou confrérie, c'eſt lorſqu'on l'anéantit & qu'on lui défend de s'aſſembler.

Suppreſſion d'une piece, eſt lorſqu'on la détourne pour en dérober la connoiſſance.

On entend auſſi par *ſuppreſſion* d'un écrit, la condamnation qui eſt faite de quelque écrit ou de certains termes qui ſont dangereux pour le public, ou injurieux à quelque particulier.

Suppreſſion d'un fait, c'eſt la réticence de ce fait. (*A*)

SUPPRESSION DE PART, eſt lorſqu'une fille ou femme cache la naiſſance de ſon enfant, ou le fait périr auſſitôt qu'il eſt né, ſoit en le ſuffoquant, ſoit en le jettant dans un puits, riviere, cloaque ou autre endroit, pour en dérober la connoiſſance au public.

La loi *penult. cod. ad leg. corr. de ſicariis*, qui eſt de l'empereur Valentinien, déclare ceux qui ſont convaincus d'avoir fait périr l'enfant, ſujets à la peine capitale.

Les ordonnances de nos rois prononcent auſſi la peine de mort contre les meres coupables de ce crime.

L'édit d'Henri II. du mois de Février 1566, veut même que toute femme qui aura célé ſa groſſeſſe, ſoit reputée avoir homicidé ſon enfant, & qu'elle ſoit punie de mort. Il eſt enjoint aux curés de publier cet édit au prône tous les trois mois. *Voyez* le *tr. des crimes*, par M. de Vouglans, *tit. 17. ch. v.* & les *mots* ACCOUCHEMENT, ENFANS, EXPOSITION, PART. (*A*)

SUPPRESSION DES ÉCOULEMENS, (*Médecine.*) les obſervations des terribles accidens qui ſurvienent à la *ſuppreſſion des écoulemens*, ſont en très-grand nombre, & aſſez généralement connues; tous les livres de Médecine en ſont remplis, & il eſt peu de perſonnes qui ne puſſent rapporter comme témoins oculaires des exemples effrayans dans ce genre.

Le danger qui accompagne cette *ſuppreſſion*, peut varier ſuivant la nature des écoulemens, leur ancienneté, le tempérament & la conſtitution particuliere du ſujet; on peut diſtinguer en général trois ſortes d'*écoulemens*, eu égard à la gravité & la *ſubitanéité* des accidens qu'entraîne leur *ſuppreſſion*. Dans la premiere claſſe, la moins dangereuſe, je comprends ceux qu'on appelle communément *excrétions*, & qui ſont des fonctions propres & conſtamment attachées à l'état de ſanté, telles ſont les excrétions des urines, de la tranſpiration, des ſueurs, de la ſalive, des regles dans les femmes, & des hémorroïdes dans certains ſujets; leur *ſuppreſſion* occaſionne plus ou moins promptement des maladies de différent caractere, ſuivant la nature de l'humeur ſéparée & l'importance des fonctions auxquelles elle ſert, & l'utilité ou la néceſſité de ſon excrétion. *Voyez tous ces différens articles.* La ſeconde claſſe renferme ces mêmes excrétions lorſqu'elles paroiſſent ou ſont augmentées dans le cours de quelque maladie, auxquelles on peut ajouter les hémorrhagies par le nez, les éruptions cutanées, les abcès, les dévoyemens & l'expectoration; & on peut les conſidérer ſous deux points de vue différens, ou comme ſymptomatiques, ou comme critiques. Dans le

premier

premier cas, leur *suppreſſion* n'eſt pas, à beaucoup près, auſſi grave; elle n'eſt cependant pas toujours exempte de danger; mais la *suppreſſion* des excrétions critiques cauſe mille ravages, & ſouvent entraîne une mort prochaine. Elle peut être occaſionnée par les paſſions d'ame, & ſur-tout par la frayeur ſubite, par le froid, & ſur-tout par des remedes contraires, c'eſt-à-dire, des aſtringens trop forts donnés inconſidérément, ou des remedes qui procurent une excrétion oppoſée: enfin les écoulemens de la troiſieme eſpece, qui méritent par le danger preſſant attaché à leur *suppreſſion* une attention particuliere, ſont ceux que la nature établit ou entretient lorſqu'ils ſont formés par accident, pour guérir ou prévenir des maladies fâcheuſes, pour dépurer le ſang, *&c.* & que l'art, dans les mêmes vues, imite quelquefois; de ce nombre ſont les crevaſſes qui ſe font aux jambes des hydropiques, les ulceres familiers aux vieillards & aux perſonnes cacochymes, les vieux ulceres, les fiſtules anciennes, les larmoyemens devenus habituels, la teigne, la croute de lait, le fluement des oreilles dans les enfans, les crachats purulens, les cauteres, les ſetons, *&c.* Il eſt inconcevable avec quelle rapidité les ſymptomes les plus fâcheux, avant-coureurs d'une mort prochaine, ſuccedent à la *suppreſſion* de la plûpart de ces *écoulemens:* outre le grand nombre de faits atteſtés par différens auteurs que je pourrois alléguer en preuve de cette vérité, & qu'on pourra trouver dans les recueils ordinaires d'obſervations, je n'en rapporterai qu'un ſeul qui s'eſt paſſé ſous mes yeux.

Un vieillard cacochyme avoit depuis quelques années un ulcere à la jambe, qu'il n'avoit jamais pu venir à-bout de faire fermer; après avoir conſulté différentes perſonnes qui, ſoit par prudence, ſoit par ignorance, avoient laiſſé ſon ulcere dans le même état; il s'adreſſa à moi, me priant de le débarraſſer d'un mal auſſi incommode & deſagréable. Je vis le danger qu'il y auroit à ſe rendre à ſes deſirs; cependant pour l'empêcher d'aller chercher ailleurs des ſecours d'autant plus dangereux qu'ils ſeroient plus efficaces, je lui promis de le guérir, & demandai pour cela beaucoup de tems; cependant je l'amuſai par des remedes indifférens, qui laiſſerent continuer l'*écoulement* avantageux de l'ulcere; enfin ennuyé & rebuté de ce peu de ſuccès, il a recours à un chirurgien, qui n'étant pas aſſez éclairé pour ſentir les conſéquences de ce qu'il faiſoit, n'oublia rien pour cicatriſer l'ulcere, & il n'y réuſſit que trop bien; mais à l'inſtant que la cicatrice fut parfaitement fermée, le malade tombe comme apoplectique, preſque ſans pouls & ſans connoiſſance, & avec beaucoup de difficulté de reſpirer; ayant été appellé, & arrivant au bout de quelques heures, je trouve le malade au râle, déja le froid de la mort occupoit les parties extérieures; je n'eus pas de peine à deviner la cauſe de ce terrible état, & pour m'en aſſurer, j'examine la jambe, que je trouvai bien cicatriſée; je fais à l'inſtant appliquer à l'endroit de l'ulcere un cautere actuel & un large véſicatoire derriere le dos, mais ce fut inutilement; le malade en parut ranimé pendant quelques momens, mais il retomba bientôt dans l'agonie, qui fut très-courte. Je fis ouvrir le cadavre, & je trouvai les poumons délabrés & remplis d'une grande quantité de pus; tous les autres viſceres me parurent à-peu-près dans l'état naturel.

La méthode la plus appropriée & la plus ſûre qu'on doit ſuivre dans le traitement des maladies occaſionnées par la *suppreſſion* de quelque *écoulement*, eſt de le rétablir lorſque cela eſt poſſible. Les ſecours qui peuvent remplir cette indication ſont différens ſuivant les eſpeces d'*écoulemens;* ils ſont expoſés à leurs *articles* particuliers. *Voyez* URINE, SUEUR, TRANSPIRATION, REGLES, CRACHATS, DIARRHÉE, & DIURÉTIQUES, SUDORIFIQUES, EMMÉNAGOGUES, BÉCHIQUES, PURGATIFS, *&c.* Pour rappeller les écoulemens attachés aux éruptions cutanées, il faut faire reparoître ces éruptions par le moyen des bains un peu chauds, & ſur-tout en faiſant coucher le malade avec d'autres perſonnes attaquées de la même maladie. *Voyez* PEAU, *maladies de la.* Lorſque ces écoulemens viennent de quelque ulcere, d'une fiſtule, d'un cautere, *&c.* qu'on a fait inconſidérément cicatriſer, le ſeul moyen de s'oppoſer aux accidens ſurvenus, eſt de r'ouvrir ces ulceres par le fer ou les cauſtiques, ou même, quand le mal eſt preſſant, par le feu; & ſi l'on ne peut pas le faire dans l'endroit même de l'ulcere, il faut appliquer les cauteres dans d'autres parties du corps; on peut en ſoutenir & preſſer les effets par les véſicatoires; mais le ſuccès dépend ſur-tout de la promptitude avec laquelle on adminiſtre ces ſecours: le moindre retardement eſt ſouvent funeſte, & la perte de quelques heures eſt irréparable. (*m*)

SUPPRESSION, *feu de*, (*Chimie.*) feu qu'on met deſſous & deſſus un vaiſſeau qui contient les ingrédiens ſur leſquels il s'agit d'opérer, enſorte que la matiere contenue dans le vaiſſeau reçoive une chaleur égale deſſus & deſſous. (*D. J.*)

SUPPRIMER, v. act. (*Gram.*) retrancher, anéantir, abolir, éteindre. On *ſupprime* un droit, une charge, une piece, une clauſe, une condition.

SUPPURATIF, ſ. m. & adj. *terme de Chirurgie concernant la matiere médicale externe*, médicament qui facilite & procure la formation du pus dans une partie. *Voyez* PUS. Pour bien connoître les propriétés & la maniere d'agir des remedes *ſuppuratifs*, il faut ſavoir préciſément en quoi conſiſte l'action de la nature qui produit le pus. *Voyez* SUPPURATION.

Nous répéterons ici ce que nous avons dit au *mot* SARCOTIQUE ſur la vertu des remedes: elle varie ſuivant les cas où on les applique, de ſorte que le même médicament, qui eſt *ſuppuratif* dans une circonſtance, procure la réſolution dans une autre, & *vice verſâ*. Quand les humeurs qui forment l'engorgement ne ſont pas ſuppurables, & que les vaiſſeaux ont ou trop, ou trop peu d'action, pour convertir les humeurs en pus, les remedes qui ſont réputés les plus favorables à la ſuppuration, ſeroient appliqués vainement. La génération du pus ne peut donc être produite par aucun médicament qui ait ſpécifiquement la vertu ſuppurante; ainſi l'on doit admettre pour *ſuppuratifs* tout remede qui eſt capable dans certains cas déterminés de favoriſer les ſymptomes néceſſaires dans ces mêmes cas pour la formation du pus.

Quand l'inflammation d'une partie eſt conſidérable, les remedes émolliens, humectans & anodyns calment l'érétiſme des vaiſſeaux, rendent leur oſcillation plus libre, & peuvent en conſéquence procurer la ſuppuration. Ainſi dans ce cas le cataplaſme de mie de pain & de lait avec le ſafran paroît ſouvent *ſuppuratif*, ainſi que le cataplaſme fait avec les pulpes émollientes. Quand on croit que la ſuppuration aura lieu, ce qu'on connoît aux ſignes qui annoncent qu'elle ſe fera, on ajoute des remedes gras & onctueux au cataplaſme émollient, tels que l'onguent d'althœa, de l'onguent de la mer, du baſilicum, ou onguent *ſuppuratif*, ou ſimplement de l'axonge ou graiſſe de porc.

Si la tumeur eſt circonſcrite, & qu'il faille pour obtenir la ſuppuration conſerver la chaleur de la partie, & même augmenter un peu l'action des vaiſſeaux, les compoſitions emplaſtiques, en bouchant les pores & ſtimulant les fibres, produiront l'effet

requis. L'emplâtre diachylum gommé, ou l'onguent de la mere rempliront l'intention du chirurgien.

Quand il ne suffit pas de conserver la chaleur de la partie, & qu'il est nécessaire de l'augmenter, on a recours à des remedes plus actifs : le cataplasme avec les oignons de lis & la thériaque, ou avec les farines résolutives & le miel ; les feuilles d'oseille cuites sous les cendres mêlées avec de la graisse de porc ; le levain avec les fientes de pigeon, de chevre, de porc ou de bœuf ; & tous les remedes résineux & gommeux. Il y a donc des *suppuratifs* émolliens, des *suppuratifs* relâchans, des *suppuratifs* irritans ; il y en a d'antiputrides, dans lesquels entrent des substances balsamiques : des especes de différentes classes peuvent être employées successivement, & combinées diversement dans le traitement particulier d'une tumeur humorale qui se termine par suppuration. C'est au chirurgien à varier les remedes, suivant les indications qui se présentent. On trouvera les meilleurs principes sur cette matiere, dans le traité de la *suppuration purulente*, par M. Quesnay ; & dans les mémoires qui ont concouru pour le prix de l'académie royale de Chirurgie sur les remedes *suppuratifs*, imprimés dans le second tome du *recueil des prix*. (*Y*)

SUPPURATION, s. f. *terme de Chirurgie & de Médecine*, action de la nature qui convertit des humeurs en pus. *Voyez* PUS. Lorsque la matiere purulente coule par une solution de continuité, l'action qui forme ce pus se nomme plus particulierement *digestion*. La *suppuration* proprement dite, est la formation du pus dans une partie enflammée, qui fait de la tumeur inflammatoire un abscès. La production du pus dans les inflammations est un effet immédiat de l'action des arteres sur les humeurs mêmes qu'elles contiennent, & sur les graisses renfermées dans le tissu cellulaire enflammé. Car on remarque que ce ne sont ni les muscles, ni les tendons, ni les nerfs, ni les vaisseaux principaux qui suppurent, c'est toujours la membrane adipeuse qui est le siege de la matiere suppurée ; les autres parties solides peuvent se pourrir, mais elles ne suppurent pas. *Voyez* INFLAMMATION & PHLEGMON.

L'attention du chirurgien dans le traitement d'une inflammation, consiste à s'opposer à la *suppuration*, s'il convient & s'il est possible de l'empêcher ; & à la procurer ou à la favoriser, quand elle est avantageuse ou inévitable. La résolution est souvent la terminaison la plus convenable. *Voyez* RÉSOLUTION & RÉSOLUTIF. Mais quand il est nécessaire qu'une tumeur suppure, on ne peut compter que sur l'inflammation pour obtenir une *suppuration* louable ; mais cette *suppuration* qui forme un abscès, n'est pas une terminaison naturelle de l'inflammation, puisqu'elle suppose en outre dans le tissu adipeux une solution de continuité accidentelle, dans laquelle l'humeur purulente s'extravase : les indications principales pour conduire une inflammation à *suppuration*, doivent donc être de procurer cette solution de continuité dans l'intérieur de la partie malade, & de faciliter la collection du pus. M. Quesnay, qui a traité à fond cette matiere intéressante dans un traité particulier, dont nous avons recommandé la lecture au *mot* SUPPURATIF, reconnoît quatre causes principales de la formation de l'abscès, ou de la dilacération du tissu cellulaire ; 1°. l'inflammation portée à un point qui ferme les routes des cellules graisseuses entr'elles, & avec les veines qui resorbent les sucs qui s'épanchent naturellement dans ces cellules ; 2°. l'action violente des vaisseaux, qui produit une humeur âcre & putrescente ; 3°. la surabondance de l'humeur engorgée, qui rompt les parois qui la retiennent ; 4°. les médicamens qui favorisent ces différentes causes.

On voit, par cet exposé, que pour produire du pus il y a quelquefois l'indication de calmer une inflammation excessive, qui suffoque les vaisseaux, & feroit tomber la partie en mortification ; qu'il faut dans d'autres cas ranimer une inflammation foible & languissante ; qu'ainsi il y a des suppuratifs émolliens & des suppuratifs stimulans.

La *suppuration* a un second état, qui est son accroissement : l'abscès est déja commencé, il faut en procurer la maturation. Les remedes suppuratifs sont alors maturatifs ; mais le pus déja formé coopere plus que tout à la destruction du tissu cellulaire, & à l'ampliation du foyer de l'abcès : tous les sucs engorgés s'y déposent ; les accidens de la fievre qui accompagnoient l'inflammation commencent à cesser ; les pulsations locales qui étoient les agens de la formation du pus diminuent ; & lorsque l'abscès est fait, ce dont on s'apperçoit par la mollesse de la tumeur & par la fluctuation des liqueurs épanchées, il leur faut procurer une issue. *Voyez* ABSCÈS, INCISION. (*Y*)

SUPPUTATION, s. f. (*Arith.*) c'est l'action d'estimer ou de compter en général différentes quantités, comme l'argent, le tems, les poids, les mesures, *&c.* *Voyez* CALCUL.

SUPPUTER, v. act. (*Arithmét.*) action de compter, calculer, ou examiner par voie d'arithmétique, en additionnant, soustrayant, multipliant, ou divisant certaines sommes ou nombres. (*D. J.*)

SUPRAJONCTAIRES, s. m. (*Hist. mod.*) officiers de justice créés par Jacques II. roi d'Arragon, pour faire exécuter les sentences des juges ; ils étoient, dit-on, en Espagne, ce que sont ici les prevôts des maréchaussées. On les appelloit auparavant *paciaires* & *vicaires*.

SUPRALAPSAIRES, (LES) s. m. pl. *en termes de Théologie*, sont ceux qui soutiennent que Dieu, sans avoir aucun égard aux bonnes & aux mauvaises œuvres, a résolu par un decret éternel de sauver les uns & de damner les autres. *Voyez* RÉPROBATION.

On les appelle aussi *Antelapsaires*, & ils sont opposés à ceux qu'on nomme *Sublapsaires* & *Infralapsaires*. Voyez SUBLAPSAIRES.

Suivant les *Supralapsaires*, l'objet de la prédestination, est l'homme en tant qu'il peut être créé, & qu'il peut tomber dans le péché ; en suivant les Infralapsaires, c'est l'homme créé & tombé. *Voyez* PRÉDESTINATION.

Il semble que les *Supralapsaires* dans un seul decret absolu, confondent deux decrets différens, savoir un decret conditionnel qui précede la prévision de l'obéissance ou de la désobéissance de l'homme à la grace de Dieu, & le decret absolu qui suit cette prévision. *Voyez* PRÉSCIENCE.

Les Prédéterminans admettent aussi un decret absolu antérieur à la prévision du péché originel, en quoi ils se conforment au sentiment des *Supralapsaires* ; mais ils se distinguent de ces derniers, aussi-bien que des Jansénistes, en ce que leur decret absolu renferme des moyens suffisans que Dieu ne refuse à personne pour arriver au salut ; de sorte que pour ce qui regarde l'article du pouvoir, rien n'empêche les hommes de se sauver. *Voyez* GRACE.

SUPRÉMATIE, (*Gouvernement politique.*) l'Eglise reçue dans l'état sous Constantin, y avoit apporté son culte, qu'elle ne tenoit que de Dieu seul, mais qu'elle ne pouvoit exercer publiquement que par la permission de l'empereur ; c'étoit lui qui assembloit les conciles ; & quand la religion fut encore plus répandue, les souverains, chacun dans leurs états, exercerent dans les choses ecclésiastiques la même autorité que l'empereur. Ainsi le concile d'Orléans fut convoqué par l'autorité de Clovis ; Carloman & Pepin son frere, n'étant que maires du palais, en convoquerent aussi.

L'assemblée des conciles généraux intéressoit trop l'autorité des princes séculiers, pour qu'il n'y eût point entre eux par la suite des tems, de jalousie au sujet de la convocation. Il falloit, pour les accorder, un lien commun formé par la religion, qui tînt à tous, & qui ne dépendît de personne; c'est ce qui rendit enfin les papes, en qualité de peres communs des fideles, maîtres de cette convocation, mais avec le concours juste & nécessaire des souverains. Les légats étendirent beaucoup depuis les droits du saint siége à cet égard; Charles-le-Chauve autorisa leurs entreprises; & on les vit souvent assembler des conciles nationaux dans les royaumes où ils furent envoyés, sans en consulter les souverains. *Henault.* (*D. J.*)

SUPRÉMATIE, *dans la politique angloise*, signifie la supériorité ou la souveraineté du roi sur l'église, aussi-bien que sur l'état d'Angleterre, dont il est établi le chef. *Voyez* ROI.

La *suprématie* du roi fut établie, ou comme d'autres parlent, recouvrée par le roi Henri VIII. en 1534, après avoir rompu avec le pape. Depuis ce tems-là, elle a été confirmée par divers canons, aussi-bien que par les statuts synodaux de l'église anglicane; ce qui a donné lieu au formulaire d'un serment que l'on exige de tous ceux qui entrent dans les charges & emplois de l'église & de l'état, de ceux qui aspirent aux ordres sacrés, des membres de la chambre haute & de la chambre basse du parlement, *&c. Voyez* SERMENT.

Le droit de *suprématie* consiste principaleme nd ans ces articles.

1°. Que l'archevêque de chaque province ne peut convoquer les évêques & le clergé, ni dresser des canons sans le consentement exprès du roi, comme il paroît par le statut de la vingt-cinquieme année du regne d'Henri VIII. *c. xix.* au lieu qu'auparavant les assemblées ecclésiastiques étoient convoquées, & que l'on y faisoit des lois pour le gouvernement de l'Eglise, sans aucune intervention de l'autorité royale. *Voyez* CONVOCATION.

2°. Aujourd'hui on peut appeller de l'archevêque à la chancellerie du roi; en conséquence de cet appel, on expédie une commission sous le grand sceau adressée à certaines personnes, qui pour la moitié sont ordinairement des juges séculiers, & pour l'autre moitié des juges ecclésiastiques; ce que l'on appelle *la cour des délégués*, où se décident définitivement toutes les causes ecclésiastiques; quoique dans certains cas on permette de revenir de la sentence de cette cour par forme de révision. Avant ce statut d'Henri VIII. on ne pouvoit appeller de l'archevêque qu'au pape seul. *Voyez* DELEGUÉ, APPEL, *&c.*

3°. Le roi peut accorder des commissions à l'effet de visiter les lieux exempts de la juridiction des évêques ou des archevêques; & de-là les appels ressortissent à la chancellerie du roi: au lieu qu'avant le statut d'Henri VIII. il n'y avoit que le pape qui pût ordonner ces visites, & recevoir les appels interjettés de ces cours.

4°. Les personnes revêtues des ordres sacrés ne sont pas plus exemptes de l'autorité des lois temporelles, que les personnes séculieres. *Voyez* EXEMPTION, IMMUNITÉ, *&c.*

5°. Les évêques & le clergé ne prêtent aucun serment, & ne doivent aucune obéissance au pape; mais ils sont obligés de prêter au roi le serment de fidélité & de *suprématie.*

SURA, (*Hist. nat.*) espece de rat qui se trouve en Afrique, sur-tout dans le royaume de Congo; il travaille sous terre comme les taupes; sa chair est un manger excellent, & un festin manqueroit de délicatesse, si l'on n'y servoit de ces animaux; il y a cependant des negres qui par la superstition s'en privent comme d'une viande impure.

SURA, *ou* SURE, (*Relig. mahomét.*) mot arabe qui signifie proprement un *pas;* mais les collecteurs de l'alcoran désignent par ce mot, les différentes sections de cet ouvrage, qui sont au nombre de 114. Le pere Souciet dit *surate* au lieu de *sura*, parce qu'en arabe le *hé* final marqué de deux points, se prononce comme *te.* (*D. J.*)

SURA, (*Géog. anc.*) ville de Syrie, dans la Palmyrène: Ptolomée, *l. V. c. xv.* la marque sur le bord de l'Euphrate. Pline, *l. V. c. xxiv.* dans un endroit, nomme cette ville *Ura*, & plus bas, *l. V. c. xxvj.* il l'appelle *Sura.* Il ajoute qu'elle étoit bâtie dans l'endroit où l'Euphrate tournant vers l'orient, laissoit les deserts de Palmyrène. Ortélius, le pere Hardouin & Cellarius, conviennent que c'est cette ville qui est nommée *Flavia*, *Firma*, *Sura*, dans la notice des dignités de l'empire, *sect. 24.* Le pere Hardouin soutient que quand même on écriroit *Ura*, au lieu de *Sura*, la conjecture de Bochart, *part. I. l. II. c. vj.* qui voudroit en faire l'Ur des Chaldéens, ou de la Babylonie, n'en deviendroit pas plus probable, parce que la Babylonie est trop éloignée de la Palmyrène. Dans une ancienne notice ecclésiastique, cette ville est appellée Σύρμα.

Dans le second passage de Pline, qui vient d'être cité, on lit: *a Sura autem proximè est Philiseum.* Les anciens éditeurs de Pline, au lieu de *a Sura*, lisoient *Asura*, *Arura*, ou *Assur.* Mais cet endroit de Pline suffit pour juger qu'il faut lire *ab Ura*, ou *a Sura.* (*D. J.*)

SURA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule belgique, & l'un de ceux qui se jettent dans la Moselle; Ausone *in Mosellâ*, *v. 364.* le décrit ainsi:

> . . . *Pronæa Nemesæque adjuta meatu*
> Sura *tuas properat non degener ire sub undas*
> Sura *interceptus tibi gratificata fluentis.*

Ce fleuve s'appelle aujourd'hui *Saur*, & les François le nomment le *Sour.* La Pronæa & la Nemesa, qui, selon Ausone, grossissent ses eaux, sont aujourd'hui la Prum ou Pruym, & la Nyuns. (*D. J.*)

SURABONDANCE, s. f. (*Gram.*) abondance excessive & vicieuse: on dit *surabondance* de droit, *surabondance* de grains & de vin.

SURABONDANT, (*Chimie.*) lorsque, outre la proportion requise d'un certain principe pour la formation d'une substance déterminée, d'un tel mixte, d'un tel composé, *&c.* il existe dans un sujet chimique une quantité indéterminée de ce même principe; on dit de cette derniere quantité qu'elle est *surabondante* à ce mixte, à ce composé, *&c.* par exemple, tous les sels cristallisables contiennent une certaine quantité d'eau essentielle à leur cristallisation; si des cristaux d'un sel sont unis à une autre portion d'eau qui les résout en liqueur, *&c.* on dit de cette eau qu'elle est *surabondante* à la cristallisation; une certaine quantité de terre *surabondante* au corps muqueux, paroît constituer l'être spécifique du corps farineux. *Voyez* FARINE & FARINEUX, (*Chimie.*) Une certaine quantité d'acide marin & de mercure, constitue un composé connu dans l'art sous le nom de *mercure sublimé doux;* si on charge ce composé d'une plus grande proportion d'acide, ce qui arrive lorsqu'on convertit le mercure sublimé doux en un autre sel appellé *mercure sublimé corrosif*, cette derniere portion d'acide qui spécifie le sublimé corrosif, est dite *surabondante.*

Les sels neutres métalliques sont éminemment propres à se surcharger d'acide, ou à recevoir dans leur composition un acide *surabondant:* & les différentes proportions de ce principe *surabondant*, font considérablement varier leurs effets, les phénomenes qu'ils présentent dans les différens procédés qu'on

exécute ſur ces ſubſtances ou avec ces ſubſtances. M. Rouelle a donné dans les *Mém. de l'acad. royale des Sciences, année 1754.* un excellent mémoire ſur cette importante matiere. (*b*)

SURACHAT, (*Finances.*) on appelle *Surachat* la remiſe que des particuliers ſavent ſe procurer du bénéfice que fait le roi de la monnoie, ou de partie de ce bénéfice, ſur une quantité de marcs qu'ils ſe chargent de faire venir de l'étranger. Traçons d'après l'auteur des *conſidérations ſur les finances*, les idées ſaines qu'il faut revêtir ſur une pareille opération.

Nul homme, dit-il, au fait des principes politiques de l'adminiſtration, ne doute qu'il ne ſoit avantageux de payer au commerce les matieres qu'il apporte ſuivant la valeur entiere, c'eſt-à-dire, de rendre poids pour poids, titre pour titre; car ſi le prince retient un bénéfice ſur ſa monnoie, il délivre en monnoie une moindre quantité de grains peſant de métal pur, pour une plus grande qui lui eſt apportée. Ainſi il eſt évident qu'une telle retenue, eſt une impoſition ſur le commerce avec les étrangers; or le commerce avec les étrangers eſt la ſeule voie de faire entrer l'argent dans le royaume: d'où il eſt aiſé de conclure, que toute remiſe générale des droits du prince ſur la fabrication de la monnoie, eſt un encouragement accordé à la culture & aux manufactures; puiſque le négociant eſt en état, au moyen de cette remiſe, ou de payer mieux la marchandiſe qu'il exporte, ou de procurer à l'état une exportation plus abondante, en faiſant meilleur marché aux étrangers; unique moyen de ſe procurer la préférence des ventes, & dès-lors du travail.

Cette police occaſionne encore des entrepôts de matieres pour le compte des autres nations: or tout entrepôt eſt utile à celui qui entrepoſe. On ſe contente ici de poſer ces principes évidens qui ſuffiſent pour détruire les ſophiſmes que peuvent ſuggérer, ſur ce ſujet, de petites vûes intéreſſées. Dans ces matieres, il n'eſt qu'un intérêt à conſidérer, c'eſt celui des hommes qui produiſent, c'eſt-à-dire, du cultivateur, du manufacturier, de l'armateur: mais lorſque l'état n'eſt pas dans une ſituation qui lui permette de faire cette gratification entiere au commerce, il eſt dangereux qu'il l'accorde à des particuliers qui s'offrent de faire venir de grandes ſommes dans le royaume. Prétexte ridicule aux yeux de ceux qui ſont quelque uſage de leur eſprit! Nous ne pouvons recevoir de l'argent que par la ſolde du commerce, lorſqu'il rend les étrangers nos débiteurs. Si nous en recevons d'eux qu'ils ne nous doivent pas, il eſt clair que nous devenons leurs débiteurs: ainſi ils auront plus de lettres de change ſur nous, que nous n'en aurons ſur eux: par conſéquent le change ſera contre nous, le commerce total du royaume recevra moins de valeur de ſes denrées, qu'il ne devoit en recevoir, & ſa dette à l'étranger lui coutera plus cher à acquitter.

Pour faire ceſſer cette perte, il n'y auroit qu'un ſeul moyen, c'eſt de ſolder cette dette, en envoyant des marchandiſes, ou en envoyant des eſpèces.

Si l'étranger n'a pas beſoin de nos marchandiſes, ou bien elles y reſteront invendues, ce qui ne le rendra pas notre débiteur; ou bien elles y ſeront vendues à perte, ce qui eſt toujours fâcheux. Si l'étranger a beſoin de nos marchandiſes, il eſt clair qu'il les auroit également achetées, quand même nous n'aurions pas commencé par tirer ſon argent; il eſt également évident qu'ayant été payés avant que d'avoir livré, nous aurons payé l'intérêt de cet argent par le change; & dès-lors nos denrées ne nous auront pas rapporté ce qu'elles nous auroient valu, ſi nous ne nous étions pas rendus débiteurs de l'étranger par des *ſurachats* de matiere.

Si nous faiſons ſortir notre dette en nature pour faire ceſſer le déſavantage du change, il eſt clair que l'entrée de cet argent n'aura été d'aucune utilité à l'état, & qu'elle aura troublé le cours du commerce général pour favoriſer un particulier. Tel ſera toujours l'effet de toute importation forcée de l'argent dans les monnoies! Concluons qu'il ne doit entrer que par les bénéfices du commerce avec les étrangers, & non par les emprunts du commerce à l'étranger.

Enfin dans le cas où l'étranger ſe trouveroit notre débiteur, il eſt clair que tout *ſurachat* eſt un privilege accordé à un particulier pour faire ſon commerce avec plus d'avantage que les autres; ce qui renverſe toute égalité, toute concurrence. En effet, ce particuler pouvant, au moyen du bénéfice du *ſurachat*, payer les matieres plus cheres que les autres, on le rend maître du cours du change, & c'eſt poſitivement lever à ſon profit un impôt ſur la totalité du commerce national, conſéquemment ſur la culture, les manufactures & la navigation. Voilà au juſte le fruit de ces ſortes d'opérations, où les propoſans font leurs efforts pour ne faire enviſager aux miniſtres qu'une grande introduction d'argent, & une grace particuliere qui ne coute rien au prince. On leur cache que le commerce perd réellement tout ce qu'ils gagnent, & bien au-delà. Hé peut-on dire ſérieuſement qu'il n'en coute rien au prince quand tous ſes ſujets perdent, & qu'un monopoleur s'enrichit! (*D. J.*)

SURAL, LE, adj. *en Anatomie*, ſe dit des parties relatives au gras de la jambe, appellée en latin *ſura*. La veine *ſurale* eſt aſſez groſſe, & ſe diviſe en deux branches, l'externe & l'interne; chacune de ces branches ſe ſubdiviſe encore en deux, & elle forme avec les branches de la poplitée tout le plexus veineux qu'on voit ſur le pié.

SURALLER, v. n. (*terme de Chaſſe.*) ce mot ſe dit d'un chien qui paſſe ſur les voies ſans crier, & ſans donner aucune marque que la bête y eſt paſſée. (*D. J.*)

SURANDOUILLER, ſ. m. (*Venerie.*) c'eſt un grand andouiller qui ſe rencontre à quelques têtes de cerf, & qui excede en longueur les autres de l'empaumure.

SURANNATION, LETTRES DE, ſ. f. (*Gram. Juriſprud.*) on entend par ſurannation le laps de plus d'une année qui s'eſt écoulé depuis l'obtention de certaines lettres de chancellerie. Les lettres de ſurannation ſont celles que le roi accorde pour valider d'autres lettres qui ſont ſurannées. Cet uſage qui s'eſt conſervé dans les chancelleries vient de ce qu'autrefois chez les Romains toutes les commiſſions étoient annales. *Voyez le ſtyle de la chancellerie* par Ducrot. (*A*)

SURANNÉ, adj. (*Juriſprud.*) terme de chancellerie dont on ſe ſert pour déſigner des lettres dont la date remonte à plus d'une année; on dit que ces lettres ſont ſurannées, pour dire qu'elle ſont audeſſus d'un an. Les lettres ſurannées ne peuvent plus ſervir, à moins que le roi n'accorde d'autres lettres pour les valider, qu'on appelle *lettres de ſurannation. Voyez le ſtyle de la chancellerie* par Ducrot. (*A*)

SURARBITRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui qui eſt choiſi pour départager les arbitres; on peut prendre pour *ſurarbitres* tous ceux que l'on prend pour arbitres; mais ordinairement on obſerve de prendre pour *ſurabitre* quelqu'un qui ſoit ou plus qualifié que les arbitres, ou au moins de rang d'âge & de conſidération égale; on peut prendre un ou pluſieurs *ſurarbitres*, on les choiſit ordinairement en nombre impair, afin qu'il n'y ait point de partage. *Voyez* ARBITRAGE, ARBITRE, GREFFIER DES ARBITRAGES, SENTENCE ARBITRALE. (*A*)

SURAS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Arabes Mahométans nomment les chapitres dans leſ-

quels l'Alcoran eſt partagé. Ce livre en contient 114 qui ſont d'une longueur inégale.

SURATE *ou* SURATTA, (*Géog. mod.*) ville des Indes dans les états du Mogol au royaume de Guzurate, ſur la riviere de Tapy, vers l'entrée du golfe de Cambaye, avec un château où le grand-Mogol tient toujours un gouverneur. Les dehors de la ville ſont les plus beaux du monde; car outre les jardins où l'on cultive toutes ſortes d'arbres fruitiers, la campagne entiere ſemble vouloir contribuer à tout ce qui peut réjouir la vûe.

Les maiſons des gens aiſés ſont hâties en brique, les autres ſont conſtruites en bambous, & couvertes de feuilles de palmier. C'eſt la ville de toute l'Aſie la plus commerçante, & l'abord des marchands de toutes les nations. Les Anglois & les Hollandois y ont des loges, des magaſins & des commis. Les Anglois particulierement y ont établi le fort de tout leur commerce des Indes.

La ville eſt auſſi peuplée d'Arabes, de Perſans, d'Arméniens, de Turcs & de Juifs qui y demeurent, ou qui s'y rendent perpétuellement pour le commerce. Il conſiſte en étoffes d'or, de ſoie, de coton, en épiceries que les Hollandois y portent, en perles, en diamans, rubis, ſaphyrs, & toutes autres pierres précieuſes.

Toutes les monnoies étrangeres y ſont converties en roupies d'or & d'argent, ſur leſquelles on met la marque affectée à l'empereur regnant. La roupie d'or en vaut quatorze d'argent, & la roupie d'argent vaut environ vingt-ſept ſols d'Angleterre.

Le havre de *Surate* eſt à deux lieues de la ville, au village de Suali; c'eſt-là où les navires déchargent leurs marchandiſes, que l'on acheve de porter par terre à *Surate*. Cette rade a ſept braſſes d'eau dans la haute marée, & cinq dans la baſſe.

Les habitans de *Surate* ſont ou Bénians, ou Bramans, ou Monguls. Ces derniers profeſſent le mahométaniſme, & ſont les plus conſidérés, tant à cauſe de leur religion qu'ils ont commune avec le mogol, & avec les principaux ſeigneurs du pays, qu'à cauſe qu'ils portent volontiers les armes. Les Bénians au contraire s'appliquent au travail, au commerce, & ont une dévotion extraordinaire pour les choſes religieuſes.

Long. de *Surate* ſuivant Caſſini, *89. 51'. 30".* *latit. 21. 10'.* *Long.* ſuivant les P.P. Jéſuites, *90. 21'. 30".* *latit. 21. 50'.* *Latit.* ſur les cartes angloiſes, *20. 56*, & ſur les cartes de M. d'Après de Manvillette, *21. 10*; ce qui eſt conforme aux obſervations de Caſſini. (*D. J.*)

SURBAISSEMENT, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt le trait de tout arc bandé en portion circulaire ou elliptique, qui a moins de hauteur que la moitié de ſa baſe, & qui eſt par conſéquent au-deſſous du plein ceintre. *Sur-hauſſement*, c'eſt le contraire. *Daviler.* (*D. J.*)

SURBAISSER, (*Coupe de pierres.*) c'eſt n'élever une courbure de ceintre *A B C fig. 26*, qu'au-deſſous du demi-cercle *A B D*, c'eſt-à-dire faire un ceintre elliptique, dont le grand axe ſoit horiſontal.

SURBANDE, ſ. f. (*terme d'Artillerie.*) bande de fer qui couvre le tourillon d'une piece ou d'un mortier quand ils ſont ſur leur affut; elle eſt ordinairement à charniere. (*D. J.*)

SURBAY, (*Géog. mod.*) baie ſur la côte d'Angleterre, dans Yorck-Shire. *Surbay* veut dire *baie aſſurée*, nom qui lui vient de la bonté de ſa rade, qui d'ailleurs peut contenir quantité de vaiſſeaux. Les anciens l'appelloient *Eulimenon*, mot qui ſignifie la même choſe. Ptolomée la nomme *Eulimenon Gabrantonicorum*, du nom du peuple qui habitoit le pays d'alentour. (*D. J.*).

SURBOUT ARBRE, (*Charpent.*) on appelle *arbre ſur-bout* une groſſe piece de bois tournante ſur un pivot qui reçoit divers aſſemblages de charpente pour des machines. (*D. J.*)

SURCASE, ſ. f. (*Jeux.*) On appelle *ſurcaſe* au trictrac une caſe remplie de pluſieurs dames, ou les dames ſurnuméraires de cette même caſe. *Académie des jeux.* (*D. J.*)

SURCENS, ſ. m. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt un ſecond cens qui eſt ajouté au premier: c'eſt pourquoi on l'appelle auſſi *croît de cens* ou *augmentation de cens.*

Il differe du chef-cens ou premier cens, en ce que celui-ci eſt ordinairement très-modique, & impoſé moins pour le profit que pour marque de la ſeigneurie, au lieu que le *ſurcens* eſt ordinairement plus conſidérable que le cens, & eſt établie pour tenir lieu du produit de l'héritage.

Le *ſurcens* eſt ſeigneurial ou ſimplement foncier.

Il eſt ſeigneurial, lorſqu'il eſt dû au ſeigneur cenſuel outre le cens; & dans ce cas même il n'a pas les privileges du cens, il n'emporte pas lods & ventes, il ſe purge par decret faute d'oppoſition.

Le *ſurcens* ſimple foncier eſt la rente non-ſeigneuriale impoſée ſur le fonds par le propriétaire depuis le bail à cens. *Voyez* RENTE FONCIERE, BAIL A RENTE, CENS, CENSIVE, FIEF. Brodeau, ſur Paris, *titre des cenſives.* (*A*)

SURCHARGE, ſ. f. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt une charge ou redevance impoſée outre & pardeſſus une autre ſur un héritage. Le cens eſt la premiere charge ſur un héritage cenſuel, le ſurcens ou la rente fonciere eſt une ſurcharge.

Mais on entend ordinairement par *ſurcharge* l'augmentation qui ſe trouve faite au cens ou à la rente ſeigneuriale, ſans que l'on en voie la cauſe. Si l'on fait reconnoître deux ſols de cens au lieu d'un ou bien qu'avec le cens ordinaire on faſſe reconnoître d'autres preſtations qui n'étoient point accoutumées, ce ſont des ſurcharges.

Pour connoître s'il y a *ſurcharge*, il faut remonter au titre primitif ou à la plus ancienne reconnoiſſance. *Voyez* Loiſeau, *du déguerpiſſement*, *liv. VI. ch. ij.* Henrys, Vedel, *ſur M. de Catelan.* (*A*)

SURCHAUFFER, v. act. (*Ouvriers de forge.*) c'eſt brûler le fer en partie par le trop de feu qu'on lui a donné.

SURCHAUFFURE, ſ. f. c'eſt le défaut d'un fer ſurchauffé.

SURCOSTAUX *ou* RELEVEURS DE STENON, *en Anatomie*, noms des muſcles qui s'attachent ſur les côtes.

Ces muſcles ſont au nombre de trente-deux, ſeize de chaque côté, douze courts & quatre longs. Les courts viennent des apophyſes tranſverſes de la derniere vertebre du col & des onze ſupérieures du dos, & s'inſerent obliquement à chaque côte entre la tuberoſité & ſon angle. Les longs viennent de la 7^e^, 8^e^, 9^e^ & 10^e^ vertebre du dos, & ſe terminent à la 9^e^, 10^e^, 11^e^ & 12^e^ côte.

SURCOT, ſ. m. (*Lang. franç.*) vieux mot qui ſignifioit un *riche habillement* que les dames mettoient ſur elles; enſuite il vint à déſigner une ſorte de vêtement que les chevaliers de l'étoile inſtitués par le roi Jean, portoient ſous leurs manteaux. La lettre de leur inſtitution en parle en ces termes. « Les chevaliers qui » ſeront appellés chevaliers de Notre-Dame ou de » la noble maiſon de l'étoile, porteront ſous le man» teau *ſurcot* blanc ou cote blanche.

Le *ſurcot* étoit un habit fort en uſage du tems de S. Louis; les hommes & les femmes en portoient. Joinville raconte que, Robert de Sorbonne lui ayant reproché qu'il étoit plus richement vêtu que le roi, il lui répondit qu'il « portoit encore l'habit que ſon » pere & ſa mere lui avoient donné; mais vous, con» tinua-t-il, qui êtes fils de vilain & de vilaine, avez

» laiſſé l'habit de vos pere & mere, & vous êtes vêtu » de plus fin camelin que le roi n'eſt; & lors je prins » la peau de ſon *ſurcot* & de celui du roi, que je joi- » gnis près l'un de l'autre ; & lui dis, or, regardez » ſi j'ai dit vrai.

M. Ducange dit, en expliquant ce terme, que parmi les Danois le mot *ſerk* ſignifioit un habit de femme. Il pourroit être, ajoute-t-il, que les François ont emprunté ce *mot* des Normands qui vinrent ſi ſouvent ravager la France; mais il n'eſt pas moins probable que cet habillement fut ainſi nommé, parce qu'il ſe mettoit ſur la cote des dames; enſuite on appliqua ce nom aux robes des hommes comme à celles des femmes. (*D. J.*)

SURCROIT, ſ. m. (*Gram.*) accroiſſement, augmentation exceſſive & vicieuſe. Un *ſurcroît* de compagnie, un *ſurcroît* de fortune, de douleur, de miſere.

SURDAONES, (*Géog. anc.*) peuples de l'Eſpagne tarragonoiſe. Pline, *l. III. c. iij.* les place ſur le bord du fleuve Sicoris, aujourd'hui la *Segre*; & il leur donne pour capitale la ville d'Herda, à-préſent *Lerida* qui étoit auſſi la capitale des Hergetes. Ainſi les *Ilerdenſes* ou les habitans de Ilerda faiſoient partie des *Surdaons*. Les *Surdaons* étoient compris ſous les Ilergetes, & Ilerda étoit la capitale de ces deux peuples. (*D. J.*)

SURDENT, ſ. m. (*terme de Maréchal.*) Les Maréchaux appellent *ſurdent* les dents mâchelieres du cheval, qui viennent à croître en-dehors ou en-dedans; en ſorte que cet animal voulant manger du foin, les pointes des dents qui ſont crues plus hautes que les autres, pincent le palais ou la langue du cheval, lui cauſent de la douleur, & l'empêchent de manger. *Soleiſel.* (*D. J.*)

SURDITÉ, ſ. f. (*Malad.*) eſt l'état d'une perſonne qui eſt privée du ſens de l'ouïe; ou c'eſt une maladie de l'oreille, qui empêche cet organe de recevoir les ſons. *Voyez* OUÏE & OREILLE.

La *ſurdité* vient en général ou d'une obſtruction, ou compreſſion du nerf auditif, ou de quelque amas de matiere dans la cavité interne de l'oreille, ou de ce que le conduit auditif eſt bouché par quelque excroiſſance dure; ou enfin de quelque gonflement des glandes, ou de quelque corps étranger qui ferme le conduit, *&c.*

Les ſourds de naiſſance ſont auſſi muets, au-moins ordinairement; parce qu'ils ne ſont pas capables d'apprendre à parler. Cependant comme les yeux aident les oreilles, au-moins en partie, ils peuvent, à la rigueur, entendre ce qu'on dit, en obſervant le mouvement de levres & de la bouche; ils peuvent même s'accoutumer à faire des mouvemens ſemblables, & par ce moyen apprendre à parler.

Ainſi le Dr. Wallis parle de deux jeunes gens qui étoient ſourds de naiſſance, & qui ne laiſſoient pas d'entendre ce qu'on leur diſoit, & d'y répondre pertinemment. Le chevalier Digby nous dit avoir vu un autre exemple de la même choſe. Il n'y a pas longtems qu'il y avoit à Amſterdam un médecin ſuiſſe nommé *Jean Conrad Amman*, qui apprenoit avec ſuccès à parler à des enfans nés ſourds : il avoit réduit cette pratique à des regles fixes, & à une eſpece d'art & de méthode qu'il a publiée dans ſon *ſurdus loquens*, *Amſt. 1692.* & dans ſon traité *de loquelâ*, *ibid. 1700.*

M. Waller, ſecrétaire de la S. R. de Londres, parle dans les Tranſactions philoſophiques, *n°. 313.* d'un frere & d'une ſœur, âgés d'environ 50 ans chacun, & nés dans la même ville que M. Waller, qui tous deux étoient entierement ſourds : cependant l'un & l'autre ſavoient tout ce qu'on leur diſoit, en examinant ſeulement le mouvement des levres; & ils y répondoient ſur le champ.

Il paroît qu'ils avoient tous deux joui du ſens de l'ouïe étant enfans, & qu'ils l'avoient perdu dans la ſuite; mais qu'ils avoient conſervé une eſpece de langage qui, quoique barbare, étoit cependant intelligible.

L'évêque Burnet nous a rapporté encore un autre exemple de la même choſe dans l'hiſtoire de la fille de M. Goddy, miniſtre de S. Gervais, à Geneve. Cette fille devint ſourde à l'âge de deux ans; depuis ce tems, elle n'entendoit plus que le grand bruit, mais rien de ce qu'on lui diſoit; mais en obſervant le mouvement des levres de ceux qui lui parloient, elle apprit un certain nombre de mots, dont elle compoſa une eſpece de jargon; au moyen duquel elle pouvoit converſer avec ceux qui étoient en état d'entendre ſon langage. Elle ne ſavoit rien de ce qu'on lui diſoit, à-moins qu'elle ne vît le mouvement des levres de la perſonne qui lui parloit; de-ſorte que pendant la nuit, on ne pouvoit lui parler ſans lumiere. Mais ce qui doit paroître plus extraordinaire; c'eſt que cette fille avoit une ſœur, avec laquelle elle converſoit plus aiſément qu'avec perſonne; & pendant la nuit, il lui ſuffiſoit de mettre la main ſur la bouche de ſa ſœur, pour ſavoir ce qu'elle lui diſoit, & pour pouvoir lui parler dans l'obſcurité. Burn. *let. IV. p. 248.* C'eſt une choſe digne de remarque, que les ſourds, & en général ceux qui ont l'ouïe dure, entendent mieux, & avec plus de facilité, lorſqu'il ſe fait un grand bruit dans le tems même qu'on leur parle; ce qui doit être attribué ſans doute à la grande tenſion du tympan dans ces occaſions. Le ſieur Willis parle d'une femme ſourde, qui entendoit fort diſtinctement ce qu'on lui diſoit, lorſqu'on battoit du tambour; de ſorte que ſon mari pour pouvoir converſer plus aiſément avec elle, prit à ſon ſervice un tymballier. Le même auteur parle d'une autre perſonne, qui demeuroit proche d'un clocher, & qui entendoit fort bien trois ou quatre coups de cloches; mais rien de plus.

SURDITÉ, (*Médecine ſéméiotiq.*) les ſignes que l'on tire de la *ſurdité* qu'on obſerve dans les maladies aiguës varient ſuivant les circonſtances où ſe trouve le malade, de façon que dans certains cas, ils annoncent une criſe ſalutaire; d'autrefois ils font craindre ou la mort, ou quelqu'accident fâcheux; en général la *ſurdité* au commencement d'une maladie aiguë n'eſt point d'un mauvais augure, ſurtout ſi on n'apperçoit aucun autre mauvais ſigne; lorſqu'elle paroît ſur la fin, & que les évacuations critiques ne la diſſipent point, ou qu'elle leur ſuccede, on a tout à craindre pour les jours du malade; & s'il ſe rencontre en même tems quelque ſigne funeſte, elle en confirme & augmente le danger : c'eſt ſur cette obſervation qu'Hypocrate a prononcé que la mort étoit prochaine, ſi la *ſurdité* étoit jointe à des douleurs de tête & de col, aux tremblemens des mains, à des urines épaiſſes, à des déjections noires par les ſelles, à la réſolution de la langue, & à l'engourdiſſement de tout le corps, *coac. prænot. cap. v. n°. 9.* il porte le même prognoſtic ſur la *ſurdité* qui arrive aux malades extrémement foibles; ſi lorſque les forces ſont tout-à-fait épuiſées, l'œil ne voit pas, & l'oreille n'entend pas; le malade n'a plus qu'un inſtant à vivre, *aphor. 49. lib. IV.* le même auteur, dans les différens ouvrages de qui nous puiſons tous ces axiomes de ſéméiotique, détaille avec une juſteſſe infinie les différens cas où la *ſurdité* eſt funeſte, & ceux où elle eſt favorable; nous ne faiſons que traduire ſes propres paroles, ſans entrer dans aucune diſcuſſion théorique, & ſans les étendre dans un commentaire ſuperflu : la *ſurdité*, dit-il, qui ſurvient aux fievres aiguës accompagnées de beaucoup d'inquiétude & de trouble eſt un mauvais ſigne, *prorrhet. lib. I. ſect. 1. n°. 32.* elle annonce le plus ſouvent un délire fu-

rieux, *coac. prænot. cap. V. n°. 8.* elle eſt auſſi d'un mauvais augure dans les maladies chroniques, & elle préſage d'ordinaire des douleurs aux cuiſſes, *ibid. n°. 2.* Lorſque les évacuations critiques, loin de ſoulager le malade, donnent naiſſance à quelque phénomene qui n'exiſtoit pas auparavant, & que ſur ces entrefaites le malade devient *ſourd*, ſa vie eſt en danger, *prorrhet. iij. text. 35.* de tous les malades dans qui Hippocrate a obſervé ce ſymptome, Horophon ſeul, ſuivant la remarque de Galien, en a échapé; il en eſt de même ſi la *ſurdité* ayant paru avant la criſe, ſubſiſte après qu'elle a eu lieu, Philiſta mourut au cinquieme jour avec ce ſymptome. La *ſurdité*, avons-nous dit, eſt quelquefois un ſigne de délire prochain: nous ajouterons ici, qu'on doit d'autant plus compter ſur la vérité de ce ſigne, qu'il ſera joint dans le cas de douleur de tête avec le vomiſſement de matieres porracées, rugineuſes, & de veilles opiniâtres; alors, dit notre grand obſervateur, le malade ne tarde pas à extravaguer, & d'une maniere violente, *prorrhet. lib. & ſect. I. n°. 10.* de même la *ſurdité* qui ſe rencontre avec des urines rougeâtres ſans ſédiment, qui n'ont que des nuages, annoncent ſurement un dérangement d'eſprit, l'ictere ſurvenant dans ces circonſtances ſeroit pernicieux, & plus encore s'il étoit ſuivi d'imbécillité; *ibid. n°. 31. & coac. prænot. cap. v. n°. 10.*

Dans bien des cas la *ſurdité* fait eſpérer une hémorragie du nez, ou un dévoyement critiques; & ſi ces évacuations ſurviennent, la maladie ſe termine heureuſement. *Aphor. 60. lib. IV.* On peut s'attendre à cette iſſue favorable, lorſque la coction eſt faite, & que les autres ſignes ſont bons; le dévoyement ſurtout bilieux, & la ſurdité, ſe ſuccedent & ſe diſſipent mutuellement, *aphor. 28. lib. IV.* j'ai obſervé cette ſucceſſion à pluſieurs repriſes chez un malade qui guérit très-bien. L'hémorragie eſt plus ſurement indiquée par la *ſurdité*, ſi en même temps la tête eſt lourde, les hypochondres tendus, & les yeux fatigués par la lumiere. *coac. prænot. cap. v. n°. 7.* ſi dans cet état l'hémorragie eſt petite, il y a quelqu'obſtacle que le vomiſſement ou la diarrhée peuvent emporter avec ſuccès, *ibid. n°. 20.* Si par ces différentes criſes la *ſurdité* ne diſparoît pas en entier, qu'elle ne ſoit que diminuée, c'eſt ſigne qu'elles ont été incomplettes; & il faut s'attendre qu'elles ſeront réitérées tant que la *ſurdité* ſubſiſtera; on voit un exemple frappant de cette remarque dans l'hiſtoire qu'Hippocrate donne de la maladie d'une fille d'Abderos, *epidem. lib. III. text. 78.* au huitieme jour d'une fievre aiguë, la *ſurdité* ſurvint avec dégoût, friſſon ſans délire & ſans aucun changement dans les urines; elle dura ainſi juſqu'au quatorzieme jour; alors il y eut un peu de délire, la fievre s'appaiſa; & le dix-ſeptieme l'hémorragie du nez fut abondante, la *ſurdité* en fut diminuée; les jours ſuivans même ſymptome, *ſurdité*, dégoût & délire: le 20, la malade ſentit une douleur aux piés; à l'inſtant ces ſymptomes diſparurent, la malade ſaigna du nez quelque peu, eut une legere ſueur, & fut tout-à-fait exempte de fievre. Le 24 la *ſurdité*, le délire & la fievre revinrent; la douleur des piés ſe maintint: le 27 il y eut des ſueurs copieuſes, & en même tems la *ſurdité* & la fievre ceſſerent pour toujours & la malade entra en convaleſcence. De tout ce que nous avons dit, nous pouvons conclure avec Waldſmid, que la *ſurdité* qui ſe fait par un effort critique, *criticè*, dans les maladies aiguës eſt un bon ſigne; & qu'au-contraire celle qui vient par intervalle, & qui eſt plutôt dûe à la violence du mal, qu'a l'opération critique de la nature, eſt un ſigne fâcheux.

SURDOS, *terme de Bourrelier*; c'eſt une longue bande de cuir qui regne le long de l'épine du dos des chevaux de carroſſe, qui d'un bout ſort de la bricole ou couſſinet, & de l'autre eſt terminé par la croupiere: le *ſurdos* a d'eſpace en eſpace des bandes de cuir qui y ſont attachées, & deſcendent latéralement juſqu'aux fourreaux qui envelopent les reculemens ou bandes de côtés: l'uſage des *ſordos* eſt de contribuer à l'ornement du harnois, & en même tems à ſoutenir au moyen des bandes latérales qui ſont comme des côtes, les reculemens ou bandes de côté. *Voyez les Pl. & figures du Bourrelier.*

SUREAU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ſambucus*, genre de plante à fleur monopétale, en forme de roue, & profondement découpée; le milieu de cette fleur eſt percé par la pointe du calice, comme par un clou: le calice devient dans la ſuite une baie pleine de ſuc, qui renferme des ſemences oblongues. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort établit ſous ce genre de plante 7 eſpeces de *ſureau*, & met à leur tête le *ſureau* commun à fruit noir, *ſambucus fructu in umbellâ nigro, I. R. H. 606.* en anglois, *the common elder With black berries.*

C'eſt tantôt un arbre de moyenne hauteur qui répand ſes rameaux au large; tantôt un arbriſſeau dont les branches ſont longues, rondes, remplies de beaucoup de moëlle blanche, ayant le bois peu épais, vertes d'abord, & puis griſâtres; ſon tronc eſt couvert d'une écorce rude, crevaſſée & cendrée; ſur cette écorce extérieure il s'en trouve une ſeconde qui eſt verte, & d'uſage en médecine; ſon bois eſt aſſez ſolide, jaunâtre, mais facile à couper; ſes rameaux ſont garnis de nœuds par intervalles; ſes feuilles ſont attachées cinq ou ſix le long d'une côte, comme celles du noyer; mais plus petites, dentelées en leurs bords, & d'une odeur forte.

Ses fleurs naiſſent aux ſommités des branches en ombelles ou paraſols, amples, larges, formées en baſſinets ou roſettes en cinq quartiers, blanches, petites, fort odorantes avec cinq étamines à ſommets arrondies. Après que les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des baies groſſes comme celles du génévrier, rondes, vertes d'abord, noires dans leur maturité, pleines d'un ſuc rouge foncé; elles contiennent ordinairement dans une ſeule loge trois ſemences menues, convexes d'un côté, & de l'autre anguleuſes. Ses baies s'appellent dans les boutiques, *grana actes.*

Cet arbre croît preſque par-tout, dans les haies, dans les foſſes des villes, dans les vallées, aux lieux ombrageux & humides; il pouſſe de très-bonne heure, & fleurit en Mai & Juin: ſes baies ſont mûres en automne. Si on le cultive dans les jardins, il forme un arbre aſſez gros, élevé, & de longue vie. Il eſt rare en Italie, & dans les pays chauds, parce qu'il aime les terres graſſes. (*D. J.*)

SUREAU, (*Mat. méd.*) ou grand *ſureau*; l'uſage du *ſureau* eſt très-ancien dans la médecine; on y emploie ſon écorce moyenne, ſes feuilles, ſes fleurs & ſes baies, qui ſont connues dans la pharmacie ſous le nom de *grana actes.* Les anciens ont employé la décoction des feuilles & des tendrons de *ſureau*, auſſi-bien que la décoction des racines dans le vin pour vuider les eaux des hydropiques par les ſelles & par les urines. Les fleurs fraîches ſont auſſi laxatives, mais l'écorce moyenne eſt celle des parties du *ſureau*, qui eſt regardée comme poſſédant la vertu purgative au plus haut degré. Auſſi n'eſt-ce que cette partie que les modernes emploient à titre de purgatifs. Ils en donnent la décoction, le ſuc ou l'extrait. Ces remedes ſont véritablement hydragogues, & ils agiſſent aſſez communement par haut & par bas, font ordinairement aſſez bien dans les hydropiſies, & agiſſent ſans violence & ſans accident.

La doſe du ſuc eſt d'une once; celle de l'écorce, employée à l'infuſion de demi-once; & celle de l'ex-

trait depuis demi-gros juſqu'à un gros. Les remedes analogues tirés du petit *ſureau* ou yeble, ſont beaucoup plus forts. *Voyez* YEBLE.

Les fleurs ſeches de *ſureau* qu'on n'emploie gueres que dans cet état, paſſent pour diaphorétiques & pour carminatives. On les fait entrer quelquefois à ce dernier titre dans les lavemens. Ses fleurs ſont un remede aſſez peu uſité & aſſez foible. Leur principal uſage eſt diétetique. On en prépare par infuſion pour l'uſage de la table un vinaigre appellé communément *vinaigre ſurat*, qui eſt fort agréable, & qui vraiſſemblablement n'emprunte aucune autre qualité, ſoit bonne, ſoit mauvaiſe, de l'infuſion de ces fleurs; quoique quelques pharmacologiſtes n'aient pas manqué de dire qu'il étoit moins contraire à l'eſtomac & plus ſain que le vinaigre pur & commun; & que quelques perſonnes trouvent peut-être avec plus de fondement que ce vinaigre à une odeur nauſéuſe, & portant à la tête.

L'eau diſtillée des fleurs de *ſureau* eſt regardée comme céphalique, cordiale, diaphorétique, *&c.* mais elle eſt ſi foible, chargée d'un parfum ſi leger, qu'on ne peut guere compter ſur un pareil remede.

On prépare avec le ſuc des baies de *ſureau* & la farine de ſeigle des rotules ou trochiſques qu'on fait cuire au four, & qui ſont connus dans les pharmacies ſous le nom de *trochiſci granorum actes*, qui ſont recommandés pour les diſſenteries, à la doſe de deux gros juſqu'à demi-once; c'eſt un remede peu uſité & peu éprouvé.

On prépare auſſi avec le même ſuc & une quantité convenable de ſucre (demi-livre, par exemple, ſur une livre de ſuc), un rob qui eſt plus uſité que le remede précédent contre la même maladie. Ce rob eſt mis auſſi au rang des bons diurétiques & des ſudorifiques legers.

Les uſages extérieurs du *ſureau* ſont les ſuivans: ſes feuilles, qu'on a fait échauffer & reſſuer ſur le feu, étant appliquées ſur les enflures, ſur les plaies, ſur les vieux ulceres, & ſur les brûlures, ſont regardées comme produiſant de très-bons effets. Ces feuilles ſont auſſi un ingrédient très-efficace des vins aromatiques.

L'écorce moyenne pilée paſſe auſſi pour un excellent remede contre la brûlure. On en compoſe encore contre ce mal pluſieurs onguens, qui ſont tous, ſans en excepter celui de Mathiole, des remedes aſſez mal-entendus, ou au-moins à la vertu deſquels l'écorce de *ſureau* ne contribue en rien.

On prépare avec les fleurs de *ſureau* une huile par infuſion, qui eſt adouciſſante comme huile d'olive, & peut-être un peu réſolutive. On fait auſſi imbiber ces fleurs dans de l'eau, dans du vin, ou dans l'eau diſtillée des mêmes fleurs, & on les applique ſur les éréſipeles, les dartres, *&c.* à titre de remedes anodins, adouciſſans, légerement réſolutifs. On peut aſſurer qu'il eſt au-moins aſſez innocent.

Les fleurs de *ſureau* entrent dans l'eau vulnéraire & le baume tranquille; les feuilles dans l'onguent martiatum, & l'onguent pour la brûlure; les baies dans l'eau hyſtérique; l'écorce dans l'onguent pour la brûlure. (*b*)

SUR-ENCHERE, ſ. f. (*Gram.*) enchere faite ſur une autre.

SUR-ÉPINEUX, *voyez* SUS-ÉPINEUX.

SUREROGATION, ŒUVRES DE, on appelle ainſi *en Théologie*, les bonnes œuvres faites au-delà de ce qui eſt preſcrit par la loi, tel qu'eſt, par exemple, l'accompliſſement des conſeils évangéliques.

Les Catholiques ſoutiennent, & avec raiſon, que les œuvres de *ſurérogation* ſont méritoires aux yeux de Dieu, puiſqu'elles ne ſont pas commandées à tout le monde, & qu'il y a du mérite à tendre à la perfection. Les Proteſtans, au contraire, qui nient le mérite de toutes ſortes de bonnes œuvres, rejettent conſéquemment les œuvres de *ſurérogation*.

SURETÉ, ſ. f. (*Gram.*) précaution qu'on prend dans les affaires, & qui met à l'abri de la tromperie; prenez vos *ſuretés* avec cet homme. Quelle *ſureté* me donnera-t-il? Y en a-t-il d'autres avec un honnête homme que ſa parole? Ce mot ſe prend auſſi pour le repos, la tranquillité, qui naiſſent de la confiance; la *ſureté* des rues pendant la nuit, la *ſureté* des auberges, la *ſureté* de conſcience. On dit d'un aſyle que c'eſt un lieu de *ſureté*; la *ſureté* de la main, du pié.

SURFACE, ſ. f. *en Géométrie*, c'eſt une grandeur qui n'a que deux dimenſions, longueur & largeur ſans aucune épaiſſeur. *Voyez* DIMENSION & GÉOMÉTRIE.

Dans les corps, la *ſurface* eſt tout ce qui ſe préſente à l'œil. On conſidere la *ſurface* comme la limite ou la partie extérieure d'un ſolide. Quand on parle ſimplement d'une *ſurface*, ſans avoir égard au corps ou au ſolide auquel elle appartient, on l'appelle ordinairement *figure*. *Voyez* FIGURE.

Une *ſurface rectiligne* eſt celle qui eſt compriſe entre des lignes droites.

La *curvi-ligne* eſt compriſe entre des lignes courbes. *Voyez* COURBE.

Une *ſurface plane* eſt la même choſe qu'un plan. *Voyez* PLAN.

L'*aire* d'une *ſurface* eſt l'étendue ou le contenu de cette *ſurface*. *Voyez* AIRE & MESURE; & ſa *quadrature* conſiſte à déterminer cette aire. *Voyez* QUADRATURE.

Pour la meſure des *ſurfaces* des différentes eſpeces de corps, comme les ſpheres, les cubes, les paralélipipedes, les pyramides, les priſmes, les cônes, *&c.* *Voyez* SPHERE, CUBE, *&c.*

On trouve ſur le compas de proportion la ligne des *ſurfaces*, que l'on appelle communément *ligne des plans*. *Voyez* COMPAS DE PROPORTION.

Nous ne finirons point cet article, ſans faire remarquer que l'on s'expoſe à des paralogiſmes très-groſſiers, en conſidérant les lignes comme étant compoſées d'un nombre infini de points égaux; les *ſurfaces* comme réſultantes d'un nombre infini de lignes, & les ſolides comme engendrés par un nombre infini de ſurfaces, ainſi qu'on le fait dans la *Méthode des indiviſibles*. *Voyez* INDIVISIBLE. « Ce point de vue eſt » très-fameux, dit M. Stone dans l'édition de 1743 » de ſon dictionnaire de Mathémat. au mot *ſuperfi-* » *cies*, & peut conduire à une multitude d'abſurdités » lorſqu'on s'applique à rechercher les rapports des » ſurfaces des corps, *&c.* Car ſi l'on conçoit une py- » ramide ou un cône comme deux ſolides, dont l'un » ſoit compoſé d'un nombre infini de quarrés égale- » ment diſtincts, & l'autre d'un nombre infini de » cercles également diſtans, paralléles à leurs baſes » reſpectives, & croiſſant continuement comme » les quarrés des nombres naturels, il s'enſuivra que » les *ſurfaces* de deux pyramides, ou de deux cônes » quelconques de même baſe & de même hauteur ſe- » ront égales, ce que l'on ſait être très-faux pour peu » que l'on ait de teinture de Géométrie; & la raiſon » pour laquelle on tire quelquefois une concluſion » vraie de cette fauſſe idée, quand on cherche les rap- » ports des *ſurfaces* planes ou ſolides, compris entre » les mêmes paralleles, c'eſt que le nombre infini de » parallélogrammes, dont une figure plane peut être » compoſée, & de parallélipipedes infiniment petits » qui conſtituent un ſolide, ſont tous d'une même » hauteur infiniment petite; ils ſont donc entre eux » comme leurs baſes: c'eſt pourquoi l'on peut, en » ce cas, prendre ces baſes comme les parallélogram- » mes ou les parallélipipedes correſpondans; & il » n'en réſultera aucune erreur ». Mais cela n'arrive que

que par accident, c'eſt-à-dire, qu'à cauſe de l'égalité des hauteurs. (*E*)

SURFAIRE, v. act. & n. (*terme de Commerce.*) c'eſt demander d'une marchandiſe beaucoup au-delà du prix qu'elle vaut, ou qu'on a reſolu de la vendre. C'eſt toujours une mauvaiſe maxime à un marchand ou négociant de *ſurfaire* ſa marchandiſe. Les négocians anglois, grands & petits, ne *ſurfont* preſque jamais. (*D. J.*)

SURFAIX, ſ. m. (*Corderie.*) eſpece de tiſſu groſſier, ou ſangle non fendue par les deux bouts, compoſée de pluſieurs fils de chanvre, qui ſe fabrique par les cordiers, & qu'on met par-deſſus les autres ſangles du cheval pour rendre la ſelle plus aſſurée.

SURFEUILLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt une petite membrane, qui couvre le bourgeon, & qui s'ouvrant peu-à-peu, n'y laiſſe entrer le vent, la pluie & le ſoleil que par degrés, & à proportion que la plante en a beſoin. (*D. J.*)

SURFONCIERE, adj. (*Gram. & Juriſprud.*) rente très-fonciere, c'eſt celle qui eſt impoſée ſur l'héritage après la premiere rente fonciere. *Voyez* CENS, FONCIER, RENTE FONCIERE. (*A*)

SURGE, LAINE, (*Lainage.*) on appelle *laines ſurges*, les laines graſſes ou en ſuin, qui ſe vendent ſans être lavées ni dégraiſſées; il en vient beaucoup du Levant, & particulierement de Conſtantinople, de Smirne, d'Alep, d'Alexandrie, de Chypre, de Barbarie, de Tunis; on en tire auſſi quantité d'Eſpagne. (*D. J.*)

SURGIR, v. n. (*Marine.*) vieux terme qui ſignifie *arriver*, ou prendre terre, & jetter l'ancre dans un port.

SURHAUSSER, v. a. (*Stéréotom.*) c'eſt élever le cintre au-deſſus du demi-cercle, ou faire un ovale dont le grand axe ſoit à-plomb par le milieu de la clé.

SURI, ſ. m. (*terme de relation.*) liqueur que les Indiens tirent du palmier cocotier, & qui enivre comme du vin; elle eſt agréable au goût dans la nouveauté, mais à la longue, elle devient forte, & propre à produire un eſprit par la diſtillation. On en obtient encore un vinaigre & une eſpece de ſucre que les habitans appellent *jagra*. Pour avoir du *ſuri*, on fait une inciſion au ſommet de l'arbre, on éleve l'écorce en talus, & le *ſuri* qui diſtille ſe recueille dans des vaiſſeaux; celui du matin eſt déja aceſcent, & celui du troiſieme jour eſt acide. Le vinaigre du *ſuri* ſe fait en mettant la liqueur fermenter pendant quinze jours. (*D. J.*)

SURIANE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *ſuriana*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice & devient dans la ſuite un fruit qui a pluſieurs capſules réunies en forme de tête, & qui renferme une ſemence le plus ſouvent ronde. Plumier, *nova plant. Americ. gen.* *Voyez* PLANTE.

SURJAULE, ſ. m. (*Marine.*) on déſigne par ce mot un cable qui a fait un tour au-tour du jas & de l'ancre qui eſt mouillée.

SURICI, (*Géogr. mod.*) île de l'Archipel, près de la côte ſeptentrionale de l'île de Negrepont. On prend cette île pour l'ancienne Cicynæthus ou Otulis d'Etienne le géographe. (*D. J.*)

SURJET, ſ. m. (*terme de Tailleur.*) c'eſt une couture ronde & élevée qui ſe fait dans certains ouvrages du tailleur; & c'eſt ce qu'il appelle *ſurjetter*.

SURJETTER, v. act. (*Gramm. & Juriſprud.*) ſe dit en quelques lieux pour enchérir, offrir un plus haut prix. Ce terme dérivé de *ſurjet*, qui dans quelques coutumes ſignifie *enchere* ou *augmentation de prix*. Voyez *le Gloſſaire de* M. de Lauriere au *mot* SURJET. (*A*)

SURIGA, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie tingitane, ſur l'Océan atlantique. Son nom moderne eſt *Abet* ſelon les uns, & *Goz-Porto*, ſelon les autres.

SURINA, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale au pays des Amazones, à l'orient de celui de Cuſignates, nation qui cultive les plaines ſituées ſur le bord méridional du fleuve des Amazones. Les peuples qui habitent cette province ſont les Surines & les Coripunes, nations les plus curieuſes & les plus adroites de toute l'Amérique, en ouvrage de bois. (*D. J.*)

SURINAM, *ou* SURINAME, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale dans la terre ferme, au pays appellé *Guïane*, ou *Goyanne*.

Cette riviere qui a ſon embouchure entre celles de Coupenam & de Soramine, eſt ſituée dans la Guïane ſur les côtes de l'Amérique méridionale, à ſix ou ſept degrés de latitude ſeptentrionale. Elle donne ſon nom à une vaſte étendue de pays, où les Anglois s'étoient d'abord établis, & qu'ils céderent aux Hollandois en 1674.

Ce pays a plus de trente lieues d'étendue le long de la riviere. Les Hollandois y ont aujourd'hui une colonie très-floriſſante, défendue par deux forts, celui de Zélandia & celui de Sommelſdyk.

La colonie de *Surinam* eſt ſujette à trois co-ſeigneurs qui ſont la compagnie des Indes occidentales, la ville d'Amſterdam, & l'héritier du feu M. de Sommelſdyk; mais la ſouveraineté en appartient aux Etats-généraux.

Les principales productions du pays pour le commerce, ſont du tabac, du bois de teinture, du café & du ſucre. Il y croît préſentement aſſez de riz, de cacao & de rocou. Le tabac eſt preſque tout conſommé par les habitans. Le bois de teinture a un aſſez bon débit; mais le café & le ſucre ſont des objets importans; le café a très-bien réuſſi, & le ſucre vaut mieux que celui de l'île des Barbades; on en tire une liqueur diſtillée qu'on nomme *rum*, qui eſt plus forte que l'eau de-vie, & dont on fait un grand négoce dans les colonies angloiſes. Les orangers, limonniers, citronniers, les melons d'eau, & les raiſins de vigne, croiſſent parfaitement bien dans cette colonie. Les rivieres y ſont fertiles en poiſſons.

Les pluies regnent fréquemment dans ce pays depuis le mois de Novembre juſqu'au mois de Juillet, & dans ce tems-là le vent de nord-eſt tempere le climat; pendant le reſte de l'année la chaleur y eſt exceſſive. Les jours & les nuits y ſont preſque toujours égaux, le ſoleil ſe levant & ſe couchant toujours à ſix heures, une demi-heure plutôt, ou plus tard.

Dans de certaines ſaiſons de l'année, on prend ſur le bord de la mer de très-groſſes tortues. On cultive dans la terre ferme la caſſave, le bonanoe & autres racines bonnes pour la nourriture. Les guaves & les pommes de pin y naiſſent naturellement. Les bêtes ſauvages & les animaux venimeux infectent les bois de cette contrée. On y redoute extrêmement trois ſortes de tigres, les uns noirs, les autres marquetés & les autres rouges. Les ſinges & les guenons fourmillent dans les forêts. On y trouve des ſerpens en grand nombre, de différentes ſortes & grandeurs. Les moſquites y ſont extrêmement incommodes, ſur-tout dans les terres baſſes & vers la mer. Les terres ſablonneuſes ſont ravagées par les fourmis. Enfin, il n'y a point de pays au monde où il y ait une plus grande quantité de grenouilles & de crapaux.

La colonie de *Surinam* eſt gouvernée à Amſterdam par un college de directeurs, qui envoie ſes ordres à la régence de *Surinam* pour l'obſervation de la police, & de tout ce qui eſt néceſſaire au maintien de la colonie. Ce ſont auſſi les directeurs qui envoient un gouverneur à *Surinam*; mais il faut qu'il ſoit approuvé par les Etats-généraux, auxquels il doit prêter ſerment de fidélité, de même qu'aux directeurs.

Les troupes qu'on entretient pour la sûreté de la colonie consistent en quatre compagnies d'infanterie. Le gouverneur est colonel de ces quatre compagnies, & capitaine de la premiere. (*D. J.*)

SURINSTITUTION, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) signifie une institution faite sur une autre, comme si *A* est admis & institué dans un bénéfice sur un titre, & que *B* soit admis & institué sur la présentation d'un autre. *Voyez* INSTITUTION.

SURINTENDANT, s. m. (*Hist. mod.*) titre usité en France en divers tems & pour différentes charges dans lesquelles il marque la premiere supériorité.

Surintendant de la navigation & du commerce de France, fut le titre que prit le cardinal de Richelieu, à qui n'auroit pas convenu à cause de son état, celui d'amiral dont la charge avoit toujours été remplie par des militaires du premier ordre.

Surintendant des finances, officier qui avoit le maniment & la direction de toutes les finances ou revenus du roi. Ce titre fut supprimé en 1661, après la disgrace de M. Fouquet. Les fonctions & l'autorité du *surintendant* ont passé au contrôleur général des finances.

Surintendant des bâtimens de France, il y avoit autrefois des *surintendans* particuliers pour les principales maisons royales. Mais les *surintendans* des bâtimens royaux de Paris étant les plus considérables, ils ont eu ensuite le titre de *surintendant général des bâtimens*, auxquels on a joint le soin des arts & manufactures qui servent à la construction & à l'embellissement des maisons royales, comme l'architecture, la peinture, la sculpture, les tapisseries. M. Colbert qui eut le titre de *surintendant des bâtimens du roi*, y ajouta l'inspection sur tous les arts & manufactures du royaume. Après la mort de Mansart on substitua au nom de *surintendant* celui de *directeur général des bâtimens du roi*, c'est ce qu'on appelle en Angleterre *inspecteur des travaux*.

Surintendant général des postes & relais de France, est un ministre chargé de l'inspection des postes. Ce titre est encore subsistant.

Surintendant de la maison de la reine, premier officier de la maison de la reine qui en a la principale administration, pour régler les dépenses, payer les officiers, entendre & arrêter les comptes.

SURINTENDANT, (*Hist. eccléf.*) signifie aussi un *supérieur ecclésiastique* dans les différentes églises protestantes où l'épiscopat n'est point reçu, & particulierement parmi les luthériens d'Allemagne & les calvinistes de quelques autres pays.

Ce *surintendant* differe peu d'un évêque quant à l'autorité; elle est seulement un peu plus restreinte que celle de nos évêques diocésains. Il est le principal pasteur, & a l'inspection sur tous les pasteurs inférieurs de son district ou diocèse. *Voyez* EVÊQUE & DIOCESE.

Il y avoit autrefois en Allemagne des *surintendans* généraux en ce genre qui étoient au-dessus des *surintendans* ordinaires, comme sont les archevêques parmi les Catholiques; mais cette dignité ne subsiste plus. Il n'y a que le *surintendant* de Virtemberg qui prenne la qualité de *surintendant général*.

SURJON, (*Géog. mod.*) ville de Perse, célebre par les beaux tapis qu'on y faisoit dans le dernier siecle, & qu'on appelle communément *tapis de Turquie*. *Long.* 74. 40. *latit.* 30. 20. (*D. J.*)

SURIUM *ou* SURION, (*Géog. mod.*) ville de la Colchide. Ptolomée, *l. V. c. x.* la marque dans les terres. Pline, *l. VI. c. iv.* la plaça dans l'endroit où le phase commence à être navigable, & reçoit un fleuve aussi nommé *Surium*. (*D. J.*)

SURJURER, (*Jurisprudence.*) ancien terme de droit. Autrefois quand un criminel tâchoit de s'excuser par son propre serment ou par celui d'un ou plusieurs témoins, & que néanmoins son crime étoit si notoire, qu'il étoit convaincu par le serment d'un plus grand nombre de témoins: cette maniere de le convaincre par une contre-information s'appelloit *surjurer*. *Voyez* PURGATION, SERMENT, *&c.*

SURLETOUT, *en termes de Blason*, se dit d'un écusson qui est sur le milieu d'une écartelure & des pieces qui brochent sur les autres.

Chissey en Génevois, parti d'or & de gueules au lion de sable *sur le tout*.

SURLO, s. m. (*Poids du Levant.*) il pese vingt-sept rottolis un quart, à raison de sept cens vingt dragmes le rottolis, c'est-à-dire, de quatre livres huit treiziemes, poids d'Amsterdam. *Savary.* (*D. J.*)

SURLONGE, s. f. (*Gram. & Boucherie.*) c'est la partie du bœuf qui reste après qu'on en a coupé l'épaule & la cuisse & où se tirent les aloyaux & le flanchet. C'est à la tête de la *surlonge* que se tire la piece parée.

SURMARCHER, v. n. (*Vénerie.*) il se dit de la bête chassée, lorsqu'elle revient sur ses erres, & passe au même lieu.

SURMECH, s. m. (*terme de relation.*) les Turcs appellent *surmech* une poudre d'antimoine crue, de laquelle ils se servent pour noircir les sourcils, usage des plus anciens qui soit dans le monde. Le meilleur *surmech* de l'Orient se fait dans la ville d'Hamadan en Perse, & les plus austeres des derviches, ainsi que les femmes turques, s'en peignent les sourcils & les paupieres. (*D. J.*)

SURMENER UN CHEVAL, (*Maréchal.*) c'est la même chose que l'outrer. *Voyez* OUTRER.

SUR-MESURE, s. f. (*Eaux & Forêts.*) dans le recollement des ventes qui se font par les officiers des eaux & forêts, on appelle *sur-mesure* ce qui se trouve entre les piés cormiers de plus que ce qui est porté par le procès-verbal d'arpentage. Par l'ordonnance de 1669, quand il se trouve de la *sur-mesure*, le marchand adjudicataire doit la payer à proportion du prix principal & des charges de sa vente. *Dict. des Eaux & Forêts.* (*D. J.*)

SURMONTÉ, participe de *surmonter*. *Voyez* SURMONTER.

SURMONTÉ, (*terme de Blason.*) ce mot se dit lorsque l'émail de la partie inférieure du chef excede le reste du chef. *Surmonté* se dit aussi d'une piece de l'écu qui en a une autre au-dessus d'elle. Il porte de sable au chevron d'or *surmonté* d'un écusson, d'une fleur de lis, *&c.* Enfin *surmonté* se dit encore lorsqu'une fasce est accompagnée de quelques pieces qui sont mises au chef de l'écu; il porte d'argent à une fasce de gueules *surmontée* de trois roses de même. *Ménestrier.* (*D. J.*)

SURMONTER, v. act. (*Gram.*) c'est vaincre, s'élever au-dessus, franchir; la riviere a *surmonté* le parapet: il se prend au figuré; il n'y a point d'obstacle qu'il ne surmonte, avec l'opiniatreté, la prudence & la force qu'il a; on *surmonte* ses passions, quand elles sont foibles.

SURMULET, *voyez* BARBARIN.

SURMULET, BARBARIN, MOIL, *mullus*, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) poisson de mer dont Rondelet a décrit trois especes; on a donné le nom de *barbarin* au *surmulet* de la premiere espece, parce qu'il a deux barbillons à la partie antérieure de la machoire; il devient long d'un pié. Le dos & la tête sont un peu voûtés; il y a sur les côtés du corps des traits de couleur d'or qui s'étendent depuis la tête jusqu'à la queue. La peau est d'un rouge pourpre; cette couleur paroit à-travers les écailles, parce qu'elles ont de la transparence; elles sont grandes, minces & découpées; elles se détachent aisément de la peau; les yeux sont rouges; la bouche est petite, & il n'y a point de dents. Le *surmulet* a deux nageoires rouges près des

ouies, deux blanches à la partie antérieure du ventre, une au-deſſous de l'anus, & deux ſur le dos; la chair de ce poiſſon a un très-bon goût, mais elle eſt dure.

Le *ſurmulet* de la ſeconde eſpece eſt liſſe & ſans écailles; il a deux barbillons placés au-deſſous des ouies; mais il n'en a point à l'extrémité de la machoire comme le précédent; les côtés du corps ſont traverſés par des lignes qui s'étendent depuis le dos juſqu'au ventre; le dos eſt rouge; le ventre & les côtés du corps ont une couleur blanche; la tête eſt grande & parſemée de taches qui reſſemblent à des étoiles; il y a ſur toute la longueur du dos depuis la tête juſqu'à la queue, deux rangées de petits os pointus; l'eſpace qui ſe trouve entre ces rangées eſt creux; les os qui recouvrent les ouies, ſont terminés en-arriere par un aiguillon.

On a donné en Languedoc le nom de *cavillonne* au *ſurmulet* de la troiſieme eſpece; il n'a point de barbillons à l'extrémité de la machoire; le corps eſt court, rond & terminé en pointe par ſon extrémité poſtérieure à-peu-près comme une cheville; c'eſt pourquoi on lui a donné le nom de *cavillonne;* il eſt d'une belle couleur rouge; la tête, les ouies & les nageoires de ce poiſſon ſont ſemblables à ces mêmes parties du *ſurmulet* de la ſeconde eſpece, dont il differe principalement en ce qu'il a des écailles qui ſont petites & découpées tout-au-tour; elles rendent la ſurface de ce poiſſon rude & raboteuſe: ce qui lui a fait donner le nom de *mullus aſperus*. Les nageoires des ouies ſont en partie vertes, & en parties noires en-dedans, & blanches en-dehors. La chair de ce poiſſon eſt dure & ſeche. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, I. part. livre X. chap. iij. iv. & v. Voyez* POISSON.

SURNAGER, v. neut. (*Gram.*) il ſe dit de tout corps qui plus léger en pareil volume que le fluide ſur lequel il eſt placé, ſe ſoutient à ſa ſurface. Le vin, l'eſprit-de-vin, l'huile *ſurnagent* à l'eau: les ſcories *ſurnagent* au fer en fuſion; il ſe dit auſſi au figuré: je ne ſais comment il a *ſurnagé*.

SURNATUREL, adj. (*Théol.*) ſignifie en général ce qui eſt au-deſſus de la nature, ce qui ſurpaſſe les forces de la nature.

Les théologiens ſont fort partagés pour fixer la véritable notion de ce terme: les uns définiſſent le *ſurnaturel*, tout ce qui ſurpaſſe les forces actives de la nature; d'autres diſent que c'eſt ce qui ſurpaſſe les forces tant actives que paſſives de la nature; mais outre qu'on n'entend pas clairement ce que c'eſt que ces forces paſſives, il eſt certain que la création d'une ame ou d'un ange, ſurpaſſe les forces actives de la nature, & n'eſt pas cependant proprement un effet *ſurnaturel*.

D'autres diſent que par *ſurnaturel* on doit entendre tout ce qui ſurpaſſe l'exigence & les forces tant phyſiques qu'intentionnelles des ſubſtances exiſtentes & des modifications qui leur ſont naturelles. Quelques-uns prétendent qu'un être ou un effet eſt *ſurnaturel*, dès qu'il ſe rapporte à Dieu comme auteur de la grace ou de la gloire; mais on ſent aſſez combien ces définitions ſont vagues & inſuffiſantes.

La plûpart des théologiens entendent par *ſurnaturel*, tout ce qui ſurpaſſe les forces & l'exigence de toute nature crée ou à créer, ce qui a un rapport ſpécial à Dieu, comme auteur de la grace ou de la gloire, & ce qui ſuppoſe une union avec Dieu; ſoit que cette union ſoit *réelle* & *phyſique*, comme l'union hypoſtatique, ſoit qu'elle ſoit *intentionnelle*, *immédiate* & *prochaine*, comme la viſion béatifique; ſoit qu'elle ſoit intentionnelle, mais médiate & moins prochaine, comme la grace ſanctifiante, les vertus infuſes & théologiques, & les autres dons *ſurnaturels* qui ſont comme autant de degrés pour arriver à la viſion béatifique, ou qui ont rapport à l'union hypoſtatique. D'autres enfin entendent par *ſurnaturel*, ce qui eſt au-deſſus de toutes les lois naturelles, ce qui ſurpaſſe le pouvoir de toutes les créatures exiſtentes ou poſſibles, ou dans ſa ſubſtance, ou dans la maniere dont il eſt produit.

On diſtingue deux eſpeces de *ſurnaturel*, l'un par eſſence, & l'autre par participation: Dieu ſeul eſt *ſurnaturel* par eſſence; l'union hypoſtatique, la viſion béatifique, la grace, la foi, l'eſpérance, la charité, &c. ſont *ſurnaturelles* par participation, c'eſt-à-dire par le rapport immédiat ou médiat qu'elles ont avec Dieu conſidéré comme auteur de la grace & de la gloire. C'eſt en ce ſens qu'on appelle *œuvres ſurnaturelles*, ou *dans l'ordre ſurnaturel*, toutes les actions que l'homme fait avec le ſecours de la grace, & qui peuvent être méritoires pour la vie éternelle, par oppoſition à celles qu'il produit par les ſeules forces de la nature & du libre arbitre.

Tout ce qui eſt *ſurnaturel* eſt proprement gratuit par rapport à l'homme, ſes forces & ſa nature ne l'exigent point. Tout ce qui eſt *ſurnaturel* n'eſt pas toujours miraculeux; par exemple, la juſtification par les ſacremens eſt *ſurnaturelle*, cependant elle n'eſt pas miraculeuſe, parce qu'elle n'eſt pas hors des voies ordinaires de la grace. Quelquefois un effet eſt en même tems miraculeux & *ſurnaturel*, telle fut la converſion de S. Paul; & quelquefois auſſi un effet eſt miraculeux, ſans être proprement *ſurnaturel*, par un rapport eſſentiel à Dieu, comme auteur de la gloire, telle que la guériſon ſubite d'un malade, qui n'a pas toujours un rapport direct à Dieu, comme auteur de la gloire, ni de la part de celui qui opere le miracle, ni de la part de celui ſur lequel il eſt opéré: ainſi ces termes *miraculeux* & *ſurnaturel* ne ſont pas exactement ſynonymes: cependant dans l'uſage ordinaire on les emploie indifféremment. Il eſt vrai que tout miracle eſt *ſurnaturel* en ce qu'il ſurpaſſe le pouvoir des créatures, ſoit dans ſa ſubſtance, ſoit dans la maniere dont il eſt produit; mais tout ce qui eſt *ſurnaturel*, n'eſt pas pour cela un miracle: on peut conſulter ſur cette matiere, Cajetan, Suarès, Médina, Ripalda, le cardinal d'Aquirre, Tournely, & les théologiens modernes.

SURNEIGÉE, ſ. f. (*Venerie.*) ce ſont les voyes des bêtes ſur la neige.

SURNOM, ſ. m. ſignifie un nom ajouté au nom propre, ou au nom de baptême, pour déſigner la perſonne de telle ou telle famille. *Voyez* NOM.

Cet uſage fut introduit d'abord par les anciens Romains, qui prenoient des noms héréditaires, & ce fut à l'occaſion de leur alliance avec les Sabins, dont le traité fut confirmé à condition que les Romains mettroient devant leur nom un nom ſabin, & que les Sabins mettroient un nom romain avant leur nom propre.

Ces noms nouveaux devinrent des noms de familles, ou des *ſurnoms*, & les noms anciens continuerent d'être des noms perſonnels; les premiers s'appelloient *cognomina*, & *gentilitia nomina;* & les derniers s'appelloient *prænomina. Voyez* PRÉNOM.

Quand les François & les Anglois commencerent à faire uſage des premiers, on les appelloit *ſurnoms*, non pas que ce fuſſent les noms du pere, mais parce que, ſelon Cambden, on les ajoutoit aux noms perſonnels, ou plutôt parce que, ſelon Ducange, ce nom de famille ſe mettoit au commencement au-deſſus du nom perſonnel, de cette maniere:

De Bourbon
Louis.

Au lieu de *ſurnoms*, les Hébreux, pour conſerver la mémoire de leurs tribus, ont coutume de prendre le nom de leur pere, en y ajoûtant le mot de *Ben*, fils: comme *Melchi ben Addi*, *Addi ben Coſam*, &c.

de même les Grecs disoient, *Icare, fils de Dédale; Dédale, fils d'Eussalme*, &c. les anciens Saxons disoient *Conrald, fils de Céolwald; Céolwald, fils de Cut*; les anciens Normands disoient, *Jean, fitz Robert; Robert, fitz Ralph*, &c. Ce qui subsiste encore en Irlande, & en Moscovie, où les czars ont joint leurs noms à ceux de leurs peres: ainsi le czar Pierre se nommoit *Pierre Alexiowitz*, c'est-à-dire, *Pierre, fils d'Alexis*.

Scaliger ajoûte que les Arabes prennent le nom ou le *surnom* de leurs peres, sans se servir de leur nom personnel, comme *aven Pace*, *aven Zoar*; c'est-à-dire, *fils de Pace*, *fils de Zoar*, &c. Si Pace avoit un fils, & qu'à sa circoncision on l'eût appellé *Haly*, ce fils auroit pris le nom d'*aven Pace*, sans faire mention d'*Haly*; mais le fils de ce dernier, se seroit appellé *aven Haly*, quelqu'autre nom qu'il eût reçu à la circoncision, &c.

Les Romains, par succession de tems, multiplierent leurs *surnoms*; & outre le nom général de leur famille, ou *nomen gentilitium*, ils en adoptoient un autre particulier, pour distinguer la branche de la famille, ce qu'ils appelloient *cognomen*; & quelquefois un troisieme, par rapport à quelque action ou distinction personnelle, comme étoient le nom d'*Africanus*, pris par Scipion, & celui de *Torquatus*, pris par Manlius.

Ces trois différentes sortes de *surnoms* avoient aussi leurs noms différens: savoir *nomen*, *cognomen*, & *agnomen*; mais les deux derniers n'étoient point héréditaires, parce que dans le fond, ce n'étoient que des especes de sobriquets, sur-tout quand ces noms ne marquoient ni une bonne, ni une mauvaise qualité. Spanheim a traité avec beaucoup d'exactitude, ce qui regarde les noms & les *surnoms* des Romains, *de præst. & usu numism. diss.* 10. Voyez AGNOMEN.

Les Romains ont été imités en cela par les autres nations, qui outre l'ordre numéral de succession, qui étoit suffisant pour distinguer les princes, leur ont de plus donné divers *surnoms* pour les distinguer, tirés de quelque vertu ou action éclatante, ou même de quelque qualité corporelle: ainsi parmi nos rois, dans ceux-là seuls qui ont porté le nom de *Philipe*, nous trouvons Philipe *auguste* ou *le conquérant*; Philipe *le hardi*, Philipe *le bel*, Philipe *le long*; & dans ceux du nom de *Louis*, Louis *d'outremer*, Louis *le débonnaire*, Louis *le gros*, Louis *le jeune*, Louis *le pere du peuple*, Louis *le juste*, Louis *le grand*, &c. Dans l'histoire d'Angleterre nous trouvons qu'Edgar fut surnommé *le paisible*, & Helred, *le paresseux*; Edmond, *côte de fer*; Harold, *patte de lievre*; Guillaume, *le bâtard*; Henri, *beauclerc*; Jean, *sans terre*; &c.

Mais les fils de ces princes n'adopterent point ces noms; Cambden & autres trouvent étrange que *Plantagenet* ait été le *surnom* de la famille royale d'Angleterre, jusqu'au roi Henri VII; & celui de *Tydur* ou *Tudor*, le nom des rois d'Angleterre depuis Henri VII. jusqu'à Jacques I; celui de *Stuard*, le nom des rois depuis Jacques I. jusqu'à George I. Celui de *Valois*, le *surnom* de la derniere race des rois de France; celui de *Bourbon*, le *surnom* de la famille regnante; celui d'*Oldembourg*, le *surnom* des rois de Danemark; & celui d'*Habsbourg*, le nom de famille des empereurs de la maison d'Autriche. *Voyez* PLANTAGENET.

Ducheſne observe que les *surnoms* étoient inconnus en France avant l'année 987. lorsque les seigneurs commencerent à prendre les noms de leurs domaines. Cambden rapporte que l'on commença à les prendre en Angleterre, un peu avant la conquête qui se fit sous le roi Edouard le confesseur; mais il ajoûte que cette coutume ne fut pas établie parfaitement parmi le commun du peuple, avant le regne d'Edouard II. car jusqu'alors on ne prenoit que le nom de son pere; si, par exemple, le pere s'appelloit *Richard*, le fils prenoit le nom de *Richard son*, c'est-à-dire *fils de Richard*; mais depuis ce tems-là, l'usage des *surnoms* fut établi, à ce que disent quelques auteurs, par un acte de parlement.

Les plus anciens *surnoms* sont ceux que l'on trouve dans le grand *cadastre* ou terrier d'Angleterre, & dont la plûpart sont des noms de places, devant lesquelles on met la particule *de*, comme *Godefridus de Mannevilla*, *Walterus de Vernon*, *Robert de Oyly*, &c.

D'autres prenoient le nom de leurs peres, comme *Gulielmus filius Osberni*; d'autres le nom de leurs charges, comme *Eudo Dapifer*, *Gulielmus Camerarius*, *Gislebertus Cocus*, &c. mais les simples particuliers ne prenoient que leurs noms de baptême, sans y ajoûter aucun *surnom*.

En Suede, personne ne prit de *surnom* avant l'année 1514. & le commun du peuple n'en prend point encore aujourd'hui, non plus que les Irlandois, Polonois, Bohémiens, &c.

Ceux du pays de Galles n'en prennent que depuis peu, encore ne sont-ils formés que par la suppression de l'*a* dans le mot *ap*, dont ils ajoutent le *p* au nom de leur pere, comme au-lieu de dire *Evan ap Rice*, ils disent aujourd'hui *Evan Price*, &c.

Dutillet soutient qu'originairement tous les *surnoms* furent donnés par forme de sobriquets, & il ajoûte que tous ces *surnoms* sont significatifs & intelligibles pour ceux qui entendent les anciennes dialectes des différens pays.

La plûpart des *surnoms* anglois, & ceux des plus grandes familles, sont des noms de terres de Normandie, où ceux qui passerent en Angleterre avec Guillaume le conquerant, & qui porterent les premiers ces noms, avoient leurs domaines, tels sont les noms *Mortimer* ou *Mortemart*, *Warren* ou *Varennes*, *Albigny* ou *Aubigny*, *Piercy*, *d'Evreux*, *Tankerville*, *Neuil*, *Montfort*, &c. Il ajoûte qu'il n'y a pas un village en Normandie, qui n'ait donné le nom à quelque famille d'Angleterre; les autres *surnoms* dérivent des places d'Angleterre, comme *Aston*, *Sutton*, *Wotton*, &c.

Parmi les anciens Saxons, les particuliers prenoient le nom de baptême de leur pere ou de leur mere en y ajoûtant le mot *fitz*; plusieurs prenoient le *surnom* de leur métier, comme *Jean Maréchal*, *Paul Charpentier*, *Jacques Tailleur*, *François Tixerand*, &c. d'autres, celui de leur office, comme *Portier*, *Cuisinier*, *Sommelier*, *Berger*, *Charretier*, &c. d'autres, de leur complexion, comme *Fairfax*, c'est-à-dire *beaux-cheveux*, *blond* ou *jaune*; d'autres, le nom d'oiseaux, comme *Roitelet*, *Pinson*, &c. d'autres, les noms d'animaux, comme *Mouton*, *Lievre*, *Cerf*, &c. d'autres, les noms des vents; d'autres, les noms des saints, &c.

En France les noms de famille sont héréditaires, tant pour les roturiers que pour les nobles, ceux-ci seulement ajoûtent un nombre au nom de baptême qu'ils peuvent avoir commun avec leurs ancêtres, ainsi l'on dit dans les généalogies, *Jean de Rochechouart, deuxieme du nom; Charles de Rohan Guemené, troisieme du nom*; mais cette dénomination numérale n'appartient qu'aux aînés des maisons.

SURNOMMER, v. act. (*Gram.*) c'est ajoûter un nouveau nom à celui de famille, ou de seigneurie. *Voyez l'article* SURNOM.

SURNUMÉRAIRE, adj. & subs. (*Gram.*) qui est par-dessus le nombre fixe & déterminé. Il y a des convives *surnuméraires*; des officiers, des soldats *surnuméraires*; des juges *surnuméraires*.

SURNUMÉRAIRE, *en Anatomie*, sont des parties qui ne s'observent pas toujours, ni en même nombre, ni aux mêmes endroits; c'est dans ce sens que

l'on dit les os *surnuméraires*, les muſcles *surnuméraires*.

SURNUMÉRAIRE *ou* AJOUTÉE, ſ. f. *en Muſique*, étoit le nom de la plus baſſe corde du ſyſtème des Grecs; ils l'appelloient en leur langue *proſlambanomenos*. *Voyez* ce *mot*. (*S*)

SURON *ou* SERON, ſ. m. (*Comm.*) ballot couvert de peau de bœuf fraîche & ſans apprêt, le poil en-dedans, & couſu avec des filets & lanieres de la même peau.

Ces ballots viennent ordinairement de la nouvelle Eſpagne & de Bunos-Ayres dans l'Amérique méridionale. Les uns ſont remplis d'herbe du Paraguai; les autres de cochenille ou autres marchandiſes. Ce mot eſt eſpagnol, mais franciſé, *ſurone* en eſpagnol ſignifiant un *ballot*. *Diction. de comm. t. III.*

M. Chambers obſerve que le *ſuron* ou *ſeron* d'amandes peſe deux cens livres, celui de ſemence d'anis depuis trois à quatre cens, & celui de ſavon de Caſtille depuis deux cens cinquante juſqu'à trois cens ſoixante-quinze. *Dict. de Chambers.*

SUR-OS, ſ. m. *chez les Maréchaux*, eſt une excroiſſance ou tumeur calleuſe & inſenſible, qui vient au canon du cheval au-deſſous du genou, en-dedans ou en-dehors.

Quand il y en a un autre de l'autre côté en-dehors, on l'appelle *ſur-os chevillé*, parce qu'il perce, pour ainſi dire, l'os; il eſt extrêmement dangereux: les uns l'appellent *ſur-os double*, & d'autres *ſur-os qui traverſe*.

SURPARTICULIERE, SURPATIENTE, *&c.* (*Raiſon*) *Voyez* RAISON.

SURPASSER, v. act. & n. (*Gramm.*) avoir de l'avantage ſur ſes ſemblables & ſur ſoi-même; il s'eſt *ſurpaſſé* dans cette occaſion: ce chêne *ſurpaſſe* en hauteur tous les arbres de la forêt: cette femme *ſurpaſſe* en beauté tout ce que j'ai vu.

SURPAYER, v. act. (*Gramm. & Comm.*) payer une choſe plus qu'elle ne devroit valoir, en donner au-delà de ſon véritable prix. *Diction. de com. & de Trévoux.*

SURPEAU, ſ. f. (*Anat.*) petite peau qui couvre la peau, & qui la ſuit par-tout. *Voyez* CUTICULE & EPIDERME.

SURPENTE, ſ. f. (*Marine.*) groſſe corde de trente à quarante braſſes, qui eſt amarrée au grand mât & à celui de miſaine, à laquelle on attache le palan, pour embarquer & débarquer les canons, ou quelques grands fardeaux.

SURPLIS, ſ. m. *terme d'Egliſe*, ornement eccléſiaſtique que les prêtres ſéculiers portent l'été par-deſſus leur ſoutane lorſqu'ils chantent l'office, ou qu'ils prêchent. Il eſt fait de toile & va juſqu'à mi-jambe, avec deux aîles de même étoffe qui pendent plus bas. M. Godeau & autres écrivent *ſurpelis*, & je crois que c'eſt la bonne ortographe, parce qu'il eſt aſſez vraiſſemblable que ce mot vient du latin *ſuperpellicium*, & parce qu'on le mettoit autrefois ſur l'aumuſſe qui couvroit la tête. (*D. J.*)

SURPLOMB, ſ. m. (*Archit.*) on dit qu'un mur eſt en *ſurplomb*, quand il deverſe & qu'il n'eſt pas à-plomb. (*D. J.*)

SURPLOMBER, v. act. (*Stéréotomie.*) c'eſt faire pencher une ligne ou une ſurface à angle aigu avec l'horiſon; c'eſt préciſement tout le contraire de *talud*. *Voyez* TALUD.

SURPLUÉES, *terme de Chaſſe*, ce ſont les voies des bêtes après la pluie.

SURPLUS, ſ. m. (*Gramm. & Comm.*) ce qui eſt au-delà d'une certaine quantité, ou d'un certain prix. Les marchands font quelquefois des conventions pour la vente de leurs marchandiſes, dans leſquelles le *ſurplus*, c'eſt-à-dire ce qui excede le prix auquel ils ſe ſont fixés, eſt pour le commiſſionnaire qui les leur fait vendre. Souvent auſſi dans leurs reſtes, ou dans l'excédent de leurs aunages, ils donnent aux acheteurs le *ſurplus*, ce qui s'entend de ce qui eſt au-delà de la juſte meſure que l'acheteur a demandée, & c'eſt une petite gratification. *Diction. de com. & de Trévoux.*

SURPOINT, ſ. m. (*Corroyerie.*) on nomme ainſi la raclure que les Corroyeurs ont levée de deſſus les cuirs après qu'ils leur ont donné le ſuif. Les Maréchaux ſe ſervent du *ſurpoint* dans quelques maladies de chevaux. (*D. J.*)

SURPRENANT, adj. (*Gramm.*) qui étonne, qui cauſe de la ſurpriſe. La nouveauté, l'étrangeté & notre ignorance, voilà les fondemens de la ſurpriſe.

SURPRENDRE, TROMPER, LEURRER, DUPER, (*Synonym.*) faire donner dans le faux, eſt l'idée commune qui rend ces quatre mots. Mais *ſurprendre*, c'eſt y faire donner par adreſſe, en ſaiſiſſant la circonſtance de l'inattention à diſtinguer le vrai. *Tromper*, c'eſt y faire donner par déguiſement, en donnant au faux l'air & la figure du vrai. *Leurrer*, c'eſt y faire donner par les appas de l'eſpérance, en la faiſant briller comme quelque choſe de très-avantageux. *Duper*, c'eſt y faire donner par habileté en faiſant uſage de ſes connoiſſances aux dépens de ceux qui n'en ont pas, ou qui en ont moins.

Il ſemble que *ſurprendre* marque plus particuliérement quelque choſe qui induit l'eſprit en erreur; que *tromper* diſe nettement quelque choſe qui bleſſe la probité ou la fidélité; que *leurrer* exprime quelque choſe qui attaque directement l'attente ou le deſir; que *duper* ait proprement pour objet les choſes où il eſt queſtion d'intérêt & de profit.

Il eſt difficile que la religion du prince ne ſoit pas *ſurpriſe* par l'un ou l'autre des partis, lorſqu'il y en a pluſieurs dans ſes états. Il y a des gens à qui la vérité eſt odieuſe, il faut néceſſairement les *tromper* pour leur plaire. L'art des grands eſt de *leurrer* les petits par des promeſſes magnifiques; & l'art des petits eſt de *duper* les grands dans les choſes que ceux-ci commettent à leurs ſoins. Girard, *Synonymes françois*. (*D. J.*)

SURPRENDRE *un cheval*, (*Maréchal.*) c'eſt ſe ſervir des aides trop bruſquement: c'eſt auſſi approcher de lui lorſqu'il eſt à ſa place dans l'écurie, ſans lui parler auparavant, ce qui lui fait peur & le porte à ruer.

SURPRISE, ſ. f. (*Gramm.*) mouvement admiratif de l'ame, occaſionné par quelque phénomène étrange. Je ne ſais s'il y a beaucoup de diverſité dans la maniere dont nos organes ſont émus. Tout ſe réduit peut-être aux différens degrés d'intenſité & à la différence des objets; & depuis l'émotion la plus légere de plaiſir, celle qui altere à-peine les traits de notre viſage, qui n'émeut que l'extrémité de nos levres & y répand la fineſſe du ſouris, & qui n'ajoute qu'une nuance imperceptible d'éclat à celui de nos yeux, juſqu'aux agitations, aux tranſports de la terreur qui nous tient la bouche entr'ouverte, le front pâle, le viſage tranſi, les yeux hagards, les cheveux hériſſés, tous les membres convulſés & tremblans, ce n'eſt peut-être qu'un accroiſſement ſucceſſif d'une ſeule & même action dans les mêmes organes, accroiſſement qui a une infinité de termes dont nous ne repréſentons que quelques-uns par les expreſſions de la voix; ces termes dans le cas préſent, ſont *ſurpriſe*, *admiration*, *étonnement*, *alarme*, *frayeur*, *terreur*, *&c.*

SURPRISES, (*Art. milit.*) ce ſont à la guerre des évenemens ou plutôt des attaques imprévues auxquelles on ne s'attend point.

Il y a des *ſurpriſes* de différentes ſortes, comme celles des armées dans le camp ou dans les marches, celles des quartiers, des villes, *&c.*

On ſurprend une armée lorſqu'on tombe ſur elle

dans ſon camp ou dans la marche, avant qu'elle ait pris aucunne précaution pour ſe défendre; on ſurprend les quartiers & les villes, quand on s'y introduit ſecretement, ou qu'on cherche à les forcer par une attaque bruſque & imprévue.

Ce qui peut faire réuſſir les *ſurpriſes*, c'eſt le ſecret, & l'art de ſe conduire de maniere qu'on ne donne aucun ſoupçon à l'ennemi.

Si l'on conſidere toutes les regles & les préceptes que preſcrit la ſcience militaire pour ſe garantir des *ſurpriſes*, il paroîtra que rien ne doit être plus difficile que la réuſſite de ces ſortes d'entrepriſes. Mais ſi l'on fait attention que les hommes ſe négligent ſouvent ſur les devoirs les plus eſſentiels de leur état; que tous n'ont pas une aſſez grande étendue d'eſprit pour prévoir tout ce qui peut arriver, & le prévenir; on verra bientôt que les *ſurpriſes* conduites avec art & intelligence peuvent réuſſir dans bien des circonſtances, ſurtout vis-à-vis des généraux bornés ou préſomptueux.

Nous avons déja remarqué que les ruſes & les *ſurpriſes* doivent être la reſſource des foibles. *Voyez* RUSES MILITAIRES. C'eſt par-là qu'ils peuvent ſe ſoutenir devant les plus puiſſans, & leur faire perdre l'avantage de leur ſupériorité.

Comme cette partie de la guerre dépend abſolument de l'eſprit & du génie du général; qu'elle eſt le fruit de l'étude & de la réflexion, & que la routine n'apprend rien ſur ce ſujet; il arrive que les *ſurpriſes* ſont plus rares qu'elles ne l'étoient autrefois. Il faut que le général imagine lui-même les différens pieges qu'il veut tendre à ſon ennemi, & cela relativement aux connoiſſances qu'il a de ſon caractere, de ſa ſcience, du pays qu'il occupe, & de la maniere dont il fait obſerver le ſervice militaire. C'eſt à quoi Annibal donnoit la plus grande attention. Il changeoit ſa maniere de faire la guerre, ſuivant les généraux qui lui étoient oppoſés, & c'eſt par cette conduite que ce redoutable ennemi des Romains leur fit éprouver tant de défaites.

Si l'on ſe trouve oppoſé à un général qui ſe croit ſupérieur en tout à ſon ennemi, & qui ſe perſuade qu'on le craint, il faut pour le ſurprendre, l'entretenir dans cette idée, ſe retrancher avec ſoin lorſqu'il eſt à portée, affecter d'éviter avec grande attention toutes les occaſions de ſe commettre avec lui; & lors qu'on s'apperçoit qu'il ſe conduit relativement à l'idée qu'il croit qu'on a de ſes forces & de ſes talens, qu'il commence à ſe relâcher ſur l'exactitude du ſervice, il n'eſt pas bien difficile de lui tendre les piéges pour tomber ſur lui, & l'attaquer dans le moment même qu'il penſe qu'on n'a deſſein que de l'éviter.

Comme les ruſes & les moyens qu'il faut employer pour ſurprendre l'ennemi, doivent varier à l'infini, ſuivant les circonſtances qui peuvent y donner lieu; il eſt difficile d'entrer dans aucun détail raiſonné ſur ce ſujet. Nous obſerverons ſeulement que le ſecret de ſe garantir des *ſurpriſes* n'eſt pas impoſſible, & que la meilleure précaution qu'on puiſſe prendre à cet égard, conſiſte à avoir des eſpions ſûrs & fideles, à portée de pénétrer les ſecrets de l'ennemi, & d'être informés de tous ſes deſſeins. Mais il ne faut pas que la confiance que l'on a dans les eſpions faſſe négliger les autres moyens qui peuvent mettre à l'abri des *ſurpriſes*; parce qu'il peut arriver qu'un eſpion étant découvert, ſoit obligé de donner des faux avis, comme le prince d'Orange obligea celui de M. de Luxembourg, qui étoit dans ſon ſecrétariat, d'écrire à ce général, ce qui manqua de le faire battre à Steinkerque. C'eſt pourquoi indépendamment des avis que donnent les eſpions, il faut éclairer toutes les démarches du général ennemi par des partis commandés par des officiers habiles & intelligens, qui puiſſent rendre compte de tout ce qui entre & qui ſort de ſon camp.

M. le chevalier de Folard prétend, dans ſon commentaire ſur Polybe, que les événemens de la guerre ne ſont pas au-deſſus de la prévoyance d'un chef habile & expérimenté; & que quand ils ne ſeroient pas tous prévus, on peut au-moins les rendre vains & inutiles par une défiance: non, dit-il, de celles qui ſont aſſez ordinaires aux eſprits trop fins, qui la pouſſent trop loin, mais de celles qui ſe bornent aux précautions que la guerre nous enſeigne, qui ſont de la compétence de tout le monde, & qu'on peut apprendre avant même qu'on ait dormi à l'air d'un camp.

Tous les cas différens qui peuvent arriver à la guerre, quelques ſinguliers & extraordinaires qu'ils puiſſent être, ſont arrivés; & par conſéquent doivent nous être connus, autant par notre propre expérience, que par l'étude de l'hiſtoire qui nous les repréſente.

Tout ce qui arrive aujourd'hui eſt arrivé il y a un ſiecle ou deux; il y en a dix ſi l'on veut. Tous les ſtratagèmes de guerre qui ſe trouvent dans Frontin, dans Polyen, dans une infinité d'hiſtoriens anciens & modernes, ont été imités par mille généraux. Ceux de l'Ecriture-ſainte, qui en contient un grand nombre de très-remarquables, ont trouvé des imitateurs. Tout eſt dit, tout eſt fait: c'eſt une circulation d'événemens toujours ſemblables, ſinon dans toutes les circonſtances, du-moins dans le fond.

Les anciens convenoient qu'ils n'avoient pas beſoin de recourir aux oracles pour prévoir les événemens de la guerre, ou pour les faire naître. Un général profond dans la ſcience des armes, & d'ailleurs inſtruit à fond des deſſeins primitifs de ſon ennemi, de la nature de ſes forces, du pays où il s'engage pour venir à ſes fins, de ce qu'il peut raiſonnablement tirer de ſes troupes & de ſa tête, comme de ſon courage, peut aiſément prévenir les deſſeins de ſon adverſaire, & les reduire à l'abſurde. Les grands capitaines ont tous été remplis de cet eſprit prophétique. Qu'on ſuive M. de Turenne dans toutes ſes actions, & l'on verra qu'aucun des anciens ni des modernes ne l'a ſurpaſſé ſur cet article. Il prévoyoit tout; il faiſoit uſage de ſon eſprit, de ſes talens, de ſa capacité; tout cela eſt très-grand & très-étendu. Il dépend de nous de faire uſage du premier, de cultiver les autres, ou de les acquérir par l'étude, & de les perfectionner par l'expérience. *Comment. ſur Polybe, tome III.*

Nous n'entrerons point ici dans le détail des *ſurpriſes* anciennes & modernes. Nous renvoyons pour ce ſujet à l'ouvrage de M. le chevalier de Folard que nous venons de citer, où l'on trouve beaucoup de réflexions & d'obſervations ſur cet important objet; aux *réflexions militaires* de M. le marquis de Santa-Crux, 2, *11*; aux *mémoires* de M. le marquis de Feuquiere, 2, *111*, &c. (Q)

SURPRISE, c'eſt encore, *parmi les Horlogers*, le nom d'une piece de la cadrature d'une montre ou pendule à répétition. Cette piece eſt repréſentée *dans nos Planches de l'Horlogerie*; & dans le développement elle eſt mince & platte, & porte d'un côté une cheville, que l'on ne voit pas dans la figure, parce qu'elle eſt par-deſſous. Cette cheville déborde du côté que l'on voit en *K*, & entre dans une fente 2, faite exprès dans le limaçon des quarts, même *figure*.

Cependant l'uſage ordinaire eſt de ne la point faire déborder de ce côté-là, & de renverſer cet ajuſtement; c'eſt-à-dire, de fixer la cheville au limaçon des quarts par-deſſous, & de faire la fente dans la ſurpriſe. Cette piece ſe poſe à-plat contre ce limaçon, ſur la face qui regarde la platine, de façon que

la partie *R* ſe trouve ſous la partie *Q*; elle eſt retenue dans cette ſituation au moyen d'une petite virolle 4, 4, qui entre ſur le canon de la chauſſée, & qui en la preſſant contre le limaçon lui laiſſe cependant la facilité de pouvoir ſe mouvoir horiſontalement. Voici comment elle fait ſon effet; ajuſtée ſur le limaçon des quarts, ainſi que nous venons de le dire, & tournant avec lui ſa cheville, ſituée en-deſſous, elle fait ſauter l'étoile, comme on l'a vu à l'article RÉPÉTITION. Or, la largeur de cette cheville étant telle que l'étoile en ſautant, la face de la dent qui ſuccede à celle qui vient d'échapper vienne frapper cette cheville par-derriere; ce coup produit un petit mouvement horiſontal dans la ſurpriſe, au moyen de quoi elle déborde un peu le degré 2 du limaçon par ſa partie *R*; de ſorte qu'alors, c'eſt comme ſi l'on avoit un limaçon dont ce degré formeroit une plus grande portion de la circonférence; cette piece eſt néceſſaire, parceque ſi la cheville qu'elle porte étoit fixée au limaçon, elle feroit bien ſauter l'étoile de même; mais comme il faut que dans l'inſtant que l'étoile a ſauté, le degré *Q* ſoit ſitué de façon, que ſi l'on fait répéter la pendule ou la montre, la queue de la main vienne s'appuyer deſſus, afin que la répétition ſonne l'heure juſte ſans quarts; il arriveroit ſouvent que ce degré ſe trouvant ou trop ou pas aſſez avancé, la répétition ſonneroit tantôt l'heure, tandis qu'il ne ſeroit encore que les trois quarts, & tantôt l'heure & les trois quarts en ſus, tandis qu'elle ne devroit ſonner que l'heure, parce qu'il ſeroit fort difficile de faire cet ajuſtement aſſez parfait, pour que dans le même tems que l'étoile a ſauté, & par-là que le degré du limaçon des heures a changé, il ſeroit fort difficile, dis-je, que le degré du limaçon des quarts fût aſſez bien déterminé, pour qu'il ne fit pas ſonner à la pendule l'heure trop tôt, ou les trois quarts trop tard. *Voyez* RÉPÉTITION.

SURRENTINUM PROMONTORIUM, (*Géog. anc.*) promontoire d'Italie, ſur la côte de la Campanie. Tacite, *annal. l. IV.* dit que ce promontoire eſt ſéparé de l'île de Caprée, par un détroit de trois milles, de ſorte qu'il eſt queſtion du promontoire de Minerve, qui prit le nom de *Surrentinum*, à cauſe de la ville de *Surrentium* qui en étoit voiſine. (*D. J.*)

SURRENTIUM PROMONTORIUM, (*Géogr. anc.*) promontoire de la Lybie intérieure, qui ſelon Pline, *l. V. c. j.* eſt la partie occidentale du mont Baru, laquelle s'avance par conſéquent dans l'Océan atlantique. On croit que c'eſt aujourd'hui le Cap-Verd. (*D. J.*)

SURRENTUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Campanie, ſur le bord de la mer. Pomponius Méla, *l. II. c. iv.* qui décrit cette côte en revenant de la Lucanie, pour aller dans le Latium, place *Surrentum* ſur le golfe de Pouzzol, aujourd'hui le golfe de Naples, entre le promontoire de Minerve, & Herculaneum. Pline, *l. III. c. v.* au contraire, qui va du Latium dans la Lucanie, met *Surrentum* entre le Sarnus & le promontoire de Minerve. Ces deux auteurs s'accordent ainſi pour la poſition de cette ville, qui ſubſiſte aujourd'hui dans le même endroit, & conſerve ſon ancien nom, car on l'appelle à préſent *Sorrento*.

C'étoit une colonie romaine, ſelon Frontin, *de coloniis*, qui l'appelle *Surrentinum oppidum*. Au voiſinage ſont les collines de Surrente, *colles Surrentini*, vignoble fameux, dont le vin le diſputoit aux meilleurs de l'Italie. Ovide, *Métam. l. XV. v. 710.* en fait l'éloge :

Et Surrentino *generoſos palmite colles.*

Et Martial dit :

Surrentina *bibis? nec murrhenâ picta nec aurum*
Sume, dabunt calices hæc tibi vina ſuos.

Cette ville étoit évêché dès l'an 500. & on la voit archevêché tout-à-coup vers l'an 1059. (*D. J.*)

SURREY, (*Géog. mod.*) province d'Angleterre avec titre de comté. Elle eſt bornée au nord par la Tamiſe, au midi par la province de Suſſex, au levant par celle de Kent & de Suſſex encore, & au couchant par les comtés de Northampton & de Back-Shire.

Elle a trente quatre milles de longueur, vingt-deux de largeur, & cent douze milles de circuit. On compte dans cet eſpace treize hundreds ou quartiers, treize villes ou bourgs à marché, cent quarante paroiſſes, & plus de trente-quatre mille maiſons; ce qui ſuffit pour faire comprendre combien cette province eſt peuplée.

Outre la Tamiſe, elle a deux rivieres qui l'arroſent dans toute ſa largeur du ſud au nord, ſavoir le Wey & le Mole; ſon terroir eſt ſur-tout abondant en pâturage, où l'on nourrit le meilleur mouton du royaume; on y recueille auſſi beaucoup de blé; mais les extrémités de ce comté ſont beaucoup moins fertiles que le milieu; c'eſt ce qui fait qu'on le compare à une piece de drap groſſier, avec une liſiere fine. Guilford en eſt la capitale: *voyez* de plus grands détails dans l'ouvrage intitulé: *the natural hiſtory, and antiquities of the county of Surrey*. London, *in-fol.*

Saunders (Nicolas), en latin *Sanderus*, théologien catholique, naquit dans le comté de *Surrey*, au commencement du ſeizieme ſiecle, devint profeſſeur en droit canon à Oxford, & paſſa à Rome pour ſa religion, peu de tems après qu'Eliſabeth fut montée ſur le trône, c'eſt-à-dire en 1560. Il ſuivit le cardinal Hoſius au concile de Trente, en Pologne, & dans ſes autres courſes. Il fut lui-même envoyé en Eſpagne, en qualité de nonce, par Grégoire XIII. qui le fit enſuite paſſer en Irlande avec le même titre, & pour y encourager les catholiques de ce royaume dans la rébellion; mais leur défaite obligea Saunders de ſe cacher dans des forêts, où il fut long-tems errant, & où il mourut de miſere en 1583. Ses deux principaux ouvrages ſont: 1°. *De viſibili monarchiâ Eccleſiæ, libri octo.* 2°. *De ſchiſmate anglicano, libri tres.* Ce dernier ouvrage a été traduit en françois, en Italien, & en anglois. L'évêque Gilbert Burnet l'a réfuté, moins pour la bonté de l'ouvrage, que pour l'importance du ſujet. « Il eſt certain, dit le » P. Niceron, que ce livre eſt écrit avec trop de » paſſion, qu'on y trouve bien des faits ſuſpects, » & qu'on y reconnoit ſans peine, que ſon auteur » avoit plus de zèle contre la prétendue réformation, » que de diſcernement dans le choix des moyens » dont il s'eſt ſervi pour l'attaquer ».

Hammond (Henri), né dans le comté de *Surrey*, en 1605, mit au jour en 1654, un petit ouvrage ſur le ſchiſme, dans lequel il défend l'égliſe anglicane, contre les objections des catholiques romains. Hammond eſt un des ſavans théologiens d'Angleterre; il cultiva toutes les ſciences, & particulierement les antiquités eccléſiaſtiques. Il mourut en 1660. dans la 55e année de ſon âge, après s'être acquis une haute réputation par pluſieurs ouvrages qui ont été recueillis, & imprimés à Londres en 1684, en quatre volumes *in-fol.* Ses remarques ſur le Nouveau Teſtament, parurent en 1659. *in-fol.* M. le Clerc traduiſit cet ouvrage en latin, & le publia à Amſterdam en 1698; en 2 vol. *in-fol.* ſous ce titre: *Novum Teſtamentum Domini noſtri Jeſu-Chriſti, ex editione vulgatâ, cum paraphraſi & adnotationibus Henrici Hammondi;* mais M. le Clerc y a joint ſes corrections, & quantité d'excellentes choſes.

Evelyn (Jean) naquit à Wotton en *Surrey*, l'an 1620, & employa ſept années à voyager dans les pays les plus civiliſés de l'Europe. En 1667. il obtint par ſon crédit auprès du lord Howard, depuis duc de Norfolck, que les marbres d'Arundel, qui étoient

dans les jardins de l'hôtel d'Arundel, fussent remis à l'université d'Oxford, qui l'en remercia par des députés. Il procura la bibliotheque d'Arundel à la Société Royale, & lui fit présent en son particulier de très-belles tables des veines & des arteres, qu'il avoit apportées d'Italie. Non content de contribuer de tout son pouvoir à favoriser les efforts des autres, il perfectionna par ses travaux utiles, les connoissances de ses compatriotes. Il mourut en 1706, dans la 86e. année de son âge. Je citerai quelques-uns de ses ouvrages, dans le grand nombre de ceux qu'il a publiés.

Le principal est sa *sculptura*, ou l'histoire de la Chalcographie, & de l'art de graver en cuivre, avec un catalogue des plus célebres graveurs, & de leurs productions, Londres 1662. *in-8°*. il s'agit dans le premier chapitre de cet ouvrage (qui mériteroit d'être traduit), de la sculpture en général, de ses especes, des stiles, & autres instrumens qu'on y emploie. Le second chapitre traite de l'origine de la sculpture. Le troisieme roule sur ses progrès chez les Grecs & les Romains. Le quatrieme donne l'invention de la chalcographie, avec un catalogue des plus célebres maîtres. Le cinquieme concerne le dessein. Le sixieme expose une nouvelle maniere de graver, ou de demi-teinte, *mezzo-tinto*, communiquée par le prince Robert.

L'auteur, après avoir décrit deux instrumens employés dans le *mezzo-tinto*, le *hatcher*, & le stile, explique la façon de s'en servir; il finit en disant: cette nouvelle maniere de graver est due au hazard, & c'est un soldat allemand qui en a la gloire; ayant remarqué quelques ratissures sur le canon de son mousquet, il rafina là-dessus, jusqu'à ce qu'il eut trouvé le moyen de produire les effets qu'il désiroit, & qui surpassent en délicatesse tout ce qu'on a imaginé dans cet art, pour imiter ces traits admirables que les Italiens appellent *morbidezza*. Je suis le premier anglois, ajoute M. Evelyn, à qui on a fait l'honneur de communiquer ce secret, & son alteſſe qui a bien voulu se donner la peine de me diriger, m'a permis de le rendre public.

Il y a une seconde maniere de graver, en roulant sur une plaque un instrument pareil à celui dont nos notaires se servent pour diriger leur regle sur le parchemin; seulement le nombre des pointes est plus grand dans cet instrument; & lorsque par la fréquente friction sur la surface unie, la plaque est suffisamment couverte de taches, de maniere que le fond soit assez obscur, on emploie le style comme dans la demi-teinte.

Un autre ouvrage de M. Evelyn, est sa *Sylva*, ou discours sur les arbres de forêts, & sur la propagation du mairain dans les domaines de sa majesté, *&c.* Londres, 1664, 1669, & 1679, *in-fol.*

Son *calendrier du jardinier*, a été imprimé sept ou huit fois avant l'année 1684.

L'origine & les progrès de la navigation & du commerce, contenant une histoire du négoce en général, de ses avantages, & de ses progrès, par M. Evelyn, parut à Londres en 1674. *in-8°*.

Son *discours philosophique sur la culture des terres*, pour perfectionner la végétation & la propagation des plantes, a été extrait dans les *transactions philos. n°. 119. p. 454.*

Son *Numismata*, ou *discours touchant les médailles des anciens & modernes*, &c. a été imprimé à Londres en 1697. *in-fol.*

M. Evelyn a aussi traduit plusieurs ouvrages, & entre autres le *parallele de l'architecture ancienne & moderne* de Chambray. Les Anglois lui doivent encore la traduction du *parfait jardinier*, de M. de la Quintinie. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SURSAUT, (*Gram.*) expression métaphorique, empruntée du mouvement d'un corps qui va en frapper un autre en tombant & par rebond, & en sens contraire: il semble que nous éprouvions quelque chose de semblable dans l'interruption subite du sommeil. Je ne sai ce que j'ai entendu, & je me suis reveillé en *sursaut*.

SUR-SCAPULAIRE, *en Anatomie*, nom d'une branche d'artere qui se distribue aux différentes parties qui environnent la partie supérieure de l'omoplate, qu'on appelle en latin *scapula*; elle vient de la souclaviere. Haller, *icon. anat. fas. 11.*

SURSÉANCE, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est un délai qu'on accorde à ceux qui sont obligés de payer quelque dette, ou de faire quelque chose. Les lettres de répit & celles d'état qu'on accorde en chancellerie contiennent des clauses de *surséance*.

Les arrêts & sentences qui portent défenses d'exécuter les jugemens d'un juge inférieur portent *surséance* à toute poursuite. Ces *surséances* sont levées en connoissance de cause par le juge qui les a accordées. *Voyez* DÉFENSES & SURSIS. (*A*)

SURSÉE, (*Géog. mod.*) petite ville de Suisse, au canton de Lucerne, & à deux lieues au midi de Lucerne, à l'issue du lac que forme la Sur, près de l'endroit d'où elle sort. Cette petite ville est bien bâtie, & ornée de plusieurs fontaines. Elle a son avoyer, une police, un conseil, & point de bailli. *Long. 25. 48. lat. 47. 3.* (*D. J.*)

SURSEMÉ, se dit encore des porcs ladres qui ont des grains semés çà & là à la langue, ce qui annonce que le reste de leur chair en est remplie. Les porcs *sursemés* sont confiscables avec amende. Il y a des officiers, conseillers du roi, langueyeurs de cochons, qui veillent à ce qu'on ne tue point des porcs *sursemés*, & qu'on ne distribue point au peuple de cette chair mal-saine.

SURSEMER, v. act. (*Agricult.*) c'est semer derechef sur une terre déja ensemencée. On *surseme* soit d'une même graine, soit d'une autre. En plusieurs lieux on *surseme* de menus grains sur le froment.

SURSEOIR, v. a. (*Gram. & Comm.*) differer l'exécution d'une chose. *Surseoir* le payement d'une dette, la poursuite d'une action contre un débiteur, c'est suspendre le droit qu'on a de se faire payer de son débiteur, ou de le poursuivre en justice. *Dict. de Comm. & de Trévoux.*

SURSIS, s. m. (*Jurisprud.*) on dit un jugement *sursis*, pour dire *suspendre*, *différer*. Quelquefois on dit *un sursis* simplement, pour *surséance*. *Voyez* SURSÉANCE. (*A*)

SUR-SOLIDE, adj. *en Arithmétique*, est la cinquieme puissance d'un nombre, ou la quatrieme multiplication d'un nombre considéré comme racine. *Voyez* PUISSANCE & RACINE.

Le nombre 2, par exemple, considéré comme une racine, & multiplié par lui-même, produit 4, qui est le quarré ou la seconde puissance de 2; & 4 multiplié par 2 donnent 8, la troisieme puissance, ou le cube de 2; ensuite 8 multiplié par 2 produit 16, la quatrieme puissance, ou le quarré quarré de 2; & 16 multiplié encore une fois par 2, produit 32, la cinquieme puissance, ou-bien le *sur-solide* de 2.

Un problème *sursolide* est celui qui ne peut être resolu que par des courbes plus élevées que les sections coniques. *Voyez* PROBLEME, ÉQUATION & CONSTRUCTION. *Chambers.* (*E*)

SUR-TAUX, s. m. (*Gram. & Finance.*) taux suspect, & qui excede les moyens de celui qu'on taxe, ou la proportion de ses moyens aux moyens des autres.

SUR-TAXER. v. act. (*Gram.*) c'est taxer trop haut.

SUR-TONDRE LA LAINE, (*Lainage.*) c'est couper avec des forces les extrémités les moins fines des

des toiſons, avant que de les laver; ces extrémités s'appellent *meches : émecher* c'eſt ôter ces meches.

SURTOUT, (*terme de Charretier.*) eſpece de petite charrette à deux roues, fort légere, faite en forme de grande manne, & qui ſert à porter du bagage. (*D. J.*)

SURTOUT, (*Orfévrerie.*) piece de vaiſſelle d'argent ou d'autre métal, que l'on ſert garnie de fruit ſur la table des gens riches. Il a quelquefois pluſieurs bobêches dans leſquelles on met les bougies. Germain a fait des *ſurtouts* de la plus grande beauté pour la cizelure & le goût. (*D. J.*)

SURTOUT, *terme de Tailleur*, nom qu'on a donné à un *juſt-au-corps* qu'on met en hiver par-deſſus les autres habits. Ce mot n'a été mis en vogue qu'en 1684; on l'appelloit anciennement *ſuravit*, comme qui diroit *ſurhabit.* (*D. J.*)

SURVEILLANT, ſ. m. (*Gram.*) celui qui *ſurveille.* On prend des hommes ſages pour *ſurveiller* à l'éducation des enfans.

SURVENANCE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) avénement ſur lequel on n'avoit aucune raiſon de compter. La donation eſt revocable par *ſurvenance* d'enfans.

SURVENANT, ſ. m. celui qui *ſurvient* inattendu. Il y a dans les grandes maiſons toujours quelques couverts pour les *ſurvenans.*

SURVENDRE, v. act. (*Gram. & Com.*) vendre une choſe plus haut prix qu'elle ne vaut.

SURVENIR, v. act. & neut. (*Gram.*) arriver inattendu. On le croyoit guéri, mais il eſt *ſurvenu* un accident qui a ôté toute l'eſpérance qu'on avoit conçue. Il eſt *ſurvenu* un vent qui a diſſipé l'orage; il m'eſt *ſurvenu* des affaires qui m'ont fait manquer au rendez-vous. Il *ſurvient* dans le plaiſir toujours quelqu'incident léger qui en altere la douceur.

SURVENTE, ſ. f. (*Commerce.*) excès du prix d'une marchandiſe, ce que le marchand exige au-delà de ſa juſte valeur. (*D. J.*)

SURVÊTIR, v. neut. (*Gram.*) c'eſt mettre un vêtement ſur un autre. Le miniſtre prêche *ſurvêtu* d'un ſurplis.

SURVIE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt l'action de ſurvivre plus long-tems qu'un autre.

La *ſurvie* eſt une condition ſouſentendue dans les inſtitutions d'héritier & de légataire.

Les donations de *ſurvie* ſont celles qui ne doivent avoir lieu au profit du donataire, qu'au cas qu'il ſurvive au donateur. *Voyez* DONATION.

Les gains de *ſurvie* ſont des gains nuptiaux, qui dépendent de la même condition. *Voyez* GAINS NUPTIAUX. (*A*)

SURVIVANCE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt le droit que le roi ou quelqu'autre ſeigneur accorde à quelqu'un de ſuccéder à une charge, & de l'exercer lorſqu'elle deviendra vacante.

Loiſeau, en ſon *traité des offices*, *l. I. c. xij.* diſtingue quatre ſortes de *ſurvivance.*

La premiere qu'il appelle *ſimple*, eſt quand on réſigne l'office pour en jouir par le réſignataire au cas qu'il ſurvive le réſignant.

La ſeconde eſt la *ſurvivance* reçue, où le réſignataire eſt reçu & inſtallé dès le moment de la réſignation, de maniere qu'après le décès du réſignant il n'a pas beſoin de nouvelle réception ni inſtallation.

La troiſieme eſt la *ſurvivance* jouiſſante, c'eſt-à-dire celle avec laquelle on accorde dès-à-préſent au ſurvivancier l'exercice par concurrence avec le réſignant.

La quatrieme, qu'on appelle *ſurvivance en blanc*, eſt celle où le nom du *réſignataire* eſt laiſſé en blanc, de maniere qu'on peut la remplir du nom de telle perſonne que l'on juge à propos; ce qui empêche l'office de vaquer par mort.

De cette derniere eſpece ont été les *ſurvivances* accordées par les édits de 1568, 1574, 1577 & 1586, qu'on appelle les *édits des ſurvivances*, qui attribuoient cette *ſurvivance* en finançant le tiers-denier de la valeur de l'office, même avec la clauſe de regrès dans les réſignations faites au fils ou au gendre de l'officier, & encore avec la clauſe d'ingrès ou accès, ſavoir que ſi l'officier qui avoit financé, délaiſſoit un fils mineur, il ſuccéderoit à l'office & y ſeroit reçu étant en âge, & cependant que l'office ſeroit exercé par commiſſion.

Telle eſt auſſi la *ſurvivance* attribuée par l'édit du 12 Décembre 1604, appellé vulgairement *l'édit de Paulet*, du-moins à l'égard des officiers non ſujets à ſuppreſſion; & à l'égard des autres, quoique ce ne ſoit qu'une diſpenſe des quarante jours, comme il faut réſigner avant ſa mort; cependant comme il ſuffit d'avoir paſſé procuration en blanc pour réſigner ce que les officiers n'obmettent point, c'eſt en effet une *ſurvivance* en blanc qui ſe renouvelle tous les ans.

Dans l'uſage, on appelle *offices à ſurvivance* ceux qui n'ont pas racheté la paulette, & qui payent une ſomme pour jouir de ce droit de *ſurvivance. Voyez* ANNUEL, CHARGE, CONCURRENCE, EXERCICE, INSTALLATION, HÉRÉDITÉ, OFFICE, PAULETTE, RECEPTION. (*A*)

SURVIVANCIER, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt celui qui a obtenu la *ſurvivance* d'un office ou autre place, pour l'exercer après le décès de celui qui en eſt actuellement pourvu. *Voyez ci-devant* SURVIVANCE. (*A*)

SURVIVANT, adj. & ſubſt. (*Gram.*) celui qui ſurvit à un autre. Les dons & teſtamens mutuels ſe font au profit du *ſurvivant.*

SURVIVRE, v. act. & neut. c'eſt vivre plus qu'un autre. Le mari a *ſurvécu* à ſa femme. On eſt preſque ſûr de *ſurvivre* à quelques-uns de ceux qu'on aime, & c'eſt une penſée affligeante pour les perſonnes qui ont l'ame délicate & ſenſible. Il y a des contrées où il eſt honteux à une femme de *ſurvivre* à ſon mari; aucune où il ſoit honteux à un mari de *ſurvivre* à ſa femme. Voilà une des plus fortes preuves de notre injuſtice, de notre cruauté, de notre deſpotiſme & de notre jalouſie. On dit au figuré, il a *ſurvécu* à ſa fortune, à ſon eſprit, à ſon honneur, à ſa réputation. Il y a pour les auteurs de mode une eſpece de mort qu'ils ſentent, & qui leur donne bien de l'humeur, c'eſt celle du genre dans lequel ils ont écrit. L'homme vain eſt bien fâché de *ſurvivre* à l'auteur. Faiſons donc, ſi nous pouvons, des ouvrages qui ſoient de tous les tems & de tous les pays.

SURUNGA, (*Géogr. mod.*) une des quinze provinces de la grande contrée du ſud-eſt de l'empire du Japon; elle a deux journées & demie de longueur, s'étendant de l'eſt à l'oueſt, & eſt diviſée en ſept diſtricts; cette province ſe diſtingue par la variété de ſes villes, villages, collines, & plaines fertiles. (*D. J.*)

SURUNGA, (*Géog. mod.*) ville du Japon, capitale de la province de ſon nom, dans l'île de Niphon; elle eſt toute ouverte, & pleine de boutiques fournies d'étoffes à fleurs de toute eſpece. On bat de la monnoie dans cette ville, comme à Jédo & à Méaco; & l'on y fait en particulier des cobangs, qui ſont des pieces d'or plates & en ovale, de la valeur d'environ cinq ducats. Le château qui lui ſert de défenſe eſt un bâtiment quarré, fortifié par des foſſés & de hautes murailles de pierres de taille. *Long.* 156. 35. *latit.* 34. 27. (*D. J.*)

SUR UN PIÉ, (*Rubannerie.*) paſſer *ſur un pié*,

ſe dit lorſque dans un patron, il n'y a que 12 marches écrites au lieu de 24 qui devroient y être, ce que l'on verroit dans une Planche où le patron ſeroit écrit ſur un pié, & ſe comprendroit aiſément par la comparaiſon de cette Planche avec une autre où le deſſein ſeroit ſur deux : expliquons ceci ; une haute-liſſe qui eſt toujours la premiere, c'eſt-à-dire, la plus près du porte-rame de devant venant à lever, leve avec elle, toutes les rames qu'elle porte ſuivant le paſſage du patron. La ſeconde levant à ſon tour, fait le même effet, excepté que toutes les rames qui laiſſoient ſur la premiere, vont prendre ſur celle-ci, & ainſi des autres alternativement. Ceci entendu, on voit que lorſqu'on dit *ſur un pié*, on ſouſ-entend que toute rame doit avoir ſon contraire, & que par conſéquent un point noir, autrement appellé *pris*, doit avoir pour répétition un point blanc appellé *laiſſé*, ou pour mieux le faire entendre, un point déſigne deux hautes-liſſes ; donc ſi un point fait un pris ſur la premiere haute-liſſe, il fera un laiſſé ſur la ſeconde ; au contraire, s'il fait un laiſſé ſur cette premiere, il fera un pris ſur la ſeconde ; il eſt donc preſque inutile d'écrire un patron ſur deux piés ; & ce n'eſt que pour ſatisfaire à la routine de certains anciens ouvriers, que l'on s'aſſujettit encore à cet uſage. Des figures montreroient mieux encore ce dont il s'agit. Si on voyoit les rames des extrémités ou bords de l'ouvrage, qui a80 rames de large ; on ne verroit lever ſur la premiere marche de ce patron que tous les points noirs de cette largeur de 80, & à l'autre marche le contraire. Ce qui eſt dit ici, doit ſervir de regle pour expliquer ce que l'on entend par deux piés.

SURVUIDER, v. act. (*Gram.*) ôter ce qu'il y a de trop dans un vaiſſeau, un ſac, pour le répandre dans un autre.

SUS, (*Géog. anc.*) torrent de la Béotie ; Pauſanias, *l. IX. c. xxx.* après avoir dit que ce torrent tombe du mont Olympe, ajoute que les habitans de Lariſſe avoient une tradition qui concernoit ce torrent, & il la rapporte. (*D. J.*)

SUS, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, au royaume de Maroc ; elle eſt bornée au nord par l'Atlas, au midi par la Numidie, au levant par le fleuve *Sus*, & au couchant par l'océan. Cette province contient la plus grande partie du royaume de Maroc, & renferme les villes de Meſſe, Tecéut, Garet, Tarudante, Tagoaſt, Aguer, & Garitgueſſen. Cette province eſt fort peuplée ; & ſa plus grande partie eſt un pays plat qui s'arroſe avec les eaux du *Sus*, qu'on tire par des canaux & des rigoles ; il y a beaucoup de blé, de troupeaux, de vergers, de légumes, & de palmiers. Les habitans ſont Bereberes, & ont plus d'adreſſe pour les armes que les autres barbares.

SUS LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, au royaume de Maroc ; il y a quelque apparence que c'eſt l'*Una* de Ptolomée, qui la met au huitieme degré de longitude, ſous le 28. 30. de latitude. Elle tire ſa ſource du grand Atlas, traverſe les plaines de *Sus* auxquelles elle donne ſon nom, arroſe les pays les plus fertiles de ces quartiers, & vient ſe perdre dans l'océan, près de Guerteſſen. (*D. J.*)

SUSA, (*Géog. anc.*) nous diſons *Suſes* ou *Suzes* en françois. *Voyez* SUSES.

Suſa, ville de Perſe, & la capitale de la Suſiane ; elle fut autrefois la réſidence des rois de Perſe, comme le remarque Pline, *l. VI. c. xxvij.* Il ajoute qu'elle fut bâtie par Darius fils d'Hyſtaſpes : *vetus regia Perſarum Suſa à Dario Hyſtaſpis filio condita.* Cela n'eſt pas juſte, à-moins que Pline par le mot *condita*, n'entende un rétabliſſement, ou une nouvelle enceinte ; car *Suſa* eſt une très-ancienne ville, qui, ſelon Strabon, *l. XV. p. 228.* a été bâtie par Tahonus, pere de Memnon. Il lui donne un circuit de vingt-ſix ſtades, une figure oblongue, & une fortereſſe nommée *Memnoneum.* Hérodote dit que *Suſa* eſt appellée *ville de Memnon :* Strabon compare les murs de cette ville avec ceux de Babylone. Je ne m'en rapporterai donc pas à Polyclete, qui vouloit que la ville de *Suſa* n'eût point de murailles ; cela n'eſt nullement croyable de la capitale d'un empire, ni d'une ville, où, ſelon Diodore de Sicile, *l. XVII. c. lxvj.* on gardoit des tréſors immenſes, que divers rois avoient amaſſé depuis pluſieurs ſiecles, pour que leur poſtérité pût s'en ſervir dans un cas de néceſſité.

L'Ecriture-ſainte parle beaucoup de *Suſes*, qu'elle nomme en hébreu *Suſan*, mot qui ſignifie un *lis* ; c'eſt dans cette ville qu'arriva l'hiſtoire d'Eſther. C'eſt ſur le fleuve qui y couloit, que Daniel eut la viſion du bélier à deux cornes, & du bouc qui n'en avoit qu'une ; c'eſt auſſi dans cette ville que Benjamin de Tudele & Abulfarage mettent le tombeau de ce prophete. Enfin, c'eſt à Suſan que Néhémie obtint du roi Artaxerxès la permiſſion de retourner en Judée, & de réparer les murs de Jéruſalem. (*D. J.*)

SUSAIN, *ou* SUSIN, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un pont briſé, ou une partie du tillac, qui regne depuis la dunette juſqu'au grand mât.

SUSANNÉ, *terme de Pratique*, ſynonyme à *ſuranné*, & moins en uſage. *Voyez* SURANNÉ.

SUSBANDE, ſ. f. c'eſt *dans l'Artillerie*, une bande de fer qui couvre le tourillon d'un canon ou d'un mortier quand ils ſont ſur leur affut ; elle eſt ordinairement à charniere. *Voyez* AFFUT. (*Q*)

SUSBEC, ſ. m. (*Fauconnerie.*) maladie d'oiſeaux qui en fait mourir un grand nombre ; c'eſt une pituite chaude & ſubtile qui leur diſtille du cerveau.

SUSCEPTIBLE, adj. (*Gram.*) capable de recevoir ; cette terre eſt *ſuſceptible* d'amélioration ; cet homme d'amendement ; cet enfant d'éducation ; ce ſujet d'ornement ; l'eſprit du peuple de toutes ſortes de mauvaiſes impreſſions. De *ſuſceptible*, on a fait *ſuſceptibilité*, *ſuſception.*

SUSCES, ſ. f. (*Com.*) étoffes qui ſe fabriquent au Bengale ; ce ſont des eſpeces de taffetas que les Anglois portent à Madras où ils ſont de vente.

SUSCITER, v. act. (*Gram.*) produire, faire naître ; Jeſus-Chriſt diſoit que de ces pierres qui étoient à ſes piés, il en pouvoit *ſuſciter* des enfans à Abraham ; Dieu a *ſuſcité* de tems en tems des prophetes, des martyrs, des docteurs, qui ont uni leurs voix à celle de l'univers pour annoncer aux hommes ſa gloire, ſa puiſſance, ſa juſtice, ſon exiſtence. *Suſciter* lignée à ſon frere, c'eſt faire revivre ſon nom, en épouſant ſa veuve ; on dit *ſuſciter* une affaire fâcheuſe, une querelle, un procès, des envieux ; cet Ouvrage nous a *ſuſcité* bien des ennemis.

SUSCRIPTION, ſ. f. (*Gram.*) adreſſe qui eſt écrite ſur le dos d'une lettre miſſive. *Voyez* ADRESSE & LETTRE.

La *ſuſcription* doit contenir le nom, les qualités, la profeſſion, ou la demeure de celui à qui l'on écrit. Sous le mot de *demeure*, eſt compris le nom de la province, de la ville, du quartier, & même de la rue où celui à qui la lettre s'adreſſe fait actuellement ſon ſéjour ; parce que des erreurs ſur ces différens points dans les *ſuſcriptions* ou adreſſes des lettres, ſont quelquefois de la derniere conſéquence. *Dictionnaires de Commerce & de Trévoux.*

SUSDAL, (*Géog. mod.*) province de l'empire ruſſien, avec titre de duché. Elle eſt bornée au nord par le Volga, au midi par le duché de Moskou, au levant par celui de Wolodimer, & au couchant par ceux de Jéroſlaw & de Roſtow ; c'eſt un pays en friche, & tout couvert de forêts remplies de bêtes fauves. La capitale & la ſeule ville de cette province, en a pris le nom ; elle a titre d'archevêché, & eſt ſituée dans la partie méridionale du pays, mais toutes

ſes maiſons ſont en bois, & ceux qui les habitent dans la pauvreté ou la ſervitude, tant l'empire ruſſe eſt encore barbare. *Long. 59. 38. latit. 56. 14.* (*D. J.*)

SUSE, PROVINCE DE, (*Géog. mod.*) province des états du roi de Sardaigne dans le Piémont, avec titre de marquiſat, & de vallée ou val. Elle eſt bornée au nord par le val de Maurienne, au midi par le val de Carmagnole, à l'orient par la province de Turin, & au couchant par les Alpes. *Suſe* eſt ſa capitale; ſes deux principales rivieres ſont la Doria & le Cénis. Cette province autrefois très-étendue ſous le nom de *Marche Seguſiane*, n'a guere aujourd'hui que vingt-quatre milles de longueur, ſur huit milles de largeur. Sa partie ſeptentrionale eſt inhabitable & impraticable, à cauſe des hautes montagnes qui la couvrent, & qui ſont partie du mont Génevre & des monts Cénis. On ne peut paſſer de la vallée de Prégel dans le val de *Suſe*, que par trois endroits qui ſont le col de Collet, le col de la Rouſſe, & le col de Féneſtrelles. (*D. J.*)

SUSE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie dans le Piémont, capitale de la province à laquelle elle donne ſon nom. Elle eſt ſituée ſur les bords de la Doria, à 15 lieues au nord-oueſt de Turin. Elle eſt environnée de montagnes & de collines fertiles en fruits & en vins. La plaine eſt arroſée par la Doria & par le Cénis, qui fourniſſent aux habitans des eaux ſaines, & à la terre une grande fécondité. Son gouverneur eſt en même tems gouverneur de la province; & la citadelle a ſon gouverneur particulier. *Long. 24. 43. lat. 45. 7.*

Cette ville eſt miſe par les anciens au nombre des villes les plus illuſtres des Alpes. On l'appelloit *Seguſio*, *Secuſio*, *Secuſia*, *Seguſium*, & ſes habitans *Seguſini*. On y voit encore quelques reſtes des ouvrages des Romains, & entr'autres ceux d'un arc de triomphe élevé à l'honneur d'Auguſte.

Ammian Marcellin nous apprend qu'on y voyoit le tombeau du roi Cottius, qui y avoit fait ſa réſidence. Elle étoit encore très-célebre lorſqu'elle devint la capitale du marquiſat auquel elle donna ſon nom, & qui comprenoit une partie de la Lombardie & de la Ligurie. Mais ſi la ville de *Suſe* eſt fameuſe par ſon ancien luſtre, elle ne l'eſt pas moins par les fureurs de la guerre auxquelles ſa ſituation l'a toujours expoſée.

Bellovèſe, Brennus & les Carthaginois, prirent cette route pour paſſer en Italie, & commirent bien des hoſtilités dans le pays. Flavius Valens qui vint après eux, ruina cette ville & les bourgades voiſines, après avoir mis à feu & à ſang la vallée de Maurienne. Les Goths firent le même ravage lorſqu'ils paſſerent dans les Gaules, ſous le regne de Théodoric. Les Wandales ne furent pas moins barbares; & l'armée de Conſtantin, victorieuſe de Maxence, après avoir pillé & ruiné tous les environs, détruiſit cette ville de fond en comble. Ce ne fut pas là la fin de ſes malheurs: elle eut beaucoup à ſouffrir de la part des Lombards lorſqu'ils paſſerent dans la Gaule, ſous la conduite d'Amon Zaban & de Rodanus. Les Sarraſins, qui vers l'an 900 traverſerent le val de *Suſe* pour pénétrer en Italie, porterent le fer & le feu dans ce val, & n'épargnerent pas la ville.

Mais de toutes ces calamités, la plus déplorable peut-être, fut celle qu'elle ſouffrit de la part de l'empereur Barberouſſe, quand il paſſa d'Allemagne en Italie. *Suſe* fut abſolument réduite en cendres, & dans cet incendie périrent les archives & les anciens monumens qui prouvoient l'origine de cette ville. Enfin la diviſion de ſes habitans mit le comble à ſes malheurs. Il y a environ quatre cens ans qu'il s'y forma deux partis qui ſe firent une longue & cruelle guerre. Elle ſe trouva par-là tellement dépeuplée qu'elle n'eut plus aucune eſpérance de ſe rétablir, ce qui obligea de reſtraindre l'enceinte des murs au point où on les voit à-préſent. (*D. J.*)

SUSE, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique en Barbarie, au royaume de Tunis ſur la côte, à 2 lieues de Carvan, & à 35 de Tunis. Elle a été autrefois conſidérable, & a ſoutenu de longs ſieges. Les Turcs en ſont aujourd'hui les maîtres. Son terroir ne rapporte que de l'orge, mais le pays a des huiles, des dattes & des figues. (*D. J.*)

SUS-ÉPINEUX, *en Anatomie*, nom d'un muſcle qui prend ſes attaches dans toute la foſſe ſus-épineuſe de l'omoplate, & ſe termine à la facette ſupérieure de la groſſe tubéroſité de l'humerus.

SUSERAIN *ou* SUZERAIN, ſ. m. (*Gramm. & Juriſp.*) il faut porter cette affaire pardevant le juge *ſuſerain*; c'eſt-à-dire, le ſupérieur, le juge de reſſort. Les ſeigneurs *ſuſerains* ſont les ducs, comtes & autres grands ſeigneurs. Ils peuvent être juges de reſſort, & les appellations des juges des hauts juſticiers, ſe relevent devant le juge, ſeigneur *ſuſerain*, quand il a le droit de reſſort. Si le ſeigneur *ſuſerain* eſt un ancien pair de France, les appellations des ſentences rendues par ſes juges ſe relevent immédiatement au parlement; s'il n'eſt pas pair, elles ſe relevent devant les baillis ou ſénéchaux. Aujourd'hui on ne vérifie plus lettres de duché & pairie qu'à la charge du reſſort ordinaire. Loyſeau a obſervé que les mots de *ſuſerain* & de *ſuſeraineté* n'avoient été faits que pour déſigner cette portion de la puiſſance publique & de la ſouveraineté qui a été uſurpée par les particuliers, & que ces termes ſont auſſi étranges, que cette eſpece de ſeigneurie eſt abſurde. Du Tillet dit que le droit de reſſort eſt un droit de ſouveraineté; c'eſt pourquoi les modernes, pour ôter l'équivoque, appellent *ſuſeraineté*, le droit de reſſort que quelques grands ſeigneurs du royaume, ont conſervé: il faut avoir un titre pour cela. *Dict. de Trév.*

SUSES *ou* SUZES, (*Géog. mod.*) ville de Perſe capitale du Kuſiſtan, à 34 lieues au ſud-oueſt d'Iſpahan, ſur le Caron qui eſt le fleuve Eulée des anciens. Les Perſans appellent cette ville *Schouſch* & *Schouſchſter*. Ils tiennent par tradition qu'elle a été bâtie par Houdſchenk, troiſieme roi de Perſe de la premiere race nommée des *Piſchdadiens*. Les tables arabiques placent cette ville dans le troiſieme climat. Elles lui donnent *84. 30 de longit.* & *31. 30. de latit. ſeptentrionale.*

Quant à l'ancienne *Suſes*, cette ſuperbe ville autrefois la réſidence des rois de Perſe en hiver, *voyez l'article* SUSA. (*D. J.*)

SUSIANE, (*Géog. anc.*) les Grecs écrivent tantôt *Suſiana*, tantôt *Suris*; c'eſt une contrée de la Perſe; elle prenoit ſon nom de la ville de Suſes ſa capitale. Cette contrée avoit pour bornes l'Aſſyrie au ſeptentrion, à l'orient l'Elymaïde, dont elle étoit ſéparée par le fleuve Eulée, au midi le golfe Perſique, & le tigre au couchant. Ptolomée, *liv. VI. ch. iij.* lui donne une plus grande étendue; car il y comprend l'Elymaïde, & il lui donne le fleuve Oroatis pour borne du côté de l'orient. Strabon diſtingue les Elyméens des Suſiens; & Pline dit poſitivement que le fleuve Eulée faiſoit la ſéparation entre la *Suſiane* & l'Elymaïde. Le nom moderne de la *Suſiane* eſt *Khus*, ou le *Khuſiſtan*. (*D. J.*)

SUSIDÆ-PYLÆ, (*Géog. anc.*) fameux détroit des montagnes, entre la Perſide propre & la Suſiane, & qui a pris quelquefois le nom de l'une de ces contrées, quelquefois de l'autre. Ce détroit, ou pas de montagnes, eſt appellé *Suſidæ-Pilæ* par Quinte-Curſe, *l. V. c. iij.* & *Rupes-Suſiades*, Σουσιάδαι Πέτραι, par Diodore de Sicile, *l. XVII. c. lxviij.* comme il ſe trouve au-delà du *Paſitigris*, il étoit dans la Perſe

propre : ce qui fait qu'Arrien, *l. III. c. xviij.* le nomme Περσιδαὶ Πύλαι, *PilæPerſides*, & Strabon Περσῖχαι Πύλαι, *PortæPerſicæ*. C'eſt ce que nous connoiſſons à-préſent ſous le nom de *Pas-de-Suſe*. (*D. J.*)

SUSOR, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie, en Aſie, dans l'Anatolie, ſur la côte méridionale de la preſqu'île qui s'étend depuis Smyrne juſqu'à l'île de Scio. Quelques auteurs la prennent pour l'ancienne Téos, patrie d'Anacréon, & épiſcopale ſuffragante d'Ephèſe. (*D. J.*)

SUSPECT, adj. (*Gram.*) ſur lequel on a des ſoupçons bien fondés : un auteur *ſuſpect*, une femme *ſuſpecte*, une opinion, une doctrine *ſuſpecte*, une conduite *ſuſpecte*, des mœurs *ſuſpectes* ; qui eſt-ce qui n'eſt pas un peu *ſuſpect* en ce monde ?

SUSPENDRE, v. act. (*Gram.*) c'eſt attacher quelque choſe en-haut : on *ſuſpend* une cage, un luſtre, une cloche ; la terre eſt *ſuſpendue* dans l'eſpace ; au figuré, on dit *ſuſpendre* un jugement, *ſuſpendre* ſon jugement, demeurer *ſuſpendu* entre la crainte & l'eſpérance ; *ſuſpendre* les progrès de la corruption, du luxe, de l'impiété ; *ſuſpendre* de ſes fonctions un prêtre, un officier de juſtice, *&c.*

SUSPENS, adj. (*Juriſp.*) du latin *ſuſpenſus*, eſt celui qui a encouru la peine de la ſuſpenſe, c'eſt-à-dire, que l'on a ſuſpendu de quelques fonctions eccléſiaſtiques. *Voyez ci-après* SUSPENSE. (*A*)

SUSPENSE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt une interdiction faite à un clerc de faire les fonctions de ſon ordre pendant un certain tems, à la différence de l'interdiction à perpétuité qui emporte la dépoſition.

La *ſuſpenſe* eſt une peine propre aux clercs ; elle eſt plus ou moins grave, ſelon la qualité des fautes, & elle varie auſſi quelquefois ſelon les uſages des égliſes.

C'eſt ordinairement la premiere peine que prononce le juge d'égliſe.

Il peut l'ordonner ſur un ſimple interrogatoire de l'accuſé.

Le decret d'ajournement perſonnel emporte *ſuſpenſe* contre les clercs.

On diſtingue la *ſuſpenſe* en locale ou perſonnelle ; elle eſt locale, quand l'eccléſiaſtique n'eſt interdit de ſes fonctions que dans un certain lieu, & perſonnelle, s'il l'eſt en tout lieu.

Elle peut être générale ou bornée à certaines fonctions, comme pour la prédication ſeulement, ou pour la confeſſion, ou pour la célébration de la meſſe.

Elle peut être indéfinie ou bornée à un tems plus ou moins long, auquel cas elle ceſſe de plein droit après l'expiration du terme.

Un clerc peut auſſi être interdit, non des fonctions de ſon ordre, mais de quelqu'autre droit, comme un chanoine que l'on prive pour un tems du droit de ſuffrage, ou de l'entrée au chœur, ou du revenu de ſon bénéfice.

Celui qui n'obſerve pas la *ſuſpenſe*, encourt l'irrégularité. *Voyez l'inſtitution au droit eccléſ.* de M. Fleury, & le *mot* IRRÉGULARITÉ. (*A*)

SUSPENSEUR MUSCLE, (*Anat.*) ce muſcle du teſticule, autrement nommé *cremaſter*, vient non-ſeulement de la partie inférieure du muſcle oblique interne, mais encore de la corde tendineuſe, ou ligament de Fallope, qui eſt formée de l'union des muſcles obliques & tranſverſes dans leur partie inférieure.

Le muſcle *ſuſpenſeur* deſcend le long de la tunique vaginale ; à meſure qu'il approche des teſticules, les fibres charnues qui le compoſent, s'écartent, & leur expanſion ſemble former une eſpece de membrane, que pluſieurs anatomiſtes ont nommé *erythroïde* ou *rougeâtre*, laquelle eſt étroitement unie à la vaginale.

Véſale a le premier décrit par lettres le muſcle *ſuſpenſeur* du teſticule & ſon origine, Caſſerius enſuite ; & Cowper beaucoup mieux. (*D. J.*)

SUSPENSIF, adj. (*Juriſprud.*) eſt ce qui a l'effet de ſuſpendre l'exécution d'un jugement ; en général l'appel n'eſt pas ſimplement dévolutif, il eſt auſſi *ſuſpenſif*, excepté dans les cas ou le jugement eſt exécutoire par proviſion. *Voyez* APPEL, EXÉCUTION, DÉFENSES, JUGEMENT, MATIERE SOMMAIRE, PROVISION, SENTENCE PROVISOIRE. (*A*)

SUSPENSION, ſ. f. *en Méchanique*, le point de *ſuſpenſion* d'une balance eſt le point où la balance eſt arrêtée & ſuſpendue. Les points de *ſuſpenſion* des poids de la balance ſont les points où ſont attachés ces poids. Le point de *ſuſpenſion* d'une balance à bras égaux eſt le point de milieu de la balance. Il n'en eſt pas de même de la balance romaine, dont le point de *ſuſpenſion* eſt fort près d'une de ſes extrémités. *Voyez* APPUI, BALANCE, LEVIER, PESON, ROMAINE. (*O*)

SUSPENSION, (*Belles-Lettres.*) figure de rhétorique par laquelle l'orateur commence ſon diſcours de maniere que l'auditeur n'en prévoit pas la concluſion, & que l'attente de quelque choſe de grand excite ſon attention & pique ſa curioſité. Telle eſt cette penſée de Brebeuf dans ſes entretiens ſolitaires. Il s'adreſſe à Dieu :

Les ombres de la nuit à la clarté du jour,
Les tranſports de la rage aux douceurs de l'amour,
A l'étroite amitié la diſcorde & l'envie,
Le plus bruyant orage au calme le plus doux,
La douleur au plaiſir, le trépas à la vie,
Sont bien moins oppoſés que le pécheur à vous.

Autre ſorte de *ſuſpenſion :*

Vel pater omnipotens adigat me fulmine ad umbras ;
Pallentes umbras erebi, noctemque profundam,
Ante pudor quam te violo, aut tua jura reſolvo.

Didon s'arrête à la fin du premier vers : elle fortifie ſon ſerment, elle s'effraye elle-même par des ſpectres, afin de s'encourager à tenir ſon ſerment.

Voici une même *ſuſpenſion* dans des vers qui ne le cedent point en beauté à ceux de Virgile ; c'eſt Clitemneſtre qui s'adreſſe à Oreſte qui avoit demandé en mourant que ſa cendre fût dépoſée à côté de celle d'Agamemnon ſon pere ; elle lui dit : *tu veux donc*

Que je deſcende au fond de ces grands monumens ;
Où la nuit du trépas, cette nuit immobile,
De l'ombre de ton pere eſt l'éternel azile.

SUSPENSION, ſ. f. *en Muſique ;* on appelle ainſi tout accord ſur la baſſe duquel on ſoutient un ou pluſieurs ſons de l'accord précédent, avant que de paſſer à ceux qui lui appartiennent ; comme ſi la baſſe paſſant de la tonique à la dominante, je ſuſpens encore quelques inſtans ſur cette dominante l'accord de la tonique qui la précede, avant que de le réſoudre ſur le ſien, c'eſt une *ſuſpenſion.*

Il y a des *ſuſpenſions* qui ſe chiffrent & entrent dans l'harmonie ; quand elles ſont diſſonantes, ce ſont toujours des accords par *ſuppoſition. Voyez* SUPPOSITION. D'autres *ſuſpenſions* ne ſont que de goût ; mais de quelque nature qu'elles ſoient, on doit toujours les aſſujettir aux trois regles ſuivantes.

1°. La *ſuſpenſion* doit ſe faire ſur le frappé de la meſure, ou du moins ſur un tems fort.

2°. Elle doit toujours ſe réſoudre diatoniquement, ſoit en montant, ſoit en deſcendant, c'eſt-à-dire que chaque partie qui a ſuſpendu, ne doit enſuite monter ou deſcendre que d'un degré, pour arriver à l'accord naturel de la note de baſſe qui a porté la *ſuſpenſion.*

3°. Toute *ſuſpenſion* chiffrée doit ſe ſauver en deſcendant, excepté la ſeule note ſenſible qui ſe ſauve en montant.

Avec ces précautions il n'y a point de *ſuſpenſion* qui ne puiſſe ſe pratiquer avec ſuccès; mais c'eſt au goût ſeul qu'il appartient de les diſtribuer à-propos. (*S*)

SUSPENSION, (*Juriſprud.*) ſignifie quelquefois ceſſation, interruption, comme quand on dit qu'il y a eu ceſſation de pourſuites.

Quelquefois *ſuſpenſion* ſignifie *interdiction*; c'eſt ainſi que les défenſes que les cours font aux officiers inférieurs, portent ordinairement la clauſe *à peine de ſuſpenſion de leurs charges*. *Voyez* INTERDICTION.

En matiere canonique on dit plutôt *ſuſpenſe* que *ſuſpenſion*. *Voyez* SUSPENSE. (*A*)

SUSPENSION D'ARMES, *en terme de Guerre*, eſt une treve de peu de jours dont les parties belligerantes conviennent pour avoir le tems d'inhumer leurs morts, d'attendre du ſecours ou les ordres de leurs ſouverains, *&c. Chambers*.

C'eſt auſſi une treve ou un tems pendant lequel on convient de ne faire aucun acte d'hoſtilité de part & d'autre. *Voyez* ARMISTICE. (*Q*)

SUSPENSION, *terme d'Horlogerie*, ſe dit en général des pieces ou parties par leſquelles un régulateur eſt ſuſpendu.

Suſpenſion par des ſoies. La *ſuſpenſion* la plus uſitée du pendule, lorſqu'il eſt court & léger, comme celui des pendules à reſſort, des réveils, *&c.* eſt une ſoie doublée & attachée au coq par ſes deux extrémités; le haut de la verge du pendule qui dans ce cas eſt recourbé, s'accroche au milieu de la ſoie, & le mouvement eſt communiqué à ce pendule au moyen de la fourchette qui le prend aux environs du tiers de ſa longueur. *Voyez* FOURCHETTE & PENDULE.

Suſpenſion par des reſſorts. Dans les pendules à grandes vibrations, au lieu de ſoie on ſe ſert de deux reſſorts très-affoiblis, qui paſſant au-travers du coq ont retenus par les parties de cuivre où ils ſont rivés. Dans cette pratique, la fourchette a le même uſage que dans la précédente. *Voyez* la *fig.*

Suſpenſion par des couteaux. Une autre *ſuſpenſion* qui eſt encore fort uſitée dans les pendules, ſur-tout en Angleterre, c'eſt celle qu'on appelle *ſuſpenſion à couteaux*. Elle n'exige point de fourchette, le pendule y eſt ſuſpendu à une tige, aux extrémités de laquelle on forme des angles d'environ 30 degrés, ou des couteaux, leſquels s'appuient dans des angles internes plus ouverts fixés ſur chacune des platines, ou comme le pratique M. Graham ſur des plans droits paralleles; les angles étant alors le centre de l'arc décrit, le frottement devient peu conſidérable; & l'on remédie au petit retard qui peut naître de la diminution d'élaſticité des reſſorts.

Suſpenſion par des rouleaux. M. Suly, ingénieux artiſte, employoit pour le régulateur de ſes pendules & montres marines, une *ſuſpenſion* que quelques horlogers ont auſſi appliquée aux pendules ordinaires. Elle conſiſtoit en deux grands rouleaux poſés paralelement aux platines, & formant entr'eux un angle curviligne auſſi grand qu'il ſe pouvoit. Le pivot de l'arbre qui portoit le pendule & qui en étoit le plus près venoit s'appuyer dans l'angle ci-deſſus. Quand le pendule étoit en vibration, tout le frottement de la *ſuſpenſion* étoit peu ſenſible; ce frottement ſe tranſportant ſur les pivots des rouleaux, qui parcouroient un eſpace diminué, dans le rapport de leur grandeur à celle de leurs pivots. L'expérience a fait voir que cette *ſuſpenſion*, quoiqu'inférieure aux précédentes dans les pendules, pouvoit devenir fort utile pour diminuer le frottement des pivots des balanciers.

SUSPENSOIRE, LIGAMENT, (*Anatom.*) un des quatre ligamens ainſi nommés du foie; c'eſt celui qui fait le partage de la ſurface convexe du foie en deux lobes. Ce ligament n'eſt que la continuation de ce repli du péritoine qui loge la veine ombilicale: il eſt attaché par ſa partie inférieure tout le long de la ſurface convexe du foie, qui répond directement à ſa ſciſſure, & il diſtingue par-là le grand lobe d'avec le petit; il s'avance même pardevant juſqu'au commencement de la ſciſſure, où il communique avec une capſule particuliere, en s'attachant dans tout ce trajet, non-ſeulement à l'appendice d'un os du ſternum nommé *xiphoïde*, mais même aux portions du diaphragme qui lui répondent; il ſe termine enfin environ le milieu de la partie ſupérieure & poſtérieure du foie à ſon ligament nommé *coronaire*. Ce ligament moyen s'attache auſſi obliquement le long de la partie ſupérieure & poſtérieure de la gaîne du muſcle droit. (*D. J.*)

SUSPENSOIRE, *terme de Chirurgie*, bandage qui ſert à contenir l'appareil appliqué ſur le ſcrotum. *Voyez* SCROTUM.

Le *ſuſpenſoire* eſt une eſpece de poche dont on ne peut déterminer la largeur: il faut qu'elle ſoit proportionnée au volume du *ſcrotum*; il ſe fait ordinairement avec une piece de linge ou de ſutaine de 8 pouces en quarré, pliée en deux parties égales. On la coupe par un côté, depuis le milieu juſqu'à la réunion des deux angles de cette extrémité, en obſervant de décrire une ligne courbe. On coud enſuite l'endroit coupé, ce qui donne une eſpece de poche. On fait un trou au milieu de la partie ſupérieure de cette poche pour paſſer la verge. On coud enſuite un bout de bande de trois quarts d'aune de long, garnie de quelques œillets à l'un des angles ſupérieurs; & un autre bout de bande d'un demi-pié, garni de même à l'autre côté. On place aux angles inférieurs deux autres bouts de bande de demi-aune pour faire paſſer ſous les cuiſſes. Les chefs ſupérieurs s'attachent autour du corps comme une ceinture, & les inférieurs paſſent de devant en arriere; & après avoir croiſé chaque cuiſſe au-deſſous du moignon de la feſſe, ils ſeront attachés aux côtés de la ceinture, un à droite; l'autre à gauche. *Voyez* la *fig. 11. & 12. Pl. XXVII.* le *ſuſpenſoire* eſt lui-même un excellent ſecours, & un moyen curatif du varicocele. *Voyez* VARICOCELE. (*Y*)

SUSPICION, ſ. f. (*Gram.*) ſoupçon, méfiance; il y a de véhémentes *ſuſpicions* qu'il a fait le libelle qu'on lui attribue. La moindre *ſuſpicion* de partialité dans une affaire, doit nous en écarter, par reſpect pour nous-mêmes & pour les autres. C'eſt le caractere de l'accuſé qui affoiblit ou fortifie la *ſuſpicion*.

SUSSEX, (*Géog. mod.*) province maritime d'Angleterre, dans la partie méridionale de ce royaume, avec titre de comté. Cette province nommée anciennement *Suth-ſex*, a retenu le nom des Saxons méridionaux, dont le royaume comprenoit ce comté avec le province de Surreq. Le *Suſſex* s'étend en long du levant au couchant le long de l'Océan, qui le borne au midi & au ſud-eſt. Du côté du nord, il fait face au comté de Southampton; ſa longueur eſt de 64 milles, ſa largeur de 20 milles, & ſon circuit de 58 milles.

Il eſt partagé en ſix grands quartiers, que les habitans du pays appellent *rapes*; ſavoir, Haſtings, Pevenſey, Lewes, Bramber, Arundel & Chicheſter. Chaque quartier ou rape a une forêt, une riviere & un château, dont il a pris le nom. Ils ſont ſubdiviſés en cinquante-deux hundreds ou centaines, compoſées de trois cens douze égliſes paroiſſiales, dans leſquels ſe trouvent dix-neuf villes ou bourgs à marché, entre leſquels il y en a neuf qui ont droit de députer au parlement; ſavoir, Chicheſter, capitale de la province, Horsham, Midhurſt, Lewes, New-Shoreham, Bramber, Steyning, Eſt-Grinſted & Arundel.

Il y en faut joindre quatre autres, qui ſont des

places maritimes & des ports fameux, & qui avec quatre autres places du comté de Kent, ſont une eſpece de corps à part, & envoient enſemble ſeize députés au parlement, qu'on appelle par honneur les *barons des cinq ports*. Les quatre places du comté de *Suſſex*, ſont Haſtings, Winchelſey, la Rye & Séaford. Les quatre autres de la province de Kent, ſont Douvre, Romney, Sandwich & Hyeth.

Le terroir de cette province abonde en tout ce qui eſt néceſſaire à la vie. La mer fournit quantité de poiſſon. Les Dunes rapportent du blé abondamment. Le milieu du pays eſt tapiſſé de champs, de prés & de riches pâturages. La partie la plus avancée au nord eſt preſque toute couverte de bois, qui procurent l'avantage de pouvoir travailler le fer, dont on trouve des mines dans ce comté.

Enfin cette province eſt féconde en hommes, qui ont rendu leurs noms célébres dans la poéſie, dans les mathématiques & dans les autres ſciences. Je me hâte d'en citer quelques-uns de la liſte de M. Fuller, The *Worthies*, *in* Suſſex.

Dorſet (Thomas Sackville, comte de) homme d'une naiſſance illuſtre, grand tréſorier d'Angleterre, ſous la reine Eliſabeth, & pour dire quelque choſe de plus, beau génie, & excellent poëte. Il naquit dans le comté de *Suſſex* en 1556, fit d'excellentes études à Oxford, à Cambridge & au temple.

Après ſes études, il voyagea en France & en Italie où il ſe perfectionna dans les langues, l'hiſtoire & la politique. A ſon retour en Angleterre, il prit poſſeſſion des grands biens que ſon pere mort en 1566 lui avoit laiſſé, dont il diſſipa en peu de tems la meilleure partie par la ſplendeur avec laquelle il vivoit, ou plutôt par ſes magnifiques prodigalités. Il avoit à ſon ſervice les plus habiles muſiciens de l'Europe, & donnoit ſouvent des feſtins à la reine & aux miniſtres étrangers.

Diſtingué par ſa naiſſance & par ſes qualités, tant naturelles qu'acquiſes, ſa maiſon fut toujours ſur un pié honorable, & conſiſta pendant vingt ans en plus de deux cens vingt perſonnes, ſans compter les ouvriers & autres gens à gage; en même tems il recevoit, par ſa noble façon de penſer, un tiers de moins de relief que les autres ſeigneurs; charitable envers les pauvres dans les années de diſette, il diſtribuoit du blé gratuitement à pluſieurs paroiſſes du comté de *Suſſex*, & en tiroit auſſi de ſes greniers qu'il faiſoit vendre au marché fort au-deſſous du prix courant.

Il fut créé baron de Buckhurſt en 1567, & bientôt après envoyé en ambaſſade vers Charles IX. roi de France, pour des affaires importantes qui regardoient les deux royaumes. En 1589, il fut fait chevalier de l'ordre de la Jarretiere; & en 1591, chancelier de l'univerſité d'Oxford.

En 1598, la reine Eliſabeth voyant que ſes exhortations & les conſeils de l'âge avoient modéré le cours des profuſions dont une certaine grandeur d'ame héréditaire à ſa maiſon avoit été la principale cauſe, le nomma *grand tréſorier d'Angleterre*. Alors cette princeſſe en agit en maîtreſſe judicieuſe & indulgente, elle lui tendit la main pour qu'il pût réparer ſa fortune, prouvant par-là qu'elle le regardoit comme un enfant qui avoit part à ſes bonnes graces. Il mourut ſubitement d'apoplexie étant au conſeil le 19 d'Avril 1608, âgé de 62 ans. Le lord Sackville deſcend de lui en ligne directe.

On a loué beaucoup l'éloquence du comte de Dorſet, mais encore davantage l'excellence de ſa plume. On dit que ſes ſecrétaires ne faiſoient pas grande choſe pour lui, lorſqu'il s'agiſſoit de dreſſer des pieces, parce qu'il étoit fort délicat pour le ſtyle & le choix des expreſſions. Il avoit une maniere peu ordinaire de dépêcher ſes affaires. Son ſecrétaire de confiance, qui l'accompagnoit, prenoit par écrit les noms de ceux qui pourſuivoient quelque demande, & y joignoit la date du tems où ils s'adreſſoient au grand tréſorier pour la premiere fois, enſorte que le nouveau-venu ne pouvoit paſſer devant un autre plus ancien en date, à-moins que ſon affaire particuliere ne pût ſouffrir aucun délai, ou qu'il ne fût queſtion d'affaires d'état preſſantes.

Entre ſes ouvrages poétiques, on doit mettre 1°. ſon *Ferrex* & *Porrex*, fils de Gorboduc, roi de Bretagne, tragédie réimprimée à Londres en 1736, *in*-8°. 2°. le *miroir des magiſtrats*, où l'on prouve par des exemples avec quelle ſéverité le vice eſt puni. A la ſuite de l'épître au lecteur vient l'*introduction* en vers de mylord Sackville. Cette *introduction* eſt une deſcente dans les enfers, à l'imitation du Dante. Comme c'eſt un morceau très-rare & entierement inconnu en France, nous en rapporterons quelques traits qui feront connoître par le pinceau du lord Sackeville les élémens de la poéſie pittoreſque en Angleterre, ſous le regne d'Eliſabeth. L'auteur commence par peindre la *Triſteſſe*, dont la demeure tenoit toute l'enceinte du ténare.

« Son corps ſemblable à une tige brûlée par l'ardeur du ſoleil étoit entierement flétri; ſon viſage » étoit défait & vieilli; elle ne trouvoit de conſolation que dans les gémiſſemens. Telle qu'une glace » inondée de gouttes d'eau, ainſi ſes joues ruiſſeloient de larmes. Ses yeux gros de pleurs auroient » excité la compaſſion des cœurs les plus durs. Elle » joignoit ſouvent ſes débiles mains, en jettant des » cris douloureux qui ſe perdoient dans les airs. Les » plaintes qu'elle faiſoit en conduiſant l'auteur aux » enfers étoient accompagnées de tant de fréquens » ſoupirs, que jamais objet ſi pitoyable ne s'eſt offert » à la vue des mortels.

» A l'entrée de l'affreux ſéjour de Pluton étoit » aſſis le ſombre *Remords*, ſe maudiſſant lui-même, & » ne ceſſant de pouſſer d'affreux ſanglots. Il étoit dévoré de ſoucis rongeans, & ſe conſumoit en vain » de peines & de regrets. Ses yeux inquiets rouloient » de côté & d'autre, comme ſi les furies le pourſuivoient de toutes parts. Son ame étoit perpétuelle» ment déſolée de l'accablant ſouvenir des crimes » odieux qu'il avoit commis. Il lançoit ſes regards » vers le ciel, & la terreur étoit gravée ſur ſon viſage. Il déſiroit toujours la fin de ſes tourmens, mais » tous ſes deſirs étoient infructueux.

» Auprès du *Remords* étoit la *Frayeur* have, pâle » & tremblante, courant à l'avanture d'un pas chan» celant, la parole embarraſſée & le regard tout ef» faré. Ses cheveux hériſſés faiſoient relever ſa coëf» fure. Epouvantée à la vue de ſon ombre même, » on s'appercevoit qu'elle craignoit mille dangers » imaginaires.

» La cruelle *Vengeance* grinçoit les dents de co» lere, méditant les moyens d'aſſouvir ſa rage, & de » faire périr ſon ennemi avant que de prendre aucun » repos.

» La *Miſere* ſe faiſoit auſſi remarquer par ſon viſa» ge décharné, par ſon corps, ſur lequel il n'y avoit » que quelques lambeaux pendans, & par ſes bras » conſumés juſqu'aux os. Elle tenoit un bâton à la » main, & portoit la beſace ſur l'épaule; c'étoit ſa » ſeule couverture dans les rigueurs de l'hiver. Elle » ſe nourriſſoit de fruits ſauvages, amers ou pourris. » L'eau des ruiſſeaux fangeux lui ſervoit de boiſſon, » le creux de la main de coupe, & la terre froide de » lit.

» Le *Souci*, qu'on reconnoiſſoit diſtinctement par » ſes agitations, faiſoit ſur l'ame un autre genre de » pitié. Il avoit les doigts noués & chargés de rides. » A peine l'aurore a-t-elle entr'ouvert nos yeux par » les premiers rayons de la lumiere, qu'il eſt debout,

» ou plutôt ſes paupieres deſſéchées ne ſe ferment » jamais. La nuit a beau faire diſparoître le jour & » répandre ſes voiles ſombres, il prolonge ſa tâche » à la faveur d'une lumiere artificielle.

» Il admiroit d'un œil inquiet le *Sommeil* immobile, étendu par terre, reſpirant profondément, » également inſenſible aux diſgraces de ceux que » maltraite la fortune, & à la proſpérité de ceux » qu'elle éleve. C'eſt lui qui donne le repos au corps, » le délaſſement au laboureur, la paix & la tranquillité » à l'ame. Il eſt le compagnon de la nuit, & fait la meilleure partie de notre vie ſur la terre. Quelquefois il » nous rappelle le paſſé par des ſonges, nous annonce » les événemens prochains, & plus ſouvent encore » ceux qui ne ſeront jamais.

» A la porte de la *Mort* étoit ſon meſſager, vieillard décrépit, courbé ſous le poids des années, » ſans dents, & preſque aveugle. Il marchoit ſur » trois piés, & ſe traînoit quelquefois ſur quatre. » A chaque pas qu'il faiſoit, on entendoit le cliquetis de ſes os deſſéchés. La tête chauve, le corps » décharné, il heurtoit de ſon poing ſec à la porte » de la *Mort*, hâletant, touſſant, & ne reſpirant » qu'avec peine.

» Aux côtés du vieillard étoit la pâle *Maladie* accablée dans un lit, ſans pouls, ſans voix, ſans goût, » & rendant une haleine infecte, objet d'horreur à » ceux qui la regardent.

» Un ſpectacle non moins déplorable s'offroit » près d'elle; c'étoit la *Famine* qui, jettant d'affreux » regards, demandoit de la nourriture, comme étant » prête à expirer. Sa force eſt ſi grande, que les murailles même ne ſauroient lui réſiſter. Ses ongles » crochus arrachent & déchirent tout ce qui ſe » préſente; elle ſe dévore elle-même, rongeant ſa » carcaſſe hideuſe, dont on peut compter les os, » les nerfs & les veines. Tandis que le poëte avoit » ſur elle les yeux fixés & mouillés de larmes de » ſang à la vue d'un pareil objet, elle jette tout-d'un-» coup un cri dont l'enfer même retentit. On vit à » l'inſtant un dard enfoncé au milieu de ſa poitrine, » & ce dard venoit ouvrir un paſſage à ſa vie.

» Enfin parut la *Mort* elle-même, divinité terrible qui, la faulx à la main, moiſſonne indiſtinctement tout ce qui reſpire ſur la terre, ſans que les » prieres, les larmes, la beauté, le mérite, la grandeur, la puiſſance, les royaumes, les empires, » les forces réunies des mortels & des dieux puiſſent ſouſtraire perſonne à ſon pouvoir irréſiſtible. » Tout eſt contraint de ſubir ſes lois inexorables ».

Kidder (Richard), ſavant évêque de Bath & Wells, naquit en 1649, & publia pluſieurs ouvrages théologiques. Il fut tué dans ſon lit à Wells avec ſa femme, par la chûte d'une rangée de cheminée que renverſa ſur ſa maiſon la violente tempête du 26 Novembre 1703. On a fait pluſieurs éditions de ſon livre intitulé, *les devoirs de la jeuneſſe*. Sa *démonſtration du Meſſie* parut à Londres en 1684, 1699 & 1700, en trois volumes *in*-8°. Son *commentaire* ſur les cinq livres de Moïſe, avec une *diſſertation* ſur l'auteur du Pentateuque, a été imprimé à Londres en 1694, deux volumes *in*-8°.

May (Thomas), poëte & hiſtorien, naquit ſous le regne de la reine Eliſabeth, & mourut ſubitement dans une nuit de l'année 1652. Il a donné 1°. cinq pieces de théâtre. 2°. Un poëme ſur le roi Edouard III. imprimé à Londres en 1635, *in*-8°. Ce poëme commence ainſi: « Je chante les hauts faits du troi-» ſieme & du plus grand des Edouards, qui, par ſes » exploits, éleva tant de trophées dans la France » vaincue, s'orna le premier de ſes fleurs de lis, & » porta ſes armes victorieuſes juſqu'au rivage occi-» dental, où le Tage roulant ſur un ſable d'or, ſe » précipite dans l'Océan ». 3°. Une traduction en vers anglois, de la Pharſale de Lucain, imprimée à Londres en 1630, *in*-8°. 4°. Hiſtoire du parlement d'Angleterre de l'année 1640, Londres 1647, *in-fol.* Il dit dans la préface de cette hiſtoire: *Quod plura de patriæ defenſorum, quàm de partis adverſæ rebus geſtis expoſuerim, mirùm non eſt, quoniàm plus familiaritatis mihi cùm ipſis, & major indagandi opportunitas fuit. Si pars adverſa idem tali probitate ediderit, poſteritas omnia geſta magno cùm fructu, cognoſcet.*

Otway (Thomas), fameux tragique anglois, naquit en 1651; il quitta l'univerſité ſans y avoir pris aucun degré, & vint à Londres, où il cultiva la poéſie, & même monta quelquefois ſur le théâtre, ce qui lui valut les bonnes graces du comte de Plimouth, un des fils naturels de Charles II. En 1677, il paſſa en Flandres en qualité de cornette dans les troupes angloiſes, mais il en revint en pauvre équipage, & ſe remit de nouveau à la poéſie, & à écrire pour le théâtre. Il finit ſes jours en 1685 à la fleur de ſon âge, n'ayant que 34 ans. Quoique royaliſte ouvert, & dans la plus grande miſere, il n'obtint jamais de Charles II. le moindre ſecours, & ſe vit réduit par un ſort ſingulier, à mourir littéralement de faim.

M. Addiſon obſerve, qu'Otway a ſuivi la nature dans le ſtyle de la tragédie, & qu'il brille dans l'expreſſion naturelle des paſſions, talent qui ne s'acquiert point par le travail ni par l'étude, mais avec lequel il faut être né; c'eſt en cela que conſiſte la plus grande beauté de l'art; il eſt vrai que quoique ce poëte ait admirablement réuſſi dans la partie tendre & touchante de ſes tragédies, il y a quelque choſe de trop familier dans les endroits qui auroient dû être ſoutenus par la dignité de l'expreſſion. Ses deux meilleures pieces ſont *Veniſe ſauvée*, ou la conjuration découverte, & l'*Orpheline*, ou le malheureux mariage; c'eſt dommage que cet auteur ait fondé ſa tragédie de *Veniſe ſauvée* ſur une intrigue ſi vicieuſe, que les plus grands caracteres qu'on y trouve, ſont ceux de rébelles & de traîtres. Si le héros de cette piece eût fait paroître autant de belles qualités pour la défenſe de ſon pays, qu'il en montre pour ſa ruine, les lecteurs n'auroient pu trop l'admirer, ni être trop touchés de ſon ſort. Mais à le conſiderer tel que l'auteur nous le dépeint, tout ce qu'on en peut dire, c'eſt ce que Saluſte dit de Catilina, que ſa mort auroit été glorieuſe, s'il eût péri pour le ſervice de ſa patrie: *ſi pro patriâ ſic concidiſſet.*

Sa tragédie l'*Orpheline*, quoique toute fictive, peint la paſſion au naturel, & telle qu'elle a ſon ſiege dans le cœur. Mademoiſelle Barry, fameuſe actrice, avoit coutume de dire, qu'en jouant le rôle de *Monime* dans cette piece, elle ne prononçoit jamais ſans verſer des larmes, ces trois mots, *ha! pauvre Caſtalio!* qui par leur ſimplicité ſont un effet d'un pathétique ſublime.

Pell (Jean), mathématicien du xvij. ſiecle, naquit en 1611. Il fut nommé profeſſeur en mathématiques à Amſterdam, & en 1646 à Breda; en 1654 Cromwell alors protecteur, l'envoya pour réſider auprès des cantons proteſtans. Il revint à Londres en 1658, prit la prêtriſe, & fut nommé un des chapelains domeſtiques de l'archevêque de Cantorbery. Il mourut en 1685. Il a publié quelques livres de mathématiques, & entr'autres, 1. celui qui eſt intitulé, *de verâ circuli menſurâ*; 2. table de dix mille nombres quarrés; ſavoir, de tous les nombres quarrés, entre 0 & cent millions, de leurs côtés & de leurs racines. Londres 1672, *in-fol.*

Sadler (Jean) naquit en 1615, & mourut en 1674. Son ouvrage intitulé *les droits du royaume*, parut en 1646, *in*-4°. dans le tems que l'auteur étoit ſecrétaire de la ville de Londres. Cet ouvrage fut fort eſtimé dans ce tems-là, & ne l'a pas été moins depuis.

Olivier Cromwel faiſoit grand cas de M. Sadlerd, & lui offrit par une lettre du 31 Décembre 1649 la place de premier juge de Mounſter en Irlande, avec mille livres ſterling d'appointemens ; mais il s'excuſa de l'accepter. Voici le précis de la lettre de Cromwell, qui peint ſon caractere, ſa conduite, & ſon attention à nommer les meilleurs ſujets à toutes les places du gouvernement, & à les nommer avec des graces irréſiſtibles. Il n'étoit pas poſſible qu'un homme de cette vigilance & de cette habileté ne vînt à triompher au-dedans & au-dehors. Liſons ſa lettre à Sadler.

» Vous propoſer, monſieur, à l'improviſte une » charge importante, c'eſt peut-être s'expoſer à vous » prévenir de maniere à vous empêcher d'y penſer » du tout, ou à prendre le parti de la négative, quand » il s'agira de vous déterminer. Nous avons mure- » ment réfléchi à ce que nous vous offrons, comme » vous vous en appercevrez par les raiſons dont nous » appuyons notre demande, & nous vous l'offrons » de bon cœur, ſouhaitant que ce ſoit Dieu, & non » pas vous qui nous réponde.

» Que Dieu nous ait viſiblement aſſiſté dans les » grandes révolutions arrivées depuis peu parmi » nous, c'eſt une choſe que tous les gens de bien » ſentent, & dont ils lui rendent graces, perſuadés » qu'il a de plus grandes vues encore : & que com- » me il a manifeſté, par tout ce qui s'eſt paſſé, ſa ſé- » vérité & ſa juſtice, il viendra auſſi un tems, où » il fera éclater ſa grace & ſa miſéricorde.

» Quant à nous, dont il s'eſt ſervi comme d'inſ- » trument pour cette œuvre, ce qui cauſe notre joie, » c'eſt que nous faiſons l'œuvre de notre maître ; » qu'il nous honore de ſa protection ; & que nous » vivons dans l'eſpérance qu'il ramenera la paix, & » qu'il nous introduira dans le royaume glorieux & » pacifique qu'il a promis.

» Si cette eſpérance nous conſole, nous ne ſom- » mes pas moins réjouis de voir que les affaires pren- » nent un tour qui donne lieu de croire que l'éter- » nel a deſſein de faire ſentir à cette pauvre île les » effets de ſa miſéricorde. Nous ne pouvons donc » nous diſpenſer de faire tout ce qui dépend de nous, » (en qualité de foible inſtrument), pour répondre » aux vues de Dieu, quand l'occaſion s'en pré- » ſente.

» On avoit coutume d'avoir dans la province de » Mounſter un premier juge, qui, conjointement » avec quelques aſſeſſeurs, décidoit des affaires ; » c'eſt cet emploi que je vous prie d'accepter. Com- » me je crois que rien ne vous conviendra mieux » que d'avoir des appointemens fixes, j'oſe vous » promettre mille livres ſterling par an, payables tous » les ſix mois. J'ignore juſqu'où vous regarderez cet » emploi comme une vocation ; ce dont je ſuis ſûr, » c'eſt que je n'ai jamais rien fait avec plus de plai- » ſir. Informez-moi cependant le plutôt que vous » pourrez de votre réſolution. Je me recommande » à vos prieres, & ſuis votre affectionné ami & ſer- » viteur.

O. CROMWELL.

Corke, le 31 Décembre 1649.

Selden (Jean) eſt regardé des étrangers pour un des ſavans hommes de l'Europe ; mais ils ignorent en général la gloire qu'il s'eſt acquiſe dans ſon pays, en qualité de membre du parlement, & le rôle qu'il y a joué, ſans pour cela diſcontinuer la culture des lettres, & ſans que les traverſes qu'il eſſuya en défendant les droits de la nation, aient eu le pouvoir d'ébranler la force de ſon ame. Il avoit pris pour ſa deviſe ces mots grecs, περι παντος την ελευθεριαν, *la liberté ſur toutes choſes.*

Il naquit en 1584, étudia à Oxford, s'y diſtingua, & ſe fit bientôt une grande réputation par les écrits qu'il mit au jour, conſécutivement ſur divers ſujets. En 1621 le roi Jacques I. mécontent du parlement, fit arrêter Selden, avec quelques-uns des membres de la chambre des communes. En 1625, il fut élu député au premier parlement qui ſe tint ſous Charles I. & alors il ſe déclara nettement contre le duc de Buckingham. Il s'oppoſa encore fort vivement au parti de la cour en 1627 & 1628.

» Je ne prens pas la parole, dit-il, dans les dé- » bats qu'il y eut touchant la liberté des ſujets ; je » ne prens pas la parole pour alléguer des raiſons » ſur ce point, le plus important qu'on ait jamais » agité. Cette liberté, qui eſt reconnue, je me flatte » de tout le monde, auſſi bien que des juriſconſul- » tes, a été violée, non ſans qu'on ſe ſoit plaint ; » mais je ne crois pas, que jamais on en ait légitimé » la violation, ſinon en dernier lieu. Le privilege » du *habeas corpus* a été réclamé ; la cauſe a été rap- » portée par ordre du roi ; ſignification s'eſt faite de » la part du conſeil. On a plaidé, on a allégué ſept » actes parlementaires : tout cela n'a ſervi de rien ; » l'autorité ſeule a agi, on a décidé, que quiconque » eſt empriſonné par ordre du roi ou du conſeil, ne » peut être élargi. J'ai toujours vu que dans les af- » faires graves, on a coutume d'alléguer publique- » ment les raiſons qu'on a d'agir : il s'agit ici d'une » affaire où ſa majeſté & ſon conſeil ſont intéreſſés. » Je deſire ſeulement que quelques-uns du conſeil » nous inſtruiſent de ce qui peut fonder un pouvoir » ſi étendu ».

L'an 1629 Selden ſe ſignala de nouveau contre la cour, lorſqu'on agita dans la chambre-baſſe de Votter, ſi la ſaiſie des effets des membres du parlement par les officiers de la douane, n'étoit pas une violation de leurs privileges? L'orateur refuſa de propoſer la queſtion, en conſéquence de la défenſe du roi. Selden lui dit : « il eſt étonnant, M. l'orateur, que » vous n'oſiez faire une propoſition lorſque la cham- » bre vous l'ordonne. Ceux qui vous ſuccéderont, » pourront ainſi déclarer dans tous les cas, qu'ils » ont ordre du roi de ne point faire une propoſition ; » mais ſachez, monſieur, que ce n'eſt point là rem- » plir votre charge ; nous ſommes aſſemblés ici pour » le bien public par ordre du roi, & ſous le grand » ſceau ; & c'eſt le roi lui-même, qui, ſéant ſur ſon » trone, & en préſence des deux chambres, vous a » nommé notre orateur ».

Le roi ayant diſſout le parlement, Selden fut arrêté, & empriſonné dans la priſon du banc du roi, où il courut riſque de la vie, à cauſe de la peſte qui regnoit dans le quartier. Il recouvra la liberté quelque tems après ; & le parlement lui donna cinq mille livres ſterling pour le dédommager des pertes qu'il avoit faites dans cette occaſion.

En 1630, il fut encore empriſonné avec quelques ſeigneurs, ayant été accuſé d'avoir répandu un libelle intitulé *propoſitions pour le ſervice du roi, de brider l'impertinence des parlemens.* La naiſſance de Charles, prince de Galles, engagea le roi à ordonner qu'on mît Selden, & les autres priſonniers, en liberté.

En 1634, il ſurvint une querelle entre l'Angleterre & la Hollande, pour la pêche du hareng ſur les côtes de la grande-Bretangne ; Grotius ayant publié en faveur des Hollandois ſon *mare liberum*, Selden lui répondit par ſon *mare clauſum, ſeu de dominio maris, libri duo*, Londres 1636, *in-8°*. Cet ouvrage le mit ſi bien avec la cour, qu'il ne tint qu'à lui de s'élevet aux premiers emplois, mais il leur préfera le plaiſir de s'appliquer tout entier à l'étude. Le roi lui-même ayant réſolut d'ôter les ſceaux à M. Littleton, eut quelqu'envie de les donner à Selden ; mais les lords Claredon & Falkland déclarerent à ſa majeſté, que

Selden

Selden refuſeroit ce poſte. Il accepta ſeulement la garde des archives de la tour, que le parlement lui confia ; & quelque tems après, il fut mis du nombre des douze commiſſaires établis pour l'adminiſtration de l'amirauté.

En 1654, ſa ſanté s'affoiblit au commencement de cette année, & il mourut le 16 Décembre ſuivant. Ses exécuteurs teſtamentaires ſe déſaiſirent généreuſement de ſa bibliotheque, pour en faire préſent à l'univerſité d'Oxfort. Le docteur Burnet dit que cette bibliotheque étoit eſtimée quelque mille livres ſterling, & qu'on la regardoit comme une des plus curieuſes de l'Europe.

Tous les ouvrages de Selden, ont été recueillis par le docteur David Wilkins, en trois volumes *in-folio*, à Londres en 1726. Les deux premiers volumes contiennent les ouvrages latins, & le troiſieme les anglois. L'éditeur a mis à la tête une vie fort étendue de Selden, & a ajouté à ſon édition quelques autres pieces du même auteur qui n'avoient pas encore paru, entre autres des lettres, des poéſies, *&c.*

Il eſt aſſez ſurprenant, que l'éditeur n'ait point inſéré dans ſa collection l'ouvrage intitulé, *recherches hiſtoriques & politiques* ſur les lois d'Angleterre, depuis les premiers tems juſqu'au regne de la reine Eliſabeth. Cet ouvrage eſt de Selden, & a été publié ſous ſon nom à Londres en 1739, *in-fol.* quatrieme édition. Le but principal eſt de prouver par des déductions hiſtoriques, que les rois d'Angleterre n'ont jamais été revêtus d'un pouvoir arbitraire. Ce livre fut imprimé pour la premiere fois *in-4°.* l'an 1649, peu de tems après la mort de Charles I.

Le ſavoir de Selden eſt connu de tout le monde. Le docteur Hicker obſerve néanmoins, qu'il ne poſſédoit pas à fond l'anglo-ſaxon. Son érudition étoit peu commune, toujours variée, & pleine d'obſervations utiles ; mais il manque à ſes ouvrages la méthode & la clarté du ſtyle. Ses *analecta anglo-britannica* ne font pas connoître, autant qu'on le deſireroit, la religion & le gouvernement des Saxons, ni les révolutions arrivées parmi eux.

Son fameux traité *de diis Siriis*, a trois grands défauts, qui lui ſont communs avec la plupart de ceux qui ont écrit ſur l'idolâtrie des peuples orientaux. 1°. Le peu de choix des citations ; 2°. c'eſt que dans ce nombre, la plûpart de ceux qui ont écrit des dieux de l'Orient, confondent perpétuellement les dieux des Grecs avec ceux des peuples barbares ; 3°. l'explication allégorique des fables, que Selden n'a pas toujours évitée.

Son *hiſtoire des dîmes* choqua extrêmement le clergé, & fut attaquée de toutes parts. Le but de cet ouvrage eſt de prouver que les dîmes ne ſont pas de droit divin, quoique l'auteur ne veuille pas en conteſter aux eccléſiaſtiques la poſſeſſion qui eſt fondée ſur les lois du pays.

Ses travaux ſur les *marbres d'Arundel*, lui ont fait beaucoup d'honneur, & nous ont valu les belles éditions de Prideaux, en 1676, *in-fol.* & de Mattaire, en 1732.

Ses *titres d'honneur* ont été réimprimés trois ou quatre fois ſéparément. Nicholſon dit, que pour ce qui regarde la haute & petite nobleſſe d'Angleterre, elle doit avouer qu'il faut lire cet ouvrage pour acquérir une idée générale de tous les différens degrés de diſtinction, depuis celui d'empereur, juſqu'à celui de gentilhomme campagnard.

Son *mare clauſum* eſt extrêmement loué par les Anglois, qui ſoutiennent conſtamment que l'auteur a démontré contre Grotius par les anciens monumens hiſtoriques, l'empire des Anglois ſur les quatre mers, & que les François, les Flamands & les Hollandois n'ont aucun droit d'y pêcher ſans leur permiſſion ; mais Grotius a pour lui le ſuffrage des étrangers. Quoi qu'il en ſoit, la nation angloiſe eſtima ſi fort l'ouvrage de Selden, que ce livre, par ordre exprès du roi & du conſeil, fut remis publiquement aux barons de l'Echiquier, pour être dépoſé dans les archives, comme une piece ineſtimable, parmi celles qui regardent les droits de la couronne.

Son *fleta, ſeu commentarius juris anglicani*, parut à Londres, *in-4°.* & c'eſt un monument de prix pour la nation. On en a donné une ſeconde édition en 1685, dans laquelle on auroit dû corriger les fautes que Selden lui-même avoit indiquées.

Le livre *de jure naturali, & gentium*, a reçu de grandes louanges de Puffendorf ; mais meſſieurs le Clerc & Barbeyra, penſent différemment. Le premier lui reproche ſes principes rabbiniques, bâtis ſur une ſuppoſition incertaine de la tradition judaïque. Le ſecond ajoute que Selden ſe contente de citer les déciſions des rabbins, ſans ſe donner la peine d'examiner ſi elles ſont juſtes ou non. Il eſt certain que dans un ouvrage de cette nature, il falloit dériver ſes principes des pures lumieres de la raiſon, & non pas uniquement des préceptes donnés à Noé, dont le nombre eſt fort incertain, & qui ne ſont fondés que ſur une tradition douteuſe. Enfin, dans cet ouvrage de Selden il regne beaucoup de deſordre, & ſur-tout l'obſcurité, qu'on remarque en général dans ſes écrits. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SUSTENTATION, ſ. f. (*Gram.*) aliment, nourriture en quantité ſuffiſante à l'entretien de la vie. Il faut manger pour la *ſuſtentation* du corps & des forces. On dit auſſi *ſuſtenter* ; le pain *ſuſtente* beaucoup : ce prélat a *ſuſtenté* en grain, en riz, tous les pauvres de ſon diocèſe pendant les années paſſées. Au figuré, la lecture de l'Ecriture ſainte eſt plus propre qu'aucune autre à *ſuſtenter* l'ame. Je ne ſais ſi on ne dit pas mieux *ſubſtenter*, que *ſuſtenter*.

SUSTEREN, (*Géog. mod.*) petite ville, aujourd'hui bourg d'Allemagne dans le cercle de Veſtphalie, au duché de Juliers, à l'orient de Maſeyck, ſur le ruiſſeau de Zafel. (*D. J.*)

SUSUDATA, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xj.* Il y en a qui veulent que ce ſoit aujourd'hui *Wilnach*, dans la marche de Brandebourg. (*D. J.*)

SUTERA, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile dans le val de Mazzara, entre Fiume de Platani & Fiume Salſo. C'eſt à-peu-près l'endroit où ſe trouve l'ancienne Petrina. (*D. J.*)

SUTHERLAND, (*Géogr. mod.*) province maritime d'Ecoſſe, au nord du comté de Soſs. Elle eſt bornée à l'orient par la mer d'Allemagne, au midi par le Taine, & la riviere d'Okell qui la ſéparent de la province de Roſs ; à l'occident par la ſeigneurie d'Aſſint ; au nord par la province de Strath-Navern, & au nord-eſt par celle de Caithneſs. Sa longueur eſt d'environ 40 mil. & ſa plus grande largeur de 20. Les plus remarquables des rivieres qui l'arroſent ſont le Shin, l'Uns, le Brora & l'Ully, qu'on appelle autrement *Helmſdail*. Cette province eſt toute montueuſe, & entrecoupée de trois grandes forêts remplies de bêtes ſauvages, & d'oiſeaux des bois de diverſes eſpeces. Le plus conſidérable des lacs du pays eſt le lac de Shin : il eſt comme tous les autres fécond en poiſſon. L'orge de cette province eſt le meilleur qui croiſſe dans les pays du nord. On tire du *Sutherland* de très-bon fer des mines. Les anciens comtes de cette province étoient de la maiſon de Murray ; aujourd'hui cette ſeigneurie eſt tombée dans la maiſon des Gordons, dont le chef de la branche aînée prend le titre de duc de *Gordon*. (*D. J.*)

SUTHWELL, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans le Nottingham-Shire ſur la Trent.

SUTRI, (*Géogr. mod.*) en latin *Sutrium*; petite ville d'Italie dans l'état de l'Egliſe, au patrimoine de S. Pierre, ſur le Pozzuolo, à 10 lieues au nord-oueſt de Rome. Il s'y tint un concile en 1046. Elle fut érigée en évêché au cinquieme ſiecle par le pape S. Hilaire; mais ſon état miſérable a fait réunir cet évêché à celui de Népi. *Long.* 30. 5. *latit.* 42. 10. (*D. J.*)

SUTRIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans l'Etrurie. Cette ville étoit autrefois célebre & une ancienne colonie romaine, ſelon Tite-Live *l. IX. c. xxxij.* La colonie y avoit été conduite ſept ans après que les Gaulois eurent pris la ville de Rome, comme nous l'apprend Velléius Paterculus, *l. I. c. xiv.* Auguſte l'augmenta, ce qui fait que dans une inſcription rapportée par Gruter, *pag.* 302. *n.* 1. elle eſt appellée *colonia Julia Sutria.* Pline, *l. III. c. v.* la connoît ſous le nom de *colonia Sutrina*, & nomme ſes habitans *Sutrini.* L'itinéraire d'Antonin qui la marque ſur la voie Claudienne, la met ſur la route de Luques à Rome, entre *Forum Caſſii* & *Baccanæ*, à onze milles du premier de ces lieux, & à douze milles du ſecond. Cette ville conſerve ſon ancien nom. On la nomme préſentement *Sutri.* (*D. J.*)

SUTURE, ſ. f. *en Anatomie*, eſt une connexion ou d'articulation particuliere de certains os dans le corps animal; ainſi nommée parce qu'elle reſſemble à une couture. *Voyez* ARTICULATION.

Il y a deux ſortes de *ſutures*, l'une appellée *vraie*, lorſque les os ſont dentelés comme une ſcie, & reçus mutuellement les uns dans les autres.

L'autre appellée *fauſſe* ou *écailleuſe*, lorſque les os avancent l'un ſur l'autre comme les écailles de poiſſon. *Voyez* ÉCAILLEUSE.

Les os du crâne ſont ordinairement joints enſemble par trois *ſutures* vraies; ſavoir la coronale, qui va d'une tempe à l'autre. *Voyez nos Planches Anat.* & *l'article* CORONAL. La *ſagittale* qui unit les os pariétaux. *Voyez l'article* SAGITTALE. Et la *lambdoïde*, ainſi nommée parce qu'elle reſſemble au lambda grec Λ. *Voyez* LAMBDOÏDE.

Outre ces trois *ſutures* il y en a une quatrieme, qui eſt fauſſe ou écailleuſe, & que l'on ſuppoſe fauſſement n'être pas dentelée. Elle joint les os des tempes à l'os ſphénoïde, à l'occipital, *&c.* & on l'appelle auſſi *ſuture temporale.* Voyez *nos Pl. Anat.* & ÉCAILLEUSE.

Les Naturaliſtes diſent qu'en Perſe on trouve ſouvent des gens qui ont le crâne compoſé d'un ſeul os, ſans aucune *ſuture*, & ſans qu'on voye réſulter de-là aucun inconvénient. M. Fléchier, dans ſa *Vie du cardinal Ximenès*, rapporte auſſi la même choſe de ce cardinal. Il ſemble néanmoins que ce défaut de *ſutures* devroit avoir de fâcheuſes ſuites, comme de rendre la tranſpiration fort imparfaite, & de cauſer par-là des peſanteurs de têtes & des vertiges. *Voyez* CRANE.

La *ſuture ſphénoïdale*, eſt une *ſuture* ainſi appellée parce qu'elle environne l'os ſphénoïde qu'elle ſépare du coronal, de l'os des tempes & de l'occipital. *Voyez* SUTURE, CRANE, SPHÉNOÏDE, *&c.*

SUTURE DU CRANE, (*Phyſiolog.*) on nomme *ſuture* du crâne, l'articulation ou la jonction de ſes os enſemble. Selon le ſyſtème des anciens, toutes les *ſutures* du crâne ſe diviſent en *ſutures* vraies ou dentelées, & en *ſutures* fauſſes ou écailleuſes; nous allons parler phyſiologiquement des unes & des autres en général.

Véſale, & après lui des Anatomiſtes de grande réputation, comme Fallope, Spigel, *&c.* prétendent qu'en examinant la calotte du crâne humain, on ne remarque ſur ſa face concave, à l'endroit des *ſutures*, que des lignes plus ou moins régulieres, au lieu qu'à ſa face convexe les dentelures, comme tout le monde ſait, y ſont très-ſenſibles. On peut encore expoſer cette remarque d'une autre façon, en diſant que les dents qui uniſſent les os coronal, pariétaux & occipital entre eux, ne ſe trouvent qu'à la table interne & au diploé, & qu'il n'y a point de dentelure à la table interne de ces os.

M. Hunauld prévenu en faveur d'une obſervation qui vient de ſi bonne part, & qu'il avoit lui-même vérifiée pluſieurs fois, fut fort étonné d'y trouver par la ſuite des exceptions. Il voulut s'aſſurer en examinant quantité de crânes, ſi ces exceptions n'étoient point un jeu de la nature; & voici ce qu'il a découvert.

Les crânes qu'on étudie le plus, & dont on ſépare les os pour la démonſtration, ſont aſſez ſouvent des crânes de ſujets morts après avoir paſſé l'âge de la jeuneſſe. On ne trouve point pour l'ordinaire de dents à la table interne de ces crânes; & plus les ſujets ſont avancés en âge, & plus l'union des os en-dedans de la calotte du crâne, paroît en forme de lignes; ces lignes même s'effacent entierement dans la vieilleſſe. Au contraire dans le bas âge, il y a des dents à la table interne de la calotte du crâne, & les *ſutures* paroiſſent à ſa ſurface concave. Ces dents & ces *ſutures* y ſont d'autant plus apparentes que les ſujets ſont plus jeunes. Voilà une variété bien certaine, bien conſtante, & qui fait porter à faux l'obſervation de Véſale, & d'autres célebres anatomiſtes. C'eſt de cette variété dont M. Hunauld a tâché de développer les cauſes; & c'eſt ce qu'il a fait avec beaucoup d'eſprit.

Une voûte, dit-il, a plus d'étendue à ſa ſurface convexe qu'à ſa ſurface concave, & plus une voûte eſt épaiſſe, & plus ſa ſurface interne eſt petite par rapport à l'externe. Cette différence d'étendue fait que les pieces qui compoſent une voûte doivent être taillées obliquement, pour être appliquées les unes à côté des autres. Si l'on ſuppoſe que les pieces d'une voûte faſſent également effort pour s'augmenter ſuivant toutes leurs dimenſions, la preſſion de ces pieces les unes contre les autres ſera plus forte vers la ſurface concave, que vers la ſurface convexe. Ces idées ſimples appliquées à ce qui ſe paſſe dans l'augmentation du crâne, ſemblent fournir la raiſon de l'effacement des *ſutures* internes du crâne à un certain âge.

Dans l'enfance, le coronal, les pariétaux, & l'occipital, commencent peu-à-peu à s'ajuſter enſemble par le moyen des dents, & des échancrures qui ſe trouvent à leurs bords. Ces os ſont alors très-minces, & les dents qui ſe trouvent gravées dans toute leur épaiſſeur, ſont auſſi longues à la table interne qu'à l'externe; ainſi les *ſutures* coronale, ſagitale, & lambdoïde, paroiſſent à la ſurface convexe de la calote du crâne, de même qu'à la ſurface convexe; mais enſuite les choſes changent: les os du crâne ſe preſſent mutuellement les uns & les autres, à meſure que leur étendue augmente: comme en même-tems leur épaiſſeur devient plus conſidérable, il faut néceſſairement que les dents aient moins de longueur à la table interne qu'à l'externe, & il faut que la pointe de ces mêmes dents ſoit taillée obliquement, car la calote du crâne ainſi qu'une voûte, a moins d'étendue à ſa ſurface concave, qu'à ſa ſurface convexe; ainſi les bords des os qui la compoſent, pour pouvoir s'appliquer à côté les uns des autres, doivent être taillés obliquement.

A meſure que l'épaiſſeur du crâne augmente, les dents deviennent de plus en plus moins longues à la table interne qu'à l'externe; cette inégalité de longueur fait que les échancrures, qui ne ſont que les interſtices des dents, ont auſſi moins d'étendue à la ſurface concave du crâne, qu'à la ſurface convexe; par conſéquent ſi l'on regarde le dedans de la calote

du crâne, quand il commence à acquérir une certaine épaiſſeur, les *futures* y doivent paroître moins conſidérables qu'à ſa ſurface externe.

Voilà donc déja les dents moins longues, & les échancrures moins profondes à la table interne qu'à l'externe ; mais il faut encore quelque choſe de plus, car avec l'âge les échancrures ſe rempliſſent entierement à la table interne, & les dents y diſparoiſſent entierement.

Lorſque les os de la calote du crâne commencent à ſe preſſer réciproquement, par l'augmentation de leur étendue, la partie de la pointe des dents, qui appartient à la table interne, preſſée contre les échancrures de l'os oppoſé, trouve moins de réſiſtance vers la ſubſtance ſpongieuſe du diploë, que contre la table interne des échancrures où ces dents ſont engagées ; cette partie de la pointe des dents qui appartient à la table interne, ſe dirigera donc vers le diploë : le peu d'épaiſſeur de la table interne rend cette détermination facile ; la table interne de la dent, en ſe portant ainſi vers le diploë, forme un talus, & perd le niveau du dedans du crâne ; mais la table interne du fond de l'échancrure, en profite bientôt, en s'avançant ſur le talus de la dent oppoſée, & elle s'y avance d'autant plus, que les os faiſant plus d'effort les uns contre les autres vers leur ſurface concave qu'ailleurs, y ſont plus diſpoſés à s'étendre vers les endroits où il ſe trouve une diminution de réſiſtance.

Voilà donc en même tems deux nouvelles cauſes qui contribuent à effacer les *futures* du dedans de la calote du crâne. 1°. Toute la pointe des dents qui ſe releve vers le diploë, ceſſe de paroître en dedans du crâne. 2°. La table interne qui s'avance du fond de chaque échancrure, diminue la longueur des dents du côté de leur racine, ainſi par ce double moyen, peu-à-peu & avec le tems, les dents ſe trouvent effacées au-dedans du crâne, il n'y paroit plus de figure, & l'union des os ne ſe fait appercevoir que par des lignes.

Les dents qui compoſent les *futures*, ne ſont pas toutes de la même longueur : les petites dents qui ne ſont ſéparées que par de petites échancrures, diſparoiſſent les premieres ; pluſieurs dents d'une longueur inégale, placées à côté les unes des autres, ſe confondent, & n'en font plus qu'une d'une largeur conſidérable, lorſque les interſtices qui les ſéparent, ſont remplis. Il ſe trouve encore des dents beaucoup plus longues que les autres : celles-ci diſparoiſſent plus tard, ou ne diſparoiſſent même jamais entierement. Toutes ces inégalités donnent à l'union des os en dedans du crâne, la figure de lignes irrégulieres.

Lors donc qu'il ne paroît point de dents à la ſurface concave du crâne, cela ne ſe fait pas, pour empêcher, comme on le dit ordinairement, que la dure-mere ne ſoit bleſſée dans les cas de fracture, ou d'enfoncement à l'endroit des *futures* ; mais c'eſt par une ſuite néceſſaire de la conformation des os du crâne, & de ſa figure.

C'en eſt aſſez pour ce qui concerne les *futures* vraies ou dentelées : la différence qui ſe trouve entre elles, & les *futures* fauſſes ou écailleuſes, montre que leurs uſages doivent être différens. Dans l'une, les os s'uniſſent par le moyen des avances & des enfoncemens qui ſont à leurs bords : dans l'autre le bord d'un os eſt appliqué ſur le bord d'un autre os, & pour s'ajuſter ainſi, ils ſont tous les deux taillés en bizeau. Preſque tous les anatomiſtes ont ou propoſé des raiſons de cette différence, ou ont adopté quelques-unes des raiſons qu'on avoit propoſées avant eux ; cependant en les examinant toutes, il paroît qu'on n'en a point encore trouvé de ſuffiſantes, à l'exception de celle que propoſe M. Hunauld, dans les mêmes mémoires de l'acad. des Sciences, an. 1730. (*D. J.*)

SUTURE, *terme de Chirurgie*, couture que l'on fait aux plaies, pour en tenir les levres approchées, afin que le ſuc nourricier puiſſe les réunir. *Voyez* PLAIES.

Les *futures* ne ſont pas le ſeul moyen que la chirurgie emploie pour maintenir les bords d'une plaie dans le contact mutuel qui eſt néceſſaire pour leur conſolidation. *Voyez* RÉUNION. on a beaucoup abuſé en chirurgie de l'opération de la *future*, comme M. Pibrac l'a démontré dans une excellente diſſertation, inſérée au troiſieme tome des mémoires de l'académie royale de Chirurgie.

Les ſcholaſtiques diſtinguent pluſieurs eſpeces de *futures*, qui ſe réduiſent à l'entrecoupée dont nous allons parler dans cet article ; à l'enchevillée qui convient aux plaies pénétrantes du bas ventre, *voyez* GASTRORAPHIE ; à l'entortillée qui ſert aux plaies des levres, *voyez* BEC DE LIEVRE ; & à la *future* du pelletier, dont on preſcrit l'uſage pour les plaies des inteſtins : *Voyez* PLAIES DES INTESTINS. Les trois premieres ont été appellées *futures incarnatives*, & elles ſe font à points ſéparés ; la derniere ſe nomme *reſtrictive*, parce qu'elle s'oppoſe à l'iſſue des matieres contenues dans le canal inteſtinal ; cette *future* ſe fait à points continus, en ſurjettant le fil, comme les pelletiers font en couſant les peaux.

Quoique la réunion ſoit l'indication générale que donne la cure des plaies, il y a des cas où il ne faut point mettre en uſage les moyens de la procurer. Telles ſont 1°. les plaies ſoupçonnées d'être venimeuſes, parce qu'il eſt à propos de donner iſſue au venin, & de faire pénétrer les remedes dans l'intérieur des parties où il s'eſt inſinué. 2°. Les plaies accompagnées de grandes inflammations, ne permettent pas l'uſage des *futures*, parce que les points d'aiguilles augmenteroient les accidens ; mais on peut ſe ſervir des autres moyens uniſſans, s'ils peuvent avoir lieu. 3°. Les plaies contuſes devant néceſſairement ſuppurer, ne peuvent point être réunies, non plus que celles où il y a une déperdition de ſubſtance, qui empêche l'approximation des bords de la plaie. 4°. on ne réunit point les plaies qui pénétrent dans l'intérieur de la poitrine. *Voyez* PLAIES DE POITRINE. 5°. Les plaies où il y a des gros vaiſſeaux ouverts, n'indiquent point la réunion : car il faut faire des ligatures, & comprimer l'orifice des vaiſſeaux ouverts ; ces cas, loin de permettre la réunion, exigent au contraire fort ſouvent qu'on faſſe des inciſions pour découvrir le vaiſſeau bleſſé. *Voyez* ANEVRISME FAUX.

Dionis, après pluſieurs auteurs plus anciens, a cru que l'on ne devoit point réunir les plaies où les os ſont découverts, à cauſe des exfoliations qu'il en faut attendre. Ce précepte ne doit pas être pris à la rigueur : on ne doit le ſuivre que quand les os découverts ſont alterés : car s'ils ſont ſimplement découverts, ou même diviſés par un inſtrument tranchant, en approchant les parties nouvellement diviſées, on les préſervera de l'impreſſion de l'air qui eſt nuiſible aux os découverts ; & les ſucs nourriciers des parties diviſées & rapprochées, fourniſſent le baume le plus convenable pour leur réunion. On pourroit appuyer la pratique de réunir les plaies avec diviſion des parties oſſeuſes, ſur un grand nombre de faits ; nous avons entre autres une obſervation communiquée à l'académie royale de Chirurgie, par feu M. de la Peyronie, ſon préſident, qui eſt très-concluante ſur ce point de l'art. Un homme reçut obliquement un coup d'inſtrument tranchant ſur la partie extérieure & moyenne du bras ; l'os en fut coupé net avec les muſcles & les tégumens qui le couvroient, enſorte que ce bras ne tenoit qu'à une bande de peau de la largeur d'un pouce, ſous laquelle étoit le cordon des vaiſſeaux. M. de la Peyronie tenta la réunion, bien per-

ſuadé qu'il ſeroit toujours aſſez à tems d'oter le membre, ſi le cas le requéroit: il mit les deux extrémités de l'os diviſé en leur ſituation naturelle, fit pluſieurs points de *ſuture* pour la réunion des parties molles, & appliqua un bandage capable de contenir la fracture; ce bandage étoit fenétré vis-à-vis la plaie, pour la facilité des panſemens: on employa pour topique l'eau-de-vie, animée d'un peu de ſel ammoniac, dont on fomenta auſſi l'avant-bras & la main qui étoit froide, livide & ſans ſentiment: on parvint à rappeller la chaleur naturelle: on panſa la plaie; le huitieme jour, l'appareil en fut levé par la fenêtre du bandage; le quatorzieme jour, pour le ſecond appareil, & la plaie parut diſpoſée à la réunion. Le dix-huitiéme la cicatrice ſe trouva avancée, la partie preſque dans ſon état naturel, & le battement du pouls ſenſible: alors M. de la Peyronie ſubſtitua un bandage roulé au fénétré: on eut ſoin de lever l'appareil de dix en dix jours; après cinquante jours on l'ôta entierement, & au bout de deux mois de la bleſſure, le malade fut entierement guéri, à un peu d'engourdiſſement près dans la partie. On doit conclure de cette obſervation, qu'on doit tenter la réunion quelque grande que ſoit la plaie, & qu'il n'y a point d'inconvénient à l'eſſayer, pour peu que la conſervation d'un membre ſoit vraiſſemblable; la nature ne demandant ſouvent qu'à être aidée, pour faire des prodiges.

Pour faire la *ſuture* entrecoupée, il faut avoir préparé l'appareil convenable; il conſiſte en aiguilles, fils, plumaceaux, compreſſes & bandes; les aiguilles doivent être plus ou moins grandes, ſelon la profondeur de la plaie. *Voyez* AIGUILLE. Les fils doivent par la réunion de pluſieurs fils cirés, former un cordonnet plat: ce cordonnet ſera proportionné à l'aiguille, comme l'aiguille à la plaie; il ſera plus fort pour une plaie profonde que pour une ſuperficielle.

Tout étant diſpoſé, on lavera la plaie pour la débarraſſer des ordures & autres corps étrangers qui peuvent y être, & en ôter les caillots de ſang qui s'oppoſeroient à la réunion; le chirurgien doit alors conſidérer exactement la grandeur & la profondeur de la plaie: par l'étendue de la plaie, il décidera du nombre de points de *ſuture* qu'il faudra pour la réunir; il ſeroit auſſi mal-à-propos de les multiplier ſans néceſſité, que de n'en pas faire autant qu'il convient; dans les plaies qui n'ont qu'une direction, ſi un point ſuffit, il ſe fait ordinairement au milieu: s'il en faut deux, on les fait à égale diſtance entre eux, qu'il y en aura de chaque point à l'angle de la plaie dont il eſt le plus proche; *Pl. XXX. fig. 9.* s'il faut trois points, on commencera par celui du milieu, & les deux autres ſeront placés entre le premier & l'angle de la plaie, à droite & à gauche; ainſi du reſte. *Voy. Pl. XXXI. fig. 1.* J'ai dit qu'ordinairement un ſeul point de *ſuture* ſe plaçoit au milieu de la plaie: car ſi la plaie étoit plus profonde vers un de ſes angles, ce ſeroit dans cet endroit qu'il conviendroit de faire la *ſuture*.

Lorſque les plaies ont pluſieurs directions, & qu'il y a un ou pluſieurs lambeaux, on doit commencer la *ſuture* par les angles des lambeaux, ſans quoi on riſqueroit de ne pas pouvoir réunir la plaie dans toutes ſes parties. *Pl. XXX. fig. 10 & 11.*

La profondeur de la plaie ſervira à déterminer à quelle diſtance de ſes levres chaque point doit être fait; le fil doit décrire une ligne courbe dans l'épaiſſeur des parties, & il faut que le milieu de cette courbe paſſe à une ligne du fond de la plaie; pour y réuſſir, il faut que l'éguille entre d'un côté, à une diſtance égale à la profondeur de la plaie, & qu'elle ſorte de l'autre côté à pareille diſtance; ſi l'on prenoit moins de parties, le milieu du fil n'iroit point juſqu'au fond de la plaie: on parvient à en réunir la ſuperficie; mais les bouches des vaiſſeaux qui ne ſont point affrontés dans le fond, laiſſent échapper du ſang & de la lymphe; il s'y forme une ſuppuration à laquelle il faut donner iſſue par une inciſion, lorſque la cicatrice eſt bien formée dans toute l'étendue de la ſuperficie de la plaie; ſi l'aiguille pénetre à trop de diſtance, on riſque d'embraſſer les parties au-delà du fond de la plaie, ce qui en cauſant une douleur inutile, ne ſeroit pas ſans danger.

Pour pratiquer la *ſuture*, toutes ces meſures priſes, on rapproche les levres de la plaie: on les fait tenir dans cette ſituation par un aide: on prend l'aiguille avec la main droite; le doigt index & celui du milieu ſeront ſur la convexité de l'aiguille, & le pouce dans la concavité; la pointe ſera tournée du côté de la poitrine de l'opérateur, & le cordonnet dont elle ſera enfilée, ſera jetté extérieurement ſur la main. Le chirurgien appuiera légerement le petit doigt & l'annulaire de ſa main droite ſur la partie bleſſée, & portera la pointe de l'aiguille ſur la peau, à la diſtance convenable; le pouce & le doigt indicateur de la main gauche, appuieront par leurs extrémités ſur le côté oppoſé à l'endroit où l'on doit faire entrer la pointe de l'aiguille, & par ce moyen on percera tout-à-la-fois les deux levres de la plaie; lorſque la pointe de l'aiguille eſt ſuffiſamment ſortie entre les deux doigts de la main gauche, qui par leur compreſſion en favoriſoient le paſſage, on tire l'aiguille par ſa pointe avec ces deux doigts de la main gauche, en obſervant qu'en même-tems qu'ils ſaiſiſſent la pointe de l'aiguille pour la tirer, on porte deux doigts de la main droite pour ſoutenir latéralement les parties que l'aiguille traverſe: on continue de faire les autres points ſans couper les fils que l'on tient fort lâches pour qu'ils forment des anſes aſſez grandes pour faire les nœuds: quand on a fait autant de points que l'étendue de la plaie l'a réquiſe, on coupe les anſes par le milieu, & on fait les nœuds à la partie ſupérieure, ou à la moins déclive de la plaie, afin qu'ils ne s'imbibent ni de ſang ni de pus; le nœud que l'on fait doit d'abord être ſimple, & être aſſujetti par un demi-nœud en roſette, afin de pouvoir être deſſerré ou reſſerré au beſoin: dans cette vue M. le Dran conſeille de graiſſer la ſuperficie du nœud avec quelque huile ou pommade, & de mettre par-deſſus une petite compreſſe auſſi graiſſée. Ces préceptes généraux ſouffrent quelques exceptions.

1°. Lorſque les plaies ſont profondes, on ne prend point les deux levres d'un ſeul coup d'aiguille: on pénetre du dehors au-dedans, à un des côtés de la plaie, & après avoir retiré entierement l'aiguille, on acheve le point en perçant l'autre levre du dedans au-dehors.

2°. Dans les plaies à lambeaux le nœud ne doit pas toujours ſe faire à la partie ſupérieure, ou à la partie la moins déclive de la plaie, car ſi le lambeau eſt fait de bas en haut, la réunion exige que le nœud ſe faſſe en-bas; & on doit déroger à toute regle qui eſt contraire à la fin qu'on ſe propoſe.

L'appareil conſiſte à mettre ſur la plaie un plumaceau trempé dans quelque baume vulnéraire, qui ne ſoit point trop deſſicatif, de crainte qu'il ne s'oppoſe à la tranſudation purulente qui ſe fait toujours du plus ou du moins dans toutes les plaies: on poſe une ou deux compreſſes mollettes ſur la plaie; on entoure le membre avec une autre, & on maintient le tout par quelques tours de bande.

On prévient, ou on calme l'inflammation par la ſaignée & le régime; on fomente la plaie avec l'eau & l'eau-de-vie tiede, & on ne leve l'appareil qu'au bout de trois ou quatre jours, à moins qu'il n'y ait des accidens. S'il ſurvient inflammation, on relâchera les points, juſqu'à ce qu'elle ſoit calmée; pour les reſſerrer enſuite: quand la réunion eſt faite, on ôte les fils en les coupant à la partie oppoſée au nœud:

on les retire doucement & facilement : comme la cicatrice eſt nouvelle, il eſt bon de tenir quelques jours la partie en repos, & même d'appliquer quelques languettes d'emplâtres agglutinatifs pour la ſoutenir. Les plaies faites par les aiguilles, ſe guériſſent aiſément, il ſuffit d'y couler un peu d'eau vulnéraire ou d'eau-de-vie. (*Y*)

SUVARO CAPO, (*Géog. mod.*) cap d'Italie, dans le royaume de Naples, ſur la côte de la Calabre ultérieure. Magin veut que ce ſoit l'ancien *Brettium Promontorium*. (*D. J.*)

SUVEREAU, *voyez* SAUREL.

SUWA, (*Culte & Mythologie.*) divinité très-révérée des Japonois, & qui préſide à la chaſſe. On célebre pluſieurs fêtes en ſon honneur. *Voyez* SINTOS.

SUWO, (*Géog. mod.*) une des huit provinces de la contrée montagneuſe méridionale de l'empire du Japon. Elle eſt diviſée en ſix diſtricts, & a trois journées d'étendue de l'eſt à l'oueſt. Son pays abonde principalement en plantes & en pâturages. Les côtes de la mer lui fourniſſent du poiſſon, des écreviſſes, des coquillages, & des choſes ſemblables, en auſſi grande quantité que partout ailleurs. (*D. J.*)

SUZAN PORTE DE, (*Hiſt. des Juifs.*) c'eſt ainſi que fut appellée la porte orientale du temple de Jéruſalem. Elle reçut ce nom, parce que l'édit en vertu duquel le temple fut achevé, avoit été donné par Darius, 515 ans avant Jeſus-Chriſt, dans ſon palais de *Suzan* ou *Suze*, ainſi que diſent les Grecs. Cette ville de Suze fut en conſéquence repréſentée en ſculpture au-deſſus de la porte dont nous parlons, & l'ouvrage a ſubſiſté juſqu'à la deſtruction du temple par les Romains. *Voyez* Ligfoot *de templo, cap. iij.*

SUZANNE SAINTE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Maine, à dix lieues du Mans, au bord de la petite riviere d'Hervé ; c'étoit autrefois une place forte. *Long. 17. 14. latit. 48. 9.* (*D. J.*)

SUZANNE, (*Critiq. ſacrée.*) l'hiſtoire intéreſſante de *Suzanne* ſe trouve dans le *xiij. chap.* de Daniel ; c'eſt dommage qu'il y ait lieu de douter de ſon authenticité ; mais l'amour de la vérité doit l'emporter ſur tout.

On ſait qu'une partie du livre de Daniel, ſavoir depuis le *4 v. du ij. chap.* juſqu'à la fin du *chap. vij.* a été écrit originairement en langue chaldaïque. Comme le prophete y parle des affaires de Babylone, il les écrivit en chaldéen, ou langue babylonienne ; tout le reſte eſt en hébreu. La verſion greque de ce livre dont les égliſes greques ſe ſervoient, étoit celle de Théodotion. C'eſt ſeulement dans cette verſion greque & dans la vulgate, que ſe trouve l'hiſtoire de *Suzanne, chap. iij.* & celle de l'idole Bel & du dragon, *ch. xiv.*

Ces deux hiſtoires n'ont jamais été reçues dans le canon des ſaintes Ecritures par l'égliſe judaïque, comme l'obſerve S. Jérôme. Elles ne ſont point écrites ni en hébreu, ni en chaldaïque ; les hébraïſmes qu'on y remarque, prouvent tout au plus qu'elles ont été écrites en grec par un juif qui tranſportoit les manieres de parler de ſa propre langue, dans celle dans laquelle il écrivoit, comme il arrive d'ordinaire dans ces occaſions.

Une preuve démonſtrative qu'elles ont été écrites originairement en grec par quelque juif helléniſte, ſans avoir été tirées d'une ſource plus éloignée, c'eſt que dans l'hiſtoire de *Suzanne*, Daniel dans ſes réponſes aux vieillards fait alluſion aux noms grecs des arbres ſous leſquels ces calomniateurs de la chaſte *Suzanne* diſoient qu'elle avoit commis adultere : alluſions qui ne peuvent avoir lieu dans les autres langues.

En effet, quand Daniel interroge ſéparément les deux anciens, l'un d'eux ayant dit qu'il avoit vu *Suzanne* commettre l'adultere ὑπὸ σχῖνον, c'eſt-à-dire ſous un lentiſque, Daniel lui répond par alluſion à σχῖνον, l'ange de Dieu a reçu ordre, σχίσαι σε μεσον, c'eſt-à-dire, de te couper par le milieu ; & l'autre ayant répondu qu'il l'avoit vue ὑπὸ πρῖνον, c'eſt-à-dire ſous un chêne verd, Daniel faiſant alluſion au mot πρῖνον, lui répond : l'ange du ſeigneur eſt prêt avec l'épée, πρῖσαι σε μέσον, c'eſt-à-dire, de te couper en deux.

Après ces réflexions, il eſt difficile de comprendre pourquoi l'égliſe romaine a cru devoir attribuer à cette hiſtoire de *Suzanne* la même autorité qu'au reſte du livre de Daniel ; car le concile des Trente le range également parmi les livres canoniques ; mais les anciens n'ont rien fait de ſemblable. Africanus, Euſebe & Apollinaire rejettent ces pieces non ſeulement comme non canoniques, mais encore comme fabuleuſes. S. Jérôme n'appelle pas autrement l'hiſtoire de Bel & du dragon ; enfin ceux qui ſe ſont contentés de les admettre comme des inſtructions pour les mœurs, les ont rejettées comme parties des écritures canoniques ; en quoi ils ont été ſuivis par les égliſes proteſtantes qui les placent dans leurs bibles parmi les livres apocryphes, ſans les reconnoitre pour canoniques. (*D. J.*)

SUZERAIN, *voyez* SUSERAIN.

S W

SWALE LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, dans la partie ſeptentrionale de ce royaume. Elle naît de hautes montagnes des provinces de Weſtmorland, & ſe jette dans l'Youre. Cette riviere eſt célebre dans l'hiſtoire eccléſiaſtique d'Angleterre, parce que S. Paulin, premier archevêque d'Yorck, y baptiſa un prodigieux nombre d'anglois convertis au chriſtianiſme. (*D. J.*)

SWANSEY *ou* SWINSEY, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans le comté de Glamorgan, ſur le chemin de Caërmarthen à Londres, à ſept milles de Llogher, à l'embouchure de la riviere de Taw. Ce bourg a été nommé *Swanſey* à cauſe des porcs marins qu'on voit quelquefois dans ſon voiſinage. Son havre eſt fort bon & fort fréquenté. (*D. J.*)

SWARTA LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, en Bohême, au cercle de Chrudim, où elle prend ſa ſource ; elle entre dans la Moravie, mouille Brinn, & au-deſſous de cette ville, elle ſe perd dans la Teya.

SWARTSTEN *ou* SWARTSKIŒL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéral.*) ce mot qui eſt ſuédois, ſignifie *pierre noire*. C'eſt la même pierre que l'on trouvera décrite ſous le *nom* de TRAPP. Elle ſe change en verre ſans addition, & eſt très-propre à faire des bouteilles ſolides, & ſur leſquelles les acides n'agiſſent point. *Voyez* TRAPP.

SWÉRIN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, capitale de la principauté de même nom, au cercle de la haute Saxe, ſur le lac de *Swerin*, à 18 lieues au ſud-eſt de Lubeck. Cette ville dans le onzieme ſiecle étoit un évêché qui fut converti en principauté ſéculiere par le traité d'Oſnabruck, & cédée au duc de Mekelbourg en compenſation de la ville de Wiſmar, qui devoit demeurer aux Suédois. *Long. 28. 30. lat. 53. 42.* (*D. J.*)

SWERSHAUSEN, (*Géog. mod.*) bourgade d'Allemagne, dans le duché de Lunebourg, aux confins de l'évêché d'Hildesheim, entre les rivieres d'Awe & de Fuſe. Ce lieu eſt remarquable par la ſanglante bataille qui s'y donna le 7 Juillet 1553, entre Albert, margrave de Brandebourg, qui y fut défait, & Maurice, électeur de Saxe, qui acheta la victoire de pluſieurs bleſſures dont il mourut peu de jours après.

SWIATZK, (*Géog. mod.*) & par Oléarius *Suiatzki*, ville de l'empire ruſſien, au royaume de Cazan, ſur une agréable colline, à la droite du Volga, vis-à-vis de Caſan, avec un château bâti en pierre ; car tous

les autres bâtimens, même ſes tours & ſes remparts, ſont en bois. (*D. J.*)

SWILLY LA, ou *la* SUILLIE, (*Géog. mod.*) riviere d'Irlande, dans la province d'Ulſter, au comté de Tirconnel, Elle prend ſa ſource au cœur de ce comté, l'arroſe, & ſe jette dans une grande baie à laquelle elle donne le nom de lac de *Swilly*, quoique l'eau de ce lac ſoit ſalée. (*D. J.*)

SWINAR, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans la Boſnie, aux frontieres de la Hongrie & de l'Eſclavonie, ſur la Sade, à trois milles au midi de Poſega, & aſſez près des ruines de la *Servitium* d'Antonin. *Long. 35. 48. latit. 45. 32.* (*D. J.*)

SWORDS, (*Géog. mod.*) ville, ou plutôt bourg à marché d'Irlande, dans la province de Leinſter, au comté de Dublin, proche la mer. (*D. J.*)

SWYNBORG, (*Géog. mod.*) petite ville de Danemarck, dans l'île de Funen, vis-à-vis celle de Langeland, ſur le bord du détroit qui ſépare la Fionie de l'île de Taſſing. C'eſt de cet endroit que Charles Guſtave, au commencement de Février 1668, fit partir ſon armée, & la conduiſit au milieu des glaces dans les îles de Langeland, de Falſter & de Sélande. (*D. J.*)

S Y

SYAGROS, (*Géog. anc.*) promontoire de l'Arabie heureuſe, ſur l'Océan indien, au pays des Aſcytæ, ſelon Ptolomée, *l. VI. c. vij.* c'eſt préſentement *capo Rizalgate*, ſelon Barri, le *cap Sfalcahat*, ſelon Ramuſio, & le *cap Fartac*, ſelon d'autres. (*D. J.*)

SYALAGOGUE, (*Médecine.*) *voyez* SALIVANT.

SYALITA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan. éxot.*) eſpece de pommier du Malabar, *arbor pomifera, indica, flore maximo, cui multæ innaſcuntur ſiliquæ, Hort. mal.* Il eſt haut de quarante à cinquante piés; ſa fleur eſt très-belle & très odoriférante; elle fait place à un gros fruit approchant en figure, en goût, en odeur, & en chair, des pommes acides de nos climats. (*D. J.*)

SYBARIS, Σύβαρις, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Italie, dans la Lucanie, à deux cens ſtades de Crotone, entre deux rivieres; le *Sybaris* qui lui a donné ſon nom, & le Crathis. Le *Sybaris* maintenant appellé *Cochilé*, rendoit, ſi l'on en croit Pline, ceux qui buvoient de ſes eaux, d'une complexion plus robuſte, & d'un teint plus noir que les autres; elles faiſoient même crêper leurs cheveux; elles rendoient auſſi les bêtes ombrageuſes; ce qui obligeoit les habitans voiſins de cette riviere, d'abreuver leurs troupeaux ailleurs, parce qu'ils étoient ſaiſis d'éternumens violens, s'ils uſoient des eaux du *Sybaris*. Le Crathis, qui a gardé le nom de *Ctathe*, rendoit ceux qui en buvoient plus blancs, & d'une complexion plus foible: apparemment que les Sybarites ne buvoient que des eaux du Crathis.

Solin prétend que *Sybaris* avoit été fondée par les Troézéniens, & par Sagare, fils d'Ajax le Locrien; Strabon veut au contraire qu'elle ait été fondée par les Achéens. Peut-être que cette ville avoit été ſeulement ornée ou agrandie par les Achéens; car ſouvent les anciens auteurs ſe ſervent du mot de *bâtir*, pour ſignifier *agrandir*, *rétablir*. Quoi qu'il en ſoit, cette ville avec le tems s'éleva à un tel point de grandeur, qu'elle commandoit à quatre nations voiſines; qu'elle avoit l'empire ſur vingt-cinq villes, & qu'elle occupoit cinquante ſtades de territoire, couvert de ſes habitations. Diodore de Sicile, *l. XII.* dit que les Sybarites mirent ſur pié une armée de trente mille hommes, dans la guerre qu'ils eurent contre les Crotoniates; ces derniers néanmoins reſterent les vainqueurs, & ôterent aux premiers leur gloire & leurs richeſſes. Milon les repouſſa juſque dans leur ville capitale, dont il forma le ſiége; il s'en rendit le maître & la détruiſit.

Sybaris demeura enſevelie ſous ſes ruines pendant cinquante-huit ans; enſuite ſous l'archontat de Callimaque à Athènes, les anciens habitans diſperſés, qui reſtoient après cette déroute, ſe joignirent à quelques theſſaliens, avec le ſecours deſquels ils entreprirent de rebâtir leur ville ſur ſes anciens débris, & de ſes démolitions; mais les Crotoniates en prirent ombrage, & les en chaſſerent au bout de cinq ans. Ainſi fut détruite & ſans retour, cette ville qui avoit été long-tems le ſcandale de l'univers par ſa molleſſe. *Voyez-en* pour preuve le *mot* SYBARITES.

Cependant peu de tems après, une nouvelle colonie grecque fonda ſous la conduite de Lampon & de Xénocrite, à quelque diſtance de l'ancienne *Sybaris*, la ville de Thurium. *Voyez* THURIUM, *n°. 1.* c'eſt un article curieux.

2°. *Sybaris*, fleuve d'Italie dans la Lucanie.

3°. *Sybaris*. Ceux qui ſont verſés dans les antiquités de l'Italie, dit Pauſanias, *l. VI. c. xix.* veulent que la ville de Lupia, qui eſt entre Brindes & Hydrunte, ait été appellée autrefois *Sybaris*. Cette ville, ajoute-t-il, a un port fait de main d'homme par ordre & ſous l'empire d'Hadrien.

4°. *Sybaris*, fontaine du Péloponnèſe dans l'Achaïe propre, près de la ville de Bura. Strabon, *l. VIII. p. 386.* dit qu'on prétendoit que cette fontaine avoit occaſionné le nom du fleuve *Sybaris*, en Italie.

5°. *Sybaris*, ville de la Colchide, ſelon Diodore de Sicile, *l. IV.* qui en fait la réſidence du roi du pays. Il ajoute que le temple de Mars où étoit gardée la toiſon d'or, ne ſe trouvoit qu'à ſoixante & dix ſtades de cette ville. (*D. J.*)

SYBARITES, (*Hiſt.*) peuples de Sybaris, ville de la Lucanie: les terribles échecs qu'ils éprouverent de la part des Crotoniates, ne changerent rien à leur luxe & à leur molleſſe. Athénée & Plutarque vous en feront le détail que je ſupprime ici, perſuadé qu'on aimera mieux y trouver le tableau des *Sybarites* modernes, par le peintre du temple de Gnide.

On ne voit point, dit-il, chez eux de différence entre les voluptés & les beſoins; on bannit tous les arts qui pourroient troubler un ſommeil tranquille; on donne des prix aux dépens du public, à ceux qui peuvent découvrir des voluptés nouvelles; les citoyens ne ſe ſouviennent que des bouffons qui les ont divertis, & ont perdu la mémoire des magiſtrats qui les ont gouvernés.

On y abuſe de la fertilité du terroir, qui y produit une abondance éternelle; & les faveurs des dieux ſur Sybaris, ne ſervent qu'à encourager le luxe & la molleſſe.

Les hommes ſont ſi efféminés, leur parure eſt ſi ſemblable à celles des femmes; ils compoſent ſi bien leur tein; ils ſe friſent avec tant d'art; ils emploient tant de tems à ſe corriger à leur miroir, qu'il ſemble qu'il n'y ait qu'un ſexe dans toute la ville.

Les femmes ſe livrent, au lieu de ſe rendre; chaque jour voit finir les deſirs & les eſpérances de chaque jour; on ne ſait ce que c'eſt que d'aimer & d'être aimé; on n'eſt occupé que de ce qu'on appelle ſi fauſſement *jouir*.

Les faveurs n'y ont que leur réalité propre; & toutes ces circonſtances qui les accompagnent ſi bien; tous ces riens qui ſont d'un ſi grand prix, ces engagemens qui paroiſſent toujours plus grands; ces petites choſes qui valent tant; tout ce qui prépare un heureux moment; tant de conquêtes au lieu d'une; tant de jouiſſances avant la derniere; tout cela eſt inconnu à Sybaris.

Encore ſi elles avoient la moindre modeſtie, cette foible image de la vertu pourroit plaire : mais non ; les yeux ſont accoutumés à tout voir, & les oreilles à tout entendre.

Bien-loin que la multiplicité des plaiſirs donne aux *Sybarites* plus de délicateſſe, ils ne peuvent plus diſtinguer un ſentiment d'un ſentiment.

Ils paſſent leur vie dans une joie purement extérieure ; ils quittent un plaiſir qui leur déplaît, pour un plaiſir qui leur déplaira encore ; tout ce qu'ils imaginent eſt un nouveau ſujet de dégoût.

Leur ame incapable de ſentir les plaiſirs, ſemble n'avoir de délicateſſe que pour les peines : un citoyen fut fatigué toute une nuit d'une roſe qui s'étoit repliée dans ſon lit, plus doux encore que le ſommeil.

La molleſſe a tellement affoibli leurs corps, qu'ils ne ſauroient remuer les moindres fardeaux ; ils peuvent à peine ſe ſoutenir ſur leurs piés ; les voitures les plus douces les font évanouir ; lorſqu'ils ſont dans les feſtins, l'eſtomac leur manque à tous les inſtans.

Ils paſſent leur vie ſur des ſiéges renverſés, ſur leſquels ils ſont obligés de ſe repoſer tout le jour, ſans s'être fatigués ; ils ſont briſés, quand ils vont languir ailleurs.

Incapables de porter le poids des armes, timides devant leurs concitoyens, lâches devant les étrangers, ils ſont des eſclaves tout près pour le premier maître. (*D. J.*)

SYBILLE, *voyez* SIBILLE.

SYBOTA, (*Géog. anc.*) port de l'Epire : Ptolomée, *l. III. c. xiv.* le marque ſur la côte d'Almene, entre l'embouchure du fleuve Thiamis & la ville Torona. (*D. J.*)

SYCÆ, (*Géog. anc.*) nom d'une ville de la Cilicie, & d'une ville de la Thrace, ſelon Etienne le géographe. (*D. J.*)

SYCAMINORUM OPPIDUM, (*Géog. anc.*) *Sycaminus* & *Sycaminon*, ville de Phénicie, au pié du mont-Carmel, du côté du midi, ſur la mer Méditerranée, vis-à-vis de Ptolémaide, qui n'en eſt éloignée que de la largeur de ſon port. C'eſt la poſition que lui donne dom Calmet. Il eſt certain que *Sycaminum* étoit une ville maritime & peu éloignée de Ptolémaïde, puiſque, ſelon Joſephe, *ant. l. XIII. c. xx.* Ptolomée Latur y fit ſa deſcente avec ſon armée, lorſqu'il vint pour aſſiéger Ptolémaïde.

Euſebe, *in onomaſt. ad vocem*, ιαφθ, dit que *Sycaminos* eſt une bourgade maritime, entre Céſarée & Ptolémaïde, près du mont-Carmel, & que de ſon tems on la nommoit *Epha*, Εφα. Strabon qui l'appelle *Sycaminorum urbs*, la place entre Ptolémaïde & la tour de Straton : ce qui s'accorde avec la poſition que lui donne Euſebe.

Dans l'itinéraire d'Antonin elle eſt auſſi marquée entre Ptolémaïde & Céſarée, à vingt-quatre milles de la premiere de ces villes, & à vingt milles de la ſeconde. (*D. J.*)

SYCAMINOS, (*Géog. anc.*) ou *Sycaminon*, ancienne ville de la Béotie, appellée aujourd'hui *Scamino*, ou *Sicamino*, à 5 lieues de Négrepont. 2°. *Sycaminos* eſt encore une ville que Philoſtrate met aux confins de l'Egypte & de l'Ethiopie. Pline & l'itinéraire d'Antonin appellent cette ville *Hiera Sicaminos*. (*D. J.*)

SYCOMANCIE, ſ. f. divination qui ſe faiſoit avec des feuilles de figuier, ſur leſquelles on écrivoit la queſtion ou propoſition ſur laquelle on vouloit être éclairci pour l'avenir. *Voyez* BOTANOMANCIE.

Ce mot vient du grec Συκη, *figuier* & μαντεια, *divination*.

SYCOMORE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) arbre étranger nommé *ſycomorus ſive ficus ægyptia* par J. B. Parhinſon, Rauwolf & Ray ; *ficus folio mori fructum in calice ferens. C. B. P.* Son nom eſt formé de συκη, *figuier*, & μορέα *mûrier*, comme qui diroit *plante qui tient du figuier & du mûrier ;* en effet c'eſt une eſpece de figuier qui tient beaucoup du mûrier par ſes feuilles, & qui devient un grand arbre fort rameux ; ſon bois eſt dur & robuſte, noirâtre, jettant un ſuc laiteux quand on y fait des inciſions ; ſes feuilles ſont ſemblables à celles du mûrier, mais plus rudes & moins vertes ; ſon fruit eſt une eſpece de figue qui croît attachée à ſon tronc ; il en porte trois ou quatre fois l'année ; ce fruit differe de la figue commune, premierement, en ce qu'il ne mûrit que rarement, à moins qu'on ne l'entame avec l'ongle, ou avec un couteau ; ſecondement, en ce qu'il ne contient point de grains ; troiſiemement, en ce que ſon goût eſt plus doux. On peut cultiver cet arbre dans les pays chauds ; il a été apporté d'Egypte en Europe.

Pline, *l. XIII. ch. vij.* Théophraſte, *l. IV. c. ij.* & Dioſcoride, *l. I.* remarquent que ces figues ne muriſſent point qu'on ne les entame avec le couteau. Amos, *VII. v. 14*, avoit dit la même choſe : « je ne » ſuis pas prophete, dit-il, je ſuis un ſimple paſteur » qui me mêle d'égratigner les *ſycomores*.

Le goût du fruit du *ſycomore* eſt à-peu-près le même que celui des figues ſauvages. On féconde cet arbre en faiſant des fentes dans l'écorce ; il découle continuellement du lait de ces fentes : ce qui fait qu'il s'y forme un petit rameau chargé quelquefois de ſix ou ſept figues. Elles ſont creuſes, ſans grains, & on y trouve une petite matiere jaune, qui eſt ordinairement une fourmiliere de vers. Ces figues ſont douces, déſagréables au goût, mais elles humectent & rafraîchiſſent.

Il croît beaucoup de *ſycomores* en Egypte, ſurtout aux environs du Caire ; quelques-uns ſont ſi gros, qu'à peine trois hommes les pourroient embraſſer. Il y en avoit auſſi en Judée, puiſque Zachée monta ſur un *ſycomore* pour voir paſſer Jeſus-Chriſt, la petiteſſe de ſa taille l'empêchant de le découvrir autrement dans la foule ; le mot *ſchikamah* traduit par mûrier, *pſeaume 77, v. 52*, veut dire un *ſycomore*.

L'arbre qu'on appelle à Paris fort improprement *ſycomore*, n'eſt autre choſe que le grand érable, *acer majus ;* la beauté de ſon bois le fait rechercher par les Menuiſiers & les Ebéniſtes. Le véritable *ſycomore* ne vient point en France. (*D. J.*)

SYCOPHANTE, ſ. m. (*Littérat. greq.*) συκοφαντης, c'eſt-à-dire, *calomniateur ;* mais ce mot dans ſa premiere origine, & pris à la lettre, ſignifie un *délateur*, un *dénonciateur de ceux qui tranſportent des figues hors de l'Attique*, συκον, *figue*, & φαινω, *j'indique*, je montre, je mets en lumiere. Les Athéniens étoient grands mangeurs de figues, & les aimoient paſſionnément ; ils firent une loi pour défendre qu'on en tranſportât hors de l'Attique ; cette loi fut une occaſion aux gens du menu peuple de s'entr'accuſer, & de ſe dénoncer les uns les autres ; mais comme aſſez ſouvent ces ſortes de dénonciations étoient de pures calomnies, on ſe ſervit du mot de *ſycophante*, pour dire un *calomniateur*. (*D. J.*)

SYCOSE, ſ. f. (*Gram. Chirurgie.*) tumeur à l'anus qui ne differe du thyme que par ſa groſſeur, *voyez* THYME ; en grec, συκωσις ; & en latin *matiſca*. Celſe en diſtingue de deux ſortes : la dure & ronde, l'humide & inégale.

SYCOTA, (*Littérat.*) συκωτα, de σῦχον, *figue* ; c'étoit une eſpece de mêts fait de caryca, dont la douceur, ſuivant Galien, étoit amie des viſceres. (*D. J.*)

SYCOTE, (*Mythol.*) ſurnom donné à Bacchus à cauſe de la nymphe Syca, ou plutôt parce qu'il a le premier planté des figues appellées en grec Συκῦ. (*D. J.*)

SYCURIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Theſſalie,

dans la Magnéſie, & au pié du mont Oſſa, ſelon Tite-Live, *l. XLII. c. lv.* (*D. J.*)

SYDERITES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) Henckel dit que les anciens naturaliſtes ont voulu déſigner ſous ce nom la pyrite à cauſe du fer qui y eſt contenu.

SYDEROPŒCILUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom d'une pierre dont il eſt parlé chez les anciens auteurs, qui ne nous en apprennent rien, ſinon qu'elle ſe trouvoit en Arabie. Son nom ſemble annoncer qu'elle avoit des taches de couleur de fer; on croit que c'étoit un granite.

SYDEROPYRITES, (*Hiſt. nat.*) nom ſous lequel quelques auteurs ont voulu déſigner la pyrite martiale. *Voyez* PYRITE.

SIÉNE, (*Géog. anc.*) ville ſituée ſur la rive orientale du Nil dans la haute Egypte, au voiſinage de l'Ethiopie. Le marbre nommé *ſyénites*, & que quelques-uns appellent auſſi *ſignites*, à cauſe qu'il eſt tacheté de points de différentes couleurs, ſe tiroit des montagnes voiſines de cette ville. Comme il eſt très-dur, les Egyptiens s'en ſervoient pour éterniſer la mémoire des grands hommes, dont ils marquoient les actions par des caracteres gravés ſur des pyramides de ce marbre. Ils en ornoient leurs tombeaux; c'eſt celui que nous appellons *granit d'Egypte*.

Mais ce n'eſt pas par ſon marbre que *Syéné* intéreſſe les géographes, c'eſt par la fixation de ſa latitude ſur laquelle M. de la Nauze a fait des remarques très-curieuſes inſérées dans les *mém. de Littérat. tom. XXVI. in-4°*. En voici le précis.

Pline, *l. II. c. lxxiij.* aſſure que le jour du ſolſtice à midi, les corps ne font point d'ombre à *Syéné*, & que pour preuve on y a fait creuſer un puits qui dans ce tems-là eſt tout éclairé. Strabon a dit la même choſe, & ſelon tous les modernes, cette obſervation démontre que *Syéné* eſt juſtement ſous le tropique du cancer, à *23 deg. 30 m. de latit. ſept.* M. Deliſle lui-même a embraſſé ce ſentiment dans les *mém. de l'acad. royale des Sciences, année 1708, pag. 370.*

Ainſi preſque tous les ſavans juſqu'à ce jour, ont établi la latitude de *Syéné* à environ vingt-trois degrés & demi, parce qu'ils ſe ſont fondés ſur la prétendue immobilité de l'écliptique: l'antiquité, diſent-ils, a placé la ville de *Syéné* au tropique, & le tropique eſt environ à vingt-trois degrés & demi de l'équateur; donc la latitude de *Syéné* eſt d'environ vingt-trois degrés & demi; mais tout ce raiſonnement porte à faux, à cauſe de la diminution qui ſe fait inſenſiblement de ſiecle en ſiecle dans l'obliquité de l'écliptique, diminution qui n'eſt plus conteſtée aujourd'hui, ſurtout depuis que M. Caſſini en a donné les preuves dans ſes élemens d'Aſtronomie, & qu'un autre ſavant académicien (M. l'abbé de la Caille) a trouvé l'obliquité de vingt-trois degrés vingt-huit minutes ſeize ſecondes l'année 1752, par des obſervations faites dans l'île de Bourbon, au voiſinage du tropique.

L'obliquité avoit été beaucoup plus conſidérable dans le ſiecle d'Eratoſthène & de Pythéas, vers l'an 235 avant Jeſus-Chriſt. Eratoſthène l'obſerva d'environ vingt-trois degrés cinquante-une minutes vingt ſecondes, ſelon le témoignage de Ptolomée; & Pythéas fit à Marſeille une obſervation d'où réſultoit l'obliquité de vingt-trois degrés quarante-neuf minutes vingt-une ſecondes vers le même tems. Ce ſont deux minutes de différence pour les deux obſervations des deux mathématiciens contemporains; de ſorte qu'en nous arrêtant à l'an 235 avant J. C. & en prenant le milieu des deux obſervations, nous aurons pour cette année-là l'obliquité de vingt-trois degrés cinquante minutes vingt ſecondes. A ce compte la diminution de l'obliquité depuis l'an 235 avant J. C. juſqu'à l'an 1752 de l'ere chrétienne, aura été de vingt-deux minutes quatre ſecondes en dix-neuf cens quatre-vingt-ſix ans: ce qui fait une minute en quatre-vingt-dix années, & l'on trouve en effet aſſez exactement cette proportion par l'évaluation moyenne des autres obſervations de l'obliquité faites dans les ſiecles intermédiaires.

Strabon fit le voyage de *Syéné* avec Cornélius Gallus, gouverneur de l'Egypte, vers l'an 28 avant J. C. L'obliquité de l'écliptique, ſelon l'hypothèſe que nous avons propoſée, étoit cette année-là de 23 degrés 48 minutes 2 ſecondes; le zénith de la ville étoit donc alors à 11 minutes 18 ſecondes en-deçà du centre du ſoleil ſolſticial, & à 4 minutes 31 ſecondes par de-là le limbe ſeptentrional: *Syéné*, par conſéquent recevoit encore la lumiere verticale: auſſi Strabon aſſuroit-il, que le premier canton de l'Egypte qu'on rencontroit, où le ſoleil ne fit point d'ombre, étoit le canton de *Syéné*.

Le ſoleil ſolſticial n'abandonna le zénith de la ville qu'environ l'an 380 de J. C. ainſi les écrivains antérieurs à cette année 380 & poſtérieurs à Strabon, ont eu les mêmes raiſons que lui, de reconnoître pour leur tems la direction verticale des rayons ſolaires ſur *Syéné*. Lucain vers l'an 60 de J. C. qu'il écrivoit ſa pharſale, ſuppoſoit cette direction; Pline vers l'an 75, diſoit qu'il n'y avoit point d'ombre à *Syéné* le jour du ſolſtice à l'heure de midi. Plutarque vers l'an 90 diſoit la même choſe, dans un paſſage pris à contre-ſens par Caſaubon, comme ſi l'écrivain grec eût prétendu que de ſon tems, les gnomons de *Syéné* n'étoient déja plus ſans ombre, pendant qu'il aſſure le contraire. Arrien vers l'an 130, parlant des différentes projections des ombres dans l'Inde, citoit en conformité les expériences de *Syéné*.

Ptolomée vers l'an 140 écrivoit dans le même ſens, que le ſoleil paſſoit une fois l'an au zénith de *Syéné*, quand l'aſtre étoit au tropique. Ariſtide, contemporain de Ptolomée avoit été ſur les lieux: il déclare qu'à Elephantine, ville ſéparée de *Syéné*, par le Nil, tout étoit ſans ombre à midi, temples, hommes & obéliſques. Pauſanias vers le même tems diſoit auſſi, que ni les arbres, ni les animaux, ne jettoient aucune ombre à *Syéné*, quand le ſoleil entroit dans le ſigne du cancer. Servius & Ammien Marcellin, qui ont écrit l'un & l'autre vers l'an 380, quand le ſoleil ceſſoit de répondre même par ſon limbe au zénith de la ville, ont tenu l'ancien langage ſur la nullité des ombres dans *Syéné*; & les écrivains poſtérieurs, quoique le phénomene eut totalement ceſſé, n'ont pas laiſſé de le rapporter, comme un fait toujours ſubſiſtant, ſans que perſonne ſe ſoit jamais aviſé de le vérifier. De-là l'erreur de ceux d'entre les géographes modernes, qui ſuppoſant *Syéné* toujours ſous le tropique, & le tropique toujours à environ 23 degrés & demi de l'équateur, ont prétendu corriger la latitude donnée à *Syéné*, par Eratoſthène, & rapprocher de l'équateur cette ville beaucoup plus qu'il ne falloit.

Il y avoit à *Syéné* un fameux puits, totalement éclairé par les rayons directs du ſoleil ſolſticial. Eratoſthène & les compagnons de ſes voyages avoient apparemment fait creuſer ce puits: on ne peut guere ſe refuſer à cette idée, quand on ſait qu'Eratoſthène choiſit, ſelon Pline, le voiſinage de l'Ethiopie pour le principal début de ſes opérations géodéſiques; & quand on voit d'un autre côté, par le témoignage du même Pline & par celui de Servius, que de ſavans mathématiciens voulurent laiſſer le puits de *Syéné* pour monument de leurs travaux & de leurs découvertes. Il ne faut donc point imaginer que ces anciens obſervateurs, ayant trouvé par haſard le puits totalement éclairé dans le tems du ſolſtice, en ayent conclu la poſition de *Syéné* ſous le tropique proprement dit, & que ce ſoit ce principe fautif que ait rendu défectueuſe leur meſure de la terre. Eratoſthène

tosthène certainement ne supposoit pas le puits sous le tropique, puisqu'il plaçoit, comme nous l'avons vû, le tropique à 23 degrés 51 minutes, & *Syéné* à 24 degrés de l'équateur.

D'ailleurs, ceux d'entre les anciens qui avoient quelque habileté, ne pouvoient pas penser que tout ce qui étoit verticalement éclairé par les rayons solaires, fût dès-lors sous le tropique proprement dit, & sous le centre même du soleil; ils connoissoient, aussi-bien que nous, la grandeur de l'espace où le soleil vertical absorboit les ombres: ils l'évaluoient, selon Cléomede, à 300 stades, qui pris pour des stades de 8 au mille romain, comme ils étoient au tems de Cléomede, sont 37 milles & demi romains. Or, comme les milles romains sont de 75 au degré, les 300 stades donnent un demi degré; & si le diametre du soleil solsticial est un peu plus grand, la différence est si légere, que les 300 stades en nombre rond sont parfaitement excusés. Comment donc prétendre qu'il a suffi aux anciens observateurs de la mesure de la terre, de voir un puits totalement éclairé, pour en placer aussi-tôt le zénith au tropique & prendre de-là leur mesure?

Après tous les caracteres topographiques & astronomiques qui nous restent dans les anciens écrivains sur la position de *Syéné*, il ne seroit pas extrêmement difficile d'en découvrir l'emplacement dans la géographie moderne. Plusieurs pensent que la position & la dénomination de *Syéné*, répondent au lieu nommé présentement *Assuana* ou *Assouan*, dans la haute Egypte; mais le peu qu'ils disent sur ce rapport, mériteroit une plus ample vérification. Si donc des voyageurs bien instruits vouloient s'en assurer, ils n'auroient pas lieu vraisemblablement de se repentir de leur entreprise, à cause de la nature du sol & de celle de l'air, qui partout ailleurs concourant à la destruction des anciens vestiges des villes, semble en favoriser la conservation dans le pays dont nous parlons. Les changemens arrivés au terrein de l'Egypte, ne regardent pas tant les monumens de pierre & de marbre, que les atterrissemens & les alluvions formés par le Nil. Des altérations de cette espece, survenues dans un intervalle de sept cens ans au voisinage de *Syéné*, firent qu'Aristide n'y vit pas tout-à-fait ce qu'Hérodote y avoit vû. La différence des tems devoit donc empêcher l'orateur de Smyrne de critiquer comme il a fait, le pere de l'histoire, & elle devroit à plus forte raison rendre plus circonspects les voyageurs modernes, qui s'en iroient à la découverte de l'ancienne ville de *Syéné*.

Ce ne seroient pas les géographes seuls qui profiteroient d'un tel voyage de *Syéné*; les physiciens y découvriroient un nouveau climat, dont les singularités ne sauroient manquer d'enrichir l'histoire naturelle; ceux qui ont le goût des antiquités retrouveroient dans les ruines d'une ville, autrefois florissante, ces restes d'architecture égyptienne, ces obélisques, ces ornemens en tout genre qui étoient encore plus communs dans la haute que dans la basse Egypte; les savans particulierement, curieux de suivre les traces des Arts & des Sciences dans tous les pays & dans tous les siecles, pourroient dans un endroit qui fut une des principales stations d'Eratosthène, vérifier l'exactitude de ses recherches, & en apprécier le mérite. Enfin, les mathématiciens y feroient des observations au tropique, pour déterminer de plus en plus la figure de la terre; observations qui paroissent manquer à celles de l'équateur & du cercle polaire, qu'on a faites il y a trente ans avec beaucoup de gloire.

Maurus Terentianus qui florissoit sous les derniers Antonins, avoit été gouverneur de *Syéné*; il est auteur d'un petit ouvrage curieux en vers latins, dans lequel il traite de la prononciation des lettres, de la mesure, & de la quantité des vers. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SYENITES, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens à un granite, parce qu'il se trouvoit en Egypte à Syene.

SYFINUS LAPIS, (*Hist. nat.*) pierre d'un gris de cendre & peu dure, qui frottée d'huile & exposée au feu, devenoit très-dure.

SYLLABAIRE, adject. pris substantivement, (*Gram.*) c'est ainsi que l'on nomme communément le petit livre qui renferme les premier élémens de la lecture, en quelque langue que ce soit. Il en est des élémens de l'art de lire comme de tous les autres; les livres abécédaires ne sont point rares, les bons ne sont pas communs, & les meilleurs ne sont pas sans défauts: c'est que tout livre préparé pour l'instruction, & sur-tout pour celle des enfans, doit être conçu & rédigé par la Philosophie; non pas cette philosophie sourcilleuse, qui méprise tout ce qui n'est pas surprenant, extraordinaire, sublime, & qui ne croit digne de ses regards que les objets éloignés d'elle & placés peut-être hors de la sphere de sa vûe; mais par cette philosophie modeste & rare, qui s'occupe simplement des choses dont la connoissance est nécessaire, qui les examine avec discrétion, qui les discute avec profondeur, qui s'y attache par estime, & qui les estime à-proportion de l'utilité dont elles peuvent être.

Il me semble entendre quelques-uns de ces orgueilleux philosophes dont je viens de parler, reprendre avec dédain le ton élevé dont je me sers ici pour annoncer un genre d'ouvrage qui, à leurs yeux, n'étoit peut-être pas même digne d'être indiqué dans l'Encyclopédie. J'avoue que la lecture est la moindre des parties nécessaires à une éducation; mais au moins c'en est une, & l'on peut même dire qu'elle est fondamentale, puisque c'est la clé de toutes les autres sciences, & la premiere introduction à la Grammaire; *quæ nisi oratori futuro fundamenta fideliter jecerit, quidquid superstruxeris, corruet.* C'est Quintilien qui en parle ainsi. *Inst. I. jv. 1.*

Lui-même, dès le premier chapitre de son excellent ouvrage, s'est occupé dans un assez grand détail de ce qui choque ici la fausse délicatesse de nos graves philosophes: & je ne veux leur répondre que par les propres paroles de ce sage rhéteur, qui dès son tems avoit à prévenir de pareilles objections. *Quòd si nemo reprehendit patrem qui hæc non negligenda in suo filio putet, cur improbetur, si quis ea quæ domi suæ rectè faceret, in publicum promit? . . . An Philippus Macedonum rex Alexandro filio suo prima litterarum elementa tradi ab Aristotele summo ejus ætatis philosopho voluisset, aut ille suscepisset hoc officium, si non studiorum* INITIA A PERFECTISSIMO QUOQUE TRACTARI, *pertinere ad summam credidisset?* On le voit; ce n'est pas aux plus malhabiles que Quintilien abandonne le soin de montrer les premiers élémens, *initia;* il juge que l'homme le plus parfait n'est pas de trop pour cette premiere culture, *à perfectissimo quoque tractari;* & il en conclut qu'il ne doit pas avoir honte d'exposer au commencement de son ouvrage ses vûes sur la maniere d'enseigner ces choses: *pudeatne me in ipsis statim elementis etiam brevia discendi monstrare compendia. Inst. I. j. 4.*

Me voilà donc encore bien plus autorisé que Quintilien même à proposer ici mes vûes sur la même matiere: elles deviennent une partie essentielle d'un ouvrage, qui ayant pour objet l'enchaînement de toutes les sciences & de tous les arts, ne peut & ne doit en négliger aucune partie: j'y suis d'ailleurs encouragé par plus d'un exemple dont Quintilien ne pouvoit s'étayer; & le sien même est le principal de tous.

Quelques-uns de nos *syllabaires* les mieux faits

ſont de gros *in-douze*. Ce ſont des livres trop volumineux pour des enfans, qui aiment à changer ſouvent, & qui croient avancer d'autant ; ſi c'eſt une illuſion, il eſt utile de la leur laiſſer, parce qu'elle ſert à les encourager. Ajoutez à cette premiere obſervation, que des livres ſi conſidérables ſont par là même beaucoup trop chers pour leur deſtination ; la partie la moins aiſée des citoyens eſt la plus nombreuſe, & les enfans ont le tems de déchirer pluſieurs fois des livres un peu gros, avant que d'arriver à la fin.

Un *ſyllabaire* doit donc être d'un volume très-mince, tant pour n'être pas ſi long-tems néceſſaire aux enfans, dont il faut ménager & non pas émouſſer le goût, que pour être d'une acquiſition plus facile pour tous les ordres de citoyens. Il s'en faut beaucoup qu'ils puiſſent tous fournir à leurs enfans, ces ſecours ingénieux mais diſpendieux, que l'art a inventés pour apprendre à lire avec ſuccès, comme des fiches, des cartes, une boëte typographique, *&c.* Mais il y en a peu qui ne puiſſent faire l'acquiſition d'un petit livre élémentaire : & s'il eſt aſſez bien fait pour être utile aux pauvres citoyens, les riches mêmes feront peut-être bien de ne pas le dédaigner. Il n'eſt pas bien sûr que le méchaniſme de l'enſeignement par le bureau typographique, n'accoutume pas les jeunes eſprits à une eſpece de marche artificielle, qu'il n'eſt ni poſſible, ni avantageux de leur faire ſuivre partout.

Mais à quoi faut-il réduire un *ſyllabaire*, pour lui donner toute l'utilité dont il eſt ſuſceptible ? A l'expoſition juſte & méthodique de tous les élémens des mots, & à quelque petit diſcours ſuivi qui ſera la matiere préparée des premiers eſſais de lecture.

I. *Elémens des mots.* La premiere choſe qu'il faut faire connoître aux enfans, ce ſont les lettres, & les diverſes combinaiſons de lettres auxquelles l'uſage a attaché la repréſentation des élémens ſimples de la voix. Je n'irai point groſſir cet article d'un détail minutieux qui ne peut pas convenir ici, on trouvera (*articles* LETTRE, CONSONNE, VOYELLE, DIPHTONGUE), de quoi y ſuppléer.

Après les lettres doivent venir les diverſes combinaiſons des conſonnes, & l'on feroit bien de partager ces combinaiſons en ſections, d'après ce qui eſt dit de leur ſociabilité, *au mot* SYLLABE.

Les ſyllabes viendront enſuite : 1°. les ſyllabes phyſiques, où le ſon ſimple eſt précédé d'une conſonne : 2°. celles où il eſt précédé de deux conſonnes : 3°. celles où il eſt précédé de trois conſonnes : 4°. les ſyllabes dont le ſon ſenſible eſt une diphtongue réelle & auriculaire, ſoit ſeule, ſoit précédée d'une, de deux ou de trois conſonnes.

Je ne parle point des ſyllabes artificielles finales, où le ſon ſenſible eſt ſuivi d'une conſonne, parce que je crois qu'il eſt plus utile & plus vrai de détacher cette conſonne finale pour la prononcer à-part avec ſon ſchéva ou *e* muet preſque inſenſible, comme je l'ai montré ailleurs. *Voyez* SYLLABE.

Je ne dis pas non plus qu'il faut nommer toutes les conſonnes avec ce ſchéva ou *e* muet, conformément aux vûes de la grammaire générale, adoptées depuis par MM. Dumas & de Launay, & par les maîtres les plus ſages. Cette épellation me paroît ſi vraie, ſi ſimple & ſi utile ; & l'ancienne au contraire, ſi inconſéquente, ſi embarraſſée, & ſi oppoſée aux progrès des enfans, que je penſe qu'il n'eſt plus néceſſaire d'inſiſter ſur cela.

Mais je remarquerai, comme une choſe importante, que pour ce qui concerne les ſyllabes dont j'ai indiqué le détail & les diviſions, il n'en faut omettre aucune dans les tables que l'on en dreſſera : *ſyllabis nullum compendium eſt, perdiſcendæ omnes.* C'eſt l'avis de Quintilien. (*Inſt. 1. j. 5.*) ; & il veut qu'on y arrête les enfans juſqu'à ce qu'on ait toute la certitude poſſible qu'ils ne ſont plus embarraſſés de la diſtinction d'aucune ſyllabe. Je ſuis perſuadé qu'ils ne le feront jamais guere, s'ils nomment les conſonnes par le ſchéva ; parce qu'il eſt aiſé de leur faire concevoir, qu'au lieu de ſchéva, il faut mettre le ſon qui ſuit la conſonne.

II. *Eſſais de lecture.* Quand les enfans ſeront fermes ſur leurs lettres & ſur leurs ſyllabes, il faut leur faire lire quelque choſe ; mais cela doit être préparé. Je ne trouve rien de mieux imaginé que l'expédient que j'ai vu employé dans quelques *ſyllabaires*. Le diſcours qui doit ſervir de matiere aux premieres lectures, eſt imprimé à droite ſur la page *recto*, ſous la forme ordinaire ; & vis-à-vis, à gauche ſur le *verſo*, le même diſcours eſt imprimé en pareils caracteres, mais avec une ſéparation & un tiret entre chacune des ſyllabes de chaque mot. Par exemple :

Dieu tou-ché de la ve-rtu de Jo-ſe-ph, lui fit trou-ver gra-ce de-vant le gou ve-rneu-r.

Dieu touché de la vertu de Joſeph, lui fit trouver grace devant le gouverneur.

On commence à faire lire l'enfant au *verſo* ; cela eſt aiſé pour lui, il y retrouve dans un autre ordre les mêmes ſyllabes qu'il a vues auparavant : on l'avertit qu'il faut lire de ſuite celles qui ſont attachées par un tiret ; que les conſonnes finales qui ſont ſéparées doivent ſe prononcer, comme dans *gou-ve-rneu-r ;* que celles qui ne ſont pas ſéparées ſont muettes, comme dans *trou-ver*, *de-vant :* il eſt bientôt au fait, & on peut, après deux eſſais, lui cacher le *verſo*, & lui faire répéter la même lecture au *recto*.

Mais quelle matiere offrira-t-on à ſes premiers eſſais ? Il me ſemble que juſqu'ici on n'a apporté guere de diſcernement ou d'attention au choix que l'on en a fait. Dans quelques *ſyllabaires*, c'eſt l'*oraiſon dominicale*, la *ſalutation angélique*, *le ſymbole des apôtres*, la *confeſſion*, les *commandemens de Dieu & de l'Egliſe*, & quelquefois les *pſeaumes de la pénitence ;* choſes excellentes en ſoi, mais déplacées ici : 1°. parce qu'elles ne ſont pas de nature à fixer agréablement l'attention des enfans, dont la curioſité n'y trouve aucune idée nouvelle nettement développée & tenant à leur expérience : 2°. parce qu'on a ſoin dans les familles chrétiennes d'apprendre de bonne heure aux enfans les mêmes choſes qu'on leur met ici ſous les yeux, ce qui les expoſe à rendre très-bien l'enchaînement des ſyllabes & la ſuite des mots, ſans être plus intelligens dans l'art de lire, & à tromper ainſi l'eſpérance de leurs maîtres, qui en les faiſant paſſer à un autre livre, les trouvent auſſi embarraſſés & auſſi neufs que s'ils n'avoient encore rien vu de pareil.

D'autres *ſyllabaires* ne renferment que des choſes inutiles, déplacées, ou au-deſſus de la portée des enfans : j'ai vu dans l'un des principes de grammaire, & quels principes ! dans un autre, les fables d'Eſope réduites chacune à quatre vers françois, quelquefois difficiles à concevoir pour les lecteurs les plus raiſonnables, tandis qu'on a bien de la peine à proportionner la proſe la plus ſimple à la foible intelligence des enfans.

Il eſt conſtant qu'ils s'occuperont d'autant plus volontiers de leur lecture, qu'ils la trouveront plus à la portée de leur eſprit, & qu'ils auront plus de facilité à l'entendre ; que rien n'eſt moins éloigné de leur intelligence que les faits hiſtoriques, parce que ce ſont des tableaux où ils ſe retrouvent eux-mêmes, & dont leur petite expérience les rend déja juges compétens ; mais que cette matiere même doit encore être rap-

prochée d'eux par la maniere dont on la leur préſente ; que le ſtyle doit en être concis & clair, les phraſes ſimples & peu recherchées, les périodes courtes & peu compliquées.

L'hiſtoire de Joſeph la plus intéreſſante & la plus inſtructive de toutes pour les enfans, la plus favorable au développement des premiers germes de vertu qui ſont dans leurs cœurs, & la plus propre à mettre dans leurs ames l'idée heureuſe & la conviction utile des attentions perpétuelles de la providence ſur les hommes, me ſemble mériter par tous ces titres, la préférence ſur toute autre hiſtoire pour paroître la premiere ſous les yeux de l'enfance.

Je voudrois qu'elle fût partagée en pluſieurs articles, & que chaque phraſe fût en *alinea*. Ces *alinea* pris un-à-un, deux à-deux, *&c.* ſelon la capacité de chaque enfant, fixeroient naturellement les premieres tâches ; chaque article feroit l'objet d'une répétition totale. Après avoir fait lire à l'enfant un ou deux verſets, on lui feroit relire aſſez pour l'affermir un peu, & on l'exhorteroit à les relire aſſez en ſon particulier pour les redire par cœur : ce moyen, en mettant de bonne heure en exercice ſa mémoire & l'art de s'en ſervir, lui procureroit plus promptement l'habitude de lire, par la répétition fréquente de l'acte même. En allant ainſi de tâche en en tâche, on ne manqueroit pas de lui faire reprendre la lecture de tout l'article, quand on ſeroit à la fin, & de lui faire répeter en entier par cœur, avant que d'entamer le ſuivant. Quand on ſeroit parvenu à la fin de toute l'hiſtoire, il ſeroit bon de la reprendre, en faiſant alors de chaque article une ſeule leçon, & enfin de tous les articles une ſeule répétition, ou du moins deux répétitions partielles, qui deviendroient elles-mêmes la matiere d'une répétition totale, tant pour la lecture que pour la récitation.

Qu'il me ſoit permis d'analyſer ici cette hiſtoire telle que je penſe qu'il la faudroit. I. *La haine des enfans de Jacob contre leur frere Joſeph ; ils le vendent à des marchands qui vont en Egypte, & font croire à leur pere qu'une bête l'a dévoré.* II. *Joſeph chez Putiphar, puis en priſon ; il eſt établi ſur tous les autres priſonniers.* III. *Ses prédictions au grand échanſon & au grand pannetier du roi.* IV. *Il explique les ſonges du roi.* V. *Années d'abondance & de ſtérilité ; premier voyage des enfans de Jacob en Egypte.* VI. *Second voyage.* VII. *Joſeph reconnu par ſes freres.* VIII. *Etabliſſement de la maiſon de Jacob en Egypte.*

Après l'hiſtoire de Joſeph, imprimée, comme je l'ai dit, ſous deux formes différentes miſes en parallele ; on pourroit ajouter quelqu'autre choſe, ſeulement ſous la forme ordinaire, afin d'accoutumer les enfans à lire ſans trouver les ſyllabes décompoſées. Mais il faut que cette addition tourne encore au profit des jeunes lecteurs, & ſoit relative à leurs beſoins les plus preſſans. Les notions des ſons, des articulations, des voyelles conſtantes, des variables, ſoit orales, ſoit naſales ; des conſonnes labiales, linguales, & gutturales, des dentales, des ſifflantes, des liquides, des mouillées, des naſales, des foibles & des fortes miſes en parallele ; des ſyllabes phyſiques, artificielles, uſuelles : les noms & les uſages des accens, de la cédile, de l'apoſtrophe, du tiret : les les noms des ponctuations, & la meſure des poſes qu'elles indiquent : voilà, ſi je ne me trompe, ce qui doit faire la matiere de cette addition. Ce ſont les principes immédiats de l'art de la lecture, qui ſeront plus intelligibles après les premiers eſſais, & qui contribueront à la perfection des ſuivans ; pourvu que le ſtyle en ſoit auſſi aſſujetti aux petites lumieres de l'enfance, & qu'on les faſſe lire & apprendre aux jeunes éleves avec les mêmes précautions que l'hiſtoire de Joſeph.

Un *ſyllabaire*, bien exécuté dans ſon détail, eſt un ouvrage d'autant plus digne d'un citoyen vraiment philoſophe, que le public même qu'il ſerviroit lui en tiendroit moins de compte : parce qu'en effet *plus habet operis quàm oſtentationis.* Quintil.

SYLLABE, ſ. f. M. Duclos, dans ſes remarques ſur le *ch. iij.* de la *I. partie* de la *grammaire générale*, diſtingue la *ſyllabe* phyſique de la *ſyllabe* uſuelle. « Il » faut obſerver, dit-il, que toutes les fois que pluſieurs conſonnes de ſuite ſe font ſentir dans un mot, » il y a autant de *ſyllabes* réelles (ou phyſiques), qu'il » y a des conſonnes qui ſe font entendre, quoiqu'il » n'y ait point de voyelle écrite à la ſuite de chaque » conſonne ; la prononciation ſuppléant alors un *e* » muet, la *ſyllabe* devient réelle pour l'oreille, au » lieu que les *ſyllabes* d'uſage ne ſe comptent que par » le nombre des voyelles qui ſe font entendre, & qui » s'écrivent... Par exemple, le mot *armateur* eſt de » trois *ſyllabes* d'uſage, & de cinq réelles, parce » qu'il faut ſuppléer un *e* muet après chaque *r* ; on » entend néceſſairement *a-re-ma-teu-re* ».

M. Maillet de Boullay, ſecrétaire pour les belles-lettres de l'académie royale des belles-lettres, ſciences & arts de Rouen, dans le compte qu'il rendit à ſa compagnie, des remarques de M. Duclos & du ſupplément de M. l'abbé Fromant, dit, en anonçant le même chapitre dont je viens de parler : « Nous ne » pouvons le mieux commencer, qu'en adoptant la » définition de l'abbé Girard, cité par M. Fromant. » Suivant cette définition, qui eſt excellente, & qui » nous ſervira de point fixe, *la SYLLABE eſt un ſon » ſimple ou compoſé, prononcé avec toutes ſes articula- » tions, par une ſeule impulſion de voix.* Examinons » ſur ce principe le ſyſteme adopté par M. Du- » clos. »

Qu'il me ſoit permis de faire obſerver à M. du Boullay, qu'il commence ſa critique par une vraie pétition de principe : adopter d'abord la définition de l'abbé Girard, pour examiner d'après elle le ſyſteme de M. Duclos, c'eſt s'étayer d'un préjugé pour en déduire des conſéquences qui n'en ſeront que la répétition ſous différentes formes. Ne ſeroit-on pas auſſi bien fondé à adopter d'abord le ſyſtème de M. Duclos pour juger enſuite de la définition de l'abbé Girard ; ou plutôt ne vaut-il pas mieux commencer par examiner la nature des *ſyllabes* en ſoi, & indépendamment de tout préjugé, pour apprécier enſuite le ſyſtème de l'un & la définition de l'autre ?

Les élémens de la voix ſont de deux ſortes, les ſons & les articulations. Le ſon eſt une ſimple émiſſion de la voix, dont la forme conſtitutive dépend de celle du paſſage que lui prête la bouche. *Voyez* SON, *Gramm.* L'articulation eſt une exploſion que reçoit le ſon, par le mouvement ſubit & inſtantanée de quelqu'une des parties mobiles de l'organe. *Voyez* H. Il eſt donc de l'eſſence de l'articulation, de précéder le ſon qu'elle modifie, parce que le ſon une fois échapé, n'eſt plus en la diſpoſition de celui qui parle, pour en recevoir quelque modification que ce puiſſe être : & l'articulation doit précéder immédiatement le ſon qu'elle modifie, parce qu'il n'eſt pas poſſible que l'expreſſion d'un ſon ſoit ſéparée du ſon, puiſque ce n'eſt au fond rien autre choſe que le ſon même ſortant avec tel degré de vîteſſe acquis par telle ou telle cauſe.

Cette double conſéquence, ſuite néceſſaire de la nature des élémens de la voix, me ſemble démontrer ſans réplique.

1°. Que toute articulation eſt réellement ſuivie d'un ſon qu'elle modifie, & auquel elle appartient en propre, ſans pouvoir appartenir à aucun ſon précédent ; & par conſéquent que toute conſonne eſt ou ſuivie ou cenſée ſuivie d'une voyelle qu'elle modifie, ſans aucun rapport à la voyelle précédente : ainſi, les mots *or*, *dur*, qui paſſent pour n'être que d'une

ſyllabe, ſont réellement de deux ſons, parce que les ſons *o* & *u* une fois échapés, ne peuvent plus être modifiés par l'articulation *r*, & qu'il faut ſuppoſer enſuite le moins ſenſible des ſons, que nous appellons *e* muet, comme s'il y avoit *o-re*, *du-re*.

2°. Que ſi l'on trouve de-ſuite deux ou trois articulations dans un même mot, il n'y a que la derniere qui puiſſe tomber ſur la voyelle ſuivante, parce qu'elle eſt la ſeule qui la précede immédiatement; & les autres ne peuvent être regardées en rigueur que comme des exploſions d'autant d'*e* muets inutiles à écrire parce qu'il eſt impoſſible de ne pas les exprimer, mais auſſi réels que toutes les voyelles écrites: ainſi, le mot françois *ſcribe*, qui paſſe dans l'uſage ordinaire pour un mot de deux *ſyllabes*, a réellement quatre ſons, parce que les deux premieres articulations *ſ* & *k* ſuppoſent chacune un *e* muet à leur ſuite, comme s'il y avoit *ſe-ke-ri-be*; il y a pareillement quatre ſons phyſiques dans le mot *ſphinx*, qui paſſe pour n'être que d'une *ſyllabe*, parce que la lettre finale *x* eſt double, qu'elle équivaut à *ſ*, *k*, & que chacune de ces articulations compoſantes ſuppoſe après elle l'*e* muet, comme s'il y avoit *ſe-phin-ke-ſe*.

Que ces *e* muets ne ſoient ſupprimés dans l'orthographe, que parce qu'il eſt impoſſible de ne pas les faire ſentir quoique non écrits, j'en trouve la preuve non-ſeulement dans la rapidité exceſſive avec laquelle on les prononce, mais encore dans des faits orthographiques, ſi je puis parler ainſi. 1°. Nous avons pluſieurs mots terminés en *ment*, dont la terminaiſon étoit autrefois précédée d'un *e* muet pur, lequel n'étoit ſenſible que par l'alongement de la voyelle dont il étoit lui-même précédé, comme *raliement*, *éternuement*, *enrouement*, &c. aujourd'hui on ſupprime ces *e* muets dans l'orthographe, quoiqu'ils produiſent toujours l'alongement de la voyelle précédente, & l'on ſe contente, afin d'éviter l'équivoque, de marquer la voyelle longue d'un accent circonflexe, *rallîment*, *éternûment*, *enroûment*. 2°. Cela n'eſt pas ſeulement arrivé après les voyelles, on l'a fait encore entre deux conſonnes, & le mot que nous écrivons aujourd hui *ſoupçon*, je le trouve écrit *ſouſpeçon* avec l'*e* muet, dans le *livre de la précellence du langage françois*, par H. Eſtiene, (*édit. 1579.*) Or il eſt évident que c'eſt la même choſe pour la prononciation, d'écrire *ſoupeçon* ou *ſoupçon*, pourvu que l'on paſſe ſur l'*e* muet écrit, avec autant de rapidité que ſur celui que l'organe met naturellement entre *p* & *ç*, quoiqu'il n'y ſoit point écrit.

Cette rapidité, en quelque ſorte inappréciable de l'*e* muet ou *ſcheva*, qui ſuit toujours une conſonne qui n'a pas immédiatement après ſoi une autre voyelle, eſt préciſément ce qui a donné lieu de croire qu'en effet la conſonne appartenoit ou à la voyelle précédente, ou à la ſuivante, quoiqu'elle en ſoit ſéparée: c'eſt ainſi que le mot *âcre* ſe diviſe communément en deux parties, que l'on appelle auſſi *ſyllabes*, ſavoir *a-cre*, & que l'on rapporte également les deux articulations *k* & *r* à l'*e* muet final: au contraire, quoique l'on coupe auſſi le mot *arme* en deux *ſyllabes*, qui ſont *ar-me*, on rapporte l'articulation *r* à la voyelle *a* qui précede, & l'articulation *m* à l'*e* muet qui ſuit: pareillement on regarde le mot *or* comme n'ayant qu'une *ſyllabe*, parce qu'on rapporte à la voyelle *o* l'articulation *r*, faute de voir dans l'écriture & d'entendre ſenſiblement dans la prononciation, une autre voyelle qui vienne après & que l'articulation puiſſe modifier.

Il eſt donc bien établi, par la nature même des élémens de la voix, combinée avec l'uſage ordinaire de la parole, qu'il eſt indiſpenſable de diſtinguer en effet les *ſyllabes* phyſiques des *ſyllabes* artificielles, & de prendre des unes & des autres les idées qu'en donne, ſous un autre nom, l'habile ſecrétaire de l'académie françoiſe: par-là ſon ſyſtême ſe trouve juſtifié & ſolidement établi, indépendamment de toutes les définitions imaginables.

Celle de l'abbé Girard va même ſe trouver fauſſe d'après ce ſyſtême, loin de pouvoir ſervir à le combattre. *C'eſt*, dit-il, (vrais princip. *tom. I. diſc. I. pag. 12.*) *un ſon, ſimple ou compoſé, prononcé avec toutes ſes articulations, par une ſeule impulſion de voix.* Il ſuppoſe donc que le même ſon peut recevoir pluſieurs articulations, & il dit poſitivement, *pag. 11*, que la voyelle a quelquefois pluſieurs conſonnes attachées à ſon ſervice, & qu'elle peut les avoir *à ſa tête ou à ſa ſuite*: c'eſt préciſément ce qui eſt démontré faux à ceux qui examinent les choſes en rigueur; cela ne peut ſe dire que des *ſyllabes* uſuelles tout au plus, & encore ne paroît-il pas trop raiſonnable de partager comme on fait les *ſyllabes* d'un mot, lorſqu'il renferme deux conſonnes de ſuite entre deux voyelles. Dans le mot *armé*, par exemple, on attache *r* à la premiere *ſyllabe*, & *m* à la ſeconde, & l'on ne fait guere d'exception à cette regle, ſi ce n'eſt lorſque la ſeconde conſonne eſt l'une des deux liquides *l* ou *r*, comme dans *â-cre*, *ai-gle*.

« Pour moi, dit M. Harduin, ſecretaire perpétuel » de l'académie d'Arras, *rem. div. ſur la prononc. » pag. 56.* je ne vois pas que cette diſtinction ſoit » appuyée ſur une raiſon valable; & il me paroî- » troit beaucoup plus régulier que le mot *armé* s'é- » pellât *a-rmé*..... Il n'y a aucun partage ſenſible » dans la prononciation de *rmé*; & au contraire on » ne ſauroit prononcer *ar*, ſans qu'il y ait un par- » tage aſſez marqué: l'*e* féminin qu'on eſt obligé de » ſuppléer pour prononcer l'*r*, ſe fait bien moins » ſentir & dure bien moins dans *rmé* que dans *ar*. En » un mot, chaque ſon ſur lequel on s'arrête d'une » maniere un peu ſenſible, me paroît former & ter- » miner une *ſyllabe*; d'où je conclus qu'on fait diſ- » tinctement trois *ſyllabes* en épellant *ar-mé*, au lieu » qu'on n'en fait pas diſtinctement plus de deux, en » épellant *a-rmé*. Ce qui ſe pratique dans le chant » peut ſervir à éclaircir ma penſée. Suppoſons une » tenue de pluſieurs meſures ſur la premiere *ſyllabe* » du mot *charme*; n'eſt-il pas certain qu'elle ſe fixe » uniquement ſur l'*a*, ſans toucher en aucune ma- » niere à l'*r*, quoique dans les paroles miſes en mu- » ſique, il ſoit d'uſage d'écrire cette *r* immédiate- » ment après l'*a*, & qu'elle ſe trouve ainſi ſéparée » de l'*m* par un eſpace conſidérable? N'eſt-il pas » évident, nonobſtant cette ſéparation dans l'écri- » ture, que l'aſſemblage des lettres *rme* ſe prononce » entierement ſous la note qui ſuit la tenue?

» Une choſe ſemble encore prouver que la pre- » miere conſonne eſt plus liée avec la conſonne ſui- » vante qu'avec la voyelle précédente, à laquelle, » par conſéquent, on ne devroit pas l'unir dans la » compoſition des *ſyllabes*: c'eſt que cette voyelle » & cette premiere conſonne n'ont l'une ſur l'autre » aucune influence directe, tandis que le voiſinage » des deux conſonnes altere quelquefois l'articula- » tion ordinaire de la premiere ou de la ſeconde. » Dans le mot *obtus*, quoiqu'on y prononce foible- » ment un *e* féminin après le *b*, il arrive que le *b* » contraint par la proximité du *t*, ſe change indiſ- » penſablement en *p*, & on prononce effectivement » *optus*.... Ainſi l'antipathie même qu'il y a entre » les conſonnes *b*, *t*, [parce que l'une eſt foible & » l'autre forte], ſert à faire voir que dans *obtus* elles » ſont plus unies l'une à l'autre, que la premiere ne » l'eſt avec l'*o* qui la précede.

» J'ajoute que la méthode commune me fournit » elle-même des armes qui favoriſent mon opinion. » Car, 1°. j'ai déja fait remarquer que, ſelon cette

» méthode, on épelle *á-cre* & *E-glé :* on penſe donc » du moins qu'il y a des cas où deux conſonnes pla- » cées entre deux voyelles, la premiere a une liaiſon » plus étroite avec la ſeconde, qu'avec la voyelle » dont elle eſt précédée. 2°. La même méthode en- » ſeigne aſſurément que les lettres *ſ t* appartiennent » à une même *ſyllabe* dans *ſtyle*, *ſtatue :* pourquoi » en ſeroit-il autrement dans *vaſte*, *poſte*, *myſtere ?* » [On peut tirer la même conſéquence de *pſeaume*, » pour *rapſodie ;* de *ſpécieux*, pour *aſpect*, *reſpect*, &c. » de *ſtrophe*, pour *aſtronomie* ; de *Ptolomée*, pour *ap-* » *titude*, *optatif*, &c. C'eſt le ſyſtème même de P. R. » dont il va être parlé.] 3°. Voici quelque choſe de » plus fort. Qu'on examine la maniere dont s'épelle » le mot *axe*, on conviendra que l'*x* tout entier eſt » de la ſeconde *ſyllabe*, quoiqu'il tienne lieu des deux » conſonnes *c*, *ſ*, & qu'il repréſente conſéquem- » ment deux articulations. Or ſi ces deux articula- » tions ſont partie d'une même *ſyllabe* dans le mot » *axe*, qu'on pourroit écrire *ac-ſe*, elles ne ſont pas » moins unies dans *accès*, qu'on pourroit écrire » *acsès :* & dès qu'on avoue que l'*a* ſeul fait une *ſyl-* » *labe* dans *accès*, ne doit-on pas reconnoître qu'il » en eſt de même dans *armé* & dans tous les cas ſem- » blables ?

» Dom Lancelot, dans ſa *méthode pour apprendre* » *la langue latine*, connue ſous le nom de *Port-Royal*, » (*traité des lettres*, *ch. xiv.* §. *iij.*) établit, ſur la » compoſition des *ſyllabes*, un ſyſtème fort ſingu- » lier, qui, tout différent qu'il eſt du mien, peut » néanmoins contribuer à le faire valoir. *Les conſon-* » *nes*, dit-il, *qui ne ſe peuvent joindre enſemble au* » *commencement d'un mot, ne s'y joignent pas au mi-* » *lieu ; mais les conſonnes qui ſe peuvent joindre en-* » *ſemble au commencement d'un mot, ſe doivent auſſi* » *joindre au milieu ;* & Ramus *prétend que de faire au-* » *trement, c'eſt commettre un barbariſme.* Il eſt bien ſûr » que ſi la jonction de telle & telle conſonne eſt » réellement impoſſible dans une poſition, elle ne » l'eſt pas moins dans une autre. M. D. Lancelot fait » dépendre la poſſibilité de cette jonction d'un ſeul » point de fait, qui eſt de ſavoir s'il en exiſte des » exemples à la tête de quelques mots latins. Ainſi, » ſuivant cet auteur, *paſtor* doit s'épeller *pa-ſtor*, » parce qu'il y a des mots latins qui commencent par » *ſt* ; tels que *ſtare*, *ſtimulus :* au contraire *arduus* » doit s'épeller *ar-duus*, parce qu'il n'y aucun mot » latin qui commence par *rd*. La regle ſeroit embar- » raſſante, puiſqu'on ne pourroit la pratiquer ſûre- » ment, à moins que de connoître & d'avoir pré- » ſens à l'eſprit tous les mots de la langue qu'on vou- » droit épeller. Mais d'ailleurs s'il n'y a point eu chez » les Latins de mot commençant par *rd*, eſt-ce donc » une preuve qu'il ne pût y en avoir ? Un mot conſ- » truit de la ſorte ſeroit-il plus étrange que *bdellium*, » *Tmolus*, *Cteſiphon*, *Ptolomæus ?* »

A ces excellentes remarques de M. Harduin, j'en ajouterai une, dont il me préſente lui-même le germe. C'eſt que pour établir la poſſibilité de joindre enſemble pluſieurs conſonnes dans une même *ſyllabe*, il ne ſuffiroit pas de conſulter les uſages particuliers d'une ſeule langue, il faudroit conſulter tous les uſages de toutes les langues anciennes & modernes ; & cela même ſeroit encore inſuffiſant pour établir une concluſion univerſelle, qui ne peut jamais être fondée ſolidement que ſur les principes naturels. Or il n'y a que le méchaniſme de la parole qui puiſſe nous faire connoître d'une maniere ſûre les principes de ſociabilité ou d'incompatibilité des articulations, & c'eſt conſéquemment le ſeul moyen qui puiſſe les établir. Voici, je crois, ce qui en eſt.

1°. Les quatre conſonnes conſtantes *m*, *n*, *l*, *r*, peuvent précéder ou ſuivre toute conſonne variable, foible ou forte, *v*, *f*, *b*, *p*, *d*, *t*, *g*, *q*, *z*, *s*, *j*, *ch*.

2°. Ces quatre conſonnes conſtantes peuvent également s'aſſocier entre elles, *mn*, *nm*, *ml*, *lm*, *mr*, *rm*, *nl*, *ln*, *nr*, *rn*, *lr*, *rl*.

3°. Toutes les conſonnes variables foibles peuvent ſe joindre enſemble, & toutes les fortes ſont également ſociables entre elles.

Ces trois regles de la ſociabilité des conſonnes ſont fondées principalement ſur la compatibilité naturelle des mouvemens organiques, qui ont à ſe ſuccéder pour produire les articulations qu'elles repréſentent : mais il y a peut-être peu de ces combinaiſons que notre maniere de prononcer l'*e* muet écrit ne puiſſe ſervir à juſtifier. Par exemple, *dg* ſe fait entendre diſtinctement dans notre maniere de prononcer rapidement, *en cas de guerre*, comme s'il y avoit *en-ca-dguer-re ;* nous marquons *jv* dans *les cheveux*, que nous prononçons comme s'il y avoit *lé-jveu*, &c. c'eſt ici le cas où l'oreille doit diſſiper les préjugés qui peuvent entrer par les yeux, & éclairer l'eſprit ſur les véritables procédés de la nature.

4°. Les conſonnes variables foibles ſont incompatibles avec les fortes. Ceci doit s'entendre de la prononciation, & non pas de l'écriture qui devroit toujours être à la vérité, mais qui n'eſt pas toujours une image fidele de la prononciation. Ainſi nous écrivons véritablement *obtus*, où l'on voit de ſuite les conſonnes *b*, *t*, dont la premiere eſt foible & la ſeconde forte ; mais, comme on l'a remarqué ci-deſſus, nous prononçons *optus*, en fortifiant la premiere à cauſe de la ſeconde. Cette pratique eſt commune à toutes les langues, parce que c'eſt une ſuite néceſſaire du méchaniſme de la parole.

Il paroît donc démontré que l'on ſe trompe en effet dans l'épellation ordinaire, lorſque de deux conſonnes placées entre deux voyelles on rapporte la premiere à la voyelle précédente, & la ſeconde à la voyelle ſuivante. Si, pour ſe conformer à la formation uſuelle des *ſyllabes*, on veut ne point imaginer de *ſchéva* entre les deux conſonnes, & regarder les deux articulations comme deux cauſes qui concourent à l'exploſion du même ſon ; il faut les rapporter toutes deux à la voyelle ſuivante, par la raiſon qu'on a déja alléguée pour une ſeule articulation, qu'il n'eſt plus tems de modifier l'exploſion d'un ſon quand il eſt déja échappé.

Quant à ce qui concerne les conſonnes finales, qui ne ſont ſuivies dans l'écriture d'aucune voyelle, ni dans la prononciation d'aucun autre ſon que de celui de l'*e* muet preſque inſenſible, l'uſage de les rapporter à la voyelle précédente eſt abſolument en contradiction avec la nature des choſes, & il ſemble que les Chinois en ayent apperçu & évité de propos délibéré l'inconvénient ; dans leur langue, tous les mots ſont *mono-ſyllabes*, ils commencent tous par une conſonne, jamais par une voyelle, & ne finiſſent jamais par une conſonne. Ils parlent d'après la nature, & l'art ne l'a ni enrichie, ni défigurée. Oſons les imiter, du-moins dans notre maniere d'épeller ; & de même qu'il eſt prouvé qu'il faut épeller *charme* par *cha-rme*, *accès* par *a-ccès*, *circonſpection* par *ci-rcon-ſpe-cti-on*, ſéparons de même la conſonne finale de la voyelle antécédente, & prononçons à la ſuite le *ſchéva* preſque inſenſible pour rendre ſenſible la conſonne elle-même : ainſi *acteur* s'épellera *a-cteu-r*, *Jacob* ſera *Ja-co-b*, *cheval* ſera *che-va-l*, &c.

On ſent bien que cette maniere d'épeller doit avoir beaucoup plus de vérité que la maniere ordinaire, qu'elle eſt plus ſimple, & par conſéquent plus facile pour les enfans à qui on apprend à lire. Il n'y auroit à craindre pour eux que le danger de rendre trop ſenſible le ſchéva des conſonnes, qui ne ſont ſuivies d'aucune voyelle écrite ; mais outre la précaution de ne pas imprimer le ſchéva propre à la conſonne

finale, un maître intelligent saura bien les prévenir là-dessus, & les amener à la prononciation ferme & usuelle de chaque mot : ce sera même une occasion favorable de leur faire remarquer qu'il est d'usage de regarder la consonne finale comme faisant *syllabe* avec la voyelle précédente, mais que ce n'est qu'une *syllabe* artificielle, & non une *syllabe* physique.

Qu'est-ce donc qu'une *SYLLABE physique ?* C'est *un son sensible prononcé naturellement en un seul coup de voix.* Telles sont les deux *syllabes* du mot *a-mi :* chacune d'elles est un son *a, i :* chacun de ces sons est sensible, puisque l'oreille les distingue sans les confondre : chacun de ces sons est prononcé naturellement, puisque l'un est une simple émission spontanée de la voix, & que l'autre est une émission accélérée par une articulation qui le précede, comme la cause précede naturellement l'effet ; enfin chacun de ces sons est prononcé en un seul coup de voix, & c'est le principal caractere des *syllabes.*

Qu'est-ce qu'une *SYLLABE artificielle ?* C'est *un son sensible prononcé artificiellement avec d'autres sons insensibles en un seul coup de voix.* Telles sont les deux *syllabes* du mot *trom-peur :* il y a dans chacune de ces *syllabes* un son sensible, *om* dans la premiere, *eu* dans la seconde, tous deux distingués par l'organe qui les prononce, & par celui qui les entend : chacun de ces sons est prononcé avec un schéva insensible ; *om*, avec le schéva que suppose la premiere consonne *t*, laquelle consonne ne tombe pas immédiatement sur *om*, comme la seconde consonne *r ; eu*, avec le schéva que suppose la consonne finale *r*, laquelle ne peut naturellement modifier *eu* comme la consonne *p* qui précede : chacun de ces sons sensibles est prononcé artificiellement avec son schéva en un seul coup de voix ; puisque la prononciation natuelle donneroit à chaque schéva un coup de voix distinct, si l'art ne la précipitoit pour rendre le schéva insensible ; d'où il résulteroit que le mot *trompeur*, au-lieu des deux *syllabes* artificielles *trom-peur* auroit les quatre *syllabes* physiques *te-rom-peu-re.*

Il y a dans toutes les langues des mots qui ont des *syllabes* physiques & des *syllabes* artificielles : *ami* a deux *syllabes* physiques ; *trompeur* a deux *syllabes* artificielles ; *amour* a une *syllabe* physique & une artificielle. Ces deux sortes de *syllabes* sont donc également usuelles ; & c'est pour cela que j'ai cru ne devoir point, comme M. Duclos, opposer l'usage à la nature, pour fixer la distinction des deux especes que je viens de définir : il m'a semblé que l'opposition de la nature & de l'art étoit plus réelle & moins équivoque, & qu'une *syllabe* usuelle pouvoit être ou physique ou artificielle ; la *syllabe* usuelle, c'est le genre, la physique & l'artificielle en sont les especes.

Qu'est-ce donc enfin qu'une *SYLLABE usuelle*, ou simplement une *syllabe ?* C'est, en supprimant des définitions précédentes les caracteres distinctifs des especes, *un son sensible prononcé en un seul coup de voix.*

Il me semble que l'usage universel de toutes les langues nous porte à ne reconnoître en effet pour *syllabes*, que les sons sensibles prononcés en un seul coup de voix : la meilleure preuve que l'on puisse donner, que c'est ainsi que toutes les nations l'ont entendu, & que par conséquent nous devons l'entendre ; ce sont les *syllabes* artificielles, où l'on a toujours reconnu l'unité *syllabique*, nonobstant la pluralité des sons réels que l'oreille y apperçoit ; *lieu, lien, leur*, voilà trois *syllabes* avouées telles dans tous les tems, quoique l'on entende les deux sons *i, eu* dans la premiere, les deux sons *i, en* dans la seconde, & dans la troisieme le son *eu* avec le schéva que suppose la consonne *r ;* mais le son prépositif *i* dans les deux premieres, & le schéva dans la troisieme sont presque insensibles malgré leur réalité, & le tout dans chacune se prononce en un seul coup de voix, d'où dépend l'unité *syllabique.*

Il n'est donc pas exact de dire, comme M. Duclos, (*loc. cit.*) que nous avons des vers qui sont à-la-fois de douze *syllabes* d'usage, & de vingt-cinq à trente *syllabes* physiques. Toute *syllabe* physique usitée dans la langue en est aussi une *syllabe* usuelle, parce qu'elle est un son sensible prononcé en un seul coup de voix ; par conséquent on ne trouvera jamais dans nos vers plus de *syllabes* physiques que de *syllabes* usuelles. Mais on peut y trouver plus de sons physiques que de sons sensibles, & de-là même plus de sons que de *syllabes ;* parce que les *syllabes* artificielles, dont le nombre est assez grand, renferment nécessairement plusieurs sons physiques ; mais un seul est sensible, & les autres sont insensibles.

On divise communément les *syllabes* usuelles, ou par rapport au son, ou par rapport à l'articulation.

Par rapport au son, les *syllabes* usuelles sont ou incomplexes ou complexes.

Une *syllabe* usuelle *incomplexe* est un son unique, qui n'est pas le résultat de plusieurs sons élémentaires, quoiqu'il y ait d'ailleurs quelque schéva supposé par quelque articulation : telles sont les premieres *syllabes* des mots, *A-mi, TA-mis, OU-vrir, COU-vrir, EN-ter, PLAN-ter.*

Une *syllabe* usuelle *complexe* est un son double, qui comprend deux sons élémentaires prononcés distinctement & consécutivement, mais en un seul coup de voix : telles sont les premieres *syllabes* des mots *OI-son, CLOI-son, HUI-lier, TUI-lier.*

Par rapport à l'articulation, les *syllabes* usuelles sont ou simples ou composées.

Une *syllabe* usuelle *simple* est un son unique ou double, qui n'est modifié par aucune articulation : telles sont les premieres *syllabes* des mots *A-mi, OUvrir, EN-ter, OI son, HUI lier.*

Une *syllabe* usuelle *composée* est un son unique ou double, qui est modifié par une ou par plusieurs articulations : telles sont les premieres *syllabes* des mots *TA-mis, COU-vrir, PLAN-ter, CLOI-son, TUIlier.*

Pour terminer cet article, il reste à examiner l'origine du nom de *syllabe.* Il vient du verbe grec συλλαμβάνω, *comprehendo ;* R. R. σὺν, *cùm ;* & λαμβάνω, *prehendo, capio :* de-là vient le nom συλλαβή, *syllabe.* Priscien & les grammairiens latins qui l'ont suivi, ont tous pris ce mot dans le sens actif : *SYLLABA*, dit Priscien, *est comprehensio litterarum*, comme s'il avoit dit, *id quod comprehendit litteras.* Mais 1°. cette pluralité de lettres n'est nullement essentielle à la nature des *syllabes*, puisque le mot *a-mi* a réellement deux *syllabes* également nécessaires à l'intégrité du mot, quoique la premiere ne soit que d'une lettre. 2°. Il est évidemment de la nature des *syllabes*, telle que je viens de l'exposer, que le *comprehensio* des Latins & le συλλαβή des Grecs doivent être pris dans le sens passif, *id quod uno vocis impulsu comprehenditur ;* ce qui est exactement conforme à la définition de toutes les especes de *syllabes*, & apparemment aux vues des premiers nomenclateurs. (*E. R. M. B.*)

SYLLABE, (*Versif. franç.*) comme le nombre des *syllabes* fait la mesure des vers françois, il seroit à souhaiter qu'il y eût des regles fixes & certaines pour déterminer le nombre des *syllabes* de chaque mot ; car il y a des mots douteux à cet égard, & il y en a même qui ont plus de *syllabes* en vers qu'en prose ; les noms qui se terminent en *ieux*, en *iel*, en *ien*, en *ion*, en *ier*, &c. causent beaucoup d'embarras à ceux qui se piquent d'exactitude : *odieux, précieux*, sont de trois *syllabes*, & cependant *cieux, lieux, dieux*, n'ont qu'une *syllabe.* De même, *fiel, miel, bien*,

mien, ſont monoſyllabes, mais dans *lien*, *ancien*, *magicien*, *académicien*, *muſicien*, la terminaiſon en *ien* eſt de deux *ſyllabes*. Dans les mots *fier*, *altier*, *métier*, la rime en *ier* eſt d'une ſeule *ſyllabe*, & de deux dans *bouclier*, *ouvrier*, *meurtrier* & *fier* quand il eſt verbe. Toutes ces différences demandent une application particuliere pour ne s'y pas tromper, & ne pas faire un ſolléciſme de quantité. En général, il faut conſulter l'oreille, qui doit être le principal juge du nombre des *ſyllabes*, & pour lors la prononciation la plus douce & la plus naturelle doit être préférée. *Mourgues.* (*D. J.*)

SYLLABE, ſ. f. *en Muſique*, συλλαϐὴ, eſt, au rapport de Nicomaque, le nom que donnent quelquefois les anciens à la conſonance de la quarte, qu'ils appelloient communément *diateſſaron*. *Voyez* DIATESSARON.

SYLLABIQUE, adj. (*Gramm.*) qui concerne les ſyllabes, qui appartient aux ſyllabes, qui leur eſt propre. L'unité *ſyllabique*, c'eſt ce qui fait qu'une ſyllabe eſt une, ce qui dépend ſur-tout de l'unité du coup de voix. *Voyez* SYLLABE. Le tems ou la valeur *ſyllabique*, c'eſt la proportion de la durée d'une ſyllabe relativement à celle des autres ſyllabes d'un même diſcours. *Voyez* QUANTITÉ. L'harmonie, le nombre ou le rythme n'eſt pas le réſultat de la ſimple combinaiſon des tems *ſyllabiques* des mots; c'eſt la proportion de cette combinaiſon avec la penſée même dont la phraſe eſt l'image.

SYLLABUB, ſ. m. (*Pharmacie.*) eſpece de boiſſon compoſée de vin blanc & de ſucre, à quoi l'on ajoute du lait nouveau. On en fait principalement uſage pendant les chaleurs de l'été.

Quelquefois on le fait de vin de canarie au-lieu de vin blanc, auquel cas on épargne le ſucre, & l'on y met à la place un peu de jus de citron & de noix de muſcade.

La meilleure façon eſt de mêler le vin avec tous les ingrédiens dès la veille, & de n'y joindre le lait ou la crême que le lendemain matin. La proportion eſt une pinte de vin ſur trois pintes de lait.

Mais pour faire du *ſyllabub* fouetté, on prend une chopine de vin blanc ou de vin du Rhin, & une pinte de crême avec trois blancs d'œuf; on aſſaiſonne le tout avec du ſucre, & on le fouette avec des brins de bouleau; on en ôte l'écume à meſure qu'elle ſe forme, on la met dans un vaiſſeau, & après qu'elle s'y eſt repoſée deux ou trois heures, elle eſt bonne à manger.

SYLLEPSE, ſ. f. (*Gram.*) σύλληψις, *comprehenſio*; c'eſt la même étymologie que celle du mot *ſyllabe*, *voyez* SYLLABE; mais elle doit ſe prendre ici dans le ſens actif, au-lieu que dans *ſyllabe* elle a le ſens paſſif: σύλληψις, *comprehenſio duorum ſenſuum ſub unâ voce*; ou-bien *acceptio vocis unius duos ſimul ſenſus comprehendentis*. C'eſt tout-à-la fois la définition du nom & celle de la choſe.

La *ſyllepſe* eſt donc un trope au moyen duquel le même mot eſt pris en deux ſens différens dans la même phraſe, d'une part dans le ſens propre, & de l'autre dans un ſens figuré. Voici des exemples cités par M. du Marſais. *trop. part. II. art. xj. pag. 151.*

« Coridon dit que Galathée eſt pour lui plus dou-
» ce que le thym du mont Hybla; *Galathæa thymo*
» *mihi dulcior Hyblæ*, Virg. *ecl. vij. 37.* le mot *doux*
» eſt au propre par rapport au thym, & il eſt au fi-
» guré par rapport à l'impreſſion que ce berger dit
» que Galathée fait ſur lui. Virgile fait dire enſuite
» à un autre berger; *ibid. 41. Ego Sardoïs videar tibi*
» *amarior herbis*, (quoique je te paroiſſe plus amer
» que les herbes de Sardaigne, *&c.*). Nos bergers di-
» ſent, *plus aigre qu'un citron verd.*

» Pyrrhus, fils d'Achille, l'un des principaux
» chef des Grecs, & qui eut le plus de part à l'em-
» braſement de la ville de Troie, s'exprime en ces
» termes dans l'une des plus belles pieces de Racine:
» *Andromaq. act. I. ſc. jv.*

» *Je ſouffre tous les maux que j'ai faits devant*
» *Troie;*
» *Vaincu, chargé de fers, de regrets conſumé,*
» *Brûlé de plus de feux que je n'en allumai.*

» *brûlé* eſt au propre, par rapport aux feux que Pyr-
» rhus alluma dans la ville de Troie; & il eſt au figuré,
» par rapport à la paſſion violente que Pyrrhus dit
» qu'il reſſentoit pour Andromaque...

» Au reſte, cette figure joue trop ſur les mots pour
» ne pas demander bien de la circonſpection: il faut
» éviter les jeux de mots trop affectés & tirés de
» loin.

Cette obſervation de M. du Marſais eſt très-ſage; mais elle auroit pû devenir plus utile, s'il avoit aſſigné les cas où la *ſyllepſe* peut avoir lieu, & qu'il eût fixé l'analyſe des phraſes ſylleptiques. Il me ſemble que ce trope n'eſt d'uſage que dans les phraſes explicitement comparatives, de quelque nature que ſoit le rapport énoncé par la comparaiſon, ou d'égalité, ou de ſupériorité, ou d'infériorité: *brûlé d'autant de feux que j'en allumai*, ou *de plus de feux*, ou *de moins de feux que je n'en allumai.* Dans ce cas, ce n'eſt pas le cas unique exprimé dans la phraſe, qui réunit ſur ſoi les deux ſens; il n'en a qu'un dans le premier terme de la comparaiſon, & il eſt cenſé répété avec le ſecond ſens dans l'expreſſion du ſecond terme. Ainſi le verſet 70 du *pſ.* 118. *Coagulatum eſt ſicut lac cor eorum*, eſt une propoſition comparative d'égalité, dans laquelle le mot *coagulatum*, qui ſe rapporte à *cor eorum*, eſt pris dans un ſens métaphorique; & le ſens propre qui ſe rapporte à *lac* eſt néceſſairement attaché à un autre mot pareil ſous-entendu; *cor eorum coagulatum eſt ſicut lac coagulatur.*

Il ſuit de-là que la *ſyllepſe* ne peut avoir lieu, que quand le ſens figuré que l'on aſſocie au ſens propre eſt autoriſé par l'uſage dans les occurrences où il n'y a pas de *ſyllepſe*. C'eſt ainſi que *feux* eſt de miſe dans l'exemple de Racine, parce qu'indépendamment de toute comparaiſon on peut dire par métaphore, *les feux de l'amour.* J'ajouterai que peut-être ſeroit-il plus ſage de reſtraindre la *ſyllepſe* aux ſeuls cas où le ſens figuré ne peut être rendu par un mot propre.

M. du Marſais ſemble inſinuer, que le ſens figuré que la *ſyllepſe* réunit au ſens propre, eſt toujours une métaphore. Il me ſemble pourtant qu'il y a une vraie *ſyllepſe* dans la phraſe latine, *Nerone neronior ipſo*, & dans ce vers françois, *Plus Mars que le Mars de la Thrace*; puiſque *Nero* d'une part & *Mars* de l'autre ſont pris dans deux ſens différens: or le ſens figuré de ces mots n'eſt point une métaphore; c'eſt une antonomaſe; ce ſont des noms propres employés pour des noms appellatifs. Je dis que dans ces exemples il y a *ſyllepſe*, quoique le mot pris à double ſens ſoit exprimé deux fois: c'eſt que s'il n'eſt pas répété dans les exemples ordinaires, il eſt ſous-entendu, comme je l'ai remarqué plus haut, & que l'ellipſe n'eſt point néceſſaire à la conſtitution de la *ſyllepſe*.

Il y a auſſi une figure de conſtruction que les Grammairiens appellent *ſyllepſe* ou *ſynthèſe*. Mais comme il me ſemble dangereux pour la clarté de l'enſeignement, de donner à un même mot technique des ſens différens, je n'adopte, pour nommer la figure dont il s'agit, que le nom *ſynthèſe*, & c'eſt ſous ce nom que j'en parlerai. *Voyez* SYNTHESE, *Grammaire.* (*E. R. M. B.*)

SYLLEPSIOLOGIE, ſ. f. *dans l'Economie animale*, c'eſt une partie qui traite de la ſalive.

Ce mot eſt compoſé du grec συγὴ, *ſalive* & λογος, *diſcours.*

SYLLOGISME, ſ. m. (*Logique.*) le *ſyllogiſme* eſt

un raiſonnement énoncé ſuivant les regles de la logique. Pour le conſtruire, on compare deux idées dont on veut connoitre le rapport ou la différence à une troiſieme idée qui ſe nomme *moyenne*. Quand deux idées peuvent être comparées enſemble pour en former immédiatement un jugement affirmatif ou négatif, il n'eſt pas beſoin de recourir au raiſonnement; mais comme cela ne ſe peut pas toujours, c'eſt alors qu'on recourt à l'idée moyenne, qui ſert de principe de comparaiſon. Si j'entreprends, par exemple, de prouver que la terre eſt ſphérique, il m'eſt impoſſible de comparer immédiatement l'idée de la figure ſphérique & celle de la terre; mais avec le ſecours d'une idée moyenne, ſavoir celle de l'ombre de la terre, qui ſe trouve être l'ombre d'un corps ſphérique, je ferai la comparaiſon dont il s'agit; & voici comment j'exprimerai mon argument : *tout corps eſt ſphérique, ſi ſon ombre tombant directement ſur un plan eſt circulaire, quelle que ſoit la ſituation de ce corps; or nous voyons dans les éclipſes de la lune que l'ombre de la terre a cette propriété: donc la terre eſt un corps ſphérique.*

Pour que la concluſion ſoit juſte, il faut 1°. que les prémiſſes qui conſtituent la matiere de l'argument, ſoient vraies: enſuite que la concluſion en ſoit bien déduite, c'eſt-à-dire, que la comparaiſon de l'idée moyenne avec les termes de la concluſion démontre leur relation : ce qui fait la forme de l'argument.

Quand une ſeule idée moyenne ſuffit pour conduire à la concluſion cherchée, ce raiſonnement eſt ſimple; quand il faut pluſieurs idées moyennes pour démontrer la relation qu'ont entr'elles deux idées qu'on veut comparer, le raiſonnement devient compoſé, & ſe forme de l'aſſemblage de pluſieurs raiſonnemens ſimples. Pour avoir une idée diſtincte des *ſyllogiſmes*, il faut connoître les parties qui les compoſent.

Dans chaque *ſyllogiſme* régulier il y a trois termes & trois propoſitions : trois termes, le grand ou l'attribut, le petit ou le ſujet, & le terme moyen: trois propoſitions, la majeure & la mineure, qui forment les deux prémiſſes, & la concluſion. L'attribut de la concluſion s'appelle le *grand terme;* & la propoſition dans laquelle ce terme eſt comparé avec l'idée moyenne, forme la majeure de l'argument. Le ſujet de la concluſion ſe nomme le *petit terme;* & on donne le nom de *mineure* de l'argument à la propoſition dans laquelle ce terme eſt joint avec l'idée moyenne.

Les regles qui ſervent à conſtruire un *ſyllogiſme*, ſont de deux ſortes : les unes générales qui concernent tous les *ſyllogiſmes*, & les autres particulieres, qui déterminent les figures & les modes. *Voyez* les figures & les modes où ces regles ſont expliquées. Nous nous bornerons à parler ici des regles générales: ces regles ſont fondées ſur les axiomes qui ont été établis touchant les propoſitions affirmatives & négatives.

Les propoſitions conſidérées par rapport à leur quantité & à leur qualité, ſe partagent en quatre claſſes, qu'on déſigne par les lettres *A, E, I, O.*

A marque une propoſition univerſelle affirmative.

E, une univerſelle négative.

I, une particuliere affirmative.

O, une particuliere négative.

Voici donc les axiomes qu'on peut regarder comme la baſe ſur laquelle ſont appuyées toutes les regles générales des *ſyllogiſmes*.

1°. Les propoſitions particulieres ſont enfermées dans les générales de même nature, *I* dans *A*, & *O* dans *E*. On pourroit dans la rigueur des termes, conteſter la vérité de cet axiome. On ne peut pas dire, par exemple, dans toute la préciſion philoſophique, que quelque homme eſt raiſonnable, que quelque cercle eſt rond, parce qu'en le diſant, on ſemble reſtraindre la rationalité à certains hommes, & l'exclure des autres, de même qu'on paroit reſtraindre la rondeur à quelques cercles ſeulement, avec l'excluſion des autres. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que ce qui convient aux ſujets pris dans toute leur univerſalité, convient auſſi à tous les individus ou inférieurs de ces ſujets : ce qui ſuffit par rapport aux regles des *ſyllogiſmes*.

2°. L'univerſalité ou la particularité d'une propoſition dépend de l'univerſalité ou de la particularité du ſujet: donc le ſujet d'une propoſition univerſelle eſt univerſel, & le ſujet d'une propoſition particuliere eſt particulier.

3°. L'attribut eſt toujours particulier quand la propoſition eſt affirmative, parce que l'affirmation ne regarde jamais qu'une partie de l'attribut. En diſant, *tout homme vit*, je ne parle point de toute ſorte de vie.

4°. L'attribut d'une propoſition négative eſt toujours univerſel, à cauſe que ce ſujet eſt ſéparé de l'attribut pris dans toute l'étendue dont il eſt capable. *Un certain homme n'eſt point blanc;* il s'agit ici de toute ſorte de blancheur.

De-là on déduit les conſéquences ſuivantes : toute propoſition univerſelle négative a ſes deux termes pris univerſellement, & cette propriété ne convient qu'à ces ſortes de propoſitions ſeules.

Toute propoſition particuliere affirmative a ſes deux termes pris particulierement, & il n'y a que ces ſortes de propoſitions qui aient cette propriété.

Toute propoſition univerſelle affirmative ou particuliere négative n'a qu'un terme univerſel.

Une propoſition affirmative qui a un terme univerſel, eſt univerſelle.

Une propoſition négative qui n'a qu'un terme univerſel, eſt particuliere.

De ces axiomes nous déduiſons des regles, par le ſecours deſquelles nous déterminons ſi la concluſion du *ſyllogiſme* eſt légitimement tirée des prémiſſes; & ces mêmes regles nous enſeignent ce qu'il faut obſerver dans la conſtruction du *ſyllogiſme;* les voici :

1°. Dans tout *ſyllogiſme* il y a trois termes, & il n'y en peut avoir que trois, chacun deſquels eſt employé deux fois, & pas davantage, de maniere que nous ayons pourtant ſix termes en trois propoſitions.

2°. Le moyen terme doit être pris, au moins une fois, univerſellement; car s'il ſe prend particulierement dans la majeure & dans la mineure, il pourra arriver que dans ces deux propoſitions, ce qu'on prend pour le terme moyen, exprimera des idées différentes, & alors il n'y aura point d'idée moyenne. Ainſi dans cet argument, *quelque homme eſt ſaint : quelque homme eſt voleur : donc quelque voleur eſt ſaint*, le mot d'*homme* étant pris pour diverſes parties des hommes, ne peut unir *voleur* avec *ſaint*, parce que ce n'eſt pas le même homme qui eſt ſaint & qui eſt voleur. Pour déterminer donc ſi un argument eſt en forme, il faut examiner d'abord s'il n'a pas quatre termes, c'eſt-à-dire, ſi les termes majeur & mineur ont le même ſens dans les prémiſſes que dans la concluſion, & ſi c'eſt la même idée qu'on emploie dans chaque prémiſſe, comme idée moyenne.

3°. Les termes de la concluſion ne doivent pas y avoir plus d'étendue que dans les prémiſſes. La raiſon eſt qn'on ne peut rien conclure du particulier au général; car de ce que quelque homme eſt eſtimable, on n'en doit pas conclure que tous les hommes le ſoient.

De-là on déduit les conſequences ſuivantes: 1°. il doit toujours y avoir dans les prémiſſes un terme univerſel de plus que dans la concluſion; car tout terme qui eſt général dans la concluſion, le doit être auſſi dans les prémiſſes; d'ailleurs le moyen terme doit être pris du moins une fois univerſellement;

2°.

2°. lorſque la concluſion eſt négative, il faut néceſſairement que le grand terme ſoit pris généralement dans la majeure; car comme il eſt l'attribut de la concluſion, & que tout attribut de concluſion négative eſt toujours univerſel, s'il n'avoit pas la même étendue dans la majeure, il s'enſuivroit qu'il ſeroit pris plus univerſellement dans la concluſion que dans les prémiſſes: ce qui eſt contraire à la troiſieme regle; 3°. la majeure d'un argument dont la concluſion eſt négative, ne peut jamais être une particuliere affirmative; car le ſujet & l'attribut d'une propoſition affirmative ſont tous deux pris particulierement, comme nous l'avous vu, & ainſi le grand terme n'y ſeroit pris que particulierement; 4°. le petit terme eſt toujours dans la concluſion, comme dans les prémiſſes; la raiſon en eſt bien claire; car quand le petit terme de la concluſion eſt univerſel dans la mineure, tout ce qui en eſt prouvé, ne doit pas plutôt être rapporté à une de ſes parties qu'à l'autre; d'où il s'enſuit qu'étant le ſujet de la concluſion auquel ſe rapporte l'affirmation ou la négation, il ſera auſſi univerſel dans la concluſion, & communiquera à celle-ci ſon univerſalité.

4°. On ne peut rien conclure de deux propoſitions négatives. Le moyen eſt ſéparé dans les prémiſſes, du grand & du petit terme; or de ce que deux choſes ſont ſéparées de la même choſe, il ne s'enſuit ni qu'elles ſoient, ni qu'elles ne ſoient pas la même choſe. De ce que les Eſpagnols ne ſont pas turcs, & de ce que les Turcs ne ſont pas chrétiens, il ne s'enſuit pas que les Eſpagnols ne ſoient pas chrétiens, non plus que les Chinois le ſoient, quoiqu'ils ne ſoient pas plus turcs que les Eſpagnols.

5°. On ne ſauroit déduire une concluſion négative de deux propoſitions affirmatives. Comment deux termes pourroient-ils être ſéparés, parce qu'ils ſont unis l'un & l'autre avec un même moyen?

6°. La concluſion ſuit toujours la plus foible partie. La partie la plus foible, dans la qualité eſt la négation, & dans la quantité, c'eſt la particularité; de ſorte que le ſens de cette regle eſt, que s'il y a une des deux propoſitions qui ſoit négative, la concluſion doit l'être auſſi, comme elle doit être particuliere, ſi une des deux prémiſſes l'eſt. Le moyen, s'il eſt ſéparé d'un des deux termes, ne ſauroit jamais démontrer que la concluſion eſt affirmative, c'eſt-à-dire, que les termes de cette concluſion ſont joints enſemble; c'eſt pourquoi une pareille concluſion ne ſauroit ſubſiſter avec une des prémiſſes qui ſeroit négative.

Nous prouvons auſſi que la concluſion eſt particuliere, ſi l'une des prémiſſes eſt telle. Les prémiſſes ſont toutes deux affirmatives, ou l'une d'elles eſt négative; dans le premier cas, comme une des prémiſſes eſt particuliere, nous aurons au-moins trois termes particuliers parmi les quatre termes des prémiſſes, ſavoir le ſujet & l'attribut de la propoſition particuliere, & le prédicat de l'univerſelle, & il n'y aura au plus qu'un de ces termes, ſavoir le ſujet de l'univerſelle, qui ſera univerſel; mais le moyen eſt pris au-moins une fois univerſellement: donc les deux termes de la concluſion ſeront pris particulierement; ce qui la rend elle-même particuliere.

Dans le ſecond cas, à cauſe d'une propoſition particuliere, il n'y a dans les prémiſſes que deux termes pris univerſellement, ſavoir le ſujet de la propoſition univerſelle & l'attribut de la négative; mais le moyen eſt pris une fois univerſellement: donc il n'y a qu'un ſeul terme univerſel dans la concluſion, laquelle eſt négative, & par cela même particuliere, comme nous l'avons démontré ci-deſſus.

7°. De deux propoſitions particulieres il ne s'enſuit rien; ſi elles ſont l'une & l'autre affirmatives, tous les termes ſeront particuliers, & le moyen ne ſera pas pris univerſellement une ſeule fois: donc la concluſion ne ſauroit être juſte. Si les deux prémiſſes ſont négatives, on n'en peut auſſi rien conclure; mais ſi l'une eſt négative & l'autre affirmative, elles n'ont qu'un ſeul terme univerſel; mais ce terme eſt le terme moyen, & les deux termes de la concluſion ſont particuliers: ce qui ne ſauroit être, à cauſe que la concluſion eſt négative.

Les *ſyllogiſmes* ſont ou ſimples ou conjonctifs.

Les ſimples ſont ceux où le moyen n'eſt joint à la fois qu'à un des termes de la concluſion; les conjonctifs ſont ceux où il eſt joint à tous les deux.

Les *ſyllogiſmes* ſimples ſont encore de deux ſortes: les uns, où chaque terme eſt joint tout entier avec le moyen, ſavoir avec l'attribut tout entier dans la majeure, & avec le ſujet tout entier dans la mineure: les autres où la concluſion étant complexe, c'eſt-à-dire compoſée de termes complexes, on ne prend qu'une partie du ſujet ou une partie de l'attribut pour joindre avec le moyen dans l'une des propoſitions, & on prend tout le reſte qui n'eſt plus qu'un ſeul terme, pour joindre avec le moyen dans l'autre propoſition, comme dans cet argument:

La loi divine oblige d'honorer les rois:
Louis XV. eſt roi:
Donc la loi divine oblige d'honorer Louis XV.

Nous appellerons les premiers des *ſyllogiſmes* incomplexes, & les autres des *ſyllogiſmes* complexes, non que tous ceux où il y a des propoſitions complexes, ſoient de ce dernier genre, mais parce qu'il n'y en a point de ce dernier genre, où il n'y ait des propoſitions complexes.

Il n'y a point de difficulté ſur les *ſyllogiſmes* incomplexes; pour en connoître la bonté ou le défaut, il n'eſt queſtion que de les plier aux regles générales que nous venons de rapporter. Mais il n'en eſt pas tout-à-fait de même des *ſyllogiſmes* complexes; ce qui les rend obſcurs & embarraſſans, c'eſt que les termes de la concluſion qui ſont complexes, ne ſont pas pris tout entiers dans chacune des prémiſſes, pour être joints avec le moyen, mais ſeulement une partie de l'un des termes, comme en cet exemple:

Le ſoleil eſt une choſe inſenſible:
Les Perſes adoroient le ſoleil:
Donc les Perſes adoroient une choſe inſenſible.

où l'on voit que la concluſion ayant pour attribut, *adoroient une choſe inſenſible*, on n'en met qu'une partie dans la majeure, ſavoir *une choſe inſenſible*, & *adoroient* dans la mineure.

On peut réduire ces ſortes de *ſyllogiſmes* aux *ſyllogiſmes* incomplexes, pour en juger par les mêmes regles. Prenons pour exemple ce *ſyllogiſme* que nous avons déja cité.

La loi divine commande d'honorer les rois:
Louis XV. eſt roi:
Donc la loi divine commande d'honorer Louis XV.

Le terme de *roi*, qui eſt le moyen dans ce *ſyllogiſme*, n'eſt point attribut dans cette propoſition: *la loi divine commande d'honorer les rois*, quoiqu'il ſoit joint à l'attribut *commande*, ce qui eſt bien différent; car ce qui eſt véritablement attribut, eſt affirmé & convient: or *roi* n'eſt point affirmé, & ne convient point à la loi de Dieu. Si l'on demande ce qu'il eſt donc, il eſt facile de répondre, qu'il eſt ſujet d'une autre propoſition envelopée dans celle-là. Car quand je dis que la loi divine commande d'honorer les rois, comme j'attribue à la loi de commander, j'attribue auſſi l'honneur aux rois. Car c'eſt comme ſi je diſois, *la loi divine commande que les rois ſoient honorés.* Ainſi ces propoſitions étant ainſi dévelopées, il eſt clair que tout l'argument conſiſte dans ces propoſitions.

Les rois doivent être honorés.
Louis XV. eſt roi.
Donc Louis XV. doit être honoré.

Et que cette propoſition, *la loi divine commande*, qui paroiſſoit la principale, n'eſt qu'une propoſition incidente à cet argument, à laquelle elle ſert de preuve.

Il faut obſerver qu'il y a beaucoup de *ſyllogiſmes* complexes, dont toutes les propoſitions paroiſſent négatives, & qui néanmoins ſont très-bons; parce qu'il y en a une qui n'eſt négative qu'en apparence, comme on le peut voir par cet exemple.

Ce qui n'a point de parties ne peut périr par la diſſolution de ſes parties:
Notre ame n'a point de parties:
Donc notre ame ne peut périr par la diſſolution de ſes parties.

Il y a des perſonnes qui apportent ces ſortes de *ſyllogiſmes* pour montrer que l'on ne doit pas prétendre que cet axiome de logique, *on ne conclut rien de pures négatives*, ſoit vrai généralement & ſans diſtinction. Mais ils n'ont pas pris garde que dans le ſens, la mineure de ce *ſyllogiſme* & autres ſemblables, eſt affirmative, parce que le moyen, qui eſt le ſujet de la majeure, en eſt l'attribut. Or le ſujet de la majeure comprend tous ces mots, *ce qui n'a point de parties.* Donc, pour que le moyen terme, qui eſt le prédicat dans la mineure, ſoit le même que dans le majeure; il doit être compoſé des mêmes mots, *ce qui n'a point de parties.* Ce qui étant, il eſt manifeſte que pour faire de la mineure une propoſition, il faut y ſous-entendre le verbe *eſt*, qui ſervira à unir le ſujet & l'attribut, & qui rendra par conſéquent cette propoſition affirmative. Il importe peu qu'il y ait une négation dans une propoſition complexe. Elle conſervera toujours ſa qualité d'affirmative, pourvu que la négation ne tombe pas ſur le verbe de la propoſition principale, mais ſur la complexion, ſoit du ſujet, ſoit du prédicat. Ainſi, le ſens de la mineure en queſtion eſt: *notre ame eſt une choſe qui n'a point de parties.*

L'auteur de *l'art de penſer* donne une regle plus générale, & par-là plus ſimple, pour juger tout-d'un-coup de la bonté ou du vice des *ſyllogiſmes* complexes, ſans avoir beſoin d'aucune réduction. Cette regle eſt qu'une des deux prémiſſes contienne la concluſion, & que l'autre prouve qu'elle y eſt contenue.

Comme la majeure eſt preſque toujours plus générale, on la regarde d'ordinaire comme la propoſition contenante, & la mineure comme applicative. Pour les *ſyllogiſmes* négatifs, comme il n'y a qu'une propoſition négative, & que la négation n'eſt proprement enfermée que dans la négative, il ſemble qu'on doive toujours prendre la propoſition négative pour la contenante, & l'affirmative ſeulement pour l'applicative.

Il n'eſt pas difficile de montrer que toutes les regles tendent à faire voir que la concluſion eſt contenue dans l'une des premieres propoſitions, & que l'autre le fait voir. Car toutes ces regles ſe réduiſent à deux principales, qui ſont le fondement des autres. L'une, que *nul terme ne peut être plus général dans la concluſion que dans les prémiſſes.* Or cela dépend viſiblement de ce principe général, que *les prémiſſes doivent contenir la concluſion.* Ce qui ne pourroit pas être, ſi le même terme étant dans les prémiſſes & dans la concluſion, avoit moins d'étendue dans les prémiſſes que dans la concluſion. Car le moins général ne contient pas le plus général. L'autre regle générale eſt, que *le moyen doit être pris au-moins une fois univerſellement.* Ce qui dépend encore de ce principe, que *la concluſion doit être contenue dans les prémiſſes.* Car, ſuppoſons que nous ayons à prouver que *quelqu'ami de Dieu eſt pauvre*, & que nous nous ſervions pour cela de cette propoſition, *quelque ſaint eſt pauvre*; je dis qu'on ne verra jamais évidemment que cette propoſition contient la concluſion, que par une autre propoſition, où le moyen qui eſt *ſaint* ſoit pris univerſellement. Car il eſt viſible, qu'afin que cette propoſition, *quelque ſaint eſt pauvre*, contienne la concluſion, *quelque ami de Dieu eſt pauvre*, il faut que *tout ſaint ſoit ami de Dieu.* Nulle des prémiſſes ne contiendroit la concluſion, ſi le moyen étant pris particulierement dans l'une des propoſitions, il n'étoit pris univerſellement dans l'autre. Liſez le onzieme chapitre de la troiſieme partie de l'art de penſer; & vous y verrez cette regle appliquée à pluſieurs *ſyllogiſmes* complexes.

Les *ſyllogiſmes* conjonctifs ne ſont pas tous ceux dont les propoſitions ſont conjonctives ou compoſées; mais ceux dont la majeure eſt tellement compoſée qu'elle enferme toute la concluſion. On peut les réduire à trois genres, les conditionnels, les diſjonctifs & les copulatifs.

Les *ſyllogiſmes* conditionnels ſont ceux où la majeure eſt une propoſition conditionnelle, qui contient toutes les concluſions, comme

S'il y a un Dieu, il le faut aimer:
Or il y a un Dieu:
Donc il le faut aimer.

La majeure a deux parties; la premiere s'appelle l'*antécédent*; la ſeconde le conſéquent. Ce *ſyllogiſme* peut être de deux ſortes; parce que de la même majeure on peut former deux concluſions.

La premiere eſt, quand ayant affirmé le conſéquent dans la majeure, on affirme l'antécédent dans la mineure ſelon cette regle, *en poſant l'antécédent, on poſe le conſéquent.*

Si la matiere ne peut ſe mouvoir d'elle-même, il faut que le premier mouvement lui ait été imprimé par Dieu.
Or la matiere ne peut ſe mouvoir d'elle-même:
Il faut donc que le premier mouvement lui ait été imprimé par Dieu.

La ſeconde ſorte eſt, quand on ôte le conſéquent pour ôter l'antécédent, ſelon cette regle, *ôtant le conſéquent, on ôte l'antécédent.*

Si quelqu'un des élus périt, Dieu ſe trompe:
Mais Dieu ne ſe trompe point:
Donc aucun des élus ne périt.

Les *ſyllogiſmes* diſjonctifs ſont ceux où la majeure eſt diſjonctive, c'eſt-à-dire, partagée en deux membres ou plus.

La concluſion eſt juſte quand on obſerve cette regle; *en niant tous les membres, excepté un ſeul, ce dernier eſt affirmé; ou en affirmant un ſeul, tous les autres ſont niés.* Exemple.

Nous ſommes au printems, ou en été, ou en automne, ou en hiver:
Mais nous ne ſommes ni au printems, ni en automne, ni en été.
Donc nous ſommes en hiver.

Cet argument eſt fautif, quand la diviſion dans la majeure n'eſt pas complette: car s'il y manquoit une ſeule partie, la concluſion ne ſeroit pas juſte, comme on le peut voir dans ce *ſyllogiſme.*

Il faut obéir aux princes en ce qu'ils commandent contre la loi de Dieu, ou ſe révolter contre eux:
Or il ne faut pas leur obéir en ce qui eſt contre la loi de Dieu:
Donc il faut ſe révolter contre eux.
ou *Or il ne faut pas ſe révolter contre eux:*

Donc il faut leur obéir en ce qui eſt contre la loi de Dieu.

Les *ſyllogiſmes* copulatifs ne ſont que d'une ſorte, qui eſt quand on prend une propoſition copulative niante, dont enſuite on établit une partie pour ôter l'autre.

Un homme n'eſt pas tout enſemble ſerviteur de Dieu, & idolâtre de ſon argent :
Or l'avare eſt idolâtre de ſon argent :
Donc il n'eſt pas ſerviteur de Dieu.

Car cette ſorte de *ſyllogiſme* ne conclut point néceſſairement, quand on ôte une partie pour mettre l'autre; comme on peut voir par ce raiſonnement tiré de la même propoſition.

Un homme n'eſt pas tout enſemble ſerviteur de Dieu & idolâtre de l'argent :
Or les prodigues ne ſont point idolâtres de l'argent ;
Donc ils ſont ſerviteurs de Dieu.

Un *ſyllogiſme* parfait ne peut avoir moins de trois propoſitions : mais cela n'eſt vrai que quand on conclut abſolument, & non quand on ne le fait que conditionnellement; parce qu'alors la ſeule propoſition conditionnelle peut enfermer une des prémiſſes outre la concluſion, & même toutes les deux : prenons pour exemple ce *ſyllogiſme*.

Tout corps qui réfléchit la lumiere de toutes parts eſt raboteux :
Or la lune réfléchit la lumiere de toutes parts,
Donc la lune eſt un corps raboteux.

Pour conclure conditionnellement, je n'ai beſoin que de deux propoſitions.

Tout corps qui réfléchit la lumiere de toutes parts eſt raboteux :
Donc ſi la lune réfléchit la lumiere de toutes parts, c'eſt un corps raboteux.

Je puis même renfermer ce raiſonnement en une ſeule propoſition; ainſi,

Si tout corps qui réfléchit la lumiere de toutes parts eſt raboteux, & que la lune la réfléchiſſe ainſi ; il faut avouer que ce n'eſt point un corps poli, mais raboteux.

Toute la différence qu'il y a entre les *ſyllogiſmes* abſolus, & ceux dont la condition eſt enfermée avec l'une des prémiſſes dans une propoſition conditionnelle, eſt que les premiers ne peuvent être accordés tout entiers, que nous ne demeurions d'accord de ce qu'on nous vouloit perſuader : au lieu que dans les derniers, on peut accorder tout, ſans que celui qui les fait ait encore rien gagné ; parce qu'il lui reſte à prouver, que la condition d'où dépend la conſéquence qu'on lui accorde eſt véritable.

Et ainſi ces argumens ne ſont proprement que des préparations à une concluſion abſolue : mais ils ſont auſſi très-propres à cela ; & il faut avouer que ces manieres de raiſonner ſont très-ordinaires & très-naturelles ; & qu'elles ont cet avantage, qu'étant plus éloignées de l'air de l'école, elles en ſont mieux reçues dans le monde.

Le plus grand uſage de ces raiſonnemens, eſt d'obliger celui à qui on veut perſuader une choſe, de reconnoître, 1°. la bonté d'une conſéquence qu'il peut accorder, ſans s'engager encore à rien, parce qu'on ne lui propoſe que continuellement, & ſéparée de la vérité matérielle, pour parler ainſi de ce qu'elle contient ; & par-là on le diſpoſe à recevoir plus facilement la concluſion abſolue qu'on en tire. Ainſi, une perſonne m'ayant avoué que *nulle matiere ne penſe*, j'en conclurai, *donc ſi l'ame des bêtes penſe, il faut qu'elle ſoit diſtincte de la matiere ;* & comme il ne pourra pas me nier cette concluſion conditionnelle, j'en pourrai tirer l'une ou l'autre de ces deux conſéquences abſolues : *or l'ame des bêtes penſe : donc elle eſt diſtincte de la matiere.* Ou bien au-contraire : *or l'ame des bêtes n'eſt pas diſtincte de la matiere ; donc elle ne penſe pas.*

On voit par-là, qu'il faut quatre propoſitions, afin que ces ſortes de raiſonnemens ſoient achevés, & qu'ils établiſſent quelque choſe abſolument. *Voyez* la *logique de Port-Royal.*

Il ſe préſente ici naturellement une queſtion, ſavoir, ſi les regles des *ſyllogiſmes*, qu'on explique avec tant d'appareil dans les écoles, ſont auſſi néceſſaires qu'on le dit ordinairement pour découvrir la vérité. L'opinion de leur inutilité eſt la plus grande de toutes les héréſies dans l'école ; hors d'elles point de ſalut. Quiconque erre dans les regles, eſt un grand homme ; mais quiconque découvre la vérité d'une maniere ſimple par la connexion des idées claires & diſtinctes que nous fournit l'entendement, n'eſt qu'un ignorant. Cependant, ſi nous examinons avec un peu d'attention les actions de notre eſprit, nous découvrirons que nous raiſonnons mieux & plus clairement, lorſque nous obſervons ſeulement la connexion des preuves, ſans réduire nos penſées à une regle ou forme de *ſyllogiſme*. Nous ſerions bien malheureux, ſi cela étoit autrement ; la raiſon ſeroit alors le partage de cinq ou ſix pédans, de qui elle ne fut jamais connue. Je ne crois pas qu'on s'amuſe à chercher la vérité par le *ſyllogiſme* dans le cabinet des princes, où les affaires qu'on y décide, ſont d'aſſez grande conſéquence pour qu'on doive y employer tous les moyens néceſſaires pour raiſonner & conclure le plus juſtement qu'il eſt poſſible : & ſi le *ſyllogiſme* étoit le grand inſtrument de la raiſon, & le meilleur moyen pour mettre cette faculté en exercice, je ne doute pas que les princes n'euſſent exigé que leurs conſeillers d'état appriſſent à former des *ſyllogiſmes* dans toutes les eſpeces, leur royaume & leur perſonne même, dépendant des affaires dont on délibere dans leurs conſeils. Je ſerois fort étonné qu'on voulût me prouver que le reverend pere profeſſeur de philoſophie du couvent des cordeliers, grand & ſubtil ſcotiſte, fût auſſi excellent miniſtre que le cardinal de Richelieu, ou Mazarin, qui, à coup ſûr, ne formoient pas un *ſyllogiſme* dans les regles auſſi-bien que lui. Henri IV. a été un des plus grands princes qu'il y ait eu. Il avoit autant de prudence, de bon ſens & de juſteſſe d'eſprit, qu'il avoit de valeur. Je ne penſe pourtant pas qu'on le ſoupçonne jamais d'avoir ſu de ſa vie ce que c'étoit qu'un *ſyllogiſme*. Nous voyons tous les jours une quantité de gens, dont les raiſonnemens ſont nets, juſtes & précis, & qui n'ont pas la moindre connoiſſance des regles de la logique.

M. Loke dit avoir connu un homme, qui, malgré l'ignorance profonde où il étoit de toutes les regles de *ſyllogiſme*, appercevoit d'abord la foibleſſe & les faux raiſonnemens d'un long diſcours artificieux & plauſible, auquel d'autres gens exercés à toutes les fineſſes de la logique ſe ſont laiſſés attraper.

« Ces ſubtilités, dit Seneque en parlant des argu-
» mens, ne ſervent point à éclaircir les difficultés,
» & ne peuvent fournir aucune véritable déciſion ;
» l'eſprit s'en ſert comme d'un jouet qui l'amuſe,
» mais qui ne lui eſt d'aucune utilité ; & la bonne &
» véritable philoſophie en reçoit un très-grand dom-
» mage. S'il eſt pardonnable de s'amuſer quelquefois
» à de pareilles fadaiſes, c'eſt lorſqu'on a du tems à
» perdre ; cependant elles ſont toujours pernicieu-
» ſes, car on ſe laiſſe aiſément ſéduire à leur clin-

» quant & à leurs fauſſes & ridicules ſubtilités ».

Si le *ſyllogiſme* eſt néceſſaire pour découvrir la vérité, la plus grande partie du monde en eſt privée. Pour une perſonne qui a quelque notion des formes ſyllogiſtiques, il y en a dix mille qui n'en ont aucune idée. La moitié des peuples de l'Aſie & de l'Afrique n'ont jamais oui parler de logique. Il n'y avoit pas un ſeul homme dans l'Amérique, avant que nous l'euſſions découverte, qui ſût ce que c'étoit qu'un *ſyllogiſme*; il ſe trouvoit pourtant dans ce continent des gens qui raiſonnoient peut-être auſſi ſubtilement que des Logiciens. Nous voyons tous les jours des payſans avoir dans les choſes eſſentielles de la vie, ſur leſquelles ils ont réfléchi, plus de bon ſens & de juſteſſe que des docteurs de Sorbonne. L'homme ſeroit bien malheureux, ſi ſans le ſecours des regles d'Ariſtote, il ne pouvoit faire uſage de ſa raiſon, & que ce préſent du ciel lui devînt un don inutile.

Dieu n'a pas été ſi peu libéral de ſes faveurs envers les hommes, que ſe contentant d'en faire des créatures à deux jambes, il ait laiſſé à Ariſtote le ſoin de les rendre créatures raiſonnables; je veux dire ce petit nombre, qu'il pourroit engager à examiner de telle maniere les fondemens du *ſyllogiſme*, qu'ils viſſent qu'entre plus de 60 manieres dont trois propoſitions peuvent être rangées, il n'y en a qu'environ quatorze où l'on puiſſe être aſſuré que la concluſion eſt juſte, & ſur quel fondement la concluſion eſt certaine dans ce petit nombre de *ſyllogiſmes* & non dans d'autres. Dieu a eu beaucoup plus de bonté pour les hommes. Il leur a donné un eſprit capable de raiſonner, ſans qu'ils aient beſoin d'apprendre les formes des *ſyllogiſmes*. Ce n'eſt point, dis-je, par les regles du *ſyllogiſme* que l'eſprit humain apprend à raiſonner. Il a une faculté naturelle d'appercevoir la convenance ou la diſconvenance de ſes idées; il peut les mettre en ordre ſans toutes ces répétitions embarraſſantes. Je ne dis point ceci pour rabaiſſer en aucune maniere Ariſtote, qu'on peut regarder comme un des plus grands hommes de l'antiquité, que peu ont égalé en étendue, en ſubtilité, en pénétration d'eſprit, & qui, en cela même qu'il a inventé ce petit ſyſtème des formes de l'argumentation, par où l'on peut faire voir que la concluſion d'un *ſyllogiſme* eſt juſte & bien fondée, a rendu un grand ſervice aux ſavans contre ceux qui n'avoient pas honte de nier tout. Il faut convenir que tous les bons raiſonnemens peuvent être réduits à ces formes ſyllogiſtiques. Mais cependant je crois pouvoir dire que ces formes d'argumentation, ne ſont ni le ſeul ni le meilleur moyen de raiſonner; & il eſt viſible qu'Ariſtote trouva lui-même que certaines formes étoient concluantes, & que d'autres ne l'étoient pas, non par le moyen des formes mêmes, mais par la voie originale de la connoiſſance, c'eſt-à-dire, par la convenance manifeſte des idées. Dites à une dame que le vent eſt ſud-oueſt, & le tems couvert & tourné à la pluie; elle comprendra ſans peine qu'il n'eſt pas ſûr pour elle de ſortir, par un tel jour, légerement vêtue après avoir eu la fievre; elle voit fort nettement la liaiſon de toutes ces choſes, *vent ſud-oueſt*, *nuages*, *pluie*, *humidité*, *prendre du froid*, *rechute*, *danger de mort*, ſans les lier enſemble par une chaîne artificielle & embarraſſante de divers *ſyllogiſmes*, qui ne ſervent qu'à retarder l'eſprit, qui ſans leur ſecours va plus vîte d'une partie à l'autre.

Au reſte, ce n'eſt pas ſeulement dans l'uſage ordinaire de la ſociété civile, que l'on ſe paſſe très-bien du burleſque étalage des *ſyllogiſmes*: c'eſt encore dans les écrits des ſavans & dans les matieres les plus dogmatiques. Les mathématiques mêmes & la géométrie en particulier, qui portent avec elles l'évidence de la démonſtration, ne s'aviſent point de rechercher le ſecours du *ſyllogiſme*; leurs traités n'en ſont ni moins ſolides, ni moins conformes aux regles de la plus exacte logique.

Ainſi à l'égard de la plus eſſentielle des vérités, je veux dire, l'exiſtence de Dieu, tous les *ſyllogiſmes* du monde ne convaincront pas l'eſprit plus efficacement, que cette ſuite uniforme & ſimple de propoſitions.

1°. L'univers a des parties; 2°. ces parties ont de la ſubordination; 3°. cette ſubordination eſt établie & conſervée par quelque principe d'ordre; 4°. le principe qui établit & qui conſerve l'ordre dans toutes les parties de l'univers, eſt une intelligence ſupérieure à tout; 5°. cette intelligence ſupérieure eſt appellée *Dieu*.

Par cette ſimple ſuite ou liaiſon d'idées, l'eſprit apperçoit toute la vérité qu'on pourroit découvrir, par le plus exact tiſſu de *ſyllogiſmes*; & même on ne pourra former de *ſyllogiſmes* ſur ſes articles, qu'en ſuppoſant cette ſuite d'idées que l'eſprit aura déja apperçues. Car un *ſyllogiſme* ne contribue en rien à montrer ou à fortifier la connexion de deux idées jointes immédiatement enſemble; il montre ſeulement par la connexion, qui a été déja découverte entr'elles, comment les extrêmes ſont liés l'un à l'autre. Cette connexion d'idées ne ſe voit que par la faculté perceptive de l'eſprit qui les découvre jointes enſemble dans une eſpece de *juxta-poſition*; & cela, lorſque les deux idées ſont jointes enſemble dans une propoſition, ſoit que cette propoſition conſtitue ou non la majeure ou la mineure d'un *ſyllogiſme*.

C'eſt dans cette vue que quelques-uns ont ingénieuſement défini le *ſyllogiſme*; *le ſecret de faire avouer dans la concluſion ce qu'on a déja avoué dans les prémiſſes*.

On voit plus aiſément la connexion de ſes idées lorſqu'on n'uſe point du *ſyllogiſme*, qui ne ſert qu'à ralentir la pénétration & la déciſion de l'entendement. Suppoſons que le mot *animal*, ſoit une idée moyenne, & qu'on l'emploie pour montrer la connexion qui ſe trouve entre *homme* & *vivant*, je demande ſi l'eſprit ne voit pas cette liaiſon auſſi promptement & auſſi nettement, lorſque l'idée qui lie ces deux termes, eſt au milieu dans cet argument naturel,

homme .... animal .... vivant....

que dans cet autre plus embarraſſé,

animal.... vivant.... homme.... animal?

Ce qui eſt la poſition qu'on donne à ces idées dans un *ſyllogiſme*, pour faire voir la connexion qui eſt entre *homme* & *vivant*, par l'intervention du *mot* ANIMAL.

De tout ce que nous avons dit juſqu'ici, il en réſulte que les regles des *ſyllogiſmes* ne ſont pas, à beaucoup près, ſi néceſſaires que ſe l'imagine le vulgaire des philoſophes, pour découvrir la vérité. S'il falloit attendre à former un raiſonnement, qu'on s'appliquât à obſerver les regles du *ſyllogiſme*, quand ſeroit-ce fait? Il en ſeroit comme de ceux qui attendroient, pour danſer un ballet, qu'ils euſſent appris par les regles de la méchanique, la maniere dont il faut remuer la jambe: la vie entiere pourroit s'écouler, ſans avoir fait le premier pas du ballet.

Connoître & agir, raiſonner ou marcher, ſont des puiſſances qui ſont en nous ſans que nous nous en mêlions. Ce ſont des préſens de Dieu. L'expérience, l'exercice & nos réflexions, plutôt que les regles, nous apprennent à raiſonner vrai. Combien de gens dans l'étude de la logique, qui ont mis tout leur ſoin à connoître les ſecrets & la pratique du *ſyllogiſme*, ne jugent pas plus ſainement que d'autres hommes, des choſes les plus ordinaires & les plus importantes de la vie! Il eſt donc un autre exercice plus néceſſaire pour découvrir la vérité; & cet exer-

cice eſt l'attention à la liaiſon immédiate qu'a une idée avec une autre idée, pour former une propoſition juſte & un jugement exact : c'eſt-là ce qu'on peut appeller l'eſſentiel & la derniere fin de la logique. Sans cette attention, l'exercice même du *ſyllogiſme* pourroit éloigner de la vérité, dégénérant en ſophiſme ; au lieu qu'avec cette attention ſeule, on peut ſe mettre à couvert de l'illuſion des ſophiſmes.

Au reſte, dans tout ce que je viens de dire, je n'ai garde de blâmer ceux qui s'aident des regles ſyllogiſtiques pour découvrir la vérité. Il y a des yeux qui ont beſoin de lunettes pour voir clairement & diſtinctement les objets ; mais ceux qui s'en ſervent, ne doivent pas dire pour cela que perſonne ne peut bien voir ſans lunettes. On aura raiſon de juger de ceux qui en uſent ainſi, qu'ils veulent un peu trop rabaiſſer la nature en faveur d'un art auquel ils ſont peut-être redevables. Lorſque la raiſon eſt ferme & accoutumée à s'exercer, elle voit plus promptement & plus nettement par ſa propre pénétration, que lorſqu'elle eſt offuſquée, retenue & contrainte par les formes ſyllogiſtiques. Mais ſi l'uſage de cette eſpece de lunettes a ſi fort offuſqué la vue d'un logicien, qu'il ne puiſſe voir ſans leur ſecours, les conſéquences ou les inconſéquences d'un raiſonnement, on auroit tort de le blâmer parce qu'il s'en ſert. Chacun connoît mieux qu'aucun autre ce qui convient le mieux à ſa vue ; mais qu'il ne conclue pas de-là, que tous ceux qui n'emploient pas juſtement les mêmes ſecours qu'il trouve lui être néceſſaires, ſont dans les ténebres ; quoiqu'à dire le vrai il paroiſſe aſſez plaiſant, que la raiſon ſoit attachée à ces mots *barbara*, *celarent*, *darii*, *ferio*, &c, qui tiennent tant ſoit peu de la magie, & qui ne ſont guere d'un plus grand ſecours à l'entendement, qu'ils ſont doux à l'oreille. Il a été ſans doute permis à M. de Graveſande, de vouloir apprendre aux hommes à parler & à penſer d'une maniere juſte & préciſe, par un certain arrangement de lettres de l'alphabet. Mais il ſeroit fort injuſte à lui de trouver mauvais qu'on ſe moquât d'une méthode ſi extraordinaire. Je penſe, dit un critique moderne, que ces préceptes figureroient fort bien dans le *Bourgeois Gentilhomme ;* il me ſemble ouir M. Jourdain, *a e e*, *a o o*, *o a o*, *e i o*, *e a e*, *e a o*. Que cela eſt beau ! que cela eſt ſavant ! La façon d'apprendre aux hommes à raiſonner eſt bien ſublime & bien élevée.

Montagne ne ſe contente pas de mépriſer, ainſi que Loke, les regles de l'argumentation ; il prétend que la logique ordinaire ne ſert qu'à former des pédans crotés & enfumés. « La plus expreſſe marque, » dit-il, de la ſageſſe, c'eſt une jouiſſance conſtante ; » ſon état eſt comme des choſes au-deſſus de la lune » toujours ſerein. Ces *baroco* & *baralipton* qui rendent leurs ſuppôts ainſi crottés & enfumés, ce n'eſt » pas elle, ils ne la connoiſſent que par oui-dire, » comme elle fait état de ſereiner les tempêtes de » l'ame & d'apprendre à rire la faim & les fievres, » non par épicyles imaginaires, mais par raiſons naturelles & probables ». Si Montagne avoit vu les *a a* & les *o o* du profeſſeur hollandois, ſans doute qu'il en eût dit ce qu'il a dit des *baroco* & des *baralipton*.

Enfin pour terminer ce que j'ai à dire ſur le *ſyllogiſme*, je dirai qu'il eſt principalement d'uſage dans les écoles, où l'on n'a pas honte de nier la convenance manifeſte des idées, ou bien hors des écoles à l'égard de ceux qui, à l'occaſion & à l'exemple de ce que les doctes n'ont pas honte de faire, ont appris auſſi à nier ſans pudeur la connexion des idées qu'ils ne peuvent s'empêcher de voir eux-mêmes. Pour ceux qui cherchent ſincérement la vérité, ils n'ont aucun beſoin de ces formes ſyllogiſtiques, pour être forcés à reconnoître la conſéquence, dont la vérité & la juſteſſe paroiſſent bien mieux en mettant les idées dans un ordre ſimple & naturel. De-là vient que les hommes ne font jamais des *ſyllogiſmes* en eux-mêmes lorſqu'ils cherchent la vérité ; parce qu'avant de pouvoir mettre leurs penſées en forme ſyllogiſtique, il faut qu'ils voient la connexion qui eſt entre l'idée moyenne & les deux autres idées auxquelles elle eſt appliquée, pour faire voir leur convenance ; & lorſqu'ils voient une fois cela, ils voient ſi la conſéquence eſt bonne ou mauvaiſe ; & par conſéquent le *ſyllogiſme* vient trop tard pour l'établir.

On croit, à la vérité, qu'il eſt à-propos de connoître le ſecret du *ſyllogiſme*, pour démêler en quoi conſiſte le vice des raiſonnemens captieux, par leſquels on voudroit nous embarraſſer & nous ſurprendre, & dont la fauſſeté ſe dérobe ſous l'éclat brillant d'une figure de rhétorique, & d'une période harmonieuſe qui remplit agréablement l'eſprit. Mais on ſe trompe en cela. Si ces ſortes de diſcours vagues & ſans liaiſon, qui ne ſont pleins que d'une vaine rhétorique, impoſent quelquefois à des gens qui aiment la vérité, c'eſt que leur imagination étant frappée par quelques métaphores vives & brillantes, ils négligent d'examiner quelles ſont les véritables idées d'où dépend la conſéquence du diſcours, ou bien éblouis de l'éclat de ces figures, ils ont de la peine à découvrir ces idées. Mais pour leur faire voir la foibleſſe de ces ſortes de raiſonnemens, il ne faut que les dépouiller d'un faux éclat, qui impoſe d'abord à l'eſprit, des idées ſuperflues, qui, mêlées & confondues avec celles d'où dépend la conſéquence, ſemblent faire voir une connexion où il n'y en a point ; après quoi il faut placer dans leur ordre naturel ces idées nues, d'où dépend la force de l'argumentation ; & l'eſprit venant à les conſidérer en elles-mêmes dans une telle poſition, voit bientôt, ſans le ſecours d'aucun *ſyllogiſme*, quelles connexions elles ont entr'elles. Les meilleurs ouvrages que nous ayons, les plus étendus, les plus clairs, les plus profonds & les mieux raiſonnés, ne ſont point hériſſés de *ſyllogiſmes*, ils ne ſont qu'un tiſſu de propoſitions ; tant il eſt vrai que l'art du *ſyllogiſme* n'eſt pas le moyen le plus immédiat, le plus ſimple & le plus commode de découvrir & de démontrer la vérité. *Liſez* le *chap. xj.* qui traite de la *raiſon*, *liv. IV.* de l'*eſſai ſur l'entendement humain*, où l'inutilité du *ſyllogiſme* eſt approfondie.

SYLT *ou* SYLOT, (*Géog. mod.*) petite île du royaume de Danemarck, ſur la côte occidentale du duché de Sleſwick, au nord de l'île Fora, dont elle eſt ſéparée par le *Rode-Tift*, ou canal rouge. *Sylt* n'a que 4 milles de longueur, dont la plus grande partie eſt couverte de collines de ſable & de bruyeres. Ses habitans au nombre d'environ quinze cens, partagés en quatre paroiſſes, vivent de la pêche de la baleine, qu'ils vont faire du côté de l'Iſlande, de Groënlande & du Spitzberg. Ils parlent la langue des anciens Friſons, & conſervent leur ancienne maniere de s'habiller, particulierement les femmes qui portent des robes qui ne tombent que juſqu'aux genoux. (*D. J.*)

SYLVE, *voyez* SYLVE.

SYLVE, ſ. f. (*Jeux rom.*) en latin *ſylva*, divertiſſement & jeux publics des Romains, qui conſiſtoient dans une eſpece de chaſſe. On conſtruiſoit une forêt artificielle dans le cirque avec de grands arbres que l'on faiſoit apporter par les ſoldats & qu'on y replantoit ; on y lâchoit quantité de bêtes que le peuple pourſuivoit à la courſe, & qu'il falloit prendre vives ; c'eſt pourquoi on n'y lâchoit point de bêtes féroces, comme on faiſoit au pancarpe, qui étoit un autre ſpectacle à-peu-près ſemblable.

Pluſieurs auteurs prétendent, que c'étoit le même divertiſſement, connu ſous deux différens noms. Telle eſt l'opinion de Caſaubon, de Cujas & de Fran-

çois Pithon ; mais Saumaiſe dans ſes notes ſur Jules Capitolin, aſſure que ces deux ſpectacles étoient différens, & que les *Sylves* ne durerent que juſqu'à Conſtantin, après quoi l'hiſtoire n'en parle plus, tandis qu'elle fait encore quelquefois mention du pancarpe.

Quoi qu'il en ſoit, au commencement on ne lâchoit que quelques petits animaux dans cette forêt poſtiche, mais l'empereur Héliogabale y fit mettre des bœufs, des chameaux & des cerfs. La plus fameuſe *ſylve* dont parle l'hiſtoire, eſt celle qui fut donnée par l'empereur Gordien ; il y avoit deux cens cerfs, trente chevaux farouches, cent chevres, dix élans, cent taureaux, trois cens autruches, trente ânes ſauvages, cent cinquante ſangliers, deux cens chevres ſauvages & deux cens dains. (*D. J.*)

SYMÆTHUS, (*Géogr. anc.*) un des principaux fleuves de Sicile, qui ſe jette dans la mer de Catane. *Voyez* SIMŒTHUS. (*D. J.*)

SYMARE, ſ. f. (*Habit des dames rom.*) en latin *ſyrma*, mante à longue queue traînante ; les dames romaines l'attachoient avec une agraffe plus ou moins riche ſur l'épaule.

Il faut ſavoir, que les dames par-deſſus leur ſtole, portoient la mante ou la *ſymare* dont nous venons de parler. La queue extrêmement traînante de cette *ſymare*, ſe détachoit de tout le reſte du corps, depuis les épaules, où elle étoit attachée avec une agraffe, le plus ſouvent garnie de pierreries, & ſe ſoutenoit à une longue diſtance par ſon propre poids : la partie ſupérieure portoit ordinairement ſur l'épaule & ſur le bras gauche, pour donner plus de liberté au bras droit, que les femmes portoient découvert comme les hommes ; elle formoit par-là en deſcendant, un grand nombre de plis qui donnoient de la dignité & de la grace à cet habillement.

Quelques-uns ont prétendu que la forme en étoit quarrée, *quadrum pallium*. Le fond étoit de pourpre, & les ornemens d'or. Iſidore s'eſt plû à l'enrichir de pierreries : *affixis in ordinem gemmis diſtincta*. La mode de cette *ſymare* s'introduiſit ſur la ſcène, & les comédiennes balayoient les théâtres avec leur longue queue.

..... *Longo ſyrmate vertit humum.*

(*D. J.*)

SYMBACCHI, (*Antiq. d'Athenes.*) Συμβαχοι ; c'étoit le nom qu'on donnoit aux deux prêtres, chargés de purifier la ville d'Athènes dans la fête des targélies. (*D. J.*)

SYMBOLE, (*Gramm.*) ſigne ou repréſentation d'une choſe morale par les images ou propriétés des choſes naturelles. *Voyez* SIGNE, FIGURE.

Ce mot eſt formé du grec *ſymbolon*, marque, ſigne, caractere, & du verbe *ſymballein*, conférer ou comparer. Dans ce ſens-là, nous diſons que le lion eſt le *ſymbole* du courage, le pélican celui de l'amour paternel. Les *ſymboles* étoient en grande eſtime parmi les anciens hébreux, & ſur-tout parmi les Egyptiens, qui s'en ſervoient pour couvrir la plûpart de leurs myſteres de morale, & pour repréſenter non-ſeulement des choſes morales pour des choſes naturelles ; mais auſſi les naturelles par les morales. *Voyez* HYÉROGLIPHES.

Il y a différentes ſortes de *ſymboles*, comme types, énigmes, paraboles, fables, allégories, emblèmes, hyérogliphes, que l'on trouvera ſous leurs articles particuliers, type, énigme, *&c.* La plûpart des lettres chinoiſes ne ſont que des *ſymboles* ſignificatifs. *Voyez* LETTRE.

SYMBOLE, (*Théologie.*) dans les auteurs eccléſiaſtiques & dans les Théologiens, ſignifie quelquefois la matiere des ſacremens, ce qu'il y a de ſenſible & d'expoſé aux yeux. Ainſi dans le baptême, l'eau eſt le *ſymbole* de la purification intérieure. Dans l'Euchariſtie, le pain & le vin ſont les *ſymboles* du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt, qui ſont réellement préſens dans ce ſacrement. *Voyez* MATIERE, SACREMENT.

Symbole ſignifie parmi les Chrétiens, une formule de profeſſion de foi. Nous en connoiſſons quatre, adoptés par l'Egliſe ; ſavoir, le *ſymbole* des Apôtres, celui du concile de Nicée, celui de S. Athanaſe & celui du concile de Conſtantinople, de chacun deſquels nous traiterons ſéparément.

Le *ſymbole* des Apôtres eſt une formule de profeſſion de foi, qu'on croit qui nous vient des Apôtres, & qui a été rédigée par eux vers l'an 36 de l'ere vulgaire, avant qu'ils ſe ſéparaſſent pour aller prêcher l'évangile. C'eſt comme l'abrégé de la doctrine de Jeſus-Chriſt & de l'Egliſe chrétienne ; c'étoit comme le ſignal & la marque à laquelle les Chrétiens ſe reconnoiſſoient entr'eux.

Ruſin, *de ſymbol. pag. 539.* dit qu'il a appris par tradition, que les Apôtres étant prêts à ſe ſéparer, s'aſſemblerent, & conférant enſemble les penſées que chacun d'eux avoit ſur les principaux articles de la foi, en compoſerent le *ſymbole* qui en eſt comme l'abrégé. S. Jerôme, *épiſt. lxj.* attribue auſſi aux Apôtres le *ſymbole* que nous avons ſous leur nom. S. Léon dit, qu'il comprend douze articles des douze Apôtres. Enfin, quelques-uns prétendent que chaque apôtre a fait ſon article, & déſignent en particulier l'article que chacun a compoſé. On cite pour cette opinion un manuſcrit grec de la bibliotheque de l'empereur, dans lequel le *ſymbole* ſe trouve ainſi diviſé en douze articles, avec les noms des Apôtres que l'on prétend avoir compoſé chaque article. Le premier y eſt attribué à S. Pierre, & les autres ſucceſſivement, à S. André, à S. Jacques le majeur, à S. Jean, *&c.* Cependant M. Dupin remarque, qu'il y a de fortes raiſons pour prouver que ce ſentiment n'eſt pas fondé, qu'on convient que le *ſymbole* eſt des Apôtres, pour le fonds & pour la doctrine, mais non pas pour l'expreſſion. Car, s'il étoit vrai, que les Apôtres euſſent fait un *ſymbole*, il eût été par-tout le même dans toutes les Egliſes & dans tous les ſiecles, tous les auteurs l'auroient rapporté dans les mêmes termes ; ce qui n'eſt pas, puiſque non-ſeulement dans le deux & dans le troiſieme ſiecle de l'Egliſe, mais encore dans le quatrieme, il y avoit pluſieurs *ſymboles*, & que ces *ſymboles*, quoique les mêmes dans la doctrine, étoient différens pour les termes. Par exemple, le premier article de l'ancien *ſymbole* romain étoit : *Credo in Deum, patrem omnipotentem ;* celui du *ſymbole* de l'égliſe d'Orient, *credo in unum Deum, patrem omnipotentem, inviſibilem & impaſſibilem ;* celui d'Aquilée, *credo in unum Deum, patrem omnipotentem ;* & l'ancien vulgaire porte, *credo in unum Deum, patrem omnipotentem, creatorem cœli & terræ.* S. Cyrille de Jeruſalem rapporte un *ſymbole* particulier en uſage dans l'égliſe de Jéruſalem. Enfin S. Auguſtin, S. Jerôme, S. Pierre Chryſologue, *&c.* remarquent des différences notables quant à l'expreſſion, dans les différens *ſymboles* connus ſous le nom de *ſymboles des Apôtres.*

On n'eſt pas non-plus d'accord, pourquoi on a donné le nom de *ſymbole* à cet abrégé des articles de la foi chrétienne ; quelques-uns diſent que c'eſt parce que le *ſymbole* eſt comme la marque caractériſtique du chrétien, faiſant alluſion à l'ancienne coutume des Grecs chez qui l'on donnoit une marque de gage, συμβαλλω, pour ſe reconnoître entre perſonnes liées par l'hoſpitalité. D'autres prétendent que c'eſt à l'occaſion d'une aſſemblée ou conférence des Apôtres, où chacun d'eux ayant déclaré ce qu'il penſoit ſur la foi, on en compoſa les articles du *credo* ou *ſymbole*, de συμαλλαν, *confero.* Mais ce que nous avons remar-

qué ci-dessus doit faire juger de la solidité de cette étymologie.

On prétend que S. Cyprien est le premier qui se soit servi du mot de *symbole*. M. Fleury observe, que jusqu'au tems de S. Grégoire le Grand, on n'avoit pas coutume de réciter le *symbole* à la messe de l'église de Rome, parce que cette église n'ayant été infectée d'aucune hérésie n'avoit pas besoin de faire profession de sa foi, *tom. VIII. liv. XXXVI. de l'hist. ecclésiast.*

Au reste, le *symbole* des Apôtres est consacré par le respect de toute l'antiquité. On le récitoit ordinairement avant le baptême, & en quelques endroits, on le prononçoit publiquement sur le jubé en présence de tout le peuple. Comme on l'avoit reçû des Apôtres sans écriture, on le conservoit de vive voix, & il étoit même défendu de l'écrire, comme le témoignent S. Augustin & S. Cyrille. Il paroît par ce qu'ils en rapportent qu'il étoit plus court que celui que nous récitons. S. Ambroise croit que l'église de Rome l'a conservé long-tems tel qu'elle l'avoit reçu d'abord, sans y rien ajouter. Mais Suicer observe qu'on y a ajouté plusieurs mots en différentes occasions & à mesure qu'il s'élevoit de nouvelles hérésies.

Bingham dans ses *antiquités ecclésiastiques*, rapporte en entier le *symbole* qui étoit en usage dans l'église de Jérusalem, & qui est un peu plus étendu pour les termes que le *symbole* des Apôtres, quoiqu'il soit le même pour la substance. On n'en trouve que le commencement dans la liturgie de S. Jacques, mais S. Cyrille dans ses catechèses le rapporte dans toute sa teneur, & son autorité en ce point est d'autant moins suspecte, qu'il étoit lui-même évêque de Jérusalem. Au reste, ce *symbole* est plus ancien que celui de Nicée, puisqu'on n'y trouve point le mot de *consubstantiel* que les peres de Nicée avoient consacré. Il est aussi plus ancien que celui de Constantinople, puisque de l'aveu de tous les critiques, les catéchèses de S. Cyrille sont antérieurs de quelques années à ce dernier concile.

Le même auteur rapporte aussi un *symbole* qui étoit en usage dans l'église de Césarée de Palestine, il comprend principalement ce qui regarde les mysteres de la Trinité, de l'Incarnation & de la Rédemption, mais il n'y est fait mention ni de la descente aux enfers, ni de la résurrection des morts, ni de l'église, comme dans les autres *symboles;* parce qu'il n'y avoit encore eu nulle erreur ou dispute sur tous ces points.

Le *symbole* de l'église d'Alexandrie étoit encore plus court que celui de Césarée, & cependant il exprimoit nettement les articles de la résurrection des morts & de l'église. On croit que c'est celui qu'Arius & Euzoïus présenterent à Constantin, comme s'il eût contenu la foi de Nicée, mais on n'y trouve pas le mot *consubstantiel*.

Cassien nous a conservé une partie du *symbole* qu'on récitoit dans l'église d'Antioche depuis le tems des Apôtres, & auquel on ajouta seulement le mot ομοουσιον depuis le concile de Nicée.

Le *symbole* de l'église Romaine, étoit le *symbole* même des Apôtres, & celui d'Aquilée n'en différoit que par quelques additions de termes, faites de tems en tems à mesure qu'il s'elevoit de nouvelles hérésies ou qu'on les avoit condamnées. Bingham, *orig. ecclésiast. tom. IV. liv. X. ch. iv. §. 8. 9. 10. 11. 12. & seq.*

Le *symbole* de Nicée fut publié l'an 325. par ordre du premier concile général de Nicée, tenu sous Constantin, contre l'hérésie des Ariens.

Le *symbole* attribué à S. Athanase est une confession de foi, fort nette & fort étendue que quelques-uns croient avoir été présentée par ce saint docteur, au pape & au concile de Rome, tenu en 340 pour justifier sa créance. Ils ajoutent qu'on mit cette piece dans les archives avec les actes des conciles, & que long-tems après ayant été retrouvée avec beaucoup d'autres qu'on croyoit perdues, par les révolutions qui avoient agité Rome, on l'inséra dans l'office divin à la fin des matines, comme la plus parfaite expression de la foi de l'Eglise catholique, contre l'hérésie des Ariens; mais tous les savans conviennent que ce *symbole* n'est point de S. Athanase.

Le *symbole* de Constantinople est conforme à celui de Nicée, mais on y ajouta par forme d'explication ce qu'on venoit de définir dans ce concile touchant le S. Esprit, dont Macédonius nioit la divinité. En 477. les peres du concile assemblé en Espagne contre les priscillianistes, ajouterent ces mots à l'article du S. Esprit dans le *symbole* de Constantinople *& du Fils*, pour marquer la foi de l'Eglise par ces paroles, *qui procede du Pere & du Fils*, conformément aux Ecritures; ce que les églises d'Espagne & de France ont retenu depuis. Dans le troisieme concile de Tolede, tenu en 589; on ordonna que dans toutes les églises d'Espagne, le peuple chanteroit pendant la messe le *symbole* de Constantinople. L'Eglise romaine retint néanmoins durant quelques siecles, l'usage du *symbole* des Apôtres dans la cérémonie de la messe; mais enfin, le pape Benoît VIII. ordonna en 1014, qu'on chanteroit dans toute église latine le *symbole* de Constantinople avec l'addition *qui ex Patre filioque procedit*, & cet usage subsiste encore aujourd'hui dans toute l'Eglise latine. Dupin, *bibliot. des aute. eccléf.* Voss. *de trib. symbol.* Tenselius, *de symbol. Athanas.* Suicer, *thesaur. eccles. ex patrib. græc.* verb. *symbolum.* Calmet, *Dict. de la bibl. tom. III. lettre S au mot* symbole, *p. 607.*

SYMBOLE D'ATHANASE, (*Hist. ecclésiast.*) les savans conviennent généralement aujourd'hui que le *symbole* qui porte ce nom, n'est point de ce pere de l'Eglise. Le P. Quesnel avoit conjecturé que ce *symbole* étoit de Vigile de Tapse, évêque d'Afrique dans le sixieme siecle, qui a publié d'autres ouvrages sous le nom de S. Athanase, & qui se sert souvent des expressions employées dans ce *symbole*. Long-tems avant le P. Quesnel, M. Pithou avoit soupçonné que ce *symbole* n'étoit point de Vigile de Tapse, mais d'un théologien françois. Enfin Joseph Anthelmi a publié à Paris, en 1693, une savante dissertation latine sur le *symbole* d'Athanase: *Nova de* symbolo *Atanasiano disquisitio*, dans laquelle il a fait revivre la conjecture de M. Pithou.

Cette dissertation est divisée en quatre parties. Dans la premiere, il ajoute quelques preuves fort singulieres, à celles qui avoient été données jusqu'ici pour montrer que ce *symbole* n'est pas de S. Athanase, & ne peut même être de lui. Dans la seconde, il fait une exacte recherche du tems auquel ce *symbole* a été connu & publié depuis sous le nom de S. Athanase, & en remontant depuis le dixieme siecle dans lequel Vossius prétend que cette confession de foi a commencé à paroître, jusqu'aux précédens, il place l'époque de cette piece vers le milieu du cinquieme siecle. Dans la troisieme partie, il examine quel peut être le pays de l'auteur du *symbole*, & s'il étoit africain ou françois, & refute le système du P. Quesnel, qui l'attribue à Vigile de Tapse. Les preuves qu'il presse contre lui sont: 1°. que les traités où l'on remarque des formules ou des expressions qui se trouvent dans ce *symbole*, ne sont point incontestablement de Vigile de Tapse, au sentiment même du P. Chifflet, qui les a donnés sous le nom de Vigile, & qui avoue néanmoins qu'ils ne peuvent passer que pour des ouvrages douteux. M. Anthelmi va plus loin; il allegue plusieurs raisons pour montrer qu'ils sont d'Idace, & répond aux argumens du P. Chifflet: 2°. que quand ces ouvrages seroient de Vigile de Tapse,

la conformité de quelques expreſſions avec celles du *ſymbole* d'Athanaſe, n'eſt pas une conviction que ce *ſymbole* ſoit du même auteur, puiſqu'on en trouve de ſemblables dans S. Auguſtin, à qui perſonne ne s'eſt aviſé d'attribuer ce *ſymbole*: 3°. on dit que Vigile ayant publié quelques-uns de ſes traités ſous le nom de S. Athanaſe, & ſous celui de quelques autres peres pour leur donner plus d'autorité, il y a beaucoup d'apparence qu'il a compoſé le *ſymbole* dans la même vûe, & lui a fait porter le nom de S. Athanaſe. M. Anthelmi prétend que cela ne peut être, parce que ce *ſymbole* a paru d'abord avec le nom de ſon auteur, & non ſous celui de S. Athanaſe. Dans la derniere partie, M. Anthelmi prétend avoir trouvé le françois auteur du *ſymbole*; c'eſt Vincent de Lérins.

Les conjectures ſur leſquelles il ſe fonde, ſont la conformité des expreſſions & des phraſes de cet auteur avec le *ſymbole*, & un paſſage où il promet de retoucher plus au long les expreſſions qui regardent la confeſſion des myſtères de la Trinité & de l'Incarnation. L'objection que l'on peut faire naturellement, eſt que Gennade ne parle point de ce *ſymbole* dans ſon livre des écrivains eccléſiaſtiques, où il parle de Vincent de Lérins, & de ſon traité contre les héréſies. M. Anthelmi ne s'embarraſſe pas beaucoup de cet argument négatif; & pour l'affoiblir davantage, il dit que Gennade n'a point parlé de pluſieurs auteurs, & qu'il a omis pluſieurs ouvrages de ceux dont il parle, comme l'expoſition du *ſymbole* d'Hylaire d'Arles, dont l'auteur de ſa vie fait mention avec éloge. L'opinion d'Anthelmi ne me paroît pas plus ſolide que celles qu'il combat, & tout prouve qu'on ne connoît point l'auteur du *ſymbole* qui porte fauſſement le nom de S. Athanaſe. (*D. J.*)

SYMBOLE, (*Art numiſmat.*) les Médailliſtes appellent *ſymbole*, ou *type*, certaines marques, attributs, & figures, qui ſe voyent ſur les médailles, pour caractériſer certains hommes, ou certaines divinités; les parties du monde, les royaumes, les provinces, & les villes, ont auſſi leurs différens *ſymboles* dans les médailles.

On ſait que les *ſymboles* ſe trouvent ſur l'une ou l'autre face des médailles, c'eſt-à-dire, ſur la tête, ou ſur le revers, & quelquefois ſur les deux côtés. Nous reſervons à parler au *mot* TÊTE, des ornemens & des *ſymboles* qu'on voit le plus ordinairement ſur ce côté de la médaille. Mais comme c'eſt particuliement ſur les revers, que ſont placés les *ſymboles* ou types, ſans la connoiſſance deſquels les curieux ne peuvent tirer des médailles, ni le plaiſir, ni l'inſtruction qu'ils s'en promettent, il faut en traiter ici avec un peu d'application, d'étendue, & de méthode.

Nous remarquerons d'abord qu'il y a des revers où les *ſymboles* ſont attachés aux figures; d'autres où les figures mêmes ſervent de *ſymboles*; ſoit que ce ſoit des figures d'hommes ou d'animaux, ou de choſes inſenſibles.

Des *ſymboles* attachés aux figures, les uns ſont communs à pluſieurs, qui ne ſe diſtinguent que par la légende: d'autres ſont uniques, & tiennent lieu de légende, lorſqu'il ne s'y en rencontre point; car il ne faut point de légende pour deviner, par exemple, qu'une figure qui tient la foudre à la main, & un aigle à ſes piés, eſt Jupiter; ou qu'une autre qui tient une harpe & une branche de laurier, eſt Apollon.

L'haſte qui eſt un javelot ſans fer, ou plutôt un ancien ſceptre, convient à toutes les divinités, parce qu'il déſigne la bonté des dieux, & la conduite de leur providence, également douce & efficace. Juſtin marque expreſſément que la coutume d'en donner à toutes les déités, vient de la ſuperſtition des anciens, qui dès le commencement du monde avoient adoré le ſceptre comme les dieux mêmes; ſans doute parce que les ſtatues n'étoient point alors ſi communes qu'elles l'ont été depuis; car il ne faut pas s'imaginer qu'ils les adoraſſent comme de véritables déités.

La patere dont on ſe ſervoit pour les ſacrifices, ſe met pareillement à la main de tous les dieux, ſoit du premier, ſoit du ſecond ordre, pour faire connoître qu'on leur rendoit les honneurs divins, dont le ſacrifice eſt le principal. La patere ſe voit auſſi à la main des princes, pour marquer la puiſſance ſacerdotale unie avec l'impériale, par la qualité de ſouverain pontife: c'eſt pourquoi il y a ſouvent un autel, ſur lequel il ſemble que l'on verſe la patere.

La corne d'abondance, ſe donne à toutes les divinités, aux génies, & aux héros, pour marquer les richeſſes, la félicité, & l'abondance de tous les biens, procurés par la bonté des uns, ou par les ſoins & la valeur des autres: quelquefois on en met deux, pour indiquer une abondance extraordinaire.

Le caducée, eſt encore un *ſymbole* commun, quoiqu'attribué à Mercure par préférence; il ſignifie la bonne conduite, la paix, & la félicité. Il eſt compoſé d'un bâton qui marque le pouvoir, de deux ſerpens qui déſignent la prudence, & de deux aîles qui marquent la diligence; toutes qualités néceſſaires pour réuſſir dans ſes entrepriſes.

Les *ſymboles* que j'appelle *uniques*, ſont ſans nombre; il ſuffit de marquer ici les plus ordinaires.

Le thyrſe, qui eſt un javelot entouré de lierre ou de pampre, eſt le *ſymbole* de Bacchus, & caractériſe la fureur que le vin inſpire.

La foudre dans la main d'une figure, & ou à côté ou au-deſſous du buſte, lorſque ce n'eſt pas la tête d'un empereur, marque la tête du Ve-Jove, c'eſt-à-dire, de Jupiter foudroyant & irrité; car il y a quelques empereurs qu'on a flatté juſqu'à leur mettre la foudre en main, comme à Jupiter.

Une branche de laurier à la main d'un empereur, fait voir ſes victoires, ſes conquêtes, & ſon triomphe, comme la branche d'olivier repréſente la paix qu'il a donnée ou conſervée à l'état. Les autres plantes particulieres déſignent les pays où elles naiſſent, comme la roſe marque l'île de Rhodes, *&c.*

Deux mains jointes peignent la concorde des particuliers, ou les alliances, ou l'amitié.

L'enſeigne militaire placée ſur un autel, marque une nouvelle colonie, dont le bonheur doit dépendre de la protection des dieux; j'entens une colonie faite de vieux ſoldats; car c'eſt ce que l'enſeigne veut dire; & quand il s'en trouve pluſieurs, cela ſignifie que les ſoldats ont été tirés de différentes légions. Le nom s'y diſtingue aſſez ſouvent, comme *Leg. XXII.* dans Septime Severe, dans Gallien, *&c.*

Un gouvernail poſé ſur un globe accompagné de faiſceaux, eſt le *ſymbole* de la ſouveraine puiſſance. Dans la médaille de Jules, où l'on y a joint le caducée, la corne d'abondance, & le bonnet pontifical, on a voulu marquer que Céſar gouvernant la république, y faiſoit fleurir la paix, la félicité, & la religion.

Le bouclier, ſignifie des vœux publics rendus aux dieux pour la conſervation des princes, ou marque que le prince eſt l'aſſurance & la protection de ſes ſujets. Ces ſortes de boucliers s'appelloient *clipei votivi*: on les pendoit aux autels, ou aux colonnes des temples. L'on en voit deux d'une figure extraordinaire ſur une médaille d'Antonin Pie, avec ce mot *Ancilia*: c'eſt par alluſion au bouclier fatal envoyé du ciel, une marque que ce bon prince étoit regardé comme le maître de la deſtinée de l'empire. On portoit ces boucliers aux jeux ſéculaires, & à certaines proceſſions publiques, qui ſe faiſoient dans les néceſſités de l'état.

Des boîtes & des urnes miſes ſur une table, d'où il

il ſort des palmes, ou des couronnes placées à côté avec le ſympule, qui eſt un petit vaſe dont on faiſoit les libations, déſignent les jeux auxquels on joignoit ordinairement des ſacrifices.

Un vaiſſeau en courſe, annonce la joie, la félicité, le bon ſuccès, l'aſſurance. Quand on en voit pluſieurs aux piés d'une figure tourelée, ils indiquent que c'eſt une ville maritime, où il y a un port & du commerce. Quand ils ſont aux piés d'une victoire aîlée, ils marquent des combats de mer, où l'on a vaincu la flotte ennemie.

Une grappe de raiſin, ſignifie abondance, la joie, & un pays fertile en bon vin.

Une ou deux harpes, marquent les villes où Apollon étoit adoré, comme chef des Muſes.

Le boiſſeau d'où il ſort des épis de blé & des pavots, eſt le *ſymbole* de l'abondance, & des grains qu'on a fait venir pour le ſoulagement du peuple, dans un tems de famine.

Les ſignes militaires qui ſe trouvent quelquefois juſqu'à quatre, font connoître ou les victoires remportées par les légions, ou le ſerment de fidélité qu'elles prêtent à l'empereur, ou les colonies qu'elles ont établies; quelquefois ce ſont des drapeaux pris par les ennemis, & renvoyés & repris par force. L'aigle eſt l'enſeigne principale de chaque légion; les autres ſignes militaires ſont les enſeignes des cohortes; le guidon eſt l'enſeigne de la cavalerie.

Un bâton tourné par en-haut en forme de croſſe, eſt la marque des augures; on l'appelle en latin *lituus*. Ils s'en ſervoient pour partager le ciel lorſqu'ils faiſoient leurs obſervations. On y joint quelquefois des poulets à qui l'on donne à manger, ou des oiſeaux en l'air, dont on obſerve le vol. Les augures croyoient par les uns & par les autres pouvoir deviner les choſes à venir.

Un bonnet ſurmonté d'une pointe croiſée ſur le pié, avec deux pendans que les Romains nommoient *apex* & *filamina*, peint la dignité ſacerdotale & pontificale, ſoit que ce bonnet ſe rencontre ſeul, ſoit qu'on le trouve joint aux inſtrumens dont on ſe ſervoit pour les ſacrifices; ces inſtrumens étoient un vaſe, un plat-baſſin, un aſperſoir, une hache, avec la tête d'un animal, un couteau, un tranchoir & un ſympule. La tête déſigne la victime, la hache ſert pour l'aſſommer, le baſſin pour recevoir les entrailles, & les chairs qui devoient être offertes, le couteau pour les couper, le vaſe pour mettre l'eau luſtrale, & l'aſperſoir pour la répandre ſur les aſſiſtans afin de les purifier, le ſympule pour les libations, & comme l'eſſai des liqueurs qu'on répandoit ſur la tête des victimes.

La chaiſe curule repréſente la magiſtrature, ſoit des édiles, ſoit du préteur, ſoit du conſul; car tous avoient droit de s'aſſeoir dans une chaiſe d'ivoire en forme de pliant. Quand elle eſt traverſée par une haſte, c'eſt le *ſymbole* de Junon qui eſt en uſage pour déſigner la conſécration des princeſſes.

Quelquefois le ſénat décernoit une chaiſe d'or, qu'il faut ſavoir diſtinguer, auſſi-bien que les ſtatues de ce métal.

Un ornement de vaiſſeau recourbé, ſoit à la poupe que les Grecs nommoient ἀφλαστον, ſoit à la proue, en grec ἀκροστολιον, marque les victoires navales, & les vaiſſeaux pris ou coulés à fond; quelquefois les villes maritimes, comme Sidon, *&c.* On arrachoit ces ornemens aux vaiſſeaux ennemis qu'on avoit pris, & l'on en faiſoit comme des trophées de la victoire.

Un char traîné, ſoit par des chevaux, ſoit par des lions, ſoit par des éléphans, veut dire ou le triomphe ou l'apothéoſe des princes. Quant au char couvert, traîné par des mules, il n'eſt uſité que pour les princeſſes, dont il marque la conſécration, & l'honneur qu'on leur faiſoit de porter leurs images aux jeux du cirque.

Une eſpece de porte de ville ou de tour, qui ſe trouve depuis Conſtantin, avec ces mots, *Providentiæ Auguſti*, déſigne des magaſins établis pour le ſoulagement du peuple; ou, comme d'autres penſent, la ville de Conſtantinople, dont l'étoile qui paroît au-deſſus de la tour eſt le *ſymbole*, auſſi-bien que le croiſſant.

Un panier de fleurs & de fruits ſignifie la beauté & la fertilité du pays.

Une eſpece de cheval de friſe fait avec des pieux enlacés, comme dans la médaille de Licinius, montre un camp fortifié & paliſſadé pour la ſûreté des troupes.

Le trépié couvert ou non, couvert avec une corneille & un dauphin, eſt le *ſymbole* des quinze-virs députés pour garder les oracles des ſibylles, & pour les conſulter dans l'occaſion. On les conſervoit au pié de la ſtatue d'Apollon palatin, à qui la corneille eſt conſacrée, & à qui le dauphin ſervoit d'enſeigne dans les cérémonies des quinze-virs.

Le zodiaque avec tous ſes ſignes, le ſoleil & la lune au milieu; comme dans une médaille d'Alexandre Sévere, figure l'heureuſe étoile des princes, & la conſervation de tous les membres de l'état, que le prince ſoutient, comme le zodiaque fait les aſtres.

Paſſons aux *ſymboles* des médailles qui concernent principalement les déïtés.

L'ancre qui ſe voit ſur pluſieurs médailles des rois de Syrie, étoit un ſigne que tous les Séleucides porterent à la cuiſſe, depuis que Laodicé mere de Séleucus, s'imagina être groſſe d'Apollon, & que ce dieu lui avoit donné un anneau ſur lequel une ancre étoit gravée. Dans ſon ſens naturel l'ancre marque les victoires navales.

Un bouquet d'épis eſt le *ſymbole* du ſoin que le prince s'étoit donné de faire venir du blé pour le peuple, ou ſimplement de la fertilité du pays, comme ſur la médaille d'Alexandrie.

La colonne marque quelquefois l'aſſurance, quelquefois la fermeté d'eſprit.

Le char attelé de deux, de quatre ou de ſix chevaux, ne marque pas toujours la victoire ou le triomphe. Il y a d'autres cérémonies où l'on ſe ſervoit de chars; l'on y portoit les images des dieux dans les ſupplications; on y mettoit les images des familles illuſtres aux funérailles, & de ceux dont on faiſoit l'apothéoſe. Enfin, on y conduiſoit les conſuls qui entroient en charge, comme nous l'apprenons par les médailles de Maxence & de Conſtantin; l'une & l'autre porte, *Felix proceſſus conſulis Auguſti noſtri.*

Les étoiles dénotent quelquefois les enfans des princes regnans, quelquefois au contraire les enfans morts, & mis dans le ciel au rang des dieux.

La harpe eſt l'attribut d'Apollon. Quand elle eſt entre les mains d'un centaure, c'eſt Chiron, le maître d'Achille. On ſait que Mercure en fut l'inventeur, & qu'il en fit préſent à Apollon. Quand elle eſt jointe au laurier & au couteau, elle marque les jeux apollinaires.

Le maſque eſt le *ſymbole* des jeux ſcéniques qu'on faiſoit repréſenter pour divertir le peuple, & où les acteurs étoient ordinairement maſqués. Il y en a dans la famille Hirtia.

Des branches de palme ſignifient les enfans des princes, ſelon Artémidore.

Un panier couvert avec du lierre à-l'entour, & une peau de faon, annoncent les myſteres des bacchanales; on le connoît par la ſtatue de Bacchus qui ſe trouve ſouvent au-deſſus. On ſait que Sémelé, groſſe de Bacchus, fut miſe par Cadmus dans une corbeille, & jettée dans la riviere.

Une roue désigne les chemins publics raccommodés par ordre du prince, pour la commodité des charrois, comme *via Trajana*. Au pié de la Fortune, elle désigne l'inconstance : à ceux de Néméſis, elle indique le ſupplice des méchans.

Une eſpece de ſiege ſur lequel eſt aſſis Apollon dans le revers des médailles des rois de Syrie, qu'on prendroit pour une petite montagne percée de pluſieurs petits trous, c'eſt le couvercle qu'on mettoit ſur l'ouverture où les prêtres d'Apollon alloient recevoir les oracles, ou ſe remplir de la fureur ſacrée qui les faiſoit eux-mêmes répondre en gens inſpirés à ceux qui les conſultoient.

La toiſe marquée à chaque pié, ſignifie une nouvelle colonie dont on avoit toiſé l'enceinte, & les champs qui lui étoient attribués. Cette toiſe ſe trouve quelquefois accompagnée d'un boiſſeau, qui déſigne le blé qu'on avoit donné pour commencer à enſemencer les terres.

Les déités ſe reconnoiſſent preſque toutes par des *ſymboles* particuliers, dont je ne marquerai que les principaux.

Jupiter par la foudre & par l'aigle; Neptune par le trident & le dauphin. Quelques-uns veulent que le trident marque la troiſieme région que tient l'eau dans le monde après le feu & l'air.

Les dieux marins, Mélicerte, Palémon & Portumne, ſoit qu'ils ne faſſent que la même déité ſous trois noms différens, ſoit qu'on les ait regardés comme trois dieux, n'ont que le même *ſymbole*; car ils ſont repréſentés par un enfant aſſis ſur un dauphin, & ils déſignent les jeux de l'Iſthme, qui furent inſtitués par Siſyphe en l'honneur du premier de ces dieux.

Junon ſe reconnoît par le paon qui devint ſon oiſeau, après qu'elle en eut donné la forme à ſon fidele Argus.

Eſculape, Hygée & Salus, par le ſerpent, qui eſt le premier inventeur de ce que la Médecine cherche inutilement, ſavoir le moyen de rajeunir.

Bacchus eſt couronné de pampres, marque de la joie que le vin inſpire; le pot à la main, toujours prêt à boire, & à faire boire les autres; une panthere eſt à ſes piés, parce que le vin rend furieux. Un tyrſe eſt à la main de ce dieu, & ſon char eſt tiré par des tigres. Il eſt tantôt barbu, tantôt ſans barbe, parce que les jeunes gens boivent par débauche, & les vieillards par néceſſité. Quelquefois nud, d'autrefois habillé, parce que l'excès du vin ruine les buveurs, au-lieu que le vin pris modérement entretient la ſanté, & aide la chaleur naturelle.

Le Canope, dieu d'Egypte, eſt repréſenté par un pot de terre, d'où il ſort une tête qui porte la fleur d'Iſis. Ce pot plein d'eau, percé de tous côtés, mais dont les trous étoient bouchés avec de la cire, éteignit le feu des Perſes qui conſumoit toutes les autres déités. Ainſi furent confondus les prêtres de Mithra, qui ſe vantoient que leur dieu étoit le plus grand de tous les dieux.

Le dieu Lunus eſt diſtingué par le croiſſant, dont il a les épaules chargées; par le bonnet arménien qui lui couvre la tête, & par un coq qu'on met auprès de lui; Latone, mere de Diane, avoit fait du coq ſon oiſeau favori, depuis qu'il lui avoit été d'un grand ſecours à ſes couches.

Aſtarte, la déeſſe des Sidoniens, eſt placée ſur un char à deux roues; c'eſt ainſi qu'on la menoit dans le pays, pour amaſſer de l'argent. Quoique l'on ne convienne ni de ſon nom, ni de ſa figure, on croit avec aſſez peu d'apparence, que c'eſt l'Aſtaroth, dont il eſt parlé dans l'Ecriture. On la voit quelquefois ſur un lion, tenant en main la foudre, principalement ſur les médailles de Carthage.

Cybele porte la couronne de tours, parce que la terre porte les villes. Elle a des lions à ſes piés, qui marquent ſes amours furieuſes pour Atys. Le crotale, eſpece de tambour de baſque, eſt l'inſtrument dont ſes prêtres ſe ſervoient, comme ceux d'Iſis du ſiſtre.

Iris a pour *ſymbole* une étoile, c'eſt la canicule : un ſiſtre qui rappelle à l'imagination l'harmonie des cieux dans leur mouvement continuel; une fleur ſur la tête, parce que les immortels ne vieilliſſent point.

Cerès ſe reconnoît par la couronne d'épis, par le char que traînent des ſerpens, & par les flambeaux allumés au mont Ethna, pour chercher Proſerpine.

Proſerpine a pour *ſymbole* une grenade, parce que Cerès ayant preſſé Jupiter de lui faire rendre ſa fille, il la lui promit, pourvu qu'elle n'eût encore rien mangé chez Pluton. Or il ſe trouva qu'elle avoit mangé quelques grains de grenade.

Diane s'annonce par le croiſſant, par l'arc, par le carquois, par l'habit de chaſſeuſe, & par le char où des cerfs ſont attelés.

Pour la Diane d'Ephèſe, ſon type eſt très ſingulier; elle a une infinité de mamelles, parce qu'on la regarde comme la mere de toutes choſes; elle eſt ſoutenue ſur des appuis, ayant à ſes piés, tantôt deux cerfs, tantôt deux bœufs, & ſur la tête un panier de fruits. Tout cela eſt myſtérieux, & ſe trouve expliqué dans le ſavant ouvrage de M. Menêtrier, intitulé, *Symbolica Dianæ Epheſiæ ſtatua*, Rom. 1657, *in*-4°. Il y en a auſſi une édition *in-fol.*

On donne ordinairement à Minerve le chathuant & le ſerpent, tous deux *ſymboles* de la ſageſſe, l'un parce qu'il voit clair au milieu des ténèbres, l'autre parce qu'il ſait garder adroitement ſa tête, & expoſer tout ſon corps pour la couvrir. Il a l'adreſſe de ſe dépouiller de ſa vieille peau pour en prendre une nouvelle; enfin, il ſait ſe précautionner contre les charmes de l'enchanteur en ſe bouchant les oreilles.

Vénus ſe connoît par la pomme que Pâris lui adjugea, par ſon fils Cupidon qui eſt ſouvent auprès d'elle, & par un gouvernail qu'on lui donne, pour montrer le pouvoir de l'amour; quelquefois par le bouclier & le caſque, pour peindre la force de cette paſſion. Dion dit que Jules dans les affaires les plus importantes, ſe ſervoit d'un cachet où étoit gravé *Venus victrix*; & qu'à la bataille de Pharſale, il donna ce mot aux ſoldats, comme Pompée celui d'*Hercules invictus*.

La Vénus adorée à Paphos, n'avoit point d'autre figure qu'une pierre taillée en borne, telle qu'on la voit ſur quelques médailles de cette ville, & ſur celle d'Hadrien, frappée avec ces mots, παφιη σαρδιανων.

Jupiter étoit auſſi figuré par une groſſe pierre ronde coupée par la moitié, tel qu'on le voit ſur les médailles avec l'inſcription ΔΙΟC ΚΑCΙΟC. La tête eſt de Trajan, & le revers porte CEΛEYKEΩN πιερια, où étoit adoré celui que Cicéron appelle *Jupiter lapis*.

Veſta eſt repréſentée ordinairement aſſiſe, ou debout, tenant d'une main le palladium, & de l'autre une patere, ou la *capeduncula*. On trouve même dans le livre de M. Vaillant, une médaille de Julia Pia, où au-lieu d'une patere, Veſta tient une corne d'abondance. D'autres fois elle tient une haſte, ou droite, ou tranſverſale. On la voit aſſiſe au revers d'une médaille de Vitellius, tenant d'une main la patere, & de l'autre un flambeau allumé; elle eſt debout avec les mêmes *ſymboles* ſur une médaille de Salonine; l'une & l'autre ſe trouvent dans le ſavant ouvrage de M. Spanhein, *de Veſtâ & Prytanibus*, & on verra dans le même livre les différens types de cette déeſſe, tant ſur les médailles greques que ſur les latines.

Mars eſt figuré avec le caſque & la cuiraſſe, tenant une pique ou haſte d'une main, & un trophée de l'autre.

La Paix ſe fait connoître par la branche d'olivier, ou par un flambeau, avec lequel elle met le feu ſur un monceau d'armes.

La Providence porte une baguette dont elle ſemble toucher un globe, pour marque qu'elle gouverne le monde; elle eſt très-ſouvent auſſi repréſentée tenant un globe à la main droite, & de la gauche une longue haſte tranſverſale.

L'Abondance étale des épis; elle a à ſes piés un boiſſeau d'où ſortent des épis, & un pavot, pour figurer l'attention du prince à entretenir l'abondance dans ſes états. Quelquefois on y voit un vaiſſeau qui montre qu'on a fait venir du blé des pays éloignés.

Le Piété eſt ordinairement couverte d'un grand voile; quelquefois elle a les bras étendus en forme de ſuppliante. On la voit auſſi tenant en main un temple ou une boëte d'encens pour jetter ſur un autel; à ſes piés eſt une cicogne. Tous ces *ſymboles* ſignifient que la piété paroît dans les prieres publiques & particulieres, & dans les devoirs que l'on rend à ſes parens. On dit que les cicognes nourriſſent les leurs, & qu'elles ont été nommées pour cela par les Hébreux & les Latins *aves piæ*.

La Liberté tient d'une main le bonnet, parce que les eſclaves étoient toujours tête nue, & qu'en les affranchiſſant, on leur mettoit un bonnet. De l'autre main elle porte une baguette nommée *vindicta*, dont le préteur touchoit auſſi les eſclaves, pour apprendre qu'il les tiroit de la ſervitude & du pouvoir de leur maître.

La Libéralité tient à la main une tablette quarrée, emmanchée, piquée d'un certain nombre de points qui marquent ce que le prince donnoit de blé ou d'argent. Elle préſide à tous les congiaires.

La Clémence porte le plus ſouvent une branche d'olivier qui caractériſe la douceur; quelquefois une branche de laurier, parce qu'on s'en ſervoit pour expier les criminels.

La Nobleſſe porte une haſte, pour marquer qu'elle nous approche des dieux, & une petite image, parce qu'on conſacroit celle de ſes ancêtres, & que le nombre de ces images étoit la preuve de l'antiquité de la race.

La Pudicité eſt couverte d'un grand voile, & a le doigt ſur la bouche, pour régler les habits, les regards, & les paroles.

La Sécurité eſt aſſiſe négligemment ſur une chaiſe, la tête appuyée ſur ſa main, pour montrer qu'elle n'a rien à craindre.

La Fortune eſt tantôt aſſiſe, & tantôt debout, tenant un gouvernail, parce que les payens croyoient que le haſard gouvernoit tout. On voit une roue à côté d'elle, pour annoncer ſon inconſtance; & dans ſa main une corne d'abondance, parce qu'elle répand aveuglément tous les biens.

La Valeur, *virtus*, eſt repréſentée ſous la figure d'une femme caſquée, tenant d'une main la haſte; & de l'autre, le parazonium, type aſſez ſemblable à celui de Rome.

La Félicité eſt peinte par une femme debout, vêtue de la ſtole, tenant le caducée d'une main, & la corne d'abondance de l'autre.

L'Eſpérance offre de la main droite une poignée d'herbes naiſſantes, ou un bouquet de fleurs; & de la gauche releve ſa robe par derriere.

La Fécondité eſt repréſentée ſur une médaille de Julia Domna, par une femme demi-nue, couchée à terre, appuyée le bras gauche ſur une corbeille remplie de fruits; de la main droite elle touche un globe, autour duquel ſont quatre petits enfans.

La Joie, *hilaritas*, brille ſous la figure d'une femme debout, qui tient de la main droite une palme ou une branche d'arbre; & de la gauche, la corne d'abondance.

La Foi, *fides* ou *fides publica*, eſt le plus ſouvent figurée tendant la main à quelqu'un en ſigne d'aſſurance, ſuivant ce paſſage de Valere Maxime: *Venerabile fidei manum dexteram ſuam, certiſſimum ſalutis humanæ pignus, oſtentat.* Cependant ſur les médailles d'Hadrien, & de pluſieurs autres empereurs, elle eſt déſignée par une femme debout, qui tient de la main droite des épis; & de la gauche, un petit plat chargé de fruits.

On ne finiroit point ſi l'on vouloit décrire tous les types de ces divinités ſubalternes; on apprendra à les connoître par l'uſage même des médailles.

On trouve auſſi ſur les revers des médailles des figures ſans bras & ſans piés, que nous appellons *termes*; & ſi nous en croyons Polibe, la ſuperſtition en eſt venue des querelles que les peuples ont eues pour leurs limites, leſquelles étant appaiſées, ils élevoient des ſtatues aux dieux qu'ils croyoient avoir préſidé à leur accord. De-là vient le *Jupiter terminalis* des Crotoniates & des Sybarites.

L'Equité & la Monnoie portent également la balance; ſouvent on met trois figures pour la Monnoie, qui ont chacune à leurs piés un fourneau, à cauſe de l'or, de l'argent, & du cuivre, qui ſont les trois métaux ſur leſquels on bat la monnoie. On y voit plus ſouvent trois petits tas de monnoies.

Deux figures, au milieu deſquelles eſt ce mot, OMONOIA, marquent l'alliance que faiſoient certaines villes les unes avec les autres, dont elles vouloient que leurs dieux fuſſent les témoins & les garans.

Deux figures, qui ont à leurs piés une roue, & qui tiennent le doigt ſur la bouche, ſont les déeſſes vengereſſes des crimes, dites *Nemeſes*. La roue dénote la ſévérité; & le doigt ſur la bouche apprend à ne pas ſe plaindre de la juſtice des dieux, comme ſi leur colere épargnoit les coupables, pour ne tourmenter que les gens de bien: *Lento enim gradu ad ſui vindictam divina procedit ira; ſed tarditatem ſupplicii gravitate compenſat*, dit Valere Maxime.

Trois figures qui ſe tiennent par la main, comme pour danſer, ſont les trois graces.

Trois figures qui ſupportent un grand voile étendu en arc ſur leur tête, marquent l'éternité, ou les trois différences du tems paſſé, préſent & futur, qui ſont confondues dans un ſeul inſtant, incompréhenſible à l'eſprit humain. L'éternité eſt encore marquée par une figure debout, qui tient dans une de ſes mains la tête du ſoleil, & dans l'autre celle de la lune, parce que ce ſont les deux dieux que les Egyptiens croyoient éternels.

Trois autres figures armées de flambeaux, de poignards & de ſerpens, ſont les furies, nommées autrement *euménides* & *érynnies*, qui portent la diſcorde, le fer & le feu par-tout.

Quatre petites figures déſignent les quatre *ſaiſons* de l'année. La ſeule qui eſt vêtue, marque l'*hiver*; l'*automne* ſe diſtingue par un *lievre*, parce que c'eſt la ſaiſon de la chaſſe; le *printems* porte un panier de fleurs; l'*été* une faucille pour les moiſſons.

Une eſpece de groſſe pierre en forme de montagne, traînée ſur un char, repréſente le ſoleil, tel qu'Hélagabale l'adoroit, ſelon l'opinion de ceux qui croyoient que cet aſtre étoit une pierre enflammée. L'étoile qui paroît au-deſſus, eſt l'étoile qui précede le ſoleil, & cette étoile nous ſert à diſtinguer les médailles de ce prince d'avec celles de Caracalle, à ce que prétend le P. Jobert; ſa remarque ſeroit juſte, ſi toutes les médailles de Caracalle avoient une étoile; mais cette étoile ne s'y trouve pas toujours; & quand elle paroît, elle accompagne le plus ſouvent des types qui ayant un rapport marqué avec le ſacerdoce d'Elagabale applaniſſent toute difficulté.

Quant au ſoleil levant, il eſt repréſenté par une

figure nue, couronnée de rayons, avec un fouet à la main, à cauſe de la rapidité de ſa courſe.

Les figures couchées & appuyées ſur une vaſe ſont les fleuves; quelquefois cependant les rivieres paroiſſent comme des figures à mi-corps qui nagent dans l'eau.

M. Vaillant aſſûre que les fleuves ne ſont repréſentés couchés, que quand ils en reçoivent d'autres qui les groſſiſſent, & qu'alors le fleuve qui porte ſes eaux dans un autre eſt repréſenté debout.

Mais cette remarque de M. Vaillant eſt détruite par pluſieurs médailles; je me contenterai d'en citer deux. La premiere, qui eſt de Gordien Pie, a été frappée par les Saïtténiens dans la Lydie: on y voit au revers deux figures couchées avec des joncs & des urnes; ce ſont deux rivieres, dont l'une, qui eſt le Pactole ou l'Hyllus, ſe jette dans l'Hermus. Dans la ſeconde médaille, qui eſt d'Apamée, on voit le Méandre & le Marſyas, tous les deux couchés, quoique le Marſyas ſe jette dans le Méandre. Ces deux médailles ſont citées par M. Spanheim dans une de ſes lettres à Morel.

Les figures couchées dans des lits ſont des exemples d'une cérémonie particuliere aux payens, nommée *lectiſterne*. En effet, dans les grandes néceſſités, comme pour faire ceſſer les maladies contagieuſes, ils mettoient dans des lits magnifiques des idoles de certaines déités, comme Apollon, Diane, Latone, Cérès, la Fortune, Neptune, Hercule, Mercure. Tite-Live prétend que cette ſuperſtition, qu'Arnobe reproche aux payens, commença l'an 366 de Rome.

Il faut parler maintenant des *ſymboles* des provinces & des villes.

Les provinces ont pareillement des marques qui les font connoître, ſoit dans leur habillement, ſoit dans les *ſymboles* qui les environnent.

L'Afrique eſt coëffée d'une tête d'éléphant. Elle a auprès d'elle un ſcorpion, un ſerpent ou un lion, tous animaux qui naiſſent dans ce pays. On y voit quelquefois des montagnes, à cauſe de celles qui s'élevent juſque aux nues, dans la Mauritanie Tingitane.

L'Aſie eſt déſignée par le ſerpent & par un gouvernail, pour montrer que c'eſt un pays où l'on ne pouvoit aller que par mer. Je ne ſai ſi les deux ſerpens ſur la médaille d'Auguſte, *Aſiâ ſubactâ*, ne ſignifient pas plutôt que l'Aſie diviſée entre lui & M. Antoine revint en entier à Auguſte, après la bataille d'Actium.

L'Europe n'a point de *ſymbole* particulier; car les médailles où l'on voit Europe enlevée par Jupiter transformé en taureau, ſont les médailles de Sidon.

L'Orient eſt figuré par une tête jeune, couronnée de rayons; ſouvent le mot *Orient* y eſt exprimé.

La Macédoine eſt vêtue en cocher, le fouet à la main, ou parce qu'elle fourniſſoit d'excellens chevaux, ou parce qu'elle honoroit particulierement le ſoleil. Les médailles de ce pays-là portent auſſi la maſſue d'Hercule, dont les rois de Macédoine ſe vantoient de deſcendre.

La Mauritanie ſe marque par un cheval & par une houſſine, à cauſe de la viteſſe de ſes courſiers, à qui l'on ne donnoit jamais de l'épéron, comme on ne leur mettoit jamais de mors à la bouche.

L'Egypte ſe connoît par le ſiſtre, par l'ibis & par le crocodile. Alexandrie prend un bouquet d'épics & un ſep de vigne.

L'Achaïe ſe diſtingue par un lapin, dont elle nourrit grande quantité, ce qui l'a fait nommer par Catulle *Cuniculoſa*. On la voit en habit de ſoldat, avec un petit bouclier, & deux javelots, à cauſe de la valeur de ſes peuples. Elle tient des épics, à cauſe de ſa fertilité.

La Gaule a une eſpece de javelot, que Virgile nomme *gæſum*. Elle eſt vêtue d'une ſaie, aſſez ſemblable au juſte-au-corpsqu'on y porte aujourd'hui. La ſaie étoit un habit militaire.

La Judée eſt en robe, & ſe connoît par le palmier qu'elle porte, ou contre lequel elle eſt appuyée; c'eſt parce qu'elle fait partie de la Phénicie, à qui proprement appartient le palmier, dont elle a pris le nom ΦOINIKH.

L'Arabie ſe marque par le chameau qui, dans ce pays-là, va plus vîte que le cheval, à ce que dit Ariſtote, par la canne parfumée & par l'arbre qui porte l'encens.

La Dace eſt repréſentée en habit de femme, portant un javelot avec une tête d'âne, type de ſa valeur; les anciens ayant nommé cet animal ζῶον ἀπλοῦν, & en ayant fait en Orient la monture des princes: quelquefois c'eſt une tête de bœuf ou de cheval, qui ſert de *ſymbole* à la Dace, à cauſe des trompettes paphlagoniennes dont le ſon approchoit fort du cri de ces animaux. Elle eſt auſſi quelquefois aſſiſe ſur une cotte d'armes, avec une palme & une enſeigne, à cauſe de la bravoure de ſon peuple.

La Sicile eſt déſignée par une tête au milieu de trois cuiſſes, qui ſont ſes trois promontoires. Elle a quelquefois une faucille & des épics, pour faire connoître ſa fertilité.

La Pannonie eſt marquée par deux figures de femmes vêtues à cauſe de la froideur du climat; elle tient des enſeignes militaires à la main, pour caractériſer la vaillance de ſes habitans.

L'Italie, comme reine du monde, eſt aſſiſe ſur un globe, la couronne tourelée ſur la tête, à cauſe de la quantité de villes qu'elle renferme, & qui marque ſon empire ſur l'univers; la corne d'abondance qu'elle tient d'une main, déſigne ſa fertilité. Ce type de l'Italie ſe rencontre ſur les médailles de Titus, d'Antonin-Pie, de Commode, *&c.* Dans Hadrien, l'Italie eſt repréſentée debout, s'appuyant de la main droite ſur une haſte ſans fer, & tenant de la gauche une corne d'abondance. La légende eſt *Italia*.

La Germanie eſt taillée en grande femme, avec un javelot & un bouclier, plus long & plus étroit que ceux des Romains. Les Griſons & la ville d'Auſbourg ont pour *ſymbole* la pomme de pin, à cauſe de la quantité de pins qui ſe trouvent ſur les Alpes voiſines du pays, dit Ortélius.

L'Arménie porte le bonnet en coqueluche, avec l'arc & les fleches.

Le royaume des Parthes eſt repréſenté par une femme habillée à la mode du pays, avec l'arc & le carquois, à cauſe de l'habileté des Parthes à tirer des fleches, même en fuyant.

La Bithynie tient un cartouche pareil à celui qu'on met à la main de la Libéralité. Ce *ſymbole* pourroit bien être particulier aux médailles d'Adrien, *reſtitutori Bithyniæ*, & peindre les largeſſes que fit ce prince, pour rétablir les villes de ce pays que les tremblemens de terre avoient renverſées, principalement Nicomédie & Nicée.

La Cappadoce porte la couronne tourelée, & un guidon de cavalerie, qui marque les troupes que les Romains en tiroient. Elle eſt auſſi ordinairement accompagnée du mont Argée, ſoit qu'elle le tienne à la main, ſoit qu'on le voie placé à ſes piés. On ſait que les Cappadociens l'adoroient comme une déité.

La Méſopotamie figure entre deux fleuves, le Tygre & l'Euphrate, avec une eſpece de mitre ſur la tête, dit Antoine Auguſtin; mais ſi la médaille de Trajan qu'il cite eſt celle ſur laquelle nous liſons *Armenia & Meſopotamia in poteſtatem P. R. redactæ*, il y a grande apparence qu'il a pris l'un des deux fleuves, qui figure la Méſopotamie pour la province même.

La grande Bretagne, qui eſt une île, ſe reconnoît par le gouvernail ſur lequel elle s'appuie, & par une proue de navire à ſes piés, ainſi que par la forme du bouclier & du javelot plus long que le romain.

Les villes particulieres ont eu auſſi des *ſymboles*, ſur leſquels je ne m'étends point, parce qu'ordinairement la légende les indique; outre qu'ayant à parler des animaux, je vais être forcé de faire mention de la plûpart de ces *ſymboles*.

L'abeille eſt l'emblème de la ville d'Epheſe, parce que les muſes, ſous la figure d'abeilles, y conduiſoient la flotte des Athéniens, qui, ſelon l'oracle de Delphes, formerent en même tems treize colonies. Les médailles latines où l'on trouve des abeilles repréſentées, ont été frappées à Rome pendant le tems de la république, & elles entrent dans la ſuite des conſulaires. *Voyez* la *diſſertation* intitulée: *Jo. Petri Bellorii notæ in numiſmata, tùm Epheſia, tùm aliarum urbium, apibus inſignita*, Rom. 1658, *in*-4°.

L'aigle eſt le *ſymbole* naturel des légions, dont il étoit la principale enſeigne. Il ſignifie la *puiſſance ſouveraine*, parce que Jupiter s'en ſert pour porter ſon foudre. On le donne auſſi aux miniſtres des princes, dont on veut qu'il marque les bonnes qualités, parce qu'Élien déclare que ces oiſeaux ne mangent point de chair, ne vont jamais à la proie, & ne vivent que de certaines herbes.

Le bœuf ou le taureau déſigne cent choſes différentes. Sur les médailles d'Egypte, c'eſt Apis; on s'en ſert auſſi pour marquer la conſécration d'Antinoüs, que les Egyptiens mirent au nombre de leurs dieux comme un ſecond Apis. Sur d'autres médailles, ils ſignifient la *force*, la *patience*, la *paix*, favorable au laboureur; enfin les ſacrifices où ces animaux ſervoient de victimes: alors ils ont les cornes chargées de rubans, & on les appelle *tauri vittati*, ou *infulati*, ou *mithrati*.

Quand ils ſont en poſture de frapper de la corne, ils annoncent la guerre ou ſimplement des combats de taureaux qu'on a donnés pour ſpectacle. Quand ils ſont ou paſſans ou accouplés, & conduits par un homme voilé, ils marquent les colonies dont on traçoit l'enceinte avec la charrue.

On ſait peut-être la cérémonie qui ſe pratiquoit pour les villes qu'on vouloit bâtir. On atteloit, non pas une paire de bœufs, mais un bœuf & une vache, & on mettoit le bœuf en-dehors & la vache en-dedans. Le ſens de ce myſtere eſt que le bœuf marque les *hommes* qui doivent aller & venir pour les affaires, & la vache marque les *femmes* qui doivent garder le logis & prendre ſoin du domeſtique.

Le cancre décele les villes maritimes. C'eſt encore le *ſymbole* de la prudence, & il eſt conſacré à Minerve, déeſſe de la ſageſſe, à cauſe de l'induſtrie qu'il a de ſe défaire de ſon écaille, quand il en eſt incommodé. On le trouve joint à un papillon, à cauſe du bon mot d'Auguſte, *feſtina lente*.

Le capricorne, ou ſimple ou double, eſt le *ſymbole* de cet empereur. On croit que c'eſt le ſigne ſous lequel ce prince vint au monde, & qu'il marquoit l'horoſcope qui lui fut faite à Apollonie par Théogene, lorſqu'il lui prédit l'empire. Cette opinion cependant ſe trouve combattue par les ſavans, qui ſoutiennent qu'Auguſte n'eſt point né ſous le capricorne.

Le cerf fait connoître Epheſe & les autres villes où Diane étoit ſingulierement honorée.

Le chameau nous annonce l'Arabie.

Le cheval dans les médailles puniques eſt le *ſymbole* de Carthage, bâtie, ſelon l'oracle, dans le lieu où l'on apperçut une tête de cheval. Les chevaux paiſſans marquent la *paix* & la *liberté*, ou ſimplement un pays abondant en pâturages. Le cheval bondiſſant dénote l'Eſpagne fertile en excellens chevaux. Quelquefois il déſigne les victoires remportées dans les jeux publics, comme ſur les médailles du roi Hiéron. Quelquefois c'eſt le bucéphale d'Alexandre, ou ſimplement l'emblème des rois de Macédoine.

Le chien eſt l'image de la fidélité. On le donne à Mercure, à cauſe de ſa vigilance & de ſon induſtrie à découvrir ce qu'il quête. Diane a ſes levriers pour *ſymbole*. Quand le chien eſt auprès d'une coquille & qu'il a le muſeau barbouillé de rouge, il marque la ville de Tyr; car c'eſt-là que le chien d'Hercule, ayant mangé le *murex*, en revint le nez tout empourpré, & fit connoître cette belle couleur. On poſſede une médaille d'argent conſulaire de la famille *Mamilia*, ſur laquelle l'on voit d'un côté la tête de Mercure couverte du pétaſe, & le caducée derriere. De l'autre eſt un homme en habit de voyageur, qui s'appuie de la main gauche ſur un grand bâton, & qui tend la main droite ſur un chien qui ſemble le reconnoître & s'approcher pour le careſſer. Tout le monde reconnoît là l'aventure d'Ulyſſe racontée dans l'Odyſſée d'*Homere*. La légende de ce côté de la médaille eſt C. MAMILLIMEA. Elle a été reſtituée par Trajan.

La cicogne qui nourrit ſon pere & ſa mere durant leur vieilleſſe, eſt le *ſymbole* de la piété. Elle ſe place ordinairement aux piés de cette déeſſe, ou à côté des enfans qui ont ſingulierement honoré leurs parens.

Le coq, eſt l'attribut de la vigilance. On le donne au dieu Lunus & à Mercure; quelquefois à Bacchus, parce qu'on le lui ſacrifioit pour la conſervation des vignes. Il dénote auſſi les combats & la victoire.

La corneille, eſt le *ſymbole* d'Apollon le dieu des devins. Quand elle eſt perchée, elle déſigne la foi conjugale.

Le crocodile, repréſente le Nil & l'Egypte qu'il arroſe, parce qu'il naît dans ce fleuve. Quelquefois il marque des ſpectacles, où l'on avoit donné le plaiſir au peuple de voir ces animaux extraordinaires.

Le dauphin, entortillé à un trident ou à une ancre, ſpécifie la liberté du commerce & l'empire de la mer. Quand il eſt joint à un trépié d'Apollon, il caractériſe le ſacerdoce des quinze-virs, qui pour annoncer leurs ſacrifices ſolemnels, portoient par toute la ville un dauphin au bout d'une perche, & qui regardoient ce poiſſon comme étant conſacré à Apollon, ainſi que la corneille parmi les oiſeaux.

L'éléphant figure l'éternité, parce qu'il eſt d'une très-longue vie. Plus ſouvent néanmoins, il marque les jeux publics, où l'on en expoſoit aux yeux du peuple.

Dans les médailles de Jules, du tems de la république, lorſqu'il n'étoit pas encore permis de mettre ſa tête ſur les monnoies, il fit graver à la place cet animal, dit le P. Jobert, parce qu'en langue punique, *cæſa* ſignifie un *éléphant*. Mais il n'eſt pas vraiſſemblable que Céſar ait employé cette frivole équivoque; de plus, l'hiſtoire nous apprend que le ſurnom de *Céſar* étoit dans la famille des Jules, dès le tems de la ſeconde guerre punique.

La harpie, eſt l'emblême de la valeur.

Le hibou, qui voit comme le chat dans les ténebres, eſt le *ſymbole* de la ſageſſe; il eſt conſacré à Minerve, & placé quelquefois ſur ſon caſque, quelquefois à ſes piés.

L'hipopotame, repréſente le Nil & l'Egypte que ce fleuve arroſe.

Le lievre & le lapin ſont le *ſymbole* de l'Eſpagne; on en voit auſſi ſur les médailles de Sicile. Ils caractériſent en général l'abondance, à cauſe de leur fécondité.

Le loup & la louve ſignifient, ou l'origine de la ville de Rome, fondée par les deux freres qu'on publioit avoir été allaités par une louve, ou ſimple-

ment la domination romaine, à laquelle les peuples étoient soumis; peut-être désignent-ils le pays où il se trouvoit quantité de loups, comme l'exprime la médaille de la ville de Mérida. Souvent on voit les deux freres, Rémus & Romulus, attachés aux têtes de la louve.

Le paon & l'aigle, peignent la consécration des princesses, comme on peut le voir sur des médailles de Plotine, de Marciana, de Matidie & de Sabine, rapportées par M. Vaillant. Comme on croyoit que ces oiseaux favoris, l'un de Junon & l'autre de Jupiter, portoient les ames au ciel: on les voit quelquefois au-dessus du bûcher.

Le pégase aîlé, est le *symbole* de Corinthe, où Minerve le donna à Bellerophon pour combattre la Chimere. Il se trouve aussi sur les médailles des villes d'Afrique, & sur celles de Sicile, depuis que les Carthaginois s'en furent rendus les maîtres; parce qu'on tenoit que ce cheval miraculeux étoit né du sang de Méduse qui étoit africaine. Syracuse en particulier, qui avoit une étroite alliance avec Corinthe, gravoit un pégase sur ses médailles.

Le phénix, qui renaît à ce qu'on prétend de ses cendres, signifie tantôt l'espérance d'un plus heureux tems, tantôt l'éternité même & la durée de l'empire. On le voit quelquefois seul perché sur un globe; le plus souvent il est dans la main du prince.

Les pigeons sont consacrés à Vénus, & se trouvent quelquefois à son char & à celui de son fils; ils sont ordinairement sur ses temples, & à côté de ses autels.

Les poissons, marquent les villes maritimes; mais les thons, appellés *pélamides*, sont le *symbole* particulier de Byzance, parce qu'on y en pêche quantité.

Le porc, sur les médailles d'Antonin, signifie les commencemens de Rome, & le lieu où Lavinium fut bâti, selon l'oracle qui avoit ordonné qu'on le plaçât à l'endroit où la truie se seroit arrêtée, promettant qu'après autant d'années qu'elle auroit de petits cochons, on se trouveroit en état d'en bâtir une bien plus considérable.

Le sanglier, est le *symbole* des jeux séculaires qui se faisoient en l'honneur de Diane à qui cet animal est consacré. Quelquefois il désigne de certaines chasses dont on donnoit le plaisir au peuple.

Le serpent seul, est mis ordinairement pour Esculape, ou pour Glycon le second Esculape; & quand il est ou à l'autel, ou dans la main d'une déesse, c'est toujours le *symbole* d'Higée ou de la Santé. Le double serpent, est la marque de l'Asie. Quelquefois il signifie la guerre & la discorde, quand il est aux piés de la Paix. Quand il est aux piés de Minerve, à qui Plutarque dit qu'il étoit consacré, il marque le soin qu'on doit prendre des filles, qu'il faudroit, s'il est possible, garder avec le dragon des Hespérides. Quand il sort d'une corbeille, ou qu'il accompagne Bacchus, il marque les orgies de ce dieu. Quand il est au-dessus d'un trépié, il marque l'oracle de Delphes, qui se rendoit par un serpent.

La sirene, dont l'image se trouve sur les médailles de Cumes, est Parthénope qui y est enterrée.

Le sphinx, représente la prudence, & se donne à Apollon & au Soleil, à qui rien n'est caché. On le mettoit à l'entrée des temples, pour marquer la sainteté des mysteres. Sur les médailles d'Auguste, il nous représente le cachet de ce prince, qui prétendoit montrer par-là que les secrets des princes doivent être impénétrables.

La tortue, est un *symbole* de Vénus; il apprend alors que les femmes mariées doivent se tenir à la maison.

La tourterelle, est l'image de la concorde entre la femme & le mari.

Certains animaux extraordinaires qui se rencontrent sur les revers avec ce mot, *Munificentia Aug.* ou bien avec celui-ci, *Sæculares Aug.* ne signifient autre chose, sinon que les princes dont la médaille porte le nom, les ont fait venir des pays étrangers, afin de les donner en spectacle au peuple.

On a quelquefois pris le soin de spécifier sur les médailles, l'ordre dans lequel on les avoit fait voir au peuple; c'est ce qu'expriment certains chiffres qui se trouvent sur les médailles des Philippes, I. II. III. *&c.* ils veulent dire que cet animal parut le premier, le second, *&c.*

Avec ces notions générales, il n'est personne qui ne puisse agréablement s'appliquer à déchiffrer ces médailles, en attendant que la lecture & l'usage lui découvrent les mysteres cachés d'autres *symboles* singuliers, dont l'intelligence est reservée aux gens consommés dans l'art numismatique. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SYMBOLIQUE, COLONNE, (*Archit.*) colonne qui, par des attributs, désigne ou une nation, comme une colonne d'ordre françois, semée de fleurs-de-lys, ainsi qu'il y en a au portail des PP. jésuites à Rouen; ou quelque action mémorable, comme la colonne Corvine, contre laquelle étoit un corbeau, & qui fut élevée à Valerius Maximus surnommé *Corvinus*, en mémoire de la défaite d'un géant par le moyen d'un corbeau, ainsi que le rapporte M. Félibien dans ses *Principes des arts*, *l. I. ch. iij.*

On comprend encore sous le nom de colonnes *symboliques*, celles qui servent de symboles, comme on en voit une sur la médaille de Néron, qui marque la stabilité de l'empire romain. *Diction. d'archit.*

SYMBOLON, *ou* SYMBOLORUM PORTUS, (*Géog. anc.*) port sur les côtes méridionales de la Chersonnèse taurique. Arrien, *Péripl. p.* 20. le place entre la ville de Lampas, & celle de la Chersonnèse, à cinq cens vingt stades de la premiere de ces places, & à cent quatre-vingt stades de la seconde. Dans un fragment d'un périple du Pont-Euxin, & du Palus Méotide, *p. 6.* ce port est appellé *Ebuli portus*, ou *Symbulon*, & placé à trois cens stades, ou quarante milles du promontoire Criû, & à quatre-vingt stades, ou vingt-quatre milles de la ville de Chersonèse. Strabon, *l. VII. p. 308.* place aussi le port *Symbolum* sur la côte septentrionale de la Chersonèse taurique, après la ville de Chersonnèse; & Pline, *l. IV. c. xij.* lui donne la même situation; de sorte qu'il doit y avoir faute dans Ptolomée, *l. III. c. vj.* qui met ce port sur la côte occidentale & dans le golfe Carcinite, non-seulement avant la ville de Chersonnèse, mais encore avant le promonotire *Parthenium.* (*D. J.*)

SYMBOLUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Thrace, ainsi appellé par les Grecs, selon Dion Cassius, *liv. XLVII.* parce que le mont *Symbolus*, dans cet endroit, se joint à une autre montagne qui avance dans le milieu du pays. Ce lieu étoit entre les villes de *Néapolis* & de *Philippi*, dont la premiere étoit située sur le bord de la mer, du côté de l'île Thasus, & la seconde dans les terres, au milieu d'une plaine, entre les monts Paugée & Symbolus. (*D. J.*)

SYME, (*Géogr. anc.*) île d'Asie, dans la mer Carpathienne, sur la côte de la Doride, entre Cnide & Loryma, selon Strabon, *l. XIV.* & Ptolomée, *l. V. c. ij.*

Athénée raconte que Glaucus, le dieu marin, ayant enlevé Syme, fille de Jalemus & de Dotis, passa dans une île déserte près de Carie, qu'il appella du nom de sa femme. Diodore prétend néanmoins qu'elle prit son nom de la femme de Neptune: il ajoute que Niréus, ce grand & bel homme, qui amena du secours à Agamemnon pendant la guerre de Troie, fut roi de cette île, que possederent ensuite les Cariens qui se trouvoient les maîtres de la mer; mais

ayant été contraints de l'abandonner par une sécheresse qui y fit de grands ravages, l'île demeura déserte, jusqu'au tems que la flotte des Lacédémoniens y vint aborder.

Homere fait mention de cette île dans son *II. liv. de l'Iliade*, où il dit que Niréus, roi de *Syme*, & le plus beaux d'entre les Grecs, après Achile, vint à la guerre de Troïe, mais avec peu de monde. Ce fut devant la même île que les Athéniens furent battus par les Lacédémoniens, dans un combat naval où ils perdirent sept vaisseaux; & alors les Lacédémoniens prirent terre à *Syme*, & y dresserent un trophée en mémoire de la victoire qu'ils venoient de remporter sur leurs ennemis.

On ne peut pas douter que cette île n'ait été autrefois très-cultivée & très-fertile en grain; car on a des médailles anciennes qui le justifient; on voit sur un des côtés de ces médailles, Cérès couronnée d'épics, & de l'autre côté encore une javelle d'épics.

Le nom moderne de *Syme*, est *Simio*. *Voyez-en l'article*. (*D. J.*)

SYMMACHIE, (*Mythol.*) surnom que les habitans de Mantinée donnerent à Vénus, parce qu'elle avoit, disoient-ils, combattu pour les Romains, à la journée d'Actium. (*D. J.*)

SYMMETRIA, (*Archit. rom.*) Pline dit que de son tems la langue latine n'avoit point de terme propre, pour exprimer le mot grec συμμετρια, quoique Cicéron se soit servi du verbe *commetiri*, d'où vient le *commensus* dont Vitruve use, & qui contient toute la signification du mot grec: car *commensus*, de même que *Symmetria*, signifient l'amas & le concours, ou rapport de plusieurs mesures, qui dans diverses parties ont entre elles une même proportion, qui est convenable à la parfaite composition du tout. Il est à remarquer que nous n'entendons à présent par *symmétrie*, autre chose que ce que les anciens entendoient par *symmetria*: car leur mot grec & latin ne signifioit que proportion, au-lieu que *symmétrie*, dans notre langue, désigne un rapport de parité, soit de hauteur, de largeur, ou de longueur de parties, pour composer un beau tout; en un mot, en architecture, c'est une disposition réguliere de toutes les parties d'un bâtiment. (*D. J.*)

SYMMETRIE, (*Architect.*) est le rapport, la proportion & la régularité des parties nécessaires pour composer un beau tout. Ce mot est composé du grec *sym*, avec, & *metron*, mesure.

La *symmétrie*, selon Vitruve, consiste dans le rapport & dans la conformité des parties d'un ouvrage à leur tout, & de la beauté de chaque partie, à celle de tout l'ouvrage, eu égard à une certaine mesure; de sorte qu'il regne dans le bâtiment & dans tous ses membres, une aussi juste proportion que celle qu'ont les bras, les coudes, les mains, les doigts, & les autres membres du corps humain, les uns par rapport aux autres, & par rapport à tout le corps.

La *symmétrie* uniforme est celle où la même ordonnance regne dans tout le pourtour.

Et la *symmétrie* respective est celle où il n'y a que les côtés opposés qui soient pareils ou égaux les uns aux autres.

La *symmétrie* qui est le fondement de la beauté en architecture, en est la ruine dans la plûpart des autres beaux arts. Rien n'est plus insipide qu'un discours oratoire symmétrique, bien arrangé, bien distribué, bien compassé; rien n'est plus insipide dans un discours oratoire où le stile doit se conformer naturellement aux passions & aux images, que des phrases bien arrondies, bien arrangées, bien cadencées, bien symmétriques; rien n'est plus insipide dans un poëme où le génie & la verve doivent regner, & où je dois toujours voir le poëte la tête ceinte d'une couronne en désordre, les yeux égarés dans le ciel, les bras agités comme un énergumene, emporté dans les airs sur un cheval aîlé, sans épéron qui le dirige, sans mors qui l'arrête, que la méthode, l'équerre, le compas & la regle; rien n'est plus insipide dans un ouvrage de peinture où l'artiste n'a dû suivre dans la distribution de ses personnages sur la toile que la vérité de la nature, qu'un contraste recherché, une balance rigoureuse, une *symmétrie* incompatible avec les circonstances de l'événement, la diversité des intérêts, la variété des caracteres. Je conseille à tous ces esprits froids, analistes & méthodiques, de se mettre sous le même joug avec le bœuf, & de tracer des sillons qui plus ils seront droits & égaux, mieux ils seront. Rien de plus contraire aux grands effets, à la variété, à la surprise, que la *symmétrie*, qui par une seule partie donnée vous annonce toutes les autres, & semble vous dispenser de les regarder.

SYMÉTRIE *des plantations*. (*agricult. décor.*) *Voyez* PLANTATION.

J'ajoute avec M. J. F. Rousseau, que l'homme de goût, capable d'envisager les choses dans le grand, ne s'attache pas à la *symmétrie des plantations*, parce que cette *symmétrie* est ennemie de la nature & de la variété; toutes les allées de nos plantations se ressemblent si fort, qu'on croit toujours être dans la même. Je permets qu'on élague le terrein pour s'y promener commodément; mais est-il nécessaire que les deux côtés des allées soient toujours paralleles, & que la direction soit toujours en ligne droite? Le goût des points de vue, des lointains, vient du penchant qu'ont la plûpart des hommes à ne se plaire que là où ils ne sont pas; avides de ce qui est loin d'eux, l'artiste qui ne sauroit les rendre assez contents de ce qui les entoure, leur perce toujours des perspectives pour les amuser; mais l'homme dont je parle, n'a pas besoin de cette ressource; & quand il est occupé du spectacle des beautés de la nature, il ne se soucie pas des gentillesses de l'art. Le crayon tomba des mains de le Nôtre, dans le parc de Saint-James, étonné, confondu, de voir réellement ce qui donne tout ensemble de la vie à la nature, & de l'intérêt à son spectateur. (*D. J.*)

SYMPATHIE, dans un sens plus naturel & plus vrai, s'emploie pour exprimer l'aptitude qu'ont certains corps pour s'unir ou s'incorporer, en conséquence d'une certaine ressemblance, ou convenance dans leurs figures. Comme *antipathie* signifie une disposition contraire, qui les empêche de se joindre; bien entendu qu'on n'attache à ces mots d'autres idées que celle de la propriété qu'ils expriment, sans prétendre que cette propriété vienne de quelque être métaphysique, ou qualité occulte résidente dans ces corps.

Ainsi, le mercure qui s'unit à l'or, & à beaucoup d'autres métaux, roule dessus le verre, la pierre, le bois, *&c.* & l'eau qui mouille le sel, & qui le dissout, coule sur le suif sans s'y attacher; de même que sur une surface couverte de poussiere, & sur les plumes des oiseaux de riviere.

Deux gouttes d'eau ou de mercure se joindront immédiatement par le contact, & ne feront qu'une; mais si vous versez sur du mercure de l'huile de tartre, de l'esprit-de-vin & de l'huile de térébenthine par-dessus, & enfin qu'il y ait de l'air par-dessus le tout; tous ces fluides resteront dans le vaisseau sans se mêler ou s'unir en aucune sorte les uns avec les autres.

La différence de pesanteur spécifique de ces liqueurs paroît être la principale cause de ce phénomene. Car l'hydrostatique nous apprend que si deux fluides d'inégale pesanteur sont dans un vase, le plus léger se mettra toujours au-dessus du plus pesant. Il faut cependant, pour que les fluides ne se mêlent pas, que la différence de pesanteur soit un peu considérable. Car le vin, par exemple, quoique plus léger

que l'eau, ſe mêle avec elle, à-moins qu'on ne le verſe fort doucement, ou à-moins qu'on ne le verſe ſur quelque corps nageant ſur la ſurface de l'eau (tel par exemple, qu'une tranche de pain), & qui amortiſſe la force que le vin peut avoir reçu en tombant. (*O*)

SYMPATHIE, (*Phyſiolog.*) cette convenance d'affection & d'inclination; cette vive intelligence des cœurs, communiquée, répandue, ſentie avec une rapidité inexplicable; cette conformité de qualités naturelles, d'idées, d'humeurs & de tempéramens, par laquelle deux ames aſſorties ſe cherchent, s'aiment, s'attachent l'une à l'autre, ſe confondent enſemble, eſt ce qu'on nomme *ſympathie*. Quelle eſt rare & délicieuſe, ſur-tout quand elle eſt ſi forte, que pour me ſervir des termes d'un auteur anglois, il ne peut naître de troiſieme amour entre deux! mais ce n'eſt point de cette heureuſe liaiſon, dont je dois entretenir le lecteur. Il s'agit ici de cette communication qu'ont les parties du corps les unes avec les autres, qui les tient dans une dépendance, une poſition, une ſouffrance mutuelle, συνπαθια, & qui tranſporte à l'une des douleurs, les maladies qui affligent l'autre. Il eſt vrai pourtant que cette communication produiſoit auſſi quelquefois par le même méchaniſme un tranſport, un enchaînement de ſenſations agréables.

La *ſympathie*, en phyſique anatomique, eſt donc l'harmonie, l'accord mutuel qui regne entre diverſes parties du corps humain par l'entremiſe des nerfs, merveilleuſement arrangés, & diſtribués pour cet effet.

La nature s'eſt propoſé trois choſes principales dans leur diſtribution; 1°. de donner du ſentiment aux organes des ſens.

2°. De donner du mouvement aux muſcles & aux fibres.

3°. De mettre les parties du corps dans une dépendance réciproque les unes des autres. L'œil, comme s'exprime un écrivain ſacré (c'eſt S. Paul), ne peut pas dire à la main, je n'ai que faire de toi, ni la tête aux piés, je n'ai que faire de vous: ainſi les nerfs ſont autant de renes dont l'ame ſe ſert pour tourner le corps de tous côtés; ce n'eſt qu'à eux que les parties doivent leurs mouvemens; les rameaux que leur envoient les mêmes troncs, ou ceux qui ſe communiquent, les tiennent dans une dépendance mutuelle, & portent à l'une les maux ou les plaiſirs, qui affligent l'autre.

Fauſſe hypothèſe ſur la ſympathie. Quelques auteurs ont attribué cette eſpece de commerce qui ſe trouve entre les parties, aux membranes qui leur ſont communes; mais il n'y eut jamais d'opinion moins fondée; l'expérience nous apprend que les membranes perdent le ſentiment de l'action, dès qu'elles n'ont plus de liaiſon avec les nerfs; ce n'eſt donc pas ſur elles qu'on doit rejetter les accidens qui s'étendent d'une partie à l'autre; ſouvent la partie qui partage la couleur d'une autre eſt fort éloignée, & ce qui ſe trouve dans l'entredeux, ne ſouffre point.

Comment pourroit-il ſe faire qu'une membrane qui tranſporte ces mouvemens irréguliers, ne fît aucun ravage dans le milieu? D'ailleurs, ceux qui ſoutiennent l'opinion dont nous parlons, s'imaginent que c'eſt par des oſcillations que les membranes ſe communiquent leurs mouvemens; mais qui pourra croire que des membranes preſſées fortement de tous côtés, attachées à chaque point de leur ſurface, flottantes dans une infinité d'endroits, lâches preſque partout, conduites par pluſieurs détours, ſoient capables de vibrations? Ce n'eſt donc qu'aux nerfs & aux vaiſſeaux qu'il faut rapporter la *ſympathie* qui ſe trouve entre les parties du corps. Entrons dans l'explication de ce méchaniſme.

Sympathie de la tête avec d'autres parties du corps expliquées. Dans diverſes maladies du cerveau, comme dans les contuſions, les yeux s'enflamment, le ſuc nerveux porté dans les nerfs qui vont à l'œil, donne beaucoup de force aux vaiſſeaux, & pouſſe le ſang dans les arteres lymphatiques; les nerfs de la troiſieme, quatrieme & ſixieme paires, mettent les muſcles en convulſion, & le regard devient féroce, ce qui pronoſtique le délire prochain.

Les douleurs de l'oreille ſont des plus aiguës; le grand nombre de rameaux de la ſeptieme paire, & ſa communication avec la huitieme, en donnent la raiſon; il ſurvient des puſtules à la langue, & quelquefois on ne peut plus parler quand le cerveau eſt abſcédé: d'abord les nerfs envoient beaucoup de ſuc dans les muſcles de la langue, y engorgent les vaiſſeaux, & forment par-là des puſtules; enfin par la violente compreſſion des nerfs, la langue devient paralytique.

Dans les bleſſures de tête, on vomit de la bile; en voici la raiſon; par l'action des nerfs qui vont à ce viſcere, les tuyaux ſont reſſerrés, & comme le ſang n'a pas un grand mouvement, il s'accumule & filtre plus de bile; mais l'action ne doit pas ſe terminer ſeulement au foie, elle peut s'étendre ſur d'autres parties; auſſi a-t-on remarqué que dans les bleſſures de tête, il ſe répandoit dans la cuiſſe un engourdiſſement; l'intercoſtal qui s'étend aux cuiſſes, explique ce phénomene.

Sympathie des yeux expliquée. Les parties de la tête qui ſont hors du crâne, ont beaucoup d'empire ſur les autres. 1°. Les yeux reçoivent des nerfs de la cinquieme paire; ainſi la dure-mere eſt agitée quand les yeux le ſont; de-là vient que l'ophthalmie produit une douleur de tête avec des battemens: 2°. quand un œil eſt attaqué, l'autre l'eſt dans la ſuite, c'eſt peut-être parce que les deux branches de la troiſieme paire ſortent du même endroit: 3°. quand les humeurs d'un œil s'écoulent par quelque bleſſure, l'autre diminue; cet accident vient du vaiſſeau ſympathique, lequel communique avec les deux yeux: 4°. les yeux nous marquent les paſſions; parce que la cinquieme paire qui ſe répand dans l'œil, communique avec les nerfs des viſceres: dès qu'il y a quelque grande agitation dans le cerveau, le ſuc nerveux qui eſt envoyé dans les nerfs des yeux, y imprime divers mouvemens. 5°. La diarrhée, ſelon Hippocrate, guérit l'ophtalmie; cela doit être ainſi, puiſqu'alors les vaiſſeaux engorgés dans les yeux ſe deſempliſſent. 6°. Dans certaines maladies, les yeux ſe bouffiſſent, parce que le ſang ne peut pas retourner par les veines, car quand on lie la jugulaire d'un chien, ſon œil ſe gonfle extraordinairement. 7°. Dans les grandes paſſions, il ſuccede une inflammation de l'œil; cela vient de ce que les nerfs contractent les extrémités capillaires des arteres; alors le ſang étant accumulé, & pouſſé avec plus de force, ſe jette dans les arteres lymphatiques de l'œil. 8°. Quand le corps eſt privé de nourriture, les yeux s'enfoncent, parce que ce qui forme leur maſſe, & la graiſſe qui les environne diminue. 9°. Comme il y a beaucoup de houpes nerveuſes dans les paupieres, elles doivent être ſenſibles; & quand elles ſeront fort irritées, il pourra ſurvenir des convulſions dans tout le corps, à cauſe des communications de la cinquieme paire d'où elles tirent leur naiſſance.

Sympathie des narines expliquée. La dépendance mutuelle des narines & du diaphragme s'explique par le nerf intercoſtal, qui donne un rameau au diaphragme, & en reçoit un de chaque côté des nerfs diaphragmatiques. Baglivi s'eſt imaginé, que le nez avoit quelque liaiſon particuliere avec les inteſtins, parce que quand on fume, on eſt quelquefois purgé; mais c'eſt qu'alors, on a avalé de la fumée de tabac.

Pour

Pour ce qui regarde le cerveau, il n'eſt pas ſurprenant que certaines matieres comme l'héllebore, puiſſent cauſer des convulſions; la communication de la cinquieme paire avec le nez explique ce phénomene: mais il y a une choſe ſinguliere qui arrive très-ſouvent, c'eſt qu'on éternue en regardant fixement le ſoleil; cela vient de ce que la branche naſale de l'ophtalmique donne un rameau qui rentre dans le crâne, & en ſort avec l'olfactif, pour s'aller répandre dans la membrane pituitaire.

Sympathie des oreilles expliquée. Nous avons vu la liaiſon du cerveau avec les oreilles; mais il reſte à expliquer pluſieurs phénomenes qui regardent d'autres parties.

1°. Wincler a dit qu'en faiſant faire des mouvemens violens à un homme qui avoit une fluxion à l'oreille, il le délivra de cette incommodité; c'eſt que par des mouvemens violens il agita les nerfs, & rendit le cours aux liqueurs arrêtées.

2°. Fabrice de Hildan rapporte d'une femme, que les douleurs qu'elle ſentoit à l'oreille s'étendoient juſqu'au bras; c'eſt que la portion dure communique avec la ſeconde & troiſieme vertébrale, qui de leur côté, communiquent avec les nerfs brachiaux.

3°. Quelquefois les douleurs s'étendent à la cuiſſe; ce ſymptome ne peut réſulter que de la communication des nerfs lombaires avec l'intercoſtal; le ſuc nerveux étant pouſſé par ce dernier nerf, retrécit les extrémités capillaires des vaiſſeaux, & par les engorgemens qu'il y forme, il y cauſe des douleurs.

4°. Dans les maux d'oreille, il arrive quelquefois une difficulté d'avaler; cet effet procede de ce que les nerfs de la cinquieme paire, qui vont à la langue, communiquent avec la portion dure.

5°. Selon l'obſervation de Baglivi, la ſurdité qui ſurvient dans les maladies, arrête le cours-de-ventre: quand il arrive des dérangemens dans les nerfs de l'oreille, l'intercoſtal étant ſecoué, envoie plus de ſuc nerveux dans les plexus méſentériques, & retrécit les extrémités capillaires des arteres.

6°. Les douleurs d'oreilles naiſſent ſouvent dans les maladies aiguës, & ſont un bon ſigne; c'eſt qu'alors la matiere qui cauſe la maladie, ſe dépoſe dans les glandes parotides; pluſieurs médecins font appliquer un cautere actuel à ces glandes, & cela réuſſit fort bien. Au reſte, ce dépôt arrive par la facilité que trouve la matiere à s'arrêter dans les cellules glanduleuſes.

Sympathie des dents expliquée. Les dents n'ont pas moins de liaiſons que l'oreille avec pluſieurs parties du corps. 1°. Le mal aux dents cauſe une tumeur & une inflammation; nous le concevons en ce que les nerfs de la cinquieme paire qui vont aux dents, envoyent des rameaux aux joues, aux gencives, aux muſcles du viſage; ainſi, quand la douleur de dents eſt violente, les nerfs contractent les extrémités artérielles; les engorgemens qui arrivent alors, forment des inflammations, & font filtrer beaucoup de liqueur dans les interſtices des fibres, ſoit des gencives, ſoit de la joue: en un mot, il arrive ici ce qu'on voit arriver quand on lie la jugulaire d'un chien, c'eſt-à-dire, que le voiſinage ſe gonfle.

2°. La douleur des dents s'étend juſqu'aux oreilles, à cauſe de la communication de la portion dure avec la cinquieme paire.

3°. Les yeux ſouffrent du mal des dents; quelquefois il ſurvient une tumeur ſous l'œil, & la paupiere paroit palpiter: la branche qui ſe porte aux dents de la mâchoire ſupérieure, envoie un rameau dans le canal qui eſt ſous l'orbite, va ſe répandre aux tégumens du viſage, & à la levre ſupérieure; or ce nerf étant agité, le ſuc qui y coule contracte les extrémités artérielles ſous l'œil, & y cauſe une tumeur par ce retréciſſement. L'origine commune de cette branche & de l'olphtalmique de Willis, fait voir encore que l'œil doit pâtir du mal des dents.

4°. Quand les dents ſortent aux enfans, ils éprouvent des diarrhées, des fievres, des vomiſſemens. Comme les nerfs de la cinquieme paire ſont fort agités, la huitieme qui communique avec elle dans la bouche, & avec l'intercoſtal, qui tire ſon origine de la cinquieme, contracte à diverſes repriſes les extrémités artérielles des inteſtins, il doit donc s'exprimer une liqueur qui ſe filtrera dans les inteſtins; ſi la contraction eſt telle que tout ſoit bouché, alors la fievre & des vomiſſemens ſuccéderont.

5°. Il ſurvient aux enfans des mouvemens épileptiques, l'agitation de la cinquieme, huitieme paire, & de l'intercoſtal, en donnent la raiſon; d'ailleurs le ſang arrêté dans les viſceres, agite de tous côtés les nerfs par diverſes ſecouſſes qu'il reçoit du cœur; & de-là dépend l'obſervation d'Hippocrate; ſavoir, que les convulſions ne ſurviennent pas aux enfans qui ont des diarrhées, car les vaiſſeaux ſe déſempliſſent.

6°. Les remedes qu'on met dans l'oreille, appaiſent quelquefois le mal de dents; on le conçoit par la communication de la cinquieme paire avec la portion dure.

7°. Les véſicatoires guériſſent quelquefois l'odontalgie. C'eſt un principe conſtant que tout étant en équilibre dans le corps humain, l'effort ſe jette vers l'endroit où cet équilibre eſt interrompu; or par les véſicatoires l'équilibre eſt interrompu dans un point, & alors l'effort ſe portant vers ce point-là, il eſt moindre aux environs des dents.

8°. Pour ce qui regarde la liaiſon du larynx & du pharynx, la paire vague y envoie des rameaux de deſſous le corps olivaire, & le récurrent en donne à l'œſophage & à la trachée-artere.

Sympathie des poulmons expliquée. La poitrine nous offre pluſieurs phénomenes curieux; mais il y a beaucoup de faits qu'on rapporte à la *ſympathie*, qui dépendent d'une autre cauſe. 1°. Les poumons étant attaqués, les nerfs intercoſtaux doivent produire des inſpirations fréquentes; car l'intercoſtal joint aux nerfs dorſaux, communique avec la huitieme paire.

2°. Les inflammations des poulmons font ſentir de la douleur vers les clavicules & l'omoplate, parce que le nerf intercoſtal forme avec la ſeconde paire dorſale le nerf qui ſe porte au muſcle ſouclavier.

3°. Les joues rougiſſent dans les phthiſiques. Pour expliquer ce phénomene, il faut obſerver que le ſang ne coulant pas librement dans les poumons, il ſe trouve arrêté dans la veine cave ſupérieure; les arteres doivent donc néceſſairement ſe gonfler, & envoyer plus de ſang au viſage. Autre remarque, c'eſt que le réſeau eſt conſidérable aux joues; or les parties venant à ſe ſécher dans la phthiſie, & le réſeau du viſage étant plus gros aux joues, il arrive que le ſang s'y jette en plus grande quantité.

4°. Le cerveau ſouffre dans les maladies du poumon; cela peut réſulter de la communication de la huitieme paire avec la cinquieme, laquelle envoie des rameaux à la dure-mere; mais il faut ſurtout avoir égard au ſang qui ne peut pas deſcendre commodément du cerveau.

5°. Baglivi croit qu'il y a de la *ſympathie* entre la poitrine & les teſticules, parce que les maladies du poumon ſe jettent dans les bourſes; mais cet accident rare ne vient pas de leur liaiſon. Les matieres qui forment un abſcès dans le tiſſu pulmonaire, ſe peuvent tranſporter dans tout le corps, ſoit par la diſpoſition des parties, ſoit par quelque accident.

6°. En appliquant des véſicatoires aux jambes, on a ſoulagé quelquefois les pleurétiques. On a dit

que dans l'endroit où agiſſent les véſicatoires, il ſe fait une dérivation, & que la matiere dépoſée dans les poulmons ſe porte aux jambes; mais cette explication n'eſt qu'un jeu d'eſprit, & le fait même eſt douteux.

7°. Quand le diaphragme eſt enflammé, on tombe dans la phrénéſie, qui n'eſt quelquefois qu'une inflammation des meninges; cela vient de ce que le diaphragme n'ayant plus de mouvement libre, le ſang s'arrête dans les poumons, & par conſéquent dans le cerveau; d'ailleurs le nerf diaphragmatique communiquant avec l'intercoſtal, agite la cinquieme paire qui donne des rameaux à la dure-mere; ce même nerf ſe rendant au cerveau, peut encore y porter une agitation qui cauſera la phrénéſie.

Sympathie du ventricule expliquée. Les maux qui ſurviennent au ventricule, ſe répandent preſque de toutes parts. 1°. Les douleurs de tête, le délire, le vertige, la rougeur du viſage, les affections ſoporeuſes dépendent très-ſouvent de ce viſcere. Les nerfs du ventricule étant agités, ceux des reins, de la rate, du foie, des plexus méſentériques le ſont auſſi, & contractent les vaiſſeaux. La contraction des extrémités artérielles arrête le ſang dans toutes ces parties; c'eſt donc une néceſſité que les liqueurs ſe portent en plus grande quantité vers la tête, & y produiſent les effets dont nous venons de parler.

2°. Les nerfs qui vont au ventricule, fourniſſent des rameaux au larynx, au pharynx, aux muſcles de l'os hyoïde & à l'œſophage; ainſi le ventricule étant agité, les rameaux le ſeront, & envoyeront plus de ſuc nerveux dans ces endroits; auſſi l'excrétion de la ſalive précede le vomiſſement. Souvent les eſquinancies ſe guériſſent par les purgatifs; & la langue, ſelon Baillou, ſe ſent toujours de l'état du ventricule.

3°. Pour la poitrine, elle n'a pas moins de liaiſon avec le ventricule. On ſait que la huitieme paire qui donne des rameaux à la trachée-artere, va former les plexus pneumoniques, & ſe répand ſur l'œſophage. Il ne faut donc pas être ſurpris ſi le trouble qui arrive dans ce viſcere, excite des toux opiniâtres, & ſi les matieres qui relachent le ventricule, ſont ſi ſalutaires dans l'inflammation des poumons.

4°. Mais ſi les poumons ſont troublés par le ventricule, le cœur ne l'eſt pas moins. Les rameaux qui vont au plexus cardiaque, au cœur, aux oreillettes, doivent néceſſairement être agités, quand les nerfs du ventricule le ſont; car ils ſortent de la huitieme paire; alors l'eſprit nerveux ſe portera dans le cœur en ſi grande abondance, que ce muſcle demeurera longtems en contraction; or cela ne ſauroit arriver qu'on ne tombe en ſyncope, & les praticiens en rapportent pluſieurs exemples.

Outre les liaiſons dont nous venons de parler, le ventricule en a encore d'autres avec l'abdomen. D'abord, le plexus ſemilunaire qui forme par ſes rameaux le plexus ſplénique, communique avec le plexus ſtomachique; ainſi quand la rate ſera remplie de ſang épais dans les hypocondriaques, ſes mouvemens irréguliers ſe communiqueront au ventricule, & en reſſerrant ſon pylore, ils donneront lieu à l'air de ſe raréfier, & de cauſer des gonflemens. Le foie ne ſouffrira pas moins des mouvemens irréguliers du ventricule; les fibres nerveuſes que la huitieme paire envoie au pylore, ſe joignent au plexus hépatique; ainſi quand elles ſeront agitées, la bile coulera ſur le champ.

Le plexus ſtomachique communique avec le plexus méſentérique: donc les douleurs de l'eſtomac peuvent paſſer dans les inteſtins; en outre le plexus rénal gauche communique avec le plexus ſtomachique; ainſi les reins s'enflammant, le vomiſſement pourra ſuccéder. Les vomiſſemens qui ſurviennent aux femmes groſſes, naiſſent de ce que le ſang qui ſortoit de l'utérus, n'ayant plus cette iſſue, il ſe jette en plus grande quantité dans l'artere cœliaque. Enfin comme les nerfs de la huitieme paire qui ſe terminent preſque au ventricule, communiquent avec les nerfs qui ſe répandent au-dehors, on ne ſera pas ſurpris ſi les maux qui arrivent à l'eſtomac, excitent des ſueurs, ou ſuppriment la tranſpiration; la grande contraction qu'éprouvent alors les vaiſſeaux, exprimera d'abord les liqueurs des couloirs, & finira par boucher les tuyaux ſecrétoires.

Sympathie des inteſtins expliquée. Les inteſtins reçoivent leurs nerfs des intercoſtaux; ces nerfs forment le plexus cardiaque & le ſplénique, qui communiquent avec les nerfs dorſaux, les nerfs de l'eſtomac & ceux de la veſſie; ainſi 1°. dans la paſſion iliaque il ſurviendra ſouvent des ſyncopes par l'agitation du plexus cardiaque; 2°. la reſpiration ſera difficile, parce que les nerfs coſtaux ſeront tirés par l'intercoſtal; 3°. on vomira à cauſe de la communication des plexus méſentériques avec le ſtomachique; 4°. il ſurviendra un grand écoulement de bile, & peut-être une inflammation au foie, parce que le plexus hépatique ſort du plexus ſemilunaire, qui jette des rameaux pour former les plexus du méſentere; 5°. l'urine s'arrêtera, parce que les plexus rénaux retréciront les extrémités capillaires des arteres rénales; 6°. les coliques pourront cauſer des maux de tête, puiſque le ſang étant arrêté dans les inteſtins, dans les reins & dans le foie, ſe porte à la tête en plus grande quantité. Les tiraillemens cauſés par les nerfs inférieurs, pourront auſſi produire des convulſions, & ces convulſions pourront cauſer la paralyſie.

Sympathie du foie expliquée. Le foie reçoit ſon plexus du nerf intercoſtal qui lui envoie trois rameaux, après qu'il en a donné un au diaphragme. Voyons ce que doit produire une telle origine. 1°. Dans les inflammations du foie, il arrive des hémorrhagies par la narine droite; cela vient de ce que le nerf intercoſtal droit qui fournit le plexus hépatique, communique avec les nerfs qui vont au nez, & y cauſe des engorgemens qui ſont ſuivis d'une hémorrhagie. 2°. Ceux qui ont le foie trop gros & enflammé, ſentent, ſelon Baillou, une douleur aux clavicules & aux omoplates; il faut remarquer qu'alors on ne reſpire qu'en élevant les côtes; on tient l'omoplate & la clavicule élevés, ce qui ne peut ſe faire quelque tems ſans douleurs. 3°. Il arrive des vomiſſemens, à cauſe que les fibres de la huitieme paire qui vont au pilore, ſe joignent au plexus hépatique. 4°. Hollier rapporte qu'il a vu deux ou trois fois à la cuiſſe des douleurs inſupportables qui ne cédoient à rien, & qu'il a trouvé du pus entre les muſcles. Dans ce cas, le foie avoit quelque vomique; car ce phénomene ne dépend pas des nerfs; peut-être que le pus de la jambe s'étoit dépoſé dans le foie, ou que du foie il étoit venu en circulant au-travers la ſubſtance celluleuſe juſqu'aux extrémités.

Sympathie de la rate expliquée. Nous avons déja dit quelque choſe de la rate. 1°. Ses incommodités ſe font ſentir quelquefois au côté droit; cela doit arriver par la communication du plexus ſémi-lunaire gauche avec le plexus hépatique; car c'eſt ce plexus ſemi-lunaire qui donne origine au plexus ſplénique. 2°. Quand il y a quelque obſtruction, on eſt ſujet au vomiſſement; cela vient de la communication du plexus ſemi-lunaire avec le plexus ſtomachique. 3°. Les hypocondriaques ont une difficulté de reſpirer; les rameaux de l'intercoſtal qui ſe joignent aux nerfs dorſaux, doivent cauſer ce ſymptome, & la branche intercoſtale qui va s'unir à la huitieme paire près des plexus pneumoniques, peut encore contribuer à cet effet, de même que l'union du plexus ſemi-lunaire avec le nerf gauche de la huitieme paire. 4°. Par la

derniere communication dont nous venons de parler, les hypocondriaques ſentent du reſſerrement à la région de l'eſtomac; il faut y ajouter encore la grande quantité du ſang que reçoit le ventricule à cauſe de l'obſtruction de la rate. 5°. Comme le plexus cardiaque reçoit des branches de l'intercoſtal gauche, le cœur peut participer aux maux de la rate. 6°. On doit ſentir un poids, ſurtout quand on a mangé; car le reſſerrement cauſé par les nerfs accumule le ſang dans les arteres, & la rate eſt comprimée par les alimens.

Sympathie des reins expliquée. Une partie qui cauſe bien des dérangemens dans la machine, c'eſt les reins. 1°. S'il y a quelque pierre, il ſurvient une difficulté de reſpirer; cela ſe conçoit par la communication de l'intercoſtal avec les nerfs coſtaux & avec la huitième paire; d'ailleurs, afin que le diaphragme ne comprime pas le rein, on éleve les côtes, on ſe tient droit. De cette même cauſe naiſſent quelquefois des douleurs de côté ſemblables à celles de la pleuréſie.

2°. Liſter remarque qu'il ſurvient des palpitations, quand on a quelque pierre aux reins; cela peut arriver par les contractions fréquentes que cauſent dans le cœur les branches de l'intercoſtal qui forment le plexus cardiaque.

3°. Le pouls eſt petit du côté malade; car comme l'intercoſtal communique avec les nerfs brachiaux, ces nerfs qui ſont alors agités, contractent les arteres, & les empêchent d'obéir comme auparavant, aux mouvemens du cœur.

4°. Il ſurvient des coliques & des vomiſſemens; la communication des plexus méſentériques & du ſtomachique avec les plexus rénaux, produiſent ces accidens.

5°. Le teſticule ſe retire en haut, à cauſe des rameaux lombaires qui ſe jettent dans les vaiſſeaux ſpermatiques, & qui vont au muſcle crémaſter, lequel en ſe contractant, doit de néceſſité ſoulever le teſticule.

6°. On ſent un engourdiſſement à la cuiſſe, en conſéquence de la compreſſion du nerf intercoſtal près du rein.

7°. Il arrive une ſuppreſſion d'urine, parce que les nerfs irrités contractent les extrémités artérielles des reins.

8°. On éprouve une douleur aux lombes, parce que vers l'endroit où naiſſent les branches des plexus rénaux, il y a des filets qui vont ſe jetter aux lombes; d'ailleurs les plexus ſemi-lunaires, après avoir donné des plexus aux reins, donnent des branches aux lombes.

9°. Les douleurs d'un rein s'étendent à l'autre; ſouvent même elles ne ſe font pas ſentir dans le rein qui eſt affligé, mais dans l'autre. Comme les plexus ſemi-lunaires communiquent enſemble, lorſqu'un rein eſt malade, la contraction que les plexus porteront dans les arteres de l'autre rein, y pourront cauſer une ſuppreſſion; mais ſi les pierres cauſent une grande compreſſion dans un rein, il n'y aura plus de ſentiment; cependant les diſtenſions que cauſeront ces pierres, tirailleront les nerfs de l'autre rein, & y tranſporteront la douleur.

Sympathie de la veſſie expliquée. Nous finirons les mouvemens ſympathiques qui regardent les couloirs de l'urine, par le rapport de la veſſie avec quelques parties. 1°. Quand elle contient quelque pierre, on ſent de la douleur au gland; ce ſymptome réſulte de ce que les nerfs étant irrités par la pierre, contractent les vaiſſeaux tendres qui ſont au gland, & y cauſent quelque ſéparation dans les fibres. 2°. Quand on urine avec douleur, on ſent de petits mouvemens convulſifs preſque par tout le corps; c'eſt que les nerfs intercoſtaux agitent les nerfs épineux, qui peuvent porter leur mouvement dans toutes les parties.

3°. La veſſie doit communiquer ſes mouvemens à l'abdomen, à cauſe qu'elle reçoit les nerfs du plexus méſentérique inférieur. 4°. A l'anus, aux protaſtes, aux véſicules ſéminales; car les nerfs que reçoit la veſſie, viennent de la même origine, c'eſt-à-dire, du plexus méſentérique & de l'intercoſtal.

Sympathie de l'uterus expliquée. Si quelque partie a de la liaiſon avec les autres, c'eſt aſſûrement la matrice. 1°. Dans la paſſion hyſtérique les femmes ſentent quelquefois un froid glaçant derriere la tête; les nerfs vertébraux qui communiquent avec l'intercoſtal, ſont tellement agités par ce dernier nerf, qu'ils envoient dans les tégumens de la tête une grande quantité de ſuc nerveux; de ſorte que les vaiſſeaux ſont entierement reſſerrés; & comme le ſang n'y peut pas couler, la diminution du mouvement fait ſentir le froid.

2°. Il ſurvient une grande douleur de tête, parce que le ſang arrêté dans les parties inférieures ſe porte en grande quantité vers les parties ſuperieures; c'eſt de-là que dépend encore le vertige dont l'origine conſiſte dans le gonflement des arteres qui vont à l'œil; c'eſt encore à cette même cauſe, qu'il faut rapporter le tintement d'oreille; car les vaiſſeaux qui accompagnent le nerf acouſtique, agitent ce nerf par leurs battemens.

3°. La pâleur qui ſurvient dans cette maladie, peut s'expliquer par le gonflement des gros tuyaux qui compriment les petits & empêchent le ſang d'y couler.

4°. Les convulſions naiſſent du ſang arrêté, qui, par ſes ſecouſſes, agite par-tout le genre nerveux.

5°. Il ſurvient un grand reſſerrement au larynx & aux pharynx; ce reſſerrement procede de la liaiſon du plexus glangliforme de l'intercoſtal, avec la branche de la huitieme paire qui ſe porte au larynx & au pharynx.

6°. La difficulté de reſpirer, réſulte de l'agitation que cauſe l'intercoſtal dans les plexus pneumoniques, par le rameau qui s'inſere à la huitieme paire. Le ſang étant arrêté dans les poumons, parce qu'il ne peut pas couler vers les parties inférieures, peut encore rendre la reſpiration pénible: ajoutez la communication du nerf diaphragmatique avec l'intercoſtal, & vous verrez que toutes ces cauſes ne ſeront que trop ſuffiſantes pour déranger la reſpiration.

7°. Le vomiſſement peut venir, 1°. du ſang qui ſe jette en trop grande quantité dans le ventricule; 2°. de l'agitation que les plexus méſentériques cauſent dans les rameaux que la huitieme paire envoie à l'œſophage; & 3°. de l'agitation des branches lombaires, qui vont aux muſcles de l'abdomen.

8°. La ſyncope procede de ce que les plexus cardiaques tiennent le cœur dans une longue contraction, par la grande quantité de ſuc nerveux qui y eſt envoyé.

9°. Le foie doit pareillement être attaqué, car le plexus hépatique eſt formé par l'intercoſtal: ainſi les vomiſſemens ſeront bilieux, comme le remarque Sydenham.

10°. Il ſe forme ſouvent une tumeur mobile dans le bas-ventre. Les plexus méſentériques qui naiſſent de l'intercoſtal, communiquent avec ce nerf; ils envoient auſſi des branches à la matrice, leſquelles contractent les inteſtins.

11°. On conçoit qu'il pourra ſurvenir des coliques affreuſes, ainſi que des douleurs de lombes, en conſéquence des branches de nerfs, que les plexus méſentériques & l'intercoſtal fourniſſent à ces parties.

12°. L'urine eſt claire comme de l'eau, parce que l'intercoſtal étant agité, les plexus rénaux le ſont auſſi; alors la grande quantité de ſuc nerveux pouſſé dans les extrémités artérielles des reins, y cauſe un

reſſerrement qui ne permet pas aux parties groſſieres de s'échapper ; l'eau ſeule a des parties aſſez ſubtiles pour paſſer par les couloirs.

Ce ſont-là les phénomenes que préſente ordinairement la paſſion hyſtérique, cette maladie ſi variée dans ſes jeux, qu'on peut la comparer au pouvoir qu'avoit Prothée de ſe changer en toutes ſortes de formes.

Paſſons aux phénomenes ſympathiques qui accompagnent la groſſeſſe. Le vomiſſement dépend plutôt des vaiſſeaux que des nerfs ; car s'il dépendoit des nerfs, il ſeroit plus violent. Quand le fœtus croît, le ſang qui ne peut ſe décharger par la matrice, eſt obligé de ſe porter en plus grande quantité dans le ventricule, & y cauſe le vomiſſement. Les femmes enceintes ſentent de la douleur aux cuiſſes lorſqu'elles ſe mettent à genoux; cela vient de ce que le cordon que forment les vaiſſeaux & le nerf crural ſont extrêmement tendus dans cette ſituation. Il y en a qui tomberoient en foibleſſe, ſi elles reſtoient quelque tems à genoux ; comme l'abdomen eſt alors fort preſſé, le diaphragme ne peut pas deſcendre, & par conſéquent la reſpiration ne peut ſe faire qu'avec peine. La veſſie, le rectum & la matrice reçoivent des nerfs des mêmes troncs ; on ne ſera donc pas ſurpris que ces parties partagent réciproquement leurs maladies. Enfin dans l'amour, l'utérus partage auſſi les impreſſions des parties du corps qui en ſont les plus éloignées. L'on ſait les effets que produiſent dans cet organe de la génération, les baiſers des amans ſur les levres, par une ſuite de la communication des nerfs de la cinquieme paire. Cette cinquieme paire diſtribuant ſes ramifications aux deux levres, à l'œil, à la langue, & par l'inoculation d'un de ſes nerfs, au cœur, aux viſceres, à la matrice, toutes ces parties ſont agitées ; & le léger contact de quelques mamelons veloutés d'un corps ſpongieux, couvert d'une pellicule très-fine, cauſe tout cet embrâſement.

Remarques. Je finis par un fait particulier rapporté dans l'*hiſt. de l'acad. des Scienc.* En 1734, M. Hunauld fit à l'académie la démonſtration d'un rameau de nerf aſſez conſidérable, qui partant du plexus ganglifor-me ſemilunaire de M. Vieuſſens, remonte du bas-ventre à la poitrine, & va ſe perdre à l'oreillette droite, & à la baſe du cœur, où il ſe diſtribue. Comme les nerfs qui portent le ſentiment dans la machine, font que des parties aſſez éloignées ſont en commerce de ſenſations, on comprendra par ce nouveau nerf, le commerce qui ſe rencontre quelquefois entre les viſceres du bas-ventre & le cœur.

Il faut pourtant avouer que ſi ces ſortes de communications ſervent à un commerce réciproque de mouvemens, il y une communication plus cachée & primitive, qu'il faut chercher dans l'origine des nerfs. Des faits inconteſtables nous la démontrent, & nous la rendent aſſez ſenſible pour que nous puiſſions la reconnoître. Cette communication eſt telle, qu'un nerf étant irrité, celui qui lui répond dans le cerveau entre en mouvement. Eſt-ce à une cauſe de cette eſpece que l'on pourroit rapporter le premier mouvement machinal, je veux dire, le mouvement du cœur ?

Tels ſont les détails phyſiologiques de M. Senac ſur cette matiere. Willis y a mêlé ſans ceſſe ſes fauſſes hypothèſes, mais il nous manque toujours un ouvrage complet ſur un ſujet ſi curieux ; cette beſogne ſavante exigeroit tout enſemble un ramas d'obſervations bien avérées touchant les mouvemens ſympathiques des diverſes parties du corps humain, beaucoup de génie, de lumieres & de connoiſſances de la Nevrologie. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SYMPATHIE, (*Peint.*) les Peintres ſe ſervent de ce terme pour ſignifier l'union & comme l'amitié qui eſt entre certaines couleurs ; le goût & la pratique apprennent aux artiſtes à connoître cette union. (*D. J.*)

SYMPATHIQUE, REMEDE, (*Médec.*) c'eſt ainſi qu'on nomma par excellence, ſur la fin du ſeizieme ſiecle, l'eau & la poudre de ſympathie du chevalier Digby. *Voyez* POUDRE de *ſympathie.*

L'ouvrage que cet anglois mit au jour pour juſtifier la poſſibilité naturelle des cures *ſympathiques*, & enſuite la fameuſe impoſture de Jacques Aymar par ſa baguette devinatoire, furent cauſe que dans le dernier ſiecle, quelques perſonnes renouvellerent le ſyſtême ridicule des ſympathies ; mais ce n'eſt que dans la bouche des Poëtes, comme, par exemple, dans celle de l'auteur du *Paſtor fido*, *atto I. ſcena j.* qu'un pareil ſyſtême peut ſe faire écouter des amans.

Mira d'intorno, Silvio,
Quantò il mondo hà di vago, e di gentile :
Opera è d'amore : amante è il cielo, amante
La terra, amante il mare, &c.

(*D. J.*)

SYMPHONIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom donné par quelques botaniſtes à l'amaranthe de trois couleurs, que Tournefort appelle *amaranthus, folio variegato.* Cette amaranthe eſt fort cultivée par les Fleuriſtes à cauſe de ſa grande beauté ; ils l'appellent *tricolor. Voyez* TRICOLOR. (*D. J.*)

SYMPHONIE, ſ. f. mot formé du grec *ſyn*, avec, & *phoné*, voix, ſignifie dans la muſique ancienne, cette union de voix ou de ſons qui forme un concert. C'eſt un ſentiment reçu que les Grecs ne connoiſſoient pas l'harmonie, dans le ſens que nous donnons aujourd'hui à ce mot. Ainſi leur *ſymphonie* ne formoit pas des accords ; mais elle réſultoit du concours de pluſieurs voix ou inſtrumens chantans & jouans la même partie. Cela ſe faiſoit de deux manieres : ou tout concertoit à l'uniſſon, & alors la *ſymphonie* s'appelloit plus particulierement *homophonie*, ὁμοφωνία ; ou la moitié des parties étoit à l'octave, ou même à la double octave de l'autre, & cela ſe nommoit *antiphonie*, ἀντιφωνία. On trouve la preuve de tout cela dans les problèmes d'Ariſtote.

Aujourd'hui le mot de *ſymphonie* s'entend de toute muſique inſtrumentale, tant des pieces qui ne ſont deſtinées que pour les inſtrumens, comme les ſonates & concerto, que de celles où les inſtrumens ſe trouvent mêlés avec les voix, comme dans nos opéra & dans pluſieurs autres ſortes de muſiques. On diſtingue la muſique vocale en muſique ſans *ſymphonie*, qui n'a d'autres accompagnemens que la baſſe continue, & muſique avec *ſymphonie*, qui a au moins un deſſus d'inſtrumens, violons, flûtes ou hautbois. On dit d'une piece qu'elle eſt grande *ſymphonie*, quand outre la baſſe & les deſſus, elle a encore deux autres parties inſtrumentales ; ſavoir, taille & quinte de violon. La muſique de la chapelle du roi, celle de pluſieurs égliſes, & celle de nos opéra, ſont preſque toujours en grande *ſymphonie.*

A cet excellent *article*, je ne joindrai que quelques-unes des réflexions de M. l'abbé du Bos, après avoir indiqué le ſens du mot *ſymphonie* chez les anciens. Ils attachoient trois ſignifications principales à ce mot *ſymphonie*, συμφώον, qui veut dire *conſonnance.*

1°. Ils déſignoient par-là les rapports entre certains ſons qui ſe ſuccédoient les uns aux autres dans ce qu'on appelle *mélodie*, *chant ſimple*, *modulation* ; ainſi l'intervalle de la quarte, celui de la quinte, & celui de l'octave avec leur répétition, ſe nommoient *ſymphoniques.* Il n'en étoit pas de même des autres intervalles, quoique reçus dans le chant ſimple ou la mélodie, tels que le ton, la tierce, la ſixte, *&c.* Ils ne formoient point, ſelon les anciens, une véritable

ſymphonie, mais ſeulement emmelie, c'eſt-à-dire, *concinnitas*, convenance. 2°. On entendoit par ce terme *ſymphonie*, le concert de pluſieurs voix, celui de pluſieurs inſtrumens, ainſi que le mélange de ceux-ci avec les voix, ſoit que les uns & les autres fuſſent à l'uniſſon, ſoit qu'ils fuſſent à la tierce ou à la double octave, ſoit qu'ils jouaſſent ou chantaſſent un ſujet, ſoutenu d'un ſimple bourdon. 3°. Enfin l'on employoit ce même mot, pour ſpécifier plus particulierement cette ſorte de concert de pluſieurs voix, ou de pluſieurs inſtrumens, qui chantoient & jouoient à l'uniſſon ou à la tierce.

La muſique, dit M. l'abbé du Bos, ne s'eſt pas contentée d'imiter dans ſes chants le langage inarticulé de l'homme & tous les ſons naturels dont il ſe ſert par inſtinct. Cet art a voulu encore faire des imitations de tous les bruits qui ſont les plus capables d'agir ſur nous lorſque nous les entendons dans la nature. La muſique ne ſe ſert que des inſtrumens pour imiter ces bruits dans leſquels il n'y a rien d'articulé, & nous appellons communément ces imitations des *ſymphonies*.

La vérité de l'imitation d'une *ſymphonie*, conſiſte dans la reſſemblance de cette *ſymphonie* avec le bruit qu'elle prétend imiter. Il y a une vérité dans une *ſymphonie*, compoſée pour imiter une tempête, lorſque le chant de la *ſymphonie*, ſon harmonie & ſon rithme nous font entendre un bruit pareil au fracas que les vents font dans l'air, & aux mugiſſemens des flots qui s'entrechoquent, ou qui ſe briſent contre les rochers.

Ainſi quoique ces *ſymphonies* ne nous faſſent entendre aucun ſon articulé, elles ne laiſſent pas de pouvoir jouer des rôles dans des pieces dramatiques, parce qu'elles contribuent à nous intéreſſer à l'action, en faiſant ſur nous une impreſſion approchante de celle que feroit le bruit même dont elles ſont une imitation, ſi nous entendions ce bruit dans les mêmes circonſtances que nous entendons la *ſymphonie* qui l'imite. Par exemple, l'imitation du bruit d'une tempête qui va ſubmerger un perſonnage à qui le poëte nous fait prendre actuellement un grand intérêt, nous affecte comme nous affecteroit le bruit d'une tempête prête à ſubmerger une perſonne pour laquelle nous nous intéreſſerions avec chaleur, ſi nous nous trouvions à portée d'entendre cette tempête véritable. Il ſeroit inutile d'ajouter ici que l'impreſſion de la *ſymphonie* ne ſauroit être auſſi ſérieuſe que l'impreſſion que la tempête véritable feroit ſur nous; car on ſait que l'impreſſion qu'une imitation fait ſur nous, eſt bien moins forte que l'impreſſion faite par la choſe imitée.

Il n'eſt donc pas ſurprenant que les *ſymphonies* nous touchent beaucoup, quoique leurs ſons, comme le dit Longin, ne ſoient que de ſimples imitations d'un bruit inarticulé, &, s'il faut parler ainſi, des ſons qui n'ont que la moitié de leur être & une demi-vie.

Voilà pourquoi l'on s'eſt ſervi dans tous les pays & dans tous les tems du chant inarticulé des inſtrumens pour remuer le cœur des hommes, & pour mettre certains ſentimens en eux, principalement dans les occaſions où l'on ne ſauroit leur inſpirer ces ſentimens en ſe ſervant du pouvoir de la parole. Les peuples civiliſés ont toujours fait uſage de la muſique inſtrumentale dans leur culte religieux. Tous les peuples ont eu des inſtrumens propres à la guerre, & ils s'y ſont ſervi de leur chant inarticulé, non-ſeulement pour faire entendre à ceux qui devoient obéir, les ordres de leurs commandans, mais encore pour animer le courage des combattans, & même quelquefois pour le retenir. On a touché ces inſtrumens différemment ſuivant l'effet qu'on vouloit qu'ils fiſſent, & on a cherché à rendre leur bruit convenable à l'uſage auquel on le deſtinoit.

Peut-être aurions-nous étudié l'art de toucher les inſtrumens militaires autant que les anciens l'avoient étudié, ſi le fracas des armes à feu laiſſoit nos combattans en état d'entendre diſtinctement le ſon de ces inſtrumens. Mais quoique nous n'ayons pas travaillé beaucoup à perfectionner nos inſtrumens militaires, & quoique nous ayons ſi fort négligé l'art de les toucher qui donnoit tant de conſidération parmi les anciens, que nous regardons ceux qui exercent cet art aujourd'hui comme la partie la plus vile d'une armée, nous ne laiſſons pas de trouver les premiers principes de cet art dans nos camps: nos trompettes ne ſonnent point la charge comme ils ſonnent la retraite: nos tambours ne battent point la chamade du même mouvement dont ils battent la charge. (*D. J.*)

SYMPHONISTE, ſ. m. (*Gram.*) muſicien qui compoſe ou exécute des ſymphonies, ou de la muſique inſtrumentale.

SYMPHYSE, *en Anatomie*, eſt une ſorte de connexion ou d'union des os. *Voyez* UNION.

Le mot eſt grec, συμφυσις, & ſignifie *une liaiſon* ou *connexion naturelle*.

La *ſymphyſe* ou *union des os*, eſt de deux ſortes, l'une avec moyen & l'autre ſans moyen.

La *ſymphyſe* ſans moyen eſt celle où deux os aſſemblés ſont maintenus dans cet état par eux-mêmes, ſans le ſecours d'une troiſieme choſe, & elle a lieu dans les os articulés par ſuture. *Voyez* SUTURE.

Cette union ſe fait à-peu-près de la même maniere que celle d'une greffe avec un arbre. *Voyez* GREFFE.

La *ſymphyſe* avec moyen eſt de trois ſortes, qui ſont la ſynevroſe, la ſyſſarcoſe & la ſynchondroſe. *Voyez* chacune à leur *article* propre.

SYMPHYTUM, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante, nommé en anglois *confrey*, & en françois *conſoude*; *voyez*-en ſous ce *mot* les caracteres d'après Tournefort.

Dans le ſyſtème de Linnæus, le calice de ce genre de plante eſt conique, pentagone, diviſé en cinq ſegmens dans les bords, & ſubſiſtant après que la fleur eſt tombée. La fleur eſt compoſée d'une ſeule feuille, qui forme un court tuyau, un peu ventreux, & diviſé à l'extrémité en cinq quartiers; l'ouverture de la fleur eſt à cinq rayons, qui ſe réuniſſent en forme de cône; les étamines ſont cinq filets pyramidaux placés alternativement avec les rayons; les boſſettes des étamines ſont droites, aiguës & couvertes; le piſtil a quatre germes; le ſtile eſt de la même longueur de la fleur; le ſtigma eſt unique; le calice groſſit, tient la place du fruit, & contient quatre ſemences boſſelées, pointues, & dont les ſommets ſe réuniſſent enſemble. Linnæi *gen. plant. p. 38.*

Tournefort compte dix eſpeces de *ſymphytum*; la principale eſt celle qu'il nomme *ſymphytum, ceu conſolida major*, *I. R. H. 138.* en françois, *la grande conſoude*. Sa racine eſt diviſée en pluſieurs branches; elle eſt noire au-dehors, blanche au-dedans, & pleine d'un ſuc épais & tenace. Ses feuilles les plus baſſes ſont aſſez larges, longues, étroites, pointues par le bout, velues & rudes. Ses tiges ſont anguleuſes, s'élevent à deux ou trois piés de haut, ſont couvertes de petites feuilles, & portent à leur ſommet des épis inclinés de fleurs blanches, qui s'ouvrent par degrés. Chaque fleur eſt creuſe, en godet, diviſée dans ſa partie ſupérieure en cinq ſegmens obtus, & placée dans un calice fort velu, où l'on trouve quatre ſemences anguleuſes, après que la fleur eſt tombée. Cette plante croît au bord des rivieres, & fleurit en Juin. Ses racines, ſes fleurs & ſes feuilles ſont d'uſage; ſon ſuc viſqueux rend bonne cette plante dans toutes ſortes de flux, & ſur-tout dans l'exulcération des poumons. *Symphytum* vient de συμφύω, *j'agglutine*, parce que cette plante eſt pleine d'un ſuc

glutineux propre à conſolider les petits ulceres.

Les anciens ont donné le nom de *ſymphytum* à quelques plantes fort différentes ; Dioſcoride en particulier nomme tantôt *ſymphytum*, l'énule-campane, & tantôt il appelle ainſi la prêle, *æquicetum*. (*D. J.*)

SYMPLÉGADES, (*Mythol.*) ce ſont deux îles, ou plutôt deux écueils ſitués près du canal de la mer Noire, au détroit de Conſtantinople, & qui ſont ſi près l'un de l'autre, qu'ils ſemblent ſe toucher ou s'entrechoquer, ce qui a donné lieu aux poëtes d'en faire deux monſtres marins redoutables aux vaiſſeaux. (*D. J.*)

SYMPLÉGADES, *îles*, (*Géog. anc.*) les *Symplégades*, ou les *Cyanées*, ſont deux petites îles, ou plutôt un amas de rochers d'une figure irréguliere, qui ſe trouvent à quatre ou cinq lieues de l'entrée du Pont-Euxin, & dont une partie eſt du côté de l'Aſie, l'autre du côté de l'Europe, & aſſez près les uns des autres pour ne laiſſer qu'un paſſage difficile. Les flots de la mer qui viennent s'y briſer avec beaucoup de fracas, font élever une eſpece de fumée qui obſcurcit l'air. Comme, ſelon Strabon, il n'y a entre ces rochers que vingt ſtades de diſtance, & qu'à meſure qu'on en étoit proche ou loin, ils paroiſſoient ſe joindre ou ſe ſéparer, on croyoit en les voyant dans l'éloignement qu'ils ſe rejoignoient pour engloutir les vaiſſeaux qui y paſſoient ; ce que Pline exprime ainſi : *Cianeæ ab aliis* Symplegades *appellatæ, traditæque fabulis inter ſe concurriſſe, quoniam parvo diſcretæ intervallo, ex adverſo intrantibus geminæ cernebantur, paulùmque deflexâ acie coeuntium ſpeciem præbebant.* Et c'eſt en effet ce qui leur fit donner le nom de *Symplégades*, pour marquer que ces rochers s'entreheurtoient & s'entrechoquoient. (*D. J.*)

SYMPLOCE, ſ. f. (*Rhétorique.*) figure par laquelle un même mot eſt répété à deſſein pluſieurs fois, ſoit au commencement, ſoit à la fin d'un diſcours. Cicéron nous en fournit un bel exemple dans ſon oraiſon pour Rullus : *Quis legem tulit ? Rullus. Quis majorem populi partem ſuffragiis privavit ? Rullus. Quis comitiis præfuit ? idem Rullus.* (*D. J.*)

SYMPOSIAQUE, ſ. m. (*Littérat.*) entretien ou converſation des philoſophes dans un banquet.

Ce mot eſt formé du grec συμποσιον, *banquet*.

Plutarque a fait neuf livres qu'il a intitulés *ſympoſiaques* ou *queſtions ſympoſiaques*, c'eſt-à-dire, *diſputes*, ou *converſations de table*.

SYMPOSIARQUE, ſ. m. (*Antiq. greq.*) nom que les Grecs donnoient aux directeurs d'un repas. Cet emploi étoit quelquefois rempli par la perſonne qui donnoit le repas ; quelquefois par celle qu'il nommoit lui-même ; & d'autres fois ſur-tout dans les repas par écot, le ſort en décidoit, ou les ſuffrages des convives. On le nommoit auſſi *modimperator*, ou *baſileus*, le *roi de la fête*, & c'étoit lui qui faiſoit les lois tendantes à la bonne union & à la gaieté, veillant à ce qu'elles fuſſent bien obſervées ; d'où vient qu'on l'appelloit par cette raiſon *ophthalmus*, l'*œil du feſtin*.

Tous les conviés étoient obligés de ſuivre ſes ordres, ſur quoi Cicéron raille un certain homme qui avoit toujours obéi aux lois du cabaret, & n'avoit jamais voulu ſe ſoumettre à celles du peuple romain : *Qui numquam populi romani legibus paruiſſet, is legibus quæ in poculis ponebantur, obtemperabat.*

Les principaux magiſtrats ſe prêtoient de bonne grace à exécuter les lois établies par celui que le ſort avoit nommé le légiſlateur du repas. Plutarque rapporte qu'Agéſilas, roi de Lacédémone, ayant été fait *ſympoſiarque* dans un feſtin, l'échanſon vint lui demander la quantité de vin que chaque convive boiroit, à quoi il répondit : « Si vous avez abandon-» dance de vin, que chacun en boive à ſa volonté, » ſinon faites en ſorte que chacun en ait une portion » égale ». (*D. J.*)

SYMPTOMATIQUE, adj. *en Médecine*, eſt un terme ſouvent employé pour marquer la différence entre les cauſes primitives & les cauſes ſecondaires des maladies. Par exemple, une fievre cauſée par la douleur, ſe nomme *ſymptomatique*, parce qu'elle ne provient que de la douleur ; c'eſt pourquoi on ne doit pas en pareil cas avoir recours aux remedes ordinaires des fievres, mais à ceux qui éloignent la douleur ; car la douleur étant ceſſée, la fievre ceſſera auſſi ſans qu'on ait rien employé directement contre elle. *Voyez* FIEVRE.

Une fievre maligne eſt eſſentielle lorſqu'elle provient d'une inflammation même du cerveau, ou des miaſmes putrides répandus dans la maſſe du ſang ; mais elle eſt *ſymptomatique* ſi elle eſt occaſionnée par une autre maladie, telle que l'inflammation de la poitrine, de l'eſtomac, ou la ſaburre nidoreuſe des premieres voies.

C'eſt ainſi qu'une dyſſenterie eſt diſtinguée en eſſentielle lorſqu'elle provient de l'inflammation même du canal inteſtinal comme primitive cauſe, & *ſymptomatique* lorſqu'elle vient à la ſuite d'une maladie premiere, & qui s'eſt déterminée ſur le canal inteſtinal par metaſtaſe.

Cette diſtinction de *ſymptomatique* & d'*eſſentiel* a lieu au ſujet des maladies aiguës & chroniques, & parmi les premieres dans celles qui ſe terminent par différentes criſes ; c'eſt ainſi que l'on diſtingue un dévoiement en *critique* & en *ſymptomatique* : le critique eſt ſalutaire, & ſoulage le malade, le *ſymptomatique* eſt fâcheux, & fatigue le malade.

SYMPTOME, ſ. m. *en Médecine*, ſe confond ordinairement avec le *ſigne*, & on les définit *un ſigne*, ou *un aſſemblage de ſignes* dans une maladie, leſquels indiquent ſa nature & ſa qualité, & font juger quel en ſera l'événement. *Voyez* SIGNE.

Dans ce ſens, le délire eſt regardé comme un *ſymptome* de la fievre. La douleur, les veilles, l'aſſoupiſſement, les convulſions, la ſuppreſſion d'urine, la difficulté de reſpirer ou d'avaler, la toux, le dégoût, les nauſées, la ſoif, les défaillances, les pamoiſons, le dévoiement, la conſtipation, la ſéchereſſe & la noirceur de la langue, ſont les principaux *ſymptomes* des maladies aiguës, malignes, ou fâcheuſes.

Boerrhaave donne une plus juſte idée du *ſymptome*. Tout accident contre nature qui provient de la maladie comme de ſa cauſe, en ſorte néanmoins qu'on puiſſe la diſtinguer de la maladie elle-même & de ſa cauſe immédiate, eſt proprement un *ſymptome* de cette maladie. *Voyez* MALADIE.

Si un *ſymptome* provient de la même façon de la cauſe de la maladie, on le nomme *ſymptome de la cauſe*. *Voyez* CAUSE.

S'il provient de quelque *ſymptome* antérieur, comme de ſa cauſe, on le nomme *ſymptome d'un ſymptome*.

Tout ce qui ſurvient dans une maladie par quelqu'autre cauſe que celles dont nous avons parlé, s'appelle plus proprement *epigennema*, comme qui diroit *ſuperacceſſion*.

Il paroît de-là que les *ſymptomes* rapportés ci-deſſus, ſont de véritables maladies.

Ils ſont différens quant à leur nombre, leur effet, *&c.* Cependant on peut, après les anciens, les rapporter aſſez convenablement à des défauts dans les fonctions, les excrétions & les retentions.

Sous le premier chef doivent être rangées toutes les diminutions, les abolitions, les augmentations & les dépravations des actions animales, particulierement par rapport à la faim, à la ſoif, au ſommeil & à la veille, *&c.*

Sous le ſecond chef doivent être rangées les nauſées, les vomiſſemens, les lienteries, les affections

cœliaques, les diarrhées, les dyſſenteries, les paſſions iliaques, *&c.*

Sous le troiſieme chef doit être rangée la jauniſſe, la pierre, l'hydropiſie, la fievre, l'iſchurie, la ſtrangurie, l'aſthme, le rhume, *&c. Voyez* chacune de ces choſes ſous ſon *article* particulier, FAIM, NAUSÉE, LIENTERIE, DIARRHÉE, JAUNISSE, HYDROPISIE, PIERRE, FIEVRE, *&c.*

Les *ſymptomes critiques* ſont ceux qui marquent & annoncent une criſe ſalutaire; telle eſt l'éruption d'une parotide à la fin ou dans l'augmentation d'une fievre maligne; telle eſt une hémorrhagie par l'une des narines, dans le cas de pléthore, qui s'eſt jettée ſur la plevre, ou ſur le poumon.

Les *ſymptomes* en général demandent un traitement particulier, quoiqu'ils diſparoiſſent avec la cauſe de la maladie; mais on doit commencer ſurtout par les abattre dans les maladies aiguës, ainſi la fievre dans toutes les inflammations avec la douleur, fait la premiere indication. *Voyez* MALADIE.

SYMPTOMES *protéiformes*, (*Médec.*) on nomme ainſi dans les fievres & autres maladies des ſymptomes irréguliers ſi peu attendus, & ſi violens, qu'ils mettent en danger la vie du malade, parce qu'ils dérobent au medecin le caractere de la maladie, & ſon état préſent; enſorte qu'il ne peut la reconnoître, ni par le tempérament, ni par le pouls, ni par les urines, ni par aucune autre des voies accoutumées. Souvent il ne remarque qu'un grand friſſon, un vomiſſement continuel, une violente diarrhée, une colique d'eſtomac, des ſpaſmes, une douleur piquante de côté, ou d'autres accidens qui ne ſervent qu'à écarter ſon eſprit de la vraie méthode curative. Il faut alors s'en tenir aux ſeuls remedes propres à calmer des *ſymptômes* les plus urgens, & ne rien entreprendre qui puiſſe détruire les forces de la nature, & arrêter les criſes heureuſes qu'elle peut opérer. (*D. J.*)

SYMPTOSE, ſ. f. (*Lexicogr. Médic.*) σύμπτωσις; terme qui compoſé de σὺν & de πίπτω je tombe, déſigne l'affaiſſement ou la contraction des vaiſſeaux, comme il arrive après des évacuations conſidérables. Ce mot ſe prend auſſi quelquefois pour un affaiſſement du corps accablé de laſſitude & de foibleſſe; enfin ce mot ſignifie tout abattement particulier de quelque partie que ce ſoit du corps, des yeux, du viſage, *&c.* (*D. J.*)

SYMPULE, ſ. m. (*Antiq.*) petit vaſe dont les pontifes romains ſe ſervoient dans les ſacrifices pour faire des libations.

SYNAGOGUE DES JUIFS, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot grec qui ſignifie en général toute *aſſemblée*, ſe prend en particulier pour le lieu deſtiné chez les Juifs au ſervice divin, lequel conſiſte principalement dans la lecture de la loi & des prophetes.

Il eſt très-vraiſſemblable que le peuple juif n'avoit point de *ſynagogue* avant la captivité; ce fait paroît juſtifié, non-ſeulement par le profond ſilence de l'Ecriture, du vieux Teſtament, mais même par pluſieurs paſſages qui prouvent évidemment qu'il falloit qu'il n'y en eût point alors: car la maxime des Juifs, que là où il n'y a pas de livres de la loi, il ne peut pas y avoir de *ſynagogue*; c'eſt une propoſition que le bon ſens dicte; en effet, comme le ſervice eſſentiel de la *ſynagogue* conſiſtoit à lire la loi au peuple, il en réſulte que là où il n'y avoit point de livres de la loi, il ne pouvoit pas y avoir de *ſynagogue.*

Quantité de paſſages de l'Ecriture nous marquent combien le livre de la loi étoit rare dans toute la Judée avant la captivité. Quand Joſaphat envoya des miſſionnaires dans tous les pays, pour inſtruire le peuple dans la loi de Dieu, *II Chron. xvij. 9.* ils porterent un exemplaire de la loi, précaution fort inutile, s'il y en eût eu dans les villes où ils alloient: & il y en eût eu, ſans doute, s'il y eût eu des *ſynagogues*: il ſeroit auſſi ridicule de ſuppoſer parmi les Juifs une *ſynagogue* ſans un exemplaire de la loi, que parmi les Proteſtans une égliſe paroiſſiale ſans bible. Or cette particularité prouve qu'on manquoit alors en Judée d'exemplaires de la loi, & qu'il n'y avoit point de *Synagogue*; c'eſt donc vraiſemblablement à la lecture qu'Eſdras établit de la loi en public, après la captivité, que les Juifs ont été redevables de l'érection de leurs *ſynagogues.* Examinons préſentement 1°. dans quel lieu on devoit ériger des *ſynagogues*; 2°. quel étoit le ſervice qui s'y faiſoit; 3°. dans quel tems; 4°. enfin quels miniſtres y officioient.

1°. Voici la regle qu'on obſervoit par rapport au lieu: par-tout où il y avoit dix *batelnim*, c'eſt-à-dire dix perſonnes d'un âge mûr, libres, qui puſſent aſſiſter conſtamment au ſervice, on devoit y établir une *ſynagogue.* Selon les rabbins il falloit dix perſonnes telles qu'on vient de dire, pour former une aſſemblée légitime: & là où ce nombre n'étoit pas complet, on ne pouvoit faire légitimement aucune partie du ſervice de la *ſynagogue.* Mais par-tout où l'on pouvoit s'aſſurer du ſervice de dix perſonnes en état d'aſſiſter aux aſſemblées avec les qualités requiſes; il falloit bâtir une *ſynagogue.* Cela ne ſe trouvoit que dans un endroit aſſez peuplé; & on ne vouloit pas en avoir ailleurs. Car je regarde cette regle comme une défenſe d'en établir où ces conditions ne ſe trouvoient pas; auſſi bien qu'un ordre poſitif d'en bâtir où elles ſe trouvoient, & où le nombre des habitans étoit aſſez grand, pour compter qu'on auroit toujours ſur ſemaine, auſſi bien que le jour du ſabbat, au moins dix perſonnes qui auroient le tems d'aſſiſter au ſervice, qui ne pouvoit pas ſe faire ſans ce nombre complet d'aſſiſtans.

D'abord il n'y eut que fort peu de ces *ſynagogues*; mais dans la ſuite elles ſe multiplierent extrêmement, & devinrent auſſi communes que le ſont parmi nous nos égliſes paroiſſiales, auxquelles elles reſſemblent beaucoup. Du tems même de notre Seigneur, il n'y avoit pas de ville de Judée, quelque petite qu'elle fût, qui n'eût pour le moins une *ſynagogue.* Les Juifs nous diſent, qu'environ ce tems-là, la ſeule ville de Tibérias en Galilée en avoit douze, & celle de Jéruſalem 480. Mais ſi l'on prenoit ce nombre à la lettre, il faudroit pour pluſieurs de ces *ſynagogues*, avoir recours à l'expédient de quelques ſavans qui prétendent que ces dix réſidens de *ſynagogues*, qu'on nomme *batelnim*, étoient des perſonnes gagées; ſans cela, comment s'aſſurer pour tant de *ſynagogues*, d'un nombre ſuffiſant de gens ſur ſemaine, pour former toutes ces aſſemblées? Il y avoit au-moins deux de ces jours qui en demandoient une ſolemnelle, auſſi bien que le ſabbat. Lightfoot, pour lever la difficulté, croit que les *batelnims* étoient les anciens & les miniſtres qui officioient dans la *Synagogue.*

2°. Paſſons au ſervice de la *ſynagogue*: il conſiſtoit dans la priere, la lecture de l'Ecriture & la prédication. La priere des Juifs eſt contenue dans les formulaires de leur culte. D'abord ce culte étoit fort ſimple, mais à préſent il eſt fort chargé & fort long. La partie la plus ſolemnelle de leurs prieres, eſt ce qu'ils appellent *Schémoneké-Eshre*, ou les dix-neuf prieres. Il eſt ordonné à toutes les perſonnes parvenues à l'âge de diſcrétion de les offrir à Dieu trois fois le jour, le matin, vers le midi & le ſoir. On les lit avec ſolemnité tous les jours d'aſſemblée; mais elles ne ſont néanmoins que comme le fondement d'autres prieres.

La ſeconde partie du ſervice de la *ſynagogue*, eſt la lecture du vieux Teſtament. Cette lecture eſt de

trois ſortes. 1°. Le *kiriath-shéma*; 2°. la loi; 3°. les prophetes.

Le *kiriath-shéma* ne conſiſte qu'en trois morceaux de l'Ecriture. Le premier eſt celui qui commence au *v.* 4. du *vj. chap.* du Deutéronome, & finit par le 9. Le ſecond commence au *v.* 13 du *chap. xj.* du même livre, & finit par le 21. Et le troiſieme eſt tiré du *xv. chap.* du livre des nombres, & commence au 37 *v.* juſqu'à la fin du chap. Comme en hébreu le premier mot du premier de ces paſſages eſt *shema*, qui ſignifie *écoute*; ils donnent à ces trois paſſages le nom de *shema*; & à ſa lecture celui de *kiriath-shema*, la lecture du *shema*. La lecture de ce *shema* eſt accompagnée de pluſieurs prieres & actions de graces, devant & après; mais la lecture du *shéma* n'eſt pas auſſi rigide que celle des prieres; il n'y a que les hommes libres qui y ſoient obligés le matin & le ſoir: les femmes & les ſerviteurs en ſont diſpenſés; quant à la lecture de la loi & des prophetes, nous en parlerons tout-à-l'heure.

La troiſieme partie du ſervice de la *ſynagogue*, eſt l'explication de l'Ecriture, & la prédication. La premiere ſe faiſoit en la liſant, & l'autre après la lecture de la loi & des prophetes. Il eſt clair que Jeſus-Chriſt enſeignoit les juifs de l'une & de l'autre de ces manieres, dans leurs *ſynagogues*. Quand il vint à Nazareth, Luc, *xvj. 17. &c.* la ville où il avoit ſon domicile, on lui fit lire comme membre de la *ſynagogue*, le *haphterah*, ou la ſection des prophetes, qui ſervoit de leçon pour ce jour-là; & quand il ſe fut levé, & qu'il l'eût lue, il ſe raſſit & l'expliqua, comme cela ſe pratiquoit parmi les Juifs; car par reſpect pour la loi & les prophetes, on ne les liſoit que debout; mais quand on les expliquoit, celui qui officioit étoit aſſis en qualité de maître. Mais dans les autres *ſynagogues* dont il n'étoit pas membre, quand il y alloit, ce qu'il faiſoit toujours, Luc, *iv. 16.* le jour du ſabat, en quelqu'endroit qu'il ſe trouvât, il enſeignoit le peuple par ſa prédication, après la lecture de la loi & des prophetes. C'eſt auſſi ce qu'on voit pratiquer à S. Paul, *act. XIII. xv.* dans la *ſynagogue* d'Antioche, dans la Piſidie: car l'hiſtoire des actes remarque expreſſément que la prédication ſe fit après la lecture de la loi & des prophetes.

III. Le tems des aſſemblées de la *ſynagogue*, pour le ſervice divin, étoit trois jours par ſemaine, ſans compter les jours de fêtes & de jeûne: & chacun de ces jours-là, on s'aſſembloit le matin, l'après midi, & le ſoir. Les trois jours de *ſynagogue* étoient le lundi, le jeudi, & ſur-tout le ſamedi jour du ſabbat.

On y faiſoit la lecture de la loi, ou des cinq livres de Moïſe, qu'on partageoit en autant de ſections qu'il y a de ſemaines dans l'année.

IV. Pour ce qui eſt du miniſtere de la *ſynagogue*, il n'étoit pas borné à l'ordre ſacerdotal. Cet ordre étoit conſacré au ſervice du temple, qui étoit d'une toute autre nature, & ne conſiſtoit qu'en oblations, ſoit de ſacrifices, ſoit d'autres choſes. Il eſt vrai que pendant le ſacrifice du matin & du ſoir, les lévites & les autres chantres, chantoient devant l'autel, des pſeaumes de louange à Dieu; & que pour conclure la cérémonie, les prêtres béniſſoient le peuple; ce qui reſſemble un peu à ce qui ſe faiſoit dans la *ſynagogue*; mais dans tout le reſte, ces deux ſervices n'avoient rien de commun: cependant pour conſerver l'ordre, il y avoit dans chaque *ſynagogue* un certain nombre d'officiers ou de miniſtres fixes, qui étoient chargés des exercices religieux qui s'y devoient faire: on les y admettoit par une impoſition des mains, ſolemnelle.

Les premiers étoient les anciens de la *ſynagogue*, qui y gouvernoient toutes les affaires, & régloient les exercices. Dans le nouveau Teſtament, ils ſe ſont appellés les principaux de la *ſynagogue*; il n'eſt marqué en aucun endroit quel étoit leur nombre; tout ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'il y en avoit plus d'un dans une *ſynagogue*: car il en eſt parlé au pluriel dans quelques paſſages du n. Teſtament, où il ne s'agit que d'une; & à Corinthe où vraiſſemblablement il n'y avoit pas deux *ſynagogues*: on en voit deux à qui ce titre eſt donné, Criſpe & Soſthènes.

Après ceux-ci, il y avoit le miniſtre de la *ſynagogue*. On ne ſait pas bien même ſi ce n'étoit pas un de ceux dont on vient de parler; mais enfin, il y avoit une perſonne affectée au ſervice de la *ſynagogue*, qui prononçoit les prieres au nom de toute l'aſſemblée; & par cette raiſon, comme il les repréſentoit tous, & étoit leur meſſager, pour ainſi dire, auprès de Dieu, on l'appelloit en hébreu, *ſcheliach ẓibbor*, l'ange, ou le meſſager de l'égliſe. De-là vient que dans l'apocalypſe, les évêques des ſept égliſes d'Aſie, ſont appellés d'un nom pris de la *ſynagogue*, les anges de ces égliſes: car comme le *ſcheliach ẓibbor* de la *ſynagogue* des Juifs, étoit le premier miniſtre qui offroit à Dieu les prieres du peuple, l'évêque étoit auſſi dans l'égliſe de Chriſt, le premier miniſtre qui offroit à Dieu celles des chrétiens de ſon égliſe.

Il eſt vrai que ce n'étoit pas toujours l'évêque qui faiſoit cette fonction, parce que dans chaque égliſe il y avoit des prêtres ſous lui, qui la faiſoient ſouvent au-lieu de lui. Mais dans la *ſynagogue*, ce n'étoit pas non plus toujours le *ſcheliach ẓibbor* qui officioit en perſonne: c'étoit bien ſon emploi, & ordinairement il le faiſoit; mais il ne laiſſoit pas d'arriver aſſez ſouvent, qu'on le faiſoit faire extraordinairement par quelqu'autre, pourvû que ce fût un ſujet que l'âge, la bonne conduite, l'habileté, & la piété, en rendiſſent capables. Celui qu'on choiſiſſoit ainſi, étoit pendant ce tems-là le *ſcheliach ẓibbor*, ou l'ange de l'aſſemblée: car comme un héraut, un meſſager envoyé de la part de Dieu à ſon peuple, eſt un ange de Dieu, puiſque le terme d'ange en hébreu, ſignifie proprement un *meſſager*; tout de même un meſſager de la part du peuple auprès de Dieu, pouvoit fort-bien s'appeller l'*ange du peuple*. Ce n'eſt qu'en ce dernier ſens qu'on donnoit le nom d'*ange* à ce miniſtre de la *ſynagogue*; mais il appartient aux miniſtres de l'égliſe chrétienne, dans l'un & dans l'autre.

Après le *ſcheliach ẓibbor*, venoient les diacres, ou les miniſtres inférieurs de la *ſynagogue*, que l'on nommoit en hébreu *chaẓanim*, c'eſt-à-dire ſurintendans. C'étoient des miniſtres fixes, qui ſous la direction des principaux de la *ſynagogue*, avoient le ſoin & l'intendance de tout ce qui s'y faiſoit: c'étoient eux qui gardoient les livres ſacrés de la loi & des prophetes, & du reſte de l'Ecriture ſainte; les livres de leur liturgie, & les autres meubles de la *ſynagogue*; & qui les donnoient quand il falloit s'en ſervir. Ils ſe tenoient auprès de celui qui liſoit les leçons de la loi ou des prophetes, & les corrigeoient, s'il leur arrivoit de ſe tromper; enfin c'étoit à eux qu'on rendoit le livre quand la lecture étoit finie. Ainſi il eſt dit de notre Seigneur, quand il fut appellé à lire la leçon des prophetes dans la *ſynagogue* de Nazareth, dont il étoit membre, que quand il eut fini la lecture, il rendit le livre au miniſtre, c'eſt-à-dire au *chaẓan*, ou au diacre de la *ſynagogue*.

Autrefois il n'y avoit point de perſonne fixe établie pour lire les leçons dans la *ſynagogue*. Les principaux de la *ſynagogue* appelloient celui de l'aſſemblée qu'il leur plaiſoit, & qu'ils en connoiſſoient capable, lorſque le tems de les lire étoit venu; s'il y avoit des prêtres dans l'aſſemblée, on appelloit d'abord un prêtre; enſuite un lévite, s'il y en avoit: au défaut de ceux-là, on prenoit quelque iſraëlite que ce fût; & cela alloit juſqu'au nombre de ſept. De-là vient qu'autrefois chaque ſection de la loi

étoit

étoit partagée en ſept parties : c'étoit pour ces ſept lecteurs. Dans quelques bibles hébraïques, elles ſont encore marquées à la marge ; la premiere par le mot *choën*, c'eſt-à-dire le prêtre : la ſeconde par celui de *lévi*, le lévite : la troiſieme par celui de *ſchelishi*, le troiſieme : & ainſi du reſte, par les noms hébreux qui marquent les nombres juſqu'à celui de ſept, pour montrer par-là ce que devoit lire le prêtre, le lévite, & chacun des cinq autres, dont le choix étoit indifférent, pourvû qu'ils fuſſent iſraélites & membres de l'aſſemblée, & qu'ils ſçuſſent lire l'hébreu, ſans diſtinction de tribu.

Le premier officier de la *ſynagogue*, après le *chazanim*, étoit l'interprete, dont l'office conſiſtoit à traduire en chaldéen les leçons qu'on liſoit au peuple en hébreu : comme cet emploi demandoit un homme bien verſé dans les deux langues, quand ils en trouvoient un aſſez habile, ils lui faiſoient une penſion, & le retenoient au ſervice de la *ſynagogue*, dont il devenoit alors miniſtre fixe.

Pour la bénédiction, s'il y avoit un prêtre dans l'aſſemblée, c'étoit lui qui la donnoit ; mais s'il ne s'y en trouvoit point, c'étoit le *ſcheliach-zibbor*, qui avoit lu les prieres, qui le faiſoit par un formulaire qui lui étoit particulier.

Voilà ce qui nous a paru pouvoir être de quelque utilité à nos lecteurs, pour leur faciliter l'intelligence de l'Ecriture, en leur donnant une idée de l'ancien culte de la *ſynagogue*. Celui que les Juifs pratiquent aujourd'hui, s'en écarte en pluſieurs points. Les gens curieux de plus grands détails, pourront conſulter la *ſynagogue* de Buxtorf, & celle de M. Vitringa, écrites en latin, & ſur-tout Maimonides ; particuliérement dans les traités ſuivans, *Tephillah*, *Chagigah*, & *Kiriath-shema*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SYNAGOGUE, (*Critique ſacrée.*) lieu deſtiné chez les Juifs au ſervice divin, qui conſiſtoit dans la priere, la lecture de la loi & des prophetes, & leur explication, *act. XIII. xv.* *Voyez*-en les détails à SYNAGOGUE *des Juifs*.

Il ſuffira de remarquer ici que le mot grec συναγώγη, ne ſe prend pas ſeulement dans l'Ecriture pour l'aſſemblée religieuſe des Juifs ; mais encore pour toute aſſemblée de juges & de magiſtrats, au ſujet des affaires civiles. Salomon dit par exemple : peu s'en eſt fallu que je n'aie été maltraité dans la *ſynagogue* ; il ne s'agit point là d'une aſſemblée religieuſe. De même dans l'Eccléſiaſt. *j. 32.* que le Seigneur vous abbatte au milieu de la *ſynagogue* ; & *ch. xxiij. 34.* rendez-vous aux volontés de la *ſynagogue* : c'eſt-à-dire ſoumettez-vous aux grands. Enfin ce mot marque une aſſemblée d'ennemis. David dit, *pſ. lxxxv. 14.* une aſſemblée (*ſynagoga*) de gens violens a cherché ma perte. (*D. J.*)

SYNALEPHE, ſ. f. (*Gram.*) dans la poéſie latine, lorſqu'un mot finiſſoit par une *m*, ou par une voyelle, & que le mot ſuivant commençoit par une voyelle, on retranchoit dans la prononciation la lettre finale du premier mot : c'eſt ce qu'on appelle *éliſion*. *Voyez* ELISION.

Les grammairiens latins reconnoiſſent deux ſortes d'éliſion ; 1°. celle de la lettre finale *m*, qu'ils appellent *ecthlipſe*, du grec ἐκθλίβειν, *elidere*, briſer. 2°. Celle de la voyelle finale, qu'ils appellent *ſynalephe*, du grec συναλοιφή, *conctio*, mot compoſé de σύν, *cum*, & de ἀλείφω, *ungo* : le mot de *ſynalephe* eſt donc ici dans un ſens métaphorique, pour indiquer que les deux voyelles qui ſe rencontrent, ſe mêlent enſemble comme les choſes graſſes ; une couche de la derniere, fait diſparoître la premiere.

L'idée générale, & le ſeul terme d'*éliſion*, me ſemblent ſuffiſant ſur cette matiere ; & ſoudiviſer un pareil objet, c'eſt s'expoſer à le rendre inintelligible : à force de diviſer certains corps, on les réduit en une poudre impalpable, que le vent emporte aiſément, & il n'en reſte rien. *Voyez* ſur l'éliſion les *artic.* ELISION, BAILLEMENT, HIATUS. (*E.R.M.B.*)

SYNALLAGMATIQUE, adj. (*Juriſpr.*) ſe dit de ce qui eſt obligatoire des deux côtés, à la différence de certains actes qui n'obligent qu'une perſonne envers une autre : ainſi le contrat de louage eſt un acte *ſynallagmatique*, parce qu'il oblige le bailleur à faire jouir le preneur, & celui-ci à payer le prix du louage, à la différence d'une promeſſe, ou billet, qui n'oblige que le débiteur envers le créancier. *Voy.* CONTRAT, ENGAGEMENT, OBLIGATION, PROMESSE. (*A*)

SYNANCHE, ſ. f. *en Médecine*, eſt une ſorte d'eſquinancie, qui attaque les muſcles internes du goſier ou pharynx. *Voyez* ANGINE & ESQUINANCIE. Le mot eſt formé du grec συν, *avec*, & αγχειν, *ſerrer*, *ſuffoquer*.

Lorſque les muſcles externes du pharynx ſont attaqués, la maladie s'appelle *paraſynanché*. *Voyez* PARASYNANCHÉ.

SYNAPHE, ſ. f. *dans la Muſique ancienne*, eſt, ſelon le vieux Bacchius, la réſonnance de diateſſaron ou quarte, qui ſe fait entre les cordes homologues de deux tétracordes conjoints. Ainſi il y a trois *ſynaphes* dans le ſyſtème des Grecs. La premiere, entre le tétracorde *meſon* & le tétracorde *hypaton* ; la ſeconde, entre le tétracorde *ſynnemenon* & le tétracorde *meſon* ; & la troiſieme, entre le tétracorde *diezeugmenon* & le tétracorde *hyperboléon* : car tous ces tétracordes ſont conjoints. *Voyez* SYSTÈME, TÉTRACORDE. (*S*)

SYNARTROISME, ſ. m. (*Rhétor.*) συναθροισμὸς, cette figure de rhétorique que Longin appelle *arthroiſme*, & d'autres rhéteurs *coacervatio*, *collectio*, eſpece d'amplification qui ſe fait par un amas de pluſieurs choſes ou d'eſpece d'une choſe, au-lieu de nommer la choſe même. M. Péarſe en donne pour exemple ce paſſage de Cicéron pour Marcellus : *Nihil ex iſtâ laude centurio*, *nihil præfectus*, *nihil cohors*, *nihil turma decerpit*.

Quelquefois cette figure, pour peindre plus vivement, ſe plaît à étaler & à accumuler pluſieurs faits, pluſieurs actions, qui ont une liaiſon étroite avec la choſe dont on parle ; c'eſt ainſi que le même Cicéron dit avec tant de force & de ſentimens. *Qui mihi fratrem optatiſſimum*, *me fratri amantiſſimo*, *liberis noſtris parentes*, *nobis liberos* ; *qui dignitatem*, *qui ordinem*, *qui fortunas*, *qui ampliſſimam rem publicam*, *qui patriam*, *quâ nihil poteſt eſſe jucundius*, *qui denique noſmetipſos*, *nobis reddidiſtis*. (*D. J.*)

SYNARTHROSE, ſ. f. *en Anatomie*, eſt une ſorte d'articulation des os du corps, par laquelle ils demeurent ſans aucun mouvement, du-moins apparent. *Voyez* ARTICULATION. Le mot eſt formé du grec συν, *avec*, αρθρον, *connexion*, *articulation*.

La *ſynarthroſe* eſt une articulation, par laquelle les os ſont joints ſi étroitement enſemble, qu'ils ſont immobiles les uns par rapport aux autres. Dans ce ſens, la *ſynarthroſe* eſt oppoſée à la *diarthroſe*. *Voyez* DIARTHROSE.

Elle ſe diviſe en trois eſpeces. La premiere eſt la *ſuture*, qui reſſemble quelquefois aux dents de deux peignes ou de deux ſcies qui entrent les unes dans les autres, & quelquefois à des écailles qui avancent l'une ſur l'autre. *Voyez* SUTURE.

La ſeconde eſpece de *ſynarthroſe* s'appelle *harmonie* ; & c'eſt lorſque les os ſont unis ſans dentelure, ſoit que la ligne d'union ſoit droite ou circulaire. *Voyez* HARMONIE.

La troiſieme eſpece eſt appellée *gomphoſe*. C'eſt lorſqu'un os eſt arrêté dans un autre en maniere de

clou ou de cheville qui eſt reçue dans un trou. *Voyez* GOMPHOSE.

SYNAULIE, ſ. f. *terme de l'ancienne Muſique*, c'étoit le concert de pluſieurs muſiciens qui jouoient alternativement des chalumeaux ou des flûtes, ſans qu'il y eût des voix de la partie.

M. Malcolm, qui doute ſi les anciens avoient une muſique compoſée uniquement pour les inſtrumens ſans mélange de voix, ne laiſſe point de citer cette *ſynaulie* d'après Athénée. *Voyez* SYMPHONIE, HARMONIE, MUSIQUE, *&c.* (*S*)

SYNAXARION, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſ.*) eſt le nom d'un livre eccléſiaſtique des grecs, où ils ont recueilli en abrégé la vie de leurs ſaints, & où ils expoſent en peu de mots le ſujet de chaque fête. Ce livre eſt imprimé non-ſeulement dans la langue greque ordinaire, mais auſſi en grec vulgaire; car on en fit une verſion en cette langue, afin qu'il fût lu du ſimple peuple. Il y a bien des choſes fauſſes dans ce livre qui a été augmenté; & l'on peut voir dans les deux diſſertations que Léo Ollatius a compoſées ſur les livres eccléſiaſtiques des grecs, ce qu'il dit contre Xantopule, qui a inféré beaucoup de fauſſetés dans les *ſynaxares*; c'eſt pourquoi l'auteur des cinq chapitres du concile de Florence, attribués au patriarche Gennadius, rejette ces additions de Xantopule, & aſſûre que ces ſortes de *ſynaxares*, qui ſont remplis d'erreurs, ne ſe liſent point dans l'égliſe de Conſtantinople. Il faut remarquer qu'on trouve au commencement ou à la fin de quelques exemplaires grecs manuſcrits du nouveau Teſtament, des indices ou catalogues, appellés auſſi *ſynaxaria*, qui repréſentent les évangiles qu'on lit dans les égliſes greques pendant les jours de toute l'année. Ce qui eſt tiré de leur évangéliſtaire qu'on a accommodé aux évangiles, marquant au haut des pages les jours que chaque évangile ſe doit lire, & par ce moyen on ſupplée au livre de l'évangéliſtaire.

SYNAXE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſ.*) le *ſynaxe* étoit anciennement l'aſſemblée des chrétiens où l'on chantoit les pſeaumes, & où l'on faiſoit les prieres en commun.

SYNCELLE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſ.*) officier de l'égliſe de Conſtantinople, étoit le clerc qui demeuroit continuellement avec le patriarche. Il y en avoit pluſieurs qui ſe ſuccédoient, dont le premier s'appelloit le *porto-ſyncelle*, qui étoit témoin de toutes les actions du patriarche. Cette charge a commencé à être établie dans le ix. ſiecle. Ces *porto-ſyncelles*, comme les archidiacres de Rome, avoient beaucoup de part au patriarchat quand il demeuroit vacant. Les autres patriarches & même les évêques avoient des *ſyncelles*, & l'on a auſſi donné ce nom à quelques officiers de l'évêque de Rome; mais il y a long-tems qu'il n'y en a plus en Occident, & que ce n'eſt qu'un vain titre en Orient. Zonaras, *annal. t. III.*

Le pere Thomaſſin remarque que dans les premiers ſiecles de l'Egliſe les évêques, pour prévenir les mauvais ſoupçons, devoient toujours avoir un clerc couché dans leur chambre; & que c'étoit ce clerc qu'on appelloit *ſyncelle*. Cet emploi devint ſi conſidérable auprès des patriarches de Conſtantinople, qu'on le vit quelquefois rempli par des fils & des freres des empereurs. Les évêques mêmes & les métropolitains ſe firent un honneur d'en être revêtus, quoiqu'un pareil office convînt fort peu au rang qu'ils tenoient dans l'Egliſe. Les *ſyncelles* prirent delà occaſion de faire entendre que leur dignité les élevoit au-deſſus des évêques & des métropolitains. Auſſi ſe plaçoient-ils au-deſſus d'eux dans les cérémonies eccléſiaſtiques. La faveur & le crédit des *ſyncelles* à la cour n'avoient pas peu ſervi à ſoutenir cette uſurpation. Leurs prérogatives, quoique reſtraintes, ſont encore aujourd'hui très-grandes. Dans le ſynode tenu à Conſtantinople contre le patriarche Cyrille Lucas qui vouloit répandre en Orient les erreurs de Calvin, le *proto-ſyncelle* paroît comme la ſeconde dignité de l'égliſe de Conſtantinople. Thomaſſin, *diſcipl. eccleſiaſt. part. I. l. I. c. xlvj. & part. III. l. I. c. lj. part. IV. l. I. c. lxxvj.*

SYNCHONDROSE, ſ. f. (*Oſtéolog.*) συγχονδρώσις, de χονδρὸς, *cartilage*; connexion de deux os par le moyen d'un cartilage: cette articulation cartilagineuſe paroît dans la connexion commune des os pubis, dans celle des côtes avec le ſternum, de même qu'avec les vertebres, *&c.* Il faut remarquer que les os qui ſont articulés de cette maniere, n'ont qu'un mouvement de reſſort qui eſt proportionné à l'étendue & au volume du cartilage qui les unit. (*D. J.*)

SYNCHYSE, ſ. f. (*Gram.*) συγχύσις, *confuſio*: R. R. σὺν, *cùm*, & χύω, *fundo*. C'eſt une prétendue eſpece d'hyperbate, qui ſe fait quand les mots d'une phraſe ſont mêlés entr'eux, ſans aucun égard ni à la ſucceſſion de l'ordre analytique, ni aux rapports qui lient les mots entr'eux.

C'eſt le reſpect pour les anciens porté juſqu'à l'idolâtrie & à l'enthouſiaſme, qui a fait imaginer un nom honorable pour des écarts réels, plutôt que d'oſer prononcer que ces grands hommes ſe fuſſent mépris. Il y a du fanatiſme à les croire infaillibles, puiſqu'ils ſont hommes: & ſouvent on les compromet davantage en les louant ſans meſure, qu'en les critiquant à propos.

Ajoutons qu'il nous arrive ſouvent de prendre pour confuſion un ordre très-bien ſuivi dont la liaiſon nous échappe, parce que nous manquons des lumieres néceſſaires ou de l'attention requiſe. Il y a dans l'Enéide (*II. 348.*) un paſſage regardé juſqu'ici comme une *ſynchiſe* très-compliquée; & Servius auroit cru manquer à ſon devoir de commentateur, s'il n'en avoit pas débrouillé la conſtruction. « Il ſemble, dit M. Charpentier, (*Déf. de la langue franç. diſc. II. part. III. p. 269.*) que ce pauvre grammairien ait donné lui-même dans une embuſcade des ennemis, dont il a toutes les peines du monde à ſe ſauver; & je crois qu'Enée trouva plus facilement un aſyle pour ſon pere contre la violence des Grecs, qu'il n'en a trouvé un pour ſon auteur contre cette importante *ſynchiſe* qu'il rencontre ici, c'eſt-à-dire une franche confuſion, dont il n'a preſque oſé prononcer le nom en ſa propre langue ». On voit que M. Charpentier regarde auſſi la *ſynchiſe* comme un véritable défaut; mais il eſt perſuadé que ce défaut exiſte dans le paſſage de Virgile dont il s'agit: je n'en crois rien, & il me ſemble avoir prouvé qu'on ne l'a point encore bien entendu, faute d'avoir bien connu les principes de l'analyſe, la propriété de quelques termes latins & la véritable ponctuation de ce paſſage. *Voyez* MÉTHODE.

Si donc l'analyſe elle-même vient à nous démontrer la réalité de quelque *ſynchiſe* bien embarraſſante dans un ancien, diſons nettement que c'eſt une faute: ſi la confuſion ne va pas au point de jetter de l'obſcurité ſur la phraſe, diſons ſimplement que c'eſt un hyperbate. *Voyez* HYPERBATE.

SYNCHISE, (*Médec.*) confuſion cauſée par des coups orbes, reçus ſur l'œil avec perte de la vûe. Quand des coups orbes & violens, des chûtes ſur des corps durs & éminens, ou pareils accidens ont fait tant d'impreſſion ſur l'œil, que ſes parties extérieures ſont déchirées, rompues, ſéparées, confuſes & brouillées, avec perte de la vûe; c'eſt ce que les Grecs nomment *ſynchiſis*. Dans le cas de l'œil crevé ou rompu, état de l'œil que les auteurs appellent *rhexis*, les douleurs & l'inflammation ne ſont pas ſi grandes que dans la confuſion. Dans le *rhexis* tout eſt déja détruit, dans le *ſynchiſis* tout n'eſt que con-

tus, dilaceré, brouillé, mais la deſtruction de l'œil ſuit bien-tôt après. (*D. J.*)

SYNCHRONE, adj. Ce mot eſt d'uſage *en Méchanique & en Phyſique*, pour marquer les mouvemens ou effets qui ſe font dans le même tems. On peut dire en ce ſens, que des vibrations ou des chûtes qui ſe font dans le même tems ou dans des tems égaux, ſont *ſynchrones*; cependant les mots d'*iſochrone* ou de *tautochrone* ſont plus uſités pour marquer des effets qui ſe font en tems égal, & le mot de *ſynchrone* pour marquer des effets qui ſe font, non-ſeulement dans un tems égal, mais dans le même tems; ce mot venant de χρόνος, *tems*, & de σύν, *enſemble*.

M. Jean Bernoully a nommé *courbe ſynchrone*, une courbe telle qu'un corps peſant parti du centre *C*, *fig. 69 Méch.* & décrivant ſucceſſivement les courbes *CM*, *Cm*, &c. arrive aux différens points *D*, *m*, *M*, &c. de cette courbe dans le même tems, & dans le plus court tems poſſible; *voyez* les *actes de Leipſic*, *année 1697.* & le I. volume des *Œuvres* de M. Bernouilly, *imprimées à Lauſane*, *en 4. vol.* in-4°. 1743. (*O*)

SYNCHRONISME, ſ. m. (*Méchan.*) terme dont on ſe ſert pour exprimer l'égalité ou l'identité des tems dans leſquels deux ou pluſieurs choſes ſe font.

Ce mot eſt formé du grec σύν, *avec*, & χρόνος, *tenûs*, & ainſi les vibrations d'un pendule ſe faiſant toutes en tems égal, on peut exprimer cette propriété par le mot de *ſynchroniſme* des vibrations; cependant elle s'appelle plus proprement *iſochroniſme* ou *tautochroniſme*, quoique certains auteurs confondent ces deux termes. *Voyez* SYNCHRONE, ISOCHRONE & TAUTOCHRONE. (*O*)

SYNCOMISTON, ſ. m. (*Littérat.*) nom donné par Athenée à une eſpece de gros pain que mangent les pauvres en pluſieurs pays, & qui eſt fait de farine dans laquelle le ſon ſe trouve mêlé. Ce genre de pain eſt fort nourriſſant; mais il ne convient qu'à des laboureurs ou à des gens forts qui font beaucoup d'exercice. (*D. J.*)

SYNCOPE, ſ. (*Gramm.*) c'eſt un métaplaſme ou une figure de diction, par laquelle on retranche du milieu d'un mot quelque lettre ou quelque ſyllabe. Συγκοπή, vient de σύν, *cùm*, qui marque ici ce qui eſt originairement *compris* dans le mot, le milieu du mot, & de κόπτω, *ſcindo*.

Les Latins faiſoient grand uſage de la *ſyncope* dans leurs déclinaiſons & leurs conjugaiſons: *Di* pour *Dii*; *Deûm*, *virûm*, *nummûm*, *ſeſtertiûm*, *liberûm* pour *Deorum*, *virorum*, *nummorum*, *ſeſtertiorum*, *liberorum*; *apûm*, *infantûm*, *adoleſcentûm*, *loquentûm*, au lieu d'*apium*, *infantium*, *adoleſcentium*, *loquentium*. *Audii*, *audiero*, *audiſſem* ou même *audiſſem* pour *audivi*, *audivero*, *audiviſſem*.

Ce métaplaſme eſt d'un uſage aſſez fréquent dans la génération des mots compoſés ou dérivés, ſurtout à leur paſſage d'une langue à une autre. Sans ſortir de la même langue, nous trouverons en latin *poſſum*, *ſyncopé* de *potis ſum*; *ſcriptum* pour *ſcribtum*, *ſyncopé* de *ſcribitum* qui ſeroit le ſupin analogique; & une infinité d'autres pareils. Au paſſage d'une langue à une autre, *aranea* vient d'ἀράχνη, en ſupprimant le χ, que nous avions ſeulement affoibli dans *aragnée*, que nos peres prononçoient comme le latin *dignus*; notre *ſur* vient de *ſuper*; *vie* de *vita*; *dortoir* pour *dormitoir*, de *dormitorium*, &c. *Voyez* MÉTAPLASME.

SYNCOPE, *en Muſique*, Συγκοπή, eſt le prolongement du ſon ſur une même note, contre l'ordre naturel du tems.

Pour bien entendre cette définition, il faut ſavoir que dans toute eſpece de meſure, il y a toujours tems fort & tems foible, & que chaque tems, & même chaque note peuvent encore ſe concevoir, diviſés en deux parties, dont l'une eſt forte & l'autre foible. *Voyez* TEMS.

Or, l'ordre naturel veut que chaque note ainſi conçue, commence par le tems fort de ſa valeur, & finiſſe pour le tems foible. Toutes les fois donc que cet ordre eſt perverti, & qu'une note commence ſur le tems foible & finit ſur le tems fort, il y a *ſyncope*. Il faut même remarquer que la *ſyncope* n'exiſte pas moins, quoique le ſon qui la forme, au lieu d'être continu, ſoit refrappé par deux ou pluſieurs notes, pourvû que la diſpoſition de ces notes qui repetent le même ſon, ſoit conforme à la loi que je viens d'établir.

La *ſyncope* a ſes uſages dans la mélodie, pour l'expreſſion & le goût du chant; mais ſa principale utilité eſt dans l'harmonie, pour la pratique des diſſonances. La premiere partie de la *ſyncope* ſert à la préparation; la diſſonance ſe frappe ſur la ſeconde; & dans une ſucceſſion de diſſonances, la premiere partie de la *ſyncope* ſuivante, ſert en même tems à ſauver la diſſonance qui précéde & à préparer celle qui ſuit. *Voyez* PRÉPARER.

Syncope de σύν, *cum*, avec, & κόπτω, *je coupe*, *je bats*; parce que la *ſyncope* retranche de chaque tems, heurtant pour ainſi dire l'un avec l'autre. M. Rameau veut que ce mot vienne du choc des ſons qui s'entre-heurtent en quelque maniere dans la diſſonance, comme s'il n'y avoit de *ſyncope* que dans l'harmonie, & que même alors il n'y en eût point ſans diſſonance. (*S*)

SYNCOPE, *en Médecine*, eſt une grande & ſoudaine pamoiſon, dans laquelle le malade reſte ſans aucune chaleur, ni mouvement, ni connoiſſance, ni reſpiration ſenſible: il eſt ſaiſi par tout le corps d'une ſueur froide, & tous ſes membres ſont pâles & froids, comme s'il étoit mort. *Voyez* DÉFAILLANCE. Le mot eſt formé du grec σύν, *avec*, & κοπτειν, *couper*, ou *frapper*.

La *ſyncope* eſt produite par pluſieurs cauſes: 1°. par un épuiſement de forces, comme après une longue diete, après des évacuations exceſſives, des exercices violens, des bains trop long-tems continués, *&c.* 2°. par le mouvement irrégulier des eſprits, qui les empêche de ſe diſtribuer convenablement dans les parties, comme il arrive quelquefois dans la crainte, la colere, & d'autres paſſions violentes; 3°. par des hémorragies exceſſives; 4°. par une mauvaiſe conſtitution du ſang, comme dans la cacochimie, ou dans les perſonnes qui ont pris quelque choſe qui diſſout ou coagule le ſang; 5°. par des maladies cachées, comme des abſcès ou des polypes du cœur, des vers, *&c.* Une cauſe auſſi fort ordinaire, eſt un accès de vapeurs; les hypochondriaques & les femmes vaporeuſes y ſont fort ſujettes; le reſſerrement du genre nerveux eſt la cauſe de ce ſymptome. Dans ce cas, l'effet prompt & aſſuré des calmans, des antiſpaſmodiques, eſt une preuve de cette théorie.

Dans les aſſemblées nombreuſes & preſſées, on tombe quelquefois en *ſyncope*, à cauſe de l'air chaud, épais & impur, que l'on reſpire alors. Certaines femmes y tombent facilement par l'odeur du muſc, de la civette, *&c.*

Le remede de la *ſyncope* varie ſelon la cauſe: dans la *ſyncope* il faut donner des eſprits volatils & des aromatiques. Heurnius recommande l'eau thériacale, & l'eau de canelle; Etmuller le ſel volatil de vipere, l'eſprit de ſel ammoniac, l'huile de ſuccin, & la ſaignée en certains cas.

On doit conſidérer ici l'accès de la *ſyncope*, enſuite la cauſe éloignée; l'un & l'autre méritent l'attention du médecin.

Dans l'accès, on doit employer tout ce qui doit ranimer, réveiller, ou rappeller les eſprits; tels ſont

l'aſperſion de l'eau froide, les odeurs puantes miſes ſous le nez; tels que l'aſſa fétida, la corne de cerf brûlée, la ſavatte, le papier brûlé, & autres.

On doit mettre la perſonne couchée ſur le dos, lui ſoulevant un peu la tête, & la mettant à l'abri de la compreſſion de ſes habits, & de tout ce qui peut la gêner.

Les remedes cordiaux, volatils, amers, tels que le lilium, la teinture de ſoufre, d'antimoine, l'élixir de propriété, ſont excellens.

Les anti-hyſtériques, tels que la teinture de caſtor, de laudanum, de benjoin, ſont auſſi indiqués.

La cauſe demande la ſaignée dans la pléthore, & la ſuppreſſion des évacuations ordinaires. *Voyez* PLÉTHORE. Dans l'épaiſſiſſement du ſang, dans la rougeur du viſage, & la peſanteur de la tête.

On doit émétiſer & purger, ſi les premieres voies ſont embarraſſées de crudités, ſi le canal inteſtinal eſt rempli d'une bile épaiſſe, érugineuſe.

On employera les amers combinés avec les cordiaux, ſi le ſang eſt épais; ſi les fibres de l'eſtomac ſont foibles & relâchées, les ſtomachiques ſont indiqués; on aura recours aux ſudorifiques, tels que la ſquine, la ſarſepareille, la bardane, & autres, ſi le ſang eſt trop ſéreux, & les fibres trop lâches.

Enfin, les eaux thermales, l'exercice moderé, la tranquillité de l'eſprit & du cœur, ſont indiqués dans tous ces cas.

SYNCRESE, (*Chimie.*) *voyez* UNION, (*Chimie.*)

SYNCRÉTISTES, HÉNOTIQUES, *ou* CONCILIATEURS, ſ. m. (*Hiſt. de la Philoſ.*) ceux-ci connurent bien les défauts de la philoſophie ſectaire; ils virent toutes les écoles ſoulevées les unes contre les autres; ils s'établirent entre elles en qualité de pacificateurs; & empruntant de tous les ſyſtèmes les principes qui leur convenoient, les adoptant ſans examen, & compilant enſemble les propoſitions les plus oppoſées, ils appellerent cela *former un corps de doctrine*, où l'on n'appercevoit qu'une choſe; c'eſt que dans le deſſein de rapprocher des opinions contradictoires, ils les avoient défigurées & obſcurcies; & qu'au lieu d'établir la paix entre les Philoſophes, il n'y en avoit aucun qui pût s'accommoder de leur tempérament, & qui ne dût s'élever contre eux.

Il ne faut pas confondre les *Syncrétiſtes* avec les Eclectiques: ceux-ci, ſans s'attacher à perſonne, ramenant les opinions à la diſcuſſion la plus rigoureuſe, ne recevoient d'un ſyſtème que les propoſitions qui leur ſembloient réductibles à des notions évidentes par elles-mêmes. Les *Syncrétiſtes* au contraire ne diſcutoient rien en ſoi-même; ils ne cherchoient point à découvrir ſi une aſſertion étoit vraie ou fauſſe; mais ils s'occupoient ſeulement des moyens de concilier des aſſertions diverſes, ſans aucun égard ou à leur fauſſeté, ou à leur vérité.

Ce n'étoit pas qu'ils ne cruſſent qu'il convenoit de tolérer tous les ſyſtèmes, parce qu'il n'y en avoit aucun qui n'offrît quelque vérité; que cette excluſion qui nous fait rejetter une idée, parce qu'elle eſt de telle ou de telle école, & non parce qu'elle eſt contraire à la nature ou à l'expérience, marquoit de la prévention, de la ſervitude, de la petiteſſe d'eſprit, & qu'elle étoit indigne d'un philoſophe; qu'il eſt ſi facile de ſe tromper, qu'on ne peut être trop reſervé dans ſes jugemens; que les philoſophes qui ſe diſputent avec le plus d'acharnement, ſeroient ſouvent d'accord, s'ils ſe donnoient le tems de s'entendre; qu'il ne s'agit le plus ordinairement que d'expliquer les mots, pour faire ſortir ou la diverſité ou l'identité de deux propoſitions; qu'il eſt ridicule d'imaginer qu'on a toute la ſageſſe de ſon côté; qu'il faut aimer, plaindre & ſervir ceux mêmes qui ſont dans l'erreur, & qu'il étoit honteux que la différence des ſentimens fût auſſi ſouvent une ſource de haine.

Ce n'étoit pas non plus qu'ils s'en tinſſent à comparer les ſyſtèmes, & à montrer ce qu'ils avoient de commun ou de particulier, ſans rien prononcer ſur le fond.

Le *ſyncrétiſte* étoit entre les Philoſophes, ce que ſeroit entre des hommes qui diſputent, un arbitre captieux qui les tromperoit & qui établiroit entre eux une fauſſe paix.

Le *Syncrétiſme* paroîtra ſi biſarre ſous ce coup d'œil, qu'on n'imaginera pas comment il a pu naître, à-moins qu'on ne remonte à l'origine de quelque ſecte particuliere, qui ayant intérêt à attirer dans ſon ſein des hommes diviſés par une infinité d'opinions contradictoires, & à établir entre eux la concorde, lorſqu'ils y avoient été reçus, ſe trouvoit contrainte tantôt à plier ſes dogmes aux leurs, tantôt à pallier l'oppoſition qu'il y avoit entre leurs opinions & les ſiennes, ou entre leurs propres opinions.

Que fait alors le prétendu pacificateur? Il change l'acception des termes; il écarte adroitement une idée; il en ſubſtitue une autre à ſa place; il fait à celui-ci une queſtion vague; à celui-là une queſtion plus vague encore; il empêche qu'on n'approfondiſſe; il demande à l'un, croyez-vous cela? à l'autre, n'eſt-ce pas là votre avis? Il dit à un troiſieme, ce ſentiment que vous ſoutenez n'a rien de contraire à celui que je vous propoſe; il arrange ſa formule de maniere que ſon dogme y ſoit à-peu-près, & que tous ceux à qui il la propoſe à ſouſcrire, y voyent le leur; on ſouſcrit; on prend un nom commun, & l'on s'en retourne content.

Que fait encore le pacificateur? Il conçoit bien que ſi ces gens viennent une fois à s'expliquer, ils ne tarderont pas à réclamer contre un conſentement qu'on leur a ſurpris. Pour prévenir cet inconvénient, il faut impoſer ſilence; mais il eſt impoſſible qu'on ſoit long-tems obéi. La circonſtance la plus favorable pour le ſyncrétiſte, c'eſt que le parti qu'il a formé ſoit menacé; le danger réunira contre un ennemi commun; chacun employera contre lui les armes qui lui ſont propres; les contradictions commenceront à ſe développer; mais on ne les appercevra point, ou on les négligera; on ſera tout à l'intérêt général. Mais le danger paſſé, & l'ennemi commun terraſſé, qu'arrivera-t-il? C'eſt qu'on s'interrogera; on examinera les opinions qu'on a avancées dans la grande querelle; on reconnoîtra que, compris tous ſous une dénomination commune, on n'en étoit pas moins diviſés de ſentimens; chacun prétendra que le ſien eſt le ſeul qui ſoit conforme à la formule ſouſcrite; on écrira les uns contre les autres; on s'injuriera; on ſe haïra; on s'anathématiſera réciproquement; on ſe perſécutera, & le pacificateur ne verra de reſſource, au milieu de ces troubles, qu'à éloigner de lui une partie de ceux qu'il avoit enrôlés, afin de ſe conſerver le reſte.

Mais à qui donnera-t-il la préférence? il a ſes propres ſentimens, qui pour l'ordinaire ſont très-abſurdes. Mais rien ne quadre mieux à une abſurdité qu'une abſurdité; ainſi on peut, avant ſa déciſion, prononcer, que ceux qui ſoutiennent des opinions à-peu-près ſenſées, ſeront ſéparés de ſa communion. Son ſyſtême en ſera plus ridicule; mais il en ſera plus un: ce ſera une déraiſon bien continue & bien enchaînée.

Il y a des *Syncrétiſtes* en tout tems, & chez tous les peuples. Il y en a en a eu de toutes ſortes. Les uns ſe ſont propoſés d'allier les opinions des Philoſophes avec les vérités révélées, & de rapprocher certaines ſectes du Chriſtianiſme. D'autres ont tenté de réconcilier Hippocrate & Galien avec Paracelſe & ſes diſciples en Chimie. D'un autre côté, ils ont propoſé un traité de paix aux Stoïciens, aux Epi-

curiens & aux Ariſtotéliciens. D'un autre, ils ont tout mis en œuvre pour concilier Platon avec Ariſtote; Ariſtote avec Deſcartes: nous allons voir avec quel ſuccès.

Il faut mettre au nombre des *Syncrétiſtes* tous ces philoſophes qui ont eſſayé de rapporter leurs ſyſtêmes coſmologiques à la phyſiologie de Moïſe; ceux qui ont cherché dans l'Ecriture des autorités ſur leſquelles ils puſſent appuyer leurs opinions, & que nous appellons *théoſophes*.

Un des *Syncrétiſtes* les plus ſinguliers fut Guillaume Poſtel. Il publia un ouvrage intitulé *Panthéonoſie* ou *Concordance* de toutes les opinions qui ſe ſont élevées parmi les Infideles, les Juifs, les Hérétiques & les Catholiques, & parmi les différens membres de chaque égliſe particuliere ſur la vérité ou la vraiſſemblance éternelle. C'eſt un tiſſu de paradoxes où le Chriſtianiſme & la Philoſophie ſont mis alternativement à la torture. L'ame du Chriſt eſt la premiere créature: c'eſt l'ame du monde. Il y a deux principes indépendans: l'un bon, l'autre mauvais. Ils conſtituent enſuite Dieu. *Voyez* la ſuite des folies de *Poſtel* dans ſon ouvrage.

En voici un autre qui fait baiſer la morale du paganiſme & celle des Chrétiens, dans un ouvrage intitulé *Oſculum ſive Conſenſus ethnicæ & chriſtianæ philoſophiæ, Chaldæorum, Ægyptiorum, Perſarum, Arabum, Græcorum*, &c..... C'eſt Mutius Panſa.

Auguſtanus Steuchus Eugubinus s'eſt montré plus ſavant & non moins fou dans ſon traité de *perenni philoſophiâ*. Il corrompt le dogme chrétien; il altere les ſentimens des anciens; & fermant les yeux ſur l'eſprit général des opinions, il eſt perpétuellement occupé à remarquer les petites conformités qu'elles peuvent avoir.

L'ouvrage que Pierre-Daniel Huet a donné ſous le titre de *Quæſtiones alnetanæ de concordiâ rationis & fidei*, mérite à-peu-près les mêmes reproches.

Le *Syſtema philoſophiæ gentilis*, de Tobie Pfannerus eſt un fatras de bonnes & de mauvaiſes choſes où l'auteur, perpétuellement trompé par la reſſemblance des expreſſions, en conclut celle des ſentimens.

Quels efforts n'a pas fait Juſte Lipſe pour illuſtrer le Stoïciſme en le confondant avec la doctrine chrétienne?

Cette fantaiſie a été celle auſſi de Thomas de Gataker: André Dacier n'en a pas été exempt.

Il ne faut pas donner le nom de *Syncrétiſte* à Gaſſendi. Il a démontré à la vérité que la doctrine d'Épicure étoit beaucoup plus ſaine & plus féconde en vérités qu'on ne l'imaginoit communément; mais il n'a pas balancé d'avouer qu'elle renverſoit toute morale.

Beſſarion, Pie, Ficin n'ont pas montré la même impartialité ni le même jugement dans leur attachement à la doctrine de Platon.

Les ſectateurs d'Ariſtote n'ont pas été moins outrés: que n'ont-ils pas vu dans cet auteur!

Et les diſciples de Deſcartes, croient-ils que leur maître eût approuvé qu'on employât des textes de l'Écriture pour défendre ſes opinions? Qu'auroit-il dit à Amerpoel, s'il eût vu ſon ouvrage intitulé *de Carteſeo moiſante, ſive de evidente & facili conciliatione philoſophiæ Carteſii, cum hiſtoriâ creationis primo capite geneſeos per* Moſem *traditâ*?

Paracelſe avoit ſoulevé contre lui toute la Médecine, en oppoſant la pharmacie chimique à la pharmacie galénique. Sennert eſſaya le premier avec quelque ſuccès de pacifier les eſprits. Méchlin, George Martin & d'autres ſe déclarerent enſuite avec plus de hardieſſe en faveur des préparations chimiques. De jour en jour elles ont prévalu dans la pratique de la médecine. Cependant on ne peut pas dire qu'aujourd'hui même cette ſorte de ſyncrétiſme ſoit éteint; il y a encore des médecins & des chirurgiens qui brouillent ces deux pharmacies, & je ne crois pas que ce ſoit ſans un grand inconvénient pour la vie des hommes.

Jean-Baptiſte du Hamel travailla beaucoup à montrer l'accord de la philoſophie ancienne & moderne. Cet homme étoit inſtruit, il avoit reçu de la nature un jugement ſain; il naquit à Caen en 1524, il y étudia la philoſophie & les humanités. Il vint à Paris où il ſe livra à la théologie, à la phyſique & aux mathématiques. Il vécut pendant quelque tems d'une vie aſſez diverſe. Il voyagea en Angleterre & en Allemagne; & ce ne fut qu'en 1560 qu'il publia ſon aſtronomie phyſique, ouvrage qui fut ſuivi de ſon traité des affections des corps, de celui de l'ame humaine, de ſa philoſophie ancienne & moderne à l'uſage des écoles, de ſon hiſtoire de l'académie des ſciences, de ſa concordance de la philoſophie ancienne & moderne. Dans ce dernier ouvrage, il parcourt tous les ſyſtêmes des philoſophes anciens, il montre la diverſité & la conformité de leurs opinions, il les concilie quand il peut; il les approuve, ou les refute; il conclut qu'ils ont vu, mais qu'ils n'ont pas tout vu. Il s'attache d'abord à la philoſophie de Platon. Après avoir avec ce philoſophe élevé l'eſprit à la connoiſſance de la cauſe éternelle & premiere des choſes; il parle d'après Ariſtote des principes des corps; il examine enſuite le ſyſtême d'Epicure; il expoſe la doctrine de Deſcartes, & finit par deux livres qui contiennent les élémens de la chimie, avec quelques expériences relatives à cet art.

On ne peut nier que cet auteur n'ait bien mérité de la philoſophie, mais ſes ouvrages ſont tachés de quelques traces de *ſyncrétiſme*. Il avoit trop à cœur la réconciliation des anciens & des modernes, pour qu'ils pût expoſer la doctrine des premiers avec toute l'exactitude qu'on deſireroit. Du Hamel mourut fort âgé, il avoit quatre-vingt-deux ans: on le perdit donc en 1706.

Mais il n'y a point eu de *ſyncritiſme* plus ancien & plus général que le Platonico-Peripatetico-Stoïcien: Ammonius, Porphire, Themiſtius, Julien, Proclus, Marin, Origène, Sineſius, Philopones, Pſellus, Boëthius, Beſſarion, Fran. Pic, Gaza, Patricius, Schalichius, & une infinité de bons eſprits en ont été infectés, en Grece, en Italie, en France, en Angleterre, en Allemagne, depuis les tems les plus reculés, juſqu'aux nôtres, les uns donnant la palme à Platon, les autres l'arrachant à Platon pour en couronner Ariſtote ou Zénon, quelques-uns plus équitables la partageant à-peu-près également entr'eux.

Ce *ſyncrétiſme* diviſoit les eſprits, & expoſoit la philoſophie au mépris des gens du monde; lorſqu'il ſortit de l'école de Ramus & de Mélanchton, une eſpèce de ſecte qu'on pouvoit appeller les philoſophes mixtes: de ce nombre furent Paulus Friſcus, André Libavius, Heizo-Bucherus, Conrad Dutericus, Alſtedius, & d'autres entre leſquels il ne faut pas oublier Keckermann.

Mais perſonne ne tenta la reconciliation d'Ariſtote avec les philoſophes modernes, avec plus de chaleur & de talent que Jean Chriſtophe Sturmius. Il fut d'abord *ſyncrétiſte*, mais cette maniere de philoſopher ne tarda pas à lui déplaire; il devint *Eclectique*; il eut une diſpute importante avec Henri Morus, Leibnitz & Schelhammer ſur le principe qui agit dans la nature. Morus y répandoit un eſprit immatériel, mais brute; Leibnitz une force active, propre à chaque molécule, dans laquelle elle s'exerçoit ou tendoit à s'exercer ſelon des loix méchaniques; Schel-hammer, le principe d'Ariſtote.

Leibnitz commença & finit comme Sturmius; je veux dire qu'il paſſa du *ſyncrétiſme* à l'*Eclectiſme*.

Il paroît par ce que nous avons dit de cette ſecte,

qu'elle a peu fait pour le progrès de la philoſophie, qu'on lui doit peu de vérités, & qu'il ne s'en eſt fallu de rien qu'elle ne nous ait engagé dans des diſputes ſans fin.

Il s'agit bien de concilier un philoſophe avec un autre philoſophe ; & qu'eſt-ce que cela nous importe ? Ce qu'il faut ſavoir, c'eſt qui eſt-ce qui a tort ou raiſon.

Il s'agit bien de ſavoir ſi un ſyſtème de philoſophie s'accorde avec l'Ecriture ou non ; & qu'eſt-ce que cela nous importe ? Ce qu'il faut ſavoir, c'eſt s'il eſt conforme à l'expérience ou non.

Quelle eſt l'autorité que le philoſophe doit avoir pour ſoi ? celle de la nature, de la raiſon, de l'obſervation & de l'expérience.

Il ne doit le ſacrifice de ſes lumieres à perſonne, pas même à Dieu, puiſque Dieu même nous conduit par l'intelligence des choſes qui nous ſont connues, à la croyance de celles que nous ne concevons pas.

Tandis que tant d'eſprits s'occupoient à concilier Platon avec Ariſtote, Ariſtote avec Zénon, les uns & les autres avec Jeſus-Chriſt ou avec Moïſe ; le tems ſe paſſoit, & la vérité s'arrêtoit.

Depuis que l'éclectiſme a prévalu, que ſont devenus tous les ouvrages des *ſyncrétiſtes* ? ils ſont oubliés.

SYNCRITIQUE REMEDE. (*Medec. anc.*) Les méthodiſtes nommerent *remedes ſyncritiques* ceux qui ſont d'une nature coercitive & aſtringente ; Theſſalus écrivit un volume entier ſur ces remedes, & deux pages auroient ſuffi. (*D. J.*)

SYNDERESE, ſ. f. (*Gram.*) reproche ſecret de la conſcience. La marque la plus complete de la ſcélerateſſe parfaite, ſeroit le défaut de *ſyndereſe* ; mais on n'en vient point là.

SYNDESMO-GLOSSE, *en Anatomie*, nom d'une partie de muſcles de la langue qui viennent de la partie moyenne du ligament qui unit l'os hyoïde avec le cartilage thiroïde, & ſe termine à la partie poſtérieure de la langue, & à la partie latérale du pharynx. *Voyez* SYNDESMO-PHARYNGIEN.

SYNDESMOLOGIE, *en Anatomie*, la partie qui traite des ligamens ; ce mot vient du grec συν enſemble, du verbe δεμειν, *unir*, & λογος, *traité*, c'eſt-à-dire *diſcours* ſur ce qui unit enſemble, ou *traité* des ligamens.

Weitbrecht, profeſſeur en Anatomie à Petersbourg, nous a laiſſé un *traité in* 4°. ſur les ligamens, intitulé *ſyndeſmologie*, imprimé à Petersbourg en 1742 ; c'eſt le ſeul *traité* que nous ayons ſur cette matiere, il eſt orné de figures qui ne ſont pas eſtimées par la beauté de la gravure, comme la plupart des figures anatomiques, mais par leur exactitude. Tous les connoiſſeurs en font un très-grand cas.

SYNDESMO-PHARYNGIEN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muſcles qui viennent de la partie moyenne, & quelquefois de la partie inférieure des ligamens qui uniſſent les cornes ſupérieures du cartiſage thyroïde avec les grandes cornes de l'os hyoïde ; de-là vont aux parties latérales & ſupérieures du pharynx & de la langue. *Voyez* SYNDESMO-GLOSSE.

SYNDIC, ſ. m. *en matiere de Gouvernement & de Commerce*, eſt un officier chargé des affaires d'une ville ou d'une communauté ; c'eſt lui qui convoque les aſſemblées, & qui fait les repréſentations au miniſtere & au magiſtrat, *&c.* ſuivant l'exigence des cas.

Ce mot dérive du latin *ſyndicus*, ou plutôt du grec *ſyndycos*, qui ſignifie la même choſe.

Le *ſyndic* eſt chargé de répondre de la conduite du corps ; il fait & reçoit les mémoires qui regardent les affaires ou les intérêts de la communauté ; il contrôle & corrige les actions & les fautes des particuliers qui dépendent de la communauté, ou du-moins il les fait blâmer ou réprimander dans les aſſemblés publiques. Dans le fond, le *ſyndic* eſt en même tems l'agent & le cenſeur de la communauté. La plûpart des compagnies de Paris & d'autres villes, comme les univerſités & les communautés des arts & métiers, ont leur *ſyndic* auſſi bien que la plûpart des villes de Provence & de Languedoc.

On appelle auſſi *ſyndic*, celui qui eſt chargé de ſolliciter une affaire commune, & où il eſt intéreſſé lui-même ; comme il arrive en particulier dans les directions où il ſe trouve pluſieurs créanciers d'un même débiteur qui a fait banqueroute, ou qui eſt mort inſolvable. *Voyez* AVOCAT, *&c.*

Le premier magiſtrat de la ville de Genève, s'appelle *ſyndic* ; il y a quatre *ſyndics* pour chaque année ; le plus ancien préſide au conſeil des vingt-cinq, qui eſt conſeil principal de la ville, & où l'on décide de toutes les affaires, tant civiles que politiques : les trois autres *ſyndics* élus ne peuvent revenir en charge qu'au bout de quatre ans ; de ſorte que le ſyndicat roule entre ſeize perſonnes, que l'on choiſit toujours dans le nombre de ceux qui compoſent le conſeil des vingt-cinq.

Syndic eſt auſſi le nom que le roi Louis XIV. a accordé par les arrêts de ſon conſeil d'état pour l'érection des chambres particulieres de commerce dans quelques villes de ſon royaume aux marchands, négocians ou autres qui compoſent leſdites chambres. Ceux de Rouen ſont appellés *ſyndics du commerce de la province de Normandie* : à Lille ſimplement *ſyndics de la chambre de commerce* : dans les autre villes ce ſont des députés ou directeurs. *Voyez* CHAMBRE DE COMMERCE, DÉPUTÉS DU COMMERCE, *&c.* *Dictionnaire de commerce, tome III. lettre V. p. 256.*

SYNDIC, (*Littér. grec.*) συνδικος ; ce mot avoit en grec deux ſignifications ; il ſignifioit en premier lieu, tout orateur commis pour défendre avec un autre, la même cauſe. En ſecond lieu, il déſignoit un orateur choiſi, & député pour ſoutenir les prérogatives d'une ville, ou d'une nation entiere. Ainſi nous liſons dans Plutarque, que les Athéniens élurent Ariſtide pour *ſyndic*, & le chargerent de plaider au nom de leurs citoyens, la cauſe de toute la Grece, on ne pouvoit pas être deux fois *ſyndic* dans ce dernier ſens. Nous avons emprunté le terme de *ſyndic*, mais nous en avons un peu détourné la ſignification, car en France il veut dire celui qui eſt élu pour prendre ſoin des affaires d'une communauté, ou d'un corps dont il eſt membre. (*D. J.*)

SYNDICAT, charge ou fonction de ſyndic ; il ſe dit auſſi du tems que le ſyndic reſte en charge.

SYNDROME, (*Lexic. méd.*) de δρέμω, *courir*, de συν, & συνδρόμη veut dire un *concours*. C'eſt un mot introduit en Médecine par la ſecte des empiriques, qui l'employoient pour exprimer le concours des ſymptomes ; tels que ſont, dans la pléthore, la diſtenſion des vaiſſeaux, la rougeur, la peſanteur du corps, l'inhabilité au mouvement, la tenſion des membres, un ſentiment douloureux de laſſitude. Ils joignoient à tous ces ſignes une vie paſſée dans l'inaction, une conſtitution vorace, & la ſuppreſſion des excrétions ordinaires. Voilà la *ſyndrome* pléthorique, qui demandoit alors la ſaignée ; les Empiriques formerent de même la *ſyndrome* de la plûpart des maladies, bien plus difficile que celle de la pléthore ; mais Galien tourne en ridicule la conduite des empiriques dans leurs *ſyndromes*, parce que, dit-il, elles arrivent fort rarement, & en même tems lentement ; enſorte que ſi le médecin vouloit attendre ſa *ſyndrome* de tous les ſymptomes pour des remedes, il lui arriveroit ſouvent de commencer la cure trop tard. (*D. J.*)

SYNE, (*Chronolog. éthiop.*) nom du dixieme mois de l'année éthiopienne. Il commence le 26 Mai du calendrier Julien. (*D. J.*)

SYNECDOQUE *ou* SYNECDOCHE, ſ. f. (*Gram.*) *cet article eſt en entier de* M. du Marſais: *trop. part. II. art. iv. p. 97. Ce que j'y ai inſéré du mien, je l'ai mis à l'ordinaire entre deux crochets* [ ].

On écrit ordinairement *ſynecdoche:* [c'eſt l'orthographe étymologique]; voici les raiſons qui me déterminent à écrire *ſynecdoque.*

1°. Ce mot n'eſt point un mot vulgaire qui ſoit dans la bouche des gens du monde, enſorte qu'on puiſſe les conſulter pour connoître l'uſage qu'il faut ſuivre par rapport à la prononciation de ce mot.

2°. Les gens de lettres que j'ai conſultés le prononcent différemment; les uns diſent *ſynecdoche* à la françoiſe, comme *roche;* & les autres ſoutiennent avec Richelet qu'on doit prononcer *ſynecdoque.*

3°. Ce mot eſt tout grec, Συνεκδοχη, *comprehenſio;* il faut donc le prononcer en conſervant au χ ſa prononciation originale: c'eſt ainſi qu'on prononce & qu'on écrit *époque*, ἐποχη; *monarque*, μοναρχης, μόναρχος; *Pentateuque*, Πεντάτευχος; *Andromaque*, Ἀνδρομάχη; *Télémaque*, Τηλέμαχος, &c. On conſerve la même prononciation dans *écho*, ἠχω; *école* (ſchola) σχολη, &c.

Je crois donc que *ſynecdoque* étant un mot ſcientifique, qui n'eſt point dans l'uſage vulgaire, il faut l'écrire d'une maniere qui n'induiſe pas à une prononciation peu convenable à ſon origine.

4°. L'uſage de rendre par *ch* le χ des Grecs, a introduit une prononciation françoiſe dans pluſieurs mots que nous avons pris des Grecs. Ces mots étant devenus communs, & l'uſage ayant fixé la maniere de les prononcer & de les écrire, reſpectons l'uſage; prononçons *cathéchiſme*, *machine*, *chimere*, *archidiacre*, *architecte*, &c. Comme nous prononçons *chi* dans les mots françois: mais encore un coup, *ſynecdoque* n'eſt point un mot vulgaire; écrivons donc & prononçons *ſynecdoque.*

Ce terme ſignifie *compréhenſion:* en effet dans la *ſynecdoque*, on fait concevoir à l'eſprit plus ou moins que le mot dont on ſe ſert, ne ſignifie dans le ſens propre.

Quand au lieu de dire d'un homme qu'il aime *le vin*, je dis qu'il aime *la bouteille;* c'eſt une ſimple métonymie (*voyez* MÉTONYMIE); c'eſt un nom pour un autre; mais quand je dis, cent *voiles* pour cent *vaiſſeaux*, non-ſeulement je prends un nom pour un autre; mais je donne au mot *voiles* une ſignification plus étendue que celle qu'il a dans le ſens propre; je prends la partie pour le tout.

La *ſynecdoque* eſt donc une eſpece de métonymie, par laquelle on donne une ſignification particuliere, à un mot qui, dans le ſens propre, a une ſignification plus générale; ou au contraire, on donne une ſignification générale à un mot qui, dans le ſens propre, n'a qu'une ſignification particuliere. En un mot, dans la métonymie, je prends un nom pour un autre, au lieu que dans *ſynecdoque*, je prends le *plus* pour le *moins*, ou le *moins* pour le *plus.*

Voici les différentes ſortes de *ſynecdoques* que les Grammairiens ont remarquées.

I. *ſynecdoque du genre:* comme quand on dit, *les mortels* pour *les hommes;* le terme de *mortels* devroit pourtant comprendre auſſi les animaux, qui ſont ſujets à la mort auſſi bien que nous: ainſi, quand par *les mortels* on n'entend que *les hommes*, c'eſt une *ſynecdoque du genre;* on dit le *plus* pour le *moins.*

Dans l'Ecriture-ſainte, *créature* ne ſignifie ordinairement que *les hommes; euntes in mundum univerſum, prædicate evangelium omni* CREATURÆ: *Marc. xvj 15.* C'eſt encore ce qu'on appelle la *ſynecdoque* du genre, parce qu'alors un mot générique ne s'entend que d'une eſpece particuliere: *créature* eſt un mot générique, puiſqu'il comprend toutes les eſpeces de choſes créées, les arbres, les animaux, les métaux, &c. Ainſi lorſqu'il ne s'entend que des hommes, c'eſt une *ſynecdoque* du genre, *c. à. d.* que ſous le nom du genre, on ne conçoit, on n'exprime qu'une eſpece particuliere; on reſtreint le mot générique à la ſimple ſignification d'un mot qui ne marque qu'une eſpece.

Nombre eſt un mot qui ſe dit de tout aſſemblage d'unités: les latins ſe ſont quelquefois ſervi de ce mot en le reſtreignant à une eſpece particuliere.

1°. Pour marquer l'harmonie, le chant: il y a dans le chant une proportion qui ſe compte. Les Grecs appellent auſſi ῥυθμὸς *numerus*, tout ce qui ſe fait avec une certaine proportion: *quidquid certo modo & ratione fit.*

. . . . Numeros *memini, ſi verba tenerem.*

« Je me ſouviens de la meſure, de l'harmonie, de » la cadence, du chant, de l'air; mais je n'ai pas retenu » les paroles ». *Virg. écl. ix. 46.*

2°. *Numerus* ſe prend encore en particulier pour les vers; parce qu'en effet les vers ſont compoſés d'un certain nombre de piés ou de ſyllabes: *ſcribimus numeros. Perſ. ſat. j. 3.* nous faiſons des vers.

3°. En françois nous nous ſervons auſſi de *nombre* ou de *nombreux*, pour marquer une certaine harmonie, certaines meſures, proportions ou cadences, qui rendent agréable à l'oreille un air, un vers, une période, un diſcours. Il y a un certain *nombre* qui rend les périodes harmonieuſes. On dit d'une période qu'elle eſt fort *nombreuſe*, *numeroſa oratio;* c. à. d. que le nombre des ſyllabes qui la compoſent eſt ſi bien diſtribué, que l'oreille en eſt frappée agréablement: *numerus* a auſſi cette ſignification en latin. *In oratione* numerus *latinè, græcè* ῥυθμος, *ineſſe dicitur. . . . Ad capiendas aures*, ajoûte Cicéron. *Orat. n. 51. aliter 170. 171. 172.* numeri *ab oratore quæruntur;* & plus bas, il s'exprime en ces termes: *Ariſtoteles verſum in oratione vetat eſſe*, numerum *jubet;* Ariſtote ne veut point qu'il ſe trouve un vers dans la proſe, *c. à. d.* qu'il ne veut point que lorſqu'on écrit en proſe, il ſe trouve dans le diſcours le même aſſemblage de piés, ou le même nombre de ſyllabes qui forment un vers: il veut cependant que la proſe ait de l'harmonie; mais une harmonie qui lui ſoit particuliere, quoiqu'elle dépende également du nombre des ſyllables & de l'arrangement des mots.

II. Il y a au contraire la *ſynecdoque de l'eſpece:* c'eſt lorſqu'un mot qui dans le ſens propre ne ſignifie qu'une eſpece particuliere, ſe prend pour le genre. C'eſt ainſi qu'on appelle quelquefois *voleur* un *méchant homme:* c'eſt alors prendre le moins pour marquer le plus.

Il y avoit dans la Theſſalie, entre le mont Oſſa & le mont Olympe, une fameuſe plaine appellée *Tempé*, qui paſſoit pour un des plus beaux lieux de la Grece. Les poëtes grecs & latins ſe ſont ſervis de ce mot particulier pour marquer toutes ſortes de belles campagnes. « Le doux ſommeil, dit Horace, *III. od. j.* » 22. n'aime point le trouble qui regne chez les » grands; il ſe plaît dans les petites maiſons de bergers, à l'ombre d'un ruiſſeau, ou dans ces agréables campagnes dont les arbres ne ſont agités que » par le zéphyre »; & pour marquer ces campagnes, il ſe ſert de *Tempe:*

. . . . . *Somnus agreſtium*
Lenis virorum non humiles domos
Faſtidit, umbroſamque ripam,
Non zephyris agitata Tempe.

[M. du Marſais eſt trop au-deſſus des hommes ordinaires, pour qu'il ne ſoit pas permis de faire ſur ſes écrits quelques obſervations critiques. La traduction qu'il donne ici du paſſage d'Horace, n'a pas, ce me ſemble, toute l'exactitude exigible; & je ne ſais s'il n'eſt pas de mon devoir d'en remarquer les fautes. « On peut toujours relever celles des grands hom- » mes, dit M. Duclos, *préf. de l'hiſt. de Louis XI.* » peut-être ſont-ils les ſeuls qui en ſoient dignes, & » dont la critique ſoit utile ».

N'aime point le trouble qui regne chez les grands ; il n'y a rien dans le texte qui indique cette idée ; c'eſt une interpollation qui énerve le texte au-lieu de l'enrichir, & peut-être eſt-ce une fauſſeté.

Non faſtidit n'eſt pas rendu par *il ſe plaît :* le poëte va au-devant des préjugés qui regardent avec dédain l'état de médiocrité ; ceux qui penſent ainſi s'imaginent qu'on ne peut pas y dormir tranquilement, & Horace les contredit, en reprenant négativement ce qu'ils pourroient dire poſitivement, *non faſtidit :* cette négation eſt également néceſſaire dans toutes les traductions ; c'eſt un trait caractériſtique de l'original.

Les petites maiſons de bergers : l'uſage de notre langue a attaché à *petites maiſons*, quand il n'y a point de complément, l'idée d'un hôpital pour les fous ; & quand ces mots ſont ſuivis d'un complément, l'idée d'un lieu deſtiné aux folies criminelles des riches libertins : d'ailleurs le latin *humiles domos* dit autre choſe que *petites maiſons ;* le mot *humiles* peint ce qui a coutume d'exciter le mépris de ceux qui ne jugent que par les apparences, & il eſt ici en oppoſition avec *non faſtidit ;* l'adjectif *petit* ne fait pas le même contraſte.

Virorum agreſtium, ne ſignifie pas ſeulement les *bergers*, mais en général tous ceux qui habitent & cultivent la campagne, *les habitans de la campagne.* Je ſais bien que l'on peut, par la *ſynecdoque* même, nommer l'eſpece pour le genre ; mais ce n'eſt pas dans la traduction d'un texte qui exprime le genre, & qui peut être rendu fidélement ſans forcer le génie de la langue dans laquelle on le traduit.

L'ombre d'un ruiſſeau ; c'eſt un véritable barbariſme, les ruiſſeaux n'ont pas d'ombre : *umbroſam ripam* ſignifie *un rivage couvert d'ombre :* au-ſurplus il n'eſt ici queſtion ni de ruiſſeau, ni de riviere, ni de fleuve ; c'eſt effacer l'original que de le ſurcharger ſans beſoin.

Zephyris agitata Tempe : il n'y a dans ce texte aucune idée d'*arbres ;* il s'agit de tout ce qui eſt dans ces campagnes, arbres, arbriſſeaux, herbes, fleurs, ruiſſeaux, troupeaux, habitans, *&c.* La copie doit préſenter cette généralité de l'original. Il me ſemble auſſi, que ſi notre langue ne nous permet pas de conſerver la *ſynecdoque* de l'original, parce que *Tempé* n'entre plus dans le ſyſtème de nos idées voluptueuſes, nous devons du-moins en conſerver tout ce qu'il eſt poſſible, en employant le ſingulier pour le pluriel ; ce ſera ſubſtituer la *ſynecdoque* du nombre à celle de l'eſpece, & dans le même ſens, du *moins* par le *plus.*

Voici donc la traduction que j'oſe oppoſer à celle de M. du Marſais. « Le ſommeil tranquille ne dédai» gne ni les humbles chaumieres des habitans de la » campagne, ni un rivage couvert d'ombre, ni une » plaine délicieuſe perpétuellement careſſée par les » zéphyres ».]

Le mot de *corps* & le mot d'*ame* (c'eſt M. du Marſais qui continue), ſe prennent auſſi quelquefois ſéparément pour tout l'homme : on dit populairement, ſur-tout dans les provinces, *ce corps-là* pour *cet homme-là ; voilà un plaiſant corps*, pour dire *un plaiſant perſonnage.* On dit auſſi qu'*il y a cent mille ames dans une ville*, c'eſt-à-dire *cent mille habitans. Omnes animæ domûs Jacob* (Geneſ. *xlvj. 27.*) toutes les perſonnes de la famille de Jacob. *Genuit ſexdecim animas*, (*ibid. 18.*) il eut ſeize enfans.

III. *Synecdoque dans le nombre ;* c'eſt lorſqu'on met un ſingulier pour un pluriel, ou un pluriel pour un ſingulier.

1°. *Le Germain révolté*, c'eſt-à-dire, les Germains, les Allemands. *L'ennemi vient à nous*, c'eſt-à-dire, *les ennemis.* Dans les hiſtoriens latins on trouve ſouvent *pedes* pour *pedites*, *le fantaſſin* pour *les fantaſſins*, *l'infanterie.*

2°. Le pluriel pour le ſingulier. Souvent dans le ſtyle ſérieux on dit *nous* au-lieu de *je* ; & de même, *il eſt écrit dans les prophetes*, c'eſt-à-dire, dans un livre de quelqu'un des prophetes ; *quod dictum eſt per prophetas.* Matt. *ij. 23.*

3°. Un nombre certain pour un nombre incertain. *Il me l'a dit dix fois, vingt fois, cent fois, mille fois*, c'eſt-à-dire, *pluſieurs fois.*

4°. Souvent pour faire un compte rond, on ajoute ou l'on retranche ce qui empêche que le compte ne ſoit rond : ainſi on dit, *la verſion des ſeptante*, au-lieu de dire *la verſion des ſoixante & douze interprètes*, qui, ſelon les peres de l'Egliſe, traduiſirent l'Ecriture-ſainte en grec, à la priere de Ptolémée Philadelphe, roi d'Egypte, environ 300 ans avant Jeſus-Chriſt. Vous voyez que c'eſt toujours ou le *plus* pour le *moins*, ou au contraire le *moins* pour le *plus.*

IV. *La partie pour le tout, & le tout pour la partie.* Ainſi *la tête* ſe prend quelquefois pour tout l'homme : c'eſt ainſi qu'on dit communément, *on a payé tant par tête*, c'eſt-à-dire, tant pour chaque perſonne ; *une tête ſi chere*, c'eſt-à-dire, *une perſonne ſi précieuſe, ſi fort aimée.*

Les poëtes diſent, *après quelques moiſſons, quelques étés, quelques hivers*, c'eſt-à-dire, *après quelques années.*

L'onde, dans le ſens propre, ſignifie *une vague, un flot* ; cependant les poëtes prennent ce mot ou pour la mer, ou pour l'eau d'une riviere, ou pour la riviere même. Quinault, *Iſis, act. I. ſc. 3.*

Vous juriez autrefois que cette onde *rebelle*
Se feroit vers ſa ſource une route nouvelle,
Plutôt qu'on ne verroit votre cœur dégagé :
Voyez couler ces flots dans cette vaſte plaine ;
C'eſt le même penchant qui toujours les entraîne ;
Leur cours ne change point, & vous avez changé.

Dans les poëtes latins, *la poupe* ou *la proue* d'un vaiſſeau ſe prennent pour tout le vaiſſeau. On dit en françois *cent voiles*, pour dire cent vaiſſeaux *Tectum* (le toit) ſe prend en latin pour toute la maiſon. *Æneam in regia ducit tecta*, elle mene Enée dans ſon palais. *Æn. I. 636.*

La porte, & même *le ſeuil* de la porte, ſe prennent auſſi en latin pour toute la maiſon, tout le palais, tout le temple. C'eſt peut-être par cette eſpece de *ſynecdoque* qu'on peut donner un ſens raiſonnable à ces vers de Virgile. *Æn. I. 509.*

Tum foribus divæ, mediâ teſtudine templi,
Septa armis, ſolioque altè ſubnixa reſedit.

Si Didon étoit aſſiſe à la porte du temple, *foribus divæ*, comment pouvoit-elle être aſſiſe en même tems ſous le milieu de la voûte, *mediâ teſtudine ?* C'eſt que par *foribus divæ*, il faut entendre d'abord en général le temple ; elle vint au temple, & ſe plaça ſous la voûte.

[Ne pourroit-on pas dire auſſi que Didon étoit aſſiſe au milieu du temple & aux portes de la déeſſe, c'eſt-à-dire, de ſon ſanctuaire ? Cette explication eſt toute ſimple, & de l'autre part la figure eſt tirée de bien loin.

Lorſqu'un citoyen romain étoit fait eſclave, ſes biens appartenoient à ſes héritiers ; mais s'il revenoit dans ſa patrie, il rentroit dans la poſſeſſion & jouiſſance de tous ſes biens : ce droit, qui eſt une eſpece de droit de retour, s'appelloit en latin, *jus poſtliminii* ; de *poſt* (après), & de *limen* (le ſeuil de la porte, l'entrée).

Porte, par *ſynecdoque* & par antanomaſe, ſignifie auſſi la cour du grand-ſeigneur, de l'empereur turc. On dit, *faire un traité avec la porte*, c'eſt-à-dire, *avec la cour ottomane.* C'eſt une façon de parler qui nous vient des Turcs : ils nomment *porte* par excellence, la porte du ſerrail ; c'eſt le palais du ſultan ou empereur

empereur turc ; & ils entendent par ce mot ce que nous appellons *la cour.*

Nous disons, *il y a cent feux dans ce village*, c'est-à-dire *cent familles.*

On trouve aussi des noms de villes, de fleuves, ou de pays particuliers, pour des noms de provinces & de nations. Ovide, *Métam. I. 61.*

Eurus ad Auroram, Nabathæaque regna recessit.

Les Pélagiens, les Argiens, les Doriens, peuples particuliers de la Grece, se prennent pour tous les Grecs, dans Virgile & dans les autres poëtes anciens.

On voit souvent dans les poëtes *le Tibre* pour les Romains ; *le Nil* pour les Egyptiens ; *la Seine* pour les François.

Cùm Tiberi, Nilo gratia nulla fuit.
Prop. II. *Eleg. xxxiij. 20.*

Per Tiberim, *Romanos ; per* Nilum *Ægyptios intelligito.* Beroald. *in Propert.*

Chaque climat produit des favoris de Mars,
La Seine a des Bourbons, le Tibre a des Césars.
Boileau, *Ep. I.*

Fouler aux piés l'orgueil & du Tage & du Tibre.
Id. Disc. au roi.

Par *le Tage*, il entend les Espagnols ; le Tage est une des plus célebres rivieres d'Espagne.

V. On se sert souvent du nom de LA MATIERE POUR marquer LA CHOSE QUI EN EST FAITE : le pain ou quelqu'autre arbre se prend dans les poëtes pour un vaisseau : on dit communément *de l'argent*, pour des pieces d'argent, de la monnoie. Le *fer* se prend pour l'épée ; *périr par le fer.* Virgile s'est servi de ce mot pour le soc de la charrue : *I. Georg. 50.*

At priùs ignotum ferro quàm scindimus æquor.

M. Boileau, dans son ode sur la prise de Namur, a dit *l'airain*, pour dire *les canons :*

Et par cent bouches horribles
L'airain *sur ces monts terribles*
Vomit le fer & la mort.

L'airain, en latin *æs*, se prend aussi fréquemment pour la monnoie, les richesses ; la premiere monnoie des Romains étoit de cuivre : *æs alienum*, le cuivre d'autrui, c'est-à-dire, le bien d'autrui qui est entre nos mains, nos dettes, ce que nous devons. Enfin, *æra* se prend pour des vases de cuivre, pour des trompettes, des armes, en un mot pour tout ce qui se fait de cuivre. [Nous disons pareillement *des bronzes*, pour des ouvrages de bronze].

Dieu dit à Adam, tu es poussiere, & tu retourneras en poussiere, *pulvis es, & in pulverem reverteris ; Genes. iij. 19.* c'est-à-dire, tu as été fait de poussiere, tu as été formé d'un peu de terre.

Virgile s'est servi du nom de l'éléphant pour marquer simplement de l'ivoire ; *ex auro, solidoque elephanto*, Georg. III. 26. *Dona dehinc auro gravia sectoque elephanto*, *Æn. III. 464.* C'est ainsi que nous disons tous les jours *un castor*, pour dire un chapeau fait de poil de castor, *&c.*

Tum pius Æneas hastam jacit : illa per orbem
Ære cavum triplici per linea terga, tribusque
Transiit intextum tauris opus. Æn. X. 783.

Le pieux Enée lança sa *haste* (pique, lance. *Voyez* le pere de Montfaucon, *tom. IV. p. 65*), avec tant de force contre Mézence, qu'elle perça le bouclier fait de trois plaques de cuivre, & qu'elle traversa les piquures de toile, & l'ouvrage fait de trois *taureaux*, c'est-à-dire, de trois *cuirs.* Cette façon de parler ne seroit pas entendue en notre langue.

Mais il ne faut pas croire qu'il soit permis de prendre indifféremment un nom pour un autre, soit par métonymie, soit par *synecdoque :* il faut, encore un coup, que les expressions figurées soient autorisées par l'usage, ou du-moins que le sens littéral qu'on veut faire entendre, se présente naturellement à l'esprit sans révolter la droite raison, & sans blesser les oreilles accoutumées à la pureté du langage. Si l'on disoit qu'une armée navale étoit composée de cent *mâts*, ou de cent *avirons*, au-lieu de dire cent *voiles* pour cent *vaisseaux*, on se rendroit ridicule : chaque partie ne se prend pas pour le tout, & chaque nom générique ne se prend pas pour une espece particuliere, ni tout nom d'espece pour le genre ; c'est l'usage seul qui donne à son gré ce privilege à un mot plutôt qu'à un autre.

Ainsi quand Horace a dit, *I. od. j. 24.* que les combats sont en horreur aux meres, *bella matribus detestata* ; je suis persuadé que ce poëte n'a voulu parler précisément que des meres. Je vois une mere allarmée pour son fils qu'elle sait être à la guerre, ou dans un combat dont on vient de lui apprendre la nouvelle : Horace excite ma sensibilité en me faisant penser aux allarmes où les meres sont alors pour leurs enfans ; il me semble même que cette tendresse des meres est ici le seul sentiment qui ne soit pas susceptible de foiblesse ou de quelqu'autre interprétation peu favorable : les allarmes d'une maîtresse pour son amant n'oseroient pas toujours se montrer avec la même liberté, que la tendresse d'une mere pour son fils. Ainsi quelque déférence que j'aie pour le savant pere Sanadon, j'avoue que je ne saurois trouver une *synecdoque* de l'espece dans *bella matribus detestata.* Le pere Sanadon, *poésies d'*Horace, *tom. I. pag. 7.* croit que *matribus* comprend ici même *les jeunes filles :* voici sa traduction : *les combats qui sont pour les femmes un objet d'horreur.* Et dans les remarques, *p. 12.* il dit, que « les meres redoutent la guerre » pour leurs époux & pour leurs enfans ; mais les » jeunes filles, ajoute-t-il, ne DOIVENT pas moins » la redouter pour les objets d'une tendresse légitime que la gloire leur enleve, en les rangeant sous » les drapeaux de Mars. Cette raison m'a fait prendre *matres* dans la signification la plus étendue, » comme les poëtes l'ont souvent employé. Il me » semble, ajoute-t-il que ce sens fait ici un plus bel » effet ».

Il ne s'agit pas de donner ici des instructions aux jeunes filles, ni de leur apprendre ce qu'elles doivent faire, lorsque *la gloire leur enleve l'objet de leur tendresse, en les rangeant sous les drapeaux de Mars*, c'est à-dire, lorsque leurs amans sont à la guerre ; il s'agit de ce qu'Horace a pensé. [Il me semble qu'il devroit pareillement n'être question ici que de ce qu'a réellement pensé le pere Sanadon, & non pas du ridicule que l'on peut jetter sur ses expressions, au moyen d'une interprétation maligne : le mot *doivent* dont il s'est servi, & que M. du Marsais a fait imprimer en gros caracteres, n'a point été employé pour désigner *une instruction* ; mais simplement pour caractériser *une conséquence naturelle* & connue de la tendresse des jeunes filles pour leurs amans, en un mot, pour exprimer affirmativement un fait. C'est un tour ordinaire de notre langue, qui n'est inconnu à aucun homme de lettres : ainsi il y a de l'injustice à y chercher un sens éloigné, qui ne peut que compromettre de plus en plus l'honnêté des mœurs, déja trop efficacement attaquée dans d'autres écrits réellement scandaleux]. Or il me semble, continue M. du Marsais, que le terme de *meres* n'est relatif qu'à *enfans* ; il ne l'est pas même à *époux*, encore moins aux *objets d'une tendresse légitime.* J'ajouterois volontiers que les jeunes filles s'opposent à ce qu'on les confonde sous le nom de *meres.* Mais pour parler plus sérieusement, j'avoue

que lorſque je lis dans la traduction du pere Sanadon, que *les combats ſont pour les femmes un objet d'horreur*, je ne vois que des femmes épouvantées; au-lieu que les paroles d'Horace me font voir une mere attendrie : ainſi je ne ſens point que l'une de ces expreſſions puiſſe jamais être l'image de l'autre; & bien loin que la traduction du pere Sanadon faſſe ſur moi un plus bel effet, je regrette le ſentiment tendre qu'elle me fait perdre. Mais venons à la *ſynecdoque*.

Comme il eſt facile de confondre cette figure avec la métonymie, je crois qu'il ne ſera pas inutile d'obſerver ce qui diſtingue la *ſynecdoque* de la métonymie. C'eſt,

1°. Que la *ſynecdoque* fait entendre le *plus* par un mot qui dans le ſens propre ſignifie le *moins*; ou au au contraire elle fait entendre le *moins* par un mot qui dans le ſens propre marque le *plus*.

2°. Dans l'une & l'autre figure il y a une relation entre l'objet dont on veut parler, & celui dont on emprunte le nom; car s'il n'y avoit point de rapport entre ces objets, il n'y auroit aucune idée acceſſoire, & par conſéquent point de trope : mais la relation qu'il y a entre les objets, dans la métonymie, eſt de telle ſorte, que l'objet dont on emprunte le nom, ſubſiſte indépendamment de celui dont il réveille l'idée, & ne forme point un enſemble avec lui; tel eſt le rapport qui ſe trouve entre la *cauſe* & *l'effet*, entre *l'auteur* & ſon *ouvrage*, entre *Cerès* & le *blé*, entre le *contenant* & le *contenu*, comme entre la *bouteille* & le *vin* : au-lieu que la liaiſon qui ſe trouve entre les objets, dans la *ſynecdoque*, ſuppoſe que ces objets forment un enſemble, comme le *tout* & la *partie*; leur union n'eſt point un ſimple rapport, elle eſt plus intérieure & plus indépendante. C'eſt ce qu'on peut remarquer dans les exemples de l'une & de l'autre de ces figures. *Voyez* TROPE. (*E. R. M. B.*)

SYNECPHONESE *ou* SYNÉRESE, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt une figure de diction, par laquelle on ſe débarraſſe d'une ſyllabe, ſans rien retrancher des élemens du mot; ce qui ſe fait en prononçant, d'un ſeul coup de voix, deux ſons conſécutifs qui, dans l'uſage ordinaire, ſe prononcent en deux coups. C'eſt ainſi que l'on trouve *aureis* en deux ſyllabes longues, à la fin d'un vers hexametre; *dependent lychni laquearibus aūrēis :* (Virg.) *ſūadet* pour *ſŭădet*; *ſuadet enim veſana fames.* (id.), *&c. Voyez* la *méthode latine de P. R. Traité de la poéſie latine, ch. iij. §. 5.*

Les anciens grammairiens donnoient à cette figure le nom de *ſynecphoneſe*, lorſque l'une des deux voyelles étoit entierement ſupprimée dans la prononciation, & qu'elles faiſoient une fauſſe diphtongue; comme dans *alvearia*, ſi, pour le prononcer en quatre ſyllabes, on dit *alvaria*, de même que nous diſons *Jan* au lieu *Jean*. Au contraire, ils l'appelloient *ſynéreſe*, lorſque les deux ſons étoient conſervés & fondus en une diphtongue vraie, comme dans *cui*, ſi nous le prononçons de même que notre mot françois *lui*.

Mais comme nous ne ſommes plus en état de juger de la vraie prononciation du latin, ni de diſcerner entre leurs vraies & leurs fauſſes diphtongues, & que ces termes ſont abſolument propres à leur proſodie; nous ferons mieux de les regarder comme ſynonymes par rapport à nous.

Synecphoneſe vient de σὺν, *cùm*, & du verbe ἐκφωνέω, *enuncio;* comme pour dire, *duorum ſimul ſonorum enunciatio.*

Synéreſe vient auſſi de σὺν, *cùm*, & du verbe αἱρέω, *capio*; comme ſi l'on vouloit dire, *duorum ſonorum complexio.* (*E. R. M. B.*)

SYNGRAPHE, ſ. m. (*Droit rom.*) nom que les Romains donnoient aux billets, promeſſes & obligations qu'ils faiſoient quand ils empruntoient de l'argent.

Le *ſyngraphe* étoit ſcellé de l'anneau du débiteur, où étoit gravé ſon cachet; c'eſt dans ce ſens que l'affranchi de Trimalcion, qui querelle ſi vivement Aſcylte & Giton, leur dit : « allons ſur la bourſe » emprunter de l'argent; tu verras ſi l'on n'a pas de la » confiance en cet anneau, quoiqu'il ne ſoit que de » fer. *Voyez* Pline, *l. XXXIII. c. j.* (*D. J.*)

SYNNADA, ORUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Phrygie, & voiſine de celle de *Docimia* ou *Docimeum*. Elle n'étoit pas grande du tems de Strabon, *l. XII.* qui en parlant de cette ville dit, *non magna urbs.* Il ajoute que le marbre de *Synnada* étoit en grande réputation. Tite-Live & Ptolomée écrivent auſſi *Synnada* au nombre pluriel.

Etienne le géographe rapporte, qu'on diſoit qu'Acamas errant après la guerre de Troye, arriva dans la Phrygie; qu'y ayant trouvé le prince du pays aſſiégé par ſes ennemis, il lui donna du ſecours, & devint maître d'une contrée où il bâtit cette ville. Il ajoute qu'Acamas, pour peupler ſa ville, raſſembla pluſieurs Macédoniens venus de Grece, & qui s'étoient établis en Aſie; & que de ces gens ramaſſés pour demeurer en un même lieu, que dans la ſuite les habitans du voiſinage corrompirent en celui de *Synnada*, on donna d'abord à la ville le nom de *Synnæa;* on trouve le mot ΣΥΝΝΑΔΕΩΝ ſur diverſes médailles anciennes. Pluſieurs auteurs écrivent encore le nom de cette ville *Synnas, adis;* de ce nombre eſt Martial, *livre IX. épigramme 76.*

De marmore omni, quod Caryſtos invenit
Quod Phrygia Synnas, Afra quod nomas mittit.

Prudence, *adv. Symmach. l. II. v. 246.* ſuit la même ortographe.

Et quæ ſaxa Paros ſecat, & quæ punica rupes,
Quæ viridis Lacedæmon habet, maculoſaque Synnas.

Stace, *l. I. Silvar. Carn. V. v. 36.* dit auſſi :

Sola nitet flavis Nomadum acciſa metallis
Purpura, ſola cavo Phrygiæ quam Synnados *auro*
Ipſe cruentavit maculis lucentibus Atys.

Ces témoignages nous font voir que la ville de *Synnada*, fourniſſoit un marbre précieux & tacheté. Ce marbre étoit blanc avec des taches rouges, ou couleur de pourpre, comme le remarque Pline, *liv. XXXV. ch. j.* qui au *liv. V. ch. xxix.* écrit *Synnada, dæ*, & donne cette ville pour le lieu où ſe faiſoient les aſſemblées générales de la province. Si cela eſt, il falloit que quoique très-petite, elle fût conſidérable; car les Romains ne mettoient les tribunaux que dans les villes de quelque importance. Dans la ſuite on vit *Synnada*, capitale de la Phrygie ſalutaire, & métropole de la province. (*D. J.*)

SYNNEMENON, adj. *en Muſique;* c'eſt le nom que donnoient les Grecs à leur troiſieme tétracorde, quand il étoit conjoint avec le ſecond, & diviſé d'avec le quatrieme. Quand, au contraire, il étoit conjoint au quatrieme & diviſé d'avec le ſecond, ce même tétracorde prenoit le nom de *diezeugmenon. Voyez* auſſi ce mot, *voyez* auſſi TÉTRACORDE, SYSTEME. (*S*)

SYNNEMENON DIATONOS, étoit *dans l'ancienne Muſique*, la troiſieme corde du tétracorde ſynnemenon dans le genre diatonique; & comme cette troiſieme corde étoit la même que la ſeconde corde du tétracorde diſjoint, elle portoit auſſi le nom de *trite diezeugmenon. Voyez* TRITE, SYSTEME, TÉTRACORDE.

Cette même corde, dans les deux autres genres prenoit le nom du genre où elle étoit employée, mais alors elle ne ſe confondoit pas avec la trite diézeugmenon. *Voyez* GENRE. (*S*)

SYNNEVROSE, ſ. f. (*Anat.*) eſt une eſpece de ſymphyſe ou d'union des os. *Voyez* SYMPHYSE. Ce

mot eſt formé du grec σὺν, *avec*, & νεῦρον, *nerf*, *ligament*.

La *ſynnevroſe* eſt la liaiſon des os par un ligament : c'eſt ainſi que le fémur eſt joint à l'os iſchium, la rotule au tibia. *Voyez* LIGAMENT.

SYNODAL, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt relatif au ſynode, comme un ſtatut *ſynodal*, une ordonance *ſynodale*, c'eſt-à-dire, qui eſt émanée du ſynode. *Voyez* SYNODE. (*A*)

SYNODALES, *épitres*, *terme d'hiſtoire eccléſiaſtique*, étoient des lettres circulaires écrites par le ſynode aux prélats abſens, ou lettres générales adreſſées à tous les fideles, pour les informer de ce qui s'eſt paſſé dans le ſynode.

Dans le recueil des conciles, on trouve une grande quantité de ces lettres *ſynodales*. *Voyez* CONCILE.

SYNODAUX, TÉMOINS, *terme d'hiſtoire eccléſiaſtique*, étoit le nom que l'on donnoit autrefois aux doyens des villes & aux doyens ruraux, parce qu'ils faiſoient des informations, & rendoient compte dans le ſynode épiſcopal des deſordres qui regnoient parmi le clergé & le peuple. *Voyez* DOYEN.

Après que ceux-ci furent déchus de leur autorité, on les remplaça par une autre ſorte de témoins *ſynodaux*, qui reſſembloient à des jurés; c'étoit un prêtre & deux ou trois laïques députés de chaque paroiſſe : enſuite on commença de nommer deux de ces jurés pour chaque diocèſe; & enfin cet office fut conféré aux marguilliers ou anciens du conſiſtoire.

SYNODATIQUE, adj. (*Juriſp.*) eſt le droit que les curés & les abbés qui ſont obligés d'aſſiſter aux ſynodes des évêques, étoient tenus de leur payer : on l'appelle *ſynodatique* parce qu'il ſe payoit ordinairement dans le ſynode, & cathédratique, parce qu'il ſe payoit *pro honore cathedræ*.

Hincmar, archevêque de Reims, reprend pluſieurs évêques, qui convoquoient de fréquens ſynodes pour percevoir plus ſouvent ce droit.

Quelques-uns prétendent que ce droit eſt le même que celui qu'on appelloit *circada*; mais d'autres tiennent que celui-ci eſt le même que le droit de procuration.

Quoi qu'il en ſoit de l'identité de ces deux droits, l'uſage des *ſynodatiques* eſt très-ancien dans l'Egliſe.

Le concile de Braga, en 572, en parle comme d'un uſage déjà ancien qui l'autoriſe.

Ce réglement fut confirmé au ſeptieme concile de Tolede, en 646.

Gratien, dans ſon decret, rapporte pluſieurs déciſions des conciles & des papes ſur cette matiere.

Suivant un capitulaire de Charles le Chauve, en 844, il étoit au choix de l'évêque de percevoir le droit en deniers ou en argent.

Quelques évêques l'ayant voulu augmenter, le concile de Châlon-ſur-Saône, en 813, leur défendit de le faire.

Le pape Honoré III. écrivant à l'évêque d'Aſſiſe, confond le cathédratique & le ſynodatique, & le met au nombre des droits dûs à l'évêque dans les égliſes ſoumiſes à ſa juriſdiction; il fixe ce droit à deux ſols, qui ſe payoient ſur le pié que la monnoie étoit lorſque le droit avoit été établi, à moins qu'il n'y eût quelque accord au contraire.

Suivant ce qu'en dit Innocent III. ce droit n'étoit pas par-tout le même, & ſe payoit ailleurs qu'au ſynode.

Le concile de Bourges, en 1584, ordonna que le droit de cathédratique & autres ſeroient payés par tous eccléſiaſtiques ſans diſtinction, à peine d'excommunication, & autres pourſuites extraordinaires.

Le paiement en fut auſſi ordonné par l'aſſemblée de Melun en 1579.

Dans les derniers ſiecles, ce droit ayant été conteſté à pluſieurs évêques; la perception en a été négligée dans pluſieurs diocèſes.

Dans l'aſſemblée du clergé de 1602, ce droit fut reclamé par l'évêque d'Autun; & en 1605 le clergé fit des remontrances pour la conſervation de ce droit & autres, qu'on refuſoit de payer aux évêques. Le roi répondit, qu'il vouloit qu'ils leurs fuſſent conſervés; mais qu'ils ſe contenteroient de ce que leur attribuoit l'article 20 de l'ordonnance de Blois.

M. Bignon portant la parole, le 23 Février 1637, ne traita pas favorablement le *ſynodatique*; il établit que les curés devoient aſſiſter au ſynode, mais qu'ils n'étoient tenus de payer pour cela aucune choſe. *Voyez* les *mémoires du clergé*. (*A*)

SYNODE, ſ. m. terme dont on ſe ſervoit autrefois dans l'*ancienne Aſtronomie*, pour marquer la conjonction de deux ou de pluſieurs étoiles ou planetes dans le même lieu du ciel. *Voyez* CONJONCTION.

Ce mot eſt formé du grec σύνοδος, *aſſemblée*, & il eſt compoſé de σὺν, *avec*, & ὁδὸς, *voie* ou *chemin*. C'eſt de-là qu'on dit le *mois ſynodique* de la lune, pour déſigner l'intervalle entre deux conjonctions ſucceſſives de la lune au ſoleil. Cette derniere expreſſion eſt reſtée, & celle de *ſynode* a vieilli. (*O*)

SYNODE, (*Juriſprud.*) ſignifie en général une *aſſemblée de l'Egliſe*.

Quelquefois le terme de *ſynode* eſt pris pour une aſſemblée de l'Egliſe univerſelle ou concile écuménique, quelquefois pour un concile national ou provincial. *Voyez* CONCILE.

Il y a pluſieurs ſortes de *ſynodes*.

Synode de l'archidiacre, eſt la convocation que l'archidiacre fait devant lui de tous les curés de la campagne dans le diocèſe de Paris; il ſe tient le mercredi d'après le ſecond dimanche de Pâques.

Synode de l'archevêque, eſt celui que tient l'archevêque dans ſon diocèſe propre, comme chaque évêque dans le ſien. *Voyez* SYNODE ÉPISCOPAL.

Synode du grand-chantre, eſt celui que le chantre de la cathédrale tient pour les maîtres & maîtreſſes d'école.

Synode diocéſain, eſt celui auquel ſont convoqués tous les curés & autres eccléſiaſtiques d'un même diocèſe. *Voyez ci-après* SYNODE ÉPISCOPAL.

Synode épiſcopal ou *de l'évêque*, eſt la même choſe que *ſynode diocéſain*; l'objet de ces aſſemblées eſt de faire quelques réglemens & quelques réformations pour conſerver la pureté des mœurs.

Les conciles d'Orléans & de Vernon ordonnent la convocation des *ſynodes* tous les ans, & que tous les prêtres, même les abbés, ſeront tenus d'y aſſiſter.

Le concile de Trente ordonne auſſi la tenue du *ſynode* diocéſain tous les ans, auquel doivent aſſiſter les exempts, qui ne ſont point ſous chapitres généraux, & tous ceux qui ſont chargés du gouvernement des égliſes paroiſſiales, ou autres ſéculieres, même annexes.

Ces aſſemblées ſe faiſoient même anciennement deux fois l'année au mois de Mai, & au calendes de Novembre.

Les curés des paroiſſes qui dépendent des abbayes & ordres exempts, ne ſont pas diſpenſés d'aſſiſter au *ſynode* de l'évêque, n'étant pas exempts de ſa juriſdiction.

Le réglement de l'aſſemblée de Melun, en 1579, ordonne aux curés qui viennent au *ſynode*, de déférer à l'évêque le nom de leurs paroiſſiens coupables de crimes publics, afin que le *ſynode* y pourvoie. *Voyez* les *mémoires du clergé*.

Synode national, eſt celui qui comprend le clergé de toute une nation. *Voyez* CONCILE NATIONAL.

Synode de l'official, eſt celui que tient l'official, où il convoque tous les curés de la ville, fauxbourgs &

banlieue à Paris: ce *ſynode* ſe tient le lundi de *quaſimodo*.

Synode provincial. Voyez CONCILE PROVINCIAL.

Synode des religionnaires. Les égliſes prétendues réformées avoient leurs *ſynodes* pour entretenir leur diſcipline : il y en avoit des nationaux & de provinciaux. Le *ſynode* de Dordreht pour la condamnation des Arminiens, eſt un des plus fameux. Les aſſemblées de l'Egliſe anglicane, s'appelloient auſſi du nom de *ſynode*. (*A*)

SYNODE, *convocation d'un*, (*Droit politiq.*) la plupart des auteurs du droit civil & politique, eſtiment que c'eſt aux rois qu'appartient le droit de convoquer les *ſynodes*, d'en confirmer les déciſions, & de faire tout ce que les empereurs ont fait autrefois, & que les évêques de leur tems ont reconnu qu'ils avoient droit de faire.

Il paroît que les princes chrétiens ont ſeuls le droit de convoquer des *ſynodes*, par l'hiſtoire des conciles généraux aſſemblés de leur tems, & par l'exemple de ceux qui ſe ſont tenus dans la ſuite, ſous différens empereurs. Il paroît encore, par l'hiſtoire, qu'ils ont le droit d'examiner, de revoir, d'approuver, & de caſſer leurs déciſions. On ſait ſur quel ton Conſtantin écrivit au concile de Tyr. « Vous tous qui avez tenu » le concile de Tyr, rendez-vous auprès de moi, » ſans délai, pour y faire voir en ma préſence, la » juſtice du jugement que vous avez rendu ; *auprès* » *de moi*, dis-je, à qui vous ne ſauriez refuſer la » qualité de *fidele ſerviteur de Dieu* ». Socrate, *Hiſt. eccleſ. l. I. c. xxxiv.* Il eſt certain qu'on pouvoit refuſer à Conſtantin la qualité qu'il s'arroge de *fidele ſerviteur de Dieu ;* mais en qualité d'empereur, on ne pouvoit lui refuſer le droit de convoquer le concile, & de juger ſa conduite.

Ainſi lorſque les princes convoquent le clergé en *ſynode*, le clergé eſt, 1°. obligé de s'aſſembler ; 2°. il n'eſt pas en droit de s'aſſembler de ſa propre autorité, ſi le prince ne le convoque. Ces deux propoſitions ſont prouvées, 1°. par la loi de Dieu, confirmée par les lois de tous les peuples ; 2°. par des exemples avant J. C. & dans l'égliſe judaïque, non ſeulement depuis le tems de Moïſe juſqu'à celui des Macchabées, mais encore après J. C. depuis Conſtantin juſque au-delà du dixieme ſiecle, par les conciles généraux, & par les conciles nationaux & provinciaux, aſſemblés pendant tout cet eſpace de tems, ſous les empereurs & ſous les rois.

Les lois payennes déclarerent illégitimes toutes celles qui ſe tenoient ſans les ordres de l'autorité ſouveraine, quoiqu'elles fuſſent ἱερῶν ὀργίων ἕνεκα, dit Solon ; ſous prétexte de religion, *ſub prætextu religionis*, diſent les lois romaines. Les empereurs chrétiens n'ont jamais affoibli ce droit ; au contraire ils lui ont donné plus de force & d'étendue. Il ſe trouva à Nicée trois cens & dix-huit évêques, entre leſquels il n'y en eut aucun qui refuſât de venir quand Conſtantin les convoqua, comme n'étant pas légitimement convoqués ; aucun dans ce premier concile, ne déclara qu'il falloit faire renoncer Conſtantin à ſes droits prétendus, & lui repréſenter de ne ſe plus mêler des aſſemblées & des affaires eccléſiaſtiques.

Il réſulte de cet exemple & de pluſieurs autres, que l'Egliſe n'a d'autre droit de s'aſſembler en *ſynode*, que celui qu'elle tire de la permiſſion du prince chrétien ; que, quand le *ſynode* eſt aſſemblé, il ne ſauroit decréter, ou conclure ſur quelque matiere de dogme ou de diſcipline que ce ſoit, qu'autant que cela aggrée au ſouverain ; que le prince peut ratifier ou annuller tous les actes du *ſynode*, & ſuſpendre l'exécution de toutes, ou de quelques-unes de ſes ordonnances. Qu'enfin l'autorité des actes ſynodaux, dépend entierement du monarque, & qu'aucun *ſynode* n'a le droit de ſe ſéparer ſans ſon acquieſcement.

En un mot, les plus ſavans politiques ſoutiennent que l'autorité civile doit s'étendre ſur les affaires eccléſiaſtiques comme ſur les civiles ; & c'eſt-là, dit Grotius, une des principales prérogatives du ſouverain ; mais en même tems, ajoute-t-il, la raiſon & le chriſtianiſme nous enſeignent que chaque particulier doit jouir du droit de ſuivre le *dictamen* de ſa conſcience ; & que la non-conformité avec la religion dominante, ne doit priver perſonne d'aucun droit naturel, ni d'aucun droit civil. (*D. J.*)

SYNODE D'APOLLON, (*Antiq. rom.*) c'étoit une eſpece de confrérie d'Apollon, où l'on recevoit des gens de théâtre, appellés *ſcéniques*, des poëtes, des muſiciens, des joueurs d'inſtrumens : cette ſociété étoit fort nombreuſe. Nous trouvons dans Gruter 60 aggrégés au *ſynode d'Apollon*, déſignés par leurs noms & ſurnoms, entre leſquels je n'en nommerai qu'un ſeul, *Marc Aurele Septentrion*, affranchi d'Auguſte, & le premier pantomime de ſon tems, qui étoit prêtre du *ſynode d'Apollon*, paraſite du même Apollon, & qui fut honoré par l'empereur de charges conſidérables. (*D. J.*)

SYNODES *des Calviniſtes en France*, (*Hiſt. du calviniſ.*) nom des aſſemblées eccléſiaſtiques formées des miniſtres & des anciens des égliſes calviniſtes en France. Ces égliſes ont tenu dans ce royaume vingt-neuf *ſynodes* nationaux, depuis l'an 1559, juſques à l'année 1659. Le premier *ſynode* national des égliſes réformées, ſe tint à Paris le 25 Mai 1559, au fauxbourg S. Germain. L'on y dreſſa la confeſſion de foi en quarante articles, & un projet de diſcipline qui fut ſouvent retouché par les *ſynodes* ſuivans. Dans le dernier *ſynode* qui ſe tint à Loudun en 1659, le commiſſaire du roi declara que ces nombreuſes aſſemblées coûtant beaucoup de frais & d'embarras, & les affaires pouvant être reglées par des *ſynodes* provinciaux, ſa majeſté avoit réſolu qu'on ne convoqueroit plus de *ſynode* national, que lorſqu'elle le jugeroit expédient. On peut conſulter ſur ce ſujet, l'*Hiſtoire de l'édit de Nantes*, & celle des *ſynodes nationaux des Calviniſtes*, par Aymon. (*D. J.*)

SYNODIES *ou* VENTES SYNODALES, *terme de Droit*, à-préſent inuſité, auſſi-bien que la choſe qu'il ſignifioit, étoient des rentes pécuniaires que chaque curé payoit à l'évêque ou à l'archidiacre, dans le cours des viſites qu'ils faiſoient vers le tems de Pâques.

Ces rentes s'appelloient *ſynodales*, parce qu'on les payoit ordinairement dans les ſynodes, & qu'autrefois les évêques avoient coutume de faire leurs viſites, & de tenir leurs ſynodes diocéſains en même tems. On appelloit auſſi ces rentes *procurations*. *Voyez* PROCURATION.

SYNODIQUE, adj. (*Aſtronom.*) le mois *ſynodique* de la lune eſt de vingt-neuf jours & demi, & il differe du mois périodique, ou du tems que la lune met à parcourir le zodiaque, ce dernier mois étant de 27 jours 7 heures. La raiſon de cette différence, eſt que pendant une révolution de la lune, le ſoleil fait environ 27 degrés dans le même ſens ; il faut donc pour que la lune ſe retrouve en conjonction avec le ſoleil, qu'elle le rattrappe pour ainſi dire, & elle emploie environ deux jours à parcourir les 27 ou 28 degrés qu'il faut qu'elle parcoure pour cela. *Voyez* LUNE & LUNAISON.

SYNODIQUE, (*Juriſp.*) ſe dit de ce qui eſt émané du ſynode, comme une lettre *ſynodique*, ou lettre circulaire qu'un concile écrivoit aux prélats abſens, aux égliſes, ou en général aux fideles, pour les inſtruire de ce qui s'étoit paſſé dans le concile, & le leur notifier. On trouve de ces lettres *ſynodiques* dans la *collection des conciles*. (*A*)

SYNŒCIES LES, (*Antiq. grecq.*) συνοίκια, fête inſtituée par Théſée en mémoire des onze villes de

l'Attique, qu'il avoit engagé à venir habiter conjointement dans Athènes. Συνοικεῖν ſignifie *demeurer enſemble.* Thucydide ajoute, dès-lors juſqu'à préſent, les Athéniens ont célébré la fête χυτάνια. Il ne faut pas s'arrêter à ſa maniere d'écrire ce mot par un χ, tous les écoliers ſavent que c'eſt le propre de la dialecte attique, de mettre ſouvent un χ au lieu d'une S. Le ſcholiaſte de Thucydide dit que cette fête étoit en l'honneur de Minerve; & le ſcholiaſte d'Ariſtophane aſſure qu'on y faiſoit à la paix un ſacrifice, dans lequel on ne répandoit point de ſang ſur l'autel; ces deux narrations ne ſont point incompatibles. (*D. J.*)

SYNONYME, adj. (*Gram.*) mot compoſé de la prépoſition greque σύν, *cùm*, & du mot ὄνυμα, *nomen:* de là συνωνυμια, *cognominatio*, & συνώνυμος, *cognominans;* enſorte que *vocabula ſynonyma ſunt diverſa ejuſdem rei nomina.* C'eſt la premiere idée que l'on s'eſt faite des *ſynonymes*, & peut-être la ſeule qu'en aient eu anciennement le plus grand nombre des gens de lettres. Une ſorte de dictionnaire que l'on met dans les mains des écoliers qui frequentent nos colleges, & que l'on connoit ſous le nom général de *ſynonymes*, ou ſous les noms particuliers de *Regia Parnaſſi*, de *Gradus ad Parnaſſum*, &c. eſt fort propre à perpétuer cette idée dans toutes les têtes qui tiennent pour irréformable ce qu'elles ont appris de leurs maîtres. Que faut-il penſer de cette opinion? Nous allons l'apprendre de M. l'abbé Girard, celui de nos grammairiens qui a acquis le plus de droit de prononcer ſur cette matiere.

» Pour acquérir la juſteſſe, dit-il, (*ſynonymes franç. préf. page* x.) il faut ſe rendre un peu difficile ſur les mots, ne point s'imaginer que ceux qu'on nomme *ſynonymes*, le ſoient dans toute la rigueur d'une reſſemblance parfaite, enſorte que le ſens ſoit auſſi uniforme entr'eux que l'eſt la ſaveur entre les gouttes d'eau d'une même ſource; car en les conſidérant de près, on verra que cette reſſemblance n'embraſſe pas toute l'étendue & la force de la ſignification, qu'elle ne conſiſte que dans une idée principale, que tous énoncent, mais que chacun diverſifie à ſa maniere par une idée acceſſoire qui lui conſtitue un caractere propre & ſingulier. La reſſemblance que produit l'idée générale, fait donc les mots *ſynonymes*; & la différence qui vient de l'idée particuliere qui accompagne la générale, fait qu'ils ne le ſont pas parfaitement, & qu'on les diſtingue comme les diverſes nuances d'une même couleur. »

La notion que donne ici des *ſynonymes* cet excellent académicien, il l'a juſtifiée amplement dans l'ouvrage ingénieux qu'il a fait exprès ſur cette matiere, dont la premiere édition étoit intitulée, *juſteſſe de la langue françoiſe*, à Paris, chez *d'Houry* 1718, & dont la derniere édition eſt connue ſous le nom de *ſynonymes françois*, à Paris, chez la veuve *d'Houry*, 1741.

On ne ſauroit lire ſon livre ſans deſirer ardemment qu'il y eût examiné un plus grand nombre de *ſynonymes*, & que les gens de lettres qui ſont en état d'entrer dans les vues fines & délicates de cet ingénieux écrivain, vouluſſent bien concourir à la perfection de l'édifice dont il a en quelque maniere poſé les premiers fondemnns. Je l'ai déja dit ailleurs: il en réſulteroit quelque jour un excellent dictionnaire, ouvrage d'autant plus important, que l'on doit regarder la juſteſſe du langage non-ſeulement comme une ſource d'agrémens, mais encore comme l'un des moyens les plus propres à faciliter l'intelligence & la communication de la vérité. Les chefs-d'œuvres immortels des anciens ſont parvenus juſqu'à nous; nous les entendons, nous les admirons même; mais combien de beautés réelles y ſont entierement perdues pour nous, parce que nous ne connoiſſons pas toutes ces nuances fines qui caractériſent le choix qu'ils ont fait & dû faire des mots de leur langue! Combien par conſéquent ne perdons-nous pas de ſentimens agréables & délicieux, de plaiſirs réels! Combien de moyens d'apprécier ces auteurs, & de leur payer le juſte tribut de notre admiration! Nous n'avons qu'à juger par-là de l'intérêt que nous pouvons avoir nous-mêmes à conſtater dans le plus grand détail l'état actuel de notre langue, & à en aſſurer l'intelligence aux ſiecles à venir, nonobſtant les révolutions qui peuvent l'altérer ou l'anéantir: c'eſt véritablement conſacrer à *l'immortalité* les noms & les ouvrages de nos Homeres, de nos Sophocles, de nos Eurypides, de nos Pindares, de nos Démoſthènes, de nos Thucydides, de nos Chryſoſtomes, de nos Platons, de nos Socrates: & les conſécrateurs ne s'aſſûrent-ils pas de droit une place éminente au temple de Mémoire?

Les uns peuvent continuer ſur le plan de l'abbé Girard, aſſigner les caracteres diſtinctifs des *ſynonymes* avec cette préciſion rare qui caractériſe cet écrivain lui-même, & y adapter des exemples qui en démontrent la juſteſſe, & l'uſage qu'il faut en faire.

Les autres recueilleront les preuves de fait que leurs lectures pourront leur préſenter dans nos meilleurs écrivains, de la différence réelle qu'il y a entre pluſieurs *ſynonymes* de notre langue. Le p. Bouhours, dans ſes *remarques nouvelles ſur la langue françoiſe*, en a caractériſé pluſieurs qui pourroient bien avoir fait naître l'idée de l'ouvrage de l'abbé Girard. Dans le *journal de l'académie françoiſe*, par l'abbé de Choiſy, que M. l'abbé d'Olivet a inſéré dans les *opuſcules ſur la langue françoiſe*, on trouve l'examen exprès des différences des mots *mauvais* & *méchant*, *gratitude* & *reconnoiſſance*, *crainte* & *frayeur*, &c. Il y aura auſſi une bonne récolte à faire dans les *remarques de Vaugelas*, & dans les *notes de MM. Patru & Th. Corneille.*

Mais il ne faut pas croire qu'il n'y ait que les Grammairiens de profeſſion qui puiſſent fournir à cette compilation; la Bruyere peut fournir ſans effort une douzaine d'articles tout faits: *docteur* & *docte*; *héros* & *grand-homme*; *galante* & *coquette*; *foible*, *inconſtant*, *léger* & *volage*; *infidele* & *perfide*; *émulation*, *jalouſie* & *envie*; *vice*, *défaut* & *ridicule*; *groſſiereté*, *ruſticité* & *brutalité*; *ſuffiſant*, *important* & *arrogant*; *honnête-homme* & *homme de bien*; *talent* & *goût*; *eſprit* & *bon-ſens.*

Le petit, mais excellent livre de M. Duclos, *conſidération ſur les mœurs de ce ſiecle*, ſera auſſi fécond que celui des *caracteres:* il a défini *poli* & *policé*; *conviction* & *perſuaſion*; *probité* & *vertu*; *avilir* & *deshonorer*; *réputation* & *renommée*; *illuſtre* & *fameux*; *crédit* & *faveur*; *abaiſſement* & *baſſeſſe*; *ſuivre* & *obéir*; *naïveté*, *candeur* & *ingénuité*; *fineſſe* & *pénétration*, &c.

En général, tous nos écrivains philoſophes contribueront beaucoup à ce recueil, parce que l'eſprit de juſteſſe eſt le véritable eſprit philoſophique; & peut-être faut-il à ce titre même citer l'Encyclopédie, comme une bonne ſource, non-ſeulement à cauſe des articles exprès qu'on y a conſignés ſur cette matiere, mais encore à cauſe des diſtinctions préciſes que l'examen métaphyſique des principes des ſciences & des arts a néceſſairement occaſionnées.

Mais la beſogne la plus utile pour conſtater les vraies différences de nos *ſynonymes*, conſiſte à comparer les phraſes où les meilleurs écrivains les ont employés ſans autre intention que de parler avec juſteſſe. Je dis les meilleurs écrivains, & j'ajoute qu'il ne faut compter en cela que ſur les plus philoſophes; ce qui caractériſe le plus petit nombre: les autres, en ſe donnant même la peine d'y penſer, ſe contentent néanmoins aſſez aiſément, & ne ſe doutent pas que l'on puiſſe leur faire le moindre reproche; en voici

une preuve singulierement frappante.

M. le duc de la Rochefoucault s'exprime en cette sorte (*pens. 28, édit.* de l'abbé de la Roche.) : « La *jalousie* est en quelque maniere juste & raisonnable, » puisqu'elle ne tend qu'à conserver un bien qui nous » appartient, ou que nous croyons nous appartenir; » au lieu que l'*envie* est une fureur qui ne peut souffrir le bien des autres ». *Rien n'est plus commun*, dit là-dessus son commentateur, *que d'entendre confondre ces passions. . . Cependant elles ont des objets bien différens.* Mais lui-même sert bientôt de preuve à ce qu'il observe ici; car à l'occasion de la *pensée 55*, où l'auteur parle de la haine pour les favoris, *quel est*, dit l'abbé de la Roche, *le principe de cette haine, sinon un fond de* jalousie *qui nous fait* envier *tout le bien que nous voyons dans les autres ?* Il est clair qu'il explique ici la *jalousie* par l'idée que M. de la Rochefoucault devoit lui avoir fait prendre de l'*envie*, d'où il a même emprunté le verbe *envier*. Au reste ce n'est pas la seule faute qu'il ait faite dans ses remarques sur un texte qui n'exigeoit de lui que de l'étude & du respect.

Quoi qu'il en soit, je remarquerai qu'il suit naturellement de tous les exemples que je viens d'indiquer dans différens écrivains, que ce qu'enseigne l'abbé Girard au sujet des différences qui distinguent les *synonymes*, n'est rien moins qu'arbitraire; qu'il est fondé sur le bon usage de notre langue; & qu'il ne s'agit, pour en établir les décisions sur cet objet, que d'en extraire avec intelligence les preuves répandues dans nos ouvrages les plus accrédités & les plus dignes de l'être. Ce n'est pas non plus une chose qui appartient en propre à notre idiôme. M. Gottsched vient de donner (1758, *à Leipsick*) des *observations sur l'usage & l'abus de plusieurs termes & façons de parler de la langue allemande :* elles sont dit M. Roux (*annales typogr. Août 1760. bell. lett. n. clviij.*), dans le goût de celles de *Vaugelas* sur la langue françoise, & on en trouve plusieurs qui ressemblent beaucoup aux *synonymes* de l'abbé *Girard*.

Il y a long-tems que les savans ont remarqué que la *synonymie* n'étoit pas exacte dans les mots les plus ressemblans. « Les Latins, dit M. du Marsais (*trop. » part. III. art. xij. pag. 304*), sentoient mieux que » nous ces différences délicates, dans le tems même » qu'ils ne pouvoient les exprimer . . . Varron (*de » ling. lat. l. v. sub fin.*), dit que c'est une erreur de » confondre *agere*, *facere* & *gerere*, & qu'ils ont chacun leur destination particuliere ». Voici le texte de Varron : *propter similitudinem* agendi, & faciendi, & gerendi, *quidam error his qui putant esse unum; potest enim quis aliquid* facere *& non* agere, *ut poëta* facit *fabulam*, *& non* agit; *contrà actor* agit, *& non* facit; *& sic à poëtâ fabula* fit *& non* agitur, *ab actore* agitur *& non* fit; *contrà imperator qui dicitur res* gerere, *in eo neque* agit *neque* facit, *sed* gerit, *id est* sustinet, *translatum ab his qui onera* gerunt *quòd sustinent.*

Cicéron observe (*tusc. II. n. 15.*) qu'il y a de la différence entre *dolere* & *laborare*, lors même que ce dernier mot est pris dans le sens du premier. *Interest aliquid inter* laborem *&* dolorem; *sunt finitima omninò, sed tamen differt aliquid;* labor *est functio quædam vel animi vel corporis gravioris operis vel muneris;* dolor *autem motus asper in corpore . . . Aliud, inquam, est* dolere, *aliud* laborare. *Cùm varices secabantur Cn. Mario*, dolebat; *cùm æstu magno ducebat agmen*, laborabat. Cette remarque de l'orateur romain n'est que l'application du principe général qu'il n'y a point de mots tout-à-fait *synonymes* dans les langues, principe qu'il a exprimé très-clairement & tout-à-la-fois justifié dans ses *topiques* (*n. 34*) : *quanquam enim vocabula propè idem valere videantur, tamen quia res differebant, nomina rerum distare voluerunt.*

Non-seulement Cicéron a remarqué, comme grammairien, les différences délicates des *synonymes*, il les a suivies dans la pratique comme écrivain intelligent & habile. Voici comme il différencie dans la pratique *amare* & *diligere.*

Quis erat qui putaret ad eum amorem quem erga te habebam posse aliquid accedere ? Tantum accessit, ut mihi nunc denique amare *videar, anteà dilexisse.* (*ep. famil. ix. 14.*) & ailleurs : *Quid ego tibi commendem eum quem tu ipse* diligis ? *Sed tamen ut scires eum non à me* diligi *solùm, verùm etiam* amari, *ob eam rem tibi hæc scribo.* (*ib. xiij. 47.*)

Les deux adjectifs *gratus* & *jucundus* que nous sommes tentés de croire entierement *synonymes*, & que nos traducteurs les plus scrupuleux traduiroient peut-être indifféremment de la même maniere, si des circonstances marquées ne les déterminoient à y faire une attention spéciale; Cicéron en a très-bien senti la différence, & en a tiré un grand parti. Répondant à Atticus qui lui avoit appris une triste nouvelle, il lui dit : *ista veritas etiamsi* jucunda *non est, mihi tamen* grata *est.* (*ep. ad Attic. iij. 24.*) & dans une lettre qu'il écrit à Lucretius après la mort de sa fille Tullia : *amor tuus* gratus *& optatus; dicerem* jucundum, *nisi hoc verbum ad tempus perdidissem.* (*ep. famil. v. 15.*)

On voit par-là avec quelle circonspection on doit étudier la propriété des termes, & de la langue dont on veut traduire, & de celle dans laquelle on traduit, ou même dans laquelle on veut écrire ses propres pensées. « Nous avons, dit M. du Marsais » (*Trop. III. xij. pag. 304.*) quelques recueils des » anciens grammairiens sur la propriété des mots » latins : tels sont Festus, *de verborum significatione;* » Nonius Marcellus, *de varia significatione sermonum,* » (voyez *Veteres grammatici.*) On peut encore consulter un autre recueil qui a pour titre, *Autores » linguæ latinæ.* De plus, nous avons un grand nombre d'observations répandues dans Varron, *de lingua latina :* [il fait partie des *grammatici veteres*] » dans les commentaires de Donat & de Servius: » elles font voir les différences qu'il y a entre plusieurs mots que l'on prend communément pour » *synonymes.* Quelques auteurs modernes on fait des » réflexions sur le même sujet : tels sont le P. Vavasseur, jésuite, dans ses *Remarq. sur la langue latine;* » Scioppius, Henri Etienne, *de latinitate falsò suspectâ,* » & plusieurs autres ». Je puis ajouter à ces auteurs, celui des *Recherches sur la langue latine.* (*2 vol. in-12. Paris*, chez *Mouchet* 1750.) Tout l'ouvrage est partagé en quatre parties; & la troisieme est entierement destinée à faire voir, par des exemples comparés, qu'il n'y a point d'expressions tout-à-fait *synonymes* entre elles, dans la langue latine.

Au reste, ce qui se prouve dans chaque langue, par l'autorité des bons écrivains dont la maniere constate l'usage, est fondé sur la raison même; & par conséquent il doit en être de même dans toutes les langues formées & polies. « S'il y avoit des *synonymes* » parfaits, dit encore M. du Marsais, (*ibid. p. 308.*) » il y auroit deux langues dans une même langue. » Quand on a trouvé le signe exact d'une idée, on » n'en cherche pas un autre. Les mots anciens & les » mots nouveaux d'une langue sont *synonymes :* » *mains* est *synonyme* de *plusieurs*; mais le premier » n'est plus en usage; c'est la grande ressemblance de » signification, qui est cause que l'usage n'a conservé » que l'un de ces termes, & qu'il a rejetté l'autre » comme inutile. L'usage, ce [prétendu] tyran des » langues, y opere souvent des merveilles, que l'autorité de tous les souverains ne pourroit jamais » y opérer.

» Qu'une fausse idée des richesses ne vienne pas » ici, dit l'abbé Girard, (*Préf. des Synon. pag. 12.*) » faire parade de la pluralité & de l'abondance. J'avoue que la pluralité des mots fait la richesse des

» langues ; mais ce n'eſt pas la pluralité pure-
» ment numérale..... C'eſt celle qui vient
» de la diverſité, telle qu'elle brille dans les pro-
» ductions de la nature..... Je ne fais donc cas
» de la quantité des mots que par celle de leur va-
» leur. S'ils ne ſont variés que par les ſons ; &
» non par le plus ou le moins d'énergie, d'étendue
» & de préciſion, de compoſition ou de ſimplicité,
» que les idées peuvent avoir ; ils me paroiſſent plus
» propres à fatiguer la mémoire, qu'à enrichir & fa-
» ciliter l'art de la parole. Protéger le nombre des
» mots ſans égard au ſens, c'eſt, ce me ſemble, con-
» fondre l'abondance avec la ſuperfluité. Je ne ſau-
» rois mieux comparer un tel goût qu'à celui d'un
» maître-d'hôtel qui feroit conſiſter la magnificence
» d'un feſtin dans le nombre des plats plutôt que
» dans celui des mets. Qu'importe d'avoir pluſieurs
» termes pour une ſeule idée ? N'eſt-il pas plus avan-
» tageux d'en avoir pour toutes celles qu'on ſou-
» haite d'exprimer » ? *On doit juger de la richeſſe d'une langue*, dit M. du Marſais, (*Trop. pag. 309.*) *par le nombre des penſées qu'elle peut exprimer, & non par le nombre des articulations de la voix :* & il ſemble en effet que l'uſage de tous les idiomes, tout indélibéré qu'il paroît, ne perde jamais de vue cette maxime d'économie ; jamais il ne légitime un mot *ſynonyme* d'un autre, ſans proſcrire l'ancien, ſi la *ſynonymie* eſt entiere ; & il ne laiſſe ſubſiſter enſemble ces mêmes mots, qu'autant qu'ils ſont réellement différenciés par quelques idées acceſſoires qui modifient la principale.

« Les *ſynonymes* des choſes, dit M. le Préſident
» de Broſſes, dans un mémoire dont j'ai déja tiré
» bon parti ailleurs, viennent de ce que les hommes
» les enviſagent ſous différentes faces, & leur don-
» nent des noms relatifs à chacune de ces faces. Si la
» roſe eſt un être exiſtant réellement & de ſoi dans
» la nature, ſa maniere d'exciter l'idée étant nette
» & diſtincte, elle n'a que peu ou point de *ſynony-*
» *mes*, par exemple, *fleur ;* mais ſi la choſe eſt une
» perception de l'homme relative à lui-même, & à
» l'idée d'ordre qu'il ſe forme à lui-même pour ſa
» convenance, & qui n'eſt qu'en lui, non dans la
» nature, alors comme chaque homme a ſa maniere
» de conſidérer & de ſe former un ordre, la choſe
» abonde en *ſynonymes* (mais dans ce cas-là même,
les différentes origines des *ſynonymes* démontrent la diverſité des aſpects accidentels de la même idée principale, & juſtifient la doctrine de la diſtinction réelle des *ſynonymes*) ; « par exemple, une certaine éten-
» due de terrein ſe nomme *région*, eu égard à ce
» qu'elle eſt *régie* par le même prince ou par les mê-
» mes lois : *province*, eu égard à ce que l'on y vient
» d'un lieu à un autre (*provenire.*) [L'*i* & le *c* de *provincia* me feroient plutôt croire que ce mot vient de *procul* & de *vincere*, conformément à ce qu'en dit Hégéſippe cité par Callepin (*verb. provincia*) ; *ſcribit enim Hegeſippus*, dit-il, *Romanos cùm* vincendo *in ſuam poteſtatem redigerent* procul *poſitas regiones, appellaviſſe* provincias : ou bien du verbe *vincire*, qui rendroit le nom de *provincia* applicable aux régions mêmes qui ſe ſoumettroient volontairement & par choix à un gouvernement : ce qui ſe confirme par ce que remarque Cicéron (*Verrin. iv.*) que la Sicile eſt la premiere qui ait été appellée *province*, parce qu'elle fut la premiere qui ſe confia à l'amitié & à la bonne foi du peuple romain ; mais toutes ces étymologies rentrent également dans les vues de M. le préſident de Broſſes, & dans les miennes] : « *contrée*, parce
» qu'elle comprend une certaine étendue circonvoi-
» ſine (*tractus, contractus, contrada*) : *diſtrict*, en
» tant que cette étendue eſt conſidérée comme à
» part & ſéparée d'une autre étendue voiſine (*diſ-*
» *trictus, diſtractus*) : *pays*, parce qu'on a coutume
» de fixer les habitations près des eaux : car c'eſt ce
» que ſignifie le latin *pagus* du grec πηγὴ, *fons : état*,
» en tant qu'elle ſubſiſte dans la forme qui y eſt éta-
» blie, *&c.*... Tous ces termes paſſent dans l'uſage :
» on les généraliſe dans la ſuite, & on les emploie
» ſans aucun égard à la cauſe originelle de l'inſtitu-
» tion. Cette variété de mots met dans les langues
» beaucoup d'embarras & de richeſſes : elle eſt très-
» incommode pour le vulgaire & pour les philoſo-
» phes qui n'ont d'autre but en parlant que de s'ex-
» pliquer clairement : elle aide infiniment au poëte
» & à l'orateur, en donnant une grande abondance
» à la partie matérielle de leur ſtyle. C'eſt le ſuperflu
» qui fournit au luxe, & qui eſt à charge dans le
» cours de la vie à ceux qui ſe contentent de la ſim-
» plicité. »

De la diverſité des points de vue énoncés par les mots *ſynonymes*, je conclurois bien plutôt que l'abondance en eſt pour les philoſophes une reſſource admirable, puiſqu'elle leur donne lieu de mettre dans leurs diſcours toute la préciſion & la netteté qu'exige la juſteſſe la plus métaphyſique ; mais j'avoue que le choix peut leur donner quelque embarras, parce qu'il eſt aiſé de ſe méprendre ſur des différences quelquefois aſſez peu ſenſibles. « Je ne diſconviens pas
» qu'il n'y ait des occaſions où il ſoit aſſez indifférent
» de choiſir ; mais je ſoutiens qu'il y en a encore
» plus où les *ſynonymes* ne doivent ni ne peuvent fi-
» gurer l'un pour l'autre, ſurtout dans les ouvrages
» médités & compoſés avec réflexion. S'il n'eſt queſ-
» tion que d'un habit jaune, on peut prendre le ſouci
» ou le jonquille ; mais s'il faut aſſortir, on eſt obli-
» gé à conſulter la nuance (*préf. des ſynon.*)

M. de la Bruyere remarque (*caract. des ouvrages d'eſprit*) *qu'entre toutes les différentes expreſſions qui peuvent rendre une ſeule de nos penſées, il n'y en a qu'une qui ſoit la bonne :* que *tout ce qui ne l'eſt point, eſt foible, & ne ſatisfait pas un homme d'eſprit qui veut ſe faire entendre.* « Ainſi, dit M. du Marſais, (*trop. pag.*
» *307*), ceux qui ſe ſont donné la peine de traduire
» les auteurs latins en un autre latin, en affectant
» d'éviter les termes dont ces auteurs ſe ſont ſervis,
» auroient pu s'épargner un travail qui gâte plus le
» goût qu'il n'apporte de lumiere. L'une & l'autre
» pratique (il parle de la méthode de faire le thème
» en deux façons) eſt une fécondité ſtérile qui em-
» pêche de ſentir la propriété des termes, leur éner-
» gie, & la fineſſe de la langue. » (*E. R. M. B.*)

SYNONYMIE, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) figure de rhétorique où l'on emploie pluſieurs mots ſynonymes ou différens termes qui tous ont la même ſignification, dans le deſſein d'amplifier ou d'enfler le diſcours. *Voyez* SYNONYME & AMPLIFICATION.

Tel eſt ce paſſage de Cicéron, *abiit, evaſit, exceſſit, erupit*, pour dire que Catilina eſt ſorti de Rome.

Ce mot eſt formé du grec συν, & ονομα, *nom.*

SYNOQUE, (*Médec.*) σύνοχος, en latin *febris continens*, fievre renfermée dans un ſeul paroxiſme depuis le commencement juſqu'à la fin, & prolongée pendant pluſieurs jours de ſuite ; le terme σύνοχος n'eſt pas proprement grec ; car il faudroit dire avec Hippocrate συνέχὲες πυρέτος ; mais il a été forgé par le tems à l'effet de rendre une idée pour laquelle on manquoit d'expreſſion ; enſuite on a établi deux eſpeces de fievres *ſynoques*, ſavoir la fievre *ſynoque* ſimple & la fievre *ſynoque* putride. *Voyez* SYNOQUE SIMPLE & SYNOQUE PUTRIDE. (*D. J.*)

SYNOQUE SIMPLE, (*Médec.*) ſorte de fievre continue ſans redoublement, ni rémiſſion depuis le commencement juſqu'à la fin, & qui s'étend au-delà de quatre jours, ſans être cependant ni dangereuſe ni putride ; c'eſt proprement une fievre éphemere, prolongée au-delà des vingt-quatre heures, mais qui ne va pas juſqu'au ſeptieme jour.

Ces cauſes ſont les mêmes que celles de l'éphemere, mais plus conſidérables à-proportion des humeurs retenues, & des forces du corps plus foibles pour en produire la coction ou l'expulſion : de-là vient que ces ſymptomes durent plus long-tems, & que ſi la coction de la maladie ne ſe termine pas au bout des quatre jours, la ſanté revient avec peine, & quelquefois cette fievre ſe change en *ſynoque* putride. Il faut modérer la chaleur fébrile par des boiſſons antiphlogiſtiques, rafraîchiſſantes, délayantes & diurétiques. La ſaignée ne convient que dans la pléthore ſanguine, & les purgations ne doivent être employées que dans une ſurabondance d'humeurs, qui exigent cette méthode curative d'évacuation par les ſelles. La fievre *ſynoque* putride demande au contraire des remedes adminiſtrés par des mains habiles & prudentes. *Voyez* SYNOQUE PUTRIDE. (*D. J.*)

SYNOQUE PUTRIDE, (*Médec.*) fievre continue ſans rémiſſion, & accompagnée de putréfaction.

Nous n'entrerons pas dans le détail des différentes cauſes de ces ſortes de fievres continues, accompagnées de putréfactions dans les humeurs. D'ailleurs, ſelon les différentes conſtitutions des malades, ſelon les différens degrés d'acrimonie, & ſelon la quantité des humeurs viciées, la même cauſe peut produire dans la même maladie différentes complications plus ou moins dangereuſes. Mais quand les Médecins connoîtroient même ces cauſes, ils n'en apperçoivent que les qualités ſenſibles ; ils ignorent la nature de leur malignité, parce qu'elle eſt inacceſſible aux ſens ; elle leur eſt ſeulement indiquée & très-obſcurément par ces effets : ainſi étant réduits à tâtonner, ils ſavent uniquement que toute irritation des nerfs capable d'accélérer exceſſivement l'action des arteres, produit la fievre, & que lorſque cette irritation eſt cauſée par quelque ſubſtance hétérogene mêlée avec les humeurs, la fievre ne peut ſe terminer que par la correction, ou par l'expulſion de cette ſubſtance nuiſible, quelle qu'elle ſoit. On ne connoît point dans les fievres continues de remedes capables de corriger les mauvaiſes qualités d'une telle cauſe ; ce n'eſt que l'expérience qui leur apprend quand ils doivent provoquer l'expulſion de cette cauſe, & par quelle voie elle peut être expulſée. Eh ! qui ne ſait combien cette expérience eſt fautive ? Cependant il faut ſe borner là, tant que les hommes ſeront privés de remedes ſpécifiques, capables de corriger ou de détruire immédiatement les mauvaiſes qualités des cauſes qui produiſent la *ſynoque putride*.

Les caracteres de cette fievre, ſont une chaleur vive & mordicante, qu'on remarque diſtinctement quand on touche long-tems la peau du malade, un pouls inégal & un peu concentré, ſur-tout dans le commencement de la maladie ; les urines ſont, à la fin des exacerbations, un peu plus chargées, & d'un rouge plus foncé que dans l'état naturel : cette eſpece de fievre commence ordinairement par un friſſon, ce qui la diſtingue d'abord de la *ſynoque* ſimple, où ce friſſon eſt plus rare.

Souvent cette fievre eſt accompagnée de quelques épiphénomenes ſpaſmodiques ; tels ſont au-moins la dureté, l'inégalité, le reſſerrement du pouls, l'anxiété, les inquiétudes, la douleur de tête, des douleurs dans les lombes, dans les membres, quelquefois même le délire, ou l'aſſoupiſſement dans le fort des redoublemens ; mais ordinairement ces affections ſont moins graves que dans les fievres malignes : elles ſuffiſent cependant pour faire diſtinguer dès le commencement la *ſynoque putride* d'avec la *ſynoque* ſimple.

Ces épiphénomenes plus ou moins variés, diverſifient beaucoup de fievres *ſynoques* ; c'eſt pourquoi les auteurs n'en donnent guere une deſcription exacte, & même d'autant moins exacte, qu'ils ont attribué à la fievre même tous ces épiphénomenes qui lui ſont étrangers, & qui ſont des complications de maladie. Il ſuffit d'appercevoir, par tous les ſignes qu'on vient d'expoſer, que la fievre n'eſt pas troublée par cette complication à un degré où la coction & la criſe ne pourroient pas s'accomplir : ainſi nous nous bornons préſentement à la cure particuliere de cette fievre en général.

La *ſynoque putride* finit rarement avant le quatorzieme jour ; elle s'étend ſouvent plus loin, & paroît devenir plus forte en s'approchant de ſa fin ; mais la coction s'opere alors plus ſûrement, & ce n'eſt pas un mauvais préſage.

L'uſage des boiſſons farineuſes & des bouillons légers délayés dans beaucoup d'eau, ne conviennent pas mal au commencement de cette fievre ; mais les tiſanes légeres faites avec les racines apéritives, la réglisſe, les pommes de reinette, les aigrelets & les ſels neutres, forment une boiſſon encore meilleure pour tempérer la chaleur d'acrimonie. Comme il s'agit de laver les humeurs, & de les entraîner principalement par la voie des urines, il faut rendre les boiſſons légérement apéritives, afin d'exciter l'action des excrétoires qui les ſéparent de la maſſe des humeurs. On doit juger ici combien les remedes actifs, tels que les cordiaux, les ſudorifiques, *&c.* ſeroient dangereux dans cette ſorte de fievre, où il s'agit d'humecter & de relâcher les ſolides, en évitant toute irritation.

La ſaignée n'eſt un remede eſſentiel que quand la fievre eſt accompagnée d'une pléthore ſanguine. Lorſqu'il y a dans les premieres voies des matieres dépravées, l'indication de les évacuer eſt très-preſſante, au commencement même de la *ſynoque putride*, pourvu néanmoins qu'il n'y ait aucun froncement ſpaſmodique remarquable, ni aucune diſpoſition inflammatoire dans les entrailles. Alors il faut répéter la ſaignée, recourir aux lavemens, à l'huile d'amandes douces, & au petit lait en grande quantité ; enſuite dans les jours de rémiſſion, on pourra recourir aux potions laxatives.

La continuation des remedes tempérans & humectans, doit être proportionnée à la dureté, à la contraction du pouls & à la violence de la fievre. Sydenham étoit lui-même très-attentif à n'employer ces derniers remedes qu'autant qu'ils étoient néceſſaires ; car l'inſuffiſance de la fievre pour la coction, lui paroiſſoit avec raiſon une diſpoſition fort oppoſée à la guériſon de la maladie. Il faut conſulter ce grand médecin, & bien profiter de ſes lumieres, auxquelles il faut joindre les écrits de Baillou, ouvrage que les Médecins françois liſent peu, & dont ils ſuivent encore moins les excellens préceptes. (*D. J.*)

SYNOSTÉOGRAPHIE, *en Anatomie. Voyez* SYNOSTÉOLOGIE,

SYNOSTÉOLOGIE, *ou* la SYNOSTOSE, *ou* la SYNOSTÉOGRAPHIE, ſ. f. *ſeu ſynoſtoſis, ſynoſteographia*, (*Anatomie.*) c'eſt la partie de l'Oſtéologie qui traite de la connexion des os. *Boerh.*

Ce mot eſt formé du grec συν, *avec*, οστεον, *os*, λογος, *traité de l'articulation des os.*

SYNOVIAL, LE, adj. *en Anatomie*, ce qui appartient à la ſynovie.

Les glandes *ſynoviales* ſont du genre des conglomerées, & ſont placées dans les cavités inégales des articulations des os, de ſorte qu'elle peuvent être légérement comprimées ſans être écraſées.

Clopton Havers paroît être le premier qui nous en ait donné une deſcription exacte : de-là elles ont été nommées *haverienes*.

Humeur *ſynoviale. Voyez* SYNOVIE.

SYNOVIE, (*Phyſiolog. Médec.*) en latin *mucilago* ; liqueur mucilagineuſe qui ſert, tant qu'elle eſt dans

dans ſon état naturel, à oindre & à lubréfier les ligamens & les cartilages des jointures.

Clopton Havers eſt le premier des modernes qui ait exactement décrit l'origine & la nature de la *ſynovie*. Il nous a fait connoître que cette humeur onctueuſe eſt compoſée de la matiere générale de la tranſpiration, & de l'huile médullaire qui vient des cellules ſituées aux jointures des os.

Cette liqueur mucilagineuſe eſt fournie par des glandes diſpoſées dans l'articulation, de maniere à pouvoir être légérement preſſées, mais non point détruites par ſon mouvement. Toutes les fois que cette liqueur eſt la plus néceſſaire, c'eſt-à-dire, que les mouvemens ſont les plus fréquens, il s'en ſépare une plus grande quantité. Ces glandes ſont molles & mucilagineuſes, ſans être friables : elles ſont pour la plûpart conglomérées, c'eſt-à-dire, qu'il ſe trouve un grand nombre de petites glandes enveloppées d'une membrane commune. Leurs conduits excrétoires empêchent les obſtructions qui pourroient ſe former dans le corps de la glande, & facilitent le retour de cette liqueur, quand elle eſt en état d'être reçue par les vaiſſeaux abſorbans, qui doivent ſe trouver dans les articulations auſſi-bien que dans les autres cavités du corps.

On peut, en preſſant ces glandes avec les doigts, faire ſortir de leurs excrétoires la liqueur mucilagineuſe, qui reſſemble quelquefois au blanc d'œuf, ou à la ſéroſité du ſang, & dont le goût eſt manifeſtement ſalé. Elle ne ſe coagule point à la chaleur, comme la ſéroſité ; mais elle devient plus claire, & ne laiſſe, après qu'elle s'eſt évaporée, qu'une pellicule déliée, d'un goût ſalé. Certains ſels produiſent le même effet ſur elle que ſur les autres liqueurs de notre corps, car les acides la coagulent, & les alkalis l'atténuent.

La quantité de cette liqueur mucilagineuſe doit être conſidérable, ſi l'on en juge par l'écoulement de *ſynovie* qui accompagne les plaies ou les ulceres des articulations, & dont ce mucilage compoſe la plus grande partie.

Les vaiſſeaux qui fourniſſent les liqueurs dont ce mucilage ſe ſépare, n'ont pas beſoin de préparation pour être vus ; car on n'a pas plutôt injecté les arteres, que les glandes en paroiſſent toutes couvertes.

Ces glandes n'ont aucune ſenſibilité, tant qu'elles ſont dans un état ſain : mais on y ſent des douleurs cruelles, lorſqu'elles s'enflamment & qu'elles viennent à ſuppuration, ce qui prouve qu'elles ont des nerfs.

Ces glandes mucilagineuſes ſont ordinairement logées dans une ſubſtance cellulaire, qui ſe trouve pareillement dans d'autres parties du ſac formé par les ligamens des articulations, & contiennent une matiere onctueuſe, qui doit néceſſairement être atténuée, & pouſſée à-travers les membranes qui l'enferment dans la cavité de l'articulation, par la preſſion qu'elles ſouffrent de la part des os qui ſe meuvent.

Cette matiere onctueuſe de la ſubſtance cellulaire, mêlée avec la lymphe ſubtile qui s'écoule continuellement des petites artères diſtribuées dans les ligamens, eſt extrêmement propre à entretenir la fléxibilité des parties qui compoſent les articulations, à les faire gliſſer également les unes ſur les autres, & à empêcher qu'elles ne s'échauffent, de même que le vieux-oing dont on graiſſe les roues des chariots, les empêchent de s'uſer & de s'échauffer. Après que cette liqueur des articulations a été ſuffiſamment atténuée, elle rentre dans la maſſe du ſang par les vaiſſeaux abſorbans qu'ont les articulations.

S'il arrive par quelque cauſe que ce ſoit, que la *ſynovie* ne ſoit point diſſipée, repompée ou ſuffiſamment broyée entre les os, elle s'accumulera peu-à-peu, remplira la cavité de la jointure, & ôtera aux os articulés la liberté du mouvement ; cependant la partie la plus ſubtile de ce mucilage ſe diſſipera, & conſéquemment le reſte acquerra de la conſiſtance. Comme le mouvement de la jointure eſt la cauſe principale de la diſſipation de ce mucilage, après qu'il a rempli ſa deſtination ; le mouvement étant gêné ou totalement détruit, le mucilage s'accumulera davantage, & le mal deviendra incurable, tant par l'épaiſſiſſement de la liqueur, que par l'acrimonie qu'elle acquerra dans la ſtagnation, & qui rongera les ſurfaces cartilagineuſes des os, & les ligamens dont les jointures ſont entourées.

On reconnoît cette maladie par une tumeur à la jointure qui eſt d'abord molle, & qui s'étend peu-à-peu. L'articulation du genou y eſt plus ſujette qu'une autre. Hippocrate dit, *Aphor. 25. ſect. 5.* qu'on ſoulagera conſidérablement ceux qui ont des tumeurs & des douleurs aux jointures ſans ulcères, en verſant deſſus une grande quantité d'eau froide. Des Médecins célébres ont adopté depuis peu cette pratique. Peut-être eſt-elle capable de produire des effets ſalutaires lorſque le mal commence, en reſſerrant ſubitement les parties par le froid qu'on leur communique, & en contraignant ainſi l'humeur qui s'accumule à ſe diſſiper, pourvû qu'elle ſoit ſuffiſamment fluide. Mais ſi l'humeur eſt déja épaiſſe ; ſi elle eſt en grande quantité, il n'eſt guere vraiſſemblable que l'eau froide puiſſe procurer un vrai ſoulagement.

On aura recours avec plus de ſuccès aux frictions, au mouvement de la jointure affectée, aux fomentations pénétrantes de vin, de ſel, de vinaigre & d'urine de perſonnes ſaines, avec une addition de plantes aromatiques, comme le marrube, le ſcordium & la rue, & aux cataplaſmes préparés de ſubſtances ſemblables. Dans les cas opiniâtres, les embrocations d'eaux chaudes minérales, ou qu'on fera tomber lentement & de haut ſur la partie affectée, ſoulageront beaucoup & guériront quelquefois radicalement. Au défaut d'eaux minérales, on ſe ſervira des fomentations pénétrantes, & l'on en uſera même en forme d'embrocation.

Nous liſons dans le *traité des maladies des Os*, de M. Petit, qu'on obtiendra les mêmes effets avec l'eau de chaux vive, & une leſſive de ſel ammoniac verſée de haut ſur la partie affectée ; car l'eau de chaux vive & la leſſive de ſel ammoniac, donnent ſur le champ un eſprit de ſel ammoniac très-pénétrant, qui paſſe avec raiſon pour un atténuant des plus énergiques. Mais ſi la quantité de la *ſynovie* accumulée eſt ſi grande, qu'elle ne puiſſe être diſſipée par ces moyens ; M. Petit veut que l'on découvre la partie la plus baſſe de la tumeur avec une lancette, qu'on pénetre juſqu'à la cavité de l'articulation ; qu'on en faſſe ſortir la liqueur qu'elle contient, & qu'on acheve la cure avec les remedes dont nous venons de faire mention.

S'il arrive par quelque cauſe que ce ſoit, que les ligamens ſe roidiſſent, il y aura immobilité, quand même toutes les autres parties de la jointure ſeroient dans leur état naturel. Cette immobilité ſera ſuivie d'une tumeur parce que la *ſynovie* accumulée dans la cavité de la jointure ne ſera point diſſipée par le mouvement, d'où il s'en ſuivra une ankiloſe parfaite. Toutes les cauſes capables de produire trop de roideur dans les fibres ſolides, ou même dans les vaiſſeaux, peuvent donner lieu à l'ankyloſe.

Auſſi voyons-nous, que preſque toutes les perſonnes fort âgées, ont de la roideur & de l'inflexibilité aux jointures ; ce qui provient en partie de la diſette de l'huile graſſe deſtinée à la lubréfication des os, en partie de la calloſité, & quelquefois de l'oſſification de ligamens. On remarque la même choſe dans les hommes qui ont été occupés à des travaux violens, avant que d'arriver à un grand âge ; l'excès du mou-

vement muſculaire a endurci en eux les parties fermes du corps. L'ankyloſe eſt encore aſſez fréquemment une ſuite des violentes inflammations aux ligamens maltraités ; ce qui donne lieu à la ſtagnation & à la coagulation du fluide dans les vaiſſeaux qui le contiennent. Ceux qui ont eſſuyé des attaques fréquentes de goutte, ſont auſſi quelquefois incommodés de l'immobilité des jointures. Paſſons aux autres vices de cette humeur onctueuſe.

Lorſque la *ſynovie* devient trop âcre, elle ronge les os & les cartilages, & cela arrive ſouvent à ceux qui ont la vérole, le ſcorbut, les écrouelles, ou un *ſpina ventoſa*. Lorſque la ſécrétion de cette liqueur eſt trop petite, l'articulation devient roide, & lorſqu'on veut la mouvoir, on entend un craquement, ainſi que les vieillards l'éprouvent. Lorſque le mucilage & la lymphe abondent trop, & que les vaiſſeaux abſorbans ne s'acquittent point autant qu'il faut de leur office, il peut en réſulter une hydropiſie des articles dont Hildanus a traité fort au long. Cette même cauſe relâche quelquefois ſi fort les ligamens, que les articulations en deviennent extrêmement foibles : de-là naiſſent des luxations, dont la réduction eſt plus aiſée que la cure ; quelquefois enfin, quand cette liqueur s'épanche en trop grande quantité, elle occaſionne pluſieurs maux très-fâcheux ; tels que l'enflure, la douleur des jointures, des ulceres ſinueux, des fiſtules, la carie des os, l'immobilité des articles, la maigreur, l'atrophie, des fievres étiques & autres maladies ſemblables. Hippocrate a décrit avec beaucoup d'exactitude, la plûpart des ſymptomes qui proviennent du mauvais état de la *ſynovie*, & Hildanus en rapporte des exemples qu'il a vûs. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SYNTAGME, ſ. m. (*Belles Lettres.*) la diſpoſition ou l'arrangement des choſes dans un certain ordre. *Voyez* COMPOSITION.

SYNTAXE, ſ. f. (*Gram.*) mot compoſé de deux mots grecs ; συν, *cùm*, & τάσσω, *ordino* : de-là σύνταξις, *coordinatio*. J'ai dit, (*voyez* GRAMMAIRE, *de l'Orthologie*, §. *II.*) que l'office de la *ſyntaxe* eſt d'expliquer tout ce qui concerne le concours des mots réunis pour exprimer une penſée : & M. du Marſais (*voyez* CONSTRUCTION) dit que c'eſt la partie de la grammaire qui donne la connoiſſance des ſignes établis dans une langue pour exciter un ſens dans l'eſprit. On voit que ces deux notions de la *ſyntaxe* ſont au fond identiques, quoiqu'énoncées en termes différens.

Il ſeroit inutile de groſſir cet article par des répétitions. Pour prendre une idée nette de tout ce que doit comprendre en détail un traité de *ſyntaxe* ; il faut voir la partie que je viens de citer de l'*article* GRAMMAIRE, qui en comprend un plan général ; & en ſuivant les renvois qui y ſont marqués, on conſultera pour le détail les *articles*, PROPOSITION, CONCORDANCE, IDENTITÉ, APPOSITION, RÉGIME, DÉTERMINATION, CONSTRUCTION, IDIOTISME, INVERSION, MÉTHODE, FIGURE, CAS, *&c.* SUPPLÉMENT, PRÉPOSITION, USAGE, *&c.* (*E. R. M. B.*)

SYNTEXIS, ſ. f. *en Médecine*, eſt une exténuation ou colliquation des parties ſolides d'un corps ; ainſi qu'il arrive ſouvent dans les atrophies, les inflammations des boyaux, les fievres colliquatives, *&c.* où l'on rend par les ſelles avec les excrémens, une matiere graſſe & d'une odeur fœtide. *Voyez* COLLIQUATION, EXTÉNUATION, *&c.*

SYNTHESE, ſ. f. (*Philoſ. & Mathém.*) eſt une eſpece de méthode oppoſée à l'*analyſe*. On ſe ſert de la *ſynthèſe* ou *méthode ſynthétique*, pour chercher la vérité par des raiſons tirées de principes établis comme certains, & de propoſitions que l'on a déja prouvées, afin de paſſer ainſi à la concluſion par un enchainement regulier de vérités connues ou prouvées.

Telle eſt la méthode que l'on a ſuivie dans les élémens d'Euclide, & dans la plûpart des démonſtrations mathématiques des anciens, où l'on part des définitions & des axiomes, pour parvenir à la preuve des propoſitions & problèmes, & de ces propoſitions prouvées, à la preuve des ſuivantes.

Cette méthode s'appelle auſſi *méthode de compoſition*, & elle eſt oppoſée à la réſolution ou analyſe ; auſſi le mot *ſynthèſe* eſt formé des mots grecs σύν, *enſemble*, & θέσις, *poſition*, de ſorte que *ſynthèſe* eſt la même choſe que *compoſition*. *Voyez* COMPOSITION.

La méthode ſynthétique eſt par conſéquent celle dont on ſe ſert après avoir trouvé la vérité, pour la propoſer ou l'enſeigner aux autres. Voici ſes principales regles.

Avant toutes choſes, on doit expliquer les mots dans leſquels il peut y avoir la moindre obſcurité. En effet, ce ſeroit en vain qu'on entreprendroit d'expliquer une choſe à celui qui n'entendroit pas les mots qu'on emploie ; l'intelligence des mots ſe donne par les définitions ; il y en a une de nom, & une de choſe ; dans l'une & dans l'autre, on ſe propoſe de déterminer une idée, ſoit qu'il s'agiſſe d'une idée que nous avons beſoin d'exprimer par tel ou tel mot, comme dans la définition de nom ; ou qu'il ſoit queſtion de l'idée d'une choſe déterminée, ce qui a lieu dans la définition de choſe. Cette idée doit être tellement déterminée, qu'on puiſſe la diſtinguer de toute autre, car c'eſt-là le but de la définition, qui ne doit contenir que cela pour éviter toute confuſion ; mais il faut prendre garde de ne pas employer dans les définitions, des termes obſcurs ; ſi cela ne peut s'éviter, il faut commencer par définir ces termes. Les définitions n'ont point lieu pour les idées ſimples ; tout ce qui a rapport à ces idées, ne ſauroit être expliqué à ceux qui ne les ont pas. Les explications des mots ſont principalement néceſſaires, quand il s'agit de choſes ou de termes ordinaires, mais dont les notions ne ſont pas exactement déterminées, quoiqu'il n'y ait rien de plus ordinaire que de négliger les définitions dans ces ſortes d'occaſions. Les mots d'*être*, de *néant*, de *perfection*, de *volonté*, de *liberté*, d'*inertie*, *&c.* ne ſont pas entendus dans le même ſens par tout le monde. Lorſqu'on a donné une définition, il ne faut pas employer le terme défini, dans un autre ſens que celui qu'on lui a attribué dans la définition : défaut dont il eſt facile de s'appercevoir, en ſubſtituant le défini à la place de la définition ; il n'eſt pas néceſſaire de commencer par les définitions de tous les termes qu'il faut expliquer ; c'eſt aſſez qu'on explique les mots avant que de les employer, pourvû qu'on prenne garde à ne pas interrompre un raiſonnement, en y faiſant entrer une définition.

Après avoir expliqué les termes, il faut obſerver qu'il ne ſauroit y avoir de raiſonnement dans lequel il n'y ait du moins deux propoſitions à conſidérer, de la vérité deſquelles dépend celle du raiſonnement : ainſi il eſt clair qu'on ne ſauroit rien prouver aux autres par des raiſonnemens, à moins qu'ils ne ſoient perſuadés de la vérité de quelques propoſitions : c'eſt par-là qu'il faut commencer ; mais pour qu'il n'y ait aucune difficulté à cet égard, il faut choiſir des propoſitions dans leſquelles le ſujet puiſſe être immédiatement comparé avec l'attribut, parce qu'alors tous ceux qui entendent les termes, ne ſauroient avoir le moindre doute ſur ces propoſitions. Une telle propoſition s'appelle un *axiome*. *Voyez* AXIOME.

II. Il faut propoſer clairement les axiomes dont on doit déduire les raiſonnemens que l'on a à faire. Il y a des propoſitions qui ne ſont pas des axiomes, mais qu'on emploie comme tels, ce qui eſt néceſſaire en bien des rencontres ; on pourroit les appeller des

axiomes rélatifs, c'eſt-à-dire des propoſitions qui à la vérité ne ſont pas claires par elles-mêmes, mais dont la certitude eſt parfaitement connue à ceux auxquels nous propoſons nos raiſonnemens, de ſorte qu'il ſeroit inutile de les démontrer. Il y a des ſciences entieres qui ſervent de fondement à d'autres, & on les ſuppoſe connues à ceux à qui on doit expliquer ces dernieres : au reſte, il n'importe gueres qu'un raiſonnement ſoit déduit d'axiomes, dont la vérité ſe fait appercevoir immédiatement, ou d'axiomes relatifs : car dans l'un & l'autre cas, ſi le raiſonnement eſt bien déduit, il ne ſauroit y avoir aucun doute ſur la concluſion. Si les choſes que nous devons expliquer concernent la pratique, il eſt néceſſaire que celui à qui nous entreprenons d'enſeigner cette pratique, puiſſe agir. Enſeigner la pratique d'une choſe, c'eſt expliquer comment il faut diriger certaines actions ; mais ces actions mêmes doivent être déterminées d'avance : c'eſt cette détermination qu'on appelle *demande*. Je demande que celui à qui j'entreprens d'enſeigner la multiplication des nombres, puiſſe multiplier les nombres exprimés par un ſeul caractere, c'eſt-à-dire, en ait le produit imprimé dans ſa mémoire. Je demande que celui à qui je dois enſeigner la Géométrie, puiſſe tirer des lignes & tracer des cercles. L'on place ordinairement les demandes immédiatement après les axiomes ; mais ce n'eſt pas à dire que les axiomes & les demandes doivent précéder tous les raiſonnemens ; il ſuffit qu'on les place avant les raiſonnemens auxquels ils ont rapport, pourvû que d'ailleurs ils n'interrompent pas le fil de la démonſtration. Aux définitions, aux axiomes, & aux demandes, on ajoute ſouvent des hypothèſes : c'eſt ce qui ſe fait quand on entreprend d'expliquer ce qui doit réſulter de la combinaiſon de certaines circonſtances ; le raiſonnement en ce cas eſt hypothétique, & il faut commencer par poſer les circonſtances ; tout cela étant fait, il faut en venir à traiter le ſujet propoſé, ce qui doit ſe faire par parties.

III. La diviſion du ſujet propoſé doit être faite de telle maniere que toutes les parties en puiſſent être traitées ſéparément. Le ſens de cette regle eſt, qu'entre les parties, il faut qu'il y en ait une qui puiſſe être expliquée, ſans que les autres entrent en conſidération ; & cette partie doit être la premiere, la ſeconde doit être choiſie de même parmi les parties qui reſtent ; & ainſi des autres.

IV. La diviſion que la nature du ſujet indique, doit être préférée, & les parties les plus ſimples de ce ſujet doivent être expliquées avant celles qui ſont plus compoſées : cette regle eſt ſubordonnée à la précédente, c'eſt-à-dire n'a lieu qu'autant qu'elle s'accorde avec l'autre. Si j'entreprenois d'enſeigner les élémens de Géométrie, voici la diviſion & l'ordre que je devrois ſuivre, en ne faiſant attention qu'à la derniere regle que je viens de propoſer ; je devrois commencer par ce qui regarde les lignes, de-là paſſer aux triangles, & puis aux autres figures rectilignes ; enfin je devrois parler du cercle, *&c.* Mais quelle géométrie ſeroit-ce que celle-là ? Ce qui regarde les lignes paralleles & perpendiculaires, doit être déduit de ce qu'on démontre des triangles, *&c.* C'eſt pourquoi quelque naturel que paroiſſe l'ordre que nous venons d'indiquer, il faut pourtant en ſuivre un autre : cependant on ne doit s'écarter de cette quatrieme regle, qu'autant qu'elle ne ſauroit s'accorder avec la troiſieme. Il y a pourtant des occaſions où il faut obſerver la quatrieme regle, en violant la troiſieme : ce qui n'a lieu que lorſque le ſujet n'admet pas de diviſion qui s'accorde avec la troiſieme regle ; alors il faut commencer par ſuppoſer quelque propoſition, qu'on ne peut démontrer que dans la ſuite. Après avoir expoſé la diviſion du ſujet, il faut en traiter les diverſes parties, en rangeant les propoſitions dans un ordre convenable, & en démontrant celles dont la vérité ne paroît pas immédiatement, à moins qu'on ne les enviſage comme déja connues. Toute concluſion eſt déduite de deux prémiſſes, de la vérité deſquelles dépend celle de la concluſion.

V. Il n'eſt permis d'admettre comme vraie, aucune propoſition, à moins qu'elle ne ſoit déduite des axiomes, des demandes, des hypothèſes, ou des propoſitions déja prouvées ; excepté le ſeul cas indiqué tout-à l'heure ; ſavoir, lorſque le ſujet n'admettant point de diviſion, on ſuppoſe quelque propoſition ſans preuve, en ſe réſervant de la démontrer dans la ſuite. Il faut prendre garde auſſi, en employant une hypothèſe, de regarder comme abſolument vraie, une concluſion qui n'eſt vraie qu'hypothétiquement.

VI. Toutes les propoſitions qui ne ſervent ni à démontrer, ni à éclaircir le ſujet qu'on traite, doivent être rejettées. En négligeant d'obſerver cette regle, on ne ſauroit s'empêcher de tomber dans la confuſion.

VII. Les propoſitions ſimples doivent précéder celles qui ſont compoſées, & les propoſitions générales doivent être traitées avant les particulieres. Il eſt quelquefois impoſſible d'obſerver cette regle, à cauſe qu'il arrive ſouvent qu'une propoſition ſimple ne peut être déduite que d'une propoſition compoſée, & qu'une propoſition générale ne peut être expliquée avant que d'en avoir démontré quelque cas particulier ; dans ces occaſions on doit négliger cette ſeptieme regle : c'eſt de quoi nous trouvons pluſieurs exemples dans Euclide, auquel bien des gens ont reproché d'avoir péché contre l'ordre ; mais ceux qui lui ont fait de pareils reproches, n'ont pas fait attention à la ſubordination des regles qui regardent l'ordre des propoſitions.

VIII. Après chaque propoſition il faut premierement démontrer celles qui en ſont des conſéquences, enſuite celles qui y ont quelque rapport, en faiſant précéder celles qui y ont la relation la plus étroite. Cette ſeconde partie de la huitieme regle, doit être entendue de maniere qu'elle ne doive avoir lieu que quand elle ne ſe trouve point en oppoſition avec la regle précédente. Euclide a eu raiſon de ſéparer la ſeizieme, & la trente-deuxieme propopoſition du premier livre de ſes élémens, quoique dans l'une & & l'autre propoſition, il ſoit queſtion de l'angle extérieur du triangle.

La difficulté qui ſe trouve à ſuivre toutes les regles de la *ſynthèſe*, qui viennent d'être expoſées, n'eſt pas fort conſidérable. Cependant avant que d'y être accoutumé, on pourra en faciliter la pratique, en obſervant les regles ſuivantes. D'abord on doit marquer, & bien déterminer ce que l'on a entrepris d'expliquer, en faiſant une liſte qui contienne toutes les propoſitions qui doivent être démontrées, exprimées en peu de mots, ou plutôt ſimplement indiquées, enſuite on doit rechercher les argumens par le moyen deſquels on croit pouvoir prouver, avec le plus de facilité & de briéveté, les propoſitions dont il s'agit. Ces argumens contiennent de nouvelles propoſitions, qu'il faut ajouter aux autres : après cela on doit auſſi marquer les principes dont ces dernieres propoſitions peuvent être déduites ; ſoit immédiatement, ſoit par une ſuite de propoſitions déja marquées ſur la liſte : enfin il faut indiquer les mots obſcurs qui doivent être définis, auſſi-bien que les demandes & les hypothèſes, s'il en eſt queſtion. Ces différens matériaux doivent être rédigés en ordre, ſuivant les regles qui viennent d'être preſcrites ; & celà de maniere qu'à l'égard de chacun de ces matériaux en particulier, on apperçoive la raiſon pour

laquelle on lui assigne plutôt telle place que telle autre; les choses ainsi disposées, il ne s'agit plus que d'expliquer les propositions qui auront été simplement indiquées; ce qui pourra se faire, ou par un discours suivi, ou par des propositions séparées, suivant la méthode des mathématiciens.

Cet article, qui nous a été donné par M. Formey, est tiré de l'*introduction à la philosophie* de M. S'Gravesande, *lib. part. II. ch. xxxvj.*

SYNTHÈSE, s. f. (*Grammaire.*) c'est une figure de construction que les Grammairiens appellent encore & même plus communément *syllepse*: mais comme il y a un trope particulier qui a déja le nom de *syllepse*, & qu'il peut être nuisible à la clarté de l'enseignement de désigner par le même nom des objets totalement différens, ainsi que je l'ai déja remarqué sous ce mot; je donne uniquement le nom de *synthèse* à la figure dont il est ici question.

« Elle sert, dit M. du Marsais, (*FIGURE*) lorsqu'au-lieu de construire les mots selon les regles ordinaires du nombre, des genres, des cas, on en fait la construction relativement à la pensée que l'on a dans l'esprit; en un mot... lorsqu'on fait la construction selon le sens, & non pas selon les mots ».

1°. Les Grammairiens ne reconnoissent la *synthèse* que dans le genre, ou dans le nombre, ou dans tous les deux: dans le genre, comme *daret ut catenis fatale monstrum, QUÆ generosiùs perire quærens*, &c. *Hor.* dans le nombre, comme *missi, magnis de rebus UTERQUE, legati: id.* enfin dans le genre & dans le nombre tout-à-la-fois, comme *par in carcerem ACTI, pars bestiis OBJECTI.* (Sall.) Mais aucun d'eux n'a parlé de *synthèse* dans les cas, & aucun n'auroit pu assurément en trouver d'exemples en quelque bon auteur que ce fût. C'est donc par inadvertance que M. du Marsais a compris le cas dans la définition qu'il donne ici de cette figure.

2°. Il me semble que ce grammairien ayant assigné avec tant de justesse & de vérité la différence qu'il y a entre *construction* & *syntaxe* (*voyez* CONSTRUCTION), il auroit dû regarder la *synthèse* comme une figure de syntaxe plutôt que comme une figure de construction; puisque c'est, de son propre aveu, la loi de concordance qui est violée ici dans les mots, quoiqu'elle subsiste encore dans le sens. Or la concordance est l'un des objets de la syntaxe, & la construction en est un autre.

3°. Ce n'est au reste que relativement à la maniere dont ce philosophe a envisagé la *synthèse*, que je dis qu'il auroit dû en faire une figure de syntaxe: car, par rapport à moi, c'est une véritable figure de construction, puisque je suis persuadé que ce n'est qu'une sorte d'ellipse. Les Grammairiens eux-mêmes semblent en convenir, quand ils disent qu'on y fait la construction selon le sens, & non pas selon les mots: cela veut dire que le corrélatif discordant en apparence, si l'on n'envisage que les mots exprimés, est dans une exacte concordance avec un autre mot non-exprimé, mais indiqué par le sens. Reprenons en effet les exemples de *synthèse* cités plus haut; & l'on va voir que par de simples supplémens d'ellipse ils vont rentrer dans les regles, & de la construction analytique & de la syntaxe usuelle. La premiere se réduit à ceci, *daret ut catenis* Cleopatram, *fatale monstrum, quæ*, &c. on voit que *fatale monstrum* est ajouté à l'idée de *Cleopatram*, qui étoit tout-à-la-fois sous-entendu & désigné par le genre de *quæ* qui rentre par-là dans les vûes de la concordance. Le second exemple se construit ainsi, *missi legati*, & *uterque* legatus missus *de magnis rebus*, cela est évident & satisfaisant. Enfin quand Salluste a écrit, *pars in carcerem acti, pars bestiis objecti*, c'est comme s'il avoit dit: *divisi sunt in duas partes; ii, qui sunt prima pars, in carcerem acti sunt; ii, qui sunt altera pars, bestiis objecti.*

Il n'y a qu'à voir la maniere dont les exemples de cette figure sont expliqués dans la *méthode latine* de P. R. (*des fig. de constr. ch. iv.*) & l'on ne pourra plus douter que, quoique l'auteur ne songeât pas explicitement à l'ellipse, il en suivît néanmoins les indications, & en envisageât les supplémens peut-être même à son insu. Or il est constant que, si l'on peut par l'ellipse rendre raison de toutes les phrases que l'on rapporte à la *synthèse*, il est inutile d'imaginer une autre figure; & je ne sais même s'il pourroit réellement être autorisé par aucun usage, de violer en aucune maniere la loi de la concordance. *Voyez* IDENTITÉ.

Je ne veux pas dire néanmoins qu'on ne puisse distinguer cette espece d'ellipse d'avec les autres par un nom particulier: & dans ce cas, celui de *synthèse* s'y accommode avec tant de justesse, qu'il pourroit bien servir encore à prouver ce que je pense de la chose même. Σύνθεσις, *compositio*; RR. σὺν, *cùm*, & τίθημι, *pono*: comme si l'on vouloit dire, *POSITIO vocis alicujus subintellectæ CUM voce expressâ*; ce qui est bien le cas de l'ellipse. Mais au fond un seul nom suffit à un seul principe; & l'on n'a imaginé différens noms, que parce qu'on a cru voir des principes différens. Nous retrouvons la chaîne qui les unit, & qui les réduit à un seul; gardons-nous bien de les séparer. Si nous connoissons jamais les vérités, nous n'en connoîtrons qu'une. (*E. R. M. B.*)

SYNTHÈSE, *en Chirurgie*, est un terme générique qui comprend toute opération, par laquelle on réunit les parties qui ont été séparées, comme dans les fractures, les plaies, par le moyen des sutures, &c. *Voyez* PLAIE RÉUNIE, SUTURE, FRACTURE. (*Y*)

SYNTHÈSE, s. f. *Synthesis*, (*Usages des Romains*) espece de robe ample que prenoient les Romains au sortir du bain avant que de se mettre à table. C'étoit un habillement commode pour être à leur aise sur leurs lits: il différoit du pallium des Grecs, étoit léger, flottant, & ne tenoit presque à rien, comme il paroît par les marbres antiques. Juvenal en parle, *sat. ij. vers. 283.* & Martial, *l. XXXIV. épigr. 141.* nous apprend que de son tems il y avoit des personnes qui, par un air de luxe & de magnificence, en changeoient plusieurs fois pendant le festin. La couleur de la *synthèse* étoit blanche, & du-moins jamais noire, pas même dans le repas qu'on donnoit aux funérailles. (*D. J.*)

SYNTHÉTIQUE, adj. (*Géom.*) qui a rapport à la synthèse, méthode *synthétique*. *Voyez* SYNTHÈSE.

SYNTHÉTISME, s. m. (*Chirurgie.*) terme usité en Chirurgie par quelques auteurs, pour comprendre sous un seul mot les quatre opérations nécessaires pour remettre une fracture, qui sont l'extension, la coaptation, la remise & le bandage. (*D. J.*)

SYNTONIQUE, adj. *en Musique*, c'est l'épithete, par laquelle Aristoxeme distingue l'une des deux especes du genre diatonique, dont il donne l'explication. C'est le diatonique ordinaire, dont le tétracorde est divisé en un semi-ton & deux tons égaux: au-lieu que dans le diatonique mol, après le semiton, le premier intervalle est de trois quarts de ton, & le second de cinq. *Voyez* GENRES, TÉTRACORDE, &c.

Syntonolydien est aussi le nom d'un des modes de l'ancienne Musique. Platon dit que les modes mixolydien & syntonolydien sont propres aux larmes.

On voit dans le premier livre d'Aristide Quintilien une explication de divers modes de l'ancienne Musique, qu'il ne faut pas confondre avec les tons qui portent les mêmes noms, & dont j'ai parlé sous le *mot* MODE, pour me conformer à l'usage moderne, introduit très-mal-à-propos par Glarean. Les modes étoient des manieres différentes de varier l'ordre des

intervalles. Les tons différoient, comme aujourd'hui, par leur corde fondamentale : c'eſt dans le premier ſens qu'il faut entendre le mode ſyntonolydien dont parle Platon. (*S*)

SYNTHRONE, (*Littérature.*) terme qui veut dire *participant au même rang, au même trône ;* c'eſt un ſurnom dont l'empereur Adrien honora ſon cher Antinoüs, lorſqu'il le mit au rang des dieux. (*D. J.*)

SYNUSIASTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſiaſ.*) ſecte d'hérétiques, ſoutenant qu'il n'y avoit dans Jeſus-Chriſt qu'une ſeule nature & une ſeule ſubſtance. Ce mot eſt formé du grec συν, *avec*, & ουσια, *ſubſtance.*

Les *Synuſiaſtes* nioient que le verbe eût pris un corps dans le ſein de la Vierge, mais ils prétendoient qu'une partie du verbe divin s'étant détachée du reſte, s'y étoit changée en chair & en ſang : par conſéquent ils croyoient que Jeſus-Chriſt étoit conſubſtantiel au Pere, non-ſeulement par rapport à ſa divinité, mais auſſi par rapport à ſon humanité, & à ſon corps humain.

SYPA, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde, au-delà du Gange. Son embouchure eſt marquée par Ptolomée, *l. VII. c. ij.* ſur la côte du golfe *Sabaracus*, au pays des Byſingetes anthropophages, entre *Babyſinga* & *Beraba.* Ce fleuve eſt appellé *Beſinge* dans le manuſcrit de la bibliotheque palatine. (*D. J.*)

SYPHILIS, ſ. m. (*Maladies.*) eſt un terme employé par certains auteurs pour exprimer la vérole. *Voyez* VÉROLE. Quelques-uns le dérivent du grec συν, *avec*, & φιλια, *amour* ou *amitié*, parce que cette maladie provient d'un commerce amoureux avec une perſonne infectée. D'autres le font venir du nom d'un berger ainſi appellé, & qui étoit violemment attaqué de cette maladie. Quoi qu'il en ſoit, pluſieurs auteurs diſtingués emploient le mot de *ſyphilis*, & en particulier Fracaſtor, célebre médecin italien, qui l'a mis pour titre à un beau poëme qu'il a écrit ſur la vérole.

SYPHON, ſ. m. *en Hydraulique*, eſt un tube recourbé, dont une jambe ou branche eſt ordinairement plus longue que l'autre, & dont on ſe ſert pour faire monter les liqueurs, pour vuider les vaſes, & pour différentes expériences hydroſtatiques.

Ce terme qui tire ſon origine du grec, ſignifie *tuyau, tube ;* c'eſt pourquoi on l'applique quelquefois aux tuyaux ou tubes ordinaires.

Le *ſyphon* le plus ordinaire eſt celui dont voici la deſcription. On prend un tube recourbé *A B C*, (*Pl. hydraulique, fig. 2.*) dont la longueur & l'angle ſoit telle, que quand l'orifice *A* eſt poſé ſur un plan horiſontal, la hauteur *D B* n'excede pas 30 piés. Pour l'uſage ordinaire il ſuffit qu'il ait un pié & demi ; alors ſi on trempe la branche la plus courte dans l'eau ou dans tout autre liquide, & que l'on ſuce l'air par l'ouverture *C*, juſqu'à ce que la liqueur monte par *A*, la liqueur continuera de couler hors du vaſe par le tuyau *B C*, tant que l'ouverture *A* ſe trouvera ſous la ſurface de la liqueur.

Remarquez que la même choſe arrivera, ſi au lieu de ſucer l'air, on remplit d'abord le *ſyphon* de quelque fluide, & que l'on bouche avec le doigt l'ouverture *C*, juſqu'à ce que l'ouverture *A* ſoit plongée dans le vaſe.

Ce phénomene eſt confirmé par quantité d'expériences ; la raiſon n'en eſt pas difficile à trouver, du-moins en partie. En ſuçant, l'air qui eſt dans le tube eſt raréfié, & l'équilibre eſt détruit ; par conſéquent, il faut que l'eau monte dans la branche la plus courte *A B*, à cauſe de la preſſion prépondérante de l'atmoſphere. Le *ſyphon* étant rempli, l'atmoſphere preſſe également ſur chacune de ſes extrémités, de façon qu'elle pourroit ſoutenir une quantité égale d'eau dans chaque branche ; mais l'air qui peſe ſur l'orifice de la ſeconde branche, c'eſt-à-dire ſur la branche la plus longue, ayant un plus grand poids d'eau à ſoutenir que l'air qui peſe ſur l'orifice de la branche la plus courte ; ce dernier air ſera donc prépondérant ; il fera donc monter de nouvelle eau dans la branche la plus courte ; mais cette eau nouvelle ne ſauroit monter, qu'elle ne chaſſe devant elle celle qui y étoit auparavant ; au moyen de quoi l'eau eſt continuellement chaſſée dans la branche la plus longue, à proportion qu'il en monte toujours dans la branche la plus courte.

L'air qui tend à rentrer dans la plus longue branche, a dans cette tendance ou action toute la force du poids de l'atmoſphere, moins celle de la colonne d'eau contenue dans cette branche : d'un autre côté, l'air qui tend à entrer dans la plus courte branche a dans cette action toute la force du poids de l'athmoſphere, moins celle de la colonne d'eau contenue dans cette branche. Ainſi voilà deux forces égales en elles-mêmes, mais affoiblies toutes deux par les circonſtances, & qui agiſſent l'une contre l'autre. Si elles ſont également affoiblies, c'eſt-à-dire, ſi les deux branches du *ſyphon* ſont de la même longueur, il y aura équilibre ; & par conſéquent dès qu'on aura ceſſé de ſucer, l'eau ceſſera de monter dans la premiere branche, & de ſortir par la ſeconde. A plus forte raiſon cet effet arrivera-t-il, ſi la ſeconde branche eſt la plus courte ; & par la raiſon contraire, l'eau continuera de ſortir par la ſeconde branche, ſi elle eſt la plus longue, comme elle l'eſt toujours dans les *ſyphons*, qui ne ſont deſtinés qu'à un uſage. La peſanteur de l'air eſt donc la cauſe de l'effet des *ſyphons*, & aucun phyſicien ne le conteſte. Auſſi les *ſyphons* mis en mouvement dans l'air libre, rendent-ils l'eau plus lentement dans la machine pneumatique, à meſure qu'on en pompe l'air, & enfin s'arrêtent tout-à-fait quand l'air eſt pompé, autant qu'il peut l'être. Si on les remet à l'air libre, ils ne recommencent point de couler à-moins qu'on ne les ſuce de nouveau ; & il eſt évident que cela doit être ainſi, puiſqu'ils ſont dans le même cas que s'ils n'avoient jamais coulé.

Quelques-uns prétendent qu'il reſte toujours aſſez d'air dans un récipient épuiſé d'air pour faire monter l'eau à un pouce ou deux : mais comme on trouve que le mercure & l'eau tombent tout-à-fait hors du tube de Torricelli dans le vuide, il s'enſuit que la preſſion de l'air qui reſte dans le récipient, ne peut jamais faire monter le mercure ni l'eau, dans la branche la plus courte du *ſyphon.*

Comme la hauteur du *ſyphon* eſt limitée à 32 piés, par la ſeule raiſon que l'air ne peut pas faire monter l'eau plus haut ; on peut juger par-là de la propoſition de Heron, de tranſporter l'eau au moyen d'un *ſyphon*, par-deſſus le ſommet des montagnes juſque dans les vallées oppoſées. Car Heron ne preſcrit rien autre choſe que de boucher les ouvertures du *ſyphon*, & de verſer l'eau avec un entonnoir dans l'angle ou à la rencontre des branches, juſqu'à ce que le *ſyphon* ſoit plein ; enſuite bouchant le trou qui eſt à l'angle, & ouvrant les deux autres, l'eau coulera continuellement à ce qu'il prétend.

On doit remarquer que la figure du *ſyphon* peut être variée à volonté (*voyez figure 3. &c.*) pourvu ſeulement que l'orifice *C* ſoit plus bas que le niveau de la ſurface de l'eau qu'on veut y faire monter : mais que plus il en eſt éloigné, plus le fluide ſortira promptement. Et ſi dans le cours de l'écoulement, on tire l'orifice *A* hors du fluide, toute la liqueur qui eſt dans le *ſyphon* ſortira par l'orifice inferieur *C* à celle qui eſt dans la branche *B C*, entraînant pour ainſi dire, après elle celle qui eſt dans la branche la plus courte *A B.*

Enfin, il faut obſerver que l'eau coulera, quand

même le *ſyphon* ſeroit interrompu, c'eſt-à-dire, quand même les branches *A D* & *F B*, (*figure 4.*) ſeroient jointes enſemble par un tube plus gros & rempli d'air.

Il y a certains *ſyphons* qui s'étant arrêtés dans le vuide, recommencent à couler d'eux-mêmes quand on les remet à l'air libre. Ce ſont ceux qui ont un des petits diametres, comme d'un tiers de ligne; remis à l'air libre, après s'être arrêtés dans le vuide, ils ſe remettent d'eux-mêmes en mouvement. Pour connoître la force qui produit cet effet, il faut faire les obſervations ſuivantes. Quand ces *ſyphons* ſont d'abord en mouvement, ils ne rendent l'eau que goutte à goutte, & par des intervalles d'environ deux ſecondes, au lieu que les autres d'un plus grand diametre la rendent par filets continus d'un diametre égal à celui de la ſeconde branche. Cette différence vient de ce que les *ſyphons* ſont menus, & en général les tuyaux capillaires ſont pleins d'eau: dès qu'ils ſont mouillés dans leur ſurface intérieure, une goutte d'eau qui mouille un petit endroit de cette ſurface, ſe joint à la goutte d'eau qui eſt vis-à-vis d'elle, & s'y joint par une certaine viſcoſité que les Phyſiciens reconnoiſſent dans l'eau. Quand ces *ſyphons* ſont à l'air libre, & qu'ils ſont une fois mouillés par l'eau qui y a paſſé, il faut pour continuer leur mouvement, que la peſanteur de l'air, outre le poids qu'elle a à élever, en ſurmonte encore la viſcoſité; ce qui ne ſe fait que par une certaine quantité d'eau amaſſée, & par conſéquent avec un certain tems; & de-là vient que ces *ſyphons* ne coulent que goutte à goutte, & par repriſes. Chaque goutte qui ſort tombe en partie, parce qu'elle eſt pouſſée par le poids des gouttes ſupérieures. Lorſqu'on met ces *ſyphons* dans le vuide, non-ſeulement la peſanteur de l'air agit toujours de moins en moins, & enfin n'agit plus, mais encore l'air contenu dans l'eau s'étend, parce qu'il n'eſt plus preſſé par l'air extérieur; il ſe dégage de dedans l'eau, & forme de groſſes bulles, qui interrompent la ſuite des gouttes d'eau dont les deux branches étoient mouillées & remplies, & celles qui ſont à l'extrémité de la ſeconde, n'ont plus aſſez de poids, & ne ſont plus aſſez preſſées par les autres pour tomber. Si on remet les *ſyphons* à l'air libre, l'air qui s'étoit étendu eſt obligé de reprendre ſon premier volume; les gouttes d'eau qu'il ne tient plus ſéparées retombent, les ſupérieures ſur les inférieures, & le *ſyphon* recommence à couler tant qu'il eſt mouillé, mais toujours goutte à goutte, & toujours plus lentement, & ne ceſſe point que la ſeconde branche ne ſoit ſeche, au-moins juſqu'à un certain point. Il ſuit de cette explication, que ſi de l'eau étoit renfermée ſans air dans ces interſtices, un *ſyphon* capillaire continueroit de couler dans le vuide, tant qu'il ſeroit mouillé. Auſſi eſt-ce ce que M. Homberg a éprouvé avec de l'eau purgée d'air, ſoit parce qu'on l'avoit bien fait bouillir, ou parce qu'elle avoit été miſe dans la machine pneumatique; & ce phénomene qui paroît d'abord ſi contraire au ſyſtème de la peſanteur de l'air, s'y accorde cependant parfaitement, & eſt même une ſuite néceſſaire du reſſort de l'air bandé par ſa peſanteur. Il eſt aiſé de prévoir que ſi pour l'expérience des *ſyphons* capillaires, on employe des liqueurs qui contiennent plus d'air, ou de l'air qui ſe dégage plus facilement; telles que ſont les liqueurs fermentées, les *ſyphons* s'arrêteront plutôt dans le vuide. De même tout le reſte étant égal, ils doivent s'arrêter plutôt en hiver qu'en été; car en hiver l'air eſt plus diſpoſé à ſe dégager, puiſque dans les liqueurs qui ſe ſont gelées tout eſt ſemé par groſſes bulles. On jugera auſſi par cette expérience, que les liqueurs graſſes comme l'huile ou le lait, contiennent moins d'air, ou de l'air plus engagé; car avec ces liqueurs les *ſyphons* ne s'arrêtent point dans le vuide dans quelque tems que ce ſoit. *Hiſt. de l'acad. année 1714. p. 108. & ſuiv. article de M. Formey.*

Voici une difficulté que propoſe Reiſelius contre la théorie des *ſyphons*. Ce ſavant fait voir que l'eau s'écoule par un *ſyphon* dont les deux branches *E*, *C*, (*fig. 5. hydraul.*) ſont égales; ſi la branche *E*, par exemple, eſt plongée dans un vaſe plein d'eau, M. Muſſchenbroek, §. 1375, de ſon *Eſſai de phyſique*, explique cette expérience, & remarque que ſi on y fait attention, le *ſyphon* ceſſe d'avoir ſes branches égales, lorſque l'on préſente l'eau à l'ouverture *E*. (*O*)

Si on prend un *ſyphon* dont les jambes ſoient égales ou inégales, tant en hauteur qu'en groſſeur, & qu'on place ce *ſyphon* de maniere que les deux ouvertures *A*, *C*, ſoient en-haut, & la partie *B* en-bas, qu'enſuite on rempliſſe ce *ſyphon* d'un fluide, comme d'eau, ce fluide ſe mettra à la même hauteur dans les deux branches, quelques inégales qu'elles ſoient.

Si on met dans les deux branches deux différens fluides, par exemple du mercure dans l'une, & de l'eau dans l'autre, l'eau s'élevera beaucoup plus haut que le mercure, & la hauteur de la colonne d'eau ſera à celle du mercure, comme la peſanteur du mercure eſt à celle de l'eau. *Voyez* FLUIDE.

Si on verſe d'abord du mercure dans un *ſyphon*, enſorte qu'il s'y mette de niveau, & qu'on verſe enſuite de l'eau par une des branches, enſorte qu'elle tombe ſur le mercure, cette eau repouſſera le mercure peu-à-peu, & l'obligera de monter dans l'autre branche; & lorſqu'on aura verſé aſſez d'eau pour que le mercure paſſe tout entier dans l'autre branche, l'eau ſe gliſſera dans cette ſeconde branche entre les parois du verre & le mercure, & une partie de cette eau viendra ſe mettre au-deſſus du mercure, qui occupera toujours la partie inférieure de la branche, & ſe trouvera, pour ainſi dire, alors entre deux eaux.

SYPHON *de Wirtemberg*, (*Hydraul.*) c'eſt un *ſyphon* à deux jambes égales, un peu courbées par-deſſous; dans lequel *ſyphon*, 1°. les ouvertures de ſes deux branches étant miſes de niveau, l'eau montoit par l'une, & deſcendoit par l'autre: 2°. les ouvertures ne ſe rempliſſant d'eau qu'en partie, ou même à-demi, l'eau ne laiſſoit pas que de monter: 3°. quoique le *ſyphon* demeurât à ſec pendant long-tems, il pouvoit également produire le même effet: 4°. l'une des ouvertures quelle qu'elle fût étant ouverte, & l'autre demeurant fermée pendant quelques heures, puis étant ouverte, l'eau couloit comme à l'ordinaire: 5°. l'eau montoit ou deſcendoit indifféremment par l'une ou l'autre des deux branches: 6°. chaque branche avoit la hauteur de 20 piés, & étoit éloignée de 18 piés l'une de l'autre.

Jean Jordan bourgeois de Stutgard, inventa ce *ſyphon*, que Fréderic Charles, duc de Wirtemberg, regarda comme une merveille, & dont Salomon Reiſel ſon médecin, publia par ſon ordre quelques-uns des effets en 1684. A cette nouvelle, la ſociété royale de Londres chargea M. Dionis Papin de tâcher de développer le principe de cette machine hydraulique; & ce ſavant méchanicien non ſeulement le découvrit, mais il exécuta un *ſyphon* qui avoit toutes les propriétés de celui de Wirtemberg, & dont il donna une deſcription fort claire dans ſes *Tranſact. philoſ. ann. 1685. n°. 167.* On ne douta point alors que ce ſavant n'eût découvert toute la méchanique du *ſyphon* de Jordan. Reiſel lui-même confirma cette conjecture; car comme il vit que le ſecret du *ſyphon* d'Allemagne étoit connu, il n'héſita plus de le rendre public, dans un ouvrage intitulé *Sypho Wirtembergicus, per majora experimenta firmatus. Stutgardiæ, 1690. in-4°.* (*D. J.*)

SYPILE, (*Géog. anc.*) *Voyez* SIPYLE.

SYRA; (*Géog. anc.*) *Voyez* SYROS.

SYRACUSÆ, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, ſur la côte orientale de l'île dans le val de Noto. Cette ville autrefois très-grande & très-puiſſante, & la capitale de l'île, eſt connue de preſque tous les auteurs anciens qui la nomment *Syracuſæ*. Quelques-uns cependant écrivent Συρακοῦσα, *Syracuſa*, & Diodore de Sicile, *liv. XIV.* eſt de ce nombre. Elle conſerve encore ſon ancien nom, un peu corrompu; car les Siciliens l'appellent préſentement *Saraguſa* ou *Saragoſa*, & les François *Syracuſe*. Dans les auteurs grecs, les habitans ſont nommés Συρακούσιοι, *Syracuſii*; & *Syracuſani* dans les auteurs latins. Cependant ſur les médailles anciennes, on lit Συρακόσιοι, *Syracoſii*, ce qui eſt un dialecte différent; & c'eſt ce qui fait qu'on lit Συρακόσας, *Syracoſas*, dans Pindare, *Pythior. oda ij.*

L'origine de cette ville eſt marquée dans Thucydide, qui nous apprend que l'année d'après la fondation de Naxe, dans la même île, Archias, corinthien, l'un des Héraclides, partit de Corinthe, & fonda *Syracuſe*, après avoir chaſſé les Siciliens de l'île où il la bâtit. Or comme la ville de Naxe ou Naxus, fut bâtie, ſelon Diodore de Sicile, la premiere année de la onzieme olympiade, & 448 ans après la guerre de Troie, il s'enſuit que l'époque de la fondation de *Syracuſe*, doit être placée à la ſeconde année de la même olympiade, & à la 448 année depuis la guerre de Troie.

Si nous en croyons Strabon, *liv. VI. pag. 269.* Archias, averti par l'oracle de Delphes de choiſir la ſanté ou les richeſſes, préféra les richeſſes, & paſſa en Sicile, où il fonda la ville de *Syracuſe*. Auſſi, ajoute-t-il, les habitans de cette ville devinrent-ils ſi opulens, que quand on parloit d'un homme extrêmement riche, on diſoit en maniere de proverbe, qu'il ne poſſédoit pas la dixieme partie du bien d'un habitant de *Syracuſe*. La fertilité du pays & la commodité de ſes ports furent, ſelon le même auteur, les ſources de l'accroiſſement de cette ville, dont les citoyens, quoique ſoumis eux-mêmes à des tyrans, devenoient les maîtres des autres peuples; & lorſqu'ils eurent recouvré leur liberté, ils délivrerent les autres nations du joug des barbares: de-là vient que les Syracuſains furent tantôt appellés *les princes*, tantôt *les rois*, tantôt *les tyrans* de la Sicile. Plutarque, *in Marcello*, & Tite-Live, *liv. XXV.* remarquent qu'après que les Romains, ſous la conduite de Marcellus, eurent pris *Syracuſe*, ils y trouverent autant de richeſſes que dans la ville de Carthage.

On voit dans Cicéron, *in Verrem*, *liv. IV.* une magnifique deſcription de la ville & des ports de *Syracuſe*. On vous a ſouvent rapporté, dit-il, que *Syracuſe* eſt la plus grande & la plus belle des villes des Grecs; tout ce qu'on en publie eſt vrai. Elle eſt dans une ſituation également forte & agréable; on y peut aborder de toutes parts, ſoit par terre, ſoit par mer; elle a des ports comme renfermés dans ſes murailles, pour ainſi dire ſous ſes yeux; & ces ports qui ont des entrées différentes, ont une iſſue commune, où ils ſe joignent enſemble. Par la jonction de ces ports la partie de *Syracuſe* à laquelle on donne le nom d'*île*, & qui eſt ſéparée du reſte par un petit bras de mer, y eſt jointe par un pont, & ne fait qu'un même corps.

Cette ville eſt ſi vaſte qu'on peut la dire compoſée de quatre grandes villes, dont l'une eſt celle que j'ai dit être appellée l'*île*, qui ceinte de deux ports, s'avance à l'entrée de l'un & de l'autre. On y voit le palais où logeoit le roi Hiéron, & dont ſe ſervent les préteurs. Il y a dans cette ville pluſieurs temples; mais deux ſur-tout l'emportent ſur les autres, ſavoir celui de Diane & celui de Minerve. A l'extrémité de cette île eſt une fontaine d'eau douce, appellée *Aréthuſe*, d'une grandeur ſurprenante, abondante en poiſſon, & qui ſeroit couverte des eaux de la mer ſans une muraille ou une digue de pierre qui l'en garantit.

La ſeconde ville qu'on voit à *Syracuſe*, eſt celle qu'on nomme *Acradina*, où il y a une place publique d'une très-grande étendue, de très-beaux portiques, un prytanée très-orné, un très-grand édifice où l'on s'aſſemble pour traiter des affaires publiques, & un fort beau temple de Jupiter olympien. Les autres parties de la ville ſont coupées d'une rue large, qui va d'un bout à l'autre, traverſée de diverſes autres rues, bordées des maiſons des particuliers.

La troiſieme ville eſt celle qu'on nomme *Tyche*, à cauſe d'un ancien temple de la Fortune, qu'on y voyoit autrefois. On y trouve un lieu très-vaſte pour les exercices du corps, & pluſieurs temples: cette partie de *Syracuſe* eſt très peuplée.

Enfin la quatrieme ville eſt celle qu'on nomme *Néapolis*, parce qu'elle a été bâtie la premiere. Au haut de cette ville eſt un fort grand théâtre: outre cela il y a deux beaux temples, l'un de Cérès, l'autre de Proſerpine, & la ſtatue d'Apollon téménite, qui eſt très-belle & très-grande.

Telle eſt la deſcription que Cicéron donne de *Syracuſe*. Tite-Live, *liv. XXIV.* & *XXV.* en décrit la grandeur, la beauté & la force. Plutarque, *in Timoleonte*; Pindare, *Pyth. oda ij.* Théocrite, *idyll. xvj.* Silius Italicus, *liv. XIV.* & Florus, *liv. II. c. vj.* font l'éloge de cette ville. Auſone, dans ſon poëme des plus illuſtres villes de l'empire romain, & Silius Italicus, conviennent avec Cicéron, ſur le nombre des villes qui compoſoient *Syracuſe*: mais Strabon, *liv. VI.* au lieu de quatre villes, en compte cinq qui étoient, ajoute-t-il, renfermées dans une commune enceinte de 180 ſtades d'étendue; Tite-Live, Diodore de Sicile & Plutarque, paroiſſent être du ſentiment de Strabon.

En effet, Plutarque, *in Marcello*, nomme trois de ces villes; ſavoir, *Acradina*, *Tyché* & *Néapolis*; & dans un autre endroit il en nomme deux autres, qui ſont *Inſula* & *Epipolæ*. Diodore de Sicile, dans le *XI. liv.* connoît trois de ces villes, *Achradina*, *Inſula* & *Tyché*; dans le *XVI. liv. Néapolis* & *Achradina*; & dans le *XIV. liv. Epipolæ*: de même que Tite-Live, partie dans le *XXIV. liv.* partie dans le *XXV.* nomme *Epipolæ*, *Acradina*, *Tyché*, *Néapolis*, *Naſſos*, qui eſt le mot grec qui ſignifie *île*, mais prononcé ſelon le dialecte dorique. On ne peut pas douter après cela que *Syracuſe* n'ait été compoſée de cinq parties, ou de cinq villes. Lorſque les Athéniens en formerent le ſiege, elle étoit compoſée de trois parties, qui ſont l'Iſle, l'Achradine & Tiqué. Thucydide ne parle que de ces trois parties. On y en ajouta deux autres dans la ſuite, ſavoir Néapolis & Epipole.

L'Iſle ſituée au midi, étoit appellée *Naſſos* & *Ortygia*; elle étoit jointe au continent par un pont. C'eſt dans cette île qu'on bâtit dans la ſuite le palais des rois & la citadelle. Cette partie de la ville étoit très-importante, parce qu'elle pouvoit rendre ceux qui la poſſédoient maîtres des deux ports qui l'environnent. C'eſt pour cela que les Romains, quand ils eurent pris *Syracuſe*, ne permirent plus à aucun ſyracuſain de demeurer dans l'île. Il y avoit dans cette île une fontaine célebre, qu'on nommoit *Aréthuſe*. Les Poëtes, fondés ſur des raiſons qui ſont ſans aucune vraiſſemblance, ont ſuppoſé que l'Alphée, fleuve d'Elide dans le Péloponnèſe, conduiſoit ſes eaux à-travers ou ſous les flots de la mer, ſans jamais s'y mêler juſqu'à la fontaine d'Aréthuſe. C'eſt ce qui a donné lieu à ces vers de Virgile, *éclog. x.*

Extremum hunc, Arethuſa, mihi concede laborem,

Sic tibi cum fluctus ſubterlabêre Sicanos,
Doris amara ſuam non intermiſceat undam.

Acradine, ſituée entierement ſur le bord de la mer, & tournée vers l'orient, étoit de tous les quartiers de la ville le plus ſpacieux, le plus beau & le plus fortifié, ſelon Strabon, *liv. VI. pag.* 270.

Tiqué, ainſi appellée du temple de la Fortune, Τύχη, qui ornoit cette partie, s'étendoit le long de l'Achradine au couchant, depuis le ſeptentrion vers le midi. Elle étoit fort habitée; elle avoit une fameuſe porte, nommée *Hexapyle*, qui conduiſoit dans la campagne, & elle étoit ſituée au ſeptentrion de la ville.

Epipole étoit une hauteur hors de la ville, & qui la commandoit. Elle étoit ſituée entre Hexapyle & la pointe d'Euryelle, vers le ſeptentrion & le couchant. Elle étoit en pluſieurs endroits fort eſcarpée, & pour cette raiſon d'un accès difficile. Lorſque les Athéniens firent le ſiege de *Syracuſe*, Epipole n'étoit point fermée de murailles; les Syracuſains la gardoient avec un corps de troupes contre les attaques des ennemis. Euryele étoit l'entrée & le paſſage qui conduiſoit à Epipole. Sur la même hauteur d'Epipole étoit un fort, nommé *Labdale*. Ce ne fut que long-tems après, ſous Denys le tyran, qu'Epipole fut environnée de murs, & enfermée dans la ville, dont elle fit une cinquieme partie, mais qui étoit peu habitée. On y en avoit deja ajouté une quatrieme, appellée *Néapolis*, c'eſt-à-dire *ville neuve*, qui couvroit Tyqué.

La riviere Anape couloit à une petite demi-lieue de la ville. L'eſpace qui les ſéparoit étoit une grande prairie, terminée par deux marais; l'un appellé *Syraco*, qui avoit donné ſon nom à la ville, & l'autre *Lyſimele*. Cette riviere alloit ſe rendre dans le grand port. Près de l'embouchure vers le midi, étoit une eſpece de château, appellé *Olympie*, à cauſe du temple de Jupiter olympien qui y étoit, & où il y avoit de grandes richeſſes. Il étoit à cinq cens pas de la ville.

Syracuſe, comme nous l'avons vu, avoit deux ports tout près l'un de l'autre, & qui n'étoient ſéparés que par l'île, le grand & le petit, appellés autrement *lacus*. Selon la deſcription qu'en fait Cicéron, ils étoient l'un & l'autre, environnés des édifices de la ville. Le grand avoit de circuit un peu plus de cinq milles pas, ou de deux lieues.

Ce port avoit un golfe, appellé *Daſcon*. L'entrée du port n'avoit que cinq cens pas de large. Elle étoit fermée d'un côté par la pointe de l'île Ortygie, & de l'autre par la petite île, & par le cap de Plemmyrie, qui étoit commandé par un château de même nom. Au-deſſus de l'Achradine étoit un troiſieme port nommé *le port de Trogile*.

Cette ville fut ſouvent aſſiégée ſans être priſe; mais enfin Marcellus, qui avoit eu la Sicile pour département, réduiſit toute cette île ſous la puiſſance du peuple romain, en ſe rendant maître de *Syracuſe*, qui fut emportée, malgré le génie d'Archimede, qui employoit tout ſon ſavoir à défendre ſa patrie. On prétend que les richeſſes qui furent pillées par les Romains au ſac de *Syracuſe*, égaloient celles qui furent trouvées bientôt après à Carthage. Il n'y eut que le tréſor des rois de *Syracuſe* qui ne fut point pillé par le ſoldat. Marcellus le réſerva pour être porté à Rome dans le tréſor public.

On diſoit communément que *Syracuſe* produiſoit les meilleurs hommes du monde, quand ils ſe tournoient à la vertu, & les plus méchans, lorſqu'ils s'adonnoient au vice; quoique portés naturellement à la volupté, les fâcheux accidens qu'ils eſſuyerent, les remirent dans le devoir. Ils défendirent aux femmes les robes riches, & mêlées de pourpre, à-moins qu'elles ne vouluſſent ſe déclarer courtiſanes publiques; & les mêmes lois défendoient aux hommes d'avoir de ſemblables ornemens, s'ils ne vouloient paſſer pour gens qui ſervoient à corrompre les femmes.

Les Syracuſains eurent une chanſon & une danſe particuliere de Minerve cuiraſſée. A l'égard de leurs funérailles, ce que Plutarque raconte de Dion, qui accompagna le corps d'Héraclide à la ſépulture, avec toute l'armée qui le ſuivit, fait juger que leur coutume étoit d'enterrer les morts; cependant Diodore de Sicile dit qu'Hozithemis, envoyé par le roi Démétrius, fit brûler le corps d'Agathocles.

Leurs forces furent bien conſidérables, puiſque Gelon, s'étant fait tyran de *Syracuſe*, vers l'an 260 de Rome, promit aux Grecs de leur fournir un ſecours de deux cens galeres, de vingt mille hommes, armés de toutes pieces, de deux mille chevaux armés de la même façon, de deux mille ſoldats armés à la légere, de deux milles archers, & de deux mille tireurs de fronde, avec le blé qui leur ſeroit néceſſaire durant la guerre contre les Perſes. Denys eut auſſi cinquante gros vaiſſeaux, avec vingt ou trente mille hommes de pié, & mille chevaux. Denis le jeune, ſon fils, fut encore plus puiſſant, puiſqu'il eut quatre cens vaiſſeaux ou galeres, cent mille hommes de pié & dix mille chevaux.

Ils avoient une loi, ſuivant laquelle ils devoient élire tous les ans un nouveau prêtre de Jupiter; ils avoient auſſi une confrairie de miniſtres de Cérès & de Proſerpine, & il falloit faire un ſerment ſolemnel pour en pouvoir être. Celui qui devoit jurer entroit dans le temple des déeſſes Theſmoſphores, Cérès & Proſerpine, ſe revêtoit après quelques ſacrifices, de la chape de pourpre de Proſerpine, & tenant en ſa main une torche ardente, il prêtoit le ſerment. Mais il faut conſulter ſur l'ancienne *Syracuſe* le cavalier Mirabella. J'ajouterai ſeulement que cette ville qui avoit un ſénat, dont il n'eſt preſque jamais fait mention dans l'hiſtoire, quoiqu'il fût compoſé de ſix cens membres, eſſuya des malheurs que la corruption ordinaire ne donne pas. Cette ville toujours dans la licence ou dans l'oppreſſion, également travaillée par ſa liberté & par ſa ſervitude, recevant toujours l'une & l'autre comme une tempête, & malgré ſa puiſſance au dehors, toujours déterminée à une révolution par la plus petite force étrangere, avoit dans ſon ſein un peuple immenſe qui n'eut jamais que cette cruelle alternative, de ſe donner un tyran, ou de l'être lui-même.

Syracuſe ſoutint la guerre contre les Athéniens, les Carthaginois & les Romains; mais elle fut ſoumiſe par Marcellus, l'an 452 de la fondation de Rome. Ce grand homma ſauva les habitans de la fureur du ſoldat, qui piqué d'une réſiſtance trop opiniâtre, vouloit tout mettre à feu & à ſang. Il conſerva à cette ville ſa liberté, ſes privileges & ſes lois. Enfin les Syracuſains trouverent dans leur vainqueur un protecteur & un patron. Pour lui marquer leur reconnoiſſance, ils établirent en ſon honneur une fête qui ſe célebroit encore du tems de Cicéron, & que cet orateur compare à celle des dieux.

Marcellus au milieu de ſa gloire, fut extrémement touché de la mort d'Archimede; car il avoit expreſſément ordonné qu'on prît ſoin de ne lui faire aucun mal. Archimede étoit occupé à quelque démonſtration de géométrie pour la défenſe de ſa patrie, dans le tems même qu'elle fut priſe. Un ſoldat brutal étant entré dans ſa chambre, & lui ayant demandé ſon nom, Archimede pour réponſe, le pria de ne le point interrompre. Le ſoldat piqué de cette eſpece de mépris, le tua ſans le connoître.

Ce ſavant géometre périt ainſi à l'âge de 75 ans, dans la 142e olympiade, l'an de Rome 452, & 212 ans

ans avant J. C. Archimede avoit ſouhaité que ceux qui prendroient ſoin de ſa ſépulture, fiſſent graver ſur ſon tombeau une ſphere & un cylindre, ce qu'ils ne manquerent pas d'exécuter, & ils y ajouterent une inſcription en vers de ſix piés. Son deſſein étoit d'apprendre à la poſtérité, que ſi parmi ce grand nombre de découvertes qu'il avoit faites en Géométrie, il en eſtimoit quelqu'une plus que les autres, c'étoit d'avoir trouvé la proportion du cylindre à la ſphere qui y eſt contenue.

Cicéron nous apprend dans ſes tuſculanes, *liv. V. n°. 62-66.* que ce monument ſi remarquable étoit inconnu de ſon tems à *Syracuſe*. « Lors, dit-il, que j'étois queſteur en Sicile, la curioſité me porta à chercher le tombeau d'Archimede. Je le démêlai, malgré les ronces & les épines dont il étoit preſque » couvert; & malgré l'ignorance des Syracuſains, » qui me ſoutenoient que ma recherche ſeroit inutile, » & qu'ils n'avoient point chez eux ce monument. » Cependant je ſavois par cœur certains vers ſénaires » que l'on m'avoit donnés pour ceux qui étoient gravés ſur ce tombeau, & où il étoit fait mention d'une figure ſphérique, & d'un cylindre qui devoient » y être. Etant donc un jour hors de la porte qui regarde Agragas (Agrigente), & jettant les yeux avec » ſoin de tous côtés, j'apperçus parmi un grand nombre de tombeaux qui ſont dans cet endroit-là, une » colonne un peu plus élevée que les ronces qui l'environnoient, & j'y remarquai la figure d'une ſphere & d'un cylindre. Auſſi-tôt adreſſant la parole » aux principaux de la ville qui étoient avec moi, je » leur dis que je croyois voir le tombeau d'Archimede. On envoya ſur le champ des hommes qui nettoyerent la place avec des faulx, & nous firent un » paſſage. Nous approchâmes, & nous vîmes l'inſcription qui paroiſſoit encore, quoique la moitié » des lignes fût effacée par le tems. Ainſi la plus grande ville de Grece, & qui anciennement avoit été » la plus floriſſante par l'étude des lettres, n'eût pas » connu le tréſor qu'elle poſſédoit, ſi un homme, » né dans un pays qu'elle regardoit preſque comme » barbare, un arpinate, n'eût été lui découvrir le tombeau d'un de ſes citoyens, ſi diſtingué par la juſteſſe » & par la pénétration de ſon eſprit.

Le peuple de *Syracuſe*, ſi paſſionné autrefois pour les ſciences, qui avoit fourni au monde des hommes illuſtres en toute eſpece de littérature; ces hommes ſi amoureux de la belle poéſie, que dans la déroute des Athéniens, ils accordoient la vie à celui qui pouvoit leur réciter les vers d'Eurypide; ces mêmes hommes étoient tombés dans une profonde ignorance, ſoit par une révolution, qui n'eſt que trop naturelle aux choſes du monde, ſoit que le changement arrivé pluſieurs fois dans le gouvernement en eût apporté dans l'éducation des hommes & dans les manieres de penſer. La domination des Romains avoit frappé le dernier coup, & abâtardi les eſprits au point qu'ils l'étoient, lorſque Cicéron alla queſteur en Sicile.

Le même jour qui met un homme libre aux fers,
Lui ravit la moitié de ſa vertu premiere.

Tandis qu'on eſt obligé à Cicéron de ſon curieux récit de la découverte du tombeau d'Archimede, on ne lui pardonne pas la maniere mépriſante dont on croit qu'il a parlé d'abord du grand mathématicien de *Syracuſe*, immédiatement avant le morceau qu'on vient de lire. L'orateur de Rome voulant oppoſer à la vie malheureuſe de Denys le tyran, le bonheur d'une vie modérée & pleine de ſageſſe, dit: « je ne » comparerai point la vie d'un Platon & d'un Archytas, perſonnages conſommés en doctrine & en vertu, avec la vie de Denys, la plus affreuſe, la plus » remplie de miſeres, & la plus déteſtable que l'on » puiſſe imaginer. J'aurai recours à un homme de la » même ville que lui, *un homme obſcur*, qui a vécu » pluſieurs années après lui. Je le tirerai de ſa pouſſiere, & je le ferai paroître ſur la ſcène, le compas » à la main, cet homme eſt Archimede, dont j'ai découvert le tombeau »; & le reſte que nous avons d'abord traduit ci-deſſus. *Ex eadem urbe hominem homuncionem à pulvere & radio excitabo, qui multis annis poſt fuit, Archimedem.*

Je ne puis me perſuader que Cicéron, ſi curieux de découvrir le tombeau d'Archimede, triomphant en quelque maniere d'avoir réuſſi, & d'avoir fait revivre cet *homme ſi diſtingué par la pénétration & par la juſteſſe de ſon eſprit*, ce ſont ſes termes: je ne puis, dis-je, me perſuader qu'il ait eu deſſein de marquer en même tems du mépris pour lui, & qu'il ſe ſoit contredit ſi groſſierement. Diſons donc que Cicéron fait alluſion à l'oubli dans lequel Archimede étoit tombé, juſques-là, que ſes propres concitoyens l'ignoroient. Ainſi la penſée de Cicéron eſt, qu'il ne mettroit pas Denys en parallele avec des hommes célebres étrangers & connus, mais avec un homme *obſcur* en apparence, enſeveli dans l'oubli, inconnu dans ſa propre patrie, qu'il avoit été obligé d'y déterrer, & qui par cela-même faiſoit un contraſte plus frappant.

Par ces mots *je le tirerai de la pouſſiere*, cette pouſſiere ne doit pas ſe prendre dans le ſens figuré, mais dans le ſens propre; c'eſt la pouſſiere ſur laquelle on traçoit des figures de géométrie dans les écoles d'Athènes. Si cette pouſſiere, *pulvis*, n'a rien de bas, ce *radius*, cette baguette qui ſervoit à y tracer des figures, n'a rien qui le ſoit non-plus: *Deſcripſit radio totum qui gentibus orbem.* C'eſt cette baguette que Pythagore tient à la main dans un beau revers d'une médaille des Samiens, frappée à l'honneur de l'empereur Commode, & dans une autre, frappée par les mêmes Samiens, en l'honneur d'Herennia Etruſcilla, femme de Trajanus Decius.

Il nous reſte pluſieurs ouvrages d'Archimede, & l'on ſait qu'il y en a pluſieurs de perdus. Entre les ouvrages qui nous reſtent, il faut mettre *aſſumptorum, ſive lemmatum liber*, qu'Abraham Echellenſis a traduit de l'arabe, & qui a paru avec les notes de Borelli à Florence, en 1661, *in fol.* Il y a ſous le nom d'Archimede un traité des miroirs ardens, traduit de l'arabe en latin par Antoine Gogava. On a d'ailleurs les ouvrages ſuivans, qui ne ſont pas imprimés: *de fractione circuli*, en arabe, par Thebit. *perſpectiva*, en arabe. *Opera geometrica Archimedis in compendium redacta per Albertum.* Bartolocci aſſure qu'on trouve dans la bibliotheque du Vatican, en hébreu mſ. les élemens de mathématique d'Archimede.

On pourroit mettre au rang des ouvrages perdus de ce grand homme, la deſcription des inventions dont il étoit l'auteur, & qu'on peut recueillir des ſes écrits, & des autres anciens. Tels ſont 1°. περὶ τῆς Στεφανῆς, méthode pour découvrir la quantité d'argent mêlé avec l'or dans une couronne; *voyez* le récit que Vitruve, *l. IX. c. iij.* nous a fait de cette découverte. 2°. Une autre invention d'Achimede, le κόχλιον, machine à vis pour vuider l'eau de tous endroits. Diodore de Sicile nous apprend qu'il inventa la roue égyptienne, qui tire l'eau des lieux les plus profonds. 3°. L'helix, machine à pluſieurs cordes & poulies, avec laquelle il remua une galere du roi Hiéron. 4°. Le triſpaſte ou polyſpaſtes, machine pour enlever les fardeaux. 5°. Les machines dont il ſe ſervit pour la défenſe de *Syracuſe*, que Polybe, Tite-Live & Plutarque, ont amplement décrites. 6°. Les miroirs ardens avec leſquels on dit qu'il mit le feu aux galeres des Romains. *Voyez* les *mém. de l'acad. des Sciences.* 7° Ses machines pneu-

matiques, ſur leſquelles il écrivit des très-belles choſes.

On doit mettre parmi les beaux ouvrages d'Archimede perdus, ſa méchanique, ſon traité de la compoſition de la ſphere, celui de *de ſeptangulo in circulo*, & ſes coniques.

Entre les machines qu'il inventa, les moins connues ſont les ſuivantes; 1°. une ſphere de verre; 2°. des lanternes qui s'entretenoient d'elles-mêmes; 3°. un orgue hydraulique; 4°. une machine compoſée de 14 petites lames d'ivoire, qui ſervoit à aider la mémoire, & qui étoit amuſante par la variété des figures. Tant d'ouvrages & d'inventions prouvent aſſez qu'Archimede étoit un des plus grands génies qui ait paru dans le monde. Fabricius vous indiquera les diverſes éditions de ſes œuvres.

Mais Archimede n'eſt pas le ſeul homme célebre dont *Syracuſe* ſoit la patrie; Epicharme, poëte philoſophe; Lyſias, orateur; Moſchus, poëte lyrique; Théocrite, poëte bucolique, & Philiſte, hiſtorien, naquirent dans cette ville.

Epicharme vivoit, ſelon l'opinion la plus commune, vers l'année 300 de Rome; cependant Ariſtote, dans ſa poétique, le vieillit d'un ſiecle de plus, à quoi ſe rapporte auſſi l'opinion de Suidas. On le fait auteur de 35 ou 55 comédies, qui ont toutes péri; mais Horace nous a conſervé la mémoire du caractere de ſes pieces, en louant Plaute de l'avoir imité dans une des qualités qu'il poſſédoit; cette qualité eſt de n'avoir jamais perdu ſon ſujet de vue, & d'avoir toujours ſuivi régulierement le fil de l'intrigue.

Plautus ad exemplar Siculi properare Epicharmi.

Pline, *l. VII. c. lvj.* obſerve qu'Ariſtote croyoit que le même Epicharme avoit ajouté deux lettres à l'alphabet grec, le Θ & le X; invention que d'autres attribuent à Palamede. Non ſeulement Epicharme fut un des premiers poëtes de ſon tems pour la comédie; mais Platon fit tant de cas de ſes ouvrages philoſophiques, qu'il jugea à-propos de s'en approprier divers morceaux.

Lyſias vit la lumiere 455 ans avant J. C. & fut mené à Athènes par Céphales ſon pere, qui l'y fit élever avec ſoin. Lyſias en profita, & s'acquit une réputation extraordinaire pas ſes harangues & par ſes ouvrages. Il ſavoit par un heureux choix de mots propres, & par ſon adreſſe à les arranger, répandre ſur tout ce qu'il écrivoit, un air de nobleſſe & de dignité. Il excelloit à peindre les mœurs, à donner à ſes perſonnages les caracteres qui leur convenoient, & à dire tout avec une grace infinie; c'eſt le jugement qu'en portent Denys d'Halicarnaſſe, Cicéron, Plutarque & Longin. Cet aimable orateur mourut dans une extrême vieilleſſe, 374 ans avant J. C. Il nous reſte de lui trente-quatre harangues, qui ſont écrites en grec, avec une élégance, une pureté de ſtyle, & une douceur inexprimables. La meilleure édition des œuvres de Lyſias, eſt celle d'Angleterre, *in-4°.*

Moſchus vivoit du tems de Ptolomée Philométor, & ſe rendit célebre en Sicile, tandis que Bion ſon maître, brilloit à Smyrne en Ionie. Les fragmens qui nous reſtent de leurs œuvres, ont paru deux fois dans le ſiecle paſſé, à Cambrigde, ſavoir en 1652 & 1661, *in-8°.* Moſchus mit dans ſes idylles plus de choix & plus d'eſprit que Théocrite. Son idylle ſur l'enlévement d'Europe, eſt extrêmement brillante: il en a fait d'autres qui ſont courtes & pleines de fineſſe. En voici une du nombre des jolies, d'après la traduction de M. Chevreau, en vers françois.

Pour Echo le dieu Pan ſoupire,
Echo brûle pour un Satyre,
Que les yeux de Lydas conſument jour & nuit;
Et dans le feu qui les dévore,
Chacun hait l'objet qui le ſuit,
Autant qu'il eſt haï de l'objet qu'il adore.
Toi qui des feux d'Amour ſens ton cœur enflammé,
Pour éviter ce mal extrême,
Aime toujours l'objet qui t'aime,
Et n'aime point celui dont tu n'es point aimé.

Théocrite précéda Moſchus. Nous avons déjà beaucoup parlé de cet aimable poëte bucolique aux *mots* ÉGLOGUE, IDYLLE, POÉSIE, PASTORALE, *&c.*

Il vivoit à la cour d'Egypte du tems de Ptolomée Philadelphe, vers la cent-trentieme olympiade. La meilleure édition de ſes œuvres eſt celle d'Oxford en 1699, *in-8°.* Ses idylles écrites en dialecte dorienne, ſont des chefs-d'œuvres qui ont ſervi de modele à Virgile dans ſes églogues; mais le poëte grec a ſur le poëte latin, l'avantage de la naïveté, de la diction, & du genre de poéſie qu'il a choiſi. Il n'y a guere de juges recevables ſur le mérite de Théocrite, que ceux qui ſe ſont mis en état de l'entendre dans ſa langue, & de goûter ſa verſification. Toute traduction de ce charmant poëte ſera néceſſairement dépourvue de ce que la langue dorienne, & de ce que la ſtructure du vers bucolique, répandent de graces & de beautés dans l'original.

On peut fixer aſſez exactement la naiſſance de l'hiſtorien grec *Philiſtus*, dans la quatre-vingt-ſeptieme olympiade. Gratifié par la fortune de biens très-conſidérables, il reçut une excellente éducation. On l'envoya étudier l'Eloquence à Athènes ſous Iſocrate; & comme il avoit beaucoup d'ambition, il cultiva ſoigneuſement un art à la faveur duquel il ſe flattoit de gouverner un jour ſa patrie. Des qualités éminentes, une pénétration peu commune, beaucoup de valeur & de fermeté, le menoient comme par la main aux emplois les plus brillans de la république de *Syracuſe*; mais dans la crainte de n'y parvenir que lentement, il ne ſe fit point ſcrupule d'entrer dans les complots que Denys tramoit pour la domination, & l'aider de tout ſon pouvoir. Il ſe mit bien avant dans ſes bonnes graces, après s'être offert de payer une amende conſidérable à laquelle Denys fut condamné par les magiſtrats. Philiſte ne manqua pas de gagner auſſi l'affection du peuple, & ſes intrigues le rendirent peu de tems après maître de *Syracuſe*.

Plus ami néanmoins de la tyrannie que du tyran, l'intérêt ſeul fut le motif de ſes liaiſons avec Denys. Il obtint de lui le gouvernement de la citadelle de *Syracuſe*, & ne déchut de ſa faveur que pour s'être marié ſans la participation de ce prince, avec la fille de Leptine, frere de Denys. Il fut banni par cette raiſon, & ne revint dans ſa patrie que lorſque les courtiſans attachés au jeune Denys, le firent rappeller pour l'oppoſer à Dion & à Platon.

Philiſte de retour, ſéduiſit le jeune Denys, éloigna Platon, & engagea le tyran à chaſſer Dion, ſous prétexte qu'il entretenoit des intelligences avec les Carthaginois. Dion touché des malheurs de ſa patrie, & comptant ſur le mécontentement général des peuples, repaſſa en Sicile à la tête d'une armée, & battit la flotte que commandoit Philiſtus, la premiere année de la cent-ſeptieme olympiade. Les uns diſent que Philiſtus ayant perdu la bataille, ſe tua lui-même; les autres, qu'il tomba au pouvoir de ſes ennemis, qui après pluſieurs traitemnes ignominieux, lui couperent la tête. Il étoit déjà vieux, & devoit avoir environ 70 ans.

C'étoit un homme de mérite, à le conſidérer du côté de l'eſprit, de la ſcience, de la plume & même de la bravoure; mais les qualités de ſon cœur ſont dignes de tout notre mépris, puiſqu'il n'employa ſes talens qu'à cacher ſous des prétextes ſpécieux, les in-

juſtices de la tyrannie. A le conſidérer du côté de la république des lettres, il eſt certain qu'il a fait des ouvrages qui ont rendu ſon nom mémorable. Entre pluſieurs livres qu'il compoſa, on fit cas de ſon *Hiſtoire de Sicile*, ſur laquelle néanmoins les écrivains de l'antiquité ont porté des jugemens différens. Contentons-nus de donner ici celui de Denys d'Halicarnaſſe, qui eſt de tous le plus travaillé.

« Philiſte, dit-il, imite Thucydide, au caractere » près. Dans les écrits de l'athénien, regnent une » généreuſe liberté, beaucoup d'élévation & beau- » coup de grandeur. Le ſyracuſain flatte en eſclave » les excès des tyrans; il a affecté, à l'exemple de » Thucydide, de laiſſer imparfait l'ouvrage qu'il » avoit entrepris; il n'a point employé certaines fa- » çons de parler étrangeres & recherchées propres » à Thucydide; il en a très-bien attrapé la rondeur. » Son ſtyle, ainſi que celui de cet hiſtorien, eſt ſer- » ré, plein de nerf & de véhémence. Philiſte ce- » pendant n'a pu atteindre à la beauté de l'expreſ- » ſion, à la majeſté & à l'abondance des penſées de » l'original; il n'en a ni le poids, ni le pathétique, » ni les figures: rien de ſi petit ni de ſi rampant lorſ- » qu'il s'agit de décrire un canton, des combats de » terre & de mer, & la fondation des villes. Son diſ- » cours ne s'égale jamais à la grandeur de la choſe; » il eſt néanmoins delié, & en matiere d'élocution, » bien plus utile que Thucydide, pour ceux qui ſe » deſtinent au maniement des affaires publiques ».

Les ouvrages de Philiſte n'ont point paſſé juſqu'à nous; mais ils étoient en grande réputation dès le tems d'Alexandre. Ce prince ſouhaita les avoir, & ils lui furent envoyés par Harpatus. Pluſieurs ſiecles après on les conſervoit encore dans les bibliotheques; Porphyre du moins les y avoit vus, lui qui ſe plaint de la négligence des copiſtes qui les avoient extrêmement défigurés.

Les littérateurs curieux peuvent lire & l'article de Philiſtus dans Bayle, & dans les *Mémoires de Littérature*, *tom. XIII. in-4°.* les *Recherches ſur la vie & ſur les ouvrages de Philiſte*, par M. l'abbé Sévin.

Enfin *Vopiſcus* (Flavius), hiſtorien latin, étoit de *Syracuſe*. Il vivoit du tems de Dioclétien, vers l'an 304 de J. C. & mit au jour à Rome, la vie d'Aurélien, de Tacite & de quelques autres empereurs. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

SYRACUSE, (*Géog. mod.*) c'eſt ainſi que les François nomment improprement la ville de Sicile, dans le val de Noto, que les Italiens appellent *Saragoſa* ou *Saraguſa*, & qui a ſuccédé à l'ancienne *Syracuſe*. *Voyez*-donc pour l'ancienne *Syracuſe*, SYRACUSÆ, & pour la moderne, SARAGOSA. (*D. J.*)

SYRACUSII, (*Géog. anc.*) peuples de la Sicile, ſelon Ptolomée, *lib. III. c. iv.* qui les place dans la partie méridionale de l'île, en tirant vers le levant, ce qui fait voir qu'ils avoient pris leur nom de la ville de Syracuſe dont ils dépendoient. (*D. J.*)

SYRASTENE, (*Géog. anc.*) contrée de l'Inde, en-deçà du Gange. Elle eſt miſe par Ptolomée, *lib. VII. c. j.* ſur la côte du golfe de Canthus, à l'embouchure du fleuve Indus. Le manuſcrit de la bibliotheque Palatine lit *Syraſtrene*, qui paroît être la véritable orthographe; car cette contrée tiroit apparemment ſon nom de la bourgade *Syraſtra*, que Ptolomée place dans cette région; outre qu'Arrien, dans ſon *Périple de la mer Erythrée*, *pag. 26*, écrit *Syraſtrena*. Cette contrée étoit aſſez étendue. (*D. J.*)

SYRGIS *ou* SYRGES, (*Géog. anc.*) fleuve de la Schytie européenne. C'eſt ſelon Hérodote, *lib. IV. pag. 116*, un des quatre grands fleuves qui prenoient leur ſource dans le pays des Thyſſagetes, & ſe perdoient dans les Palus-Méotides. (*D. J.*)

SYRIACUM MARE, (*Géog. anc.*) c'eſt cette partie de la mer Méditerranée qui baignoit les côtes de la Syrie. Tacite l'appelle *Judaicum mare*, la mer des Juifs. (*D. J.*)

SYRIACUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre judaïque. *Voyez* JUDAÏQUE, *pierre*.

SYRIAM, (*Géog. mod*) ville des Indes, dans le royaume de Pégu, au confluent des rivieres de Pégu & d'Ava, prêtes à ſe jetter enſemble dans la mer. Le P. Duchals parle de *Syriam*, comme d'une ville très-peuplée, & auſſi grande que Metz. *Long.* ſelon ce pere, *114. 1. 30. latit. 15. 55.* cependant ſi l'on ſuppoſe la *longitude* de Pondicheri *100. 30.* & la largeur du golfe de Bengale en cet endroit, *16. 30.* la *longitude* de *Syriam* devroit être d'environ 117 degrés. (*D. J.*)

SYRIE, (*Géog. anc.*) *Syria*; grande contrée d'Aſie, qui s'étendoit du nord au midi, depuis les monts Amanus & Taurus, juſqu'à l'Egypte, & à l'Arabie-Pétrée; & d'occident en orient, depuis la mer Méditerranée, juſqu'à l'Euphrate, & juſqu'à l'Arabie déſerte dans l'endroit où l'Euphrate prend ſon cours vers l'orient. Strabon, *l. II.* dit même que les peuples qui demeuroient au-delà de l'Euphrate, & ceux qui habitoient en-deça, avoient la même langue: & dans un autre endroit, il nous apprend que le nom de *Syrien* s'étendoit depuis la Babylonie juſqu'au golfe Iſſicus, & autrefois même depuis ce golfe, juſqu'au Pont-Euxin; il fait voir que les Cappadociens, tant ceux qui habitoient le mont Taurus, que ceux qui demeuroient ſur le bord du Pont-Euxin, avoient été appellés *leuco-Syri*, c'eſt-à-dire Syriens blancs.

La *Syrie* eſt nommée dans l'hébreu, *Aram* ou *Paddam-Aram*; & Laban eſt dit *Araméen* ou *Syrien*, comme traduiſent les ſeptante. Les Araméens, ou les Syriens, occupoient la Méſopotamie, la Chaldée, une partie de l'Arménie, la *Syrie* proprement dite, compriſe entre l'Euphrate à l'orient, la Méditerranée à l'occident, la Cilicie au nord, la Phénicie, la Judée, & l'Arabie déſerte au midi.

Les Hébreux étoient Araméens d'origine, puiſqu'ils venoient de Méſopotamie, & qu'il eſt dit que Jacob étoit un pauvre araméen. L'Ecriture déſigne ordinairement les provinces de *Syrie*, par la ville qui en étoit la capitale; elle dit, par exemple, la *Syrie* de Damas, la *Syrie* d'Emoth, la *Syrie* de Rohob, *&c.* mais les géographes partagent la *Syrie* en trois parties; ſavoir, la *Syrie* propre, ou la haute *Syrie*; la *Célé-Syrie*, c'eſt-à-dire la baſſe-*Syrie*, proprement la *Syrie* creuſe; & la *Syrie* paleſtine.

La haute-*Syrie* contenoit la Comagène, la Cyrrhétique, la Séleucide, & quelques autres petits pays, & s'étendoit depuis le mont Aman au ſeptentrion, juſqu'au Liban au midi; elle fut appellée dans la ſuite, la *Syrie Antiochienne*. La ſeconde commençoit au Liban, & alloit juſqu'à l'anti-Liban; elle renfermoit Damas & ſon territoire; & parce que ce n'étoit preſque que des vallons entre ces deux hautes chaines de montagnes, on l'appelloit *Célé Syrie*, ou *Syrie-creuſe*. De l'anti-Liban juſqu'à la frontiere d'Egypte, étoit la *Syrie* paleſtine. Toute la côte de ces deux dernieres, étoit ce que les Grecs appelloient la Phénicie, depuis Arad juſqu'à Gaza.

La *Syrie* propre devint un grand royaume, lorſque l'empire d'Alexandre fut diviſé entre ſes capitaines, après ſa mort. Ce royaume commença l'an du monde 3692. c'eſt-à-dire, 312 ans avant l'ere vulgaire. Il a duré 249 ans, & a eu vingt-ſept rois. Séleucus I. ſurnommé Nicator, fut le premier de ſes rois; & Antiochus XIII. nommé l'Aſiatique, fut le dernier. Pompée, vainqueur de l'orient, le dépouilla du royaume de *Syrie*, l'an du monde 3941, & ne lui laiſſa que Comagène. Ainſi finit ce royaume, qui étant aſſujetti aux Romains, devint une province romaine.

Les Sarraſins ſe rendirent maîtres de la *Syrie* dans

le ſeptieme & huitieme ſiecle ; les Chrétiens, dans les croiſades, leur en prirent une partie, dont ils jouirent même peu de tems, ſous Godefroi de Bouillon. Les Sarrazins y rentrerent bientôt, & laiſſerent la *Syrie* aux ſultans d'Egypte, à qui les Turcs l'enleverent. Ce pays ſe nomme aujourd'hui *Sourie*, ou *Soriſtan*. *Voyez* SORISTAN.

C'eſt dans la *Syrie* propre, ſoumiſe aux Romains, que naquit Publius Syrus, célebre poëte mimique, qui floriſſoit à Rome, vers la ſept cent dixieme année de cette ville, & la quarante-quatrieme avant Jeſus-Chriſt. Les anciens goûterent ſingulierement ce poëte ; Jules Céſar, Caſſius Sévérus, & Séneque le philoſophe, le préféroient à tous ceux qui l'avoient précédé, ſoit dans la Grece, ſoit en Italie ; mais il ne reſte plus de ſes mimes, que des fragmens ou ſentences qui en furent extraites du tems des Antonins ; elles ont été jointes à celles de Laberius, & ſouvent imprimées ; la meilleure édition a été donnée en Hollande, par Havercamp, en 1708, avec des notes. (*D. J.*)

SYRIE, *rois de*, (*art. numiſm.*) la partie de l'hiſtoire qui concerne les rois de *Syrie*, eſt très-obſcure ; on ſait ſeulement que dix ans après la mort d'Alexandre le grand, Séleucus, l'un de ſes généraux, fonda le royaume de *Syrie*, qui ſubſiſta environ deux cent cinquante ans, c'eſt-à-dire, juſqu'au tems où Pompée ayant conquis la *Syrie* ſur Antiochus l'aſiatique, en fit une province de l'empire romain. On a tiré peu d'éclairciſſement de l'hiſtoire des rois de *Syrie*, par Joſephe, & par les livres des Macchabées ; mais un heureux hazard a procuré à M. Vaillant (Jean Foix), l'occaſion d'éclaircir l'hiſtoire de *Syrie*, par les ſeules médailles.

Un ami qu'il avoit connu particulierement à Conſtantinople, lui fit préſent d'un ſac rempli de médailles, & entr'autres de médailles des rois de *Syrie* ; ces médailles lui firent naître la penſée d'en chercher d'autres, & d'employer tous les moyens poſſibles pour en former une ſuite complete ; il réuſſit dans ſon entrepriſe par le ſecours de pluſieurs ſavans qui lui communiquerent toutes les médailles qu'ils avoient ſur cette partie de l'hiſtoire ancienne.

Enfin il ſe vit en état de mettre au jour, par les médailles, la repréſentation des vingt-ſept rois qui regnerent dans la *Syrie*, depuis Séleucus I. juſqu'à Antiochus XIII. dont Pompée fut le vainqueur. Il a prouvé la ſucceſſion chronologique de ces princes, par les époques différentes marquées ſur leur médailles ; avec le même ſecours, il a rétabli la plûpart de leurs ſurnoms, qui étoient corrompus dans les livres, ou dont on ignoroit la véritable étymologie.

Il a auſſi déterminé par le ſecours des médailles, le commencement de l'ere des Séleucides. Les meilleurs chronologiſtes le rapportoient unanimement à la premiere année de la cent dix-ſeptieme olympiade, trois cent treize avant Jeſus-Chriſt ; mais ils ne s'accordoient point ſur le tems de l'année où cette époque avoit commencé. M. Vaillant l'a fixée à l'equinoxe du printems, parce que Antioche, capitale de la *Syrie*, marquant ſes années ſur ſes médailles, y repréſenta preſque toujours le ſoleil dans le ſigne du belier.

Telles ſont les découvertes de M. Vaillant dans l'hiſtoire des rois de *Syrie*, par leurs médailles. Cet ouvrage parut ſous ce titre : *Seleucidarum imperium, ſive hiſtoria regum Syriæ, ad fidem numiſmatum accommodata.* Paris 1681. *in-4°.* Mais l'édition faite à la Haye, en 1732. *in-fol.* eſt beaucoup plus belle. Le lecteur trouvera dans cet ouvrage également curieux & utile, tout ce que les anciens auteurs ont dit de chaque roi de *Syrie*, les médailles qui s'y rapportent, ou qui y ſuppléent, & leur explication par notre habile antiquaire. (*D. J.*)

SYRIENNE, LA DÉESSE, (*Mythol.*) il y a en Syrie, dit Lucien, en ſon *traité de la déeſſe ſyrienne*, une ville qu'on nomme *Sucrée* ou *Sérapolis*, dans laquelle eſt le plus grand & le plus auguſte temple de la Syrie ; outre les ouvrages de grand prix, & les offrandes qui y ſont en très-grand nombre, il y a des marques d'une divinité préſente. On y voit les ſtatues ſuer, ſe mouvoir, rendre des oracles ; & on y entend ſouvent du bruit, les portes étant fermées. Les richeſſes de ce temple ſont immenſes ; car on y apporte des préſens de toutes parts, d'Arabie, de Phénicie, de Cappadoce, de Cilicie, d'Aſſyrie, & de Babylone. Les portes du temple étoient d'or, auſſi bien que la couverture, ſans parler du dedans qui brilloit partout du même métal. Pour les fêtes & les ſolemnités, il ne s'en trouve pas tant nulle part. Les uns croient que ce temple a été bâti par Sémiramis, en l'honneur de Dérito ſa mere : d'autres diſent qu'il a été conſacré à Cybéle, par Atys, qui le premier enſeigna aux hommes les myſteres de cette déeſſe ; mais c'étoit l'ancien temple dont on entendoit parler : pour celui qui ſubſiſtoit du tems de Lucien, il avoit été bâti par la fameuſe Stratonice, reine de Syrie.

Parmi pluſieurs ſtatues des dieux, on voyoit celle de la déeſſe qui préſidoit au temple : elle avoit quelque choſe de pluſieurs autres déeſſes ; car elle tenoit un ſceptre d'une main, & de l'autre une quenouille ; ſa tête étoit couronnée de rayons, & coeffée de tours, avec un voile au-deſſus, comme celui de la Vénus céleſte : elle étoit ornée de pierreries de diverſes couleurs, entre leſquelles il y en avoit une ſur la tête qui jettoit tant de clarté, que tout le temple en étoit éclairé pendant la nuit ; c'eſt pourquoi on lui donnoit le nom de *lampe*. Cette ſtatue avoit une autre merveille, c'eſt que de quelque côté qu'on la conſidérât, elle ſembloit toujours vous regarder.

Apollon rendoit des oracles dans ce temple, mais il le faiſoit par lui-même, & non par ſes prêtres ; quand il vouloit prédire, il s'ébranloit, alors ſes prêtres le prenoient ſur leurs épaules, & à leur défaut, il ſe remuoit lui-même & ſuoit. Il conduiſoit ceux qui le portoient, & les guidoit comme un cocher fait ſes chevaux, tournant de-çà & de-là, & paſſant de l'un à l'autre, juſqu'à ce que le ſouverain prêtre l'interrogeât ſur ce qu'il vouloit ſavoir. Si la choſe lui déplait, dit Lucien, il recule, ſinon il avance, & s'éleve quelquefois en l'air : voilà comme ils devinent ſa volonté ; il prédit le changement des tems & des ſaiſons, & la mort même.

Apulée fait mention d'une autre façon de rendre les oracles, dont les prêtres de la *déeſſe ſyrienne* étoient les inventeurs ; ils avoient fait deux vers dont le ſens étoit : *les bœufs attelés coupent la terre, afin que les campagnes produiſent leurs fruits.* Avec ces deux vers, il n'y avoit rien à quoi ils ne répondiſſent. Si on venoit les conſulter ſur un mariage, c'étoit la choſe même des bœufs attelés enſemble, des campagnes fécondes ; ſi on les conſultoit ſur quelques terres qu'on vouloit acheter, voilà des bœufs pour les labourer, voilà des champs fertiles ; ſi on les conſultoit ſur un voyage, les bœufs ſont attelés, & tout prêts à partir, & les campagnes fécondes vous promettent un grand gain ; ſi on alloit à la guerre, les bœufs ſous le joug, ne vous annoncent-ils pas que vous y mettrez auſſi vos ennemis ?

Cette déeſſe qui avoit les attributs de pluſieurs autres, étoit, ſelon Voſſius, la vertu générative ou productive que l'on déſigne par le nom de *mere des dieux*. (*D. J.*)

SYRIENS, (*Hiſt. eccléſiaſt. grecq.*) nom qu'on a donné aux chrétiens grecs répandus dans la Syrie, dans la Méſopotamie, dans la Chaldée, & qui ſuivoient les erreurs d'Eutychés ; erreurs qu'ils communiquerent aux Arméniens. Ils n'admettent qu'une na-

ture en Jésus-Christ, ne donnent l'extrême-onction qu'aux prêtres, & seulement après la mort; ils ne croient point le purgatoire, chantent l'office divin en langue syriaque, consacrent en pain levé, & ont des abstinences plus austeres que celles des latins. Enfin les *Syriens* sont à peu de chose près dans les mêmes opinions que ceux qu'on nomme *Jacobites*. *Voyez* JACOBITES. (*D. J.*)

SYRINGA, s. m. (*Hist. natur. Botan.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs petales disposés en rond. Le pistil sort du calice & devient dans la suite un fruit qui adhere au calice & qui est turbiné comme la pomme du pin; ce fruit s'ouvre ordinairement en quatre parties, & il est divisé en quatre loges qui contiennent de petites semences. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

SYRINGA, arbrisseau assez commun qui s'éleve à six ou sept piés, & quelquefois jusqu'à dix. Il pousse quantité de rejettons du pié qui affoiblissent les principales tiges si l'on n'a soin d'en retrancher une partie. Ses feuilles sont oblongues, assez grandes, terminées en pointe, dentelées sur les bords, & d'une verdure agréable. Ses fleurs paroissent au mois de Mai, & leur durée va jusqu'à la mi-Juin, si la saison n'est pas trop seche: elles sont blanches, rassemblées en bouquet, d'une belle apparence & d'une odeur de fleur d'orange un peu trop forte. Sa graine qui est extrêmement menue vient dans des capsules que la maturité fait ouvrir au mois d'Août.

Cet arbrisseau est très-robuste; il endure le froid comme le chaud; il réussit dans tous les terreins. Son principal mérite est de se plaire dans les lieux frais, serrés & couverts, même à l'ombre des autres arbres. Il se multiplie plus que l'on ne veut par ses rejettons qui cependant ne tracent pas au-loin. On peut aussi le faire venir très-aisément de bouture. Plus on taille cet arbrisseau, mieux il réussit.

On peut faire différens usages du *syringa* pour l'agrément dans de grands jardins. Il est propre à venir en buisson dans les plate-bandes, à faire de la garniture dans les massifs des bosquets, mais particulierement à former de moyennes palissades dans des endroits serrés, ombragés, & même écartés, par rapport à l'odeur trop pénétrante de ses fleurs qui n'est agréable que de loin. En Angleterre on se sert de ses fleurs que l'on renouvelle souvent pour parfumer les gants.

Il y a quelques variétés de cet arbrisseau.

1. *Le syringa ordinaire*; c'est à cette espece qu'on doit particulierement appliquer le détail ci-dessus.

Le syringa à fleur double; cet arbrisseau ne s'éleve qu'à trois ou quatre piés. On regarde ses fleurs comme doubles, parce qu'elles ont quelques pétales de plus que la fleur simple; d'ailleurs elles ne se trouvent doubles que quand elles sont seules; car dès qu'elles viennent en bouquet elles sont simples. Il y a dans cette variété plus de singularité que d'agrément.

3. *Le syringa à feuilles panachées*; ses feuilles sont tachées de jaune, & elles ont peu d'éclat. Il faut à cet arbrisseau un terrein sec & beaucoup de soleil; car si on le mettoit dans un lieu frais & à l'ombre, il y prendroit trop de vigueur, & les taches de ses fleurs disparoîtroient.

4. *Le syringa nain*; il ne s'éleve guere qu'à un pié, & il ne donne point de fleurs. Tout le service qu'on en pourroit tirer seroit d'en faire des bordures pour regler les allées dans un lieu vaste, où il n'exigeroit ni taille ni culture, parce que cet arbrisseau ne trace point.

5. *Le syringa de la Caroline*; ses feuilles ne sont point dentelées sur les bords, & ses fleurs sont sans odeur, mais plus grandes que celles du *syringa* ordinaire. Cet arbrisseau est très-rare & encore peu connu.

SYRINGA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Hyrcanie à une petite distance de Tambrace. Polybe, *liv. X. c. jv.* dit que cette ville pour sa force & pour les autres commodités, étoit comme la capitale de l'Hyrcanie. Elle étoit entourée de trois fossés, larges chacun de trente coudées, & profonds de quinze. Sur les deux bords de ces fossés, il y avoit un double retranchement, & au-delà une forte muraille. Toutes ces fortifications n'empêcherent pas qu'Antiochus le grand, roi de Syrie, ne se rendit maître de cette ville, après un siege assez long & très-meurtrier. (*D. J.*)

SYRINGÆ, (*Géog. anc.*) lieu d'Egypte, au-delà du Nil & près de Thebes, selon Pausanias, *liv. I. c. xlij.* qui dit qu'on voyoit auprès de ce lieu un colosse admirable. C'est, ajoute-t-il, une statue énorme, qui représente un homme assis: plusieurs l'appellent le *monument de Memnon*; car on disoit que Memnon étoit venu d'Ethiopie en Egypte, & qu'il avoit pénétré même jusqu'à Suses. Les Thébains vouloient que ce fût la statue de Phaménophés, originaire du pays, & d'autres disoient que c'étoit celle de Sésostris. Quoi qu'il en soit, poursuit Pausanias, Cambyse fit briser cette statue, & aujourd'hui toute la partie supérieure depuis la tête jusqu'au milieu du corps est par terre, le reste subsiste comme il étoit; & tous les jours, au lever du soleil, il en sort un son tel que celui des cordes d'un instrument de musique lorsqu'elles viennent à se casser.

Strabon, *liv. XVII.* rapporte ce fait comme Pausanias: il en avoit été témoin comme lui, mais il n'étoit pas tout-à-fait si crédule; car il avertit que le son qu'il entendit, & que la statue sembloit rendre, pouvoit fort-bien venir de quelques-uns des assistans. Il aime mieux en attribuer la cause à la supercherie des gens du pays, qu'à la statue.

Ammien Marcellin, *liv. XXII. c. xv.* qui écrit *Syringes*, dit que par ce mot on entend certaines grottes souterraines pleines de détours, que des hommes, à ce qu'on disoit, instruits des rites de la religion, avoient creusées en divers lieux avec des soins & des travaux infinis, par la crainte qu'ils avoient que le souvenir des cérémonies religieuses ne se perdît. Pour cet effet, ajoute-t-il, ils avoient taillé sur la muraille des figures d'oiseaux, de bêtes féroces, & d'une infinité d'autres animaux; ce qu'ils appelloient des *lettres hierographiques* ou *hiéroglyphiques*.

SYRINGITES, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) Pline dit que c'étoit une pierre semblable au nœud d'une paille, & ayant une cavité comme elle. Boot croit que c'est l'*ostéocolle*.

SYRINGOIDE, PIERRE, (*Hist. nat.*) pierre qui ressemble à un amas de roseaux pétrifiés. Quelques naturalistes ont donné le nom de *pierre syringoïde* à des especes de madréporites, composés de tuyaux placés perpendiculairement à côté les uns des autres. D'autres ont donné ce nom à des incrustations ou dépôts qui se sont faits dans l'eau sur de vrais roseaux, ce qui a produit avec le tems des pierres qui ont conservé la forme des roseaux sur lesquels le dépôt terreux, qui depuis s'est changé en pierre, est venu se placer. (—)

SYRINGOTOME, s. m. *instrument de Chirurgie*, c'est une espece de bistouri circulaire avec lequel on coupe la peau, la graisse, les duretés, & tout ce qui recouvre un canal fistuleux situé au fondement ou dans une autre partie.

Ce mot est grec; il vient de σῦριγξ, *fistula*, roseau, fistule, & de τομὴ, *sectio*, incision, du verbe τέμνω, *seco*, je coupe.

On trouve dans Scultet & dans Aquapendente des figures de *syringotomes*; ce sont des bistouris courbes, des especes de petites faucilles boutonnées par leur extrémité. On ne se sert point de ces instru-

mens. La chirurgie moderne a perfectionné le *ſyringotome*, en faiſant ſouder à la pointe du biſtouri courbe un ſtilet d'argent de figure pyramidale : ce ſtilet a ſix ou huit pouces de long ; il eſt plus gros par ſa baſe qui eſt ſoudée à l'acier, & il va doucement en diminuant pour ſe terminer par un petit bouton. Ce ſtilet doit être recuit, afin que l'argent ayant ſes pores plus ouverts, ſoit mou & flexible. *Voyez la figure 2. Pl. XXVII.*

Ce *ſyringotome* eſt gravé dans une diſſertation ſur la fiſtule à l'anus par Baſſius, profeſſeur à Hale, en 1718. On donne l'invention de cet inſtrument à M. Lemaire, chirurgien major de l'hôpital royal & militaire à Strasbourg, quoiqu'on le trouve dans les anciens.

Pour ſe ſervir de cet inſtrument dans l'opération de la fiſtule à l'anus, on introduit le ſtilet dans la fiſtule, on le fait ſortir en-dehors par l'inteſtin, & en le tirant on coupe la peau, la graiſſe, les duretés, & tout ce qui couvre le canal fiſtuleux. *Voyez* FISTULE A L'ANUS. Cet inſtrument eſt peu en uſage. (*Y*)

SYRINX, ſ. f. (*Littér. & Mythol.*) ce mot en grec & latin ſignifie un *tuyau* ou *chalumeau* fait de roſeau ; mais les poëtes donnent ce nom à la flûte du dieu Pan. Ils diſent que ce dieu courant comme un étourdi après la nymphe Syringa, dont il étoit éperdument épris, il n'attrapa qu'un roſeau dans lequel elle fut métamorphoſée ; alors, pour ſe conſoler, il coupa d'autres roſeaux dont il fit une flûte qui porta le nom de ſa nymphe, & devint à la mode parmi les bergers. Ovide en a fait l'hiſtoire agréable dans les vers ſuivans :

Panaque, cùm prenſam ſibi jam Syringa putaret
Corpore pro nymphæ calamos tenuiſſe paluſtres :
Dumque ibi ſuſpirat, motos in arundine ventos
Effeciſſe ſonum tenuem, ſimilem quærenti ;
Arte novâ vociſque deum dulcedine captum ;
Hoc mihi concilium te cum dixiſſe manebit :
Atque ita diſparibus calamis compagine ceræ
Inter ſe junctis nomen tenuiſſe puellæ.

(*D. J.*)

SYRITES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs au ſaphire. Pline donne ce nom à une pierre qui, ſelon lui, ſe formoit dans la veſſie du loup.

SYRMA, (*Antiq. rom.*) longue robe commune aux deux ſexes, & qui traînoit juſqu'à terre ; elle étoit d'uſage ſur le théâtre, pour repréſenter avec plus de dignité les héros & les héroïnes. (*D. J.*)

SYRMÆA, (*Mat. méd. des anciens.*) συρμαία ; c'eſt un terme équivoque dans les écrits des médecins grecs ; il ſignifie quelquefois, 1°. une eſpece de *raphanus* propre à procurer le vomiſſement, & à agir par les ſelles. Galien dit par cette raiſon que les anciens entendoient par *ſyrmæſmus*, une évacuation modérée par haut ou par bas. Hérodote parlant des coutumes des Egyptiens, nous apprend que tous les trois mois ils ſe provoquoient une évacuation avec le *ſyrmœa*, pour conſerver leur ſanté : 2°. συρμαία déſigne une potion purgative, compoſée de ſel & d'eau : 3°. ce même mot ſignifie une eſpece de confiture faite de miel & de graiſſe, qui étoit le prix d'un certain exercice en uſage chez les Spartiates : 4°. συρμαία, dans Hippocrate, paroît être quelque potion ou ſuc, dans lequel il infuſoit de certains remedes. C'eſt ainſi qu'il ordonne de faire une maſſe de *coniza odorata* avec du miel, & de la poudre dans du vin odoriférant, ou dans du *ſyrmœa* pour chaſſer le fœtus ou l'arriere-faix. (*D. J.*)

SYRMÉES, (*Antiq. grecq.*) συρμαια ; jeux établis à Lacédémone, qui prenoient leur nom du prix de ces jeux : il conſiſtoit en un ragoût compoſé de graiſſe & de miel, appellé συρμὴ. C'étoit bien-là un ragoût de ſpartiate. Potter, *Archæol. græc. tom. I. p. 431.* (*D. J.*)

SYROP *ou* SIROP, ſ. m. (*Pharm. Thérapeut. Diete.*) on entend par ce mot en Pharmacie, une diſſolution de ſucre dans une liqueur aqueuſe, juſqu'au point de ſaturation. *Voyez* SATURATION, *Chimie.*

Ce point de ſaturation ſe trouve entre le ſucre & l'eau pure, lorſqu'une partie de ce liquide eſt unie à deux parties de ſucre ; ou ce qui eſt la même choſe, l'eau commune eſt capable de diſſoudre même à froid un poids de ſucre double du ſien propre ; la liqueur épaiſſe & mielleuſe qui réſulte de la conbinaiſon de ces deux ſubſtances, eſt connue dans l'art ſous le nom de *ſyrop blanc* ; & cet état épais & mielleux dont nous venons de faire mention ſous celui de *conſiſtance ſyrupeuſe* ou de *ſyrop*.

Mais le *ſyrop* blanc eſt une préparation, dont l'uſage eſt très-rare en Pharmacie & en Thérapeutique. La liqueur aqueuſe employée à la préparation des *ſyrops* uſuels eſt preſque toujours chargée d'une ſubſtance à laquelle elle eſt unie, par une diſſolution vraie ou chimique. Les différentes ſubſtances qui ſpécifient les liqueurs aqueuſes employées communément à la préparation des *ſyrops* ſont, 1°. le principe aromatique des végétaux, l'alkali volatil ſpontané végétal ou le principe volatil très-analogue à ce dernier qui ſe trouve dans pluſieurs plantes, & enfin l'acide volatil ſpontané végétal. 2°. Des parties extractives ou mucilagineuſes, retirées des végétaux par infuſion ou par décoction ; 3°. le corps doux & le corps acidule, tels qu'ils ſe trouvent dans le ſuc doux ou acidule des végétaux ; 4°. les teintures de quelques fleurs ; 5°. la ſubſtance muſqueuſe retirée par décoction de quelques matieres animales.

Selon que chacune de ces matieres occupe plus ou moins d'eau, la proportion du ſucre pour la ſaturation de la liqueur aqueuſe déja chargée de cette ſubſtance doit varier. Cette variété n'eſt pourtant pas ſi conſidérable dans le fait, ou d'après l'expérience que la ſimple conſidération du principe que nous venons d'expoſer pourroit le faire ſoupçonner. Le Febvre, célébre chimiſte François, & un des premiers qui ait porté dans la Pharmacie le flambeau de la Chimie, propoſe trop généralement la proportion de neuf onces de liquide aqueux compoſé pour une livre de ſucre ; mais les Artiſtes ne ſont point obligés d'avoir une table de ces proportions pour ſe guider dans la compoſition de chaque *ſyrop* ; ils employent dans les cas les plus ordinaires, une quantité de liquide aqueux très-ſurabondante ; & ils diſſipent enſuite l'eau ſuperflue par une évaporation à grand feu, qu'ils terminent à l'apparition de certains ſignes qui annoncent la conſiſtance ſyrupeuſe ou le point de ſaturation dans tous ces cas : ce qui s'appelle *cuire* un *ſyrop* à conſiſtance ; & ces ſignes qu'on n'apprend à ſaiſir ſûrement que par l'exercice ou l'habitude d'ouvrier, ſont un degré de tenacité, telle qu'une goutte de *ſyrop* refroidie & ſerrée entre deux doigts, file ou s'étende entre ces deux doigts, lorſqu'on les écarte doucement ; mais ſeulement juſqu'à la diſtance d'une ligne ou de deux, ou que ſi l'on fait tomber un peu de *ſyrop* d'une cuilliere ou d'une ſpatule ; les derniers gouttes groſſiſſent & s'alongent avant que de tomber.

Avant que la pharmacie fût perfectionnée par les utiles obſervations du chimiſte, dont nous venons de parler, & par celles de Zwelfer ; la maniere de compoſer les *ſyrops*, dont nous venons de donner l'idée, étoit la ſeule employée ; mais ces réformateurs ayant obſervé que pluſieurs ſubſtances qu'on faiſoit entrer dans la compoſition des *ſyrops* étoit altérée, par la longue ébullition employée à la cuite ; ils ajouterent à la méthode ancienne deux nouvelles manieres de préparer les *ſyrops*. Ils laiſſerent ſubſiſter l'an-

cienne méthode pour ceux qui étoient préparés avec de l'eau, qui n'étoient chargés que de ſubſtances fixes, telles que les parties extractives ou mucilagineuſes, & le corps doux-exquis qu'on retiroit de pluſieurs ſubſtances végétales, par l'infuſion ou par la decoction, & le ſuc gélatineux retiré des ſubſtances animales par la décoction. Cette méthode qui eſt très-ſimple & très-ſuffiſante pour ces ſubſtances que l'ébullition n'altere point, fournit d'ailleurs la commodité de clarifier ce *ſyrop* par le moyen du blanc d'œuf, opération qui exige l'ébullition. *Voyez* CLARIFICATION, *Chimie*, & PHARMACIE.

La ſeconde maniere de procéder à la compoſition des *ſyrops* eſt propre aux ſucs acides, aux ſucs alkalis volatils, aux eaux diſtillées aromatiques, & aux teintures délicates des fleurs, & ſur-tout à celle de ces teintures qui ſont en même tems aromatiques; car l'ébullition altere diverſement toutes ces matieres pour faire un *ſyrop* avec l'une ou l'autre de ces matieres; par exemple, avec du ſuc de citron, de verjus, d'épine-vinette, ou avec celui de cochléaria ou de creſſon, ou avec une forte teinture de violette ou d'œillet rouge; on prend l'une ou l'autre de ces liqueurs (ſi c'eſt le ſuc acide préalablement dépuré par le repos, ou même par une légere fermentation ſuivie de la filtration, & ſi c'eſt un ſuc alkali volatil, par la filtration immédiate) *Voyez* DÉPURATION, *Chimie*), & on y unit par le ſecours de la douce chaleur d'un bain-marie, à laquelle on peut même l'expoſer dans des vaiſſeaux fermés, le double de ſon poids de beau ſucre blanc & très-pur; car il ne peut être ici queſtion de la clarification qui eſt principalement deſtinée à emporter les impuretés des ſucres communs qu'on emploie à la préparation des *ſyrops*, ſelon le premier procédé. Il faut remarquer que les *ſyrops* acides ne demandent point une ſi grande quantité de ſucre, & qu'il eſt même bon, tant pour l'agrément du goût, que pour l'utilité médicamenteuſe qu'on laiſſe leurs acides un peu plus à nud que ſi on recherchoit exactement le point de ſaturation qui eſt preſque pour les ſucs acides végétaux, le même que pour l'eau pure. Le *ſyrop* d'orgeat (*voyez* l'*article* ORGEAT) eſt beaucoup meilleur lorſqu'on le prépare par cette méthode, que lorſqu'on lui fait ſubir une cuite conformément à l'ancienne maniere, & ſelon qu'il eſt preſcrit encore dans la cinquieme édition de la Pharmacopée de Paris.

La troiſieme maniere de préparer le *ſyrop* eſt beaucoup plus compliquée; elle eſt deſtinée à ceux qui ſont préparés avec des matieres, dont la principale vertu médicamenteuſe réſide dans un principe mobile & fugitif, tel que ſont principalement le principe odorant & l'eſprit volatil des plantes cruciferes. D'après la méthode ou plutôt d'après les principes de le Febvre ou de Zwlfer, on prépare ce *ſyrop* dans un appareil de diſtillation. L'exemple de la préparation de l'un de ces *ſyrops* qu'on va donner inſtruira beaucoup mieux de cette méthode, que l'expoſition générale qu'on pourroit en faire.

Syrop de ſtechas, ſelon la Pharmacopée de Paris. Prenez épis ſéchés de ſtechas, trois onces; ſommités fleuries & ſéches de thin, de calament & d'origan, de chacun une once & demie; de ſauge, de bétoine & de romarin, de chacun demi-once; ſemences de rue, de pivoine mâle & de fenouil, de chacun trois gros; cannelle, gingembre & roſeau aromatique, de chacun deux gros: toutes ces drogues étant concaſſées ou hachées, faites les macérer dans un alambic de verre ou d'étain pendant deux jours, avec huit livres d'eau que vous entretiendrez dans un état tiede; après cette macération, diſtillez au bain-marie bouillant, juſqu'à ce que vous ayez obtenu huit onces de liqueur aromatique, avec laquelle vous ferez un *ſyrop*, en l'uniſſant par le ſecours de la chaleur d'un bain-marie, au double de ſon poids de ſucre blanc (d'après le ſecond procédé ci-deſſus expoſé). D'ailleurs, collez & exprimez la liqueur & le marc qui ſeront reſtés au fond de l'alambic; ajoutez à la collature quatre livres de ſucre commun; clarifiez au blanc d'œuf & cuiſez à conſiſtance de *ſyrop* auquel, lorſqu'il ſera preſque refroidi, vous ajouterez votre autre *ſyrop* ou celui que vous avez préparé avec votre eau diſtillée; c'eſt ainſi que ſe prépare le *ſyrop* d'éryſimum, le *ſyrop* d'armoiſe, le *ſyrop* antiſcorbutique de la Pharmacopée de Paris, avec la ſeule différence qu'on emploie du vin dans ce dernier, au lieu de l'eau qu'on emploie dans l'exemple cité.

On ſe propoſe deux vues principales en compoſant des *ſyrops*: la premiere de rendre durable la matiere médicamenteuſe, ſoit ſimple, ſoit compoſée, qu'on réduit ſous cette forme; & la ſeconde, de corriger ſon goût déſagréable, ou même de lui donner un goût véritablement agréable. Le ſucre eſt dans la claſſe des corps doux, celui qui poſſede éminemment la qualité aſſaiſonnante, *condiens*, qui eſt pourtant commune à la claſſe entiere de ces ſubſtances végétales, & que le miel poſſede en un degré preſque égal à celui du ſucre. L'eau, ou ſi l'on veut, la liquidité aqueuſe eſt un inſtrument très-efficace de deſtruction pour les corps chimiques compoſés; par conſéquent une diſſolution aqueuſe d'une ſubſtance végétale ou animale d'un ordre très-compoſé (comme elles le ſont pour la plupart), & ſurtout lorſque cette liqueur eſt délayée ou très-aqueuſe, une pareille liqueur, dis-je, n'eſt point durable; elle ſubit bientôt quelque eſpece de fermentation qui la dénature; le corps doux & le ſucre lui-même ne ſont point à l'abri de l'activité de cet inſtrument, lorſqu'il eſt libre; mais ſi l'eau eſt occupée par un corps auquel elle eſt chimiquement miſcible, c'eſt-à-dire, ſi elle eſt chargée de ce corps juſqu'au point de ſaturation, ſon influence deſtructive ou au-moins fermentative eſt diminuée, & d'autant plus qu'elle peut recevoir ou diſſoudre ce corps dans une plus haute proportion; or comme le ſucre eſt de tous les corps connus celui que l'eau peut s'aſſocier en une proportion plus forte (nous avons obſervé plus haut qu'une partie d'eau peut diſſoudre deux parties de ſucre), il ne doit point paroître étonnant qu'il ſoit capable de détruire abſolument cette propriété de l'eau, lorſqu'il l'occupe toute entiere, c'eſt-à-dire, qu'il eſt mêlé avec elle au point précis de ſaturation. Il y a une obſervation remarquable qui confirme cette doctrine: c'eſt que les matieres mucilagineuſes végétales & la matiere gélatineuſe animale paroiſſent être l'extrême oppoſé au ſucre quant à la propriété d'occuper l'eau ou de fixer ſon activité fermentative; & auſſi le mucilage & la gelée ſaoulent-ils l'eau dans la plus foible proportion connue, c'eſt-à-dire, qu'une très-petite quantité de matiere propre de mucilage ou de gelée eſt capable de s'aſſocier une quantité très-conſidérable d'eau. Il eſt donc tout ſimple, & l'expérience le confirme, que les diſſolutions de mucilage ou de gelée, même au point de ſaturation, ſoient très-peu durables; mais ce qui ne s'enſuit pas ſi évidemment, & que l'expérience ſeule a appris, c'eſt que les liqueurs aqueuſes chargées de mucilages ou de gelées animales ne ſont point durables, lors même qu'elles ſont aſſaiſonnées avec le ſucre, & qu'on leur a donné par la cuite, autant qu'il a été poſſible, la conſiſtence de *ſyrop*. Le *ſyrop* de guimauve, le *ſyrop* de nénuphar, le *ſyrop* de tortue, *&c.* ſont très-ſujets à ſe corrompre par cette cauſe; tous les autres ſont des préparations très-durables, quand elles ſont bien faites.

Le *ſyrop* trop concentré, ou dans laquelle la proportion de ſucre eſt exceſſive, pourvu que ce ne ſoit

pas au point d'avoir abſolument perdu la conſiſtence liquide, n'eſt ſujet à d'autres inconvéniens qu'à celui de candir, c'eſt-à-dire, de dépoſer ſon ſucre ſuperflu par une vraie cryſtalliſation.

Les *ſyrops* ſont diviſés communément dans les pharmacopées, en *ſyrops* ſimples & en *ſyrops* compoſés, & les uns & les autres en *ſyrops* altérans & *ſyrops* purgatifs. *Voyez* SIMPLE, COMPOSÉ, ALTÉRANT, PURGATIF. On emploie à la préparation de quelques *ſyrops*, ſelon un ancien uſage, du miel au lieu de ſucre: ceux-là s'appellent vulgairement *miels*. On trouve dans les boutiques un miel de concombre ſauvage, un miel roſat, un miel violat, un miel ſillitique, un miel mercurial appellé auſſi *ſyrop* de longue vie. *Voyez* MERCURIALE, *&c.*

On trouve auſſi dans les boutiques un remede appellé *ſyrop* très-improprement, & ſeulement à cauſe de la reſſemblance qu'il a par ſa conſiſtence avec le *ſyrop*: c'eſt le *ſyrop* ou extrait de mars. *Voyez l'article* MARS & REMEDES MARTIAUX.

Les *ſyrops* ſont tous des remedes officinaux; & c'eſt même une ſuite du principal objet qu'on ſe propoſe dans leur préparation, que les médecins n'ordonnent point de remedes magiſtraux ſous cette forme; en effet ce ſeroit inutilement qu'on s'appliqueroit à rendre durable un remede qui doit être donné ſur le champ. Que ſi les médecins ordonnent cependant des *ſyrops* pour être employés ſur le champ, tel que le *ſyrop* de pruneaux ou le *ſyrop* de bourrache, c'eſt le mot ſeulement qu'ils emploient, mais non pas la choſe; car ces prétendus *ſyrops* contiennent à peine la ſixieme partie du ſucre néceſſaire pour conſtituer la vraie conſiſtence du *ſyrop*.

Les *ſyrops* officinaux s'ordonnent par gros ou par once, ſoit ſeuls, c'eſt-à-dire, cependant diſſous dans de l'eau commune, ſoit dans les juleps dont ils conſtituent un ingrédient eſſentiel, dans des émulſions, des potions, & même dans des apozèmes, quoiqu'ils ſoient abſolument indifférens à la forme de ce remede.

On ne ſauroit diſconvenir que le ſucre ne tempere juſqu'à un certain point l'activité de quelques remedes, & par conſéquent que ces remedes chargés de ſucre ne ſoient plus doux *cæteris paribus*, que le ſuc, l'infuſion, la décoction, l'eſprit, l'eau aromatique, *&c.* avec laquelle ils ſont préparés; mais il faut bien ſe garder de croire que le ſucre opere une correction réelle de ces médicamens, & encore moins qu'il ſoit une matiere nuiſible & dangereuſe en ſoi. *Voyez* CORRECTION, *Pharmacie*. *Voyez* DOUX. *Voyez* SUCRE.

Au reſte l'uſage des *ſyrops* eſt paſſé comme bien d'autres genres d'aſſaiſonnemens, de la pharmacie à l'office & à la boutique du limonadier. On prépare pluſieurs *ſyrops* principalement acides, aromatiques ou émulſifs, tels que le *ſyrop* de limon, le *ſyrop* de coin, le *ſyrop* de capillaire, le *ſyrop* d'orgeat, *&c.* qui étant diſſous en une proportion convenable dans de l'eau fourniſſent une boiſſon très-agréable & très-ſalutaire. (*b*)

SYROP, ſ. m. (*terme de Sucrerie.*) nom d'une des chaudieres dans leſquelles on cuit le veſou ou ſuc des cannes, dans les ſucreries ou atteliers où on travaille au ſucre brut. On l'appelle de la ſorte, parce que c'eſt dans cette chaudiere par laquelle le veſou paſſe avant que d'être réduit ſucre, & c'eſt là où il prend ſa conſiſtance, & commence à devenir *ſyrop*. (*D. J.*)

SYRO-PHÉNICIE, (*Géog. anc.*) c'eſt la Phénicie proprement dite, dont Sidon étoit la capitale, & qui ayant été unie par droit de conquête au royaume de Syrie, joignit ſon ancien nom de Phénicie à celui de Syrie, de même que la Paleſtine fut ſurnommée *Syrie*, parce qu'elle étoit conſidérée comme faiſant partie de la Syrie. La chananéenne eſt nommée *ſyrophénicienne* par S. Marc, *viij. 26*, parce qu'elle étoit de Phénicie, qui étoit alors regardée comme faiſant partie de la Syrie, & obéiſſant au gouverneur de cette province. S. Matthieu, *c. xv. 22. 24.* qui avoit écrit en hébreu ou en ſyriaque, l'appelle *chananéenne*, parce que ce pays étoit véritablement peuplé de Chananéens, Sidon étant le fils aîné de Chanaam. (*D. J.*)

SYROS, (*Géog. anc.*) 1°. ville de l'Aſie mineure dans la Carie; 2°. fleuve du Péloponnèſe, dans l'Arcadie, aux confins des Meſſéniens & des Mégalopolitains; 3°. île de l'Aſie mineure ſur la côte d'Ionie, ſuivant Etienne le géographe, qui parle d'une autre île de même nom dans l'Acarnanie; 4°. *Syros* ou Syra, île de l'Archipel voiſine de Paros. Elle n'a que vingt-cinq milles de tour, & eſt bien cultivée. On voit ſur le port, les ruines de ſa capitale autrefois nommée *Syros*, de même que l'île. Tournefort trouva dans ſon voiſinage la plante qui donne la manne de Perſe, en latin *alhagi Maurorum*. Il a cru que Phérécides étoit né dans cette île de *Syros*; mais il s'eſt trompé; c'eſt dans Scyros, île de la mer Egée, à l'orient de celle d'Eubée. *Voyez-en l'article.* (*D. J.*)

SYRTES, (*Géog. anc.*) écueils de la mer Méditerranée, ſur la côte d'Afrique, & appellés préſentement Seches de Barbarie, *Baxos de Barbaria*. Il paroit d'un paſſage de Pline, *l. V. c. iv.* que par le mot de *ſyrtes* on n'entendoit pas ſeulement des écueils ou baſſes, mais des endroits où les vaiſſeaux entrainés par les vagues viennent échouer.

Les anciens auteurs diſtinguent deux *Syrtes*, la grande ſur la côte de la Cyrénaïque, la petite ſur la côte de la Byſacène. Strabon, *l. II. p. 123*, diſtingue, ainſi que Pomponius Mela, mais moins exactement, la petite *Syrte* de la grande; l'une & l'autre ſont très-dangereuſes à cauſe des bans de ſable qui s'y amaſſent, & qui changent ſouvent de place.

Les poëtes parlent quelquefois des *Syrtes* au nombre ſingulier, & quelquefois au nombre plurier. Ce n'eſt pas tout, ils nomment auſſi *Syrtes* les campagnes arides & ſablonneuſes de la Lybie qui s'avancent dans les terres, & où l'on ne peut voyager qu'avec de grandes incommodités. C'eſt dans ce dernier ſens que Claudien & Virgile ont pris le nom de *Syrtes*, quand l'un a dit, *ſtant pulvere* Syrtes *getulæ*, & l'autre, *hunc ego getulis agerem, ſi* Syrtibus *exul*. Horace dit pareillement, *ſive per* Syrtes *iter æſtuoſas facturus*, ſoit qu'il traverſe les ſables brûlans de l'Afrique. Prudence place le temple de Jupiter Ammon dans les *Syrtes*, c'eſt-à-dire, dans des campagnes ſablonneuſes; car ce temple étoit bien éloigné de la mer. (*D. J.*)

SYRTES, ſ. m. pl. (*Marine.*) ce ſont des ſables nouveaux, agités par la mer, tantôt ammoncelés, tantôt diſperſés, mais toujours très-dangereux pour les vaiſſeaux.

SYRTITES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Lithol.*) nom donné par quelques auteurs anciens à une pierre prétieuſe, dans laquelle on voyoit comme des petites étoiles d'un jaune d'or.

SYRUS LAPIS, (*Hiſt. nat. Lithol.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre, dont on ne nous apprend rien, ſinon qu'elle nageoit à la ſurface de l'eau. Peut-être étoit-ce une pierre ponce.

SYRY, (*Géog. mod.*) province de l'Ethiopie, au nord-eſt de celle d'Ogara, & dont elle eſt ſéparée par la riviere de Tekeſel. C'eſt le pays le plus beau & le plus fertile de toute l'Ethiopie. Les lettres édifiantes diſent qu'on y voit de grandes plaines arroſées de fontaines, des forêts d'orangers, de citronniers, de grenadiers, *&c.* & des campagnes couvertes de mille ſortes de fleurs qui embaument l'air. La capitale de cette province, porte le même nom, & n'a point été décrite. (*D. J.*)

SYSCIA, (*Géog. anc.*) ville de la haute Pannomie, ſur la Save, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xv.* Elle étoit au confluent de la riviere *Colapis*, & au midi de l'île *Segeſtica*, que forme la Save en cet endroit: c'eſt

c'eſt auſſi la ſituation que lui donne Pline, *liv. III. c. xxv.*

Strabon, *l. VII.* qui écrit *Syſcia*, en fait une ville fortifiée, ou du-moins il lui donne le titre de *Caſtellum*. Zoſime, *l. II. c. xlviij.* fait mention de la garniſon de la ville *Syſcia*, ſituée ſur le bord de la Save. Velleïus Paterculus, *liv. II. ch. cxiij.* parle auſſi de cette ville; & Prudence, *verſet 3.* en décrivant le martyre de ſaint Quirinus, évêque de *Syſcia*, dit:

Urbis mœnia Syſciæ
Conceſſum ſibi martyrem
Complexu patris fovent.

Cette ville, dans l'itinéraire d'Antonin, eſt marquée ſur la route de *Hemona* à *Sirmium*, entre *Quadrata* & *Varianæ*, à 28 milles de la premiere de ces places, & à 23 milles de la ſeconde.

Dans la table de Peutinger, la ville de *Syſcia* ſe trouve au milieu de l'île *Segeſtica*, avec les marques de ville & de colonie. Cette ville ſubſiſte encore aujourd'hui, & conſerve ſon ancien nom, corrompu en celui de *Siſak*, *Siſek* ou *Siſſeg*: ce n'eſt plus qu'une bourgade. La qualité de ville, le nombre des habitans, & la dignité épiſcopale: tout cela a été transféré à Zagrab. (*D. J.*)

SYSPIÉRITIDE, (*Géogr. anc.*) *Syſpieritis*, contrée que Strabon, *l. XI. p. 503.* ſemble placer dans la grande Arménie. Conſtantin Porphyrogénete met ce pays dans la petite Arménie. Cicéron *ad Atticum*, nomme cette région *Syſpira*. (*D. J.*)

SYSSARCOSE, (*Médec.*) συσσάρκωσις; de σὺν, *avec*, & σὰρξ, *chair*, eſpece d'articulation qui ſe fait par l'intervention des chairs, ou plutôt, comme dit M. Monro, par des muſcles communs à un os, & à un autre.

On entend encore par *ſyſſarcoſe* la maniere de traiter les plaies, ſur-tout celles de la tête, lorſque le crâne eſt découvert, & que l'intervalle entre les levres eſt trop grand pour pouvoir les rapprocher, & donner lieu à la réproduction des chairs; ce que les anciens appelloient *granulatio*.

Enfin Paul Eginette ſe ſert du terme *ſyſſarcoſe* pour déſigner une production contre nature des chairs autour des vaiſſeaux, & des tuniques des teſticules, qui donnent lieu au ſarcocele. (*D. J.*)

SYSTALTIQUE, adj. (*Médec.*) ce mot veut dire tout ce qui a le pouvoir de ſe reſſerrer, de ſe contracter. C'eſt une épithete qu'on donne au mouvement du cœur, des arteres, des nerfs & des fibres, qui, par leur vertu élaſtique, ſe contractent alternativement, & accélerent le mouvement progreſſif des liqueurs.

SYSTASE, ſ. f. (*Lexicographie médic.*) ce terme eſt grec, & veut dire en général *amas d'humeurs*; mais Hippocrate s'en ſert quelquefois pour exprimer une eſpece de contraction douloureuſe du corps, cauſée par quelque ſenſation déſagréable. (*D. J.*)

SYSTÈME, ſ. m. (*Métaphyſique.*) *ſyſteme* n'eſt autre choſe que la diſpoſition des différentes parties d'un art ou d'une ſcience dans un état où elles ſe ſoutiennent toutes mutuellement, & où les dernieres s'expliquent par les premieres. Celles qui rendent raiſon des autres s'appellent *principes*, & le *ſyſtème* eſt d'autant plus parfait, que les principes ſont en plus petit nombre: il eſt même à ſouhaiter qu'on les réduiſe à un ſeul. Car de même que dans une horloge il y a un principal reſſort duquel tous les autres dépendent, il y a auſſi dans tous les *ſyſtèmes* un premier principe auquel ſont ſubordonnées les différentes parties qui le compoſent.

On peut remarquer dans les ouvrages des philoſophes trois ſortes de principes, d'où ſe forment trois ſortes de *ſyſtèmes*. Les uns ſont des maximes générales ou abſtraites. On exige qu'ils ſoient ſi évidens ou ſi bien démontrés, qu'on ne les puiſſe révoquer en doute. La vertu que les philoſophes leur attribuent eſt ſi grande, qu'il étoit naturel qu'on travaillât à les multiplier. Les métaphyſiciens ſe ſont en cela diſtingués. Deſcartes, Mallebranche, Leibnitz, *&c.* chacun à l'envi nous en a prodigué; & nous ne devons plus nous en prendre qu'à nous-mêmes, ſi nous ne pénétrons pas les choſes les plus cachées. Les principes de la ſeconde eſpece ſont des ſuppoſitions qu'on imagine pour expliquer les choſes dont on ne ſauroit d'ailleurs rendre raiſon. Si les ſuppoſitions ne paroiſſent pas impoſſibles, & ſi elles fourniſſent quelque explication des phénomenes connus, les philoſophes ne doutent pas qu'ils n'aient découvert les vrais reſſorts de la nature. Une ſuppoſition qui donne des dénouemens heureux, ne leur paroît pas pouvoir être fauſſe. De-là cette opinion que l'explication des phénomenes prouve la vérité d'une ſuppoſition, & qu'on ne doit pas tant juger d'un *ſyſteme* par ſes principes, que par la maniere dont il rend raiſon des choſes. C'eſt l'inſuffiſance des maximes abſtraites qui a obligé d'avoir recours à ces ſortes de ſuppoſitions. Les métaphyſiciens ont été auſſi inventifs dans cette ſeconde eſpece de principes que dans la premiere. Les troiſiemes principes ſont des faits que l'expérience a recueillis, qu'elle a conſultés & conſtatés. C'eſt ſur les principes de cette derniere eſpece que ſont fondés les vrais *ſyſtèmes*, ceux qui mériteroient ſeuls d'en porter le nom. Conſéquemment à cela, j'appellerai *ſyſtèmes abſtraits* ceux qui ne portent que ſur des *ſyſtèmes* abſtraits; *hypotheſes*, ceux qui n'ont que des ſuppoſitions pour fondement; & vrais *ſyſtèmes*, ceux qui ne s'appuyent que ſur des faits bien prouvés.

M. l'abbé de Condillac, dans ſon traité des *ſyſtèmes*, s'eſt appliqué ſur-tout à décrire tous les *ſyſtèmes* abſtraits. Selon lui, il y a trois ſortes de principes abſtraits en uſage. Les premiers ſont des propoſitions générales exactement vraies dans tous les cas. Les ſeconds ſont des propoſitions vraies par les côtés les plus frappans; & que pour cela on eſt porté à ſuppoſer vraies à tous égards. Les derniers ſont des rapports vagues qu'on imagine entre des choſes de différente nature. Les premiers ne conduiſent à rien. Qu'un géometre, par exemple, médite tant qu'il voudra ces maximes, *le tout eſt égal à toutes ſes parties; à des grandeurs égales, ajoutez des grandeurs égales, les tous ſeront égaux; ajoutez-en d'inégales, ils ſeront inégaux*: aura-t-il là de quoi devenir un profond géometre? S'il n'eſt donné à aucun homme de devenir, après quelques heures de méditation, un Condé, un Turenne, un Richelieu, un Colbert; quoique l'art militaire, la politique & les finances aient comme toutes les autres ſciences leurs principes généraux, dont on peut en peu tems découvrir toutes les conſéquences: pourquoi un philoſophe deviendroit-il tout-à-coup un homme ſavant, un homme pour qui la nature n'a point de ſecrets; & cela par le charme de deux ou trois propoſitions? Ce ſeul parallele ſuffit pour faire voir combien s'abuſent ces philoſophes ſpéculatifs, qui apperçoivent une ſi grande fécondité dans les principes généraux. Les deux autres ne menent qu'à des erreurs. Et c'eſt ce que l'auteur du traité des *ſyſtèmes* prétend prouver, par les différens *ſyſtèmes* qu'il parcourt. Bayle, Deſcartes, Mallebranche, Leibnitz, l'auteur de l'*action de Dieu ſur la créature*, & Spinoſa, lui fourniſſent des exemples de ce qu'il avance. En général le grand défaut des *ſyſtèmes* abſtraits, c'eſt de rouler ſur des notions vagues & mal déterminées, ſur des mots vuides des ſens, ſur des équivoques perpétuelles. M. Loke compare ingénieuſement ces faiſeurs de *ſyſtèmes* à des hommes, qui ſans argent & ſans connoiſſance des eſpeces courantes, compteroient de groſſes ſommes

avec des jettons, qu'ils appelleroient louis, livre, écu. Quelques calculs qu'ils fiſſent, leurs ſommes ne ſeroient jamais que des jettons: quelques raiſonnemens que faſſent des philoſophes à *ſyſtèmes* abſtraits, leurs concluſions ne ſeront jamais que des mots. Or de tels *ſyſtèmes*, loin de diſſiper le cahos de la métaphyſique, ne ſont propres qu'à éblouir l'imagination par la hardieſſe des conſéquences où ils conduiſent, qu'à ſéduire l'eſprit par des fauſſes lueurs d'évidence, qu'à nourrir l'entêtement pour les erreurs les plus monſtrueuſes, qu'à éterniſer les diſputes, ainſi que l'aigreur & l'emportement avec lequel on les ſoutient. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait de ces *ſyſtèmes* qui ne méritent les éloges qu'on leur donne. Il y a tels de ces ouvrages qui nous forcent à les admirer. Ils reſſemblent à ces palais où le goût, les commodités, la grandeur, la magnificence concourroient à faire un chef-d'œuvre de l'art; mais qui ne porteroient ſur des fondemens ſi peu ſolides, qu'ils paroîtroient ne ſe ſoutenir que par enchantement. On donneroit ſans doute des éloges à l'architecte; mais des éloges bien contrebalancés par la critique qu'on feroit de ſon imprudence. On regarderoit comme la plus inſigne folie d'avoir bâti ſur de ſi foibles fondemens un ſi ſuperbe édifice; & quoique ce fût l'ouvrage d'un eſprit ſupérieur, & que les pieces en fuſſent diſpoſées dans un ordre admirable, perſonne ne ſeroit aſſez peu peu ſage pour y vouloir loger.

Par la ſeule idée qu'on doit ſe faire d'un *ſyſtème*, il eſt évident qu'on ne peut qu'improprement appeller *ſyſtème* ces ouvrages, où l'on prétend expliquer la nature par le moyen de quelques principes abſtraits. Les hypothèſes, quand elles ſont faites ſuivant les regles que nous en avons données, méritent mieux le nom de *ſyſtème*. Nous en avons fait voir les avantages. *Voyez l'article* HYPOTHESE.

Les vrais *ſyſtèmes* ſont ceux qui ſont fondés ſur des faits. Mais ces *ſyſtèmes* exigent un aſſez grand nombre d'obſervations, pour qu'on puiſſe ſaiſir l'enchaînement des phénomenes. Il y a cette différence entre les hypothèſes & les faits qui ſurviennent des principes, qu'une hypothèſe devient plus incertaine à meſure qu'on découvre un plus grand nombre d'effets, dont elle ne rend pas raiſon; au lieu qu'un fait eſt toujours également certain, & il ne peut ceſſer d'être le principe des phénomenes, dont il a une fois rendu raiſon. S'il y a des effets qu'il n'explique pas, on ne doit pas le rejetter, on doit travailler à découvrir les phénomenes qui le lient avec eux, & qui forment de tous un ſeul *ſyſtème*.

Il n'y a point de ſcience ni d'art où l'on ne puiſſe faire des *ſyſtèmes*: mais dans les uns, on ſe propoſe de rendre raiſon des effets; dans les autres, de les préparer & de les faire naître. Le premier objet eſt celui de la phyſique; le ſecond eſt celui de la politique. Il y a des ſciences qui ont l'un & l'autre, telles ſont la Chimie & la Médecine.

SYSTÈME, ſ. m. (*Philoſ.*) ſignifie en général un aſſemblage ou un enchaînement de principes & de concluſions: ou bien encore, le tout & l'enſemble d'une théorie dont les différentes parties ſont liées entre elles, ſe ſuivent & dépendent les unes des autres.

Ce *mot* eſt formé d'un mot grec qui ſignifie *compoſition* ou *aſſemblage*.

C'eſt dans ce ſens-là que l'on dit un *ſyſtème* de Philoſophie, un *ſyſtème* d'Aſtronomie, *&c.* le *ſyſtème* de Deſcartes, celui de Newton, *&c.* Les Théologiens ont formé une quantité de *ſyſtèmes* ſur la grace.

Gaſſendi a renouvellé l'ancien *ſyſtème* des atomes, qui étoit celui de Démocrite, ſuivi par Epicure, Lucrece, *&c. Voyez* CORPUSCULAIRE, ATOME & MATIERE.

Les expériences & les obſervations ſont les matériaux des *ſyſtèmes*. Auſſi rien n'eſt-il plus dangereux en Phyſique, & plus capable de conduire à l'erreur, que de ſe hâter de faire des *ſyſtèmes*, ſans avoir auparavant le nombre de matériaux néceſſaires pour les conſtruire. Ce n'eſt ſouvent qu'après un très-grand nombre d'expériences qu'on parvient à entrevoir la cauſe d'un effet, & il y en a même pluſieurs, ſur leſquelles des expériences répétées & variées à l'infini, n'ont pu encore nous éclairer. Le Carteſianiſme qui avoit ſuccédé au Péripatétiſme, avoit mis le goût des *ſyſtèmes* fort à la mode. Aujourd'hui, grace à Newton, il paroît qu'on eſt revenu de ce préjugé, & qu'on ne reconnoît de vraie phyſique que celle qui s'appuie ſur les expériences, & qui les éclaire par des raiſonnemens exacts & précis, & non pas par des explications vagues. *Voyez* EXPÉRIENCE & EXPÉRIMENTAL.

SYSTÈME, *en terme d'Aſtronomie*, eſt la ſuppoſition d'un certain arrangement des différentes parties qui compoſent l'univers; d'après laquelle hypothèſe les Aſtronomes expliquent tous les phénomenes ou apparences des corps céleſtes, *&c. Voyez* ASTRONOMIE, PLANETE, *&c.*

Il y a dans l'Aſtronomie trois *ſyſtèmes* principaux, ſur leſquels les philoſophes ont été partagés: le *ſyſtème* de Ptolomée, celui de Copernic, & celui de Tycho-Brahé.

Le *ſyſtème* de Ptolomée place la terre immobile au centre de l'univers, & fait tourner le cieux autour de la Terre d'orient en occident; de ſorte que tous les corps céleſtes, aſtres & planetes ſuivent ce mouvement. *Voyez* PTOLOMÉE.

Pour ce qui eſt de l'ordre & des diſtances des différens corps qui entrent dans ce *ſyſtème*: les voici. D'abord la Lune tourne autour de la Terre; enſuite Vénus, puis Mercure, le Soleil, Mars, Jupiter & Saturne. Tous ces aſtres, ſelon Ptolomée, tournoient autour de la Terre en vingt-quatre heures; & ils avoient outre cela un mouvement particulier par lequel ils achevoient leurs révolutions annuelles. Voyez *Pl. aſtron. fig. xliij.*

Les principaux partiſans de ce *ſyſtème* ſont Ariſtote, Hipparque, Ptolomée & un grand nombre d'anciens philoſophes que tout l'univers a ſuivi pendant pluſieurs ſiecles, & que ſuivent encore pluſieurs univerſités & autres colleges d'où l'on a banni la liberté de philoſopher; mais les obſervations des derniers tems ont entierement détruit ce *ſyſtème*; & même aujourd'hui on ne manque pas de démonſtrations pour l'anéantir abſolument. *Voyez* TERRE, *&c.*

En effet, les obſervations nous apprennent qu'en quelque lieu que l'on place le Soleil, il faut néceſſairement reconnoître qu'il eſt renfermé dans l'orbite de Vénus, puiſque cette planete paroît paſſer tantôt derriere le Soleil, tantôt entre le Soleil & la terre. Donc l'orbite du Soleil ne ſauroit entourer celle de Vénus, comme elle l'entoure dans le *ſyſtème* de Ptolomée. Il en eſt de même de Mercure qui eſt preſque perpétuellement plongé dans les rayons du Soleil, & qui, parce qu'il s'en écarte beaucoup moins que Vénus, doit par cette raiſon avoir une orbite beaucoup plus petite.

D'ailleurs, nous n'expoſons ici que ce qu'il y a de plus ſimple dans le *ſyſtème* de Ptolomée. Si nous y ajoutions tous les cieux de cryſtal qu'il imaginoit pour rendre raiſon des différens phénomenes céleſtes, c'en ſeroit aſſez à un bon eſprit pour rejetter entierement cette *hypotheſe*.

Le *ſyſtème* de Copernic place le Soleil immobile au centre de l'univers, ſi ce n'eſt qu'il donne au Soleil un mouvement de rotation autour de ſon axe. *Voyez* SOLEIL.

Autour de lui tournent d'occident en orient, &

dans différentes orbites, Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter & Saturne. *Voyez* PLANETE.

La Lune tourne dans une orbite particuliere autour de la Terre, & elle l'accompagne dans tout le cercle qu'elle décrit autour du Soleil. *Voyez* LUNE.

Quatre ſatellites tournent de-même autour de Jupiter, & cinq autour de Saturne. *Voyez* SATELLITE.

Dans la région des planetes ſont les cometes qui tournent autour du Soleil, mais ſur des orbites fort excentriques, le Soleil étant placé dans un de leurs foyers. *Voyez* COMETE.

A une diſtance immenſe, au-delà de la région des planetes & des cometes, ſont les étoiles fixes. *Voyez* ETOILE.

Les étoiles, eu égard à l'immenſité de leur diſtance, & au peu de rapport qu'elles paroiſſent avoir à notre monde, ne ſont pas cenſées en faire partie. Il eſt très-probable que chaque étoile eſt elle-même un ſoleil & le centre de l'univers & de ſon immenſité, & toutes les obſervations s'accordent à en prouver la vérité. *Voyez* COPERNIC.

Le *ſyſtème* qu'on vient d'expoſer, eſt le plus ancien; c'eſt le premier qui ait été introduit par Pythagore en Grece & en Italie, où il a été appellé pendant pluſieurs ſiecles le *ſyſtème pythagoricien*: il fut ſuivi par Philolaüs, Platon, Archimede, *&c.* Il ſe perdit ſous le regne de la philoſophie péripatéticienne; mais enfin il fut remis en vigueur heureuſement il y a plus de deux cens ans, par Nicolas Copernic dont il porte aujourd'hui le nom. *Voyez*-en le *plan*, *Pl. aſtron. fig. xliv. Voyez auſſi* COPERNIC.

Le *ſyſtème* de Tycho-Brahé revient, à pluſieurs égards, à celui de Copernic; mais dans celui de Tycho-Brahé l'on ſuppoſe la terre immobile, on ſupprime ſon orbite que l'on remplace par l'orbite du Soleil qui tourne autour de la terre, tandis que toutes les autres planetes, excepté la Lune & les ſatellites, tournent autour de lui.

Mais il n'y a aucune raiſon ni aucun phénomene dans la nature qui oblige d'avoir recours à un ſubterfuge ſi manifeſte, que l'auteur n'a employé lui-même que par le motif de la perſuaſion ſuperſtitieuſe où il etoit que c'étoit une choſe contraire à l'Ecriture, que de ſuppoſer le Soleil immobile & la Terre en mouvement: ce ſcrupule n'a pas donné un échec bien conſidérable au vrai *ſyſtème*.

L'Ecriture, dans les endroits où elle ſemble ſuppoſer le mouvement de la Terre, parle conformément aux idéees vulgairement reçues, & aux ſimples apparences. C'eſt pourquoi on ne ſauroit taxer d'héréſie ceux qui ſoutiennent l'opinion contraire, une telle matiere n'intéreſſant ni les mœurs ni la foi. Dailleurs, la loi découverte par Kepler dans les mouvemens des planetes, & expliquée ſi heureuſement par le célebre Newton, fournit une démonſtration directe contre le *ſyſtème* de Ticho-Brahé.

Kepler a obſervé, que les tems des révolutions des planetes autour du Soleil, avoient un certain rapport avec leurs diſtances à cet aſtre, & on a trouvé que la même loi s'obſervoit dans les ſatellites de Jupiter & de Saturne; & M. Newton a fait voir que cette loi ſi admirable étoit une ſuite néceſſaire de la gravitation de toutes les planetes vers le Soleil, & de la gravitation des ſatellites vers leurs planetes principales, en raiſon inverſe du quarré des diſtances. De ſorte que ſi la Lune & le Soleil tournoient autour de la terre, il faudroit que ces deux planetes gravitaſſent ou peſaſſent vers la terre, comme font les autres planetes vers le Soleil, & que les tems des révolutions du Soleil & de la Lune autour de la Terre fuſſent entr'eux dans le rapport que la loi de Kepler établit; c'eſt-à-dire, comme les racines quarrées des cubes de leurs diſtances à la Terre. Or ces tems ne ſont point du-tout dans ce rapport; d'où il s'enſuit que le Soleil & la Lune ne tournent point autour de la Terre comme centre commun. *Voyez* le *plan* du *ſyſtème* de Tycho, *fig. xlv. aſtron.*

On ſe ſert auſſi en général du *mot* de *ſyſtème* pour marquer une certaine diſpoſition ou arrangement que pluſieurs corps ont les uns par rapport aux autres. Ainſi dans la méchanique, l'aſſemblage de pluſieurs corps qui ſe meuvent ou qui ſont en repos, ſur un plan ou ſur une ſurface quelconque, s'appelle un *ſyſtème* de corps; une verge chargée de trois corps, eſt un *ſyſtème* de trois corps, *&c. Chambers.* (*O*)

SYSTEME, *en Anatomie*, c'eſt un aſſemblage des parties d'un tout; c'eſt dans ce ſens qu'en parlant de tous les vaiſſeaux ſanguins, on dit *le ſyſtème des vaiſſeaux ſanguins, de tous les nerfs, le ſyſtème des nerfs*, &c.

SYSTEME, (*Belles-Lettr.*) en poéſie, ſe dit d'une hypothèſe que le poëte choiſit, & dont il ne doit jamais s'éloigner.

Par exemple, s'il fait ſon plan ſelon la Mythologie, il doit ſuivre le *ſyſtème* fabuleux, s'y renfermer dans tout le cours de ſon ouvrage, ſans y mêler aucune idée de Chriſtianiſme: ſi au contraire il traite un ſujet chrétien, il doit en écarter toute hypothèſe de paganiſme. *Voyez* INVOCATION, MUSES, *&c.*

Ainſi dès qu'une fois il a invoqué Apollon, il doit s'abſtenir de mettre ſur la ſcène le vrai Dieu, les anges ou les ſaints, afin de ne point confondre les deux *ſyſtèmes*. Il eſt vrai que le *ſyſtème* fabuleux eſt plus gai, plus riche, plus figuré; mais d'un autre côté quelle figure font, & quel rôle peuvent jouer dans un poëme chrétien les dieux du paganiſme? Le pere Bouhours obſerve que le *ſyſtème* de la poéſie eſt de ſa nature entierement payen & fabuleux, & pluſieurs auteurs l'ont penſé comme lui; mais cette opinion n'eſt pas univerſelle, & d'autres écrivains célebres ont prouvé que les fictions de la Mythologie ne ſont nullement eſſentielles à la poéſie; qu'aujourd'hui même elles ne ſont plus de ſaiſon, & qu'un poëme pour plaire & pour intéreſſer n'a pas beſoin de tout cet attirail de divinités & de machines qu'employoient les anciens. *Voyez* MACHINE & MERVEILLEUX.

SYSTEME, *dans l'Art militaire*, eſt l'arrangement d'une armée, ou la diſpoſition de toutes les parties de la fortification, ſuivant les idées particulieres d'un général ou d'un ingénieur.

Ainſi l'on diroit qu'un ordre de bataille ou un ordre d'attaque eſt, ſuivant le *ſyſtème* de M. de Folard, s'il étoit conforme à l'arrangement preſcrit par cet auteur; & de même qu'une ville eſt fortifiée ſelon le *ſyſtème* de M. de Vauban, lorſque ſa fortification eſt diſpoſée ſelon les regles de ce fameux ingénieur. *Voyez* à la ſuite du *mot* FORTIFICATION, les principaux *ſyſtèmes* de fortification.

Bien des gens ſe plaignent de notre fortification actuelle, qu'ils jugent mauvaiſe par le peu de réſiſtance des places. On ſouhaiteroit d'avoir une méthode plus parfaite & moins diſpendieuſe que celle qui eſt en uſage, pour les rendre capables d'une plus longue réſiſtance; mais en attendant qu'on trouve un *ſyſtème* qui réponde à ces vues, il eſt un moyen bien ſimple de rendre les places ſuſceptibles d'une plus longue défenſe ſans en augmenter ou changer les fortifications: il ne s'agit pour cela que de ne les confier qu'à des chefs habiles & expérimentés, fort au fait de la place, de l'artillerie & de tout ce qui concerne le génie; on verra alors ce qu'on peut attendre de la fortification moderne, comme M. Dupuy-Vauban l'a fait voir dans ſa belle défenſe de Béthune. *Voyez* GUERRE DES SIEGES. (*Q*)

SYSTEME, *en Muſique*, eſt tout intervalle compoſé, ou que l'on conçoit compoſé d'autres interval-

les plus petits; & ces intervalles premiers, qui ſont les élemens du *ſyſtème* s'appellent par les Grecs *diaſtèmes*. *Voyez ce mot.*

Il y a une infinité d'intervalles différens ; il y a, par conſéquent, autant de *ſyſtèmes* poſſibles. Pour nous borner ici à quelque choſe de réel, nous parlerons ſeulement des *ſyſtèmes* harmoniques; c'eſt-à-dire, de ceux dont les élémens ſont, ou des conſonnances, ou des intervalles engendrés médiatement ou immédiatement par des conſonnances. *Voyez* INTERVALLES.

Les anciens diviſoient les *ſyſtèmes* en *ſyſtèmes* particuliers & en *ſyſtèmes* généraux. Ils appelloient *ſyſtème* particulier tout compoſé d'au-moins deux intervalles, tels que ſont l'octave, la quinte, la ſixte, & même la tierce. J'ai traité de ceux-ci au *mot* INTERVALLE.

Les *ſyſtèmes* généraux qu'ils appelloient plus communément *diagrammes*, étoient formés par la ſomme de tous les *ſyſtèmes* particuliers, & comprenoient par conſéquent tous les ſons employés dans la mélopée. C'eſt de ceux-là qu'il me reſte à parler dans cet article.

On doit juger des progrès de l'ancien *ſyſtème* par ceux des inſtrumens de muſique deſtinés à l'exécution; car ces inſtrumens accompagnant la voix, & jouant tout ce qu'elle chantoit, devoient néceſſairement rendre autant de ſons différens qu'il en entroit dans le *ſyſtème*. Or les cordes de ces premiers inſtrumens ſe touchoient à vuide ; il y falloit donc autant de cordes que le *ſyſtème* renfermoit de ſons, & c'eſt ainſi que dès l'origine de la Muſique, on peut ſur le nombre des cordes de l'inſtrument déterminer le nombre des ſons du *ſyſtème*.

Tout le *ſyſtème* des Grecs ne fut donc d'abord compoſé que de quatre cordes qui formoient l'accord de leur lyre ou cithare. Ces quatre ſons, ſelon quelques-uns, formoient des degrés conjoints, ſelon d'autres, ils n'étoient pas diatoniques, mais les deux extrêmes ſonnoient l'octave, & les deux ſons moyens la partageoient en une quarte de chaque côté, & en un ton dans le milieu; de cette maniere :

Ut — trite diezeugmenon,
Sol — lichanos meſon,
Fa — parypate meſon,
Ut — parypate hypaton.

C'eſt ce que Boëce appelle *le tretracorde Mercure.*

Ce *ſyſtème* ne demeura pas long-tems borné à ſi peu de ſons. Chorèbe, fils d'Athis, roi de Lydie, y ajouta une cinquieme corde, Hyagnis une ſixieme, Terpandre une ſeptieme, à l'imitation du nombre des planetes, & enfin Lichaon de Samos la huitieme.

Voilà ce que dit Boëce ; mais Pline témoigne que Terpandre ayant ajouté trois cordes aux quatre anciennes, joua le premier de la cithare à ſept cordes, que Simonide y en joignit une huitieme, & Thimothée une neuvieme. Nicomaque le Géraſénien attribue cette huitieme corde à Pythagore, la neuvieme à Théophraſte de Piérie, puis une dixieme à Hiſtyée de Colophon, & une onzieme à Timothée de Milet, *&c.* Phérécrate, dans Plutarque, fait faire au *ſyſtème* un progrès plus rapide; il donne douze cordes à la cithare de Mélanippide, & autant à celle de Timothée; & comme Phérécrate étoit contemporain de ces muſiciens, ſon témoignage eſt d'un grand poids ſur un fait qu'il avoit, pour ainſi dire ſous les yeux.

Mais comment pourroit-on à un certain point s'aſſurer de la vérité parmi tant de contradictions, ſoit entre les auteurs, ſoit dans la nature même des faits qu'ils rapportent ? Par exemple, le tétracorde de Mercure donne évidemment l'octave ou le diapazon. Comment donc s'eſt-il pu faire qu'après l'addition de trois cordes, tout le diagramme ſe ſoit trouvé diminué d'un degré & réduit à un intervalle de ſeptieme ? c'eſt pourtant ce que font entendre la plûpart des auteurs anciens, & entr'autres Nicomaque, qui dit que Pythagore trouvant tout le *ſyſtème* compoſé ſeulement de deux tétracordes conjoints qui formoient entre leurs extrêmes un intervalle diſſonnant, il le rendit conſonnant en diviſant ces deux tétracordes par l'intervalle d'un ton, ce qui produiſit l'octave.

Quoi qu'il en ſoit, c'eſt du-moins une choſe certaine que le *ſyſtème* des Grecs s'augmenta inſenſiblement, tant en haut qu'en bas, & qu'il atteignit, & paſſa même l'étendue du diſdiapaſon, ou de la double octave ; étendue qu'ils appellent *ſyſtema perfectum*, *maximum*, *immuatum*, le *grand* ſyſtème, *le* ſyſtème *parfait*, *immuable* par excellence, à cauſe qu'entre ces extrémités, dont l'intervalle formoit une conſonnance parfaite, étoient contenues toutes les conſonnances ſimples, doubles, directes & renverſées, tous les *ſyſtèmes* particuliers, &, ſelon eux, les plus grands intervalles qui puſſent avoir lieu dans la mélodie.

Ce *ſyſtème* étoit compoſé de quatre tétracordes; trois conjoints & un disjoint, & d'un ton de plus, qui fut ajouté au-deſſous du tout pour achever la double octave, d'où la corde qui le formoit prit le nom de *proſlambanomene* ou d'*ajoutée*. Cela n'auroit dû produire que quinze ſons dans le genre diatonique; il y en avoit pourtant ſeize. C'eſt que la disjonction ſe faiſant ſentir tantôt entre le ſecond & le troiſieme, tantôt entre le troiſieme tétracorde & le quatrieme, il arrivoit dans le premier cas qu'après le ſon *la*, le plus aigu du ſecond tétracorde, ſuivoit en montant le ſon *ſi* qui commençoit le troiſieme ; ou-bien, dans le ſecond cas, que ce même ſon *la* commençant lui-même le troiſieme tétracorde étoit immédiatement ſuivi du *ſi* bémol; car le premier degré de chaque tétracorde étoit toujours d'un ſemi-ton. Cette différence produiſoit donc un ſeizieme ſon, à cauſe du *ſi* naturel qu'on avoit d'un côté, & de l'autre le *ſi* bémol. Ces ſeize ſons étoient repréſentés par dix-huit noms, c'eſt-à-dire que l'*ut* & le *re* étant, ou les deux derniers ſons, ou les ſons moyens du troiſieme tétracorde, ſelon ces deux différens cas de disjonction, on donnoit à chacun de ces deux ſons des noms qui marquoient ces diverſes circonſtances.

Mais comme le ſon fondamental varioit ſelon le mode, il s'enſuivoit pour chaque mode dans le *ſyſtème* total, une différence du grave à l'aigu qui multiplioit de beaucoup les ſons. Car ſi les divers modes avoient pluſieurs ſons communs, ils en avoient auſſi de particuliers à chacun ou quelques-uns ſeulement. Ainſi, dans le ſeul genre diatonique l'étendue de tous les ſons admis dans les quinze modes dénombrés par Alypius, eſt de trois octaves & un ton ; & comme la différence de chaque mode à ſon voiſin étoit ſeulement d'un ſemi-ton, il eſt évident que tout cet eſpace gradué de ſemi-ton en ſemi-ton, produiſoit dans le diagramme général la quantité de 39 ſons pratiqués dans la muſique ancienne. Que ſi déduiſant toutes les repliques des mêmes ſons on ſe renferme dans les bornes d'une ſeule octave, on la trouvera diviſée chromatiquement par douze ſons différens, comme dans la muſique moderne ; ce qui eſt de la derniere évidence par l'inſpection des tables miſes par Meibomius à la tête de l'ouvrage d'Alypius. Ces remarques ſont néceſſaires pour relever l'erreur de ceux qui s'imaginent, ſur la foi de quelques modernes, que toute la muſique ancienne n'étoit compoſée que de ſeize ſons.

On trouvera, *dans nos Pl. de Muſiq.* une table du *ſyſtème* général des Grecs pris dans un ſeul mode & dans le genre diatonique. A l'égard des genres enharmoniques & chromatiques, les tétracordes s'y trouvoient bien diviſés, ſelon d'autres proportions ; mais comme ils contenoient toujours également quatre ſons &

trois intervalles conſécutifs, de même que dans le genre diatonique, ces ſons portoient chacun dans leur genre le même nom que chaque ſon qui leur correſpondoit portoit dans le diatonique. C'eſt pourquoi je ne donne point de tables particulieres de chacun de ces genres. *Voyez* GENRE. Les curieux pourront conſulter celles que Meibomius a miſes à la tête de l'ouvrage d'Ariſtoxene; on y en trouvera ſix, une pour le genre en harmonique, trois pour le chromatique, & deux pour le diatonique, ſelon les diverſes modifications de chacun de ces genres.

Ce *ſyſtème* demeura à-peu-près dans cet état juſqu'à l'onzieme ſiecle, où Guy d'Arezze y fit des changemens conſidérables. Il ajouta dans le bas une nouvelle corde, qu'il appella *hypoproſlambanomene*, & dans le haut, un cinquieme tétracorde qu'il appella *le tétracorde des ſuvaiguës*. Outre cela, il inventa, dit-on, le bémol, néceſſaire pour diſtinguer le *ſi*, deuxieme note d'un tétracorde conjoint d'avec le *ſi* du même tétracorde diſjoint, c'eſt-à-dire qu'il fixa cette ſignification de la lettre *b*, que S. Grégoire, avant lui, avoit déja aſſignée à la note *ſi*: car puiſqu'il eſt certain que les Grecs avoient depuis long-tems ces mêmes conjonctions & diſjonctions de tétracordes, & par conſéquent des ſignes pour en exprimer chaque degré dans ces deux différens cas, il s'enſuit que ce n'étoit pas un nouveau ſon introduit dans ce *ſyſtème* par Guy, mais ſeulement un nouveau nom qu'il donnoit à ce ſon, réduiſant ainſi à un même degré ce qui en faiſoit deux chez les Grecs.

On conçoit aiſément que l'invention du contrepoint, à quelque auteur qu'elle ſoit due, dut bientôt reculer encore les bornes de ce *ſyſtème*. Quatre parties doivent avoir bien plus d'étendue qu'une ſeule. Le *ſyſtème* fut fixé à quatre octaves, & c'eſt l'étendue du clavier de toutes les anciennes orgues. Mais enfin on s'eſt trouvé gêné par des limites, quelque eſpace qu'elles puſſent avoir; on les a franchies, on s'eſt étendu en haut & en bas: on a fait des claviers à ravallement; on a démanché ſans ceſſe; & enfin, on s'eſt tant donné de licence à cet égard, que le *ſyſtème* moderne n'a plus d'autres bornes dans le haut, que le caprice des compoſiteurs. Comme on ne peut pas de même démancher pour deſcendre, la plus baſſe corde des baſſes ordinaires ne paſſe pas encore le *c ſol ut*; mais on trouvera également le moyen de gagner de ce côté-là en baiſſant le ton du *ſyſtème* général: c'eſt même ce qu'on fait inſenſiblement; & je tiens pour une choſe certaine que le ton de l'opéra eſt plus bas aujourd'hui qu'il ne l'étoit du tems de Lully. Au contraire celui de la muſique inſtrumentale eſt monté, & ces différences commencent même à devenir aſſez ſenſibles pour qu'on s'en apperçoive dans la pratique.

Voyez dans nos Pl. une table générale du grand clavier à ravallement, & de tous les ſons qui y ſont contenus dans l'étendue de cinq octaves. (*S*)

SYSTEME, (*Finance.*) on a donné très-bien ce nom vers l'an 1720 au projet connu & exécuté par le ſieur Law écoſſois, de mettre dans ce royaume du papier & des billets de banque pour y circuler, & repréſenter l'argent monnoyé, comme en Angleterre & en Hollande. J'ai vu pluſieurs éloges de ce grand projet, & quelques-uns faits avec éloquence. C'étoit, dit M. Dutot, un édifice conſtruit par un habile architecte, mais dont les fondemens n'avoient été faits que pour porter trois étages. Sa beauté ſurpaſſa même les eſpérances que l'on en avoit conçues, puiſqu'il fit mépriſer pendant quelques mois l'or & l'argent, eſpece de miracle que la poſtérité ne croira peut-être pas. Cependant, ſans égard au bien que la poſtérité pouvoit retirer de cette idée, une puiſſante cabale formée contre l'architecte, eut aſſez de crédit pour engager le gouvernement à ſurcharger ou à élever cet édifice juſqu'à ſept étages, en ſorte que les fondemens ne pouvant ſupporter cette ſurcharge, ils s'écroulerent, & l'édifice tomba de fond en comble. Voilà bien de l'eſprit en pure perte.

Je veux croire cependant que le ſieur Law en formant une banque, ſe propoſoit d'augmenter utilement la circulation publique, de faciliter le commerce, & de ſimplifier la perception des revenus du roi; mais comment pouvoit-il ſe flatter dans la diſette la plus générale, d'établir une banque de crédit qui eût la confiance de la nation & des étrangers? Si l'on parut pendant quelques mois donner la préférence des billets de ſa banque à l'argent réel, c'étoit dans la vue de les fondre, & d'en tirer du profit dès qu'ils auroient hauſſé davantage par le délire de la nation. Enfin, les rembourſemens du ſieur Law n'ont enrichi que des familles nouvelles en ruinant les anciennes, & les débris de ſon *ſyſtème* n'ont produit dans l'état qu'une compagnie excluſive de commerce, dont je laiſſe à de plus habiles que moi à calculer les avantages rélativement au bien public. (*D. J.*)

SYSTEME, (*Rubanier.*) ſe dit en galon pour la fabrication duquel on ſe ſert de deux navettes; l'une de filé d'or ou d'argent pour travailler en-deſſus, & l'autre de ſoie convenable à la couleur pour le deſſous; par ce moyen il ne paroît point de filé du tout en-deſſous, ce qui épargne conſidérablement les étoffes d'or ou d'argent.

SYSTOLE, ſ. f. *en Médecine*, eſt la contraction du cœur d'un animal, par laquelle le ſang eſt pouſſé des ventricules du cœur dans les arteres. *Voyez* CŒUR, SANG, ARTERE, *&c.*

La *ſyſtole* du cœur eſt très-bien expliquée par Lower, qui montre que le cœur eſt un véritable muſcle, dont les fibres ſont miſes en action, comme celles des autres muſcles, par le moyen de certaines branches de la huitieme paire de nerfs qui s'y diſtribuent, & qui y tranſmettent du cerveau le fluide nerveux, autrement les eſprits animaux. L'abord de ces eſprits fait enfler les fibres muſculaires du cœur, & ainſi les raccourcit. En conſéquence la longueur du cœur diminue, ſa largeur ou ſon épaiſſeur augmente, la capacité des ventricules devient moindre, les orifices tendineux des arteres ſe dilatent, ceux des veines ſont formés par leurs valvules, & le ſang contenu dans les ventricules eſt exprimé dans les orifices des arteres. *Voyez* MUSCLE.

Tout cela s'appelle *ſyſtole* ou *contraction du cœur*. L'état oppoſé à celui-là ſe nomme *la diaſtole*, ou *la dilatation du cœur*. *Voyez* DIASTOLE & POULS.

Drake ajoute à l'explication de Lower, que les muſcles intercoſtaux & le diaphragme contribuent à la *ſyſtole*, en ouvrant au ſang un paſſage du ventricule droit du cœur au ventricule gauche à-travers les poumons, ſans quoi le ſang ne pourroit paſſer d'un ventricule à l'autre; & par ce moyen l'obſtacle que le ſang contenu dans le ventricule droit formeroit néceſſairement à ſa contraction, ne ſubſiſte plus. *Voyez* CONTRACTION.

Lower & Drake prétendent que la *ſyſtole* eſt l'état naturel du cœur, & que la diaſtole eſt ſon état violent. Boerrhaave prétend au contraire que la *ſyſtole* eſt l'etat violent, & la diaſtole l'état naturel.

SYSTOLE, *dans la Poéſie greque & latine*, figure ou licence poétique, par laquelle d'une ſyllabe longue on en fait une breve, comme dans ce vers de Virgile.

Matri longa decem tulerunt faſtidia menſes.

SYSTYLE, ſ. f. (*Architect.*) bâtiment où les colonnes ſont placées moins près les unes des autres, que dans les pycnoſtyles; la meſure de cet eſpacement eſt d'ordinaire de deux diametres, ou de quatre modules entre deux fûts. Ce mot eſt compoſé de σύν, *avec*, & στύλος, *colonne*.

SYTHAS, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnèse, dans la Sicyonie, selon Pausanias, *l. II. cap. xij.* Si vous prenez, dit-il, le chemin qui mene de Titane à Sicyone le long du rivage, vous verrez à gauche un temple de Junon, qui n'a plus ni toît ni statue; on croit que ce temple fut autrefois consacré par Prætus fils d'Abas. Plus loin, en tirant vers le port des Sicyoniens, si vous vous détournez un peu pour voir les aristonautes (c'est ainsi qu'on nomme l'arcénal de Pelline), vous trouverez à la gauche, & presque sur votre chemin, un temple de Neptune. Mais si vous prenez le grand chemin entre les terres, vous ne serez pas long-tems sans côtoyer l'Elysson & le *Sythas*, deux fleuves qui vont tomber dans la mer. (*D. J.*)

SYZYGIES, s. f. pl. (*en Astronomie.*) c'est un terme dont on se sert également pour marquer la conjonction & l'opposition d'une planete avec le soleil. *Voyez* CONJONCTION & OPPOSITION.

Ce terme s'employe sur-tout en parlant de la lune.

On sait dans l'Astronomie physique que la force qui diminue la pesanteur de la lune dans les *syzygies* est double de celle qui l'augmente dans les quadratures; en sorte que dans les *syzygies* la pesanteur de la lune est diminuée en partie par l'action du soleil; & cette partie est à la pesanteur totale, comme 1 est à 89, 36; au lieu que dans les quadratures sa pesanteur augmentée est à la pesanteur totale, comme 1 est à 178, 73. *Voyez* QUADRATURE.

Quand la lune est dans les *syzygies*, ses apsides sont rétrogrades. *Voyez* APSIDE & LUNE.

Quand la lune est dans les *syzygies*, les nœuds se meuvent très-vîte contre l'ordre des signes; ensuite leur mouvement se rallentit petit-à-petit jusqu'à ce qu'ils parviennent au repos, lorsque la lune arrive aux quadratures. *Voyez* NŒUD.

Enfin, quand les nœuds arrivent aux *syzygies*, l'inclinaison de l'orbite est la plus petite de toutes.

Ajoutez que ces différentes inégalités ne sont pas égales à chaque *syzygie*, mais toutes un peu plus grandes dans la conjonction que dans l'opposition. *Voyez* PLANETE, LUNE, *&c.*

C'est au célebre M. Newton que nous devons l'explication de toutes ces inégalités que les Astronomes ont observées si long-tems, sans en pouvoir pénétrer la cause. Ce célebre philosophe a fait voir qu'elles étoient la suite de l'action du soleil sur la lune, & il a employé toute une section du livre premier de ses principes à expliquer en détail ces différentes inégalités, & à faire voir comment l'action du soleil sur la lune les produisoit. Cette section est la onzieme de ce premier livre; & la proposition dans laquelle il développe les causes des inégalités dont il s'agit, est la soixante-sixieme qui a un grand nombre de corollaires. Non-seulement ce grand géometre les a expliquées, il a donné aussi le moyen de les calculer par la théorie de la gravitation; & ses calculs répondent très-bien aux observations. Cet accord a été confirmé depuis d'une maniere plus indubitable par les géometres qui dans ces derniers tems ont travaillé à la théorie de la lune, savoir, par MM. Euler, Clairant & moi. *Voyez* LUNE.

On peut dire que cette correspondance & cette précision sont la pierre de touche de tout système physique. Il n'y a pas d'apparence que la théorie des tourbillons cartésiens puisse jamais conduire à des déterminations aussi exactes & aussi précises; on n'en pourra jamais tirer que des explications vagues des phénomenes, que l'on expliqueroit aussi-bien par ce secours, s'ils étoient tous différens de ce qu'ils sont. (*O*)

SZ

SZASCOWA, *ou* SEZACHSCHOW, (*Géogr. mod.*) petite ville de la basse Pologne, au palatinat de Rava, entre Varsovie & Lencici.

SZEBRZIN, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne dans le palatinat de Russie, sur la rive gauche du Wicperez, au nord-oueſt de Tomarzon.

SZOPA, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nommoit en Pologne un vaste bâtiment de bois soutenu par des piliers. Autrefois il étoit ouvert de tous côtés; mais actuellement il est fermé pour éviter les violences. Ce bâtiment se construit au milieu du champ où s'assemble la diete de Pologne pour l'élection d'un roi; il est destiné aux sénateurs; & les nonces ou députés de la noblesse assistent à leurs délibérations, dont ils rendent compte à leurs constituans.

SZUCZA, (*Géograp. mod.*) les François disent *Choueza*, ville de la Prusse polonoise au palatinat de Culm, sur le bord de la Vistule, à trois lieues de Culm; elle est bâtie en briques, & a été long-tems possédée par les chevaliers teutoniques. *Long.* 36, 44. *lat.* 53. 15. (*D. J.*)

T

Subſt. maſc. (*Gramm.*) c'eſt la vingtieme lettre, & la ſeizieme conſonne de notre alphabet. Nous la nommons *té* par un *é* fermé; il vaudroit mieux la nommer *te* par l'*e* muet. La conſonne correſpondante chez les Grecs eſt τ *ou* ϯ, & ils la nomment *tau*: ſi elle eſt jointe à une aſpiration; ce qui eſt l'équivalent de *th*, c'eſt θ *ou* ϑ, & ils l'appellent *théta*, expreſſion abrégée de *tau héta*, parce qu'anciennement ils exprimoient la même choſe par τη. *Voyez* H. Les Hébreux expriment la même articulation par ט, qu'ils nomment *teth*; le *t* aſpiré par ת, qu'ils appellent *thau*; & le *t* accompagné d'un ſifflement, c'eſt-à-dire, *ts* par צ, à quoi ils donnent le nom de *tsade*.

La lettre *t* repréſente une articulation linguale, dentale, & forte, dont la foible eſt *de*. *Voyez* LINGUALE. Comme linguale, elle eſt commuable avec toutes les autres articulations de même organe: comme dentale, elle ſe change plus aiſément & plus fréquemment avec les autres articulations linguales produites par le même méchaniſme; mais elle a avec ſa foible la plus grande affinité poſſible. De-là vient qu'on la trouve ſouvent employée pour *d* chez les anciens, qui ont dit *ſet*, *aput*, *quot*, *haut*, pour *ſed*, *apud*, *quod*, *haud*; & au contraire *adque* pour *atque*.

Cette derniere propriété eſt la cauſe de la maniere dont nous prononçons le *d* final, quand le mot ſuivant commence par une voyelle ou par un *h* aſpiré; nous changeons *d* en *t*, & nous prononçons *grand exemple*, *grand homme*, comme s'il y avoit *grant exemple*, *grant homme*. Ce n'eſt pas abſolument la néceſſité du méchaniſme qui nous conduit à ce changement; c'eſt le beſoin de la netteté: ſi l'on prononçoit foiblement le *d* de *grand écuyer*, comme celui de *grande écurie*, la diſtinction des genres ne ſeroit plus marquée par la prononciation.

Une permutation remarquable du *t*, c'eſt celle par laquelle nous le prononçons comme une *s*, comme dans *objection*, *patient*. *Voyez* S. Scioppius, dans ſon traité *de Orthopoeiâ*, qui eſt à la fin de ſa *Grammaire philoſophique*, nous trouve ridicules en cela: *Maximè tamen*, dit-il, *in eâ efferendâ ridiculi ſunt Galli*, *quos cùm* intentio *dicentes audias*, intentio *an* intenſio *illa ſit*, *diſcernere haud quaquam poſſis*. Il ajoute un peu plus bas: *Non poteſt vocalis poſt* I *poſita eam habere vim*, *ut ſonum illum qui* T *litteræ ſuus ac proprius eſt immutet*: *nam ut ait Fabius*, hic eſt uſus litterarum ut cuſtodiant voces, & velut depoſitum reddant legentibus: *itaque ſi in* juſti, *ſonus litteræ* T *eſt affinis ſono* D, *ac ſine ullo ſibilo*, *non poteſt ille alius atque alius eſſe in* juſtitia.

Il abuſe, comme preſque tous les néographes, de la maxime de Quintilien: les lettres ſont véritablement deſtinées à conſerver les ſons; mais elles ne peuvent le faire qu'au moyen de la ſignification arbitraire qu'elles ont reçue de l'autorité de l'uſage, puiſqu'elles n'ont aucune ſignification propre & naturelle. Que l'on reproche à notre uſage, j'y conſens, de n'avoir pas toute la ſimplicité poſſible: c'eſt un défaut qui lui eſt commun avec les uſages de toutes les langues, & qui par conſéquent, ne nous rend pas plus ridicules en ce point, que ne le ſont en d'autres les autres nations.

La lettre & l'articulation *t* ſont euphoniques chez nous, lorſque, par inverſion, nous mettons après la troiſieme perſonne ſinguliere les mots *il*, *elle*, & *on*, & que cette troiſieme perſonne finit par une voyelle; comme *a-t-il reçu*, *aime-t-elle*, *y alla-t-on*: & dans ce cas, la lettre *t* ſe place, comme on voit, entre deux tirets. La lettre euphonique & les tirets déſignent l'union intime & indiſſoluble du ſujet, *il*, *elle*, ou *on*, avec le verbe; & le choix du *t* par préférence vient de ce qu'il eſt la marque ordinaire de la troiſieme perſonne. *Voyez* N.

T dans les anciens monumens ſignifie aſſez ſouvent *Titus* ou *Tullius*.

C'étoit auſſi une note numérale qui valoit 160; & avec une barre horiſontale au-deſſus, $\overline{T}$ vaut 160000. Le *T'* avec une ſorte d'accent aigu par enhaut, valoit chez les Grecs 300; & ſi l'accent étoit en-bas, il valoit 1000 fois 300, $T_{,} = 300000$. Le ט des Hébreux vaut 9; & avec deux points diſpoſés au-deſſus horiſontalement, ט̈ vaut 9000.

Nos monnoies marquées d'un *T*, ont été frappées à Nantes. (*E. R. M. B.*)

T t *t t*, ces trois premiers *t*, dans leur figure ſont de vrais *i* en ôtant le point & barrant la partie ſupérieure. Le quatrieme a de plus une ligne mixte renverſée à ſa partie inférieure. Ils ſe forment dans leur premiere partie du mouvement ſimple du poignet, & dans la ſeconde le poignet agit de concert avec les doigts. *Voyez les Planch. de l'Ecriture.*

T, *terme de Chirurgie*, c'eſt le nom d'un bandage ainſi dit à raiſon de ſa figure. Il eſt deſtiné à contenir l'appareil convenable à l'opération de la fiſtule à l'anus, aux maladies du périnée & du fondement. On le fait avec deux bandes longues d'une aune, & plus ou moins larges, ſuivant le beſoin. La bande tranſverſale ſert à entourer le corps ſur les hanches; la perpendiculaire eſt couſue au milieu de celle-ci; elle eſt fendue juſqu'à ſix ou huit travers de doigt de la ceinture. Le plein de cette bande paſſe entre les feſſes, & s'appuie ſur le périnée; les deux chefs ſont conduits à droite & à gauche entre la cuiſſe & les parties naturelles, pour venir s'attacher à la ceinture par un nœud en boucle de chaque côté. *Voyez* ce que nous avons dit de ce bandage à l'*article* FISTULE A L'ANUS, au *mot* FISTULE. La *figure 14. Planche XXVI.* repréſente un *T* ſimple; & la *figure 13.* montre un double *T*. Dans celui-ci il y a deux branches perpendiculaires, couſues à quatre travers de doigt de diſtance l'une de l'autre. Le double *T* convient plus particulierement pour l'opération de la taille & pour les maladies du périnée; parce qu'on croiſe les deux branches ſur le lieu malade, & qu'on laiſſe l'anus libre & à découvert: avantage que n'a point le *T* ſimple. Sur les conditions du linge propre à faire le bandage en *T*, *voyez le mot* BANDE. (*Y*)

T, *en terme de mines* ou *d'Artillerie*, ſe dit d'une figure qui a beaucoup de rapport à celle d'un *T*, & qui ſe forme par la diſpoſition & l'arrangement des fourneaux, chambres, ou logemens, qui ſe font ſous une piece de fortification pour la faire ſauter. *Voyez* MINE. (*Q*)

T, *en Muſique*; cette lettre ſe trouve quelquefois dans les partitions, pour déſigner la partie de la taille, lorſque cette taille prend la place de la baſſe, & qu'elle eſt écrite ſur la même portée, la baſſe gardant le *tacet*. *Voyez* TAILLE.

Quelquefois dans les parties de ſymphonie le *T* ſignifie *tous* ou *tutti*, & eſt oppoſé à la lettre *S*, ou au mot *ſeul* ou *ſolo*, qui alors doit néceſſairement avoir été écrit auparavant dans la même partie.

Enfin, le *T* ou *tr*, ſur une note, marque dans la muſique italienne, ce qu'ils appellent *trillo*, & nous, *tremblement* ou *cadence*. Ce *T*, dans la muſique françoiſe, a pris la forme d'une petite croix. (*S*)

T, *dans le Commerce*, eſt d'uſage dans quelques abréviations; ainſi TR^s, abregent *traits* ou *traites*, & pour livres ſterlings, on met *L. S T. Voyez* ABRÉVIATION. *Dictionnaire de Commerce.*

T A

TA, *ou* SA, *ou* TSJA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbre fruitier du Japon, dont les branches pouſſent ſans ordre dès le pié. Ses feuilles deviennent ſemblables à celles du cerifier, après avoir reſſemblé, dans leur jeuneſſe, à celles de l'évonyme; ſa fleur differe peu de la roſe des champs. La capſule ſéminale, qui eſt comme ligneuſe, s'ouvre dans ſa maturité, & donne deux ou trois ſemences, dont chacune contient un ſeul noyau de la figure d'une châtaigne, & couvert d'une écorce fort ſemblable, mais plus petit.

TAAS, (*Géog. mod.*) grande riviere de l'empire Ruſſien, au pays des Samoyédes. Cette riviere ſemble tirer ſa ſource d'une vaſte forêt qui n'eſt pas loin de Jéniſcéa; & après avoir arroſé une vaſte étendue de pays, elle ſe jette dans l'Oby, à la gauche de ce fleuve. (*D. J.*)

TAATA, (*Géog. mod.*) ville de haute Egypte, entre Girgé & Cardouſſe, à une centaine de lieues du Caire, & ſeulement à un demi-mille du rivage du Nil. Paul Lucas ne dit que des menſonges ſur cette ville; la montagne qui borne le Nil, les grottes de la montagne, les tombeaux, & le ſerpent qui s'y trouvent. (*D. J.*)

TAAUT, ſ. m. (*Mythol. Egypt.*) *Taautes*, *Taautus*, *Thautes*, *Theuth*, *Thot*, *Thooth*, *Thoith*, &c. car ce mot eſt écrit dans les auteurs de toutes ces manieres différentes; c'eſt le nom propre d'un dieu des Egyptiens, & autres peuples; tout ce que nous en ſavons nous vient de Sanchoniaton, par Euſebe qui même, ſelon les apparences, ne nous a pas toujours rendu les vrais détails de l'auteur égyptien. (*D. J.*)

TABA *ou* TABO-SEIL, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom ſous lequel les Negres qui habitent la côte de grain en Afrique déſignent leur roi, dont le pouvoir eſt très-arbitraire, vû que les peuples le regardent comme un être d'une nature fort ſupérieure à la leur. Sentiment qui eſt fortifié par les prêtres du pays, qui, comme en beaucoup d'autres endroits, ſont les plus fermes ſupports de la tyrannie & du deſpotiſme, lorſqu'ils n'y ſont point ſoumis eux-mêmes.

TABAC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) herbe originaire des pays chauds, ammoniacale, âcre, cauſtique, narcotique, vénéneuſe, laquelle cependant préparée par l'art, eſt devenue dans le cours d'un ſiecle, par la biſarrerie de la mode & de l'habitude, la plante la plus cultivée, la plus recherchée, & l'objet des délices de preſque tout le monde qui en fait uſage, ſoit par le nez, en poudre; ſoit en fumée, avec des pipes; ſoit en machicatoire, ſoit autrement.

On ne la connoît en Europe, que depuis la découverte de l'Amérique, par les Eſpagnols; & en France, depuis l'an 1560. On dit qu'Hermandès de Tolede, eſt un des premiers qui l'ait envoyée en Eſpagne & en Portugal. Les auteurs la nomment en latin *nicotiana*, *petunum*, *tabacum*, &c. Les Amériquains qui habitent le continent l'appellent *pétun*, & ceux des îles *yolt*.

Les François lui ont auſſi donné ſucceſſivement différens noms. Premierement, ils l'appellerent *nicotiane*, de Jean Nicot, ambaſſadeur de François II. auprès de Sébaſtien, roi de Portugal en 1559, 1560, & 1561; miniſtre connu des ſavans par divers ouvrages, & principalement par ſon Dictionnaire françois-latin, *in-fol.* dont notre langue ne peut ſe paſſer. Il envoya cette plante de Portugal en France, avec de la graine pour en ſemer, dont il fit préſent à Catherine de Médicis, d'où vient qu'on la nomma *herbe à la reine*. Cette princeſſe ne put cependant jamais la faire appeller *médicée*. Enſuite on nomma le tabac, *herbe du grand-prieur*, à cauſe du grand-prieur de France de la maiſon de Lorraine qui en uſoit beaucoup; puis l'*herbe de ſainte-croix* & l'*herbe de tournabon*, du nom des deux cardinaux, dont le dernier étoit nonce en France, & l'autre en Portugal; mais enfin, on s'eſt réduit à ne plus l'appeller que *tabac*, à l'exemple des Eſpagnols, qui nommoient *tabaco*, l'inſtrument dont ils ſe ſervoient pour former leur *pétun*.

Sa racine eſt annuelle; ſon calice eſt ou long, tubuleux, & partagé en cinq quartiers longs & aigus; ou ce calice eſt court, large, & partagé en cinq quartiers obtus. Sa fleur eſt monopétale, en entonnoir, découpée en cinq ſegmens aigus & profonds, étendus en étoile; elle a cinq étamines: ſon fruit eſt membraneux, oblong, rondelet, & diviſé par une cloiſon en deux cellules.

On compte quatre eſpeces principales de *tabac*; ſavoir, 1°. *nicotiana major*, *latifolia*, C. B. P. en françois grand *tabac*, grand *pétun*; 2°. *nicotiana major*, *anguſti folia*, *I. R. B.* C. B. P. 3°. *nicotiana minor*, C. B. P. 4°. *minor*, *foliis rugoſioribus*.

La premiere eſpece pouſſe une tige à la hauteur de cinq ou ſix piés, groſſe comme le pouce, ronde, velue, remplie de moëlle blanche. Ses feuilles ſont très-larges, épaiſſes, mollaſſes, d'un verd ſale, d'environ un pié de long, ſans queue, velues, un peu pointues, nerveuſes, glutineuſes au toucher, d'un goût âcre & brûlant. Ses fleurs croiſſent au ſommet des tiges; elles ſont d'un rouge pâle, diviſées par les bords en cinq ſegmens, & reſſemblant à de longs tubes creux. Ses vaiſſeaux ſéminaux ſont longs, pointus par le bout, diviſés en deux loges, & pleins d'un grand nombre de petites ſemences brunes. Sa racine eſt fibreuſe, blanche, d'un goût fort âcre. Toute la plante a une odeur fort nauſéabonde. Cette eſpece diminue conſidérablement en ſéchant, & comme on dit aux îles, à la pente; cette diminution eſt cauſe que les Anglois en font moins de cas que de la ſeconde eſpece. En échange, c'eſt celle qu'on préfere pour la culture en Allemagne, du côté d'Hanovre & de Strasbourg, parce qu'elle eſt moins délicate.

La ſeconde eſpece differe de la précédente, en ce que ſes feuilles ſont plus étroites, plus pointues, & attachées à leur tige par des queues aſſez longues; ſon odeur eſt moins forte; ſa fumée plus douce & plus agréable au fumeur. On cultive beaucoup cette eſpece dans le Bréſil, à Cuba, en Virginie & en d'autres lieux de l'Amérique, où les Anglois ont des établiſſemens.

La troiſieme eſpece vient des Colonies françoiſes dans les Indes occidentales, & elle réuſſit fort bien dans nos climats.

La quatrieme eſpece nommée petit *tabac* anglois, eſt plus baſſe & plus petite que les précédentes. Ses tiges rondes & velues, s'élevent à deux ou trois piés de hauteur. Ses feuilles inférieures ſont aſſez larges, ovales, émouſſées par la pointe, & gluantes au toucher; elles ſont plus petites que les feuilles des autres eſpeces de *tabacs*; celles qui croiſſent ſur les tiges ſont auſſi plus petites que les inférieures, & ſont rangées alternativement. Ses fleurs ſont creuſes & en entonnoir; leurs feuilles ſont diviſées par le bord en cinq ſegmens; elles ſont d'un verd jaunâtre, & placées dans des calices velus. Ce *tabac* a la ſemence plus groſſe que la premiere eſpece; cette ſemence ſe forme dans des vaiſſeaux ſéminaux; on la ſeme dans des jardins, & elle fleurit en Juillet & en Août.

Toutes les nicotianes dont on vient de parler, ſont cultivées dans les jardins botaniques par curioſité; mais le *tabac* ſe cultive pour l'uſage en grande quan-

tiré dans plusieurs endroits de l'Amérique, sur-tout dans les îles Antilles, en Virginie, à la Havane, au Bréſil, auprès de la ville de Comana, & c'eſt ce dernier qu'on nomme *tabac* de Verine.

Le *tabac* croît auſſi par-tout en Perſe, particuliérement dans la Suſiane, à Hamadan, dans la Caramanie deſerte, & vers le ſein Perſique; ce dernier eſt le meilleur. On ne ſait point ſi cette plante eſt originaire du pays, ou ſi elle y a été tranſportée. On croit communément qu'elle y a paſſé d'Egypte, & non pas des Indes orientales.

Il nous vient du *tabac* du levant, des côtes de Grece & l'Archipel, par feuilles attachées enſemble. Il s'en cultive auſſi beaucoup en Allemagne & en Hollande. Avant que ſa culture fût prohibée en France, elle y étoit très-commune, & il réuſſiſſoit à merveille, particuliérement en Guyenne, du côté de Bordeaux & de Clerac, en Bearn, vers Pau; en Normandie, aux environs de Léry; & en Artois, près Saint-Paul.

On ne peut voir, ſans ſurpriſe, que la poudre ou la fumée d'une herbe vénéneuſe, ſoit devenue l'objet d'une ſenſation délicate preſque univerſelle: l'habitude changée en paſſion, a promptement excité un zele d'intérêt pour perfectionner la culture & la fabrique d'une choſe ſi recherchée; & la nicotiane eſt devenue par un goût général, une branche très-étendue du commerce de l'Europe, & de celui d'Amérique.

A peine fut-elle connue dans les jardins des curieux, que divers médecins, amateurs des nouveautés, l'employerent intérieurement & extérieurement, à la guériſon des maladies. Ils en tirerent des eaux diſtillées, & de l'huile par infuſion ou par diſtillation; ils en préparerent des ſirops & des onguens qui ſubſiſtent encore aujourd'hui.

Ils la recommanderent en poudre, en fumée, en machicatoire, en errhine, pour purger, diſoient-ils, le cerveau & le décharger de ſa pituite ſurabondante. Ils louerent ſes feuilles appliquées chaudes pour les tumeurs œdémateuſes, les douleurs de jointures, la paralyſie, les furoncles, la morſure des animaux venimeux; ils recommanderent auſſi ces mêmes feuilles broyées avec du vinaigre, ou incorporées avec des graiſſes en onguent, & appliquées à l'extérieur pour les maladies cutanées; ils en ordonnerent la fumée, dirigée dans la matrice, pour les ſuffocations utérines; ils vanterent la fumée, le ſuc & l'huile de cette herbe, comme un remede odontalgique; ils en preſcrivirent le ſirop dans les toux invétérées, l'aſthme, & autres maladies de la poitrine. Enfin, ils inonderent le public d'ouvrages compoſés à la louange de cette plante; tels ſont ceux de Monardes, d'Everhartus, de Néander, *&c.*

Mais pluſieurs autres Médecins, éclairés par une théorie & une pratique plus ſavante, penſerent bien différemment des propriétés du *tabac* pour la guériſon des maladies; ils jugerent avec raiſon, qu'il n'y avoit preſque point de cas où ſon uſage dût être admis. Son âcreté, ſa cauſticité, ſa qualité narcotique le prouvent d'abord. Sa ſaveur nauſéabonde eſt un ſigne de ſa vertu émétique & cathartique; cette ſaveur qui eſt encore brûlante & d'une acrimonie qui s'attache fortement à la gorge, montre une vertu purgative très-irritante. Mais en même tems que la nicotiane a ces qualités, ſon odeur fœtide indique qu'elle agit par ſtupéfaction ſur les eſprits animaux, de même que le ſtramonium, quoiqu'on ne puiſſe expliquer comment elle poſſede à la fois une vertu ſtimulante & ſomnifere; peut-être que ſa *narcoticité* dépend de la vapeur huileuſe & ſubtile, dans laquelle ſon odeur conſiſte.

Sa poudre forme par la ſeule habitude, une titilation agréable ſur les nerfs de la membrane pituitaire. Elle y excite dans le commencement des mouvemens convulſifs, enſuite une ſenſation plus douce, & finalement, il faut pour réveiller le chatouillement, que cette poudre ſoit plus aiguiſée & plus pénétrante. C'eſt ce qui a engagé des détailleurs pour débiter leur *tabac* aux gens qui en ont fait un long uſage, de le ſuſpendre dans des retraits, afin de le rendre plus âcre, plus piquant, plus fort; & il faut avouer que l'analogie eſt bien trouvée. D'autres le mettent au karabé pour l'imbiber tout-d'un-coup d'une odeur ammoniacale, capable d'affecter l'organe uſé de l'odorat.

La fumée du *tabac* ne devient un plaiſir à la longue, que par le même méchaniſme; mais cette habitude eſt plus nuiſible qu'utile. Elle prive l'eſtomac du ſuc ſalivaire qui lui eſt le plus néceſſaire pour la digeſtion; auſſi les fumeurs ſont-ils obligés de boire beaucoup pour y remédier, & c'eſt par cette raiſon que le *tabac* ſupplée dans les camps à la modicité des vivres du malheureux ſoldat.

La *machication* du *tabac* a les mêmes inconvéniens, outre qu'elle gâte l'haleine, les dents, & qu'elle corrode les gencives.

Ceux qui ſe ſont aviſés d'employer pour remede le *tabac*, en petits cornets dans les narines, & de l'y laiſſer pendant le ſommeil, ont bien-tôt éprouvé le mauvais effet de cette herbe; car ſes parties huileuſes & ſubtiles, tombant dans la gorge & dans la trachée-artere, cauſent au réveil, des toux ſéches & des vomiſſemens violens.

Quant à l'application extérieure des feuilles du *tabac*, on a des remedes beaucoup meilleurs dans toutes les maladies, pour leſquelles on vante l'efficace de ce topique. Sa fumigation eſt très-rarement convenable dans les ſuffocations de la matrice.

L'huile du *tabac* irrite ſouvent le mal des dents; & quand elle le diſſipe, ce n'eſt qu'après avoir brûlé le nerf par ſa cauſticité. Si quelques perſonnes ont appaiſé leurs douleurs de dents, en fumant la nicotiane, ce ſont des gens qui ont avalé de la fumée, & qui s'en ſont enyvrés. On ne perſuadera jamais aux Phyſiciens qui connoiſſent la fabrique délicate des poumons, que le ſirop d'une plante âcre & cauſtique ſoit recommandable dans les maladies de la poitrine.

La décoction des feuilles de *tabac* eſt un vomitif, qu'il n'eſt guere permis d'employer, ſoit de cette maniere, ſoit en remede, que dans les cas les plus preſſans, comme dans l'apopléxie & la léthargie.

L'huile diſtillée de cette plante eſt un ſi puiſſant émétique, qu'elle excite quelquefois le vomiſſement, en mettant pendant quelque tems le nez ſur la fiole dans laquelle on la garde. Un petit nombre de gouttes de cette huile injectées dans une plaie, cauſe des accidens mortels, comme l'ont prouvé des expériences faites ſur divers animaux, par Harderus & Redi.

Si quelque recueil académique contient des obſervations ridicules à la louange du *tabac*, ce ſont aſſurément les mémoires des curieux de la nature; mais on n'eſt pas plus ſatisfait de celles qu'on trouve dans la plûpart des auteurs contre l'uſage de cette plante. Un Pauli, par exemple, nous aſſure que le *tabac* qu'on prend en fumée, rend le crâne tout noir. Un Borrhy, dans une lettre à Bartholin, lui mande, qu'une perſonne s'étoit tellement deſſéchée le cerveau à force de prendre du *tabac*, qu'après ſa mort on ne lui trouva dans la tête qu'un grumeau noir, compoſé de membranes. Il eſt vrai que dans le tems de tous ces écrits, le *tabac* avoit allumé une guerre civile entre les Médecins, pour ou contre ſon uſage, & qu'ils employerent ſans ſcrupule, le vrai & le faux pour faire triompher leur parti. Le roi Jacques lui-même, ſe mêla de la querelle; mais ſi ſon regne ne

fut qu'incapacité, ſon érudition n'étoit que pédanterie. (*D. J.*)

TABAC, *culture du*, (*Comm.*) ce fut vers l'an 1520 que les Eſpagnols trouverent cette plante dans le Jucatan, province de la Terre-ferme; & c'eſt delà que ſa culture a paſſé à Saint-Domingue, à Mariland, & à la Virginie.

Vers l'an 1560, Jean Nicot, à ſon retour de Portugal, préſenta cette plante à Catherine de Médicis; ce qui fit qu'on l'appella *la nicotiane*. Le cardinal de Sainte-Croix & Nicolas Tornaboni la vanterent en Italie ſous le nom d'*herbe ſainte*, que les Eſpagnols lui avoient donné à cauſe de ſes vertus. Cependant l'herbe ſainte, loin d'être également accueillie de tout le monde, alluma la guerre entre les Savans; les ignorans en grand nombre y prirent parti, & les femmes mêmes ſe déclarerent pour ou contre une choſe qu'elles ne connoiſſoient pas mieux que les affaires ſérieuſes qui ſe paſſoient alors en Europe, & qui en changerent toute la face.

On fit plus de cent volumes à la louange ou au blâme du *tabac*; un allemand nous en a conſervé les titres. Mais malgré les adverſaires qui attaquerent l'uſage de cette plante, ſon luxe ſéduiſit toutes les nations, & ſe répandit de l'Amérique juſqu'au Japon.

Il ne faut pas croire qu'on le combattît ſeulement avec la plume; les plus puiſſans monarques le proſcrivirent très-ſéverement. Le grand duc de Moſcovie, Michel Féderowits, voyant que la capitale de ſes états, bâtie de maiſons de bois, avoit été preſque entierement conſumée par un incendie, dont l'imprudence des fumeurs qui s'endormoient la pipe à la bouche, fut la cauſe, défendit l'entrée & l'uſage du *tabac* dans ſes états; premierement ſous peine de la baſtonnade, qui eſt un châtiment très-cruel en ce pays-là; enſuite ſous peine d'avoir le nez coupé; & enfin, de perdre la vie. Amurath IV. empereur des Turcs, & le roi de Perſe Scach-Sophi firent les mêmes défenſes dans leurs empires, & ſous les mêmes peines. Nos monarques d'occident, plus ruſés politiques, chargerent de droits exorbitans l'entrée du *tabac* dans leurs royaumes, & laiſſerent établir un uſage qui s'eſt à la fin changé en néceſſité. On mit en France en 1629 trente ſols par livre d'impôt ſur le pétun, car alors le *tabac* s'appelloit ainſi; mais comme la conſommation de ce nouveau luxe eſt devenue de plus en plus conſidérable, on en a multiplié proportionnellement les plantations dans tous les pays du monde. On peut voir la maniere dont elles ſe font à Ceylan, dans les *Tranſact. philoſ. n°. 278. p. 1145 & ſuiv.* Nous avons ſur-tout des ouvrages précieux écrits en anglois, ſur la culture du *tabac* en Mariland & en Virginie; en voici le précis fort abrégé.

On ne connoît en Amérique que quatre ſortes de *tabacs*; le petun, le *tabac* à langue, le *tabac* d'amazone, & le *tabac* de Verine; ces quatre eſpeces fleuriſſent & portent toutes de la graine bonne pour ſe reproduire; toutes les quatre peuvent croître à la hauteur de 5 ou 6 piés de haut, & durer pluſieurs années, mais ordinairement on les arrête à la hauteur de deux piés, & on les coupe tous les ans.

Le *tabac* demande une terre graſſe, médiocrement forte, unie, profonde, & qui ne ſoit pas ſujette aux inondations; les terres neuves lui ſont infiniment plus propres que celles qui ont déja ſervi.

Après avoir choiſi ſon terrein, on mêle la graine du *tabac* avec ſix fois autant de cendre ou de ſable, parce que ſi on la ſemoit ſeule, ſa petiteſſe la feroit pouſſer trop épais, & il ſeroit impoſſible de tranſplanter la plante ſans l'endommager. Quand la plante a deux pouces d'élevation hors de terre, elle eſt bonne à être tranſplantée. On a grand ſoin de ſarcler les couches, & de n'y laiſſer aucunes mauvaiſes herbes, dès que l'on peut diſtinguer le *tabac*; il doit toujours être ſeul & bien net.

Le terrein étant nettoyé, on le partage en allées diſtantes de trois piés les unes des autres, & paralleles, ſur leſquelles on plante en quinconce des piquets éloignés les uns des autres de trois piés. Pour cet effet, on étend un cordeau diviſé de trois en trois piés par des nœuds, ou quelques autres marques apparentes, & l'on plante un piquet en terre à chaque nœud ou marque.

Après qu'on a achevé de marquer les nœuds du cordeau, on le leve, on l'étend trois piés plus loin, obſervant que le premier nœud ou marque ne correſponde pas vis-à-vis d'un des piquets plantés, mais au milieu de l'eſpace qui ſe trouve entre deux piquets, & on continue de marquer ainſi tout le terrain avec des piquets, afin de mettre les plantes au lieu des piquets, qui, de cette maniere, ſe trouvent plus en ordre, plus aiſées à ſarcler, & éloignées les unes des autres ſuffiſamment pour prendre la nourriture qui leur eſt néceſſaire. L'expérience fait connoître qu'il eſt plus à-propos de planter en quinconce, qu'en quarré, & que les plantes ont plus d'eſpace pour étendre leurs racines, & pouſſer les feuilles, que ſi elles faiſoient des quarrés parfaits.

Il faut que la plante ait au-moins ſix feuilles pour pouvoir être tranſplantée. Il faut encore que le tems ſoit pluvieux ou tellement couvert, que l'on ne doute point que la pluie ne ſoit prochaine; car de tranſplanter en tems ſec, c'eſt riſquer de perdre tout ſon travail & ſes plantes. On leve les plantes doucement, & ſans endommager les racines. On les couche proprement dans des paniers, & on les porte à ceux qui doivent les mettre en terre. Ceux-ci ſont munis d'un piquet d'un pouce de diametre, & d'environ quinze pouces de longueur, dont un bout eſt pointu, & l'autre arrondi.

Ils font avec cette eſpece de poinçon un trou à la place de chaque piquet qu'ils levent, & y mettent une plante bien droite, les racines bien étendues: ils l'enfoncent juſqu'à l'œil, c'eſt-à-dire, juſqu'à la naiſſance des feuilles les plus baſſes, & preſſent mollement la terre autour de la racine, afin qu'elle ſoutienne la plante droite ſans la comprimer. Les plantes ainſi miſes en terre, & dans un tems de pluie, ne s'arrêtent point, leurs feuilles ne ſouffrent pas la moindre altération, elles reprennent en 24 heures, & profitent à merveille.

Un champ de cent pas en quarré contient environ dix mille plantes: on compte qu'il faut quatre perſonnes pour les entretenir, & qu'elles peuvent rendre quatre mille livres peſant de *tabac*, ſelon la bonté de la terre, le tems qu'on a planté, & le ſoin qu'on en a pris; car il ne faut pas s'imaginer qu'il n'y a plus rien à faire, quand la plante eſt une fois en terre. Il faut travailler ſans ceſſe à ſarcler les mauvaiſes herbes, qui conſommeroient la plus grande partie de ſa nourriture. Il faut l'arrêter, la rejettonner, ôter les feuilles piquées de vers, de chenilles, & autres inſectes; en un mot avoir toujours les yeux & les mains deſſus juſqu'à ce qu'elle ſoit coupée.

Lorſque les plantes ſont arrivées à la hauteur de deux piés & demi ou environ, & avant qu'elles fleuriſſent, on les arrête, c'eſt-à-dire, qu'on coupe le ſommet de chaque tige, pour l'empêcher de croître & de fleurir; & en même tems on arrache les feuilles les plus baſſes, comme plus diſpoſées à toucher la terre, & à ſe remplir d'ordures. On ôte auſſi toutes celles qui ſont viciées, piquées de vers, ou qui ont quelque diſpoſition à la pourriture, & on ſe contente de laiſſer huit ou dix feuilles tout-au-plus ſur chaque tige, parce que ce petit nombre bien entretenu rend beaucoup plus de *tabac*, & d'une qua-

lité infiniment meilleure, que ſi on laiſſoit croître toutes celles que la plante pourroit produire. On a encore un ſoin particulier d'ôter tous les bourgeons ou rejettons que la force de la ſeve fait pouſſer entre les feuilles & la tige ; car outre que ces rejettons ou feuilles avortées ne viendroient jamais bien, elles attireroient une partie de la nourriture des véritables feuilles qui n'en peuvent trop avoir.

Depuis que les plantes ſont arrêtées juſqu'à leur parfaite maturité, il faut cinq à ſix ſemaines, ſelon que la ſaiſon eſt chaude, que le terrein eſt expoſé, qu'il eſt ſec ou humide. On viſite pendant ce tems-là, au-moins deux ou trois fois la ſemaine, les plantes pour les rejettonner, c'eſt-à-dire en arracher tous les rejettons, fauſſes tiges ou feuilles, qui naiſſent tant ſur la tige qu'à ſon extrémité, ou auprès des feuilles.

Le *tabac* eſt ordinairement quatre mois ou environ en terre, avant d'être en état d'être coupé. On connoît qu'il approche de ſa maturité, quand ſes feuilles commencent à changer de couleur, & que leur verdeur vive & agréable, devient peu-à-peu plus obſcure : elles panchent alors vers la terre, comme ſi la queue qui les attache à la tige, avoit peine à ſoutenir le poids du ſuc dont elles ſont remplies : l'odeur douce qu'elles avoient, ſe fortifie, s'augmente, & ſe répand plus au loin. Enfin quand on s'apperçoit que les feuilles caſſent plus facilement lorſqu'on les ploie, c'eſt un ſigne certain que la plante a toute la maturité dont elle a beſoin, & qu'il eſt tems de la couper.

On attend pour cela que la roſée ſoit tombée, & que le ſoleil ait deſſéché toute l'humidité qu'elle avoit répandue ſur les feuilles : alors on coupe les plantes par le pié. Quelques-uns les coupent entre deux terres, c'eſt-à-dire, environ un pouce au-deſſous de la ſuperficie de la terre ; les autres à un pouce ou deux au-deſſus ; cette derniere maniere eſt la plus uſitée. On laiſſe les plantes ainſi coupées auprès de leurs ſouches le reſte du jour, & on a ſoin de les retourner trois ou quatre fois, afin que le ſoleil les échauffe également de tous les côtés, qu'il conſomme une partie de leur humidité, & qu'il commence à exciter une fermentation néceſſaire pour mettre leur ſuc en mouvement.

Avant que le ſoleil ſe couche, on les tranſporte dans la caſe qu'on a préparée pour les recevoir, ſans jamais laiſſer paſſer la nuit à découvert aux plantes coupées, parce que la roſée qui eſt très-abondante dans ces climats chauds, rempliroit leurs pores ouverts par la chaleur du jour précédent, & en arrêtant le mouvement de la fermentation déjà commencée, elle diſpoſeroit la plante à la corruption & à la pourriture.

C'eſt pour augmenter cette fermentation, que les plantes coupées & apportées dans la caſe, ſont étendues les unes ſur les autres, & couvertes de feuilles de baliſier amorties, ou de quelques nattes, avec des planches par-deſſus, & des pierres pour les tenir en ſujétion : c'eſt ainſi qu'on les laiſſe trois ou quatre jours, pendant leſquels elles fermentent, ou pour parler comme aux îles françoiſes, elles reſſuent, après quoi on les fait ſecher dans les caſes ou ſueries.

On y conſtruit toujours ces maiſons à portée des plantations ; elles ſont de différentes grandeurs, à-proportion de l'étendue des plantations ; on les bâtit avec de bons piliers de bois fichés en terre & bien traverſé par des poutres & poutrelles, pour ſoutenir le corps du bâtiment. Cette carcaſſe faite, on la garnit de planches, en les poſant l'une ſur l'autre, comme l'on borde un navire, ſans néanmoins que ces planches ſoient bien jointes ; elles ne ſont attachées que par des chevilles de bois.

La couverture de la maiſon eſt auſſi couverte de planches, attachées l'une ſur l'autre ſur les chevrons, de maniere que la pluie ne puiſſe entrer dans la maiſon : & cependant on obſerve de laiſſer une ouverture entre le toit & le corps du bâtiment, enſorte que l'air y paſſe ſans que la pluie y entre, parce qu'on entend bien que le toit doit déborder le corps du bâtiment. On n'y fait point de fenêtres, on y voit aſſez clair, le jour y entrant ſuffiſamment par les portes & par les ouvertures pratiquées entre le toit & le corps du bâtiment.

Le ſol ordinaire de ces maiſons eſt la terre même ; mais comme on y poſe les *tabacs*, & que dans des tems humides la fraîcheur peut les humecter & les corrompre, il eſt plus prudent de faire des planchers, que l'on forme avec des poutrelles & des planches chevillées par-deſſus. La hauteur du corps du bâtiment eſt de quinze à ſeize piés, celle du toit juſqu'au faîte de dix à douze piés.

En-dedans du bâtiment, on y place en-travers de petits chevrons qui ſont chacun de deux pouces & demi en quarré ; le premier rang eſt poſé à un pié & demi ou deux piés au-deſſous du faîte, le deuxieme rang à quatre piés & demi au-deſſous, le troiſieme de même, *&c.* juſqu'à la hauteur de l'homme : les chevrons ſont rangés à cinq piés de diſtance l'un de l'autre, ils ſervent à poſer les gaulettes, auxquelles on pend les plantes de *tabac*.

Dès que le *tabac* a été apporté dans des civieres à la ſuerie ; on le fait rafraîchir en étendant ſur le plancher des lits de trois plantes couchées l'une ſur l'autre. Quand il s'eſt rafraîchi environ douze heures, on paſſe dans le pié de chaque plante une brochette de bois, d'une façon à pouvoir être accrochée & tenir aux gaulettes, & tout-de-ſuite on les met ainſi à la pente, en obſervant de ne les point preſſer l'une contre l'autre. On laiſſe les plantes à la pente juſqu'à ce que les feuilles ſoient bien ſeches ; alors on profite du premier tems humide qui arrive, & qui permet de les manier ſans les briſer. Dans ce tems favorable on détache les plantes de la pente, & à meſure on arrache les feuilles de la tige, pour en former des manoques ; chaque manoque eſt compoſée de dix à douze feuilles, & elle ſe lie avec une feuille. Quand la manoque n'a point d'humidité, & qu'elle peut être preſſée, on la met en boucaux.

Le *tabac* fort de Virginie, ſe cultive encore avec plus de ſoin que le *tabac* ordinaire, & chaque manoque de ce *tabac* fort, n'eſt compoſée que de quatre à ſix feuilles, fortes, grandes, & qui doivent être d'une couleur de marron foncé ; on voit par-là, qu'on fait en Virginie deux ſortes de manoques de *tabac*, qu'on nomme premiere & ſeconde ſorte.

Quant au merrain des boucaux, on ſe ſert pour le faire du chêne blanc, qui eſt un bois ſans odeur ; d'autres ſortes de bois ſont également bons pourvu qu'ils n'ayent point d'odeur. On diſtribue le bois en merrain, au-moins ſix mois avant que d'être employé. Les boucaux ſe font tous d'une même grandeur ; ils ont 4 piés de haut ſur 32 pouces de diametre dans leur milieu ; ils contiennent cinq ou 600 liv. de *tabac* ſeulement preſſées par l'homme, & juſqu'à mille livres lorſqu'ils ſont preſſés à la preſſe ; les boucaux du *tabac* fort, peſent encore davantage.

Telle eſt la culture du *tabac* que les fermiers de France achetent des Anglois pour environ quatre millions chaque année. Il eſt vrai cependant que quand le revenu du *tabac* ſeroit, comme on l'a dit, pour eux de quarante millions par an, il ne ſurpaſſeroit pas encore ce que la Louiſiane miſe en valeur pour cette denrée, produiroit annuellement à l'état au bout de quinze ans ; mais jamais les *tabacs* de la Louiſiane ne ſeront cultivés & achetés ſans la liberté du commerce. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TABAC, *manufacture de.* Le *tabac* regardé comme plante uſuelle & de pur agrément, n'eſt connu en

France que depuis environ 1600. Le premier arrêt qui survint à ce sujet, fut pour en défendre l'usage, que l'on croyoit pernicieux à la santé ; ce préjugé fut promptement détruit par la certitude du contraire, & le goût pour le *tabac* s'étendit assez généralement & en très peu de tems dans toute l'Europe ; il est devenu depuis un objet important de commerce qui s'est accru de jour en jour. Cette denrée s'est vendue librement en France au moyen d'un droit de 30 sols qu'elle payoit à l'entrée jusqu'en 1674, qu'il en a été formé un privilege exclusif qui depuis a subsisté presque sans interruption.

A mesure que le goût de cette denrée prenoit faveur en France, il s'y établissoit des plantations, on la cultivoit même avec succès dans plusieurs provinces ; mais la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, de faire concourir cette liberté avec le soutien du privilege, fit prendre le parti de supprimer toutes plantations dans l'intérieur de l'extension du privilege ; on s'est servi depuis de feuilles de différens crûs étrangers en proportion & en raison de qualité des fabriques auxquelles chacun d'eux s'est trouvé propre.

Les matieres premieres que l'on emploie dans les manufactures de France, sont les feuilles de Virginie, de la Louisiane, de Flandres, d'Hollande, d'Alsace, du Palatinat, d'Ukraine, de Pologne & de Levant.

Les feuilles de l'Amérique en général, & surtout celles connues sous le nom de *l'inspection de Virginie*, sont celles qui pour le corps & la qualité conviennent le mieux à la fabrique des *tabacs* destinés pour la rape, celles d'Hollande entrent avec succès dans la composition des mêmes *tabacs* ; parmi tous ces crûs différens, les feuilles les plus jaunes, les plus légeres & les moins piquantes, sont celles qui réussissent le mieux pour les *tabacs* destinés à fumer, & par cette raison celles du Levant & celles du Mariland y sont très-propres.

Il seroit difficile de fixer le dégré de supériorité d'un crû sur l'autre ; cela dépend entierement des tems plus ou moins favorables que la plante a essuyés pendant son séjour sur terre, de la préparation qui a été donnée aux feuilles après la récolte, & des précautions que l'on a prises ensuite pour les conserver & les employer dans leur point de maturité ; de même il ne peut y avoir de procédé fixe sur la composition des *tabacs* ; on doit avoir pour principe unique, lorsque le goût du consommateur est connu, d'entretenir chaque fabrique dans la plus parfaite égalité ; c'est à quoi on ne parvient qu'avec une très-grande connoissance des matieres, une attention suivie sur la qualité actuelle, non-seulement du crû, mais, pour ainsi dire, de chaque feuille que l'on emploie ; l'expérience dicte ensuite s'il convient de faire des mélanges, & en quelle proportion ils doivent être faits.

Une manufacture de *tabacs* n'exige ni des machines d'une méchanique compliquée, ni des ouvriers d'une intelligence difficile à rencontrer ; cependant les opérations en apparence les plus simples demandent la plus singuliere attention ; rien n'est indifférent depuis le choix des matieres jusqu'à leur perfection.

Il se fabrique des *tabacs* sous différentes formes qui ont chacune leur dénomination particuliere & leur usage particulier.

Les *tabacs* en carottes destinés à être rappés & ceux en rolles propres pour la pipe, font l'objet principal de la consommation.

On se contentera donc de faire ici le détail des opérations nécessaires pour parvenir à former des roles & des carottes, & on a cru ne pouvoir donner une idée plus nette & plus précise de cette manœuvre, qu'en faisant passer le lecteur, pour ainsi dire, dans chacun des atteliers qui la composent, par le moyen des Planches placées suivant l'ordre du travail, avec une explication relative à chacune.

Mais pour n'être point arrêté dans le détail de la fabrication, il paroît nécessaire de le faire précéder de quelques réflexions, tant sur les bâtimens nécessaires pour une manufacture & leur distribution, que sur les magasins destinés à contenir les matieres premieres & celles qui sont fabriquées.

Magasins. L'exposition est la premiere de toutes les attentions que l'on doit avoir pour placer les magasins ; le soleil & l'humidité sont également contraires à la conservation des *tabacs*.

Les magasins destinés pour les matieres premieres doivent être vastes, & il en faut de deux especes, l'une pour contenir les feuilles anciennes qui n'ont plus de fermentation à craindre, & l'autre pour les feuilles plus nouvelles qui devant encore fermenter, doivent être souvent remuées, travaillées & empilées à différentes hauteurs.

La qualité des matieres de chaque envoi est reconnue à son entrée dans la manufacture, & les feuilles sont placées sans confusion dans les magasins qui leur sont propres, afin d'être employées dans leur rang, lorsqu'elles sont parvenues à leur vrai point de maturité ; sans cette précaution, on doit s'attendre à n'éprouver aucun succès dans la fabrication, & à essuyer des pertes & des déchets très-considérables.

Il ne faudroit pour les *tabacs* fabriqués que des magasins de peu d'étendue, si les *tabacs* pouvoient s'exposer en vente à la sortie de la main de l'ouvrier ; mais leur séjour en magasin est un dernier degré de préparation très-essentiel ; ils doivent y essuyer une nouvelle fermentation indispensable pour revivifier les sels dont l'activité s'étoit assoupie dans le cours de la fabrication ; ces magasins doivent être proportionnés à la consommation, & doivent contenir une provision d'avance considérable.

A l'égard de l'exposition, elle doit être la même que pour les matieres premieres, & on doit observer de plus d'y ménager des ouvertures en oppositions droites, afin que l'air puisse y circuler & se renouveller sans cesse.

Bâtimens & atteliers. Les magasins de toute espece dans une manufacture de *tabac* devant supporter des poids énormes, il est bien difficile de pouvoir les établir assez solidement sur des planchers ; on doit, autant qu'il est possible, les placer à rez-de-chaussée ; la plûpart des atteliers de la fabrique sont nécessairement dans le même cas, parce que les uns sont remplis de matieres préparées entassées, & les autres de machines dont l'effort exige le terrein le plus solide ; ainsi les bâtimens destinés à l'exploitation d'une manufacture de *tabac*, doivent occuper une superficie considérable.

Cependant rien n'est plus essentiel que de ne pas excéder la proportion nécessaire à une manutention facile ; sans cette précaution, on se mettroit dans le cas de multiplier beaucoup la main-d'œuvre, d'augmenter la perte & le dépérissement des matieres, & de rendre la régie plus difficile & moins utile.

Opérations de la fabrique. I. opération, Epoulardage. L'*époulardage* est la premiere de toutes les opérations de la fabrique ; elle consiste à séparer les manoques (on appelle *manoque* une poignée de feuilles plus ou moins forte, suivant l'usage du pays, & liée par la tête par une feuille cordée), à les frotter assez sous la main pour démastiquer les feuilles, les ouvrir, & les dégager des sables & de la poussiere dont elles ont pu se charger.

Dans chaque manoque ou botte de feuilles de quelque crû qu'elles viennent, il s'en trouve de qualités différentes ; rien de plus essentiel que d'en faire un triage exact ; c'est de cette opération que dépend le succès d'une manufacture, il en résulte aussi une très-

grande économie par le bon emploi des matieres; on ne ſauroit avoir un chef trop conſommé & trop vigilant pour préſider à cet attelier.

Il faut, pour placer convenablement cet attelier, une piece claire & ſpacieuſe, dans laquelle on puiſſe pratiquer autant de bailles ou caſes, que l'on admet de triage dans les feuilles.

Les ouvriers de cet attelier ont communément autour d'eux, un certain nombre de mannes; le maître-ouvrier les change lui-même à meſure, les examine de nouveau, & les place dans les caſes ſuivant leur deſtination.

Sans cette précaution, ou les ouvriers jetteroient les manoques à la main dans les caſes & confondroient ſouvent les triages, ou ils les rangeroient par tas autour d'eux, où elles reprendroient une partie de la pouſſiere dont le frottement les a dépouillées.

Mouillade. La *mouillade* eſt la ſeconde opération de la fabrique, & doit former un attelier ſéparé, mais très-voiſin de celui de l'époulardage; il doit y avoir même nombre de caſes, & diſtribuées comme celles de l'époulardage, parce que les feuilles doivent y être tranſportées dans le même ordre.

Cette opération eſt délicate, & mérite la plus grande attention; car toutes les feuilles ne doivent point être mouillées indifféremment; on ne doit avoir d'autre objet que celui de communiquer à celles qui ſont trop ſeches, aſſez de ſoupleſſe pour paſſer ſous les mains des écoteurs, ſans être briſées; toutes celles qui ont aſſez d'onction par elles-mêmes pour ſoutenir cette épreuve, doivent en être exceptées avec le plus grand ſoin.

On ne ſauroit en général être trop modéré ſur la mouillade des feuilles, ni trop s'appliquer à leur conſerver leur qualité premiere & leur ſeve naturelle.

Une légere humectation eſt cependant ordinairement néceſſaire dans le cours de la fabrication, & on en fait uſage dans toutes les fabriques; chacune a ſa préparation plus ou moins compoſée; en France, où on s'attache plus particulierement au choix des matieres premieres, la compoſition des ſauces eſt ſimple & très-connue; on ſe contente de choiſir l'eau la plus nette & la plus ſavonneuſe à laquelle on ajoute une certaine quantité de ſel marin proportionnée à la qualité des matieres.

L'Ecotage. L'écotage eſt l'opération d'enlever la côte principale depuis le ſommet de la feuille juſqu'au talon, ſans offenſer la feuille; c'eſt une opération fort aiſée, & qui n'exige que de l'agilité & de la ſoupleſſe dans les mains de l'ouvrier; on ſe ſert par cette raiſon par préférence, de femmes, & encore plus volontiers d'enfans qui dès l'âge de ſix ans peuvent y être employés; ils enlevent la côte plus nette, la pincent mieux & plus vite; la beauté du *tabac* dépend beaucoup de cette opération; la moindre côte qui ſe trouve dans les *tabacs* fabriqués, les dépare, & indiſpoſe les conſommateurs; ainſi on doit avoir la plus ſinguliere attention à n'en point ſouffrir dans la maſſe des déchets, & on ne ſauroit pour cet effet les examiner trop ſouvent, avant de les livrer aux fileurs.

On doit obſerver, que quoique la propreté ſoit eſſentielle dans tout le cours de la fabrication, & contribue pour beaucoup à la bonne qualité du *tabac*, elle eſt encore plus indiſpenſable dans cet attelier que dans tout autre; on conçoit aſſez combien l'eſpece d'ouvriers que l'on y emploie, eſt ſuſpecte à cet égard, & a beſoin d'être ſurveillée.

On choiſit dans le nombre des feuilles qui paſſent journellement en fabrique, les feuilles les plus larges & les plus fortes, que l'on reſerve avec ſoin pour couvrir les *tabacs*; l'écotage de celles-ci forme une eſpece d'attelier à part, qui ſuit ordinairement celui des fileurs, cette opération demande plus d'attention que l'écotage ordinaire, parce que les feuilles doivent être plus exactement écotées ſur toute leur longueur, & que ſi elles venoient à être déchirées, elles ne ſeroient plus propres à cet uſage: on diſtingue ces feuilles en fabrique, par le mot de *robes*.

Toutes les feuilles propres à faire des robes, ſont remiſes, lorſqu'elles ſont écotées, aux plieurs.

L'opération du plieur conſiſte à faire un pli, ou rebord, du côté de la dentelure de la feuille, afin qu'elle ait plus de réſiſtance, & ne déchire pas ſous la main du fileur.

Déchets. Le mot de *déchet* eſt un terme adopté dans les manufactures, quoique très-contraire à ſa ſignification propre: on appelle ainſi la maſſe des feuilles triées, *écotées*, qui doivent ſervir à compoſer les *tabacs* de toutes les qualités.

Ces *déchets* ſont tranſportés de nouveau dans la ſalle de la mouillade; c'eſt alors que l'on travaille aux mélanges, opération difficile qui ne peut être conduite que par des chefs très-expérimentés & très-connoiſſeurs.

Il ne leur ſuffit pas de connoître le cru des feuilles & leurs qualités diſtinctives, il y a très-fréquemment des différences marquées, pour le goût, pour la ſeve, pour la couleur, dans les feuilles de même cru & de même récolte.

Ce ſont ces différences qu'ils doivent étudier pour les corriger par des mélanges bien entendus; c'eſt le ſeul moyen d'entretenir l'égalité dans la fabrication, d'où dépendent principalement la réputation & l'accroiſſement des manufactures.

Lorſque les mélanges ſont faits, on les mouille par couche très-légerement, avec la même ſauce dont on a parlé dans l'*article* de la mouillade, & avec les mêmes précautions, c'eſt-à-dire uniquement pour leur donner de la ſoupleſſe, & non de l'humidité.

On les laiſſe ainſi fermenter quelque tems, juſqu'à ce qu'elles ſoient parfaitement reſſuyées; bientôt la maſſe prend le même ton de couleur, de goût, & de fraîcheur: alors on peut la livrer aux fileurs.

Attelier de fileurs. Il y a deux manieres de filer le *tabac*, qui ſont également bonnes, & que l'on emploie indifféremment dans les manufactures; l'une s'appelle *filer à la françoiſe*, & l'autre *à la hollandoiſe*; cette derniere eſt la plus généralement en uſage; la manufacture de Paris, ſur laquelle la Planche qui répond à cet attelier a été deſſinée, eſt montée à la hollandoiſe.

Il n'y a aucune préférence à donner à l'une ou l'autre de ces manieres, pour la beauté, ni pour la qualité du *tabac*; il n'y a de différence que dans la manœuvre, & elle eſt abſolument imperceptible aux yeux. La facilité ou la difficulté de trouver des ouvriers de l'une ou l'autre eſpece, décident le choix.

L'opération de filer le *tabac* à la hollandoiſe, conſiſte à réunir les *ſoupes* enſembles, par le moyen d'un rouet, & de les couvrir d'une ſeconde robe, qui les enveloppe exactement.

La *ſoupe* eſt une portion de *tabac* filé à la main, de la longueur d'environ trois piés, & couverte d'une robe juſqu'à trois ou quatre pouces de chaque extrémité, ce ſont les chevelures des bouts que le fileur doit réunir & hanter l'un ſur l'autre.

L'habileté du fileur eſt de réunir ces ſoupes de maniere que l'endroit de la ſoudure ſoit abſolument imperceptible; ce qui conſtitue la beauté du filage eſt que le *boudin* ſoit toujours d'une groſſeur bien égale, qu'il ſoit bien ferme, que la couverture en ſoit liſſe & bien tendue, & par-tout d'une couleur brune & uniforme.

Le reſte de la manœuvre eſt détaillé dans la Planche, de la maniere la plus exacte.

Les fileurs ſont les ouvriers les plus eſſentiels d'une manufacture, & les plus difficiles à former; il faut pour cette opération des hommes forts & ner-

veux, pour réſiſter à l'attitude contrainte, & à l'action où ils ſont toujours ; les meilleurs ſont ceux qui ont été élevés dans la manufacture, & y ont ſuivi par degré toutes les opérations ; ce qui les accoutume à une juſteſſe dans la filature, qu'une habitude de jeuneſſe peut ſeule donner.

Roleurs. Lorſque les rouets des fileurs ſont pleins, on les tranſporte dans l'attelier des *roleurs*, pour y être mis en roles, dans la forme repréſentée dans la figure.

Les roles ſont de différentes groſſeurs, ſuivant leur deſtination & leurs qualités : on obſerve généralement de tenir les cordons des roles très-ſerrés, afin que l'air ne puiſſe les pénétrer, ce qui les déſſecheroit conſidérablement ; c'eſt le dernier apprêt de ce qu'on appelle la *fabrique des roles* ; chaque role eſt enveloppé enſuite dans du papier gris, & emmagaſiné, juſqu'à ce qu'il y ait acquis par la garde, le point de maturité néceſſaire pour paſſer à la fabrique du ficelage.

Fabrique du ficelage. La fabrique du ficelage eſt regardée dans les manufactures, comme une ſeconde fabrique, parce que les *tabacs* y reçoivent une nouvelle préparation, & qu'ils ont une autre ſorte de deſtination : les *tabacs* qui reſtent en roles ſont cenſés être deſtinés uniquement pour la pipe, & ceux qui paſſent par la fabrique du ficelage, ne ſont deſtinés que pour la rape.

Lorſque les roles ont eſſuyé un dépôt aſſez conſidérable, & qu'ils ſe trouvent au point de maturité déſirable pour être mis en bouts, on les livre à la fabrique du ficelage.

Coupeurs de longueurs. La premiere opération de cette fabrique eſt de couper les cordons du role en longueurs proportionnées à celles que l'on veut donner aux bouts, y compris l'extenſion que la preſſion leur procure ; on ſe ſert à cet effet d'une matrice ferrée par les deux bouts, & d'un tranchoir. Cette manœuvre eſt ſi ſimple qu'elle ne mérite aucune explication, la ſeule attention que l'on doive prendre dans cet attelier, eſt d'accoutumer les ouvriers à ne point excéder les meſures, à tenir le couteau bien perpendiculairement, & à ne point déchirer les robes.

Attelier des preſſes. De l'attelier des coupeurs, les *longueurs* paſſent dans l'attelier des preſſes, où elles ſont employées par différens comptes, ſuivant la groſſeur que l'on veut donner aux carottes : on fait des bouts compoſés depuis deux juſqu'à huit longueurs.

On conçoit que pour amalgamer un certain nombre de bouts, filés très-ronds & très-fermes, & n'en former qu'un tout très-uni, il faut une preſſion fort conſidérable, ainſi il eſt néceſſaire que les preſſes ſoient d'une conſtruction très-forte. *Voyez* la *fig.*

Pour que le *tabac* prenne de belles formes, il faut que les moules ſoient bien ronds & bien polis, qu'ils ſoient entretenus avec la plus grande propreté, & que les arrêtes ſur-tout en ſoient bien conſervées, afin d'éviter qu'il ne ſe forme des bourlets le long des carottes, ce qui les dépare.

Ces moules ſont rangés ſur des tables de différens comptes, & les tables rangées ſous la preſſe, à cinq, ſix, & ſept rangs de hauteur, ſuivant l'intervalle des ſommiers.

Ces tables doivent être poſées bien d'aplomb en tout ſens ſous la preſſe, afin que la preſſion ſoit bien égale par-tout ; le *tabac* & la preſſe ſouffriroient de la moindre inégalité.

On doit obſerver dans un grand attelier, de ne donner à chaque preſſe qu'un certain nombre de tours à la fois, & de les mener ainſi par degré, juſqu'au dernier point de preſſion ; c'eſt le moyen de ménager la preſſe, & de former des carottes plus belles, plus ſolides, & d'une garde plus ſûre.

Cet attelier, tant à cauſe de l'entretien des machines, que pour la garniture des preſſes, eſt d'un détail très-conſidérable, & doit être conduit par des chefs très-intelligens.

Le ficelage. A meſure que les carottes ſortent des moules, on a ſoin de les envelopper fortement avec des liſieres, afin que dans le tranſport, & par le frottement, les longueurs ne puiſſent ſe déſunir, & elles ſont livrées en cet état aux ficeleurs.

Le ficelage eſt la parure d'un bout de *tabac* ; ainſi, quoique ce ſoit une manœuvre ſimple, elle mérite beaucoup de ſoin, d'attention, & de propreté ; la perfection conſiſte à ce que les cordons ſe trouvent en diſtance bien égale, que les nœuds ſoient rangés ſur une même ligne, & que la vignette ſoit placée bien droite ; la ficelle la plus fine, la plus unie, & la plus ronde, eſt celle qui convient le mieux à cette opération.

Lorſque les carottes ſont ficelées, on les remet à quelques ouvriers deſtinés à ébarber les bouts avec des tranchoirs : cette opération s'appelle le *parage*, & c'eſt la derniere de toutes ; le *tabac* eſt en état alors d'être livré en vente, après avoir acquis dans des magaſins deſtinés à cet uſage, le dépôt qui lui eſt néceſſaire pour ſe perfectionner.

TABAC, *preſſer le*, (*Manuf. de tabac.*) c'eſt mettre les feuilles de *tabac* en piles, après qu'elles ont été quelque tems ſéchées à la pente, afin qu'elles y puiſſent ſuer ; quand la ſueur tarde à venir, on couvre la pile de planches, ſur leſquelles on met quelques pierres peſantes. La pile, ou preſſe, doit être environ de trois piés de hauteur. Labat. (*D. J.*)

TABAC, *torquettes de*, (*Manuf. de tabac.*) ce ſont des feuilles de *tabac* roulées & pliées extraordinairement ; elles ſe font à-peu-près comme les andouilles, à la reſerve qu'on n'y met pas tant de feuilles dans le dedans. Lorſque les feuilles de *tabac* dont on veut compoſer la *torquette*, ont été arrangées les unes ſur les autres, on les roule dans toute leur longueur, & l'on plie enſuite le rouleau en deux, en tortillant les deux moitiés enſemble, & en cordonnant les deux bouts pour les arrêter. Dans cet état, on les met dans des barriques vuides de vin, que l'on couvre de feuilles, lorſqu'on n'y veut pas remettre l'enfonçure ; elles y reſſuent, & en achevant de fermenter, elles prennent une belle couleur, une odeur douce, & beaucoup de force. *Savary.* (*D. J.*)

TABAC, *ferme du*, (*Comm. des fermes.*) les fermiers généraux ont enlevé la *ferme du tabac* à la compagnie des Indes ; ils ont réuni les ſous-fermes ; ils ont joint à leur bail une partie des droits annexés à la ferme des octrois de Lyon ; ils ont tenté finalement la réunion de la ferme des poſtes, en ſorte que s'ils vont toujours en augmentant, il leur faudra le royaume & les îles. Mais ſans détailler les inconvéniens de donner continuellement à une compagnie ſi puiſſante, nous nous contenterons d'obſerver au ſujet de la *ferme du tabac*, qu'il ſeroit plus avantageux à l'état de faire adminiſtrer cette ferme en finance de commerce, qu'en pure finance ; & alors une compagnie commerçante, faiſant cultiver ſes *tabacs* à la Louiſiane, à S. Domingue, & dans les autres endroits de nos îles les plus propres à cette plante, tireroit tous ſes beſoins de nos colonies, éviteroit une dépenſe annuelle au-moins de cinq millions, vis-à-vis l'étranger, & peut-être parviendroit à faire du *tabac*, une branche de commerce d'objet avec les étrangers mêmes. Or cinq millions à deux cent livres de conſommation par perſonne, peuvent faire ſubſiſter vingt-cinq mille ames de plus. La culture des *tabacs* à la Louiſiane, ſe feroit, ſuppoſons, par dix mille ames, chefs & enfans ; voilà un total de trente-cinq mille perſonnes l'accroiſſement dans les colonies,

nies, & ſi le ſuccès des plantations devenoit un peu conſidérable, il arriveroit que les cinq millions dont nous avons parlé, ſe trouveroient annuellement dans la balance avec l'étranger, & que par cette ſeule branche de commerce, la France recueilleroit de quoi nourrir tous les ans trente-cinq mille hommes de plus, qui ſont aujourd'hui dans la miſere. Ajoutons qu'il eſt dangereux de mettre en pure finance, une régie qui par ſa nature devoit être eſſentiellement en finance-commerce. Un autre avantage de cette opération, c'eſt que le commerce, par ſon activité & ſes retours, jette par-tout l'abondance & la joie, tandis que la finance, par ſa cupidité, & l'art qu'elle a de parvenir à ſon but, jette par-tout le dégoût & le découragement. On oſe bien aſſurer qu'il n'entre dans ce jugement, ni haine, ni ſatyre; mais on croit voir avec la plus grande impartialité, que les choſes ſont ainſi. (*D. J.*)

TABAC, *voyez* NICOTIANE.

TABACO *ou* TABAGO, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique ſeptentrionale, dans la mer du Nord, au ſeptentrion de l'île de la Trinité, dont elle eſt ſéparée par un canal aſſez large. Cette île n'a commencé à être habitée qu'en 1632, par les Hollandois qui y établirent une petite colonie. La France s'en empara en 1678; une de ſes armées navales forte de vingt vaiſſeaux de guerre, s'attacha à ce miſérable rocher qui n'eſt bon à rien, & qu'il a fallu depuis céder aux Hollandois qui s'y étoient établis. *Voyez* TABAGO.

TABACOS, ſ. m. (*terme de relation.*) les eſpagnols du Mexique appellent *tabacos* des morceaux de roſeaux creux & percés, longs de trois piés ou environ, remplis de tabac, d'ambre liquide, d'épices & d'autres plantes échauffantes; ils allument ces roſeaux par un bout, & ils attirent par l'autre la fumée, qui les endort en leur ôtant toute ſenſation de laſſitude & de travail; c'eſt là l'opium des Mexiquains, qu'ils nomment dans leur langue *pocyli.* (*D. J.*)

TABÆ, (*Géog. anc.*) Etienne le géographe connoit trois villes de ce nom: l'une dans la Carie, l'autre dans la Pérée, & la troiſieme dans la Lydie. Tite-Live, *l. XXXVIII. c. xiij.* en nomme une quatrieme aux confins de la Piſidie, du côté de la mer de Pamphylie. (*D. J.*)

TABAGIE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) lieu où l'on va fumer. Celui qui tient la *tabagie*, fournit des pipes & du tabac à tant par tête. On cauſe, on joue & l'on boit dans les mêmes endroits. Il y a des *tabagies* dubliques en pluſieurs villes de guerre ou maritimes; on les appelle auſſi *eſtaminets*. On donne auſſi le nom de *tabagie* à la caſſette qui renferme la pierre, le briquet, l'amadou, le tabac & la pipe, en un mot, l'attirail du fumeur.

TABAGO *ou* TABAC, *île de*, (*Géog. mod.*) cette île la plus méridionale de toutes les Antilles ou îles Caraïbes, eſt ſituée par les *11 deg. 23 min.* au nord de l'équateur, à dix-huit ou vingt lieues dans le ſud-eſt de la Grenade; ſa figure eſt oblongue, & ſon circuit peut être d'environ 20 lieues; toute cette étendue ſe trouve occupée par des montagnes couvertes de forêts, laiſſant entr'elles des eſpaces aſſez conſidérables au milieu deſquels coulent des torrens & des rivieres qui ne contribuent pas peu à fertiliſer le terrein dont on pourroit tirer un très-grand parti, ſi le pays étoit habité. Cette île a pluſieurs bonnes rades; les meilleures ſont celle de Jean le more, ſituée vers le nord, & celle de Rocbaye placée ſur le côté oriental dans la partie du ſud; cette derniere eſt la plus ſûre, étant preſque fermée par un banc de caies & de rochers à fleur d'eau, dont la diſpoſition naturelle ne laiſſe qu'un paſſage ſuffiſant pour les gros vaiſſeaux, qui ſont obligés de ranger la pointe de tribord, afin d'éviter les rochers qui reſtent à bas-bord, & de venir mouiller en-dedans ſur un fond aſſez inégal.

Ce fut vers le commencement du ſiecle dernier, qu'une compagnie de Fleſſingue jetta les premiers fondemens d'une colonie dans cette île; les Hollandois l'augmenterent conſidérablement; ils y bâtirent une ville & un fort qui furent détruits par l'armée navale aux ordres du maréchal d'Eſtrée. Depuis cette conquête les François ont toujours reſté en poſſeſſion de *Tabago*, dont ils ont négligé le rétabliſſement par des raiſons qui ſeroient trop longues à déduire dans cet article.

TABAKIDES, (*Géog. anc.*) village de Grece, dans la Béotie, à trois cens pas de la ville de Thèbes. On y voit un ſépulcre de marbre dans une égliſe greque, que les papas diſent être de S. Luc l'évangéliſte, & que M. Spon ſoupçonne avec plus de raiſon pouvoir être de S. Luc l'hermite, qui a un monaſtere de ſon nom dans une montagne voiſine. (*D. J.*)

TABALTHA, (*Géog anc.*) ville de l'Afrique propre, dans la Byzacène. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Tuburbum à Tabacæ, à 20 milles de Septimunicia, & à 32 de Cellæ-Picentinæ: c'étoit une ville épiſcopale. (*D. J.*)

TABARCA, (*Géog. mod.*) ville maritime d'Afrique, ſur la côte de la mer Méditerrannée, au royaume de Tunis, entre la côte maritime de la ville de Tunis & celle d'Alger, à 20 lieues à l'eſt de Bonne. *Long. 25. 2. latit. 37. 28.* (*D. J.*)

TABARDILLO, ſ. m. (*Médec.*) nom eſpagnol d'une maladie commune aux étrangers nouvellement débarqués en Amérique. C'eſt une fievre accompagnée des ſymptomes les plus fâcheux, & qui attaque preſque tous les Européens quelques ſemaines après leur arrivée dans l'Amérique eſpagnole. La maſſe du ſang & des humeurs ne pouvant pas s'allier avec l'air d'Amérique, ni avec le chyle formé des nourritures de cette contrée, s'altere & ſe corrompt. On traite ceux qui ſont attaqués de cette maladie, par des remedes généraux, & en les ſoutenant peu-à-peu avec les nourritures du pays. Le même mal attaque les eſpagnols nés en Amérique, à leur arrivée en Europe; l'air natal du pere eſt pour le fils une eſpece de poiſon.

Cette différence qui eſt entre l'air de deux contrées, ne tombe point ſous aucun de nos ſens, & elle n'eſt pas encore à la portée d'aucun de nos inſtrumens. Nous ne la connoiſſons que par ſes effets; mais il eſt des animaux qui paroiſſent la connoître par ſentiment; ils ne paſſent pas même quelquefois du pays qu'ils habitent dans le pays voiſin où l'air nous ſemble être le même que l'air auquel ils ſont habitués. On ne voit pas ſur les bords de la Seine une eſpece de grands oiſeaux dont la Loire eſt couverte. L'inſtinct des bêtes eſt bien plus fin que le nôtre. (*D. J.*)

TABASCO, (*Géog. mod.*) gouvernement de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne. Il eſt borné au nord par la baie de Campêche, au midi par le gouvernement de Chiapa, au levant par l'Yucatan, & au couchant par la province de Guaxaca. Ce pays a environ quarante lieues de long ſur autant de large. Comme il y pleut preſque pendant neuf mois continus, l'air y eſt extrêmement humide, & cependant fort chaud; la terre y eſt fertile en maïs, miel & cacao; mais cette province abonde auſſi en tigres, lions, ſangliers, armadilles & en moucherons très-incommodes; auſſi eſt-ce un pays fort dépeuplé; les Eſpagnols n'y ont qu'une ſeule ville de même nom, & qui eſt ſituée ſur la côte de la baie de Campêche. L'île de *Tabaſco* formée par les rivieres de S. Pierre & de S. Paul, peut avoir douze lieues de longueur, & quatre de largeur vers ſon nord; il y a dans cette île quelques baies ſablonneuſes d'où les tortues vont à terre poſer leurs œufs. (*D. J.*)

TABASCO, *riviere de*, (*Géog. mod.*) riviere de l'A-

mérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, au gouvernement de même nom, dans la baie de Campèche. C'eſt la riviere la plus remarquable de toutes celles qui y ont leur embouchure. Elle prend ſa ſource ſur les hautes montagnes de Chiapo, & après s'être groſſie d'autres rivieres, elle court dans la mer par une bouche qui a près de deux milles de large; c'eſt là que cette riviere abonde en veaux marins, qui trouvent de bonne pâture dans pluſieurs de ſes criques. Le veau marin d'eau douce n'eſt pas auſſi gros que le veau marin qui vit dans la mer, mais il a la même figure & le même goût. (*D. J.*)

TABATIERE, ſ. f. *en terme de Bijoutier*, ſont des boëtes d'or, enrichies de pierres fines ou fauſſes; il y en a de toute eſpece, unies, gravées, ciſelées, incruſtées, émaillées, tournées, *&c.* quarrées, rondes, à huit pans, à contour, à bouge, à douſſine, en peloton, *&c.* L'on ne finiroit pas ſi l'on vouloit nommer tous les noms qu'on a donnés à la *tabatiere* d'or. Il ſuffit de dire en général que l'on les a tirés des choſes naturelles & communes, auxquelles elles reſſemblent, comme artichaux, poires, oignons, navettes, *&c.*

TABATIERE PLAINE, *en terme de Bijoutier*, eſt une boëte dont le corps eſt maſſif d'or, & enrichie de diverſes manieres, ſelon le goût du public & de l'ouvrier.

La partie la plus difficile à faire dans une *tabatiere* d'or ou d'argent, ou montée en l'un ou l'autre de ces métaux, c'eſt la charniere: voici comment on l'exécutera. Il faut d'abord préparer le fil de charniere. Pour cet effet, on prend un brin de fil d'or ou d'argent, quarré ou rond, qu'on applatit partout excepté à ſon extrémité, à l'épaiſſeur d'un quart de ligne, ou à peu près, ſelon la force dont on veut la charniere; il faut que l'épaiſſeur de la partie ſoit bien égale: l'on roule cette partie applatie, ſelon ſa longueur, ſur un fil de fer ou de cuivre rond, & on la paſſe à la filiere. Cette opération aſſemble & applique exactement les deux bords de la lame l'un contre l'autre, détruit la cavité & alonge le fil. On tire à la filiere, juſqu'à ce que le trou ſoit du diametre qu'on deſire; & quand il y eſt, on a un fil d'acier tiré, bien poli, que l'on introduit dans le trou, & l'on remet le tout enſemble dans la filiere: cette ſeconde opération applique les parties intérieures de la charniere contre le fil, & diminue ſon épaiſſeur ſans diminuer le diametre. On a ſoin de graiſſer le fil d'acier avant de l'introduire, avec du ſuif ou de la cire. On tire juſqu'à un trou marqué de la filiere. On retire le fil d'acier, & comment? Pour cet effet, on paſſe ſon extrémité dans un trou juſte de ſon diametre de la filiere. Alors l'épaiſſeur du fil de charniere ſe trouve appuyée contre la filiere; on prend les tenailles du banc, & on tire le fil d'acier qui vient ſeul. Ou bien on prend le bout du fil d'acier dans un étau à main: on paſſe le fil de charniere dans un trou plus grand que ſon diametre. On prend la pointe reſſerrée du fil de charniere avec la tenaille du banc, & on tire. Il arrive aſſez ſouvent que le fil d'acier ſe caſſe dans le fil de charniere, alors on coupe le fil de charniere par le milieu; on fait enſorte que dans la coupure ou entaille puiſſe être reçu un fil de fer: on le tord autour; & on paſſe & repaſſe le tout dans une filiere, plus grande que le fil de charniere, mais moindre que le fil de charniere avec le fil de fer mis dans la coupure, & on tire. Quand le fil d'acier eſt tiré de la charniere, on la paſſe dans ſon calibre, dont la différence des ouvertures n'étant pas perceptible à la vue, l'entrée eſt marquée. Il y a très-peu de différence entre le trou de la filiere, & le trou du calibre; c'eſt pour cela qu'on a marqué le trou de la filiere. On tire la charniere pluſieurs fois par le calibre, afin qu'il puiſſe y rentrer plus aiſément; & le fil de charniere eſt fini: c'eſt de ce fil qu'on fait des charnons.

Les charnons ſont des bouts de fil de charniere. Pour avoir des charnons on commence par couper le fil de charniere par bouts d'un pouce & demi ou deux pouces de longueur. On ébarbe un des bouts, & on le préſente dans le calibre du côté de ſon entrée; après l'avoir paſſé, on a un morceau de bois, dans lequel on place le calibre à moitié de ſon épaiſſeur. On fait entrer dans le calibre le fil de charniere avec un maillet, juſqu'à ce qu'il ſoit à ras du trou de ſortie, & un peu au delà. On a une lame de couteau, taillée en ſcie, qu'on appelle *ſcie à charnon*, avec laquelle on coupe le bout de charniere excédant à ras du trou d'entrée. On lime enſuite les deux faces avec une lime douce. Il faut que le calibre ſoit trempé dans toute ſa dureté, afin que les limes ne mordent pas ſur ces faces. Cela fait, on fraiſe les deux entrées du trou du charnon; puis avec un outil appellé *repouſſoir*, *voyez* REPOUSSOIR, on fait ſortir le charnon, & on le repare. On a une pointe conique, qu'on fait entrer avec force dans le charnon, pour en écarter l'aſſemblage & l'appercevoir. Il faut obſerver que la matiere dont on a tiré le fil de charniere, eſt crud & non recuit, afin de lui conſerver ſon élaſticité.

On a un burin, & afin de ne plus perdre de vue l'aſſemblage que la pointe a fait paroître, on tire un trait de burin dans toute ſa longueur, mais qu'on rend plus ſenſible ſur les extrémités. Puis on barre ce trait avec la lime, ou l'on y fait de petites tranchées perpendiculaires; puis avec le burin, on emporte un peu de la vive-arrête du trou libre, car la pointe eſt toujours dans le charnon; puis on ébarbe le bord extérieur, puis on change la pointe de trou, & l'on en fait autant à l'autre bout: pour lors le charnon eſt prêt à lier, & à former la charniere.

Il faut avoir les porte-charnieres. Les porte-charnieres ſont deux parallélipipedes ſoudés que les Artiſtes appellent *quarrés*, que l'on met appliqués l'un au-deſſus, & l'autre à la cuvette: celui qui tient à la cuvette eſt quelque peu profilé. Il faut que les ſurfaces de ces parallélipipedes s'appliquent l'une contre l'autre, ſans ſe deborder par dehors. Quand cela eſt fait, on diviſe la circonférence du charnon en trois parties égales. On prend la moitié de la corde du tiers, & l'on trace la couliſſe ſur toute la longueur des quarrés, prenant ſur la hauteur de chaque porte-charnieres la moitié de la corde du tiers, & ſur la profondeur, les deux tiers du diametre. Il eſt évident que quand les charnons ſeront fixés dans les couliſſes, la boëte s'ouvrira d'un angle de 120 degrés. Il eſt évident que voilà les vive-arrêtes des couliſſes déterminées.

Après cela, je fais ſur ces traits qui déterminent les vive-arrêtes, autant de traits de paralleles qui ſervent de tenons aux précédens; car il eſt évident que quand on fera la couliſſe, les premiers traits diſparoîtront. Pour faire les cent quatre-vingt couliſſes, on commence par enlever les angles; pour évider le reſte, on a des échopes à couliſſes. Ce ſont des eſpeces de burins qui ont la courbure même du charnon ſur leur partie tranchante. On enleve avec cet outil la matiere, & l'on acheve la couliſſe; pour la dreſſer on a des limes à couliſſes. Ce ſont des limes cylindres, rondes, du diametre de la couliſſe, ou un peu plus petit, afin que le charnon ne porte que ſur les bords de la couliſſe. Avant que de ſouder les charnons, on s'aſſure que la couliſſe eſt droite au fond par le moyen d'une petite regle tranchante, que l'on poſe par-tout, & ſur toute la longueur. Il faut que le nombre des charnons ſoit impair, afin que les charnons des deux bouts qu'on laiſſe plus longs que les autres, à diſcrétion, ſoient tous deux ſoudés en-haut. On enfile tous les charnons dans un fil de fer, on poſe les deux couliſſes l'une ſur l'autre, & on y place les

charnons ; & l'on marque avec un compas ſur les porte-charnieres d'en-haut, la longueur des charnons des deux bouts, ou maîtres charnons ; puis avec une pointe on marque au-deſſus & au-deſſous ſur les porte-charnieres, les places de tous les charnons. On déſaſſemble le tout, puis dans les couliſſes, partout où il doit y avoir un charnon ſoudé, on donne 2 ou 3 traits de burin tranſverſalement pour donner de l'air à la ſoudure. On remet les charnons enfilés dans la couliſſe du deſſous ; on commence par lier les deux charnons du bout avec du fil de fer, puis les autres alternativement. Enſuite on retire le fil de fer paſſé dans les charnons, & tous les charnons de la couliſſe d'en-bas tombent. On les reprend, & on les place & lie dans les intervalles de la couliſſe d'en-bas, qui leur ont été marqués par la pointe à tracer, & les coups de burin tranſverſals. Cela fait, on tient avec une pince à charnon, les charnons, & on les range ſelon l'aſſemblage marqué par les traits du burin donnés fort ſur les bouts, dans le milieu des couliſſes ; on commence par faire le couvercle ſur la cuvette par le devant, & l'on abaiſſe les couliſſes l'une vers l'autre, juſqu'à ce que les charnons ſe touchent ; puis avec une pointe on les fait engager les uns entre les autres, puis on poſe un des maîtres charnons ſur une enclumot perpendiculairement, & l'on frappe ſur l'autre maître charnon avec un petit marteau, pour les ſerrer tous les uns contre les autres : en obſervant de ſe régler ſur les traits de compas faits au-deſſus qui déterminent la longueur des maîtres charnons. On voit bien qu'il y a entre chaque charnon & la couliſſe oppoſée, l'intervalle au moins d'un fil de fer ; on frotte les fils de fer de ſel de verre, pour empêcher la ſoudure de s'y attacher, puis on les ſoude ou enſemble, ou ſéparément. Si enſemble, on ſépare beaucoup les couliſſes ; ſi ſéparément, on commence par rocher avec une eau de borax, le dedans de la couliſſe. On charge les charnons de ſoudure, coupée par paillons, qu'on ne met que d'un côté ; on roche d'eau de borax, on fait ſécher, en poſant après ſur un feu doux ; & l'on obſerve que les paillons de ſoudure ne s'écartent point, juſqu'à ce que le borax ait fait ſon effet d'ébullition. Il eſt eſſentiel qu'une charniere ſoit proprement ſoudée. Pour cet effet, il faut mettre une juſte proportion de ſoudure, tant pour ne point porter pluſieurs fois au feu, s'il en manquoit, que pour éviter d'en charger les couliſſes, ou de boucher quelques charnons, ou de ſouder la cuvette avec le deſſus. Si on ſoude enſemble les deux pieces, on arrange ſa piece ſur un pot à ſouder, où l'on a préparé un lit de charbons plats ; on arrange ſur la piece & autour, d'autres charbons allumés, laiſſant ou à découvert, ou facile à découvrir, la partie à ſouder. On a ſa lampe allumée ; on entretient le feu avec un ſoufflet de loin, pour échauffer également la piece, en prenant ſoin de ne lui pas donner trop de chaleur : puis on la porte à la lampe, où on ſoude au chalumeau. On la tire du feu, on la laiſſe refroidir, on la déroche, & on la nettoye, c'eſt-à-dire qu'on enleve exactement toute la ſoudure, ſans toucher au charnon, ni à la couliſſe d'aucune façon. Pour cet effet, on a deux échoppes plates & inclinées ; l'une pour nettoyer à droite, l'autre à gauche, ou une ſeule à face droite. La charniere nettoyée, on la raſſemble & on y paſſe une goupille facile. On a eu le ſoin de frotter les charnons de cire, afin que l'action de la ſoudure, s'il en eſt reſté ſur les charnons, ſoit moins violente. On fait aller les deux côtés, & ſi l'on apperçoit des traces ſur les charnons, c'eſt une marque qu'il eſt reſté de la ſoudure. Il faut tout démonter, & l'ôter ; c'eſt un défaut préjudiciable : & voilà la charniere montée.

TABATIERE DE CARTON, *maniere de fabriquer les tabatieres de carton, rondes, quarrées & ovales.* Il faut avoir des moules d'un bois bien ſec ; les plus grands moules pour homme ſont du numéro 36.

Ils vont toujours en diminuant d'une ligne juſqu'au numéro 30 incluſivement.

Les moules pour femmes ſont des numéros 25 & 24, & plus petits ſi l'on veut, mais les deux premiers numéros ſont les plus en uſage.

Il faut obſerver qu'il faut que le bas des cuvettes aient une ligne de plus que le haut.

Il faut que les couvercles aient une ligne de plus que le haut des cuvettes, & le bas deux lignes, ainſi qu'aux boîtes quarrées & aux ovales.

Pour faire la colle il faut avoir de bonne farine de froment que l'on délaye bien avec de l'eau de fontaine ou de riviere ; quand elle eſt bien délayée & qu'il n'y reſte plus de grumeaux, on la met deſſus le feu, & on la remue toujours avec une grande ſpatule de bois de tous côtés, & au milieu du chaudron, afin qu'il n'y ait aucune partie qui s'y prenne ; qu'elle ne ſoit ni trop claire, ni trop épaiſſe, mais ſur-tout qu'elle ſoit bien cuite.

Il ne faut point s'en ſervir qu'elle ne ſoit froide, & lorſqu'elle l'eſt, on leve la peau qui s'eſt formée deſſus, que l'on jette.

Il faut que les bandes de papier ayent 18 lignes de hauteur, & pour les couvercles 9, & toute la longueur du papier, les feuilles de papier ouvertes en deux.

Les bandes pour les boîtes pour femmes auront 16 lignes, & pour les couvercles 8, & elles ſeront de la même longueur que les bandes pour les grandes.

Il faut mettre ſur les grandes cuvettes pour homme 20 bandes, & autant aux couvercles.

Pour femmes il faut mettre 16 bandes, & autant aux couvercles. Aux cuvettes pour hommes on mettra 36 quarrés, & autant aux couvercles. Aux cuvettes pour femmes on mettra 30 quarrés & autant aux cuvettes. On donnera ci-après la grandeur des quarrés, & la maniere de les arranger.

Pour les boîtes quarrées & les ovales, il faut que les bandes aient 20 lignes de hauteur pour les cuvettes, & 10 pour les couvercles.

Il faut pour celles pour hommes 40 quarrés & 20 pour les couvercles.

A celles pour femmes 36 quarrés, & 18 aux couvercles.

Il faut avoir attention de donner à chaque coleuſe le nombre de bandes & de quarrés qu'il lui faut, & prendre bien garde que chacune emploie le nombre qu'on lui aura donné, y en ayant beaucoup qui en cachent pour avoir plutôt achevé leur ouvrage, s'embarraſſant fort peu que leurs boîtes ſoient fortes ou non ; ce qui cauſe beaucoup de préjudice à ceux qui entreprennent cette fabrique.

Il faut auſſi avoir l'œil qu'elles ne caſſent point leurs bandes & leurs quarrés.

Pour mettre les bandes, il faut avoir ſoin de coller la table, & de mettre les quatre bandes l'une à côté de l'autre, & mettre de la colle ſur les bandes ; après quoi l'on prend une bande que l'on tourne au-tour du moule, ayant attention, lorſqu'on la tourne, de bien faire ſortir la colle avant de mettre l'autre, & de même juſqu'à la fin des quatre bandes.

Il faut avoir attention que les quatre premieres bandes ne ſurpaſſent point le haut des cuvettes, ainſi que les bandes des couvercles.

Avant de mettre les bandes aux couvercles, il faut mettre aux cuvettes ſept quarrés, trois d'abord collés l'un ſur l'autre, & croiſés, & les quatre autres enſuite, lorſqu'on aura bien fait ſortir la colle de deſſous les trois premiers, & enſuite faire ſortir la colle des quatre autres.

Enſuite vous mettez les cuvettes au four pour les

sécher, pendant lequel tems vous mettez les bandes aux couvercles, & ensuite les quarrés de la même façon qu'aux cuvettes.

Pour les quarrés, il faut mettre aussi de la colle sur la table, & mettre le quarré dessus; ensuite mettre de la colle sur le quarré, & ainsi jusqu'à la fin: il faut se souvenir de mettre les quarrés en triangle; il faut que les pointes des quarrés soient bien applanies, après avoir bien fait sortir la colle, & fassent bien le rond.

Aux moules pour femmes on mettra 3 bandes pour les quatre premieres couches, & quatre à la derniere, ce qui composera les 16 bandes.

On mettra six quarrés à chaque couche trois à trois, ce qui composera les 30 quarrés.

Maniere de monter les boîtes à l'eau. Il faut commencer par tremper un quarré de papier dans de l'eau, & l'appliquer sur le haut de la cuvette & du couvercle; il faut qu'il déborde, afin qu'il puisse s'abattre un peu sur les côtés de la cuvette; ensuite vous mettez une bande de la hauteur de la cuvette trempée dans l'eau, que vous serrez le plus que vous pouvez au-tour de la cuvette, & prendre garde qu'elle ne se casse, de peur de découvrir le bois; il ne faut pas que la bande soit si longue que celle ci-dessus, il suffit qu'un bout croise de deux ou trois doigts dessus l'autre; il faut aussi observer que la bande ne doit pas passer le haut de la cuvette, ainsi qu'à la premiere couche, parce que cela feroit creuser les boîtes.

Lorsque les boîtes où l'on aura mis les premieres bandes & les quarrés, seront seches, il faudra qu'un rapeur, avec une rape à bois, rape les pointes des quarrés, & les rende unies aux bandes, & qu'il fasse bien attention s'il n'y a point de vents ou cloches aux bandes; & au cas qu'il y en ait, qu'il les rappe afin qu'il ne reste aucun creux.

Aux quatre dernieres couches, on ne mettra que les quatre bandes, que l'on fera un peu passer le haut des cuvettes, & on mettra sécher; & pendant que les cuvettes sécheront, on mettra les bandes aux couvercles; quand les cuvettes seront seches, on rapera le dessus des quarrés, afin que les bandes qui excéderont les moules soient ôtées, & on mettra les quarrés; on en fera autant jusqu'à la fin; à la derniere couche on mettra huit quarrés, & on observera de ne les mettre que quatre à quatre, & de bien faire sortir la colle.

Le meilleur papier & le plus en usage, est appellé *grand quarré de Caen*; pour la longueur des bandes, on ouvre une main de papier en deux, & on prend toute la longueur pour les bandes.

Pour les quarrés on prend la mesure du haut des moules, & on coupe les quarrés de façon qu'ils débordent un tant soit peu les moules, & cela pour les 2 premieres couches; & ensuite on les fait un peu plus grands, à proportion que les boîtes grossissent.

Ensuite on les donne au tourneur pour les tourner en-dedans & en dehors; lorsqu'elles sont achevées & bien seches, il faut faire attention qu'il ne faut point que le rapeur rape les boîtes lorsque la derniere couche est achevée, parce que c'est l'affaire du tourneur.

Maniere de vernir les boîtes. Quand les boîtes sont tournées, on y met une couche de vernis à l'apprêt, d'un jaune brun; & ensuite on les met sur une grille, la cuvette séparée du couvercle, cependant de façon qu'on puisse reconnoître le couvercle de la cuvette; on les met dessus la grille le cul en haut, & on observe qu'elles ne se touchent point; on les met dans le four: quand elles sont seches, on y met une autre couche, & on fait de même jusqu'à sept couches, observant de les faire sécher à chaque couche, & qu'elles soient bien seches.

Après la derniere couche, on les donne au tourneur pour ôter ce qui pourroit y avoir de graveleux, & les poncer en dedans & en dehors avec de la ponce bien fine trempée dans de l'eau; ensuite on y met sept à huit couches de vernis noir; & surtout qu'elles soient bien seches à chaque couche; & il faut observer que le pinceau ne soit point trop chargé de vernis, & que les couches ne soient point épaisses, ni le vernis trop épais.

Quand toutes les couches sont mises, vous les faites poncer par le tourneur en-dedans, & à la main en-dehors avec de la ponce bien fine, & ensuite du tripoli avec de l'eau; ensuite vous les faites graver, ou guillocher en or creux, ou en or plat; ou vous en faites poser avec de la nacre, du burgos & des feuilles de cuivre très-minces, il en faut avoir de toute espece.

Pour mettre en or les gravées, ou guillochées, il faut passer dessus très-légerement un vernis qu'on appelle *mordant*, & avant qu'il soit tout-à-fait sec, avoir de petits livrets de feuilles d'or; on applique une feuille d'or dessus doucement avec la main; aux boîtes gravées & guillochées en or creux, on en met deux feuilles.

Pour les boîtes en couleur, il faut mettre deux ou trois couches de couleur l'une après l'autre, c'est-à-dire qu'il faut que l'une soit seche avant que de mettre la suivante, après quoi on les donne au tourneur pour les polir en-dedans; ensuite on y met trois ou quatre couches de vernis blanc, l'une après l'autre, la précédente toujours seche avant celle qui suit; & puis on les lustre avec du tripoli bien fin dans de l'eau.

On se sert du mordant avant de poser la nacre, burgos ou le cuivre.

On met toutes ces boîtes dans le four à un feu lent, de peur que l'or ou les couleurs ne noircissent; il faut faire aussi attention qu'il n'y ait point de fumeron dans le charbon; quand ce sont des boîtes gravées, il ne faut mettre de feuilles d'or que sur la gravure; & l'on ôtera quand la boîte sera seche, l'or qui est dans l'entre-deux de la gravure avec un petit outil pointu.

Quand ce sont des boîtes guillochées à-plat, on ne met point de mordant, mais les couleurs à deux ou trois couches; après quoi, trois à quatre couches de vernis blanc; il faut prendre garde que le feu des fours soit bien modéré, de crainte que le vernis ne gerse.

Pour celles que l'on veut mettre en peinture, il ne faut graver qu'autour du couvercle de la cuvette; la peinture se fait au milieu; on grave des cartouches aux côtés, dans lesquelles on représente des fleurs; mais quand elles sont peintes, il ne faut pas les mettre au four, il faut qu'elles sèchent d'elles-mêmes.

TABAXIR, s. m. (*Mat. méd. des Arabes.*) Avicenne désigne par le nom *tabaxir*, la cendre des racines de cannes à sucre brûlées, & les interpretes ont rendu ce mot *tabaxir*, par celui de *spode*; mais, selon les apparences, ce spode prétendu, que l'on n'apportoit en Europe qu'en petite quantité des pays orientaux, étoit une espece de sucre encore impur, & non raffiné; & c'est aussi ce qu'a prouvé Saumaise dans son traité du sucre. Il n'est donc pas surprenant que les Arabes, & ceux qui les ont suivis, aient donné tant d'éloges à ce spode pris intérieurement; car ils avoient été trompés par la couleur de cendre, & par le rapport des marchands, qui disoient que cette poudre de couleur cendrée, avoit été tirée des roseaux; & de-là on s'est persuadé que c'étoit de la cendre de roseaux; Bachin appelle plus justement *tabaxir*, la canne à sucre, *arundo saccharifera*, le maraba des Indiens. *Voyez* MARABA. (*D. J.*)

TABEA, (*Géog. anc.*) ville de l'Asie mineure

dans la grande Phrygie, ſelon Strabon, *liv. XII. p. 575.*

TABÉITES, (*Hiſt. du mahomét.*) c'eſt-à-dire, *les ſuivans*, ſectateurs, ou adhérens de Mahomet, & ils forment le ſecond ordre de muſulmans qui ont vécu de ſon tems. Les *tabéiſtes* ont de commun avec les ſahabi ou compagnons du prophete, que pluſieurs d'entr'eux ont été ſes contemporains, mais la différence qu'il y a, c'eſt qu'ils ne l'ont point vu, ni n'ont converſé avec lui. Quelques-uns ont ſeulement eu l'honneur de lui écrire, & de l'informer de leur converſion à l'iſlamiſme. Tet fut le Najashi, ou roi d'Ethiopie, le premier prince, ſelon Abd'al-Baki, que Mahomet invita à embraſſer ſa religion; mais qui ne le vit jamais, & eut ſeulement commerce avec quelques-uns de ſes compagnons. Tel fut auſſi Badhan le perſan, gouverneur de l'Arabie heureuſe, avec tous les perſans, qui, à ſon exemple, embraſſerent ſans difficulté l'iſlamiſme. Tels furent enfin tous les peuples de l'Arabie, & les princes que le prophete convertit à ſa religion. (*D. J.*)

TABELLION, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un officier public qui expédie les contrats, teſtamens & autres actes paſſés par les parties.

On confond quelquefois le terme de *tabellion* avec celui de notaire, ſur-tout dans les campagnes, où les notaires des ſeigneurs ſont communément appellés *tabellions*. Cependant ces termes *notaire* & *tabellion* pris par chacun dans leur véritable ſignification, ne ſont point ſynonymes, & le terme de *tabellion* n'a point été introduit pour déſigner des notaires d'un ordre inférieur aux notaires royaux, qui réſident dans les grandes villes.

Le terme de *tabellion* vient du latin *tabula*, *ſeu tabella*, qui dans cette occaſion ſignifioit ces tablettes enduites de cire dont on ſe ſervoit autrefois au lieu de papier. On appella chez les Romains *tabularius ſeu tabellio*, l'officier qui gardoit les actes publics; il exerçoit en même tems la fonction de greffier; c'eſt pourquoi les termes de *ſcribæ* & de *tabularii* ſont preſque toujours conjoints dans les textes du droit, & ſouvent pris indifféremment l'un pour l'autre.

Les *tabellions* romains faiſoient même à certains égards la fonction de juges, tant envers les parties, qu'envers leurs procureurs, & il n'y avoit point d'appel de leurs jugemens; ainſi que le remarque Caſſiodore en ſa formule des notaires.

Les notaires, qui n'étoient alors que les clercs ou les aides des *tabellions*, recevoient les conventions des parties, qu'ils rédigeoient en ſimples notes abrégées; & les contrats dans cette forme n'étoient point obligatoires ni parfaits, juſqu'à ce qu'ils euſſent été écrits en toutes lettres, & mis au net, *in purum ſeu in mundum redacti*, ce qui ſe faiſoit par les *tabellions*.

Ces officiers ne ſignoient point ordinairement la note ou minute de l'acte; ils ne le faiſoient que pour les parties qui ne ſavoient pas ſigner.

Quand le notaire avoit fait la groſſe ou expédition au net, il la délivroit ſur le champ à la partie ſans être tenu de la faire enregiſtrer préalablement, ni même de conſerver la note ou minute, laquelle n'étoit plus regardée que comme le projet de l'acte.

Mais ce qu'il faut encore remarquer, c'eſt que les contrats ainſi reçus par les notaires, & expédiés par les *tabellions*, ne faiſoient pas à Rome une foi pleine & entiere, juſqu'à ce qu'ils euſſent été vérifiés par témoins ou par comparaiſon d'écritures; c'eſt pourquoi pour s'exempter de la difficulté de faire cette vérification, on les inſinuoit & publioit *apud acta*.

En France les juges ſe ſervoient anciennement de leurs clercs pour greffiers & pour notaires; ces clercs recevoient en préſence du juge les actes de juriſdiction contentieuſe; & en ſon abſence, mais néanmoins ſous ſon nom, les actes de juriſdiction volontaire.

Dans toutes les anciennes ordonnances juſqu'au tems de Louis XII. les greffiers ſont communément appellés *notaires*, auſſi-bien que les *tabellions*, & la fonction de greffiers & *tabellions* y eſt confondue, comme n'étant qu'une ſeule & même charge.

Les greffes & *tabelliones* étoient communément donnés à ferme; ce qui continua ſur ce pié juſqu'au tems de François I. lequel par un édit de l'an 1542, érigea les clercs des *tabellions* en titre d'office, & en fit un office ſéparé de celui du maître, voulant qu'en chaque ſiege royal où il y avoit un *tabellion*, il y eût un certain nombre de notaires, au lieu des clercs ou ſubſtituts que le *tabellion* avoit auparavant; & que dans les lieux où il y avoit pluſieurs notaires, il y eût en outre un *tabellion*: on attribua aux notaires le droit de recevoir les minutes d'actes, & aux *tabellions* le droit de les mettre en groſſe.

Mais depuis, Henri IV. réunit les fonctions de notaire & de *tabellion*, ce qui a eu ſon exécution, excepté dans un petit nombre d'endroits, où la fonction des *tabellions* eſt encore ſéparée de celle des notaires.

On entend par *droit de tabellionage*, le droit de créer des notaires & *tabellions*; ce droit n'appartient qu'au roi, & les ſeigneurs ne peuvent en établir dans leurs juſtices qu'autant qu'ils ont ce droit par leurs titres, & que la conceſſion eſt émanée du roi.

On donne quelquefois le nom de *tabellion* aux notaires des ſeigneurs, comme pour les diſtinguer des notaires royaux, quoiqu'ils aient les mêmes fonctions, chacun dans leur diſtrict. *Voyez la Novelle 44* de Juſtinien; Loyſeau, *des offices*, *liv. II. ch. v.* le *recueil des ordonnances*, & le *mot* NOTAIRE. (*A*)

TABELLIONAGE, ſ. m. (*Gramm. & Juriſprud.*) charge & fonction du tabellion.

TABELLIONNER, v. act. (*Gramm.*) mettre en forme un contrat, quand on le livre en parchemin & groſſoyé, à la différence de la note ou copie de minute de contrat ou obligation qui ſe délivre en parchemin, & ſans faire mention du garde-ſcel.

TABENNE, (*Géog. anc.*) lieu d'Egypte, dans la haute Thébaïde, ſur le bord du Nil, au diocèſe de Tentyre. C'eſt à *Tabenne* que ſaint Pacôme bâtit le premier un monaſtere de ſa congrégation. Il le gouverna depuis l'an 325 de Jeſus-Chriſt, juſqu'à 349. (*D. J.*)

TABENUS CAMPUS, (*Géog. anc.*) pays de l'Aſie mineure, dans la Myſie, apparemment aux confins de la Phrygie.

TABEOUN, ſ. m. *terme de relation*, ce mot veut dire *les ſuivans*; c'eſt ainſi que les muſulmans appellent les perſonnages qui ont ſuivi les compagnons de Mahomet, & qui ont enſeigné ſa doctrine; comme ils n'ont paru qu'après la centieme année de l'hégire, leur autorité eſt beaucoup moindre que celle de leurs prédéceſſeurs. (*D. J.*)

TABERNA, (*Géog. anc.*) ce mot a été employé dans la géographie pour déſigner certains lieux où les voyageurs s'arrêtoient, où il y avoit une hôtellerie, ou un cabaret; & comme quelquefois il s'eſt formé des villes dans ces ſortes d'endroits, elles en ont pris leur nom. Ainſi *Tabernæ*, aujourd'hui Rheinzabern; un autre *Tabernæ* eſt Bergzabern, fortereſſe qui aſſuroit une des principales gorges de la montagne des Voſges; c'eſt à celle-ci qu'Adrien de Valois rapporte le *Tabernæ* d'Auſone. *Tres Tabernæ*, Faverne à l'entrée des Voſges; l'Italie & l'Epire avoient auſſi des villes de ce même nom. *Voyez* TRES TABERNÆ.

Enfin les Romains ont appellé ainſi quelques places frontieres, à cauſe des tavernes qui s'y établirent pour la commodité des troupes. (*D. J.*)

TABERNA, PILA, (*Littérat.*) Horace entend par *taberna* non-ſeulement ce que nous appellons une *taverne*, mais toutes ſortes de boutiques où les gens oiſifs

s'assembloient pour jaser, & pour apprendre des nouvelles. Les Grecs appellent ces boutiques λεσχας. Le même poëte désigna par *pila*, les boutiques des libraires, parce que ces boutiques étoient ordinairement autour des piliers des édifices publics, c'est pourquoi Catulle joint ensemble *taberna* & *pila* ;

Salax taberna, *vosque contubernales*
A pileatis nona fratribus pila.

« Infâme boutique, & vous qui l'habitez, & qui vous » tenez au neuvieme pilier à compter depuis le tem» ple des jumeaux si connus par le bonnet romain » qu'ils portent sur la tête.... (*D. J.*)

TABERNA MERITORIA, (*Antiq. rom.*) l'*hôtel de Mars*; c'étoit une espece d'hôtel des invalides à Rome, où l'on nourrissoit aux dépens de la république, les soldats qui avoient combattu vaillamment pour elle. (*D. J.*)

TABERNACLE, s. m. (*Menuiserie, Orfévrerie.*) ouvrage de menuiserie, ou d'orfévrerie, fait en forme de petit temple que l'on met sur un autel, pour y renfermer le ciboire où sont les saintes hosties.

On appelle *tabernacle isolé*, un *tabernacle* dont les quatre faces, respectivement opposées, sont pareilles. Tel est le *tabernacle* de l'église de sainte Génévieve, & celui des peres de l'Oratoire rue saint Honoré à Paris.

Le mot de *tabernacle* vient du latin *tabernaculum*, une tente.

TABERNACLE, (*Hist. sacr.*) temple portatif où les Israélites, durant leur voyage du désert, faisoient leurs actes de religion, offroient leurs sacrifices, & adoroient le Seigneur. Moyse voulant établir chez les Israélites un culte uniforme, & des cérémonies reglées, fit dresser au milieu de leur camp, ce temple portatif conforme à un état de peuples voyageurs. Ce temple portatif pouvoit se monter, se démonter, & se porter où l'on vouloit.

Il étoit composé d'ais, de peaux, & de voiles; il avoit trente coudées de long sur dix de haut, & autant de large, & étoit partagé en deux parties. Celle dans laquelle on entroit d'abord, s'appelloit *le saint*, & c'étoit-là qu'étoient le chandelier, la table avec les pains de proposition, & l'autel d'or sur lequel on faisoit brûler le parfum. *Héb. ix.* 2.

Cette premiere partie étoit séparée par un voile, de la seconde partie, qu'on nommoit *le sanctuaire*, ou *le saint des saints*, dans laquelle étoit l'arche d'alliance. L'espace qui étoit au-tour du *tabernacle*, s'appelloit *le parvis*, dans lequel, & vis-à-vis l'entrée du *tabernacle*, étoit l'autel des holocaustes, & un grand bassin d'airain plein d'eau, où les prêtres se lavoient avant que de faire les fonctions de leur ministere. Cet espace qui avoit cent coudées de long, sur cinquante de large, étoit fermé d'une enceinte de rideaux, soutenus par des colonnes d'airain; tout le *tabernacle* étoit couvert de voiles précieux, par-dessus lesquels il y en avoit d'autres de poil de chevre, pour les garantir de la pluie & des injures de l'air.

Les Juifs regardoient le *tabernacle*, comme la demeure du Dieu d'Israël, parce qu'il y donnoit des marques sensibles de sa présence, & que c'étoit-là qu'on devoit lui offrir ses prieres, ses vœux, & ses offrandes. C'est aussi pour cette raison, que le *tabernacle* fut placé au milieu du camp, & entouré des tentes des Israélites, qui étoient rangées tout-autour selon leur rang. Judas, Zabulon, & Issachar, étoient à l'orient; Ephraïm, Benjamin, & Manassé, à l'occident; Dan, Azer, & Nephtali, au septentrion; Ruben, Siméon, & Gad, au midi.

Le grand *tabernacle* fut érigé au pié du mont Sinaï, le premier jour du premier mois de la seconde année après la sortie d'Egypte, l'an du monde 2514. Il tint lieu de temple aux Israélites, jusqu'à ce que Salomon en eût bâti un, qui fut le centre du culte des Hébreux. L'Ecriture remarque qu'avant que le grand *tabernacle*, dont nous parlons, fut construit, Moïse en avoit fait un plus petit, qui étoit une espece de pavillon, placé au milieu du camp; il l'appella le *tabernacle de l'alliance*; mais il le dressa loin du camp, lorsque les Israélites eurent adoré le veau d'or. (*D. J.*)

TABERNACLE, (*Critiq. sacrée.*) ce mot, dans l'Ecriture, a une signification fort étendue; il se prend quelquefois pour toutes les parties du *tabernacle*, le sanctuaire, le lieu saint, & le temple même; il se prend aussi pour *maison*, *I. rois*, *xiij.* 2. pour *tente*, Gen. *ix.* 21. pour l'*église des fideles*, Apoc. *xxj.* 3. enfin pour le *ciel*, Hébr. *viij.* 2. Le monde, dit Philon, est le vrai *tabernacle* de Dieu, dont le lieu très-saint est le ciel. Le même auteur remarque que si les Israélites, en sortant d'Egypte, étoient d'abord arrivés dans le pays qui leur étoit promis, ils auroient bâti un temple solide, mais qu'étant obligés d'errer plusieurs années dans le désert, Moïse leur fit dresser le *tabernacle*, qui étoit un temple portatif, afin de faire par-tout le service divin. (*D. J.*)

TABERNACLES, *fête des*, (*Hist. des Hébr.*) l'une des trois grandes fêtes des Juifs; ils la célébroient après la moisson, le quinzieme du mois Tizri, pendant sept jours, qu'ils passoient sous des tentes de verdure, en mémoire de ce que leurs peres avoient ainsi campé dans le désert. On offroit chacun des jours que duroit la fête, un certain nombre de victimes en holocauste, & un bouc en sacrifice, pour le péché du peuple. Les Juifs, pendant tout ce tems, faisoient des festins de réjouissance avec leurs femmes & leurs enfans, où ils admettoient les Lévites, les étrangers, les veuves, & les orphelins.

Les sept jours expirés, la fête se terminoit par une solemnité qu'on célébroit le huitieme jour, & où tout travail étoit défendu de même que le premier jour; tous les mâles, en ce jour, devoient se rendre d'abord au *tabernacle*, & ensuite au temple; & ils ne devoient point y paroître les mains vuides, mais offrir au Seigneur des dons & des sacrifices d'actions de graces, chacun à proportion de son bien. (*D. J.*)

TABERNACLE, (*Marine.*) terme de galere. C'est une petite élévation vers la pouppe, longue d'environ quatre piés & demi, entre les espaces où le capitaine se place, quand il donne ses ordres. (*Q*)

TABERNÆ MONTANA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, tubulée en forme de soucoupe profondément découpée; le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou, à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit en forme de vessie, qui est le plus souvent double; ce fruit s'ouvre longitudinalement, & contient des semences oblongues, revêtues d'une chair très-tendre. Plumier, *nov. plant. amer. gen.* *Voyez* PLANTE.

Miller en compte les deux especes suivantes. *Tabernæ montana lacteſcens, lauri folio, flore albo, siliquis rotundioribus*, Houst. *Tabernæ montana* laiteuse, à feuilles de citron ondées. *Tabernæ montana lacteſcens, lauri folio, flore albo, siliquis rotundioribus.*

La premiere espece est commune à la Jamaïque, & dans plusieurs autres contrées des climats chauds de l'Amérique, où elle s'éleve à la hauteur de quinze ou seize piés, & a le tronc droit, uni, & couvert d'une écorce blanchâtre; du sommet du tronc, partent des branches irrégulieres, & couvertes de feuilles d'un verd luisant; les fleurs sont placées sur le pédicule des feuilles, elles sont jaunes; & extrémement odoriférantes, elles sont suivies de deux siliques fourchues, qui contiennent les semences.

Ce genre de plantes a beaucoup de rapport à celui du laurier-rose, sous lequel quelques auteurs de botanique les ont rangées; cependant leurs semences

n'ont point de duvet, ainſi que celles du laurier-roſe; elles ſont ſeulement contenues dans une ſubſtance molle & pulpeuſe.

Le P. Plumier en a fait une claſſe, en l'honneur du docteur Jacques Théodore, qu'on appelloit *tabernæ montanus*, d'un village d'Allemagne où il avoit pris naiſſance. C'étoit un des plus ſavans botaniſtes de ſon ſiecle, & il publia à Francfort un volume *in-fol.* an. 1590. qui contient les figures de 2250 plantes.

On trouva la ſeconde eſpece à la Véra-Cruz, ce fut le docteur Guillaume Houſton, qui en envoya en Angleterre des ſemences qui multiplierent cette plante. *Miller.* (*D. J.*)

TABERNARIÆ COMŒDIÆ, (*Dram. des Rom.*) comédie où l'on introduiſoit les gens de la lie du peuple. On appelloit ces pieces comiques, *tabernariæ*, tavernieres, parce qu'on y repréſentoit des tavernes ſur le théâtre. Feſtus nous apprend que ces pieces tavernieres étoient mêlées de perſonnages de condition, avec ceux de la lie du peuple; ces ſortes de drames tenoient le milieu entre les farces, *exodiæ*, & les comédies; elles étoient moins honnêtes que les comédies, & plus honnêtes que les exodes. (*D. J.*)

TABERON, (*Géog. mod.*) ville de Perſe. *Longit.* ſelon Tavernier, *80. 34. latit. 33. 20.* (*D. J.*)

TABES, ſ. m. TABIDE, adj. *en Médecine*, qui convient généralement à toutes ſortes de conſomptions. *Voyez* CONSOMPTION, PHTHISIE, ATROPHIE, MARASME, *&c.*

TABES *dorſalis* eſt une eſpece, ou plutôt un degré de conſomption, qui vient quelquefois d'excès dans l'acte vénérien.

Le malade n'a ni fievre, ni degoût, mais une certaine ſenſation, comme ſi une multitude de fourmis lui couroit de la tête le long de la moëlle de l'épine; & lorſqu'il urine, ou qu'il va à la ſelle, il rend une matiere liquide, qui reſſemble à la ſemence.

Après un violent exercice, il a la tête peſante, & un tintement d'oreille; & à la fin il meurt d'une lipyrie, c'eſt-à-dire d'une fievre où les parties externes ſont froides, tandis que les internes ſont brûlantes.

Les cauſes ſont les mêmes que dans la conſomption, l'atrophie & la phthiſie, en général & en particulier; la cauſe ici eſt un épuiſement, cauſé par la partie la plus ſpiritueuſe de nos fluides qui eſt la ſemence; elle eſt auſſi ordinaire aux femmes épuiſées par des fleurs blanches continuelles. La phthiſie dorſale eſt une maladie incurable; elle eſt ſuivie d'inſomnie, de ſéchereſſe, d'anxiété, de douleurs nocturnes, de tourmens, de tiraillemens dans les membres, & ſur-tout dans l'épine du dos.

La cure eſt la même que celle de la conſomption: ainſi les reſtaurans, les fortifians, les gêlees, le vin vieux pris modérément, l'eau de gruau, le lait coupé, les alimens reſtaurans aromatiſés; & ſur-tout les bouillons de veau, de bœuf: on doit aller par degré des alimens légers aux plus nourriſſans.

L'air doit être pur, celui de la campagne dans une plaine, & tempéré, eſt le meilleur, le malade s'y promènera. *Voyez* GYMNASE & EXERCICE.

Le ſommeil ſera long & pris ſur un lit modérément mollet, chaud & ſec. On le placera dans un lieu airé, on en écartera toute vapeur mal ſaine.

Les paſſions ſeront tranquilles, on donnera de la gaieté, on animera l'eſprit par les compagnies. *Voyez* MALADIE DE L'ESPRIT.

La meilleure façon de guérir cette maladie, eſt de rendre au ſang ſa partie balſamique & ſpiritueuſe, emportée par l'excès des plaiſirs de l'amour.

Tous les ſymptomes des autres maladies s'y rencontrant, on doit les calmer; mais la cauſe ſeule étant une fois extirpée, mettra en état d'y remédier. *V.* CONSOMPTION, PHTHISIE. Car cette maladie prend la forme de toutes les différentes eſpeces de conſomption & de phthiſie.

TABIÆ, (*Géogr. anc.*) lieu d'Italie, dans la Campanie, entre Naples & Surrento, mais plus près de ce dernier lieu. On le nomme aujourd'hui *Monte de la Torre*, ſelon André Baccio. (*D. J.*)

TABIANA, (*Géogr. anc.*) île du golfe Perſique. Ptolomée, *l. VI. c. iv.* la marque près de la côte ſeptentrionale du golfe, au voiſinage, & à l'occident de l'île Sophtha. (*D. J.*)

TABIDIUM, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afrique intérieur, ſelon Pline, qui, *l. V. c. v.* la met au nombre des villes ſubjuguées par Cornelius Balba; c'eſt le Tabadis de Ptolomée, *l. IV. c. v.* (*D. J.*)

TABIENA, (*Géogr. anc.*) petite contrée d'Aſie, dans la Parthie, aux confins de la Carmanie, ſelon Ptolomée, *l. VI. c. v.* (*D. J.*)

TABIS, ſ. m. (*Soierie.*) eſpece de gros taffetas ondé, qui ſe fabrique comme le taffetas ordinaire, hors qu'il eſt plus fort en chaîne & en treme; on donne des ondes aux *tabis*, par le moyen de la calendre, dont les rouleaux de fer, de cuivre, diverſement gravés, & appuyant inégalement ſur l'étoffe, en rendent la ſuperficie inégale, enſorte qu'elle refléchit diverſement la lumiere quand elle tombe deſſus. *Savary.* (*D. J.*)

Il y a auſſi le *tabis*, Draperie. *Voyez l'article* MANUFACTURE EN LAINE.

TABISER, v. act. (*Manufacture de Soierie.*) c'eſt paſſer ſous la calandre une étoffe, pour y faire paroître des ondes comme au tabis. On *tabiſe* la moire, les rubans, des toiles à doublure, des treillis, *&c.* (*D. J.*)

TABLÆ, (*Géogr. anc.*) lieu de l'île des Bataves, ſelon la carte de Peutinger, qui le marque à 18 milles de Carpingium, & à 12 de Flenium. On croit que c'eſt aujourd'hui Alblas. (*D. J.*)

TABLALEM, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) titre que l'on donne chez les Turcs à tous les gouverneurs des provinces; on le donne aux viſirs, bachas, begs. *Alem* eſt un large étendart porté ſur un bâton, ſurmonté d'un croiſſant ou d'une demi-lune. Le *tabl* eſt un tambour. Les gouverneurs ſont toujours précédés de ces choſes.

TABLAS, (*Géogr. mod.*) île de l'Aſie, une des Philippines, au couchant de l'île de Panay, dont elle eſt éloignée de quinze milles. On lui donne quatre lieues de largeur, & douze de tour. (*D. J.*)

TABLATURE, ſ. f. *en Muſique*; ce ſont les lettres dont on ſe ſert au lieu de notes, pour marquer les ſons de pluſieurs inſtrumens, tels que le luth, la guitarre, le théorbe, & même autrefois la viole.

On tire pluſieurs lignes paralleles ſemblables à celles d'une portée, & chacune de ces lignes repréſente une corde de l'inſtrument. On écrit enſuite ſur ces lignes des lettres de l'alphabet, qui indiquent le doigt dont il faut toucher la corde. La lettre *a* indique la corde à vuide: *b* indique le premier doigt: *c* le ſecond: *d* le troiſieme, *&c.*

Voilà tout le myſtere de la *tablature*; mais comme les inſtrumens dans leſquels on l'employoit, ſont preſque entierement paſſés de mode, & que dans ceux même dont on joue encore aujourd'hui, on a trouvé les notes ordinaires plus commodes, la *tablature* eſt depuis long-tems entierement abandonnée en France & en Italie. (*S*)

TABLE DE PYTHAGORE *ou* TABLE DE MULTIPLICATION. *Voyez* PYTHAGORE.

TABLE, ſ. f. Ce mot a dans la langue un grand nombre d'acceptions diverſes. *Voyez* les *articles* ſuivans.

TABLES, *en Mathématiques.* Ce ſont des ſuites de nombres tout calculés, par le moyen deſquels on exécute promptement des opérations aſtronomiques, géométriques, *&c.*

TABLES ASTRONOMIQUES, ſont des calculs des

mouvemens, des lieux & des autres phénomenes des planetes premieres & ſécondaires. *Voyez* PLANETE, SATELLITE, *&c.*

Les *tables aſtronomiques* les plus anciennes ſont celles de Ptolomée, que l'on trouve dans ſon *Almageſte;* mais elles ſont bien éloignées d'être conformes aux mouvemens des corps céleſtes. *Voyez* ALMAGESTE.

En 1252, Alphonſe XI. roi de Caſtille, entreprit de les faire corriger. Le principal auteur de ce travail fut Iſaac Hazan, aſtronome juif: & on a cru que le roi Alphonſe y avoit auſſi mis la main. Ce prince dépenſa 400000 écus pour l'exécution de ſon projet. C'eſt ainſi que parurent les *tables* alphonſines, auxquelles on dit que ce prince mit lui-même une préface: mais Purbauhius & Regiomontanus en remarquerent bientôt les défauts; ce qui engagea Regiomontanus, & après lui Waltherus & Warnerus, à s'appliquer aux obſervations céleſtes, afin de rectifier ces *tables*, mais la mort les arrêta dans ce travail.

Copernic, dans ſes livres des *Révolutions céleſtes*, au-lieu des *tables* alphonſines, en donne d'autres qu'il a calculées lui-même ſur les obſervations plus récentes, & en partie ſur les ſiennes propres.

Eraſ. Reinholdus ſe fondant ſur les obſervations & la théorie de Copernic, compila des *tables* qui ont été imprimées pluſieurs fois & dans pluſieurs endroits.

Ticho-Brahé remarqua de bonne-heure les défauts de ces *tables;* ce qui le détermina à s'appliquer lui-même avec beaucoup d'ardeur aux obſervations céleſtes. Il s'attacha principalement aux mouvemens du Soleil & de la Lune. Enſuite Longomontanus, outre les théories des différentes planetes publiées dans ſon *Aſtronomia danica*, y ajouta des *tables* de leurs mouvemens, que l'on appelle *tabulæ danicæ*; & après lui Kepler en 1627 publia les *tables* rudolphines qu ſont fort eſtimées: elles tirent leur nom de l'empereur Rodolphe à qui Kepler les dédia.

En 1680, Maria Cunitia leur donna une autre forme.

Mercator eſſaya la même choſe dans ſes *Obſervations aſtronomiques*, qu'il publia en 1676; comme auſſi J. Bapt. Morini qui mit un abregé des *tables* rudolphines à la tête d'une verſion latine de l'aſtronomie caroline de Street publiée en 1705.

Lansberge n'oublia rien pour décrier les *tables* rudolphines; il conſtruiſit des *tables* perpétuelles des mouvemens céleſtes, ainſi qu'il les appelle lui-même: mais Horroxius aſtronome anglois, attaqua vivement Lansberge, dans ſa défenſe de l'aſtronomie de Kepler.

Depuis les *tables* rudolphines, on en a publié un grand nombre d'autres: telles ſont les *tables* philoſophiques de Bouillaud, les *tables* britanniques de Vincent Wing, calculées ſur l'hypothèſe de Bouillaud, les *tables* britanniques de Newton, les *tables* françoiſes du comte de Pagan, par les *tables* carolines de Street, calculées ſur l'hypothèſe de Ward, les *tables* novalmageſtiques de Riccioli.

Cependant parmi ces dernieres, les *tables* philolaïques & carolines ſent les plus eſtimées. M. Whiſton, ſuivant l'avis de M. Flamſtéed, aſtronome d'une autorité reconnue en pareille matiere, jugea à propos de joindre les *tables* carolines à ſes leçons aſtronomiques.

Les *tables* nommées *tabulæ ludoviceæ*, publiées en 1702 par M. de la Hire, ſont entierement conſtruites ſur ſes propres obſervations, & ſans le ſecours d'aucune hypothèſe; ce que l'on regardoit comme impoſſible avant l'invention du micrometre, du teleſcope & du pendule.

M. le Monnier, de l'académie royale des Sciences de Paris, nous a donné en 1746 dans ſes *Inſtitutions aſtronomiques*, d'excellentes *tables* des mouvemens du ſoleil, de la lune, des ſatellites, des réfractions, des lieux de pluſieurs étoiles fixes. L'auteur doit publier de nouvelles *tables* de la Lune, dreſſées ſur ſes propres obſervations. Les Aſtronomes & les Navigateurs attendent avec impatience cet important ouvrage.

Nous avons auſſi d'excellentes *tables* des planetes par M. de la Hire, des *tables* du Soleil par M. de la Caille, *&c.*

Pour les *tables* des étoiles, *Voyez* CATALOGUE.

Quant à celles des ſinus, des tangentes & des ſécantes de chaque degré & minute d'un quart de cercle, dont on fait uſage dans les opérations trigonométriques, *Voyez* SINUS, TANGENTES, *&c.*

Sur les *tables* des logarithmes, des rhumbs dont on fait uſage dans la Géométrie & dans la Navigation, *&c. Voyez* LOGARITHME, RHUMB, NAVIGATION.

TABLES LOXODROMIQUES; ce ſont des *tables* où la différence des longitudes & la quantité de la route que l'on a courue en ſuivant un certain rhumb, ſont marquées de dix en dix minutes de latitude. *Voyez* RHUMB & LOXODROMIQUE. *Chambers.* (*O*)

C'eſt à ces dernieres *tables*, & à celles de M. le Monnier qu'il faut s'en tenir aujourd'hui, comme étant les plus modernes & les plus exactes.

Dans les *tables* d'équations du mouvement des planetes, on met d'abord le nom de l'argument, par exemple, *diſtance du Soleil à la Lune.* Enſuite, comme un ſigne eſt de 30 degrés, on écrit à gauche dans une ligne verticale tous les degrés depuis 0 juſqu'à 30 en deſcendant; & à droite dans une ligne verticale tous les degrés depuis 0 juſqu'à 30 en montant. Cela poſé, ſi on trouve, par exemple, au haut de la *table* ces mots, *ajoutez* ou *ôtez en deſcendant*, & au haut de la même *table* le ſigne VII, par exemple, ou tout autre; cela ſignifie, que ſi on a pour argument VII ſign. + 10 degr. il faudra *ajouter* ou *ôter* l'équation qui eſt au-deſſous de VII, & vis-à-vis de 10 degrés dans la colonne qui eſt à gauche; & ſi on a au-bas de la *table ôtez* ou *ajoutez* en *montant* & au-bas de la même *table* le ſigne IV, par exemple, cela ſignifie, que ſi on a pour argument IV ſignes + 7 degr. il faudra *ôter* ou *ajouter* l'équation qui eſt au-deſſus de 4 & vis-à-vis de 7 dans la colonne qui eſt à gauche, & ainſi des autres. *Voyez* EQUATION.

Sur les *tables* de la Lune, *voyez* LUNE.

TABLES DES MAISONS, *en termes d'Aſtrologie.* Ce ſont certaines *tables* toutes dreſſées & calculées pour l'utilité de ceux qui pratiquent l'Aſtrologie, lorſqu'il s'agit de tracer des figures. *Voyez* MAISON.

TABLES, *pour le jet des bombes*; ce ſont des calculs tout faits pour trouver l'étendue des portées des bombes tirées ſous telle inclinaiſon que l'on veut, & avec une charge de poudre quelconque. *Voyez* MORTIER & JET DES BOMBES.

Les plus parfaites & les plus complettes que l'on ait, ſont celles du *Bombardier françois* par M. Belidor. (Q)

TABLES DE LA LOI, (*Théologie.*) on nomme ainſi deux *tables* que Dieu, ſuivant l'Ecriture, donna à Moïſe ſur le mont Sinaï, & ſur leſquelles étoient écrits les préceptes du décalogue. *Voyez* DÉCALOGUE.

On forme pluſieurs queſtions ſur ces *tables*, ſur leur matiere, leur forme, leur nombre; l'auteur qui les a écrites, & ce qu'elles contenoient.

Quelques auteurs orientaux cités par d'Herbelot, *Biblioth. orientale*, *p.* 649. en compte juſqu'à dix, d'autres ſept; mais les Hébreux n'en comptent que deux. Les uns les font de bois, les autres de pierres précieuſes; ceux-ci ſont encore partagés, les uns les

ſont de rubis, & les autres d'eſcarboucle; ceux qui les font de bois les compoſent d'un bois nommé *ſédrou* ou *ſedras*, qui eſt une eſpece de lot que les Muſulmans placent dans le paradis.

Moïſe remarque, que ces *tables* étoient écrites des deux côtés. Pluſieurs croyent qu'elles étoient percées à jour, enſorte qu'on pouvoit lire des deux côtés; d'un côté à droite, & de l'autre à gauche. D'autres veulent que le légiſlateur faſſe ſimplement cette remarque, parce que pour l'ordinaire, on n'écrivoit que d'un côté ſur les tablettes. Quelques-uns enfin, comme Oleaſter & Rivet, traduiſent ainſi le texte hébreu, *elles étoient écrites des deux parties*, qui ſe regardoient l'une l'autre; enſorte qu'on ne voyoit rien d'écrit en-dehors. Il y en a qui croient que chaque *table* contenoit les dix préceptes, d'autres qu'ils étoient mi-partis, cinq ſur chaque *table*; enfin, quelques-uns font ces *tables* de dix ou douze coudées.

Moïſe dit expreſſément, qu'elles étoient écrites de la main de Dieu, *digito Dei ſcriptas*, ce que quelques-uns entendent à la lettre. D'autres expliquent, par le miniſtere d'un ange; d'autres de l'eſprit de Dieu, qui eſt quelquefois nommé le *doigt de Dieu*. D'autres enfin, que Moïſe inſpiré de Dieu & rempli de ſon Eſprit les écrivit, explication qui paroît la plus naturelle.

On ſait que Moïſe deſcendant de la montagne de Sinaï, comme il rapportoit les premieres *tables de la loi*, les briſa d'indignation en voyant les Iſraëlites adorer le veau d'or: mais quand ce crime fut expié, il en obtint de nouvelles qu'il montra au peuple, & que l'on conſervoit dans l'arche d'alliance.

Les Muſulmans diſent que Dieu commanda au burin céleſte, d'écrire ou de graver ces *tables*, ou qu'il commanda à l'archange Gabriel de ſe ſervir de la plume, qui eſt l'invocation du nom de Dieu, & de l'encre qui eſt puiſée dans le fleuve des lumieres pour écrire les *tables de la loi*. Ils ajoutent que Moïſe ayant laiſſé tomber les premieres *tables*, elles furent rompues, & que les Anges en rapporterent les morceaux dans le ciel, à la reſerve d'une piece de la grandeur d'une coudée, qui demeura ſur la terre & qui fut miſe dans l'arche d'alliance. D'Herbelot, *biblioth. orientale*, *p.* 649. Calmet, *Dict. de la Bible.*

TABLE *des pains de propoſition*, (*Critiq. ſacrée.*) c'étoit une grande *table* d'or, placée dans le temple de Jéruſalem, ſur laquelle on mettoit les douze pains de propoſition en face, ſix à droite, & ſix à gauche. Il falloit que cette *table* fût très-précieuſe, car elle fut portée à Rome, lors de la priſe de Jéruſalem, & parut au triomphe de Titus, avec d'autres richeſſes du temple. Il paroît par les tailles-douces, qu'on porta devant l'empereur, le chandelier d'or & une autre figure, que Villalpand, Cornelius à Lapide, Ribara, & preſque tous les ſavans qui ont vû autrefois l'arc de triomphe à Rome, prennent pour la *table des pains de propoſition*. Il eſt vrai cependant que l'obſcurité des figures, preſqu'entierement rongées & effacées par le tems, rendroient aujourd'hui le fait des plus douteux; mais dans d'anciennes copies, on a crû voir manifeſtement la *table* dont nous parlons, ſur-tout à cauſe des deux coupes qui ſont au-deſſus; car on mettoit toujours ſur cette *table* deux de ces coupes remplies d'encens. Enfin, Joſephe qui avoit été préſent au triomphe de Titus, leve le doute. Il nous parle *de bello judaico*, *lib. VII. c. xvij.* de trois choſes qui furent portées devant le triomphateur: 1°. la *table des pains de propoſition*; 2°. le chandelier d'or, dont il fait mention dans le même ordre que cela ſe trouve rangé dans l'arc de triomphe; 3°. la loi qui ne ſe voit point ſur cet arc, & qui apparemment n'y fut pas ſculptée, faute de place. (*D. J.*)

TABLE DU SEIGNEUR, (*Crit. ſacrée.*) c'eſt la *table* de l'Euchariſtie, où en mangeant le pain & en buvant le vin ſacré, le fidele célebre la mémoire de la mort & du ſacrifice de J. C. c'eſt pourquoi les Chrétiens du tems de Tertullien, appellerent leur culte *ſacrifice*, & ſe ſervirent du mot d'*autel*, en parlant de la *table du Seigneur*. On donna ce nom d'*autel*, parce que le fidele qui s'approche de la *table du Seigneur*, vient lui-même s'offrir à Dieu, comme une *victime vivante*: car l'expreſſion *être debout à l'autel*, déſigne proprement la victime qui ſe préſente pour être immolée; comme il paroît par ce vers de Virgile, Géorg. *l. II.* & *ductus cornu* ſtabit *ſacer hircus ad* aram. Ainſi quand S. Paul dit, *Epit. aux Hébreux*, ch. xiij. v. 10. *nous avons un autel*; c'eſt une expreſſion figurée, dont le ſens eſt » nous avons une victi- » me, ſavoir J. C. à laquelle ceux qui ſont encore » attachés au culte lévitique, ne ſauroient avoir de » part ». En effet, les premiers chrétiens n'avoient point d'*autels* dans le ſens propre, & les payens leur en faiſoient un crime, ne concevant pas qu'il pût y avoir une religion ſans victimes & ſans autels. Philon appelle les repas ſacrés, la *table du Seigneur*. (*D. J.*)

TABLES, *lois des douze*, (*Hiſt. Rom.*) code de lois faites à Rome, par les décemvirs vers l'an 301 de la fondation de cette ville.

Les diviſions qui s'élevoient continuellement entre les conſuls & les tribuns du peuple, firent penſer aux Romains qu'il étoit indiſpenſable d'établir un corps de lois fixes pour prévenir cet inconvénient, & en même tems aſſez amples, pour régler les autres affaires civiles. Le peuple donc créa des décemvirs, c'eſt-à-dire dix hommes pour gouverner la république, avec l'autorité conſulaire, & les chargea de choiſir parmi les lois étrangeres, celles qu'ils jugeroient les plus convenables pour le but que l'on ſe propoſoit.

Un certain Hermodore, natif d'Ephèſe, & qui s'étoit retiré en Italie, traduiſit les lois qu'on avoit rapportées d'Athenes, & des autres villes de la Grece les mieux policées, pour emprunter de leurs ordonnances, celles qui conviendroient le mieux à la république Romaine. Les décemvirs furent chargés de cet ouvrage, auquel ils joignirent les lois royales; c'eſt ainſi qu'ils formerent comme un code du Droit romain. Le ſénat après un ſérieux examen, l'autoriſa par un ſénatus-conſulte, & le peuple le confirma par un plébiſcite dans une aſſemblée des centuries.

L'an 303 de la fondation de Rome, on fit graver ces lois ſur dix *tables* de cuivre, & on les expoſa dans le lieu le plus éminent de la place publique; mais comme il manquoit encore pluſieurs choſes pour rendre complet ce corps des lois romaines; les décemvirs dont on continua la magiſtrature en 304, ajouterent de nouvelles lois qui furent approuvées, & gravées ſur deux autres *tables*, qu'on joignit aux dix premieres, & qui firent le nombre de douze. Ces douze *tables* ſervirent dans la ſuite de juriſprudence à la république Romaine. Ciceron en a fait un grand éloge en la perſonne de Craſſus, dans ſon premier livre de l'Orateur, *n°. 43. & 44.* Denis d'Halicarnaſſe, Tite-Live & Plutarque traitent auſſi fort au long des lois décemvirales, car c'eſt ainſi qu'on nomma les lois des douze *tables*.

Elles ſe ſont perdues ces lois par l'injure des tems; il ne nous en reſte plus que des fragmens diſperſés dans divers auteurs, mais utilemenr recueillis par l'illuſtre Jean Godefroy. Le latin en eſt vieux & barbare, dur & obſcur; & même à meſure que la langue ſe poliça chez les Romains, on fut obligé de le changer dans quelques endroits pour le rendre intelligible.

Ce n'eſt pas-là cependant le plus grand défaut du code des lois décemvirales. M. de Moſites qui va nous

l'apprendre ; la sévérité des lois royales faites pour un peuple composé de fugitifs, d'esclaves & de brigands, ne convenoit plus aux Romains. L'esprit de la république auroit demandé que les décemvirs n'eussent pas mis ces lois dans leurs *douze tables*; mais des gens qui aspiroient à la tyrannie, n'avoient garde de suivre l'esprit de la république.

Tite-Live, *liv. I.* dit, sur le supplice de Métius-Fuffétius, dictateur d'Albe, condamné par Tullus-Hostilius, à être tiré par deux chariots, que ce fut le premier & le dernier supplice où l'on témoigna avoir perdu la mémoire de l'humanité ; il se trompe ; le code des *douze tables* a plusieurs autres dispositions très-cruelles. On y trouve le supplice du feu, des peines presque toujours capitales, le vol puni de mort.

Celle qui découvre le mieux le dessein des décemvirs, est la peine capitale prononcée contre les auteurs des libelles & les poëtes. Cela n'est guere du génie de la république, où le peuple aime à voir les grands humiliés. Mais des gens qui vouloient renverser la liberté, craignoient des écrits qui pouvoient rappeller l'esprit de la liberté.

On connut si bien la dureté des lois pénales, insérées dans le code des *douze tables*, qu'après l'expulsion des décemvirs, presque toutes leurs lois qui avoient fixé les peines, furent ôtées. On ne les abrogea pas expressément ; mais la loi *Porcia* ayant défendu de mettre à mort un citoyen romain, elles n'eurent plus d'application. Voilà le vrai tems auquel on peut rapporter ce que Tite-Live, *liv. I.* dit des Romains, que jamais peuple n'a plus aimé la modération des peines.

Si l'on ajoute à la douceur des peines, le droit qu'avoit un accusé de se retirer avant le jugement, on verra bien que les lois décemvirales s'étoient écartées en plusieurs points de l'esprit de modération, si convenable au génie d'une république, & dans les autres points dont Ciceron fait l'éloge, les lois des *douze tables* le méritoient sans doute. (*D. J.*)

TABLE DE CUIVRE, (*Jurisp. rom.*) *æs*, *table* sur laquelle on gravoit chez les Romains la loi qui avoit été reçue. On affichoit cette *table* dans la place publique ; & lorsque la loi étoit abrogée, on ôtoit l'affiche, c'est-à-dire, cette *table*. De-là ces mots *fixit legem*, *atque refixit*. Ovide déclare que dans l'âge d'or, on n'affichoit point des paroles menaçantes gravées sur des *tables* d'airain.

Nec verba minantia fixo
Ære ligabantur.

Dans la comédie de *Trinummus* de Plaute, un plaisant dit, qu'il vaudroit bien mieux graver les noms des auteurs des mauvaises actions, que les édits. (*D. J.*)

TABLE ABBATIALE, (*Jurisprud.*) est un droit dû en quelques lieux à la mense de l'abbé par les prieurs dépendans de son abbaye. *Voyez* le *Diction. des Arrêts* de Brillon, au *mot* ABBÉ, *n. 107.* (*A*)

TABLE DE MARBRE, (*Jurisprud.*) est un nom commun à plusieurs juridictions de l'enclos du Palais, savoir la connétablie, l'amirauté & le siege de la réformation générale des eaux & forêts. Chacune de ces juridictions, outre son titre particulier, se dit être au siege de la *table de marbre* du palais à Paris.

L'origine de cette dénomination, vient de ce qu'anciennement le connétable, l'amiral & le grand-maître des eaux & forêts tenoient en effet leur juridiction sur une grande *table de marbre* qui occupoit toute la largeur de la grand'salle du palais ; le grand chambrier y tenoit aussi ses séances.

Cette *table* servoit aussi pour les banquets royaux. Du Tillet, en son *recueil des rangs des grands de France*, *pag. 97.* dit que le dimanche 16 Juin 1549, le Roi Henri II. fit son entrée à Paris ; que le soir fut fait en la grand'salle du palais le soupé royal ; que ledit seigneur fut assis au milieu de la *table de marbre*.

Cette *table* fut détruite lors de l'embrâsement de la grand'salle du palais, qui arriva sous Louis XIII. en 1618.

Outre la *table de marbre* dont on vient de parler, il y avoit dans la cour du palais la pierre de marbre, que l'on appelloit aussi quelquefois la *table de marbre*. Quelques-uns ont même confondu ces deux *tables* l'une avec l'autre.

Mais la pierre de marbre étoit différente de la *table de marbre*, & par sa situation, & par son objet. La pierre de marbre étoit au pié du grand degré du palais. Elle existoit encore du tems du roi Jean en 1359. Elle servoit à faire les proclamations publiques. Elles se faisoient pourtant aussi quelquefois sur la *table de marbre* en la grand'salle du palais. *Voyez* le *recueil des ordonnances de la troisieme race*, *tome III. p. 347. aux notes.*

Quand on parle de la *table de marbre* simplement, on entend la juridiction des eaux & forêts qui y tient son siege. Elle connoît par appel des sentences des maitrises du ressort. Les commissaires du parlement viennent aussi y juger en dernier ressort les matieres de réformation. *Voyez* EAUX & FORÊTS.

Il y a aussi des *tables de marbre* dans plusieurs autres parlemens du royaume, mais pour les eaux & forêts seulement. Elles ont été créées à l'*instar* de celle de Paris ; elles furent supprimées par édit de 1704, qui créa au lieu de ces juridictions une chambre de réformation des eaux & forêts en chaque parlement ; mais par différens édits postérieurs, plusieurs de ces *tables de marbre* ont été rétablies. *Voyez* EAUX & FORÊTS, GRURIE, MAÎTRISE, AMIRAUTÉ, CONNÉTABLIE, MARÉCHAUSSÉE. (*A*)

TABLE DU SEIGNEUR, signifie *domaine du seigneur* ; mettre en sa *table*, c'est réunir à son domaine. Ce terme est usité en matiere de retrait féodal. *Voyez l'article 21 de la coutume de Paris.* Quelques-uns prétendent que *table* en cette occasion signifie *catalogue*, & que mettre en sa *table*, c'est comprendre le fief servant dans la liste des biens & droits qui composent le fief dominant. *Voyez* FIEF RETRAIT FÉODAL. (*A*)

TABLE RONDE, s. f. (*Hist. mod.*) chevaliers de la *table ronde* : ordre militaire qu'on prétend avoir été institué par Arthur, premier roi des Bretons, vers l'an 516. *Voyez* CHEVALIER.

On dit que ces chevaliers, tous choisis entre les plus braves de la nation, étoient au nombre de vingt-quatre, & que la *table ronde*, d'où ils tirerent leur nom, fut une invention d'Arthur, qui voulant établir entr'eux une parfaite égalité, imagina ce moyen d'éviter le cérémonial, & les disputes du rang au sujet du haut & bas bout de la *table*.

Lesly nous assure qu'il a vu cette *table ronde* à Winchestre, si on en veut croire ceux qui y en montrent une de cette forme avec beaucoup de cérémonies, & qu'ils disent être celle même dont se servoient les chevaliers ; & pour confirmer la vérité de cette tradition, ils montrent les noms d'un grand nombre de ces chevaliers tracés autour de la *table*. Larrey, & plusieurs autres écrivains, ont débité sérieusement cette fable comme un fait historique. Mais outre que Camdem observe que la structure de cette *table* est d'un goût beaucoup plus moderne que les ouvrages du sixieme siecle, on regarde le roi Arthur comme un prince fabuleux, & le P. Papebrok a démontré qu'avant le dixieme siecle on ne savoit ce que c'étoit que des ordres de chevalerie.

Il paroît au contraire que la *table ronde* n'a point été un ordre militaire, mais une espece de joûte ou

d'exercice militaire entre deux hommes armés de lances, & qui différoit des tournois où l'on combattoit troupe contre troupe. C'eſt ce que Matthieu Paris diſtingue expreſſément. » *Non in haſtiludio illo*, » dit-il, *quod TORNEAMENTUM dicitur, ſed potius » in illo ludo militari qui MENSA ROTUNDA dicitur* ». Et l'on croit qu'on donnoit à cette joûte le nom de *table ronde*, parce que les chevaliers qui y avoient combattu venoient au retour ſouper chez le principal tenant, où ils étoient aſſis à une *table ronde*. *Voyez* encore ſur ce ſujet l'abbé Juſtiniani & le pere Helyot.

Pluſieurs auteurs diſent qu'Artus, duc de Bretagne, renouvella l'ordre de la *table ronde*, qu'on ſuppoſoit fauſſement avoir exiſté. Paul Jove rapporte que ce ne fut que ſous l'empire de Frederic Barberouſſe qu'on commença à parler des chevaliers de la *table ronde*: d'autres attribuent l'origine de ces chevaliers aux factions des Guelphes & des Gibelins. Edouard III. fit, ſelon Walſingham, bâtir un palais qu'il appella la *table ronde*, dont la cour avoit deux cens piés de diametre.

TABLE, *en terme de Blaſon*, ſe dit des écus ou des écuſſons qui ne contiennent que la ſimple couleur du champ, & qui ne ſont chargés d'aucune piece, figure, meuble, *&c.* On les appelle *tables d'attente*, ou *tables raſes*.

TABLES DU CRANE, (*Anatomie.*) les os du crâne ſont compoſés de deux lames oſſeuſes, qu'on appelle *tables*: il y a pourtant quelques endroits du crâne où on ne les trouve pas; & dans ces endroits-là, il n'y a point de diploé; c'eſt ce qu'il faut bien obſerver quand il eſt néceſſaire d'appliquer le trépan.

La *table extérieure* eſt la plus épaiſſe & la plus polie; elle eſt recouverte du péricrâne: l'intérieure eſt plus mince, & la dure-mere eſt fortement attachée à ſa ſurface interne, particulierement au fond & aux ſutures. De plus, on remarque dans cette *table* pluſieurs ſillons, qui y ont été creuſés par le battement des arteres de la dure-mere, non-ſeulement lorſque les os étoient encore tendres dans la jeuneſſe, mais même juſqu'à leur accroiſſement parfait.

Ruiſch dit qu'il a vu pluſieurs fois le crâne des adultes ſans diploé; de ſorte que l'on ne remarquoit aucune ſéparation d'une *table* d'avec l'autre.

On trouve entre les deux *tables* du crâne, une infinité de petites cellules oſſeuſes appellées par les Grecs *diploé*, & par les Latins *meditullium*. Ces cellules ſont évidentes dans les crânes de ceux qui ſont nouvellement décédés particulierement à l'os du front, à l'endroit où ces os ſont le plus épais; on trouve dans ces cellules un ſuc moëlleux, & quantité de vaiſſeaux ſanguins, qui portent non-ſeulement la nourriture aux os, mais auſſi la matiere de ce ſuc médullaire.

Quand on fait l'opération du trépan, & que l'on voit la ſcieure de l'os prendre une teinture rouge, c'eſt une marque que l'on a percé la premiere *table*, & qu'on eſt arrivé au diploé; il faut percer la ſeconde *table* avec une grande précaution, parce qu'elle eſt plus mince que la premiere, & qu'il ne faut point s'expoſer à donner atteinte à la dure-mere, parce que cette faute ſeroit ſuivie de funeſtes accidens.

A l'occaſion d'un coup reçu ſur la tête, ou d'une chûte, les vaiſſeaux ſanguins peuvent ſe rompre dans le diploé; & le ſang épanché ſe corrompant, cauſe dans la ſuite par ſon âcreté une éroſion à la *table* intérieure du crâne, ſans qu'il en paroiſſe aucun ſigne à l'extérieur; la corruption de cette *table* ſe communique bien-tôt aux deux méninges, & à la ſubſtance même du cerveau; de maniere que l'on voit périr les malades, après qu'ils ont ſouffert de longues & cruelles douleurs, ſans que l'on ſache bien préciſément à quoi en attribuer la cauſe.

Il arrive auſſi à l'occaſion du virus vérolique, dont le diploé peut être infecté, que les deux *tables* du crâne ſe trouvent cariées; ce qui fait ſouffrir des douleurs violentes aux malades, quand l'exoſtoſe commence à paroître dans ces véroles invétérées, à cauſe de la ſenſibilité du péricrâne; quelquefois même la carie ayant percé la premiere *table*, on en voit partir des fungus, qui ſont des excroiſſances en forme de champignons. C'eſt un terrible accident; car un nouveau traitement de la vérole n'y peut rien, & les topiques contre la carie & le fungus, ne font que pallier le mal. (*D. J.*)

TABLE DU GRAND LIVRE, (*Commerce.*) que les marchands, négocians, banquiers, & teneurs de livres, nomment auſſi *alphabet*, *répertoire*, ou *index*. C'eſt une ſorte de livre compoſé de vingt-quatre feuillets dont on ſe ſert pour trouver avec facilité les endroits du grand livre où ſont débitées & créditées les perſonnes avec leſquelles on eſt en compte ouvert. *Voyez* DÉBITER, CRÉDITER, COMPTE & LIVRE.

Les autres livres dont ſe ſervent les négocians, ſoit pour les parties ſimples, ſoit pour les parties doubles, ont auſſi leurs *tables* ou alphabets particuliers; mais ces *tables* ne ſont point ſéparées; elles ſe mettent ſeulement ſur deux feuillets à la tête des livres. *Voyez* LIVRES. *Dictionnaire du Commerce.*

TABLE, *poids de*, (*Commerce.*) on nomme ainſi une ſorte de poids en uſage dans les provinces de Languedoc & de Provence. *Voyez* POIDS.

TABLE, (*Archit.*) nom qu'on donne dans la décoration d'Architecture, à une partie unie, ſimple, de diverſes figures, & ordinairement quarré-longue; ce mot vient du latin *tabula*, planche.

Table à croſſette, *table* cantonnée par des croſſettes ou oreillons; il y a de ces *tables* à pluſieurs palais d'Italie.

Table couronnée, *table* couverte d'une corniche, & dans laquelle on taille un bas-relief, où l'on incruſte une tranche de marbre noir, pour une inſcription.

Table d'attente, boſſage qui ſert dans les façades, pour y graver une inſcription, & pour y tailler de la ſculpture.

Table d'autel, grande dalle de pierre, portée ſur de petits piliers ou jambages, ou ſur un maſſif de mâçonnerie, laquelle ſert pour dire la meſſe.

Table de crépi, panneau de crépi, entouré de naiſſances badigeonnées dans les murs de face les plus ſimples, & de piés droits, montans, ou pilaſtres & bordures de pierre dans les plus riches.

Table de cuivre, *table* compoſée de planches ou de lames de cuivre, dont on couvre les combles en Suede, où on en voit même de taillées en écailles ſur quelques palais.

Tables de plomb, piece de plomb, fondue de certaine épaiſſeur, longueur & largeur, pour ſervir à différens uſages.

Table de verre, morceau de verre de Lorraine qui eſt de figure quarrée-longue.

Table en ſaillie, *table* qui excede le nud du parement d'un mur, d'un pié-deſtal, ou de toute autre partie qu'elle décore.

Table fouillée, *table* renfoncée dans le dé d'un pié-deſtal, & ordinairement entourée d'une moulure en maniere de ravalement.

Table ruſtique, *table* qui eſt piquée, & dont le parement ſemble brut; il y a de ces *tables* aux grottes & aux bâtimens ruſtiques. *Daviler.* (*D. J.*)

TABLE DE CALANDRE, (*Calandrerie.*) on appelle ainſi deux pieces de bois fort épaiſſes plus longues que larges, qui ſont la principale partie de la machine qui ſert à calandrer les étoffes ou les toi-

les. C'eſt entre ces *tables* que ſe mettent les rouleaux ſur leſquels ſont roulés ces toiles & ces étoffes. (*D. J.*)

TABLE A MOULE, *terme de Chandelier*, longue *table* percée de divers trous en forme d'échiquier, ſur laquelle on dreſſe les moules à faire de la chandelle moulée, lorſqu'on veut les remplir de ſuif; au-deſſous de la table eſt une auge pour recevoir le ſuif qui peut ſe répandre. (*D. J.*)

TABLE A MOULE, *terme de Cirerie*, les blanchiſſeurs de cire donnent ce nom à de grands chaſſis ſoutenus de pluſieurs piés, ſur leſquels ils mettent leurs planches à moules, dans leſquels on dreſſe les pains de cire blanche. *Dictionnaire du Com.* (*D. J.*)

TABLES AUX VOILES, *terme de Cirerie*, autrement dites *carrés*, & *établis*; ce ſont chez les mêmes blanchiſſeurs de cire, de grands bâtis de bois, ſur leſquels ſont étendues les toiles de l'herberie, où l'on met blanchir les cires à la roſée & au ſoleil, après qu'elles ont été grélonées. (*D. J.*)

TABLE DE CAMELOT, *terme de Commerce*; on nomme ainſi à Smyrne les ballots de ces étoffes qu'on envoie en chrétienté; ce nom leur vient de ce que les ballots ſont quarrés & plats. (*D. J.*)

TABLE, *en terme de Diamantaire*, eſt la ſuperficie extérieure d'un diamant; les *tables* ſont ſuſceptibles de plus ou moins de pans, ſelon qu'elles ſont plus ou moins grandes, & que le diamant le mérite.

TABLE DE NUIT, *terme d'Ebéniſte*, c'eſt une petite *table* ſans ou avec un deſſus de marbre, qui ſe place à côté du lit, & ſur laquelle on poſe les choſes dont on peut avoir beſoin durant la nuit. (*D. J.*)

TABLE DE PLOMB, (*outil de Ferblantier.*) c'eſt un morceau de plomb de l'épaiſſeur d'un pouce & demi, ſur ſix pouces ou environ de large, & quinze pouces de long, qui ſert aux Ferblantiers pour piquer les grilles de rapes & découper certains ouvrages. *Voyez la figure*, *Planches du Ferblantier.*

TABLE DE LA MACHINE, *en termes de Friſeur d'étoffes*, eſt une eſpece de *table* couverte d'une moquette ſur laquelle on met l'étoffe à friſer. Elle eſt ſoutenue à droite ſur la troiſieme traverſe, & à gauche ſur la ſeconde, & percée d'un trou à chacune de ſes extrémités ſur lequel ſont placées des grenouilles à mi-bois. *Voyez* GRENOUILLE. *Voyez les Planches de la Draperie.*

TABLE, (*Manufact. de glaces.*) les ouvriers qui travaillent à l'adouci des glaces brutes, appellent la *table*, le bâti de groſſes planches ſous lequel eſt maſtiquée avec du plâtre une des deux glaces qui s'adouciſſent l'une contre l'autre; c'eſt au-deſſus de cette *table* qu'eſt couchée horiſontalement la roue dont les adouciſſeurs ſe ſervent pour uſer les glaces. *Savary.* (*D. J.*)

La table *à couler* eſt une *table* de fonte de plus de cent pouces de longueur, & du poids de douze ou quinze milliers, ſur laquelle on coule le verre liquide dont on fait les glaces. La largeur de cette *table* s'augmente ou ſe diminue à volonté, par le moyen de deux fortes tringles de fer mobiles qu'on place au deux côtés plus proches ou plus éloignés, ſuivant le volume de la piece qu'on coule; c'eſt ſur ces tringles que poſe par ſes deux extrémités le rouleau de fonte qui ſert à pouſſer la matiere juſqu'au bout de la *table*. (*D. J.*)

TABLE, *piece de preſſe d'Imprimerie*, eſt une planche de chêne environ de trois piés quatre pouces de long ſur un pié & demi de large, & de douze à quatorze lignes d'épaiſſeur, ſur laquelle eſt attaché le coffre, où eſt renfermé le marbre de la preſſe; elle eſt garnie en-deſſous de deux rangs de crampons ou pattes de fer, cloués à cinq doigts de diſtance l'un de l'autre. *Voyez dans les Planches d'Imprimerie, & leur explication*, la table & les crampons qui gliſſent ſur les bandes de fer du berceau de la preſſe.

TABLE dont les *Facteurs d'orgues* ſe ſervent pour couler l'étain & le plomb en tables ou feuilles minces, eſt une forte *table* de bois de chêne inclinée à l'horiſon, au moyen de quelques morceaux de bois qui la ſoutiennent par un bout, ou d'un tréteau. Cette table eſt couverte d'un coutil ſur lequel, au moyen du rable qui contient le métal fondu, on coule les lames de plomb ou d'étain, en faiſant couler le rable en deſcendant le long de la planche. *Voyez la fig. 59. Pl. d'Orgue & l'article* ORGUE, où le travail du plomb & de l'étain eſt expliqué.

TABLE D'ATTENTE, (*Menuiſerie.*) eſt un panneau en ſaillie au-deſſus des guichets des grandes portes, ſur leſquels on fait des ornemens en ſculpture. *Voyez les Planches de Menuiſerie.*

TABLE DE BRACELET, *en termes de Metteur en œuvre*, eſt une plaque en pierreries montées ſur des morceaux de velours, ou autres étoffes qui entourent le bras, & qui ſe lient & délient par un reſſort pratiqué ſous cette plaque. *Voyez* BOÎTE DE TABLE.

TABLE DES MIROITIERS, (*uſtenſile des Miroitiers.*) les miroitiers qui mettent les glaces au teint, nomment pareillement *table*, une eſpece de long & large établi de bois de chêne, ſoutenu d'un fort chaſſis auſſi de bois, ſur lequel eſt poſée en baſcule la pierre de liais, où l'on met les glaces au teint. (*D. J.*)

TABLE, *en termes de Paind'épicier*, ce ſont des eſpeces de tours parfaitement ſemblables à ceux des Boulangers & Pâtiſſiers.

TABLE DE BILLARD, (*Paumier.*) c'eſt un chaſſis fait de planches de bois de chêne bien unies & bien jointes enſemble, ſur lequel on applique le tapis de drap verd ſur lequel on joue au billard. Cette table eſt poſée ſolidement & de niveau ſur dix piés ou piliers de charpente ou de menuiſerie joints enſemble par d'autres pieces de bois qui les traverſent.

TABLE DE PLOMB, (*terme de Plombier.*) ou *plomb en table*, c'eſt du plomb fondu & coulé par les plombiers ſur une longue table de bois couverte de ſable. Les plombiers appellent auſſi quelquefois de la ſorte ce qu'ils nomment autrement des *moules*, c'eſt-à-dire, des eſpeces de longs établis garnis de bords tout au-tour, & couverts ou de ſable ou d'étoffe de laine & de toile, ſur leſquels ils coulent les *tables de plomb*. Il y en a de deux ſortes; les unes poſées de niveau pour les grandes *tables de plomb*, & les autres qui ont de la pente pour les petites *tables*. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

TABLES D'ESSAI, (*terme de Potier d'étain.*) ou *rouelles d'eſſai*; on appelle ainſi deux plaques d'étain, dont l'une eſt dans la chambre du procureur du roi du châtelet, & l'autre dans celle de la communauté; c'eſt ſur ces tables que les maîtres potiers d'étain ſont obligés d'empreindre ou inſculper les marques des poinçons dont ils doivent ſe ſervir pour marquer leurs ouvrages, afin d'en aſſurer la bonté. *Dict. du Com.* (*D. J.*)

TABLE D'UN MOULIN, (*Sucrerie.*) on appelle la *table d'un moulin*, une longue piece de bois qui eſt placée au milieu du chaſſis d'un moulin; c'eſt dans cette piece que ſont enchâſſées la platine du grand rôle, & les embaſſes des petits tambours, c'eſt-à-dire les crapaudines dans leſquelles roulent les pivots des trois tambours. (*D. J.*)

TABLE A TONDRE, *terme de Tondeurs de draps.* eſpece d'ais ou planche de chêne ou de noyer, épaiſſe d'environ trois pouces & demi, large de quinze à ſeize pouces & longue de neuf à dix piés. Cette planche eſt garnie par le deſſus de pluſieurs bandes d'une groſſe étoffe appellée *tuf*, miſes l'une ſur l'autre, entre leſquelles ſont pluſieurs lits de paille, d'avoine, ou de bourre tontiſſe très-fine, & par-deſſus le tout eſt

une couverture de treillis attachée par des bouts, & lacée par-dessus. La *table à tondre* est posée sur deux tréteaux de bois inégaux, en sorte qu'elle se trouve un peu en talud, ce que les ouvriers appellent *placée en chasse*; elle sert à étendre l'étoffe dessus pour la tondre avec les forces. Les tondeurs se servent encore d'une autre *table* assez semblable à la premiere, à la reserve qu'elle est faite en forme de pupitre long; & parce que c'est sur cette *table* qu'ils rangent ou couchent le poil d'étoffe avec le cardinal & la brosse, & qu'ensuite ils la nettoyent avec la tuile, ils l'appellent, suivant ces différens usages, tantôt *table à ranger* & *à coucher*, & tantôt *table à nettoyer*. Savary. (*D. J.*)

TABLE DE VERRE, s. f. (*Vitrerie.*) c'est du verre qu'on appelle communément *verre de Lorraine*, qui se souffle & se fabrique à-peu-près comme les glaces de miroirs; il est toujours un peu plus étroit par un bout que par l'autre, & a environ deux piés & demi en quarré de tout sens: il n'a point de boudine, & sert à mettre aux portieres des carrosses de louage ou de ceux où l'on ne veut pas faire la dépense de véritables glaces; on en met aussi aux chaises à porteurs. Les *tables de verre* se vendent au balot ou ballon composé de plus ou moins de liene, suivant que c'est du verre commun ou du verre de couleur. *Savary.* (*D. J.*)

TABLE se dit au *jeu de trictrac* des deux côtés du tablier où l'on joue avec des dames, & dont on fait des cases.

La *table du grand jan* est celle qui est de l'autre côté vis-à-vis celle du petit jan. On l'appelle *table du grand jan*, parce que c'est là qu'on le fait.

La *table du petit jan*, c'est la premiere *table* où les dames sont empilées.

Le mot de *table* se prend encore quelquefois pour les dames mêmes. *Voyez* DAMES.

TABLE, (*Econom. domestiq.*) c'est un meuble de bois, dont la partie supérieure est une grande surface plane, soutenue sur des piés; il est destiné à un grand nombre d'usage dans les maisons; il y a des *tables* à manger, à jouer, à écrire. Elles ont chacune la forme qui leur convient.

TABLE, *mensa*, (*Antiq. rom.*) les Romains étalerent une grande magnificence dans les *tables* dont ils orner ent leurs salles & leurs autres appartemens; la plûpart étoient faites d'un bois de cedre qu'on tiroit du mont Atlas, selon le témoignage de Pline, *l. XLIII. c. xv.* dont voici les termes: *Atlas mons peculiari proditur sylvâ; confines ei mauri, quibus plurima arbor cedri, & mensarum insania quas fœminæ viris contrà margaritas, tegerunt.* On y employoit encore quelquefois un bois beaucoup plus précieux, *lignum citrum*, qui n'est pas notre bois de citronnier, mais d'un arbre beaucoup plus rare que nous ne connoissons pas, & qu'on estimoit singulierement à Rome. Il falloit être fort riche pour avoir des *tables* de ce bois; celle de Cicéron lui coutoit près de deux mille écus; on en vendit deux entre les meubles de Gallus Afinius, qui monterent à un prix si excessif, que s'il en faut croire le même Pline, chacune de ces *tables* auroit suffi pour acheter un vaste champ. *Voyez* CITRONNIER.

L'excès du prix des *tables* romaines provenoit encore des ornemens dont elles étoient enrichies. Quant à leur soutien, celles à un seul pié se nommoient *monopodia*, celles sur deux piés *bipedes*, & celles sur trois piés *tripedes*; les unes & les autres étoient employées pour manger; mais les Romains ne se servoient pas comme nous d'une seule *table* pour tout le repas, ils en avoient communément deux; la premiere étoit pour tous les services de chair & de poisson; ensuite on ôtoit cette *table*, & l'on apportoit la seconde sur laquelle on avoit servi le fruit; c'est à cette seconde *table* qu'on chantoit & qu'on faisoit des libations. Virgile nous apprend tout cela dans ces deux vers de l'Enéide, ou il dit:

Postquam prima quies epulis, mensæque *remotæ*
Crateras magnos statuunt, & vina coronant.

Les Grecs & les Orientaux étoient dans le même usage. Les Hébreux même dans leurs fêtes solemnelles & dans leurs repas de sacrifice avoient deux *tables*; à la premiere ils se régaloient de la chair de la victime, & à la seconde ils donnoient à la ronde la coupe de bénédiction, appellée la *coupe de louange*.

Pour ce qui regarde la magnificence des repas des Romains & le nombre de leurs services, nous en avons parlé sous ces deux mots. Autant la frugalité étoit grande chez les premiers Romains, autant leur luxe en ce genre étoit extrême sur la fin de la république; ceux même dont la *table* étoit mesquine étaloient aux yeux des convives toute la splendeur de leurs buffets. Martial, *l. IV. épigr.* se plaint agréablement de cet étalage au milieu de la mauvaise chere de Varus.

Ad cœnam nuper Varus me fortè vocavit
Ornatus, dives; parvula cœna fuit.
Auro non dapibus oneratur mensa, *ministri*
Apponunt oculis plurima, pauca gulæ.
Tunc ego: non oculos, sed ventrem pascere veni;
Aut appone dapes, Vare, vel aufer opes.

Ces vers peuvent rappeller au lecteur le conte de M. Chevreau, qui est dans le *Chevreana*, *tome II.* « Je me souviens, dit-il, que Chapelle & moi ayant » été invités chez *** qui nous régala suivant sa » coutume, Chapelle s'approcha de moi immédiatement après le repas, & me dit à l'oreille: Où » allons-nous dîner au sortir d'ici »?

J'ai parlé ci-dessus des *tables* des Romains, à un, à deux & à trois piés, mais je devois ajouter que leur forme fut très-variable; ils en eurent de quarrées, de longues, d'ovales, en fer à cheval, *&c.* toujours suivant la mode. On renouvella sous le regne de Théodore & d'Arcadius celle des *tables* en demi-croissant, & on les couvroit après avoir mangé d'une espece de courte-pointe ou de matelas pour pouvoir coucher dessus & s'y reposer; ils ne connoissoient pas encore nos lits de repos, nos *duchesses*, nos chaises longues. A cela près, le luxe des seigneurs de la cour du grand Théodore & de ses fermiers méritoit bien la censure de saint Chrysostôme. On voyoit, dit-il, auprès de la *table* sur laquelle on mangeoit, un vase d'or que deux hommes pouvoient à peine remuer, & quantité de cruches d'or rangées avec symmétrie. Les laquais des convives étoient de jeunes gens, beaux, bienfaits, aussi richement vêtus que leur maîtres, & qui portoient de larges braies. Les musiciens, les joueurs de harpes & de flûtes amusoient les conviés pendant le repas. Il n'y avoit point à la vérité d'uniformité dans l'ordre des services, mais tous les mets étoient fort recherchés; quelques-uns commençoient par des oiseaux farcis de poisson haché, & d'autres donnoient un premier service tout différent. En fait de vins, on vouloit celui de l'île de Thasos, si renommé dans les auteurs grecs & latins. Le nombre des parasites étoit toujours considérable à la *table* des grands & des gens riches; mais les dames extrêmement parées en faisoient le principal ornement; c'est aussi leur luxe effréné que saint Chrysostôme censure le plus. « Leur faste, dit-» il, n'a point de bornes: le fard regne sur leurs pau-» pieres & sur tout leur visage; leurs jupes sont en-» trelacées de fils d'or, leurs colliers sont d'or, leurs » bracelets sont d'or; elles vont sur des chars tirés » par des mulets blancs dont les renes sont dorées, » avec des eunuques à leur suite, & grand nombre » de femmes & de filles de chambre ». Il est vrai

que ce train de dames chrétiennes reſpire exceſſivement la molleſſe. Mais quand ſaint Chryſoſtôme déclame avec feu contre leurs ſouliers noirs, luiſans, terminés en pointe, je ne ſai quels ſouliers plus modeſtes il vouloit qu'elles portaſſent. (*D. J.*)

TABLEAU, ſ. m. (*Peinture.*) repréſentation d'un ſujet que le peintre renferme dans une eſpace orné pour l'ordinaire d'un cadre ou bordure. Les grands *tableaux* ſont deſtinés pour les égliſes, ſallons, galeries & autres grands lieux; les *tableaux* moyens, qu'on nomme *tableaux de chevalet*, & les petits *tableaux* ſe mettent par-tout ailleurs.

La nature eſt repréſentée à nos yeux dans un beau *tableau*. Si notre eſprit n'y eſt pas trompé, nos ſens du-moins y ſont abuſés. La figure des objets, leur couleur & les reflets de la lumiere, les ombres, enfin tout ce que l'œil peut appercevoir ſe trouve dans un *tableau*, comme nous le voyons dans la nature. Elle ſe préſente dans un *tableau* ſous la même forme où nous la voyons réellement. Il ſemble même que l'œil ébloui par l'ouvrage d'un grand peintre croit quelquefois appercevoir du mouvement dans ſes figures.

L'induſtrie des hommes a trouvé quelques moyens de rendre les *tableaux* plus capables de faire beaucoup d'impreſſion ſur nous; on les vernit: on les renferme dans des bordures qui jettent un nouvel éclat ſur les couleurs, & qui ſemblent, en ſéparant les *tableaux* des objets voiſins, réunir mieux entr'elles les parties dont ils ſont compoſés, à-peu-près comme il paroît qu'une fenêtre raſſemble les différens objets qu'on voit par ſon ouverture.

Enfin quelques peintres des plus modernes ſe ſont aviſés de placer dans les compoſitions deſtinées à être vues de loin des parties de figures de ronde-boſſe qui entrent dans l'ordonnance, & qui ſont coloriées comme les autres figures peintes, entre leſquelles ils les mettent. On prétend que l'œil qui voit diſtinctement ces parties de ronde-boſſe ſaillir hors du *tableau* en ſoit plus aiſément ſéduit par les parties peintes, leſquelles ſont réellement plates, & que ces dernieres ſont ainſi plus facilement l'illuſion à nos yeux. Mais ceux qui ont vu la voûte de l'Annonciade de Gènes & celle de Jeſus à Rome, où l'on a fait entrer des figures en relief dans l'ordonnance, ne trouvent point que l'effet en ſoit bien merveilleux.

Les hommes qui n'ont pas l'intelligence de la méchanique de la peinture, ne ſont pas en état de décider de l'auteur d'un *tableau*, c'eſt aux gens de l'art qu'il faut s'en rapporter; cependant l'expérience nous enſeigne qu'il faut mettre bien des bornes à cette connoiſſance de diſcerner la main des grands maîtres dans les *tableaux* qu'on nous donne ſous leurs noms. En effet les experts ne ſont bien d'accord entr'eux que ſur ces *tableaux* célebres qui, pour parler ainſi, ont déja fait leur fortune, & dont tout le monde ſait l'hiſtoire. Quant aux *tableaux* dont l'état n'eſt pas déja certain en vertu d'une tradition conſtante & non-interrompue, il n'y a que les leurs & ceux de leurs amis qui doivent porter le nom ſous lequel ils paroiſſent dans le monde. Les *tableaux* des autres, & ſur-tout les *tableaux* des concitoyens, ſont des originaux douteux. On reproche à quelques-uns de ces *tableaux* de n'être que des copies, & à d'autres d'être des paſtiches. L'intérêt acheve de mettre de l'incertitude dans la déciſion de l'art, qui ne laiſſe pas de s'égarer, même quand il opere de bonne foi.

On ſait que pluſieurs peintres ſe ſont trompés ſur leurs propres ouvrages, & qu'ils ont pris quelquefois une copie pour l'original qu'eux-mêmes ils avoient peint. Vaſari raconte, comme témoin oculaire, que Jules Romain, après avoir fait la draperie dans un *tableau* que peignoit Raphaël, reconnut pour ſon original la copie qu'André del Sarte avoit faite de ce *tableau*.

Lorſqu'il s'agit du mérite des *tableaux*, le public n'eſt pas un juge auſſi compétent que lorſqu'il s'agit du mérite des poëmes. La perfection d'une partie des beautés d'un *tableau*, par exemple, la perfection du deſſein n'eſt bien ſenſible qu'aux peintres ou aux connoiſſeurs qui ont étudié la peinture autant que les artiſtes mêmes. Mais il ſeroit trop long de diſcuter quelles ſont les beautés d'un *tableau* dont le public eſt un juge non-recuſable, & quelles ſont les beautés d'un *tableau* qui ne ſauroient être appréciées à leur juſte valeur que par ceux qui ſavent les regles de la Peinture.

Ils exigent, par exemple, qu'on obſerve trois unités dans un *tableau*, par rapport au tems, à la vue & à l'eſpace, c'eſt-à-dire qu'on ne doit repréſenter d'un ſujet 1°. que ce qui peut s'être paſſé dans un ſeul moment; 2°. ce qui peut facilement être embraſſé par une ſeule vue; 3°. ce qui eſt renfermé dans l'eſpace que le *tableau* paroît comprendre.

Ils preſcrivent auſſi des regles pour les *tableaux* allégoriques, mais nous penſons que les allégories, toujours pénibles & ſouvent froides dans les ouvrages, ont le même caractere dans les *tableaux*. Les rapports ne ſe préſentent pas tous de ſuite, il faut les chercher, il en coute pour les ſaiſir, & l'on eſt rarement dédommagé de ſa peine. La peinture eſt faite pour plaire à l'eſprit par les yeux, & les *tableaux* allégoriques ne plaiſent aux yeux que par l'eſprit qui en devine l'énigme. (*D. J.*)

Maniere d'ôter les tableaux de deſſus leur vieille toile; de les remettre ſur de neuve, & de raccommoder les endroits enlevés ou gâtés. Il faut commencer par ôter le *tableau* de ſon cadre, & l'attacher enſuite ſur une table extrémement unie, le côté de la peinture en-deſſus, en prenant bien garde qu'il ſoit tendu, & ne faſſe aucuns plis. Après cette préparation, vous donnerez ſur tout votre *tableau* une couche de colle-forte, ſur laquelle vous appliquerez à-meſure des feuilles de grand papier blanc, le plus fort que vous pourrez trouver; & vous aurez ſoin avec une molette à broyer les couleurs, de bien preſſer, & étendre votre papier, afin qu'il ne faſſe aucun pli, & qu'il s'attache bien également par-tout à la peinture. Laiſſez ſecher le tout, après quoi vous déclouerez le *tableau*, & le retournerez, la peinture en-deſſous & la toile en-deſſus, ſans l'attacher; pour lors vous aurez une éponge, que vous mouillerez dans de l'eau tiede, & avec laquelle vous imbiberez petit-à-petit toute la toile, eſſayant de tems-en-tems ſur les bords, ſi la toile ne commence pas à s'enlever & à quitter la peinture. Alors vous la détacherez avec ſoin tout le long d'un des côtés du *tableau*, & replierez ce qui ſera détaché, comme pour le rouler, parce qu'enſuite en pouſſant doucement avec les deux mains, toute la toile ſe détachera en roulant. Cela fait avec votre éponge & de l'eau, vous laverez bien le derriere de la peinture, juſqu'à ce que toute l'ancienne colle, ou à-peu-près, en ſoit enlevée: vous obſerverez dans cette opération que votre éponge ne ſoit jamais trop remplie d'eau, parce qu'il pourroit en couler par-deſſous la peinture, qui détacheroit la colle qui tient le papier que vous avez mis d'abord.

Tout cela fait avec ſoin, vous donnerez une couche de votre colle, ou de l'aprêt ordinaire dont on ſe ſert pour apprêter les toiles ſur leſquelles on peint, ſur l'envers de votre peinture ainſi bien nettoyée, & ſur le champ vous y étendrez une toile neuve, que vous aurez eu ſoin de laiſſer plus grande qu'il ne faut, afin de pouvoir la clouer par les bords, pour l'étendre de façon qu'elle ne faſſe aucun pli, après quoi avec votre molette vous preſſerez légerement en frottant pour faire prendre la toile également par-

tout, & vous laiſſerez ſécher ; enſuite vous donnerez par-deſſus la toile une ſeconde couche de colle par partie & petit-à-petit, ayant ſoin, à-meſure que vous coucherez une partie, de la frotter & étendre avec votre molette, pour faire entrer la colle dans la toile, & même dans la peinture, & pour écraſer les fils de la toile ; le tableau étant bien ſec, vous le détacherez de deſſus la table, & le reclouerez ſur ſon cadre ; après quoi avec une éponge & de l'eau tiede vous imbiberez bien tous vos papiers pour les ôter ; après qu'ils ſeront ôtés vous laverez bien pour enlever toute la colle & nettoyer toute la peinture ; enſuite vous donnerez ſur le *tableau* une couche d'huile de noix toute pure, & le laiſſerez ſecher pour mettre enſuite le blanc d'œuf.

Remarques. Lorſque les *tableaux* que l'on veut changer de toile ſe trouvent écaillés, crevaſſés ou avoir des empoules, il faut avoir ſoin ſur les endroits défectueux de coller deux feuilles de papier l'une ſur l'autre pour ſoutenir ces endroits, & les empêcher de ſe fendre davantage, ou de ſe déchirer dans l'opération, & après avoir remis la toile neuve on rajuſtera ces défauts de la maniere ſuivante. Ceux que l'on change de toile ſe trouvent raccommodés par l'opération même ; mais ſi la toile eſt bonne, & que l'on ne veuille pas la changer, on fait ce qui ſuit.

Il faut avec un pinceau mettre de la colle-forte tiede ſur les ampoules, enſuite percer de petits trous avec une épingle dans leſdites ampoules, & tâcher que la colle les pénetre de façon à paſſer deſſous. Il faut après cela eſſuyer légerement ladite colle, & avec un autre pinceau paſſer ſur les ampoules ſeulement un peu d'huile de lin ; après quoi on aura un fer chaud, ſur lequel on paſſera une éponge ou un linge mouillé, juſqu'à ce qu'il ne frémiſſe plus (crainte qu'il ne fût trop chaud), & alors on pouſſera ledit fer ſur les ampoules, ce qui les ratachera à la toile, & les ôtera tout-à-fait.

Il faut cependant remarquer qu'après avoir ôté ces ampoules, il eſt néceſſaire de mettre par-derriere une ſeconde toile pour maintenir l'ancienne, & empêcher que les ampoules ne viennent à ſe former de nouveau ; en voici la maniere.

Il faut mettre d'abord ſur l'ancienne toile une couche de colle-forte tout le long des bords le long du cadre, & rien dans le milieu, après quoi on appliquera la ſeconde toile qu'on fera prendre, en paſſant la molette légerement deſſus ; on clouera enſuite le *tableau* ſur la table, & on couchera de la colle par parties, que l'on preſſera & étendra avec la molette, comme pour changer les *tableaux* de toile.

Pour raccommoder les crevaſſes & les endroits écaillés tant aux tableaux changés de toile qu'aux autres. Il faut prendre de la terre glaiſe en poudre & de la terre d'ombre, délayer enſuite ces deux matieres avec de l'huile de noix, de façon qu'elles forment comme une pâte ; on y ajoûte ſi l'on veut un peu d'huile graſſe pour faire ſecher plus vîte ; on prend enſuite de cette pâte avec le couteau à mêler les couleurs, & on l'inſinue dans les crevaſſes & dans les endroits écaillés, eſſuyant bien ce qui peut s'attacher ſur les bords & hors des trous : cette pâte étant bien ſeche, on donne ſur tout le *tableau* une couche d'huile de noix bien pure, & lorſqu'elle eſt ſeche, on fait ſur la palette les teintes des couleurs juſtes aux endroits où ſe trouvent les crevaſſes, & on les applique avec le couteau ou avec le pinceau.

Pour faire revivre les couleurs des tableaux, ôter tout le noir, & les rendre comme neufs. Il faut mettre par-derriere la toile une couche de la compoſition ſuivante.

Prenez deux livres de graiſſe de rognon de bœuf, deux livres d'huile de noix, une livre de céruſe broyée à l'huile de noix, une demi-livre de terre jaune, auſſi à l'huile de noix, une once : faites fondre votre graiſſe dans un pot, & lorſqu'elle ſera tout-à-fait fondue, mêlez-y l'huile de noix, enſuite la céruſe & la terre jaune, vous remuerez enſuite le tout avec un bâton pour faire mêler toutes les drogues ; vous employerez cette compoſition tiede.

Pour les tableaux ſur cuivre. Prenez du maſtic fait avec de la terre glaiſe & la terre d'ombre délayée à l'huile de noix, rempliſſez-en les endroits écaillés, après quoi vous prendrez du ſublimé corroſif, que vous ferez diſſoudre dans une quantité ſuffiſante d'eau, vous l'appliquerez deſſus, & le laiſſerez ſecher ; au bout de quelques heures vous laverez bien avec de l'eau pure ; & s'il n'eſt pas encore bien dégraiſſé, vous recommencerez ; on peut auſſi ſe ſervir de cette eau de ſublimé ſur les tableaux ſur bois & ſur toile.

Pour ôter le vieux vernis des tableaux, il ſuffit de les frotter avec le bout des doigts, & les eſſuyer enſuite avec un linge mouillé.

TABLEAU EN PERSPECTIVE, c'eſt une ſurface plane, que l'on ſuppoſe tranſparente & perpendiculaire à l'horiſon. *Voyez* PERSPECTIVE.

On imagine toujours ce *tableau* placé à une certaine diſtance entre l'œil & l'objet : on y repréſente l'objet par le moyen des rayons viſuels qui viennent de chacun des points de l'objet à l'œil en paſſant à-travers le tableau. *Voyez* PERSPECTIVE. *Chambers.*

TABLEAU VOTIF, (*Antiq. rom.*) *tabula votiva* ; c'étoit la coutume chez les Romains pour ceux qui ſe ſauvoient d'un naufrage, de repréſenter dans un *tableau* tous leurs malheurs. Les uns ſe ſervoient de ce *tableau* pour toucher de compaſſion ceux qu'ils rencontroient dans leur chemin, & pour réparer par leurs charités les pertes que la mer leur avoit cauſées. Juvenal nous l'apprend.

Fractura nate naufragus aſſem
Dum rogat, & picta ſe tempeſtate tuetur.

« Pendant que celui qui a fait naufrage me demande » de la charité, & qu'il tâche de ſe procurer quelques » ſecours en faiſant voir le triſte *tableau* de ſon infor» tune ». Pour cet effet, ils pendoient ce *tableau* à leur cou, & ils en expliquoient le ſujet par des chanſons accommodées à leur miſere, à-peu-près comme nos pelerins font aujourd'hui. Perſe dit plaiſamment à ce ſujet :

Cantet ſi naufragus, aſſem
Protulerim ? Cantas cum fracta te in trabe pictum
Ex humero portes. Sat. 1.

« Donnerois-je l'aumône à un homme qui chante, » après que les vents ont mis ſon vaiſſeau en pieces ? » Ne chantes-tu pas toi-même dans le même tems que » ce *tableau* qui eſt à ton col, te repréſente parmi les » débris de ton naufrage ?

Les autres alloient conſacrer ce même *tableau* dans le temple du dieu auquel ils s'étoient adreſſés dans le péril, & au ſecours duquel ils croyoient devoir leur ſalut.

Cette coutume paſſa plus avant, les avocats voulurent s'en ſervir dans le barreau, pour toucher les juges par la vue de la miſere de leurs parties & de la dureté de leurs ennemis. « Je n'approuverai pas, » dit Quintilien, *l. VI. c. j.* ce que l'on faiſoit autre» fois, & ce que j'ai vu pratiquer moi-même lorſque » l'on mettoit au-deſſus de Jupiter, un *tableau* pour » toucher les juges par l'énormité de l'action qu'on y » avoit dépeinte ».

Ce n'eſt pas encore tout, ceux qui étoient guéris de quelque maladie alloient conſacrer un *tableau* dans le temple du dieu qui les avoit ſecourus, & c'eſt ce que nous fait entendre ce paſſage de Tibulle. *Eleg. I. livre I.*

Nunc, dea, nunc ſucurre mihi, nam poſſe mederi
Picta docet templis multa tabella tuis.

« Déeſſe, ſecourez-moi maintenant ; car tant de *ta-* » *bleaux* qui ſont dans vos temples, témoignent bien » que vous avez le pouvoir de guérir ».

C'eſt ſur cela que les premiers chrétiens, lorſqu'ils relevoient de maladie, offroient au ſaint dont ils avoient éprouvé le ſecours, quelques pieces d'or ou d'argent, ſur leſquelles étoit gravée la partie qui avoit été malade. Et cette même coutume dure encore aujourd'hui, car on voit des gens qui après être relevés de maladie, ſe font peindre eux-mêmes dans le triſte état où ils étoient, & qu'ils dédient ce *tableau* au ſaint par l'interceſſion duquel ils ont obtenu leur guériſon.

Récapitulons en deux mots les ſujets des *tableaux votifs*. Ceux qui s'étoient ſauvés du naufrage, faiſoient repréſenter leur avanture ſur un *tableau* qu'ils conſacroient dans le temple du dieu à qui ils croyoient devoir leur ſalut ; ou bien ils le portoient pendu à leur col, pour attirer la compaſſion & les charités du public. Les avocats employoient auſſi quelquefois ce moyen pour toucher les juges, en expoſant aux yeux la miſere de leurs parties, & la cruauté de leurs ennemis. Enfin ceux qui relevoient de quelque fâcheuſe maladie, conſacroient ſouvent un *tableau* au dieu à qui ils attribuoient leur guériſon.

Comme Diagoras étoit dans un temple de Neptune, on lui montra pluſieurs *tableaux*, monument de reconnoiſſance offerts par des perſonnes échappées du naufrage. Douterez-vous après cela, lui diſoit-on, de l'heureuſe puiſſance de ce dieu ? Je ne vois point, reprit-il, les *tableaux* de ceux qui ont péri malgré toutes leurs promeſſes. Autre réflexion.

Tant de *tableaux votifs* de voyageurs échappés au naufrage, devoient défigurer étrangement les autels de Neptune ; mais de telles inſtitutions étoient néceſſaires pour maintenir les hommes ſous la puiſſance des divinités. Horace ſe moquoit de ce que lui dit Egnatia, que l'encens brûloit & fumoit de lui-même ſur une pierre ſacrée ; mais ce prétendu miracle en impoſoit utilement aux imaginations foibles de la populace. (*D. J.*)

TABLEAU, (*Littérat.*) ce ſont des deſcriptions de paſſions, d'événemens, de phénomenes naturels qu'un orateur ou un poëte répand dans ſa compoſition, où leur effet eſt d'amuſer, ou d'étonner, ou de toucher, ou d'effrayer, ou d'imiter, *&c.*

Tacite fait quelquefois un grand *tableau* en quelques mots ; Boſſuet eſt plein de ce genre de beautés ; il y a des *tableaux* dans Racine & dans Voltaire ; on en trouve même dans Corneille. Sans l'art de faire des *tableaux* de toutes ſortes de caracteres, il ne faut pas tenter un poëme épique ; ce talent eſſentiel dans tout genre d'éloquence & de poéſie, eſt indiſpenſable encore dans l'épique.

TABLEAU, (*Marine.*) partie la plus haute d'une flûte ſous le couronnement, où l'on met ordinairement le nom du vaiſſeau. On l'appelle *miroir* dans les autres bâtimens. *Voyez* MIROIR.

TABLEAU, (*Commerce.*) ſe dit d'un cadre qui contient une liſte imprimée des noms de pluſieurs ou de toutes perſonnes d'un même corps, communauté, métier ou profeſſion par ordre de date & de réception, ou ſelon qu'elles ont paſſé dans les charges.

Ces *tableaux* ſe mettent ordinairement dans les chambres ou bureaux de ces corps ou communautés, & quelquefois dans les greffes des juriſdictions des villes, comme on en voit au châtelet de Paris, où ſont inſcrits les maîtres jurés maçons, charpentiers, greffiers de l'écritoire, écrivains vérificateurs des écritures, *&c.*

On dit qu'on parvient aux charges d'un corps ou communauté par *ordre de tableau*, lorſque ce n'eſt pas par le choix du magiſtrat, ou par l'élection des maîtres, mais ſelon la date de ſa réception qu'on devient garde, juré, ou eſgard. *Voyez* GARDE, JURÉ, ESGARD.

TABLEAU MOUVANT, eſt un *tableau* dans lequel ſont inſcrits dans les bureaux des communautés les noms de tous ceux qui ont été gardes ou jurés. On l'appelle *tableau mouvant*, parce que chacun de ces noms eſt écrit ſéparement ſur une petite carte large d'un pouce, inſérée dans le *tableau* ; à meſure qu'il meurt quelqu'un de ceux qui ſont ainſi inſcrits, le concierge a ſoin de tirer de ſa place le nom du défunt, & de la remplir auſſi-tôt du nom de celui qui ſuit, en faiſant remonter tous les autres juſqu'au dernier, enſorte que les places d'en-bas qui demeurent vacantes ſoient deſtinées pour les premiers gardes ou jurés qu'on élira. *Diction. de Commerce.*

TABLEAU, on donne auſſi ce nom à certaines pancartes, où en conſéquence des ordonnances ou par ordre de juſtice, on inſcrit les choſes que l'on veut rendre publiques. Ces *tableaux*, lorſque les affaires concernent le commerce, ſe dépoſent dans les greffes des juriſdictions conſulaires, où il y en a, ſinon dans ceux des hôtels-de-ville des juges royaux ou des juges des ſeigneurs. Selon l'ordonnance de 1673, l'extrait des ſociétés entre négocians, & la déclaration de ceux qui ſont venus au bénéfice de ceſſion, doivent être inſérées dans ces *tableaux* publics. *Voyez* CESSION. *Id. ibid.*

TABLEAU DE BAIE, (*Archit.*) c'eſt dans la baie d'une porte ou d'une fenêtre, la partie de l'épaiſſeur du mur qui paroît au-dehors depuis la feuillure, & qui eſt ordinairement d'équerre avec le parement.

On nommme auſſi *tableau* le côté d'un piédroit ou d'un jambage d'arcade ſans fermeture. (*D. J.*)

TABLEAU, (*Courroyer.*) c'eſt un morceau de cuir fort dont la figure eſt quarrée. (*D. J.*)

TABLEAU, (*Jardinage.*) ſe dit d'une piece de parterre qui occupe tout le terrein en face d'un bâtiment ; ainſi l'on dit un parterre d'un ſeul *tableau*. On pourroit encore nommer un parterre qui ſe répete en deux pieces paralelles, un *parterre* ſéparé en deux *tableaux*.

TABLÉE, ſ. f. (*Tonder. de draps.*) ce terme ſe dit de l'étoffe qui eſt attachée avec des crochets ſur la table à tondre, lorſque cette partie de l'étoffe a été entierement tondue. Chaque *tablée* porte ordinairement un tiers d'étoffe de long. (*D. J.*)

TABLER, v. n. (*Trictrac.*) c'eſt la même choſe que caſer ou diſpoſer ſes dames convenablement pour le gain de la partie. *Voyez* TRICTRAC.

TABLETTE, ſ. f. (*Archit.*) pierre débitée de peu d'épaiſſeur pour couvrir un mur de terraſſe, un bord de réſervoir ou de baſſin. Toutes les *tablettes* ſe font de pierre dure.

On donne auſſi le nom de *tablette* à une banquette.

Tablette d'appui, *tablette* qui couvre l'appui d'une croiſée, d'un balcon, *&c.*

Tablette de bibliotheque, aſſemblage de pluſieurs ais traverſans, ſoutenus de montans, rangés avec ordre & ſymmétrie, & eſpacés les uns des autres à certaine diſtance, pour porter des livres dans une bibliotheque. Ces ſortes de *tablettes* ſont quelquefois décorées d'architecture compoſée de montans, pilaſtres, conſoles, corniches, *&c.* On les appelle auſſi *armoires*.

Tablette de cheminée, c'eſt une planche de bois ou une tranche de marbre profilée d'une moulure ronde, poſée ſur le chambranle, au-bas d'un attique de cheminée.

Tablette de jambe étriere, c'eſt la derniere pierre qui couronne une jambe étriere, & qui porte quelque moulure en ſaillie ſous un ou deux poitrails. On la nomme

nomme *impoſte* ou *couſſinet*, quand elle reçoit une ou deux retombées d'arcade. *Daviler.* (*D. J.*)

TABLETTE LA (*Fortification.*) c'eſt dans la fortification le revêtement du parapet au-deſſus du cordon. (*q*)

TABLETTE, (*uſtencile d'ouvriers.*) la *tablette* du boulanger eſt un ais ſur lequel il met le pain dans ſa boutique.

La *tablette* du chandelier eſt une eſpece de petite table ſur laquelle il poſe le moule dont il ſe ſert pour faire de la chandelle. (*D. J.*)

La *tablette* de la preſſe d'imprimerie eſt faite de deux planches de chêne, chacune environ de deux piés de long ſur quatre pouces de large & ſeize à dix-huit lignes d'épaiſſeur, jointes l'une contre l'autre; elles ſont arrêtées par les deux extrémités (au moyen de deux eſpeces de chevilles de bois quarrés, qui vont néanmoins un peu en diminuant d'une extrémité à l'autre; leur longueur eſt de cinq à ſix pouces ſur quatre pouces de diametre; elles ſervent, & on les appelle auſſi *clé de la tablette*), parce qu'elles entrent avec elles dans des mortaiſes priſes dans l'épaiſſeur & dans le dedans de chaque jumelle: ces deux planches ſont cependant entaillées quarrément dans leur milieu, pour donner paſſage à la boëte qu'elles entourent dans ſa circonférence, & maintiennent dans un état fixe & ſtable, ainſi que la platine liée aux quatre coins de cette même boëte. *Voyez* BOETE, PLATINE. *Voyez les Planches de l'Imprimerie.*

TABLETTE EN CIRE, (*Littérat.*) en latin *tabula cerâ linita* ou *illita*; on appelle *tablettes* de cire des feuillets ou planches minces enduites de cire, ſur leſquelles on a longtems écrit, à l'exemple des Romains, avec une eſpece de ſtile ou de poinçon de métal. Ces ſortes de *tablettes* étoient communément enduites de cire noire, & quelquefois de cire verte, pour l'agrément de la vue. On en faiſoit un grand nombre de portatives de différentes grandeurs & largeurs, qu'on renfermoit dans un étui fait exprès, ou dans un coffre, ou même dans un ſac.

Toutes ces ſortes de *tablettes* ne ſont pas encore perdues; on en conſerve à Paris dans la bibliotheque du roi, dans celle qui étoit au college des Jéſuites, dans celle des Carmes déchaux, dans celle de Saint-Germain des prés & de Saint-Victor; on voit encore des *tablettes* en cire à Florence & à Genève.

Les *tablettes* en cire de la bibliotheque du roi ſont dans un maroquin rouge doré, & y ſont conſervées apparemment depuis long-tems, puiſque le porte-feuille a déja été coté trois fois, premierement 1272, enſuite 5653, & enfin 8727 *B*. Ce porte-feuille a huit *tablettes*, toutes enduites de cire noire des deux côtés, excepté une qui ne l'eſt que d'un côté, & qui eſt vraiſſemblablement la derniere du livre. Toutes ces petites planches ſont détachées & ſans numero. On y diſtingue cependant le *folio recto* d'avec le *folio verſo*, par le moyen de la dorure qui eſt ſeulement du côté extérieur qu'on regardoit comme celui de la tranche.

Les huit tables dont nous parlons, contiennent les dépenſes d'un maître d'hôtel; mais elles ſont aſſez difficiles à déchiffrer, à cauſe de la pouſſiere qui couvre la plûpart des mots. Il y a des articles *pro coquinâ*, *pro pullis*, *pro avenâ*: des articles pour les bains, *ad balnea*; tout y eſt ſpécifié en latin; les ſommes ſont toujours cottées en chiffres romains; les jours que ſe ſont faites les dépenſes, y ſont marqués; enſorte qu'on s'apperçoit qu'il n'y a dans chaque *tablette* ou feuillet que la dépenſe de quatre ou cinq jours: ce qui fait que tous les huit enſemble ne renferment que la dépenſe d'un mois ou environ. L'écrivain n'y nomme jamais le lieu où s'eſt faite la dépenſe, non plus que l'année; mais par la reſſemblance pour la grandeur des formes & pour le caractere de l'écriture avec d'autres *tablettes*, on peut conclure que ces tables de cire ſont de la fin du regne de Philippe le hardi. Dans le haut d'une des pages ſe lit diſtinctement *die lunæ*, *in feſto omnium ſanctorum*: ce qui ſuffit pour déſigner l'an 1283, auquel la touſſaint tomba effectivement un lundi; il y a des pages entieres qui paroiſſent avoir été effacées en les préſentant au feu.

Les *tablettes en cire* qui étoient au college des Jéſuites, forment, comme celles de la bibliotheque du roi, ſept ou huit planches dont l'écriture eſt la même que celle des *tablettes* dont je vais bientôt parler. Ce ſont des comptes de dépenſes, autres que pour la bouche, mais toujours pour le roi ou pour la cour. L'année y eſt marquée ſimplement par *anno LXXXIII.* ce qui veut dire, ſelon les apparences, l'an 1283; le comptable fait ſouvent des payemens à un *Marcellus*, lequel ſe trouve nommé fréquemment dans celles que les Carmes conſervent, & qui ſont certainement de l'année 1284.

Les *tablettes* écrites en cire, les moins mal conſervées, & les plus dignes de l'attention des hiſtoriens par rapport au regne de Philippe le hardi, ſont celles qui ſont renfermées avec les manuſcrits de la bibliotheque des Carmes déchaux de Paris. Elles conſiſtent en 12 planches, dont il y en a deux qui contiennent la recette des deniers du roi, & dix autres qui contiennent la dépenſe. Lorſqu'on a lu les quatre pages de la recette, & qu'on veut lire les vingt pages de la dépenſe, il eſt bon de retourner les planches du haut en bas.

Les *tablettes* de Saint-Germain des prés ſont fort gâtées; dans les 16 pages qui les compoſent, & dont les feuillets ſont ſéparés, ſans avoir jamais été chiffrés, on apperçoit ſeulement qu'il y a des dépenſes pour les achats de faucons, pour des meſſagers chargés d'aller préſenter des cerfs à tels ou telles perſonnes; & d'autres meſſagers qui acheterent des drogues à Orléans pour l'impératrice de Conſtantinople qui étoit malade.

Le docteur Antoine Cocchi Muchellani a publié une notice imprimée des *tablettes* de Florence. Elles contiennent les voyages d'été du roi Philippe le bel en 1301; & les *tablettes* de Saint-Victor, dont nous parlerons bientôt, contiennent les voyages d'hiver de la même année. Elles ont été écrites par le même officier qui a rédigé les précédentes, & n'en ſont, à ce qu'on dit, qu'une continuation.

M. Cocchi a fait remarquer en général que dans ces *tablettes*, à chaque jour du voyage, il y a la dépenſe de la cour en ſix articles, ſavoir pour le pain, le vin, la cire, la cuiſine, l'avoine & la chambre, & qu'après une traite d'un mois ou environ, le comptable donne l'état du payement des gages des officiers, puis des chevaliers & des valets pendant cet intervalle. Après cela, il continue les différentes ſtations du voyage; & afin qu'on pût juger de l'utilité de ces *tablettes*, il rapporte les noms des officiers, chevaliers & valets qui furent payés, *&c.* M. Cocchi finit par quelques réflexions ſur l'uſage où l'on étoit alors d'uſer d'eau roſe & de grenade après le repas, & cela à l'occaſion de quelque dépenſe de cette nature.

Les *tablettes* de Saint-Victor ont été écrites par le même officier qui a rédigé les précédentes, & n'en ſont qu'une continuation; elles renferment 26 pages.

Les *tablettes* que la ville de Genève poſſede, ſont des planches fort minces de la grandeur d'un *in-folio*, enduites de cire noire. Elles contiennent la dépenſe journaliere de Philippe le bel durant ſix mois, & la ſuite de celle de Saint-Germain des prés, ce qui forme onze pages. Les ſavans de Genève ont pris la peine de les déchiffrer, & d'en publier la notice dans la bibliotheque raiſonnée, *tome XXVIII.* Ils en ont

auſſi communiqué une copie très-exactement figurée à M. Schoeflin, membre de l'académie des Inſcript. de Paris.

Ces *tablettes* poſtérieures à celles de Saint-Victor de 6 ou 7 ans, comprennent les articles des ſommes payées à ceux qui apportoient des préſens au roi, des aumônes diſtribuées dans les lieux de ſon paſſage aux pauvres, à des religieux ou religieuſes, à des gens qui venoient de tous côtés pour être guéris de ce qu'ils appelloient *morbus regis* (des écrouelles), de la dépenſe pour les funérailles des officiers qui mouroient ſur la route, des ſommes données à l'abbaye de S. Denis pour des anniverſaires, aux hôpitaux des lieux par où la cour paſſoit, à certains officiers, lorſque cela étoit d'uſage, outre leurs gages, pour l'achat de chevaux en place de ceux qui mouroient : d'autres ſommes pour les offrandes que le roi & les princes, ou la reine, faiſoient aux égliſes qu'ils viſitoient : pour celles qu'ils employoient aux jeux : les ſommes à quoi étoient évaluées les dixmes, ſoit du pain ſeul, ſoit du pain & du vin que le roi s'obligeoit de payer à quelques monaſteres voiſins des lieux où il s'arrêtoit pour les repas, ſuivant d'anciennes conceſſions : le payement des gages des nouveaux chevaliers, à meſure que le roi en créoit dans ſes voyages, & le coût du cheval, ou au-moins du frein doré dont il leur faiſoit préſent. En général les *tablettes* de Genève paroiſſent très-inſtructives, & il ſeroit à ſouhaiter qu'on en eût conſervé beaucoup d'autres de ce genre.

On peut tirer pluſieurs utilités de ces ſortes de *tablettes*, par rapport à d'anciens uſages de la cour, du prince, ou de la nation, comme auſſi pour la vérification de certaines époques, ſur leſquelles on n'a pas de monumens plus certains. On y trouve avec plaiſir le prix de diverſes choſes de ce tems-là; par exemple, dans les *tablettes en cire* de Genève on voit que le cheval de ſomme & le rouſſin étoient payés 8 liv. le palfroi 10 liv. le cheval de trait ſimplement appellé *equus*, 12, 14 & 16 liv. un grand cheval (ſans doute de bataille) fut payé 32 liv. Le ſieur de Trie pour avoir employé 24 jours en ſon voyage d'Angleterre, demanda 150 liv. mais pour ſon palfroi & deux rouſſins qui étoient morts, il requit 120 livres : ce qui faiſoit alors une ſomme fort conſidérable. On accorde à un valet du roi 2 ſols 6 deniers pour ſes gages par jour, & au cuiſinier le double : ce qui eſt fort cher, ſi l'on évalue l'argent d'alors à celui de nos jours.

L'article des aumônes de nos rois forme dans les *tablettes* de Geneve plus de trois grandes pages *in-fol.* parce qu'on y marquoit le nom, la qualité & le pays des perſonnes auxquelles elles ſe faiſoient. Mais ce qui mérite d'être obſervé dans ce détail, c'eſt qu'on y apprend que les malades qui étoient alors affligés des écrouelles, venoient trouver le roi de toutes les provinces du royaume, & même d'Eſpagne & d'Italie.

Il n'eſt pas à préſumer que ces gens accouruſſent de ſi loin, ſeulement pour avoir 20 ou 30 ſols qu'on leur donnoit en aumône, mais apparemment parce que Philippe le hel les touchoit, quelque jour que ce fût, & ſans ſe faire attendre. *Voyez* ECROUELLES.

Remarquons encore qu'on qualifioit du titre d'aumône, *per elemoſynam*, tout ce qui ſe donnoit gratuitement. En vertu de cet uſage, l'écrivain de ces mêmes *tablettes* marque au jeudi 29 Novembre 1308, que ce jour-là, le roi étant à Fontainebleau, Pierre de Condé, clerc de ſa chapelle, reçut huit livres, *per elemoſynam*.

Le pere Alexandre, dominicain, voulant établir que la tradition des Provençaux ſur la poſſeſſion du corps de la Magdelaine eſt très-ancienne, ſe ſert d'une inſcription écrite ſur une petite *tablette* enduite de cire, & pour donner du poids à cette inſcription, il dit qu'elle eſt du v^e^. ſiecle de Jeſus-Chriſt, parce qu'on n'a point écrit ſur la cire depuis ce ſiecle-là. M. l'abbé Lebeuf, dans un mémoire ſur cette matiere, inſéré dans le recueil de l'académie des Belles-Lettres, & dont nous venons de profiter, prouve invinciblement contre le dominicain, que l'uſage d'écrire ſur des *tablettes de cire*, loin d'avoir ceſſé avec le v. ſiecle, a été pratiqué plus ou moins dans tous les ſiecles ſuivans, & même dans le dernier ſiecle.

L'abbé Chatelain de Notre-Dame de Paris témoigne qu'en 1692 les *tables* du chœur de S. Martin de Savigny, au diocèſe de Lyon, qui eſt une maiſon d'anciens religieux de Clugny, étoient de cire verte, & qu'on écrivoit deſſus avec un ſtilet d'argent. La même choſe eſt atteſtée pour la fin du même ſiecle, à l'égard de la cathédrale de Rouen, par le ſieur le Brun des Marettes, auteur du voyage liturgique compoſé alors, & imprimé en 1718, à la réſerve qu'on écrivoit le nom des officiers qu'avec un ſimple poinçon. Peut-être que cet uſage ne ſubſiſte plus aujourd'hui à Rouen; mais il y étoit encore en vigueur en 1722; car M. le Beuf y vit alors les officiers de la ſemaine courante *in tabulis* ſur de la cire. Les Romains s'en ſervoient à d'autres uſages, & preſque toujours pour les lettres qu'ils écrivoient à table, ſouvent entre les deux ſervices, au ſénat, au théatre, en voyage dans leurs litieres, *&c.* Ils nommoient ces petites planches ou *tablettes* enduites de cire, *codicillos*. Cicéron les employoit volontiers pour ſes billets à Atticus. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TABLETTES, (*Hiſt. ancien. & mod.*) les *tablettes* que nous employons pour écrire, ſont une eſpece de petit livre qui a quelques feuilles d'ivoire, de papier, de parchemin préparé, ſur leſquelles on écrit avec une touche, ou un crayon, les choſes dont on veut ſe ſouvenir.

Les *tablettes* des Romains étoient preſque comme les nôtres, excepté que les feuillets étoient de bois, dont elles eurent le nom de *tabellæ*, c'eſt-à-dire, *parvæ tabulæ*; elles contenoient deux, trois, ou cinq feuillets; & ſelon le nombre de ces feuillets, elles étoient appellées *diptycha*, à deux feuillets; *triptycha*, à trois feuillets; *penteptycha*, à cinq feuillets celles qui avoient un plus grand nombre de feuillets, ſe nommoient *polyptycha*, d'où nous avons fait *pulletica*, des poulets, terme dont on ſe ſert encore pour dire des lettres de galanterie, des lettres d'amour. Les anciens écrivoient ordinairement les lettres d'amour ſur des *tablettes*, & la perſonne à qui on avoit écrit la lettre amoureuſe, faiſoit réponſe ſur les mêmes *tablettes*, qu'elle renvoyoit, comme nous l'apprenons de Catulle, *ode* 43. (*D. J.*)

Maniere de faire les tablettes *blanches pour écrire avec un poinçon de cuivre.* Prenez du gypſe criblé & paſſé par le tamis; détrempez-le avec de la colle de cerf, ou autre, & en donnez une couche ſur les feuilles de parchemin; quand elle ſera ſeche, vous la raclerez pour la rendre unie & polie; puis vous donnerez encore une couche comme deſſus, & raclerez une ſeconde fois, après quoi, avec de la céruſe bien broyée & tamiſée, détrempée dans l'huile de la graine de lin cuite, vous oindrez leſdites *tablettes*, & les laiſſerez ſécher à l'ombre pendant cinq ou ſix jours; cela fait, avec un drap ou linge un peu mouillé, vous les frotterez & unirez; cela fait, lorſqu'elles auront encore ſeché dix-huit ou vingt jours, elles ſeront faites.

TABLETTES *de bibliotheque*, (*Antiq. rom.*) les latins appelloient *pegmata*, ou *platei*, les *tablettes* des bibliotheques, ſur leſquelles on plaçoit les livres.

Ciceron écrit à Atticus, *ep. 8. l. IV.* en lui parlant de ſa bibliotheque : la diſpoſition des *tablettes* eſt très-agréable, *nihil venuſtius quam illa tua pegmata.* On avoit coutume de ranger dans un même lieu

tous les ouvrages d'un auteur, avec ſon portrait. Quand au terme *platei*, Juvenal s'en eſt ſervi dans la ſeconde ſatyre, *vers 7.* où il ſe moque de ceux qui veulent paroître ſavans, par la beauté & la grandeur d'une bibliotheque : car, dit-il, entre eux, celui-là paſſe pour le plus ſavant, dont la bibliotheque eſt ornée d'un plus grand nombre de figures d'Ariſtote & de Pittacus.

Nam perfectiſſimus horum eſt
Si quis Ariſtotelem ſimilem, vel Pittacon emit,
Et jubet archetypos plateum *ſervare cleanthas.*

(*D. J.*)

TABLETTE, ſ. f. *ouvrage de Tablettier*, petit meuble proprement travaillé, compoſé de deux ou pluſieurs planches d'un bois léger & précieux, qui ſert d'ornement dans les ruelles, ou dans les cabinets, particulierement des dames, & ſur lequel elles mettent des livres d'uſage journalier, des porcelaines, & des bijoux de toutes ſortes. C'eſt de ces eſpeces de *tablettes* qu'une communauté des arts & métiers de Paris a tiré ſon nom. (*D. J.*)

TABLETTE, (*Pharm.*) médicament interne, ſec, de différentes figures, compoſé de différentes matieres, qui, à l'aide du ſucre diſſout & cuit, prend une forme ſolide & caſſante : on voit par-là en quoi il differe du trochiſque.

La matiere eſt ou *excipiende* ou *excipiente*.

L'*excipiende* eſt preſque tout ce qui entre dans l'électuaire, tant les excipiens, que les excipiendes.

L'*excipiente* eſt toujours le meilleur ſucre diſſous, dans une liqueur appropriée, aqueuſe, & cuit à conſiſtence convenable.

Le choix demande quelques particularités.

Il faut que le remede dont il s'agit, ſoit ſolide & caſſant, cohérent ſans être viſqueux, qu'il ſe fonde aiſément dans la bouche, & qu'il ne ſoit pas déſagréable à prendre.

Ainſi on ne doit guere y faire entrer les gommes, les extraits, les ſucs épais, les terreux gras, & autres ſemblables qui donnent trop de ténacité.

Ce n'eſt pas ici non plus le lieu des matieres qui ont une ſaveur ou une odeur déſagréable, parce que le remede doit ou ſe fondre dans la bouche, ou être mâché.

On ne fait point uſage ici de ſels, ſur-tout de ceux qui ſe fondent, ou qui s'exhalent : on emploie les poudres groſſieres, mais qui ſont molles ; point d'acides foſſiles, ils empêcheroient le ſucre de ſe coaguler.

On doit éviter les noyaux qui ſont remplis d'une huile qui ſe corrompt facilement, ſi le malade doit uſer du remede pendant long-tems. La *tablette* étant ſolide on peut y faire entrer des remedes très-puiſſans, & qui même peſent beaucoup, pourvû que le mélange ſoit bien exact.

On peut donner une bonne odeur au remede, en y mettant un peu d'ambre, de muſc, de civette, ou bien lorſque la maſſe eſt congelée, en la frottant avec des liqueurs qui ſentent bon, comme des huiles eſſentielles, des eſſences odoriférantes, &c. On peut auſſi lui donner une couleur gracieuſe, en répandant deſſus, un peu avant qu'elle ſe réfroidiſſe, des feuilles d'or ou d'argent, ou bien des fleurs de différentes couleurs hachées bien menues. Le nombre des ingrédiens doit être en petite quantité ; l'ordre eſt le même que dans les trochiſques, & dans les pillules, quoique ſouvent il ne s'accorde pas avec celui de la préparation.

La figure eſt indifférente, comme elle ne fait ni bien ni mal à la vertu du remede, on peut en laiſſer le choix à l'apoticaire : car ou, lorſque la maſſe eſt prête à ſe geler, on la verſe dans une boëte pour qu'elle en prenne la figure, & c'eſt ce qu'on appelle *pandaléon* ; ou bien l'ayant verſée, ſoit toute entiere, ſoit par parties, ſur un plan, on la forme en petites maſſes, en maniere de quarrés oblongs, de rhombe, &c.

La maſſe de la *tablette* ſe détermine très-rarement par les poids, ou par les meſures. Elle n'eſt pas ſi limitée, qu'elle ne puiſſe bien aller depuis une drachme juſqu'à demi-once.

La doſe s'ordonne par le nombre, par exemple, ſuivant que les *tablettes* ſont plus grandes ou plus petites ; par morceaux, quand la maſſe n'eſt pas diviſée ; par le poids, quand on y a fait entrer des ingrédiens efficaces, & alors la doſe eſt plus grande ou plus petite, ſelon la force & la proportion de ces ingrédiens : elle ne va cependant guere au-delà d'une once.

La quantité générale, quand elle eſt au-deſſous de quatre onces, ne ſe prépare pas commodément. Si cependant on ſe ſert des *tablettes* officinales, on en preſcrit qu'autant qu'il en eſt beſoin pour peu de jours.

La proportion des ingrédiens *excipiendes* entr'eux, ſe détermine facilement, en ayant égard à la nature de chacun, au but qu'on ſe propoſe, aux précautions indiquées ; celle de l'*excipient* à l'égard des *excipiendes*, ſe connoît par ce qui ſuit.

En général, on emploie fort bien le quadruple, ou le ſextuple de ſucre, à raiſon des *excipiendes*.

Il faut avoir égard à la peſanteur ſpécifique, & à la conſiſtence des *excipiendes*. Ceux qui ſont très-legers par rapport à leur grand volume, demandent une quantité plus conſidérable d'excipient ; ceux qui ſont ſecs, durs, poreux, joints avec une petite quantité de ſucre, deviennent preſque auſſi durs que la pierre.

Si les *excipiendes* contiennent en eux-mêmes du ſucre, on doit diminuer la quantité de l'*excipient* au prorata ; ce qu'il faut obſerver pour les conſerves, les condits, &c. cependant on laiſſe à l'apoticaire à déterminer la quantité de ſucre, excepté quand on veut que la doſe ſoit peſée, parce qu'il en coute peu de lever tous les doutes.

La ſouſcription. On laiſſe à l'apoticaire la maniere & l'ordre de la préparation : on indique auſſi, ſi bon ſemble, de quelle liqueur on doit arroſer la maſſe, & ſi on doit l'orner avec des feuilles d'or, ou de petites fleurs : on mentionne quelquefois le poids que doit avoir chaque *tablette*.

Le ſucre fait qu'on n'a pas beſoin de véhicule ; le but détermine le tems & la maniere d'uſer du remede, on le mâche, ou on le laiſſe fondre dans la bouche peu-à-peu.

On donne quelquefois ſous la forme de *tablettes* les purgatifs, les antivermineux, les ſtomachiques, les carminatifs, les cantarides, les antiglutineux, les aphrodiſiaques, les alexipharmaques, les béchiques. Cette forme eſt d'ailleurs utile pour l'uſage domeſtique, & pour les voyageurs ; elle eſt commode pour faire prendre bien des remedes aux enfans & aux gens délicats ; mais elle ne convient pas dans les cas où il faut que l'action ſoit prompte, ni à ceux qui ont de la répugnance pour les choſes douces. (*D. J.*)

TABLETIER, ſ. m. (*Corps de métier*) celui qui travaille en tabletterie. Les maîtres *tabletiers* ne font qu'un corps avec les peigniers. Leurs ouvrages particuliers ſont des tabliers pour jouer aux échecs, au trictrac, aux dames, au renard, avec les pieces néceſſaires pour y jouer ; des billes & billards, des crucifix de buis ou d'ivoire ; d'où ils ſont appellés *tailleurs d'images d'ivoire* : enfin toutes ſortes d'ouvrages de curioſité de tour, tels que ſont les bâtons à ſe ſoutenir, les montures de cannes, de lorgnettes & de lunettes, les tabatieres, ce qu'on appelle des cuiſines, des boëtes à ſavonnettes, &c. où ils emploient

l'ivoire, & toutes les eſpeces de bois rares qui viennent des pays étrangers, comme buis, ébene, breſil, noyer, meriſier, olivier, *&c. Savary.* (*D. J.*)

TABLETTERIE, ſ. f. (*Art méchan.*) art de faire des ouvrages de marquetterie, des pieces curieuſes de tour, & autres ſemblables choſes, comme des trictracs, des dames, des échecs, des tabatieres, & principalement des tablettes agréablement ouvragées, d'où cet art a pris ſa dénomination. (*D. J.*)

TABLIER, ſ. m. *terme de Lingere*, morceau de toile fine, baptiſte ou mouſſeline, ourlé tout-au-tour, & embelli quelquefois de dentelle, avec une ceinture en-haut, & une bavette que les dames mettent devant elles. Il y a de ces *tabliers* bordés, d'autres lacés, & d'autres bouillonnés, tous agrémens faits de rubans de couleurs, autrefois à la mode. Il y a des *tabliers* de taffetas qui ſont tout unis; il y en a de toile commune, de ſerge pour les femmes du petit peuple, & de toile groſſiere pour les cuiſinieres. (*D. J.*)

TABLIER, *en terme de Batteur d'or*, c'eſt une peau clouée à la table de la pierre, que le batteur avance ſur ſes genoux, pour y recevoir les parcelles d'or qui s'échappent de deſſous le marteau.

TABLIER, *uſtencile de Boyaudiers*, qui leur ſert à garantir leurs hardes.

Les boyaudiers ont trois ſortes de *tabliers*, qu'ils mettent les uns par-deſſus les autres; le premier eſt appellé ſimplement *tablier*; il eſt fait de groſſe toile qui ſert ſimplement à garantir leurs hardes.

Le ſecond eſt appellé le *tablier poiſſé*; il ſe met par deſſus le premier, & ſert à le garantir; on l'appelle *poiſſé*, parce qu'il reçoit une partie de l'ordure qui paſſe à-travers le troiſieme.

Le troiſieme eſt le *tablier* à ordure; il ſe met par-deſſus le ſecond, & c'eſt lui qui reçoit toute l'ordure & la ſaleté qui ſort des boyaux.

Ces trois tabliers ſont faits de groſſe toile forte, & s'attachent au-tour des reins avec des cordons; ils deſcendent juſqu'au coup de pié.

TABLIER DE CUIR, *des Cordonniers, Savetiers*, eſt une peau de veau qui a un licol pour retenir la bavette, & une ceinture que l'ouvrier attache autour de lui. *Voyez* la *Planche du Cordonnier bottier.*

TABLIER, *terme d'Ebeniſte*, table diviſée en ſoixante quatre carreaux blancs & noirs, ſur leſquels on joue aux échecs, aux dames, & à d'autres jeux: on dit aujourd'hui *damier*; mais le mot *tablier* eſt bien ancien, car nous liſons dans Joinville, que le roi ayant appris que le comte d'Anjou, ſon frere, jouoit avec meſſire Gautier de Nemours, « il ſe leva, » & alla tout chancelant, pour la grande foibleſſe de » la maladie qu'il avoit, & quand il fut ſur eux, il » print les dez & les tables, & les geſta en la mer, » ſe courrouſſant très-fort à ſon frere, de ce qu'il » s'eſtoit ſitouſt prins à jouer au dez, & que autre» ment ne lui ſouvenoit plus de la mort de ſon fre» re, le comte d'Artois, ne des périls deſquels no» tre Seigneur les avoit délivrés; mais meſſire Gau» tier de Nemours en fut le mieux payé, car le roi » geſta tous ſes deniers, qu'il vit ſur les *tabliers*, » après les dez & les tables, en la mer ». *Dict. du Commerce.* (*D. J.*)

TABLIER DE TYMBALE, *terme de Tymbalier*, c'eſt le drapeau ou la banderolle en broderie d'or & d'argent, qui eſt autour des tymbales, & qui les enveloppe. Il y a un pareil drapeau, mais plus petit, qui pend aux trompettes militaires, & ce drapeau ſe nomme *banderolle.* (*D. J.*)

TABLIER, (*Comm.*) terme uſité en Bretagne, particulierement à Nantes, pour ſignifier un *bureau*, ou *recette* des droits du roi.

TABLIER, on nomme auſſi à la Rochelle *droit de tablier & prevôté*, un droit de quatre deniers par livres de l'évaluation des marchandiſes ſortant par mer de cette ville pour les pays étrangers, & la Bretagne ſeulement. *Voyez* PREVOTÉ. *Dict. du Com.*

TABLINUM, ſ. m. (*Littér.*) les auteurs donnent des ſignifications différentes à ce mot *tablinum*; les uns diſent que c'eſt un lieu orné de tableaux, les autres un lieu deſtiné à ſerrer des titres & papiers, & d'autres enfin prétendent que c'eſt ſimplement un lieu lambriſſé de menuiſerie & de planches. (*D. J.*)

TABLOUIN, ſ. m. (*terme d'Artillerie.*) planche ou madrier dont eſt faite la plate-forme où l'on place les canons que l'on met en batterie. Les *tablouins* ſoutiennent les roues des affuts, & empêchent que la peſanteur du canon ne les enfonce dans les terres. On fait un peu pancher cette plate-forme vers le parquet, afin que le canon ait moins de recul, & qu'il ſoit plus aiſé de le remettre en batterie. (*D. J.*)

TABOGA, (*Géog. mod.*) ile de la mer du Sud, dans la baie de Panama. Elle a trois milles de long ſur deux de large, & appartient aux Eſpagnols; ſon terroir eſt en partie aride, & en partie couvert d'arbres fruitiers, ſur-tout de cacaotiers. *Latit.* mérid. 1. (*D. J.*)

TABON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) nom donné par les habitans des îles Philippines à un oiſeau qu'on appelle ailleurs *dai*, & qui eſt remarquable pour la groſſeur des œufs qu'il pond; mais tout ce que le pere Nieremberg dit de cet oiſeau eſt purement fabuleux. (*D. J.*)

TABOÉ, (*Géog. anc.*) ville d'Aſie, dans les montagnes de la Parétacene, ſur les frontieres de la Perſe & de la Babylonie, ſuivant Quinte-Curſe & Strabon.

TABORITES, ſ. m. p. (*Hiſt. eccléſ.*) branche ou ſecte d'anciens Huſſites. *Voyez* HUSSITES.

Vers la fin du quinzieme ſiecle, les Huſſites s'étant diviſés en pluſieurs ſectes, il y en eut une qui ſe retira ſur une petite montagne ſituée en Bohême, à 15 lieues de Prague, ſe mit ſous la conduite de Ziſca, ſe bâtit un fort ou château, & lui donna le nom de *Tabor*, ſoit par rapport à ce que le mot *thabor* ſignifie en eſclavon, *un château*, ſoit par alluſion à la montagne de Tabor, dont il eſt fait mention dans l'Ecriture; quoi qu'il en ſoit, c'eſt de-là qu'ils ont été appellés *Taboriſtes.*

Ces ſectaires pouſſerent la prétendue réformation plus loin que Jean Huſs ne l'avoit fait lui-même; ils rejetterent le purgatoire, la confeſſion auriculaire, l'onction dans le Baptême, la tranſubſtantiation, *&c.*

Ils réduiſirent les ſept ſacremens de l'égliſe romaine à quatre; ſavoir le Baptême, l'Euchariſtie, le Mariage & l'Ordination.

Ils ſoutinrent hardiment la guerre contre l'empereur Sigiſmond; le pape Martin V. fut obligé de publier contre eux une croiſade, qui ne produiſit aucun effet. Cependant leur château de Thabor fut aſſiégé en 1458 par Pogebrac, roi de Bohême, & chef des Calixtins. Les *Taboriſtes*, après un an entier de réſiſtance, furent emportés d'aſſaut & paſſés au fil de l'épée ſans en excepter un ſeul; la fortereſſe fut enſuite raſée.

TABOT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme, chez les Ethiopiens, une eſpece de coffre qui ſert en même tems d'autel ſur lequel leurs prêtres célebrent la meſſe. Ils ont la plus grande vénération pour ce coffre, dans l'idée que c'eſt l'arche d'alliance conſervée dans le temple de Jéruſalem, mais qui, ſuivant eux, fut enlevée furtivement par des miſſionnaires juifs, qui furent envoyés en Ethiopie par le roi Salomon pour inſtruire les peuples dans la loi du vrai Dieu. Les Abyſſins, quoique convertis au chriſtianiſme, conſervent toujours le même reſpect pour le *tabot*. Le roi lui-même n'a point la permiſſion de le voir. Ce coffre eſt porté en grande cérémonie

par quatre prélats qui ſont accompagnés de beaucoup d'autres ; on dépoſe le *tabot* ſous une tente qui ſert d'égliſe dans les camps où le roi fait ſa demeure ordinaire. Les miſſionnaires portugais ayant voulu ſoumettre les Abyſſins au ſiege de Rome, tâcherent de ſe rendre maîtres de cet objet de la vénération du pays. Mais des moines zélés le tranſporterent ſecretement dans des endroits inacceſſibles, d'où le *tabot* ne fut tiré qu'après l'expulſſion des miſſionnaires catholiques, que l'on avoit trouvés trop entreprenans.

TABOURET, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) je ne ſai pourquoi ce genre de plante eſt ainſi appellé. Il eſt mieux nommé *bourſe*, ou *malette à berger*. Tournefort en compte cinq eſpeces, dont nous décrirons la principale, *burſa paſtoris major, folio ſinuato*, *I. R. H. 216.* en anglois : *the great ſhepherd's-purſe*.

Sa racine eſt blanche, droite, fibreuſe, menue, d'une ſaveur douçâtre, & qui cauſe des nauſées ; ſa tige eſt haute d'une coudée, quelquefois unique, partagée en des rameaux ſitués alternativement. Ses feuilles inférieures ſont quelquefois entieres, mais le plus ſouvent découpées profondement des deux côtés, & ſans découpures.

Les fleurs naiſſent dans une longue ſuite au ſommet des rameaux ; elles ſont petites, en croix, ou compoſées de quatre pétales arrondis, blancs, & de quelques étamines chargées de ſommets jaunes : leur calice eſt auſſi partagé en quatre parties ; le piſtil ſe change en un fruit applati, long de trois lignes, en forme de cœur, ou ſemblable à une petite bourſe un peu large. Il eſt partagé en deux loges par une cloiſon mitoyenne, à laquelle ſont attachés des panneaux de chaque côté ; ces loges renferment de très-petites graines, de couleur fauve, ou rouſsâtre.

Cette plante vient ſur les vieilles décombres, le long des chemins, & dans les lieux incultes & deſerts. Elle eſt toute d'uſage ; on lui donne des vertus vulnéraires, aſtringentes, rafraîchiſſantes, & preſque ſpécifiques dans l'épuiſement de ſang ; on la preſcrit par ces raiſons dans les diarrhées, les dyſſenteries & le piſſement de ſang ; on en applique le ſuc ſur les plaies récentes pour reſſerrer les vaiſſeaux & prévenir l'inflammation. (*D. J.*)

TABOURET, ſ. m. (*Econ. dom.*) placet, ſiege quarré qui n'a ni bras, ni doſſier.

Droit de tabouret, en france, eſt le privilege dont jouiſſent les princeſſes & ducheſſes, & qui conſiſte à s'aſſeoir ſur un *tabouret* en préſence de la reine.

TABOURET, (*Charpent.*) eſpece de lanterne garnie de fuſeaux en limande, à l'uſage des machines pour puiſer les eaux dans les carrieres.

TABOURIN, ſ. m. *terme de galere* ; c'eſt un eſpace qui regne vers l'arbre du trinquet, & vers les rambades, d'où ſe charge l'artillerie, & d'où l'on jette en mer les ancres. A la pointe de cet endroit eſt léperon qui s'avance hors le corps de la galere, ſoutenu à côté par deux pieces de bois qui s'appellent *cuiſſes*.

TABRA, ſ. m. (*Superſtition.*) c'eſt le nom d'un rocher qui ſe trouve en Afrique, ſur la côte du cap, & contre lequel les barques des negres font ſouvent naufrage ; c'eſt pour cette raiſon que les habitans en ont fait une divinité ou un *fétiche*, auquel ils offrent des ſacrifices & des libations, qui conſiſtent à lui immoler une chevre dont on mange une partie, & dont on jette le ſurplus dans la mer ; cependant un prêtre, par des contorſions ridicules & des invocations, prétend conſulter le dieu pour ſavoir les momens qui ſeront favorables pour la navigation, & il ſe fait récompenſer de la peine par les matelots qui lui font quelques préſens.

TABROUBA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) fruit qui croît à Surinam ſur un grand arbre de même nom, dont les fleurs ſont d'un blanc verdâtre. A ces fleurs ſuccede un fruit qui renferme des graines blanches ſemblables à celles des figues. On en tire un ſuc qui devient noir au ſoleil, & qui fournit aux Indiens une teinture pour ſe peindre le corps. Des branches de cet arbre il ſort un ſuc laiteux fort amer, dont les ſauvages ſe frottent la tête pour écarter les inſectes incommodes.

TABUDA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule belgique. Ptolomée, *liv. II. ch. jx.* le marque dans le pays des *Marini*, entre *Geſſoriacum-navale*, & l'embouchure de la Meuſe. On le nomme aujourd'hui *l'Eſcaut*, ſelon M. de Valois. Dans le moyen âge on l'appella par corruption *Tabul* & *Tabula*.

TABULÆ NOVÆ, (*Antiq. rom.*) c'eſt-à-dire *nouveaux regiſtres* ; c'étoit le nom d'un plébiſcite qui ſe publioit quelquefois dans la république romaine, & par lequel toutes ſortes de dettes généralement étoient abolies, & toutes obligations annulées. On l'appelloit *tabulæ*, tablettes, parce qu'avant qu'on ſe ſervît du *papyrus* ou du parchemin, pour écrire les actes, on les gravoit avec un petit ſtile ſur de petites tablettes de bois mince enduites de cire. Ce nom latin *tabulæ* demeura même à tous les actes publics, après qu'on eut ceſſé de les graver ſur des plaques de cuivre, & lorſqu'on les écrivit ſur du parchemin & ſur du papier. On appelloit l'édit du peuple romain *tabulæ novæ*, parce qu'il obligeoit de faire de nouvelles tablettes, de nouveaux regiſtres pour écrire les actes, les créanciers ne pouvant plus ſe ſervir de leurs anciens contrats d'obligation. Aulu-Gelle, *liv. IX. c. vj.* (*D. J.*)

TABULÆ, NOMINA, PERSCRIPTIONES, (*Littérat.*) *tabulæ*, chez les Romains, étoient leurs livres de comptes, ſur leſquels ils écrivoient les ſommes qu'ils prêtoient, ou qu'ils empruntoient ſans intérêt, ou pour leſquelles ils s'obligeoient. *Nomina* ſignifie proprement les ſommes empruntées ſans intérêt. *Perſcriptrones* eſt à-peu-près la même choſe que nos billets payables au porteur. Ainſi ces trois mots déſignent les livres de compte des Romains, les ſommes qu'ils prêtoient ou empruntoient ſans intérêt, & leurs billets payables au porteur, ſoit que leſdits billets fuſſent à intérêt, ou ſans intérêt. (*D. J.*)

TABULÆ, TABULARII, TABULARIA, (*Littér. & Inſcrip. rom.*) *tabulæ*, contrat qu'on paſſe ; *tabularii*, ſont les notaires chez qui on paſſe les contrats : *tabularia* ſont les greffes où l'on dépoſoit les minutes. Il y avoit à Rome un *tabularium* de l'état, où étoient dépoſés les titres, actes & monumens touchant les biens publics, comme domaines, droits de port, impoſitions, & autres revenus de la république. Ce dépôt étoit dans une ſalle du temple de la Liberté. « Le ſage cultivateur, dit Virgile, *Géorg. liv. II.* borné à cultiver le fruit de ſes vergers, & » les dons de la terre libérale, ne connoît ni le greffe du dépôt public, ni la rigueur des lois, ni les » fureurs du barreau :

» *Nec ferrea juga*
» *Inſanumque forum, aut populi* tabularia *vidit* ».

(*D. J.*)

TABULARIUM, (*Ant. rom.*) on nommoit ainſi le dépôt au greffe de Rome, où étoient les titres, actes & monumens touchant les biens publics, comme domaines, droits de port, impoſitions & autres revenus de la république. Ce dépôt étoit dans une ſalle du temple de la Liberté. (*D. J.*)

TABULCHANA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme chez les Turcs l'accompagnement ou le cortege militaire que le ſultan accorde aux grands officiers qui ſont à ſon ſervice. Le *tabulchana* du grand vizir eſt compoſé de neuf tambours, de neuf fifres, ſept trompettes, quatre *zils*, ou baſſins de cuivre qu'on heurte les uns contre les autres, & qui rendent un

ſon aigu & perçant. On porte devant lui trois queues de cheval treſſées avec art. Un étendard de couleur verte, nommé *alem*, & deux autres étendards fort larges, qu'on nomme *bairak*. Les autres bachas n'ont point un *tabulchana* ſi conſidérable ; ils ne font porter devant eux que deux queues de cheval avec les trois étendards. Un beg n'a qu'une ſeule queue de cheval avec les étendards. Les officiers inférieurs n'ont qu'un ſanjak, ou étendard, & ils ne font point porter la queue de cheval devant eux. *Voyez* Cantemir, *hiſt. ottomane.*

TABURNE, (*Géog. anc.*) *Taburnus ;* montagne d'Italie dans le Samnium, au voiſinage de *Caudicum*, ce qui lui a fait donner le ſurnom de *Caudinus*. Vibius Sequeſter, en parlant de cette montagne dit, *Taburnus Samnitum olivifer.* Gratius, *Cyneget*, *verſ. 5. 8.* néanmoins ne la décrit pas comme une montagne agréable & chargée d'oliviers, mais comme une montagne hériſſée de rochers.

Veniat Caudini *ſaxa* Taburni
Dardanumque trucem, aut Ligurias deſuper Alpes.

Le ſentiment de Vibius eſt appuyé du témoignage de Virgile.

Juvat Imara Baccho
Conſerere, atque oleo magnum veſtire Taburnum.

Tout cela ſe concilie ; une partie de cette montagne pouvoit être fertile, & l'autre hériſſée de rochers. (*D. J.*)

TABUT, ſ. m. (*Langue gauloiſe.*) ce vieux mot ſignifie ſelon Nicot, *querelle*, *débat*, *vacarme*, *tracas.* Il ſe trouve dans Cotgrave & dans Montagne. Il n'y a pas long-tems, dit ce dernier, que je rencontrai l'un des plus ſavans hommes de France, entre ceux de non médiocre fortune, étudiant au coin d'une ſalle, qu'on lui avoit rembarrée de tapiſſerie, & autour de lui un *tabut* de ſes valets plein de licence.

TAC, on donne ce nom à la ſalamandre aquatique, dans diverſes provinces de France. *Voyez* SALAMANDRE.

TACAHAMACA, ſ. m. (*Hiſt. des drog. Exot.*) nommé par les Médecins *tacamahaca*, eſt une ſubſtance réſineuſe, ſeche, d'une odeur pénétrante, dont on connoît deux eſpeces dans les boutiques de droguiſtes & d'apoticaires.

L'une qui eſt plus excellente, s'appelle communément *tacahamaca ſublimée* ou *en coque ;* c'eſt une réſine concrete, graſſe cependant, & un peu molle, pâle, tantôt jaunâtre, tantôt verdâtre ; que l'on couvre de feuilles, d'une odeur aromatique ; pénétrante, ſuave, qui approche de celle de la lavande, & de l'ambre gris ; d'un goût réſineux & aromatique ; mais elle eſt très-rare.

L'autre eſpece eſt la *tacamahaca* vulgaire, qui eſt en grains, ou en morceaux blanchâtres, jaunâtres, rouſsâtres, verdâtres, ou de différentes couleurs, à demi tranſparens, d'une odeur pénétrante, approchante de celle de la premiere eſpece, mais moins agréable. Les Eſpagnols l'ont apportée les premiers de la nouvelle Eſpagne en Europe, où auparavant elle étoit entierement inconnue. On en recueille auſſi dans d'autres provinces de l'Amérique, & dans l'île de Madagaſcar.

L'arbre d'où découle cette réſine, ou par elle-même, ou par inciſion que l'on fait à ſon écorce, s'appelle *arbor populo ſimilis, reſinoſa, altera*, C. B. P. 430. *Tecomahaca*, dans Fernandès, 55. *Tacamahaca foliis crenatis, lignum ad ephippia conficicienda aptum*, dans Pluk. Phyt.

C'eſt un grand arbre qui reſſemble un peu au peuplier, & qui a beaucoup d'odeur. Ses feuilles ſont médiocres, arrondies, terminées en pointe & dentelées. Les auteurs que nous avons cités ne font aucune mention de ſes fleurs. Ses fruits naiſſent à l'extrémité des mêmes branches, ils ſont petits, arrondis, de couleur fauve, & renferment un noyau qui differe peu de celui de la pêche.

Il découle naturellement de cet arbre des larmes réſineuſes, pâles, qui par leur odeur, & la fineſſe de leurs parties, donnent la bonne *tacahamaca* ; mais le ſuc réſineux qui découle des inciſions de l'écorce, prend différentes couleurs, ſelon les différentes parties de l'écorce ſur leſquelles il ſe répand ; étant épaiſſi par l'ardeur du ſoleil, il forme des morceaux de réſine, tantôt jaune, tantôt rouſſâtre, & tantôt brune, & panachée de paillettes blanchâtres : on préfere avec raiſon la premiere *tacahamaca* ; on ne les emploie l'une ou l'autre qu'extérieurement, pour réſoudre & faire mûrir les tumeurs, ou pour appaiſer la paſſion hyſtérique, en en appliquant des emplâtres ſur le nombril. (*D. J.*)

TACATALPO, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, au gouvernement de Tabaſco, ſur la riviere de ce nom, à trois lieues au-deſſus de Halpo. Elle a dans ſon terroir une eſpece de cacao blanc, qu'on ne trouve point ailleurs, & qui fait le chocolat beaucoup plus mouſſeux que le cacao ordinaire. (*D. J.*)

TACATUA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, ſur la côte, entre Ruſicades & Hippone. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* Le P. Hardouin dit que le nom moderne eſt *Mahra.* (*D. J.*)

TACAZE, (*Géogr. mod.*) ou *Tagaze*, petite ville d'Afrique au royaume de Fez, ſur le bord de la riviere de ſon nom, à une demi-lieue de la Méditerranée. Cette ville fut bâtie par les anciens africains ; ſes habitans vivent de pain d'orge, de ſardines ou autres poiſſons, & de quelques herbes potageres. (*D. J.*)

TACAZE *ou* TAGAZE, (*Géogr. mod.*) riviere conſidérable d'Abyſſinie. Elle a ſa ſource dans les montagnes qui ſéparent les royaumes d'Angoſte & de Bégameder, & tombe enfin dans le Nil du côté de l'orient.

La riviere de *Tacaze* grande comme la moitié du Nil, pourroit bien être l'Aſtraboras des anciens ; c'eſt l'opinion de Jean de Barros, le Tite-Live des Portugais : & c'eſt auſſi le ſentiment de M. Deliſle, par deux raiſons. La premiere, dit-il, eſt que ſelon les jéſuites qui ont été en Ethiopie, elle entre dans le Nil à dix-ſept degrés & demi de *latitude*, qui eſt à quelques minutes près, la même hauteur que Ptolomée donne à l'embouchure de l'Aſtaboras, 700 ſtades au-deſſus de la ville Méroé, comme on voit par Strabon, par Diodore & autres.

La ſeconde choſe qui fait croire à M. Deliſle que le *Tacaze* eſt le même que l'Aſtaboras, eſt que cette riviere s'appelle autrement *Atbara*, comme on le voit par le rapport des ſcheiks du Nubie, & par celui d'un récolet qui a paſſé cette riviere en allant en Ethiopie. Or les noms d'*Atbara* & d'*Aſtaboras* ne ſont pas fort différens. Il ſuppoſe que l'Atbara eſt ſon véritable nom, & que les Grecs l'ont altéré comme ils ont fait tant d'autres mots ; puiſque cela arrive encore très-ſouvent à ceux qui ſont obligés d'employer des noms étrangers dans leurs écrits. *Mém. de l'académ. royal. des Scienc. ann. 1708. pag. 371.* (*D. J.*)

TACET, ſ. m. terme latin qu'on emploie *dans la Muſique*, pour indiquer le ſilence. Quand, dans le cours d'un morceau de muſique, on a des meſures à compter, on les marque avec des bâtons & des pauſes. Mais quand quelque partie doit garder le ſilence durant un morceau entier, on indique cela par le mot *tacet*, écrit au-deſſous du nom de l'air, ou des premiers mots du chant. (*S*)

TACHA, (*Géog. mod.*) ville du royaume de Bohême, aux confins du haut-Palatinat, ſur la riviere

de Mies. Ziska, chef des Huſſites, la prit d'aſſaut en 1427, & y mit garniſon. *Long.* 30. 42. *latit.* 49. 55. (*D. J.*)

TACHAN, (*Géog. mod.*) ville du royaume de Tunquin, ſituée dans une plaine vis-à-vis d'une île de même nom, laquelle eſt couverte d'oiſeaux qui viennent s'y retirer dans les grandes chaleurs.

TACHARI, (*Géog. anc.*) peuples d'Aſie, dans l'Hyrcanie. Selon Strabon, *l. XI. pag. 511.* ils étoient Nomades, & ils furent du nombre de ceux qui chaſſerent les Grecs de la Bactriane. Ortelius croit que ce ſont les *Tachori* que Ptolomée, *l. VI. c. xij.* place dans la Sogdiane, contrée voiſine. (*D. J.*)

TACHE, TÂCHE, ſ. f. (*Lang. franç.*) la prononciation détermine le ſens de ces deux mots, qui ſignifient deux choſes toutes différentes. Le premier veut dire une *marque*, une impreſſion étrangere qui gâte quelque choſe; & le ſecond, un *ouvrage* que l'on doit finir dans un certain tems, ſoit par devoir, ſoit pour de l'argent. La premiere ſyllabe du premier mot eſt breve; on alonge au contraire la premiere ſyllabe du ſecond mot, & l'on y met un accent circonflexe. Ménage avoue qu'il ignore l'origine du mot *tache;* mais Caſſeneuve a remarqué qu'autrefois on s'en ſervoit pour exprimer les bonnes & les mauvaiſes qualités d'un homme, ou d'une bête. L'ancienne chronique de Flandres, parlant de Marguerite, comteſſe de Flandres, dit *ch. xxvj.* « Et » elle avoit quatre *taches;* premierement, elle étoit » une des plus grandes dames du lignage de France; » ſecondement, elle étoit la plus ſage & la mieux » gouvernant terre qu'on ſçeuſt », *&c.* Les autres deux *taches* ſont qu'elle étoit libérale & riche. Le livre intitulé, *Li établiſſement de li roi de France.* « Or » ſi aucun menoit ſa bête au marché, ou entre gens, » & qu'elle mordiſt ou priſt aucun, & cil qui ſeroit » bleſſé ſe plaingniſt à la juſtice, & li autres diſt, ſire, je n'en ſçavoye mie qu'elle eût telle *tache*, » *&c.* »

Quant au mot *tâche*, les uns le dérivent de *taxa*, *taxatio;* d'autres nous apprennent pour expliquer ſon étymologie, qu'on appelloit autrefois *tâche*, une pochette, parce que plus on travaille à la *tâche*, & plus on raſſemble d'argent dans ſa poche. On prétend même qu'on appelle encore *tâche* en Bourgogne, une pochette.

On dit dans quelques provinces, donner des fonds à *tâche*, c'eſt-à-dire, ſous la redevance d'une certaine partie des fruits, ſelon que l'on en convient. Le fonds eſt appellé *tachable* ou *tachible*. Ce droit reſſemble au champart qui ne porte ni lods, ni mi-lods, & ne change point la qualité de l'héritage. (*D. J.*)

TACHES, *en Aſtronomie*, ou *maculæ*, endroits obſcurs qu'on remarque ſur les ſurfaces lumineuſes du ſoleil, de la lune, & même de quelques planetes. *Voyez* SOLEIL, LUNE, PLANETE, FACE, *&c.*

En ce ſens, taches, *maculæ* eſt oppoſé à facules, *faculæ*; ces taches du ſoleil ſont des endroits obſcurs d'une figure irréguliere & changeante qu'on obſerve ſur la ſurface du ſoleil; entre toutes les *taches* que nous voyons, il y en a qui ne commencent à paroître que vers le milieu du diſque, & d'autres qui diſparoiſſent entierement après s'être détruites peu-à-peu, à meſure qu'elles ſe ſont avancées. Souvent pluſieurs *taches* ſe ramaſſent ou s'accumulent en une ſeule, & ſouvent une même tache ſe reſout en une infinité d'autres extrémement petites.

Il n'y a pas long-tems qu'on a remarqué des *taches* dans le ſoleil: elles varient beaucoup quant au nombre, *&c...* Quelquefois il y en a beaucoup, & quelquefois point du tout. Galilée eſt le premier qui les ait découvertes auſſitôt après l'invention du téleſcope: Scheiner les obſerva dans la ſuite avec plus de ſoin, & a publié un gros livre à ce ſujet: dans ce tems là on en voyoit plus de cinquante ſur le ſoleil; mais depuis 1753 juſqu'en 1670, à peine en a-t-on découvert une ou deux; depuis elles ont reparu aſſez ſouvent en abondance, & il n'y a preſque point de volume de l'académie des ſciences où il n'en ſoit fait mention. Il ſemble qu'elles ne ſuivent aucune loi dans leurs apparitions.

Quelques-uns s'imaginent que ces *taches* peuvent devenir en ſi grand nombre, qu'elles cachent toute la face du ſoleil, ou du-moins la plus grande partie, & c'eſt à cela qu'ils attribuent ce que dit Plutarque, la raiſon pour laquelle la premiere année du regne d'Auguſte la lumiere du ſoleil fut ſi foible & ſi obſcure, qu'on pouvoit aiſément la conſidérer ſans en être ébloui.

Les hiſtoires ſont pleines de remarques ſur des années entieres où le ſoleil a paru fort pâle & dépouillé de cette vive lumiere à laquelle les hommes ſont accoutumés; on prétend même que ſa chaleur étoit alors ſenſiblement ralentie; ce qui pourroit bien venir d'une multitude de *taches* qui couvroient alors le diſque apparent du ſoleil. Il eſt certain que l'on voit ſouvent des *taches* ſur le ſoleil dont la ſurface excede non-ſeulement l'Aſie & l'Afrique, mais même occupent un plus grand eſpace que n'occuperoit ſur le ſoleil toute la ſurface de la terre. *Voyez* ECLIPSE.

A quoi Kepler ajoute qu'en 1547 le ſoleil paroiſſoit rougeâtre, de même que quand on l'apperçoit à-travers d'un brouillard épais; & il conjecture delà que les *taches* qu'on voit dans le ſoleil ſont une eſpece de fumée obſcure, ou nuages qui flottent ſur ſa ſurface.

D'autres prétendent que ce ſont des étoiles ou des planetes qui paſſent devant le corps du ſoleil. Mais il eſt beaucoup plus probable que ce ſont des corps opaques en maniere de croûtes qui s'y forment, comme l'écume ſur la ſurface des liqueurs.

Pluſieurs de ces *taches* paroiſſent n'être autre choſe qu'un amas de parties hétérogenes, dont les plus obſcures & les plus denſes compoſent ce qu'Hevelius appelle le *noyau*, & elles ſont entourées de tous côtés de parties plus rares & moins obſcures, comme ſi elle avoient des atmoſpheres; mais la figure, tant du noyau que des *taches* entieres, eſt variable. En 1644 Hevelius obſerva une petite *tache* qui en deux jours de tems devint deux fois plus groſſe qu'il ne l'avoit vûe d'abord, paroiſſant en même tems plus obſcure, & avec un plus gros noyau, & ces changemens ſoudains étoient fréquens. Il obſerva que le noyau commença à diminuer inſenſiblement, juſqu'à ce que la *tache* diſparut, & qu'avant qu'il ſe fut entierement évanoui, il ſe partagea en quatre portions qui ſe réunirent de nouveau en deux jours de tems: il y a eu des taches qui ont duré 2, 3, 10, 15, 20, 30, & même, quoique rarement, 40 jours. Kirchius en a obſervé une en 1681, depuis le 26 Avril juſqu'au 17 Juin. Les *taches* ſe meurent ſur le diſque du ſoleil d'un mouvement qui eſt un peu plus lent près du limbe que près du centre. celle que Kirch obſerva fut douze jours viſible ſur le diſque du ſoleil, & elle fut quinze jours derriere le diſque, ſelon la regle ordinaire qu'elles reviennent au limbe 27 ou 28 jours après qu'elles en ſont parties.

Il faut enfin obſerver que les *taches* ſe contractent près du limbe; que dans le milieu du diſque elles paroiſſent plus étendues, y en ayant de ſéparées les unes des autres vers le limbe, qui ſe réuniſſent en une ſeule dans le diſque; que pluſieurs commencent à paroître dans le milieu du diſque, & que pluſieurs diſparoiſſent au même endroit, qu'on n'en a vu aucune qui s'écartât de ſon orbite près de l'horiſon, au-lieu qu'Hevelius obſervant Mercure dans le ſoleil près de l'horiſon, le trouve écarté de 27 ſecondes

au-dessous de la route qu'il avoit d'abord tenue.

On peut conclure de ces phénomenes, 1°. que puisque la dépression apparente de Mercure au-dessous de la route qu'il devroit suivre, vient de la différence des parallaxes de cet astre & du soleil; ces *taches*, dont la parallaxe est la même que celle du soleil, doivent être beaucoup plus près de lui que Mercure; mais puisqu'elles ont été cachées derriere cet astre trois jours de plus qu'elles n'en ont passé sur celui de son hémisphere qui nous est visible : il a y des auteurs qui concluent delà qu'elles n'adherent pas non-plus à la surface du soleil, mais qu'elles en sont un peu éloignées; mais il est d'autres auteurs qui ne sont point de cet avis, & qui croient que les *taches* sont adhérentes à la surface du soleil. *Voyez* SOLEIL.

2°. Puisqu'elles naissent & disparoissent au-milieu du disque, & qu'elles subissent diverses altérations, eu égard à leur grandeur, à leur figure & à leurs densités ; on peut conclure delà qu'elle se forment & se dissolvent ensuite fort près du soleil, & que ce sont très-probablement des especes de nuages solaires formés des exhalaisons du soleil.

3°. Puis donc que les exhalaisons du soleil s'élevent de son corps, & se tiennent suspendues à une certaine hauteur de cet astre, il s'ensuit delà, selon les lois de l'hydrostatique, que le soleil doit être entouré de quelque fluide qui puisse porter ces exhalaisons vers en haut, fluide qui comme notre atmosphere doit être plus dense vers le bas, & plus rare vers le haut; & puisque les *taches* se dissolvent & disparoissent au milieu même du disque, il faut que la matiere qui les compose, c'est-à-dire, que les exhalaisons solaires retombent en cet endroit; d'où il suit que c'est dans cet endroit que doivent naître les changemens de l'atmosphere du soleil, & par conséquent du soleil lui-même.

4°. Puisque la révolution des *taches* au-tour du soleil est très-réguliere, & que leur distance du soleil est ou nulle, ou au-moins très-petite, ce ne sont donc pas, à proprement parler, les *taches* qui se meuvent au-tour du soleil, mais c'est le soleil lui-même qui tournant au-tour de son axe, emporte avec lui les *taches*, soit qu'elles nagent sur la surface de cet astre, ou dans son atmosphere, & il arrive de-là que les *taches*, étant vues obliquement près du limbe, paroissent en cet endroit étroites & oblongues.

Les *taches* de la lune sont fixes: quelques-uns prétendent que ce sont les ombres des montagnes ou des endroits raboteux qui se trouvent dans le corps de la lune; mais leur immobilité détruit cette opinion. L'opinion la plus générale & la plus probable est que les *taches* de la lune sont des mers, des lacs, des marais, *&c.* qui absorbent une partie des rayons du soleil, & ne nous en renvoyent qu'un petit nombre, de maniere qu'elles paroissent comme des *taches* obscures; au-lieu que les parties terrestres refléchissent à cause de leur solidité, toute la lumiere qu'elles reçoivent, & ainsi paroissent parfaitement brillantes. M. Hartsoeker est d'un autre avis, & prétend que les *taches* de la lune, ou du-moins la plûpart, sont des forêts, des petits bois, *&c.* dont les feuilles & les branches interceptent les rayons que la terre reflechit, & les renvoye autre part.

Les astronomes comptent environ 48 *taches* sur la surface de la lune, à chacune desquelles ils ont donné un nom différent. La 21^e^ est une des plus considérables, & est appellée *Tycho*.

Taches des Planetes. Les astronomes trouvent que les autres planetes ont aussi leurs *taches*. Jupiter, Mars & Venus en font voir de bien considérables quand on les regarde avec un télescope, & c'est par le mouvement de ces *taches* que nous concluons que les planetes tournent sur leur axe, de même que nous inférons le même mouvement dans le soleil, à cause du mouvement de ses taches.

Dans Jupiter, outre ces *taches*, nous voyons plusieurs bandes paralleles qui traversent son disque apparent. *Voyez* BANDES, PLANETES, SOLEIL, PHASES, *&c. Wolf*, & *Chambers*.

Le mouvement des *taches* du soleil est d'occident en orient, mais il ne se fait pas précisément dans le plan de l'orbite de la terre : ainsi l'axe au-tour duquel tourne le soleil n'est pas perpendiculaire à cet orbite. Si l'on fait passer par le cercle du soleil une ligne parallele à celle de l'orbite terrestre, on trouve que cette ligne fait avec l'axe du soleil un angle de 7 degrés ou environ : ainsi l'équateur du soleil, c'est-à-dire le cercle qui est également éloigné des deux extrémités de son axe, ou de ses deux poles, fait un angle de 7 degrés avec l'équateur de la terre; & si on imagine la ligne où ces deux plans se coupent, prolongés de part & d'autre jusqu'à la circonférence de l'orbite terrestre, lorsque la terre arrivera dans l'un ou l'autre de ces deux points diamétralement opposés, la trace apparente des *taches* observée sur la surface du soleil sera pour lors une ligne droite: ce qui est évident, puisque l'œil est alors dans le plan où se fait leur vrai mouvement: mais dans toute autre situation de la terre sur son orbite, l'équateur solaire sera tantôt élevé au-dessus de notre œil, & tantôt abaissé, & pour lors la trace apparente des *taches* observées sur le soleil, sera une ligne courbe.

Si dans un corps aussi lumineux que le soleil il y a différentes matieres, dont la plus épaisse ou la plus grossiere forme les *taches* qui l'obscurcissent, on ne doit pas être étonné si les planetes qui sont opaques, contiennent aussi des parties solides & fluides qui reflechissent une lumiere plus ou moins vive, & qui l'absorbent presqu'entierement. La surface de toutes les planetes doit donc nous paroître couverte d'une infinité de *taches*, & c'est aussi ce qu'on a reconnu, soit à la vue simple, soit avec des lunettes. *Inst. Astron.* (*O*)

TACHE *de naissance*, (*Physiol.*) un nombre infini d'arteres & de veines aboutissent à la peau. Leurs extrémités réunies y forment un lacis recouvert par l'épiderme. Dans leur état naturel, ces extrémités des vaisseaux sanguins, ne laissent presque passer que la portion séreuse du sang, la partie rouge continue sa route par d'autres vaisseaux dont le diametre est plus grand; mais les vaisseaux qui forment le lacis peuvent acquérir plus de diamêtre, donner un libre passage à la partie rouge du sang, devenir variqueux, & par conséquent causer sur la peau une élévation variqueuse, qui paroîtra rouge ou bleuâtre, selon que dans cette dilatation, les tuniques dont les vaisseaux sont composés, auront plus ou moins perdu de leur épaisseur.

Cet accident qui arrive quelquefois après la naissance, n'arrive que trop souvent sur le corps des enfans renfermés dans le sein de leur mere; les vaisseaux peuvent être trop dilatés lors de la fécondation, & pour peu qu'ils aient été portés au-delà de leur diametre, le mal va presque toujours en augmentant, parce que ce lacis vasculeux n'est contraint par aucune partie voisine. Delà vient que ces *taches* qu'on attribue faussement à l'imagination de la mere qui a desiré de boire du vin, ou sur qui on en a répandu, s'étendent, s'élevent, débordent au-dessus de la peau, & cause souvent une difformité considérable.

Ce lacis des vaisseaux est différemment disposé & figuré dans les divers endroits du corps. Il est tout autre sur la peau du visage qu'ailleurs; il est même différent en divers endroits du visage; on pourroit peut-être expliquer par-là pourquoi une partie du corps rougit plutôt qu'une autre.

C'est

C'eſt ſans doute par la raiſon de cette même différence, que les *taches* de vin ſont plus fréquentes au viſage que dans d'autres parties du corps, car une partie du corps ne rougit plus facilement qu'une autre, qu'autant que la partie rouge du ſang y trouve un moindre obſtacle à paſſer dans le lacis des vaiſſeaux. La rougeur ſe montre plus facilement au viſage qu'ailleurs par cette même raiſon, enſorte qu'un effort léger qui ne produit rien ſur une autre partie, produira ſur le viſage un effet ſenſible; auſſi quand on examine ces *taches* à l'aide d'un bon microſcope, la dilatation des vaiſſeaux s'apperçoit clairement, & l'on y voit couler les parties du ſang qui les colorent. (*D. J.*)

TACHE DU CRYSTALLIN, (*Médecine.*) j'entends par *tache du cryſtallin*, une eſpece de cicatrice qui eſt communément blanche, qu'on remarque ſur ſa ſuperficie, & qui bleſſe la vue.

Elle eſt le plus ſouvent la ſuite d'un très-petit abſcès ou puſtule qui ſe forme ſur la ſuperficie du cryſtallin, dont l'humeur étant en très-petite quantité & bénigne, ſe réſout & ſe conſomme, ſans cauſer d'autre altération au cryſtallin, que celle du lieu où cette petite puſtule ſe trouve; & cet endroit du cryſtallin ſe cicatriſe enſuite.

Dans ſon commencement, on la connoît par un nuage fort léger qui paroît ſur le cryſtallin, & par le rapport du malade qui ſe plaint que ſa vue eſt brouillée; dans la ſuite ce nuage devient plus épais, & blanchit enfin.

On ne peut cependant dans les premiers mois aſſurer poſitivement que ce ne ſoit pas le commencement d'une cataracte, ou d'une ulcération ambulante du cryſtallin, parce qu'on ne peut juger de la nature de la puſtule: mais quand après un, deux ou trois ans, cette *tache* reſte dans le même état, on peut probablement aſſurer qu'elle y reſtera toute la vie.

Quand cette *tache* eſt blanche, on la voit aiſément, & quand elle eſt noirâtre ou très-ſuperficielle, on ne la peut diſtinguer; mais on conjecture qu'elle y eſt par le rapport du malade.

Selon l'endroit que cette *tache* occupe, les malades ſemblent voir devant l'œil, & en l'air, un nuage qui ſuit l'œil en tous les lieux où la vue ſe porte.

Les malades en ſont plus ou moins incommodés, ſuivant qu'elle eſt plus grande, ou plus petite, ou plus profonde, ou plus ſuperficielle.

Les *taches* du cryſtallin ne s'effacent point, ainſi les remedes y ſont inutiles: elles n'augmentent point, à-moins qu'elles ne s'ulcerent de nouveau; & elles ne s'ulcerent pas, ſans qu'il ſe faſſe une nouvelle fluxion d'humeurs ſur cette partie; mais quand cela arrive, le cryſtallin s'ulcere quelquefois entierement, & il ſe forme ainſi une cataracte purulente, ou au-moins une mixte qui tient de la purulente. (*D. J.*)

TACHÉOGRAPHIE, ſ. f. (*Littérat.*) on appelloit ainſi chez les Romains l'art d'écrire auſſi vîte que l'on parle, par le moyen de certaines notes dont chacune avoit ſa ſignification particuliere & déſignée. Dès que ce ſecret des notes eut été découvert, il fut bien-tôt perfectionné; il devint une eſpece d'écriture courante, dont tout le monde avoit la clé, & à laquelle on exerçoit les jeunes gens. L'empereur Tite, au rapport de Suétone, s'y étoit rendu ſi habile, qu'il ſe faiſoit un plaiſir d'y défier ſes ſecrétaires mêmes. Ceux qui en faiſoient une profeſſion particuliere, s'appelloient en grec ταχεογράφοι, & en latin *notarii*. Il y avoit à Rome peu de particuliers qui n'euſſent quelque eſclave ou affranchi exercé dans ce genre d'écrire. Pline le jeune en menoit toujours un dans ſes voyages. Ils receuilloient ainſi les harangues qui ſe faiſoient en public.

Plutarque attribue à Cicéron l'art d'écrire en notes abregées, & d'exprimer pluſieurs mots par un ſeul caractere. Il enſeigna cet art à Tiron ſon affranchi; ce fut dans dans l'affaire de Catilina qu'il mit en uſage cette invention utile, que nous ignorons en France, & dont les Anglois ont perfectionné l'idée, l'uſage & la méthode dans leur langue. Comme Caton d'Utique ne donnoit aucune de ſes belles harangues, Cicéron voulut s'en procurer quelques-unes. Pour y réuſſir, il plaça dans différens endroits du ſénat deux ou trois perſonnes qu'il avoit ſtylées lui-même dans l'art *tachéographique*, & par ce moyen il eut, & nous a conſervé le fameux diſcours que Caton prononça contre Céſar, & que Salluſte a inſéré dans ſon hiſtoire de Catilina: c'eſt le ſeul morceau d'éloquence qui nous reſte de ce grand homme. (*D. J.*)

L'art *tachéographique* eſt encore en uſage en Angleterre.

TACHI-VOLICATI, (*Géogr. mod.*) bourg de Grece dans la Macédoine; Nardus croit que c'eſt l'ancienne Gyrtone. (*D. J.*)

TACHYGRAPHIE, ſ. f. (*Littérat.*) la *tachygraphie* ou *tachéographie*, parole compoſée des mots grecs ταχος, *vite*, & γραφω, *écriture*, eſt l'art d'écrire avec rapidité & par notes; elle eſt auſſi quelquefois nommée *brachygraphie* de βραχος, *court*, & γραφω, *j'écris*, en ce que pour écrire rapidement, il faut ſe ſervir de manieres abregées.

Auſſi les Anglois qui ſont ceux de tous les peuples du monde qui s'en ſervent le plus généralement & y ont fait le plus de progrès, l'appellent-ils de ce nom *short-hand*, main brieve, courte écriture ou écriture abregée.

Herman Hugo dans ſon traité, de primo ſcrib. origin. en attribue l'invention aux Hébreux, fondé ſur ce paſſage du *pſeaume xliv. Lingua mea calamus ſcribæ velociter ſcribentis.* Mais nous ferons voir, en parlant du *notariacon*, que leurs abréviations ſont beaucoup plus modernes, purement Chaldaïques, & inventées par les rabins, long-tems après la deſtruction de Jéruſalem.

Cependant les anciens n'ignoroient point cet art. Sans remonter aux Egyptiens, dont les hiéroglyphes étoient plutôt des ſymboles qui repréſentoient des êtres moraux, ſous l'image & les propriétés d'un être phyſique. Nous trouvons chez les Grecs des tachéographes & ſemmeiographes, comme on le peut voir en Diogene Laërce & autres auteurs, quoiqu'à raiſon des notes ou caracteres ſinguliers dont ils étoient obligés de ſe ſervir, on les ait aſſez généralement confondus avec les cryptographes.

Les Romains qui avec les dépouilles de la Grece tranſporterent les arts en Italie, adopterent ce genre d'écriture, & cela principalement, parce que ſouvent les diſcours des ſénateurs étoient mal rapportés & encore plus mal interpretés, ce qui occaſionnoit de la confuſion & des débats en allant aux voix.

C'eſt ſous le conſulat de Cicéron qu'on en voit les premieres traces. Tiron, un de ſes affranchis, prit mot à mot la harangue que Caton prononçoit contre Catilina; Plutarque ajoute qu'on ne connoiſſoit point encore ceux qui depuis ont été appellés *notaires*, & que c'eſt le premier exemple de cette nature.

Paul Diacre, cependant attribue l'invention des premiers 1100 caracteres à *Ennius*, & dit que Tiron ne fit qu'étendre & perfectionner cette ſcience.

Auguſte charmé de cette découverte, deſtina pluſieurs de ſes affranchis à cet exercice; leur unique emploi étoit de retrouver des notes. Il falloit même qu'elles fuſſent fort arbitraires & dans le goût de celles des Chinois, puiſqu'elles excédoient le nombre de cinq mille.

L'hiſtoire nous a conſervé le nom de quelques-uns de ces tachygraphes, tels que Perunius, Pilargirus, Faunius & Aquila, affranchis de Mécene.

Enfin Seneque y mit la derniere main en les rédigeant par ordre alphabétique en forme de dictionnaire; auſſi furent-elles appellées dans la ſuite *les notes de Tiron & de Seneque.*

Nous remarquerons à ce ſujet contre l'opinion *des ſavans*, que les caracteres employés dans le pſeautier, que *Tritheme* trouva à Strasbourg, & dont il donne un échantillon à la fin de ſa polygraphie, ne ſauroient être ceux de Tiron, non plus que le manuſcrit qu'on fait voir au *Mont Caſſin*, ſous le nom de caracteres de Tiro. Ceci ſaute aux yeux, lorſqu'on examine combien ces caracteres ſont compoſés, arbitraires, longs & difficiles à tracer, au lieu que Plutarque dit expreſſément en parlant de la harangue de Caton.

Hanc ſolam orationem Catonis ſervatam ferunt Cicerone conſule velociſſimos ſcriptores deponente at docente, ut perſigna quædam & parvas breveſque notas multarum litterarum vim habentes dicta colligerent: c'eſt-à-dire qu'elle fût priſe à l'aide de courtes notes, ayant la puiſſance ou valeur de pluſieurs lettres. Or dans les figures que nous en a conſervé Gruter, la particule *ex*, par exemple, eſt exprimée par plus de 70 ſignes différens, tous beaucoup plus compoſés, plus difficiles, & par conſéquent plus longs à écrire que la propoſition même. Ces vers d'Auſonne, au contraire, font voir qu'un ſeul point exprimoit une parole entiere.

Quâ multa fandi copia
Punctis peracta ſingulis
Ut una vox abſolvitur.

Ou cependant *punctis* doit ſe prendre en général pour des ſignes ou caracteres abregés dont pluſieurs à la vérité n'étoient que de ſimples points, comme on verra plus bas dans l'hymne ſur la mort de S. Caſſien.

On peut donc hardiment conclure d'après ces autorités, que les notes qu'on nous donne pour être de Tiro, & celles imprimées ſous le titre de, *de notis ciceronianis*, ne ſont point les notes de Tiro, ou au-moins celles à l'aide deſquelles cet affranchi a écrit la harangue de Caton.

Mais comme la *Tachygraphie* eſt une eſpece de cryptographie, il ſe pourroit très-bien que Tiro eût travaillé en l'un & l'autre genre, & que ce fût ces derniers caracteres qui nous euſſent été conſervés.

Ce qui paroît appuyer cette conjecture eſt un paſſage du maître de Tiro; Ciceron à Atticus, *liv. XIII. ép. xxxij.* dit lui avoir écrit en chiffre: *Et quod ad te decem legatis ſcripſi parùm intellexiſti credo, quia δια σημειων ſcripſeram.*

Saint Cyprien ajouta depuis de nouvelles notes à celles de Séneque, & *accommoda le tout à l'uſage du Chriſtianiſme*, pour me ſervir de l'expreſſion de Vigenere qui dans ſon *traité des chiffres*, ajoute que *c'eſt une profonde mer de confuſion, & une vraie gêne de la mémoire comme choſe laborieuſe infiniment.*

En effet, de retenir cinq ou ſix mille notes, preſque toutes arbitraires, & les placer ſur le champ, doit être un très-laborieux & très-difficile exercice. Auſſi avoit-on des maîtres ou profeſſeurs en *Tachygraphie*, témoin l'hymne de Prudence ſur la mort de S. Caſſien martyriſé à coups de ſtile par ſes écoliers.

Præfuerat ſtudiis puerilibus, & grege multo.
Septus magiſter litterarum ſederat
Verba notis brevibus comprendere cuncta peritus,
Raptùmque punctis dicta præpetibus ſequi.

Et quelques vers après,

Reddimus ecce tibi tam millia multa notarum,
Quam ſtando, ſlendo, te docente excepimus.
Non potes iraſci, quod ſcribimus ipſe iubebas,
Nunquam quietum dextera ut ferret ſtilum:
Non petimus toties, te præceptore, negatas;
Avare doctor, jam ſcholarum ferias.
Pangere puncta libet, ſulciſque intexere ſulcos;
Flexas catenis impedire virgulas.

Lib. Περι Στεφανων. Hymn. IX.

Ceux qui exerçoient cet art, s'appelloient *curſores* (coureurs), *quia notis curſim verba expediebant*, à cauſe de la rapidité avec laquelle ils traçoient le diſcours ſur le papier; & c'eſt vraiſſemblablement l'origine du nom que nous donnons à une ſorte d'écriture que nous appellons *courante*, terme adopté dans le même ſens par les Anglois, Italiens, *&c.*

Ces *curſores* ont été nommés depuis *notarii*, à cauſe des notes dont ils ſe ſervoient, & c'eſt l'origine des *notaires*, dont l'uſage principal dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, étoit de tranſcrire les ſermons, diſcours ou homélies des évêques. Euſebe, dans ſon *Hiſtoire eccléſiaſtique*, rapporte qu'Origènes ſouffrit à l'âge de ſoixante ans, que des notaires écriviſſent ſes diſcours, ce qu'il n'avoit jamais voulu permettre auparavant.

S. Auguſtin dit dans ſa *CLXIII^me épître*, qu'il auroit ſouhaité que les notaires préſens à ſes diſcours, euſſent voulu les écrire; mais que comme pour des raiſons à lui inconnues, ils s'y refuſoient, quelques-uns des freres qui y aſſiſtoient, quoique moins expéditifs que les notaires, s'en étoient acquittés.

Et dans l'*épître CLII*, il parle de huit notaires aſſiſtans à ſes diſcours; quatre de ſa part, & quatre nommés par d'autres, qui ſe relayoient, & écrivoient deux à deux, afin qu'il n'y eût rien d'obmis ni rien d'alteré de ce qu'il proferoit.

S. Jérôme avoit quatre notaires & ſix libraires: les premiers écrivoient ſous ſa dictée par notes, & les ſeconds tranſcrivoient au long en lettres ordinaires; telle eſt l'origine des libraires.

Enfin, le pape Fabien jugeant l'écriture des notaires trop obſcure pour l'uſage ordinaire, ajouta aux ſept notaires apoſtoliques ſept ſoudiacres, pour tranſcrire au long ce que les notes contenoient par abréviations.

Ceux qui voudront connoître plus particuliérement leurs fonctions & diſtinctions, pourront recourir à l'*article* NOTAIRE.

Il paroît par la *44^me novelle* de Juſtinien, que les contrats d'abord minutés en caracteres & abregés par les notaires ou écrivains des tabellions, n'étoient obligatoires que lorſque les tabellions avoient tranſcrit en toutes lettres ce que les notaires avoient tracé *tachygraphiquement*. Enfin il fut défendu par le même empereur, d'en faire du-tout uſage à l'avenir dans les écritures publiques, à cauſe de l'équivoque qui pouvoit naître par la reſſemblance des ſignes.

Le peu de littérature des ſiecles ſuivans les fit tellement tomber dans l'oubli, que le pſeautier *tachygraphique* cité par Tritheme, étoit intitulé dans le catalogue du couvent, *pſeautier en langue arménienne*. Ce pſeautier, à ce que l'on prétend, ſe conſerve actuellement dans la bibliotheque de Brunſwick.

Il nous reſte à parler d'un autre genre de *Trachygraphie* qui s'opere par le retranchement de quelques lettres, ſoit des voyelles comme dans l'hébreu, & ſupprimant quelquefois des conſonnes; ce qui eſt aſſez ſuivi par ceux qui écrivent dans les claſſes, comme *ſed.* pour *ſecundùm*, *&c.* ſur quoi on peut voir l'*article* ABRÉVIATION.

De cette eſpece eſt le *notariacon*, troiſieme partie de la cabale judaïque, qui conſiſte à ne mettre qu'une lettre pour chaque mot. Les rabbins le diſtinguent en *raſche theboth*, chefs de dictions, lorſque c'eſt la lettre initiale, & *ſophe theboth*, fin des mots, lorſque c'eſt la derniere.

Ils en compoſent auſſi des paroles techniques & barbares, comme par exemple, *ramban* pour *rabbi ; moïſe bar Maiemon*, c'eſt-à-dire, *fils de Maiemon*. Ceux qui voudront connoître plus particulierement ces abréviations, en trouveront plus de mille au commencement de la *Bibliotheque rabbinique* de Buxtorf : ils peuvent auſſi conſulter les *Recueils* de Mercerus, David de Pomis & Schinder. Les rabbins cabaliſtiques vont bien plus loin : ils prétendent que preſque toute l'Ecriture ſainte eſt ſuſceptible de cette interprétation, & qu'en cela & la gémare conſiſte la vraie intelligence ou l'eſprit de la loi.

Ainſi dans la premiere parole de la Geneſe, au commencement, ils ont trouvé : *bara rackia-ares ſchamaim jam theomoth, il créa au commencement les cieux & la terre & l'abîme.*

Il eſt facile d'appercevoir que le but des rabbins, par ces interprétations forcées, étoit d'éluder les paſſages les plus formels des prophetes ſur l'avénement du Meſſie ; prophéties accomplies littéralement dans la perſonne de Jeſus-Chriſt.

Les Grecs ont ainſi trouvé dans le nom d'Adam les quatre parties du monde, ανατολη, *orient ;* δυσις, *occident ;* αρκτος, *nord ;* μεσημβρια, *midi ;* & il y a beaucoup d'apparence que le fameux *abraxadabra* & autres noms barbares qui ſe trouvent ſur les taliſmans & autres monumens des baſſilidiens & gnoſtiques, noms qui ont donné la torture à tant de ſavans, ne ſont que des mots techniques qui renferment pluſieurs paroles. Ce qui donne plus de probabilité à cette conjecture, eſt qu'un grand nombre de caracteres qui ſe trouvent ſur les taliſmans & dans les œuvres des démonographes ſont viſiblement des monogrammes. On voit dans Agrippa les noms des anges *Michaël*, *Gabriel*, & *Raphaël*, exprimés de cette maniere & à l'aide de la figure quadrilinéaire ou chambrée, rapportée par le même auteur.

On en peut réſoudre un très-grand nombre en leurs lettres conſtituantes. Il ne ſeroit donc pas ſurprenant que ceux qui ſe ſont étudiés à combiner tous les élémens d'un mot dans une ſeule lettre, euſſent réuni les lettres initiales dans une ſeule parole.

Les Romains ſe ſervoient auſſi de lettres initiales pour déſigner certaines formules uſitées dans les inſcriptions long-tems avant Cicéron, comme *S.P.Q.R.* pour *ſenatus populuſque romanus ; D. M. dis manibus*, *&c.* dont Gruter nous a donné une ample collection dans ſon traité *de Inſcriptionibus veterum*. On peut auſſi conſulter Mabillon *de re diplomaticâ*, ainſi que Sertorius, Urſatus, Valerius-Probus, Goltzius, *&c.* qui nous ont laiſſé des catalogues d'abréviations uſitées dans les inſcriptions, les médailles & les procédures. Cet uſage qui ne laiſſe pas de charger la mémoire, & ne s'étend qu'à un petit nombre des mots ou formules, a lieu dans preſque toutes les langues. *Voyez* ABRÉVIATION.

Quant aux caracteres *tachygraphiques* qui ſont plus immédiatement de notre ſujet, il y en a d'univerſels : tels ſont les caracteres numériques, algébriques, aſtronomiques, chimiques, & ceux de la Muſique, dont on peut voir les exemples ſous leurs *articles* reſpectifs & particuliers, telles ſont l'écriture chinoiſe, quelques traités françois manuſcrits à la bibliotheque du roi, & la *tachygraphie* angloiſe.

Les Anglois enfin, ont perfectionné ce genre d'écriture ; & c'eſt parmi eux ce que peut-être étoit l'επιστολογραφιη. Chez les Egyptiens, ils l'ont pouſſé au point de ſuivre facilement l'orateur le plus rapide ; & c'eſt de cette façon qu'on recueille les dépoſitions des témoins dans les procès célebres, les harangues dans les chambres du parlement, les diſcours des prédicateurs, *&c.* de ſorte qu'on n'y peut rien dire impunément même dans une compagnie, pour peu que quelqu'un ſe donne la peine de recueillir les paroles.

Cet art y eſt fondé ſur les principes de la langue & de la Grammaire ; ils ſe ſervent pour cet effet d'un alphabet particulier, compoſé des ſignes les plus ſimples pour les lettres qui s'emploient le plus fréquemment, & de plus compoſés pour celles qui ne paroiſſent que rarement.

Ces caracteres ſe peuvent auſſi très-facilement unir les uns aux autres, & former ainſi des monogrammes qui expriment ſouvent toute une parole ; tels ſont les élémens des tachéographes anglois, qui depuis un ſiecle & demi ont donné une quarantaine de méthodes, dont nous donnons le titre des principales au-bas de cet article. Elles ſe trouvent actuellement réduites à deux, qui ſont les ſeules uſitées aujourd'hui ; ſavoir celle de Macaulay & celle de Weſton ; nous nous bornerons à donner ici une légere idée de la méthode de ce dernier, comme la plus généralement ſuivie, & parce qu'on trouve pluſieurs livres imprimés dans ſes caracteres ; entre autres, une grammaire, un dictionnaire, les pſeaumes, le nouveau-Teſtament, & pluſieurs livres d'égliſe.

Le docteur Wilkins & quelques autres, vouloient à l'aide de ce genre d'écriture, former un langage ou plutôt une écriture univerſelle, c'eſt-à-dire, que le même caractere qui ſignifie *cheval*, le françois le lût *cheval ;* l'anglois, *horſe ;* l'allemand, *pferd ;* l'italien, *cavallo ;* le latin, *equus ;* & ainſi des autres.

Mais en outre, la différence de conſtruction dans les différentes langues qui ſeroit un grand obſtacle, & la forme des verbes auxiliaires qui dans l'allemand & l'anglois, different totalement de celle uſitée en françois & en latin, on retomberoit dans l'inconvénient de la méthode de Tiro, qui requéroit preſque autant de ſignes différens qu'il y avoit d'objets à préſenter. Un anglois, par exemple, n'aura pas de peine à comprendre que *n* ſignifie *horſe*, parce que ce ſigne eſt compoſé de la particule *or* ſuivi d'une *ſ*, c'eſt-à-dire, les trois ſeules lettres qui ſe prononcent, *l'h* tenant lieu d'une ſimple aſpiration, & l'*e* muet final ne ſervant qu'à prolonger le ſon ; mais ces trois lettres *orſ* ne communiquent à aucune autre nation l'idée d'un cheval.

En attendant qu'on trouve quelque choſe de mieux, il y auroit peut-être une méthode ſimple & facile à propoſer, à l'aide de laquelle, ſur le champ, & ſans étude, un chacun pourroit ſe faire entendre, & entendre les autres, ſans ſavoir d'autres langues que la ſienne.

Il s'agiroit de numéroter les articles d'un dictionnaire en un idiome quelconque, & que chaque peuple mît le même chiffre après le même terme dans leurs dictionnaires reſpectifs. Ces dictionnaires devroient être compoſés de deux parties ; l'une à l'ordinaire, ſuivant l'ordre alphabétique ; l'autre, ſuivant l'ordre numérique.

Ainſi je ſuppoſe un françois à Londres ou à Rome, qui voudroit dire *je viendrai demain ;* ignorant la langue du pays, il cherchera dans la partie alphabétique de ſon dictionnaire *je*, que je ſuppoſe comme premiere perſonne déſignée par le *n°. 1. venir*, par 2800, *demain*, par 664.

Il écrira 1. 664. 2800. l'anglois ou l'italien cherchant ſuivant l'ordre numérique, liront, *I come tomorrou*, *jo venire domani.*

Et répondront par d'autres chiffres, dont le françois trouvera l'explication en cherchant le numéro.

Je n'ai mis ici que l'infinitif du verbe pour ſuivre l'ordre des dictionnaires ; mais il ſeroit aiſé d'y ajouter un ſigne ou point qui en déterminât le tems.

Nous avons auſſi quelques auteurs françois qui ſe

ſont exercés ſur la *Tachygraphie ;* telle eſt la plume volante, & quelques manuſcrits dans la bibliotheque du roi ; mais ils ne ſe ſont point appliqués à ſimplifier leurs ſignes, ni à en généraliſer l'uſage, ni cette attention ſuffiſante au génie de la langue ; & au lieu de recourir aux racines de l'idiome, ils ſe ſont pris aux branches.

Il ne ſeroit cependant pas impoſſible de rendre à la langue françoiſe le même ſervice qu'à l'angloiſe ; ce ſeroit une très-grande obligation que le public auroit à meſſieurs de l'académie françoiſe, ſi à la ſuite de leur dictionnaire, ils compiloient une méthode facile & analogue à la langue. Il ne faut cependant pas ſe flatter qu'elle puiſſe être auſſi ſimple, ni conſiſter en auſſi peu de caracteres que pour l'anglois, qui n'ayant point de genre, le même article exprime le maſculin & le féminin, & le ſingulier & le pluriel. De plus, les terminaiſons des verbes auxiliaires ne variant guere que dans le préſent, occaſionne une bien plus grande facilité.

La méthode de Weſton eſt fondée ſur cinq principes.

1°. La ſimplicité des caracteres.

2°. La facilité de les joindre, inſérer, & combiner les uns aux autres.

3°. Les monogrammes.

4°. La ſuppreſſion totale des voyelles, comme dans les langues orientales.

5°. D'écrire comme l'on prononce ; ce qui évite les aſpirations, les lettres doubles & lettres muettes. Les caracteres ſont en tout au nombre de 72, dont 26 comprennent l'alphabet, y ayant quelques lettres qui s'écrivent de différentes façons, ſuivant les circonſtances ; & cela pour éviter les équivoques que la combinaiſon pourroit faire naître. Les 46 caracteres reſtans ſont pour les articles, pronoms, commencemens, & terminaiſons qui ſe répetent fréquemment, & pour quelques adverbes & propoſitions.

Pour ſe rendre cette méthode familiere, on commence par écrire en entier les paroles dans le nouveau caractere, à l'exception des voyelles que l'on ſupprime ; mais le lieu où commence la lettre ſuivante l'indique, c'eſt-à-dire, ſi le commencement de cette lettre eſt au niveau du haut de la lettre précédente, cela marque la voyelle *a ;* ſi c'eſt au pié, c'eſt un *u ;* ſi c'eſt au milieu, c'eſt un *i ;* un peu plus haut ou un peu plus bas déſigne l'*e* & l'*o*.

On croiroit d'abord que cette préciſion de placer les lettres empêcheroit d'aller vîte ; mais cela ne retarde aucunement ; car le ſens fournit naturellement la voyelle au lecteur comme dans les lettres miſſives ou phraſes, dont la plûpart des élémens pris ſéparément, pourroient à peine ſe déchiffrer ; ce qui n'empêche pas qu'on n'en liſe la totalité très-vîte.

Comme rien ne nuit davantage à la célérité de l'écriture que de détacher la plume de deſſus le papier, la perſonne ſe joint au verbe, comme dans l'hébreu celui-ci eſt uni inſéparablement avec ſon verbe auxiliaire, & ordinairement avec ſon adverbe ; ce qui loin d'apporter de la confuſion, donne de la clarté, en ce que par l'étendue & forme de ce grouppe de caracteres, on voit tout-d'un-coup que c'eſt un verbe dans un tems compoſé.

Quand on eſt parvenu à écrire ainſi couramment, on apprend les abréviations ; car chaque lettre iſolée ſignifie un pronom, adverbe, ou propoſition, *&c.*

Chaque union de deux lettres *ab, ac, ad,* par exemple, en exprime auſſi un mot relatif aux élémens qui la compoſent. Il y a auſſi quelques autres regles d'abréviations générales, comme au lieu de répéter une parole ou une phraſe, de tirer une ligne deſſous ; quand une conſonne ſe trouve répétée dans la même ſyllabe, de la faire plus grande, par exemple même, non — pape ρ où l'*m n*, & le *p*, ſont la double de leur grandeur naturelle, en ce qu'ils repréſentent deux *m*, deux *n*, deux *p ;* ceux-ci ſont ordinairement des commencemens de mots, y en ajoutant le s terminaiſons finales, on fait les paroles *mémoire* ϒ — *nonain* ſ *papauté* | : *ciſeaux*. Ainſi pour les terminaiſons, toutes les paroles qui s'uniſſent en *ſon* ou en *ſion*, s'expriment par un point dans la lettre, exemple, *hameçon* ^ en le décompoſant on trouve un *a* ∧ & un *m* ` avec un point au milieu de l'*a* coction ☾.

Les terminaiſons *ation, étion, ition, otion, ution*, s'écrivent avec deux points placés à l'endroit de la voyelle, par exemple, *nation* : *notion* : ρ *pétition* ρ" *paſſion*, la marque du pluriel quand on l'exprime, ſe fait par un point derriere la derniere, exemple, *d paſſions*. la terminaiſon *ment*, s'exprime par un *t* final redoublé, exemple, *parlement* ϑ *ſciemment*, *humainement* ω : ces regles peuvent s'appliquer indifféremment à toutes les langues.

Nous avons dit que la *Tachygraphie* angloiſe n'exprime que les ſons, ſans avoir égard à l'ortographe, par exemple, ſi on veut écrire de cette façon en françois *ils aiment*, on retranche l'*nt* final comme ſuperflu, dès que le verbe eſt précédé du ſigne de la troiſieme perſonne du pluriel ; ce qui abrégeroit la parole d'un tiers, & ſeroit *aime*, comme on ne prononce dans cette parole que l'*m* ſeule ; on écriroit en *Tachygraphie ils m*. De plus, comme pour former l'*m*, il faut 7 traits, ſavoir trois lignes droites, & quatre lignes courbes, & que l'*m* eſt fréquemment uſité ; la *Tachygraphie* l'admet parmi ſes caracteres ſimples, & réduit les ſept lignes à une ſimple diagonale, & y joignant le caractériſtique de la troiſieme perſonne du pluriel, *ils aiment*, s'écriroit auſſi en françois ϑ compoſé de deux traits, au lieu de 28 que nous employons. En anglois, ce ſeroit différent ; car *aimer* ſe diſant *to love*, on ſe ſert de *l* au lieu d'*m* ; & *ils aiment* s'écriroit ∪ *ils aimoient* ∪ , *aima* ∪ *ntaimer* ∪ qui dérive du ſubſtantif ∪ *love amoſar*, ainſi que ∪ *amant loveleſsĕ* ſans *lovely omour* ∪· *aimable* ϑ *lovelyneſs*, ſubſtantif d'*aimable*, & qui ne ſe pourroit rendre en françois que par le terme d'*amabilité*.

Quand on ſuit un orateur rapide, on peut ſupprimer entierement les articles qui ſe placent enſuite en reliſant le diſcours.

Il y a apparence que l'écriture chinoiſe, où chaque parole s'exprime par un caractere particulier, n'eſt pas eſſentiellement différent de notre *Tachygraphie*, & que les 400 clés ſont 400 caracteres élémentaires dont tous les autres ſont formés, & dans leſquels ils peuvent ſe réſoudre. En cela la *Tachéographie* angloiſe lui ſeroit fort préférable, à cauſe de ſon petit nombre de caracteres primitifs, qui par la même raiſon, doivent être infiniment moins compoſés que dans un plus grand nombre qui ſuppoſent néceſſairement une multiplicité de traits.

Pour n'avoir rien à deſirer ſur cette matiere, il faut ſe procurer l'alphabet de Weſton, avec ſes 26 caracteres, & 46 abréviations, l'abrége du dictionnaire & des regles, & y joindre l'oraiſon dominicale, le ſymbole des apôtres, & les dix commandemens écrits ſuivant ces principes.

En outre des méthodes de Weſton & de Macaulay, on peut conſulter les ſuivantes, qui ont eu cours en différens tems.

Steganographia, or the art of ſhort writing, by Addy.

Willis's abbreviation, or writing by characters, *London 1618*.

Sheltons, art of ſhort hand writing, *Lond. 1659*.

Mercury, or the ſecret and ſwift meſſengers, by Wilkins, *1641*.

Rich's short hand.

Maſons, art of short writing, *London 1672.*

Easy method of short hand writing, *Lond. 1681.*

TACHOSA, (*Géog. mod.*) riviere d'Aſie, dans le Turqueſtan; elle ſe jette dans le Sihun, & les villes de Casba & de Teſcan, ſont ſituées à ſon embouchure. (*D. J.*)

TACHUACHE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt le nom ſous lequel les Indiens de quelques parties de la nouvelle Eſpagne déſignent la plante appellée *méchoacan.* Voyez *cet article.*

TACINA, (*Géog. mod.*) lieu d'Italie; l'itinéraire d'Antonin le marque ſur la route d'*Equotuticum*, à *Rhegium*, entre *Meto* & *Scyllacium*, à 24 milles du premier de ces lieux, & à 22 milles du ſecond. Simler croit que *Tacina* pourroit être la même choſe que le promontoire *Lacinium.* (*D. J.*)

TACINA, LA, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure. Elle prend ſa ſource vers les confins de la Calabre citérieure, & ſe perd dans le golfe de Squilace, où elle a ſon embouchure, entre celles du Naſcaro & du Dragone-Rio. *Tacina* eſt le *Targis* ou *Targines* des anciens. (*D. J.*)

TACITA, ſ. f. (*Mythol.*) déeſſe du ſilence; elle fut inventée par Numa-Pompilius, qui jugea cette divinité auſſi néceſſaire à l'établiſſement de ſon nouvel état, que la divinité qui fait parler. (*D. J.*)

TACITURNE, (*Gram.*) il ſe dit du caractere de l'homme ſombre, mélancolique, & gardant le ſilence. La taciturnité n'a jamais été priſe pour une bonne qualité; elle inſpire l'éloignement; elle renferme. Elle eſt ſi ſouvent la compagne de la méchanceté, ou du-moins de l'humeur, qu'où l'on remarque l'une, on ſupppoſe l'autre. On ſuppoſe que l'homme *taciturne* parleroit, s'il ne craignoit de ſe démaſquer, & qu'il laiſſeroit voir au fond de ſon ame, s'il n'y recelòit quelque choſe de honteux ou de funeſte. Ce n'eſt cependant quelquefois qu'une maladie, ou la ſuite d'une maladie. Il y a des nations *taciturnes*, des familles *taciturnes;* on devient *taciturne* avec ceux qu'on craint.

TACODRUGITES, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) nom de quelques hérétiques montaniſtes; il leur fut donné d'une affectation de recueillement qui leur faiſoit porter leur ſecond doigt dans une narine, ou plutôt ſur leurs levres, comme des harpocrates; enſorte que ce doigt étoit comme le pivot du nez. On les appelloit par la même raiſon *paſſaloſnichites*, *phrygiaſtes* & *montaniſtes.* *Tacodrugites* eſt formé de τακος, *pivot*, & de ἀρυγγος, *nez.*

TAÇON, on donne ce nom aux jeunes ſaumons. *Voyez* SAUMON.

TACON, ſ. m. (*Imprimerie.*) on appelle *tacon* les morceaux de la friſquette que l'Imprimeur y entaille, pour donner jour aux endroits de la forme qu'on veut imprimer en rouge, & qu'il colle ſur le grand tympan, afin de voir ſi l'ouverture de la friſquette & les morceaux qu'on en a enlevés ſe rencontrent parfaitement. (*D. J.*)

TACITE, adj. (*Gramm.*) ſous entendu, quoique non exprimé. On dit une condition *tacite*, un conſentement *tacite*, une paix *tacite*, une clauſe *tacite.*

TACITE RECONDUCTION, (*Juriſprud.*) *voyez ci-devant* RECONDUCTION.

TACITURNITÉ, ſ. f. (*Morale.*) comme la nation Françoiſe eſt fort vive, & qu'elle aime beaucoup à parler, il lui a plû de prendre ce mot en mauvaiſe part; & d'entendre par *taciturnité*, l'obſervation du ſilence, dont le ſeul principe eſt une humeur triſte, ſombre & chagrine; mais nous n'adoptons pas cette idée vulgaire, parce qu'elle ne nous paroît pas trop philoſophique.

La *taciturnité*, en latin *taciturnitas* dans Ciceron, eſt cette vertu de converſation qui conſiſte à garder le ſilence quand le bien commun le demande.

Les deux vices qui lui ſont oppoſés dans l'excès, ſont le trop parler lorſqu'il eſt nuiſible, & le ſilence hors de ſaiſon, qui eſt préjudiciable à la communication qu'on doit faire de ſes connoiſſances, & aux principaux ſervices de la ſociété humaine.

La parole étant le principal interprete de ce qui ſe paſſe en-dedans de notre ame; & un ſigne dont l'uſage eſt particulier au genre humain, la loi naturelle qui nous preſcrit de donner à-propos des marques d'une ſage bienveillance envers les autres, regle auſſi la maniere dont nous devons uſer de ce ſigne, & en détermine les juſtes bornes. La *taciturnité*, par exemple, eſt requiſe, toutes les fois que le reſpect dû à la Divinité, à la religion établie, ou aux hommes mêmes qui ſont nos ſupérieurs, exige de nous cette vertu. Elle eſt encore néceſſaire quand il s'agit des ſecrets de l'état, de ceux qui regardent nos amis, notre famille, ou nous-mêmes, & qui ſont de telle nature, que ſi on les découvroit, on cauſeroit du préjudice à quelqu'un; ſans que d'ailleurs en les cachant, on nuiſe au bien public. (*D. J.*)

TACRIT *ou* TECRIT, (*Géogr. mod.*) & par M. de la Croix, *Tecrite;* ville d'Aſie, ſur le Tigre, au voiſinage de la ville de Bagdat. Tamerlan s'en rendit maître l'an 796. de l'Hégire. *Long.* ſelon les tables arabiques de Naſſir-Eddin & d'Ulug-Beg, *78. 20. lat. 34. 30.* (*D. J.*)

TACT, LE, (*Phyſiol.*) le *tact*, le *toucher*, l'*attouchement*, comme on voudra le nommer, eſt le plus ſûr de tous les ſens; c'eſt lui qui rectifie tous les autres, dont les effets ne ſeroient ſouvent que des illuſions, s'il ne venoit à leur ſecours; c'eſt en conſéquence le dernier retranchement de l'incrédulité. Il ajoute à cette qualité avantageuſe, celle d'être la ſenſation la plus générale. Nous pouvions bien ne voir ou n'entendre, que par une petite portion de notre corps; mais il nous falloit du ſentiment dans toutes les parties pour n'être pas des automates, qu'on auroit démontés & détruits, ſans que nous euſſions pû nous en apperçevoir; la nature y a pourvû, partout où ſe trouvent des nerfs & de la vie, on éprouve plus ou moins cette eſpece de ſentiment. Il paroit même que cette ſenſation n'a pas beſon d'une organiſation particuliere, & que la ſimple tiſſure ſolide du nerf lui eſt ſuffiſante. Les parois d'une plaie fraîche, le périoſte, ou un tendon découvert, ont un ſentiment très-vif, quoiqu'ils n'ayent pas les houppes nerveuſes qu'on obſerve à la peau: on diroit que la nature, obligée de faire une grande dépenſe en ſenſation du *toucher*, l'a établi à moins de frais qu'il lui a été poſſible; elle a fait enſorte que les houppes nerveuſes ne fuſſent pas abſolument néceſſaires; ainſi le ſentiment du *toucher* eſt comme la baſe de toutes les autres ſenſations; c'eſt le genre dont elles ſont des eſpeces plus parfaites.

Tous les ſolides nerveux animés de fluides, ont cette ſenſation générale; mais les mamelons de la peau, ceux des doigts, par exemple, l'ont à un dégré de perfection, qui ajoute au premier ſentiment une ſorte de diſcernement de la figure du corps touché. Les mamelons de la langue enchériſſent encore ſur ceux de la peau; ceux du nez ſur ceux de la langue, & toujours ſuivant la fineſſe de la ſenſation. Ce qui ſe dit des mamelons, n'exclut pas le reſte du tiſſu nerveux, de la part qu'il a à la ſenſation. Les mamelons y ont plus de part que ce tiſſu dans certains organes, comme à la peau & à la langue; dans d'autres, ils y ont moins de part, comme à la membrane pituitaire du nez qui fait l'organe de l'odorat. Enfin, ailleurs le tiſſu du ſolide nerveux fait preſque ſeul l'organe, comme dans la vûe; ces différences

viennent, de ce que chaque organe eſt proportionné à l'objet dont il reçoit l'impreſſion.

Il étoit à-propos pour que le ſentiment du *toucher* ſe fît parfaitement, que les nerfs formaſſent de petites éminences ſenſibles, parce que ces pyramides ſont beaucoup plus propres qu'un tiſſu uniforme, à être ébranlées par la ſurface des corps. Le goût avoit beſoin de boutons nerveux, qui fuſſent ſpongieux & imbibés de la ſalive, pour délayer, fondre les principes des ſaveurs, & leur donner entrée dans leur tiſſure, afin d'y mieux faire leur impreſſion. La membrane pituitaire qui tapiſſe l'organe de l'odorat a ſon velouté, ſes cornets & ſes cellules, pour arrêter les vapeurs odorantes; mais ſon objet étant ſubtil, elle n'avoit pas beſoin ni de boutons, ni de pyramides groſſieres. La choroïde a auſſi ſon velouté noir pour abſorber les images; mais le fond de ce velours, fait pour recevoir des images, devoit être une membrane nerveuſe, très-polie & très-ſenſible.

Nous appellons donc *tact* ou *toucher*, non pas ſeulement ce ſens univerſel, dont il n'eſt preſque aucune partie du corps qui ſoit parfaitement dépourvue; mais ſur-tout ce ſens particulier, qui ſe fait au bout de la face interne des doigts, comme à ſon véritable organe. La douleur, la tenſion, la chaleur, le froid, les inégalités de la ſurface des corps ſe font ſentir à tous les nerfs, tant intérieurement qu'extérieurement.

Le *tact* cauſe une douleur ſourde dans les viſceres, mais ce ſentiment eſt exquis dans les nerfs changés en papilles, & en nature molle: ce *tact* n'a point une différente nature du précédent, il n'en differe que par degrés.

La peau qui eſt l'organe du *toucher*, préſente un tiſſu de fibres, de nerfs & de vaiſſeaux merveilleuſement entrelacés. Elle eſt collée ſur toutes les parties qu'elle enveloppe par les vaiſſeaux ſanguins, lymphatiques, nerveux; &, pour l'ordinaire, par une couche de pluſieurs feuillets très-minces, leſquels forment entr'eux des cellules, où les extrémités artérielles, dépoſent une huile graiſſeuſe; auſſi les anatomiſtes nomment ces couches de feuillets le *tiſſu cellulaire*; c'eſt dans ce tiſſu que les bouchers introduiſent de l'air quand ils ſoufflent leur viande, pour lui donner plus d'apparence.

La peau eſt faite de toutes ces parties mêmes qui l'attachent au corps qui l'enveloppe. Ces feuillets, ces vaiſſeaux & ces nerfs capillaires ſont appliqués les uns ſur les autres, par la compreſſion des eaux qui environnent le fœtus dans le ſein de la mere, & par celle de l'air lorſqu'il eſt né. Pluſieurs de ces vaiſſeaux, creux d'abord, deviennent bien-tôt ſolides, & ils forment des fibres comme tendineuſes, qui font avec les nerfs la principale tiſſure de cette toile épaiſſe. Les capillaires nerveux, après avoir concouru par leur entrelacement à la formation de la peau, ſe terminent à la ſurface externe; là ſe dépouillant de leur premiere paroi, ils forment une eſpece de réſeau, qu'on a nommé *corps réticulaire*. Ce réſeau nerveux eſt déjà une machine fort propre à recevoir l'impreſſion des objets; mais l'extrémité du nerf dépouillé de ſa premiere tunique s'épanouit, & produit le mamelon nerveux; celui-ci dominant ſur le réſeau eſt bien plus ſuſceptible d'ébranlement, & par conſéquent de ſenſation délicate. Une lymphe ſpiritueuſe abreuve ces mamelons, leur donne de la ſouplеſſe, du reſſort, & acheve par-là d'en faire un organe accompli.

Ces mamelons ſont rangés ſur une même ligne, & dans un certain ordre, qui conſtitue les ſillons qu'on obſerve à la ſurpeau, & qui ſont ſi viſibles au bout des doigts, où ils ſe terminent en ſpirale. Quand ils y ſont parvenus, ils s'allongent ſuivant la longueur de cette partie, & ils s'uniſſent ſi étroitement, qu'ils forment les corps ſolides que nous appellons *ongles*.

Les capillaires ſanguins, que nous appellons *lymphatiques* & *huileux*, qui entrent dans le tiſſu de la peau, s'y diſtribuent à-peu-près comme les nerfs; leur entrelacement dans la peau forme le réſeau vaſculaire, leur épanouiſſement fait l'épiderme qui recouvre les mamelons, & qui leur eſt ſi néceſſaire pour modérer l'impreſſion des objets, & rendre par-là cette impreſſion plus diſtincte. Enfin, les glandes ſituées ſous la peau ſervent à abreuver les mamelons nerveux.

Il ſuit de ce détail, 1°. que l'organe corporel qui ſert au *toucher*, eſt formé par des mamelons ou des houpes molles, pulpeuſes, médullaires, nerveuſes, muqueuſes, veloutées, en un mot de diverſes eſpeces, infiniment variées en figures & en arrangement, produites par les nerfs durs qui rampent ſur la peau, leſquels s'y dépouillent de leurs membranes externes, & par-là deviennent très-mols, & conſéquemment très-ſenſibles. Il ſuit 2°. que ſes houppes ſont humectées, & arroſées d'une liqueur très-fluide qui abonde ſans ceſſe; 3°. que cette membrane fine & ſolide qu'on appelle *épiderme*, leur prête des ſillons, des ſinuoſités, où elles ſe tiennent cachées, & leur ſert ainſi de défenſe, ſans altérer leur ſenſibilité.

Ces houppes ont la vertu de ſe retirer ſur elles-mêmes, & de reſſortir. Malpighi qui a tant éclairci la matiere que nous traitons, a dit une fois qu'en examinant au microſcope les extrémités des doigts d'un homme délicat à un air chaud, il vit ſortir les houpes nerveuſes des ſillons de l'épiderme, qui ſembloient vouloir toucher & prendre exactement quelque choſe au bout du doigt. Mais ailleurs le même Malpighi ne paroiſſant pas bien certain de ce qu'il avoit vu, révoque preſque en doute cette expérience. Il eſt probable cependant que ces houppes s'élevent, comme il arrive dans le bout du teton, qui s'étend par le chatouillement. Quand on préſente des ſucreries à un enfant qui les aime, & qu'on lui fait tirer la langue devant un miroir, on y voit de toutes parts s'élever de petits tubercules. Le limaçon en ſe promenant fait ſortir ſes cornes, à la pointe deſquelles ſont ſes yeux, qui n'apperçoivent jamais de corps durs, ſans que le craintif animal n'entre dans ſa coquille. Nos houppes en petit ſortent comme les cornes du limaçon en grand; ainſi, l'impreſſion que les corps font ſur les houppes de la peau, conſtitue le *tact*, qui conſiſte en ce que l'extrémité du doigt étant appliquée à l'objet qu'on veut toucher, les houpes preſentent leur ſurface à cet objet, & le frottent doucement.

Je dis d'abord que l'extrémité des doigts doit être appliquée à l'objet qu'on veut toucher; j'entens ici les doigts de la main plutôt que du pié; cependant le *tact* ſe feroit preſque auſſi-bien avec le pié qu'avec la main, ſi les doigts du pié étoient plus flexibles, plus ſéparés, plus exercés, & s'ils n'étoient pas encore racornis par le marcher, le poids du corps & la chauſſure. J'ajoute, que les houppes préſentent leur ſurface à l'objet, parce qu'en quelque ſorte, ſemblables à ces animaux qui dreſſent l'oreille pour écouter, elles s'élevent comme pour juger de l'objet qu'elles touchent. Je dis enfin que ces houppes frottent doucement leur ſurface contre celle de l'objet, parce que le *tact* eſt la réſiſtance du corps qu'on touche. Si cette reſiſtance eſt médiocre, le *toucher* en eſt clair & diſtinct; ſi elle nous heurte vivement, on ſent de la douleur ſans toucher, à proprement parler: c'eſt ainſi que lorſque le doigt eſt excorié, nous ne diſtinguons point les qualités du corps, nous ſouffrons de leur attouchement: or, ſuivant la nature de cet attouchement, il ſe communique à ces houppes nerveuſes un certain mouvement dont l'effet propagé

juſqu'au *ſenſorium commune*, excite l'idée de chaud, de froid, de tiede, d'humide, de ſec, de mol, de dur, de poli, de raboteux, de figuré, d'un corps mû ou en repos, proche ou éloigné. L'idée de chatouillement, de démangeaiſon, & le plaiſir naiſſent d'un ébranlement leger; la douleur d'un tiraillement, d'un déchirement des houppes.

L'objet du *toucher* eſt donc de tout corps qui a aſſez de conſiſtance & de ſolidité pour ébranler la ſurface de notre peau; & alors le ſens qui en procede nous découvre les qualités de ce corps, c'eſt-à-dire ſa figure, ſa dureté, ſa molleſſe, ſon mouvement, ſa diſtance, le chaud, le froid, le tiede, le ſec, l'humide, le fluide, le ſolide, *&c.*

Ce ſens diſtingue avec facilité le mouvement des corps, parce que ce mouvement n'eſt qu'un changement de ſurface, & c'eſt par cette raiſon qu'il s'apperçoit du poli, du raboteux, & autres degrés d'inégalité des corps.

Il juge auſſi de leur diſtance; bonne & belle obſervation de Deſcartes! Ce philoſophe parle d'un aveugle, ou de quelqu'un mis dans un lieu fort obſcur, qui diſtinguoit les corps proches ou éloignés, pourvu qu'il eût les mains armées de deux bâtons en croix, dont les pointes répondiſſent au corps qu'on lui préſentoit.

L'homme eſt né ce ſemble, avec quelque eſpece de trigonométrie. On peut regarder le corps de cet aveugle, comme la baſe du triangle, les bâtons comme ſes côtés, & ſon eſprit, comme pouvant conclure du grand angle du ſommet, à la proximité du corps; & de ſon éloignement, par la petiteſſe du même angle. Cela n'eſt pas ſurprenant aux yeux de ces géometres, qui maniant la ſublime géométrie avec une extrême facilité, ſavent meſurer les efforts des ſauts, la force de l'action des muſcles, les degrés de la voix, & les *tacts* des inſtrumens de muſique.

Enfin le ſens du *toucher* diſcerne parfaitement le chaud, le froid & le tiede. Nous appellons *tiede*, ce qui n'a pas plus de chaleur que le corps humain, réſervant le nom de *chaud* & de *froid*, à ce qui eſt plus ou moins chaud que lui.

Quoique tout le corps humain ſente la chaleur, ce ſentiment ſe fait mieux par-tout où il y a plus de houppes & de nerfs, comme à la pointe de la langue & des doigts.

La ſenſation du chaud ou de la chaleur eſt une ſorte d'ébranlement léger des parties nerveuſes, & un épanouiſſement de nos ſolides & de nos fluides, produit par l'action modérée d'une médiocre quantité de la matiere, qui compoſe le feu ou le principe de la chaleur, ſoit naturelle, ſoit artificielle. Quand cette matiere eſt en plus grande quantité, ou plus agitée; alors au lieu d'épanouir nos ſolides & nos liqueurs, elle les briſe, les diſſout, & cette action violente fait la brûlure.

La ſenſation du froid au contraire, eſt une eſpece de reſſerrement dans les mamelons nerveux, & en général dans tous nos ſolides, & une condenſation ou défaut de mouvement dans nos fluides, cauſé ou par l'attouchement d'un corps froid, ou par quelqu'autre accident qui ſupprime le mouvement de notre propre feu naturel. On conçoit que nos fluides étant fixés ou ralentis par quelqu'une de ces deux cauſes, les mamelons nerveux doivent ſe reſſerrer; & c'eſt ce reſſerrement, qui eſt le principe de tous les effets du froid ſur le corps humain.

Le ſens du *toucher* nous donne auſſi les ſenſations différentes du fluide & du ſolide. Un fluide differe d'un ſolide, parce qu'il n'a aucune partie aſſez groſſe pour que nous puiſſions la ſaiſir & la toucher, par différens côtés à la fois; c'eſt ce qui fait que les fluides ſont liquides; les particules qui le compoſent ne peuvent être touchées par les particules voiſines, que dans un point, ou dans un ſi petit nombre de points, qu'aucune partie ne peut avoir d'adhérence avec une autre partie. Les corps ſolides réduits en poudre, mais impalpable, ne perdent pas abſolument leur ſolidité, parce que les parties ſe touchant de pluſieurs côtés, conſervent de l'adhérence entr'elles. Auſſi peut-on en faire des petites maſſes, & les ſerrer pour en palper une plus grande quantité à-la-fois. Or par le *tact* on diſcerne parfaitement les eſpeces qu'on peut réunir, ſerrer, manier d'avec les autres; ainſi le *tact* diſtingue par ce moyen les ſolides des fluides, la glace de l'eau.

Mais ce n'eſt pas tout-d'un-coup qu'on parvient à ce diſcernement. Le ſens du *toucher* ne ſe développe qu'inſenſiblement, & par des habitudes réitérées. Nous apprenons à *toucher*, comme nous apprenons à voir, à entendre, à goûter. D'abord nous cherchons à toucher tout ce que nous voyons; nous voulons toucher le ſoleil; nous étendons nos bras pour embraſſer l'horiſon; nous ne trouvons que le vuide des airs. Peu-à-peu nos yeux guident nos mains; & après une infinité d'épreuves, nous acquérons la connoiſſance des qualités des corps, c'eſt-à-dire, la connoiſſance de leur figure, de leur dureté, de leur molleſſe, *&c.*

Enfin le ſens du *toucher* peut faire quelquefois, pour ainſi dire, la fonction des yeux, en jugeant des diſtances, & réparant à cet égard en quelque façon chez des aveugles, la perte de leur vue. Mais il ne faut pas s'imaginer que l'art du *toucher* s'étende juſqu'au diſcernement des couleurs, comme on le rapporte dans la république des lettres (Juin 1685) d'un certain organiſte hollandois; & comme Bartholin dans les *acta medica Hafnienſia, anno 1673*, le raconte d'un autre artiſan aveugle, qui, dit-il, diſcernoit toutes les couleurs au ſeul *tact*. On lit encore dans Aldrovandi, qu'un nommé *Ganibaſius*, natif de Volterre & bon ſculpteur, étant devenu aveugle à l'âge de 20 ans, s'aviſa, après un repos de 10 années, d'eſſayer ce qu'il pourroit produire dans ſon art, & qu'il fit à Rome une ſtatue de plâtre qui reſſembloit parfaitement à Urbain VIII. Mais il n'eſt pas poſſible à un aveugle, quelque vive que ſoit ſon imagination, quelque délicat qu'il ait le *tact*, quelque ſoin qu'il ſe donne à ſentir avec ſes doigts les inégalités d'un viſage, de ſe former une idée juſte de la figure de l'objet, & d'exécuter enſuite la reſſemblance de l'original.

Après avoir établi quel eſt l'organe du *toucher*, la texture de cet organe, ſon méchaniſme, l'objet de ce ſens, ſon étendue, & ſes bornes, il nous ſera facile d'expliquer les faits ſuivans.

1°. Pourquoi l'action du *toucher* eſt douloureuſe, quand l'épiderme eſt ratiſſée, macérée ou brûlée: c'eſt ce qu'on éprouve après la chûte des ongles, après celle de l'épiderme cauſée par des fievres ardentes, par la brûlure, & dans le gerſe des levres, dont eſt enlevé l'épithélion, ſuivant l'expreſſion de Ruyſch. Tout cela doit arriver, parce qu'alors les nerfs étant trop à découvert, & par conſéquent trop ſenſibles, le *tact* ſe fait avec trop de force. Il paroît que la nature a voulu parer à cet inconvénient, en mettant une tunique ſur tous les organes de nos ſenſations.

2°. Pourquoi le *tact* eſt-il détruit, lorſque l'épiderme s'épaiſſit, ſe durcit, devient calleuſe, ou eſt deshonorée par des cicatrices, *&c.*? Par la raiſon que le *toucher* ſe fait mal quand on eſt ganté. Les cals ſont ici l'obſtacle des gants: ce ſont des lames, des couches, des feuillets de la peau, pluſieurs fois appliqués les uns ſur les autres par une violente compreſſion, qui empêche l'impreſſion des mamelons nerveux; & ces cals ſe ferment ſur-tout dans les parties où la peau eſt épaiſſe, & ſerrée comme au creux de

la main, ou à la plante des piés. C'eſt à la faveur de ces cals, de ces tumeurs dures & inſenſibles, dans leſquels tous les nerfs & vaiſſeaux entamés ſont détruits, qu'il y a des gens qui peuvent, ſans ſe brûler, porter du fer fondu dans la main; & des verriers manier impunément le verre brûlant. Charriere, Kaw & autres, ont fait la même obſervation dans les faiſeurs d'ancres.

Plus le revêtement de la peau eſt dur & ſolide, moins le ſentiment du toucher peut s'exercer; plus la peau eſt fine & délicate, plus le ſentiment eſt vif & exquis. Les femmes ont entr'autres avantages ſur les hommes, celui d'avoir la peau plus fine, & par conſéquent le *toucher* plus délicat. Le fœtus dans le ſein de la mere pourroit ſentir par la délicateſſe de ſa peau, toutes les impreſſions extérieures; mais comme il nage dans une liqueur, & que les liquides reçoivent & rompent l'action de toutes les cauſes qui peuvent occaſionner des chocs; il ne peut être bleſſé que rarement, & ſeulement par des corps ou des efforts très-violens. Il a donc fort peu, ou plutôt il n'a point d'exercice de la ſenſation du *tact* général, qui eſt commune à tout le corps; comme il ne fait aucun uſage de ſes mains, il ne peut acquérir dans le ſein de ſa mere aucune connoiſſance de cette ſenſation particuliere qui eſt au bout des doigts. A peine eſt-il né, qu'on l'en prive encore par l'emmaillottement pendant ſix ou ſept ſemaines, & qu'on lui ôte par-là le moyen d'acquérir de bonne heure les premieres notions de la forme des choſes, comme ſi l'on avoit juré de retarder en lui le développement d'un ſens important duquel toutes nos connoiſſances dépendent.

Par la raiſon que les cals empêchent l'action du *toucher*, la macération rend le *toucher* trop tendre en enlevant la ſurpeau; c'eſt ce qu'éprouvent les jeunes blanchiſſeuſes, en qui le ſavon amincit tellement l'épiderme, qu'il vient à leur cauſer un ſentiment déſagréable, parce que le *tact* des doigts ſe fait chez elles avec trop de force.

3°. Quelle eſt la cauſe de ce mouvement ſingulier & douloureux, de cette eſpece d'engourdiſſement que produit la torpille, quand on la touche? C'eſt ce que nous indiquerons au *mot* TORPILLE. Mais pour ces engourdiſſemens univerſels qu'on obſerve quelquefois dans les filles hyſtériques, ce ſont des phénomènes où le principe de tout le genre nerveux eſt attaqué, & qui ſont très-difficiles à comprendre.

4°. D'où vient que les doigts ſont le principal organe du *toucher*? Ce n'eſt pas uniquement, répond l'auteur ingénieux de l'hiſtoire naturelle de l'homme, parce qu'il y a une plus grande quantité de houppes nerveuſes à l'extrémité des doigts que dans les autres parties du corps; c'eſt encore parce que la main eſt diviſée en pluſieurs parties toutes mobiles, toutes flexibles, toutes agiſſantes en même tems, & obéiſſantes à la volonté; enſorte que par ce moyen les doigts ſeuls nous donnent des idées diſtinctes de la forme des corps. Le *toucher* parfait eſt un contact de ſuperficie dans tous les points; les doigts peuvent s'étendre, ſe racourcir, ſe plier, ſe joindre & s'ajuſter à toutes ſortes de ſuperficies, avantage qui ſuffit pour rendre dans leur réunion l'organe de ce ſentiment exact & précis, qui eſt néceſſaire pour nous donner l'idée de la forme des corps.

Si la main, continue M. de Buffon, avoit un plus grand nombre d'extrémités, qu'elle fût, par exemple, diviſée en vingt doigts, que ces doigts euſſent un plus grand nombre d'articulations & de mouvemens, il n'eſt pas douteux que doués comme ils ſont de houpes nerveuſes, le ſentiment de leur *toucher* ne fût infiniment plus parfait dans cette conformation qu'il ne l'eſt, parce que cette main pourroit alors s'appliquer beaucoup plus immédiatement & plus préciſément ſur les différentes ſurfaces des corps.

Suppoſons que la main fût diviſée en une infinité de parties toutes mobiles & flexibles, & qui puſſent toutes s'appliquer en même tems ſur tous les points de la ſurface des corps, un pareil organe ſeroit une eſpece de géométrie univerſelle, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, par le ſecours de laquelle nous aurions dans le moment même de l'*attouchement*, des idées préciſes de la figure des corps que nous pourrions manier, de l'égalité ou de la rudeſſe de leur ſurface, & de la différence même très-petite de ces figures.

Si au contraire la main étoit ſans doigts, elle ne pourroit nous donner que des notions très-imparfaites de la forme des choſes les plus palpables, & il nous faudroit beaucoup plus d'expérience & de tems que nous n'employons, pour acquérir la même connoiſſance des objets qui nous environnent. Mais la nature a pourvu ſuffiſamment à nos beſoins, en nous accordant les puiſſances de corps & d'eſprit convenables à notre deſtination. Dites-moi quel ſeroit l'avantage d'un *toucher* plus étendu, plus délicat, plus rafiné, ſi toujours tremblans nous avions ſans ceſſe à craindre que les douleurs & les agonies ne s'introduiſiſſent en nous par chaque pore? C'eſt Pope qui fait cette belle réflexion dans le langage des dieux:

Say what the uſe, were finer ſenſes given
And touch, if tremblingly alive all o'er
To ſmart and agonize at ev'ry pore?

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TACT DES INSECTES, (*Hiſt. nat.*) la plûpart des inſectes ſemblent être doués d'un ſeul ſens qui eſt celui du *tact*; car ils ne paroiſſent pas avoir les organes des autres ſens. Les limaçons, les écreviſſes, les cancres ſe ſervent du toucher pour ſuppléer au défaut des yeux.

Ce ſens unique & univerſel, quel qu'il ſoit dans les inſectes, eſt ſans comparaiſon plus fin & plus exquis que le nôtre. Quoiqu'il s'en trouve pluſieurs qui ont l'uſage de l'odorat, de la vue & de l'ouïe, il eſt aiſé de comprendre que la délicateſſe de leur *tact* peut ſuffire à toutes leurs connoiſſances; l'exhalaiſon de la main qui s'avance pour prendre une mouche, peut recevoir par le mouvement une altération capable d'affecter cet inſecte d'une maniere qui l'oblige à s'envoler. D'ailleurs on a lieu de douter qu'une mouche voie la main qui s'approche, parce que de quelque côté qu'on l'avance, elle ſent également, & qu'il n'y a pas plus de facilité à la prendre par-derriere que par-devant. Quand un papillon ſe jette dans la flamme d'une chandelle, il y eſt peut-être plutôt attiré par la chaleur que par la lumiere; enfin parmi les inſectes qui excellent dans la ſubtilité du toucher, on doit compter les fourmis & les mouches; je croirois même que la ſubtilité du *tact* de la mouche l'emporte ſur celui de l'araignée; en échange la mouche ne paroit avoir ni goût fin, ni odorat ſubtil. Il eſt du moins conſtant qu'on empoiſonne les mouches avec de l'orpin minéral, dont l'odeur & le goût ſont aſſez forts pour devoir détourner cet inſecte d'en goûter. (*D. J.*)

TACT *en Chirurgie, de la guériſon des maladies par le tact.* Les auteurs anciens & modernes rapportent comme une choſe merveilleuſe, & en même tems comme un fait poſitif, la guériſon de pluſieurs maladies incurables ou opiniatres, par le ſeul attouchement. Le roi Pyrrhus paſſoit pour avoir la vertu de guérir les rateleux, en preſſant doucement de ſon pié droit le viſcere des malades couchés ſur le dos, après avoir fait le ſacrifice d'un coq blanc. On lit dans Plutarque qu'il n'y avoit point d'homme ſi pauvre ni ſi abject auquel il ne fît ce remede, quand il en étoit prié; pour toute reconnoiſſance il prenoit le coq même qui avoit été ſacrifié, & ce préſent lui étoit très-agréable. Suetone attribue pareillement aux empereurs

reurs Adrien & Veſpaſien la vertu de guérir pluſieurs maladies ; & Dion rapporte qu'Agrippa faiſoit des cures ſingulieres par le pouvoir d'un anneau qui avoit appartenu à Auguſte. Des naturaliſtes ne voyant aucun rapport entre la cauſe & l'effet prétendu, ont regardé ces œuvres comme des illuſions & des preſtiges dont le diable étoit l'opérateur, par la raiſon que ces princes étoient payens, & qu'il eſt impoſſible au diable de faire de vrais miracles. C'eſt une des raiſons que donne Gaſpard à Rejes dans ſon livre intitulé *Elyſius jucundarum quæſtionum campus.* Mais cet auteur qui n'a point de principes fixes, prétend ailleurs que la vanité des princes, la baſſeſſe des courtiſans & la ſuperſtition des peuples ont été la ſource des ſingulieres prérogatives qu'on a attribuées aux maîtres du monde qui vouloient exciter l'admiration en s'élevant au-deſſus de la condition humaine. Bientôt après il change d'opinion, & croit que la nature opere des merveilles en faveur de ceux qui doivent commander aux autres hommes, & que Dieu a pu accorder, même à des princes payens, des dons & des privileges extraordinaires. C'eſt ainſi, dit-il, que les rois d'Angleterre guériſſent de l'épilepſie, les rois de France des écrouelles ; mais en bon & zélé ſujet de la couronne d'Eſpagne, il croit qu'il convenoit que le plus grand roi de la chrétienté eût un pouvoir ſupérieur, c'eſt celui de faire trembler le démon à ſon aſpect, & de le chaſſer par ſa ſeule préſence du corps de ceux qui en ſont poſſédés. Tel eſt, ſelon lui, le privilege des rois d'Eſpagne.

André Dulaurens, premier médecin du roi Henri IV. a compoſé un traité de la vertu admirable de guérir les écrouelles par le ſeul attouchement, accordée divinement aux ſeuls rois de France très-chrétiens. Cette cérémonie ſe pratiquoit de ſon tems aux quatre fêtes ſolemnelles, ſavoir à pâques, à la pentecote, à la touſſaint & à noël, ſouvent même à d'autres jours de fête, par compaſſion pour la multitude des malades qui ſe préſentoient ; il en venoit de tous les pays, & il eſt ſouvent arrivé d'en compter plus de quinze cens, ſurtout à la fin de la pentecote, à cauſe de la ſaiſon plus favorable pour les voyages. Les médecins & chirurgiens du roi viſitent les malades pour ne recevoir que ceux qui ſont véritablement attaqués d'écrouelles. Les Eſpagnols avoient le premier rang, ſans aucun titre que l'uſage, & les François le dernier ; les malades des autres nations étoient indifféremment entre-deux. Le roi en revenant de la meſſe où il a communié, arrive accompagné des princes du ſang, des principaux prélats de la cour romaine & du grand aumonier, trouve les malades à genoux en pluſieurs rangs ; il récite une priere particuliere, & ayant fait le ſigne de la croix, il s'approche des malades ; le premier médecin paſſe derriere les rangs, & tient à deux mains la tête de chaque écrouelleux, à qui le roi touche la face en croix, en diſant, *le roi te touche, & Dieu te guérit.* Les malades ſe levent auſſitôt qu'ils ont été touchés, reçoivent une aumône, & s'en vont. A pluſieurs, dit Dulaurens, les douleurs très-aiguës s'adouciſſent & s'appaiſent auſſitôt ; les ulceres ſe deſſechent à quelques-uns, aux autres les tumeurs diminuent ; enſorte que dans peu de jours, de mille il y en a plus de cinq cens qui ſont parfaitement guéris.

L'auteur fait remonter l'origine de ce privilege admirable à Clovis qui le reçut par l'onction ſacrée. Il rapporte tout ce que différens écrivains ont dit à ce ſujet, & il refute Polidor Virgile qui attribue la même vertu aux rois d'Angleterre. Il eſt vrai qu'on tient pour certain qu'Edouard a guéri une femme de ſcrophules ; mais c'eſt un cas particulier, & cette guériſon fut accordée au mérite de ce roi qui pour ſa grande piété a été mis au rang des ſaints. On traite dans cet ouvrage avec beaucoup plus d'érudition que de goût, de tout ce qui a été écrit d'analogue à ce ſujet par les anciens ; on prouve que l'imagination ne peut en aucune façon contribuer à la guériſon des écrouelles à l'occaſion de l'attouchement des rois, & l'on réfute une objection qui méritoit une diſcuſſion particuliere. Pour conteſter le pouvoir ſurnaturel qui fait le ſujet de la queſtion, l'on convenoit que les Eſpagnols, & en général les étrangers, recouvroient effectivement la ſanté, & que c'étoit l'effet du changement d'air & de la façon de vivre, ce qui réuſſit pour la guériſon de pluſieurs autres maladies ; mais des conſidérations pathologiques ſur le caractere du mal & ſur la guériſon radicale des François ſans changement d'air ni de régime, on conclud que ce n'eſt point à ces cauſes que les étrangers doivent rapporter le bien qu'ils reçoivent, mais à la bonté divine, qui par une grace ſinguliere a accordé le don précieux de guérir aux rois très-chrétiens.

L'application de la main d'un cadavre ou d'un moribond ſur des parties malades, a été regardée par quelques perſonnes comme un moyen très-efficace de guériſon. Suivant Van-Helmont, la ſueur des mourans a la vertu merveilleuſe de guérir les hémorrhoïdes & les excroiſſances. Pline dit qu'on guérit les écrouelles, les parotides & les goëtres, en y appliquant la main d'un homme qui a péri de mort violente : ce que pluſieurs auteurs ont répété. Boyle s'explique un peu plus ſur l'efficacité de ce moyen, à l'occaſion d'une perſonne qui a été guérie d'une tumeur ſcrophuleuſe par la main d'un homme mort de maladie lente, appliquée ſur la tumeur juſqu'à ce que le ſentiment du froid eût pénétré ſes parties intimes. Quelques-uns recommandent qu'on faſſe avec la main du mort des frictions aſſez fortes & aſſez longtems continuées, juſqu'à ce que le froid ait gagné la tumeur, ce qu'il eſt difficile d'obtenir, puiſque le mouvement doit au contraire exciter de la chaleur. Il y en a qui préferent la main d'un homme mort de phthiſie, à raiſon de la chaleur & de la ſueur qu'on remarque aux mains des phthiſiques, qu'on trouve très-ſouvent fort humides à l'inſtant de leur mort. Suivant Bartholin, des perſonnes dignes de foi ont uſé avec ſuccès de ce moyen, & croyent que la tumeur ſe diſſipe à meſure que le cadavre ſe pourrit, ce qui arrive plutôt en été qu'en hiver. J'ai vu pluſieurs femmes venir dans les hôpitaux me demander la permiſſion de tenir la plante du pié d'un homme à l'agonie ſur un goëtre juſqu'à ce que cet homme fût mort, aſſurant très-affirmativement que leurs meres ou d'autres gens de leur connoiſſance avoient été guéries par ce moyen. L'expérience doit tenir ici lieu de raiſonnement : comment nier à des gens la poſſibilité des faits qu'ils atteſtent, & qui leur donne de la confiance pour une pratique qui par elle-même ne peut inſpirer que de l'averſion ? (*Y*)

TACTILE, adj. (*Phyſ.*) ſe dit quelquefois de ce qui peut tomber ſous le ſens du tact ou du toucher.

Quoique les petites parties des corps ſoient matérielles, cependant elles ne ſont ni *tactiles*, ni viſibles, à cauſe de leur petiteſſe.

Les principales qualités *tactiles* ſont la chaleur, le froid, la ſéchereſſe, la dureté & l'humidité. *Voyez* CHALEUR, FROID, DURETÉ, *&c. Chambers.*

TACTIQUE (LA), eſt proprement la ſcience des mouvemens militaires, ou, comme le dit Polybe, l'art d'aſſortir un nombre d'hommes deſtinés pour combattre, de les diſtribuer par rangs & par files, & de les inſtruire de toutes les manœuvres de la guerre.

Ainſi la *tactique* renferme l'exercice ou le maniement des armes ; les évolutions, l'art de faire marcher les troupes, de les faire camper, & la diſpoſition des ordres de bataille. C'étoit-là ce que les anciens Grecs faiſoient enſeigner dans leurs écoles mi-

litaires, par des officiers appellés *tacticiens*. *Voyez* GUERRE.

Il eſt aiſé de s'appercevoir de l'importance de la *tactique* dans la pratique de la guerre; c'eſt elle qui en contient les premieres regles ou les principaux élémens, & ſans elle une armée ne ſeroit qu'une maſſe confuſe d'hommes, également incapable de ſe mouvoir régulierement, & d'attaquer ou de ſe défendre contre l'ennemi. C'eſt par leurs grandes connoiſſances dans la *tactique*, que les anciens capitaines faiſoient ſouvent ces manœuvres inattendues au moment du combat, qui déconcertoient l'ennemi, & qui leur aſſuroient la victoire. « Ils étoient plus aſſurés que nous de la réuſſite de leurs projets, parce » qu'avec des troupes dreſſées ſelon les vrais principes de l'art militaire, ils pouvoient calculer avec » plus de juſteſſe le tems & la diſtance que les différens mouvemens requéroient. Auſſi ne bornoient-ils pas les exercices aux ſeules évolutions. Ils faiſoient faire des marches d'un endroit à l'autre, en » donnant attention au tems qu'ils y employoient, » & aux moyens de remettre aiſément les hommes » en bataille. Ces principes, d'après leſquels tout le » monde vouloit paroître ſe conduire, aſſuroient la » ſupériorité du général qui les poſſédoit le mieux. » C'étoient les généraux qui décidoient du ſort des » guerres. Le victorieux pouvoit écrire, *j'ai vaincu » les ennemis*, & on ne le taxoit point de vanité. Le » ſage Epaminondas s'approprioit les victoires gagnées ſous ſon commandement. N'en déplaiſe à » Ciceron, Céſar pouvoit en faire autant de la plûpart des ſiennes. Un ſavant architecte ne fait point » injuſtice à ſes maçons, en prenant pour lui ſeul » l'honneur de la conſtruction d'un bel édifice ». *Mém. milit.* par M. Guiſchardt, *tom. I. p. 70.*

C'eſt aux Grecs qu'on doit les premiers principes ou les premiers écrits ſur la *tactique*; & c'eſt dans Thucydide, Xenophon & Polybe qu'on voit les progrès de cet art, qui des Grecs paſſa aux Romains, chez leſquels il parvint à ſa plus haute perfection. Du tems de Xénophon, la ſcience de la guerre s'étoit déja beaucoup accrue; elle augmenta encore ſous Philippe, pere d'Alexandre, & ſous ce prince, dont les ſucceſſeurs, formés par ſon exemple & ſes principes, furent preſque tous de grands capitaines.

On peut obſerver les mêmes progrès de l'art militaire chez les Romains. « Toujours prêts à renoncer » à leurs uſages pour en adopter de meilleurs, ils » n'eurent point honte d'abandonner les regles » que leurs peres leur avoient laiſſées. La *tactique* du » tems de Céſar n'a preſque rien de commun avec » celle de Scipion & de Paul-Emile. On ne voit plus » dans la guerre des Gaules, du Pont, de Theſſalie, » d'Eſpagne & d'Afrique, ni ces manipules de cent » vingt hommes rangés en échiquier, ni les trois » lignes des haſtaires, des princes & des triaires » diſtinguées par leur armure. *Voyez* LÉGION. Le » chevalier de Folard a tort, quand il dit que cet » ordre de bataille en quinconce ſubſiſta juſqu'au » tems de Trajan. Céſar lui-même nous décrit la légion ſous une autre forme. Toutes ces manipules » étoient réunies & partagées enſuite en dix cohortes équivalentes à nos bataillons, puiſque chacune » étoit depuis cinq juſqu'à ſix cens hommes. L'élite » des troupes miſes autrefois en un corps ſéparé, » qu'on appelloit les *triaires*, n'étoit plus à la troiſieme ligne. On trouve dans Saluſte une diſpoſition » de marche & un ordre de bataille qu'on prendroit » pour être de Scipion. C'eſt le dernier trait que » l'hiſtoire fourniſſe de cette ancienne *tactique*. D'exactes obſervations fixent l'époque de la naiſſance » de la nouvelle après le conſulat de Métellus, & en » font attribuer l'honneur à Marius.

» En ſuivant les Romains dans leurs guerres ſous » les empereurs, on voit leur *tactique* perdre de ſiecle en ſiecle, ainſi qu'elle avoit gagné. La progreſſion eſt en raiſon de la décadence de l'empire. Sous » Léon & Maurice, il eſt auſſi difficile de reconnoître » la *tactique* que l'empire de Céſar ». *Diſcours préliminaire des mém. milit.* par M. Guiſchardt.

Pluſieurs anciens ont traité de la *tactique* des Grecs. *V.* GUERRE. Outre ce que Xenophon & Polybe en ont écrit, il nous reſte l'ouvrage d'Elien & celui d'Arrien, qui ne ſont que des extraits des meilleurs auteurs ſur ce ſujet. M. Guiſchardt, qui a traduit la *tactique* d'Arrien, lui donne la préférence ſur celle d'Elien; parce que, dit-il, l'auteur a retranché judicieuſement tout ce que l'autre contenoit de ſuperflu & d'inutile dans la pratique, & que d'ailleurs les définitions ſont plus claires que celles d'Elien. Comme Arrien n'a écrit que quelque tems après Elien, on croit aſſez communément que ſa *tactique* n'eſt qu'une copie abrégée de celle de ce dernier auteur; mais c'eſt une copie rectifiée par un maître de l'art, très-conſommé dans la ſcience des armes, au lieu qu'on peut préſumer qu'Elien n'avoit jamais été à la guerre. Je parierois, dit M. le chevalier de Folard, que cet auteur n'avoit jamais ſervi, & que s'il étoit vrai qu'il eût fait la guerre, il en raiſonnoit très-mal. Ce jugement eſt ſans doute trop rigoureux. Car comme Elien n'a travaillé que d'après les auteurs originaux, dont les écrits ſubſiſtoient de ſon tems, ce qu'il enſeigne doit naturellement ſe trouver conforme à la doctrine de ces auteurs; & en effet, comme l'obſerve M. Bouchaud de Buſſy, qui vient de donner une nouvelle traduction de la *tactique* d'Elien, la plûpart des choſes que cet ouvrage contient, ſe trouvent confirmées par le témoignage des hiſtoriens grecs. Il eſt vrai qu'Elien, dans ſon traité, paroît s'être plus attaché à la *tactique* des Macédoniens qu'à celle des Grecs; mais comme ils exécutoient les uns & les autres les mêmes évolutions ou les mêmes mouvemens, le livre d'Elien n'en eſt pas moins utile pour connoître l'eſſentiel de leur *tactique*.

Quoi qu'il en ſoit, il paroît qu'Arrien ne trouvoit pas les auteurs qui l'avoient précédé ſuffiſamment clairs & intelligibles, & que ſon objet a été de remédier à ce défaut. M. Guiſchardt prétend en avoir tiré les plus grands ſecours pour l'intelligence des faits militaires rapportés par les auteurs grecs.

A l'égard de la *tactique* des Romains, il ne nous reſte des différens traités des anciens, que celui de Vegece, qui n'eſt qu'une compilation & un abrégé des auteurs qui avoient écrit ſur ce ſujet. On lui reproche, avec aſſez de fondement, de n'avoir pas aſſez diſtingué les tems des différens uſages militaires, & d'avoir confondu l'ancien & le moderne. « Quand Vegece parut, dit M. Guiſchardt, le mi» litaire romain étoit tombé en décadence: il crut le » relever en faiſant des extraits de pluſieurs auteurs » déja oubliés. Le moyen étoit bon, ſi Vegece avoit » eu de l'expérience & du diſcernement; mais il » compila ſans diſtinction, & il confondit, comme » Tite-Live, la *tactique* de Jules-Céſar avec celle des » guerres puniques. Il ſemble avoir tiré de la diſci» pline militaire de Caton l'ancien, ce qu'il y a de » moins mauvais dans ces inſtitutions.... En géné» ral, il eſt maigre dans ſes détails, & il ne fait » qu'effleurer les grandes parties de l'art militaire ». Il eſt certain que cet auteur ne donne qu'une très-légere idée de la plûpart des manœuvres militaires; les évolutions y ſont ſur-tout traitées avec une briéveté exceſſive; Vegece ne fait, pour ainſi dire, qu'énoncer les principales. Cependant, malgré tous les défauts de cette eſpece qu'on peut lui reprocher, *il n'y a*, dit M. le chevalier de Folard, *rien de mieux à lire ni de mieux à faire, que de le ſuivre dans ſes pré-*

ceptes. *Je ne vois*, ajoute ce même auteur, *rien de plus inſtructif. Cela va juſqu'au merveilleux dans ſes trois premiers livres, le quatrieme eſt peu de choſe.* Auſſi l'ouvrage de Vegece eſt-il regardé comme un reſte précieux échappé à la barbarie des tems. Les plus habiles militaires s'en ſont utilement ſervi, & l'on peut dire qu'il a beaucoup contribué au rétabliſſement de la diſcipline militaire en Europe ; rétabliſſement qu'on doit particulierement au fameux Maurice prince d'Orange, à Alexandre Farneze duc de Parme, à l'amiral Coligny, à Henri IV. Guſtave Adolphe, *&c.* Ces grands capitaines chercherent à s'approcher de l'ordre des Grecs & des Romains autant que le changement des armes pouvoit le permettre ; car les armes influent beaucoup dans l'arrangement des troupes pour combattre, & dans la preſſion des rangs & des files.

Pour ce qui concerne l'arrangement particulier des troupes greques & romaines, ou le détail de leur *tactique*, *voyez* PHALANGE & LÉGION. A l'égard de la *tactique* moderne, *voyez* ARMÉE, EVOLUTIONS, ORDRE DE BATAILLE, MARCHE & GUERRE.

Le fond de la *tactique* moderne eſt compoſé de celle des Grecs & des Romains. Comme les premiers, nous formons des corps à rangs & à files ſerrés ; & comme les ſeconds, nous avons nos bataillons qui répondent aſſez exactement à leurs cohortes, & qui peuvent combattre & ſe mouvoir aiſément dans tous les différens terreins.

Par la preſſion des rangs & des files, les troupes ſont en état de réſiſter au choc des aſſaillans, & d'attaquer elles-mêmes avec force & vigueur. Il ne s'agit pour cet effet que de leur donner la hauteur ou la profondeur convenable, ſuivant la maniere dont elles doivent combattre.

Notre intention n'eſt point d'entrer ici dans un examen raiſonné de notre *tactique*, le détail en ſeroit trop long, & il exigeroit un ouvrage particulier. Nous nous contenterons d'obſerver qu'il en doit être des principes de la *tactique*, comme de ceux de la fortification, qu'on tâche d'appliquer à toutes les différentes ſituations des lieux qu'on veut mettre en état de défenſe.

Qu'ainſi la diſpoſition & l'arrangement des troupes doit varier ſelon le caractere & la façon de faire la guerre de l'ennemi qu'il faut combattre. Lorſqu'on eſt bien inſtruit des regles de la *tactique*, que les troupes ſont exercées aux à-droite, aux à-gauche, doublemens & dédoublemens de files, de rangs & aux quarts de converſion; qu'elles ont contracté d'ailleurs l'habitude de marcher & d'exécuter enſemble tous les mouvemens qui leur ſont ordonnés, il n'eſt aucune figure ni aucun arrangement qu'on ne puiſſe leur faire prendre. Les circonſtances des tems & des lieux doivent faire juger de la diſpoſition la plus favorable pour combattre avec le plus d'avantage qu'il eſt poſſible. En général la *tactique* ſera d'autant plus parfaite, qu'il en reſultera plus de force dans l'ordre de bataille ; que les mouvemens des troupes ſe feront avec plus d'ordre, de ſimplicité & de promptitude ; qu'on ſera en état de les faire agir de toutes les manieres qu'on jugera à-propos, ſans les expoſer à ſe rompre ; qu'elles pourront toujours s'aider & ſe ſoutenir réciproquement, & qu'elles ſeront armées convenablement pour réſiſter à toutes les attaques des troupes de différentes eſpeces qu'elles auront à combattre. Il eſt encore important de s'appliquer dans l'ordre & l'arrangement des différens corps de troupes, à faire enſorte que le plus grand nombre puiſſe agir offenſivement contre l'ennemi, & cela, en conſervant toujours la ſolidité néceſſaire pour une action vigoureuſe, & pour ſoutenir le choc ou l'impétuoſité de l'ennemi.

De ce principe, dont il eſt difficile de ne pas convenir, il s'enſuit qu'une troupe formée ſur une trop grande épaiſſeur, comme par exemple, ſur ſeize rangs, ainſi que l'étoit la phalange des Grecs, n'auroit pas la moitié des hommes dont elle ſeroit compoſée, en état d'offenſer l'ennemi, & qu'un corps rangé auſſi ſur très-peu de profondeur, comme deux ou trois rangs, n'auroit aucune ſolidité dans le choc.

Comme il eſt des poſitions où les troupes ne peuvent ſe joindre pour combattre la bayonnette au bout du fuſil, & que la trop grande hauteur de la troupe n'eſt pas favorable à une action où il ne s'agit que de tirer, on voit par-là qu'il eſt néceſſaire de changer la formation des troupes, ſuivant la maniere dont elles doivent combattre.

Dans les actions de feu, les troupes peuvent être ſur trois ou quatre rangs, & dans les autres ſur ſix ou huit. *Voyez* ſur ce ſujet les *élémens de tactique*, *p. 10. 33 & 34.*

Nous finirons cet article, en obſervant que les Romains perfectionnerent leur *tactique* en prenant des nations qu'elles avoient à combattre tout ce qui leur paroiſſoit meilleur que ce qu'ils pratiquoient. C'eſt le véritable moyen d'arriver à la perfection, pourvu que l'on ſache diſtinguer les choſes eſſentielles de celles qui ſont indifférentes, ou qui ne conviennent point au caractere de la nation. Par exemple, on prétend qu'on a tort en France de vouloir imiter nos voiſins dans l'uſage qu'ils font de la mouſqueterie, *parce que nous leur envions à cet égard une propriété qu'ils n'ont peut-être éminemment que parce qu'ils ne peuvent pas avoir les nôtres.*

« L'on n'entend parler, dit l'auteur du traité manuſcrit de *l'eſſai de la légion*, que de cette eſpece » d'imitation, qui eſt pernicieuſe en ce qu'elle répugne au caractere national. Les Pruſſiens, les Allemands ſont des modeles trop ſcrupuleuſement » détaillés. On pouſſe juſqu'à l'excès la vénération » qu'on a pour leurs uſages, même les plus indifférens. Il eſt très-raiſonnable ſans doute de chercher » à acquérir les bonnes qualités dont ils ſont pourvus, mais ſans rénoncer à celles que l'on a, où » que l'on peut avoir ſupérieures à eux. Si l'on veut » imiter, que ce ſoit dans les choſes de principe, & » non d'uſage & de détail (*a*). Par exemple, penſe-» t-on à la diſcipline? il faut chercher à en introduire » une équivalente à celle des étrangers, mais conforme au génie de la nation. Imitons-les particulierement dans l'attention qu'ils ont eue à ne pas » nous imiter, & à faire choix avec diſcernement » d'une diſcipline & d'un genre de combat aſſorti » à leur génie & à leur caractere. Il réſultera alors » de cette imitation l'effet préciſément contraire à » l'action de les copier dans les détails. Car nous » prendrions d'auſſi bonnes meſures pour mettre notre vivacité dans tout ſon avantage, qu'ils en prennent pour tirer parti de leur flegme & de leur docilité. Soyons comme les gens de génie, qui avec » un caractere & une façon de penſer qui leur eſt » propre, ne dédaignent point d'ajouter à leurs qualités celles qu'ils apperçoivent dans les autres, » mais qui ſe les approprient ſi bien, qu'ils ne ſont » jamais les copies ni l'écho de qui que ce ſoit. Il » faut de l'inſtruction & des modeles ſans doute, » mais jamais l'imitation ſcrupuleuſe ne doit paſſer » en principes.

» Il fut un tems où notre infanterie formée par les » guerres d'Italie, ſous François I. fut aſſujettie à un

(*a*) On pourroit dire ſur ce ſujet comme *Armand* dans les *Femmes ſavantes* de Moliere :

Quand ſur une perſonne on pretend ſe régler,
C'eſt par les beaux côtés qu'il faut lui reſſembler ;
Et ce n'eſt point du tout les prendre pour modeles,
Ma ſœur, que de touſſer & de cracher comme elles.

» bel ordre & à une belle discipline par le maréchal » de Brissac ; mais elle perdit bientôt tous ces avantages par le désordre & la licence des guerres civiles.

» L'histoire de France, depuis Henri II. jusqu'à » Henri IV. n'expose que de petites guerres de partis & des combats sans ordre ; les batailles étoient » des escarmouches générales. Cela se pratiquoit » ainsi faute de bonne infanterie. La cessation des » troubles nous fit ouvrir les yeux sur notre barbarie ; mais les matieres militaires étoient perverties, ou plutôt perdues. Pour les recouvrer il falloit des modeles. Le prince Maurice de Nassau » éclairoit alors toute l'Europe par l'ordre & la discipline qu'il établissoit chez les Hollandois. On courut à cette lumiere ; on se forma, on s'instruisit » sous ses yeux à son école ; mais l'on n'imita rien » servilement. On prit le fond des connoissances « qu'il enseignoit par sa pratique, & l'on en fit l'application relativement au génie de la nation.

» Les grands principes sont universels ; il n'y a » que la façon de les appliquer qui ne peut l'être. On » établit alors le mélange des armes & des forces ; » on fixa le nombre des hommes du bataillon, & les » corps furent armés des différentes armes qui se prêtoient un mutuel secours. On vit sous les mêmes » drapeaux des enfans perdus, des mousquetaires, » des piques, des hallebardes & des rondaches. Les » exercices qui nous restent de ce tems-là annoncent » des principes de lumiere & de méthode dans l'instruction, mais ils n'indiquent point l'abandon de » l'espece de combat qui nous étoit avantageux : au » contraire, sans imiter précisément les Hollandois, » nous profitâmes des lumieres du prince Maurice, » conformément à notre génie, & nous surpassâmes » bientôt notre modele.

» C'est ainsi que l'on peut & que l'on doit imiter, » sans s'attacher aux méthodes particulieres. Car » quelque bonnes qu'elles puissent être chez les » étrangers, il faut toujours penser que puisqu'elles » leur sont habituelles & dominantes, elles sont analogues à leur caractere. Car le caractere national » ne peut se communiquer ; il ne s'imite point ; c'est, » s'il est heureux, le seul avantage d'une nation sur » une autre que l'ennemi ne puisse pas s'approprier ; » mais quand on y renonce par principe, & qu'on » se dépouille de son naturel pour imiter, on finit » par n'être ni soi ni les autres, & l'on se trouve fort » au-dessous de ceux qu'on a voulu imiter.

» Je ne doute pas que les étrangers ne voient » avec plaisir que nous nous sommes privés volontairement de l'avantage de notre vivacité dans le » choc qu'ils ont toujours redouté en nous, & qu'ils » ont cherché à éluder parce qu'ils n'ont pas cru » pouvoir y résister, & encore moins l'imiter. Cette » imitation étoit hors de leur caractere ; elle leur a » paru impraticable ; ils se sont servi de leur propre » vertu, & ils se sont procuré des avantages dans » un autre genre, en se faisant un principe constant » de se dévoyer autant qu'ils le peuvent à l'impétuosité de notre choc.

» Il faut chercher sans doute à se rendre propre » au genre de combat auquel ils nous forcent le plus » souvent ; mais il est nécessaire en même tems de » s'appliquer à employer cette force qu'ils redoutent en nous, & dont ils nous apprennent la valeur par l'attention qu'ils ont à l'éviter.

» Il est donc nécessaire que notre ordre habituel » n'ait pas cette tendance uniquement destinée à la » mousqueterie, & à la destruction de toute autre » force. C'est pourquoi il faut fixer des principes & » un ordre également distant de l'état de foiblesse, & » celui d'une force qui n'est propre qu'à certaines » circonstances, ou qui est employé au-delà de la » nécessité ». (Q)

TADGIES, (*terme de relation.*) nom qu'on donne aux habitans des villes de la Transoxane, & du pays d'Iran, c'est-à-dire à tous ceux qui ne sont ni tartares, ni mogols, ni turcs, mais qui sont naturels des villes ou des pays conquis.

TADINÆ, ou TADINUM, (*Géogr. anc.*) & ses habitans *Tadinates ;* ville d'Italie au pié du mont Apennin, & des frontieres de l'Umbrie. Elle étoit sur la voie Flaminienne, & le fleuve Rasina mouilloit ses murs. On la nomme aujourd'hui *Gualdo ;* cependant Gualdo n'est pas dans le même lieu que *Tadinæ*, mais sur une colline voisine. (*D. J.*)

TADMOR, (*Géogr. mod.*) on écrit aussi *Thadmor, Tamor, Thamor, Thedmor, Tedmoor* & *Tedmor ;* mais qu'on écrive comme on voudra, c'est l'ancien nom hébraïque & syriaque de la ville célebre, que les Grecs & les Romains ont nommée *Palmyre. Voyez* PALMYRE.

TADORNE, TARDONNE, s. f. (*Hist. nat. Ornitholog.*) *tadorna bellonii*, oiseau de mer qui est plus petit que l'oie, & plus gros que le canard ; il a le bec court, large, un peu courbe, & terminé par une espece d'ongle ; cet ongle & les narines sont noires ; tout le reste du bec a une couleur rouge ; il y a près de la base de la piece supérieure du bec, une prééminence oblongue & charnue ; la tête & la partie supérieure du cou sont d'un verd foncé & luisant ; le reste du cou & le jabot ont une belle couleur blanche ; les plumes de la poitrine & des épaules sont de couleur de feuille morte, cette couleur forme un cercle au-tour de la partie antérieure du corps ; le bas de la poitrine & le ventre sont blancs ; les plumes du dessous de l'anus ont une couleur tirant sur l'orangé, à-peu-près semblables à celle des plumes du dessus de la poitrine ; les plumes du dos & des aîles, à l'exception de celles de la derniere articulation de l'aîle, sont blanches ; les longues plumes des épaules ont une couleur noire ; celles de la queue sont blanches, à l'exception de la pointe qui est noire. Rai, *synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

TADOUSSAC *ou* TADOUSAC, (*Géog. mod.*) port & établissement de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle France, au bord du fleuve S. Laurent, à 30 lieues au-dessous de Québec, près de l'embouchure de la riviere Saguenai ; c'est un petit port capable au plus de contenir vingt navires. *Longit. 309. lat. 48. 33.* (*D. J.*)

TÆDA, s. m. (*Botan. & Littérat.*) *tæda* en botanique, est le pin des montagnes converti en une substance grasse. Rai, Dalechamp, Clusius & Parkinson ont, je crois, raison de penser que le mot *tæda* est homonyme, & signifie quelquefois le *bois gras* & résineux, τὴν δᾶδα, du pin que l'on brûle en forme de torche ; & quelquefois une espece particuliere d'arbre que Théophraste n'a point connue. On tire de la partie inférieure du pin des montagnes, qui est près de la racine, des morceaux de bois résineux dont on se sert pour allumer du feu, & pour éclairer dans plusieurs endroits de l'Allemagne ; la seve se jettant sur la racine cause une suffocation, par le moyen de laquelle l'arbre se convertit en *tæda*. Le sapin & la melèse se convertissent quelquefois en *tæda* ; mais cela est assez rare, car c'est une maladie particuliere au pin des montagnes.

L'usage que l'on faisoit des morceaux de *tæda* pour éclairer, est cause que l'on donne le même nom à toutes sortes de flambeaux, & sur-tout au flambeau nuptial. Aussi le mot de *tæda* se prend il dans les poëtes pour le *mariage*. Catule appelle un heureux mariage, *felices tædæ ;* & Séneque nomme *tæda*, l'épithalame ou la chanson nuptiale. Aristenete, dans sa description des noces d'Acoucés & de Cydippé, dit qu'on mêla de l'encens dans les flambeaux nuptiaux, afin qu'ils répandissent une odeur agréable avec leur

lumiere ; c'eſt un luxe qui nous manque encore.

Λαὶς, ou δᾶς, ſignifie proprement *un flambeau* ou *une torche*, de δαίω, *j'allume* ; d'où eſt venu le latin *tæda*, comme de δαδικον, *teſcum*, δἰνος, *tina*. On appelloit ainſi une torche faite de pluſieurs petits morceaux de bois réſineux attachés enſemble, & enduits de poix. Pline ſe ſert du mot *tæda* pour ſignifier *un arbre* de l'eſpece du pin. On tiroit les *tædæ* du *picæa*, du pin, & *ex omnibus* δαδοφόροις, c'eſt-à-dire, *de tous les arbres téédiferes*. Saumaiſe vous en diroit bien davantage, mais je n'oſe tranſcrire ici ſes remarques d'érudition. (*D. J.*)

TAEL, ſ. m. (*Poids chinois.*) les Portugais diſent *telle*, & les Chinois, *leam*. C'eſt un petit poids de la Chine, qui revient à une once deux gros de France, poids de marc; il eſt particulierement en uſage du côté de Canton. Les ſeize *taels* font un catis, cent catis font le pic, & chaque pic fait cent vingt-cinq livres poids de marc. *Savary*. (*D. J.*)

TAEL D'ARGENT, (*Monnoie du Japon*) monnoie de compte du Japon, qui paſſe encore à la Chine pour vraie monnoie. Le *taël d'argent* japonois, vaut trois guldes & demi d'Hollande. (*D. J.*)

TAEL-PE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom d'un animal auſſi petit qu'une hermine, dont les Chinois de Pékin font des fourrures. Ces animaux ſe trouvent dans la Tartarie orientale, chez les Tartares appellés *Kalkas* ; ce ſont des eſpeces de rats, qui forment dans la terre des rangées d'autant de trous qu'il y a de mâles dans la ſociété; l'un d'eux fait toujours ſentinelle pour les autres à la ſurface de la terre, dans laquelle il rentre à l'approche des chaſſeurs ; ces derniers entourent leur retraite, ils ouvrent la terre en deux ou trois endroits, jettent de la paille allumée dans les trous qu'on y a faits, & par là ils font ſortir ces petits animaux de leurs trous.

TÆNARUM FLUMEN, (*Géog. anc.*) fleuve de Thrace, près la ville Aenus, ſelon Chalcondyle, cité par Ortelius. Leunclavius dit que le nom vulgaire eſt *Tunza*, & que ce fleuve ſe jettoit dans l'Hébrus, aux environs d'Hadrianopolis. M. de Liſle, dans ſa carte de la Grece, appelle ce fleuve *Tuncia*.

TÆNIA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Inſectologie.*) autrement le *ruban* ; c'eſt une eſpece de ver fort irrégulier du corps humain ; il eſt d'une grandeur indéfinie, car on prétend en avoir vû de dix à vingt toiſes de long ; en même tems il n'a guere que quatre à cinq lignes de largeur ; enfin il eſt plat comme un lacet, d'où lui vient ſon nom de *ruban*. Son corps eſt compoſé d'anneaux enchâſſés régulierement les uns dans les autres, mais avec quelques différences ; les onze premiers anneaux, du côté de la tête, ſont unis par une membrane fine, qui les ſépare tant-ſoit-peu les uns des autres ; ils ſont encore un peu plus épais, & plus petits que les anneaux du reſte du corps ; au-deſſous des ſix premiers articles, il y a pluſieurs petites éminences rondes, placées en long, comme les piés des chenilles ; la partie ſupérieure de chaque articulation, c'eſt-à-dire celle qui eſt vers la tête, eſt reçue dans l'articulation précédente, & la partie inférieure reçoit l'articulation ſuivante; ce qui fait une articulation perpétuelle ; la cavité où chaque articulation eſt jointe, paroît traverſée par des fibres muſculeuſes, qui laiſſent entre elles de petits eſpaces, par où les viſceres communiquent d'un anneau à l'autre. Sur les côtes de chaque articulation, on apperçoit une petite ouverture en forme d'iſſue, où aboutit un canal qui s'étend juſqu'au milieu de l'articulation. M. Andry a le premier obſervé ces ouvertures ; il les prend pour des trachées, parce que certaines eſpeces d'inſectes en ont effectivement qui ſont diſpoſées ainſi tout le long de leur corps, à chaque articulation ou inciſion.

La peau du *tænia* en fait toute la ſubſtance ; c'eſt un véritable muſcle, formé de fibres diſpoſées en pluſieurs ſens, & entrecoupées aux jointures. Elle ne paroiſſent cependant qu'à l'intérieur de la peau. Le ver ſe plie facilement dans toute ſon étendue, mais principalement aux jointures.

Il eſt à préſumer que ce ver vient d'un œuf comme tous les autres animaux ; mais comment cet œuf ſe trouveroit-il dans le corps d'un homme ? y eſt-il venu de dehors, enfermé dans quelque aliment, ou même, ſi l'on veut, porté par l'air ? on devroit donc voir ſur la terre des *tænia*, & l'on n'en a jamais vu. On pourroit bien ſuppoſer que le chyle dont ils ſe nourriſſent dans le corps humain, leur convient mieux que toute autre nourriture qu'ils pourroient trouver ſur la terre, ſans y parvenir jamais à pluſieurs toiſes de longueur ; mais du moins devroit-on connoître les *tænias* de terre, quelque petits qu'ils fuſſent, & l'on n'en connoit point.

Il eſt vrai qu'on pourroit encore dire que leur extrême petiteſſe les rend abſolument méconnoiſſables, & change même leur figure, parce que tous leurs anneaux ſeront roulés les uns dans les autres ; mais que de cette petiteſſe qui les change tant, ils puiſſent venir à avoir dix à vingt toiſes de longueur, c'eſt une ſuppoſition un peu violente ; quel animal a jamais crû ſelon cette proportion ? il ſeroit donc commode de ſuppoſer que puiſque le *tænia* ne ſe trouve que dans le corps de l'homme, ou de quelqu'autre animal, l'œuf dont il eſt éclos, eſt naturellement attaché à celui dont cet animal eſt venu ; & ceux qui ſoutiennent l'hypothèſe des vers héréditaires, s'accommoderoient fort de cette idée.

Ce qu'il y a de plus ſûr, c'eſt qu'on peut longtems nourrir un *tænia*, ſans s'en appercevoir. Cet hôte n'eſt nuiſible que par des mouvemens extraordinaires, & il n'y a peut-être que de certains vices particuliers des humeurs, qui l'y obligent en l'incommodant, & en l'irritant ; hors de-là il vit paiſiblement d'un peu de chyle, dont la perte ſe peut aiſément ſupporter, à moins que le ver ne ſoit fort grand, ou qu'il n'y ait quelqu'autre circonſtance particuliere, difficile à deviner. (*D. J.*)

TÆNIOLONGA, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique, dans la Mauritanie tingitane, ſur l'Océan ibérique, ſelon Ptolomée, *liv. IV. j.* Le nom moderne, ſelon Caſtald, eſt *Meſenna*. (*D. J.*)

TAFALLA, (*Géogr. mod.*) ville d'Eſpagne, dans la Navarre, proche la riviere de Cidaço, à cinq lieues de Pampelune. Elle eſt fortifiée, & dans un terroir fertile en excellent vin. (*D. J.*)

TAFARA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante de l'île de Madagaſcar, dont la décoction & le marc appliqué, ont une vertu admirable pour la guériſon des hernies.

TAFFETAS, ſ. m. (*Soierie*) on donne le nom de *taffetas* à toutes les étoffes minces & unies, qui ne ſont travaillées qu'avec deux marches, ou faites comme la toile, de façon que toutes les étoffes de cette eſpece pourroient être travaillées avec deux liſſes ſeulement ; ſi la quantité de mailles dont chaque liſſe ſeroit compoſée, & qui doit être proportionnée au nombre de fils, ne gênoient pas le travail de l'étoffe, chaque maille occupant plus de place que le fil dont la chaine eſt compoſée, qui doit être très-fin, ſurtout dans les *taffetas* unis. C'eſt uniquement pour parer aux inconvéniens qui proviendroient de la quantité de mailles, ſi cette étoffe étoit montée avec deux liſſes, qu'on s'eſt déterminé à les monter ſur quatre, afin que le fil de la chaîne ait plus de liberté, & ne ſoit point coupé par le reſſerrement des mailles beaucoup plus fortes & plus groſſes que le même fil. Les moëres qui ne ſont qu'une eſpece de *taffetas*, ont juſqu'à dix liſſes, pour lever moitié par moitié ; & cela, pour que les mailles ne ſoient pas ſerrées.

L'armure du *taffetas* eſt donc la même que celle du poil du double fond, ou de la perſienne ; & quoiqu'elle ſoit très-ſimple, nous en ferons la démonſtration,

parce qu'on ſe ſervira du terme d'*armer* les poils en *taffetas*, dans les étoffes riches dont nous parlerons, de même que de les armer en raz de ſaint Maur, dans les occaſions où il ſera néceſſaire.

Démonſtration de l'armure des taffetas.

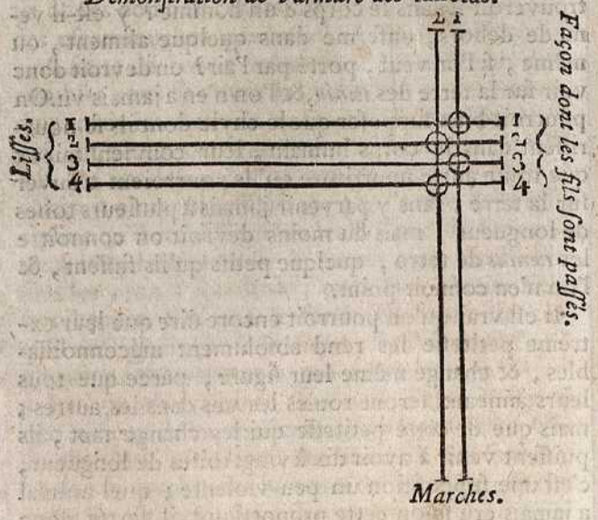

Les fils ſont paſſés dans la maille du *taffetas*, comme il eſt démontré ailleurs.

Il eſt établi par cette démonſtration, que la premiere liſſe répond à la troiſieme, & la ſeconde à la quatrieme, & qu'il ſe trouve toujours un fil entre les liſſes qui ſe rapportent, ou qui doivent lever enſemble, ce qui fait que ſuivant l'armure, & le paſſage, ou remettage des fils, chacun doit lever alternativement, & l'étoffe doit être de même façon deſſus que deſſous; ce qui ne ſauroit être de même dans les ſatins, ſoit à cinq liſſes, ſoit à huit, où la trame dominera toujours à l'envers, n'étant couverte ou arrêtée que par la cinquieme ou huitieme partie de la chaine. Par la même raiſon, ſi la trame ſe montre plus d'un côté que d'autre, ou domine d'un côté, ſuivant les termes de l'art, il faut que le côté oppoſé ſoit dominé par la chaîne, comme la partie qui garnit davantage.

Tous les *taffetas*, ſous quelque dénomination qu'ils puiſſent être, ſont montés & travaillés comme il vient d'être démontré; eſt-ce un *taffetas* noir, tramé d'organſin, il ſera nommé *taffetas* luſtré; eſt-il chiné par la chaine, c'eſt un *taffetas* flambé; a-t-il $\frac{3}{4}$ d'aunes de large, $\frac{7}{8}$ ou une aune, c'eſt une laiſe; a-t-il $\frac{5}{8}$ de large, & de couleur, c'eſt un *taffetas* d'Angleterre; a-t-il demi-aune de large, & des bandes de différentes couleurs, c'eſt un *taffetas* rayé; a-t-il ſoixante portées & tramé à deux bouts, c'eſt un *taffetas* à la bonne femme; eſt-il tramé à un bout, & $\frac{5}{8}$ de large, c'eſt un *taffetas* mince; a-t-il demi-aune, & cinquante-quatre portées, c'eſt la même choſe; eſt-il très-mince, c'eſt un armoiſin; eſt-il tramé de coton, c'eſt une touloufine; la chaîne eſt-elle teinte par parties, c'eſt un *taffetas* flambé; eſt-elle tramée de fil blanc, c'eſt une bourre; eſt-il à chaîne & trame crue, c'eſt une gaſe; a-t-il un poil de couleur, c'eſt un ſimpleté; en a-t-il deux, c'eſt un doubleté; en a-t-il trois, c'eſt un tripleté; a-t-il une chaîne double & tramée à trois bouts, c'eſt un petit gros-de-tours; eſt-il tramé à cinq, c'eſt la même choſe; eſt-il tramé à huit bouts, c'eſt un gros-de-naple; eſt-il tramé à douze bouts, c'eſt un poulx de ſoie; la chaîne eſt-elle d'un grand nombre de fils, c'eſt une moire. Enfin le *taffetas*, & le gros-de-tours n'ayant d'autre différence que l'un eſt à chaîne double, & a moins de portées; & l'autre à chaine ſimple; on donne autant de noms à ces étoffes, qu'il y a de portées, de largeurs différentes, & de brins de fil à la trame, quoique le tout ne ſoit que *taffetas*.

Taffetas façonnés. On donne le nom de *taffetas façonnés* à tous les *taffetas* brochés, ſoit en ſoie, ſoit en dorure, ſoit dorure & ſoie. Ces *taffetas* ſont diſtingués des gros-de-tours, & par la trame, & par le liage.

Un *taffetas* broché doit recevoir deux coups de trame, chaque fois qu'on paſſe les eſpolins, ou qu'on broche les lacs, de façon que la trame doit être fine, afin que les croiſures des deux duites, ou des deux coups paſſés, n'empêchent pas la jonction de la dorure & de la ſoie. Le liage d'ailleurs doit être de trois à quatre, par conſéquent doit ſe trouver toujours ſur la même liſſe, ce qui fait que l'ouvrier doit toujours avoir ſoin de faire lever au premier coup de navette, la liſſe ſur laquelle ſe trouve le liage, afin qu'elle baiſſe au ſecond, & que le fil qui doit baiſſer pour lier, ne ſe trouve pas contrarié, étant néceſſaire de répéter que dans toutes les étoffes en général, il eſt d'une néceſſité indiſpenſable que le fil qui doit lier ou la dorure ou la ſoie, n'ait point levé au coup qui a précédé le broché; ce qui gâteroit totalement l'étoffe, & la rendroit invendable, à quelque prix qu'on voulût la donner.

Il eſt inutile de faire la démonſtration de l'armure du *taffetas*, qui eſt de deux marches à l'ordinaire pour la navette, & quatre marches pour le liage. Elle eſt d'ailleurs ſuffiſamment expliquée.

Il ſe fabrique actuellement à Lyon des *taffetas* liſérés ou rebordés & cannelés. Le liſéré eſt celui dont une navette particuliere paſſe ſous un lac tiré qui forme des moſaïques, des feuilles, des tiges, même des fruits, & dont la trame eſt de la couleur de la chaîne ou d'une nuance qui en approche. Le *taffetas* rebordé eſt celui dont la trame qui eſt ordinairement obſcure ſert à former le terne dans les fleurs, les feuilles & les fruits nuancés. Le *taffetas* cannelé eſt celui dont une portée de la couleur de la chaîne ne travaillant que par intervalle, forme un cannelé qui s'exécute en ne faiſant lever le poil que tous les quatre coups une fois. Il ſe fait encore des *taffetas* cannelés à bandes. Ces bandes ſont compoſées d'une certaine quantité de portées ombrées & diſperſées dans des parties ſéparées de la chaîne, ſuivant le goût du fabriquant. Les portées ombrées ſont ourdies d'une quantité de fils de différentes couleurs dans la bande, commençant par un fil brun d'un côté, finit de l'autre par un fil très-clair, en ſuivant une dégradation très-exactement menagée. Il y a auſſi des *taffetas* unis, rayés & ombrés.

On a dit pluſieurs fois que la chaîne du *taffetas* étoit compoſée de quarante portées doubles, ainſi que celle du gros-de-tour, ce qui vaut autant pour la quantité de fils que quatre-vingt portées ſimples. Or comme dans le *taffetas* liſéré ou rebordé l'organſin eſt un peu plus fin que dans le gros-de-tour, & que la navette qui paſſe pour l'une de ces deux couleurs, principalement celle qui reborde, eſt garnie d'une trame différente pour la couleur de celle de la chaîne, & que cette chaîne n'eſt paſſée que ſur quatre liſſes; ſi l'on paſſoit la trame ſur une des quatre liſſes levées qui contient le quart de la chaîne, il arriveroit que la trame tranſpireroit (c'eſt le terme) au-travers du fond de l'*étoffe*, c'eſt-à-dire que ſi la chaîne étoit d'une couleur claire, elle noirciroit le fond; on a trouvé le moyen pour parer à cet inconvénient de monter le métier d'une autre façon.

On ourdit la chaîne avec un fil double & un fil ſimple, ce qui ne compoſe à la fin de l'ourdiſſage que quarante portées, moitié doubles & moitié ſimples, ou pour la quantité des fils ſoixante portées; on ourdit enſuite avec la même ſoie un poil ou une ſeconde chaîne de vingt portées ſimples, leſquelles avec les ſoixante compoſent la quantité ordinaire de quatre-vingt portées ſimples, qui cependant ne font enſemble que la même quantité de quarante portées doubles.

Au-lieu de quatre liſſes pour paſſer la chaîne à l'ordinaire, on en met ſix pour faire cette étoffe, deux deſquelles ſont deſtinées pour les fils doubles de la chaîne, les quatre autres ſervent à y paſſer les fils ſimples de la premiere chaîne & ceux du poil; de façon qu'au remettage le premier fil étant un fil double paſſé dans la liſſe, viennent enſuite le fil ſimple de la chaîne & celui du poil qui ſont paſſés ſur deux liſſes différentes, enſuite un fil double qui eſt ſuivi de deux autres fils ſimples paſſés comme les premiers, qui rempliſſent les ſix mailles des ſix liſſes qui compoſent le courſe ou les ſix mailles des ſix liſſes.

Pour travailler l'étoffe, on fait lever au premier coup de navette les quatre liſſes qui contiennent les fils ſimples, & au ſecond coup les deux liſſes qui contiennent les fils doubles, & baiſſer à chaque coup pour le rabat les liſſes qui ſe rapportent à celles qui ne levent pas. Les deux coups de navette étant paſſés, l'on fait lever une des quatre liſſes ſimples, & on paſſe la rebordure ou liſéré. On comprend aiſément qu'une liſſe ſimple ne contenant que la huitieme partie de la chaîne, les ſept huitiemes qui reſtent empêchent que la trame obſcure ne noirciſſe le fond. Il ſe trouve un ſecond avantage dans cette façon de monter le métier, qui eſt que le liage étant pris ſur une des quatre liſſes ſimples, la dorure ou la ſoie ne ſe trouve jamais liée par un fil double comme dans les autres *taffetas* ou gros-de-tours qui ne ſauroient lier que par un fil double; ce qui n'eſt pas auſſi beau que par un fil ſimple. L'on entend les gros-de-tours & *taffetas* qui n'ont point de poil pour lier la figure, qui eſt compriſe par le broché, le rebordé ou le liſéré.

Les *taffetas* cannelés ſont montés comme les gros-de-tours de ſemblable eſpece. Dans les uns le poil qui fait le cannelé n'eſt paſſé que dans le corps; dans les autres, il eſt paſſé dans le corps & dans les liſſes. Pour faire le cannelé dans les *taffetas* dont le poil n'eſt paſſé que dans le corps, on fait lire le fond qui doit être peint ſur le deſſein par une barre qui eſt peinte tous les quatriemes lacs; & comme ce poil n'a point travaillé pendant trois coups en tirant le fond, tout le poil étant levé, on paſſe un coup de navette entre le poil levé & la partie de la chaîne qui eſt baiſſée, ce qui arrête le poil au-travers de la piece & forme le cannelé.

A l'égard de ceux dont le poil eſt paſſé dans les liſſes, au-lieu de faire tirer le fond pour le lier, on fait lever au quatrieme coup toutes les liſſes dans leſquelles le poil eſt paſſé, & on paſſe la navette pour qu'il ſoit arrêté par la trame.

Les *taffetas* cannelés ombrés ſont fabriqués comme les précédens, avec cette différence néanmoins que les bandes ombrées doivent être paſſées dans les liſſes à jour. On a expliqué la façon de faire ces liſſes dans le détail qui contient la méthode de faire les moires à bandes ſatinées, ainſi on ne la répétera pas.

On fait encore des *taffetas* avec un liage à l'angloiſe pour lier des parties brochées qui ne font qu'un fond, dans lequel fond on broche des nuances de différente façon; ce liage qui n'a peut-être jamais été connu en Angleterre, n'eſt autre choſe que deux liſſes de liage paſſées à l'ordinaire comme dans les autres *taffetas* qui forme une eſpece de gaze, & qui ne vaudroit rien pour les autres nuances qui compoſent des fleurs, des feuilles & des fruits, mais qui fait très-bien dans cette eſpece de fond, qui ordinairement fait bande, ou droite, ou en forme de S.

Taffetas ſimpletés, doubletés & tripletés. Dans les *taffetas* de cette eſpece, la chaîne n'eſt point paſſée dans le corps. On appelle *taffetas ſimpleté* celui qui n'a qu'un ſeul corps dans lequel eſt paſſé le poil, qui ſeul ſe tire & fait la figure.

Les *taffetas* de cette eſpece ont un poil ou uni, ou à bandes de différentes couleurs ou ombrées. Le poil uni ou d'une ſeule couleur fait les fleurs, feuilles ou fruits de même. Les *taffetas* à bandes de différentes couleurs donnent des fleurs conformes à la diſpoſition de l'ourdiſſage; cette diſpoſition doit être marquée ſur le deſſein pour que l'ourdiſſage la ſuive. Les *taffetas* dont le poil eſt ombré donnent des fleurs de même dans l'étoffe, mais il faut obſerver que l'ombrure ou les parties ombrées des fleurs ne peuvent ſe trouver que ſur le côté, & non dans la hauteur de l'étoffe, puiſque le poil ombré ne ſauroit en former que les côtés, attendu ſon égalité ſuivie pendant la longueur de l'ourdiſſage.

Les *taffetas doubletés* donnent deux couleurs aux fleurs dans la hauteur de l'étoffe. Dans cette étoffe, il faut deux corps & deux poils, conſéquemment le deſſein doit être lu deux fois, & diſpoſé de façon qu'une couleur de la fleur ſoit lue ſur le cordage relatif à un corps, & l'autre couleur ſur le cordage relatif à l'autre.

Les *taffetas tripletés* donnent trois couleurs aux fleurs dans la hauteur de l'étoffe, & doivent être lus trois fois; ce liſage ſe fait de ſuite, c'eſt-à-dire que quand on a lu une couleur une fois ſeulement, il faut ſur le champ paſſer aux autres avec la même embarbe ſi le deſſein eſt lu ſur un ſemple; & s'il eſt lu au bouton, il faut que le même bouton retienne les trois couleurs lues pour qu'un même lac tiré le tout.

On a eſſayé de faire des quadrupletés, mais la quantité des poils fait que l'étoffe ne peut pas ſe ſerrer aiſément, attendu que chaque poil doit contenir quarante portées ſimples pour que les fleurs ſoient garnies; cependant comme il arrive que toutes les couleurs enſemble ne ſauroient paroître dans la largeur de l'étoffe ſuivant la diſpoſition du deſſein, s'il ſe trouve diſpoſé tel, pour-lors le fabriquant fait ourdir le poil, de façon qu'il ne met de portées préciſément que dans les parties où il voit que la couleur devra paroître, de façon que certains poils n'auront que dix, quinze, vingt portées plus ou moins; pour-lors il faut que l'ouvrier ait un grand ſoin de faire plier le poil quand il le met ſur l'enſuple de derriere, de façon que chaque partie ſe trouve à droit ou vis-à-vis des mailles du corps dans lequel elle doit être paſſée; c'eſt pour cela qu'il doit ſe trouver des vuides lorſque le poil eſt tendu à proportion de la ſoie qui manque dans les poils, par la même raiſon il doit s'en trouver de même dans les corps dès que le deſſein eſt diſpoſé pour cela.

Les *taffetas* de cette eſpece ne ſauroient être faits à grands deſſeins, parce que pour un tripleté il faudroit 1200 cordes de rames & de ſemples, pour un doubleté 800, *&c.* ils ſont tous à 8, 10 & 12 répétitions de fleurs dans la largeur de l'étoffe; de ſorte qu'un deſſein ſur 100 cordes fera 8 répétitions dans la réduction ordinaire de 800 mailles de corps; s'il contient 10 répétitions, il faudra 1000 mailles & 500 arcades à cinq arcades chaque corde de rame; s'il contient 12 répétitions, il faudra 1200 mailles & 600 arcades à 6 chaque corde de rame, pour-lors un tripleté contiendroit 3600 mailles de corps, & un doubleté 2400, ainſi des autres en diminuant à proportion ou en augmentant. Il faut néanmoins obſerver qu'il n'eſt pas poſſible de porter la réduction du *taffetas* plus haut que 1200 mailles, attendu que ce genre d'étoffe ayant à chaque lac deux coups de navette qui croiſent, il ſeroit impoſſible de ſerrer, ſi elle étoit portée plus haut. Tous les fabriquans ſont au fait d'une ſemblable manœuvre; il y a d'ailleurs à Lyon des monteurs de métiers pour ces genres d'étoffes, de même que pour les droguets de toute eſpece, qui liſent les deſſeins, attachent les cordages, enſeignent au deſſinateur la diſtribution de ſon

ouvrage ; de façon que s'il y a deux mille métiers travaillant dans ce genre, peut-être ne se trouveroit-il pas dix maîtres en état de les monter. Il y en a actuellement plus de deux mille travaillant qui fabriquent les uns dans les autres, à raison de trois aunes & plus sur chaque métier, dont il y en a eu jusqu'à trois mille travaillant dans ce seul genre, mais beaucoup plus de droguets que de *taffetas*.

TAFFIA, s. m. (*Art distill.*) le *taffia*, que les Anglois appellent *rhum*, & les François *guildive*, est un esprit ardent ou eau-de-vie tirée par le moyen de la distillation des débris du sucre, des écumes & des gros sirops, après avoir laissé fermenter ces substances dans une suffisante quantité d'eau.

Voici de quelle façon on opere. On commence par mettre dans de grandes auges de bois construites d'une seule piece, deux parties d'eau claire, sur lesquelles on verse environ une partie de gros sirop, d'écumes & de débris de sucre fondus ; on couvre les auges avec des planches, & on donne le tems à la fermentation de produire son effet. Au bout de deux ou trois jours, selon la température de l'atmosphere, il s'excite dans les auges un mouvement intestin, qui chasse les impuretés grossieres, & les fait monter à la surface de la grappe, c'est-à-dire de la liqueur, laquelle acquiert une couleur jaune & une odeur aigre extrêmement forte, signe évident que la fermentation a passé de son état spiritueux à celui d'acidité. C'est à quoi les Distillateurs de *taffia* ne font nulle attention, se conduisant d'après une ancienne routine : on croit devoir les avertir de veiller soigneusement à saisir l'instant juste entre ces deux degrés de fermentation, ils y trouveront leur avantage par la bonne qualité de la liqueur qu'ils distilleront.

C'est ordinairement à la couleur, aussi-bien qu'à l'odeur, que l'ouvrier juge si la grappe est en état d'être passée à l'alembic. Alors on enleve fort exactement toutes les ordures & les écumes qui surnagent, & on verse la grappe dans de grandes chaudieres placées sur un fourneau, dans lequel on fait un feu de bois. Ces chaudieres, dont on peut voir la figure *dans nos Planches de Sucrerie*, sont de grandes cucurbites de cuivre rouge, garnies d'un chapiteau à long bec, auquel on adapte une couleuvre, espece de grand serpentin d'étain en spirale, formant plusieurs circonvolutions au milieu d'un tonneau plein d'eau fraîche, qu'on a grand soin de renouveller lorsqu'elle commence à s'échauffer, l'extrémité inférieure du serpentin passe au-travers d'un trou fort juste percé vers le bas du tonneau ; c'est par cette extrémité que coule la liqueur distillée dans des cruches ou pots de raffinerie servant de récipiens.

Lorsqu'il ne monte plus d'esprit dans le chapiteau, on délute les jointures du collet; & après avoir vuidé la chaudiere, on la remplit de nouvelle grappe, & on recommence la distillation, pour avoir une certaine quantité de premiere eau distillée, laquelle étant foible, a besoin d'être repassée une seconde fois à l'alembic. Par cette rectification, elle acquiert beaucoup de limpidité & de force. Elle est très-spiritueuse ; mais par le peu de précaution, elle contracte toujours de l'âcreté, & une odeur de cuir tanné fort désagréable à ceux qui n'y sont pas accoutumés. Les Anglois de la Barbade distillent le *taffia* avec plus de soin que nous ne faisons. Ils l'emploient avec de la limonnade, pour en composer le punch dont ils usent fréquemment. *Voyez* PUNCH. C'est encore avec le *taffia*, mêlé des ingrédiens convenables, qu'ils composent cette excellente liqueur connue sous le nom *d'eau des Barbades*, qui cependant est beaucoup plus fine & bien meilleure lorsqu'elle est faite avec l'eau-de-vie de Coignac. On emploie communément le *taffia* pour frotter les membres froissés, pour soulager les douleurs rhumatismales. On y ajoute quelquefois des huiles de frégate, de soldat, ou de serpent tête-de-chien : si on le mêle avec des jaunes d'œufs cruds & du baume de copahu un peu chaud, on en compose un excellent digestif propre à nettoyer les plaies.

Quoique le fréquent usage de l'eau-de-vie & des liqueurs spiritueuses soit pernicieux à la santé, on a remarqué que de toutes ces liqueurs le *taffia* étoit la moins malfaisante. Cela paroît démontré par les excès qu'en font nos soldats & nos negres, qui résisteroient moins long-tems à la malignité des eaux-de-vie qu'on fait en Europe. *Art. de M. LE ROMAIN.*

TAFILET, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, en Barbarie, compris dans les états de Maroc. Il est borné au nord par les royaumes de Tremecen & de Fez, au midi par le desert de Barbarie, au levant par le pays des Béréberes, & au couchant par les royaumes de Fez, de Maroc & de Sus. On le divise en trois provinces, qui sont Dras, Sara & Thuat. Les grandes chaleurs qu'il y fait, & les sables en rendent le terroir stérile ; cependant il y croît beaucoup de dattes. Ses principales villes sont Tafilet, capitale, Sugulmesse, Timescuit & Taragale. (*D. J.*)

TAFILET, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, capitale du royaume, & sur une riviere de même nom. Elle est peuplée d'environ deux mille béréberes, & son terroir produit les meilleures dattes de Barbarie. *Long. 16. 3. lat. 28. 30.* (*D. J.*)

TAFILET, *riviere*, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique dans la Barbarie, au royaume du même nom qu'elle traverse. Elle a sa source dans le mont Atlas, au pays des Sagars, & se perd dans les sables du Sara, ou desert de Barbarie. (*D. J.*)

TAFOE, (*Géog. mod.*) ou *Tafou*; province d'Afrique, dans la Guinée proprement dite, au royaume d'Akim. Vers le midi de cette province, est la montagne de Tafou, où l'on prétend qu'il y a des mines d'or.

TAFURES, (*Géog. mod.*) petite ville d'Asie, dans l'Archipel des Moluques, à 80 lieues de Ternate. Elle a trois lieues de circuit, des palmiers, du coco, plusieurs autres fruits, un grand étang, *&c.* en un mot, elle est fertile, & néanmoins fort dépeuplée par les ravages qu'y commirent les Espagnols en 1631, & dont elle n'a pu se relever. (*D. J.*)

TAGÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Parthie aux confins de l'Hyrcanie, près du fleuve Oxus, selon Polybe, *l. X. n°. 26.* & selon Solin.

TAGAMA, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique dans la Lybie intérieure, sur le bord du Niger, entre Vellégia & Panagra, selon Ptolomée, *l. IV. c. vj.* Elle a été épiscopale.

TAGAOST, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, dans la province de Sus, à 20 lieues de la mer. Les Juifs qui s'y trouvent vivent dans un quartier séparé, & y font un bon commerce. *Long. 10. lat. 28. 30.* (*D. J.*)

TAGASTE, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique dans la Numidie, entre Hippone & Sicca-Veneria, ou comme le marque l'itinéraire d'Antonin, sur la route d'Hippone à Carthage, entre Hippone & Naraggara, à 53 milles de la premiere de ces villes, & à 25 de la seconde. Pline nomme *Tagaste*, *Tagestense oppidum*. C'étoit un siege épiscopal, qui a subsisté long-tems après les ruines de Carthage & d'Hippone.

Cette ville a été encore célebre par la naissance de S. Augustin, en l'an 354 de J. C. & d'Alypius son bon ami, qui en devint évêque l'an 394. Tandis que S. Augustin refutoit les Pélagiens avec la plume, Alypius obtint contre eux de l'empereur Honorius,

rius, les arrêts les plus féveres. Ce ſont ces arrêts, dit le P. Maimbourg, qui exterminerent l'héréſie pélagienne de l'empire, parce qu'on chaſſa de leurs ſieges tous les évêques qui ne voulurent pas ſouſcrire à la condamnation impériale. Le P. Maimbourg goûtoit fort la converſion produite par le glaive; celle de la perſuaſion n'eſt-elle pas au contraire dans l'eſprit du Chriſtianiſme? Notre Sauveur n'en vouloit point d'autre. (*D. J.*)

TAGAT, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique, au royaume de Fez, à 2 lieues au couchant de la ville de Fez. Elle eſt fort longue & étroite: toute ſa face du côté de Fez eſt couverte de vignes; mais de l'autre côté & ſur le ſommet, ce ſont des terres labourables. Les habitans de cette montagne ſont tous des gens de travail, & demeurent dans des hameaux. (*D. J.*)

TAGE, (*Géog. mod.*) ville de l'Arabie heureuſe, ſur la route de Moka, entre Manzéri & Manzuel, à 18 lieues de la premiere de ces villes. Celle-ci a quelques belles moſquées; elle eſt fermée de murs, & a un château pour la commander ou la défendre.

TAGE, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Tagus*; grande riviere d'Eſpagne, qui ſelon les anciens, rouloit des paillettes d'or avec ſon ſable. *Tagus auriferis arenis celebratur*, dit Pline, *l. IV. c. xxij.* Elle ne roule plus d'or aujourd'hui, mais elle en porte beaucoup à l'Eſpagne & au Portugal, par le commerce.

Ce fleuve a ſa ſource dans la partie orientale de la nouvelle Caſtille, aux confins du royaume d'Arragon. Il traverſe toute la Caſtille de l'orient à l'occident, & baigne Tolede: de-là il paſſe à Almaraz & à Alcantara, dans l'Eſtramadoure d'Eſpagne, d'où entrant dans l'Eſtramadoure de Portugal, il lave Santaren, & va former un petit golfe d'une lieue de largeur, qui ſert de port à Lisbonne; & deux lieues au-deſſous il ſe décharge dans l'Océan atlantique. La marée monte à Lisbonne ordinairement douze piés à pic, & plus de dix lieues en avant vers ſa ſource.

Le Camoens, dans ſa *Luſiade*, apoſtrophe ainſi les nymphes du *Tage*. « Nymphes, dit-il, ſi jamais vous » m'avez inſpiré des ſons doux & touchans, ſi j'ai » chanté les bords de votre aimable fleuve, don- » nez-moi aujourd'hui des accens fiers & hardis! » Qu'ils aient la force & la clarté de votre cours! » Qu'ils ſoient purs comme vos ondes, & que dé- » ſormais le dieu des vers préfere vos eaux à celles » de la fontaine ſacrée »!

Cette apoſtrophe eſt charmante, quoiqu'elle ne renferme point le beau contraſte qui ſe trouve dans celle de Denham à la Tamiſe, comme le lecteur en pourra juger en liſant le *mot* TAMISE. (*D. J.*)

TAGERA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) cette plante croît aux Indes orientales dans les lieux ſablonneux, & s'éleve à la hauteur de trois ou quatre piés. Sa racine eſt fibreuſe & noirâtre; ſes tiges ſont rondes, ligneuſes & vertes. Ses feuilles viennent par paires ſur des pédicules courts; elles ſont d'un verd-pâle, liſſes, largés, oblongues, émouſſées par la pointe, & cannelées vers la queue. Ses fleurs ont la couleur & la figure de celles du ſaphora. Cette plante eſt le *ſena ſpuria Malabarica*, de l'Hort. Malab. (*D. J.*)

TAGÈS, ſ. m. (*Mythologie.*) demi-dieu trouvé endormi ſous une motte de terre, & reveillé par un laboureur avec le ſoc d'une charrue. On lui attribue d'avoir porté l'art de la divination en Etrurie; c'eſt-là qu'Ovide le fait naître de la terre. D'autres poëtes nous le donnent pour le fils du Génie, & petit fils de Jupiter. C'étoit un homme obſcur, mais qui ſe rendit célebre, en enſeignant aux Etruriens l'art des aruſpices qui fit fortune à Rome, & immortaliſa le nom de l'inventeur; d'où vient que Lucain dit:

Puiſſe l'art de Tagès *être un art captieux,*
Et toute ma ſcience un ſonge ſpécieux!
(*D. J.*)

TAGETES, ſ. m. (*Botan.*) Tournefort diſtingue dix eſpeces de ce genre de plante, nommée par les Anglois *the african marygold*, & par les François *œillet-d'inde*. L'eſpece la plus grande à fleur double, nommée *tagetes maximus, rectus, flore maximo, multiplicato, J. R. H.* 488. pouſſe à la hauteur d'environ trois piés une tige menue, nouée, rameuſe, remplie de moëlle blanche. Ses feuilles ſont ſemblables, en quelque maniere, à celles de la taneſie, oblongues, pointues, dentelées en leurs bords, vertes, rangées pluſieurs ſur une côte terminée par une ſeule feuille, d'une odeur qui n'eſt pas bien agréable; ſes fleurs naiſſent ſeules ſur chaque ſommet de la tige & des branches, belles, radiées, rondes, & quelquefois groſſes comme le poing, compoſées d'un amas de fleurons de couleur jaune dorée, ſoutenus ſur un calice oblong, ou formé en tuyau dentelé par le haut. Quand cette fleur eſt tombée, il lui ſuccede des ſemences longues, anguleuſes, noires, contenues dans le calice.

Cette plante nous vient de Catalogne. Quelques auteurs la recommandent dans la ſuppreſſion des regles & des urines, tandis que d'autres prétendent que c'eſt une plante dangereuſe, ainſi que toutes les eſpeces d'œillets-d'Inde. Il eſt vraiſſemblable que le *tagetes* eſt du nombre de ces plantes qui ſont venéneuſes dans un pays & ſalutaires dans un autre. On peut donc négliger celle-ci dans le nôtre, puiſque Dodonée prétend avoir éprouvé, par pluſieurs expériences, qu'elle devoit être miſe au nombre des plantes nuiſibles; mais il eſt certain qu'elle fait un des ornemens de nos jardins par la beauté de ſes fleurs, dont cependant l'odeur eſt dangereuſe. Miller vous en enſeignera la culture. (*D. J.*)

TAGGAL, *ou* TEGGAL, (*Géog. mod.*) ville des Indes, dans l'île de Java, ſur la côte ſeptentrionale, vers le milieu de l'île, entre Japara au levant, & Tſiéribon au couchant. On y voit de vaſtes campagnes de ris, & les Hollandois y ont un fort, qui porte le nom de *Taggal*. Au midi de cette ville, eſt un volcan, appellé par les mêmes Hollandois, *Berg Taggal*. (*D. J.*)

TAGHMOND, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Leinſter, au comté de Wexford, à ſept milles à l'orient de Wexford. Elle envoye deux députés au parlement de Dublin. *Long. 11. 16. latit. 52. 10.* (*D. J.*)

TAGIOUAH, (*Géog. mod.*) ville du pays des Negres, qui confine à la partie occidentale de la Nubie. Cette ville donne ſon nom à une province, dont les peuples ſont appellés *Tagiouins*, gens qui ne ſont attachés à aucune religion, c'eſt-à-dire, qui ne ſont ni juifs, ni chrétiens, ni muſulmans. (*D. J.*)

TAGLIACOZZO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure, à huit milles au couchant du lac Célano, avec titre de duché. Quelques géographes ont avancé qu'elle a été bâtie des ruines de l'ancienne Carſéoli; mais outre que l'identité de lieu ne s'y rapporte point, les reſtes de Carſéoli ſe voyoient encore dans le dernier ſiecle dans une plaine qui en conſerva le nom, & qu'on appelle *piano di Carſoli*, où eſt un bourg nommé *Carſoli*.

Argoli (André), né à *Tagliaccozzo* ſur la fin du ſeizieme ſiecle, publia en Médecine & en Aſtronomie quelques ouvrages latins, qui lui valurent la chaire de Padoue, avec le titre de chevalier de ſaint Marc. Il mourut vers l'an 1655. (*D. J.*)

TAGOLANDA ÎLE, (*Géog. mod.*) île d'Aſie, dans l'Archipel des Moluques. Elle a ſix lieues de tour, une bonne riviere, deux ports & un volcan,

qui n'empêche point qu'elle ne ſoit fertile en palmiers de coco, en ris, en ſagou & en fruits. (*D. J.*)

TAGOMAGO ÎLE, (*Géog. mod.*) petite île preſque ronde de la mer Méditerranée, près du cap le plus oriental de l'île d'Yvica. (*D. J.*)

TAGONIUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Eſpagne, dont Plutarque parle dans la vie de Sertorius. C'eſt aujourd'hui l'*Henarés*, ſelon Amb. Morales. Les traducteurs de Plutarque rendent *Tagonius* par le Tage. (*D. J.*)

TAGRUM, (*Géog. anc.*) nom que Varron, *rei ruſtic. l. II. c. v.* donne à un cap de la Luſitanie, appellé aujourd'hui *monte di ſintra*. (*D. J.*)

TAGUMADERT, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, aux états du royaume de Maroc, dans le royaume de Tafilet, proche la riviere de Dras, avec un château ſur une montagne, où on tient garniſon. Les environs de cette ville ſont fertiles en blé, en orge & en dattes. (*D. J.*)

TAGUZGALPA, (*Géog. mod.*) Wafer écrit *Téguzigalpa*; province de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne; c'eſt un petit pays aux confins de Guatimala & de Nigaragua, entre la riviere de Yairepa & celle de Déſaguadéro. (*D. J.*)

TAHABERG, (*Géog. mod.*) montagne de Suede, dans la province de Smaland. Elle eſt très-haute, & peut-être la montagne du monde où il ſe trouve le plus de fer. (*D. J.*)

TAHNAH, *ou* TAHANAH, (*Géog. mod.*) ville du Zanguebar, au pays des Caffres. Elle eſt ſur la côte de Sofala, c'eſt-à-dire, ſur le rivage de l'Océan éthiopique. (*D. J.*)

TAHON. *Voyez* TAON.

TAJACU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) animal quadrupede, auquel on a donné le nom de *ſanglier* du Mexique: en effet, il a beaucoup de reſſemblance au ſanglier & au cochon par la figure du corps, de la tête, & même du groin. Il a le pié fourchu; il eſt couvert de piquans, qui ont plus de rapport aux piquans du hériſſon, qu'aux ſoies du ſanglier & du cochon, & qui ſont en partie blanches ou fauves, & en partie noires ou brunes. Il y a au-deſſus de la croupe un orifice qui communique au centre d'une groſſe glande; il en ſort une liqueur qui a une odeur très-deſagréable & très-forte: on l'a comparée à celle du muſc; c'eſt pourquoi on a donné au *tajacu* le nom de *porcus moſchiferus*.

TAJAMENTO, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Tilaventum majus*; riviere d'Italie dans le Frioul. Elle prend ſa ſource dans la partie orientale du pays qu'on appelle *Cargua*, arroſe pluſieurs bourgs, reçoit dans ſon ſein quelques rivieres, & va ſe jetter dans le golfe de Veniſe, où elle forme à ſon embouchure un petit port qui prend ſon nom.

TAJAOBA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante du Bréſil qui a beaucoup de reſſemblance avec les choux, mais à qui l'on attribue une vertu purgative.

TA-JASSOU, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que les habitans ſauvages du Bréſil donnent à une eſpece de ſanglier, qui a ſur le dos une ouverture naturelle qui ſert à la reſpiration; quant aux autres parties de cet animal, elles reſſemblent parfaitement à celles de nos ſanglers; ſes défenſes ſont tout auſſi dangereuſes, mais il en differe par ſon cri, qui eſt effrayant.

TAIE, ſ. f. (*Hiſt. nat. & Chim.*) *cruſta*, l'eſpece d'écaille ou de coquille des cruſtacées. *Voyez* CRUSTACÉE & SUBSTANCE ANIMALE. (*b*)

TAIE, ſ. f. (*maladie de l'œil.*) tache blanche qui ſe forme à la cornée tranſparente. *Voyez* ALBUGO & LEUCOMA, termes que l'uſage a franciſés.

TAIE, (*Marechallerie.*) mal qui vient aux yeux des chevaux. Il y a deux ſortes de *taies*; l'une eſt une eſpece de nuage qui couvre l'œil; l'autre une tache ronde, épaiſſe & blanche, qui ſe forme ſur la prunelle. On appelle cette *taie* la *perle*, parce qu'elle lui reſſemble en quelque façon. Ces maux peuvent venir d'un coup, ou d'une fluxion, & ne ſont autre choſe que des concrétions d'une lymphe épaiſſie ſur la cornée. On les diſſipe en mettant ſur la *taie* de la poudre de fiente de lézard juſqu'à guériſon, ou de la couperoſe blanche, ſucre candi, & tutie, parties égales, ou du ſucre.

TAIF, (*Géog. mod.*) petite ville de l'Arabie, au midi de la montagne de Gazouan. Son terroir, quoique le plus froid de tout le pays d'Hégiaz, abonde en fruits.

TAIHBI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zool.*) nom d'un animal d'Amérique décrit par Marggrave & par d'autres auteurs, qui nous le donnent pour être le mâle de l'oposſum. Les Portugais appellent cet animal *cachorro de mato*, & les Hollandois *boſchratte*. Son corps eſt alongé; ſa tête eſt faite comme celle du renard; ſon nez eſt pointu, & ſes mouſtaches ſont comme celles du chat. Il a les yeux noirs, ſortant de la tête; les oreilles ſont arrondies, tendres, douces & blanches. La queue a des poils blancs près de ſon inſertion, enſuite de noirs, & en eſt dénuée au bout, où elle eſt couverte d'une peau ſemblable à celle d'un ſerpent.

TAIKI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme chez les Tartares monguls, les chefs qui commandent à chaque horde ou tribu de ces peuples. La dignité de *taiki* eſt héréditaire, & paſſe toujours à l'aîné des fils. Il n'y a point de différence entre ces chefs, ſinon celle qui réſulte du nombre des familles qu'ils ont ſous leurs ordres. Ces chefs ſont ſoumis à un kan dont ils ſont les vaſſaux, les conſeillers & les officiers généraux.

TAI-KI, (*Hiſt. mod. Philoſophie.*) ce mot en chinois ſignifie le *faîte d'une maiſon*. Une ſecte de philoſophes de la Chine, appellée *la ſecte des ju-kiau*, ſe ſert de ce mot pour déſigner l'Etre ſuprême, ou la cauſe premiere de toutes les productions de la nature. *Voyez* JU-KIAU.

TAIL, ſe dit *dans l'Ecriture*, d'une plume que l'on prépare avec le canif à tracer des caracteres quelconques. Pour le faire comme il faut, mettez le tuyau de la plume ſur le doigt du milieu gauche, tournez-la du côté de ſon dos; faites une légere ouverture à l'extrémité, retournez-la enſuite ſur ſon ventre, ſur lequel vous ouvrirez un grand *tail*; de-là ſur le dos, pour commencer une fente entre les deux angles de la plume, en mettant perpendiculairement l'extrémité de la lame du canif ſous le milieu de ces angles; pour faire une ouverture nette & proportionnée à la fermeté ou à la molleſſe de la plume, tenez le pouce gauche fermement appuyé ſur l'endroit où vous voulez terminer la fente; enſuite inſérez l'extrémité du manche du canif, qui par un petit mouvement de coude, mais vif, achevera la fente: cela fait, remettez la plume ſur ſon ventre, pour en former le bec, que vous déchargerez proportionnément à ſa foibleſſe ou à ſa fermeté: le bec étant déchargé, & le grand *tail* & les angles formés comme il convient, ſelon le volume ou le ſtyle que vous voulez donner à votre caractere, inſérez une autre plume dans celle dont vous voulez achever le bec; coupez légerement le deſſus de ſon extrémité, le canif horiſontal du côté de la plume. Enfin pour donner à la plume le dernier coup, coupez le bec vivement, obliquement pour le caractere régulier, & également pour l'expédition. *Voyez les Planches.*

TAILLABLE, adj. (*Gramm. Gouvern. & Polit.*) qui eſt ſujet à la taille. *Voyez* TAILLE.

TAILLADE, ſ. f. (*Gramm.*) grande coupure. On portoit autrefois des ſabots à *taillades*, c'eſt-à-dire ouverts en pluſieurs endroits par de grandes coupures.

TAILLADIN, ſ. m. *en Confiſerie*, ſe dit de petites bandes de la chair de citron ou d'orange, *&c.* fendues extrêmement minces, & en longueur comme des lardons.

TAILLANDERIE, ſ. f. (*Fabrique de fer.*) la *taillanderie* déſigne ou l'art de fabriquer les ouvrages de fer, ou les ouvrages mêmes que font les taillandiers.

L'on peut réduire à quatre claſſes les ouvrages de *taillanderie*; ſavoir les œuvres blanches, la vrillerie, la groſſerie, & les ouvrages de fer blanc & noir.

Les œuvres blanches ſont proprement les gros ouvrages de fer tranchant & coupant qui s'aiguiſent ſur la meule, & qui ſervent aux charpentiers, charrons, menuiſiers, tonneliers, jardiniers, bouchers, *&c.*

La claſſe de la *vrillerie*, ainſi nommée des vrilles, comprend tous les menus ouvrages & outils de fer & d'acier qui ſervent aux orfevres, graveurs, ſculpteurs, armuriers, tabletiers, épingliers, ébéniſtes, *&c.*

Dans la claſſe de la groſſerie ſont tous les plus gros ouvrages de fer qui ſervent particulierement dans le ménage de la cuiſine, comme toutes ſortes de crémaillers, poëles, poëlons, lichefrites, marmites, chenets de fer, feux de cuiſine & de chambre, chaudron, chaîne, chaînon, *&c.* C'eſt auſſi dans la groſſerie qu'on met les piliers de boutique, les pinces, couprets à paveurs, valet & fergent des menuiſiers, toutes les eſpeces de marteaux de maçons, les fers de poulies & autres ſemblables.

Enfin, la quatrieme claſſe comprend tous les ouvrages qui ſe peuvent fabriquer en fer blanc & noir par les taillandiers-ferblantiers; comme des plats, aſſiettes, flambeaux, rapes, lampes, plaques de tole, chandeliers d'écurie, & quantité d'autres.

La *taillanderie* eſt compriſe dans ce qu'on nomme *quinquaillerie*, qui fait une des principales parties du négoce de la mercerie. (*D. J.*)

TAILLANDIER, ſ. m. (*Corps d'ouvriers.*) artiſan qui travaille aux ouvrages de taillanderie. La communauté des *Taillandiers* de Paris, eſt très-conſidérable, & l'on peut dire qu'il y a en quelque ſorte quatre communautés réunies en une ſeule. Les maîtres de cette communauté ſont qualifiés *Taillandiers* en œuvres blanches, groſſiers, vrilliers, tailleurs de limes, & ouvriers en fer blanc & noir. La qualité de maitre *Taillandier* eſt commune à tous les maîtres; les autres qualités ſans diviſer la communauté, ſe partagent entre quatre eſpeces d'ouvriers, qui ſont les *Taillandiers* travaillans en œuvres blanches, les *Traillandiers* groſſiers; les *Taillandiers* vrilliers, tailleurs de limes; & les *Taillandiers* ouvriers en fer blanc & noir. *Savary.* (*D. J.*)

TAILLANT, ſ. m. (*Art méchaniq.*) c'eſt le côté tranchant de tout inſtrument, propre à diviſer & à couper.

TAILLANS, (*Groſſes forges.*) on appelle *taillans*, les parties tranchantes de la machine appellée *machine à fendre.*

TAILLAR, CAP, (*Géog. mod.*) cap de France ſur la côte de Provence, dans le golfe de Gènes, entre Aiguebonne & le cap Lardier.

TAILLE DES ARBRES; c'eſt l'art de les diſpoſer & de les conduire, pour en tirer plus d'utilité ou plus d'agrément. C'eſt le talent primitif qui doit conſtituer l'habileté du jardinier; c'eſt l'opération la plus eſſentielle pour ſoutenir la fécondité & pour amener l'embelliſſement; c'eſt, en un mot, le chef-d'œuvre du jardinage. On n'a guere écrit juſqu'à préſent que ſur la *taille* des arbres fruitiers; il eſt vrai que c'eſt la ſorte d'arbre qui exige le plus d'être ſoignée; mais tous les autres arbres n'ont pas moins beſoin de cette culture relativement aux différens partis qu'on ſe propoſe d'en tirer. Il eſt donc également indiſpenſable d'être inſtruit de la *taille* qui eſt néceſſaire aux arbres qu'on éleve dans les pepinieres; à ceux que l'on eſt dans le cas de tranſplanter, ſoit pour les couper en tête, ſoit pour tailler les racines; aux arbriſſeaux pour les former, & aux grimpans pour les diriger. Il ne faut pas moins être verſé dans la *taille* ou *tonte* des paliſſades, des portiques & des allées couvertes; des avenues & des grandes allées. Il eſt encore intéreſſant de ſavoir, de quelle conſéquence il eſt de receper & d'élaguer les arbres toujours verds & les ſemis de bois. Enfin, il eſt à-propos de connoître dans certains cas les avantages qu'on peut eſpérer de la *taille*, & les inconvéniens qu'on en doit craindre.

Ce genre de culture devant s'étendre à toutes les ſortes d'arbres & arbriſſeaux que l'on cultive, pour l'utilité ou pour l'agrément, il faudroit entrer dans des détails infinis pour expliquer la *taille* qui convient à chaque eſpece; mais comme on pourra recourir à l'*article* de chaque arbre pour s'en inſtruire plus particuliérement; on ſe contentera de donner ici des régles générales qui puiſſent s'appliquer aux différentes claſſes d'arbres qui ſont l'objet de la diviſion ſuivante.

Taille des arbres fruitiers. On les diſtingue en fruits à pepin & fruits à noyau; la taille qui convient aux premiers eſt différente à pluſieurs égards, de celle qui eſt propre aux autres; la *taille* des fruits à pepin eſt moins difficile, moins importante, moins indiſpenſable que celle des fruits à noyau. Les arbres fruitiers à pepin ſe cicatriſent plus aiſément que ceux à noyau, ſont plus robuſtes, ſe prêtent plus volontiers à la figure qu'on veut leur donner, & peuvent ſe réparer avec plus de ſuccès, lorſqu'on les a négligés pendant quelques années; mais les fruitiers à noyau croiſſent plus promptement, ſont plus précoces pour la fleur, donnent plutôt du fruit & en plus grande quantité que les arbres à pepin: d'où il ſuit qu'il faut s'attacher à reſtraindre les fruits à noyau & à diſpoſer à fruit ceux à pepin; que l'on doit beaucoup plus ſoigner les premiers que ces derniers, & que les meilleures expoſitions doivent être deſtinées aux fruits à noyau.

La premiere notion de la *taille* des arbres fruitiers conduit à diſtinguer cinq ſortes de branches; 1°. les *branches à bois*, ſont celles qui doivent contribuer à l'arrangement de la forme qu'on veut donner à l'arbre. Son âge, ſa force, ſa figure, & le ſujet ſur lequel il a été greffé, doivent décider chaque année du retranchement à faire. 2°. Les *branches chiffonnes*, ont de menus rejettons qui ne peuvent donner de fruit & qui n'étant pas néceſſaires pour la garniture de l'arbre, doivent être ſupprimées. 3°. Les *branches de faux bois*, ſont des rejettons élancés, dont les yeux ſont plats & éloignés, & qu'on peut ſupprimer comme inutiles. 4°. Les *branches gourmandes*, ſont de gros & puiſſans rejettons qui ont pris tout-à-coup naiſſance ſur les fortes branches de bois, & qu'il faut abſolument retrancher, à moins qu'ils ne fuſſent propres à garnir une place vuide. 5°. Enfin, les *branches à fruit* ſont petites, aſſez courtes, garnies d'yeux gros & ſerrés; on accourcit celles qui ſont trop longues, & même s'il y en a des ſuperflues on les ſupprime.

Deux choſes enſuite à obſerver, 1°. de couper fort près de la branche les rejettons qu'on veut ſupprimer en entier; 2°. de couper près de l'œil & en talus les branches qu'on ne veut retrancher qu'en partie, & de conſerver par préférence l'œil tourné du côté où l'on veut que la nouvelle pouſſe puiſſe ſe diriger.

Après cela, toute l'adreſſe de la *taille* peut ſe réduire à trois points; propreté, économie, prévoyance. Par la *propreté*, on entend la belle forme de l'arbre & l'agrément qui doit réſulter du retranchement de tout ce qui peut jetter de la confuſion & de l'iné-

galité. L'*économie* consiste à ménager également la séve, en taillant plus long ou plus court, selon que les arbres sont foibles ou vigoureux. Dans ce dernier cas même, on peut *tailler* court en laissant beaucoup de branches capables de diviser la séve; car c'est en raison de sa marche qu'il faut diriger toute l'opération; d'où il arrive quelquefois que dans cette vûe, il y a des parties de l'arbre que l'on ne *taille* point du-tout. La *prévoyance* n'est pas moins nécessaire; elle consiste à juger par avance du sort des branches, à disposer celles qui doivent donner du fruit, à ménager des ressources pour remplir les vuides, & à conserver tout ce qui doit soutenir la perfection de la forme, quand même le produit devroit en souffrir.

Les arbres fruitiers se cultivent ordinairement sous quatre formes différentes; en arbres de tiges, en buisson, en espalier, & en contr'espalier: il faut peu d'art pour la *taille* des *arbres de tiges*, ou de plein vent; sur-tout si ce sont des fruitiers à pepin. Tout-au-plus doit-on prendre soin dans les commencemens de façonner leur tête, afin de les disposer pour toujours à une forme agréable. Mais les fruitiers à noyau étant plus sujets à se lancer, exigent une attention plus suivie pour contribuer à leur durée, au moyen d'un retranchement bien ménagé. L'art consiste ici à diviser la séve, sans trop lui couper chemin; car dans ce dernier cas, elle s'extravase & se tourne en un suc glutineux que l'on appelle *gomme*, & cette gomme est pour les arbres à noyau un fléau qui les fait périr immanquablement. Du reste, la *taille* des fruitiers de plein vent, tant à pepin qu'à noyau, consiste à retrancher le bois mort, croisé ou superflu, & à raccourcir les branches qui tombent trop bas ou qui s'élancent trop sur les côtés. La *taille* des fruitiers en *buisson*, consiste à les former sur une tige très-basse, à les disposer en rond, à les bien évider par le milieu en maniere de vase, à les tenir également épais & garnis dans leur contour, & à ne les laisser s'élever qu'à la hauteur de 6 ou 7 piés. La *taille* des arbres fruitiers en *espalier* est plus difficile; cette forme exige des soins suivis, une culture entendue & beaucoup d'art pour en tirer autant d'agrément que de produit; c'est le point qui décelle l'ignorance des mauvais jardiniers, & c'est le chef-d'œuvre de ceux qui ont assez d'habileté pour accorder la contrainte que l'on impose à l'arbre, avec le produit qu'on en attend. Les fruits à pepin y conviennent moins que ceux à noyau, dont quelques especes y réussissent mieux que sous aucune autre forme. Un arbre en espalier doit avoir une demi-tige, s'il est destiné à garnir le haut de la muraille, & n'en avoir presque point s'il doit occuper le bas: il faut ensuite leur donner une forme qui en se rapprochant le plus qu'il soit possible de la façon dont les arbres prennent naturellement leur croissance, soit autant agréable à l'œil, que favorable à la production du fruit. La figure d'une main ouverte ou d'un éventail déplié, a paru la plus propre à remplir ces deux objets. L'attention principale, est que l'arbre soit également garni de branches sur les côtés pour forcer la séve à se diviser également; on retranche celles qui sont mortes, chiffonnes, superflues & mal placées, toujours eu égard à l'agrément & au produit. On accourcit les branches qui doivent rester, selon l'âge de l'arbre, sa force, son étendue & la qualité de son fruit. Les arbres en *contr'espalier* exigent à-peu-près la même *taille*, on les conduit & on les cultive de même, si ce n'est que l'on ne permet pas aux fruitiers en contr'espalier de s'élever autant que ceux en espalier, & que ceux-ci ne présentent qu'une face, au lieu que les autres en ont deux.

Taille des arbres en pépiniere. Cette sorte de culture demande également des attentions & des ménagemens. On plante les jeunes arbres en pépiniere après qu'on les a multipliés de graine, de boutures, ou de branches couchées. Ceux venus de graine se plantent à différens âges, depuis un an jusqu'à trois ou quatre, selon leur force ou leurs especes. Il y en a quelques-unes privilégiées en ce point, c'est qu'on ne leur doit jamais couper la cime. Tels sont le frêne, le châtaignier, le marronnier d'inde, le noyer, le pin, le bonduc, le tulipier, *&c.* on les altéreroit, on les retarderoit, & en un mot, on leur nuiroit beaucoup si on en usoit autrement. Le commun de tous les autres arbres se traite différemment. Il faut couper leur tige jusqu'à deux ou trois yeux au-dessus du niveau de la terre; on doit aussi retrancher de moitié les racines pivotantes de tout arbre quelconque, & réduire les autres racines à-proportion de leur longueur. On en use à-peu-près de même pour la taille des jeunes plants venus de bouture, de branches couchées, ou de rejettons. S'ils ont de la force & de bonnes racines on peut se contenter de réduire seulement leurs branches latérales à deux ou trois yeux. Dans les années qui suivront la plantation en pépiniere, il faudra chaque année les tailler au printems, mais avec un grand ménagement, qui consiste à ne jamais retrancher les branches en entier, & seulement peu-à-peu, à mesure que l'arbre prend assez de corps pour se défendre de lui-même des vents impétueux, & se soutenir contre le poids de la pluie. C'est ce qu'on ne sauroit trop recommander aux jardiniers pépinieristes; car c'est en quoi ils péchent principalement. Leur attention du reste doit se porter à former des arbres d'une tige unie, proportionnée & bien droite. Quand aux plants qui s'y refusent en devenant tortus, raffaux, défectueux ou languissans; le meilleur expédient est souvent de le couper au pié.

Taille des arbres que l'on se propose de transplanter. C'est la sorte de *taille* que l'on pratique avec le moins d'attention, & qui en mérite le plus: car c'est de-là que dépend souvent tout l'agrément d'une plantation. Presque tous les jardiniers ont la fureur de couper à sept piés de hauteur tous les arbres qu'ils transplantent. Il semble que ce soit un point absolu au-delà duquel la nature doive se trouver dans l'épuisement. Ils ne voient pas que cette vieille routine de planter des arbres si courts, retarde beaucoup leur accroissement, & les prépare à une défectuosité qui n'est que trop souvent irréparable. Des arbres ainsi rabattus, font presque toujours, à l'endroit de la coupe, un genouil difforme d'un aspect très-désagréable; on ne peut prévenir ce défaut qu'en laissant au-moins douze piés de tige aux arbres destinés pour des allées, des avenues, des quinconces, *&c.* On laisse croître pendant quelques années les rejettons qu'ils ont poussés au-dessous des dix premiers piés, ensuite on les élague peu-à-peu pour ne leur laisser que les principales tiges qui s'élancent à la cime. C'est ainsi qu'on en peut jouir promptement, & qu'on leur voit faire des progrès toujours accompagnés d'agrément.

Taille ou tonte des palissades. Quand on n'a pas employé des plantes d'une bonne hauteur pour former des palissades, il faut de grands soins pour les conduire & les traiter dans les commencemens. On doit plus s'occuper pendant les deux premieres années à les dresser & à les diriger, qu'à y faire du retranchement. La tonte au croissant ne doit guere commencer qu'à la troisieme année. Leur grande beauté est d'avoir peu d'épaisseur; mais comme elles s'épaississent toujours en vieillissant, il faut alors forcer la tonte jusqu'à deux ou trois pouces près du tronc. Cette opération fait pousser de nouveau branchage qui renouvelle la palissade, & la remet à sa juste épaisseur. Si malgré ce retranchement elle se trouve dégarnie dans le bas, la derniere ressource sera de la

rabaiſſer de quelques piés en-deſſus. Ceci ſe doit faire au printems ; & la tonte ordinaire après la premiere ſeve, dans le commencement de Juillet.

Taille ou élagage des avenues & des allées. L'uſage eſt pour les avenues & les grandes allées de laiſſer monter les arbres tant que leur vigueur peut y fournir. La grande élevation en fait la principale beauté. Quant aux allées de médiocre étendue, on ſe détermine quelquefois à les arrêter par le haut pour les faire garnir, pour leur donner plus de régularité, ou plutôt pour ménager les vues des bâtimens qu'elles avoiſinent: mais le point principal eſt de donner aux avenues & aux allées la forme d'un berceau, ſoit à une hauteur moyenne, ſoit à une grande élevation, ſuivant la nature de l'arbre & la qualité du terrein. On ne peut y parvenir avec ſuccès qu'en s'y prenant de bonne heure, afin de n'être pas obligé de ſupprimer de groſſes branches qui laiſſent du vuide, ou dont le retranchement endommage ſouvent les arbres. Pendant les 3 ou 4 premieres années de la plantation, on ne doit s'attacher qu'à retrancher les rejettons inutiles, à ſimplifier la tête des arbres, & à diriger les maîtreſſes branches qui peuvent garnir la ligne, ou qui doivent prendre de l'élevation. Après ce tems on fera tous les ans au printems une tonte au croiſſant des branches qui prennent leur direction, ſoit en-dedans de l'allée, ſoit en-dehors ; d'abord à environ un demi-pié du tronc des arbres. Enſuite on ſe relâche peu-à-peu de cette préciſion, afin d'éviter le chiffonnage des branches. Le but doit être ici de former une ſorte de palliſſade ſur de 8 à 10 piés d'élevation. On fera bien de ne diſcontinuer ce ſoin de culture que quand la plantation aura 20 ans. C'eſt le tems où les arbres auront pris leur force ; on pourra leur permettre alors d'étendre leurs branches ſupérieures pour faire du couvert, & il ſuffira d'y donner un coup de main tous les trois ans pour entretenir les premieres diſpoſitions, & donner faveur à tout ce qui peut procurer de l'ombre & former un aſpect agréable.

Taille des arbres toujours verds. On doit pour cette culture diſtinguer ſpécialement les arbes réſineux qui demandent plus de précaution que les autres arbres toujours verds, pour les retranchemens qu'on eſt obligé de faire, ſoit dans leur premiere éducation, ou lorſqu'on veut leur donner une forme réguliere à meſure qu'il avancent en âge. Si l'on veut leur faire une tête, il ne faut couper les branches que peu-à-peu, & avoir attention de laiſſer ſur l'arbre plus de rameaux que l'on n'en retranche ; & comme la plûpart de ces arbres réſineux par la régularité de leur croiſſance pouſſent pluſieurs branches raſſemblées au-tour de la tige dans un même point circulaire, enſorte qu'elles ſe touchent à leur inſertion ; il ne faut ſupprimer ces branches qu'alternativement. Parce que ſi on les ôtoit toutes à-la-fois, cela formeroit une plaie au-tour de la tige, d'où il réſulteroit le même inconvenient, que ſi on avoit enlevé une zone d'écorce, & on ſait le tort que cette opération fait à un arbre. Une autre obſervation importante, c'eſt que les arbres réſineux qui ont été coupés au pié à quelqu'âge que ce ſoit, ne repouſſent preſque jamais, à-moins qu'il ne ſoit reſté à leur pié quelques rameaux de verdure ; encore cela ſouffre-t-il des exceptions. Mais il n'y a nul riſque à les étêter légerement, ſi ce n'eſt de mettre en retard leur accroiſſement, parce que la plus vive des branches voiſines de la coupure ſe dreſſe naturellement. Du reſte on peut tailler & tondre ces arbres, & les reſtreindre à la régularité autant que l'on veut, pourvu que l'on ne retranche que partie des rameaux, & qu'il en reſte plus ſur l'arbre que l'on n'en aura enlevé ; exception faite des arbres réſineux, les autres toujours verds ſe conduiſent pour la taille ou la tonte, comme ceux qui quittent leurs feuilles. Le mois de ſeptembre eſt le moment le plus propre à cette opération pour tous les arbres verds. Alors leur ſeve n'eſt plus en mouvement, les plaies ont le tems de s'affermir avant l'hiver, & on les diſpoſe pour cette ſaiſon, qui eſt celle de leur agrément.

Récépage & élagage des ſemis de bois. Le récépage eſt l'opération la plus profitable dont on puiſſe faire uſage pour accélerer l'accroiſſement des jeunes ſemis. On ne peut même guere s'en diſpenſer, que quand le ſemis a été fait dans un excellent terrein, ou que ſi c'eſt dans un ſol de médiocre qualité, on a contribué au ſuccès par des ſoins de culture. Mais ſi dans un terrein quelconque les jeunes plants ſe trouvent foibles, languiſſans, de baſſe venue, même dépériſſant, comme il arrive quelquefois, il faut les récéper au-bout de quatre à cinq ans ; c'eſt l'unique moyen de les remettre en vigueur, & d'exciter leur accroiſſement de façon que la plûpart pouſſent dès la premiere année des rejettons auſſi élevés qu'étoient les tiges récepées. Si après cette premiere opération on apperçoit encore quelque langeur, il faudra la recommencer au-bout de quatre ans. C'eſt encore un expédient propre à remédier au fléau d'une forte grêle, au dégât des grands hivers, & aux dégradations du bétail. Mais on peut mettre en queſtion s'il eſt utile d'élaguer les ſemis de bois. Cette ſorte de culture, encore peu miſe en uſage, n'a pas non-plus montré de grands ſuccès juſqu'à préſent. On retarde les jeunes arbres en leur retranchant des branches entieres ; il faudroit donc les conduire comme les plans des pépinieres, ce qui n'eſt pas plus propoſable qu'une culture complette.

Avantages & inconveniens de la taille. On tire avantage de la taille lorſqu'elle a été faite avec ménagement, qu'elle a été ſuivie avec exactitude, & qu'elle a été appliquée avec intelligence. Ce ſoin de culture accélere la jouiſſance, prolonge la durée & conſtitue l'agrément ſous toutes les différentes formes dont les arbres ſont ſuſceptibles. C'eſt le plus grand moyen qu'on puiſſe employer pour remettre en vigueur les arbres languiſſans, pour donner de la force à ceux qui ſe chiffonnent & s'arrêtent dans des terreins de mauvaiſe qualité, pour hâter le progrès de tous les arbres en général, & leur faire prendre des belles tiges. Il peut réſulter au-contraire les plus grands inconvéniens d'une *taille* forcée, ou négligée, ou mal entendue. Par une *taille* forcée on entend le retranchement qui a été fait tout-à-la-fois de pluſieurs branches entieres ſur un même arbre. Cette culture mal-adroite & précipitée affoiblit l'arbre, amaigrit la tige & retarde conſidérablement ſa croiſſance. Une *taille* négligée peut quelquefois ſe reparer ſous une main habile ; mais quand elle a été mal appliquée, il eſt bien plus difficile d'y remédier. *Article de M. DAUBENTON, ſubdélégué.*

Nous allons ajouter à ces généralités, le précis ſur la nouvelle *taille* des arbres, ſuivant la méthode de Montreuil, proche de Vincennes, par le ſieur abbé Roger Schabot. Ce précis eſt extrait de l'ouvrage que cet auteur eſt ſur le point de donner au public, qui a pour titre la *théorie & la pratique du Jardinage*, d'après la phyſique des végétaux.

I. M. de la Quintinie parlant de la *taille des arbres*, dit, *tout le monde coupe, mais peu ſavent tailler.* La *taille des arbres* eſt contre nature. Ils ne furent point faits originairement pour être troublés & arrêtés dans leur action de végéter, & par conſéquent pour être coupés, tailladés, racourcis, élagués, ébottés & tourmentés en mille & mille maniere. Ces opérations toujours douloureuſes pour eux dans un ſens, & ces inciſions dérangent à coup ſûr, & troublent l'ordre & le mécaniſme de leurs parties organiques ; elles dérangent auſſi la circulation & le mouvement de la ſeve, à qui on fait prendre un cours tout oppoſé à celui

qui eſt réglé par la nature. Ainſi donc en abattant toutes les branches du devant & du derriere d'un arbre en eſpalier, réduiſant un arbre en buiſſon, en lui faiſant prendre une forme évaſée horiſontalement, ou bien encore en réduiſant les branches de tout arbre que ce puiſſe être à une certaine longueur ſeulement: enfin en les ſupprimant les unes ou les autres, on force la ſeve qui alloit vers ces branches, ou taillées ou ſupprimées, de ſe porter déſormais vers celles qui reſtent, & à pouſſer de nouvelles branches, à la place de celles qu'on lui ravit.

Les arbres des forêts & ceux de la plûpart des vergers ne ſont point taillés; des uns & des autres la ſeule nature prend ſoin. Cette ſage mere pourvoit à leur renouvellement par quantité de moyens qu'il ſeroit trop long de rapporter ici.

II. Les ſeules maîtres & les modeles les plus parfaits que nous ayons pour la *taille*, ainſi que pour la culture des arbres, ſont les gens de Montreuil, proche de Paris, au-deſſus de Vincennes. Là eſt un nommé *Pepin*, le plus expert, ſans contredit pour la *taille* & le régime des arbres de toute nature, pour les raiſins chaſſelas & pour tout ce qui eſt du reſſort de l'agriculture jardiniere. Leurs alteſſes madame la Princeſſe de Conti & le prince ſon fils, ont fait l'honneur à ce grand agriculteur de viſiter ſes arbres; ils ont été émerveillés de leur vaſte étendue, ainſi que de la beauté & de la quantité des fruits. Jamais les Girardots, qui furent en leurs tems ſi renommés, & les copiſtes de Montreuil, ne pouſſerent ſi loin la capacité & la perfection en ce genre.

Il eſt néceſſaire de dire ici, que tous les jardiniers vulgaires qui s'ingerent de parler de Montreuil, n'en ſavent pas le premier mot, pas davantage que l'auteur du *traité de la culture des pêchers*, le plus novice de tous, tant pour les arbres, que pour ce qui concerne le travail de Montreuil. Il eſt dans les habitans de ce lieu un goût inné, & une phyſique inſtrumentale & expérimentale pour la *taille* & la culture des arbres, qui ſont tels qu'il n'y a que ceux qui ſont initiés aux grands myſteres de la végétation, qui puiſſent y connoître quoique ce ſoit; c'eſt l'alcoran pour tous les autres.

III. On doit conſidérer principalement deux choſes dans la *taille* des arbres; ſavoir le matériel & le formel. Le premier conſiſte dans l'action de la *taille*, qui eſt de racourcir & d'amputer les branches, ce pourquoi il ne faut que des bras & un inſtrument en main. Le deuxieme eſt le modus ou l'art, l'induſtrie, le goût, l'ordre & la méthode de racourcir & d'amputer; ce point eſt l'art des arts.

On peche, quant à l'action de tailler les arbres, en quantité de manieres. Jettez les yeux ſur tous les arbres de tous les jardins. Qu'apperçoit-on autre choſe que des chicots, des argots, des onglets, des bois morts, des mouſſes, des galles, de vieilles gommes cariant les arbres de fruit à noyau, des chancres, de vieilles plaies non recouvertes & deſſéchées, des faux bois, des branches chifonnes, à quoi ajoutez les coupes défectueuſes?

Le plus grand nombre des jardiniers eſt tellement accoutumé à voir toutes ces choſes, qu'ils ne les apperçoivent point, & le commun des hommes qui ne s'y connoît pas, n'y prend point garde. Mais pour donner une idée de toutes ces choſes, qui ſont la ſource de la ruine & de l'infécondité des arbres: voici en abregé ce qu'elles ſont.

Chicots. On appelle ainſi les reſtes des branches, ſoit mortes, ſoit vivantes, qui au lieu d'être coupées près de l'écorce, ont été laiſſées de la longueur d'un pouce plus ou moins, & jamais la ſeve ne peut recouvrir ces reliquats de branches, qui en mourant, cauſent une ſorte de gangrene horiſontalement à toutes les parties voiſines. La figure les repréſente.

Les argots: aſſez communément on les confond, & néanmoins ce ſont choſes fort différentes. Les argots ſont un talus en forme de ce qu'on appelle *courçons* en Jardinage, leſquels au lieu de couper tout près, on laiſſe aux arbres, par négligence, par inadvertence ou par pareſſe, ainſi que les précédens, & ils produiſent les mêmes effets.

Les onglets. Onglet en terme de Jardinage, eſt cette partie qui eſt à l'extrémité de la *taille*, laquelle au lieu de couper à environ une ligne près de l'œil ou bouton de la branche, on coupe à une ligne, ou une ligne & demi au-deſſus. On les appelle *onglets*, à cauſe qu'ils imitent la ſaillie de nos ongles, qui débordent les chairs de nos doitgs; les Jardiniers diſent qu'ils les rabattront l'année ſuivante à la *taille*; mais outre qu'ils ne le font point, ce ſont deux plaies pour une.

Il eſt un autre excès, qui eſt de couper tout raſibus de l'œil pour éviter les onglets: alors on court riſque de faire avorter l'œil. Il eſt un milieu, c'eſt la coupe faite à environ une demi-ligne, au-deſſus de l'œil, comme le preſcrit M. de la Quintinie, & la plaie ſe recouvre promptement. Voici la forme des onglets & celle de la *taille* faite dans les regles. On les met ici en parallele, afin de pouvoir juger des uns & de l'autre.

Les bois morts. Il ne ſont autres que des branches ſeches, ſoit groſſes, ſoit petites, ſoit moyennes, que par inattention, par impéritie ou ignorance, par pareſſe & de propos délibéré, les Jardiniers laiſſent ſur les arbres durant des tems conſidérables. Toujours ils doivent les ôter, ſi on leur en parle, & jamais ne les ôtent. On n'a que faire de s'efforcer de montrer le tort que la préſence des bois morts fait aux arbres. Il n'eſt ici queſtion que de celles qu'il eſt à-propos de couper, ſoit d'hiver, ſoit au printems, & non de certaines groſſes branches qui meurent durant l'été. Celles-là on les abat juſqu'à une certaine longueur, & ce qui reſte on le couvre au paliſſage avec quelque rameau verd du voiſinage, & lors de l'hiver on les coupe, mais il faut les couper juſqu'au vif, afin que la ſeve puiſſe recouvrir la plaie; & quand ce ſont de groſſes branches, il faut y appliquer l'emplâtre d'onguent ſaint fiacre; ſavoir de la bouze de vache, ou du terreau gras, ou de la bonne terre qu'on enveloppe avec quelque chifon & de l'oſier pour le tenir: par ce moyen la plaie ſe recouvre promptement, & n'eſt point ſujette à être deſſéchée par l'air, ni incommodée par les humidités.

Il eſt néceſſaire de dire ici, que tous les onctueux de quelque nature qu'ils ſoient, ne valent rien pour les arbres; tels que le vieux-oing, les vieux beures, la cire toute ſimple ou compoſée, qu'on applique ſur les plaies des orangers & autres ſemblables. On ne donne ici aucune raiſon phyſique; mais on s'en tient à l'expérience. Mettez ſur la plaie d'un oranger ou de tout autre arbre, de la cire ou des autres onctueux uſités pour empêcher les chenilles & les fourmis d'y monter. Mettez également de la bouze de vache ſur une plaie du même arbre, laquelle ſera ſemblable en tout à l'autre; la premiere eſt communément 3 ans à cicatriſer pleinement, & ſouvent 4, 5, & 6, au lieu que la derniere n'eſt qu'un an ou deux au plus.

Il n'eſt pas néceſſaire de dire ici qu'il faut ſcier ces bois morts, & qu'après avoir ſcié, on doit unir avec la ſerpette, non pas parce que ſuivant le dire des Jardiniers, la ſcie brûle; mais pour ôter les petites eſquiles que la ſcie produit, & que la ſeve ne pourroit recouvrir.

Les mouſſes. L'enlévement des mouſſes appartient à la *taille* des arbres, comme les précédens, & en eſt un préliminaire. La ſouſtraction de ces plantes paraſites eſt abſolument néceſſaire pour la ſanté des arbres. Ce ſont des plantes vivantes dont les petites

griffes, qui leur ſervent de racines, entrent dans la peau de l'arbre & la ſucent. De plus ces petites plantes, qui ne manquent point de pulluler & de s'étendre, empêchent la reſpiration & la tranſpiration, auſſi néceſſaire aux arbres qu'à tous les corps vivans. L'humidité encore que ces ſortes de plantes qui durant les hivers, & ſur-tout lors des gelées, retiennent les pluies & autres influences de l'air ſemblables, attendriſſent la peau & la pourriſſent, y cauſent des chancres, & morfondent la ſeve en paſſant. Il faut donc détruire de tels ennemis des végétaux. On ne dit rien ici ſur la maniere d'émouſſer, & ſur le tems propre à cette opération. On ne parle pas non-plus de toutes les différentes eſpeces de mouſſes, on dit ſeulement ici qu'il en eſt une que perſonne n'apperçoit, & que par conſéquent on ne ſe met point en devoir d'ôter. Elle eſt comme une ſorte de galle qui ſe fait voir ſur les arbres, laquelle eſt d'un verd un peu plus jaunâtre que la mouſſe ordinaire, mais qui eſt mince & platte, éparſe de côté & d'autre en forme de taches de place en place, & qui cauſe également du dommage aux arbres. Toutes les différentes ſortes de mouſſes ont encore plus lieu dans les endroits aquatiques qu'ailleurs.

Les vieilles gommes. On entend par *vieilles gommes* ſur les arbres à noyau, non celles qui fluent d'ordinaire durant le tems de la végétation, mais de ces mêmes gommes qui, pour n'avoir point été enlevées alors, ſe ſont ſéchées, & par leur ſéjour ſur les branches les ont cariées, & y ont formé des chancres.

C'eſt donc au tems de la *taille* qu'il faut travailler à débarraſſer les arbres de ces gommes carriantes, & à guérir les chancres produits par elle. Voici comme on y procede.

Il faut durant ou après un tems mou, quand ces gommes ſont délayées, les enlever avec la pointe de la ſerpette, plonger même juſqu'au fond de la plaie, pour n'en point laiſſer du tout; puis avec un chiffon ou un linge, un torchon, bien nettoyer la place. Si les plaies ſont conſidérables, il faut recourir à l'emplâtre d'onguent S. Fiacre, autrement la carie gagne toujours, & la branche meurt. Ces gommes font ſur les branches le même effet que la gangrenne dans les parties du corps humain.

Les chancres. Ils ont tous différentes cauſes, mais ils ſont dans le fond les mêmes. Ceux dont je viens de parler dans les fruits à noyau par la gomme, ſe guériſſent ainſi que je viens de le dire. Quant aux autres qui arrivent par différens accidens, ſoit internes, ſoit externes, tels que ſont les fractures, les contuſions, les écorchures, *&c.* auxquels on n'a point remédié, ou les autres qui viennent du dedans & du vice de la ſeve, ou de caducité & de vieilleſſe, ou de défaut de bonne conſtitution dans les arbres, de même que de la part des racines gâtées, pourries & gangrenées, ſe traitent de différentes façons qu'il ſeroit trop long de rapporter ici. Mais il eſt quantité de petits chancres diſſéminés de toutes parts ſur la peau des arbres, à la tige & aux branches, que perſonne n'apperçoit, & qui peu à peu ſe multiplient & s'étendent au point que s'en enſuivent la ſtérilité & la mortalité des arbres. Ce ſont de petites taches noirâtres & livides, plus ou moins étendues, & ſous leſquelles la peau n'eſt plus vivante, ou eſt jaune au lieu d'être verdâtre, comme dans les endroits ſains des arbres. Qu'on leve la ſuperficie de cette peau & on la verra ſeche. Ces petits chancres doivent être enlevés comme les grands, à peu de différence près.

Vieilles plaies non recouvertes & deſſéchées. C'eſt auſſi à la *taille* qu'on doit s'appliquer à guérir ces ſortes de plaies: voici ce que c'eſt.

On a coupé anciennement de groſſes branches, & on les a laiſſées ſans y rien mettre. Le hâle après qu'on a fait ces ſortes de coupes, les gelées durant l'hiver, les humidités, les givres, les brouillards ont tranſpiré entre l'écorce & le bois; le ſoleil a enſuite deſſéché & en a ſéparé les parties, le bois ou la partie ligneuſe de la branche s'eſt ouvert: de plus des millions d'animaux, comme punaiſes, fourmis, pucerons, vers, chenilles, araignées, perceoreilles, mouches & moucherons, limaçons, liſettes, coupebourgeons, papillons de toutes eſpeces, cloportes, *&c.* ſe ſont cantonnés dans ces fentes & ces ouvertures; entre la peau & la partie ligneuſe, ils y ont dépoſé leurs œufs, & y ont fait leurs progénitures; nombre d'entr'eux ont avec leurs pinces ſucé & rongé les endroits qui étoient impregnés de ſeve, au moyen de quoi ces plaies n'ont pu ſe recouvrir. La mortalité de ces branches coupées, ſans y avoir appliqué l'emplâtre d'onguent S. Fiacre pour prévenir tous ces accidens funeſtes, a toujours gagné.

Ces ſortes de vieilles plaies non recouvertes ſe traitent de la ſorte. Avec la ſcie à main on coupe juſqu'au vif, puis avec la ſerpette on unit, après quoi l'emplâtre d'onguent S. Fiacre. On parle ici des arbres qui donnent encore ſuffiſamment des ſignes de vigueur, & non de ceux où il n'y a point de remede.

Les faux bois. On nomme ainſi certaines branches qui ne pouſſent point d'aucun œil ou bouton, mais de l'écorce directement, à-travers laquelle la ſeve perce & ſe fait jour en produiſant un rameau verdoyant. Communément parlant, ces ſortes de branches ne ſont point fructueuſes, ou ne le deviennent qu'après un très-long-tems. On ne taille deſſus que dans la néceſſité, faute d'autres. Ces branches pullulent à tous les arbres mal taillés & mal dirigés, & à proportion qu'on décharge trop un arbre, à proportion il en produit davantage quand il eſt vigoureux. Ces branches ſont d'ordinaire bien nourries, & gourmandes la plupart du tems. En voici en paſſant une raiſon. Quand on taille trop un arbre qui regorge de ſeve, on lui ôte les récipiens, les vaſes & les reſervoirs de cette même ſeve, & comme elle eſt abondante, & qu'il faut qu'elle ſe loge quelque part, les racines en fourniſſant davantage qu'il n'y a de reſervoirs pour l'y recevoir, elle s'en fait de nouveaux à la place de ceux qu'on lui ôte; auſſi n'y a-t-il que les arbres fort vigoureux qui ſont taillés trop court, parmi les arbres de fruits à pepin ſur-tout, qui produiſent de ces faux bois. On ôte ces derniers quand on taille, & il s'en produit une foule de nouveaux à la ſaiſon ſuivante. Remarquez que les arbres qui ne ſont point vifs, ou qui ſont malades, ne produiſent que peu de faux bourgeons, ou de fort petits; on en ſent la raiſon.

Ces faux bourgeons ſe traitent différemment, mais à la *taille* communément tous les jardiniers les abbattent, & les arbres en fourmillent à la pouſſe ſuivante. Le remede & le ſecret pour n'en point avoir, ou pour en avoir moins, eſt de donner d'abord aux arbres qui en produiſent une *taille* plus longue & plus multiple, en taillant également ſur un plus grand nombre de branches qu'on ne faiſoit: enſuite au lieu de couper ces faux bois, il faut les caſſer à environ un demi-pouce tout près des ſous yeux. Ceci ne regarde que les arbres à pepin. L'effet de ce caſſement, dont il ſera amplement parlé dans l'ouvrage promis au public, eſt de donner par le moyen de ces ſous yeux près deſquels on a caſſé, ou des lambourdes, ou des brindilles, ou des boutons à fruit pour l'année ſuivante. Dans l'ouvrage dont on parle, on rend une raiſon phyſique de cet effet qui eſt immanquable.

Branches chifonnes ou *branches folles.* Les branches appellées *chifonnes* ou *folles*, ont une double origine; ou elles croiſſent naturellement, faute de vigueur

de la part de l'arbre ; ou par accident, conſéquemment au mauvais gouvernement. Dans le premier cas, il faut employer les moyens enſeignés en tems & lieu pour remédier à la foibleſſe de l'arbre. Dans l'autre cas, il faut s'abſtenir de donner lieu à la production de ces ſortes de branches ; puis à la *taille* les recéper, à-moins qu'on ne ſoit forcé de fonder ſa *taille* ſur quelques-unes d'elles.

L'origine & la cauſe la plus ordinaire des branches chifonnes dans les arbres vigoureux, tant à pepin qu'à noyau, eſt la pratique maudite de tous les jardiniers, de pincer, d'arrêter, & de couper les bouts des branches. Ils ne voient point, & ne ſentent point que ſuivant l'ordre de la nature, chaque branche a beſoin de ſon extrémité pour la circulation & l'action de la ſeve, pour ſa filtration & ſa perfection, pour y être tamiſée & affinée : on lui ôte cette partie organique, & comme elle ne peut s'en paſſer, elle en produit une nouvelle : on ſupprime cette derniere, & elle en produit enſuite juſqu'à la fin de la végétation, ou juſqu'à l'épuiſement de la ſeve, & d'ordinaire les branches pincées, ſur-tout dans les arbres à noyaux, forment aux extrémités de ces branches ainſi mutilées, ce que M. de la Quintinie appelle des *toupillons hériſſés de branchettes*, ou vulgairement des *têtes de ſaules*.

Il faut donc d'abord ſe défaire de cette pratique ruineuſe de pincer, *&c.* enſuite, autant que la néceſſité le requiert, ſupprimer toutes branches chifonnes, qui ſont par elles-mêmes infertiles. Quand faute de branches de bon aloi, on eſt forcé & réduit à tailler ſur les branches chifonnes, il faut les tailler toutes à un ſeul œil, pour leur faire pouſſer de bons bourgeons.

Coupe défectueuſe. On appelle *coupe défectueuſe*, toute taille, toute inciſion qui eſt ou trop grande ou trop petite, trop alongée ou trop courte : on peche quant à la coupe des arbres, en deux manieres, ſavoir, quant à l'inciſion en elle-même, & quant à la forme, ce vice a pour principe la maladreſſe & l'impéritie du jardinier. Je m'explique quant à l'un & l'autre point.

Un jardinier taille une branche, ſur-tout une forte, & au-lieu de faire ſa coupe courte & horiſontale, tant-ſoit-peu en bec de flute, il coupe à un demi pouce près plus bas, tirant ſon inciſion tout-à-fait au bec de flute alongé, de façon qu'elle ſe trouve par-derriere plus baſſe de beaucoup que l'œil qui eſt par-devant. La figure donnée me fera entendre par ceux qui ne ſont point ſuffiſamment verſés dans le jardinage ; ou bien encore, ſans regarder ſi la branche eſt dans ſon ſens ou non, il la *taille* comme elle ſe préſente ſous ſa ſerpette, tantôt à l'un, tantôt à l'autre côté de l'œil.

La coupe eſt encore vicieuſe quand on coupe par devant l'œil, au-lieu de couper par derriere : alors on laiſſe des onglets que cette double coupe vicieuſe produit infailliblement, & jamais le recouvrement de cette ſorte de coupe ne peut ſe faire.

Le même arrive encore, ſi après avoir ſcié une branche, il omet d'unir la plaie avec la ſerpette, la laiſſant toute graveleuſe avec les eſquiles & les dentelures que produit la ſcie à main. Les jardiniers traitent ces choſes de bagatelles ; mais en voici en peu de mots les effets funeſtes.

1°. En tirant ſa coupe trop en longueur, on ôte à la ſeve ſon paſſage pour arriver juſqu'à l'œil, à raiſon de ce que cette coupe eſt beaucoup plus baſſe par-derriere, qu'au-deſſus de l'œil ; à raiſon encore de ce que toutes les fois qu'on coupe quelque branche que ce ſoit, le bois meurt toujours à une demi-ligne près de l'extrémité de cette coupe, & dès-lors il eſt indubitable qu'il faut que l'œil périſſe.

2°. Qui ne voit que par cette coupe ſi tirée on entame la moëlle de l'arbre, qu'on la met à l'air, & qu'on l'évente, & que par conſéquent cette moëlle qui eſt poreuſe & ſpongieuſe, reçoit les gelées d'hiver & les printanieres, les neiges & les frimats qui ne peuvent qu'incommoder cruellement l'arbre. De plus durant l'été, le grand ſoleil donnant deſſus, la deſſéche, & là il ſe forme un chicot, ou un onglet, auxquels jamais la ſeve ne peut arriver.

3°. Aux arbres à noyau, la gomme eſt infaillible pour ces *tailles* alongées.

4°. Toujours la coupe eſt irréguliere quand ayant une mauvaiſe ſerpette, on hache au-lieu de couper net, laiſſant des filandres, ou éclatant la peau, & même la partie ligneuſe de la branche.

Voici maintenant les qualités de la coupe reglée & bien entendue, elle doit être courte, ronde, un peu en bec de flute, liſſe & unie, ſuivant qu'elle eſt ici repréſentée.

Voilà ce qui regarde la *taille* priſe en elle-même, & conſiderée matériellement. Il eſt queſtion de l'examiner formellement, de dire quelques mots ſur le *modus*, quant à ce qui eſt de pratique pour la longueur des branches, leur choix, leur nombre. Il s'agit d'établir ici des regles certaines pour la *taille* des arbres de toute eſpece, de tout âge, & dans toutes les différentes circonſtances. On a bien donné des préceptes à ce ſujet, mais ceux qui en ont écrit, n'étoient point phyſiciens, & n'avoient point connu Montreuil ; il eſt queſtion d'entrer dans un certain détail inévitable.

On ne parle point ici de la *taille* du pêcher, differée juſqu'au printems ; cette queſtion nous meneroit trop loin ; il ſuffit de dire ici que ce délai eſt fondé ſur des raiſons péremptoires, comme on le prouve en ſon lieu : ce qui régle en général pour le tems de la *taille* de quelqu'arbre que ce ſoit, c'eſt le climat, la nature du terrein plus ou moins hâtif, la poſition, les fonds par exemple & les hauts, les expoſitions particulieres, les circonſtances des tems, *&c.*

Il faut, pour procéder ici avec ordre, partager la *taille* des arbres quelconques, en eſpalier à plein vent, & autres, en trois tems, ſavoir ce qui eſt à faire avant, pendant, & après la *taille*.

Conditions préliminaires & préparatoires de la taille *des arbres.* On ſuppoſe que les arbres qu'on doit tailler ont été préparés & ont eu toutes leurs façons d'hiver, comme labours après la chute des feuilles, *&c.* que s'ils ſont attaqués par la tigne, la punaiſe, *&c.* on les aura lavés, épongés, broſſés & eſſuyés, qu'on aura enlevé les gommes cariantes, les mouſſes dévorantes, qu'on les aura fumés ſi beſoin eſt, qu'on aura changé de terre au pié dans le cas, qu'on aura fouillé les racines de ceux qui feroient montre de maladies qui viennent de chancres internes, & qu'un jardinier intelligent ne manque point de conjecturer habilement, par les ſymptômes extérieurs.

Après tous ces préliminaires qui ſont eſſentiels pour la ſanté des arbres, on requiert deux choſes indiſpenſables, ſavoir d'abord une inſpection générale ſur l'arbre, pour en voir le fort & le foible, conſidérer la diſpoſition de ſes branches, voir s'il ſe porte plus d'un côté que de l'autre, afin de le mettre droit en *taillant* plus ou moins d'un côté ou de l'autre, ſuivant ſa poſition ; voir encore la quantité des branches, ſoit à bois ſoit à fruit, ſa forme, ſa figure, & ſa façon d'être à tous égards. La ſeconde eſt de dépaliſſer l'arbre en entier, ſans quoi il eſt impoſſible de bien *tailler*. Cette ſeconde condition, M. de la Quintinie, (*ch. vij. de la taille, p. 56.*) la requiert comme une condition *ſine quâ non*, pour bien faire l'ouvrage.

Outre ce qui vient d'être énoncé, il eſt une obſervation non moins importante, qui concerne les outils

outils pour opérer, ſavoir une groſſe ſerpette pour les branches fortes, une demi ſerpette à long manche, le tout bien afilé; une groſſe & une petite ſcie à main pour les groſſes & les menues branches; enfin une pierre douce pour aiguiſer, afin de faire une taille propre & unie.

On ne parle point ici de la dextérité requiſe dans celui qui *taille*, pour ne point endommager par des plaies les branches voiſines; on la ſuppoſe.

Taille actuelle des arbres. Commencer par émonder ſon arbre, en le débarraſſant de tous chicots, onglets, argots, bois mou, *&c.*

Tailler plutôt que les autres ceux qui pouſſent davantage & qui preſſent.

Si on eſt obligé, pour remplacer un vuide dans l'arbre, d'amener des branches de loin, les ménager doucement de peur de les caſſer.

Commencer par un côté de l'arbre, procéder enſuite par l'autre, & finir par le milieu, en obſervant une diſtribution proportionnelle, afin que l'arbre ſoit également plein par-tout.

Ne point *tailler* qu'à meſure on ne paliſſe.

En *taillant*, prendre garde de trop ſecouer, de peur de caſſer en coupant.

Obſerver de ne point, avec ſes habits, ſes manches, ſes bras, abattre les boutons à fruit, les brindilles, les lambourdes, & autres branches, comme il n'arrive que trop ſouvent au plus grand nombre des jardiniers.

Regle particuliere concernant la taille *actuelle.* Conſerver précieuſement les branches à fruit, ménager toujours des branches appellées par les gens de Montreuil *branches crochets*, ou *branches de côté*, dans le voiſinage des branches à fruit; parce que ces *branches crochets*, appellées ainſi à cauſe qu'elles ont la figure des crochets, ſont les pourvoyeuſes & les meres nourrices des branches à fruits, qui toujours ſont ſeches par elles-mêmes, & n'ont jamais de ſeve, mais elles tirent leur ſubſiſtance des branches à bois.

En même tems qu'il faut éviter le dénuement des arbres en *taillant* trop, on doit fuir la confuſion en laiſſant trop de bois.

Alonger beaucoup, & charger amplement les arbres vigoureux, & tenir de court les arbres foibles.

Dans un même arbre où il y a des branches fortes, ſoit d'un ſeul côté, ſoit à un endroit ou à l'autre, *tailler* fort long, & tenir fort courtes toutes les foibles. Les jardiniers appellent *couronner* leurs arbres, quand ils taillent toutes les branches, ſoit fortes, ſoit foibles, à l'égalité les unes des autres. Alors ſeulement leurs arbres ont une forme réguliere, mais à la pouſſe les branches fortes font des jets monſtrueux, tandis que les foibles ne font que des jets rabougris & meſquins; s'ils rabatent à la pouſſe les fortes, pour les mettre à la hauteur des foibles, comme il n'arrive que trop, ils ruinent & perdent leurs arbres. Quant aux branches fortes qu'on eſt forcé de *tailler* long dans une année, afin de les fatiguer par des pouſſes multipliées, on les rabat l'année ſuivante, & on les *taille* encore fort long aux endroits où l'on a aſſis ſa *taille*; les foibles cependant qu'on a *taillées* fort court, n'ayant que peu a fournir au bois qu'on leur a laiſſé, ſe fortifient, & ſont en état de ſouffrir une plus longue *taille* par la ſuite.

Quatre ſortes de branches, des fortes, des demi-fortes, des foibles, & des branches folles ou chiffonnes.

Les branches fortes, parmi leſquelles ſont les gourmands, dont il va être parlé, doivent être taillées fort long, quand elles ſont bien placées pour la bonne figure & pour la conſtitution de l'arbre. Ces branches on les *taille* à un pié, un pié & demi, deux piés, & juſqu'à trois piés & plus de longueur, ſuivant l'occurence, pour les matter, ſauf à rabattre, comme on vient de le dire.

Les demi fortes, depuis 7, 8, 9 pouces & un pié même, ſuivant auſſi l'occurrence.

Tailler trop court les branches fortes & les demi-fortes, on n'a que des branches gourmandes, de ces branches que, ſuivant le terme dont Virgile ſe ſert, on peut appeller *luxurieuſes*; tailler ſur une trop grande quantité de bois, on n'a point où loger les bourgeons de la pouſſe future. Ainſi on doit eſpacer beaucoup à diſtance convenable les branches fortes & les demi-fortes, afin d'avoir place pour y ranger les bourgeons à venir lors de la pouſſe. De plus en taillant court les branches fortes & les demi-fortes, jamais vous n'avez de fruit, & toujours des forêts de ces branches de faux bois dont on a parlé ci-devant; mais en les alongeant, on eſt ſûr d'avoir une ample moiſſon de fruit les années ſuivantes, & fort peu ou point de ces branches de faux bois. Tout ceci gît dans l'expérience & la pratique. Avec la routine ordinaire, juſqu'ici vous n'avez eu que des arbres chiffons, qui la plûpart du tems rechignent, puis meurent; & s'ils donnent des fruits, ce n'eſt qu'après un long tems; & le tout eſt de jouir, on ne plante qu'à cette fin.

Avoir ſoin de ménager toujours des branches dans le bas & dans le milieu, afin de concentrer la ſeve, de peur que les arbres ne s'emportent, & que la ſeve délaiſſant le bas & le milieu, ne ſe porte vers le haut par irruption. Cette maxime eſt fondée ſur une expérience invariable. Pour cet effet, taillez fort courtes à un œil ou deux les branches foibles, pour leur faire pouſſer de plus beaux jets & des brindilles, ou du moins des lambourdes pour avoir du fruit; au lieu qu'en chargeant les branches foibles, on n'a que des branches chiffonnes.

Ces dernieres, les extirper raſe écorce, à moins qu'on n'en eût beſoin abſolument: alors les tailler à un ſeul œil, pour les raiſons qui viennent d'être rapportées.

Pour tout ce que deſſus, il faut du jugement, du goût, du diſcernement, de la réflexion & une grande expérience.

Ne tailler jamais les lambourdes ni les brindilles, ces dernieres n'y point toucher; mais quant aux premieres, on les caſſe par le bout, afin de ne leur point laiſſer une ſi grande quantité de boutons à fruit à former & à nourrir.

Les branches à fruit qui pouſſent aux branches, qu'on appelle *bourſes à fruit*, dont on verra la *figure*, les tailler à deux ou trois yeux ſeulement, mais conſerver précieuſement ces bourſes à fruit; elles ſont la baſe & la ſource des plus beaux fruits; & en quantité pendant longues années.

Conduite & direction des branches appellées gourmandes. Il faut ſuppoſer comme un point inconteſtable, fondé ſur une expérience invariable, que la ſeve qui paſſe aux gourmands ne peut abſolument refluer dans les branches fructueuſes quand on abat les premiers.

La raiſon en eſt ſimple. La ſeve qui paſſe dans les gourmands étant groſſiere, non digérée ni affinée, il eſt impoſſible qu'elle puiſſe entrer dans les branches fructueuſes. De même que la ſeve deſtinée pour les brindilles & pour les lambourdes ne peut refluer dans les gourmands, parce qu'elle n'eſt travaillée que pour être envoyée dans celles-là: de même la ſeve propre aux gourmands ne peut être reçue dans les branches fructueuſes, dont les pores & les fibres ſont toujours maigres & ſecs. La preuve en réſulte du fait. Vous abattez les gourmands, & les autres branches non-ſeulement n'en profitent pas davantage; mais il arrive toujours que dès que vous

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

ſevrez tout arbre de ſes gourmands, dès-lors il languit, & la tige ne groſſit plus : au contraire quand vous faites des gourmands le fondement de votre *taille*, la tige profite à vue d'œil, & vous avez des arbres d'une étendue coloſſale, & des fruits à l'infini.

Mais comment faut-il tailler les gourmands? en quelle quantité doit-on les laiſſer? & dans quels emplacemens ſur les arbres? On doit les tailler toujours fort longs, conformément à la vigueur de l'arbre. Il faut les eſpacer dans l'arbre, & lui en laiſſer de diſtance en diſtance pour ſervir de branches meres, d'où dérivent toutes les autres. Ils doivent faire la baſe des arbres. Dans un arbre fort, on doit laiſſer ſur la totalité des branches environ une demi-douzaine de gourmands. Toujours ménager à chaque côté de tout arbre en eſpalier des gourmands aux côtés, pour alonger l'arbre deſſus.

Moyens, pratiques & ſecrets pour faire des gourmands des branches fructueuſes. Il faut conſidérer les gourmands à la pouſſe durant la belle ſaiſon, & à la *taille* d'hiver & du printems. Comme le gouvernement des gourmands à la pouſſe regarde l'ébourgeonnement, je ne dis qu'un mot, ſavoir qu'alors il ne faut laiſſer que ceux qui étant bien placés pour la *taille* prochaine, pourront reſter en place, ou bien on ravale alors quelques-uns d'eux pour leur faire pouſſer deux ou trois branches latérales, qui porteront fruit l'année ſuivante dans les arbres à noyau, & qui dans les arbres à pepins donnent force lambourdes. Le vrai moyen de ne point avoir de gourmands, ce n'eſt pas de les ſupprimer (car plus on les extirpe & plus on en a), c'eſt de les laiſſer autant que l'arbre en peut ſouffrir en les taillant prodigieuſement longs, ſur-tout aux extrémités des côtés : puis quand l'arbre eſt ſage, comme diſent les gens de Montreuil, on ravale ces branches ſi alongées dans le tems, & on les *taille* plus courtes.

Il s'agit d'expoſer ici la façon de tailler les arbres de tout âge, depuis la plantation juſques dans leur âge le plus avancé. Ceci eſt un corollaire de ce qui vient d'être dit au ſujet des gourmands.

Taille des arbres du premier âge ſur la pouſſe de la premiere année. Ne jamais laiſſer aucunes branches verticales perpendiculaires au tronc & à la tige; mais ſupprimer le canal direct de la ſeve, en faiſant prendre à tout arbre quelconque la forme d'un V déverſé. Les gens de Montreuil pratiquent ce point fort ſcrupuleuſement depuis plus de cent ans, & juſqu'ici ſe ſont cachés. Il faut néceſſairement diviſer & partager la ſeve; & toutes les fois qu'elle monte verticalement & en ligne droite, elle ſe porte vers le haut par irruption, abandonnant les branches latérales, tandis que les branches verticales ſurpaſſent ſouvent la tige en groſſeur. Or la ſeve ne ſe portant qu'obliquement, eſt diſtribuée par égalité proportionnelle, ſe cuit, ſe digere, s'affine & ſéjourne : alors tout profite également, & un arbre eſt fécond en 2, 3, 4 & 5 années, au lieu que tout le contraire arrive quand on laiſſe des branches verticales. Une expérience de cent ans, & de la part de gens qui font leur profeſſion & leur commerce de fruits, eſt un grand préjugé en faveur d'une telle méthode.

Sur ces deux branches meres, taillées comme il vient d'être dit en V déverſé, on *taille*, ſuivant la vigueur de l'arbre, à 2, 3, 4, 5 ou 6 yeux; & dans le cas où l'arbre a pouſſé une branche plus forte d'un côté que de l'autre, on *taille* fort longue la plus forte, & on tient très-courte la plus foible, qui, comme il a été dit, rattrape la plus forte, qu'on a beaucoup chargée pour la réduire.

A tout arbre que ce puiſſe être, lors de la pouſſe de la premiere année, on ſupprime, outre les branches verticales qui pouſſeroient, toutes les branches chiffonnes & celles de faux bois. On ne met ces dernieres à fruit par le caſſement, ainſi qu'il a été dit, que lorſque l'arbre eſt plus avancé en âge.

Taille de la ſeconde année. A cette *taille* de 2, 3, 4 ou 5 yeux qu'on a laiſſés ſur chaque branche formant l'V déverſé, ont pouſſé autant de branches; & à la ſeconde *taille*, au lieu de ravaler, comme font tous les Jardiniers, ſur la branche d'en bas, en la taillant à 2 ou 3 yeux, ont laiſſé une ou deux branches, qu'on *taille* en branches crochets à 3 ou 4 yeux, puis on en ôte une après, en la coupant raſe écorce, & enſuite on alonge fortement, ſuivant la vigueur de l'arbre, celle des extrémités. C'eſt ainſi qu'on ſe comporte envers chacune des branches meres formant l'V déverſé. Les gens de Montreuil ont obſervé qu'en ſuivant la méthode ordinaire & ravalant ſur celle d'en bas, l'arbre fait tous les ans, à pure perte, la pouſſe de 4 ou 5 branches, & ou ne produit que fort tard, ou eſt épuiſé dès ſon jeune âge. Ils ont jugé à-propos de conſerver à la ſeve ſes agens & ſes réſervoirs qui ſont ſes branches. La *figure* démontrera ce que l'on avance.

Rien de plus juſte à cet égard que la comparaiſon que font les gens de Montreuil des arbres à plein-vent, qu'on ne *taille* point, ni qu'on n'ébourgeonne jamais, avec nos arbres d'eſpaliers & nos buiſſons, & qui cependant profitent bien autrement.

Ils font encore une réflexion non moins ſenſée ſur nos arbres d'eſpaliers. On leur ôte, diſent-ils, toutes les branches du devant & celles du derriere, & par conſéquent ils ne forment plus que des demi-arbres, ayant ſeulement des branches de côté; par conſéquent, pour les dédommager de tant de ſouſtractions, il faut les alonger d'autant plus, & les charger à-proportion qu'on leur ôte davantage. De plus, diſent-ils encore, les arbres d'eſpaliers ſont abriés, fumés & ſoignés, & par conſéquent ont plus le moyen & la faculté de nourrir leurs pouſſes que ceux-là qui ſont abandonnés à la nature, & qui ſont privés de tous ſes ſecours. Ces réflexions ſont de bon ſens.

Comment doit-on ſe comporter pour la *taille* envers les arbres ſoit à pepin, ſoit à noyau, qui ne pouſſent que des brindilles & des lambourdes? Mauvais ſigne pour un arbre, les raiſons ſeroient trop longues à déduire; mais il faut les jetter à bas dans le plus grand nombre, & tailler celles qu'on conſerve à un ou deux yeux ſeulement pour leur faire pouſſer du bois. C'eſt un axiome de jardinage, que toujours on a du fruit & des arbres quand on a du bois; mais qu'il eſt impoſſible d'avoir fruit & arbre, quand on n'a point de bois à ſes arbres, il faut que dans peu ils périſſent.

Quand il y a trop de brindilles & de boutons à fruit ſur un arbre de quelqu'âge qu'il ſoit, comment le tailler? Il faut en ôter une partie, ſur-tout quand on voit que les boutons à fruit s'alongent tous les ans ſans jamais fleurir. C'eſt ainſi qu'en le déchargeant d'une partie de ſes boutons uſés & où la ſeve ne coule plus, on force cette ſeve à produire & des branches à bois, & de rendre fructueux les boutons qui reſtent. Il n'eſt point d'ordinaire d'autre moyen de renouveller de tels arbres, qu'en les taillant ſur ce qu'on appelle le *vieux bois*, ou les *pouſſes des années précédentes*.

Taille des arbres formés. Durant les 3, 4, 5 & 6 années depuis qu'on a planté, on continue de conduire les arbres de la façon dont il a été parlé, ſavoir la conſervation & l'uſage des branches obliques & latérales ſeulement & la ſouſtraction de toutes les verticales, l'emploi des gourmands quand ils ſont bien placés, ſur-tout aux extrémités des côtés, en les tirant beaucoup & les alongeant, en laiſſant toujours grand nombre de branches crochets ou de côté pour

attraire la ſeve & l'y fixer, afin qu'elle ne ſe porte point par irruption vers le haut; en eſpaçant ſes branches, afin qu'il n'y ait point de confuſion, & qu'il y ait toujours de quoi loger les pouſſes futures; en ne dégarniſſant pas trop non plus, de peur qu'il n'y ait du vuide; en ravalant également, & en concentrant la ſeve, reſervant toujours auprés des branches à fruit, qu'on *taille* longuettes, des branches à bois, qu'on *taille* fort courtes, pour que la ſeve ne ſe porte pas uniquement vers le haut, mais afin qu'elle ſe rabatte; en traitant enfin les arbres, tant en ſanté qu'en maladie, de la façon dont il a été dit.

Taille des vieux arbres. Parmi les arbres âgés il en eſt de très-ſains & très-vigoureux; il en eſt de foibles, & il en eſt de caducs. Les uns & les autres doivent être taillés différemment.

Quant aux arbres anciens qui ſont encore vigoureux, tout ce qui vient d'être dit des arbres formés leur convient.

A l'égard des foibles, on les ménage beaucoup à la *taille*, en les tenant fort de court, & on ne laiſſe pas d'en tirer abondamment des fruits & d'excellens. Aſſez ſouvent ces arbres foibles ſont des pouſſes ſauvages qui partent du tronc & des racines; leurs branches uſées à force d'y recevoir la ſeve, ne ſont plus en état de la contenir. Les fibres ſont rapprochées, raccourcies, & comme criſpées, & les pores de la peau ſont fermés & obtus. Les racines néanmoins ſont encore nerveuſes & dans leur force. La ſeve ne rencontrant par-tout que des obſtructions dans les parties de l'arbre, s'épanche aſſez ſouvent, & produit ces ſauvageons dont je parle. On les greffe, & ils renouvellent l'arbre; & alors ils ſont préférables à des jeunes. Au lieu de récéper tout l'arbre, comme on fait d'ordinaire, il faut pendant deux ou trois ans laiſſer du-moins la ſouche, pour ſervir de tuteur à la nouvelle pouſſe, & pour lui donner le tems de groſſir, & de faire un empatement aſſez ample pour pouvoir être ſevré ſans danger & ſans altération. Alors on ſcie tout le reſte de l'arbre, on unit bien la plaie, & on y met l'emplâtre de l'onguent ſaint Fiacre, qu'on renouvelle, en cas de beſoin, au bout de quelques années; puis on taille cette pouſſe comme les autres arbres.

Taille des arbres caducs. La façon de tous les Jardiniers de traiter ces arbres, eſt de les ébotter, en récépant à une certaine hauteur toutes les vieilles branches. Mais une expérience invariable qui ne s'eſt point encore démentie, a fait voir que ces arbres étant trop vieux pour ſoutenir de pareilles opérations, périſſoient peu-à-peu, après avoir langui pendant pluſieurs années. Jamais ces ſortes de groſſes plaies ne cicatriſent, & la partie ligneuſe de ces branches ſe carie par les pluies, les gelées, les frimats, & eſt deſſéchée par l'air, le hâle & les ſechereſſes de l'été.

Tout ce qu'on peut faire à ces arbres caducs, c'eſt de les tailler fort court ſur les meilleurs bois; c'eſt de ravaler amplement ſur les vieux bois; rapprocher & *rappeller*, comme diſent les gens de Montreuil. Cependant on les laboure amplement, & on leur met au pié de bon fumier conſommé. Alors ils ne laiſſent pas que de rapporter des fruits ſouvent meilleurs que ceux des jeunes, à raiſon d'une grande filtration de la ſeve à-travers leurs fibres plus ſerrées & plus rapprochées.

Opérations ſubſéquentes de la taille. Quelque expert que puiſſe être un jardinier, quelque conſommé qu'il ſoit dans l'art de tailler, quelques précautions qu'il puiſſe prendre d'ailleurs, & quelque envie qu'il ait de bien faire, en obſervant les regles, néanmoins, comme nul n'eſt infaillible, il peut arriver, & il n'arrive que trop ſouvent qu'en nombre de choſes eſſentielles on manque ſans s'en appercevoir.

Il eſt auſſi quantité de petites perfections requiſes pour la propreté & la régularité de l'ouvrage, pour l'élégance même, leſquelles ſe trouveront manquer. Comment donc paſſant ſoudain à un autre arbre, peut-on s'appercevoir s'il eſt quelques coups de main à donner encore à celui qu'on quitte, ſi on ne revoit ſon ouvrage. Le détail nous meneroit trop loin.

Communément après la taille, on laboure les arbres, a raiſon de ce qu'en piétinant autour pour les travailler, on l'a battue; & pour la rendre mobile, on fait le labour du printems, comme on a dû faire celui d'hiver.

Il ſeroit queſtion ici de dire un mot ſur les moyens de mettre à fruit une grande quantité d'arbres qui ne pouſſent que du bois, ou bien qui fleuriſſent, & dont les fleurs ne nouent jamais. C'eſt par le moyen de la *taille* accompagnée de divers expédiens, qu'on peut réuſſir. Tous ceux que le jardinage a mis en avant juſqu'ici, n'ont fait autre choſe que fatiguer ſtérilement les arbres, & un a réuſſi entre mille. Mais comme ce ſujet demanderoit une certaine étendue, & que cet article en a déjà beaucoup, on s'arrêtera ici.

TAILLE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt une impoſition que le roi ou quelqu'autre ſeigneur leve ſur ſes ſujets.

Elle a été ainſi nommée du latin *talea*, & par corruption *tallia*, parce qu'anciennement l'uſage de l'écriture étant peu commun, l'on marquoit le payement des *tailles* ſur de petites buchettes de bois appellées *taleæ*, ſur leſquelles on faiſoit avec un couteau de petites *tailles*, fentes ou coches pour marquer chaque payement. Cette buchette étant refendue en deux, celui qui recevoit la *taille*, en gardoit un côté par-devers lui, & donnoit l'autre au redevable; & lorſqu'on vouloit vérifier les payemens, on rapprochoit les deux petits morceaux de bois l'un de l'autre, pour voir ſi les *tailles* ou coches ſe rapportoient ſur l'un comme ſur l'autre; de maniere que ces *tailles* ou buchettes étoient comme une eſpece de charte-partie.

Ces buchettes qui furent elles-mêmes appellées *tailles*, étoient ſemblables à celles dont ſe ſervent encore les Boulangers pour marquer les fournitures du pain qu'ils font à crédit à leurs pratiques ordinaires, & c'eſt ſans doute de-là qu'on les nommoit anciennement *talemarii* ou *talemelarii*, & en françois *talemeliers*.

La *taille* étoit auſſi appellée *tolta* ou *levée*, du latin *tollere*. Les anciennes chartes ſe ſervent ſouvent de ces termes *talliam vel toltam*, & quelquefois *maletoltam*, à cauſe que cette levée paroiſſoit onéreuſe, d'où l'on a donné le nom de *maltotiers* à ceux qui ſont chargés de la levée des impôts publics.

La *taille* eſt royale ou ſeigneuriale: celle qui ſe paie au roi, eſt ſans doute la plus ancienne; & il y a lieu de croire que la *taille* ſeigneuriale ne fût établie par les ſeigneurs ſur leurs hommes, qu'à l'imitation de celle que le roi levoit ſur ſes ſujets.

L'origine de la *taille* royale eſt fort ancienne; on tient qu'elle fut établie pour tenir lieu du ſervice militaire que tous les ſujets du roi devoient faire en perſonne; nobles, eccléſiaſtiques, roturiers, perſonne n'en étoit exempt.

On convoquoit les roturiers ou villains lorſque l'on avoit beſoin de leur ſervice, & cette convocation ſe nommoit *halbannum ſeu heribannum*, herban ou arriere-ban; & ceux qui ne comparoiſſoient pas, payoient une amende qu'on appelloit le *hauban*.

Les nobles faiſant profeſſion de porter les armes, & les eccléſiaſtiques étant auſſi obligés de ſervir en perſonne à cauſe de leurs fiefs, ou d'envoyer quelqu'un à leur place, n'étoient pas dans le cas de payer une contribution ordinaire pour le ſervice militaire;

& c'eſt-de-là que vient l'exemption de *taille* dont jouiſſent encore les nobles & les eccléſiaſtiques.

Les roturiers au contraire qui par état ne portoient point les armes, ne ſervoient qu'extraordinairement, lorſqu'ils étoient convoqués; & ce fut pour les diſpenſer du ſervice militaire que l'on établit la *taille*, afin que ceux qui ne contribueroient pas de leur perſonne au ſervice militaire, y contribuaſſent au moins de leurs deniers pour fournir aux frais de la guerre.

On attribue communément l'établiſſement des *tailles* à S. Louis; elles ſont cependant beaucoup plus anciennes. Pierre Louvet, médecin, en ſon hiſtoire de la ville de Beauvais, rapporte une chartre de l'an 1060, par laquelle il paroit que la *taille* étoit déjà établie, puiſqu'il eſt parlé d'une décharge qui fut donnée de pluſieurs coutumes injuſtes, ſavoir la *taille* & autres oppreſſions, *talliam videlicet & alias oppreſſiones.*

La plus ancienne ordonnance qui faſſe mention de la *taille*, eſt celle de Philippe Auguſte en 1190, appellée communément *le teſtament de Philippe Auguſte.* Elle défend à tous les prélats & vaſſaux du roi de faire aucune remiſe de la *taille* ou tolte, tant que le roi ſera outre-mer au ſervice de Dieu; & comme la *taille* n'étoit point encore alors ordinaire ni perpétuelle, & qu'on la levoit ſeulement pour les beſoins extraordinaires de l'état, il y a grande apparence que celle dont il eſt parlé dans ce teſtament, avoit été impoſée à l'occaſion du voyage que Philippe Auguſte ſe diſpoſoit à faire outre-mer.

Les ſeigneurs levoient quelquefois des *tailles* non pour eux, mais pour le roi. Les prélats en levoient en trois cas, 1°. pour l'oſt ou la chevauchée du roi, 2°. pour le pape, 3°. pour la guerre que leur égliſe avoit à ſoutenir.

Lorſque la *taille* ſe levoit pour l'oſt du roi, elle duroit peu, parce que le ban qui étoit la convocation & aſſemblée des nobles & eccleſiaſtiques pour le ſervice militaire, ne duroit alors que 40 jours.

En général les nobles & eccléſiaſtiques non mariés & non marchands ne payoient point de *taille.*

Les clercs mariés payoient la moitié de ce qu'ils auroient payé, s'ils n'euſſent pas été clercs.

Les nobles & les clercs contribuoient même en certains lieux ou pour certains biens, ſuivant des lettres du mois d'Avril 1331, pour la ſénéchauſſée de Carcaſſonne, dans leſquelles il eſt dit que les nobles & eccléſiaſtiques avoient coutume ailleurs de contribuer aux *tailles* & collectes pour les maiſons & lieux qu'ils habitoient.

On exempta auſſi de la *taille* quelques autres perſonnes, telles que ceux qui étoient au ſervice du roi, les baillis royaux, les ouvriers de la monnoie.

Les bourgeois & même les villains ne pouvoient auſſi être impoſés à la *taille* la premiere année qu'ils s'étoient croiſés; mais ſi la *taille* avoit été aſſiſe avant qu'ils ſe fuſſent croiſés, ils n'en étoient affranchis que pour la ſeconde année, à moins qu'il ne ſe fît quelque levée pour l'armée: ce qui fait connoitre que l'impoſition qui ſe faiſoit pour l'oſt & chevauchée du roi, étoit alors différente de la *taille.*

C'eſt ce que l'on trouve dans une ordonnance de Philippe Auguſte de l'an 1214, touchant les croiſés, où ce prince dit encore qu'ils ne ſont pas exempts de l'oſt & de la chevauchée, ſoit qu'ils aient pris la croix avant ou après la convocation.

Suivant cette même ordonnance, quand un croiſé poſſédoit des terres ſujettes à la *taille*, il en payoit la *taille* comme s'il n'étoit pas croiſé: ce qui fait voir qu'il y avoit dès-lors deux ſortes de *taille*, l'une perſonnelle qui étoit une eſpece de capitation dont les croiſés étoient exempts, l'autre réelle qui étoit dûe pour les maiſons & terres taillables, c'eſt-à-dire, roturieres; les gentilshommes même payoient la *taille* pour une maiſon de cette eſpece, lorſqu'ils ne l'occupoient pas par eux-mêmes.

La *taille* fut levée par S. Louis en 1248, à l'occaſion de la croiſade qu'il entreprit pour la terre ſainte; mais ce n'étoit encore qu'une impoſition extraordinaire.

Les lettres de ce prince du mois d'Avril 1250, contenant pluſieurs réglemens pour le Languedoc, portent que les *tailles* qui avoient été impoſées par le comte de Montfort, & qui peu après avoient été levées au profit du roi, tandis qu'il occupoit en paix ce pays, demeureroient dans le même état où elles avoient été impoſées, & que s'il y avoit eu quelque choſe d'ajouté, il ſeroit ôté.

Que ſi dans certains lieux il y avoit eu des confiſcations conſidérables au profit du roi, la *taille* ſeroit diminuée à proportion juſqu'à ce que les héritages confiſqués parvinſſent à des gens taillables.

Il eſt encore dit que dans les lieux où il n'y auroit plus de *taille*, les anciens droits qui étoient dûs dans le pays d'Alby, & qui avoient ceſſé d'être payés depuis l'impoſition des *tailles*, ſeront confiſqués; qu'à l'égard des *tailles* de Calviſon & autres lieux des environs de Niſmes & des places qui avoient été miſes dans la main du roi, & qui ſervoient aux uſages publics, on en compoſeroit ſuivant ce qui ſeroit juſte.

Le roi permettoit quelquefois aux communes ou villes & bourgs érigés en corps & communautés, de lever ſur elles-mêmes des *tailles* autant qu'il en falloit pour payer leurs dettes ou les intérêts qui en étoient échus.

Les Juifs levoient auſſi quelquefois ſur eux des *tailles* pour leurs affaires communes.

S. Louis fit un réglement pour la maniere d'aſſeoir & de lever la *taille*; nous en avons déja parlé au *mot* ELECTION.

La *taille* n'étoit pas encore perpétuelle ſous le roi Jean en 1358, puiſque Charles V. ſon fils, en qualité de lieutenant du royaume, promit que moyennant l'aide qui venoit d'être accordée par les états, toutes *tailles* & autres impoſitions ceſſeroient.

Dans une ordonnance du roi Jean lui-même du 20 Avril 1363, faite en conſéquence de l'aſſemblée des trois états de la ſénéchauſſée de Beaucaire & de Niſmes, il eſt parlé des charges que les peuples de ce pays avoient ſouffert & ſouffroient tous les jours par le fait des *tailles* qui avoient été impoſées tant pour la rançon de ce prince que pour l'expulſion des ennemis, que pour les gages des gens d'armes & autres dépenſes.

Les autres cas pour leſquels le roi levoit la *taille*, étoient pour la chevalerie de ſon fils ainé, pour le mariage de leurs filles. Ces *tailles* ne ſe levoient que dans les domaines du roi.

Dans ces mêmes occaſions les vaſſaux du roi tailloient auſſi leurs ſujets pour payer au roi la ſomme dont ils devoient contribuer; & ordinairement ils trouvoient bénéfice ſur ces levées.

Ce ne fut qu'en 1445, ſous le regne de Charles VII. que la *taille* fut rendue annuelle, ordinaire & perpétuelle. Elle ne montoit alors qu'à 1800000 liv. & la cotte de chacun étoit ſi modique, que l'on s'empreſſoit à qui en payeroit davantage.

Depuis ce tems les *tailles* ont été augmentées par degré & quelquefois diminuées; elles montent préſentement à une ſomme très-excédente.

La *taille* eſt perſonnelle ou plutôt mixte, c'eſt-à-dire, qu'elle s'impoſe ſur les perſonnes à raiſon de leurs biens. En quelques provinces, comme en Languedoc, elle eſt réelle: ce ſont les biens qui la doivent.

Dans les pays où la *taille* eſt perſonnelle, elle n'eſt dûe que par les roturiers; les nobles & les eccléſiaſtiques en ſont exempts. Il y a encore beaucoup

d'autres perſonnes qui en ſont exemptes, ſoit en vertu de quelque office, commiſſion ou privilege particulier.

L'édit du mois de Novembre 1666 veut que tous ſujets taillables qui ſe marieront avant ou dans leur vingtieme année, ſoient exempts de *tailles* juſqu'à ce qu'ils aient 25 ans. Mais l'arrêt d'enregiſtrement porte que ceux qui contracteront mariage en la vingt-unieme année de leur âge ou au-deſſous, & qui prendront des fermes, ſeront taillables, à proportion du profit qu'ils y feront.

Le grand âge n'exempte point de la *taille*.

Le montant général de la *taille* & des autres impoſitions acceſſoires, telles que taillon, crue, uſtenſile, cavalier, quartier d'hiver, capitation, eſt arrêté tous les ans au conſeil du roi; on y fixe auſſi la portion de ces impoſitions que chaque généralité doit ſupporter.

Il ſe fait enſuite deux départemens de ces impoſitions, l'un général, l'autre particulier.

Ce département général ſe fait ſur chaque élection par les tréſoriers de France en leur bureau, en conſéquence du brevet ou commiſſion qui leur eſt adreſſé par le roi. L'intendant préſide au bureau, & après avoir oüi le rapport de celui qui a fait les chevauchées, on expédie en préſence de l'intendant les attaches & ordonnances qui contiennent ce que chaque élection doit porter de *taille*.

Le département particulier ſur chaque paroiſſe ſe fait auſſi par l'intendant avec celui des tréſoriers de France qui eſt député à cet effet, & trois des préſidens & élus nommés & choiſis par l'intendant; on appelle à ce département le procureur du roi, le receveur des *tailles* & le greffier de l'élection.

Cette répartition faite, l'intendant & les officiers de l'élection adreſſent des mandemens aux maires & échevins, ſyndics & habitans de chaque paroiſſe, par leſquels il leur notifie que la paroiſſe eſt impoſée à une telle ſomme pour le principal de la *taille*, crues & impoſitions y jointes.

Ce mandement porte auſſi que cette ſomme ſera par les collecteurs nommés à cet effet repartie ſur les habitans, levée par les collecteurs, & payée ès mains du receveur des *tailles* en exercice, en quatre payemens égaux: le premier au 1^er^ Décembre, le ſecond au 1^er^ Février, le troiſieme au dernier Avril, le quatrieme au 1^er^ Octobre.

Ces rôles ſe font ordinairement dans le mois de Novembre.

On y impoſe auſſi 6 deniers pour livre de la *taille* attribués aux collecteurs pour leur droit de collecte, & une certaine ſomme pour le droit de ſcel, ſuivant le tarif.

Quand il y a quelque rejet à faire ſur la paroiſſe, on ajoute la ſomme au rôle des *tailles* en vertu d'ordonnance de l'intendant.

Les taxes d'office ſont marquées dans le mandement qui eſt adreſſé aux collecteurs, & doivent être par eux employées dans le rôle ſans aucune diminution, ſi ce n'eſt qu'il fût ſurvenu depuis quelque diminution dans les facultés du taillable.

Ceux qui étant taxés d'office, ſe prétendent ſurchargés, doivent ſe pourvoir par oppoſition devant l'intendant.

On ne doit pas comprendre dans les rôles des *tailles* les eccléſiaſtiques pour les biens d'égliſe qu'ils poſſedent, les nobles vivant noblement, les officiers des cours ſupérieures, ceux du bureau des finances, ceux de l'élection qui ont domicile ou réſidence dans le reſſort d'icelle, & tous les officiers & privilégiés dont les privileges n'ont point été révoqués ou ſuſpendus.

Les gens d'égliſe, nobles vivans noblement, officiers de cour ſupérieure & ſecrétaires du roi ne peuvent faire valoir qu'une ſeule ferme du labour de quatre charrues à eux appartenante, les autres privilégiés une ferme de deux charrues ſeulement.

Les habitans qui vont demeurer d'une paroiſſe dans une autre, doivent le faire ſignifier aux habitans en la perſonne du ſyndic, avant le premier Octobre, & faire dans le même tems leur déclaration au greffe de l'élection dans laquelle eſt la paroiſſe où ils vont demeurer.

Nonobſtant ces formalités, ceux qui ont ainſi tranſféré leur domicile, ſont encore impoſés pendant quelque tems au lieu de leur ancienne demeure, ſavoir les fermiers & laboureurs pendant une année, & les autres contribuables pendant deux, au cas que la paroiſſe dans laquelle ils auront transféré leur domicile, ſoit dans le reſſort de la même élection, & ſi elle eſt d'une autre, les laboureurs continueront d'être impoſés pendant deux années, & les autres contribuables pendant trois années.

Ceux dont les privileges ont été révoqués, qui transferent leur domicile dans des villes franches, abonnées ou tarifiées, ſont compris pendant dix ans dans le rôle du lieu où ils avoient auparavant leur domicile.

Les habitans qui veulent être impoſés dans le lieu de leur réſidence pour tout ce qu'ils poſſedent ou exploitent en diverſes paroiſſes, doivent en donner leur déclaration au greffe de l'élection avant le premier Septembre de chaque année.

Les rôles ſont écrits ſur papier timbré avec une marge ſuffiſante pour y écrire les payemens.

Auſſi-tôt que le rôle eſt fait, les collecteurs doivent le porter avec le double d'icelui à l'officier de l'élection qui a la paroiſſe dans ſon département, pour être par lui vérifié & rendu exécutoire.

Lorſqu'il eſt ainſi vérifié, il doit être lu par les collecteurs à la porte de l'égliſe, à l'iſſue de la meſſe paroiſſiale, le premier dimanche ou jour de fête ſuivant.

Ceux qui étant cottiſés à l'ordinaire, ſe prétendent ſurchargés, doivent ſe pourvoir devant les officiers de l'élection; mais le rôle eſt toujours exécutoire par proviſion. *Voyez le gloſſaire de* du Cange & *celui de* Lauriere au mot *taille*, *le code & le mémorial alphabétique des tailles*, & les *mots* AIDES, COLLECTEURS, COTTE, SURTAUX. (*A*)

TAILLE ABONNÉE, eſt celle qui eſt fixée pour toujours à une certaine ſomme.

L'abonnement eſt ou général pour une province, ou particulier pour une ville, bourg ou village.

Ces abonnemens ſe font en conſidération de la finance qui a été payée au roi pour l'obtenir.

Il y a des *tailles* ſeigneuriales qui ont été abonnées de même avec les ſeigneurs.

Pour l'abonnement de la *taille* royale on obtient des lettres en la grande chancellerie, par leſquelles, pour les cauſes qui y ſont exprimées, ſa majeſté décharge un tel pays ou un tel lieu de toutes *tailles* moyennant la ſomme de ..... qui ſera payée par chacun an, au moyen de quoi, dans les commiſſions qui ſont adreſſées pour faire le département des *tailles*, il eſt dit qu'un tel pays ou lieu ne ſera taxé qu'à la ſomme de .... pour ſon abonnement. (*A*)

TAILLE ABOURNÉE, eſt la même que *taille abonnée* ou *jugée*. (*A*)

TAILLE ANNUELLE, eſt celle qui ſe leve chaque année, à la différence de certaines *tailles* ſeigneuriales qui ne ſe levent qu'en certain cas & extraordinairement. *Voyez* TAILLE AUX QUATRE CAS. (*A*)

TAILLE ÈS CAS ACCOUTUMÉS, c'eſt la *taille* ſeigneuriale dûe dans les cas déterminés par la coutume ou par les titres du ſeigneur. *Voyez* TAILLE SEIGNEURIALE & TAILLE AUX QUATRE CAS. (*A*)

TAILLE ÈS CAS IMPERIAUX, étoit celle que les

dauphins de Viennois levoient, comme pluſieurs autres ſeigneurs en certains cas. On l'appelloit ainſi parce qu'apparemment les dauphins tiroient ce droit des empereurs, & on lui donnoit ce ſurnom pour la diſtinguer de la *taille* ſerve ou mortaille. *Voyez l'hiſt. de Dauphiné* par M. de Valbonay, *quatrieme diſcours ſur les finances.* (*A*)

TAILLE COMTALE, *tallia comitalis*, étoit une *taille* générale que les dauphins étoient en poſſeſſion de lever dans pluſieurs de leurs terres, comme dans celle de Beaumont, de la Mure d'Oyſans, de Vallouyſe, de Queras, d'Exille & d'Aulx; celle-ci étoit différente de l'ancienne *taille* ou mortaille, qui conſervoit encore quelques traces de la ſervitude. La recette s'en faiſoit ſur tous les corps de la châtellenie; elle étoit toujours réglée ſur le même pié. On voit dans un compte de 1336, qu'elle y eſt diſtinguée du ſubſide du ſeigneur, qui étoit apparemment le fouage. Cette *taille comtale* n'a pas été ſupprimée dans les lieux où elle étoit anciennement établie; elle fait encore partie de la dotation du monaſtere de Montfleury, lequel a conſervé les portions qui lui en furent cédées par le dauphin Humbert dans le tems de ſa fondation. *Voyez l'hiſtoire de Dauphiné* par M. de Valbonay, *quatrieme diſcours ſur les finances.* (*A*)

TAILLE COUTUMIERE, eſt celle qu'en vertu d'un ancien uſage on a accoutumé de percevoir en certains tems de l'année. Ces *tailles* ſont ainſi nommées dans pluſieurs anciennes chartes, notamment dans la charte de commune de la ville de Laon en 1128. Les termes ordinaires étoient à la Touſſaints, à Noël, à Pâque & à la St. Jean. Quelquefois la *taille* contumiere ne ſe levoit que trois fois l'an, ſavoir en Août, Noël & Pâque. *Voyez la coutume de Bourbonnois, art.* 202.

TAILLE A DISCRÉTION, *voyez* TAILLE A VOLONTÉ.

TAILLE DOMICILIAIRE, eſt la même choſe que *taille perſonnelle*; c'eſt celle que l'on paye au-lieu de ſon domicile. *Voyez* Collet *ſur les ſtatuts de Breſſe, part.* 359. *col. I.*

TAILLE FRANCHE *ou* LIBRE, eſt une *taille* ſeigneuriale qui ne rend point la perſonne ſerve, quoiqu'elle ſoit impoſée ſur ſon chef. Cette *taille* franche eſt dûe dans les cas portés par la coutume, ou fixés par l'uſage ou la convention par l'homme franc, ou tenant héritage en franchiſe à devoir d'argent. *Voyez la coutume de Bourbonnois, art.* 189. *celle de la Marche, art.* 69 & 132. & *les mots* MORTAILLE, TAILLE SERVE & TAILLE MORTAILLE.

TAILLE HAUT ET BAS, dans la coutume du duché de Bourgogne, eſt la *taille* aux quatre cas qui ſe leve ſur les taillables hauts & bas, c'eſt-à-dire tant ſur les vaſſaux & autres tenanciers libres, que ſur les ſerfs & main-mortables. *Voyez le ch. x. de cette coutume, art.* 97.

TAILLE JUGÉE *ou* ABONNÉE eſt la même choſe.

TAILLE JURÉE, étoit celle qui ſe payoit ſans enquérir de la valeur des biens des habitans, parce qu'elle étoit abonnée & jugée. Il en eſt fait mention ès arrêts de Paris du 26 Mai & 1 Juin 1403, & 3 Juillet 1406 & dernier Mai 1477. *Voyez le gloſſaire* de M. de Lauriere, au mot *taille.*

TAILLE LIBRE, *ou* FRANCHE, *voyez ci-devant* TAILLE FRANCHE.

TAILLE A MERCI, *voyez ci-après* TAILLE A VOLONTÉ.

TAILLE A MISÉRICORDE, *voyez ci-après* TAILLE A VOLONTÉ.

TAILLE MIXTE, eſt celle qui eſt partie perſonnelle, & partie réelle, c'eſt-à-dire qui eſt dûe par les perſonnes à proportion de leurs biens: dans tous les pays où la *taille* eſt proportionnelle, on peut dire qu'elle eſt mixte. *Voyez* Collet *ſur les ſtatuts de Breſſe, p.* 362.

TAILLE MORTAILLE, *tributum mortalium*, eſt celle que le ſeigneur leve ſur ſes hommes de corps & de condition ſervile; ſavoir la *taille* une fois l'an, ſoit à la volonté du ſeigneur, ou ſelon quelque abonnement, & la *mortaille* ſe paye au décès ſeulement de l'homme ſerf ſur les biens par lui délaiſſés, ſoit qu'il ait des enfans ou non. (*A*)

TAILLES NÉGOCIALES, ſont des *tailles* extraordinaires qui ſont pour le général de la province, ou pour les lieux & les communautés particulieres. *Voyez* Collet *ſur les ſtatuts de Breſſe; p.* 359.

TAILLE DU PAIN ET DU VIN, *tallia panis & vini*, étoit une levée qui ſe faiſoit ſur le pain & le vin en nature au profit du roi ou autre ſeigneur.

Suivant une charte de Philippe-Auguſte, de l'an 1215, pour la ville d'Orléans, il eſt dit que cette levée ſeroit faite depuis deux ans.

Louis VIII. accorda en 1225 aux chanoines de l'égliſe de Paris, que la taille du pain & du vin qui avoit coutume de ſe lever à Paris tous les trois ans, ſeroit levée par eux dans toute leur terre de Garlande, & dans le cloître St. Benoît, depuis le commencement des moiſſons, & depuis le commencement des vendanges juſqu'à la St. Martin d'hiver, & que depuis cette fête juſqu'à Pâques, le roi auroit ladite *taille*, excepté ſur les propres blés & vins des chanoines, & autres perſonnes privilégiées.

Le roi levoit néanmoins les *tailles* ſur les terres de certains ſeigneurs, & même de quelques égliſes, comme il paroît par une charte de Philippe le Hardi de l'an 1273, pour l'égliſe de St. Merry de Paris, laquelle charte porte que le roi aura dans toute la terre de cette égliſe & ſur ſes hôtes le droit de dan, le guet, la *taille*, hoſt & chevauchée, la *taille* du pain & du vin, *talliam panis & vini*, les meſures, la juſtice, *&c.*

Dans une délibération de la chambre des comptes de Paris, de vers l'an 1320, il eſt dit qu'il ſeroit à propos que le roi fît refondre tous les vieux tournois & pariſis qui étoient uſés, que le roi eſt tenu de les tenir en bon point, ou état, *car il en a la taille du pain & du vin de ſa terre, &c.* On voit par-là que cette *taille* étoit donnée au roi pour la fonte des monnoies. *Voyez le gloſſaire* de du Cange, au mot *tallia*, & Sauval *aux preuves, p.* 72 & 77. (*A*)

TAILLES PATRIMONIALES, on entendoit autrefois ſous ce nom les impoſitions qui ſe faiſoient pour les réparations des chemins, des ponts, des édifices publics & des décorations. *Voyez* Collet, *ſur les ſtatuts de Breſſe, p.* 361.

TAILLE PERSONNELLE, eſt celle qui s'impoſe ſur les perſonnes à proportion de leurs facultés; elle eſt oppoſée à la *taille* réelle, qui eſt due par les biens, abſtraction faite de la qualité des perſonnes. La *taille* perſonnelle a lieu dans dix-ſept généralités. *Voyez* TAILLE RÉELLE.

TAILLE DE POURSUITE, eſt la *taille* ſerve qui ſe leve ſur le main-mortable en quelque lieu qu'il ſe tranſporte. *Voyez la coutume de Troies.*

TAILLE PROPORTIONNELLE, (*Finances.*) le beau rêve de l'abbé de St. Pierre ne s'accomplira-t-il jamais? Avant ſa mort la *taille proportionnelle* fut établie à Lizieux en 1717, & cet établiſſement tranſporta les habitans d'une telle joie, que les réjouiſſances publiques durerent pendant pluſieurs jours. Depuis toutes les paroiſſes du pays ſupplierent inſtamment que la même grace leur fût accordée. Diverſes villes préſenterent d'un vœu unanime des placets. Des raiſons qu'il ne nous appartient pas de deviner, firent rejetter ces demandes; tant il eſt difficile de faire un bien dont chacun diſcourt beaucoup plus pour paroître le vouloir, que dans le deſſein de le pratiquer! La ville de Lizieux vit même avec douleur diverſes atteintes données à une régie qui dans un ſeul jour ré-

tabliſſoit l'aiſance & les conſommations. Un trait déciſif achevera de donner une idée des avantages que le roi en retireroit; l'impoſition de 1718, avec les arrérages des cinq années précédentes, fut acquittée dans douze mois, ſans frais ni diſcuſſion. Par un excès le plus capable peut-être de dégrader l'humanité, le bonheur commun fit des mécontens de tous ceux dont la proſpérité dépend de la miſere d'autrui. C'eſt alors que le peuple en gémiſſant s'écrie, ſi le Prince étoit ſervi comme nous l'aimons!

Depuis ce tems on a eſſayé d'introduire la même nature d'impoſition en diverſes provinces du royaume; mais elle n'a point réuſſi dans les campagnes, parce qu'on l'a dénaturée en voulant impoſer le fermier à raiſon de ſon induſtrie particuliere, au-lieu de l'impoſer uniquement à raiſon de l'occupation du fonds: dès-lors l'arbitraire continue ſes ravages, éteint toute émulation, & tient la culture dans l'état languiſſant où nous la voyons. C'étoit préciſément ſur cette répartition plus juſte des *tailles* que ſe fondoient les plus grandes eſpérances pour l'avenir; parce qu'on voyoit clairement qu'augmenter l'aiſance du peuple, c'eſt augmenter les revenus du prince. *Conſidérat. ſur les finances.* *Voyez* TAILLE. (*D. J.*)

TAILLE AUX QUATRE CAS, eſt une *taille* ſeigneuriale que dans certains lieux les ſeigneurs ont droit de lever ſur leurs hommes taillables en quatre cas différens.

On l'appelle *taille aux quatre cas*, parce qu'elle ſe leve communément dans quatre cas qui ſont les plus uſités; ſavoir, pour voyage d'outre-mer du ſeigneur, pour marier ſes filles, pour ſa rançon quand il eſt fait priſonnier, & pour faire ſon fils chevalier.

Quelques coutumes n'admettent que trois cas.

Dans les pays de droit écrit, cette *taille* eſt perçue en certains lieux dans ſept ou huit cas, ſelon que les ſeigneurs ont été plus ou moins attentifs à étendre ce droit par leurs fermiers. Les barons de Neuf-Châtel en Suiſſe la levoient dans un cinquieme cas; ſavoir, pour acheter de nouvelles terres.

En pays coutumier, ce droit ne ſe leve ordinairement qu'en vertu d'un titre; les coutumes qui l'admettent ſont celles d'Anjou & Maine, Normandie, Bretagne, Auvergne, Bourbonnois, Bourgogne, Lodunois, Poitou, Tours. Les trois premieres ne reconnoiſſent que trois cas, les autres en admettent quatre.

Dans la coutume de Bourgogne ce droit eſt appellé *aide*, en Normandie, *aide-chevel*; en Poitou & ailleurs, *loyaux-aides*; en Anjou & Maine, *doublage*; en Bourbonnois, *quête* ou *taille aux quatre cas*; en Forez, *droit de muage*; en d'autres lieux, *droit de complaiſance*, *coutumes volontaires*.

L'origine de ce droit eſt fort ancienne. Quelques-uns la tirent des Romains, chez leſquels les cliens étoient obligés d'aider leurs patrons lorſque ceux-ci manquoient d'argent, & qu'il s'agiſſoit de ſe rédimer eux ou leurs fils de captivité, ou de marier leurs filles.

D'autres rapportent cet uſage au tems de l'inſtitution des fiefs.

Quoi qu'il en ſoit, il paroît qu'au commencement cette *taille* ne conſiſtoit qu'en dons & préſens volontaires que les vaſſaux & tenanciers faiſoient à leurs ſeigneurs dans des cas où il avoit beſoin de ſecours extraordinaires, que les ſeigneurs ont depuis tourné en obligation & en droit.

Cette *taille* extraordinaire eſt différente de la *taille* à volonté, à miſéricorde & à merci, qui ſont auſſi des *tailles* ſeigneuriales, mais qui ne ſe levent que ſur les ſerfs, à la différence de la *taille* aux quatre cas, qui eſt auſſi due par les vaſſaux & autres tenanciers non main-mortables.

Le cas de chevalerie étoit autrefois lorſque l'on recevoit la ceinture ou le baudrier; préſentement c'eſt lorſque l'on reçoit le collier de l'ordre du Saint-Eſprit, qui eſt le premier ordre du roi.

Le cas de rançon n'a lieu que quand le ſeigneur eſt pris priſonnier portant les armes pour le ſervice du roi.

Quand les titres ne fixent pas la quotité de la *taille* aux quatre cas, l'uſage eſt de doubler les cens & rentes des emphitéotes, c'eſt pourquoi quelques coutumes appellent ce droit *doublage*.

Cette *taille* eſt différente de la *taille* à volonté, qui eſt annuelle & ordinaire.

Chaque ſeigneur ne peut la lever qu'une fois en ſa vie dans chacun des cas dont on a parlé; encore les voyages d'outre-mer n'ont-ils plus lieu, ni les cas de rançon, vû que le ſervice militaire ne ſe fait plus pour les fiefs, ſi ce n'eſt en cas de convocation du ban & de l'arriere-ban; mais dans ce cas même les priſonniers de guerre ne payent plus eux-mêmes leur rançon.

A l'égard du cas de mariage, quelques coutumes ne donnent la *taille* que pour le premier mariage de la fille aînée, d'autres pour le premier mariage de chaque fille.

Les coutumes qui admettent cette *taille* ſont celles de Normandie, Bretagne, Auvergne, Bourbonnois, Bourgogne, Anjou, Maine, Lodunois, Poitou, Tours; elles ne reconnoiſſent en général que quatre cas, Anjou & Maine n'en admettent même que trois.

Dans les pays de droit écrit on en admet un plus grand nombre, ce qui dépend de la juriſprudence de chaque parlement.

En général la quotité de cette *taille*, & les cas où elle peut-être perçue, deſcendent des titres & de l'uſage, leſquels ne doivent point recevoir d'extenſion, ces droits étant peu favorables.

Ce droit eſt pourtant impreſcriptible parce qu'il eſt de pure faculté, à-moins qu'il n'y eût eu refus & contradiction de la part du taillable, auquel cas la preſcription courroit ſeulement du jour de la contradiction. *Voyez* Cujas, *liv. II. de fundis*, *tit. 7.* Dolive, *liv. II. ch. vij.* Lapeirere, *let. T, n°. 8.* Deſpeiſſes, *tom. III. tit. 6. ſect. 1.* Salvaing, *des fiefs*, *ch. xljx.* (*A*)

TAILLE RAISONNABLE *ou* A VOLONTÉ RAISONNABLE. *Voyez* TAILLE A MERCI, A PLAISIR & A VOLONTÉ.

TAILLE RÉELLE, eſt celle qui eſt dûe par les héritages taillables, abſtraction faite de la qualité du propriétaire, ſoit qu'il ſoit noble ou non.

Les héritages ſujets à la *taille réelle* ſont les biens roturiers, il n'y a d'exempts que les héritages nobles.

Le clergé & la nobleſſe, & autres privilégiés, payent la *taille réelle* pour les héritages roturiers; elle eſt établie en Languedoc, Guyenne, Provence & Dauphiné.

TAILLE SERVE, eſt celle qui ne ſe leve que ſur les perſonnes de condition ſerve & qui les rend mortaillables ou mainmortables. *Voyez* MAINMORTE, MORTAILLE, TAILLE FRANCHE, & *les coutumes de Bourbonnois*, *art. 189. & la Marche*, *art. 69. & 132.*

TAILLE TARIFÉE, eſt la même choſe que la *taille* proportionnelle.

TAILLE A VOLONTÉ *ou* A DISCRETION, A MERCI *ou* A MISERICORDE, *ad beneplacitum*, c'eſt une *taille* ſerve que le ſeigneur leve annuellement ſur ſes hommes; on l'appelle *taille à volonté*, non pas que le ſeigneur ſoit le maître de la lever autant de fois que bon lui ſemble, mais parceque dans l'origine le ſeigneur faiſoit ſon rôle auſſi fort & auſſi léger qu'il le vouloit; préſentement il ſe fait *arbitrio boni viri*, & ſelon la poſſibilité. *Voyez* la Peyrere, *lettre T. n. 8.*

L'hiſtorique de cette impoſition eſt court; mais

les réflexions sur la nature de la chose sont importantes.

Les états généraux de France, dit M. de Voltaire, ou plutôt la partie de la France qui combattoit pour son roi Charles VII. contre l'usurpateur Henri V. accorda généreusement à son maître une *taille* générale en 1426, dans le fort de la guerre, dans la disette, dans le tems même où l'on craignoit de laisser les terres sans culture. Les rois auparavant vivoient de leurs domaines, mais il ne restoit presque plus de domaines à Charles VII. & sans les braves guerriers qui se sacrifierent pour lui & pour la patrie, sans le connétable de Richemont qui le maîtrisoit, mais qui le servoit à ses dépens, il étoit perdu.

Bientôt après les cultivateurs qui avoient payé auparavant des *tailles* à leurs seigneurs dont ils avoient été serfs, payerent ce tribut au roi seul dont ils furent sujets. Ce n'est pas que, suivant plusieurs auteurs, les peuples n'eussent payé une *taille* dès le tems de saint Louis, mais ils le firent pour se délivrer des gens de guerre, & ils ne la payerent que pendant un tems; au-lieu que depuis Charles VII. la *taille* devint perpétuelle, elle fut substituée au profit apparent que le roi faisoit dans le changement des monnoies.

Louis XI. augmenta les *tailles* de trois millions, & leva pendant vingt ans quatre millions sept cens mille livres par an, ce qui pouvoit faire environ vingt trois millions d'aujourd'hui, au-lieu que Charles VII. n'avoit jamais levé par an que dix-huit cens mille livres.

Les guerres sous Louis XII. & François I. augmenterent les *tailles*, mais plusieurs habitans de la campagne ne pouvant les payer, vinrent se réfugier à Paris, ce qui fut la cause de son accroissement & du dommage des terres.

Ce fut bien pis sous Henri III. en 1581, car les *tailles* avoient augmenté depuis le dernier regne d'environ vingt millions.

En 1683 les *tailles* montoient à trente-cinq millions de livres, ou douze cens quatre-vingt-seize mille deux cens quatre-vingt-seize marcs d'argent, ce qui fait sept pour cent de la masse de l'argent qui existoit alors. Aujourd'hui, c'est-à-dire avant les guerres de 1754, les recettes générales de la *taille* & de la capitation, étoient estimées à soixante & douze millions de livres, ou quatorze cens quarante mille marcs d'argent, ce qui fait environ six pour cent de la masse de l'argent. Il paroît d'abord que la charge des campagnes de France est moins pesante qu'alors, proportionnellement à nos richesses; mais il faut observer que la consommation est beaucoup moindre, qu'il y a beaucoup moins de bestiaux dans les campagnes, & que le froment vaut moins de moitié; au-lieu qu'il auroit dû augmenter de moitié. Mais passons à quelques réflexions sur l'impôt en lui-même; je les tirerai de nos écrivains sur cette matiere.

M. de Sully regardoit l'impôt de la *taille* comme violent & vicieux de sa nature, principalement dans les endroits où la *taille* n'est pas réelle. Une expérience constante lui avoit prouvé qu'il nuit à la perception de tous les autres subsides, & que les campagnes avoient toujours dépéri à mesure que les *tailles* s'étoient accrues. En effet, dès qu'il y entre de l'arbitraire, le laboureur est privé de l'espérance d'une propriété, il se décourage; loin d'augmenter sa culture il la néglige pour peu que le fardeau s'appesantisse. Les choses sont réduites à ce point parmi les taillables de l'ordre du peuple, que celui qui s'enrichit n'ose consommer, & dès-lors il prive les terres du produit naturel qu'il voudroit leur fournir jusqu'à ce qu'il soit devenu assez riche pour ne rien payer du-tout. Cet étrange paradoxe est parmi nous une vérité que les privileges ont rendu commune.

L'abus des privileges est ancien; sans cesse attaqué, quelquefois anéanti, toujours ressuscité peu de tems après, il aura une durée égale à celle des besoins attachés au maintien d'un grand état, au desir naturel de se soustraire aux contributions, & plus encore aux gênes & à l'avilissement. Les privileges sont donc onéreux à l'état, mais l'expérience de tant de siecles devroit prouver qu'ils sont enfantés par le vice de l'impôt, & qu'ils sont faits pour marcher ensemble.

Un premier président de la cour des aides, M. Chevalier, a autrefois proposé de rendre la *taille* réelle sur les biens. Par cette réforme le laboureur eût été véritablement soulagé; ce nombre énorme d'élus & officiers qui vivent à ses dépens devenoit inutile; les frais des exécutions étoient épargnés; enfin le roi étoit plus ponctuellement payé. Malgré tant d'avantages, l'avis n'eut que trois voix. Ce fait est facile à expliquer; l'assemblée étoit composée d'ecclésiastiques, de gentilshommes, de gens de robe, tous riches propriétaires de terres, & qui n'en connoissant pas le véritable intérêt, craignirent de se trouver garants de l'imposition du laboureur, comme si cette imposition leur étoit étrangere. N'est-ce pas en déduction du prix de la ferme, & de la solidité des fermiers, que se payent les contributions arbitraires? La consommation des cultivateurs à leur aise ne retourneroit-elle pas immédiatement au propriétaire des terres? Ce que la rigueur de l'impôt & la misere du cultivateur font perdre à la culture, n'est-il pas une perte réelle & irréparable sur leur propriété?

Les simples lumieres de la raison naturelle développent d'ailleurs les avantages de cette *taille* réelle, & il suffit d'avoir des entrailles pour desirer que son établissement fût général, ou du-moins qu'on mît en pratique quelque expédient d'une exécution plus simple & plus courte, pour le soulagement des peuples.

Il y auroit beaucoup de réflexions à faire sur l'imposition de la *taille*. Est-il rien de plus effrayant, par exemple, que ce droit de suite pendant dix ans sur les taillables qui transportent leur domicile dans une ville franche, où ils payent la capitation, les entrées, les octrois, & autres droits presque équivalens à la *taille*? Un malheureux journalier qui ne possede aucun fonds dans une paroisse, qui manque de travail, ne peut aller dans une autre où il trouve de quoi subsister sans payer la *taille* en deux endroits pendant deux ans, & pendant trois s'il passe dans une troisieme élection. J'entends déjà les gens de loi me dire, que c'est une suite de la loi qui attachoit les serfs à la terre. Je pourrois répondre, que tous les taillables ne sont pas, à beaucoup près, issus de serfs; mais sans sonder l'obscurité barbare de ces tems-là, il s'agit de savoir si l'usage est bon ou mauvais, & non pas de connoître son origine. Les rois trouverent avantageux pour eux & pour leur état d'abolir les servitudes, & comme l'expérience a justifié leur sage politique, il ne faut plus raisonner d'après les principes de servitude. (*D. J.*)

TAILLE, f. f. *terme de Chirurgie*, c'est l'opération de la lithotomie, par laquelle on tire la pierre de la vessie. *Voyez* CALCUL.

Cette opération est une des plus anciennes de la Chirurgie; on voit par le serment d'Hippocrate qu'on la pratiquoit de son tems, mais on ignore absolument la maniere dont elle se faisoit. Aucun auteur n'en a parlé depuis lui jusqu'à *Celse*, qui donne une description exacte de cette opération. L'usage s'en perdit dans les siecles suivans; & au commencement du seizieme, il n'y avoit personne qui osât la pratiquer, du-moins sur les grands sujets. Les vestiges que l'ancienne Chirurgie a laissés de l'opération de la *taille* ne sont que les traces d'une timidité ignorante;

rante : la plûpart de ceux qui avoient la pierre, ne trouvoient aucun ſoulagement : les enfans pouvoient eſpérer quelque reſſource juſqu'à l'âge de quatorze ans ; après cet âge, l'art étoit ſtérile pour eux.

C'eſt en France qu'on a d'abord tenté d'étendre ce ſecours ſur tous les âges ; les tentatives effrayerent ; les préjugés des anciens médecins les rendoient ſuſpectes. Selon Hippocrate, les plaies de la veſſie étoient mortelles. Germain Collot mépriſa enfin cette fauſſe opinion ; pour tirer la pierre, il imagina une opération nouvelle. Ce cas eſt célebre dans notre hiſtoire. *Voyez l'hiſtoire de Louis XI. par* Varillas, *page* 340. Un archer de Bagnolet (d'autres diſent *un franc-archier de Meudon*) étoit condamné à mort ; heureuſement pour lui, il avoit une maladie dangereuſe. Le détail n'en eſt pas bien connu ; l'ignorance des tems l'a obſcurci ; la deſcription qu'en ont donnée les hiſtoriens, eſt confuſe & contradictoire : on y entrevoit ſeulement que ce miſérable avoit la pierre. Mezeray aſſure ſans fondement que cette pierre étoit dans les reins ; il paroît évident qu'elle étoit dans la veſſie. Quoi qu'il en ſoit, il ne dut la vie qu'à ſa pierre. L'opération qui pouvoit le délivrer de ſes maux, fit la ſeule punition des crimes qu'il avoit commis : c'étoit un eſſai qui paroiſſoit cruel ; on ne voulut pas même y ſoumettre ce miſérable par la violence ; on le lui propoſa comme à un homme libre, & il le choiſit. Germain Collot tenta l'opération avec une hardieſſe éclairée, & le malade fut parfaitement rétabli en quinze jours. *Voyez les recherches hiſtoriques ſur l'origine, ſur les divers états, & ſur les progrès de la Chirurgie en France*, Paris 1744. La plus ancienne des méthodes connues de faire l'opération de la *taille* eſt celle de Celſe, à laquelle on a donné le nom de *petit appareil*. Voici la maniere d'y procéder.

Méthode de Celſe ou *petit appareil*. Un homme robuſte & entendu, dit cet auteur, *lib. VII. c. xxvj.* s'aſſied ſur un ſiege élevé, & ayant couché l'enfant ſur le dos, lui met d'abord ſes cuiſſes ſur les genoux ; enſuite lui ayant plié les jambes, il les lui fait écarter avec ſoin, lui place les mains ſur ſes jarrets, les lui fait étendre de toutes ſes forces, & en même tems les aſſujettit lui-même en cette ſituation ; ſi néanmoins le malade eſt trop vigoureux pour être contenu par une ſeule perſonne, deux hommes robuſtes s'aſſeyent ſur deux ſieges joints enſemble, & tellement attachés qu'ils ne puiſſent s'écarter. Alors le malade eſt ſitué de la même maniere que je viens de le dire, ſur les genoux de ces deux hommes, dont l'un lui écarte la jambe gauche, & l'autre la droite, ſelon qu'ils ſont placés, tandis que lui-même embraſſe fortement ſes jarrêts.

Mais ſoit qu'il n'y ait qu'un homme qui tienne le malade, ou que deux faſſent cette même fonction, les épaules du malade ſont ſoutenues par leur poitrine, ce qui fait que la partie d'entre les îles qui eſt au-deſſus du pubis eſt tendue ſans aucunes rides, & que la veſſie occupant pour-lors un moindre eſpace, on peut ſaiſir la pierre avec plus de facilité ; de plus, on place encore à droite & à gauche deux hommes vigoureux, qui ſoutiennent & empêchent de chanceler celui ou ceux qui tiennent l'enfant. Enſuite l'opérateur, de qui les ongles ſont bien coupés, introduit dans l'anus du malade le plus doucement qu'il lui eſt poſſible l'index & le doigt du milieu de la main gauche, après les avoir trempés dans l'huile, tandis qu'il applique légerement les doigts de la main droite ſur la région hypogaſtrique, de peur que les doigts venant à heurter violemment la pierre, la veſſie ne ſe trouvât bleſſée. Mais il ne s'agit pas ici, comme dans la plûpart des autres opérations, de travailler avec promptitude, il faut principalement s'attacher à opérer avec ſûreté ; car lorſque la veſſie eſt une fois bleſſée, il s'enſuit ſouvent des tiraillemens & diſtenſions des nerfs qui mettent les malades en danger de mort. D'abord il faut chercher la pierre vers le col de la veſſie ; & lorſqu'elle s'y trouve, l'opération en eſt moins laborieuſe. C'eſt ce qui m'a fait dire qu'il ne falloit en venir à l'opération, que lorſqu'on eſt aſſuré par des ſignes certains que la pierre eſt ainſi placée ; mais ſi la pierre ne ſe trouve pas vers le col de la veſſie, ou qu'elle ſoit placée plus avant, il faut d'un côté paſſer les doigts de la main gauche juſqu'au fond de la veſſie, tandis que la main droite continue d'appuyer ſur l'hypogaſtre juſqu'à ce que la pierre y ſoit parvenue. La pierre une fois trouvée, ce qui ne peut manquer d'arriver en ſuivant la méthode preſcrite, il faut la faire deſcendre avec d'autant plus de précaution, qu'elle eſt plus ou moins petite, ou plus ou moins polie, de peur qu'elle n'échappe, & qu'on ne ſoit obligé de trop fatiguer la veſſie ; c'eſt pourquoi la main droite poſée au-delà de la pierre s'oppoſe toujours à ſon retour en arriere, pendant que les deux doigts de la main gauche la pouſſent en en-bas, juſqu'à ce qu'elle ſoit arrivée au col de la veſſie, vers lequel, ſi la pierre eſt de figure oblongue, elle doit être pouſſée, de façon qu'elle ne ſorte point par l'une de ſes extrémités ; ſi elle eſt plate, de maniere qu'elle ſorte tranſverſalement ; la quarrée doit être placée ſur deux de ſes angles, & celle qui eſt plus groſſe par un de ſes bouts, doit ſortir par celle de ſes extrémités qui eſt la moins conſidérable ; à l'égard de la pierre de figure ronde, on ſait qu'il importe peu de quelle maniere elle ſe préſente ; ſi néanmoins elle ſe trouvoit plus polie par une de ſes parties, cette partie la plus liſſe doit paſſer la premiere.

Lorſque la pierre eſt une fois deſcendue au col de la veſſie, il faut faire à la peau vers l'anus une inciſion en forme de croiſſant qui pénetre juſqu'au col de la veſſie, & dont les extrémités regardent un peu les cuiſſes ; enſuite il faut encore faire dans la partie la plus étroite de cette premiere ouverture & ſous la peau une ſeconde inciſion tranſverſale qui ouvre le col de la veſſie, juſqu'à ce que le conduit de l'urine ſoit aſſez dilaté, pour que la grandeur de la plaie ſurpaſſe celle de la pierre, car ceux qui par la crainte de la fiſtule, que les Grecs appellent συρηνίδα, ne font qu'une petite ouverture, tombent, & même avec plus de danger, dans l'inconvénient qu'ils prétendent éviter, parce que la pierre venant à être tirée avec violence, elle ſe fait elle-même le chemin qu'on ne lui a pas fait ſuffiſant, & il y a même d'autant plus à craindre, ſuivant la figure & les aſperités de la pierre : de-là peuvent naître en effet des hémorragies & des tiraillemens & divulſions dans les nerfs ; & ſi le malade eſt aſſez heureux pour échapper à la mort, il lui reſte une fiſtule qui eſt beaucoup plus conſidérable par le déchirement du col, qu'elle ne l'auroit été ſi on y avoit fait une inciſion ſuffiſante.

L'ouverture une fois faite, on découvre la pierre dont le corps & la figure ſont ſouvent très-différens ; c'eſt pourquoi ſi elle eſt petite, on la pouſſe d'un côté avec les doigts, tandis qu'on l'attire de l'autre. Mais ſi elle ſe trouve d'un volume conſidérable, il faut introduire par-deſſus la partie ſupérieure un crochet fait exprès pour cela : ce crochet eſt mince en ſon extrémité, & figuré en eſpece de demi-cercle, applati & mouſſe, poli du côté qui touche les parois de la plaie, & inégal de celui qui ſaiſit la pierre : dès qu'on l'a introduit, il faut l'incliner à droit & à gauche pour mieux ſaiſir la pierre & s'en rendre le maître, parce que dans le même inſtant qu'on l'a bien ſaiſie, on penche auſſi-tôt le crochet : il eſt néceſſaire de prendre toutes ces précautions, de peur qu'en voulant retirer le crochet, la pierre ne s'échappe au-dedans, & que l'inſtrument ne heurte contre les levres de la plaie, ce qui ſeroit cauſe des inconvéniens dont j'ai déjà parlé.

Quand on eſt ſûr qu'on tient ſuffiſamment la pierre, il faut faire preſque en même tems trois mouvemens, deux ſur les côtés & un en-devant, mais les faire doucement, de façon que la pierre ſoit d'abord amenée peu-à-peu en-devant; enſuite il faut élever l'extrémité du crochet, afin que l'inſtrument ſoit plus engagé ſous la pierre, & la faſſe ſortir avec plus de facilité; que s'il arrive qu'on ne puiſſe pas ſaiſir commodément la pierre par ſa partie ſupérieure, on la prendra par ſa partie latérale, ſi on y trouve plus de facilité; voilà la maniere la plus ſimple de faire l'opération.

Celſe dit plus loin, que Mege imagina un inſtrument droit, dont le dos étoit large, le tranchant demi-circulaire & bien affilé; il le prenoit entre l'index & le doigt du milieu, en mettant le pouce par-deſſus, & le conduiſoit de façon qu'il coupoit d'un ſeul coup tout ce qui faiſoit ſaillie ſur la pierre.

Telle eſt la deſcription que Celſe fait de la lithotomie. Tous les auteurs qui l'ont ſuivi, n'ont preſque fait que le copier. Gui de Chauliac donna aſſez de réputation à cette méthode, pour qu'elle en prît le nom; & c'eſt à elle que l'art a été borné juſqu'au commencement du xvj. ſiecle. Elle ne peut être pratiquée que ſur des petits ſujets, & la chirurgie étoit abſolument ſans reſſource pour les grands, à-moins que la pierre ne fût engagée dans le col de la veſſie; car hors cette circonſtance, il n'eſt pas poſſible d'atteindre la pierre avec les doigts, & de la fixer au périnée.

C'eſt cette opération à laquelle on a donné depuis le nom de *petit appareil*. On appelle encore ainſi l'inciſion qu'on fait ſur la pierre engagée dans l'uretre. Pour la pratiquer on tire un peu la peau de côté; on inciſe la peau, & le canal de l'uretre dans toute l'étendue de la pierre; on la tire avec le bout d'une ſonde, ou une petite curette. La peau reprenant ſa ſituation naturelle, couvre l'ouverture qu'on a faite à l'uretre, & empêche que l'urine ne ſorte par la plaie, qui très-ſouvent eſt guerie en vingt-quatre heures.

Du grand appareil. La méthode de Celſe étoit une méthode imparfaite à pluſieurs égards: les grands ſujets attaqués de la pierre étoient abandonnés aux tourmens & au déſeſpoir. Le petit appareil étoit la reſſource des ſeuls enfans; encore cette opération ſe faiſoit ridiculement. Gui de Chauliac preſcrivoit la précaution de faire ſauter le malade, pour que la pierre ſe précipitât vers les parties inférieures. On fouilloit ſans lumiere dans la veſſie, on n'avoit aucun égard à la ſtructure & à la poſition des parties que le fer intéreſſoit. Enfin on chercha des regles pour conduire les inſtrumens avec certitude; Germain Collot tenta le premier une opération nouvelle qu'il imagina. Cette tentative entrepriſe avec une hardieſſe éclairée, donna les plus grandes eſpérances; le malade qui en fut le ſujet fut parfaitement gueri en moins de 15 jours, comme nous l'avons dit au commencement de cet article.

Cette opération, malgré de ſi heureux commencemens, eſt reſtée long-tems dans l'oubli. Jean des Romains rechercha la route qu'on pouvoit ouvrir à la pierre, & enfin par ſes travaux l'art de la tirer dans tous les âges devint un art éclairé. Marianus Sanctus ſon diſciple, publia cette méthode en 1524. Elle a ſouffert en différens tems & chez différentes nations des changemens notables en pluſieurs points, & principalement dans l'uſage des inſtrumens.

Pour la pratiquer, on fait ſituer le malade convenablement. *Voyez* LIENS. On lui paſſe un cacheter dans la veſſie, ſur lequel on fait avec un lithotome à lancette, une inciſion commune à la peau & à l'uretre, avec les précautions que nous avons preſcrites en parlant de l'opération de la boutonniere; laquelle ne differe point de l'ancienne méthode de faire le grand appareil pour l'extraction de la pierre.

Les bornes de cette inciſion expoſoient les malades, pour peu que leurs pierres euſſent de volume, à des contuſions & à des déchiremens dont les ſuites étoient preſque toujours fâcheuſes; après l'inciſion, on mettoit le conducteur mâle dans la cannelure de la ſonde, & on le pouſſoit juſque dans la veſſie. On gliſſoit un dilatatoire ſur le conducteur, afin d'écarter tout le paſſage, on retiroit le dilatatoire pour placer le conducteur femelle, & à la faveur de ces deux inſtrumens on portoit une tenette dans la veſſie pour tirer la pierre.

Toutes ces précautions ne mettoient point à l'abri du déchirement & de la contuſion du col de la veſſie. On ſentit la néceſſité d'étendre davantage l'ouverture vers cette partie. C'eſt cette coupe à laquelle on a donné le nom de *coup de maître*: elle a donné lieu à la variation des lithotomes, comme nous l'avons expliqué à cet article. *Voyez* LITHOTOME.

M. Maréchal a ſupprimé le dilatatoire; il ſuppléa à ſon uſage par l'écartement des branches de la tenette, lorſqu'elle eſt introduite dans la veſſie. Il trouva de même qu'il étoit moins embarraſſant de ſe ſervir du gorgeret que des conducteurs, & il abandonna totalement ceux-ci. *Voyez* GORGERET.

Quelque perfection qu'on ait tâché de donner à cette opération, elle a des défauts eſſentiels: la diviſion forcée d'une portion de l'uretre, du col de la veſſie, & de ſon orifice, la contuſion des proſtates, leur ſéparation du col de la veſſie, comme ſi elles euſſent été diſféquées, ſont des marques du délabrement qui ſuit néceſſairement cette opération. Si la pierre eſt groſſe, & que le malade ait eu le bonheur d'échapper aux accidens primitifs de l'opération, il reſte le plus ſouvent incommodé d'une incontinence d'urine, & ſouvent de fiſtules. La conſidération de ces inconvéniens & du danger abſolu de cette méthode, a fait recouvrir au haut appareil, ou taille hypogaſtrique, opération au moyen de laquelle on tire la pierre hors de la veſſie par une inciſion que l'on fait à ſon fond, à la partie inférieure du bas-ventre, au-deſſus de l'os pubis. On doit cette méthode à Franco, chirurgien provençal. *Voyez* HAUT APPAREIL.

Corrections du grand appareil, connu ſous le nom d'appareil latéral. Le grand appareil, tel que nous l'avons décrit, conſiſte à faire une inciſion au périnée parallellement & à côté du raphé: cette inciſion, comme nous l'avons dit, a été étendue inférieurement du côté du col de la veſſie par une coupe interne. Pour la faire cette coupe interne, ſans riſque de couper le rectum, on a diminué la largeur du lithotome, on l'a même échancré, pour que le tranchant ſupérieur pût gliſſer dans la cannelure de la ſonde, en s'ajuſtant à ſa convexité. *Voyez* LITHOTOME. Toutes ces précautions, & l'attention tant recommandée de ne point faire violemment l'extraction de la pierre, & d'en préparer le paſſage par des dilatations lentes au moyen de l'écartement des branches des tenettes, précédé de l'introduction du doigt trempé dans l'huile roſat tiede, & coulé dans la gouttiere du gorgeret, toutes ces précautions & ces attentions ne mettent point à l'abri des accidens que nous avons rapportés. Il n'eſt pas poſſible d'ouvrir à toutes les pierres un paſſage qui leur ſoit proportionné, & l'on ne peut éviter un délabrement fâcheux, pour peu que la pierre ait de volume, parce qu'on eſt obligé de la tirer par la partie la plus étroite de l'angle que forment les os pubis par leur réunion. On eſt même fort borné pour l'inciſion des tégumens; on ne peut la porter en-bas à cauſe du rectum; & ſi on coupe trop haut, la peau des bourſes qu'on a été obligé de tirer vers l'os pubis, ſe remettant dans ſa ſituation naturelle, recouvre toute la partie ſupérieure de l'inci-

ſion de l'uretre, ce qui donne lieu à l'infiltration de l'urine & de la matiere de la ſuppuration dans le tiſſu graiſſeux du ſcrotum, ſource des abſcès qui ſurviennent fréquemment à cette méthode, & dont on accuſe, ſouvent mal-à-propos, celui qui a trouſſé les bourſes.

On évite ces inconvéniens en faiſant une inciſion oblique qui commence un peu au-deſſus de l'endroit où finit celle du grand appareil décrit, & qui ſe porte vers la tubéroſité de l'iſchion. C'eſt à cette coupe oblique & plus inférieure que celle du grand appareil ordinaire, que les modernes ont donné le nom d'*appareil latéral*. Mais doit-on donner ce nom à une méthode qui ne permet l'entrée de la veſſie qu'en ouvrant l'uretre & le col de cet organe ? La taille de frere Jacques n'étoit que le grand appareil ; ſon peu de lumieres en anatomie, ſur-tout dans les premiers tems, permet de croire qu'il n'étoit que l'imitateur d'un homme plus éclairé que lui, à qui il avoit vu pratiquer cette opération qu'on croyoit nouvelle. On lit dans Fabricius Hildanus, *lib. de lithotom. veſicæ*, que l'inciſion de la *taille* au grand appareil ſe doit faire obliquement, *ab oſſe pubis verſus coxam ſiniſtram*. La pratique de notre opération au grand appareil étoit défectueuſe ; c'étoit un des effets de la décadence de la chirurgie par l'état d'aviliſſement où elle avoit été plongée quarante ans auparavant que frere Jacques ſe fît connoître en France. *Voyez* le *mot* CHIRURGIEN.

De l'opération de frere Jacques. Frere Jacques étoit une eſpece de moine originaire de Franche-Comté, qui vint à Paris en 1697. Il s'annonça comme poſſeſſeur d'un nouveau ſecret pour la guériſon de la pierre. Il fit voir aux magiſtrats une quantité de certificats qui atteſtoient ſon adreſſe à opérer. Il obtint la permiſſion de faire des eſſais de ſa méthode à l'hôtel-Dieu ſur des cadavres, ſous les yeux des chirurgiens & des médecins de cet hôpital. M. Mery, qui en étoit alors chirurgien major, fut pareillement chargé par M. le premier préſident d'examiner les épreuves de frere Jacques, & de lui en faire ſon rapport.

M. Mery dit que « frere Jacques ayant introduit » dans la veſſie une ſonde ſolide, exactement ronde, » ſans rainure, & d'une figure différente de celles » des ſondes dont ſe ſervent ceux qui taillent ſuivant l'ancienne méthode, il prit un biſtouri ſemblable à ceux dont on ſe ſert ordinairement, mais » plus long, avec lequel il fit une inciſion au côté » gauche & interne de la tubéroſité de l'iſchium, & » coupant obliquement de bas en haut, en profondant, il trancha tout ce qui ſe trouva de parties » depuis la tubéroſité de l'iſchium juſqu'à ſa ſonde » qu'il ne retira point. Son inciſion étant faite, il » pouſſa ſon doigt, par la plaie, dans la veſſie, pour » reconnoître la pierre. Et après avoir remarqué ſa » ſituation, il introduiſit dans la veſſie un inſtrument (qui avoit à-peu-près la figure d'un fer à » polir de relieur) pour dilater la plaie, & rendre » par ce moyen la ſortie de la pierre plus facile ſur » ce dilatatoire qu'il appelloit ſon *conducteur*, il » pouſſa une tenette dans la veſſie, & retira auſſitôt ce conducteur ; & après avoir cherché & chargé » la pierre, il retira la ſonde de l'uretre, & enſuite ſa » tenette avec la pierre de la veſſie par la plaie, ce » qu'il fit avec beaucoup de facilité, quoique la pierre » fût à-peu-près de la groſſeur d'un œuf de poule.

» Cette opération étant faite, je diſſéquai, continue M. Méry, en préſence de MM. les médecins & » chirurgiens de l'hôtel-Dieu, les parties qui avoient » été coupées. Par la diſſection que j'en fis, & en » les comparant avec les mêmes parties oppoſées » que je diſſéquai auſſi, nous remarquâmes que frere » Jacques avoit d'abord coupé des graiſſes environ » un pouce & demi d'épaiſſeur, qu'il avoit enſuite » conduit ſon ſcalpel entre le muſcle érecteur & accélérateur gauche ſans les bleſſer, & qu'il avoit » enfin coupé le col de la veſſie dans toute ſa longueur par le côté, à environ demi-pouce du corps » même de la veſſie.

Sur ce rapport on permit à frere Jacques de faire ſon opération ſur les vivans. Il tailla environ cinquante perſonnes ; mais le ſuccès ne répondit pas à ce qu'on en attendoit ; on fit de nouveau l'examen des parties bleſſées, & on reconnut que les unes étoient tantôt intéreſſées, & tantôt les autres, en ſorte qu'on peut dire de frere Jacques qu'il n'avoit point de méthode ; car une méthode de tailler doit être une maniere de tailler ſuivant une regle toujours conſtante, au moyen de laquelle on entame les mêmes parties toutes les fois. Ce ſont les termes de M. Morand, dans ſes *Recherches ſur l'opération latérale* inſérées dans les *Mém. de l'ac. royale des Scienc. ann. 1731*. Frere Jacques n'avoit donc point de méthode : il entamoit la veſſie, tantôt dans ſon col tantôt dans ſon corps ; il ſéparoit quelquefois le col du corps ; ſouvent il traverſoit la veſſie, & l'ouvroit en deux endroits ; enfin il intéreſſoit l'inteſtin rectum qui ne doit point être touché dans cette opération, *&c.*

M. Méry publia en 1700 un traité ſous le titre d'*Obſervations ſur la maniere de* tailler *dans les deux ſexes pour l'extraction de la pierre*, pratiquée par frere Jacques. L'auteur releve vivement toutes les fautes commiſes par le nouveau lithotomiſte, en donnant des louanges à ſa fermeté inébranlable dans l'opération.

Frere Jacques profita de la critique de M. Mery & des conſeils qui lui furent donnés par MM. Fagon & Felix, premiers médecin & chirurgien du roi. La principale cauſe des déſordres de l'opération venoit du défaut de guide. Frere Jacques opéroit ſur une ſonde cylindrique ; mais lorſqu'il eut fait uſage de la ſonde cannelée, il pratiqua ſon opération avec beaucoup de ſuccès. On a de lui un écrit intitulé, *Nouvelle méthode de tailler*, munie des approbations des médecins & des chirurgiens de la cour, qui lui virent faire à Verſailles trente-huit opérations ſans perdre un ſeul de ſes malades. Frere Jacques y reproche à MM. Mery & Saviard de l'avoir décrié comme ſectateur d'un nommé *Raoulx* qui étoit un fripon, de n'avoir pas aſſez examiné par eux-mêmes, & d'avoir écrit contre lui ſur des ouï-dires, par plaiſir de blâmer l'opérateur & l'opération.

M. Raw, fameux profeſſeur en Anatomie & en Chirurgie à Leyde, vit opérer frere Jacques, & pratiqua enſuite l'opération de la *taille* avec un ſuccès étonnant ; mais il ne publia rien là-deſſus. M. Albinus a donné un détail circonſtancié de tout ce qui regarde l'opération de M. Raw ſon prédéceſſeur. Il prétend qu'il avoit perfectionné la *taille* du frere Jacques, & qu'il coupoit le corps même de la veſſie au-delà des proſtates. Mais en ſuivant la deſcription de M. Albinus, & ſe ſervant de la ſonde de M. Raw, on voit qu'il eſt impoſſible de couper le corps de la veſſie ſans toucher aux proſtates, à ſon col & à l'uretre, & on penſe que M. Albinus s'eſt mépris ſur la méthode de M. Raw dont nous ignorons abſolument les particularités, autres que les ſuccès extraordinaires dont elle étoit ſuivie.

Opération de Cheſelden. La diſſertation de M. Albimes ſur la *taille* de Raw, excita l'émulation des chirurgiens, & les porta à faire des expériences propres à les conduire à la perfection annoncée dans cet ouvrage.

M. Cheſelden fit les premieres tentatives ; il rencontra en ſuivant ponctuellement la deſcription de M. Albinus, des inconvéniens qui le conduiſirent à une nouvelle opération ; voici la méthode de la pratiquer.

On fait situer le malade à l'ordinaire: on introduit un cacheter dans la vessie par l'uretre : on couche le manche de la sonde sur l'aine droite du malade, où, un aide qui doit être très-adroit & très-attentif, la tient assujettie d'une seule main, pendant que de l'autre il soutient les bourses ; par cette situation de la sonde, l'uretre est collé & soutenu contre la simphyse des os pubis, ce qui l'éloigne du rectum autant qu'il est possible de le faire, & la cannelure de la sonde regarde l'intervalle qui est entre l'anus & la tubérosité de l'ischion.

L'opérateur prend un lithotome particulier (*Pl. VIII. fig. 3.*), avec lequel il fait une très-grande incision à la peau & à la graisse, commençant à côté du *raphé*, un peu au-dessus de l'endroit où finit la section dans le grand appareil ordinaire, & finissant un peu au-dessous de l'*anus*, entre cette partie & la tubérosité de l'ischion. Cette incision doit être poussée profondément entre les muscles, jusqu'à ce qu'on puisse sentir la glande prostate : alors on cherche l'endroit de la sonde, & l'ayant fixée où il faut, supposé qu'elle eût glissé, on tourne en-haut le tranchant du bistouri: comme la main gauche de l'opérateur n'est pas occupée à tenir la sonde, le doigt index de cette main étant introduit dans la plaie, reconnoit la cannelure de la sonde, & sert à y conduire surement la pointe du lithotome, & en le poussant de bas en haut, entre les muscles érecteur & accélérateur, on coupe toute la longueur des prostates de dedans en dehors, poussant en même-tems le rectum en-bas, avec un ou deux doigts de la main gauche ; par ces précautions on évite toujours de blesser l'intestin : l'opération se termine de la maniere ordinaire, par l'introduction du gorgeret sur la cannelure de la sonde, & par celle des tenettes sur la gouttiere du gorgeret.

Cette opération a l'avantage d'ouvrir une voie suffisante pour l'extraction des pierres, par la partie la plus large de l'ouverture de l'angle des os pubis, & on est sûr de ne point intéresser le rectum. Toutes les parties qu'on déchire & qu'on meurtrit dans le grand appareil ordinaire, sont coupées dans l'opération de Cheselden ; & c'est un principe reçu que la section des parties est plus avantageuse que leur déchirement, sur-tout lorsque ce déchirement est accompagné de contusion.

M. Cheselden pratiquoit cette opération en Angleterre avec de grands succès ; il avoit abandonné le haut appareil pour cette nouvelle façon de *tailler*, dont M. Douglas donna la description; mais les maîtres de l'art ne la jugerent point suffisamment détaillée, pour savoir en quoi consistoit positivement la nouvelle méthode. M. Morand voulut s'assurer des choses par lui-même, il passa en Angleterre, & vit opérer M. Cheselden ; il lui promit de ne rien publier de cette opération, avant la description que l'auteur se proposoit de communiquer à l'académie royale des Sciences. *Voyez* les *recherches sur l'appareil latéral ;* mém. de l'acad. des Sciences, année 1731.

Pendant le voyage de M. Morand à Londres, M. de Garengeot, & M. Perchet, premier chirurgien du roi des deux Siciles, qui gagnoit alors sa maîtrise à l'hôpital de la Charité, firent dans cet hôpital plusieurs tentatives sur des cadavres : guidés par les fautes de frere Jacques, & par les observations de M. Mery, ils parvinrent à faire le grand appareil obliquement, entre les muscles erecteur & accélérateur gauches, & à inciser intérieurement le col de la vessie & un peu de son corps. M. Perchet, après bien des expériences, pratiqua cette opération avec réussite. *Voyez* ce détail dans le *traité des opérations*, par M. de Garengeot, *sec. édit. tom II.*

L'opération de la *taille* étoit, comme on voit, l'objet des recherches des grands maîtres de l'art. Feu M. de la Peyronie, premier chirurgien du roi, aussi distingué par ses grandes connoissances que par la place qu'il occupoit, fut consulté de toutes parts sur la matiere en question. Les chirurgiens lui rendoient compte de leurs travaux, & demandoient qu'il les éclairât de ses conseils ; les magistrats des villes du royaume où il y avoit, ou bien où l'on vouloit avoir des lithotomistes pensionnés pour exercer l'opération, & y pour former des éleves, écrivoient au chef de la chirurgie, pour qu'il décidât quelle étoit la meilleure méthode de *tailler*. Il travailla en conséquence à la description d'une méthode où l'on incise les mêmes parties que dans l'opération de M. Cheselden, mais par un procedé différent. L'opérateur, entre autres choses, tient lui-même le manche de la sonde ; ce que M. Cheselden fait faire à un aide, & qui, selon quelques auteurs, est un inconvénient, parce que la position juste de la sonde, fait toute la sûreté de l'opération ; un aide mal-adroit, ou plus attentif à ce que fait l'opérateur qu'à ce dont il est chargé, peut donc faire manquer la route que l'on doit tenir. Je vais donner ici la description dont M. de la Peyronie est auteur, parce qu'elle est faite avec beaucoup de précision, & qu'elle n'a jamais été imprimée.

Opération de M. de la Peyronie. « Il faut situer le » malade sur une table, le lier, & le faire tenir à » l'ordinaire, le couchant un peu plus sur le dos que » dans le grand appareil ; dans cette situation, la » partie inférieure du périnée, sur laquelle on doit » opérer, se présentant mieux, on opere avec plus » de facilité; la sonde cannelée doit être d'acier ; on » l'introduit dans la vessie (*voyez* CACHETERISME), » & ensuite l'aide qui est chargé de trousser, assujet- » tit avec le creux de la main droite, tout le paquet » des bourses, qu'il range sans le blesser, vers l'aine » droite : il étendra le doigt indicateur de la même » main, le long du raphé sur toute la longueur du » muscle accélérateur gauche, qu'il cache tout en- » tier sous le doigt, il ne découvre tout-au-plus » qu'une très-petite portion latérale gauche de ce » muscle.

» Cet aide couche le doigt indicateur de la main » gauche, à trois ou quatre lignes de l'indicateur » droit, sur le muscle érecteur gauche, & le cou- » vre entierement aussi, suivant sa direction ; enfin » ce même aide étendra autant qu'il pourra la peau » qui se trouve entre ses deux doigts indicateurs, » en faisant effort comme pour les écarter l'un de » l'autre.

» L'opérateur panche vers l'aine droite la tête de » la sonde, qu'il tient de la main gauche : alors la » partie convexe de la courbure de la sonde, où est » la rainure, s'applique à gauche sur toutes les par- » ties où l'on doit opérer ; car premierement elle » répond à la partie latérale gauche du bulbe, qui est » le premier endroit où le canal de l'uretre sera ou- » vert, ensuite à la partie latérale gauche de la por- » tion membraneuse de l'uretre ; enfin à la prostate » du même côté, & l'extrémité de la sonde s'étend » dans la cavité de la vessie, environ à deux ou trois » lignes au-delà de son col ; cette courbure de la son- » de ainsi placée, fait extérieurement entre les deux » doigts de l'aide, une petite éminence à la peau, » dont l'endroit le plus saillant répond à-peu-près au » bulbe, qui est le lieu par où l'on commencera » l'incision.

» Pendant que l'opérateur tient de la main gauche » la sonde assujettie en cet état, il s'assure au juste, » avec l'indicateur de la main droite, du point le » plus saillant de la convexité de la sonde, lequel » doit répondre à la partie inférieure latérale gau- » che du bulbe de l'uretre. Il coupe ensuite avec son » bistouri la peau qui couvre cette portion du bulbe,

» & il continue ſon inciſion de la longueur de deux » ou trois travers de doigts, ou davantage, ſelon la » grandeur du ſujet, en ſuivant toujours le milieu » de l'intervalle qui ſe trouve entre les doigts indi- » cateurs de l'aide; cette inciſion coupe ſeulement la » peau & la graiſſe, car pour les muſcles, il n'y a » tout au plus que l'accélérateur qui puiſſe être ef- » fleuré dans ſa partie latérale gauche.

» Après cette inciſion, les parties du conduit qui » ſont pouſſées par la courbure de la ſonde, forment » dans l'endroit où la peau & les graiſſes ſont cou- » pées, une boſſe fort ſenſible, ſur-tout vers la par- » tie inférieure latérale gauche du bulbe. Il faut com- » mencer alors par couper cette partie; pour cet ef- » fet on porte la pointe du biſtouri au point le plus » éminent de cet endroit qui fait boſſe, on pénetre » juſque dans la cannelure de la ſonde, que l'on tient » toujours bien aſſujettie, & l'on coupe la partie » latérale gauche du bulbe; on continue de gliſſer la » pointe du biſtouri le long de la cannelure, on cou- » pe tout de ſuite la partie membraneuſe de l'uretre, » le muſcle tranſverſal gauche, & la bande tendi- » neuſe ſituée derriere ce muſcle : on coupe enfin la » proſtate gauche & le bourelet de la veſſie : la proſ- » tate ſe trouve coupée dans une épaiſſeur de deux » ou trois lignes, & environ deux lignes à côté du » verumontanum.

» Après cette derniere inciſion, on fait tenir le » manche du biſtouri par l'aide, avant de retirer la » pointe dudit biſtouri hors de la cannelure de la ſon- » de, le chirurgien prend le gorgeret avec ſa main » droite, & le conduit, à la faveur de la lame du biſ- » touri, dans cette cannelure; lorſqu'il y eſt placé, » l'aide retire le biſtouri, afin que l'opérateur puiſ- » ſe gliſſer ce conducteur, le long de la rainure » qu'il ne doit jamais abandonner juſqu'à ce qu'il » ſoit arrivé dans la veſſie; dès qu'il y eſt, il retire » la ſonde; il prend enſuite le manche du gorgeret » de la main gauche, & le baiſſe doucement vers le » fondement, pour gliſſer le long de ce conducteur » le doigt indice de la main droite, graiſſé d'huile : » on écartera peu-à-peu avec ce doigt, ſans ſecouſ- » ſes, les levres de l'inciſion, juſque dans la veſſie, » afin de dilater l'ouverture que l'on a faite, & de » détruire les brides s'il s'y en trouve, & même de » les couper s'il y en avoit quelqu'une qui réſiſtât au » doigt, ou qui empêchât de l'introduire facilement. » Il ſera aiſé de les couper avec un biſtouri ordinai- » re, conduit ſur ce doigt, ou bien le long de la rai- » nure du conducteur; outre tous ces avantages que » l'on retire de l'introduction du doigt dans la veſ- » ſie, on a ſouvent celui de toucher la pierre, de » s'aſſurer du lieu où elle eſt ſituée, de ſa figure, de » ſon volume, & de la maniere la plus facile de la » charger, & la plus avantageuſe pour la tirer : on » peut d'ailleurs s'aſſurer de ſon adhérences s'il y en a.

» Après avoir ainſi préparé les voies, on introduit » aiſément la tenette à la faveur du gorgeret; on tou- » che la pierre avec la tenette, que l'on ouvre & que » l'on tourne enſuite de façon qu'une des ſerres paſſe » deſſous la pierre & l'embraſſe en maniere de cuil- » lere; on la charge, & on la tire doucement & ſans » effort.

» L'opération faite ſelon cette méthode n'eſt ſu- » jette à aucune variation. On coupe toujours les » mêmes parties; ce qu'on inciſe, ce qu'on diviſe ou » écarte avec le doigt ou les inſtrumens, n'eſt ſuſ- » ceptible par lui-même d'aucun accident fâcheux. » La ſeule artere qu'on peut ouvrir, eſt une branche » de la honteuſe interne qui ſe diſtribue dans le bulbe » de l'uretre. Elle ſe trouve rarement ſur la route de » l'inciſion; quand même on ouvriroit cette artere, » l'inconvénient ne ſeroit pas grand; elle n'eſt pas » conſidérable, elle ſe retire dans les graiſſes, & ta- » rit ordinairement ſans ſecours. Si elle s'opiniâtre à » fournir, il eſt facile d'en arrêter le ſang par la com- » preſſion. S'il y a des fragmens, ou une ſeconde ou » troiſieme pierre dans la veſſie, on ſe conduit com- » me on a fait pour la premiere pierre.

» Les inſtrumens pour faire cette opération ſont; » 1°. La ſonde canelée, qui eſt la même que dans » le grand appareil ordinaire. *Voyez* CACHETER. » Cependant elle ſatisferoit mieux aux vues de cette » méthode, ſi elle étoit un peu plus convexe, & que » le bec fût plus long de deux lignes ou environ que » les ſondes ordinaires.

2°. » Il faut un biſtouri (*voyez* LITHOTOME.), » dont le tranchant ſoit large environ de quatre ou » cinq lignes, & long environ de neuf ou dix, & » que la pointe ſoit courte. Le manche doit être fixé » à la lame; s'il eſt mobile, on l'aſſujettira à l'ordi- » naire, avec une bandelette.

3°. » Le gorgeret, comme pour l'opération ordi- » naire. (*Voyez* GORGERET).

4°. » On a beſoin de tenettes de toutes eſpeces, » pour employer celle qui paroîtra la plus convena- » ble à chaque opération en particulier ».

Toutes ces différentes manieres de pratiquer la *taille* au périnée, ont été imaginées dans la vue d'ouvrir un paſſage ſuffiſant aux pierres qui ont un volume plus que médiocre, & d'éviter les contuſions inévitables dans l'opération du grand appareil tel qu'on le pratiquoit avant frere Jacques. Malgré ces perfections, il faut avouer qu'il n'eſt pas poſſible de faire, par l'uretre & par le col de la veſſie, une ouverture proportionnée au volume des groſſes pierres, c'eſt-à-dire, une ouverture qui mette à l'abri de meurtriſſures & de déchiremens violens. On n'exagere point en diſant que depuis vingt ans cent chirurgiens plus ou moins verſés dans l'opération de la *taille*, ont imaginé des inſtrumens particuliers pour inciſer le col de la veſſie avec les proſtates, des biſtouris lithotomes, des gorgerets à lames tranchantes, qui agiſſent par des méchaniques différentes; mais quelqu'attention qu'on donne pour étendre enſuite par l'introduction du doigt & par l'écartement gradué des branches de la tenette la plaie du col de la veſſie par de-là ſon orifice, on ſent toujours beaucoup de réſiſtance pour l'extraction d'une groſſe pierre; ſa ſortie eſt difficile, la nature des parties s'y oppoſe : l'uretre eſt tiſſu de fibres aponévrotiques qui ne cedent pas aiſément; leur déchirement ſera d'autant plus douloureux & accompagné de meurtriſſure, que les parties extérieures auront été plus ménagées; car plus l'inciſion extérieure ſera étendue, moins il y aura de réſiſtance, & plus l'extraction ſera facile, ſur-tout lorſqu'on aura coupé obliquement fort bas pour pouvoir tirer la pierre par la partie la plus large de l'ouverture de l'angle que les os pubis forment par leur réunion.

Les expériences qui nous ont procuré les différentes méthodes dont nous venons de parler, avoient pour objet d'ouvrir le corps même de la veſſie. Tous les praticiens à qui nous en ſommes redevables cherchoient à découvrir la route que l'on diſoit avoir été tenue par M. Raw. On convenoit généralement qu'une pierre paſſeroit avec moins de difficulté entre des parties charnues, capables de prêter ou de ſe déchirer ſans peine, qu'entre des parties aponévrotiques qui offroient beaucoup de réſiſtance. Ce ſeroit ſans contredit un avantage des plus grands, ſur-tout dans le cas des pierres molles, qui, malgré toutes les attentions de l'opérateur, ſe briſent au paſſage par la réſiſtance des parties; cet inconvénient oblige à reporter pluſieurs fois les tenettes dans la veſſie; on fatigue cet organe, & pour peu qu'il y ait de mauvaiſe diſpoſition de la part du ſujet,

les accidens qui ſurviennent cauſent ſouvent des déſordres irréparables.

C'eſt par toutes ces conſidérations qu'on deſiroit pouvoir mettre communément en uſage le haut appareil ; il met à l'abri des délabremens du col de la veſſie, d'où réſultent les fiſtules & les incontinences d'urine : dans cette méthode la pierre ne trouve à ſon paſſage que des parties d'une tiſſure aſſez lâche : l'inciſion des parties contenantes peut être ſuffiſamment étendue ; le corps de la veſſie ſouffre ſans réſiſtance une extenſion aſſez conſidérable, & une diviſion qui diſparoît preſque tout-à-fait auſſi-tôt que la pierre en eſt ſortie ; ce ſeroit donc la méthode de préférence, ſi certainees circonſtances que nous avons rapportées ne la rendoient ſouvent impraticable ; il y a même des cas où elle ſeroit poſſible ſans qu'on dût la mettre en uſage, comme lorſqu'il faut faire ſuppurer & mondifier une veſſie malade. Tout concourt donc à faire ſentir le prix d'une méthode par laquelle on ouvriroit le corps même de la veſſie par une inciſion au périnée, ſans intéreſſer le col de la veſſie ni l'uretre. Cette méthode a été trouvée par M. Foubert ; elle eſt le fruit des recherches qu'il a faites pour découvrir la maniere de tailler attribuée à M. Raw par M. Albinus.

La méthode de M. Foubert eſt la ſeule à laquelle on a pu donner légitimement le nom de *taille latérale*. Nous allons en donner la deſcription, d'après le mémoire communiqué par l'auteur à l'académie royale de Chirurgie, & qui eſt inſéré dans le premier volume des *recueils* de cette compagnie.

Opération de M. Foubert. La méthode de M. Foubert conſiſte à ouvrir un paſſage aux pierres, par l'endroit le plus large de l'angle que forment les os pubis, ſans intéreſſer le col de la veſſie ni l'uretre. Toutes les perfections qu'on a données au grand appareil, en procurant une ouverture plus grande que celle qu'on pratiquoit anciennement, tendoient à diminuer les inconvéniens de cette opération, parce qu'elles facilitent l'introduction des inſtrumens, & qu'elles épargnent une partie du déchirement que feroit la pierre ſi l'ouverture étoit moins étendue. Cependant il eſt toujours vrai qu'elles n'empêchent pas que les pierres un peu groſſes ne faſſent une dilacération fort conſidérable, & qu'elles ne remédient point à d'autres inconvéniens qui dépendent du lieu où l'on opere, qui eſt trop ſerré par l'angle que forment les os pubis, ce qui rend l'extraction de la pierre fort difficile, & occaſionne des contuſions qui ont ſouvent des ſuites fâcheuſes. D'ailleurs on ne peut éviter de couper ou de déchirer diverſes parties organiques qui accompagnent le col de la veſſie, comme un des muſcles accélérateurs, le vérumontanum, le proſtate, le col même de la veſſie & le conduit de l'urine. Le déchirement ou la ſection de ces parties, qui de plus ſont meurtries par la pierre, peuvent avoir beaucoup de part aux accidens qui arrivent à la ſuite de l'opération, & ſur-tout aux incontinences d'urine, & aux fiſtules incurables qui reſtent après ces opérations, comme nous l'avons dit plus haut.

La méthode de M. Foubert n'eſt point ſujette à ces inconvéniens. Il entre dans la veſſie par le lieu le plus favorable, en ouvrant cet organe à côté de ſon col & au-deſſus de l'uretere. On n'a dans cet endroit d'autres parties à couper que la peau, le tiſſu des graiſſes, le muſcle triangulaire, un peu du muſcle releveur de l'anus, un peu du ligament de l'angle du pubis & la veſſie. La *figure 3. de la Planche XIII.* repréſente le périnée, où eſt marquée la direction de l'inciſion extérieure, ſelon la méthode de M. Foubert. La *figure 4. de cette Planche* eſt une diſſection des muſcles du périnée, & montre l'endroit de la veſſie coupée par l'opération.

Pour pratiquer cette opération, il faut des inſtrumens particuliers. On pénetre dans la veſſie à-travers la peau & les graiſſes avec un long trocar dont la cannule eſt cannelée. (*Voyez* TROCAR.) La ponction de la veſſie eſt ou impoſſible ou dangereuſe, ſi ce viſcere ne contient pas une ſuffiſante quantité d'urine. Ainſi cette opération ne convient pas à ceux qui ne gardent point du tout ce liquide. Les perſonnes fort graſſes ne ſont pas non plus dans le cas d'être taillées par cette méthode, parce que leur veſſie n'eſt pas ordinairement ſuſceptible d'une ſuffiſante extenſion, & qu'il y a de l'inconvénient à chercher la veſſie cachée profondément ſous l'épaiſſeur des graiſſes qui recouvrent la partie de cet organe qu'il faut inciſer. Dans les cas où la veſſie eſt capable de s'étendre ſuffiſamment & de retenir l'urine, on pratique la méthode de M. Foubert d'une maniere brillante. La difficulté de mettre la veſſie d'un pierreux dans l'état convenable à cette opération, n'a été ſurmontée qu'après bien des tentatives & des réflexions. M. Foubert eſſaya d'abord les injections : c'eſt à ce moyen qu'il eut recours pour dilater la veſſie du premier malade qu'il tailla en Mai 1731. Il remarqua qu'il étoit extrêmement difficile d'injecter la veſſie : car non-ſeulement l'injection fut fort douloureuſe au malade, mais elle ne ſe put faire même que fort imparfaitement, parce que la douleur l'engageoit à faire des mouvemens ou des efforts qui chaſſoient une grande partie de l'eau qu'on pouſſoit dans la veſſie. Dans un ſecond malade, M. Foubert s'étant apperçu, en le ſondant, que ſa veſſie étoit ſpatieuſe, & en ayant jugé encore plus ſûrement par la quantité d'urine qu'il rendoit à chaque fois qu'il piſſoit, il lui recommanda, la veille de l'opération, de retenir le lendemain matin ſes urines, ce qu'il fit facilement, M. Foubert l'ayant trouvé endormi lorſqu'il arriva pour le tailler.

La circonſtance avantageuſe d'une grande veſſie ſe trouve rarement dans ceux qui ont des pierres, ſur-tout lorſqu'elles ſont groſſes ; & c'eſt dans ce cas préciſément où il convient le plus de pratiquer la méthode dont nous parlons. L'auteur, conſulté par un malade dont la veſſie étoit fort étroite & qui rendoit avec beaucoup de douleur très-peu d'urine à-la-fois, crut que ſon opération ne pouvoit convenir dans ce cas. Il lui vint cependant en l'idée que s'il accoutumoit le malade à boire beaucoup, la quantité d'urine que formeroit cette boiſon pourroit dilater peu-à-peu la veſſie : cette tentative eut tout le ſuccès poſſible ; car non-ſeulement la veſſie parvint à contenir une quantité d'urine aſſez conſidérable pour permettre l'opération, mais de plus le malade ſentoit beaucoup moins de douleur en urinant.

M. Foubert eut recours au même expédient pour pouvoir *tailler* par ſa méthode un homme qui urinoit à tout inſtant & très-peu à-la-fois. Il commença à lui faire boire par verrées, de demi-heure en demi-heure, le matin une chopine de tiſane faite avec du chiendent, de la regliſe & de la graine de lin. Il lui augmenta cette boiſon de jour en jour de demi ſeptier, juſqu'à ce qu'il fût parvenu à deux pintes. On s'appercevoit chaque jour de la dilatation de la veſſie par la quantité d'urine que le malade rendoit à chaque fois. Au bout de huit jours, il en urinoit au-moins un verre & demi à-la-fois, & avec bien moins de douleur qu'auparavant.

Je me ſuis étendu ſur cette préparation, parce qu'elle eſt d'une grande utilité. En cherchant à étendre l'uſage de la méthode, M. Foubert a rendu un ſervice eſſentiel à toutes les autres, dont le ſuccès dépend très-ſouvent de l'état de la veſſie. Si cet organe eſt racorni, les inſtrumens qu'on y introduira le fatigueront, & pourront même le bleſſer, quoique conduits par les mains les plus habiles. J'ai éprouvé

plusieurs fois l'utilité de la préparation prescrite par M. Foubert ; elle doit passer en dogme, & être mise au rang des découvertes les plus avantageuses qu'on ait faites sur la *taille*, depuis cinquante ans qu'on travaille sans relâche dans toute l'Europe, à la perfection de cette opération.

Il ne suffit pas que la vessie soit capable de contenir une suffisante quantité d'urine, il faut qu'elle en contienne effectivement pour que l'on puisse *tailler* suivant la méthode de M. Foubert. Cet auteur a manqué quelquefois d'entrer dans la vessie avec le trocar dans des cas où il ne s'y trouva point d'urine, les malades ayant pissé un peu avant l'opération, sans en avoir donné avis. Pour se garantir de cet inconvénient, il a trouvé un moyen bien simple, par lequel on peut s'assurer du degré de plénitude de la vessie. On introduit un doigt dans l'anus, & avec la main appuyée sur l'hypogastre, on fait plusieurs mouvemens alternatifs, par lesquels on peut connoître exactement à-travers les membranes du rectum le volume ou la plénitude de la vessie. On s'apercevroit facilement, par cet examen, si la vessie n'étoit pas assez remplie d'urine ; alors on différeroit l'opération.

Pour s'assurer de la plénitude de la vessie, il y a encore un autre moyen très-facile & bien sûr. C'est qu'après avoir accoutumé les malades à boire plusieurs jours, jusqu'à ce que leur vessie soit parvenue à contenir un verre ou deux d'urine : il faut, le jour qu'on doit faire l'opération, que le malade boive le matin une ou deux pintes de sa tisane ordinaire, & attendre pour opérer que le besoin d'uriner le presse : dans ce moment, on appliquera le bandage de l'uretre pour retenir les urines (*Planche IX. fig. 5.*), & on fera sur le champ l'opération.

Elle exige différentes précautions : on doit être attentif, sur-tout dans les personnes âgées, à examiner la capacité du rectum, parce qu'il y a des sujets où cet intestin est extrêmement dilaté au-dessus du sphincter. Dans ce cas, on risqueroit non-seulement dans cette méthode, mais dans toutes les autres d'ouvrir le rectum, s'il se trouvoit rempli de matieres, alors il vaudroit mieux remettre l'opération & vuider l'intestin.

Cette précaution est d'ailleurs nécessaire pour que la vessie puisse, lorsqu'on la comprime, comme nous le dirons dans l'instant, affaisser le rectum & approcher davantage de l'os sacrum, afin d'être percée plus sûrement par le trocart à l'endroit qu'il convient : dans cette vue, il ne faut pas manquer la veille de l'opération de faire donner le soir un lavement au malade.

Pour pratiquer cette opération, on place le malade comme dans le grand appareil. *Voyez Planche XII. fig. 3 & 4.* Un aide releve les bourses de la main droite, & de la main gauche il comprime l'hypogastre avec une pelotte. *Voyez Planche XIII. fig. 3.* Le chirurgien introduit le doigt index de sa main gauche dans l'anus ; il pousse le rectum du côté de la fesse droite pour bander la peau du côté gauche à l'endroit où il doit opérer, & pour éloigner l'intestin du trajet de l'incision qu'il faut faire. Ensuite il cherche à-travers la peau & les chairs avec le doigt index de la main droite, la tubérosité de l'ischium & le bord de cet os depuis l'extrémité de cette tubérosité jusqu'à la naissance du scrotum. Dans les premieres épreuves sur les cadavres, M. Foubert marqua avec un crayon de pierre noire un peu mouillé par le bout, un point environ à deux lignes du bord de la tubérosité & environ à un pouce au-dessus de l'anus, abaissé & tiré du côté opposé par le doigt placé dans le fondement ; il marqua un autre point à quatorze ou quinze lignes plus haut que le premier, environ à deux lignes du raphé, & environ aussi à deux lignes du bord de l'os pubis. Il tira une ligne de l'un de ces points à l'autre pour marquer extérieurement le trajet de l'incision qu'il devoit faire, & qui devoit regner le long du muscle érecteur sans le toucher (*Planche XIII. fig. 4.*), & aller se terminer au bord de l'accélérateur. Ces mesures bien prises, la ligne qui devoit regler toute l'opération marquée avec exactitude, & le doigt toujours placé dans le fondement pour abaisser le rectum & le porter du côté droit, il prit son trocart de la main droite, il en plaça la pointe à l'extrémité inférieure de la ligne. La cannelure du trocart regardoit le scrotum : il enfonça cet instrument jusque dans le corps de la vessie, en le conduisant horisontalement sans l'incliner ni d'un côté ni d'autre ; il perça la vessie à quatre ou cinq lignes au-dessus de l'uretere, & à-peu-près à la même distance à côté du col de la vessie. La *figure 1. de la Planche XIV.* est une coupe latérale de l'hypogastre, qui représente la direction du trocart plongé dans la vessie.

Aussi-tôt qu'on a pénétré dans la capacité de ce viscere, on en est averti par la sortie de l'urine qui s'échappe par la cannelure du trocart ; alors on retire le doigt du fondement : on quitte le manche du trocart qu'on tenoit avec la main droite pour le prendre de la main gauche, sans le déranger ; on tire le poinçon de sa cannule de quatre ou cinq lignes seulement, afin que la pointe de cet instrument ne déborde pas le bout de la cannule. On prend le lithotome (*voyez Planche XXII. fig. 1.*) de la main droite ; on glisse le dos de sa lame dans la cannelure jusqu'à ce que la pointe de cet instrument soit arrêté par le petit rebord, qui est à l'extrémité de cette cannelure. La résistance qu'on sent à la pointe du lithotome & une plus grande quantité d'urine qui s'écoule, font connoître avec certitude que l'instrument est suffisamment entré dans la vessie. Il faut alors faire l'incision aux membranes de la vessie ; & pour cet effet, la main droite, avec laquelle on tient le lithotome, étant appuyée fermement sur la main gauche, avec laquelle on tient le manche du trocart, on leve la pointe du lithotome, & dans le même moment on abaisse un peu le bout du trocart, pour faciliter l'incision des membranes de la vessie ; *voyez la fig. 2. de la Planche XIV.* on incline un peu le tranchant de la lame du couteau du côté du raphé, afin de donner à cette incision une direction pareille à celle de la ligne que nous avons dit avoir été tracée extérieurement pour les épreuves sur les cadavres. Lorsque l'extrémité du lithotome paroît assez écartée de celle du trocart, pour avoir fait à la vessie une ouverture suffisante, qui, sur un sujet adulte de *taille* ordinaire, doit être d'environ treize ou quatorze lignes ; on rabat la pointe du couteau dans la cannelure du trocart en le retirant d'environ un pouce ; & l'on fait ensuite une manœuvre contraire à celle que je viens de décrire. Car au lieu d'écarter le trocart, la pointe du lithotome, c'est le manche de cet instrument qu'il faut éloigner de celui du trocart, afin d'achever entierement l'incision qu'on a faite à la peau, aux chairs & aux graisses qui se trouvent depuis la surface de cette peau jusqu'à la vessie, & on dirige le tranchant du lithotome selon la ligne que nous avons dit avoir été tracée dans les premiers essais de cette méthode, mais il ne faut pas trop l'étendre, de crainte d'approcher trop de l'uretere & de couper l'accélérateur. On est moins retenu sur l'incision de la peau & des graisses : en retirant le lithotome, on peut étendre cette incision extérieure jusque proche le scrotum. La *fig. 2. de la Planche XIV.* est une coupe latérale de l'hypogastre qui représente l'incision de la vessie, & les lignes ponctuées montrent l'incision des chairs.

Lorsque l'incision est entierement achevée, on

quitte le lithotome, & on prend le gorgeret particulierement deſtiné à cette opération. *Voyez* GORGERET. On gliſſe ſon bec dans la cannelure du trocart, pour le conduire dans la veſſie de la même maniere qu'on y a conduit le lithotome, c'eſt-à-dire juſqu'à ce que l'on ſoit arrêté par le rebord de la cannelure : alors on retire le trocart ; on retourne en-deſſus la gouttiere, qui étoit en-deſſous lorſqu'on a introduit le gorgeret : ce gorgeret eſt formé de deux pieces ou branches, qui peuvent s'écarter & ſervir s'il eſt beſoin de dilatation. On porte le doigt dans cette gouttiere pour examiner l'étendue de l'inciſion, on introduit les tenettes, on retire le gorgeret, & l'on termine l'opération à la façon ordinaire.

Après l'extraction de la pierre, il faut mettre une cannule dans la veſſie, *voyez figure 2. Planche XIII.* pour entretenir, autant de tems qu'il eſt néceſſaire, le cours des urines & des matieres de la ſuppuration. Sans cette méthode de panſer, lorſque les urines s'arrêtent, ou bien lorſque les ſuppurations deviennent abondantes, & qu'elles n'ont pas un cours aſſez libre, le tiſſu cellulaire s'enflamme & s'engorge ; ce qui occaſionne des infiltrations, & même des abſcès gangréneux qui cauſent quelquefois la mort. La canule a encore un autre uſage que je ne dois pas omettre, qui eſt que lorſqu'une pierre trop groſſe ou irréguliere a ouvert quelques vaiſſeaux conſidérables, on peut facilement par ſon moyen ſe rendre maître du ſang, parce qu'elle ſert à contenir la charpie qu'on emploie pour comprimer les vaiſſeaux.

Quelques mauvais ſuccès ont fait découvrir un avantage très-important dans cette nouvelle maniere de tailler.

Aucunes méthodes n'ont pu ouvrir aux groſſes pierres une iſſue ſuffiſante pour pouvoir les tirer, ſans expoſer les parties par où elles paſſent à une violence, qui a ordinairement des ſuites funeſtes ; & quoique M. Foubert ait eu dans ſes premieres opérations la ſatisfaction de tirer heureuſement des pierres d'un volume conſidérable, il lui eſt cependant arrivé en tirant des pierres extrêmement groſſes d'avoir eu à forcer une ſi grande réſiſtance, que ces pierres ont cauſé dans leur paſſage des contuſions & des déchiremens qui ont fait périr les malades, les uns fort promptement, & les autres à la ſuite d'une ſuppuration très-conſidérable & très-longue.

Ces malheurs porterent M. Foubert à faire l'examen des parties qui paroiſſoient former le plus d'obſtacle à la ſortie de ces pierres. Il reconnut que c'étoit le cordon des fibres du bord inférieur du muſcle triangulaire, & la partie du muſcle releveur qui deſcend, à la marge du ſphincter de l'anus, qui cauſoient la principale réſiſtance. *Voyez Planche XIII. figure 4.* Lorſque le volume de la pierre excede l'inciſion que l'on fait à ces muſcles, elle entraîne avec elle vers le fondement les portions de ces muſcles qui s'oppoſent à ſon paſſage, & forme en ramaſſant leurs fibres, une bride très-difficile à rompre. Quand M. Foubert eut reconnu que la réſiſtance dépendoit principalement de ces portions de muſcles, il comprit qu'il étoit aiſé de lever l'obſtacle, non-ſeulement parce qu'il n'y avoit aucun inconvénient à couper la bride qui le forme, mais encore parce que la pierre qui la porte vers le dehors, rend cette petite opération très-facile. Dans cette idée il fit faire un biſtouri courbe à bouton (*voyez fig. 1. Pl. XIII.*) qui pût être porté facilement entre les branches de la tenette ſur la pierre, à l'endroit de la bride, pour la couper. On a quelquefois recours au même expédient dans les autres méthodes, mais avec bien moins d'avantage, parce que l'on coupe la proſtate & le col de la veſſie ; au lieu que M. Foubert ne coupe qu'un petit paquet de fibres qui eſt ſans conſéquence : & depuis qu'il a obſervé cette pratique, il a tiré des pierres fort groſſes avec un heureux ſuccès.

Nouvelle méthode latérale. M. Thomas, perſuadé des avantages de la méthode dont nous venons de parler, a travaillé à la rendre plus facile, & a cru pouvoir y ajouter des perfections, en la pratiquant de haut en-bas ; au lieu que M. Foubert inciſe les parties de bas en-haut : le procédé eſt tout-à-fait différent ; c'eſt une autre méthode d'inciſer le corps de la veſſie vis à-vis le périnée, à côté de ſon col. Il y a auſſi quelque différence dans la coupe des parties. M. Thomas a préſenté à l'académie royale de Chirurgie un mémoire dans lequel il admet la ſupériorité de l'opération, par laquelle on fait la ſection du corps de la veſſie, à la pratique de couper ſon col ; enſuite il met ſa méthode d'opérer en parallele avec celle de M. Foubert. Dans celle-ci le trajet du trocart dans la ponction qui fait le premier tems de l'opération, devient la partie inférieure de l'inciſion complettée, parce qu'on la fait ſur la cannelure du trocart de bas en-haut. M. Thomas agit différemment ; il porte le trocart immédiatement au-deſſous de l'os pubis, un peu latéralement ; & le trajet de cet inſtrument forme la partie ſupérieure de l'inciſion. Par cette inverſion de méthode, ſi l'on peut ſe ſervir de ce terme, M. Thomas craint moins de manquer la veſſie ; il y pénetre ſûrement, quoiqu'elle contienne une moindre quantité d'urine. L'inciſion ſe fait enſuite de haut en-bas, & l'inſtrument tranchant après avoir fait l'ouverture ſuffiſante au corps de la veſſie, coupe en gliſſant vers l'extérieur, du côté de la tubéroſité de l'iſchion, & fait juſqu'aux tégumens une gouttiere, que M. Foubert n'obtient qu'acceſſoirement par un débridement, au moyen d'un biſtouri boutonné, dans le cas de réſiſtance des parties externes à la ſortie des pierres conſidérables : encore la borne-t-il aux fibres du muſcle tranſverſal. La ſection prolongée juſqu'à la peau, eſt eſſentiellement de la méthode de M. Thomas, & elle prévient l'infiltration de l'urine dans le tiſſu cellulaire dont M. Foubert a reconnu les mauvais effets, & qu'il empêche par l'uſage d'une canule : mais dans la nouvelle méthode il n'en faut point, ſi ce n'eſt en cas d'hémorrhagie ; & l'expérience a déja montré que cet accident n'étoit point ordinaire. M. Thomas pour pratiquer ſon opération, a un inſtrument qui réunit au trocart une lame tranchante qui s'ouvre à différens degrés, & un petit gorgeret pour conduire les tenettes dans la veſſie lorſque l'inciſion eſt faite.

J'ai donné dans un mémoire imprimé, à la fin du *III. tome des Mémoires de l'académie royale de Chirurgie*, mes réflexions pour la perfection de cet inſtrument, & pour le plus grand ſuccès de la méthode. J'avois vu à Bicêtre un malade opéré deux mois auparavant par M. Thomas, il étoit reſté un petit trou par où ſuintoit de l'urine fort claire ; la cicatrice étoit d'ailleurs très-ſolide dans toute ſon étendue. Quoique cet homme guérît par le ſeul ſecours de l'embonpoint qu'il recouvra, je crus pouvoir dire d'après les expériences que j'avois faites de cette méthode de *tailler* ſur différens cadavres, que la fiſtule pouvoit avoir lieu lorſque l'angle inférieur de la plaie de la veſſie ſeroit au-deſſous du niveau de ſon orifice ; parce que l'urine trouveroit moins de réſiſtance à paſſer par-là, qu'à reprendre ſa route naturelle. Je propoſai un moyen fort ſimple d'éviter cette cauſe de fiſtule ; c'étoit de faire coucher le taillé ſur le côté oppoſé à la plaie, & de placer dans la veſſie par l'uretre, une algalie, pour déterminer conſtamment le cours de l'urine par cette voie ; j'avançai même, comme on peut le voir dans le mémoire cité, qu'on obtiendroit en peu de jours la conſolidation parfaite de la plaie, lorſque rien d'ailleurs n'y mettroit obſtacle. Le ſuccès a paſſé mes eſpérances. M. Thomas a taillé en ma préſence, & de pluſieurs de nos confreres, un jeune homme de vingt

ans

ans ou environ : il ſuivit le conſeil donné, & au bout de cinquante heures la plaie étoit très-parfaitement cicatriſée. Cet exemple eſt très-frappant, & mérite bien qu'on en conſerve la mémoire. M. Buſnel a pratiqué cette méthode avec ſuccès, & il y a apparence que ceux qui voudront s'y exercer trouveront qu'elle eſt auſſi facile à pratiquer qu'avantageuſe. Il en ſera ſans doute fait une mention plus étendue, dans une diſſertation particuliere qu'on lira dans la ſuite des volumes de l'académie royale de Chirurgie.

Méthode de tailler les femmes. Les femmes ſont en général moins ſujettes aux concrétions calculeuſes dans la veſſie que les hommes. La conformation des parties permet en elles la ſortie de germes ou de noyaux pierreux aſſez gros. Cette conſtruction particuliere des organes fait auſſi que les différentes manieres de *tailler* les hommes ne leur ſont point appliquables. Je ne rapporterai point ici les différentes méthodes qu'on a propoſées, ou miſes en uſage, pour tirer la pierre de la veſſie des femmes. J'en ai fait le parallele dans un ouvrage particulier ſur cette matiere, deſtiné à être publié dans un des premiers volumes que l'académie royale de Chirurgie mettra au jour; je me bornerai à la deſcription ſommaire des opérations d'uſage, & auxquelles les Chirurgiens paroiſſent s'être fixés.

Celle qui eſt la plus généralement pratiquée ſe nomme *le grand appareil.* Elle eſt fort facile, & c'eſt probablement cette raiſon qui en a ſi long-tems caché les défauts. Pour y procéder, on place la malade de même que les hommes : un aide écarte les levres & les nymphes ; l'opérateur introduit au moyen d'une ſonde cannelée, le conducteur mâle dans la veſſie, puis le conducteur femelle, *voyez* CONDUCTEUR ; & à l'aide de ces deux inſtrumens, on pouſſe la tenette dans la veſſie; on retire les conducteurs ; on charge la pierre & l'on en fait l'extraction. Les inſtrumens tranchans ſont bannis de cette maniere d'opérer ; on croit dilater ſimplement l'uretre & le col de la veſſie très-ſuſceptible d'extenſion, comme on le prouve par des exemples bien conſtatés, de la ſortie ſpontanée de très-groſſes pierres. J'ai eu occaſion d'examiner ces ſortes de faits ; j'ai vu à la vérité, des pierres conſidérables pouſſées naturellement hors de la veſſie, mais ç'a toujours été par un travail très-long & très-pénible. Les pierres ſont quelquefois plus de ſix mois au paſſage avant que de le pouvoir franchir, & les malades pendant ce tems ſouffrent beaucoup, & ſont incommodées d'une incontinence d'urine dont ordinairement elles ne guériſſent jamais, à raiſon de la perte du reſſort des parties prodigieuſement dilatées, & depuis un ſi long tems. Pour juger du grand appareil, il faut obſerver ce qui ſe paſſe dans les différens tems de l'opération. Les conducteurs ſe placent aſſez commodément ; mais l'introduction des tenettes n'eſt pas à beaucoup près ſi facile. C'eſt un coin que l'on pouſſe, & qui ne peut pénétrer qu'aux dépens du canal de l'uretre, dont le déchirement eſt fort douloureux. En forçant ainſi tout le trajet, on meurtrit le col de la veſſie; & il faut avoir grand ſoin de retenir les croix des conducteurs avec la main gauche; de les tirer même un peu à ſoi, pendant que par une action contraire, on pouſſe les tenettes avec la main droite. Faute de cette précaution, on pourroit par l'effort de l'impulſion, percer le fond de la veſſie avec l'extrémité des conducteurs. On lit dans Saviard, *obſerv. xxxvij.* un fait ſur cet accident.

Lorſque les tenettes ſont introduites, & qu'on a chargé la pierre le plus avantageuſement qu'il a été poſſible, on en vient à l'extraction qui ne ſe fait qu'avec beaucoup de déſordre & de difficultés : en tirant du dedans au dehors, on étend forcément le corps de la veſſie à la circonférence de ſon orifice ; on meurtrit & on déchire le col de cet organe ; on en détache entierement le canal de l'uretre, effet néceſſaire de l'effort conſidérable qu'il faut faire, parce que les parties en ſe rapprochant les unes ſur les autres du dedans au dehors, forment un obſtacle commun très-difficile à ſurmonter, ou du moins qu'on ne ſurmonte jamais qu'avec violence. Le délâbrement que cette opération occaſionne eſt plus ou moins grand, ſuivant le volume des pierres ; il eſt de conſéquence même dans le cas des petites : je l'ai remarqué dans toutes les épreuves que j'ai faites avec attention, pour m'aſſurer de l'effet de cette méthode dans différentes circonſtances; & ces épreuves ont été conſidérablement multipliées pendant ſix ans que j'ai paſſés à l'hôpital de la Salpêtriere, où j'ai diſpoſé à mon gré d'un très-grand nombre de cadavres féminins.

C'eſt à ces extenſions forcées & à ces déchiremens inévitables, que l'on doit attribuer les incontinences d'urine que tous les praticiens diſent être fréquemment la ſuite de cette opération ; maladies fâcheuſes dont il n'eſt pas poſſible d'eſpérer le moindre ſoulagement lorſque la pierre eſt groſſe, & qu'en conſéquence le délâbrement a été conſidérable. En ſuppoſant même, comme le dit M. Ledran dans ſon *traité d'opérations*, que la malade ne périſſe pas de l'inflammation; ce que pluſieurs perſonnes préféreroient, s'il étoit permis, à une guériſon qui leur laiſſe une infirmité auſſi déſagréable que l'eſt une incontinence d'urine.

Pour éviter les déchiremens que cauſe une groſſe pierre, M. Ledran pratiquoit la méthode ſuivante. Il introduit une ſonde dans la veſſie ; il tourne la cannelure de cette ſonde de maniere qu'elle regarde l'intervalle qui eſt entre l'anus & la tubéroſité de l'iſchion. On paſſe le long de cette cannelure un petit biſtouri, juſque par-delà le col de la veſſie, pour l'inciſer. L'opérateur a un doigt dans le vagin, pour diriger la cannelure de la ſonde, afin de ne pas couper le vagin. Après avoir fendu par l'introduction du biſtouri, l'uretre & le col de la veſſie, on retire le biſtouri ; on introduit un gorgeret, le long duquel on porte le doigt dans la veſſie, pour frayer le paſſage à la tenette avec laquelle on ſaiſit la pierre.

Cette opération eſt préciſement pour les femmes, ce qu'eſt l'opération attribuée à M. Cheſelden pour les hommes. C'eſt la même méthode d'opérer ; il faut dans l'une & dans l'autre un aide pour tenir la ſonde : ce ſont les mêmes parties qui ſont intéreſſées, l'uretre & le col de la veſſie; elles doivent donc avoir les mêmes inconvéniens. On peut les voir dans le parallele des *tailles* de M. Ledran, à l'*article* de la méthode qu'il attribue à M. Cheſelden. J'ai pratiqué la méthode de M. Ledran ſur les cadavres; elle permet l'introduction des tenettes ſans réſiſtance : mais pour peu que la pierre ait de volume, elle ne ſort pas ſans effort. M. Ledran a parfaitement obſervé les déchiremens que produit la ſortie de la pierre dans cette méthode ; & il décrit en praticien éclairé, les panſemens méthodiques qui conviennent pour donner iſſue aux ſuppurations qui en ſont la ſuite. J'ai examiné en différentes occaſions, quelles pouvoient être les cauſes de ces déſordres; je me ſuis apperçu que l'ouverture intérieure étoit, dans cette méthode, plus étendue que l'extérieure; & qu'ainſi toutes les parties à-travers leſquelles la pierre doit paſſer, ſe raſſemblant pendant l'extraction, formoient une réſiſtance commune qu'on ne pouvoit vaincre qu'en froiſſant, meurtriſſant & déchirant comme dans le grand appareil. Si au contraire la coupe externe avoit plus d'étendue, la pierre paſſeroit toujours d'un endroit étroit par un plus large ; la réſiſtance des fibres ne ſeroit point commune, leur rupture ſeroit ſucceſſive : on éviteroit par-là les in-

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA

convéniens de meurtriſſures & des déchiremens forcés.

J'ai cru qu'une opération, au moyen de laquelle on feroit une inciſion des deux côtés, auroit tous ces avantages. Il n'y a certainement par rapport à la plaie, aucun inconvénient à faire des deux côtés, ce qui ſe pratique à un. Je fis faire d'abord une ſonde fendue des deux côtés, pour pouvoir faire deux ſections latérales à l'uretre en même tems. Les épreuves de cette opération ſur les cadavres, m'y firent remarquer des avantages eſſentiels. 1°. On peut tirer des groſſes pierres avec facilité, l'uretre étant coupé latéralement dans toute ſon étendue, & le bourrelet muſculeux de l'orifice de la veſſie, étant inciſé intérieurement. J'ouvre par cette double inciſion une voie d'autant plus libre à la ſortie des pierres, que l'ouverture eſt toujours plus grande à l'extérieure que dans le fond, parce que l'inſtrument tranchant qui entre horiſontalement, fait ſon effet en pouſſant vers l'intérieur les parties externes qui ſont les premieres diviſées: de façon, qu'en retirant du dedans au-dehors les tenettes chargées de la pierre, elles paſſent ſucceſſivement par une voie plus large. Le ſecond avantage eſſentiel, eſt de pouvoir mettre dans beaucoup de cas, les malades à l'abri de l'incontinence d'urine, parce que la plaie étant faite par un inſtrument bien tranchant, & les parties diviſées faiſant peu d'obſtacles pendant l'extraction, elles n'en ſont pas fatiguées; leur réunion peut donc ſe faire d'autant plus facilement, que l'inciſion qui a été faite tranſverſalement, lorſque le ſujet étoit en ſituation convenable, ne forme plus enſuite que deux petites plaies latérales & paralleles, qui viennent obliquement du col de la veſſie aux deux côtés de l'orifice du vagin; plaies dont les parois s'entretouchent exactement même ſur le cadavre, en mettant un peu de charpie mollette dans le vagin, pour lui ſervir de ceintre.

Aſſuré par un grand nombre d'épreuves, de l'effet que produiſoit cette méthode, je fis faire un inſtrument qui la rend plus prompte, plus ſûre & plus facile à pratiquer. Cet inſtrument réunit à la fois les avantages de la ſonde, du lithotome & du gorgeret. Il eſt compoſé de deux parties, dont l'une eſt le biſtouri, & l'autre un étui ou chappe, dans laquelle l'inſtrument tranchant eſt caché. *Voyez* la deſcription que j'en ai donnée au mot LITHOTOME.

Pour faire l'opération, il faut mettre le ſujet en ſituation convenable, & qu'un aide ſouleve & écarte les nymphes. Je prends alors l'inſtrument, la ſoie du biſtouri dégagée du reſſort qui la fixoit. J'en introduis le bec dans la veſſie. Je le contiens avec fermeté par l'anneau avec le doigt index & le pouce de la main gauche. Mon inſtrument étant placé, & dans une direction un peu oblique, enſorte que l'extrémité ſoit vis-à-vis du fond de la veſſie, je preſſe le lithotome, & je fais invariablement deux ſections latérales d'un ſeul coup. Je retire de ſuite le tranchant dans la chappe, & je tourne mon inſtrument d'un demi-tour de poignet gauche, en rangeant la canule dans l'angle de l'inciſion du côté droit. J'introduis les tenettes dans la veſſie à l'aide de la crête qui eſt ſur la chappe, après leur avoir fait le paſſage par l'introduction du doigt index de la main droite, trempé dans l'huile roſat. On cherche la pierre & on la tire avec facilité: cette opération ſe fait très-promptement, & l'on eſt ſûr des parties qu'on coupe, l'inſtrument ne pouvant faire ni plus ni moins que ce que l'on a deſſein qu'il faſſe. M. de la Peyronie, dont le nom eſt ſi cher à la Chirurgie, approuva les premiers eſſais de cette méthode: je l'ai pratiquée avec le plus grand ſuccès, & entr'autres ſur une dame âgée de plus de ſoixante ans, qui ſouffroit depuis dix ans de la préſence d'une pierre conſidérable dans la veſſie. Au bout de huit jours elle a été parfaitement guérie; & dès le quatrieme elle conſervoit ſes urines. M. Buttet, maître ès arts, & en Chirurgie à Etampes, témoin de cette opération, l'a pratiquée depuis avec un pareil ſuccès, dans un cas qui en promettoit moins, puiſque les pierres étoient multipliées, & que la plus groſſe ſe briſa en pluſieurs parties, les fragmens ſortirent d'eux-mêmes dans la ſuite du traitement, & le malade malgré une réunion plus tardive de la plaie, guérit ſans incontinence d'urine. M. Caqué, Chirurgien en chef de l'hôtel-dieu de Rheims, a auſſi adopté ma méthode qui lui a réuſſi; je donnerai l'hiſtoire de l'origine & des progrès de cette opération dans un plus grand détail, mais qui ſeroit déplacé dans un dictionnaire univerſel. (*Y*)

TAILLE, ſ. f. (*Minéralogie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans les mines de France, l'endroit où des ouvriers détachent la mine ou le charbon de terre.

TAILLES DE FOND, & TAILLES DE POINT. (*Marine.*) *Voyez* CARGUES DE FOND, & CARGUES POINT.

TAILLE, ſ. f. *tenor*, ſ. m. la ſeconde, après la baſſe, des quatre parties de la Muſique. C'eſt la partie qui convient le mieux à la voix ordinaire des hommes; & qui fait qu'on l'appelle auſſi *voix humaine.*

La *taille* ſe diviſe quelquefois en deux autres parties; l'une plus élevée, qu'on appelle *premiere* ou *haute-taille;* l'autre plus baſſe, qu'on appelle *ſeconde* ou *baſſe-taille.*

Cette derniere eſt, en quelque maniere, une partie mitoyenne ou commune entre la *taille* & la baſſe, & s'appelle auſſi à cauſe de cela *concordant. Voyez* PARTIES. (*S*)

TAILLE DE HAUT-BOIS, (*Lutherie.*) inſtrument de Muſique à vent & à anche, & qui eſt en tout ſemblable au haut-bois ordinaire, au-deſſous duquel il ſonne la quinte. Son étendue eſt compriſe depuis le *fa* de la clé de *f ut fa* des clavecins, juſqu'au *ſol*, à l'octave au-deſſus de celui de la clé de *g re ſol* des mêmes clavecins. *Voyez la table du rapport de l'étendue des inſtrumens, & l'article* HAUT-BOIS.

TAILLE DE VIOLON, (*Lutherie.*) inſtrument de Muſique, eſt la même choſe que la quinte de violon. *Voyez* QUINTE DE VIOLON.

TAILLE, (*Gravure.*) inciſion qui ſe fait ſur les métaux, ou ſur d'autres matieres, particulierement ſur le cuivre, l'acier & le bois. Ce mot ſe dit auſſi de la gravure qui ſe fait avec le burin ſur des planches de cuivre & *tailles* de bois, de celles qui ſont gravées ſur le bois. Les Sculpteurs & Fondeurs appellent *baſſes-tailles*, les ouvrages qui ne ſont pas de plein ronde-boſſe; on les nomme autrement *bas-reliefs. Taille* ſe dit auſſi de la gravure des poinçons quarrés qui ſervent pour frapper les diverſes eſpeces de monnoies, d'où les ouvriers qui y travaillent ſont appellés *tailleurs.* (*D. J.*)

TAILLES, c'eſt *dans la gravure en bois* la même choſe que *traits* ou *hachures* dans celle de cuivre.

Les *tailles courtes* ou *points longs*, ſervent comme dans celles en cuivre, à ombrer les chairs, & doivent ſe retoucher à-propos, mais elles ne ſont guere d'uſage dans la premiere, parce qu'on y fait rarement des figures aſſez grandes pour devoir y être finies avec cette propreté que donne le burin dans les eſtampes gravées en cuivre.

Les *tailles perdues*, ce ſont des *tailles* ou traits rendus trop fin & plus bas que la ſuperficie des autres, ce qui les empêche de marquer à l'impreſſion, particulierement quand elles ſe trouvent dans une continuité de *tailles* égales, & toutes d'une même teinte; c'eſt un défaut irrémédiable, parce qu'on ne peut remettre le bois qui aura été ôté mal-à-propos à de telles *tailles.*

TAILLES TROISIEMES, ſe dit dans la *gravure en cuivre* des *tailles* qui paſſent ſur les contre-tailles ou ſecondes *tailles ;* on les appelle auſſi *triples-tailles*, mais particulierement dans la gravure en bois.

TAILLE, (*Joaillerie.*) ce terme ſe dit des diverſes figures & facettes que les Lapidaires donnent aux diamans & autres pierres précieuſes, en les ſciant, les limant & les faiſant paſſer ſur la roue. (*D. J.*)

TAILLE, (*Marchands Détailleurs.*) morceau de bois ſur lequel ils marquent par des hoches ou petites inciſions, la quantite de marchandiſe qu'ils vendent à crédit à leurs divers chalans: ce qui leur épargne le tems qu'il faudroit employer à porter ſur un livre tant de petites parties. Chaque *taille* eſt compoſée de deux morceux de bois blanc & léger, ou plutôt d'un ſeul fendu en deux dans toute ſa longueur, à la réſerve de deux ou trois doigts de l'un des bouts; la plus longue partie qui reſte au marchand, ſe nomme *la ſouche* ; l'autre qu'on donne à l'acheteur, s'appelle *l'échantillon*. Quand on veut tailler les marchandiſes livrées, on rejoint les deux parties, enſorte que les inciſions ſe ſont également ſur toutes les deux; il faut auſſi les rejoindre, quand on veut arrêter le compte ; l'on ajoute foi aux *tailles* repréſentées en juſtice, & elles tiennent lieu de parties arrêtées. *Dict. de Savary.* (*D. J.*)

TAILLE, (*Monnoyage.*) c'eſt la quantité d'eſpeces que le prince ordonne être faites d'un marc d'or, d'argent ou de cuivre: ce qui fait proprement le poids de chaque piece. On dit que des eſpeces ſont de tant à la *taille*, pour ſignifier qu'on en fait une certaine au marc. Ainſi l'on dit que les louis d'or ſont à la *taille* de vingt-quatre pieces, & les louis d'argent ou écus à la *taille* de ſix pieces, lorſqu'on fait vingt-quatre louis d'or d'un marc d'or, & ſix écus du marc d'argent. La *taille* des eſpeces a de tout tems été réglée ſur le poids principal de chaque nation, comme de livre chez les Romains qui étoit de douze onces; en France la *taille* ſe fait au poids de marc qui eſt de huit onces ; c'eſt auſſi au marc que ſe fait la *taille* de la monnoie en Angleterre & dans d'autres états: ce qui s'entend ſelon que le marc eſt plus fort ou plus foible dans tous ces endroits. *Boiſard.* (*D. J.*)

TAILLE, (*Maréchal.*) les chevaux ſont de diverſes *tailles ;* les plus petits ont trois piés, & les plus grands cinq piés quatre ou ſix pouces. Différens corps de cavalerie ſont fixés pour leurs chevaux à des *tailles* différentes; ainſi il y a des chevaux *taille* de dragons, de mouſquetaires, de gendarmes, *&c.* Les chevaux de belle *taille* pour la ſelle ne doivent être ni trop grands ni trop petits.

TAILLE, (*terme de Peigniers.*) on nomme *taille* dans la fabrique & commerce des peignes à peigner les cheveux, la différence qui ſe trouve dans leur longueur, & ce qui ſert à en diſtinguer les numeros. Chaque *taille* eſt environ de ſix lignes, qui ne commencent à ſe compter que depuis les oreilles, c'eſt-à-dire entre les groſſes dents que les peignes ont aux deux extrémités. *Savary.* (*D. J.*)

TAILLE ſe dit de la hauteur & de la groſſeur du corps humain. Cet homme eſt d'une haute *taille ;* il ſe dit plus particulierement de la partie du corps des femmes compriſe depuis le deſſous des bras juſqu'aux hanches; ſi elle eſt toute d'une venue, groſſe, courte, on dit que cette femme n'a point de *taille*, & qu'elle eſt mal faite ; ſi elle eſt légere, ſvelte, qu'elle aille depuis la poitrine juſquaux hanches en diminuant ſelon une belle proportion, & qu'au-deſſus des hanches elle ſoit très-menue, on dit qu'une femme a la *taille* belle. Les vêtemens de nos femmes ſont deſtinés à leur donner de la *taille* quand elles en manquent, & à la faire valoir, quand elles en ont; pour cet effet on tient ce qu'on appelle leurs *corps* très-évaſés par le haut, & très-étroits par le bas, d'où il arrive qu'on les étrangle, qu'on les coupe en deux comme des fourmis, & qu'on rend mal par art ce que la nature avoit bien fait. Grace aux précautions qu'on prend pour faire la *taille*, à l'uſage des jarretieres & à celui des mules étroites & des petits ſouliers, il eſt preſque impoſſible de trouver une femme qui n'ait le pié, la jambe, la cuiſſe & le milieu du corps gâté.

TAILLE, *au pharaon*, *à la baſſette*, *au lanſquenet* & autres jeux pareils, où l'on retourne les cartes deux-à-deux, dont l'une fait perdre & l'autre gagner le banquier ou celui qui taille, les pontes, ou ceux qui jouent contre le banquier. Ces deux cartes retournées s'appellent une *taille*.

TAILLÉ, (*Gram.*) participe du verbe *tailler*. *Voyez* les *articles* TAILLE & TAILLER.

TAILLÉ *en gouttiere*, c'eſt ainſi que les botaniſtes expriment la figure des feuilles de quelques plantes qui ſont creuſées en forme de gouttiere de toît. *Voyez* FEUILLE.

TAILLÉ, on appelle, *en termes de Blaſon*, *écu taillé* celui qui eſt diviſé en deux parties par une diagonale tirée de l'angle ſeneſtre du chef au dextre de la pointe. Lorſqu'il y a une tranche au milieu de la taille, on dit *taillé tranché*, & quand il y a une entaille ſur la tranche, on dit *tranché taillé*. Ce mot vient du latin *talea*, qui ſignifie un *rejetton*, une petite branche d'arbre qu'on plante en terre. Clercy au pays de Vauds près des Suiſſes, *taillé* d'or & de gueules, à un ſanglier iſſant de ſable & mouvant de gueules ſur l'or.

TAILLEBOURG, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Talleburgus* & *Talcaburgus*, autrefois petite ville, maintenant bourg de France, dans la Saintonge, ſur la Charente, élection de Saint-Jean d'Angely, à trois lieues de Saintes. *Long.* 37. 5. *latit.* 45. 41. (*D. J.*)

TAILLE-MAR *ou* TAILLE-MER, (*Marine.*) c'eſt la partie inférieure de l'éperon. *Voyez* GORGERES.

TAILLE-MECHE, ſ. m. *en terme de Cirier*, c'eſt une planche d'environ trois pouces de large, & dont la longueur n'eſt point fixée. Elle eſt percée d'un bout à l'autre de pluſieurs trous dans leſquels on plante deux chevilles dans une diſtance égale à la longueur qu'on veut donner aux meches; on remplit ces chevilles dans toute leur hauteur, & on coupe enſuite les meches toutes enſemble. *Voyez les fig. Planches du Cirier.*

TAILLER, v. act. (*Gram.*) c'eſt couper, ſéparer, diviſer, donner la forme & la grandeur convenables avec un inſtrument tranchant convenable. On *taille* la pierre, les arbres, la vigne, un habit, un homme attaqué de la pierre, une armée en pieces, *&c. Voyez les articles ſuivans.*

TAILLER, (*Charp.*) c'eſt couper, retrancher. La taille du bois ſe fait en long avec des coins, de travers avec la ſcie, & en d'autres ſens avec la coignée, la ſerpe & le ciſeau. *Dict. de Charpent.* (*D. J.*)

TAILLER LA FRISQUETTE, (*terme d'Imprimerie.*) c'eſt découper le morceau de parchemin qui couvre la friſquette, pour que la forme ne porte que ſur les endroits qui doivent être imprimés dans les feuilles qu'on tire. *Savary.* (*D. J.*)

TAILLER EN ACIER, *en terme de Fourbiſſeur*, c'eſt l'art d'orner une garde d'acier de toutes ſortes de figures qu'il plait à l'ouvrier d'y graver; cet art tient beaucoup de la ſculpture & de la gravure: de l'une, en ce qu'il conſiſte à découvrir dans une piece d'acier les figures qu'on y a imaginées; de l'autre, en ce que dans ſes opérations il ſe ſert des burins, comme elles. Pour l'exercer avec ſuccès, non-ſeulement il faut poſſéder le deſſein, & avoir du goût, mais encore une attention & une adreſſe particuliere pour

finir des morceaux d'hiſtoire entiers dans un ſi petit eſpace.

TAILLER, L'ART DE, *les pierres précieuſes* eſt très-ancien; mais cet art comme bien d'autres, étoit fort imparfait dans ſes commencemens. Les François y ont réuſſi le mieux, & les Lapidaires de Paris, qui depuis 1290 ſe ſont formés en corps, ont porté cet art à ſon plus haut point de perfection, ſur-tout pour la taille des brillans.

Ils ſe ſervent de différentes machines pour *tailler* les pierres précieuſes, ſuivant la qualité de celles qui doivent paſſer par leurs mains. Le diamant le plus dur ſe taille & ſe forme ſur une roue d'un acier fort doux, tournée par une eſpece de moulin avec de la pouſſiere de diamant, trempée dans l'huile d'olive; ce qui ſert à polir le diaman tauſſi-bien qu'à le tailler. *Voyez* DIAMANT.

Les rubis, ſaphirs & topazes d'Orient, ſe forment & ſe taillent ſur une roue de cuivre avec de l'huile d'olive & de la pouſſiere de diamant, & on les polit ſur une autre roue de cuivre, avec du tripoli & de l'eau. *Voyez* RUBI.

Les émeraudes, hyacinthes, améthiſtes, les grenats, agates & autres pierres moins dures, ſe taillent ſur une roue de plomb, avec de l'émeril & de l'eau, & on les polit ſur une roue d'étain avec du tripoli. *Voyez* EMERAUDE, *&c.*

La turquoiſe de l'ancienne & de la nouvelle roche, le lapis lazuli, le giraſol & l'opale ſe taillent & ſe poliſſent ſur une roue de bois avec du tripoli. *Voyez* TURQUOISE, *&c.*

TAILLER, v. act. *terme de Monnoie;* c'eſt faire d'un marc d'or, d'argent ou de cuivre, la juſte quantité des eſpeces qui ſont ordonnées dans les réglemens ſur le fait des monnoies. Il y a dans chaque monnoie, des ouvriers & ouvrieres; ces dernieres s'appellent plus ordinairement *taillereſſes*, qui taillent & coupent les flaons ou flans, c'eſt-à-dire les morceaux d'or, d'argent ou de cuivre, deſtinés à être frappés & qui les liment & les ajuſtent au juſte poids des eſpeces. (*D. J.*)

TAILLER CARREAU, *terme d'ancien monnoyage;* c'étoit emporter des lames de métal, des morceaux quarrés, pour enſuite les arrondir & en former des flancs.

TAILLER UN HABIT, *terme de Tailleur;* qui ſignifie *couper* dans l'étoffe les morceaux néceſſaires pour en compoſer un habit, & leur donner la largeur & la longueur requiſe, pour pouvoir ſervir à l'uſage de la perſonne qui le fait faire.

Pour *tailler* un habit, l'ouvrier étale ſur ſa table ou établi l'étoffe deſtinée pour le faire, & comme toutes les pieces ou morceaux d'un habit, ainſi que de la doublure, doivent être doubles, afin d'être employées, l'une du côté droit, & l'autre du côté gauche; il met ordinairement l'étoffe en double pour *tailler* les deux morceaux à la fois. Alors il applique ſur cette étoffe un patron ou modele de la piece qu'il veut couper; & avec de gros ciſeaux faits exprès pour les gens de cette profeſſion, il coupe l'étoffe tout-au-tour du patron, en obſervant cependant de donner aux pieces qu'il coupe l'ampleur néceſſaire pour en former de tous les morceaux couſus & joints enſemble, un tout de la longueur & de la largeur qu'on lui a preſcrite.

TAILLER LE PAIN, LE VIN, (*Commerce.*) ou les autres denrées ou marchandiſes, qu'on vend ou qu'on prend à crédit; c'eſt faire des entailles ſur un double morceau de bois, dont l'un eſt pour le vendeur, & l'autre pour l'acheteur, afin de ſe ſouvenir des choſes qu'on livre ou qu'on reçoit, ce qui ſert comme d'une eſpece de journal; on appelle ce morceau de bois *taille*. *Voyez* TAILLE. *Dict. de Commerce.*

TAILLER, v. n. (*Jeux de cartes.*) c'eſt tenir les cartes & les paris mis ſur ces cartes. *Voyez* l'*article* TAILLE.

TAILLERESSE, ſ. f. *à la Monnoie*, ſont les femmes ou filles de monnoyeurs, qui nétoient, ajuſtent les flancs au poids que l'ordonnance preſcrit; elles répondent de leurs ouvrages, & les flancs qu'elles ont trop diminués ſont rebutés & cizaillés.

Les *taillereſſes* ajuſtent les pieces avec une écouane, après avoir placé le flanc au bilboquet. *Voyez* BILBOQUET.

On leur a donné le nom de *taillereſſe*, dans le tems que l'on fabriquoit les eſpeces au marteau, parce qu'elles tailloient alors les carreaux (les monnoies anciennes étoient quarrées) les ajuſtoient, *&c.*

TAILLEROLLE, ſ. f. (*Soirie.*) inſtrument pour couper le poil des velours, coupés & friſés.

La *taillerolle* n'eſt autre choſe qu'un fer plat de 3 pouces de long & un pouce & demi de large, il a une petite échancrure à un bout, laquelle forme une lancette qui entre dans la cannelure du fer & qui ſert à couper le poil du velours.

TAILLETTE, ſ. f. (*Ardoiſiere.*) petite eſpece d'ardoiſe qui ſe coupe dans les carrieres d'Anjou.

TAILLEVAS, ſ. m. (*Lang. gaul.*) c'étoit une eſpece de bouclier différent de la targe, en ce qu'il étoit courbé des deux côtés, comme un toît; depuis il a été appellé *pavois*, ſelon Fauchet. (*D. J.*)

TAILLEVENT, ſ. m. (*Ornitholog.*) oiſeau maritime, qu'on trouve en revenant de l'Amérique en Europe; je dis *en revenant*, parce qu'on prend route beaucoup plus au nord en revenant, qu'en allant. Cet oiſeau eſt gros comme un pigeon; il a le vol de l'hirondelle & raſe la mer de fort près, ſans doute que c'eſt pour y chercher pâture, ſoit de quelques petits poiſſons ou de quelques inſectes qui volent ſur l'eau. Les *taillevents* ſont toujours dans un mouvement rapide, & ſans interruption; ils ne perchent ni jour, ni nuit ſur les vaiſſeaux; comme on en voit à des centaines de lieues de terre, il y a grande apparence, qu'ils font leur ſéjour ſur la mer même, & qu'ils ſe repoſent ſur la lame quand ils ſont las: ce qui fortifie cette opinion, c'eſt qu'ils ont les jambes courtes, & les piés comme ceux d'une oie. (*D. J.*)

TAILLEUR, ſ. m. (*Gram.*) celui qui taille. *Voyez* TAILLE & TAILLER.

TAILLEUR-GRAVEUR SUR MÉTAL, (*Corps de jurande.*) on le dit des maîtres d'une des communautés des Arts & Métiers de la ville de Paris, à qui il appartient excluſivement à tous autres de graver ſur l'or, l'argent, le cuivre, le léton, le fer, l'acier & l'étain, des ſceaux, cachets, poinçons, armoiries, chiffres, *&c.* ſoit en creux, ſoit en relief. (*D. J.*)

TAILLEUR D'HABITS, eſt celui qui taille, coud, fait & vend des habits.

Les maîtres-marchands *tailleurs*, & les marchands pourpointiers formoient autrefois deux communautés ſéparées, qui furent réunies, en 1655, ſous le nom de maîtres-marchands *tailleurs*-pourpointiers; & il fut dreſſé de nouveaux ſtatuts, qui ayant été approuvés par les lieutenant civil & procureur du roi au Châtelet, le 22 Mai 1660, furent confirmés par lettres-patentes, & enregiſtrés au parlement les mêmes mois & an.

Ces ſtatuts ordonnent qu'il ſera élu tous les ans deux jurés, maîtres & gardes de ladite communauté pour la régir, avec deux anciens qui reſtent en charge.

Ils défendent à tous marchands fripiers, drapiers, *&c.* qui ne ſeront point reçus *tailleurs*, de faire ni vendre aucuns habits d'étoffe neuve, ni de façon neuve.

Ils fixent le tems d'apprentiſſage à trois ans, défendent de recevoir un apprenti à la maîtriſe, s'il n'a travaillé outre cela trois autres années chez les

maîtres, & ordonnent que l'aſpirant fera chef-d'œuvre.

Ces ſtatuts contiennent en tout trente articles, dont la plûpart concernent la diſcipline & la police de cette communauté.

TAILLEUR DE LIMES, (*Taillandiers.*) ce ſont les mêmes que parmi les maîtres taillandiers de la communauté de Paris; on les nomme *taillandiers-vrilliers.* Ils ont le nom de *tailleurs de limes*, parce qu'entr'autres ouvrages ils taillent & coupent les limes d'acier de diverſes hachures, avant que de les tremper. On les appelle *vrilliers*, parce que les vrilles, petits outils de menuiſiers, ſont du nombre de ceux qu'ils fabriquent. (*D. J.*)

TAILLEUR DE PIERRE, (*Coupe des pierres.*) c'eſt l'ouvrier qui travaille à tailler la pierre, il ſe ſert pour cette fin de pluſieurs outils, qui ſont 1°. un teſtu ou maſſe de fer marquée *A* dans la *Pl. III. fig. 28.* ſes deux extrémités ont chacune un redent pour que l'outil ait plus de priſe ſur la pierre, ſur les bords de laquelle on frappe pour en faire ſauter des éclats: le plan du même outil eſt en *a.*

B, Laye ou marteau brételé, qui a du côté étroit un tranchant uni, & de l'autre un tranchant denté, qui fait des ſillons; ſon plan eſt en *b.*

C, Ciſeau à ciſeler, il y en a de pluſieurs grandeurs.

D, Maillet pour pouſſer le ciſeau.

E, Marteau à deux pointes pour la pierre dure; lorſqu'il eſt un peu plus long, on l'appelle *pioche*; ſon plan eſt en *e.*

F, Rifflard brételé pour la pierre tendre.

G, Crochet.

H, Ripe.

I, Compas à fauſſe équerre. *Voyez* COMPAS D'APPAREILLEUR.

TAILLEUR GÉNÉRAL DES MONNOIES, (*Monn.*) c'eſt celui à qui il appartient ſeul de graver & tailler les poinçons & matrices ſur leſquelles les *tailleurs* particuliers frappent & gravent les quarrés qui doivent ſervir à la fabrique des eſpeces dans les hôtels des monnoies, où, ſuivant leur office, ils ſont attachés. *Boizard.* (*D. J.*)

TAILLEUR DE SEL, (*Saline.*) on nomme ainſi à Bourdeaux, & dans toute la direction, des commis prépoſés à la meſure & viſite des ſels qui y arrivent. *Savary.* (*D. J.*)

TAILLEUR, (*Jeux de hazard.*) c'eſt au pharaon, lanſquenet, *&c.* celui qui tient les cartes & les paris que les pontes propoſent ſur chacune, & qui les retourne deux-à deux, ce qui s'appelle une *taille.*

TAILLIS, ſ. m. (*Eaux & Forêts.*) bois que l'on met en coupe réglée, ordinairement de neuf en neuf ans; on le dit par oppoſition à bois de futaye. *Richelet.* (*D. J.*)

TAILLOIR, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt la partie ſupérieure d'un chapiteau; elle eſt ainſi nommée, parce qu'elle reſſemble aux aſſiettes de bois qui anciennement avoient cette forme. On l'appelle auſſi *abaque*, particulierement quand elle eſt échancrée ſur ſes faces.

TAILLON, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) étoit une nouvelle taille ou augmentation de taille qui fut établie par Henri II. en 1549, pour l'entretenement, vivres & munitions de la gendarmerie. Ce *taillon* montoit au tiers de la taille principale; mais il a depuis été aboli & confondu avec le pié de taille. *Voyez* TAILLE. (*A*)

TAILLURE, ſ. f. *terme de Brodeur*; ce mot ſe dit quand on ſe ſert de diverſes pieces couchées de ſatin, de velours, de drap d'or & d'argent, qui s'appliquent comme des pieces de rapport ſur l'ouvrage, & qui s'élevent quelquefois en relief. On l'appelle plus communément *broderie de rapport.*

TAIN, ſ. m. (*Miroiterie.*) feuille ou lame d'étain fort mince, qu'on applique derriere la glace d'un miroir, pour y fixer la repréſentation des objets. (*D. J.*)

TAINE, (*Géog. mod.*) bourg à marché de l'Ecoſſe ſeptentrionale, dans la preſqu'île de Cromarty, proche le golfe de Dornock, à quarante-cinq lieues au nord-oueſt d'Edimbourg. *Long.* 14. 5. *latit.* 57. 48. (*D. J.*)

TAINFU, (*Géog. mod.*) état d'Aſie vers la Chine; il forme une eſpece de petit royaume à dix journées de Gonſe. Samſon croit que c'eſt le pays que Ptolomée nomme *Aſpachara.* (*D. J.*)

TAINS, (*Marine.*) *voyez* TINS.

TAIPARA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) nom d'une eſpece de perroquet du Bréſil. Il eſt de la groſſeur d'une alouette; ſon plumage eſt d'un jaune citron; ſa queue eſt courte, & ne s'étend pas au-delà du bout des aîles; ſes jambes ſont griſes; ſon bec eſt rouge, avec une petite tache en demi-cercle de la même couleur près de la tête; il fait ſon nid ſur les arbres des lieux déſerts, où ſe trouvent les fourmis. (*D. J.*)

TAIRE, v. act. & neut. (*Gram.*) c'eſt garder le ſilence, renfermer au-dedans de ſoi, ne communiquer à perſonne. On dit *taire* un ſecret; ſe *taire* ſur une affaire; faire *taire* un impertinent. Il eſt des occaſions où il eſt bien difficile de ſe *taire*, quoiqu'il ſoit très-dangereux de parler. Si on ne parloit que quand on eſt aſſez inſtruit pour dire la vérité, on ſe *tairoit* ſouvent: on ſe *tairoit* bien ſouvent encore, ſi on ſe reſpectoit aſſez pour ne dire que des choſes qui valuſſent la peine d'être écoutées d'un homme de ſens. C'eſt mentir quelquefois que de ſe *taire.* On a fait *taire* le canon de l'ennemi. Les vents ſe ſont *tus.* Les lois ſe *taiſent* au milieu des armes, cela n'eſt que trop vrai. La terre ſe *tut* en ſa préſence.

TAISSON, (*Zoolog.*) en latin *taxus*, *melis*, en anglois *the badger*, animal à quatre piés qui tient du chien, du cochon & du renard; nous le connoiſſons communément en françois ſous le nom de blaireau, *voyez en l'article.* (*D. J.*)

TAJUNA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, elle prend ſa ſource à quelques lieues au midi de Siquença, & ſe perd dans le Xarama, un peu avant que ce fleuve ſe jette dans le Tage.

TAIYVEN, (*Géog. mod.*) ville de la Chine, premiere métropole de la province de Xanci, ſur le bord du fleuve Fuen. Elle eſt grande, peuplée & décorée de ſuperbes édifices. Son territoire eſt d'une vaſte étendue, & renferme pluſieurs villes & pluſieurs temples dédiés à des héros. Elle eſt, ſelon le P. Martini, de 4 degrés 35 minutes plus occidentale que Péking, ſous *38°. 33'. de latitude.* (*D. J.*)

TAKIAS, *terme de relation*; nom que les turcs donnent aux monaſteres des dervis, & dans leſquels ces moines logent avec leurs femmes. Il leur eſt néanmoins défendu d'y danſer, & d'y jouer de la flûte. Les *takias* ſont plus ou moins grands. Il y en a en Turquie de très-beaux, & d'autres très-médiocres. (*D. J.*)

TALABO *ou* TALANO, (*Géog. mod.*) golfe de l'île de Corſe, ſur la côte occidentale de cette île, entre Capo-Negro & Calo di Agnelo. Il n'eſt ſéparé du golfe d'Ajazzo que par une preſqu'île. C'eſt le *Titanus Portus* de Ptolomée. Deux rivieres aſſez conſidérables ont leur embouchure dans ce golfe; ſavoir, Fiuminale d'Ornano & Fiume Bozzo. (*D. J.*)

TALABONG, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) nom donné par les habitans des îles Philippines à une eſpece de héron commun dans le pays, plus petit que notre héron, & entierement blanc ſur tout le corps. (*D. J.*)

TALABRIGA, (*Géog. anc.*) ville de la Luſitanie,

ſelon Ptolomée, *l. II. c. v.* & Appien le premier, la place dans les terres, entre Concordia & Ruſticana. Aretius juge que c'eſt aujourd'hui Talavera della Reyna. L'itinéraire d'Antonin marque *Talabrica* ſur la route de Lisbonne à Bracara Auguſta, entre Æmium & Lagobriga, à 40 milles de la premiere de ces places, & à 18 milles de la ſeconde.

TALÆDITES, ſ. m. (*Antiq. gréq.*) ταλαιδιτης, exercices gymniques des Grecs en l'honneur de Jupiter Ταλαιος, Téleien. Potter, *archæol. græc. l. II. c. xx. tit. j. p. 432.*

TALAIRES, ſ. m. pl. (*Littérat.*) *talaria*, nom qu'on donne aux aîles que Mercure porte aux talons, & qu'on appelle auſſi *talonnieres*. Comme il eſt le meſſager des dieux, les poëtes ont feint qu'ils lui avoient donné des *talaires*, afin de faire leurs meſſages plus vîte. Au revers d'une médaille d'Antinoüs, on voit un Pégaſe avec Mercure, ayant ſes *talaires* & ſon caducée. (*D. J.*)

TALANDA, *ou* TALENDA, *ou* THALANDA, (*Géog. anc.*) ville de Grece, dans la Bæotie. Elle eſt ſituée ſur la croupe d'une montagne; il paroît par les ruines qui ſont au-dehors, dans l'étendue d'une demi-lieue, qu'elle étoit autrefois fort grande. On le connoît auſſi par quelques vieilles égliſes, & par quelques tours qui ſont encore debout au-deſſus ſur la montagne.

Wheler qui parle de cette ville dans ſon voyage d'Athènes, dit qu'elle eſt trop grande pour être le village *Halæ*, que Pauſanias place au bord de la riviere Platania, ſur la côte de la mer, qu'elle paroît la métropole du pays, & que s'il entend bien Strabon, ce ne peut être qu'*Opus*, ville des anciens, qui donnoit le nom à la campagne & à la mer, & d'où les habitans du pays étoient appellés *Locri-Opuncii*. La diſtance où Strabon la met de la mer, qui eſt d'une lieue ou de 15 ſtades y eſt conforme. D'ailleurs, la petite île dont il parle auparavant appellée alors *Atalanta*, & qui n'a point aujourd'hui de nom, donne lieu de croire que la ville qui ſubſiſte préſentement l'a pris & l'a conſervé juſqu'à ce jour, le tems ayant ſeulement fait retrancher la premiere lettre.

Quant au village d'*Halæ*, il peut avoir été à l'embouchure de la riviere qui s'étend davantage à l'eſt, & avoir fait les limites de la Bæotie & des Loires. Enfin, toute cette plaine fertile entre *Talanda* & le mont Cnémis, étoit, ſelon toutes les apparences, le πεδιον ευδαιμον, la *plaine heureuſe* des anciens. (*D. J.*)

TALAPOINS *ou* TALEPOIS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Siamois & les habitans des royaumes de Laos & de Pégu donnent à leurs prêtres: cependant, dans les deux derniers royaumes, on les déſigne ſous le nom de *Fé*. Ces prêtres ſont des eſpeces de moines qui vivent en communauté dans des couvens, où chacun, comme nos chartreux, a une petite habitation ſéparée des autres.

Le P. Marini, jéſuite miſſionnaire, nous dépeint ces moines avec les couleurs les plus odieuſes & les plus noires; ſous un extérieur de gravité qui en impoſe au peuple, ils ſe livrent aux débauches les plus honteuſes; leur orgueil & leur dureté ſont pouſſées juſqu'à l'excès. Les *talapoins* ont une eſpece de noviciat, ils ne ſont admis dans l'ordre qu'à l'âge de vingt-trois ans; alors ils choiſiſſent un homme riche ou diſtingué qui leur ſert, pour ainſi dire, de parrein lorſqu'ils ſont reçus à la profeſſion; elle ſe fait avec toute la pompe imaginable. Malgré cette profeſſion, il leur eſt permis de quitter leurs couvens & de ſe marier, ils peuvent enſuite y rentrer de nouveau ſi la fantaiſie leur prend. Ils portent une tunique de toile jaune qui ne va qu'aux genoux, & elle eſt liée par une ceinture rouge; ils ont les bras & les jambes nuds, & portent dans leurs mains une eſpece d'éventail pour marque de leur dignité; ils ſe raſent la tête & même les ſourcils, le premier jour de chaque nouvelle lune. Ils ſont ſoumis à des chefs qu'ils choiſiſſent entr'eux. Dès le grand matin ils ſortent de leurs couvens en marchant d'abord deux à deux; après quoi ils ſe répandent de divers côtés pour demander des aumônes, qu'ils exigent avec la derniere inſolence. Quelques crimes qu'ils commettent, le roi de Laos n'oſe les punir; leur influence ſur le peuple les met au-deſſus des lois, le ſouverain même ſe fait honneur d'être leur chef. Les *talapoins* ſont obligés de ſe confeſſer de leurs fautes dans leur couvent, cérémonie qui ſe fait tous les quinze jours. Ils conſacrent de l'eau qu'ils envoient aux malades, à qui ils la font payer très-chérement. Le culte qu'ils rendent aux idoles conſiſte à leur offrir des fleurs, des parfums, du riz qu'ils mettent ſur les autels. Ils portent à leurs bras des chapelets compoſés de cent grains enfilés. Ces indignes prêtres ſont ſervis par des eſclaves qu'ils traitent avec la derniere dureté: les premiers de l'état ne font point difficulté de leur rendre les ſervices les plus bas. Le reſpect qu'on a pour eux vient de ce qu'on les croit ſorciers, au moyen de quelques ſecrets qu'ils ont pour en impoſer au peuple, qui ſe dépouille volontairement de tout ce qu'il a pour ſatisfaire l'avarice, la gourmandiſe & la vanité d'une troupe de fainéans inutiles & nuiſibles à l'état. La ſeule occupation des *talapoins* conſiſte à prêcher pendant les ſolemnités dans les temples de *Shaka* ou de *Sommona-Kodom* qui eſt leur légiſlateur & leur dieu. *Voyez* cet *article*. Dans leurs ſermons ils exhortent leurs auditeurs à dévouer leurs enfans à l'état monaſtique, & ils les entretiennent des vertus des prétendus ſaints de leur ordre. Quant à leur loi, elle ſe borne, 1°. à ne rien tuer de ce qui a vie; 2°. à ne jamais mentir; 3°. à ne point commettre l'adultere; 4°. à ne point voler; 5°. à ne point boire du vin. Ces commandemens ne ſont point obligatoires pour les *talapoins*, qui moyennant des préſens en diſpenſent les autres, ainſi qu'eux-mêmes. Le précepte que l'on inculque avec le plus de ſoin, eſt de faire la charité & des préſens aux moines. Tels ſont les *talapoins* du royaume de Laos. Il y en a d'autres qui ſont beaucoup plus eſtimés que les premiers; ils vivent dans les bois; le peuple, & les femmes ſur-tout, vont leur rendre leurs hommages; les viſites de ces dernieres leur ſont fort agréables: elles contribuent, dit-on, beaucoup à la population du pays.

A Siam les *talapoins* ont des ſupérieurs nommés *ſancrats*. Il y en a, comme à Laos, de deux eſpeces; les uns habitent les villes, & les autres les forêts.

Il y a auſſi des religieuſes *talapoines*, qui ſont vêtues de blanc, & qui, ſuivant la regle, devroient obſerver la continence, ainſi que les *talapoins* mâles. Les Siamois croient que la vertu véritable ne réſide que dans les *talapoins*: ces derniers ne peuvent jamais pécher, mais ils ſont faits pour abſoudre les péchés des autres. Ces prêtres ont de très-grands privileges à Siam; cependant les rois ne leur ſont ſont point ſi dévoués qu'à Laos; on ne peut pourtant pas les mettre à mort, à-moins qu'ils n'aient quitté l'habit de l'ordre. Ils ſont chargés à Siam de l'éducation de la jeuneſſe, & d'expliquer au peuple la doctrine contenue dans leurs livres écrits en langue *balli* ou *palli*, qui eſt la langue des prêtres. *Voyez* Laloubere, *deſcription de Siam.*

TALARIUS, LUDUS, (*Littérat.*) Je ſuis obligé de ne point mettre de mots françois, ne ſachant comment on doit appeller dans notre langue le *talarius ludus* des Romains. Il eſt vrai ſeulement que c'étoit une ſorte de dez d'or ou d'ivoire, qu'on re-

muoit comme les nôtres, dans une eſpece de cornet (*pyrrus*) avant que de les jetter; mais il y avoit cette différence qu'au lieu que nos dez ont ſix faces, parce qu'ils ſont cubiques, les *tali* des Romains n'en avoient que quatre, parce qu'il y en avoit deux oppoſées des ſix qu'ils auroient dû avoir, qui étoient arrondies en cone.

On s'en ſervoit, pour deviner auſſi bien que pour jouer, & l'on en tiroit bon ou mauvais augure, ſelon ce qu'on amenoit. Comme on en jettoit d'ordinaire quatre à la fois, la plus heureuſe chance étoit quand on amenoit les quatre points différens. Parce qu'on appelloit ces deux faces du nom de quelques animaux, comme le chien, le vautour, le baſilic, ou de quelques dieux, comme Vénus, Hercule.

Il y a des auteurs qui ont cru qu'elles étoient marquées des figures de ces animaux, & non pas de nombres ni de points, comme nos dez. Mais ſi cela eſt, il faut que ces images fuſſent affectées à ſignifier chacune un certain nombre particulier; car il eſt conſtant que de deux faces oppoſées l'une valoit un, & l'autre ſix; & de deux autres oppoſées, l'une valoit trois, & l'autre quatre.

Ce jeu étoit bien ancien, puiſque les amans de Pénelope y jouoient déja dans le temple de Minerve, car c'étoit la coutume de jouer dans les temples. C'étoit un jeu de vieillard chez les Romains, comme Auguſte même le dit, & chez les Grecs un jeu d'enfant; comme il paroit 1°. par la deſcription d'un excellent tableau de Polyclete cité dans Pline; 2°. par Apollodore qui y fait jouer Cupidon avec Ganymede; 3°. par Diogene de Laërce, qui dit que les Ephéſiens ſe moquoient d'Héraclite, parce qu'il y jouoit avec les enfans. (*D. J.*)

TALASIUS, ſ. m. (*Mythol.*) tout le monde ſait l'hiſtoire de ce romain célebre par ſa valeur, par ſes vertus, & par la jeune ſabine d'une beauté admirable, que ſes amis enleverent pour lui. Il la rendit heureuſe, & fut pere d'une belle & nombreuſe famille, enſorte qu'après ſa mort on ſouhaitoit aux gens mariés le bonheur de *Talaſius*; bien-tôt on en fit un dieu du mariage, que les Romains chanterent comme les Grecs hyménée. (*D. J.*)

TALASSA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante des Indes orientales, qui ne produit ni plante, ni fleurs, ni fruits. Ses feuilles ſervent à aſſaiſonner les alimens; mangées vertes, elles excitent à la volupté.

TALAVERA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, ſur le bord ſeptentrional du Tage, à 20 lieues au ſud-oueſt de Madrid. Cette ville fut priſe ſur les maures l'an 949 par Ramire II. Il s'y eſt tenu un ſynode l'an 1498; les archevêques de Tolede en jouiſſent, & y ont un vicaire général; cependant cette ville eſt gouvernée par un juge de police, & douze recteurs perpétuels. Elle eſt grande, fortifiée, contient 7 paroiſſes & pluſieurs couvens. *Long. 13. 27. lat. 39. 45.*

Mariana (Jean), célebre jéſuite, & l'un des plus habiles hommes de ſon ſiecle, naquit à *Talavera* en 1537, & mourut à Tolede en 1624, à 87 ans. Son traité du changement des monnoies, lui fit des affaires à la cour d'Eſpagne, car il y découvrit ſi bien la déprédation des finances, en montrant les voleries qui ſe commettoient dans la fabrique des eſpeces, que le duc de Lerne qui ſe reconnut là viſiblement, ne put retenir ſa colere. Il ne lui fut pas mal-aiſé de chagriner l'auteur, parce que Philippe III. étoit cenſuré dans cet ouvtage comme un prince oiſif qui ſe repoſoit du ſoin de ſon royaume ſur la conduite de ſes miniſtres. Mariana ſortit de priſon au bout d'un an; mais il ne s'étoit pas trompé en annonçant que les abus qu'il repréſentoit, plongeroient l'Eſpagne dans de grands deſordres.

On auroit eu bien plus de raiſon de l'inquietter au ſujet d'un autre livre, que l'Eſpagne & l'Italie laiſſerent paſſer ſans blâme, & qui fut brûlé à Paris par arrêt du parlement, à cauſe de la pernicieuſe doctrine qu'il contenoit. Ce livre a pour titre, *de rege & regis inſtitutione*, & parut à Tolede l'an 1598 avec privilege du roi, & avec les approbations ordinaires. C'eſt un ouvrage capable d'expoſer les trônes à de fréquentes révolutions, & la vie des princes au couteau des aſſaſſins, parce que l'auteur affecte de relever le courage intrépide de Jacques Clément, ſans ajouter un mot qui tende à le rendre odieux au lecteur. Ce livre valut aux jéſuites de France mille ſanglans reproches, & des inſultes très-mortifiantes.

Un autre traité de Mariana a fait bien du bruit, c'eſt celui où il remarque les défauts du gouvernement de ſa compagnie; mais ſes confreres ne demeurent pas d'accord qu'il ſoit l'auteur de cet ouvrage, intitulé *del governo de la compania di Jeſus*. Il ſe trouve tout entier en eſpagnol & en françois, dans le ſecond tome du mercure jéſuitique, imprimé à Genève en 1630. Il a auſſi paru à Bordeaux en eſpagnol, en françois, en italien & en latin; l'édition eſt de 1625, *in-8°*.

Les ſcholies du P. Mariana ſur l'Ecriture, ont mérité l'approbation de M. Simon, & l'on ne peut diſconvenir qu'il n'y regne beaucoup de jugement & de ſavoir. Il choiſit d'ordinaire le meilleur ſens, & il n'eſt point ennuyeux dans les différentes interprétations qu'il rapporte.

Son hiſtoire d'Eſpagne en XXX livres, eſt ſon ouvrage le plus important, & le plus généralement eſtimé dans la république des lettres. Il nous ſeroit facile d'en indiquer les différentes éditions, les traductions, les continuations, les critiques & les apologies. Mais pour en abréger le détail nous nous contenterons de remarquer

1°. Que l'édition latine la plus ample, eſt celle de la Haye, en 1733, *in-fol. 4. vol.* cependant on auroit pu rendre cette édition encore plus belle & plus complette, en y ajoutant le *ſummarium* de Mariana, qui l'auroit conduite juſqu'en 1621. les tables chronologiques des ſouverains des divers états de l'Eſpagne, l'explication des mots difficiles qui ſe trouvoient dans les anciennes éditions, & ſur-tout les additions & corrections de l'édition eſpagnole de 1608, ſoit dans le texte entre des crochets, ſoit à la marge par des renvois.

2°. Que les traductions eſpagnoles ſont de l'auteur même, qui nous apprend qu'entre les raiſons qui le déterminerent à ce nouveau travail, la principale fut l'ignorance où les Eſpagnols étoient alors de la langue latine. Mariana mit au jour ſon ouvrage dans cette langue, à Tolede, en 1601. *in-fol. 2. vol.* & l'enrichit de quantité de corrections & d'augmentations, qui rendent la traduction préférable à l'original latin. Cette traduction fut réimprimée à Madrid en 1608, 1617, 1623, 1635, 1650, 1670, 1678. Cette derniere eſt la meilleure de toutes, ou quelqu'autre poſtérieure, bien entendu qu'elle ait été faite exactement ſur celle de 1608, à laquelle l'auteur donnoit la préférence, en quoi il a été ſuivi par les ſavans de ſon pays; mais cette édition de 1608, ne va que juſqu'en 1516; au-lieu que celle de 1678, continuée par dom Felix de Luzio Eſpinoza, va juſqu'en 1678.

3°. Qu'il y en a deux traductions françoiſes, l'une par Jean Rou, non encore imprimée; & l'autre par le pere Joſeph-Nicolas Charenton, jéſuite. Cette derniere, tout-à-fait ſemblable au manuſcrit de la premiere, a été très-bien reçue du public, & a paru à Paris en 1725, *in-4°*. en cinq gros vol.

4°. Que la traduction angloiſe faite ſur l'eſpagnole, par le capitaine Stevens, & publiée à Londres, en 1699, *in-fol. 2 vol.* eſt beaucoup plus complette

que la traduction françoiſe, parce qu'elle renferme les deux continuations de Ferdinand Camargo, & de F. Baſil de Soto, juſqu'en 1669.

5°. Enfin, nous remarquerons que pour faire à l'avenir une bonne édition de l'hiſtoire de Mariana, dans toutes les langues dont nous venons de parler, il conviendroit de ſuivre le plan de la traduction angloiſe, y joindre Miniana, & Luzio Eſpinoza, avec les critiques de Pedro Mantuano, & de Cohon-Truel, ou Ribeyro de Macedo, *&c.* ſuivie de l'apologie de Tamaio de Vargas; & mettre à la tête du tout, la vie de Mariana, compoſée par ce dernier auteur. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TALAURIUM, (*Géogr. anc.*) campagne dans l'endroit où le Danube ſe courbe, pour couler du côté de la mer *Cronium*, ſelon Ortellius qui cite Apollonius. Par la mer *Cronium*, Apollonius entend la mer Adriatique; ainſi la campagne en queſtion, devoit être au voiſinage de Strigonie, ou de Bude. (*D. J.*)

TALBE, ſ. m. *terme de relation*, nom qu'on donne à un docteur mahométan, dans les royaumes de Fez & de Maroc. (*D. J.*)

TALC, (*Hiſt. nat.*) *talcum*; c'eſt le nom qu'on donne à une pierre, compoſée de feuilles très-minces, qui ſont luiſantes, douces au toucher, tendres, flexibles, & faciles à pulvériſer; l'action du feu le plus violent, n'eſt point capable de produire aucune altération ſur cette pierre; les acides les plus concentrés n'agiſſent point ſur elle. Le *talc* varie pour les couleurs, pour la tranſparence, pour l'arrangement, & pour la grandeur des feuilles qui le compoſent.

M. Wallerius compte quatre eſpeces de *talcs*; 1°. Le *talc* blanc dont les feuillets ſont demi-tranſparens; on lui a donné les noms d'*argyro damas*, de *talcum lunæ*, *ſtella terræ*. 2°. Le *talc* jaune, compoſé de lames opaques; on le nomme quelquefois *talcum aureum*. 3°. Le *talc* verdâtre, tel que celui que les François appellent très-improprement, *craie de Briançon*. Voyez *cet article*. 4°. Le *talc* en cubes, qui eſt octogone, & qui a la figure de l'alun. *Voyez la minéralogie de Wallerius*, *tom. I.* Ce ſavant auteur auroit pu y joindre un *talc* noir, qui, ſuivant Borrichius, ſe trouve en Norwége, & qui devient jaune lorſqu'il a été calciné. Il y a auſſi du *talc* gris.

Il paroît que c'eſt à tort que M. Wallérius a diſtingué le *mica* du *talc*, & qu'il en en a fait un genre particulier; en effet le *mica* n'eſt autre choſe qu'un *talc* jaune ou blanc, en particules plus ou moins déliées, qui quelquefois ſe trouve à la vérité répandu dans des pierres d'une autre nature, mais qui ne perd pas pour cela ſes propriétés eſſentielles, qui ſont les mêmes que celles du *talc*.

Il faut en dire autant du *verre de Ruſſie*, qui eſt un *talc* en grands feuillets tranſparens, ainſi nommé parce qu'il tient lieu de vitres en pluſieurs endroits de la Ruſſie & de la Sibérie. *Voyez l'article* VERRE DE RUSSIE.

Le *talc* eſt une des pierres ſur laquelle les naturaliſtes ont raiſonné avec le plus de confuſion, & à laquelle ils ont le plus donné de noms différens. On croit que le mot *talc* vient du mot allemand *talch*, qui ſignifie du *ſuif*, parce que cette pierre paroît graſſe au toucher comme du ſuif; cependant comme il a été employé par Avicenne, on pourroit le croire dérivé de l'arabe. Cette pierre a été appellée par quelques auteurs, *ſtella terræ*, à cauſe de ſon éclat: d'autres ont cru que c'eſt le *talc* que Dioſcoride a voulu déſigner ſous le nom de *aphroſelme* & de *ſélénites*; ce que nous entendons par ſélénite eſt une ſubſtance toute différente: Avicenne l'appelle *pierre de lune*; les Allemands le nomment *glimmer*, lorſqu'il eſt en petites particules: on le nomme auſſi *or de chat*, ou *argent de chat*, ſelon qu'il eſt jaune ou blanc: Quelques auteurs l'ont confondu avec la *pierre ſpéculaire* qui eſt une pierre gypſeuſe que l'action du feu change en plâtre. *Voyez cet article*. Enfin on le trouve déſigné ſous le nom de *glacies mariæ*, c'eſt un *talc* tranſparent comme du verre.

Ces différentes dénominations, & ces erreurs, viennent de ce que les anciens naturaliſtes n'avoient point recours aux expériences chimiques, pour s'aſſurer de la nature des pierres, & ils ne s'arrêtoient qu'à l'extérieur, & à des reſſemblances ſouvent trompeuſes. Le célebre M. Pott a ſuppléé à ce défaut, par un examen ſuivi qu'il a fait du *talc*; le réſultat de ſes expériences eſt qu'il n'y a aucun acide qui agiſſe ſur le *talc*, cependant l'eau régale concentrée, verſée ſur le *talc* noir calciné, ou ſur le *talc* jaune, devient d'une belle couleur jaune, ce qui vient de ce qu'elle ſe charge d'une portion ferrugineuſe, qui étoit jointe à ces *talcs*, & qui les coloroit; c'eſt-là ce qui a donné lieu aux alchimiſtes de travailler ſur le *talc*, pour y chercher cet or qu'ils croient voir par-tout. Après que cette extraction eſt faite, on retrouve le *talc* entierement privé de couleur.

Le *talc* ayant été expoſé pendant quarante jours au feu d'un fourneau de verrerie, n'y a éprouvé aucune altération; le grand feu ne diminue ni ſon éclat, ni ſon poids, ni ſon onctuoſité; il ne fait que le rendre un peu plus friable, & plus aiſé à partager en feuillets; mais on prétend que le miroir ardent fait entrer le *talc* en fuſion, & le change en une matiere vitrifiée; il reſte encore à ſavoir ſi c'eſt véritablement du *talc* qui a été employé dans cette expérience, rapportée par Hofmann & Neumann. Ainſi Morhoff & Boyle ſe ſont trompés doublement, lorſqu'ils ont dit que le *talc* ſe changeoit en une heure de tems, & à un feu doux en chaux; ils auront pris de la pierre ſpéculaire, ou du gypſe feuilleté, pour du *talc*, & du plâtre pour de la chaux. M. Pott a combiné le *talc* avec un grand nombre de ſels & d'autres ſubſtances, ce qui lui a donné différens produits. *Voyez* la traduction françoiſe de la *lithogeognoſie*, *tom. I.* Le même auteur a obſervé que le *talc* uni avec des terres argilleuſes, forme une maſſe d'une très-grande dureté, & l'on peut ſe ſervir de ce mélange pour faire des vaiſſeaux très-propres à ſoutenir l'action du feu, & des creuſets capables de contenir le verre de plomb, qui eſt ſi ſujet à traverſer les creuſets ordinaires. Les Chinois ſe ſervent d'un *talc* très-fin, jaune ou blanc, pour faire ces papiers peints en figures ou en fleurs, dont le fond paroît être d'or ou d'argent.

On mêle auſſi du *talc* fin dans les poudres brillantes dont on ſe ſert pour répandre ſur l'écriture.

Le *talc* ſe trouve en beaucoup d'endroits de l'Europe; mais on n'en connoit point de plus beau que celui de Ruſſie & de Sibérie, que l'on nomme *verre de Ruſſie*. Voyez *cet article*.

Comme l'action du feu ne peut rien ſur cette pierre, il eſt très-difficile de connoître la nature de la terre qui lui ſert de baſe; toutes les conjectures qui ont été faites là-deſſus, ſont donc très-douteuſes & haſardées. Les grenats & les mines d'étain ſont ordinairement accompagnés de pierres talqueuſes, qui leur ſervent de matrices ou de minieres. (—)

TALC, *huile de*, (*Chimie coſmétique.*) c'eſt une liqueur fort vantée par quelques anciens chimiſtes, qui lui attribuoient des qualités merveilleuſes & incroyables, pour blanchir le teint, & pour conſerver aux femmes la fraîcheur de la jeuneſſe, juſque dans l'âge le plus avancé. Malheureuſement ce ſecret, s'il a jamais exiſté, eſt perdu pour nous: on prétend que ſon nom lui vient de ce que la pierre que nous appellons *talc*, étoit le principal ingrédient de ſa compoſition.

M. de Juſti, chimiſte allemand, a cherché à faire revivre

revivre un ſecret ſi intéreſſant pour le beau ſexe : pour cet effet il prit une partie de *talc* de Veniſe, & deux parties de borax calciné; après avoir parfaitement pulvériſé & mêlé ces deux matieres, il les mit dans un creuſet, qu'il plaça dans un fourneau à vent, après l'avoir fermé d'un couvercle ; il donna pendant une heure un feu très-violent ; au bout de ce tems il trouva que le mélange s'étoit changé en un verre d'un jaune verdâtre; il réduiſit ce verre en poudre, puis il le mêla avec deux parties de ſel de tartre, & fit refondre le tout de nouveau dans un creuſet ; par cette ſeconde fuſion il obtint une maſſe, qu'il mit à la cave ſur un plateau de verre incliné, au-deſſous duquel étoit une ſoucoupe ; en peu de tems la maſſe ſe convertit en une liqueur dans laquelle le *talc* ſe trouvoit totalement diſſout.

On voit que par ce procedé, l'on obtient une liqueur de la nature de celle qui eſt connue ſous le nom d'*huile de tartre par défaillance*, qui n'eſt autre choſe que de l'alkali fixe, que l'humidité a mis en liqueur. Il eſt très-douteux que le *tale* entre pour quelque choſe dans ſes propriétés, ou les augmente ; mais il eſt certain que l'alkali fixe a la propriété de blanchir la peau, de la nétoyer parfaitement, & d'emporter les taches qu'elles peut avoir contractées ; d'ailleurs il paroît que cette liqueur peut être appliquée ſur la peau ſans aucun danger. *Voyez les œuvres chimiques* de M. de Juſti. (—)

TALC *de verre de Veniſe*, (*Verrerie.*) nom qu'on donne au verre de Veniſe dont on a ſoufflé un globe très-mince, & qu'on a enſuite réduit en poudre. Les Emailleurs vendent cette poudre brillante toute préparée. (*D. J.*)

TALCAN, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans la partie occidentale du Turqueſtan ; c'étoit proprement une forte citadelle, que Genghiſcan ne put prendre en 1221 qu'après ſept mois de ſiege. M. de Liſle place le canton, auquel elle a donné ſon nom, vers les 36 deg. de *latitude* entre les *85. & 90. deg. de longitude.* (*D. J.*)

TALCATAN, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, dans le Khoraſan, ſur la riviere de Margab. Quelques-uns la prennent pour l'ancienne Niſſa ou Niſæa, ville de la Margiane. (*D. J.*)

TALCINUM, (*Géogr. anc.*) ville de l'île de Corſe; elle étoit dans les terres, ſelon Ptolomée, *l. III. c. iij.* qui la marque entre *Sermicium* & *Venicium*. Ce n'eſt plus aujourd'hui qu'un village, appellé *Talcini*, à deux lieues de la ville de Corſe, vers le levant. (*D. J.*)

TALED, ſ. m. (*Hiſt. judaïq.*) nom que les Juifs donnent à une eſpece de voile quarré, fait de laine blanche ou de ſatin, & qui a des houpes aux quatre coins. Ils ne prient jamais dans leurs ſynagogues qu'ils ne mettent ce voile ſur leur tête ou autour de leur col, afin d'éviter les diſtractions, de ne porter la vue ni à droite ni à gauche, & d'être plus recueillis dans l'oraiſon, ſi l'on en croit Léon de Modene. Mais dans le fond, ce *taled* n'eſt qu'une affaire de cérémonial ; les Juifs le jettent ſur leur chapeau qu'ils gardent ſur la tête pendant la priere, à laquelle ils ſont ſi peu attentifs qu'ils y parlent de leur négoce & autres affaires, & qu'ordinairement ils la font avec une extrême confuſion.

TALEMELIER, TALMELIER, TALLEMANDIER, ſ. m. termes ſynonymes, qui ſignifioient anciennement *boulanger*, en latin *talemetarius ſeu talemarius*.

Il y a lieu de croire que ce mot *talemetarius* venoit de *talea metari*, compter ſur une *taille*, parce qu'en effet de tout tems les Boulangers ſont dans l'uſage de marquer ſur des tailles de bois la quantité de pain qu'ils fourniſſent.

Les ſtatuts donnés par S. Louis aux Boulangers de Paris, & leurs lettres de maîtriſe, leur donnent la qualité de *Boulangers talemeliers*. L'ordonnance du roi Jean, du pénultieme Février 1350, *tit. II. art. 8.* dit que nuls boulangers ou *talemeliers* ne pourront mettre deux ſortes de blés dans le pain ; & *art. 9.* que les prud'hommes qui viſiteront le pain, ne ſeront mi *talemeliers*. Le *tit. 4.* des *talemeliers* & pâtiſſiers porte, *art. 1.* que toute maniere de *talemeliers*, fourniers & pâtiſſiers, qui ont accoutumé à cuire pain à bourgeois, le prépareront ès maiſons deſdits bourgeois, & l'apporteront cuire chez eux. Dans une autre ordonnance du même roi du 16 Janvier 1360, il eſt parlé des *taillemeliers*, ſur quoi M. Secouſſe a noté en marge qu'il y a *taillemandiers* dans la premiere des deux copies de cette ordonnance envoyées de Montpellier, & que ce ſont les Pâtiſſiers, ce qui peut en effet convenir aux Pâtiſſiers dans les endroits où ils étoient confondus avec les Boulangers. Il eſt encore parlé des *talmeliers*, qui ſont les Boulangers, dans une ordonnance de Charles V. du 9 Décembre 1372 ; les pâtiſſeries, appellées *talemouſes*, ont pris leur nom des *talemeliers*. (*A*)

TALENT, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt en général de l'aptitude ſinguliere à faire quelque choſe, ſoit que cette aptitude ſoit naturelle, ſoit qu'on l'ait acquiſe. On dit le *talent* de la Peinture, de la Sculpture, de la Poéſie, de l'Eloquence ; la nature a partagé les *talens*. Il eſt rare qu'on ait deux grands *talens* ; il eſt plus rare encore qu'on ne faſſe pas plus de cas dans la ſociété des *talens* agréables que des *talens* utiles, & des uns & des autres que de la vertu. On dit encore, il a du *talent* dans ſon métier. Il a le *talent* de plaire.

TALENT, (*Monnoie anc.*) fameux poids & monnoie des anciens, qui étoit de différente valeur non-ſeulement dans les divers pays, mais dans le pays même, ſelon que les eſpeces qui compoſoient le *talent* étoient plus ou moins fortes.

Le *talent* d'argent en poids chez les Hébreux peſoit trois mille ſicles, ou 125 livres de 12 onces chacune, ou 12 mille drachmes. Quant à ſa valeur, cinquante mines faiſoient le *talent* hébraïque d'argent ; ce qui revient à 450 livres ſterlings. Le *talent* d'or des Hébreux ſur le pié de ſeize d'argent, reviendroit à 7200 livres ſterlings.

Le *talent* d'Athènes comprenoit ſoixante mines, qui reviendroient, ſelon le docteur Bernard, à 206 livres ſterlings 5 ſchellings. Le *talent* d'or, à raiſon de 16 d'argent, 3300 livres ſterlings.

Le *talent* d'argent de Babylone contenoit 7000 dragmes d'Athènes, faiſant 240 livres ſterlings 12 ſchellings 6 ſols. Le *talent* d'or, à raiſon de 16 d'argent, 3850 livres ſterlings.

Cinquante mines faiſoient le *talent* d'argent d'Alexandrie, qui revient à 450 livres ſterlings. Le *talent* d'or, à raiſon de 16 d'argent, 7200 livres ſterlings.

Le *talent* de Cyrène étoit égal à celui d'Alexandrie. Le *talent* de Corinthe étoit le même que celui d'Egine, ſavoir de cent mines attiques. Le *talent* de Rhodes étoit de 4502 deniers romains. Le *talent* thracien étoit du poids de 120 livres, l'égyptien de 80 livres.

Les Romains avoient de grands & de petits *talens*. Soixante douze livres romains faiſoient leur grand *talent*, que le docteur Bernard évalue à 216 livres ſterlings. Plaute déſigne toujours le grand *talent* romain par *magnum talentum* ; conſidéré comme poids, il peſoit 125 livres.

Hérodote, en parlant du *talent* de Babylone, dit qu'il valoit 70 mines d'Eubée. Elien, en parlant du même *talent*, dit qu'il valoit 72 mines d'Athènes. De-là il s'enſuit que 70 mines d'Eubée en valoient 72 d'Athènes ; & comme le *talent* étoit toujours de

60 mines, on voit par-là la différence du *talent* d'Eubée & de celui d'Athènes.

Mais il faut qu'il y eût encore deux autres ſortes de *talens* d'Eubée, ou que les auteurs ſe contrediſent; Feſtus dit: *Euboicum* talentum *nummo græco ſeptem millium, noſtro quatuor millium denariorum:* le *talent* d'Eubée eſt de 7 mille drachmes greques, & de 4 mille deniers romains. Tout le monde convient qu'il y a ici quelque faute de copiſte, & qu'au-lieu de 4 mille deniers romains, il doit y avoir 7 mille; la preuve en eſt que, ſelon le même Feſtus, la drachme des Grecs & le denier des Romains étoient de même valeur. En effet il dit que le *talent* d'Athènes, qui étoit de ſix mille drachmes, contenoit auſſi ſix mille deniers romains. Selon lui donc, le denier romain & la drachme d'Athènes étoient de même valeur, & il y en avoit ſept mille au *talent* d'Eubée. Cependant le *talent d'Eubée* de la ſomme que devoit payer Antiochus aux Romains étoit bien plus fort; Polybe dit, *legat. XXV. p. 817.* & Tite-Live auſſi, *l. XXXVII. & XXXVIII.* qu'il contenoit 80 livres romaines. Or la livre romaine contenoit 96 deniers romains, & par conſéquent 10 de ces livres faiſoient 7680 deniers romains, c'eſt-à-dire 240 livres ſterlings.

Mais il faut remarquer qu'il y a une différence dans le traité entre Tite-Live & Polybe; car quoique Tite-Live, dans le projet du traité, diſe, auſſi-bien que Polybe, que les 15 mille *talens* étoient des *talens* d'Eubée; dans le traité même, il les appelle *talens* d'Athènes; Tite-Live en traduiſant ici Polybe, a fait une faute; car Polybe dit ſeulement que l'argent du payement qu'on donneroit aux Romains ſeroit, ἀργυρίᾳ Ἀττικῷ ἀρίστῳ, *du meilleur argent d'Athènes*, & Tite-Live ne faiſant pas aſſez d'attention à ces expreſſions qui marquent la qualité de l'argent, & non pas l'eſpece de monnoie, a traduit des *talens* d'Athènes. Or comme le *talent* d'Eubée étoit le plus peſant, la monnoie d'Athènes étoit auſſi la plus fine de toutes; &, ſelon le traité, le payement ſe devoit faire de la maniere la plus favorable aux Romains. Ils obligerent Antiochus, pour acheter la paix, de leur payer cette ſomme, déja prodigieuſe en elle-même, de la maniere la plus onéreuſe pour lui, en *talens* les plus forts, & pour la qualité du meilleur ou du plus fin argent.

On ne trouve jamais nos auteurs françois d'accord ſur l'évaluation des *talens* des anciens, parce qu'ils ne l'ont jamais faite d'après le poids & le titre, mais toujours d'après le cours variable de nos monnoies; ainſi Budée évalue le *talent* d'Athènes à 1300 livres; Tourreil à 2800, & nos derniers écrivains à 4550 livres. (*D. J.*)

TALENT HÉBRAÏQUE, (*Monnoie des Hébreux.*) monnoie de compte des Hébreux, qui valoit trois mille ſicles; &, ſelon le docteur Bernard, 450 livres ſterlings. *Voyez*-en les preuves détaillées à *l'article* MONNOIES *des Hébreux.* (*D. J.*)

TALENT, *peintre à*, (*Peint.*) c'eſt le nom qu'on donne à un artiſte qui s'applique à quelque genre particulier de peinture, comme à faire des portraits, à peindre des fleurs, à repréſenter des animaux, des payſages, des noces de village, des tabagies, *&c.* (*D. J.*)

TALEVA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) oiſeau aquatique de l'île de Madagaſcar; il eſt de la groſſeur d'une poule; ſes plumes ſont violettes; ſa tête, ſon bec & ſes piés ſont rouges.

TALI, ſ. m. *terme de relation*, nom que les Indiens de Carnate donnent au bijou que l'époux, dans la cérémonie du mariage, attache au cou de l'épouſe, & qu'elle porte juſqu'au décès de ſon mari, pour marque de ſon état; à la mort du mari, le plus proche parent lui coupe ce bijou, & c'eſt-là la marque du veuvage. (*D. J.*)

TALICTRUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. & Mat. méd.*) nom donné dans la matiere médicale à la graine d'une eſpece de ſiſymbrium à feuilles d'abſynthe; on eſtime cette graine aſtringente; on en introduit la poudre dans les narines, pour arrêter les petites hémorrhagies du nez, mais je crois cette pratique aſſez mauvaiſe. (*D. J.*)

TALIIR-KARA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) grand arbre de Malabar toujours verd; ſon tronc eſt blanchâtre; ſon écorce eſt unie, poudreuſe & cendrée. Il porte quantité de branches, qui s'étendent au loin, & qui ſont armées d'épines oblongues, dures & roides. Sa racine eſt cendrée & couverte d'une écorce obſcure. Son odeur eſt forte, & ſon goût aſtringent. Ses feuilles ſont vertes en-deſſus, & verdâtres en-deſſous, elliptiques, pointues, légerement dentelées par les bords, fortes, épaiſſes, luiſantes, très-odorantes & très-âcres au goût; les feuilles tendres qui croiſſent au ſommet ſont pour la plûpart d'un rouge purpurin. On n'a point encore vu de fleurs, ni de fruits ſur cet arbre. C'eſt pourquoi dans le livre du jardin de Malabar on le nomme *arbor indica ſpinoſa, flore & fructu vidua.* (*D. J.*)

TALINGUER, ÉTALINGUER, v. n. (*Marine.*) c'eſt amarrer les cables à l'arganeau de l'ancre.

TALION, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) *talio*, loi du *talion*, *lex talionis*, eſt celle qui prononçoit contre le coupable la peine du *talion*, *pœna reciproca*, c'eſt-à-dire, qu'il fût traité comme il avoit traité ſon prochain.

Le traitement du *talion* eſt la vengeance naturelle, & il ſemble que l'on ne puiſſe taxer la juſtice d'être trop rigoureuſe, lorſqu'elle traite le coupable de la même maniere qu'il a traité les autres, & que ce ſoit un moyen plus ſûr pour contenir les malfaiteurs.

Pluſieurs juriſconſultes ont pourtant regardé le *talion* comme une loi barbare, & contraire au droit naturel; Grotius entre autres, prétend qu'elle ne doit avoir lieu ni entre particuliers, ni d'un peuple à l'autre; il tire ſa déciſion de ces belles paroles d'Ariſtide: « ne ſeroit-il pas abſurde de juſtifier & d'imi-» ter ce que l'on condamne en autrui comme une » mauvaiſe action ».

Cependant la loi du *talion* a ſon fondement dans les livres ſacrés; on voit en effet dans l'Exode, que Moïſe étant monté avec Aaron ſur la montagne de Sinaï, Dieu après lui avoir donné le Décalogue, lui ordonna d'établir ſur les enfans d'Iſraël pluſieurs lois civiles, du nombre deſquelles étoit la loi du *talion*.

Il eſt dit, *chap. xxj.* que ſi deux perſonnes ont eu une rixe enſemble, & que quelqu'un ait frappé une femme enceinte, & l'ait fait avorter, ſans lui cauſer la mort, il ſera ſoumis au dommage tant que le mari le demandera, & que les arbitres le jugeront; que ſi la mort de la femme s'eſt enſuivie, en ce cas Moïſe condamne à mort l'auteur du délit; qu'il rende ame pour ame, dent pour dent, œil pour œil, main pour main, pié pour pié, brûlure pour brûlure, plaie pour plaie, meurtriſſure pour meurtriſſure.

On trouve auſſi dans le Lévitique, *ch. xxjv.* que celui qui aura fait outrage à quelque citoyen, il ſera traité de même, fracture pour fracture, œil pour œil, dent pour dent.

Dieu dit encore à Moïſe, ſuivant le Deutéronome, *ch. xix.* que quand quelqu'un ſera convaincu de faux témoignage, que les juges lui rendront ainſi qu'il penſoit faire à ſon frere; tu ne lui pardonneras point, dit le Seigneur; mais tu demanderas ame pour ame, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pié pour pié.

Il ſemble néanmoins que la peine du *talion* doive s'entendre dans une proportion géométrique plutôt qu'arithmétique, c'eſt-à-dire, que l'objet de la loi

ſoit moins de faire ſouffrir au coupable préciſément le même mal qu'il a fait, que de lui faire ſupporter une peine égale, c'eſt-à-dire, proportionnée à ſon crime; & c'eſt ce que Moïſe lui-même ſemble faire entendre dans le Deutéronome, *ch. xxv.* où il dit que ſi les juges voient que celui qui a péché ſoit digne d'être battu, ils le feront jetter par terre & battre devant eux ſelon ſon mesfait, *pro menſurâ peccati erit & plagarum modus.*

Jéſus-Chriſt prêchant au peuple ſur la montagne (ſuivant ſaint Matthieu, *chap. v.*) dit : vous avez entendu que l'on vous a dit œil pour œil, dent pour dent; mais moi je vous dis de ne point réſiſter au mal; & que ſi quelqu'un vous frappe ſur la joue droite, de lui tendre la gauche; mais il paroît que cette doctrine eut moins pour objet de réformer les peines que la juſtice temporelle infligeoit, que de réprimer les vengeances particulieres que chacun ſe croyoit mal-à-propos permiſes, ſuivant la loi du *talion*, n'étant réſervé qu'à la juſtice temporelle de venger les injures qui ſont faites à autrui, & à la juſtice divine de les punir dans l'autre vie.

Il eſt encore dit dans l'Apocalypſe, *chap. xiij.* que celui qui aura emmené un autre en captivité, ira lui-même; que celui qui aura occis par le glaive, ſera occis de même; mais ceci ſe rapporte plutôt à la juſtice divine qu'à la juſtice temporelle.

Les Grecs à l'exemple des Juifs, pratiquerent auſſi la loi du *talion.*

Par les lois de Solon, la peine du *talion* avoit lieu contre celui qui avoit arraché le ſecond œil à un homme qui étoit déja privé de l'uſage du premier, & le coupable étoit condamné à perdre les deux yeux.

Ariſtote écrit que Rhadamante roi de Lycie, fameux dans l'hiſtoire par ſa ſévérité, fit une loi pour établir la peine du *talion* qui lui parut des plus juſtes; il ajoute que c'étoit auſſi la doctrine des Pythagoriciens.

Charondas, natif de la ville de Catane en Sicile, & qui donna des lois aux habitans de la ville de Thurium, rebâtie par les Sybarites dans la grande Grece, y introduiſit la loi du *talion;* il étoit ordonné : *ſi quis cui oculum eruerit, oculum reo pariter eruito;* mais cette loi fut réformée, au rapport de Diodore de Sicile, à l'occaſion d'un homme déja borgne, auquel on avoit crevé le bon œil qui lui reſtoit, il repréſenta que le coupable auquel on ſe contenteroit de crever un œil, ſeroit moins à plaindre que lui qui étoit totalement privé de la vue; qu'ainſi la loi du *talion* n'étoit pas toujours juſte.

Les décemvirs qui formerent la loi des 12. tables, prirent quelque choſe des lois de Solon par rapport à la peine du *talion*, dans le cas d'un membre rompu; ils ordonnerent que la punition ſeroit ſemblable à l'offenſe, à moins que le coupable ne fît un accommodement avec ſa partie, *ſi membrum rupit, ni cum eo pacit, talio eſto :* d'autres liſent, *ſi membrum rupit, ut cum eo pacit, talio eſto.*

Lorſqu'il s'agiſſoit ſeulement d'un os caſſé, la peine n'étoit que pécuniaire, ainſi que nous l'apprend Juſtinien, dans ſes inſtitutes, *tit. de injur.* §. 7. On ne ſait pas à quelle ſomme la peine étoit fixée.

Cette portion de la loi des 12 tables eſt rappellée par Cicéron, *de legibus*, Feſtus, ſous le mot *talionis*, par le juriſconſulte Paul, *receptarum ſentent. liv. V. tit. 4.* & autres juriſconſultes.

Il paroît néanmoins que chez les Romains la loi du *talion* n'étoit pas ſuivie dans tous les cas indiſtinctement; c'eſt pourquoi Sextus Cæcilius dans Aulugelle, *liv. XX.* dit que toutes les injures ne ſe réparent pas avec 25 as d'airain; que les injures atroces, comme quand on a rompu un os à un enfant ou à un eſclave, ſont punies plus ſéverement, quelquefois même par la loi du *talion;* mais avant d'en venir à la vengeance permiſe par cette loi, on propoſoit un accommodement au coupable; & s'il refuſoit de s'accommoder, il ſubiſſoit la peine du *talion;* ſi au contraire il ſe prêtoit à l'accommodement, l'eſtimation du dommage ſe faiſoit.

La loi du *talion* fut encore en uſage chez les Romains long-tems après la loi des 12 tables, au-moins dans les cas où elle étoit admiſe; en effet, Caton cité par Priſcien, *liv. VI.* parloit encore de ſon tems de la loi du *talion*, comme étant alors en vigueur, & qui donnoit même au couſin du bleſſé le droit de pourſuivre la vengeance, *ſi quis membrum rupit, aut os fregit, talione proximus agnatus ulciſcitur.*

On ne trouve pas cependant que la loi des 12 tables eût étendu le droit de vengeance juſqu'au couſin de l'offenſé; ce qui a fait croire à quelques auteurs, que Caton parloit de cette loi par rapport à quelque autre peuple que les Romains.

Mais l'opinion de Théodore Marſilius, qui eſt la plus vraiſſemblable, eſt que l'uſage dont parle Caton, tiroit ſon origine du droit civil.

Les juriſconſultes romains ont en effet décidé que le plus proche agnat ou couſin du bleſſé pouvoit pourſuivre au nom de ſon parent, qui étoit ſouvent trop malade ou trop occupé pour agir lui-même. On chargeoit auſſi quelquefois le couſin de la pourſuite du crime, de crainte que le bleſſé emporté par ſon reſſentiment, ne commençât par ſe venger, ſans attendre que le coupable eût accepté ou refuſé un accommodement.

Au reſte, il y a toute apparence que la peine du *talion* ne ſe pratiquoit que bien rarement; car le coupable ayant le choix de ſe ſouſtraire à cette peine par un dédommagement pécuniaire, on conçoit aiſément que ceux qui étoient dans le cas du *talion*, aimoient mieux racheter la peine en argent, que de ſe laiſſer mutiler ou eſtropier.

Cette loi ne pouvoit donc avoir lieu que pour les gens abſolument miſérables, qui n'avoient pas le moyen de ſe racheter en argent; encore n'en trouve-t-on pas d'exemple dans les hiſtoriens.

Il en eſt pourtant encore parlé dans le code théodoſien, *de exhibendis reis, l. III.* & au titre *de accuſationibus, l. tit. queſt. 14.* on peut voir Jacques Godefroy, ſur la loi 7 de ce titre, *formule 29.*

Ce qui eſt de certain, c'eſt que long-tems avant l'empereur Juſtinien, la loi du *talion* étoit tombée en déſuétude, puiſque le droit du préteur appellé *jus honorarium*, avoit établi que le bleſſé feroit eſtimer le mal par le juge; c'eſt ce que Juſtinien nous apprend dans ſes inſtitutes, *liv. IV. tit. 4. de injur.* §. 7 : la peine des injures, dit-il, ſuivant la loi des 12 tables, pour un membre rompu, étoit le *talion*, pour un os caſſé il y avoit des peines pécuniaires ſelon la grande pauvreté des anciens; les interpretes prétendent que ces peines pécuniaires avoient été impoſées comme étant alors plus onéreuſes.

Juſtinien obſerve que dans la ſuite les préteurs permirent à ceux qui avoient reçu quelque injure, d'eſtimer le dommage, & que le juge condamnoit le coupable à payer une ſomme plus ou moins forte, ſuivant ce qui lui paroiſſoit convenable : que la peine des injures qui avoit été introduite par la loi des 12. tables, tomba en déſuétude : que l'on pratiquoit dans les jugemens celle qui avoit été introduite par le droit honoraire des préteurs, ſuivant lequel l'eſtimation de l'injure étoit plus ou moins forte, ſelon la qualité des perſonnes.

Il y a pourtant certains cas dans leſquels les lois romaines paroiſſent avoir laiſſé ſubſiſter la peine du *talion*, comme pour les calomniateurs; celui qui ſe trouvoit convaincu d'avoir accuſé quelqu'un injuſtement étoit puni de la même peine qu'auroit ſubi l'accuſé, s'il eût été convaincu du crime qu'on lui imputoit; il n'y avoit qu'un ſeul cas où l'accuſateur fût

exempt de cette peine, c'eſt lorſqu'il avoit été porté à intenter l'accuſation par une juſte douleur pour l'offenſe qu'il avoit reçue dans ſa perſonne ou dans celle de ſes proches. *Voyez* au code la loi derniere *de accuſation.* & la derniere du titre *de calomniat.*

Les prévaricateurs ſubiſſoient auſſi la peine du *talion*, *l. ab imp. ff. de prævar.*

Il en étoit de même dans quelques autres cas qui ſont remarqués au digeſte *quod quiſque juris*, &c.

Le droit canon ſe conformant à la pureté de l'évangile, paroît avoir rejetté la loi du *talion*, ainſi qu'il réſulte du canon *hæc autem vita xx. queſt. 4* du canon *quod debetur*, *xiv. queſt. 1.* du canon *ſex differentiæ*, *xxiij. queſt. 3*, & le canon *ſex differentiæ* dans la ſeconde partie du decret, *cauſe 23*, *queſt. 3*; mais ce que ces canons improuvent, & ſingulierement le dernier, ce ſont les vengeances particulieres. Nous ne parlons ici que de ce qui appartient à la vindicte publique.

Ricard, roi des Wiſigots, dans le *VI. liv.* des lois des Wiſigots, *tit. 4*, *c. iij.* ordonne que la peine du *talion* ſoit ſubie par le coupable, de maniere qu'il ait le choix ou d'être fouetté de verges, ou de payer l'eſtimation de l'injure, ſuivant la loi ou l'eſtimation faite par l'offenſé.

La peine du *talion* avoit auſſi lieu anciennement en France en matiere criminelle. On en trouve des veſtiges dans la charte de commune de la ville de Cerny, dans le Laonnois, de l'an 1184, *quòd ſi reus inventus fuerit, caput pro capite, membrum pro membro reddat, vel ad arbitrium majoris & juratorum, pro capite aut membri qualitate dignam perſolvet redemptionem.*

Il en eſt auſſi parlé dans la charte de commune de la Fere de l'an 1207 rapportée par la Thomaſſiere, dans ſes coutumes de Berry, dans les coutumes d'Arques de l'an 1231, dans les archives de l'abbaye de S. Bertin, dans la 51e. lettre d'Yves de Chartres.

Guillaume le Breton rapporte qu'après la conquête de la Normandie, Philippe Auguſte fit une ordonnance pour établir la peine du *talion* dans cette province : qu'il établit des champions, afin que dans tout combat qui ſe feroit pour vuider les cauſes *de ſang*, il y eût, ſuivant la loi du *talion*, des peines égales, que le vaincu, ſoit l'accuſateur ou l'accuſé, fût condamné par la même loi à être mutilé ou à perdre la vie; car auparavant c'étoit la coutume chez les Normands, que ſi l'accuſateur étoit vaincu dans une cauſe de ſang, il en étoit quitte pour payer une amende de 60 ſols; au lieu que ſi l'accuſé étoit vaincu, il étoit privé de tous ſes biens, & ſubiſſoit une mort honteuſe : ce qui ayant paru injuſte à Philippe Auguſte, fut par lui abrogé, & il rendit à cet égard les Normands tous ſemblables aux Francs : ce qui fait connoître que la peine du *talion* avoit alors lieu en France.

Les établiſſemens faits par S. Louis en 1270, *liv. I. ch. iij.* contiennent une diſpoſition ſur le *talion.* Si tu veux, eſt-il dit, appeller de meurtre, tu ſeras oïs; mais il convient que tu te lies à ſouffrir telle peine comme tes adverſaires ſouffriroient, s'ils en étoient atteints, ſelon droit écrit en digeſte, novel, *de privatis l. finali.* Au tiers livre on a eu en vue la loi derniere *de privatis delictis*, qui ne parle pourtant pas clairement du *talion.*

Le *chap. ij. du II. livre* de ces mêmes établiſſemens parle auſſi de la dénonciation ou avertiſſement que la juſtice devoit donner à celui qui ſe plaignoit de quelque meurtre. La juſtice, dit cette ordonnance, lui doit dénoncer *la peine qui eſt dite ci-deſſus*; ce que l'on entend du *talion.*

Cette peine a été abrogée dans quelques coutume, comme on voit dans celle de Hainaut, *chap. xv.*

On tient même communément que la loi du *talion* eſt préſentement abolie en France; & il eſt certain en effet que l'on n'obſerve plus depuis long-tems cette juſtice groſſiere & barbare, qui faiſoit ſubir à tous accuſés indiſtinctement le même traitement qu'ils avoient fait ſubir à l'accuſateur. L'on n'ordonne plus que l'on crévera un œil, ni que l'on caſſera un membre à celui qui a crevé l'œil ou caſſé un membre à un autre; on fait ſubir à l'accuſé d'autres peines proportionnées à ſon crime.

Il eſt cependant vrai de dire que nous obſervons encore la loi du *talion* pour la proportion des peines que l'on inflige aux coupables.

On obſerve même encore ſtrictement cette loi dans certains crimes des plus graves; par exemple, tout homme qui tue, ſelon nos lois, mérite la mort; les incendiaires des égliſes, villes & bourgs ſont condamnés au feu.

Les princes uſent encore entr'eux en tems de guerre du droit de repréſailles, qui eſt proprement une eſpece de juſtice militaire qu'ils ſe font, conformément à la loi du *talion.* *Voyez* REPRÉSAILLES, *voyez* Alberic, Balde, Bartole, Felix *ſpeculator Auguſtinus*, les *conſtitutions du royaume d'Arragon*, Imbert, le *gloſſ.* de du Cange au mot *talio*, *celui* de Lauriere, l'*hiſt. de la Juriſprud. romaine de* M. Terraſſon. (*A*)

TALISMAN, ſ. m. (*Divination.*) figures magiques gravées en conſéquence de certaines obſervations ſuperſtitieuſes, ſur les caracteres & configurations du ciel ou des corps céleſtes, auxquelles les aſtrologues, les philoſophes hermétiques & autres charlatans attribuent des effets merveilleux, & ſurtout le pouvoir d'attirer les influences céleſtes. *Voyez* THÉRAPHIM.

Le mot *taliſman* eſt purement arabe; cependant Menage, après Saumaiſe, croit qu'il peut venir du grec τελεσμα, *opération* ou *conſécration.* Borel dit qu'il eſt perſan, & qu'il ſignifie littéralement une *gravûre conſtellée*; d'autres le dérivent de *talamaſcis litteris*, qui ſont des caracteres myſtérieux ou des chiffres inconnus dont ſe ſervent les ſorciers, parce qu'ajoutent-ils, *talamaſca* veut dire *phantôme* ou *illuſion.* M. Pluche dit qu'en Orient on nommoit ces figures *tſelamim*, des images; & en effet, comme il le remarque, « lorſque dans l'origine, le culte des ſignes céleſtes & des planetes fut une fois introduit, on en » multiplia les figures pour aider la dévotion des » peuples & pour la mettre à profit. On faiſoit ces » figures en fonte & en relief, aſſez ſouvent par maniere de monnoie, ou comme des plaques portatives qu'on perçoit pour être ſuſpendues par un » anneau, au cou des enfans, des malades & des » morts. Les cabinets des antiquaires ſont pleins de » ces plaques ou amulettes, qui portent des empreintes du ſoleil ou de ſes ſymboles, ou de la lune, » ou des autres planetes, ou des différens ſignes du » zodiaque. » *Hiſt. du ciel*, *tom. I. pag. 480.*

L'auteur d'un livre intitulé *les taliſmans juſtifiés*, prétend qu'un *taliſman* eſt le ſceau, la figure, le caractere ou l'image d'un ſigne céleſte, d'une conſtellation, ou d'une planete gravée ſur une pierre ſympathique ou ſur un métal correſpondant à l'aſtre ou au corps céleſte pour en recevoir les influences.

L'auteur de l'hiſtoire du ciel va nous expliquer ſur quoi étoient fondées cette ſympathie & cette correſpondance, & par conſéquent combien étoit vaine la vertu qu'on attribuoit aux *taliſmans.*

« Dans la confection des *taliſmans*, dit-il, la plus » légere conformité avec l'aſtre ou le dieu en qui l'on » avoit confiance, une petite précaution de plus, » une légere reſſemblance plus ſenſible faiſoit préférer une image ou une matiere à une autre; ainſi » les images du ſoleil, pour en imiter l'éclat & la » couleur, devoient être d'or. On ne doutoit pas » même que l'or ne fût une production du ſoleil; » cette conformité de couleur, d'éclat & de mérite » en étoit la preuve. Le ſoleil devoit donc mettre ſa

» complaisance dans un métal qu'il avoit indubitablement engendré, & ne pouvoit manquer d'arrêter ses influences dans une plaque d'or où il voyoit » son image empreinte, & qui lui avoit été religieusement consacrée au moment de son lever. Par un » raisonnement semblable, la lune produisoit l'argent, & favorisoit de toute l'étendue de son pouvoir les images d'argent auxquelles elle tenoit par » les liens de la couleur, de la génération, de la consécration. Bien entendu que Mars se plaisoit à » voir ses images, quand elles étoient de fer; c'étoit-là sans doute le métal favori du dieu des combats... Vénus eut le cuivre, parce qu'il se trouvoit en abondance dans l'île de Chypre dont elle » chérissoit le séjour. Le langoureux Saturne fut préposé aux mines de plomb. On ne délibéra pas » long-tems sur le lot de Mercure; un certain rapport » d'agilité lui fit donner en partage le vif-argent. » Mais en vertu de quoi Jupiter sera-t-il borné à la » surintendance de l'étain? Il étoit incivil de présenter cette commission à un dieu de sa sorte: c'étoit » l'avilir; mais il ne restoit plus que l'étain, force » lui fut de s'en contenter. Voilà certes de puissans » motifs pour assigner à ces dieux l'inspection sur tel » ou tel métal, & une affection singuliere pour les » figures qui en sont composées. Or telles sont les » raisons de ces prétendus départemens; tels sont » aussi les effets qu'il en faut attendre. » *Hist. du ciel, tom. I. pag. 482 & 483.*

Il étoit aussi aisé de faire ces raisonnemens, il y a deux mille ans, qu'aujourd'hui; mais la coutume, le préjugé, l'exemple de quelques faux sages qui, soit persuasion, soit imposture, accréditoient les *talismans*, avoient entraîné tous les esprits dans ces superstitions. On attribuoit à la vertu & aux influences des *talismans* tous les prodiges qu'opéroit Appollonius de Tyane; & quelques auteurs ont même avancé que ce magicien étoit l'inventeur des *talismans;* mais leur origine remonte bien plus avant dans l'antiquité; sans parler de l'opinion absurde de quelques rabbins qui soutiennent que le serpent d'airain que Moïse fit élever dans le désert pour la destruction des serpens qui tourmentoient & tuoient les Israëlites, n'étoit autre chose qu'un *talisman*. Quelques-uns en attribuent l'origine à un Jacchis qui fut l'inventeur des préservatifs que les Grecs appelloient περιαπτα, des remedes cachés contre les douleurs, des secrets contre les ardeurs du soleil & contre les influences de la canicule. Ce Jacchis vivoit, selon Suidas, sous Sennyés, roi d'Egypte. D'autres attribuent cette origine à Necepsos, roi d'Egypte, qui étoit postérieur à Jacchis, & qui vivoit cependant plus de 200 ans avant Salomon. Ausone, dans une lettre à S. Paulin, a dit:

Quique magos docuit mysteria vana Necepsos.

Le commerce de ces *talismans* étoit fort commun du tems d'Antiphanes, & ensuite du tems d'Aristophane; ces deux auteurs font mention d'un Phertamus & d'un Eudamus, fabricateurs de préservatifs de ce genre. On voit dans Galien & dans Marcellus Empiricus, quelle confiance tout le monde avoit à leur vertu. Pline dit qu'on gravoit sur des émeraudes des figures d'aigle & de scarabées; & Marcellus Empiricus attribue beaucoup de vertus à ces scarabées pour certaines maladies, & en particulier pour le mal des yeux. Ces pierres gravées ou constellées étoient autant de *talismans* où l'on faisoit entrer les observations de l'astrologie. Pline, en parlant du jaspe qui tire sur le verd, dit que tous les peuples d'Orient le portoient comme un *talisman*. L'opinion commune étoit, dit-il ailleurs, que Milon de Crotone ne devoit ses victoires qu'à ces sortes de pierres qu'il portoit dans les combats, & à son exemple ses athletes avoient soin de s'en munir. Le même auteur ajoute qu'on se servoit de l'hématite contre les embuches des barbares, & qu'elle produisoit des effets salutaires dans les combats. Aussi les gens de guerre en Egypte, au rapport d'Elien, portoient des figures de scarabées pour fortifier leur courage, & la grande foi qu'ils y avoient, venoit de ce que ces peuples croyoient que le scarabée consacré au soleil étoit la figure animée de cet astre qu'ils regardoient comme le plus puissant des dieux, selon Porphyre. Trébellius Pollion rapporte que les Macriens révéroient Alexandre le grand d'une maniere si particuliere, que les hommes de cette famille portoient la figure de ce prince gravée en argent dans leurs bagues, & que les femmes la portoient dans leurs ornemens de tête, dans leurs bracelets, dans leurs anneaux & dans les autres pieces de leur ajustement; jusque-là même que de son tems, ajoute-t-il, la plûpart des habillemens des dames de cette famille en étoient encore ornés, parce que l'on disoit que ceux qui portoient ainsi la tête d'Alexandre en or ou en argent, en recevoient du secours dans toutes leurs actions: *quia dicuntur juvari in omni actu suo qui Alexandrum expressum, vel auro gestitant vel argento.*

Cette coutume n'étoit pas nouvelle chez les Romains, puisque la bulle d'or que portoient au col les généraux ou consuls dans la cérémonie du triomphe, renfermoit des *talismans. Bulla*, dit Macrobe, *gestamen erat triumphantium, quam in triumpho præ se gerebant, inclusis intrà eam remediis, quæ crederent adversùs invidiam valentissima.* On pendoit de pareilles bulles au col des enfans, pour les défendre des génies malfaisans, ou les garantir d'autres périls, *ne quid obsit*, dit Varron; & Asconius Pedianus, sur un endroit de la premiere verrine de Cicéron où il est mention de ces bulles, dit qu'elles étoient sur l'estomach des enfans comme un rempart qui les défendoit, *sinus communiens pectusque puerile*, parce qu'on y renfermoit des *talismans*. Les gens de guerre portoient aussi des baudriers constellés. *Voyez* BAUDRIERS & CONSTELLÉS.

Les *talismans* les plus accrédités étoient ceux des Samothraciens, ou qui étoient fabriqués suivant les regles pratiquées dans les mysteres de Samothrace. C'étoient des morceaux de métal sur lesquels on avoit gravé certaines figures d'astres, & qu'on enchâssoit communément dans des bagues. Il s'en trouve pourtant beaucoup dont la forme & la grosseur font voir qu'on les portoit d'une autre maniere. Pétrone rapporte qu'une des bagues de Trimalcion étoit d'or & chargée d'étoiles de fer, *totum aureum, sed planè ferreis veluti stellis ferruminatum.* Et M. Pithou convient que c'étoit un anneau ou un *talisman* fabriqué suivant les mysteres de l'île de Samothrace. Trallien, deux siecles après, en décrit de semblables, qu'il donne pour des remedes naturels & physiques, φυσικὰ, à l'exemple, dit-il, de Galien, qui en a recommandé de pareils. C'est au *livre IX. de ses traités de médecine, ch. jv. à la fin*, où il dit que l'on gravoit sur de l'airain de Chypre un lion, une lune & une étoile, & qu'il n'a rien vu de plus efficace pour certains maux. Le même Trallien cite un autre philactere contre la colique; on gravoit sur un anneau de fer à huit angles ces mots, φευγε, φευγε, ιοδ, χολη, η χορυδαλος σε ζητει, c'est-à-dire, *fuis, fuis, malheureuse bile, l'alouette te cherche.* Et ce qui prouve que l'on fabriquoit ces sortes de préservatifs sous l'aspect de certains astres, c'est ce que ce médecin ajoute à la fin de l'article: il falloit, dit-il, travailler à la gravure de cette bague au 17 ou au 21 de la lune.

La fureur que l'on avoit pour les *talismans* se répandit parmi des sectes chrétiennes, comme on le voit dans Tertullien, qui la reproche aux Marcionites qui faisoient métier, dit-il, de vivre des étoiles

du créateur : *nec hoc etubeſcentes de ſtellis creatoris vivere.* Peut-être cela doit-il s'entendre de l'Aſtrologie judiciaire en général. Il eſt beaucoup plus certain que les Valentiniens en faiſoient grand uſage, comme le prouve leur *abracadabra*, preſcrit par le médecin *Serenus ſammonicus*, qui étoit de leur ſecte, & par leur *abraſax*, dont l'héréſiarque Baſilides lui-même fut l'inventeur. *Voyez* ABRACADABRA & ABRASAX.

Des catholiques eux-mêmes donnerent dans ces ſuperſtitions. Marcellus, homme de qualité & chrétien, du tems de Théodoſe, dans un recueil de remedes qu'il adreſſe à ſes enfans, décrit ce *taliſman*. Un ſerpent, dit-il, avec ſept rayons, gravé ſur un jaſpe enchâſſé en or, eſt bon contre les maux d'eſtomac, & il appelle ce philactere un remede phyſique : *ad ſtomachi dolorem remedium phyſicum ſit, in lapide laſpide exſculpe draconem radiatum, ut habeat ſeptem radios, & claude auro, & utere in collo.* Ce terme de *phyſique* fait entendre que l'Aſtrologie entroit dans la compoſition de l'ouvrage. *Mém. de l'acad. des Inſc. tom. XI. p. 355. & ſuiv.*

On y croyoit encore ſous le regne de nos rois de la premiere race ; car au ſujet de l'incendie général de Paris, en 585, Grégoire de Tours rapporte une choſe aſſez ſinguliere, à laquelle il ſemble ajouter foi, & qui rouloit ſur une tradition ſuperſtitieuſe des Pariſiens : c'eſt que cette ville avoit été bâtie ſous une conſtellation qui la défendoit de l'embrâſement, des ſerpens & des ſouris ; mais qu'un peu avant cet incendie, on avoit, en fouillant une arche d'un pont, trouvé un ſerpent & une ſouris d'airain, qui étoient les deux *taliſmans* préſervatifs de cette ville. Ainſi ce n'étoit pas ſeulement la conſervation de la ſanté des particuliers, c'étoit encore celle des villes entieres, & peut-être des empires, qu'on attribuoit à la vertu des *taliſmans* ; & en effet, le *palladium* des Troyens & les boucliers ſacrés de Numa étoient des eſpeces de *taliſmans*.

Les Arabes fort adonnés à l'Aſtrologie judiciaire, répandirent les *taliſmans* en Europe, après l'invaſion des Mores en Eſpagne ; & il n'y a pas encore deux ſiecles qu'on en étoit infatué en France, & même encore aujourd'hui ; préſentés ſous le beau nom de *figures conſtellées*, dit M. Pluche, ils font illuſion à des gens qui ſe croyent d'un ordre fort ſupérieur au peuple. Mais on continue toujours d'y avoir confiance en Orient.

On diſtingue en général trois ſortes de *taliſmans* ; ſavoir, les aſtronomiques, on les connoît par les ſignes céleſtes, ou conſtellations que l'on a gravées deſſus, & qui ſont accompagnées de caracteres inintelligibles.

Les magiques qui portent des figures extraordinaires, des mots ſuperſtitieux, & des noms d'anges inconnus.

Enfin les mixtes ſur leſquels on a gravé des ſignes céleſtes & des mots barbares, mais qui ne renferment rien de ſuperſtitieux, ni aucun nom d'ange.

Quelques auteurs ont pris pour des *taliſmans* pluſieurs médailles rhuniques ou du-moins celles dont les inſcriptions ſont en caracteres rhuniques ou gothiques, parce qu'il eſt de notoriété que les nations ſeptentrionales, lorſqu'elles profeſſoient le paganiſme, faiſoient grand cas des *taliſmans*. Mais M. Keder a montré que les médailles marquées de ces caracteres, ne ſont rien moins que des *taliſmans*.

Il ne faut pas confondre non plus avec des ſicles ou des médailles hébraïques véritablement antiques, certains *taliſmans*, & certains quarrés compoſés de lettres hébraïques toutes numérales, que l'on appelle *ſigilla planetarum*, dont ſe ſervent les tireurs d'horoſcope, & les diſeurs de bonne aventure, pour faire valoir leurs myſteres ; non-plus que d'autres figures magiques dont on trouve les modeles dans Agrippa, & qui portent des noms & des caracteres hébraïques. *Science des médailles, tom. I. p. 308.*

TALISMAN, (*terme de relation.*) nom d'un miniſtre inférieur de moſquée chez les Turcs. Les *taliſmans* ſont comme les diacres des imans, marquent les heures des prieres en tournant une horloge de ſable de quatre en quatre heures ; & les jours de bairan, ils chantent avec l'iman, & lui répondent. *Du Loir.*

TALLAGH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Mounſter, au comté de Waterford, ſur les frontieres du comté de Corck, à douze milles au ſud de Liſmore. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin. *Long. 11. 44. latit. 53. 10.*

TALLAR, ſ. m. (*Marine.*) terme de galere. C'eſt l'eſpace qui eſt depuis le courſier juſqu'à l'apoſtis, & où ſe mettent les eſcomes.

TALLARD, (*Géog. mod.*) bourg & petit comté de France, dans le Dauphiné, au diocèſe de Gap, ſur la droite de la Durance, avec un bailliage qui reſſortit au parlement de Grenoble.

TALLE, (*Jardinage.*) c'eſt ordinairement une branche qu'un arbre pouſſe à ſon pié, laquelle eſt enracinée, & que l'on ſépare du maître pié avec un couteau ou coin de bois, quand elles ſont trop fortes. Chaque *talle*, pour être bonne, doit avoir un œil au-moins & des racines. On peut avec de la cire d'Eſpagne recouvrir les grandes plaies qu'on a faites en les ſéparant.

On appelle encore *talle*, le peuple que l'on détache avec la main, au pié des plantes bulbeuſes & ligamenteuſes.

TALLEVANNE, ſ. f. (*Poterie.*) pot de grès propre à mettre du beure : c'eſt ordinairement dans ces ſortes de pots que viennent les beures ſalés ou fondus d'Iſſigni, & de quelques autres endroits de baſſe Normandie. Les *tallevannes* ſont du poids depuis ſix livres juſqu'à quarante. (*D. J.*)

TALLIPOT, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) le *tallipot* eſt un arbre qui vient dans l'île de Ceylan ; il eſt de la hauteur d'un mât de navire, & il eſt admirable pour ſon feuillage. Les feuilles en ſont ſi grandes, qu'une ſeule eſt capable de mettre un homme à couvert de la pluie, & par ſa texture ſouple, on peut la plier comme un évantail. (*D. J.*)

TALLOPHORE, ſ. m. (*Mythol.*) on nommoit *tallophores*, des perſonnes choiſies qui alloient aux proceſſions des Panathénées, tenant en main des branches d'arbres : θαλλός, *un rameau.*

TALMONT, *ou* TALLEMONT, (*Géogr. mod.*) en latin du moyen âge *Talemundum caſtrum*, petite ville de France, en Saintonge, ſur le bord de la Gironde, dans une eſpece de preſqu'île ou rocher, entre Mortagne au midi, & Rohan au nord. Le terroir de ſes environs eſt couvert de vignobles, & ſon petit port eſt aſſez commode. *Longit. 16. 39. latit. 45. 30.*

Talmont eſt encore un bourg de Poitou, à trois lieues de la ville des ſables d'Olonne, avec une abbaye de l'ordre de S. Benoît, fondée en 1040, & qui vaut 4000 liv. à l'abbé. *Long. 16. 2. lat. 42. 32.* (*D. J.*)

TALMOUSE, ſ. f. (*Patiſſier.*) c'eſt une piece de pâtiſſerie, faite avec une farce de fromage, de beurre, & d'œufs.

TALMUD, ſ. m. (*Critiq. hébraïq.*) ouvrage de grande autorité chez les Juifs ; cet ouvrage eſt compoſé de la Miſna & de la Gémare ; la Miſna fait le texte, la gémare, le commentaire, & les deux enſemble ſont le *talmud*, qui comprend le corps complet de la doctrine traditionelle, & de la religion judaïque ; mais les Juifs diſtinguent deux *talmuds*, le *talmud* de Jéruſalem, compoſé en Judée ; & le *talmud* de Babylone, fait en Babylone. Le premier fut achevé environ l'an 300, & forme un gros ouvra-

ge ; le ſecond parut vers le commencement du ſixieme ſiecle, & a été imprimé pluſieurs fois. La derniere édition eſt d'Amſterdam, en 12 *vol. in-fol.*

Ces deux *talmuds*, qui étouffent la loi & les prophetes, contiennent toute la religion des Juifs, telle qu'ils la croient & qu'ils la profeſſent à préſent. Mais celui de Babylone eſt le plus ſuivi : l'autre à cauſe de ſon obſcurité & de la difficulté qu'il y a à l'entendre, eſt fort négligé parmi eux. Cependant comme ce *talmud* de Jéruſalem & la Miſna, ſont ce que les Juifs ont de plus ancien, excepté les paraphraſes chaldaïques d'Onkelos & de Jonathan ; & que l'un & l'autre ſont écrits dans le langage & le ſtyle de Judée ; le docteur Lightfoot s'en eſt ſervi utilement pour éclaircir quantité de paſſages du N. Teſtament, par le moyen des phraſes & des ſentences qu'il y a déterrées ; car la Miſna étant écrit environ l'an 150 de Nôtre Seigneur, il n'eſt pas ſurprenant que les idiomes, les proverbes, la phraſe & le tour qui étoient en uſage du tems de Nôtre Seigneur, ſe ſoient conſervés juſque-là.

Mais pour l'autre *talmud*, dont le langage & le ſtyle ſont de Babylone, & qui n'a été compoſé qu'environ cinq cens ans après Notre Seigneur, ou même plus tard, ſelon quelques-uns ; on n'en peut pas tirer les mêmes ſecours à beaucoup près. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt l'alcoran des Juifs ; & c'eſt-là qu'eſt renfermée toute leur créance & leur religion : il y a cette différence entre ces deux ouvrages, que ſi l'un eſt plein d'impoſtures, que Mahomet a données comme apportées du ciel ; l'autre contient mille rêveries auxquelles on attribue ridiculement une origine céleſte. C'eſt cependant ce livre qu'étudient parmi les Juifs, tous ceux qui prétendent au titre de ſavans. Il faut l'avoir étudié pour être admis à enſeigner dans leurs écoles & dans leurs ſynagogues, & être bien verſés, non-ſeulement dans la miſna, qui eſt le texte, mais auſſi dans la gémare qui en eſt le commentaire. Ils préferent ſi fort cette gémare à celle de Jéruſalem, qu'on ne donne plus parmi eux ce titre à la derniere ; & que quand on nomme la gémare ſans addition, c'eſt toujours celle du *talmud* de Babylone qu'on entend ; la raiſon eſt, qu'en regardant la miſna & cette gémare, comme contenant le corps complet de leur religion, auquel rien ne manque pour la doctrine, les régles & les rites ; le nom de *gémare* qui en hébreu ſignifie *accompliſſement* & *perfection*, lui convient mieux qu'à aucun autre.

Maimonides a fait un extrait de ce *talmud*, où en écartant la broderie, les diſputes, les fables & les autres impertinences, parmi leſquelles étoit confondu ce qu'il en tire, il ne rapporte que les déciſions des cas dont il y eſt parlé. Il a donné à cet ouvrage le titre de *Yadhachazakah*. C'eſt un digeſte de lois des plus complets qui ſe ſoient jamais faits, non pas par rapport au fonds, mais pour la clarté du ſtyle, la méthode & la belle ordonnance de ſes matieres. D'autres juifs ont eſſayé de faire la même choſe ; mais aucun ne l'a ſurpaſſé ; & même il n'y en a aucun qui approche de lui. Auſſi paſſe-t-il à cauſe de cet ouvrage & des autres qu'il a publiés, pour le meilleur auteur qu'ayent les Juifs, & c'eſt à fort juſte titre. (*D. J.*)

TALON, ſ. m. *en terme d'Anatomie*, ſignifie la partie poſtérieure du pié. *Voyez* PIÉ.

En hiver, les enfans ſont ſujets à avoir des mules au *talon* ; ce ſont des angelures fort dangereuſes & incommodes. *Voyez* MULE.

L'os du *talon* s'appelle *calcaneum* ou l'*os de l'éperon*. *Voyez* CALCANEUM.

TALONS DU CHEVAL, les *talons* ſont toujours deux à chaque pié, & forment la partie du pié qui finit le ſabot, & commence à la fourchette. Leurs bonnes qualités ſont d'être hauts, ronds & bien ouverts ; c'eſt-à-dire ſéparés l'un de l'autre. Leurs mauvaiſes qualités ſont d'être bas & ſerrés. *Voyez* ENCASTELURE.

Talon ſe dit en parlant du cavalier, de l'éperon dont il arme ſes *talons*, & on dit en ce ſens, qu'un cheval entend les *talons*, obéit, répond aux *talons* ; qu'il eſt bien dans les *talons*, pour dire qu'il eſt ſenſible à l'éperon, qu'il y obéit, qu'il le craint & le fuit. Le *talon* de *dedans*, de *dehors*, *voyez* DEDANS & DEHORS. On dit promener un cheval dans la main & dans les *talons*, pour dire le gouverner avec la bride & l'éperon, lui faire prendre finement les aides de la main & des *talons*. *Voyez* AIDES.

TALON, ſ. m. (*Botan.*) on appelle *talon*, la petite feuille échancrée qui ſoutient la feuille des orangers ; on appelle auſſi *talon*, la partie baſſe & la plus groſſe d'une branche coupée. Enfin, on appelle *talon*, l'endroit d'où ſortent les feuilles de l'œilleton que l'on détache d'un pié d'artichaud. (*D. J.*)

TALON, (*Conchyl.*) ce mot ſe dit de la partie la plus épaiſſe d'une moule, faite en forme de bec, où eſt la charniere. (*D. J.*)

TALON, ſ. m. (*Archit.*) moulure concave par le bas, & convexe par le haut, qui fait l'effet contraire de la doucine ; on l'appelle *talon renverſé*, lorſque la partie concave eſt enhaut. (*D. J.*)

TALON, (*Marine.*) c'eſt l'extrémité de la quille, vers l'arriere du vaiſſeau, du côté qu'elle s'aſſemble avec l'étambord.

TALON DE RODE, *terme de Galere* ; c'eſt le pié de la rode de proue ou de la rode de pouppe qui s'enchâſſe à la carene.

TALON, (*terme de Cordonnier.*) ce ſont pluſieurs petits morceaux de cuir collés & chevillés les uns ſur les autres, qu'on attache au bout du ſoulier ou de la botte, pour répondre à la partie du pié de l'homme qu'on nomme le *talon*. (*D. J.*)

TALON DE POTENCE, *terme d'Horlogerie*. *Voyez* POTENCE, *& les fig. de l'Horlogerie, & leur explication.*

TALON, (*Jardinage.*) ſe dit d'un artichaut, & exprime la partie baſſe d'une branche d'arbre où il ſe trouve un peu du bois de l'année précédente. Ce ſont ces branches que l'on prend pour planter, & que l'on appelle *boutures*.

TALONS, (*Lutherie.*) dans l'orgue, ſont de petits morceaux de bois (*a*, *o*, *fig. 17.*), collés les uns comme *a* ſur les touches du clavier inférieur, les autres *o* au-deſſus du clavier inférieur. Ces petits morceaux de bois ſont faits en conſole, comme on le peut voir dans la *figure* : lorſque l'on a tiré le ſecond clavier ſur le premier, les *talons*, rencontrant ceux du clavier inférieur au-deſſus deſquels ils ſont alors ; ſi donc l'organiſte abaiſſe une touche du clavier ſupérieur, le *talon* de cette touche rencontrant celui de la touche correſpondante du clavier inférieur, la fera baiſſer en même tems, ce qui fera parler les tuyaux qui répondent à cette touche.

TALON, *en terme de Metteur en œuvre*, c'eſt la partie inférieure de la briſure d'une bouche d'oreille, à l'extrémité de laquelle eſt attachée la beliere, à qui elle donne ſon nom. *Voyez* BELIERES *du talon*.

TALON, (*Serrur. & autres ouvriers en fer.*) c'eſt, dans un pêne de ſerrure, l'extrémité qui eſt dans la ſerrure vers le reſſort. Elle eſt derriere le pêne, & fait arrêt contre le cramponnet. Le *talon* ſert de barbe pour le demi-tour, quand on le ſouhaite. (*D. J.*)

C'eſt, dans un couteau à reſſort, la partie inférieure de la lame ; le *talon* eſt percé d'un trou où l'on paſſe un clou ; la lame tourne ſur ce clou, & l'échancrure du *talon* va ſe placer ſur la tête du reſſort qui l'arrête.

TALONS *gros & petits*, ou *ébauchoirs de fer*, dont

ſe ſervent les Sculpteurs en plâtre & en ſtuc. *Voyez* STUC, & *Pl. de ſtuc.*

TALON, (*terme de Talonnier.*) petit morceau de bois léger, propre, bien plané, qu'on met aux ſouliers & aux mules de femmes, & qui répond, quand elles ſont chauſſées, à la partie du pié qu'on appelle le *talon.* (*D. J.*)

TALON, (*Vénerie.*) le *talon* eſt au haut du pié du cerf; il ſert à diſtinguer ſon âge; dans les jeunes, le *talon* eſt éloigné de quatre doigts des os ou ergots; dans les vieux, il joint preſque les os; plus il eſt près, plus le cerf eſt vieux.

TALON, (*Jeu de cartes.*) c'eſt la portion de cartes qui reſte après qu'on a diſtribué à chaque joueur celles qu'il doit avoir pour jouer.

TALONNIER, ſ. m. (*Art méchaniq.*) ouvrier qui fait des talons de bois pour les Cordonniers. *Voyez* FORMIERS-TALONNIERS.

TALONNIERE, ſ. f. (*Gram. Hiſt. eccléſ. & Mitholog.*) ce ſont les aîles que Mercure & la Renommée portent à leurs talons.

Certains religieux déchaux donnent le même nom à une portion de leur chauſſure. C'eſt un morceau de cuir qui embraſſe leur talon, & qui vient ſe rendre ſur le coup de pié où il s'attache. La *talonniere* n'eſt d'uſage qu'en hiver.

TALOU, *ou* TALLOU, (*Géog. mod.*) contrée de France, proche du pays de Caux en Normandie. Les anciens titres l'appellent *Talogienſis pagus.* Ses habitans ſont nommés *Talvois* dans le roman de Vace. (*D. J.*)

TALPA, *terme de Chirurgie*, en françois *taupe* ou *taupiere*, & en latin *talparia*, & *topinaria*, tumeur qui ſe forme ſous les tégumens de la tête, ainſi appellée, parce qu'elle reſſemble aux élévations que les taupes font dans les prés en fouillant la terre.

Le ſiege ordinaire de cette tumeur eſt dans le tiſſu cellulaire qui eſt entre le cuir chevelu & la calotte aponévrotique des muſcles frontaux & occipitaux. Quelques auteurs aſſurent en avoir vu qui étoient adhérentes au crâne. *Amatus Luſitanus* rapporte l'*obſervation* d'une taupe, à l'extirpation de laquelle on trouva le crâne carié, avec ulcération des meninges & de la propre ſubſtance du cerveau.

Il faut donc exactement diſtinguer l'eſpece de tumeur qui ſe préſente ſous l'apparence de celle qu'on nomme *talpa.* Souvent le virus vénérien produit ces ſortes de tubercules, & à l'ouverture de la tumeur ſuppurée, on trouve le crâne carié: la maladie a ſes racines au crâne même; c'eſt le perioſte tumefié & ſuppuré qui occaſionne la tumeur des tégumens. *Voy.* VÉROLE.

Le *talpa* ſimple & proprement dit, eſt une tumeur de la nature de l'athérome, formée par congeſtion, & qui contient une humeur ſuiffeuſe. Ce n'eſt qu'une maladie locale, aſſez commune à gens qui ſe portent bien d'ailleurs. Beaucoup de perſonnes ont trois, quatre & même un plus grand nombre de ces tumeurs ſans en être incommodées. Il y en a qui s'élevent & forment une tumeur ronde, qui a un pédicule ſuſceptible d'être lié avec autant de facilité que de ſuccès pour la cure radicale.

Fabrice d'Aquapendente multiplie les remedes internes & externes pour la guériſon du *talpa*; mais il faut toujours, ſelon cet auteur même, en venir à l'ouverture. Il ne conſeille qu'une ſimple inciſion, lui qui, dans les abſcès folléculeux, ou, ce qui eſt la même choſe, dans les tumeurs enkyſtées recommande ſi expreſſément de diſſéquer les tégumens, & d'emporter exactement la poche qui contient la matiere. C'eſt le ſentiment de Marc-Aurele Severin ſur le *talpa*, & qui a été adopté par Hellwigius, dont on trouve les obſervations ſur cette maladie dans la *médecine ſeptentrionale* de Bonet, *tome I.* J'ai ſouvent réuſſi par la ſeule ouverture; on vuide la tumeur comme une ſimple tanne, & elle guérit de même. (*Y*)

TALUCTÆ, (*Géogr. anc.*) peuples de l'Inde, aux environs du Gange, ſelon Pline, *liv. VI. c. xix.* Le P. Hardouin dit que ces peuples habitoient le pays qu'on nomme aujourd'hui le *royaume d'Aſtracan.* (*D. J.*)

TALUD, ſ. m. *ou* TALUS, *ou* TALUT, (*Archit.*) c'eſt l'inclinaiſon ſenſible du dehors d'un mur de terraſſe, cauſée par la diminution de ſon épaiſſeur en haut, pour pouſſer contre les terres. (*D. J.*)

TALUD, (*Coupe des pierres.*) c'eſt l'inclinaiſon d'une ligne ou d'une ſurface au-delà de l'à-plomb en angle obtus *AFD*, *fig.* 29. plus grand qu'un droit & moindre que 135°. Car dès que la ſurface eſt plus inclinée, cette inclinaiſon s'appelle en *glacis. Voyez* GLACIS.

TALUD, *en terme de Fortification*, eſt la pente des terres ou de la maçonnerie qui ſoutient le rempart.

Pour juger de la quantité d'un *talud*, il faut imaginer une ligne *AB*, tirée à-plomb ou perpendiculairement du haut du *talud A* ſur un plan de niveau *DC*, (*Pl. I. de Fortification*, *fig.* 14.) & une autre ligne *BC*, priſe ſur le plan *DC*, depuis le point *B* juſqu'au bas *C* du *talud AC.* Il faut enſuite comparer cette ligne de niveau *BC*, (qui dans le plan s'appelle proprement le *talud*) avec la perpendiculaire *AB*, qui exprime l'élevation des terres ou de la maçonnerie, ſoutenues par *AC.* Par exemple, ſi *AB* eſt de 5 toiſes & *BC* d'une toiſe, on dit que le *talud* eſt d'une toiſe ſur 5 de hauteur, ou, ce qui eſt la même choſe, qu'il eſt la cinquieme partie de la hauteur.

On peut encore juger du *talud* en menant une ligne *EF*, (*Pl. I. de Fortification*, *fig.* 15.) de niveau à la hauteur de l'ouvrage, & laiſſant tomber de *F* en *G* par le moyen d'un plomb, ou autrement une ligne à-plomb *FG.* Il eſt évident alors que le rapport de *EF* à *FG*, ſera celui du *talud* à la hauteur des terres dont il s'agit.

Le *talud* intérieur d'un ouvrage de fortification eſt celui qui eſt en-dedans l'ouvrage. Ainſi le *talud* intérieur du rempart eſt celui qui eſt du côté de la place. Il ſert à ſoutenir les terres du rempart & à donner la facilité de monter au terre-plein. On lui donne aſſez ordinairement une fois & demi ſa hauteur, parce que l'expérience fait voir que les terres qui ne ſont point ſoutenues, prennent elles-mêmes naturellement cette pente. C'eſt pourquoi ſi la hauteur du rempart eſt de 3 toiſes ou de 18 piés, ce *talud* ſera de 27 piés.

Le *talud* extérieur eſt la pente des terres ou du revêtement du rempart du côté de la campagne. Il forme ce qu'on appelle la *contreſcarpe. Voyez* CONTRESCARPE.

On le fait auſſi petit qu'il eſt poſſible, & de maniere ſeulement qu'il ſoutienne la pouſſée des terres du rempart.

On s'eſt autrefois aſſez conduit au hazard dans la détermination de l'épaiſſeur du revêtement & des *taluds* qu'on doit leur donner relativement à la hauteur des terres qu'ils doivent ſoutenir. Mais en 1726, 1727 & 1728, M. Couplet a donné dans les mémoires de l'académie des Sciences pluſieurs mémoires *ſur la pouſſée des terres contre leurs revêtemens, & la force des revêtemens qu'on leur doit oppoſer. Voyez* REVÊTEMENT. Cette matiere a été auſſi traitée par M. Bélidor, dans *la ſcience des ingénieurs.* Elle l'avoit été avant M. Couplet par MM. Bulet & Gautier, mais d'une maniere défectueuſe.

Dans les remparts revêtus de maçonnerie, le *talud* extérieur finit au haut du rempart, c'eſt-à-dire, au cordon ou au pié de la tablette du parapet, c'eſt-à-dire, de ſon revêtement.

Lorſque

Lorſque le rempart n'eſt revêtu que de gazon, le *talud* extérieur a communement les deux tiers de la hauteur du rempart. (*Q*)

TALUD, (*Jardinage.*) bien de gens le confondent avec *glacis* ; il n'en differe qu'en ce qu'il eſt plus roide que le glacis qui doit être doux & imperceptible.

C'eſt une pente de terrein revêtu de gazon, laquelle ſert à ſoutenir des terraſſes, les bords d'un boulingrin, ou les recordemens de niveaux de deux allées parallelles.

La proportion des grands *talus* de gazon eſt ordinairement des deux tiers de leur hauteur ; pour les petits la moitié ou le tiers ſuffit, afin de ne pas priver le haut du *talus* de l'humidité qui tombe toujours en-bas.

On reglera encore cette pente ſuivant la qualité de la terre : ſi elle eſt forte, 6 pouces par pié ſuffiront; ſi elle eſt mouvante on en donnera 9.

La maniere de dreſſer les *talus* & de les gazonner ſe trouvera aux *mots* GAZON & CLAYONNAGE.

Talud ſe dit encore dans la taille des arbres fruitiers & ſauvages, & alors le *talud* veut dire *pié de biche*. *Voyez* PIÉ DE BICHE.

TALUDER, v. act. & neut. (*Coupe des pierres.*) c'eſt mettre une ligne, une ſurface en *talud*.

TAMAGA, LA, (*Géog. mod.*) riviere du Portugal. Elle a ſa ſource dans la Galice, entre enſuite dans la province de Tra-los-Montes, baigne les murailles de Chiavez, d'Amarante, & ſe jette dans le Douro. (*D. J.*)

TAMALAMEQUE, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique, dans la Terre-ferme, ſur la rive droite du Rio-Grandé, au gouvernement de Sainte-Marthe, à quelques lieues au-deſſus de Ténérife. Elle appartient aux Eſpagnols, qui la nomment *Villa-de-las-Palmas*. Quoiqu'il y faſſe une chaleur exceſſive par les vents du ſud, qui y ſoufflent la plus grande partie de l'année, cependant ſes environs ne manquent pas de pâturages, qui nourriſſent beaucoup de bétail. (*D. J.*)

TAMALAPATRA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan. anc.*) nom que quelques auteurs, & entr'autres Garzias, ont donné à la feuille indienne des modernes, qui paroît être le malabathrum des anciens. *Voyez* MALABATHRUM.

Cette feuille eſt ſemblable à celle du cannelier, dont elle ne differe que par le goût ; elle eſt cependant d'une odeur agréable, aromatique, & approchant un peu du clou de geroſle ; on ne s'en ſert en médecine que comme un ingrédient qui entre dans les compoſitions thériacales ; l'arbre qui porte cette feuille, eſt communement nommé *Tamalapatrum*. *Voyez ſon article*. (*D. J.*))

TAMALAPATRUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) arbre qui porte la feuille indienne, ou la tamalapatra. Cet arbre eſt un des *enneandria monogynia* de Linæus, & des *arbores fructu caulyculato* de Ray. Voici ſes ſynonymes, *canella ſylveſtris malabarica*, Raii hiſt. 1562, *katon-karna*, H. Malab. P. 5, 105, *canella arbor, ſylveſtris*. Munt. *tamalapatrum, ſive folium*, C. B. P. 409.

Cet arbre reſſemble aſſez au cannelier de Ceylan, ſoit pour l'odeur, ſoit pour le goût ; mais il eſt plus grand & plus haut. Ses feuilles, quand elles ont acquis toute leur étendue, ſont de dix à douze pouces de longueur & de ſix ou huit de largeur ; leur forme eſt ovalaire. Il ſe trouve depuis la queue juſqu'à la pointe trois nervures aſſez groſſes, deſquelles ſortent tranſverſalement pluſieurs veines. De petites fleurs diſpoſées en ombelles, partent de l'extrémité des rameaux ; elles ſont ſans odeur, d'un verd blanchâtre, à cinq pétales, ayant cinq étamines très-petites, d'un verd jaune, garnies de petits ſommets, leſquels occupent le milieu. A ces petites fleurs ſuccédent de petites baies qui reſſemblent à nos groſeilles rouges. Cet arbre croît dans les montagnes du Malabar : il fleurit au mois de Juillet & d'Août, & ſes fruits ſont mûrs en Décembre & en Janvier. (*D. J.*)

TAMAN, (*Géog. mod.*) ville des états du turc, dans la Circaſſie, avec un méchant château, où quelques janiſſaires ſont en garniſon. Il y a des géographes qui prennent cette ville pour l'ancienne Corocondama de Ptolomée, mais cela ne ſe peut, car la Corocondama étoit à l'entrée du Boſphore cimmérien. (*D. J.*)

TAMANDUA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoologie exot.*) nom d'un animal à quatre piés d'Amérique, nommé par Piſon *myrmecophagus*, mangeur de fourmis ; les Anglois l'appellent *the ant-bear*, l'ours aux fourmis ; ils l'appellent *ours*, parce que ſes piés de derriere ſont faits comme ceux de l'ours ; il reſſemble aſſez au renard, mais il n'en a pas la fineſſe, au contraire, il eſt timide & ſot ; il y en a de deux eſpeces, un grand qui porte une queue large & garnie de ſoies ou de poils longs, comme ceux d'un cheval, noirs & blancs ; l'autre petit, dont la queue eſt longue, raſe ou ſans poil ; l'un & l'autre ſont fort friands de fourmis, dont la trop grande quantité nuit beaucoup aux biens de la terre. Le petit entortille ſa queue aux branches des arbres, & y demeure ſuſpendu pour attendre les fourmis, ſur leſquelles il ſe jette, & les dévore. Les muſeaux de l'un & de l'autre ſont longs & pointus, n'ayant qu'une petite ouverture pour leur bouche, en maniere de trompe ; ils n'ont point de dents, mais quand ils veulent attrapper les fourmis, ils élancent hors de leur muſeau une langue fort longue & déliée, avec laquelle ils aglutinent ces petits inſectes, la pliant & repliant pour les y attacher, puis ils les avalent à belles lampées. Leur peau eſt épaiſſe ; leurs piés ſont garnis d'ongles aigus, avec leſquels ils ſe défendent puiſſamment quand on les a irrités. Le grand *tamandua* eſt nommé par les habitans du Bréſil *tamandua-guacu* ; il a une longue queue garnie de poils rudes comme des vergettes ; il s'en ſert comme d'un manteau pour s'en couvrir tout le corps ; *voyez* Jean de Laet, Lery, Piſon, Marggrave, & Barlaus dans leurs deſcriptions du Bréſil. (*D. J.*)

TAMARA, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans l'île de Socotora, à l'entrée de la mer Rouge, ſur la côte ſeptentrionale de l'île. La rade s'ouvre entre eſt-par-nord, & oueſt-par-nord-oueſt. On y mouille ſur dix braſſes d'eau, & ſur un bon fond. *Latit.* 12. 30. (*D. J.*)

TAMARA, *les îles de*, (*Géog. mod.*) autrement les îles de *los-Idolos* ; îles d'Afrique ſur la côte de la haute Guinée, le long de la côte de Serra Liona : on en tire du tabac, de l'ivoire, en échange de ſel & d'eau-de-vie.

TAMARACA *ou* TAMARICA, (*Géog. mod.*) capitainerie du Bréſil, dans l'Amérique méridionale ; elle eſt bornée au nord par celle de Parayba, au midi par celle de Fernambuc, au levant par la mer du Nord, & au couchant par les Tapuyes. Elle a pris ſon nom de l'île de *Tamaraca*, qui eſt à 5 lieues d'Olinde ou de Fernambuc. Son port eſt aſſez commode du côté du ſud, & eſt défendu par un château bâti ſur une colline. Quoique cette capitainerie ſoit fort tombée par le voiſinage de celles de Fernambuc & de Parayba, elle ne laiſſe pas néanmoins de produire encore un grand profit à celui qui la poſſede. (*D. J.*)

TAMARE, (*Géog. anc*) ville de la Grande-Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* la donne aux *Domnonii*. Son nom moderne eſt *Tamertou*.

TAMARIN, *tamarindus*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales

disposés en rond ; le pistil sort du calice qui est profondement découpé, & il devient dans la suite une silique applatie, qui en renferme une autre dans laquelle on trouve une semence plate & ordinairement pointue. L'espace qui se trouve entre les deux siliques est rempli par une pulpe, le plus souvent noire & acide. Tournefort, *inst. rei herb. App.* *Voyez* PLANTE.

TAMARIN, (*Hist. des drog. exot.*) les *tamarins* sont nommés *tamar-heudi* par les Arabes, ὀξυφοινίκες par Actuarius, & *tamarindi* dans les ordonnances de nos médecins.

Ce sont des fruits dont on nous apporte la pulpe, ou la substance médullaire, gluante & visqueuse, réduite en masse, de couleur noirâtre ; d'un goût acide. Elle est mêlée d'écorce, de pellicules, de siliques, de nerfs ou de filamens cartilagineux, & même de graines dures, de couleur d'un rouge-brun, luisantes, plus grandes que celles de la casse solutive, presque quadrangulaires & applaties.

Il faut choisir cette pulpe récente, grasse ou gluante ; d'un goût noirâtre, acide, pleine de suc, & qui ne soit point falsifiée par la pulpe de pruneaux. Avant que de la mettre en usage, on la nettoie & on en ôte les peaux, les filamens & les graines. On l'apporte d'Egypte & des Indes.

On ne trouve aucune mention de ce remede dans les anciens grecs. Les Arabes l'ont appellé *tamarhendi*, comme si l'on disoit *fruit des Indes* ; car le mot *tamar*, pris dans une signification étendue, signifie toutes sortes de fruits.

C'est donc mal-à-propos que quelques interpretes des Arabes nomment ce fruit *petit palmier indien*, ou *dattes indiennes*, puisque le fruit & l'arbre sont bien différens des dattes & du palmier.

L'arbre qui produit ces fruits s'appelle *tamarinier*, *tamarindus*. Rai, hist. 1748. *Siliqua arabica, quæ* tamarindus. C. B. P. 403.

Sa racine se divise en plusieurs branches fibreuses, chevelues, qui se repandent de tous côtés & fort loin. Cet arbre est de la hauteur d'un noyer ; il est étendu au large & touffu. Son tronc est quelquefois si gros, qu'à peine deux hommes ensemble pourroient l'embrasser ; il est d'une substance ferme, roussâtre, couvert d'une écorce épaisse, brune, cendrée & gersée : ses branches s'étendent de toutes parts & symmétriquement ; elles se divisent en de petits rameaux, où naissent des feuilles placées alternativement, & composées de neuf, dix & quelquefois de douze paires de petites feuilles, attachées sur une côte ; aucune feuille impaire ne termine ces conjugaisons, quoique dans les figures de Prosper Alpin, & dans celles du livre des plantes du jardin de Malabar, on représente une feuille impaire qui les termine. Ces petites feuilles sont longues d'environ neuf lignes, & larges de trois ou quatre, minces, obtuses, plus arrondies à leur base, & comme taillées en forme d'oreille ; elles sont acidules, d'un verd-gai, un peu velues en-dessous & à leurs bords.

Les fleurs sortent des aisselles des feuilles comme en grappes, portées par des pédicules grêles ; elles sont composées de trois pétales, de couleur rose, parsemés de veines sanguines, longs d'un demi-pouce, larges de trois ou quatre lignes & comme crépus ; l'un de ces pétales est toujours plus petit que les deux autres. Le calice est épais, pyriforme, partagé en quatre feuilles blanchâtres ou roussâtres, qui se réfléchissent d'ordinaire en bas, & qui sont plus longues que les pétales ou feuilles de la fleur.

Le pistil qui sort du milieu de la fleur est crochu, accompagné seulement de trois étamines ; après que la fleur est passée, il se change en un fruit, semblable par sa grandeur & par sa figure aux gousses de feves : ce fruit est distingué par trois ou quatre potubérances, & muni de deux écorces, dont l'extérieure est rousse, cassante & de l'épaisseur d'une coque d'œuf ; & l'intérieure est verte & plus mince. L'intervalle qui se trouve entre ces écorces, ou le diploé, est occupé par une pulpe molle, noirâtre, acide, vineuse, un peu âcre ; il y a quantité de fibres capillaires qui parcourent ce fruit dans toute sa longueur, depuis son pédicule jusqu'à sa pointe ; l'écorce intérieure renferme des semences très-dures, quadrangulaires, applaties, approchant des lupins, d'un brun luisant & taché.

Le *tamarinier* croît en Egypte, en Arabie, dans les deux Indes, en Ethiopie, & dans cette partie de l'Afrique que l'on appelle *le Sénégal*. On nous en apporte les fruits concassés, ou plutôt la pulpe mêlée avec les noyaux, qui se vend sous le nom de *tamarins*.

Cet arbre produit quelquefois dans les étés chauds, une certaine substance visqueuse, acide & roussâtre, laquelle imite ensuite la crême de tartre, soit par sa dureté, soit par sa blancheur.

Les Turcs & les Arabes, étant sur le point de faire un long voyage pendant l'été, achetent, dit Belon, des *tamarins*, non pour s'en servir comme d'un médicament, mais pour se désaltérer. C'est pour la même fin qu'ils font confire dans le sucre, ou dans le miel, des gousses de *tamarins*, soit petites & vertes, soit plus grandes & mûres, pour les emporter avec eux lorsqu'ils voyagent dans les deserts de l'Arabie. En Afrique, les Negres en composent une liqueur, avec de l'eau & du sucre ou du miel, pour appaiser leur soif, & c'est un moyen très-bien trouvé. Ils appliquent les feuilles de l'arbre pilées sur les éréfypeles. Les Egyptiens se servent du suc des mêmes feuilles pour faire périr les vers des enfans.

Les Arabes assurent tous d'un consentement unanime, que les *tamarins* ont la vertu purgative quand on les donne en dose suffisante ; il est vrai que c'est un purgatif doux & léger. Mais ce qui convient à peu de purgatifs, c'est que les *tamarins* non seulement purgent, mais sont encore légérement astringens. L'usage les a rendus très-recommandables dans les inflammations, les diarrhées bilieuses, les fievres ardentes & putrides, la jauniſſe, le diabète, le scorbut alkalin & muriatique. On en donne la pulpe dépouillée des pepins, des filamens, des pellicules, & passée par un tamis sous la forme de bol avec du sucre, ou délayée dans une liqueur convenable, en infusion ou en décoction.

Les *tamarins* sont encore propres à corriger par leur sel acide, & par leurs parties huileuses, les vices de quelques autres purgatifs violens, comme la scammonée, la lauréole, & les différentes especes de tithymale ; mais n'empêchent pas la vertu émétique des préparations d'antimoine, au contraire ils l'accroissent.

Il est singulier que les acides tirés des végétaux augmentent la vertu émétique, tandis que les acides minéraux la diminuent, & même la détruisent. (*D. J.*)

TAMARIN, *voyez* SINGE.

TAMARINIER, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre qui porte les tamarins ; on l'a déja décrit en parlant des tamarins, il ne s'agit ici que de le caractériser d'après Linnæus.

Le calice est à quatre feuilles ovales & égales. La fleur est composée de trois pétales, ovoïdes, un peu applatis, & cependant repliés ; ils sont plus petits que les feuilles du calice, dans lesquelles ils sont insérés, laissant une espace vuide au fond du calice. Les étamines sont trois filets qui naissent ensemble dans le calice, finissent en pointes, & se penchent vers les pétales de la fleur ; leurs bossettes sont simples ; le pistil a un germe ovale ; le style est aigu, &

penché vers les étamines; le ſtigma eſt unique. Le fruit eſt une longue gouſſe, de forme applatie, & couverte d'une double peau, entre laquelle eſt la pulpe; cette gouſſe ne contient qu'une loge. Les ſemences ſont angulaires, applaties, & au nombre de trois dans chaque gouſſe. Linnæi. *gen plant. pag. 9.* (*D. J.*)

TAMARIS, *tamariſcus*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice & devient dans la ſuite une capſule ſemblable au fruit du ſaule; elle eſt oblongue & membraneuſe, elle s'ouvre en deux parties, & elle renferme des ſemences garnies d'une aigrette. Tournefort. *Inſt. rei herb. app.* *Voyez* PLANTE.

TAMARIS, *tamariſcus*, petit arbre qui ſe trouve en Eſpagne, en Italie, & dans les provinces méridionales de ce royaume. Il fait une tige aſſez droite, quand on a ſoin de le conduire, ſans quoi il ſe charge de quantité de rameaux qui pouſſent horiſontalement, & dont les plus vigoureux en exténuant la maîtreſſe tige, forment tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, des coudes auſſi défectueux qu'impoſſibles à redreſſer. Ce petit arbre s'éleve en peu de tems à 15 ou 20 piés. Son écorce eſt unie, rougeâtre, & d'un joli aſpect ſur les branches, au-deſſous de l'âge de 4 ou 5 ans, mais fort rude & rembrunie ſur le vieux bois. Ses racines ſont longues, éparſes, peu fibreuſes, & d'une écorce liſſe & jaune. Les feuilles de cet arbre ſont ſi petites, qu'à peine peut-on les appercevoir en les regardant de fort près. Ce ſont moins des feuilles qu'un fanage, qui de loin a la même apparence, à-peu-près, que celui des aſperges. Ce ſont les plus tendres rameaux qui conſtituent ce fanage, parce qu'ils ſont entierement verds, & qu'ils ſe fannent & tombent pendant l'hiver; à la différence des branches qui ſont rougeâtres, & qui ne tombent pas: ce fanage eſt d'un verd tendre & bleuâtre, d'un agrément fort ſingulier. Quoique tous ceux de nos auteurs modernes qui ont parlé de cet arbre, s'accordent à dire que cet arbre fleurit trois fois; il n'en eſt pas moins vrai qu'il ne donne qu'une fois des fleurs pendant les mois de Juin & de Juillet. Elles ſont très-petites, & raſſemblées fort près en grapes d'un pouce environ de longueur, ſur autant de circonférence: leur couleur purpurine blanchâtre avant de s'ouvrir, lorſqu'elles ſont épanouies, les rend aſſez apparentes. Les graines qui ſuccedent ſont extrêmement petites & renfermées dans une capſule triangulaire & oblongue, qui s'ouvre & laiſſe tomber les ſemences à la fin de l'été.

Le *tamaris*, quoiqu'originaire des pays chauds, réſiſte au froid de la partie ſeptentrionale de ce royaume. Son accroiſſement eſt très-prompt, il vient aſſez bien dans toutes ſortes de terreins, pourvu qu'il y ait de l'humidité, ou au moins de la fraîcheur: il ſe plaît le longs des rivieres & des ruiſſeaux, au-tour des étangs & des eaux dormantes; mais plus particulierement ſur les plages maritimes & les bords des marais ſalans. On a même remarqué que le *tamaris* étoit preſque le ſeul bois que produiſent les terres ſalées des environs de Beaucaire. Néanmoins on le voit réuſſir dans différens terreins, quoique médiocres & éloignés des eaux. Il ſe multiplie très-aiſément de branches couchées, & ſur-tout de bouture qui eſt la voie la plus courte; elles réuſſiſſent aſſez généralement de quelque façon qu'on les faſſe, quand même on les planteroit à rebours; & quoiqu'on les laiſſe expoſées au grand ſoleil. Il faut préférer pour cela les branches qui ſont de la groſſeur du doigt: elles pouſſent ſouvent de 4 piés de hauteur dès la premiere année. On les fait au printems.

La ſingularité du fanage & des fleurs de cet arbre, & la durée de ſa verdure qui ne ſe flétrit que fort tard en hiver, & qui n'eſt ſujette à aucuns inſectes, peuvent engager à l'employer pour l'agrément dans des boſquets d'arbres curieux.

Le bois du *tamaris* eſt blanc, aſſez dur & très-caſſant. On en fait dans les pays chauds de petits barils, des gobelets & autres vaiſſeaux, dans leſquels on met du vin, que l'on fait boire quelque tems après, comme un ſouverain remede aux perſonnes attaquées d'obſtructions, & ſur-tout pour prévenir les opilations de la rate. Mais la Médecine tire encore d'autres ſervices des différentes parties de cet arbre. Les Teinturiers ſe ſervent des graines pour leur tenir lieu de noix de galles, & teindre en noir.

On connoît deux eſpeces de *tamaris*.

I. *Le tamaris de France ou de Narbonne*; c'eſt à cette eſpece qu'il faut particulierement appliquer le détail que l'on vient de faire.

II. *Le tamaris d'Allemagne*. Il s'éleve moins que le précédent. Son fanage a plus de conſiſtance, & il eſt bien plus précoce, la verdure eſt bleuâtre & plus agréable; ſes fleurs ſont plus apparentes, & durent pendant tout l'été. Son écorce eſt jaunâtre; ſon accroiſſement eſt auſſi prompt, & ſa multiplication auſſi aiſée; mais il exige abſolument un terrein humide, du reſte il a les mêmes propriétés.

Notre *tamaris* ou *tamariſc*, nommé *tamariſcus Narbonenſis*, *J. R. H. 661*, a la racine groſſe, à-peu-près comme la jambe; elle pouſſe une ou pluſieurs tiges en abriſſeau, lequel forme quelquefois un arbre, à-peu-près comme un coignaſſier, ayant le tronc couvert d'une écorce rude, griſe en dehors, rougeâtre en dedans, & le bois blanc. Ses feuilles ſont petites, longues & rondes, approchantes de celles du cyprès, d'un verd pâle.

Ses fleurs naiſſent aux ſommités de la tige & des rameaux ſur des pédicules oblongs, diſpoſées en grapes petites, purpurines, compoſées chacune de cinq pétales. Lorſque ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des capſules ou fruits pointus, qui contiennent pluſieurs ſemences menues, & chargées d'aigrettes.

Cet arbre croît principalement dans les pays chauds comme en Italie, en Eſpagne, en Languedoc & ailleurs, proche des rivieres & autres lieux humides. Il fleurit d'ordinaire trois fois l'année, au printems, en été & en automne. Il ſe dépouille de ſes feuilles pendant l'hiver & tous les ans, il en repouſſe de nouvelles au printems; il demande une terre humide & noire; il ſe multiplie de bouture, & de rejettons.

TAMARIS, (*Mat. méd. & Chimie.*) *tamaris*, petit *tamaris* ou *tamaris* d'Allemagne; & *tamaris* de Narbonne, *tamaris* ordinaire ou commun.

On attribue les mêmes vertus à l'un & à l'autre de ces abriſſeaux.

L'écorce du bois & de la racine eſt très-communément employée dans les aposèmes & les bouillons apéritifs, & principalement dans ceux qu'on ordonne contre les obſtructions des viſceres du bas-ventre, & les maladies de la peau.

Cette écorce eſt regardée auſſi comme un bon diurétique. Quelques auteurs ont aſſuré qu'elle étoit très-utile contre les maladies vénériennes, mais cette propriété n'eſt rien moins qu'éprouvée.

Les anciens pharmacologiſtes lui ont attribué la vertu très-ſinguliere, mais vraiſſemblablement très-imaginaire, de détruire & conſumer la rate.

Le ſel lixiviel du *tamaris*, eſt d'un uſage très-commun dans les bouillons & les aposèmes fondans, purifians, diurétiques, fébrifuges, & dans les opiates & les poudres fébrifuges. La nature de ce ſel a été parfaitement inconnue des Chimiſtes, juſqu'au commencement de l'année 1759, tems auquel M.

Montel, célebre apoticaire de Montpellier, de la ſociété royale des Sciences, démontra que c'étoit un vrai ſel de Glauber abſolument pur. (*b*)

TAMARIS, (*Géogr.*) fleuve de l'Eſpagne tarragonnoiſe, au voiſinage du promontoire Celtique, ſelon Pomponius Mela, *l. III. c. j.* Ce fleuve eſt nommé *Tamara* par Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui marque ſon embouchure entre celle du fleuve Via; & le port des Artabreres. Le *tamaris* donnoit ſon nouveau nom aux peuples qui habitoient ſur ces bords. On les appelloit *Tamarius*. On nomme aujourd'hui ce fleuve, *Tambra*, qui ſignifie *délices*; il ſe jette dans l'Océan, auprès de Maros, ſur la côte de la Galice. *Plin. l. XXXI. c. ij.* lui donne trois ſources, qu'il nomme *Tamaricifontes*. (*D. J.*)

TAMARO LE, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté ultérieure. Elle a ſa ſource au mont Apennin, & ſe perd dans le Calore, un peu au-deſſus de la ville de Benevent. (*D. J.*)

TAMARUS, (*Géogr. anc.*) 1°. Fleuve de la grande Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* marque ſon embouchure ſur la côte méridionale de l'île, entre l'embouchure du Céciou, & celle de l'Iſaca. Je crois, dit Ortelius, que ce pourroit être aujourd'hui le *Tamer*; mais Cambden l'affirme.

2°. *Tamarus*, eſt encore une montagne de la Macédoine vers l'Epire, ſelon Strabon, *l. VII. 327.*

3°. *Tamarus*, eſt auſſi le nom d'un lieu d'Italie, aux environs de la Campanie. (*D. J.*)

TAMASA, (*Géogr. mod.*) riviere d'Aſie, dans la Mingrélie. Elle ſe jette dans la mer noire, au nord de l'embouchure du Fazzo. C'eſt le *Chariſtus* ou *Chariſte* de Pline, de Ptolomée & de Strabon. (*D. J.*)

TAMASSE, (*Géogr. anc.*) *Tamaſſus*; ville de l'île de Cypre, ſelon Ptolomée, *l. V. c. iv.* qui dit qu'elle étoit dans les terres. Pline & Etienne le géographe liſent *Tamaſeus*, leçon qui n'eſt pas à rejetter, parce qu'on lit le mot Ταμασσιτων, *Tamaſitarum*, ſur une médaille rapportée dans le tréſor de Goltzius, outre qu'on trouve dans Ovide, métamorph. *l. X. v. 643.*

Eſt ager indigenæ Tamaſeum *nomine dicunt.*
Telluris Cypriæ pars optima.

(*D. J.*)

TAMATIA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) nom d'un oiſeau fort ſingulier du Breſil; il eſt du genre des poules, & cependant bien différent de toutes celles que nous connoiſſons en Europe. Sa tête eſt fort groſſe, ſes yeux ſont gros & noirs, ſon bec eſt long de deux travers de doigt, large d'un, fait en quelque maniere comme celui du canard, mais pointu à l'extrémité; la lame ſupérieure eſt noire, l'inférieure jaune; ſes jambes & ſes orteils ſont longs, & ſes cuiſſes en partie chauves; ſa queue eſt fort courte; ſa tête eſt noire; ſon dos & ſes aîles ſont d'un brun obſcur; ſon ventre eſt de même couleur, avec un mélange de blanc. (*D. J.*)

TAMAVOTA, *ou* TAMOUTIATA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiol.*) poiſſon qui ſe trouve dans les rivieres du Breſil; il a la tête fort groſſe, les dents très-aiguës, & des écailles ſi dures qu'elles ſont à l'épreuve du fer; ſa grandeur eſt la même que celle d'un hareng.

TAMBA, (*Géog. mod.*) ville des Indes, au royaume de Décan, entre Viſapour & Dabul, ſur une riviere nommée Cogna; Mandeſlo dit que cette ville eſt aſſez grande & aſſez peuplée. Ses habitans ſont banians de religion. (*D. J.*)

TAMBA-AURA, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, dans la Nigritie, au royaume de Bambuc, à trente lieues à l'eſt de la riviere de Tralemé. Elle eſt remarquable par ſa mine d'or qu'on dit la plus abondante du pays, & qui lui a valu le nom de *Tamba-aura*.

TAMBASINE LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique dans la haute-Guinée, elle vient des montagnes nommées *Machamba*, & coule au royaume de Sierra-Lione. (*D. J.*)

TAMBOS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les anciens Péruviens, ſous le gouvernement des Incas, c'eſt-à-dire, avant la venue des Eſpagnols, donnoient à des eſpeces de magaſins établis de diſtance en diſtance, où l'on conſervoit des habits, des armes & des grains, enſorte que par tout l'empire une armée nombreuſe pouvoit être fournie en chemin, de vivres & d'équipages, ſans aucun embarras pour le peuple. Les *tambos* étoient en même tems des hôtelleries où les voyageurs étoient reçus gratis.

TAMBOULA, ſ. m. inſtrument des negres de l'Amérique, ſervant à marquer la cadence lorſqu'ils s'aſſemblent en troupe pour danſer le *calinda*; c'eſt une eſpece de gros tambour, formé du corps d'un tonneau de moyenne groſſeur, ou d'un tronçon d'arbre creuſé, dont l'un des bouts eſt couvert d'une peau préparée & bien tendue; cet inſtrument s'entend de fort loin, quoique le ſon en ſoit ſourd & lugubre: l'action de frapper le *tamboüla* s'appelle *baboula*, & la maniere de s'en ſervir eſt de le coucher par terre, en s'aſſeyant deſſus, les jambes écartées à-peu-près comme on repréſente Bacchus ſur ſon tonneau; le negre, dans cette ſituation, frappe la peau du plat de ſes deux mains, d'une façon plus ou moins accélerée, & plus ou moins forte, mais toujours en meſure, pour indiquer aux danſeurs les contorſions & les mouvemens vifs ou ralentis qu'ils doivent exécuter; ce qu'ils font tous avec une extrême juſteſſe & ſans confuſion; leur principale danſe, qu'ils nomment *calinda*, s'exécute preſque toujours terre-à-terre, variant les attitudes du corps avec aſſez de graces, & agitant les piés devant eux & par le côté, comme s'ils frottoient la terre: ce pas a ſes difficultés pour l'exécuter avec préciſion, ſur-tout en tournant par intervalles reglés. Nos chorégraphes pourroient en tirer parti dans la compoſition de leurs ballets, & le nommer *pas de calinda* ou *de frotteur*.

Dans les aſſemblées nombreuſes, le *tamboula* eſt toujours accompagné d'une ou deux eſpeces de guitarre à quatre cordes, que l'on appelle *banzas*; les négres entremêlent cette muſique de chanſons à voix ſeule, dont les refrains ſe repétent en chorus par toute la troupe, avec beaucoup de juſteſſe; ce qui de loin, ne produit pas un mauvais effet. *Article de* M. LE ROMAIN.

TAMBOUR, (*Art milit.*) ce mot ſignifie également l'inſtrument militaire qu'on nomme autrement *la caiſſe*, & celui qui en bat.

L'inſtrument de guerre qu'on nomme *tambour*, eſt moins ancien que la trompette: on ne voit pas que les romains s'en ſoient ſervis à la guerre. La partie ſur laquelle frappent les baguettes, a toujours été une peau tendue: on ſe ſert depuis long-tems de peau de mouton. Ce qu'on appelle maintenant la *caiſſe*, parce qu'elle eſt de bois, a été ſouvent de cuivre ou de laiton, comme le corps de tymbale d'aujourd'hui. Le *tambour* eſt pour l'infanterie, comme la trompette pour la cavalerie; & les batteries de *tambour* ſont différentes, ſuivant les diverſes rencontres: on dit *battre la diane*, &c.

On ſe ſert du *tambour* pour avertir les troupes de différentes occaſions de ſervice, ſoit pour propoſer quelque choſe à l'ennemi; cette derniere eſpece de batterie s'appelle *chamade*. Chaque régiment d'infanterie a un tambour major, & chaque compagnie a le ſien particulier. Battre aux champs, ou battre le premier, eſt avertir un corps particulier d'infanterie, qu'il y a ordre de marcher; mais ſi cet ordre s'étend ſur toute l'infanterie d'une armée, cette batterie

s'appelle la *générale*. Battre le ſecond, ou battre l'aſſemblée, c'eſt avertir les ſoldats d'aller au drapeau. Battre le dernier, c'eſt pour aller à la levée du drapeau. Battre la marche, c'eſt la batterie ordonnée, quand les troupes commencent à marcher.

Dans un camp, il y a une batterie particuliere pour regler l'entrée & la ſortie du camp, & déterminer le tems que les ſoldats doivent ſortir de leurs tentes. Battre la charge, ou battre la guerre, c'eſt la batterie pour aller à l'ennemi; battre la retraite, c'eſt la batterie ordonnée après le combat, c'eſt auſſi celle qui eſt ordonnee dans une garniſon, pour obliger les ſoldats à ſe retirer ſur le ſoir dans leurs caſernes ou chambrées; battre en tumulte & avec précipitation, ſe dit pour appeller promptement les ſoldats, lorſque quelque perſonne de qualité paſſe inopinément devant le corps de-garde, & qu'il faut faire la parade; on bat la diane au point du jour, dans une garniſon, mais lorſqu'une armée fait un ſiege, il n'y a que les troupes d'infanterie qui ont monté la garde, & ſur-tout celles de la tranchée, qui faſſent battre la diane au lever de l'aurore, alors cette batterie eſt ſuivie des premieres décharges de canon que l'obſcurité de la nuit avoit interrompues, par l'impoſſibilité de pointer les pieces à propos ſur les travaux des aſſiegés. Quand un bataillon eſt ſous les armes, les *tambours* ſont ſur les aîles, & quand il défile, les uns ſont poſtés à la tête, les autres dans les diviſions & à la queue. *Dict. mil.* (*D. J.*)

TAMBOUR, (*Luth.*) cet inſtrument a pluſieurs parties qu'il faut diſtinguer; il y a le corps ou la *caiſſe*. On peut la faire de laiton ou de bois. Communément on la fait de chêne ou de noyer. Sa hauteur eſt égale à ſa largeur. Les peaux dont on la couvre ſe bandent par le moyen de cerceaux, auxquels ſont attachées des cordes qui vont d'un cerceau à l'autre; ces cordes ſe ſerrent par le moyen d'autres petites cordes, courroies ou nœuds mobiles ſur les premieres. Chaque nœud embraſſe deux cordes. Le nœud eſt fait de peau de mouton. Les facteurs, au-lieu de nœud, diſent *tirant*. Les peaux du *tambour* ſont de mouton, & non d'âne. On les choiſit fortes ou foibles, ſelon l'étendue du *tambour*. Il y a la peau de deſſus, ſur laquelle on frappe avec les baguettes; & la peau de deſſous, qui eſt traverſée d'une corde à boyau qui s'étend auſſi, & qu'on appelle le *timbre du tambour*. Le timbre eſt fait d'une ſeule corde miſe en double, ou de deux cordes. Il eſt fixé d'un bout ſur le cerceau, & de l'autre il paſſe par un trou, au ſortir duquel on l'arrête avec une cheville, qui va en diminuant comme un foſſet ou cône. La corde ou le timbre ſe tend plus ou moins, ſelon qu'on force plus ou moins la cheville, dont le diametre augmentant à meſure qu'on l'enfonce davantage, bande le timbre de cet accroiſſement. Les cercles qui tiennent ou ſerrent les peaux ſur la caiſſe s'appellent *vergettes*. Il en eſt des baguettes comme des battans de cloches, il faut les proportionner à la groſſeur du *tambour*.

Ce *tambour* s'appelle *tambour militaire*; mais il y en a de deux autres ſortes; l'un qu'on appelle *tambour de Provence*. Il ne differe proprement du premier qu'en ce qu'il eſt plus long; on l'appelle plus communément *tambourin*. L'autre, qui s'appelle *tambour de baſque*: c'eſt une eſpece de ſas couvert d'une ſeule peau, dont la caiſſe qui n'a que quelques doigts de hauteur, eſt garnie tout-autout ou de grelots ou de lames ſonores. On le tient d'une main, & on le frappe avec les doigts de l'autre.

La hauteur & la largeur des *tambours* doivent garder entr'elles les mêmes proportions que les cloches, pour faire les accords qu'on ſouhaite. Si l'on veut que quatre *tambours* ſonnent *ut*, *mi*, *ſol*, *ut*, il faut que leurs hauteurs ſoient entr'elles comme les nombres 4, 5, 6, 8.

Les plus grandes peaux qu'on puiſſe trouver pour ces inſtrumens n'ont que deux piés & demi de large.

Il faut de l'oreille pour accorder des *tambours* entr'eux. Il en faut auſſi beaucoup pour battre des meſures, & une grande légereté & fermeté de mains pour battre des meſures compoſées & des mouvemens vifs. C'eſt la force des coups plus ou moins violens qui doit ſéparer les meſures, & diſtinguer les tems. Il faut que les intervalles des coups répondent à la durée des notes de l'air.

TAMBOUR, *membrane du*, (*Anatomie.*) autrement dite le *tympan de l'oreille* eſt une pellicule mince, tranſparente, & un peu plate, dont le bord eſt rond & fortement engagé dans la rainure orbiculaire, qui diſtingue le conduit oſſeux de l'oreille externe d'avec la caiſſe du *tambour*. Elle eſt très-bandée ou tendue, ſans être tout-à-fait plate; car du côté du conduit externe, elle a une concavité légerement pointue dans le milieu; & du côté de la caiſſe, elle a une convexité qui va pareillement en pointe dans le milieu qui eſt fait comme le centre.

Cette membrane, en partie connue dès le tems d'Hippocrate, eſt ſituée obliquement. La partie ſupérieure de ſa circonférence eſt tournée en-dehors, & la partie inférieure eſt tournée en dedans, conformément à la direction de la rainure oſſeuſe. Elle eſt compoſée de lames très-fines & très-adroitement collées enſemble, arroſées de vaiſſeaux ſanguins découverts & injectés par Ruiſch. La lame externe eſt une production de la peau & de l'épiderme du conduit auditif externe. On les en peut tirer enſemble comme un doigt de gant. La lame interne n'eſt que la continuation du périoſte de la caiſſe. On peut encore diviſer chacune de ces lames en d'autres, principalement après avoir fait macérer la membrane entiere dans de l'eau. Elle eſt couverte extérieurement d'une toile mucilagineuſe très-épaiſſe dans la premiere enfance.

L'enfoncement du centre de la *membrane du tambour* ou peau du tympan ſe fait par l'attache de l'oſſelet, appellé *marteau*, dont le manche eſt fortement collé à la face interne de la membrane, depuis la partie ſupérieure de ſa circonférence juſqu'au centre où eſt attaché le bout du manche.

Le périoſte du tympan produit celui des oſſelets; il devient aſſez viſible par l'injection anatomique qui fait paroître des vaiſſeaux capillaires, très-diſtinctement ramifiés ſur la ſurface de ces oſſelets. Il ſe continue ſur les deux fenêtres, & s'inſinue dans le conduit d'Euſtachi où il s'efface en ſe confondant avec la membrane interne du conduit.

On ſait des gens qui peuvent éteindre une bougie en faiſant ſortir de l'air par le conduit de l'oreille; d'autres, en fumant, en font ſortir de la fumée de tabac, ce que j'ai vu exécuter par quelques perſonnes quand j'étois en Hollande.

Quelques-uns croient que cela ne peut arriver que parce que le tympan eſt percé; mais la perforation du tympan cauſeroit une ſurdité quelque-tems après; or comme je n'ai point vu les perſonnes de ma connoiſſance qui rendoient la fumée par l'oreille, perdre l'ouïe en tout, ni en partie, pendant pluſieurs années, cette explication tombe d'elle-même. D'autres veulent, avec Dionis, que la *membrane du tambour* ne tient pas également à toute la circonférence du cercle oſſeux dans lequel elle eſt enchâſſée, mais qu'il y a à la partie ſupérieure un endroit auquel elle eſt moins collée, & par où quelques-uns peuvent faire paſſer la fumée qu'ils ont dans la bouche. Il eſt certain qu'il faut qu'il y ait alors quelque ouverture; mais Dionis ne dit point avoir vu cet endroit décollé ou détaché dont il parle. Divers anatomiſtes l'ont inutilement cherché avec beaucoup de ſoin, & dans pluſieurs ſujets. Valſalva, en faiſant des injections dans le canal d'Euſtachi, n'a jamais pu

faire paſſer aucune liqueur dans le conduit de l'oreille, mais cette expérience ne prouve rien contre le paſſage de la fumée ou de l'air. Il imagine pourtant d'avoir trouvé un paſſage dans un autre endroit du *tambour*, dans des têtes de perſonnes mortes de maladie & de mort violente. Cowper aſſûre qu'on trouve cette ouverture à l'endroit ſupérieur de cette membrane. Rivinus & quelques autres ſoutiennent que le *tambour* eſt percé dans l'endroit où le manche du marteau s'attache à ſa tête, & que c'eſt par-là que la fumée du tabac paſſe. Cependant pluſieurs anatomiſtes du premier ordre cherchent en vain ce petit trou oblique dont parle Rivinus, & ce n'eſt vraiſſemblablement qu'un jeu de la nature : car Ruyſch dit avoir rempli la caiſſe du *tambour* de vif-argent par le canal d'Euſtachi, & que rien de ce métal fluide ne trouva d'iſſue vers l'oreille extérieure.

On ne regarde plus la *membrane du tambour* comme le principal organe de l'ouïe depuis une expérience qu'on fit à Londres ſur deux chiens, & qui eſt mentionnée dans Willis & dans les actes de la ſociété royale. On prit deux chiens, on leur creva le tympan, & ils n'entendirent pas moins bien qu'auparavant la voix de ceux qui les appelloient, cependant peu de tems après ils perdirent l'ouïe. Peut-être cette membrane ſert-elle de prélude ou de préparation à l'ouïe même. Derham penſe qu'un de ſes grands uſages eſt de proportionner les ſons à l'organe intérieur ; que par ſa tenſion & ſon relâchement elle ſe met à l'uniſſon avec toutes ſortes de ſons, comme la prunelle ſe proportionne aux divers degrés de lumiere. Une preuve de l'uſage de cette tenſion & de ce relâchement de la *membrane du tambour* pour entendre diſtinctement les ſons, c'eſt que les ſourds entendent plus facilement au milieu d'un grand bruit. Or, ſuivant Derham, qui a fait ſur ce ſujet de profondes recherches, voici la maniere dont les impreſſions du ſon ſe communiquent au nerf auditif.

Premierement, elles agiſſent ſur le tympan & ſur le marteau, enſuite le marteau agit ſur l'enclume, celui-ci ſur l'os orbiculaire & ſur l'étrier, & enfin l'étrier communique cette action au nerf auditif; car la baſe de l'étrier ne couvre pas ſeulement la fenêtre ovalaire au-dedans de laquelle le nerf eſt ſitué, mais une partie de ce nerf même ſe répand ſur cette baſe. Il eſt vraiſſemblable que c'eſt-là la maniere dont ſe fait l'ouïe, ajoute-t-il, parce que le tympan étant remué, on peut voir tous les petits oſſelets ſe remuer en même-tems, & pouſſer la baſe de l'étrier alternativement dehors, dans le trou & dans la fenêtre ovalaire. On le voit dans la taupe, on le peut voir auſſi dans les oreilles des autres animaux avec ſoin, & de maniere que les parties gardent leur ſituation naturelle.

Le tympan eſt bandé & relâché par le moyen des petits muſcles qui s'attachent au marteau : mais comment cette membrane ſe bande & ſe relâche-t-elle ſi promptement ? comment communique-t-elle ſans notre volonté & avec tant de proportion les divers tremblemens de l'air aux autres parties de l'oreille interne ? C'eſt, répond-on, une membrane ſeche, mince, tranſparente, ces conditions la rendent très-propre à cet uſage ; s'il lui ſurvient quelque altération en ces qualités, il en arrive des duretés d'oreille; tout cela eſt vrai, mais tout cela n'explique point une infinité de phénomenes qui concernent l'ouïe, les ſons & la muſique.

Les uſages que quelques anatomiſtes aſſignent au tympan, comme les ſeuls & les principaux, ſavoir de fermer l'entrée à l'air froid du dehors, à la pouſſiere & à d'autres choſes nuiſibles, ne ſont que des uſages ſubalternes ou du ſecond ordre : c'eſt comme ſi l'on diſoit, que la peau d'un *tambour* ne ſert qu'à empêcher qu'il n'entre de l'air & de la pouſſiere dans la caiſſe. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TAMBOUR, c'eſt, *dans la Fortification*, une traverſe dont on ſe ſert pour empêcher les communications du chemin couvert aux redoutes & lunettes d'être enfilées. *Voyez* REDOUTE. *Voyez* auſſi *Pl. IV. de Fortification, fig. 3.* les traverſes des communications des places-d'armes *R* & *P*, aux lunettes ou redoutes *A* & *B*.

Le *tambour*, outre l'avantage qu'il a de couvrir les communications de l'enfilage, ſert encore à les défendre ou à flanquer. (*Q*)

TAMBOUR, (*Marine.*) c'eſt un aſſemblage de pluſieurs planches clouées ſur les jettereaux de l'épéron, & qui ſervent à rompre les coups de mer qui donnent ſur cette partie de la proue.

TAMBOUR, ſ. m. (*Hydraul.*) eſt un coffre de plomb, dont on ſe ſert dans un baſſin pour raſſembler l'eau qu'on doit diſtribuer à différentes conduites, ou à pluſieurs jets. *Voyez* MARMITE.

Ce peut être encore un tuyau triangulaire, fait d'une table de plomb, dont on forme un tuyau de différentes groſſeurs par les deux bouts, pour racorder un tuyau de ſix pouces de diametre ſur un de trois. (*K*)

TAMBOUR, *en Architecture*, c'eſt un mot qui ſe dit des chapiteaux corinthiens & compoſites, à cauſe qu'ils ont quelques reſſemblances à l'inſtrument que les François appellent *tambour ;* quelques-uns l'aplent *vaſe*, & d'autres *campan*, *cloche*, &c.

On ſe ſert auſſi du mot *tambour* pour exprimer un retranchement de bois couvert d'un plafond ou d'un lambris pratiqué dans le côté d'un porche ou veſtibule, ou en face de certaines égliſes, afin d'empêcher la vue des paſſans & l'incommodité du vent par le moyen des doubles portes.

Tambour ſignifie auſſi un *arrondiſſement* de *pierre*, dont pluſieurs forment le fût d'une colonne qui n'eſt pas auſſi haut qu'un diametre.

On appelle encore *tambour* chaque pierre, pleine ou percée, dont le noyau d'un eſcalier à vis eſt compoſé. (*D. J.*)

TAMBOUR, *en Méchanique*, eſt une eſpece de roue placée au-tour d'un axe ou poutre cylindrique, au ſommet de laquelle ſont deux leviers ou bâtons enfoncés pour pouvoir plus facilement tourner l'axe, afin de ſoulever les poids qu'on veut enlever. *Voyez* AXE *dans le tambour*, TOUR & TREUIL.

TAMBOUR, maniere de broder au *tambour*. Le *tambour* eſt un inſtrument d'une forme circulaire, ſur lequel, par le moyen d'une courroie & d'une boucle, ou de différens cerceaux qui s'emboîtent les uns dans les autres, on tient tendue une toile ou une étoffe légere de ſoie, ſur laquelle on exécute avec une aiguille montée ſur un manche, & qui a ſa forme particuliere, le point de chaînette, ſoit avec un fil de ſoie nue, ou couvert d'or ou d'argent, & cela avec une vîteſſe & une propreté ſurprenante. Avec ce ſeul point, on forme des feuilles, des fleurs, des ramages, & une infinité d'objets agréables dont on embellit l'étoffe deſtinée à des robes & autres uſages. *Voyez* dans nos *Planches* le *tambour* & ſes détails, l'aiguille, & même la maniere de travailler, qu'elles feront concevoir plus clairement que tout ce que nous en pouvons dire.

Pour broder au *tambour* lorſque l'étoffe eſt montée ſur le métier, on prend la ſoie, on y fait un nœud, on la prend de la main gauche, on en étend une portion en prenant le nœud entre le bout du pouce & le bout de l'index, & paſſant le fil entre le doigt du milieu & le troiſieme ſous l'étoffe tendue; on tient l'aiguille de la droite; on paſſe l'aiguille à-travers l'étoffe en-deſſus ; on accroche la partie de la ſoie tendue avec le crochet de l'aiguille ; on tire l'aiguille, la ſoie vient en-deſſus & forme une boucle. On retourne

l'aiguille, la soie sort de son crochet ; on renfonce l'aiguille entre les deux brins de la boucle ; on tourne la soie en-dessous sur l'aiguille ; on tire l'aiguille, la soie se place dans son crochet lorsque sa pointe est sur le point de sortir de l'étoffe ; quand elle en est sortie, elle attire la soie de-rechef en boucle ; on fait passer cette boule sur la premiere ; & l'on continue de faire ainsi des petites boucles égales, serrées, & passées les unes dans les autres, ce qui a fait appeller l'ouvrage *chaînette*.

L'aiguille, l'écrou du manche & le crochet sont dans la même direction. C'est l'écrou qui dirige le mouvement.

Si l'on travaille de bas-en-haut, on tourne le fil autour de l'aiguille sur l'aiguille, c'est-à-dire que quand le fil commence à passer sur elle, elle est entre le fil & le corps de celui qui brode.

Si l'on travaille de bas-en-haut, au contraire quand on commence le tour du fil sur l'aiguille, c'est le fil qui est entre le brodeur & l'aiguille.

Comme l'aiguille est grosse par en-bas, & est menue par la pointe, le trou qu'elle fait est large, & le crochet qui est à la pointe passe sans s'arrêter à l'étoffe.

TAMBOUR, s. m. (*Lutherie.*) machine ronde qui toute seule sert à faire jouer des orgues sans le secours de la main. Sur ce *tambour* il y a des reglets comme sur un papier de musique, & à la place des notes, il y a des pointes de fer qui accrochent & font baisser les touches selon le son qu'on desire en tirer. (*D. J.*)

TAMBOUR, (*terme de Boissélier.*) les ouvriers qui les font les appellent *chauffe chemises*. C'est une machine de bois ou d'osier en forme de caisse de véritable *tambour*, haute de quatre à cinq piés, & large d'un pié & demi, avec un couvercle. Au milieu de cette machine est tendu un réseau à claire voie, sur lequel on met une chemise ou autre linge. Il y a dessous un réchaud plein de charbon pour chauffer ou sécher cette chemise ou autre linge. (*D. J.*)

TAMBOUR, *en terme de Confiseur*, est un tamis fort fin pour passer du sucre en poudre. *Voyez les Pl. du Confisseur & leur explic.* La premiere est le couvercle ; la seconde est le tamis, & la troisieme la boîte qui reçoit les matieres qui ont passé au-travers du tamis. Ces trois pieces s'ajustent ensemble, en sorte que le tamis entre dans les deux autres.

TAMBOUR, (*Horlogerie.*) nom que l'on donne ordinairement à cette piece d'une montre que les horlogers appellent le *barillet*. *Voyez* BARILLET, *& les Planches de l'Horlogerie.*

TAMBOUR, *ouvrage de Menuiserie*, qui se plaçoit autrefois devant les portes pour empêcher l'entrée du vent ; il n'est plus d'usage que pour les églises.

Tambour se dit aussi de la menuiserie qui recouvre quelque saillie dans un appartement.

TAMBOUR, (*Paumier.*) c'est une partie du grand mur d'un jeu de paume, qui avance dans le jeu de quatre ou cinq pouces. Le *tambour* commence à-peu-près à la moitié de la distance de la corde de la grille, & continue jusqu'à la grille, ce qui retrécit le jeu de paume d'environ quatre ou cinq pouces dans cet espace. Les jeux de paume appellés *quarrés* n'ont point de *tambour* ; il n'y a que ceux qu'on nomme des *dedans*.

TAMBOUR, (*Serrur.*) piece d'une figure ronde qui en renferme d'autres, comme on voit aux serrures des coffres-forts. Les pertuis sont montés dans le *tambour*.

TAMBOUR, (*Soierie.*) machine sur laquelle on porte les chaînes pour les plier, ou pour les chiner.

TAMBOURS, s. m. pl. (*Sucrerie.*) espece de gros cylindres de fer qui servent à écraser les cannes, & en exprimer le suc dans les moulins à sucre. On les nomme quelquefois *rouleaux* ; mais c'est improprement, le rouleau n'étant que le cylindre de bois dont on remplit le *tambour*, à-travers duquel passe l'axe ou pivot sur lequel il tourne. *Savary.* (*D. J.*)

TAMBOURE-CISSA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre de l'île de Madagascar, qui produit un fruit semblable à une pomme, dont la propriété est de s'ouvrir en quatre lorsqu'il est parvenu à maturité ; sa chair est remplie de grains orangés, couverts d'une peau tendre qui donne une teinture semblable à celle du rocou.

TAMBOURIN, s. m. sorte de danse fort à la mode aujourd'hui sur nos théâtres. L'air en est très-gai, & se bat à deux tems vifs. Il doit être à l'imitation du flûtet des Provençaux, & la basse doit toujours refrapper la même note, à l'imitation du *tambourin* ou *galoubé*, dont celui qui joue du flûtet s'accompagne ordinairement. (*S*)

TAMBOURIN, *voyez l'article* TAMBOUR.

TAMBOURIN, (*Lutherie.*) il y a un instrument à cordes & de percussion de ce nom. C'est un long coffre de bois, sur lequel sont montées des cordes de laiton, que l'on frappe avec des baguettes. Celui qui joue de cet instrument le tient debout de la main ou plutôt du bras gauche, & le frappe de la main droite.

TAMBOURIN, (*terme de Jouaillier.*) *ou* TABOURIN ; c'est une perle ronde d'un côté & plate de l'autre, qui ressemble à une tymbale.

TAMBRE, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Espagne, en Galice. Elle prend sa source dans les montagnes, au nord de Compostelle, d'où elle court au sud-oest & va se rendre dans la mer.

TAME, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans Oxfordshire, sur la riviere de *Tame*, qui se joignant à l'Isis, prend le nom de Thamise. *Voyez* THAMISE.

TAMER, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle a sa source dans Devonshire, qu'elle sépare de la province de Cornouaille ; son embouchure est dans le havre de Plimouth. (*D. J.*)

TAMETANES, (*Hist. nat. Botan.*) fruit de l'île de Madagascar, dont la racine est aussi jaune que du safran, & dont on se sert pour la teinture. C'est la même qui est connue en Europe sous le nom de *terra merita*.

TAMIA, (*Géog. anc.*) ville de la grande-Bretagne. Ptolomée, *liv. II. ch. iij.* la donne aux *Vacomagi*, & la place au voisinage de *Banatia* & d'*Alata-Castra*. Cambden croit que ce pourroit être aujourd'hui Tanéa, lieu d'Ecosse au comté de Ross. (*D. J.*)

TAMINES, (*Géog. anc.*) *Tamyna* ; ville de l'Eubée, dans le territoire de la ville d'Erétrie, selon Strabon, *liv. X. p. 447.* & Etienne le géographe. C'est près de cette ville que les Athéniens défirent les Chalcidiens qui étoient commandés par Callias, & par Taurosthène freres.

TAMIS, s. m. (*Crainier.*) instrument qui sert à passer des drogues pulvérisées quand on en veut séparer la partie la plus fine d'avec celle qui est la plus grossiere. On s'en sert aussi pour couler les liqueurs composées & en ôter le marc. Le *tamis* est fait d'un cercle de bois mince & large à discrétion, au milieu duquel est placé un tissu de toile, de soie, de crin, ou de quelqu'autre toile claire, suivant l'usage qu'on en veut faire. C'est dans la partie supérieure du *tamis* que l'on met la drogue pulvérisée, & où l'on verse la liqueur qu'on veut épurer. Lorsque les drogues qu'on a dessein de tamiser, s'évaporent facilement, on met un couvercle au *tamis*, quelquefois tout de bois, & quelquefois avec le cercle de bois, & le dessus de cuir. *Savary.* (*D. J.*)

TAMIS, *en terme de Blanchisserie*, est un cerceau garni d'un tissu de corde formant divers quarrés, avec lequel on ramasse les pains.

TAMIS, *instrument de Chimie & de Pharmacie ;*

ſert à hâter la préparation des poudres ſubtiles ; en ſéparant les parties les plus atténuées des parties les plus groſſieres, auxquelles on fait eſſuyer une nouvelle trituration, qu'on tamiſe de nouveau, & ainſi ſucceſſivement, *&c.* Les *tamis* dont on ſe ſert dans les laboratoires de chimie & les boutiques des Apoticaires, ſont couverts ou découverts. Les derniers ne different en rien des *tamis* les plus vulgaires, du *tamis* ou ſas à paſſer la farine, *&c.* Il eſt de crin ou de ſoie, ſelon qu'on le veut, d'un tiſſu plus ou moins ſerré ; cette eſpece de *tamis* ne ſert qu'à préparer les poudres les plus groſſieres & les moins volatiles, ou qui ſont tirées des matieres les plus viles. Les *tamis* ſont compoſés de trois pieces ; celle du milieu eſt un *tamis* ordinaire ; les deux autres ſont un couvercle & un fond formé par un parchemin ou une peau tendue ſur un cercle de bois mince. Ces *tamis*, qui ſont les plus uſités & les mieux entendus, ſervent à la préparation des poudres les plus ſubtiles, les plus volatiles & les plus précieuſes. *Voyez* PULVÉRISATION, *Chimie & Pharmacie.*

TAMIS, (*inſtrument de Chapelier.*) les Chapeliers ſe ſervent du *tamis* de crin, au lieu de l'inſtrument qu'ils appellent *arçon*, pour faire les capades de leurs chapeaux. (*D. J.*)

TAMIS, (*terme d'Organiſte.*) piece de bois percée, à-travers de laquelle paſſent les tuyaux de l'orgue, & qui ſert à les tenir en état. (*D. J.*)

TAMIS, (*Tapiſſerie de tonture.*) les laineurs qui travaillent aux tapiſſeries de tonture de laine, ont pluſieurs *tamis*, comme de grands pour paſſer & préparer leurs laines hachées, & de très-petits, qui n'ont pas quelquefois deux pouces de diametre, pour placer ces laines ſur le coutil peint & préparé par le peintre. (*D. J.*)

TAMISAILLE, ſ. f. (*Marine.*) petit étage d'une flûte, qui eſt pratiqué entre la grande chambre & la dunette, & dans laquelle paſſe la barre du gouvernail.

TAMISE, LA, (*Géog. mod.*) *Voyez* THAMISE. (*D. J.*)

TAMISE, ſ. f. (*Phyſ. & Géog.*) grande riviere qui paſſe à Londres. L'eau de cette riviere que l'on garde dans des tonneaux à bord des vaiſſeaux, s'enflamme après avoir rendu long-tems une odeur puante, lorſqu'on expoſe une chandelle allumée au trou du bondon tout récemment ouvert. M. Muſchenbrock conjecture que cela vient des huiles des inſectes qui ſe ſont pourris, & que la pourriture a enſuite convertis en une eſpece d'eſprit volatil. Muſſch. *eſſ. de phyſ.*

TAMISER, L'ACTION DE, (*Pharmac.*) en latin *cribratio* ; c'eſt l'action de paſſer une ſubſtance au tamis, pour ſéparer ſes parties fines d'avec les groſſieres, ſoit que la ſubſtance miſe au tamis ſoit ſeche, pulvériſée ou humide, comme la pulpe des graines, les fruits ou les racines.

Quelles que ſoient les ſubſtances réduites en poudre dont le mélange doit former un médicament, il convient de les paſſer toutes enſemble à-travers un tamis ; ſans quoi le médicament pourra être différemment énergique dans ſes différentes parties, & par conſéquent agir inégalement, c'eſt-à-dire, plus fortement dans un endroit que dans l'autre. Lors donc qu'on aura à mêler des ſubſtances plus friables & plus fortes les unes que les autres, d'un tiſſu différent, & plus ou moins adhérentes : comme les unes ne manqueront pas de paſſer dans le tamis plus promptement que les autres, il eſt néceſſaire de les remuer enſemble après qu'elles auront été tamiſées. Cet avis paroîtra ſuperflu à quelques perſonnes, qui ne jugeront pas fort eſſentiel de prendre cette précaution ; mais elles changeroient d'avis, ſi elles connoiſſoient les accidens qui ſurviennent tous les jours, lorſque le jalap, l'ipécacuanha & autres ingrédiens ſemblables, dont les vertus conſiſtent dans les parties les plus réſineuſes, ont été mal mélangés : or cela peut arriver d'autant mieux, que ces parties réſineuſes étant auſſi les plus fragiles, ſe broyent plus facilement dans le mortier, & paſſent les premieres à-travers le tamis.

D'ailleurs, rien n'eſt plus commun chez les Droguiſtes, que de mettre tout d'un coup dans un mortier, deux ou trois fois plus d'un ingrédient qu'il n'en faut pour l'uſage actuel ; de prendre ſur cette quantité la doſe marquée par le médecin, & d'enfermer le ſuperflu dans un petit vaiſſeau. Or toutes les parties d'un ingrédient, n'ayant pas la même vertu, ſi l'on ne prévient les inconvéniens réſultans de cette eſpece d'hétérogénéité, les premiers malades auront une doſe trop forte ; & les derniers, qui ne trouveront plus que la partie fibreuſe & ligneuſe, auront une doſe trop foible, & ſeront trompés dans leur attente. (*D. J.*)

TAMISEUR, ſ. m. (*Verrerie.*) on nomme ainſi celui qui prépare & tamiſe les charrées qui ſervent à la fonte des matieres dont on fait le verre. (*D. J.*)

TAMLING, ſ. m. (*Com.*) c'eſt le nom que les Siamois donnent à cette eſpece de monnoie & de poids que les Chinois appellent *taël.* Le taël de Siam eſt de plus de la moitié plus foible que le taël de la Chine ; enſorte que le cati ſiamois ne vaut que huit taëls chinois, & qu'il faut vingt taëls ſiamois pour le cati chinois. A Siam, le *tamling* ou *taël* ſe ſubdiviſe en quatre ticals ou baats, le tical en quatre mayons ou ſelings, la mayon en deux fouangs, chaque fouang en deux ſompayes, la ſompaye en deux payes, & la paye en deux clams, qui n'eſt qu'une monnoie de compte ; mais qui, en qualité de poids, peſe douze grains de ris ; enſorte que le *tamling* ou taël ſiamois eſt de ſept cens ſoixante-huit grains. *Voyez* TAEL, *Dictionn. de Commerce.*

TAMMESBRUCK, (*Géog. mod.*) en latin vulgaire *Aggeripontum* ; petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe, près de l'Unſtrutt. Elle appartient à l'électeur de Saxe, & ce n'eſt proprement qu'un bourg. (*D. J.*)

TAMNA, (*Géog. anc.*) ville de l'Arabie heureuſe. Pline, *l. VI. c. xxviij.* la ſurnomme *Tamna templorum* ; c'eſt la même ville que Ptolomée, *liv. VI. ch. 7.* appelle *Thumna.* (*D. J.*)

TAMNUS, ſ. m. (*Botan.*) Tournefort diſtingue deux eſpeces de ce genre de plante, nommée par les anciens Botaniſtes *bryonia nigra*, nom que les Anglois lui donnent encore *black bryony*, & vulgairement appellée en françois *ſceau de Notre-Dame*, ou *racine vierge.* La premiere eſpece eſt à fleur jaune pâle, *tamnus racemoſa, flore minore, luteo palleſcente, I. R. H.* 102.

C'eſt une plante ſarmenteuſe, auſſi-bien que la bryone blanche ; mais elle pouſſe de menus ſarmens ſans mains, qui s'élevent en ſerpentant, & s'entortillant autour des plantes voiſines : ſes feuilles ſont attachées par des queues longues, & rangées alternativement ; elles ont preſque la figure de celles du cyclamen, mais deux ou trois fois plus grandes, & ſouvent plus pointues, d'une belle couleur verte luiſante, tendres, d'un goût viſqueux. Ses fleurs ſortent des aiſſelles des feuilles ; elles ſont diſpoſées en grappes, ayant chacune la forme d'un petit baſſin, taillé ordinairement en ſix parties, de couleur jaune-verdâtre, ou pâle. Quelques-unes de ces fleurs qui ne ſont point nouées, tombent ſans laiſſer aucun fruit ; mais celles qui ſont nouées, laiſſent après elle une baie rouge, ou noirâtre, qui renferme une coëffe membraneuſe, remplie de quelques ſemences : ſa racine eſt grande, groſſe, tubéreuſe, preſque ronde, noire

noire en dehors, blanche en dedans, profonde dans la terre, d'un goût âcre.

La seconde espece est appellée, par le même Tournefort, *tamnus baccifera, flore majore albo, I. R. H.* 202. Ses feuilles sont assez semblables à celles du liseron. Ses fleurs sont faites comme celles de l'espece précédente, mais plus grandes, & de couleur blanche. Ses baies naissent une à une, séparées & attachées chacune à un pédicule court, qui sort de l'aisselle des feuilles; chaque baie n'est guere moins grosse qu'une cerise, & contient quatre ou cinq semences; sa racine est empreinte d'un suc gluant.

L'une & l'autre espece de *tamnus* croissent dans les bois; leurs racines sont un peu purgatives hydragogues. (*D. J.*)

TAMOATA, s. m. (*Hist. nat. Ichthiologie.*) nom d'un poisson d'eau douce d'Amérique, appellé par les Portugais *soldido*. C'est un petit poisson oblong, à tête applatie, en quelque maniere comme celle de la grenouille; son museau est petit, ayant à chaque angle un filet en guise de barbe; il n'a point de dents, & ses yeux sont extrêmement petits. Il a huit nageoires, deux aux ouies, dures comme des cornes; deux sur le ventre, moins dures; une sur le milieu du dos, une autre près de la queue, & une autre à l'opposite sur le ventre; sa queue fait la huitieme nageoire; sa tête est couverte d'une peau dure comme de l'écaille; son corps est revêtu d'une espece de cotte de mailles, faite d'une substance dure, écailleuse, dentelée dans les bords, de couleur de rouille de fer; ce poisson passe pour être un manger délicieux. Marggravii, *hist. Brasil.* (*D. J.*)

TAMOATARANA, s. f. (*Hist. nat. Botan. exot.*) nom d'une plante bulbeuse qui croît au Brésil, & dont on mange les bulbes, comme nous mangeons les patates. Ray, *hist. plant.* (*D. J.*)

TAMOLE, s. m. (*Hist. mod.*) les *tamoles* sont les chefs du gouvernement des Indiens, des îles Caroline; ils laissent croître leur barbe fort longue, commandent avec empire, parlent peu, & affectent un air fort reservé. Lorsqu'un *tamole* donne audience, il paroît assis sur une table élevée, les peuples s'inclinent devant lui, reçoivent ses ordres avec une obéissance aveugle, & lui baisent les mains & les piés, quand ils lui demandent quelque grace; il y a plusieurs *tamoles* dans chaque bourgade. (*D. J.*)

TAMORISA, (*Géogr. anc.*) contrée des états du Turc, en Europe; cette petite contrée est dans la haute Albanie, au couchant de l'Ochrida, & a pour chef-lieu un bourg de son nom. (*D. J.*)

TAMPER, *en terme de Friseur d'étoffes*, c'est appuyer le frisoir sur l'étoffe, par le moyen d'une *tampe*, *voyez* TAMPE, de maniere qu'elle entre bien dans les inégalités du sable dont il est enduit, & que la laine puisse suivre l'ordre du friser.

TAMPES, s. f. *en terme de Friseur d'étoffes*, sont des morceaux de bois ronds qui se mettent à force, entre le frisoir & une piece de bois qui regne, comme nous l'avons déja dit, le long du chassis, au milieu du sommet. *Voyez les fig. & les Planches de la Draperie.*

TAMPICO, (*Géog. mod.*) lac de l'Amérique septentonale, dans la nouvelle Espagne, au gouvernement de Panuco, & au sud de la riviere de Panuco, dont une des branches sort du lac. (*D. J.*)

TAMPLON, s. f. *terme de Tisserand*, sorte de petits rots dont les Tisserands de servent, lorsqu'ils veulent augmenter la laise ou largeur de leurs toiles.

TAMPOE, s. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) nom d'un fruit des Indes orientales, approchant en figure du mangoustan, mais bien moins bon; son écorce est encore plus épaisse que celle du mangoustan, il est sans couronne, & de la couleur de nos pommes-poires. Les Indiens le mangent dans les endroits où de meilleurs fruits leur manquent. (*D. J.*)

TAMPON, (*Fortificat.*) espece de bouchon qui sert à fermer l'ouverture d'un vaisseau, ou à retenir la poudre dans une arme à feu. *Voyez* BOURRE & BOUCHON.

Ce mot est françois, quoiqu'il y en ait qui le dérivent de l'anglois *tap*, canelle ou robinet.

Quand on charge un mortier ou quelque autre piece d'artillerie, on met ordinairement après la poudre, une petite piece ronde de bois pour séparer la bombe, le boulet ou la cartouche, de la poudre à canon; cette piece s'appelle un *tampon*, & sert à donner plus de force au coup de la piece d'artillerie. *V.* MORTIER. *Chambers.*

Le *tampon* ou le bouchon, dont on recouvre le fourrage & le boulet, ne contribue en rien à augmenter la violence du coup; il sert seulement à rassembler la poudre, & à diminuer l'intervalle qui est entré la poudre & le boulet; c'est une erreur de croire qu'un bouchon plus gros qu'un autre & refoulé par un plus grand nombre de coups, porte plus loin. Si en refoulant le bouchon, il pouvoit acquérir la dureté d'un corps solide, & une forte adhésion aux parois de l'ame de la piece, comme cela arrive aux balles des carabines ou aux *tampons*, chassés avec force pour les petards pratiqués dans le roc; il est constant que la difficulté que la poudre qui s'enflamme, rencontreroit à chasser le boulet, donnant lieu à une inflammation plus complette, il en recevroit une plus grande impulsion: mais l'on doit avoir de ces deux objets un sentiment bien différent, car comme le fourrage est composé de parties flexibles & détachées, qui n'ont aucune adhésion avec les parois de la piece; quelle résistance peut-il opposer à la violence de la poudre? A l'égard de la poudre, lorsqu'elle est réunie dans le plus petit volume qu'elle peut occuper naturellement; il ne faut pas penser qu'en la refoulant pour la réduire dans un plus petit espace, elle en acquiert plus d'activité, puisque ce n'est qu'autant qu'il y a des interstices sensibles entre les grains, que le feu de celle qui s'enflammera la premiere, peut s'introduire pour allumer le reste: ce qui est si vrai, que quand elle est battue & réduite en pulverain dans une arme à feu, elle ne s'allume que successivement; ainsi l'on peut conclure que le seul avantage qu'on tire du bouchon posé sur la poudre, est seulement de la rassembler dans le fond de la chambre, & d'empêcher quand elle est enflammée, qu'elle ne se dilate autour du vent du boulet.

Quant au bouchon qu'on met sur le boulet, il est absolument inutile, si ce n'est dans les cas où l'on est obligé de le soutenir pour tirer horisontalement ou de haut en-bas; mais peu importe qu'il soit refoulé ou non, pourvû qu'il ne permette pas au boulet de rouler dans la piece. *Saint-Remy*, troisieme édition des *mémoires d'Artillerie.* (*Q*)

TAMPON, s. m. (*Hydr.*) est une cheville de bois ou un morceau de cuivre applati, rivé & soudé au bout d'un tuyau, à deux piés de la souche d'un jet. Quand on ne se sert que d'un *tampon* de bois, on le garnit de linge, on frette le tuyau d'une rondelle de fer afin de pouvoir coigner le *tampon*, sans craindre de fendre le tuyau.

On se sert encore de *tampons* de bois dans les jauges, pour boucher les trous qui ne servent point. (*K*)

TAMPONS, (*Marine.*) ce sont des plaques de fer, de cuivre ou de bois, qui servent à remédier aux dommages que causent les coups de canon qu'un vaisseau peut recevoir dans un combat.

TAMPONS *ou* TAPONS DE CANON, (*Marine.*) plaques de liége, avec lesquelles on bouche l'ame du canon, afin d'empêcher que l'eau n'y entre.

TAMPONS *ou* TAPONS D'ECUBIERS, (*Marine.*)

pieces de bois, longues à-peu-près de 2 piés & demi qui vont en diminuant, & dont l'uſage eſt de fermer les écubiers, quand le vaiſſeau eſt à la voile. Il y en a qui ſont échancrées par un côté, afin de boucher les écubiers ſans ôter les cables, qu'on fait paſſer par l'échancrure; au défaut de bois, on fait des *tampons* avec des ſacs de foin, de bourre, &c.

TAMPONS, ſ. m. pl. (*Archit.*) ce ſont des chevilles de bois, que l'on met dans des trous percés dans un mur de pierre, pour y faire entrer une patte, un clou, &c. ou que l'on met dans les rainures des poteaux d'une cloiſon, pour en tenir les panneaux de maçonnerie, ou dans les ſolives d'un plancher, pour en arrêter les entrevoux.

On appelle auſſi *tampons* de petites pieces dont les menuiſiers rempliſſent les trous des nœuds de bois, & qui cachent les clous à tête perdue, des lambris & des parquets. *Daviler.* (*D. J.*)

TAMPONS, *en termes de Cloutier d'épingles*, ne ſont autre choſe que deux oreilles de fer qui ſont ſcellées dans une pierre, & dans leſquelles tourne le fuſeau ou axe de la meule. *Voyez les figures, Pl. du Cloutier d'épingles.*

TAMPON, ſ. m. (*terme de Graveur.*) les graveurs en taille douce ſe ſervent d'une eſpece de molette faite d'une bande de feutre roulée qu'ils appellent un *tampon.*

TAMPON, ſ. m. (*terme d'Imprimeur en taille-douce.*) c'eſt un morceau de linge tortillé pour ancrer la planche.

TAMPON, ſ. m. (*terme de Luthier.*) c'eſt la partie de la flûte, ou du flageolet, qui aide à faire l'embouchure de la flûte ou du flageolet, & ſert à donner le vent.

TAMPON, dans les tuyaux de bois des orgues, eſt une piece de bois *E, fig. 30. Pl. n°. 1. d'Orgue*, doublée de peau de mouton, le duvet en-dehors, dont l'uſage eſt de boucher le tuyau par en-haut; ce qui le fait deſcendre d'une octave au-deſſous du ſon que le tuyau rend quand il eſt ouvert. Le *tampon* eſt armé d'une poignée *F*, placée à ſon centre, laquelle ſert à le retirer ou à l'enfoncer à diſcrétion, juſqu'à ce que le tuyau rende un ſon qui ſoit d'accord avec celui d'un autre tuyau ſur lequel on l'accorde.

TAMPONNER, v. act. (*Gram.*) c'eſt fermer avec un tampon.

TAMUADA, *ou* TAMUDA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie tingitane, ſelon Pomponius-Méla, *liv. I. ch. iij.* Ce fleuve ſe nomme aujourd'hui la *Bédie*, & il arroſe le pays des Arabes. C'eſt vraiſſemblablement le *Thaludu* de Ptolomée. (*D. J.*)

TAMUSIGA, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie tingitane. Ptolomée la marque ſur la côte de l'Océan, entre le port d'Hercule & le promontoire *Uſadium.* Le nom moderne eſt *Fiſelfeld*, ſelon Marmol; *Teſeltner*, ſelon Caſtald, & *Freſſa*, ſelon Niger.

TAMWORTH, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans Staffordshire. Il eſt arroſé par le Tamer, & envoie deux députés au parlement.

TAMUZ, ſ. m. (*Calendrier des Hebreux.*) mois des Juifs, quatrieme de l'année ſainte, & dixieme de l'année civile, qui répondoit aux mois de Juin & de Juillet. Le dix-ſeptieme jour de ce mois, les Juifs célebroient un jeûne, en mémoire du châtiment dont Dieu punit l'adoration du veau d'or. (*D. J.*)

TAMYNA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eubie, dans le territoire d'Erétrie, ſelon Strabon, *liv. X. p. 447.* Plutarque parle de la plaine de Tamynes, dans la vie de Phocion.

TAMYRACA, (*Géog. anc.*) ville de la Sarmatie européenne, près du golfe Carcinite, ſelon Ptolomée, *l. III. ch. v.* Etienne le géographe & le périple d'Arrien. Strabon, *liv. VII. pag. 308.* connoît dans le même endroit un promontoire nommé *Tamyracès*, & un golfe appellé *Tamyracus ſinus*; mais il ne parle point de ville, ni ſur ce promontoire, ni ſur ce golfe. (*D. J.*)

TAMYRSA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Phénicie. Strabon, *liv. XVI. p. 755.* le met entre Béryte & Sidon. Le nom moderne eſt *Damor*, ſelon quelques-uns.

TAN, ſ. m. (*Tannerie & Jardinage.*) l'écorce du chêne hachée & moulue en poudre par les roues d'un moulin à tan; on s'en ſert à la préparation des cuirs. *Voyez* ECORCE & TANNERIE.

Le *tan* nouveau eſt le plus eſtimé, car lorſqu'il eſt vieux & ſuranné, il perd une partie de ſa qualité qui le rend propre à condenſer ou à boucher les pores du cuir; de ſorte que plus on laiſſe les peaux dans le *tan*, plus elles acquierent de force & de fermeté.

Toute autre partie du chêne, de quelque âge ou grandeur qu'il puiſſe être, & tout taillis de chêne, ſont pour le moins auſſi bons à faire du *tan*, que l'écorce de cet arbre.

Après que l'on a amaſſé cette matiere, il faut la faire bien ſécher au ſoleil, la ſerrer dans un endroit ſec, & la garder dans cet état juſqu'à ce qu'on l'emploie; & pour la réduire en pouſſiere, on peut ſcier ou fendre menu le plus gros bois, afin de pouvoir être diminué encore par un inſtrument dont les tanneurs ſe ſervent pour cet effet. Après quoi on le fait ſécher de nouveau dans un four, & enfin on le fait moudre au moulin à *tan*. *Voyez* MOULIN. Au défaut du bois de chêne, on peut ſe ſervir de celui d'épine.

Ce *tan* eſt un engrais fort chaud propre aux ananas qui ne peuvent ſupporter la vapeur du fumier de cheval.

TANA, (*Géog. anc.*) *ou* TANAS, fleuve d'Afrique, dans la Mauritanie, entre *Lares* & *Capſa*. Saluſte en parle, *in Jugurth. c. x.*

TANAGER, (*Géog anc.*) fleuve d'Italie, dans la Lucanie, aujourd'hui le *Negro*: Virgile, *Géorg. l. III. v. 151.* lui donne l'épithete de *ſiccus*:

Furit mugitibus æther
Concuſſus, ſilvæque, & ſicci ripa Tanagri.

Mais ou les choſes ont changé depuis le tems de Virgile, ou ce poëte ne connoiſſoit ce fleuve que de nom; reproche que l'on peut faire également à Pomponius Sabinus, qui fait un torrent de *Tanager.*

Celſus Cittadinus, écrivant à Ortelius, nie abſolument que ce fleuve ſoit un torrent, qui n'a d'eau que dans le tems des pluies. Le *Tanager*, dit-il, préſentement le *Négro*, eſt un fleuve qui en reçoit d'autres dans ſon lit; par exemple, celui que l'on appelle la *botta di Picorno*, ainſi nommé de l'ancienne ville Picernum, auprès de laquelle il prend ſa ſource. Le *Tanager* a la ſienne dans le mont Albidine, maintenant *il monte Portiglione*, & il ſe jette dans le Siler, connu maintenant ſous le nom de *Sélo.* Peut-être Virgile a-t-il appellé le *Tanager ſiccus*, parce qu'il ſe perd ſous la terre, pendant un eſpace de quatre & non pas de vingt milles, comme le dit Pline, *liv. II. ch. iij.* (*D. J.*)

TANAGRA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de Grece, dans la Béotie, au voiſinage de Thebes; Dicéarque la met au nombre des villes ſituées ſur l'Euripe: Strabon néanmoins, *l. IX. p. 400, 403, & 410*, & Ptolomée, *l. III. c. xv.* la marquoient à quelque diſtance de la mer, quoique ſon territoire pût s'étendre juſqu'à la côte. *Tanagra* étoit à cent trente ſtades de la ville Oropus, à deux cens de celle de Platée. Etienne le géographe appelle cette ville *Géphyra*, & Strabon donne à ſes habitans, le nom de *Géphyréens.*

Tanagra de Béotie, eſt la patrie de Corinne, fille d'Achélodore & de Procratie; elle étoit contempo-

raine de Pindare, avec lequel elle étudia la Poéſie ſous Myrtis, femme alors très-diſtinguée par ce talent. Corinne n'acquit pas moins de gloire que ſa maîtreſſe, & ſe mêloit quelquefois de donner à Pindare d'excellens avis, ſoit comme étant plus âgée, ſoit à titre de plus ancienne écoliere. Elle lui conſeilloit, par exemple, au rapport de Plutarque, de négliger moins le commerce des muſes, & de mettre en œuvre dans ſes poéſies la fable qui en devoit faire le fonds principal, auquel les figures de l'élocution, les vers, & les rythmes, ne devoient ſervir que d'aſſaiſonnemens. Pindare, dans le deſſein de profiter de cette leçon, fit une ode que nous n'avons plus, mais dont Plutarque & Lucien nous ont conſervé les premiers vers : en voici la traduction.

« Chanterons-nous le fleuve Iſmene, ou la nym-» phe Mélie à la quenouille dorée, ou Cadmus, ou » la race ſacrée de ces hommes nés des dents qu'il » ſema, ou la nymphe Thébé à la coëffure bleue, » ou la force d'Hercule à toute épreuve, ou la gloire » & les honneurs du réjouiſſant Bacchus, ou les nô-» ces d'Harmonie aux blanches mains » ?

Pindare ayant fait voir cette ode à Corinne, celle-ci lui dit en riant, qu'il falloit ſemer avec la main, & non pas à plein ſac, comme il avoit fait dans cette piece, où il ſembloit avoir pris à tâche de ramaſſer preſque toutes les fables.

Corinne dans la ſuite entra en lice contre Pindare, & le vainquit, dit-on, juſqu'à cinq fois, quoiqu'elle lui fût fort inférieure. Mais deux circonſtances, remarque Pauſanias, contribuerent à ce grand ſuccès : l'une, que ſes poéſies écrites en dialecte éolien, ſe faiſoient entendre beaucoup plus facilement à ſes auditeurs, que celles de Pindare compoſées en dorien : l'autre, qu'étant une des plus belles femmes de ſon tems, ainſi qu'on en pouvoit juger par ſon portrait, les agrémens de ſa perſonne avoient pû ſéduire les juges en ſa faveur ; Pindare appella de ce jugement inique à Corinne elle-même.

Le tombeau que les Tanagréens éleverent à la gloire de cette dame, ſubſiſtoit encore du tems de Pauſanias, ainſi que ſon portrait, où elle étoit repréſentée la tête ceinte d'un ruban, pour marque des prix qu'elle avoit remportés ſur Pindare à Thebes. Il ne nous reſte que quelques fragmens de ſes poéſies, ſur leſquels on peut conſulter la bible grecque de Fabricius.

2°. *Tanagra* eſt encore dans Ptolomée, *l. VI. c. jv.* une ville de la Perſide dans les terres.

3°. Stace parle d'une *Tanagra* de l'Eubée. (*D. J.*)

TANAIDE, (*Mythol.*) ſurnom de Vénus : Clément Alexandrin dit qu'Artaxercès roi de Perſe, fils de Darius, fut le premier qui érigea à Babylone, à Suſe, & à Ecbatane, la ſtatue de Vénus *Tanaïde*, & qui apprit par ſon exemple aux Perſes, aux Bactres, & aux peuples de Damas & de Sardes, qu'il falloit l'honorer comme déeſſe. Cette Vénus étoit particulierement vénérée chez les Arméniens, dans une contrée appellée *Tanaïtis*, près du fleuve Cyrus, ſelon Dion Caſſius, d'où la déeſſe avoit pris ſon ſurnom, & d'où ſon culte a pu paſſer chez les Perſes. C'étoit la divinité tutélaire des eſclaves de l'un & de l'autre ſexe ; les perſonnes mêmes de condition libre, conſacroient leurs filles à cette déeſſe ; & en vertu de cette conſécration, les filles étoient autoriſées par la loi à accorder leurs faveurs à un étranger avant leur mariage, ſans qu'une conduite auſſi extraordinaire éloignât d'elles les prétendans. (*D. J.*)

TANAIS, (*Géog. anc.*) fleuve que Ptolomée, *l. V. c. jx.* Pline, *l. III. c. iij.* & la plûpart des anciens géographes donnent pour la borne de l'Europe & de l'Aſie. Il étoit appellé *Sylus* ou *Silis* par les habitans du pays, ſelon Pline, *l. VI. c. vij.* & Euſtathe, l'auteur du livre des fleuves & des montagnes, dit, qu'avant d'avoir le nom de *Tanaïs*, il avoit celui d'*Amazonius*. Le nom moderne eſt le *Don ;* les Italiens l'appellent *Tana ;* on lui a quelquefois donné le nom de *Danube*, ce qui n'eſt pas ſurprenant ; puiſque ceux du pays donnent indifféremment le nom de *Don* au Danube & au *Tanaïs ;* Ciofanus dit que les habitans du pays appellent ce fleuve *Amétine ;* on doit s'en rapporter à ſon témoignage. Ptolomée & Pline diſent que le *Tanaïs* prend ſa ſource dans les monts Riphées ; il auroit mieux valu dire dans les forêts Riphées ; car il n'y a point de montagnes vers la ſource du *Don*, mais bien de vaſtes forêts.

Le Don eſt maintenant un fleuve de la Ruſſie, qui vient du Reſſan, & tombe dans la mer Noire, au-deſſous d'Aſoph, dans la Turquie européane, après un cours de plus de trois cens lieues.

La ville d'Aſoph eſt auſſi nommée *Tanaïs* par Ptolomée, *l. III. c. v.* Etienne le géographe lui donne le titre d'*entrepôt*. Enfin, les peuples de la Sarmatie européane qui habitoient ſur le bord du *Tanaïs*, dans l'endroit où ce fleuve ſe courbe, ſont nommés *Tanaïtæ* par le même Ptolomée. (*D. J.*)

TANAPE, (*Géog. anc.*) ville de l'Ethiopie, ſous l'Egypte ; c'eſt la même que *Napatæ ;* & c'étoit, ſelon Dion Caſſius, *l. LIV.* la réſidence de la reine de Candace. (*D. J.*)

TANARO, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Tanarus*, riviere d'Italie ; elle prend ſa ſource dans l'Apennin, ſur les confins du comté de Tende, arroſe dans ſon cours les provinces de Foſſano, de Chéraſco, d'Albétano, ſe groſſit de diverſes rivieres, & va ſe jetter dans le Pô, près de Baſſignana. (*D. J.*)

TANATIS, (*Géog. anc.*) ville de la haute Mæſie, au voiſinage du Danube, ſelon Ptolomée, *l. III. c. jx.* qui la marque entre *Viminatium legio* & Treta ; Niger la nomme *Teriana*. (*D. J.*)

TANAVAGÉE, (*Géog. mod.*) riviere d'Irlande, dans la province d'Ulſter ; elle ſépare le comté d'Antrim de celui de Londonderri, & tombe enſuite dans l'Océan ſeptentrional. (*D. J.*)

TANBA, autrement TANSJU, (*Géog. mod.*) une des huit provinces de la contrée froide du nord, de l'empire du Japon ; on la diviſe en ſix diſtricts, & on lui donne deux journées d'étendue ; elle eſt paſſablement bonne, & produit beaucoup de ris, de pois, & d'autres légumes. (*D. J.*)

TANCAZE, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Abyſſinie. Elle prend ſes ſources dans les montagnes qui ſéparent les royaume d'Angoſte & de Bagameder, ſépare une partie du royaume de Teghin, & tombe dans le Nil. Les anciens la nommoient *Aſtaboras*. (*D. J.*)

TANCHE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *tinca*, poiſſon de riviere, qui eſt ordinairement plus petit que la carpe ; on trouve cependant quelquefois des *tanches* très-groſſes & qui peſent juſqu'à vingt livres. Ce poiſſon eſt court & épais ; il a en longueur trois fois ſa largeur ; le bec eſt court & mouſſe ; le dos a une couleur noirâtre, & les côtés ſont d'un verd jaunâtre, ou de couleur d'or. La queue eſt large ; les écailles ſont petites & très-adhérentes à la peau. Tout le corps de ce poiſſon eſt couvert, comme l'anguille, d'une eſpece de mucilage, qui le rend très-gliſſant, & qui empêche qu'on puiſſe le retenir dans les mains ; ſa chair a peu de goût ; il ſe plaît dans les étangs & dans les rivieres marécageuſes dont le cours eſt lent. Rai, *ſynop. meth. piſcium. Voyez* POISSON.

TANCHE DE MER, *tinca marina*. On a donné le nom de *tanche de mer* à l'eſpece de tourd la plus commune ; ce poiſſon reſſemble, par ſa figure, à la *tanche* d'eau douce, mais ſes écailles ſont plus grandes. Il a neuf pouces de longueur ; il eſt en partie d'un rouge-jaunâtre, & en partie brun ; ces couleurs ſont diſ-

poſées par bandes alternatives au nombre de cinq ou ſix, qui s'étendent depuis la tête juſqu'à la queue. Le bec eſt oblong & relevé en-deſſus; les levres ſont épaiſſes, charnues, & excedent les mâchoires; l'ouverture de la bouche eſt petite; les dents des mâchoires reſſemblent à celles d'une ſcie. Les nageoires ont de belles couleurs, telles que le rouge, le bleu & le jaune, diſpoſés par petits traits: la nageoire de la queue a une figure arrondie quand elle eſt étendue. Rai, *ſynop. meth. piſcium. Voyez* POISSON.

TANDELET, ſ. m. (*Jardinage.*) terme de Fleuriſte, qui exprime de petites couvertures légeres qui préſervent du hâle les belles fleurs plantées en pleine terre; ces *tandelets* reviennent à nos bannes de toile que l'on tend ſur les cerceaux de fer pratiqués au-deſſus des belles plate-bandes de fleurs.

TANDELINS, ſ. m. (*Salines.*) ce ſont des hottes de ſapins qui ſont étalonnées ſur la meſure de deux vaxels. Mais cet étalonnage n'eſt pas juridique. Il n'a lieu que pour l'intérieur de la ſaline. *Voyez* VAXELS.

TANESIE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *tanacetum*; genre de plante à fleur, compoſée de pluſieurs fleurons profondément découpés, ſoutenus par un embryon, & renfermés dans un calice écailleux & preſque hémiſphérique; l'embryon devient dans la ſuite une ſemence qui n'a point d'aigrette. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les fleurs ſont épaiſſes, & qu'elles naiſſent par bouquets. Tournefort, *inſt. rei herb.* Voyez PLANTE.

Tournefort compte trois eſpeces de ce genre de plante, la commune, celle qui eſt à feuilles friſées, & celle que nous nommons la *menthe-coq*, l'*herbe au coq*, le *coq des jardins* qui eſt décrite ailleurs.

La *taneſie* vulgaire, *tanacetum vulgare*, *luteum*, C. B. P. 132. *I. R. H.* 461. en anglois, *the common yellow-flowerr'd garden-tanzy*, a ſa racine vivace, longue, diviſée en pluſieurs fibres qui ſerpentent de côté & d'autre. Elle pouſſe des tiges à la hauteur de deux ou trois piés, rondes, rayées, un peu velues, moëlleuſes. Ses feuilles ſont d'un verd-jaunâtre, grandes, longues, ailées, dentelées en leurs bords, d'une odeur forte & d'un goût amer. Ses fleurs naiſſent au ſommet des tiges par gros bouquets arrondis, rangés comme en ombelles, compoſés chacun de pluſieurs fleurons évaſés & dentelés par le haut, d'une belle couleur jaune dorée, luiſantes, rarement blanches, ſoutenues par un calice écailleux. Il ſuccede aux fleurs des ſemences menues & ordinairement oblongues, qui noirciſſent en mûriſſant. Cette plante croît par-tout, le long des chemins & des prés, dans les champs, aux bords des foſſés, dans des lieux humides; elle fleurit en Juillet & Août. (*D. J.*)

TANESIE, (*Mat. méd.*) *taneſie ordinaire*, ou *herbe aux vers*; on emploie en médecine les feuilles, les fleurs & les ſemences de cette plante.

La *taneſie* a une odeur forte, deſagréable, qui porte à la tête, & une ſaveur amere, aromatique, un peu âcre. Elle donne dans la diſtillation de l'huile eſſentielle, mais en petite quantité.

Ses vertus les plus reconnues ſont les qualités vermifuges, utérines & carminatives. L'infuſion des fleurs, feuilles ou des ſommités, ſoit fleuries, ſoit en graines, eſt un remede fort ordinaire dans les affections vermineuſes & venteuſes. On donne auſſi les mêmes parties deſſéchées & réduites en poudre dans les mêmes cas, ſoit ſeules, ſoit mêlées à d'autres remedes carminatifs & vermifuges. (*Voyez* CARMINATIFS & VERMIFUGES.) La teinture tirée avec le vin eſt auſſi d'uſage dans les mêmes maladies, & plus encore dans les ſuppreſſions des regles. L'infuſion de *taneſie* convient encore très-bien pour faire prendre dans cette derniere maladie, par-deſſus des bols emmenagogues.

Le ſuc, qui eſt moins uſité que tous ces autres remedes, eſt encore plus puiſſant, & doit être regardé comme un très-bon remede contre les maladies dont nous venons de parler. On peut le donner à la doſe de deux gros juſqu'à demi-once, ſoit ſeul, ſoit étendu dans quatre onces d'eau diſtillée de la même plante.

Cette eau diſtillée poſſede une partie des vertus de la *taneſie*. Elle fournit un excipient approprié des juleps & des mixtures vermifuges, & des potions emmenagogues & hyſtériques.

La *taneſie* eſt encore miſe au rang des meilleurs fébrifuges, des diaphorétiques-alexipharmaques, & des diurétiques appellés *chauds*. Cette derniere vertu a été donnée même pour être portée dans la *taneſie* à un aſſez haut degré, pour que l'uſage de cette ſeule plante ait guéri l'hydropiſie en évacuant puiſſamment par les urines.

La ſemence de *taneſie* eſt employée quelquefois au-lieu de celle de la barbotine ou poudre à vers; mais elle eſt bien moins efficace que cette derniere ſemence.

On emploie auſſi la *taneſie* extérieurement comme réſolutive, fortifiante, bonne contre les douleurs & les enflures des membres, & même contre les dartres, la teigne, *&c.*

On la fait entrer dans les demi-bains & les fomentations fortifiantes & diſcuſſives, dans les vins aromatiques, *&c.* On croit qu'appliquée ſur le ventre, elle chaſſe & tue les vers, & qu'elle peut provoquer les regles.

On dit que ſon odeur chaſſe les punaiſes & les puces.

Les feuilles de *taneſie* entrent dans l'eau vulnéraire; les fleurs dans la poudre contre les vers de la pharmacopée de Paris; les feuilles & les fleurs, dans l'orviétan, *&c.*

Cette plante a beaucoup d'analogie avec la grande abſynthe. (*b*)

TANETUS, (*Géog. anc.*) aujourd'hui *Tanedo*, bourgade d'Italie, que Polybe, *lib. III. num.* 40. donne aux Boïens. Tite-Live, *liv. XXX. ch.* 19. ſemble auſſi la donner à ce peuple, en diſant que C. Servilius & C. Lutatius avoient été pris au village de *Tanetus* par les Boïens, *qui ad vicum* Tanetum *à Boïis capti fuerant.* Pline met les *Tanetani* dans la huitieme région, qui eſt la Ceſpadane; & Ptolomée, *liv. III. ch.* 1. marque *Tanetum* dans la Gaule appellée *Togata.* La table de Peutinger, & l'itinéraire d'Antonin, font auſſi mention de ce lieu. Il étoit ſur la route d'Areminum à Dertona, entre Reggio & Parme, à dix milles de la premiere de ces villes, & à neuf milles de la ſeconde. Ce fut dans ce lieu, ſuivant Paul Diacre, que Narcès défit Buccellinus, général des troupes de Theudebert, aſſiſté du ſecours des Goths qui avoient ravagé Milan. (*D. J.*)

TANEVOUL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre de l'île de Madagaſcar, dont les feuilles croiſſent ſans queue autour des branches, auxquelles on croiroit qu'elles ſont collées; elles ſont longues & étroites.

TANFANÆ-LUCUS, (*Géog. anc.*) bois ſacré dans la Germanie, au pays des Marſes, entre l'Ems & la Lippe, ſelon Tacite, *annal. l. I. c. lj.* avec un temple fameux, qui fut détruit par Germanicus. Il n'eſt pas aiſé de décider quel lieu, ou quelle déeſſe les Marſes adoroient ſous ce nom: il falloit pourtant que ſon culte fût célebre, puiſque contre l'uſage du pays, on lui avoit conſacré un temple.

La plûpart des hiſtoriens interpretent le nom de *Tanfana*, par la déeſſe *Tellus*, & il ſeroit aſſez naturel de dire que cette déeſſe *Tanfana*, étoit l'herthus des Suéves, ou la terre mere & productrice de toutes choſes, que les Marſes pouvoient adorer à l'exemple des Suéves.

On pourroit demander ſi les Marſes avoient effec-

tivement élevé un temple à la déeſſe *Tanfana*, ou ſi Tacite ne donne point le nom de temple à quelque grotte, ou à quelqu'endroit retiré dans le bois ſacré; mais Tacite lui-même décide en quelque maniere la queſtion, lorſqu'il dit que Germanicus raſa ou détruiſit juſqu'aux fondemens, le temple de *Tanfana*. (*D. J.*)

TANG, ſ. m. *terme de Commerce;* c'eſt une des eſpeces de mouſſelines unies & fines, que les Anglois rapportent des Indes orientales : elle a ſeize aunes de longueur ſur trois quarts de largeur. *Tang* eſt auſſi une mouſſeline brodée à fleurs; elle eſt de même aunage que l'unie. (*D. J.*)

TANGA, ſ. f. (*Commerce.*) monnoie d'argent, qui a cours chez les Tartares de la grande Bukharie, & qui vaut environ trente ſols argent de France. Elle eſt frappée par le kan de ces provinces : d'un côté eſt le nom du pays, l'autre marque l'année de l'hégire ou de l'ere des mahometans.

TANGAGE, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le balancement du vaiſſeau dans le ſens de ſa longueur. Ce balancement peut provenir de deux cauſes : des vagues qui agitent le vaiſſeau, & du vent ſur les voiles, qui le fait incliner à chaque bouffée: le premier dépend abſolument de l'agitation de la mer, & n'eſt pas ſuſceptible d'examen; & le ſecond eſt cauſé par l'inclinaiſon du mât, & peut être ſoumis à des regles.

Lorſque le vent agit ſur les voiles, le mât incline, & cette inclinaiſon eſt d'autant plus grande que ce mât eſt plus long, que l'effort du vent eſt plus conſidérable, que le vaiſſeau eſt plus ou moins chargé, & que cette charge eſt différemment diſtribuée.

La pouſſée verticale de l'eau, s'oppoſe à cette inclinaiſon, ou du-moins la ſoutient d'autant plus que cette pouſſée excéde le moment ou l'effort abſolu du mât ſur lequel le vent agit : à la fin de chaque bouffée, où le vent ſuſpend ſon action, cette pouſſée releve le vaiſſeau, & ce ſont ces inclinaiſons & ces relevemens ſucceſſifs qui produiſent le *tangage;* ce mouvement eſt très-incommode, & quand il eſt conſidérable, il eſt très-nuiſible au ſillage du vaiſſeau. Il eſt donc important de ſavoir comment on peut le modérer lorſqu'il eſt trop vif, ou l'accélérer, ſi cette accélération peut être utile à ce même ſillage. Ces deux queſtions forment le fond de toute la théorie du *tangage;* & comme tout ceci s'applique aux balancemens du vaiſſeau dans tous ſens, la théorie du roulis ſera auſſi compriſe dans les ſolutions ſuivantes.

On a vû que le mât avoit deux réſiſtances à vaincre pour pouvoir incliner : premierement la peſanteur du vaiſſeau & ſa charge; & en ſecond lieu la pouſſée verticale de l'eau. *Voyez* MATURE. Mais quand le vaiſſeau a incliné, & que la bouffée a ceſſé, cette pouſſée n'a d'autre obſtacle à vaincre que ſon propre poids : or il eſt évident que ce ſoulevement dépend, 1°. de ſa diſtance à la verticale, qui paſſe par le centre de gravité; 2°. de ſa ſituation à l'égard de ce même centre. Dans le premier cas, plus cette diſtance ſera grande, plus grand ſera l'effort de l'eau pour ſoulever le vaiſſeau, parce que la pouſſée ſera multipliée par cette diſtance qui lui ſervira de bras de levier : ainſi le *tangage* ſera d'autant plus grand, que l'inclinaiſon du mât, & par conſéquent du vaiſſeau, ſera conſidérable.

Conſiderons maintenant la ſituation du centre de la pouſſée verticale, à l'égard du centre de gravité du vaiſſeau; & voyons ce que cette ſituation peut produire ſur le *tangage*. Si le centre de gravité du vaiſſeau, & la pouſſée verticale de l'eau, coincidoient dans un même point, il n'y auroit rien à changer à ce que je viens de dire, & ce ſecond cas reviendroit au premier; mais ſi le centre de gravité eſt ſupérieur au centre de la pouſſée verticale, il eſt évident que la moindre impulſion peut faire tanguer le vaiſſeau, puiſque le centre de ſa peſanteur ſera au-deſſus de ſon point de ſuſpenſion, conformément aux lois de la méchanique; la pouſſée verticale de l'eau aura donc un grand avantage alors pour le relever, & par conſéquent le *tangage* ſera alors extrémement prompt. Le contraire aura lieu, ſi le centre de gravité eſt au-deſſous du centre de la pouſſée verticale, parce que le poids du vaiſſeau qui reſiſtera à l'effort de l'eau, ſera multiplié par ſa diſtance à cette pouſſée; d'où il faut conclure : 1°. que les balancemens du vaiſſeau ſeront d'autant plus grands, que l'inclinaiſon du vaiſſeau ſera plus conſidérable : 2°. que la promptitude de ces balancemens augmentera en même proportion que l'accroiſſement de l'élévation du centre de gravité du vaiſſeau, au-deſſus de la pouſſée verticale : & 3°. que les balancemens ſeront d'autant plus lents, que le centre de la pouſſée verticale ſera élevé au-deſſus du centre de gravité du vaiſſeau.

Tout ceci eſt dit en général ſans aucune conſidération pour la figure du vaiſſeau; cette figure peut encore contribuer à ralentir ou à favoriſer le *tangage*, ſuivant qu'elle réſiſtera à l'impulſion de l'eau, lors de l'inclinaiſon; & il eſt certain que moins cette figure aura de convexité, plus elle réſiſtera au *tangage*. Ce ſeroit donc un avantage de donner peu de rondeur aux vaiſſeaux; mais cet avantage eſt balancé par d'autres pour le moins auſſi importans.

TANGAPATAN, (*Géog. mod.*) ville des Indes, au royaume de Travançor, ſur la côte de Malabar, à huit lieues du cap de Comorin. *Long.* 96. 20. *latit.* 8. 19. (*D. J.*)

TANGARA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) nom d'un oiſeau du Breſil, dont on diſtingue deux eſpeces. La premiere eſt de la groſſeur d'un verrier; ſa tête & ſon col ſont d'un beau verd de mer luſtré, avec une tache noire ſur le front, préciſément à l'inſertion du bec; le deſſus du dos eſt noir, & le bas eſt jaune; ſon ventre eſt d'un très-beau bleu, & le pennage de ſes aîles eſt nuancé de bleu & de noir, ainſi que ſa large queue. Il ſe nourrit de graines, & on en tient en cage à cauſe de ſa beauté; mais il n'a pour tout chant que la note zip, zip.

La ſeconde eſpece de *tangara* eſt de la groſſeur du moineau domeſtique; ſa tête eſt d'un rouge éclatant & agréable; ſon dos, ſon ventre, & ſes aîles, ſont d'un noir de jais; ſes cuiſſes ſont couvertes de plumes blanches, avec une groſſe tache rouge ſanguine; ſes jambes ſont griſes; ſa queue eſt courte. Marggravii, *hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

TANGENTE, ſ. f. (*Géom.*) *tangente du cercle*, c'eſt une ligne droite qui touche un cercle, c'eſt-à-dire qui le rencontre de maniere qu'étant infiniment prolongée de part & d'autre, elle ne le coupera jamais, ou bien qu'elle n'entrera jamais au-dedans de la circonférence. *Voyez* CERCLE.

Ainſi la ligne *A D* (*Planch. Géométr. fig. 50.*) eſt une *tangente* du cercle au point *D*.

Il eſt démontré en Géométrie, 1°. que ſi une *tangente A D* & une ſécante *A B* ſont tirées du même point *A*, le quarré de la *tangente* ſera égal au rectangle de la ſécante entiere *A B*, & de ſa portion *A C* qui tombe hors du cercle. *Voyez* SÉCANTE.

2°. Que ſi deux *tangentes A D*, *A E* ſont tirées au même cercle du même point *A*, elles ſeront égales entre elles.

TANGENTE, *en Trigonométrie.* Une *tangente* d'un arc *A E* eſt une ligne droite *E F* (*fig. 1. Trigonomét.*) élevée perpendiculairement ſur l'extrémité du diametre, & continuée juſqu'au point *F* où elle coupe la ſécante *C F*, c'eſt-à-dire une ligne tirée du centre par l'autre extrémité *A* de l'arc *A E*. *Voyez* ARC & ANGLE.

Ainſi la *tangente* de l'arc *E A* eſt une partie d'une

tangente d'un cercle, c'eſt-à-dire d'une ligne droite qui touche un cercle ſans le couper, interceptée entre deux lignes droites tirées du centre *C* par les extrémités de l'arc *E A*. La ligne *F E* eſt la *tangente* de l'angle *A C E*, comme auſſi de l'angle *A C I*; de ſorte que deux angles adjacens n'ont qu'une même *tangente* commune.

Co-tangente ou *tangente du complément*, c'eſt la *tangente* d'un arc qui eſt le complément d'un autre arc à un quart de cercle. *Voyez* COMPLÉMENT.

Ainſi la *tangente* de l'arc *A H* ſeroit la co-*tangente* de l'arc *A E*, ou la *tangente* du complément de l'arc *A E*.

Trouver la longueur de la tangente *d'un arc quelconque, le ſinus de l'arc étant donné.* Suppoſons l'arc *A E*, le ſinus donné *A D*, & la *tangente* cherchée *E F*. Puiſque le ſinus & la *tangente* ſont perpendiculaires au rayon *E C*, ces lignes ſont paralleles entre elles: ainſi le co-ſinus *D C* eſt au ſinus *A D* comme le ſinus total eſt à la *tangente E F*. *Voyez* SINUS.

C'eſt pourquoi ayant une table des ſinus, on conſtruit facilement une table des *tangentes*.

Les *tangentes* artificielles ſont les logarithmes des *tangentes* des arcs. *Voyez* LOGARITHME.

La ligne des *tangentes* eſt une ligne que l'on met ordinairement ſur le compas de proportion. *Voyez*-en la deſcription & l'uſage à l'*article* COMPAS DE PROPORTION.

Tangente d'une ſection conique, comme d'une parabole, c'eſt une ligne droite qui ne touche ou qui ne rencontre la courbe qu'en un point, ſans la couper ou ſans entrer dedans. *Voyez* CONIQUE, COURBE, *&c.*

En général, *tangente* d'une ligne courbe eſt une ligne droite qui étant prolongée de part & d'autre du point où elle rencontre cette courbe, eſt telle que les deux parties à droite & à gauche de cette ligne, tombent hors de la courbe, & qu'on ne puiſſe mener par ce même point aucune ligne droite qui ſoit entre la courbe & la *tangente*, & dont les deux parties ſoient ſituées hors de la courbe.

Méthode des tangentes. C'eſt une méthode de déterminer la grandeur & la poſition de la *tangente* d'une courbe quelconque algébrique, en ſuppoſant que l'on ait l'équation qui exprime la nature de cette courbe.

Cette méthode renferme un des plus grands uſages du calcul différentiel. *Voyez* DIFFÉRENTIEL.

Comme elle eſt d'un très-grand ſecours en Géométrie, elle ſemble mériter que nous nous y arrêtions ici particulierement. *Voyez* SOUTANGENTE.

Trouver la ſoutangente d'une courbe quelconque algébrique. Soit la demi-ordonnée *p m* infiniment proche d'une autre ordonnée *P M* (*Pl. anal. fig. 13.*), *P p* ſera la différentielle de l'abſciſſe; & abaiſſant la perpendiculaire *m R* = *P p*, *R m* ſera la différentielle de la demi-ordonnée. C'eſt pourquoi tirant la *tangente T M*, l'arc infiniment petit *M m* ne différera pas d'une ligne droite. Ainſi *M m R* ſera un triangle rectangle rectiligne appellé ordinairement le *triangle différentiel* ou *caractériſtique de la courbe*; à cauſe que les lignes courbes ſont diſtinguées les unes des autres par le rapport variable des côtés de ce triangle.

Or à cauſe du paralléliſme des lignes droites *m R* & *T P* l'angle *M m R* = *M T P*; ainſi le triangle *M m R* eſt ſemblable au triangle *T M P*. Soit donc *A P* = *x*, *P M* = *y*, on aura *P p* = *m R* = *dx*, & *R M* = *dy*. Par conſéquent

$$RM . mR :: PM . PT$$
$$dy . dx :: y . \frac{y\,dx}{dy}$$

Préſentement ſi on ſubſtitue, dans l'expreſſion générale $\frac{y\,dx}{dy}$ de la ſous-*tangente P T*, la valeur de *dx* priſe de l'équation donnée d'une courbe quelconque, les quantités différentielles s'évanouiront, & la valeur de la ſous-*tangente* ſera exprimée en quantités ordinaires; d'où l'on déduit aiſément la détermination de la *tangente*; ce que nous allons éclaircir par quelques exemples.

1°. L'équation qui exprime la nature de la parabole ordinaire eſt $ax = y^2$.

d'où l'on tire $adx = 2ydy$.

& $dx = \frac{2ydy}{a}$

donc $PT = \frac{ydx}{dy} = \frac{2y^2dy}{ady} = \frac{2y^2}{a} = \frac{2ax}{a} = 2x$. C'eſt-à-dire que la ſous-*tangente* eſt double de l'abſciſſe.

2°. L'équation du cercle eſt

$$ax - xx = yy$$

donc $adx - 2xdx = 2ydy$

& $dx = \frac{2ydy}{a-2x}$

donc $PT = \frac{ydx}{dy} = \frac{2y^2dy}{a-2x \times dy} = \frac{2y^2}{a-2x} = \frac{2ax-2xx}{ax-xx} = \frac{ax-xx}{\frac{a}{2}-x}$.

3°. L'équation d'une ellipſe eſt

$$ay^2 = abx - bx^2$$

ainſi $2aydy = abdx - 2bxdx$. $\frac{2aydy}{ab-2bx} = dx$

$PT = \frac{ydx}{dy} = \frac{2ay^2}{ab-2bx} = \frac{2abx-2bx^2}{ab-2bx} = \frac{2ax-2x^2}{a-2x}$.

Soit $ay^m + bx^n + cy^rx^s + e = o$, qui eſt l'équation pour un grand nombre de courbes algébriques,

$$may^{m-1}dy + nbx^{n-1}dx + scy^rx^{s-1}dx + rcy^{r-1}x^sdy = o$$

$$nbx^{n-1}dx + scy^rx^{s-1}dx = -may^{m-1}dy - rcy^{r-1}x^sdy$$

$$dx = -\frac{may^{m-1}dy - rcy^{r-1}x^sdy}{nbx^{n-1} + scy^rx^{s-1}}$$

$$PT = \frac{ydx}{dy} = \frac{-may^m - rcy^rx^{s-1}}{nbx^{n-1} + scy^rx^{s-1}}$$

Suppoſons, par exemple $y^2 - ax = o$; alors, en comparant avec la formule générale, on a

$ay^m = y^2$: $a = 1$. $m = 2$

$bx^n = -ax$: $b = -a$. $n = 1$

$cy^rx^s = o$: $c = o$. $r = o$. $s = o$

$e = o$

En ſubſtituant ces valeurs dans la formule générale de la ſous-*tangente*, on a la ſous-*tangente* de la parabole du premier genre = $2y^2 : a$.

Suppoſant $y^3 - x^3 + axy = o$, alors on aura $ay^m = y^3$; $bx^n = -x^3$; $a = 1$; $m = 3$; $b = 1$: $n = 3$.

$cy^rx^s = -axy$; $e = o$

$c = -a^{r-1}$; $s = 1$

En ſubſtituant ces valeurs dans la formule générale de la ſous-*tangente*, on a la ſous-*tangente* de la courbe dont l'équation eſt donnée, $PT = (-3y^3 + ayx) : (-3x^2 - ay) = (3y^3 - axy) : (3x^2 + ay)$; par conſéquent $AT = (3y^3 - axy) : (3x^2 + ay) - x = (3y^3 - axy - 3x^3 - axy) : (3x^2 + ay) = (3axy - 2axy) : 3x^2 + ay$; la valeur de $y^3 - x^3$, c'eſt-à-dire $axy : (3x^2 + ay)$ étant ſubſtituée après l'avoir priſe de l'équation de la courbe.

Quand l'expreſſion de la ſous-*tangente* eſt négative, c'eſt une marque que cette ſous-*tangente* tombe du côté oppoſé à l'origine *A* des *x*, comme dans la *fig. 13*. Au contraire, quand la ſous-*tangente* eſt poſitive, elle tombe du côté de *A*, comme dans les *fig. 12. 14. n°. 1. & 14. n°. 2.*

Quand la ſous-*tangente* eſt infinie, alors la *tangente* eſt parallele à l'axe des *x*, comme dans les *fig. 15. 16. 17.*

Méthode inverse des tangentes. C'eſt une méthode de trouver l'équation ou la conſtruction de quelque courbe par le moyen de la *tangente* ou de quelque autre ligne, dont la détermination dépend de la *tangente* donnée.

Cette méthode eſt une des plus grandes branches du calcul intégral. *Voyez* INTÉGRAL.

Nous allons donner ſon application dans ce qui ſuit. Les expreſſions différentielles de la *tangente*, de la ſous *tangente*, &c. ayant été expoſées dans l'article précédent; ſi l'on fait la valeur donnée égale à l'expreſſion différencielle, & que l'on integre l'équation différencielle, ou qu'on la conſtruiſe, ſi on ne peut pas l'intégrer, on aura la courbe que l'on cherche: par exemple.

1°. Trouver la ligne courbe, dont la ſous-*tangente* $= 2yy : a$. Puiſque la ſous *tangente* d'une ligne algébrique eſt $= y\,dx : dy$, on a $y\,dx : dy = 2yy : a$

& $a\,y\,dx = 2y^2\,dy$

donc $a\,dx = 2y\,dy$

donc $ax = y^2$

ainſi la courbe cherchée eſt une parabole dont on a donné la conſtruction à l'*article* PARABOLE.

2°. Trouver la courbe, dont la ſous-*tangente* eſt une troiſieme proportionnelle à $r - x$ & y.

puiſque $r - x : y = y : \frac{y\,dx}{dy}$

nous avons $r - x : y = dy : dx$

& $r\,dx - x\,dx = y\,dy$

donc $rx - \frac{1}{2}x^2 = \frac{1}{2}y^2$

donc $2rx - xx = y^2$

ainſi la courbe cherchée eſt un cercle.

3°. Trouver une ligne où la ſous-*tangente* ſoit égale à la demi-ordonnée.

Puiſque $y\,dx : dy = y$

$y\,dx = y\,dy$

$dx = dy$

$x = y$

il paroît donc que la ligne cherchée eſt une ligne droite.

4°. Pour trouver une courbe dont la ſous-*tangente* ſoit conſtante, on aura $\frac{y\,dx}{dx} = a$, donc $\frac{dx}{a} = \frac{dy}{y}$; c'eſt l'équation d'une logarithmique, qui ſe conſtruira par la quadrature de l'hyperbole. *Voyez* HYPERBOLE & LOGARITHMIQUE.

Ces exemples ſuffiſent dans un ouvrage tel que celui-ci, pour donner une idée de la méthode.

La méthode des *tangentes* eſt expliquée avec beaucoup de clarté, & appliquée à beaucoup d'exemples dans la ſeconde & la neuvieme ſections de l'analyſe des infiniment petits par M. le marquis de l'Hôpital. *Voyez* auſſi, ſur quelques difficultés de cette méthode, les *Mém. de l'acad. de 1716 & 1723.* Ces difficultés ont lieu, lorſque le numérateur & le dénominateur de la fraction qui expriment la ſous-*tangente*, deviennent l'un & l'autre égaux à zéro. C'eſt ce qui arrive dans les points où il y a pluſieurs branches qui s'entrecoupent; alors il faut différentier deux fois l'équation de la courbe, & la fraction $\frac{dx}{dy}$ ſe trouve avoir autant de valeur qu'il y a de branches. On peut voir ſur cela, outre les mémoires cités, un mémoire de M. Camus, dans le volume de l'académie 1747, où cette matiere eſt expoſée & diſcutée fort clairement. (*O*)

TANGER, (*Géog. mod.*) par les anciens Romains *Tingis*, & par les Africains *Tanja*, ville d'Afrique au royaume de Fez. C'étoit la capitale de la colonie romaine dans la Mauritanie tangitane, & c'eſt de-là que partirent depuis les Maures qui ſoumirent l'Eſpagne. Tant qu'elle leur appartint elle brilla par ſa ſplendeur, par ſes édifices, & par ſes environs, décorés de jardins & de maiſons de plaiſance, à cauſe des eaux qui s'y trouvent. Elle eſt bâtie dans une belle ſituation, à 50 lieues de Fez, du côté du nord, ſur la côte de l'Océan, près du détroit de Gibraltar, qu'on y traverſe en quelques heures. La mer s'élargit en avançant vers l'eſt. Son terrein n'eſt pas fertile, mais ſes vallons ſont arroſés par des ſources, où l'on recueille en abondance des fruits de toute eſpece.

Les rois de Portugal firent des efforts dans le quinzieme ſiecle pour s'emparer de *Tanger.* Edouard roi de Portugal, y envoya ſon fils don Ferdinand pour aſſieger cette place en 1437, & ce fut ſans ſuccès. Le roi Alphonſe fut encore obligé d'en lever le ſiege en 1463; mais ayant pris Arzile en 1471, les habitans de *Tanger* effrayés de cet événement, abandonnerent eux-mêmes leur ville, dont le duc de Bragance ſe mit en poſſeſſion, l'on chanta des *te Deum* de cette conquête, non-ſeulement en Portugal, mais dans toute l'Andalouſie, la Caſtille, & le royaume de Grenade.

En 1662, cette place fut donnée à Charles II. roi d'Angleterre, pour la dot de ſa femme, l'infante de Portugal. Elle étoit alors défendue par deux citadelles; mais comme les frais qu'il en coutoit pour entretenir les ouvrages & la garniſon, conſommoient & au-delà, les avantages qu'on pouvoit en retirer, les Anglois céderent la place démantelée en 1684, aux rois de Maroc, qui en jouiſſent aujourd'hui. *Long.* ſuivant Ibn-Saïd, *8. 31. lat. 35. 30. Long.* ſuivant Harrès, *15. 54. 15. lat. 35. 55.* (*D. J.*)

TANGER, *le*, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Allemagne, dans la vieille marche. Elle a ſa ſource près du village de Colbits, & ſe jette dans l'Elbe à Tangermund, petite ville à laquelle elle donne ſon nom.

TANGERMUND, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de la baſſe-Saxe, à l'embouchure du Tanger dans l'Elbe, à dix lieues au nord-oueſt de Brandebourg, & à deux de Standel. *Long. 29. 43. latit. 62. 34.*

TANGIBLE, *voyez l'article* TACTILE.

TANGO, (*Géog. mod.*) une des huit provinces de la contrée froide du nord de l'empire du Japon; elle a une journée & demie de largeur du ſud au nord, & ſe partage en cinq diſtricts; c'eſt un pays paſſablement bon, & la mer le fournit abondamment de poiſſons, d'écreviſſes, *&c.* (*D. J.*)

TANGUE DE MER, (*Hiſt. nat.*) ſorte de ſable marin. Ce ſable que les riverains des côtes maritimes de la baſſe Normandie ramaſſent ſur les terres baſſes de la mer, pour la culture & l'engrais de leurs terres, ou pour en former le ſel au feu, eſt une eſpece de terre ſablonneuſe beaucoup plus legere que les ſables communs des fonds de la mer & du bord des côtes; ces derniers ſont ordinairement blancs, rouſſâtres, jaunes, & d'autres nuances, ſuivant la nature de ces fonds; ils ſont auſſi lourds, denſes & pierreux; la *tangue* au-contraire eſt très-légere, & approche plus de la qualité de la terre; c'eſt auſſi par cette raiſon qu'elle ſe charge plus aiſément du ſel de l'eau de la mer.

La marée rapporte journellement la *tangue* le long des côtes des amirautés de Granville, Coutances, Port-Bail & Carteret, Cherbourg & d'Iſigny; les riverains voiſins de ces côtes, & même les laboureurs éloignés de pluſieurs lieues de la mer, viennent la chercher.

Les uns répandent la *tangue* telle qu'ils l'apportent du rivage; les autres en font des tas, qu'ils nomment *tombes* & *forieres*, qu'ils forment de cette *tangue*, & de bonnes terres qu'ils mêlent enſemble, & quand ce mélange a reſté quelque-tems en maſſe, où il ſe meurit, les laboureurs le répandent ſur les terres qu'ils veulent enſemencer.

Les laboureurs & les ſaulniers connoiſſent quatre eſpeces de *tangue*; ils nomment la premiere la *tangue legere ;* elle eſt de couleur de gris-blanc ou cendrée claire, & la vivacité du ſoleil en rend la ſuperficie toute blanche ; il y a *tangue* uſée, que ces ouvriers rejettent après qu'ils en ont deux ou trois fois tiré le ſel.

La *tangue* legere eſt celle que l'on ramaſſe ſur la ſuperficie des marais ſalans, & ſur les terres voiſines des embouchures des rivieres où la marée l'apporte facilement à cauſe de ſa légereté ; cette eſpece de ſable eſt fort impregnée de la qualité du ſel marin, on le ramaſſe avec un rateau formé du chanteau du fond d'un tonneau ; plus le ſoleil eſt vif, plus cette *tangue* a de qualité, parce qu'elle eſt plus chargée de ſel ; ceux qui la ramaſſent n'en enlevent ſouvent que l'épaiſſeur au-plus de deux lignes ; c'eſt cette eſpace de ſable que les ſaumiers recueillent pour la formation du ſel au feu, & celle que prennent les laboureurs éloignés du bord de la mer pour échauffer leurs terres ; cette *tangue* étant par ſa légereté plus facile à tranſporter. On la trouve quelquefois à pluſieurs lieues de la côte.

On ramaſſe la *tangue* ordinairement en hiver, tems où l'on n'eſt point occupé à la culture de la terre, ni à leurs récoltes, & où les ſauniers la négligent ; ils préférent pour ce travail les chaleurs de l'été.

La deuxieme eſpece de *tangue* ſe nomme par les riverains *tangue forte ;* elle eſt pouſſée, de même que la premiere, par la marée, vers la côte où elle ſe repoſe, & ſouvent s'augmente de maniere qu'il s'y en trouve de l'épaiſſeur de 15 à 18 pouces ; cette *tangue* ſe pourrit en quelque maniere ; elle devient alors d'une couleur de noir d'ardoiſe, elle n'eſt d'aucun uſage pour les ſauneries, elle ne ſert qu'aux riverains bordiers voiſins de la mer ; elle eſt trop lourde pour être emportée loin comme la *tangue* legere ; elle n'a pas auſſi tant de qualité, mais on y ſupplée par la quantité qu'on en met ſur les terres, les laboureurs la font ramaſſer en tout tems ; on la tire avec la bêche, comme on fait la terre forte, & ceux qui en ont beſoin l'enlevent avec des charrois, ou ſur des chevaux.

La troiſieme eſpece de *tangue* eſt celle qui provient des *tangues* légeres qui ont déja ſervi à l'uſage des ſauniers, & dont ils font pendant les chaleurs de l'été des amas ou meulons autour de leurs ſauneries ; & lorſqu'ils en ont tiré, autant qu'il leur eſt poſſible, le ſel, ils la tranſportent durant les chaleurs ſur le fond de leurs marais ſalans qu'ils labourent ; ils y paſſent enſuite la herſe, & uniſſent cette terre ſablonneuſe avec un inſtrument, qu'ils nomment *haveau*, ce qu'ils font peu de tems avant les pleines mers des grandes marées qui couvrent alors leurs marais.

Cette culture échauffe le ſol, & rend cette *tangue* plus propre à s'imbiber de nouveau du ſel marin ; les ſauniers ramaſſent enſuite la *tangue*, l'ardeur du ſoleil la fait blanchir, & la rapportent autour de leurs ſauneries pour en faire un nouvel uſage.

La derniere eſpece de *tangue* eſt la *tangue* uſée ; c'eſt celle que les ſauniers avoient ramaſſée ſur le terrain de leurs ſalines qu'ils avoient cultivé & dont ils ont tiré une ſeconde fois le ſel ; ces ouvriers après ce ſecond uſage rebutent ordinairement cette *tangue*, comme moins propre à reprendre de nouveau la qualité du ſel ; les riverains la viennent enlever, comme on fait la *tangue* forte, & s'en ſervent de même pour la culture de leurs terres ; il reſte à cette derniere aſſez de qualité pour l'uſage des labours, & d'ailleurs elle eſt beaucoup moins lourde que la *tangue* forte, & ſe peut enlever plus loin.

Il ne ſe fait aucun commerce de la *tangue*, parce que ce ſont ceux qui en ont beſoin qui la viennent eux-mêmes enlever pour la tranſporter ſur les terres ; cette ſorte d'engrais eſt libre comme le ſable marin ; & le varechs de flot que la marée rejette journellement à la côte, & qui appartient aux premiers qui le ramaſſent, ſoit qu'ils ſoient du territoire où ces engrais ſe prennent ou des paroiſſes éloignées qui n'ont pas droit de faire la coupe & la recolte du varech vif, croiſſant ſur les côtes des paroiſſes maritimes, aux habitans deſquelles ces herbes appartiennent excluſivement.

Quelques ſeigneurs riverains prétendent cependant avoir le droit excluſif de vendre cette *tangue*, pouſſée par la mer le long des côtes de leurs territoires, ce qui ne peut ſe ſoutenir ſans titres de la qualité preſcrite par l'ordonnance.

Quelquefois auſſi les riverains pour s'exempter de la peine de ramaſſer la *tangue*, achetent celle que les ſauniers ont recueillie pour avancer leur travail, & ne point perdre leur tems à ramaſſer la *tangue*, dont ils ont beſoin pour la culture de leurs terres.

TANGUER, v. n. (*Gramm.*) c'eſt balancer de poupe à proue. *Voyez* TANGAGE.

TANGUEURS *ou* GABARIERS, ſ. m. pl. (*Marine.*) ce ſont des porte-faix, qui ſervent à charger & à décharger les grands bâtimens.

TANGUT, (*Géog. mod.*) royaume d'Aſie, dans la Tartarie chinoiſe. Il eſt borné au nord par les états du grand chan des Calmoucks, au midi par la province d'Ava, au levant par la Chine, & au couchant par les états du Mogol. On le diviſe en deux parties, dont la ſeptentrionale eſt appellée *le Tibet*, & la méridionale *le Tangut* propre. C'eſt le patrimoine du dalaï-lama qui eſt le ſouverain pontife de tous les Tartares payens ; mais il ne ſe mêle que du ſpirituel : le contaiſch, grand chan des Calmoucks, gere le temporel. Le dalaï-lama habite un couvent qui eſt ſur le ſommet d'une haute montagne, dont le pié eſt occupé par pluſieurs centaines de prêtres de ſa ſecte. Le royaume de *Tangut* s'étend depuis le 94 juſqu'à 100 degré de *longit.* & depuis le 30 deg. juſqu'au 35 de *latit.* (*D. J.*)

TANGUT, (*Géog. mod.*) ville du Turqueſtan, que les Arabes appellent *Tanghikunt ;* elle eſt fort proche de la ville d'Illock, au-delà des fleuves Gihon & Sihon. *Long.* ſelon Abulfeda, 91. *lat. ſeptent.* 43.

TANHÉTANHÉ, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante de l'île de Madagaſcar ; elle eſt très-aſtringente : on s'en ſert pour arrêter le ſang des plaies.

TANI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) eſpece de prunier des Indes orientales, qui porte un fruit en forme de poire, de la groſſeur d'une bonne prune, dont la pulpe eſt verte, ſucculente, inſipide & pleine de ſuc. Cette prune eſt couverte d'une peau unie, rouge & luiſante ; elle contient un noyau oblong, dans lequel il y a une amande blanche, agréable au goût, & aſſez ſemblable à celle de l'aveline. (*D. J.*)

TANI, *terme de Commerce*, c'eſt la meilleure des deux eſpeces de ſoie crue que les Européens tirent du Bengale ; l'autre s'apelle *monta*, qui n'eſt proprement que le fleuret.

TANJA *ou* TANJOU, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les anciens turcs ou tartares donnoient à leurs ſouverains, avant que de ſortir de la Tartarie pour faire des conquêtes en Aſie.

TANJAOR, ROYAUME DE, (*Géog. mod.*) *ou* TANJAOUR, petit royaume des Indes ſur la côte de Coromandel. Il eſt borné au nord par celui de Gingi, au midi par le Marava, au levant par le royaume de Maduré. C'eſt le meilleur pays de toute l'Inde méridionale : le fleuve Caveri l'arroſe & le fertiliſe. Les principaux lieux de la côte ſont Tranquebar, qui appartient aux Danois, & Négapatan aux Hollandois. Le chef-lieu dans les terres, eſt *Tanjaor* capitale. (*D. J.*)

TANJAOR, (*Géog. mod.*) *ou* TANJOUR, ville de l'Inde

l'Inde méridionale, capitale du royaume de même nom, ſur la côte de Coromandel, au bord d'un bras du fleuve Caveri: c'eſt la réſidence d'un roi du pays. *Long.* ſuivant le P. Boucher jéſuite, *96. 33. latit. 11. 27.*

TANJEBS, ſ. m. *terme de Commerce*, on appelle ainſi certaines mouſſelines, ou toiles de coton doubles, cependant un peu claires, qui viennent des Indes orientales, particulierement de Bengale. Les unes ſont brodées de fil de coton, & les autres unies; les brodées ont ſeize aunes à la piece, ſur trois quarts de large; & les unies ſeize aunes de long, ſur ſept à huit de large. *Diction. de Comm.* (*D. J.*)

TANIERE, ſ. f. (*Gramm.*) retraite des bêtes ſauvages. C'eſt ou le fond d'un rocher, ou quelque cavité ſouterraine, ou le touffu d'une forêt. On dit la *taniere* d'un renard, d'un ours, d'un lion. Il ſe prend auſſi quelquefois au figuré, & l'on appelle *taniere*, la demeure d'un homme vorace, ſolitaire & méchant.

TANIS, (*Géogr. anc.*) ville de la baſſe Egypte, ſituée près de la ſeconde embouchure, ou du ſecond bras du Nil, qui en fut appellé bouche Tanitique, *Taniticum oſtium.*

La fameuſe *Tanis* qui étoit, ſuivant les itinéraires, à 44 milles de Péruſe vers l'occident, & ſur un canal qui portoit ſon nom, ſubſiſte encore aujourd'hui auprès de la même embouchure. Les Portulans qui la placent 60 milles marins à l'orient de Damiette, la nomment la *bouche de Tennès* ou *Ténexe.* Edriſſi fait mention dans ſa géographie, de la ville & du lac de Tinnis, qui a 30 milles de longueur d'orient en occident, & qui communique à un autre lac qui s'étend juſqu'auprès de Damiette. Le P. Sicard parle de ces deux lacs, & leur donne 66 milles pas de l'eſt à l'oueſt. Ils commencent au château de Tiné, & s'étendent juſqu'à Damiette, étant joints en cet endroit au bras du Nil, par un canal de 1500 pas: l'eau en eſt jaunâtre; ils ſont très-poiſſonneux, & contiennent pluſieurs îles, entre leſquelles eſt celle de Tanah, où il y a un ancien ſiege épiſcopal, qui a toujours ſubſiſté ſous les Mahométans: Elmacin en fait mention à l'année 939 de J. C. Les Arabes fonderent, l'année même de la conquête de l'Egypte, une ſeconde ville de *Tanis*, dans une autre île de ce lac, où il y avoit quelques anciennes ruines. Cette nouvelle *Tanis* eſt devenue dans la ſuite aſſez conſidérable pour avoir une chronique particuliere, ſous le titre de *tarickh Tinnis.*

La ville de *Tanis* eſt une des plus anciennes de l'Egypte: car ſans vouloir rien conclure de ce qu'il en étoit parlé dans l'hiſtoire fabuleuſe d'Iſis & d'Oſiris, tradition qui prouve cependant l'idée qu'on avoit de ſon antiquité; je me contenterai d'obſerver que dans le *livre des Nombres*, il eſt dit en parlant de la ville d'Hébron, déjà floriſſante au tems d'Abraham, que ſa fondation précédoit de ſept ans celle de Tzoan: les ſeptante, qui ont fait leur traduction en Egypte, rendent ce nom par celui de *Tanis.*

Cette ville ſubſiſte donc depuis près de 4000 ans; & elle eſt encore ſur le bord de la mer. Le lac dans lequel eſt la ville de *Tanis*, n'eſt ſéparé de la mer que par une langue de ſable de trois milles de largeur. Il faut conclure de-là que cette partie de la côte d'Egyte n'a reçu aucun changement. Si cette côte s'avançoit ſans ceſſe dans la mer, comme on le ſuppoſe, ce progrès, quelque lent qu'il fût, auroit éloigné la mer de la ville de *Tanis*, pendant cette durée de 4000 ans; & cette ville ſe trouveroit aujourd'hui à une aſſez grande diſtance en-deçà de la mer. *Mém. des Inſcrip. tome XVI. p. 369.* (*D. J.*)

TANISTRIE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) ou loi *taniſtria*, ainſi appellée de *taniſtri*, terme anglois qui ſignifie *héritier préſomptif*, étoit une loi municipale d'Angleterre qui déferoit les biens du défunt à ſon parent le plus âgé & le plus capable de gouverner les biens, ſans avoir égard à la proximité du degré. C'étoit proprement la loi du plus fort: ce qui cauſoit ſouvent de ſanglantes guerres dans les familles. C'eſt pourquoi cette loi fut abolie ſous le regne de Jacques premier, roi d'Angleterre, & ſixieme roi d'Ecoſſe de ce nom. *Voyez* Larrey. (*A*)

TANITICUM OSTIUM, (*Géog. anc.*) nom que Strabon, *l. XVII. p. 802.* donne à la ſixieme embouchure du Nil, & qui, à ce qu'il dit, étoit appellée par quelques-uns *ſtaiticum oſtium.* Hérodote, *l. II. c. xvij.* dit que l'eau de cette embouchure venoit du canal, ou de la riviere Sébennytique; mais Ptolomée, *l. IV. c. v.* fait une autre diſpoſition des bouches du Nil, & cette diſpoſition s'accorde avec ce que diſent Diodore de Sicile, Strabon & Pline. Il ne fait pas venir l'eau de la bouche *tanitique*, du canal ſebennitique, mais du canal bubaſtique ou péluſiaque. Le *taniticum oſtium* étoit la ſixieme embouchure du Nil, en comptant ſes embouchures d'occident en orient; mais elle étoit la ſeconde, en comptant d'orient en occident. (*D. J.*)

TANITICUS NOMUS, (*Géog. anc.*) ou *TANITES*, la *Tanitide*, préfecture de la baſſe Egypte, le long de la branche du Nil, appellée *taniticum oſtium*, bouche tanitique. Sa métropole étoit Tanis. (*D. J.*)

TANNAIM, ſ. m. (*Hiſt. des Juifs.*) nom ancien des ſavans Juifs qui enſeignerent dans les ſynagogues juſqu'au tems de la Miſna, la loi orale ou la doctrine des traditions. Le mot *Tannaïm* eſt un dérivé de *tanah* qui ſignifie en chaldéen *donné par tradition*; & il revient au mot hébreu *ſhanah*, d'où eſt tiré celui de *miſna*, ce livre ſi célebre parmi les Juifs, & qui n'eſt compoſé que de la tradition de leurs docteurs. *Voyez* MISNA. (*D. J.*)

TANNE, ſ. f. (*Phyſiolog.*) Les *tannes* ſont l'humeur ſébacée de la ſueur & de la tranſpiration retenue dans ſes petits canaux excrétoires.

La portion qui couvre le bout du nez, des aîles du nez & du menton, *&c.* eſt chargée d'un grand nombre de follicules ſébacées qui produiſent une ſecrétion d'un liquide huileux, lequel demeure arrêté dans les petits canaux excrétoires par une tranſpiration retenue, à cauſe du défaut de chaleur qui la rend moins abondante dans cette partie. Cette humeur arrêtée s'épaiſſit & ſe durcit dans les follicules, d'où on la fait ſortir en forme de petits vers par l'expreſſion, & avec une épingle.

Les *tannes* ne ſont donc autre choſe qu'une humeur blanchâtre, huileuſe & terreuſe de la ſueur retenue dans les follicules ſébacées du menton, du bout du nez, qui forme comme des mailles, tandis que la matiere qui leur ſervoit de véhicule s'évapore par la chaleur & la tranſpiration. Cette matiere remplit peu-à-peu ces follicules ou mailles; alors il en regorge une partie par les petits trous excrétoires qui ſont ſur la peau.

Comme cette matiere eſt tenace & gluante, elle retient la craſſe & la poudre qui vole ſur le viſage; & quoiqu'on l'eſſuie ſouvent, non-ſeulement on n'emporte pas la craſſe qui s'eſt placée ſur les extrémités des *tannes* qui ſont dans les enfoncemens de ces trous; mais au contraire le linge qui eſſuie le viſage, la ramaſſe & la preſſe dans ces creux, où elle reſte & produit ces petits points noirs, qui paroiſſent dans les pores de preſque tous les nez, & qui forme le petit bout noir de la *tanne* quand on la fait ſortir de ſon trou, en la pinçant d'une certaine façon.

Voilà ce qui perſuade les perſonnes peu inſtruites, que les *tannes* ſont des vers qui s'engendrent dans la peau, & que ce petit point en eſt la tête, au-lieu que c'eſt un petit peloton de l'humeur ſébacée &

deſſechée dans les réſeaux de la peau, dont la petite extrémité qui regarde le jour, eſt ſale & craſſeuſe par la poudre qui ſans ceſſe vole deſſus, & en eſt retenue par la matiere gluante de la *tanne* même. Il doit paroître plus de *tannes* ſur le nez & ſur le menton qu'aux autres endroits du viſage, à cauſe de leur plus grand nombre de follicules ſébacées.

C'eſt donc ſans fondement qu'on a pris les *tannes* pour des vers, mais je crois plus, c'eſt que très-ſouvent on s'eſt trompé, quand on a cru, par des inciſions, avoir tiré des vers du nez, des ſourcils & des différentes parties du viſage. En effet, ſans vouloir nier qu'effectivement il ſe trouve quelquefois des vers dans le nez, dans les ſourcils & dans d'autres parties extérieures du corps humain, il eſt conſtant qu'on ſe fait très-ſouvent illuſion ſur cet article, & que ce que l'on prend pour des vers, n'eſt communément que du pus épaiſſi. Lorſqu'un bouton a ſuppuré ſans qu'on en ait fait ſortir la matiere, elle s'y fige, & devient de la conſiſtance d'une pâte. Le bouton reſte ouvert, & le pus qui le remplit paroît ſur cette ouverture comme une tache brune, parce que l'air en a ſéché & durci le deſſus; c'eſt cette tache que l'on prend pour la tête d'un ver, il faut le faire ſortir. On preſſe le bouton; le pus en ſortant par l'ouverture du bouton, prend une forme cylindrique, c'eſt le ver qui ſort la tête la premiere. La preſſion n'étant pas de tous côtés égale, ce pus ne ſort pas par-tout en égale quantité, cela fait qu'il ſe recoquille en divers ſens, & voilà le ver qui ſort vivant, & qui fait des contorſions. En faut-il davantage pour établir une opinion populaire? On n'auroit cependant qu'à toucher ce prétendu ver, pour ſe convaincre qu'il n'étoit rien moins que ce qu'on le croyoit, & c'eſt ce dont on ne s'aviſe pas.

Mais les dames ſeront plus curieuſes d'un bon remede contre les *tannes*, que de toute notre phyſiologie, il faut bien les ſatisfaire. Le fiel de bœuf dégagé de ſa partie terreuſe & graſſe, de la maniere que M. Homberg l'enſeigne dans les *Mém. de l'acad. des Sciences, année 1709. p. 360.* ſera ce remede qu'il convient d'employer de la maniere ſuivante.

Prenez une drachme & demie de la liqueur rouge & clarifiée du fiel de bœuf, après qu'elle aura été deux ou trois mois expoſée au ſoleil en été, & autant d'huile de tartre par défaillance; ajoutez-y une once d'eau de riviere; mêlez-les bien enſemble, & tenez-les dans une phiole bien bouchée; il ne faut pas faire beaucoup de ce mélange à-la-fois, parce qu'il ne ſe conſerve pas long-tems. Pour s'en ſervir, l'on mouille un doigt dans ce mélange, on en tappe l'endroit où ſont les *tannes*, on le laiſſe ſécher, & on en remet; l'on fait cela ſept à huit fois par jour, juſqu'à ce que l'endroit étant ſec, commence à devenir rouge, alors on ceſſe d'en mettre; on ſentira une très-légere cuiſſon, ou plutôt une eſpece de chatouillement, & la peau ſe fera un peu farineuſe pendant un jour ou deux; la farine étant tombée, les *tannes* ſeront effacées pendant cinq ou ſix mois de tems; enſuite il faudra recommencer le même remede: ſi après ſa premiere application, c'eſt-à-dire, la farine étant tombée, les *tannes* n'étoient pas tout-à-fait effacées, il en faudroit appliquer deux fois de ſuite.

Ce remede du fiel de bœuf étant une eſpece de leſſive, elle entre peu-à-peu dans les pores, où elle détrempe & diſſout entierement la *tanne*. Et comme dans cet état la *tanne* occupe beaucoup plus de place qu'elle ne faiſoit auparavant, la plus grande partie de ſa ſubſtance ſort de ſon creux, & s'en va en farine; il faut un tems aſſez conſidérable pour remplir de nouveau ces creux. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TANNES, ſ. f. pl. (*Mégiſſ.*) petites marques qui reſtent ſur les peaux des bêtes fauves, même apprêtées: ce ſont les marques des inſectes qui les ont piquées. (*D. J.*)

TANNÉ, participe du verbe *tanner*. *Voyez* TANNER.

TANNÉ, ſ. m. (*terme de Tanneur.*) c'eſt du tan mêlé de chaux, tel qu'on le retire des foſſes lorſqu'on les vuide, & qui a ſervi à préparer les cuirs. Le *tanné* n'eſt pas perdu, pour avoir ſervi; on en fait des mottes à brûler.

TANNÉ, *en termes de Blaſon*, ſe dit d'une couleur brillante, faite de rouge & de jaune mêlés enſemble. Les Graveurs l'expriment par des lignes diagonales, qui partent du chef ſeneſtre, comme le pourpre dont ils diſtinguent cette couleur par un *T*. *Voyez* POURPRE.

Dans les cottes d'armes de tous ceux qui en Angleterre ſont au-deſſous du degré des nobles, cette couleur s'appelle *tanné*, dans celles des nobles *hyacinthe*, & dans celles des princes, *tête* ou *ſang de dragon*.

TANNÉE *couleur*, (*Teinturerie.*) ſorte de couleur qui reſſemble à celle du tan ou de la chataigne, & qui tire ſur le roux obſcur. Une étoffe *tannée*, un drap *tanné* ſont une étoffe, un drap de cette couleur. (*D. J.*)

TANNÉE *fleurs de la*, (*Botan.*) les ouvriers employés au tan ont donné le nom de *fleurs de la tannée* à pluſieurs touffes d'une eſpece de gazon de belle couleur jaune matte, diſperſées en differens endroits ſur le haut des monceaux de tan qui ont ſervi pluſieurs mois à tanner & couvrir des cuirs de bœufs, qu'on range par lits l'un ſur l'autre dans des foſſes faites à cet uſage; enſuite de quoi ce tan retiré des mêmes foſſes eſt mis en gros tas.

Ce tan, après avoir ſervi, eſt alors appellé par les ouvriers *de la tannée*, & cette matiere ne ſert plus qu'à faire des mottes, dont on ſait que les pauvres ſe ſervent, faute de bois, pendant l'hiver.

Les touffes en maniere de gazon dont on vient de parler, ſont donc la végétation connue chez les Tanneurs ſous le nom de *fleurs de la tannée*. Cette végétation ſort de la ſubſtance de la *tannée* en une eſpece d'écume, qui peu-à-peu s'épaiſſit en conſiſtance de pâte molle, de couleur jaune-citron, & de l'épaiſſeur de ſix à huit lignes.

A meſure que cette plante végete, ſa ſurface devient porreuſe & ſpongieuſe, bouillonnée, remplie d'une infinité de petits trous de différent diametre, dont les interſtices forment une eſpece de rézeau plus ou moins régulier, & ſouvent interrompu par des bouillons qui s'élevent un peu au-deſſus de la ſuperficie de cette matiere; quand elle eſt à ſon dernier point d'accroiſſement, elle a plus de rapport à la ſurface d'une éponge plate & fine, qu'à toute autre végétation. Sa couleur augmente toujours juſqu'au jaune doré, & alors elle devient un peu plus ſolide en ſe deſſéchant en l'air.

On n'apperçoit dans la matrice de cette végétation aucunes fibres qu'on puiſſe ſoupçonner être ou faire les fonctions de racine pour la production de cette végétation qui a d'abord une légere odeur de bois pourri, laquelle augmente par la ſuite. Sa ſaveur a quelque choſe du ſtiptique.

La *tannée* ſur laquelle elle croît, eſt alors de couleur brune, dure, foulée & plombée, quoique fort humide, & dans l'inſtant de cette production, la tannée a une chaleur auſſi conſidérable depuis ſa ſurface juſqu'à un demi-pié de profondeur, que ſi elle avoit été récemment abreuvée d'eau tiede.

Pendant le premier jour de la naiſſance de la végétation, elle paroît fort agréable à la vue, légere, & comme fleurie, lorſque les portions de gazon qu'-

elle forme, s'étendent circulairement en façon de lobes, jusqu'à dix ou douze pouces de diametre; mais si par hazard elle se trouve naître en un lieu exposé au midi (ce qui lui est favorable pour sa production, & non pour sa durée), les rayons du soleil la résolvent dès le second jour en une liqueur bleue-jaunâtre, laquelle en peu de tems se condense, & se convertit entierement en une croute seche épaisse d'environ deux lignes.

La végétation ayant ainsi disparu, on trouve quelques jours après sous cette croute, une couche, ou lit de poussiere noire, très-fine, qui a assez de rapport à la poussiere qu'on découvre dans le lycoperdon, & qui ici pourroit être de la *tannée* dissoute, puis desséchée, & enfin convertie en une espece de terreau réduit en poudre impalpable.

La *fleur de la tannée* paroît tous les ans vers le commencement du mois de Juin, ou quelquefois plutôt, suivant la chaleur du printems. Il est donc assez vraisemblable que le tan qui a servi à tanner les cuirs, est la matrice de cette végétation. En effet la chaux qu'on emploie pour faire tomber le poil des cuirs, les sels, les huiles & les soufres contenus dans les cuirs, joints à l'acide du tan, macérés ensemble dans des fosses pendant plusieurs mois, & dont le tan a été parfaitement imbibé, contient des substances qui aidées de l'air, sont toujours prêtes à produire la végétation dont il s'agit.

Il semble que si l'on compare cette végétation à l'éponge reconnue pour plante, & dans laquelle on n'apperçoit presque ni racines, ni feuilles, ni fleurs, ni graines, on pourroit la ranger sous le genre des éponges, & la nommer, en attendant de plus amples découvertes, *spongia fugax*, *mollis*, *flava*, *in pulvere coriario nascens*. Mém. de l'acad. des Sciences, *année 1727*. (*D. J.*)

TANNER, v. act. (*Gram. Arts & Métiers.*) *Maniere de tanner les cuirs.* Les peaux, telles que sont celles de bœuf, de vache, de cheval, de mouton, bélier ou brebis, de sanglier, cochon ou truie, *&c.* peuvent être *tannées*, c'est-à-dire qu'on peut les rendre propres à différens usages, selon leur force & les différentes manieres de les apprêter, par le moyen du tan dont on les couvre dans une fosse destinée à cet effet, après qu'on en a fait préalablement tomber le poil, soit avec la chaux détrempée dans l'eau, & cela s'appelle *plamer à la chaux*, soit avec de la farine d'orge, & cela s'appelle *plamer à l'orge*, soit enfin par la seule action du feu & de la fumée, maniere que l'on pratique déja depuis long-tems à Saint-Germain-en-Laie, & que les tanneurs des autres endroits ignorent en partie, ceux de cette ville la regardant comme un secret; ce dernier moyen ne pourroit cependant paroître surprenant qu'à ceux qui ignorent les effets les plus naturels & les plus à portée d'être remarqués; tout le monde sait qu'une peau même vivante perd beaucoup de son poil pendant les chaleurs de l'été, ce que nous appellons *muer*; à plus forte raison le poil doit-il quitter une peau morte, lorsqu'elle est exposée à l'action d'un feu & d'une fumée dont la chaleur peut égaler, & même surpasser celle de l'été; cette derniere façon s'appelle *plamer à la gigée* ou *à la gigie*, terme que nous n'avons trouvé employé nulle part, & dont nous ne connoissons ni l'étymologie, ni les rapports.

Nous allons exposer avec le plus d'ordre & de clarté qu'il nous sera possible, ces trois façons de traiter les cuirs. Quelques personnes que nous avons eu occasion de voir, & qui nous ont assuré avoir voyagé en Perse, nous ont rapporté qu'on s'y servoit dans quelques tanneries, de sel & de noix de galle pour dépouiller la peau de son poil; nous le croyons assez volontiers, vû que les plus légers mordans peuvent à la longue occasionner cette dépilation; on s'y sert aussi, suivant leur rapport, de la chaux; mais ce qui nous cause quelque surprise, c'est que la sécheresse qui regne dans ce pays, acheve, à ce que disent ces personnes, l'ouvrage, dans l'un & l'autre cas, les Persans ignorant absolument l'usage du tan. Peut-être que ces personnes douées d'une bonne mémoire se sont plûs à nous débiter ce qu'elles en avoient pu lire dans le dictionnaire du Commerce, dont nous aurons occasion de relever quelques erreurs, & réparer des omissions essentielles sur cet article.

Article I. Maniere de plamer à la chaux. Plamer un cuir à la chaux, c'est lui faire tomber le poil ou bourre, après l'avoir fait passer dans le plain pour le disposer à être *tanné* ensuite de la maniere que nous allons détailler.

Lorsque les Bouchers ont dépouillé les bœufs qu'ils ont tués, c'est-à dire, lorsqu'ils ont levé les cuirs de dessus, on les sale avec le sel marin & l'alun ou avec le natron, qui est une espece de soude blanche ou salpêtre, ce qu'il faut absolument faire, si on veut les garder quelque tems ou les envoyer au loin; car dans le cas où le tanneur les apprêteroit aussitôt qu'ils auroient été abattus, il seroit inutile de les saler, cette opération n'étant nécessaire que pour en prévenir la corruption. Lorsque les cuirs auront été salés, & qu'ils seront parvenus entre les mains des Tanneurs, la premiere chose qu'il faudra faire pour les apprêter, sera d'en ôter les cornes, les oreilles & la queue, & c'est ce que les Tanneurs appellent *l'émouchet*; on commencera aussi par cette même opération, quand même les cuirs n'auroient point été salés, après quoi on les jettera dans l'eau pour les dégorger du sang caillé, & en faire sortir les autres impuretés qui pourroient y être jointes; on ne peut déterminer le tems fixe que les peaux doivent y rester, moins dans une eau vive comme celle de fontaine, plus dans celle de riviere, & plus encore dans une eau croupie & dormante; ce tems doit aussi s'évaluer selon la fraîcheur des peaux, & du plus ou du moins de corps étrangers qui y sont joints, dont il faut qu'elles soient absolument purgées; cependant un jour & demi doit ordinairement suffire, & pour peu que l'ouvrier soit intelligent, il augmente ou diminue ce terme, suivant les circonstances, après quoi on les retire; on les pose sur le chevalet, & on y fait passer sur toutes leurs parties un couteau long à deux manches qui n'a point de tranchant, que l'on appelle *couteau de riviere*, dont l'action est de faire sortir l'eau qui entraîne avec elle le sang caillé en les pressant sur le chevalet; quelques-uns n'en retirent les cornes, les oreilles & la queue, qu'après avoir été ainsi nettoyées; mais c'est s'éloigner de l'ordre naturel. Cette opération finie, on doit les replonger dans la riviere, & les y laver jusqu'à ce que l'eau dont elles s'imbibent, en sorte nette & pure, ensuite on les met égoutter; quoique le tanneur, pour s'épargner de la peine, puisse s'exempter de passer le couteau de riviere au tems que nous venons d'indiquer, peu cependant y manquent; autrement les peaux n'auroient point la netteté requise pour les opérations suivantes, & le dictionnaire du Commerce n'auroit pas dû passer cet article sous silence, vû que la bonté du cuir dépend en plus grande partie de la maniere dont il est apprêté.

Les peaux étant ainsi nettoyées & égouttées, on les met dans un *plein*, c'est-à-dire dans une grande cuve de bois ou de pierre, mastiquée en terre, remplie d'eau jusqu'à la moitié ou environ, & de chaux tout-à-fait usée, ce qui lui fait donner le nom de *plain-vieux* ou *mort-plain*; c'est donc dans un mort-plain que les peaux doivent premierement entrer, autrement on courroit risque de les brûler, ce qui fait que les différens plains par où les peaux doivent successivement passer, doivent aller de degrés

en degrés, juſqu'à ce qu'elles puiſſent entrer ſans danger dans le plain-vif. On doit les laiſſer dans ce mort-plain environ dix à douze jours, en obſervant cependant de les en retirer tous les deux jours, quelquefois même tous les jours, ſur-tout ſi la chaux n'étoit point tout-à-fait uſée ou que les chaleurs fuſſent exceſſives; on les met égoutter ſur le bord du plain qu'on appelle la *traite*, & on les laiſſe ainſi en retraite à-peu-près le même tems qu'elles ont ſéjourné dans le mort-plain, c'eſt-à-dire un ou deux jours. Quoique nous ayons fixé le tems du ſéjour des peaux dans le mort-plain à dix ou douze jours, nous nous garderons cependant bien de les faire paſſer immédiatement après dans le plain-vif, comme nous avons remarqué qu'on indiquoit dans le dictionnaire du Commerce, quoique l'auteur ne les faſſe ſéjourner qu'une nuit dans le mort-plain, ce qui doit encore les rendre beaucoup plus ſuſceptibles des impreſſions du plain-vif, ce que nous n'oſons faire même, après un ſéjour de dix à douze jours dans le mort-plain, ſéjour qui auroit pû accoutumer inſenſiblement les peaux à l'action de la chaux dans toute ſa force; cette marche & ces obſervations paroîtront peut-être de peu de conſéquence à ceux qui ignorent la vraie & unique maniere de *tanner*, ou qui n'ont eu ſur cet article que des connoiſſances fort bornées & fort imparfaites par la difficulté d'en acquerir de juſtes; mais nous ſommes perſuadés qu'un bon ouvrier les mettra à leur juſte valeur, & ſentira que nous indiquons la maniere de traiter parfaitement les peaux, & non pas celle de gâter les cuirs. Si le poil quitte facilement les peaux en ſortant du mort-plain, ce qu'il eſt facile de connoître; on les jette à l'eau pour les nettoyer en plus grande partie de la chaux dont elles peuvent être couvertes; on les retire enſuite & on les poſe ſur le chevalet pour les ébourer, ce qui ſe fait avec le même couteau de riviere, dont nous avons parlé ci-deſſus. Lorſque la dépilation eſt complette, on les lave exactement & on les met enſuite égoutter; bien entendu cependant, que ſi le poil ne quittoit point facilement les peaux, il faudroit les faire paſſer dans un plain dont la chaux fût moins uſée; on doit alors les en retirer tous les jours pour les mettre en retraite égoutter, comme lorſqu'elles étoient dans le mort-plain, & les y laiſſer juſqu'à ce qu'elles ſoient parvenues au point d'être facilement ébourées. Ce premier & léger apprêt donné, il faut les remettre dans un plain qui tienne le milieu entre le mort & le vif; elles y doivent reſter environ ſix ſemaines, en obſervant de les en retirer au plus tard tous les deux jours, & de les laiſſer en retraite au moins le même tems; ce terme expiré, on doit les plonger dans un plain-vif & les y laiſſer environ cinq à ſix jours & autant en retraite, & cela alternativement pendant un an & même dix-huit mois. Au reſte, le tems du ſéjour dans les différens plains, ſans en lever les peaux pour les mettre en retraite, doit s'évaluer ſuivant la ſaiſon, c'eſt-à-dire le plus ou moins de chaleur; car en hiver, & ſur-tout lorſqu'il gele, elles peuvent reſter ſix ſemaines, même deux mois ſans être miſes en retraite; l'uſage & l'attention ſont ſeuls capables de donner de la préciſion & de la juſteſſe à toutes ces différentes opérations. Le tems que les peaux ſont en retraite doit être pour la plus grande partie employé à remuer le plain, afin que la chaux ne s'amaſſe point au fond, qu'elle ſoit bien délayée, & qu'elle puiſſe ainſi agir également ſur toutes les peaux & ſur toutes les parties de chacune. Si les plains qui doivent être ou en partie, ou tout-à-fait vifs avoient notablement perdu de leur force, il faudroit y remettre une quantité ſuffiſante de chaux, eu égard à la quantité de peaux qui doivent y entrer & à l'action qu'on en exige, & c'eſt ce qu'on appelle *pancer un plain*, ce qui ſe fait auſſi, lorſque les peaux ſont en retraite. Les peaux ayant été parfaitement plamées & ayant ſéjourné ſuffiſamment dans les plains, il faut les porter à la riviere & les y laver; on les poſe enſuite ſur le chevalet pour les écharner, ce qui ſe fait avec un couteau à-peu-près ſemblable à celui dont on ſe ſert pour ébourer, à l'exception que ce dernier doit être tranchant. Après quoi, on doit les *quioſſer*, c'eſt-à-dire les frotter à force de bras ſur le chevalet avec une eſpece de pierre à éguiſer, que l'on nomme *quioſſe* ou *queux*, pour achever d'ôter la chaux qui pourroit être reſtée du côté où étoit le poil, qu'on appelle le *côté de la fleur*; on ne doit faire cette derniere opération qu'un ou deux jours après que les peaux auront été lavées & écharnées. Auſſi-tôt que les peaux auront été ainſi quioſſées; on les met dans les foſſes; on les y étend avec ſoin, & on les poudre à meſure avec du tan, c'eſt-à-dire avec de l'écorce de jeune chêne, concaſſée & réduite en groſſe poudre dans des moulins deſtinés à cet uſage, & que l'on appelle pour cela *moulins à tan*. Il eſt bon d'obſerver ici, que plus le tan eſt nouveau, plus il eſt eſtimé, car il perd beaucoup de ſa qualité à meſure qu'il vieillit; ſa principale action ſur les cuirs étant d'en reſſerrer les pores, il eſt conſtant qu'il doit être moins aſtringent lorſqu'il eſt ſuranné, & ſi les Tanneurs avoient à cœur de ne livrer des cuirs que parfaitement apprêtés, ils ſe ſerviroient toujours du tan le plus nouveau, vû que la bonté du cuir ne conſiſte, que dans la denſité & le reſſerrement de ſes parties; d'où il eſt facile de conclure, que plus les cuirs reſtent dans le tan pourvû qu'il ſoit nouveau, & plus ils acquierent de force & de conſiſtance pour réſiſter aux différens uſages auquels on peut les employer.

On donne aux cuirs forts cinq poudres, & même ſix, au lieu que trois ou au plus quatre doivent ſuffire lorſqu'ils le ſont moins, en obſervant de les imbiber d'eau à chaque poudre qu'on leur donnera, ce que les Tanneurs appellent *donner de la nourriture*; pour nous, nous croyons effectivement que l'eau peut bien être aux cuirs une eſpece de nourriture, en ce qu'elle diſſout le tan, & qu'elle en doit par conſéquent rendre les parties aſtringentes, beaucoup plus faciles à pénétrer; mais il faut auſſi pour agir ſur la quantité de cuirs étendus dans la foſſe, qu'il y ait une quantité ſuffiſante de tan, que nous regardons comme la principale & la vraie nourriture qui doit donner aux cuirs ſa perfection. La premiere poudre doit durer environ deux mois. La ſeconde trois ou quatre, & les autres cinq ou ſix plus ou moins, ſuivant la force du cuir qui pourra s'évaluer par la grandeur & l'épaiſſeur de la peau, par l'âge de l'animal, & par le travail où il aura pu être aſſujetti; de ſorte que pour qu'un cuir fort ait acquis le degré de bonté requis pour être employé, il faut qu'il ait ſéjourné dans les foſſes un an & demi, même deux ans, autrement on tanneroit par extrait, comme dans le dictionnaire du Commerce, qui ne donne aux cuirs les plus forts, qui exigent au moins cinq poudres, que neuf mois & demi de ſéjour dans les foſſes. Nous ſavons bien que peu de Tanneurs les y laiſſent le tems que nous aſſurons être abſolument néceſſaire pour qu'ils ſoient parfaitement *tannés*; mais c'étoit une raiſon de plus pour l'auteur du dictionnaire, de relever l'erreur occaſionnée, ou par l'avidité du gain, ou par l'impuiſſance de ſoutenir un métier qui demande de groſſes avances; quelques ſpécieuſes que peuvent être les raiſons des Tanneurs pour déguiſer, ou leur avarice, ou leur impuiſſance, nous n'en ſerons jamais dupes. La preuve la plus claire & la plus facile à être apperçue par les yeux même les moins clairs-voyans, que les cuirs n'ont point ſéjourné aſſez de tems, ſoit dans les plains, ſoit dans les foſſes, ou dans les deux enſemble, & qu'ils

n'ont pas été ſuffiſamment nourris dans les foſſes ; c'eſt lorſqu'en les fendant, on apperçoit dans le milieu une raie blanchâtre, que l'on appelle la *corne* ou *la crudité du cuir* ; c'eſt ce défaut qui eſt cauſe que les ſemelles des ſouliers ou des bottes s'étendent, tirent l'eau, & enfin ſe pourriſſent en très-peu de tems. Les cuirs une fois ſuffiſamment *tannés*, on les tire de la foſſe pour les faire ſécher en les pendant en l'air ; enſuite on les nétoie de leur tan, & on les met dans un lieu ni trop ſec ni trop humide, on les étend après, on les empile les uns ſur les autres, & on met deſſus de groſſes pierres ou des poids de fer afin de les redreſſer ; c'eſt en cet état que le Tanneur peut alors recueillir légitimement le fruit de ſes travaux, de ſa patience, & de ſon induſtrie. Les cuirs ainſi apprêtés s'appellent *cuirs plaqués*, pour les diſtinguer des autres différemment travaillés ; cette maniere de *tanner*, s'appelle *tanner en fort*. On peut *tanner*, & on *tanne* effectivement en fort des cuirs de vaches & de chevaux, & ils ſe traitent de la même maniere que nous venons d'expoſer ; mais il ne faut, eu égard à leur force qui eſt moindre, ni qu'ils ſéjournent auſſi long-tems dans les plains & dans les foſſes, ni qu'ils ſoient auſſi nourris ; l'uſage indiquera la quantité de tems & de nourriture qu'exigeront les cuirs, ſur-tout lorſque le Tanneur ſaura en diſtinguer exactement la force. Lorſqu'on deſtine les cuirs de vaches ou de chevaux à faire les empeignes & les quartiers des ſouliers, & des bottes, on doit les rougir, ce qui s'appelle les mettre en *coudrement*, ce qui ſe fait de la maniere ſuivante ; après qu'ils ont été plamés à la chaux de la façon que nous avons indiquée, ce qui exige beaucoup moins de tems, vu qu'ils ne ſont pas à beaucoup près ſi forts que les cuirs de bœufs. On les arrange dans une cuve de bois, appellée *emprimerie*, on y met enſuite de l'eau froide en aſſez grande quantité pour pouvoir remuer les cuirs, en leur donnant un mouvement circulaire ; & c'eſt préciſément dans ce tems qu'on verſe peu-à-peu & très-doucement le long des bords de la cuve, de l'eau un peu plus que tiede en aſſez grande quantité pour échauffer le tout, enſuite on jette par-deſſus plein une corbeille de tan en poudre ; il faut bien ſe donner de garde de ceſſer de remuer les cuirs en tournant, autrement l'eau & le tan pourroient les brûler ; cette opération s'appelle *coudrer les cuirs*, ou *les braſſer* pour faire lever le grain ; après que les cuirs ont été ainſi tournés dans la cuve pendant une heure ou deux plus ou moins, ſuivant leur force & la chaleur du coudrement ; on les met dans l'eau froide pendant un jour entier, on les remet enſuite dans la même cuve & dans la même eau qui a ſervi à les rougir, dans laquelle ils reſtent huit jours : ce tems expiré on les retire, on les met dans la foſſe, & on leur donne ſeulement trois poudres de tan dont la premiere dure cinq à ſix ſemaines, la ſeconde deux mois, & la troiſieme environ trois. Tout le reſte ſe pratique de même que pour les cuirs forts. Ces cuirs ainſi apprêtés, ſervent encore aux Selliers & aux Malliers. Les peaux de veaux reçoivent les mêmes apprêts que ceux des vaches & chevaux qu'on a mis en coudrement, cependant avec cette différence que les premiers doivent être rougis ou tournés dans la cuve plus de tems que les derniers. Quand les cuirs de chevaux, de vaches & de veaux ont été plamés, coudrés & *tannés*, & qu'on les a fait ſécher au ſortir de la foſſe au tan ; on les appelle *cuirs* ou *peaux en croute*, pour les diſtinguer des cuirs plaqués, qui ne ſervent uniquement qu'à faire les ſemelles des ſouliers & des bottes. Les peaux de veaux en coudrement ſervent aux mêmes ouvrages que les cuirs des vaches qui ont eu le même apprêt ; mais elles ſervent à couvrir les livres, à faire des fourreaux d'épée, des étuits & des gaînes à couteaux, lorſqu'elles ont été outre cela paſſées en alun. Les peaux de mouton, béliers ou brebis en coudrement qu'on nomme *bazannes*, ſervent auſſi à couvrir des livres, & les Cordonniers les employent aux talons des ſouliers & des bottes pour les couvrir. Enfin les Tanneurs paſſent encore en coudrement & en alun, des peaux de ſangliers, de cochons ou de truies ; ces peaux ſervent à couvrir des tables, des malles & des livres d'égliſe. Il eſt à-propos d'obſerver ici, que preſque tous les artiſans qui employent ces différentes eſpeces de peaux, ne ſe ſervent de la plûpart qu'après qu'elles ont encore été apprêtées par les Courroyeurs ; nous traiterons cet article en ſon tems ; paſſons à la façons de plamer les peaux à l'orge.

Article II. Maniere de plamer les peaux à l'orge. Après avoir ôté les cornes, les oreilles & la queue aux peaux & les avoir lavées & nettoyées comme nous l'avons indiqué pour les plamer à la chaux ; on les met dans des cuves, ſoit de bois, ſoit de pierre, & au lieu de chaux, on ſe ſert de farine d'orge, & on les fait paſſer ſucceſſivement dans quatre, ſix & même huit cuves, ſuivant la force des cuirs : ces cuves s'appellent *baſſemens* & équivalent aux plains ; il eſt à remarquer, que quoique les Tanneurs n'ayent pas effectivement le nombre de plains ou de baſſemens que nous indiquons être néceſſaires ; les peaux ſont cependant cenſées paſſer par ce nombre de plains ou de baſſemens, parce que la même cuve peut, en remettant, ou de la chaux, ſi c'eſt un plain, ou de la farine d'orge, ſi c'eſt un baſſement, tenir lieu d'une, de deux, même de trois, ſoit plains, ſoit baſſemens ; de ſorte que pour ce qui regarde les plains, la cuve qui aura ſervi au mort-plain, peut ſervir après de plain-vif, ſi on le pence pour cet effet, & ainſi des baſſemens. Les peaux reſtent dans ces différens baſſemens, environ quinze jours dans chaque, & cette progreſſion ſucceſſive des peaux de baſſement en baſſement, peut durer quatre, cinq, même ſix mois, ſelon que le tanneur les a pouſſées & nourries, & ſelon la force des cuirs qu'il y a poſés.

Ordinairement les peaux ſortant du premier baſſement ſont en état d'être ébourrées ; l'ouvrier attentif peut ſeul décider de cet inſtant, & le ſaiſir. Lorſque les peaux ont ſuffiſamment ſéjourné dans les baſſemens, on les lave, on les nettoie & on les écharne, comme nous l'avons indiqué en traitant la maniere de plamer à la chaux ; après quoi on les poſe dans les foſſes, & on les y traite de la même façon que ci-deſſus. La ſeule différence qu'il pourroit y avoir, c'eſt qu'elles ne ſéjournent pas à beaucoup près ſi long-tems dans les baſſemens, ſur-tout s'ils ſont bien nourris, que dans les plains qu'il n'eſt guere poſſible de hâter, crainte de brûler les cuirs. Nous appellerons ces ſortes de baſſemens *baſſemens blancs*, pour les diſtinguer des baſſemens rouges, dont nous allons parler en expliquant la maniere de plamer les peaux à la gigée.

Article III. Maniere de plamer les cuirs à la gigée. Les peaux ſorties des mains du boucher, on les nettoie comme pour les plamer des deux façons que nous venons de traiter ; lorſqu'elles ſont bien lavées & bien égouttées, on les met dans des étuves, on les étend ſur des perches les unes ſur les autres ; quand la chaleur les a pénétrées, & quand elles ſont échauffées au point que le poil les puiſſe facilement quitter, on le met ſur le chevalet pour les ébourrer ; & s'il ſe trouve des endroits où le poil réſiſte, on ſe ſert du ſable que l'on ſeme ſur la peau ; & en la frottant avec le couteau de riviere, dont nous avons parlé en traitant la maniere de plamer à la chaux, on enleve le poil qui avoit d'abord réſiſté à la ſeule action du couteau. Les peaux ne reſtent ordinairement que trois ou quatre jours dans ces étuves ; au reſte, le plus ou moins de tems dépend abſolument du plus

ou moins de chaleur ; lorſque les peaux ſont bien ébourées, écharnées & lavées, on les fait paſſer dans huit à dix baſſemens plus ou moins, ſuivant la force des cuirs. Ces ſortes de baſſemens, qu'on appelle *baſſemens rouges*, ſont compoſés de jus d'écorce, à qui l'on donne tel degré de force que l'on veut, & que l'on connoît au goût & à l'odeur. Le tems ordinaire que doivent reſter les peaux dans chaque baſſement, eſt de vingt à trente jours. Lorſque les peaux ont ſéjourné un tems ſuffiſant dans les différens baſſemens par où elles ont été obligées de paſſer, qu'elles ſont bien imbibées, & que le jus en a pénétré toutes les parties, on les met dans les foſſes avec la poudre de tan, avec les mêmes précautions que nous avons indiquées ci-deſſus, à l'exception cependant qu'on ne donne ordinairement que trois poudres aux peaux qui ont été ainſi plamées, mais il faut obſerver de charger davantage les peaux, & de ſe ſervir de tan moins pulvériſé, c'eſt-à-dire que l'écorce ne ſoit que concaſſée. Les peaux ne doivent ordinairement reſter que trois ou quatre mois au plus ſous chaque poudre ; ce qui peut être évalué à un an pour le total : ainſi cette façon d'apprêter les cuirs, eſt beaucoup plus courte que les autres, & ne doit pas les rendre inférieurs en bonté lorſqu'ils ſont traités avec ſoin. Lorſque les cuirs ſortent de leur troiſieme & derniere foſſe, on les met ſécher, & le reſte ſe pratique comme ci-deſſus.

Les outils & inſtrumens en uſage chez les Tanneurs ſont ſimples & en petit nombre, ils conſiſtent en de grandes tenailles ; un couteau, nommé *couteau de riviere*, qui ſert à ébourer ; un autre pour écharner qui differe peu du premier ; de gros ciſeaux, autrement nommés *forces* ; le chevalet, & la quioſſe ou queue.

Les tenailles ont au-moins quatre piés de longueur, & conſiſtent en deux branches de fer d'égale grandeur, & attachées enſemble par une petite cheville de fer ou ſommier qui les traverſe à environ ſix à huit pouces loin de ſon extrémité ; ce ſommier eſt rivé aux deux côtés, & contient les deux branches, de façon qu'elles ne peuvent ſe disjoindre, mais elles y conſervent la facilité de tourner comme ſur un axe. Ces tenailles ſervent à retirer les peaux des plains pour les mettre égoutter ſur le bord ; quelquefois cependant on ſe ſert de crochets, ſur-tout lorſque les plains ſont profonds ; ces crochets ne ſont autre choſe qu'une petite branche de fer recourbée, & emmanchée au bout d'une perche plus ou moins longue.

Le couteau eſt une lame de fer, longue d'environ deux piés & demi, large de deux doigts, dont les deux bouts ſont enchâſſés chacun dans un morceau de bois arrondi & qui ſert de poignée, de ſorte que le tout reſſemble aſſez à la plane dont ſe ſervent les Charrons. Ce couteau ſe nomme *couteau de riviere*, & ſert à ébourer ; on s'en ſert d'un ſemblable pour écharner, avec cette différence néanmoins que le tranchant de ce dernier eſt fin, au-lieu qu'il eſt fort gros dans le premier, & qu'il ne coupe point.

Les ciſeaux ou forces ſervent à couper les oreilles & la queue aux peaux que l'on diſpoſe à plamer ; & c'eſt ce qu'on appelle l'*émouchet*.

Le chevalet eſt une piece de bois creuſe & ronde, longue de quatre à cinq piés, diſpoſée en talus, ſur laquelle on étend les peaux, ſoit pour les ébourer, ſoit pour les écharner, ſoit enfin pour les quioſſer.

La quioſſe ou queue eſt une eſpece de pierre à aiguiſer, longue de huit à dix pouces, & aſſez polie ; on la fait paſſer ſur la peau à force de bras du côté de la fleur qui eſt l'endroit où étoit le poil, pour achever d'ôter la chaux & les ordures qui pourroient être reſtées ; & c'eſt ce qu'on appelle *quioſſer les cuirs*. Le quioſſage ne ſe fait, comme nous l'avons obſervé, qu'après les avoir lavés & écharnés.

Avec quelque attention que nous ayons traité cet article, il nous paroîtroit cependant imparfait ſi nous ne donnions ici le plan d'une tannerie avec toutes les commodités néceſſaires à cette profeſſion.

Pour conſtruire donc une tannerie utile & commode, ſur-tout lorſqu'on n'eſt pas gêné par le terrein, on doit la diſpoſer en quarré long, comme, par exemple, quarante piés ſur cent vingt ; d'un bout au milieu de ſa largeur doit ſe trouver la porte dont l'ouverture ſoit ſuffiſante pour le paſſage des charrois ; aux deux côtés de la porte, on fera élever un bâtiment qui ſervira de logement au tanneur & à ſa famille. La hauteur du rez-de-chauſſée ſeroit celle de la porte ſur laquelle regneroit le bâtiment ; après ce bâtiment doit être une grande cour, au milieu de laquelle on conſervera un chemin de la largeur au-moins de l'entrée, & qui réponde en droite ligne à la porte. Aux deux côtés de cette voie, on pratiquera des foſſes à tan, que l'on peut multiplier ſelon la force du tanneur, & le terrein dont il peut diſpoſer. Ces foſſes à tan doivent porter environ cinq piés de profondeur & cinq piés de diametre, ce qui ſeroit par conſéquent quinze piés cinq ſeptiemes de circonférence ; il faudroit obſerver de ne point approcher trop près de la voie ces foſſes à tan aux deux bouts de la cour, afin que les charrois euſſent la liberté de tourner. A la ſuite de la cour doit ſe trouver un autre bâtiment, dont le rez-de-chauſſée ſoit de toute la largeur du terrein. La porte de ce bâtiment doit être en face de la porte de la maiſon & auſſi large ; c'eſt dans cette piece que l'on doit pratiquer les plains qu'on peut diſpoſer à droite & à gauche, & multiplier également comme les foſſes à tan, & dont les dimenſions ſont à-peu-près les mêmes ; enfin il doit y avoir une porte ſur le derriere qui réponde à celle de l'entrée, afin d'aller à la riviere, car il eſt très-à-propos, pour ne pas dire indiſpenſable, qu'elle paſſe en travers à environ dix à douze piés de diſtance du mur du dernier bâtiment où ſont les plains. Le rez-de-chauſſée de cet endroit doit ne point être ſi élevé, afin que la chaleur ſe conſerve & ſe concentre. Au-deſſus de ce rez-de-chauſſée, on peut bâtir des magaſins, on en peut auſſi pratiquer dans la cour un de chaque côté, & adoſſé contre l'endroit où ſont les plains ; ce qui éviteroit la peine de monter les cuirs, de même que les tourbes ou mottes qu'on peut également mettre dans la cour ſur des claies deſtinées à cet uſage. Ces mottes ſe font avec le tan qui ſort des foſſes, & ſont d'un grand ſecours l'hiver pour les pauvres qui n'ont pas les moyens de brûler du bois. Une tannerie ainſi diſpoſée pourroit paſſer pour belle & commode ; mais comme ſouvent on ne peut diſpoſer du terrein ſelon ſes deſirs, on eſt alors obligé de ſe conformer aux lieux, ſe contentant de ſe procurer par la façon de diſtribuer, les commodités indiſpenſablement néceſſaires. *Voyez ſur cet article les Pl. & leur explic.*

TANNERIE, ſ. f. (*Archit.*) grand bâtiment près d'une riviere, avec cours & hangars, où l'on façonne le cuir pour tanner & durcir, comme les *tanneries* du fauxbourg S. Marcel à Paris. (*D. J.*)

TANNEUR, ſ. m. c'eſt un marchand ou artiſan qui travaille à la tannerie, & qui prépare les cuirs avec la chaux & le tan.

Les *Tanneurs* préparent les cuirs de pluſieurs manieres, ſavoir en coudrement ou plaqués, comme les peaux de bœufs qui ſervent à faire les ſemelles des ſouliers & des bottes.

Ils préparent les cuirs de vache en coudrement ; ces cuirs ſervent aux cordonniers pour les empeignes des ſouliers & des bottes ; aux ſelliers pour les caroſſes & les ſelles, & aux bourreliers pour les harnois des chevaux.

Ils préparent les cuirs de veaux en coudrement ou à l'alun ; les veaux en coudrement ſervent aux mêmes uſages que les vaches ; ceux qui ſont paſſés en alun ſervent aux couvertures des livres, *&c.*

Les peaux de mouton paſſées en coudrement ou baſanne, ſervent à couvrir des livres, à faire des cuirs dorés, *&c.*

Enfin les *Tanneurs* paſſent auſſi en coudrement & en alun les peaux de ſangliers, *&c.* qui ſervent à couvrir des coffres.

Les *Tanneurs* de Paris forment une communauté conſidérable, dont les ſtatuts accordés par Philippe-le-Bel en 1345, contiennent 44 articles. Il n'y en a que 16 qui concernent les *Tanneurs* ; les autres concernent les Courroyeurs.

Les articles de ces ſtatuts qui regardent en particulier les *Tanneurs*, ſont communs à tous les *Tanneurs* dans l'étendue du royaume.

Les *Tanneurs* de Paris ont quatre jurés dont la jurande dure deux ans, & on en élit deux tous les ans. Ils ont outre cela deux jurés du marteau pour la marque des cuirs.

Pour être reçu maître *tanneur* à Paris, il faut être fils de maître ou apprenti de Paris. L'un & l'autre doivent faire preuve de leur capacité ; le premier par la ſeule expérience, & l'autre par un chef-d'œuvre. L'aprentiſſage eſt de cinq années au-moins, & les maîtres *Tanneurs* ne peuvent avoir qu'un apprenti à la fois, ou deux tout-au-plus.

Chaque *tanneur* eſt obligé de faire porter ſes cuirs aux halles, pour y être viſités & marqués ; il ne leur eſt pas permis d'en vendre ſans cela.

Si les cuirs ſe trouvent mal apprêtés, ils ſont rendus au *tanneur* pour les remettre en foſſe, s'il y a du remede, ſinon on les brûle, & le *tanneur* eſt condamné en l'amende, qui conſiſte dans la perte de ſes cuirs pour la premiere fois, & qui eſt plus forte en cas de récidive.

Enfin, il eſt défendu par l'article 16. aux *Tanneurs*, tant forains, que de la ville, de vendre leurs cuirs ailleurs que dans les halles & aux foires publiques qui ſe tiennent cinq fois l'année.

TANOR, ROYAUME DE, (*Géog. mod.*) petit royaume des Indes méridionales, ſur la côte de Malabar ; ſon étendue n'eſt que d'environ dix lieues en quarré, mais d'un terroir fertile, & dans un air très-pur. Il eſt borné au nord par le royaume de Calicut, au midi & au levant par les états du Samorin, & au couchant par la mer. Son chef-lieu emprunte ſon nom, il eſt à quinze milles au midi de Calicut. *Lat.* ſuivant le pere Thomas, jéſuite, *11. 4.* (*D. J.*)

TANOR, (*Géog. mod.*) ville des Indes, ſur la côte de Malabar, capitale d'un petit royaume de même nom, à cinq lieues au midi de Calicut. *Latit. 11. 4.*

TANOS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens naturaliſtes à une pierre précieuſe qui ſe trouvoit en Perſe. Pline dit que c'étoit une eſpece d'émeraude ; mais elle étoit, dit-on, d'un verd deſagréable, & remplie de ſaletés & de défauts.

TANQUEUR, ſ. m. (*Ouvrier.*) les *tanqueurs* ſont des portefais qui aident à charger & décharger les vaiſſeaux ſur les ports de mer. On les nomme auſſi *gabarriers*, du mot de *gabarre*, qui ſignifie une *allege*, ou *bateau* dans lequel on tranſporte les marchandiſes du vaiſſeau ſur les quais, ou des quais aux navires. *Dict. du Com.* (*D. J.*)

TAN-SI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que dans le royaume de Tonquin l'on nomme les lettrés ou ſavans du premier ordre, qui ont paſſé par des degrés inférieurs diſtingués par différens noms. Le premier degré par lequel ces lettrés ſont obligés de paſſer, eſt celui des *ſin-de* ; il faut pour y parvenir avoir étudié la rhétorique, afin de pouvoir exercer les fonctions d'avocat, de procureur & de notaire. Le candidat, après avoir acquis la capacité requiſe, ſubit un examen, à la ſuite duquel on écrit ſon nom ſur un regiſtre, & on le préſente au roi, qui lui permet de prendre le titre de *ſin-de*. Le ſecond degré s'appelle *dow-cum* ; pour y parvenir il faut avoir étudié pendant cinq ans les mathématiques, la poéſie & la muſique, l'aſtrologie & l'aſtronomie. Au bout de ce tems, on ſubit un nouvel examen, à la ſuite duquel on prend le titre de *dowkum*. Enfin le troiſieme degré, qui eſt celui des *tan-ſi*, s'acquiert par quatre années d'étude des lois, de la politique & des coutumes. Au bout de ce tems le candidat ſubit un nouvel examen en préſence du roi, des grands du royaume & des lettrés du même ordre. Cet examen ſe fait à la rigueur ; & ſi le candidat s'en tire bien, il eſt conduit à un échaffaud dreſſé pour cet effet ; là il eſt revêtu d'un habit de ſatin que le roi lui donne, & ſon nom eſt écrit ſur des tablettes ſuſpendues à l'entrée du palais royal. On lui aſſigne une penſion, & il fait partie d'un corps parmi lequel on choiſit les mandarins ou gouverneurs, les miniſtres & les principaux magiſtrats du pays.

TANSIFT, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, au royaume de Maroc. Elle tire ſa ſource des montagnes du grand Atlas, & ſe perd dans l'Océan, aux environs de Safi.

TANTALE, ſ. m. (*Mythol.*) ce roi de Lydie, de Phrygie, ou de Paphlagonie ſelon quelques-uns, eſt un des princes à qui l'antiquité a reproché les plus grands crimes ; & par cette raiſon les poëtes l'ont condamné dans les enfers à être altéré de ſoif au milieu d'une eau cryſtalline, qui montoit juſqu'à ſa bouche, & dévoré de faim parmi des fruits délicieux qui deſcendoient ſur ſa tête. *Tantale*, dit Ovide, court après l'onde qui le fuit, & tâche vainement de cueillir le fruit d'un arbre qui s'éloigne.

Les anciens cependant ne ſont pas d'accord, ni ſur la nature du châtiment de *Tantale*, ni ſur celle de ſes forfaits. D'abord pour ce qui regarde ſa punition, la tradition d'Homere & de Virgile differe de celle d'Euripide & de Pindare, qui repréſentent *Tantale* ayant la tête au-deſſous d'un rocher dont la chute le menace à tout moment. Cicéron, dans ſa quatrieme Tuſculane, parlant des tourmens que cauſe la crainte, dit : « c'eſt de ce ſupplice que les poëtes ont entendu » nous tracer l'image, en nous peignant *Tantale* dans » les enfers avec un rocher au-deſſus de ſa tête, tou» jours prêt à tomber pour le punir de ſes crimes ».

Quels étoient donc les crimes de *Tantale* ? Les uns l'accuſent d'avoir fait ſervir aux dieux, dans un feſtin, les membres de ſon fils Pélops qu'il avoit égorgé, pour éprouver leur divinité ; c'eſt-à-dire, ſuivant l'explication d'un mythologue moderne, d'avoir voulu faire aux dieux le barbare ſacrifice de ſon fils. D'autres lui reprochent d'avoir révélé le ſecret des dieux dont il étoit grand-prêtre ; ce qui ſignifie d'avoir découvert les myſteres de leur culte. Enfin Cicéron penſe que les forfaits de ce prince étoient la fureur & l'orgueil. Horace l'appelle auſſi ſuperbe, *ſuperbum Tantalum*. Il s'enorgueilloit follement de ſes richeſſes immenſes, qui donnerent lieu au proverbe, *les talens de Tantale*, & au ſupplice qu'il éprouva dans les enfers. (*D. J.*)

TANTALE, ſ. m. (*Hydraul.*) on propoſe de conſtruire un *tantale* qui ſoit couché ſur le bord d'un vaſe, & juſqu'aux levres duquel l'eau s'approche, & enſuite s'écoule dès qu'elle y eſt arrivée. Il ne faut pour cela que conſtruire un vaſe *A F G B*, *fig. n°. 2. Hyd.* dans lequel on placera un ſyphon renverſé *C D E*, tel que la plus longue branche *C D* ſorte hors du vaſe, & que l'orifice *C* de la plus petite branche ſoit fort proche du fond du vaſe, ſans pourtant y toucher. Si on verſe de l'eau dans le vaſe *A F G B*, cette eau

montera en même tems par l'ouverture *C* dans le ſyphon juſqu'à ce qu'elle ſoit arrivée en *D*, après quoi elle s'écoulera par l'ouverture *E*; de ſorte que ſi on place une figure ſur les bords du vaſe *A F*, cette figure ſera une eſpece de *tantale*. (*O*)

TANTAMOU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) racine d'une plante de l'île de Madagaſcar, qui reſſemble au nénuphar, & dont la fleur eſt violette. On fait cuire cette racine dans l'eau ou ſous la braiſe. Elle eſt recherchée par la propriété qu'elle a d'exciter à l'acte vénérien.

TANTE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) terme relatif par lequel on déſigne la ſœur du pere ou de la mere de quelqu'un. La *tante* paternelle ou ſœur du pere eſt appellée en droit *amita*, la *tante maternelle*, ou ſœur de la mere, *matertera*. La grande *tante* eſt la ſœur de l'aïeul ou aïeule de quelqu'un; on l'appelle *grande tante*, parce qu'elle eſt *tante* du pere ou de la mere de celui dont il s'agit; cette qualité eſt relative à celle de petit neveu ou petite niece. Il y a grande-*tante* paternelle & grande-*tante* maternelle.

Dans la coutume de Paris, la *tante* comme l'oncle ſuccede à ſes neveux & nieces avant les couſins-germains; elle concourt comme l'oncle avec le neveu du défunt qui n'a point laiſſé de freres ni de ſœurs. *Paris, art. 338 & 339.* (*A*)

TANUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Argie; il avoit ſa ſource au mont Parnou, & ſon embouchure dans le golfe Thyréatique, ſelon Pauſanias, *liv. II. chap. xxxviij.* Ortelius croit que c'eſt le *Tanaïs* d'Euripide, qui dit qu'il ſervoit de borne entre le territoire d'Argie & celui de Sparte.

TAOCE, (*Géog. anc.*) nom d'une ville & d'un promontoire de la Perſide, ſelon Ptolomée, *liv. VI. ch. jv.* qui place la ville dans les terres, & le promontoire entre le fleuve Oroatis & le Rhogomanus.

TAON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Inſectolog.*) *tabanus*; mouche à deux aîles. M. Linnæus fait mention de ſix eſpeces de *taons*; cet inſecte incommode beaucoup en été les animaux, & principalement les chevaux, par les piquûres qu'il leur fait avec ſon aiguillon; il leur ſuce le ſang qui ſort de ces plaies, & il s'en nourrit. Swammerdam a reconnu que cet inſecte a, indépendamment de cet aiguillon, une trompe avec laquelle il pompe le ſuc des fleurs, qui lui ſert de nourriture quand il n'eſt pas à portée d'avoir du ſang des animaux. *Collection acad. tom. V. de la partie étrangere. Voyez* INSECTE.

TAON, (*Science microſc.*) le *taon* dépoſe ſes œufs ſur l'eau; ils produiſent une eſpece de petits vers, dont l'extrémité de la queue eſt cerclée de poils mobiles, qui étant étendus ſur la ſurface de l'eau, les mettent en état d'y flotter. Lorſqu'il veut deſcendre vers le fond, ces poils s'approchent les uns des autres, & forment une figure ovale, dans laquelle ils enferment une petite bulle d'air; par le moyen de cette bulle, le ver eſt capable de remonter; ſi cette bulle s'échappe, comme il arrive quelquefois, le ver exprime d'abord de ſon propre corps une autre bulle ſemblable, pour ſuppléer à la premiere.

Sa gueule a trois diviſions, d'où ſortent trois petits corps pointus, qui ſont dans un mouvement continuel, comme les langues des ſerpens. Ces vers ſe rencontrent ſouvent dans l'eau que l'on prend à la ſurface des foſſés. Le mouvement de leurs inteſtins eſt aſſez facile à diſtinguer. Il faut lire ſur le *taon* Swammerdam, *hiſt. des inſect.* (*D. J.*)

TAON MARIN. Rondelet a donné ce nom à un inſecte que l'on trouve ſur le corps de divers poiſſons, tels que le thon, l'empereur, les dauphins, *&c.* Cet inſecte ſuce le ſang de ces poiſſons comme la ſangſue, & les tourmente beaucoup pendant le tems de la canicule. Rondelet, *hiſt. des inſect. & zoophites, ch. viij. Voyez* INSECTE.

TAOS, (*Géog. anc.*) *Teus*; nom moderne de *Téos*, ville de l'Aſie mineure, dans la partie méridionale de la péninſule Myoneſus, au ſud du cap *Calonborum*, anciennement *Argennum*. Elle avoit un port, & étoit à ſoixante & onze mille pas de Chio, & à-peu-près à la même diſtance d'Erythrée. *Voyez* TÉOS. (*D. J.*)

TAOS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens Naturaliſtes à une agathe de différentes couleurs, & qui reſſembloit aux plumes de la queue d'un paon.

TAP, ſ. m. (*Marine.*) on appelle *taps de pierriers*, ſix pieces de bois de deux piés de longueur, ſur ſix pouces d'équarriſſage, que l'on fixe ſur l'apoſtil pour ſoutenir les pierriers.

TAPABOR, ſ. m. (*Marine.*) ſorte de bonnet à l'angloiſe qu'on porte ſur mer, & dont les bords ſe rabattent ſur les épaules.

TAPACAOU, ſ. m. (*Hiſt. mod. terme de relation.*) valet au ſervice des Talapoins de Siam. Chaque talapoin a pour le ſervir un ou deux *tapacaous*. Ces domeſtiques ſont ſéculiers, quoiqu'ils ſoient habillés comme leurs maîtres, excepté que leur habit eſt blanc, & que celui des Talapoins eſt jaune. Ils reçoivent l'argent que l'on donne pour les Talapoins. Ils ont ſoin des jardins & des terres du couvent, & font tout ce que les Talapoins ne peuvent faire ſelon la loi. (*D. J.*)

TAPACRI, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans le diocèſe de la Plata. Elle a vingt lieues de long, ſur douze de large, & ſon terroir nourrit grand nombre de brebis. (*D. J.*)

TAPACURES, LES, (*Géog. mod.*) peuples de l'Amérique méridionale, au Pérou, au levant de l'audience de los Charcos; ils ont donné le nom aux montagnes qu'ils habitent. Leurs mœurs ne different point de celles des Moxes, dont ils tirent leur origine. (*D. J.*)

TAPAYAXIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoologie.*) nom d'une eſpece bien remarquable de lézard du Mexique, appellée par Hernandés *lacertus orbicularis*. Il eſt auſſi large que long, ayant quelquefois quatre pouces en longueur comme en largeur. Il eſt cartilagineux, nué des plus belles couleurs, froid au toucher, & ſi pareſſeux qu'il ſe remue à peine de ſa place, même quand on l'y excite. Sa tête eſt élevée, dure, & munie d'une couronne de piquans pour ſa défenſe. C'eſt néanmoins un animal très-innocent, très-apprivoiſé, qui ne bouge, & qui paroît content d'être touché & manié; mais ce qui eſt fort extraordinaire, c'eſt que, ſi on le bleſſe à la tête ou aux yeux, il darde quelques gouttes de ſang de l'une ou de l'autre de ſes parties bleſſées. Hernandez, *l. IX. ch. xiij.* (*D. J.*)

TAPAYSE, *ou* TAPAYOSOS, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale, au pays des Amazones; elle eſt arroſée de la grande riviere de ſon nom. On vante la fertilité de ſon terrein, qui eſt peuplé de pluſieurs habitations, dont la nation eſt vaillante & redoutée de ſes voiſins, parce qu'elle ſe ſert de fleches empoiſonnées. (*D. J.*)

TAPAYSE, LA, (*Géog. mod.*) grande riviere de l'Amérique méridionale, au pays des Amazones. Son origine n'eſt pas encore connue. On eſt perſuadé, à voir ſa grandeur, que ſa ſource eſt entre la côte du Bréſil & le lac Xaraye. Son embouchure eſt ſur la rive méridionale du fleuve des Amazones, entre les bouches des rivieres Madere & Paranayba. (*D. J.*)

TAPE, ſ. f. (*Marine.*) la *tape* eſt un bouchon dont l'on ferme l'ouverture ou la bouche du canon des vaiſſeaux, afin que quand la mer eſt groſſe, l'eau ne puiſſe pas entrer dans l'ame du canon, ce qui gâteroit la poudre. *Aubin.* (*D. J.*)

TAPE, *en terme de Braſſerie*, eſt la même choſe que bonde;